



HAL
open science

De l'intérêt de la diplomatie d'entreprise : les enjeux de la représentation française dans le golfe Arabo-Persique des années 1950 aux années 1970

Kevin Wursthorn

► **To cite this version:**

Kevin Wursthorn. De l'intérêt de la diplomatie d'entreprise : les enjeux de la représentation française dans le golfe Arabo-Persique des années 1950 aux années 1970. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2022. Français. NNT : 2022PA01H063 . tel-03878916

HAL Id: tel-03878916

<https://theses.hal.science/tel-03878916v1>

Submitted on 30 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE

Laboratoire de rattachement : UMR 8138 SIRICE - Institut Pierre Renouvin

THÈSE

pour l'obtention du titre de Docteur en Histoire
présentée et soutenue publiquement

le 25 février 2022 par

Kévin WURSTHORN

**De l'intérêt de la diplomatie d'entreprise : les enjeux de la
représentation française dans le golfe Arabo-Persique des
années 1950 aux années 1970**

Sous la direction de Mme Laurence BADEL, professeur d'histoire
contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Membres du Jury

Mme Elena CALANDRI, rapporteur, professeur à l'université de Padoue.

M. Olivier FEIERTAG, membre du jury, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

M. Stanislas JEANNESSON, rapporteur, professeur à l'université de Nantes.

M. Philippe PETRIAT, membre du jury, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

M. Matthias SCHULZ, membre du jury, professeur à l'université de Genève

Résumé

L'histoire contemporaine du golfe Arabo-Persique a été marquée par la présence britannique depuis 1819. La Grande-Bretagne a favorisé l'internationalisation croissante de cette région et la progressive création de cet espace composite appelé « Moyen-Orient ». La France s'y engage plus tardivement grâce à ses participations dans les concessions pétrolières. En Irak et dans les Emirats, elle a ainsi assis son influence, depuis 1928, via ses intérêts dans l'Iraq Petroleum Company. Toutefois, si les Anglo-Saxons disposaient de milliers d'expatriés sur place, la France n'en comptait qu'une centaine, restant le plus souvent isolée. Pour limiter cette faiblesse, elle s'appuya, avec l'aide de la Compagnie française des pétroles, sur un réseau local intégré à la société et témoignant de son évolution. A l'origine, celui-ci faisait la part belle aux Libanais, mais, ces derniers étant de plus en plus mal vus par les autorités locales, il évolua pour intégrer des nationaux. La présence française dans le Golfe a longtemps été abordée sous l'angle d'une histoire des relations économiques internationales, illustrée par les travaux d'André Nouschi en France, d'Edward Peter Fitzgerald dans les années 1990, issu de l'école de la *Business History*, de Nicolas Chigot, ou de Philippe Tristani. Nous nous proposons de renverser cette perspective et de faire non pas une histoire économique de l'entreprise, mais de démontrer que les sources de l'entreprise sont aujourd'hui les plus à même d'aider à écrire une histoire des relations internationales du terrain et des différents acteurs qui participent de la redéfinition du rapport des forces entre Occidentaux et pays pétroliers. Nous nous proposons donc d'aborder le sujet en plaçant l'entreprise, les hommes qui l'animent et leurs interlocuteurs locaux, au cœur de la réflexion. Ainsi, dans les Emirats, les entreprises pétrolières françaises nouèrent des contacts avec les responsables locaux, les entreprises et les puissances étrangères, avant que la France n'y installât des représentations diplomatiques en 1971. En ce sens, la CFP développa une véritable diplomatie d'entreprise, encore peu étudiée par les historiens, et dont l'examen participe d'une histoire renouvelée des pratiques diplomatiques contemporaines.

Summary

The contemporary history of the Persian Gulf has been marked by the British presence since 1819. Great Britain favoured the growing internationalization of this region and the progressive creation of this composite space called "Middle East". France became involved later through its participation in oil concessions. In Iraq and the Emirates, it has thus established its influence, since 1928, through its interests in the Iraq Petroleum Company. However, while the Anglo-Saxons had thousands of expatriates on the ground, France had only a hundred or so, remaining mostly isolated. To limit this weakness, it relied, with the help of the *Compagnie française des pétroles*, on a local network integrated into the company and reflecting its evolution. At the beginning, this network was mainly composed of Lebanese, but as the latter were increasingly frowned upon by the local authorities, it evolved to include nationals. The French presence in the Gulf has long been approached from the perspective of a history of international economic relations, illustrated by the works of André Nouschi in France, Edward Peter Fitzgerald in the 1990s, from the school of Business History, Nicolas Chigot, or Philippe Tristani. We propose to reverse this perspective and not to make an economic history of the company, but to demonstrate that the sources of the company are today the most capable of helping to write a history of the field and of the various actors who participate in the redefinition of the balance of power between Westerners and oil-producing countries. We therefore propose to approach the subject by placing the company, the men who run it and their local contacts at the heart of the reflection. Thus, in the Emirates, French oil companies established contacts with local officials, companies and foreign powers, before France set up diplomatic representations in 1971. In this sense, the PSC developed a real corporate diplomacy, still little studied by historians, and whose examination participates in a renewed history of contemporary diplomatic practices.

Mots-clés

Hydrocarbure – Compagnie française des pétroles – Diplomatie d’entreprise – Diplomatie économique – Relations internationales – Pays du Golfe – *Majors* – Coopération culturelle – Coopération technique – Expertise – Guerre froide – Décolonisation – Ligue arabe – Moyen-Orient – OPEP – Organisations internationales – Choc pétrolier.

Keywords

Hydrocarbons - Compagnie française des pétroles - Corporate diplomacy - Economic diplomacy - International relations - Gulf countries - Majors - Cultural cooperation - Technical cooperation - Expertise - Cold War - Decolonization - Arab League - Middle East - OPEC - International organizations - Oil shock

Remerciements

Au moment où j'achève ce long travail, je tiens à remercier toutes les personnes sans lesquelles rien n'aurait été possible. S'il est de coutume de débiter les remerciements par son directeur de thèse, je tiens ici à insister sur le rôle essentiel de Laurence Badel, dont le suivi et les remarques ont rendu possible ce travail et de le faire évoluer en un travail scientifique crédible. Sur le plan universitaire, je souhaite également remercier Robert Frank, qui a dirigé mon mémoire de master, et Alain Beltran, directeur de recherche au CNRS, qui m'ont incité à travailler sur l'histoire du pétrole en me faisant découvrir les archives du groupe Total, pièces maîtresses de cette thèse, et leur potentiel. Michel Margairaz et Philippe Pétriat m'ont également fourni de précieux conseils, notamment des lectures déterminantes pour enrichir mon approche, dans le cadre du comité de suivi individuel du doctorant.

Ce travail a également été facilité par le travail de plusieurs archivistes et de leurs équipes. Je tiens à remercier l'ensemble du Service archive du groupe Total qui a facilité mes recherches et m'a offert des conditions de travail optimales depuis mon master. Je remercie Bertrand Madinier et Hervé l'Huillier pour les entretiens qu'ils ont bien voulu m'accorder. Au sein de la Direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, je remercie particulièrement Séverine Blenner-Michel pour sa réactivité à vérifier des fonds d'archives inédits afin d'en permettre la consultation rapide.

Enfin, je tiens à remercier ma mère pour son soutien indéfectible, aussi bien dans mes études que dans le quotidien, et les nombreuses personnes qui ont accepté de relire mon travail afin de corriger les trop nombreuses scories que j'y avais laissées.

Liste des acronymes

ADMA : Abu Dhabi Marine Areas
ADNOC : Abu Dhabi National Oil Company
ADPC : Abu Dhabi Petroleum Compagny
AFME : American Friends of the Middle East
AIE : Agence internationale de l'énergie
AIOC : Anglo-Iranian Oil Company
APPI : Association internationale pour la promotion et la protection des investissements privés à l'étranger.
APOC: Anglo-Persian Oil Company
ARAMCO : Arabian American Oil Company
BAPCO : Bahrain Petroleum Company
BMEO : British Middle East Office
BNCI : Banque nationale pour le commerce et l'industrie
BP: British Petroleum
BPC : Basrah Petroleum Company
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
BRP: Bureau de recherche de pétrole
BSL : Banque de Syrie et du Liban
CCG : Conseil de coopération du golfe
CDS : Centre de documentation et de synthèse
CEA : Commissariat à l'énergie atomique
CFP : Compagnie française des pétroles
CFP (A) : Compagnie française des pétroles Algérie
CFR : Compagnie français de raffinage
CGE : Compagnie générale d'électricité
CGG : Compagnie Générale de Géophysique
CIFMO : Compagnie industrielle et financière pour le Moyen Orient
CNCE : Centre national du commerce extérieur
CNPf : Conseil national du patronat français
COFACE : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
DAEF : Direction des Affaires économiques et financières
DANMO : Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient
DMO : Direction Moyen-Orient
DRE : Département des relations extérieures
DREE : Direction des Affaires économiques extérieures
DSC : Dukhan Service Company
DUMA : Dubaï Marine Areas
EAU : Emirats arabes unis
EGOCO : European Group of Oil Companies
ERAP : Entreprise de recherches et d'activités pétrolières
GNL : Gaz naturel liquéfié
GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française
ICOO : Iraqi Company for Oil Operation.
INOC : Iraq National Oil Company
IPC : Iraq Petroleum Company
KNPC : Kuwait National Petroleum Company
KOC : Kuwait Oil Company

LMT : Le Matériel Téléphonique
MAE : Ministère des Affaires étrangères
MECAS : Middle East Center of Arab Studies
MEEC : Middle East Emergency Committe
MESC : Middle East Supply Center
MIDEC : Middle East Industrial Development Corporation
NEDC: Near East Development Corporation
NIOC : National Iranian Oil Company
OELAC : Oil Emergency Advisory Committee
OPAEP : Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole
PCL: Petroleum Concessions Limited
PDK : Parti démocratique du Kurdistan
PDQL: Petroleum Development Qatar Limited
PDTC: Petroleum Development Trucial Coast
P & I: Participation and Investment
Qapco: Qatar Petrochemical Company
QGPC: Qatar General Petroleum Corporation
QNGC: Qatar National Gas Company
QNPC: Qatar National Petroleum Company
QPC: Qatar Petroleum Company
QPPC: Qatar Petroleum Producing Company
RAU : République arabe unie
SERIAC : Société d'étude et de réalisations industrielles, agricoles et commerciales
SOCAL: Standard Oil of California
SOFMA : Société Française de Matériels d'Armement
SOGREAH : Société Grenobloise d'Études et d'Applications Hydrauliques
SNIAS : Société nationale industrielle aérospatiale
SNPI : Société nationale des pétroles iraniens
SNPA : Société nationale des pétroles d'Aquitaine
TAG : Techniques d'avant-garde)
TPC : Turkish Petroleum Company
UBAF : Union des Banques Arabes et Françaises

Introduction

En 1957, Emmanuel Catta, jeune cadre de la Compagnie française des pétroles (CFP), ancêtre du groupe Total, présentait l'activité de l'*Iraq Petroleum Company* (IPC) dans le cadre de ses concessions en Irak et de ses filiales émiraties de la façon suivante : « Augmenter la production pétrolière et s'entendre avec les gouvernements intéressés pour le passage des pipelines et le paiement des redevances »¹. Cette définition de l'activité d'un des grands cartels pétroliers du Moyen-Orient témoigne du lien très fort qui unissait les compagnies pétrolières aux Etats. Pour exécuter les programmes de développement des gisements du Moyen-Orient et ainsi assurer l'expansion commerciale de l'entreprise, l'IPC ne pouvait pas se limiter aux questions d'ordre économique, mais devait initier une collaboration permanente d'ordre politique avec les Etats producteurs. Ainsi, bien que le pétrole suive des logiques de marché et soit l'affaire d'entreprises privées, les logiques pétrolières sont aussi une affaire d'Etat. Selon Daniel Yergin, « aucune autre matière première n'a de liens aussi étroits avec la géopolitique », dans le pétrole, il y a « 10% d'économie et 90% de politique »².

Dans le cas de la France, cette relation était d'autant plus évidente que la CFP avait été créée, en 1924, par l'Etat pour être un outil au service de l'indépendance pétrolière de la France, après la Première Guerre mondiale. La guerre fut un révélateur du caractère stratégique joué par le pétrole pour les puissances modernes. Cette prise de conscience est symbolisée par Georges Clemenceau qui écrivit qu'une « goutte de pétrole équivaut à une goutte de sang »³. Si la France comprit les leçons de la guerre, elle voulut profiter de la paix pour limiter sa dépendance pétrolière. Il devint donc vital, au nom de l'indépendance nationale, de s'assurer un approvisionnement en pétrole en cas de guerre. Ainsi, à titre de réparation, la France demanda et obtint, par le traité de San Remo du 20 avril 1920, la cession des parts allemandes de la *Turkish Petroleum Company* (TPC), consortium pétrolier s'étendant sur l'ancien Empire ottoman⁴. Afin de gérer cette participation française à la TPC, qui devint l'IPC, Raymond Poincaré, alors président du Conseil, créa la CFP en lui donnant un objectif majeur : « réaliser une politique nationale du pétrole »⁵, c'est-à-dire garantir coûte que coûte un approvisionnement pétrolier régulier à la France à partir de ses concessions au Moyen-Orient. Malgré cet objectif d'intérêt national, la CFP n'était pas une entreprise publique, mais une société anonyme dans laquelle l'Etat français disposait de 30% du capital⁶, ce qui n'empêcha pas l'entreprise de jouer un rôle diplomatique décisif dans le golfe Arabo-Persique.

Cette thèse porte sur la construction de la diplomatie d'entreprise de la CFP et sur son influence déterminante dans l'organisation et le développement de la présence de la France dans le golfe Arabo-Persique pour pallier les faiblesses structurelles de sa représentation diplomatique dans cette région du monde, longtemps délaissée par le Quai d'Orsay au profit du Proche-Orient. En effet, l'histoire contemporaine du Golfe a été marquée par la présence

¹ Archives historiques Total (ci-après : AHT) 82.9/86, note d'E. Catta intitulée « Un aspect des *Public Relations* à l'*Iraq Petroleum Company* » du 7 octobre 1957.

² Daniel Yergin, *The Prize: The Epic Quest for Oil, Money, and Power*, Simon & Schuster, New York, 1991, p. 12.

³ Etienne Dalemeont et Jean Carrie, *Histoire du pétrole*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, 1993, p. 42-44.

⁴ André Nouschi, « Pétrole et diplomatie française », *Annales des mines*, août 1998, p. 20-21.

⁵ Emmanuel Catta, *Victor de Metz, de la CFP au groupe Total*, Paris, Total édition, 1990, p. 3.

⁶ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p. 34-38.

britannique⁷. Le terme de *Middle-East* témoigne lui-même de cette influence puisqu'il s'agit d'une notion géopolitique forgée par les Britanniques⁸, au détriment des termes français concurrents de Levant et de Proche-Orient, dont les contours restent flous. Le terme a été d'abord utilisé par le *British India Office* à la fin du XIX^e siècle et on en trouve une première trace écrite dans un article du *New York Times* de 1898 à propos de la parution de la biographie d'Alexander Gardner, ancien colonel d'artillerie au service du Maharajah Ranjit Singh⁹. Si, en 1900, le terme est utilisé par l'article du général britannique Thomas E. Gordon, « The Problem of the Middle East », paru en dans le magazine *Nineteenth Century*, c'est en 1902 qu'Alfred T. Mahan popularise l'expression¹⁰ et la fait passer au rang de notion toponymique, étayée par une vision géostratégique de cette région du globe. L'espace étudié dans cette étude est le sous-ensemble formé par le golfe Arabo-Persique, espace central du Moyen-Orient en matière de concentration des réserves pétrolières mondiales. Si, de nos jours, nous associons fréquemment les hydrocarbures au Golfe, le développement de sa production pétrolière est relativement récent. En 1900, les productions russe et américaines représentaient 90% de la production mondiale, l'essor rapide du Golfe datant de l'après Seconde Guerre mondiale¹¹. Au milieu des années 1960, la production totale du golfe Arabo-Persique atteignit 410 millions de tonnes (MT), soit 80 % de la production du Moyen-Orient¹². En raison de l'importance de ses réserves en hydrocarbures, le Golfe devint une région stratégique à l'échelle mondiale, où les grandes compagnies pétrolières internationales, les *Majors*, jouèrent un rôle décisif et où la diplomatie d'entreprise prit une ampleur inédite et inégalée.

Avant même de négocier avec les Etats producteurs de pétrole, les *Majors* tissèrent des relations étroites et continues avec le gouvernement de leur pays d'origine, ce qui leur permit d'obtenir une situation prépondérante dans le monde économique et une influence majeure dans les pays producteurs, inspirant la CFP dans la construction de sa propre diplomatie et de ses rapports avec l'Etat français. L'entreprise s'inspira fortement de l'entente entre les compagnies pétrolières américaines et le Département d'Etat, dont les opérations, publiques et privées, se confondaient régulièrement. Cette entente était telle qu'un analyste pétrolier, Michael Tanzer, ancien employé de l'ARAMCO, consortium américain travaillant en Arabie saoudite, parla d'une symbiose basée sur la dépendance mutuelle. « Les interventions diplomatiques et militaires du gouvernement américain sont considérées par les compagnies pétrolières comme un complément nécessaire à leurs opérations commerciales. De même, la productivité des entreprises est considérée par le gouvernement comme un enjeu de sécurité nationale. Au Moyen-Orient, les agents du Département d'Etat sont transportés par la flotte aérienne de l'ARAMCO et les 13.000 travailleurs locaux ont été avertis par le gouvernement saoudien qu'une grève contre l'ARAMCO serait une grève contre leur propre gouvernement »¹³. De même, on ne peut pas comprendre l'expansion de la *British Petroleum*

⁷ Guillemette Crouzet, *Genèses du Moyen-Orient : Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Paris, Champ Vallon, 2015.

⁸ Roger Adelson, *London and the Invention of the Middle East: Money, Power, and War*, New Haven, Yale University Press, 1995.

⁹ Vincent Capdepuy, « Proche ou Moyen-Orient ? Géohistoire de la notion de Middle East », *L'Espace géographique* 2008/3 (Tome 37), p228.

¹⁰ Alasdair Drysdale et Gerald H. Blake, *The Middle East and North Africa: A political geography*, New York, Oxford University Press, 1985, p. 10-11.

¹¹ Philippe Pétriât, *Aux pays de l'or noir. Une histoire arabe du pétrole*, Paris, Gallimard, collection « Folio Histoire », 2021, p. 11.

¹² AHT, documents sur l'exercice 1966. Les principaux producteurs étaient l'Arabie saoudite (117 MT), le Koweït (114 MT), l'Iran (105 MT), la zone neutre entre Koweït et l'Arabie (22 MT), le Sud de l'Irak (18 MT), Abu Dhabi (17 MT), Qatar (13 MT) et Bahreïn (3 MT)

¹³ Richard Barnett, *Roots of War*, Baltimore, Penguin Books, 1973, p. 199.

(BP) sans rappeler ses liens avec le gouvernement britannique. Le groupe, qui a été créé en 1909 pour exploiter le pétrole découvert en Perse en 1908, vit le Trésor britannique entrer massivement dans son capital à la veille de Première Guerre mondiale par une décision du premier Lord de l'Amirauté, Winston Churchill¹⁴. Principal actionnaire de l'entreprise, le gouvernement britannique accompagna et coopéra avec elle dans son conflit avec le gouvernement iranien lors de la crise provoquée par la nationalisation des pétroles par le Dr. Mossadegh en 1951. Les intérêts des deux acteurs étaient si liés que cette affaire impliquait la puissance économique de la Grande-Bretagne et même son prestige international. La compagnie pétrolière britannique avait des contacts si intenses avec Whitehall qu'un fonctionnaire du Département d'Etat nota qu'il était difficile de savoir où se terminaient les intérêts de la compagnie pétrolière et où commençaient ceux du gouvernement britannique¹⁵. Ce résultat était principalement le fruit d'une diplomatie d'entreprise active.

Cette notion s'est imposée depuis peu dans le vocabulaire des relations internationales¹⁶. En effet, le prisme étatique très fort des historiens des relations internationales les a d'abord conduit à s'intéresser à la « diplomatie économique ». Pourtant, comme l'a montré Laurence Badel, les relations entre le Quai d'Orsay et les entreprises étaient intenses depuis la fin du XIX^e siècle. Avec la Première Guerre mondiale, ces liens prirent un caractère institutionnel¹⁷. Le processus de totalisation de la guerre modifia la compréhension des relations internationales et poussa les diplomates à mieux prendre en compte la dimension économique. Après guerre, on assista au passage « d'une simple diplomatie commerciale, traditionnellement, le domaine réservé des consuls, à une véritable diplomatie économique, ambitieuse et globale, depuis longtemps réclamée par les milieux d'affaires et désormais défendue, dès la fin du conflit, par un nombre croissant d'élus et de dirigeants politiques »¹⁸. Cette transition s'observe au Quai d'Orsay par la mise en place d'une sous-direction des Relations commerciales, le 1^{er} mai 1919, et par la création des attachés commerciaux, par la loi Clémentel du 25 août 1919, nommés par le ministère du Commerce¹⁹.

Par son ancienneté, la diplomatie économique est donc un concept plus usité que la diplomatie d'entreprise. Elle désigne « à la fois la diplomatie commerciale et/ou financière des Etats et la diplomatie économique multilatérale qui vise, par le jeu des négociations économiques internationales, à créer un environnement propice au développement des affaires tout en respectant de plus en plus un certain nombre de normes sociales et environnementales »²⁰. L'Etat demeure donc l'acteur déterminant et utilise l'économie comme un outil dans sa quête de puissance. Cette conception traditionnelle, d'une diplomatie économique dirigée par et pour l'Etat, demeure toujours la norme. On retrouve dans les propos de Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, lors de la XX^e conférence annuelle des ambassadeurs, le 28 août 2012. Pourtant, le ministre parut innover en prétendant faire du Quai d'Orsay « le ministère des entreprises ». Son but n'était cependant pas d'institutionnaliser une véritable diplomatie d'entreprise, il n'emploie d'ailleurs pas ce terme, mais de renforcer le rôle de l'Etat

¹⁴ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p. 20.

¹⁵ Richard Barnet, *op. cit.*, p. 199-200.

¹⁶ Laurence Badel, « Diplomatie économique, diplomatie d'entreprise », dans Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, Frédéric Ramel (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

¹⁷ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 26-33.

¹⁸ Stanislas Jeannesson, « Jacques Seydoux et la diplomatie économique dans la France de l'après-guerre », *Relations internationales* 2005/1 (n° 121), p. 10.

¹⁹ Laurence Badel, « Les acteurs de la diplomatie économique de la France au XX^e siècle : les mutations du corps des attachés commerciaux (1919-1950) », *Relations internationales*, volume 114, n°2, 2003, p. 189-212.

²⁰ Laurence Badel, « Milieux économiques et relations internationales », *op. cit.*, p. 16.

par une diplomatie économique plus active au service de la puissance française. « Dès ma prise de fonction, j'ai décidé de faire de la diplomatie économique une priorité du ministère des Affaires étrangères. Elle constitue désormais une instruction permanente du Quai d'Orsay, à travers trois grandes missions et toujours au bénéfice de l'emploi en France : soutenir nos entreprises sur les marchés extérieurs, négocier des cadres de régulation européenne et internationale favorables à nos intérêts économiques, promouvoir la destination France pour développer les investissements étrangers »²¹. Ainsi, cette stratégie, présentée comme novatrice par les médias, car mettant en avant les entreprises, relevait d'une conception classique d'une diplomatie économique menée par l'Etat au service de l'intérêt général. C'est cette forme de diplomatie que les historiens des relations internationales ont surtout étudié en plaçant les États au centre de leurs réflexions sur les évolutions de la vie économique internationale. On doit ici faire référence aux travaux précurseurs de Pierre Renouvin qui démontrèrent l'importance de l'économie dans les relations internationales, mais cette « force profonde » restait subordonnée au politique. Avec la diplomatie économique, l'Etat demeure l'acteur principal, les entreprises n'étant que les exécutants de ses décisions.

Comme, le notait Yasmina Aziki, dans sa thèse sur l'expertise multilatérale pour le développement de la région MENA, la focalisation de la réflexion sur les seuls États négligeait tout un groupe d'acteurs pourtant très influents dans les processus de décision politique²². L'étude des relations économiques internationales a dépassé cette logique stato-centrée avec la mise en lumière de nouveaux acteurs plus autonomes comme les entreprises, les experts, les fondations, les organisations internationales et les ONG. René Girault initia cette évolution en montrant que les différences entre l'État et les entreprises tendaient à s'estomper au XX^e siècle²³. La *Business History* et les historiens de l'entreprise ont su renouveler les problématiques en montrant l'importance des firmes multinationales et des cartels dans le système international²⁴. Clemens Wurm proposa une lecture innovante des relations internationales en montrant l'association entre les cartels de l'industrie cotonnière et de l'acier et la diplomatie commerciale britannique. Il a démontré comment les cartels devinrent un instrument politique permettant à Londres de supporter ses entreprises britanniques sur le marché mondial, d'établir un ordre économique mondial et d'assurer la paix²⁵. En France, Hubert Bonin a mis en lumière l'importance du réseau des entreprises bancaires françaises en Asie, notamment de la Banque de l'Indochine, et leur capacité d'influence, leurs représentants locaux épaulant les initiatives diplomatiques françaises de mise en valeur de ce territoire de 1895 à 1915²⁶. Malheureusement aucun de ces travaux ne s'est intéressé directement aux pratiques diplomatiques des entreprises. Ces réflexions existent pourtant chez certains praticiens. François Valmage, ancien directeur des Affaires

²¹ Laurent Fabius, *Le Quai d'Orsay au service des entreprises*, Direction de la communication et de la presse, mars 2013, p. 3.

²² Yasmina Aziki, *L'expertise multilatérale pour le développement de la région MENA. Pratiques de coopération, crises régionales et défis nationaux, 1964-1981*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2019, p 4.

²³ René Girault, « Le difficile mariage de deux histoires. Economie et relations internationales dans le monde contemporain », *Relations internationales*, 1985/1, 41, p. 27.

²⁴ Harm G. Schröter, « Cartels revisited. An Overview on Fresh Questions, New Methods, and Surprising Results », *Revue économique*, vol. 64, n° 6, novembre 2013.

²⁵ Clemens Wurm, *Business, politics and international relations. Steel, cotton and international cartels in british politics, 1924-1939*, Cambridge, Cambridge university Press, 1993.

²⁶ Hubert Bonin, « L'activité des banques françaises dans l'Asie du Pacifique des années 1860 aux années 1940 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 81, n°305, 4e trimestre 1994. p. 401-425 et Hubert Bonin, « Introduction », dans *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2008. p. 7-18.

publiques et de l'intelligence économique d'Alstom, voyait ses fonctions comme une diplomatie privée qui, tout en défendant les intérêts de la compagnie par un travail d'influence, cherchait une solution qui puisse concilier l'intérêt privé et public²⁷.

Dès l'émergence des firmes multinationales, les entreprises ont développé leurs propres stratégies à l'échelle mondiale, indépendamment de l'initiative gouvernementale, et les ont mises en œuvre par des canaux diplomatiques qui leur étaient propres, fondant une véritable diplomatie d'entreprise²⁸. La diplomatie d'entreprise est une notion nouvelle de plus en plus utilisée s'inscrivant dans la mouvance du courant transnationaliste apparu au début des années 1970²⁹. Si ce concept est plus employé dans les pays anglo-saxons, l'utilisation fréquente et souvent indistincte des termes de *business diplomacy* et de *corporate diplomacy* montre qu'il reste encore mal défini³⁰. Le terme fait également débat car certains ont vu dans l'apparition de cette nouvelle forme de diplomatie le signe d'une privatisation des relations internationales et d'un repli de l'Etat, les groupes non étatiques devenant les acteurs principaux de la politique étrangère³¹. Signe de cet engouement, en octobre 2010, la diplomatie non étatique faisait partie des sept nouvelles disciplines jugées indispensables pour comprendre le XXI^e siècle, selon le magazine américain *Wired*, qui en prônait l'enseignement³². Parallèlement, les firmes multinationales ont gagné en pouvoir et en influence dans le monde au point que certaines d'entre elles sont devenues plus puissantes que des Etats. A l'appui de cette thèse, Susan Strange a mis en avant, sur le plan diplomatique, la puissance des marchés financiers et des firmes multinationales pour démontrer que ces acteurs privés sont parfois devenus plus importants que les diplomates³³.

Si la recherche française tend à sortir de ce débat³⁴, la diplomatie d'entreprise se confond encore trop souvent avec la diplomatie économique, qui reste le terme le plus couramment utilisé par les historiens. Cette confusion transparait chez les politiques et les praticiens eux-mêmes. L'ouvrage dirigé par Didier Lucas, *Les Diplomates d'entreprise. Pouvoir, réseaux, influence*, témoigne de cette incertitude. Invitant plusieurs diplomates d'entreprises à définir leurs actions quotidiennes, il montre que ces derniers ne parviennent pas à s'entendre sur la conceptualisation de leur pratique³⁵. Il convient donc d'abord de définir, pour les distinguer, les notions de diplomatie économique et de diplomatie d'entreprise. La diplomatie d'entreprise se distingue de la diplomatie économique par une certaine autonomie par rapport à l'Etat³⁶. Elle est « la capacité que certaines grandes sociétés transnationales développent pour élaborer et mettre en œuvre leurs propres programmes, indépendamment de l'initiative du gouvernement, [et] pour poursuivre des objectifs diplomatiques similaires »³⁷.

²⁷ François Valmage, « La vision stratégique du diplomate d'entreprise », *Géoéconomie* 2015/1 (n° 73), p. 166.

²⁸ Enric Ordeix-Rigo, João Duarte, « From Public Diplomacy to Corporate Diplomacy: Increasing Corporation's Legitimacy and Influence », *American Behavioral Scientist*, 2009, n° 53, p. 555.

²⁹ Samy Cohen, « Les États face aux nouveaux acteurs », *Politique internationale*, 2005, p. 409.

³⁰ Laurence Badel, « Milieux économiques et relations internationales : bilan et perspectives de la recherche au début du XXI^e siècle », *Relations internationales* 2014/2 (n° 157), p. 16.

³¹ Richard Sherman, Johan Eliasson, « Privatizing Commercial Diplomacy: Institutional Innovation at the Domestic-International Frontier », *Current Politics and Economics of Europe*, 2007/3-4, 18, p. 357.

³² François Pitti, « La diplomatie économique des entreprises », *Géoéconomie*, 2011/1 n° 56, p. 105.

³³ Susan Strange: *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

³⁴ Claude Revel (entretien avec), « La diplomatie d'entreprise, instrument de prévention des crises », dans Didier Lucas (dir.), *Les Diplomates d'entreprise. Pouvoir, réseaux, influence*, Paris, Choiseul éditions, 2012, p. 21

³⁵ Didier Lucas (dir.), *Les Diplomates d'entreprise. Pouvoir, réseaux, influence*, Paris, Choiseul éditions, 2012.

³⁶ Alberto Asquer, « What is corporate diplomacy? And, why does it matter? », *Journal of Multidisciplinary Research*, 2012/4, 3, p. 53-63.

³⁷ Laurence Badel, *op. cit.*, p. 19.

La diplomatie d'entreprise n'a donc pas qu'un rôle économique, mais également politique, culturel et social.

Cette dimension politique engendre la nécessité de définir une véritable stratégie, de chercher à comprendre les logiques d'une multitude de partenaires, étatiques et privés, et à trouver leurs failles afin d'obtenir un avantage dans le processus de négociation. C'est donc une politique globale et une approche de la compétition et des marchés autour des jeux de lobbying et d'influence³⁸. Cet aspect a souvent été caricaturé et l'opinion publique l'associe à un pouvoir occulte permettant à des groupes privés de défaire, voire même de renverser, des gouvernements pour défendre leurs intérêts. Le rattachement de la diplomatie d'entreprise pétrolière au monde de l'intrigue a d'ailleurs favorisé la création d'une légende noire avec ses exagérations et ses fantasmes. André Nouschi débute son ouvrage de synthèse sur le pétrole et les relations internationales par une liste, non exhaustive, d'ouvrages aux titres évocateurs : *La guerre secrète pour le pétrole*, *La guerre froide du pétrole*, *Le monde secret du pétrole*, *L'épopée du pétrole*, *L'Empire du pétrole*, *Le pétrole roi du monde*, *Le pétrole et le pouvoir mondial*, *Oil the Biggest Business*, *les Émirats de la République*. Comme il le souligne, les titres de ces ouvrages révèlent en eux-mêmes des fantasmes et des rêves que le pétrole jette dans l'imaginaire collectif³⁹. Plus récemment, en 2005, ces représentations furent portées sur grand écran par le thriller *Syriana*, réalisé par Stephen Gaghan à partir des mémoires de Robert Baer, un ex-agent de la CIA⁴⁰. Dans ce film, l'acteur Chris Cooper, qui incarne Jimmy Pope, chef d'une société fictive de pétrole basée Houston, déclare à un collègue que leur industrie repose plutôt sur le talent politique que sur l'ingénierie : « Vendre du pétrole et non le trouver, c'est notre affaire, Tommy. N'importe qui peut le trouver. Il y en a partout. Mais si vous voulez en faire du commerce, si vous voulez vous transformer en marchand, alors vous devez pouvoir le déplacer et pour le déplacer, vous devez avoir des relations ». L'existence de ces représentations nous invite à la plus grande prudence dans l'analyse historique afin d'en discerner les fondements sans sombrer dans les stéréotypes, souvent repris par les médias et les ouvrages grand public.

En ce qui concerne la région au cœur de notre étude, le terme générique de « Golfe » a tendance à masquer la diversité des pays riverains, tant en ce qui concerne leur importance politique, militaire et économique respective que leurs structures étatiques, sociales et religieuses. On peut y distinguer trois ensembles qui caractérisent certains traits communs. L'Iran, à majorité chiite, occupe à lui seul toute la rive Nord-Est. Sa force démographique, ses ressources économiques et un certain rayonnement culturel en firent l'Etat le plus puissant de la région, contrastant avec les autres riverains du Golfe, arabes et sunnites. Durant les années 1950 à 1980, sa population était trois à quatre fois plus nombreuse que celle de l'Irak, et son revenu national, deux à trois fois plus élevé. Du point de vue militaire, l'Iran disposait de loin des forces les plus importantes. Longtemps considéré par les Etats-Unis comme la pièce maîtresse de leur stratégie anti-soviétique dans le Sud-Ouest asiatique, l'Iran bénéficia d'une assistance militaire américaine importante qui explique en partie cette avance⁴¹. Seul Bagdad prétendit, avec l'aide de l'URSS et de la France, pouvoir rivaliser avec Téhéran, mais l'armée irakienne disposait de forces moitié moindres que celles de son voisin. Quant aux armées

³⁸ Jean-François Fiorina, « Géopolitique et diplomatie d'entreprise : entretien avec Didier Lucas », *Comprendre Les Enjeux Stratégiques, Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur*, n°18, octobre 2012, p. 1.

³⁹ André Nouschi, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁰ Robert Baer et Seymour Hersh, *See No Evil: The True Story of a Ground Soldier in the CIA's War Against Terrorism*, London: Arrow books, 2002.

⁴¹ Roham Alvandi, « Nixon, Kissinger, and the Shah: The Origins of Iranian Primacy in the Persian Gulf », *Diplomatic history*, 36 (2), p. 337-372.

saoudiennes et émiraties, équipées par les Anglo-Saxons, elles n'avaient guère de valeur opérationnelle et se bornaient à des actions de maintien de l'ordre jusqu'aux années 1970.

L'Irak constitue le deuxième ensemble en raison de sa diversité culturelle qui en fait un pays de transition entre le monde arabe, l'Iran et la Turquie. Sa population est formée de divers groupes ethniques (kurdes et arabes) et confessionnels (sunnites et chiites). C'est également un important producteur de pétrole, dont la mise en valeur a été freinée par sa politique d'opposition aux *Majors* dans les années 1960. Installé dans l'espace de l'ancienne Mésopotamie, il contrôle l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate et dispose de ce fait d'une petite fenêtre maritime de 25 km de large sur le Golfe. Enfin, le troisième ensemble est constitué par les monarchies arabes. De dimension et de ressources divers, ces onze Etats ont en commun d'être monarchiques, sunnites et conservateurs. Jusqu'aux années 1980, conscients de leurs intérêts communs, malgré de fortes rivalités, ils tenaient, dans le monde arabe, des rôles complémentaires. Riyad et Doha jouèrent d'une autorité morale due au wahhabisme, tandis que les autres émirats pétroliers profitaient de leur prospérité financière pour s'imposer comme les banquiers du monde arabe. Toutefois, l'Arabie saoudite se distinguait des autres émirats. Même additionnés, leurs revenus nationaux, leurs budgets ou les montants de leurs importations demeuraient en deçà de ceux de l'Arabie saoudite. Face au panarabisme nassérien et au dynamisme iranien, Riyad apparaissait comme le rempart des conservateurs et le défenseur de l'arabisme. Enfin le terme d'émirat recouvre, lui aussi, une grande diversité de situations. En effet, les niveaux de développement et les richesses divergent. Il y a, en particulier, une différence considérable entre les cinq émirats pétroliers (Koweït, Bahreïn, Qatar, Abu-Dhabi et Dubaï) et les cinq émirats pauvres de l'est de la côte des Pirates dépourvus de ressources. De même, les émirats présentent de profondes disparités démographiques. En 1971, au moment de leurs indépendances, les 200.000 habitants de Bahreïn contrastaient avec les 4.000 habitants d'Umm Al Quwain⁴².

Enfin, l'appellation même de golfe « Persique » prête à contestation. Les nationalistes arabes affirment son appartenance au monde arabe, au même titre que la province iranienne du Khouzistan qu'ils appellent « Arabistan », et parlent de golfe « Arabique » et non de golfe « Persique ». De leur côté, les Iraniens revendiquent le Golfe comme une zone d'influence persane et entretiennent des réclamations historiques sur Bahreïn. Ces tensions géopolitiques ont longtemps été canalisées par la colonisation britannique. L'hégémonie britannique dans le Golfe date de 1819, lorsque les autorités de l'Inde envoyèrent une expédition sur la « côte des Pirates » (l'actuel littoral des Emirats arabes unis) pour lutter contre la piraterie. Profitant de cette intervention, les Britanniques signèrent avec l'ensemble des émirats des « trêves » qui, officiellement, interdisaient la piraterie, mais qui, dans la pratique, assuraient la prédominance britannique en en faisant des protectorats de fait. La côte fut ainsi rebaptisée la « côte de la Trêve » (*Trucial Coast*), ce qui indiqua symboliquement l'implantation de la *Pax Britannica* dans ces eaux⁴³. Ainsi, des années 1830 jusqu'en 1947, les émirats furent rattachés à l'empire des Indes et dépendirent de l'*India Office*. Si ces États restaient des territoires étrangers et leurs responsables des chefs d'États, leur statut de protectorat en faisait, d'une manière informelle, des membres de l'Empire britannique⁴⁴.

⁴² Claudine Rodolfo, « Le Golfe Persique (II). Situation actuelle et perspectives d'avenir », Paris, *Politique étrangère*, n°5, p. 547-586, 1970.

⁴³ Anie Montigny Koelowska, « Histoire et changements sociaux au Qatar », in P. Bonnenfant (dir.), *La Péninsule Arabique d'Aujourd'hui*, t. II, Paris, CNRS, 1982, p. 476.

⁴⁴ James Onley, *The Arabian Frontier of the British Raj. Merchants, Rulers, and the British in the Nineteenth-Century Gulf*, Oxford University Press, 2007.

L'insertion du Golfe, que nous appellerons ici Arabo-Persique, à l'intersection de différents espaces économiques, macro-régionaux et mondiaux dès le XIX^e siècle, avant la découverte du pétrole, a fait l'objet de travaux récents. Etudiant les négociants hadramis, Philippe Pétriat a mis en avant l'importance du négoce international saoudien, polarisé autour de Djeddah, port du pèlerinage à La Mecque. Entre 1850 et 1950, ces négociants disposaient d'un réseau à échelle interrégionale, de la mer Rouge à l'océan Indien, qui survécut à la chute de l'Empire ottoman⁴⁵. De son côté, Guillemette Crouzet a montré que l'impérialisme britannique favorisa l'internationalisation croissante de cette région au XIX^e siècle et la progressive création de cet espace composite⁴⁶. Si, de nos jours, on associe le golfe Arabo-Persique au pétrole, c'est au cours du XIX^e siècle qu'il a commencé à être appréhendé comme une région géostratégique. Elle était le pivot central qui mettait en communication trois continents et plusieurs mers et elle devint une pièce clé dans le fonctionnement de l'empire anglo-indien. Au niveau commercial, le Golfe s'inséra une première fois dans la mondialisation dans la seconde partie du XIX^e siècle avec la commercialisation des perles, véritable « produit global »⁴⁷. Ce micro-espace des bancs perliers entre Bahreïn et Ras el Khaimah permit l'internationalisation économique du Golfe dans laquelle la France joua un rôle, notamment en Oman⁴⁸. Mais ce commerce ne fut qu'un commencement et ce processus d'intégration, à partir des années 1860, s'étendit à l'ensemble de la macro-région du Golfe grâce à l'essor du commerce de dattes, essentiellement vers les États-Unis, qui entraîna l'installation de sociétés américaines, et à la contrebande d'armes⁴⁹.

Déjà marquée par l'impérialisme britannique, l'histoire contemporaine du Moyen-Orient a été bouleversée par le développement de la production pétrolière à partir des années 1950. Mais, il s'agit d'un changement relativement récent. En 1945, le Golfe restait une région sous-développée et en crise. L'exploitation pétrolière avait débuté en 1913 en Iran, en 1928 en Irak, en 1938 en Arabie Saoudite et en décembre 1949 au Qatar, et dégagait peu de revenus. La guerre avait perturbé la production et ralenti l'exploitation de la région. En 1941, l'Iran était militairement occupé par la Grande-Bretagne et l'URSS. Le 11 juin 1942, à la suite de la prise de Singapour et face au risque de débarquement japonais, le *Petroleum Department* ordonna de suspendre les activités pétrolières en Irak et de saboter les puits au Qatar. Après le conflit, la remise en route fut lente et limitée. La production des pays du Moyen-Orient atteignait 86.600.000 tonnes en 1950, soit environ 15% de la production mondiale. Ces difficultés allaient de pair avec une crise de l'économie traditionnelle. L'activité essentielle, après la disparition de la piraterie au XIX^e siècle, y fut longtemps la pêche car le Golfe était très riche en poissons. Doha, capitale du Qatar, demeurait en 1950 un petit port de pêche⁵⁰. L'activité la plus rentable, et la plus périlleuse, restait la pêche aux perles. Or cette industrie ne survécut pas à la crise de 1929, qui provoqua la contraction de la demande de biens de luxe, et à la concurrence japonaise des perles de culture, nettement moins chères⁵¹. Les

⁴⁵ Philippe Pétriat, *Le négoce des Lieux Saints : négociants hadramis de Djedda, 1850–1950*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

⁴⁶ Guillemette Crouzet, « Rivalités et utopies impériales en Perse : les Britanniques et la « Karun River » au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 47, 2013, p.150.

⁴⁷ Guillemette Crouzet, *Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 201, p. 388.

⁴⁸ Guillemette Crouzet, « Un Fachoda en mer d'Oman à la veille de l'Entente cordiale ? L'affaire du dépôt de charbon (1898-1899) », *Relations internationales*, vol. 166, n°2, 2016, p. 53-68.

⁴⁹ Guillemette Crouzet, *Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 201, p.403-436.

⁵⁰ Guy Loew, « Bahreïn et Qatar : étude comparée », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 49, n°4, 1974. p. 355-367

⁵¹ Jean-Louis Joulié, *Le Qatar*, Paris, Édifra, Collection À connaître, 1994, p. 22-30.

infrastructures étaient limitées, voir inexistantes. Le réseau routier était rudimentaire et les quelques routes modernes étaient construites par la *Petroleum Development (Trucial Coast) Ltd* pour faciliter l'accès aux régions dans lesquelles elle effectuait des recherches. C'est l'engagement des *Majors* qui fit de cette région, à partir des années 1950, la première région pétrolière productrice du monde⁵². La question de la sécurité énergétique devint vitale pour les pays occidentaux dès 1945.

Or, malgré ces liens très forts, dès le début des années 1950, les *Majors* virent leur souveraineté sur les concessions pétrolières remise en cause et durent systématiquement engager des pourparlers avec les pays producteurs pour maintenir leur présence. Ce groupe, qu'Anthony Sampson surnomma les « sept sœurs » était composé de cinq compagnies américaines (la *Standard Oil of New Jersey* qui devint Exxon en 1972 ; la *Standard Oil of New York* qui prit le nom de *Socony-Vacuum* en 1931 puis de *Mobil Oil* en 1955 ; la *Texaco* ; la *Gulf Oil* et la *Standard Oil of California*), d'une compagnie britannique (l'*Anglo-Persian Oil Company* qui devint l'*Anglo-Iranian Oil Company* en 1935 puis la *British Petroleum* en 1954) et d'une compagnie anglo-hollandaise (la *Royal Dutch-Shell*)⁵³. Entre 1938 et 1948, les *Majors* avaient pris conscience qu'elles ne pouvaient plus se considérer comme de simples exploitants de concessions versant une rente pétrolière au propriétaire du sol. Le monde avait découvert, bien qu'il s'en doutait déjà, que les contrats liant les pays producteurs aux grandes compagnies pétrolières étaient léonins comme le démontrèrent les conflits politiques opposant le Venezuela à la *Royal Dutch Shell* et l'Iran à l'*Anglo-Iranian Oil Company (AIOC)*⁵⁴. Deux événements, indépendants du Moyen-Orient, marquèrent cette rupture et amenèrent à cette prise de conscience. Le Mexique fut le premier Etat à défier les *Majors*. Poursuivant l'œuvre initié par la révolution mexicaine et la constitution de 1917, le gouvernement de Lázaro Cárdenas lança le mouvement de contestation en nationalisant, le 18 mars 1938, le pétrole aux mains de la *Royal Dutch-Shell* et de *Standard Oil of Indiana* et en créant par décret, le 7 juin 1938, une société nationale des pétroles, *Petróleos Mexicanos*, pour exploiter lui-même son pétrole⁵⁵. La seconde rupture arriva du Venezuela. Instruit par les difficultés techniques et économiques de la nationalisation mexicaine, le gouvernement vénézuélien préféra laisser les *Majors* gérer l'exploitation pétrolière, mais décida d'alourdir leur fiscalité. Cette politique conduisit en 1948 à l'instauration d'un impôt sur les bénéfices fixé à 50%, créant ainsi le régime du partage des bénéfices à 50-50⁵⁶.

Ces deux événements majeurs de l'histoire pétrolière mondiale marquèrent le début d'une lutte entre les *Majors* et les Etats producteurs ; ces derniers cherchant à affirmer leur indépendance économique face aux compagnies pétrolières. Pour paraphraser Georges Corm, les pays producteurs cherchèrent progressivement à « réintégrer les puits dans l'espace juridique de leur souveraineté étatique »⁵⁷ alors qu'ils étaient, jusque-là, sous la souveraineté des *Majors*. Ce conflit, qui se prolongea des années 1950 aux années 1970, n'aboutit que rarement à des actes radicaux unilatéraux, c'est-à-dire une nationalisation des concessions sans indemnité, et fut essentiellement canalisé par la voie diplomatique avec un processus de négociations entre pays producteurs et *Majors*.

⁵² André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p.191-202.

⁵³ Anthony Sampson, *The seven sisters*, London, Holder and Stoughton, 1975, p. 9-15.

⁵⁴ André Nouschi, *Pétrole et relations internationales depuis 1945*, Paris, coll. « U », Armand Colin, 1999, p. 15.

⁵⁵ André Giraud et Xavier Boy de la Tour, *Géopolitique du pétrole*, Paris, Technip, 1987, p. 211-212.

⁵⁶ André Nouschi, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁷ Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté, 1956-2007*, Editions La Découverte, 4ème éd., Paris, 2007, p. 314.

Les conséquences des tensions politiques pouvaient, à tout moment, perturber le jeu pétrolier et, inversement, les enjeux pétroliers entraîner des crispations politiques, ce qui poussa la France à accroître son influence dans la région. Pour comprendre l'action de la France dans le Golfe et l'influence croissante acquise par la CFP, il faut la replacer dans le contexte régional et international de ces décennies qui voient les pays producteurs renverser le rapport de force avec les États occidentaux⁵⁸. Dans ce pré-carré britannique, la France ne semble pas être dans une situation avantageuse en 1945. Elle perd ses positions régionales traditionnelles avec la fin de ses mandats au Liban et en Syrie et le maintien de sa domination en Afrique du Nord la met en porte-à-faux avec une opinion arabe gagnée par le nationalisme et l'anticolonialisme. Pourtant, elle parvient à tirer de cette faiblesse une force pour s'imposer et renforcer sa présence dans le Golfe. C'est le constat qu'avait déjà fait Edward P. Fitzgerald en 1994 dans un article au titre évocateur « *The Power of the Weak and the Weakness of the Strong: Explaining Corporate Behaviour in Middle Eastern Oil after the Second War* ». L'historien canadien parlait d'un paradoxe : face aux attaques américaines contre le cartel international qu'était l'IPC, ce ne n'étaient pas les membres britanniques du consortium, qui avaient le pouvoir de combattre, qui opposèrent une farouche résistance mais la CFP, qui était pourtant la compagnie la plus faible⁵⁹. Affaiblie sur le plan politique, la présence française ne disposait plus que d'un seul atout : les participations de la CFP dans les concessions du Moyen-Orient.

Partant de l'hypothèse formulée par Edward P. Fitzgerald, nous montrerons comment la France, en Irak et dans les émirats, a assis son influence via la défense de ses intérêts dans l'IPC et ses filiales. Depuis l'accord de la ligne rouge du 31 juillet 1928, qui lui avait accordé une participation de 23,75% dans l'IPC, la CFP avait renforcé son influence en acquérant en Iran une participation de 6% dans le consortium international des pétroles en 1954. Grâce à elle, la France, puissance secondaire au niveau politique face aux Russes et aux Anglo-Saxons, construisit dans le Golfe, avant le retrait britannique de 1971, les fondements d'une politique d'influence originale reposant sur une diplomatie d'entreprise menée par le groupe pétrolier, parallèlement à la diplomatie économique menée par l'État. Pourtant, la CFP était dans une situation de grande faiblesse par rapport à ses partenaires anglo-saxons⁶⁰. Si nous avons aujourd'hui en tête, en évoquant le groupe Total, l'image d'un géant de l'industrie pétrolière, cette représentation ne correspond pas à la situation du groupe dans les années 1950. Loin d'être la « huitième sœur », la CFP était alors une petite compagnie, avec à peine une cinquantaine d'employés travaillant à son siège social, moquée par les Anglo-Saxons qui détournèrent son acronyme pour la surnommer « *Can't Find Petroleum* ». Ce sobriquet s'explique par le fait que la CFP resta, jusqu'à l'exploitation du pétrole algérien en 1960, limitée à ses participations historiques au Moyen-Orient où elle était toujours minoritaire⁶¹.

Historiquement, il y avait donc un lien très fort entre l'entreprise française et le Golfe du fait de cette dépendance. Mais la CFP put tirer de ses faiblesses une force. En ayant des intérêts divergents des *Majors*, elle se rapprocha des pays producteurs, favorisant ainsi l'émergence d'une diplomatie d'entreprise qui lui était propre. Étant donné l'importance du Golfe pour ses intérêts et son développement, la CFP voulut systématiquement favoriser une

⁵⁸ Giuliano Garavini, *After Empires European Integration, Decolonization, and the Challenge from the Global South 1957-1986*, Oxford Studies in Modern European History, Oxford, 2012.

⁵⁹ Edward P. Fitzgerald, « The Power of the Weak and the Weakness of the Strong: Explaining Corporate Behaviour in Middle Eastern Oil after the Second War », *Business and Economic History*, vol. XXIII, n° 2, Winter 1994, p. 123.

⁶⁰ Dans le cadre de l'IPC, elle collaborait avec l'Anglo-Persian Oil Company (APOC), la Royal Dutch-Shell et le consortium américain de la Near East Development Corporation (NEDC).

⁶¹ Emmanuel Catta, *Victor de Metz. De la CFP au groupe Total*, Paris, Total Édition Presse, 1990, p. 113-134.

politique de croissance de la production pour satisfaire ses besoins. Si cette stratégie fut bien vue dans les pays producteurs, car elle entraînait une hausse de leurs revenus, elle s'opposait aux stratégies de développement de ses partenaires. L'augmentation de la production du Moyen-Orient menaçait de concurrencer les autres gisements pétroliers contrôlés par ces compagnies hors du Golfe et d'entraîner une baisse des prix et donc une diminution de leurs bénéfices. Comme l'a démontré Philippe Tristani, le Moyen-Orient n'était pour elles qu'une simple « variable d'ajustement du marché pétrolier mondial »⁶², secondaire par rapport à leurs autres gisements et simplement destiné à combler l'augmentation de la demande pétrolières. Il existait donc une convergence d'intérêts entre la CFP et les Etats producteurs pour accroître la production du fait de la faiblesse du groupe français. N'ayant, à la différence des *Majors*, aucune concession en dehors du Moyen-Orient, la CFP n'avait pas à craindre la concurrence des gisements du Golfe, au contraire elle avait tout intérêt à accélérer leur développement.

A cette dépendance géographique à la production pétrolière du Golfe s'ajoutait la faiblesse de la représentation politique de la France, qui, paradoxalement, avait certains avantages. Après son départ du Liban et de Syrie, la France n'apparaissait plus, pour les dirigeants moyen-orientaux, comme une menace contre leur souveraineté à la différence de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'URSS. Ainsi, dès les années 1950, plusieurs pays du Golfe, notamment l'Arabie saoudite⁶³ et l'Iran, cherchèrent à obtenir une certaine autonomie et à se libérer de l'influence américaine en faisant appel aux puissances européennes, comme la France. De plus, Paris profitait amplement des avantages offerts par la cartellisation du Moyen-Orient qui lui assurait des quantités importantes de pétrole en devenir, sans en payer le coût politique. Après avoir été créés par les Occidentaux, dominés par eux, puis intégrés dans des zones d'influence, les pays du Moyen-Orient, désireux de sortir du mal-développement, revendiquèrent l'émancipation politique qui va de pair avec l'émancipation pétrolière et la souveraineté économique. Or, en 1950, ce sont les gouvernements anglais et américains et leurs compagnies pétrolières qui étaient sous le feu des critiques. La France, qui profitait aussi du système, fut largement épargnée par les critiques de par sa faiblesse.

Nous nous proposons d'étudier sur le moyen terme, entre 1945 et les années 1970, comment l'influence française dans le golfe Arabo-Persique s'est affirmée par la construction de la diplomatie d'entreprise de la CFP. Nous aborderons le sujet en plaçant l'entreprise, mais aussi les hommes qui l'animent et leurs interlocuteurs, au cœur de la réflexion. Ces acteurs locaux, souvent oubliés de l'histoire des relations internationales ont joué un rôle majeur dans cette diplomatie de terrain. Plus que la diplomatie étatique, la diplomatie d'entreprise, surtout lorsqu'elle porte sur un secteur aussi stratégique que le pétrole, doit garder le contact permanent avec les autorités locales car leurs intérêts ne peuvent pas s'éloigner des réalités de terrain⁶⁴. Ainsi, dans les émirats, les entreprises pétrolières françaises nouèrent des contacts avec les responsables locaux, les entreprises et les puissances étrangères avant que la France n'y installât une représentation diplomatique en 1971. La CFP, à l'initiative de son président, Victor de Metz, ne se limita pas à des actions économiques puisqu'elle se lança, de manière précoce, dans la coopération culturelle afin de renforcer ses relations avec les Etats du Golfe. Nous nous proposons d'apprécier la complémentarité, mais aussi les divergences éventuelles,

⁶² Philippe Tristani, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-Sorbonne, octobre 2015, p 254.

⁶³ Claire Lebrun, *La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officielle (1950-1965)*, mémoire de master dirigé par Pierre Vermeren et Philippe Périat, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, p. 9.

⁶⁴ François Valmage, *op. cit.*, p. 170.

de la diplomatie économique de l'État français et de la diplomatie d'entreprise de la CFP, dont l'examen participe d'une histoire renouvelée des pratiques diplomatiques contemporaines⁶⁵.

A travers cette étude, nous démontrerons la pertinence de l'application du terme de diplomatie à certaines pratiques internationale des entreprises et montrerons les liens entretenus par ces pratiques avec la diplomatie d'État. Nous remettons ainsi en cause la vision sommaire qui tend à opposer la diplomatie d'entreprise à la diplomatie traditionnelle pour proposer une approche reposant sur l'hybridité. En effet, l'étude de la représentation et des intérêts français dans le Golfe nous invite à mettre en avant une diplomatie hybride, reposant sur une interconnexion croissante des acteurs publics et privés, bien avant la troisième mondialisation et la montée en puissance des firmes transnationales dans les années 1980-1990. Dans le Golfe, à partir des années 1950, la diplomatie d'entreprise et la diplomatie étatique s'associèrent et s'entraidèrent pour former les deux faces d'une même pièce avec un objectif commun : renforcer la présence française dans un Moyen-Orient dominé par les Anglo-Saxons. Cette recherche suit ainsi la voie tracée par Guillaume Devin, qui refuse d'opposer un monde stato-centré à un monde multi-centré⁶⁶, en se focalisant sur les interactions entre ces deux formes diplomatiques et non en les opposant. La puissance de la CFP dans le Golfe a été perçue par les dirigeants français non pas comme une concurrence, mais comme un vecteur de l'influence française. C'est pourquoi les responsables de la diplomatie française n'ont pas hésité à utiliser, à plusieurs reprises, la CFP comme un relais de leur politique étrangère. A l'inverse, les diplomates d'entreprises ne perçoivent pas la diplomatie économique comme un rival, mais comme un partenaire. Les grandes entreprises connaissent les rouages et les logiques de la diplomatie économique, elles savent comment engager des synergies avec l'Etat⁶⁷.

Etudier la présence française dans le Golfe implique de décrypter un écosystème qui comprend une multitude d'acteurs privés et parapublics, se substituant régulièrement aux diplomates professionnels dans une région où les canaux diplomatiques officiels restaient limités et/ou n'étaient pas encore établis. Authentique praticien des relations institutionnelles et officieuses, le « diplomate d'entreprise » se révèle ainsi particulièrement utile pour mettre en avant les intermédiaires au niveau international, interrégional, national et local. En nous centrant sur les hommes, nous mettrons en lumière cette nouvelle figure des relations internationales⁶⁸. Ce terme est ici employé à des fins didactiques puisqu'il n'a aucune valeur institutionnelle. Pascal Lorot parle pour cette profession d'un « problème identitaire » car le diplomate d'entreprise évolue dans des configurations différentes selon son entreprise et ne porte d'ailleurs pas le même nom selon sa structure de rattachement : « directeur des relations institutionnelles directeur des relations extérieures, directeur des affaires gouvernementales, directeur des affaires publiques, ou encore lobbyiste »⁶⁹. Mais à côté de ces « diplomates d'entreprise », toute une série d'acteurs paradiplomatiques (archéologues, universitaires, médecins, parlementaires, etc.) sont également très actifs sur le terrain⁷⁰. Inventé par

⁶⁵ Laurence Badel, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁶ Guillaume Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, collection Repères, 2002, p. 25.

⁶⁷ Fiorina Jean-François, « Géopolitique et diplomatie d'entreprise : entretien avec Didier Lucas », *op. cit.*, p. 3.

⁶⁸ Didier Lucas (dir.), *Les Diplomates d'entreprise. Pouvoir, réseaux, influence*, Paris, Choiseul éditions, 2012.

⁶⁹ Pascal Lorot, « Les diplomates d'entreprise, pôles d'influence de la géoéconomie de demain : le décryptage de Pascal Lorot », *Communication & Influence*, n°44, mai 2013, p. 1.

⁷⁰ Laurence Badel, « Chapitre 5. Au défi de l'État : le rôle des paradiplomaties en Europe », dans *id.*, *Diplomaties européennes. XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2021, p. 155-191.

Panayotis Soldatos⁷¹, le concept de paradiplomatie servait à l'origine à décrire les activités internationales des provinces canadiennes et des États américains dans le contexte de la mondialisation et de la croissance des relations transfrontalières en Amérique du Nord⁷². Etant de plus en plus usité, le concept s'est progressivement élargi à d'autres acteurs et a inclus, notamment, les *think tanks*⁷³, la diplomatie parlementaire⁷⁴, la diplomatie universitaire⁷⁵, la diplomatie archéologique⁷⁶ et les fondations⁷⁷. Cette pluralité caractérise la présence française dans le Golfe et fonde sa spécificité sur une sociologie variée des différents acteurs, allant du traditionnel diplomate au chef d'entreprise, en passant par l'ingénieur, l'universitaire, le banquier, le traducteur ou le médecin. Autant d'acteurs qui n'ont ni les mêmes formations, ni les mêmes mentalités, ni les mêmes objectifs, complexifiant l'analyse de leurs pratiques diplomatiques.

Cette thèse s'inscrit également dans une histoire des relations économiques internationales puisqu'elle participe à l'écriture d'une histoire de l'internationalisation du Golfe, commencée au XIX^e siècle, qui s'intensifie dans les années 1950 avec l'exploitation massive pétrolière. Cette globalisation pétrolière est symbolisée par ces nouveaux acteurs que sont les consortiums pétroliers internationaux auxquels participait la CFP. Il s'agissait de *non profit companies*. Comme leur nom l'indique, ces consortiums ne réalisaient pas de bénéfices et faisaient simplement payer les coûts d'exploitation pour assurer leur fonctionnement. Leur but était de distribuer le brut produit entre les actionnaires, chaque groupe recevant un pourcentage de la production proportionnel à sa participation financière. Ils apparaissent donc plus comme de simples machines à satisfaire les désirs des *Majors* que comme de véritables entreprises gérant des concessions pétrolières⁷⁸. Travaillant dans le Golfe, il s'agissait de sociétés de droit britannique, présidées par un citoyen britannique, qui pratiquaient la préférence nationale au profit des Britanniques, dont les sièges sociaux étaient à Londres, et qui regroupaient différentes entreprises pétrolières de tailles et d'intérêts radicalement différents. La nécessité de prendre en compte les stratégies mondiales de ces partenaires privés et de leurs États respectifs, en plus de celles des États producteurs, donne toute son originalité et sa complexité au sujet et l'inscrit ainsi dans une histoire économique globale des relations internationales.

Dans cette double perspective, l'historiographie du pétrole a intégré ces évolutions, ces réflexions et ces nouvelles pistes de recherche. Elle concerne aussi bien l'histoire politique,

⁷¹ Panayotis Soldatos and Hans J. Michelmann (Eds), *Federalism and International Relations: The Role of Subnational Units*, Oxford: Clarendon Press, 1990.

⁷² Stéphane Paquin, *Paradiplomatie et relations internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes/Peter Lang, 2004.

⁷³ Thomas Medvetz, « Les think tanks aux États-Unis. L'émergence d'un sous-espace de production des savoirs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 176-177, n°1-2, 2009, p. 82-93.

⁷⁴ Philippe Péjo, « La diplomatie parlementaire, actrice émergente de communications diplomatiques démocratisées », *Hermès. La Revue*, vol. 81, n°2, 2018, p. 73-81.

⁷⁵ Guillaume Tronchet, « L'expertise universitaire en diplomatie. Entre valorisation sociale et assignation à résidence (1900-1940) » dans Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 305-317.

⁷⁶ Gérard D. Khoury, « Regard sur les rapports de missions politiques de Louis Massignon 1908-1955 » dans *Une histoire du Proche-Orient au temps présent : Études en hommage à Nadine Picaudou* [en ligne]. Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015.

⁷⁷ Claire Wintle, « Diplomacy and the Design School: The Ford Foundation and India's National Institute of Design », *Design and Culture* 9, no. 2, 2017, p. 207-224.

⁷⁸ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 58-59.

l'histoire économique et sociale que celle des techniques ou des relations internationales⁷⁹. On constate que les études historiques sur ce thème bien qu'encore limitées connaissent un essor récent profitant de l'ouverture des archives historiques du groupe Total depuis les années 2000. André Nouschi a marqué une rupture dans l'historiographie française puisqu'il fut le premier historien à s'intéresser à la question pétrolière non pas sur le plan économique ou technique mais sur celui des relations internationales⁸⁰. Ses travaux apparaissent comme la matrice des recherches récentes, mais ses recherches étaient alors gênées par l'ouverture limitée des archives de la CFP. C'est un historien canadien qui fut son premier successeur à la fin des années 1990. Edward Peter Fitzgerald, issu de l'école de la *Business History* américaine, a étudié le rôle de la CFP dans les tractations au sein de l'IPC autour de l'accord de la ligne rouge de 1928⁸¹ et la défense de cet accord par le groupe français en 1947-48 face aux Américains⁸².

Le renouvellement historiographique en France date véritablement de la fin des années 2000 avec l'ouverture des archives Total. Ouverture qui permet aux historiens de renouveler les problématiques liées à l'histoire du pétrole en intégrant pleinement les apports de l'histoire des entreprises qui, après quelques réticences de la part des historiens, a beaucoup progressé, depuis les années 1980⁸³. La création de la première chaire d'histoire des entreprises en 1985 à l'EHESS, puis en 1992 d'une revue, *Entreprises et Histoire*, témoignent de ce dynamisme. La méfiance des historiens français vis-à-vis des archives et des histoires d'entreprises s'explique en partie par l'existence d'une littérature hagiographique créée sur commande des entreprises afin de redorer leur image. Dans le Golfe, le consortium américain gérant les gisements d'Arabie Saoudite, l'ARAMCO, et plus précisément son service de relations publiques, a ainsi fait éditer *Discovery ! The Search for Arabian Oil*, sous la plume de Wallace Stegner qui présente les personnels de l'ARAMCO comme de véritables apôtres du développement dans la région face à des gouvernants avides d'enrichissement personnel⁸⁴.

Cette historiographie officielle des compagnies pétrolières a été dénoncée par Robert Vitalis dans *Americas Kingdom: Mythmaking on Saudi Oil Frontier*. Dans sa critique, l'historien américain notait que les auteurs concernés écrivaient non pas une histoire de l'ARAMCO, mais l'histoire de ses relations publiques⁸⁵. Robert Vitalis soulève ici un problème de source puisque ces travaux officiels ne s'appuyaient non pas sur des notes ou documents internes de l'entreprise, que le groupe conservait à l'abri des regards, mais sur des archives ouvertes, sans aucun regard critique, qui ont été créées par la direction des Relations publiques dans le but de mettre en avant l'aide au développement du groupe. Il proposa donc de revisiter l'histoire de l'ARAMCO en s'appuyant sur ses archives, ce qui lui permit de faire une autre histoire témoignant, entre autres, d'un racisme institutionnalisé sur les sites saoudiens et d'une volonté de l'entreprise de se soustraire à ses responsabilités de

⁷⁹ Ibidem, p 17.

⁸⁰ André Nouschi, « Le Golfe et le Pétrole, d'un impérialisme à l'autre », *Relations Internationales*, n°66, été 1991, p.141-162. *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, op. cit., 451 p.

⁸¹ Edward Peter Fitzgerald, « Business Diplomacy: Walter Teagle, Jersey Standard, and the Anglo-French Pipeline Conflict in the Middle East, 1930-1931 », *The Business History Review*, vol. 67, n° 2, Summer 1993, p. 207-245,

⁸² Edward Peter Fitzgerald, « *The Power of the Weak, and the Weakness of the Strong* », op. cit., p. 108-127.

⁸³ Domingue Barjot (dir.), « Où en est l'histoire des entreprises aujourd'hui ? », *Histoire économique et sociale*, n°4, p. 597-603,

⁸⁴ Wallace Stegner *Discovery! The Search for Arabian Oil*, Beyrouth, Middle East Export Press, 1971.

⁸⁵ Robert Vitalis, *Americas Kingdom: Mythmaking on Saudi Oil Frontier*, Stanford, Stanford University Press, 2007 p. 10-12.

développement local⁸⁶. Le travail de Robert Vitalis nous démontre donc que les archives d'entreprises sont aussi légitimes pour l'historien que les autres du moment où ils font l'objet d'une analyse critique et qu'ils ne doivent donc pas être dédaignés puisqu'ils ouvrent de nouvelles perspectives de recherches. Dans le domaine de l'histoire des relations internationales, des doctorants et étudiants en master ont renouvelé les recherches sur la CFP en étudiant ces archives. Philippe Tristani a ouvert la voie par sa thèse sur le principal consortium auquel participait la CFP, l'*Iraq Petroleum Company*⁸⁷. Ce travail fut complété par différents masters sur les filiales de l'IPC. Nicolas Chigot étudia les relations entre Total et Abu-Dhabi⁸⁸ et mon propre mémoire de master s'inscrivait dans cette continuité en traitant des relations entre la CFP et le Qatar⁸⁹. Malgré ces recherches, le chercheur est encore gêné par l'absence d'une grande monographie retraçant l'histoire du groupe Total, comme on peut en trouver pour les *Majors* anglo-saxonnes. Les quelques tentatives réalisées ont été le fait d'anciens membres du groupe et relèvent davantage de l'histoire événementielle⁹⁰. C'est donc un champ d'activité qui reste à explorer dans les années à venir.

Sur le plan des relations interétatiques, l'historiographie de la présence française dans le Golfe après 1945 est très limitée. Aucune recherche ne propose une approche régionale. Quelques mémoires offrent des éléments sur certains pays du Golfe, mais ils ne traitent ni de l'ensemble de la région, ni de l'ensemble de la période⁹¹. David Styan est le seul à avoir tenté de mettre en avant la spécificité de la politique française à l'échelle du Golfe à travers son étude des relations franco-irakiennes⁹². Bien que traitant du cas irakien, il analyse les processus de formation de la politique étrangère française à l'échelle du Golfe et l'étendue et l'impact des intérêts économiques sous-jacents à l'élaboration de ces politiques. Sa thèse soutient que les intérêts pétroliers et de l'industrie de la défense se sont associés aux intérêts généraux de la France et que cette convergence d'intérêts, portée par un corps relativement homogène et soudé d'hommes d'affaires, de politiciens et de fonctionnaires, explique la continuité de la politique française dans la région malgré le changement de gouvernement.

Néanmoins, son propos reste trop souvent limité par ses sources : aucune consultation d'archives étatiques, ces dernières n'étant, à l'époque, pas communicables sur la période 1965-1989. Dans le cadre de cette recherche, j'avais initialement prévu de me centrer sur les archives historiques du groupe Total, conservés à la Défense. Le service archives du groupe Total a été créé en 1982 par Hervé l'Huillier. Il constitue, avec celui d'EDF, l'un des premiers grands services d'archives d'entreprise en France. Les archives historiques s'étendent sur plus de quatre kilomètres linéaires, ce qui représente une petite partie de l'ensemble des archives Total qui s'étendent sur plus de 100 kilomètres linéaires⁹³. Par son immensité, un

⁸⁶ Robert Vitalis, *op. cit.*, p. 76-79.

⁸⁷ Philippe Tristani, *op. cit.*

⁸⁸ Nicolas Chigot, *La présence de la CFP dans l'émirat d'Abou Dhabi entre 1939 et 1977*, mémoire de master dirigé par Pascal Griset, université Paris-Sorbonne, 2008.

⁸⁹ Kévin Wursthorn, *La CFP au Qatar de 1935 à nos jours*, mémoire de master dirigé par Robert Frank, Paris 1, 2011.

⁹⁰ Jean Rondot, *La compagnie Française des Pétroles, du franc-or au pétrole-franc*, Paris, « Histoire des grandes entreprises » n° 7, Plon, 1962 et Emmanuel Catta, *Victor de Metz. De la CFP au groupe Total*, Paris, Total Édition Presse, 1990.

⁹¹ Augustin Rose, *Le pays des Lumières et la « Dictature protégée ». La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973)*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2017 et Alicia Cats, *La genèse de la coopération entre la France et les Émirats arabes unis dans les années 1970*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2015.

⁹² David A. Styan *France and Iraq: Oil, Arms and French Policy Making in the Middle East*, London and New York: I. B. Tauris & Co. Ltd., 2006.

⁹³ Philippe Tristani, *op. cit.*, p 26.

dépouillement systématique de l'ensemble des fonds traitant du Moyen-Orient n'était pas possible dans le laps de temps du doctorat. J'ai donc concentré mon attention sur les fonds des diplomates d'entreprises qui portèrent la politique du groupe et des directions qu'ils créèrent pour les épauler. C'est ainsi que j'ai choisi de procéder à un dépouillement systématique des fonds du département des Relations extérieures (DRE), de la direction du Moyen-Orient (DMO) et du Centre de documentation et de synthèse (CDS). Lors du dépouillement des fonds de la *Qatar Petroleum Company* (QPC) durant mon master, j'avais pu constater que les fonds traitant des relations entre la CFP et les pays producteurs ne sont pas les plus pertinents dans le cadre d'une analyse d'histoire des relations internationales. La majorité de ces fonds couvrent l'ensemble des relations et correspondances de la CFP ou des consortiums auxquels elle participa. Dans les faits, il s'agit principalement de documents d'une nature juridique, fiscale et comptable qui ne représentent pas un véritable intérêt par rapport à ma perspective. Dans ces fonds, je me suis focalisé sur les procès-verbaux des différentes réunions auxquelles les différents représentants des compagnies assistaient, car c'est dans ce lieu de négociation que se discutait la stratégie du consortium et où s'opposaient les visions concurrentes des différents groupes.

Le service archives du groupe Total a l'avantage de proposer une grande complémentarité de ses sources. En plus des documents propres à la CFP, on retrouve également l'ensemble des archives des consortiums auxquels elle participa et qui couvre quasiment l'ensemble du golfe Arabo-Persique. Le fonds le plus important est celui de l'IPC, qui a été largement dépouillé Philippe Tristani, suivi par celui du consortium international des pétroles iranien et enfin ceux des filiales de l'IPC au Qatar, à Abu-Dhabi, à Dubaï et en Oman. Ces fonds offrent une grande diversité puisqu'ils comprennent des documents provenant de différents pays et qu'ils ont été rédigés par des acteurs aux intérêts multiples et parfois même divergents. On y trouve des notes écrites aussi bien par du personnel de la CFP que par des Britanniques de l'AIIOC ou de la Shell, par des Hollandais de la Royal Dutch ou par des Américains. Ce faisant, ces archives sont principalement rédigées en anglais, et seule une infime partie des archives Total traitant du Moyen-Orient, les notes créées à usage interne, était rédigée en français. Les archives de la DMO témoignent à eux seuls de cette richesse. Créée en 1954, elle suivait l'ensemble des affaires de la CFP au Moyen-Orient. La lecture de ses fonds permet ainsi d'avoir une vue d'ensemble de tous les dossiers suivis et de l'éventail des sujets traités par la CFP au Moyen-Orient : statuts, contrats, activité pétrolière, personnel, relations avec les gouvernements du Moyen-Orient, relation entre les membres du consortium, stratégie de développement, etc.

En parallèle de ces dossiers, l'intense collaboration entre la CFP et le ministère des Affaires étrangères est révélée par l'omniprésence de documents issus des différentes administrations françaises et qui ont été communiqués à la CFP. On retrouve ainsi dans les archives du groupe des centaines de cartons compilant une grande partie de la correspondance diplomatique entre les ambassades et l'administration centrale. A l'origine, cette richesse devait être mise à profit pour combler une lacune archivistique. Jusqu'à l'automne 2016, les archives du ministère des Affaires étrangères français pour les pays du Golfe étaient relativement difficiles d'accès. En effet, les cartons postérieurs à 1965 devaient faire l'objet d'une demande de dérogation pour pouvoir être consultés, ce qui nécessitait un délai de 4 à 5 semaines. En octobre 2006, la direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères modifia sa politique de communicabilité. À la suite d'un entretien approfondi entre Laurence Badel et Séverine Blenner-Michel, elle favorisa l'ouverture des fonds pour l'ensemble des pays du Moyen-Orient jusqu'en 1989 sans demande de dérogation à l'exception des affaires militaires.

Ce changement de politique au début de ma seconde année thèse modifia sensiblement l'orientation de ma recherche. L'idée initiale était de faire l'histoire de la présence française en se reposant principalement sur les archives privées du groupe Total pour contrer le blocage des fonds du ministère des Affaires étrangères, ce qui était d'autant plus aisé à réaliser qu'une partie des télégrammes diplomatiques, inaccessibles aux archives diplomatiques, était facilement disponible au service archives du groupe Total. Il va de soi que l'ouverture des archives diplomatiques constitua une opportunité inattendue qui fut saisie. Leur étude offrit une grande complémentarité avec ceux du groupe Total. Si l'on y retrouve l'essentiel des documents disponibles au sein des archives Total, les documents manquants permettent de pointer des divergences, certes limitées, entre les intérêts de l'Etat et du groupe français. Bien entendu, ces notes, nuanciant et parfois même critiquant l'action de la CFP, n'avaient pas été transmises à l'entreprise, ce qui avait initialement en partie biaisé l'étude de la coopération entre la CFP et le Quai d'Orsay.

Celle des archives du ministère de l'Industrie et de la Présidence de la République avait permis d'entrevoir ces divergences, mais rien ne laissait entrevoir qu'elles étaient en partie partagées par les Affaires étrangères. Un clivage apparaît assez nettement avec la création d'Elf en 1966. Contrairement à la CFP, société d'économie mixte, Elf était une compagnie entièrement contrôlée par l'Etat. Pierre Guillaumat, son président, était un gaulliste qui avait déjà servi à plusieurs postes clés de la république gaullienne⁹⁴. Si la CFP dépendait du ministère des Affaires étrangères, Elf devint le domaine réservé de l'Elysée et obtint le soutien du ministère de l'Industrie. La CFP suscitait la méfiance du pouvoir gaulliste, qui la jugeait trop dépendante des intérêts anglo-saxons. Plus connue pour ses actions en Afrique, Elf modifia aussi la donne dans le Golfe. Elle s'implanta en Iran et en Irak en 1968, jusqu'alors considérés comme la chasse-gardée de la CFP. A cette date, Elf signa un accord avec la compagnie d'Etat pétrolière pour se charger de la prospection et de l'exploitation d'une partie du territoire confisqué par l'Etat irakien à l'IPC. En contrepartie de ses apports financiers et techniques, Elf était rémunérée par un approvisionnement garanti en pétrole irakien : il s'agissait d'un nouveau genre de partenariat, dit « contrat d'agence »⁹⁵. Ce dernier succédait au système classique des concessions et valut à la société d'Etat un franc succès dans son projet de pénétration au Moyen-Orient. Pour la première fois, la présence pétrolière française dans la région ne passait pas par l'intermédiaire d'un consortium international où la France était minoritaire. Ce choix émanant des plus hautes sphères de l'Etat n'alla pas sans provoquer des conflits d'intérêt entre les deux grands de l'industrie pétrolière française. Ces conflits ne sont pas détaillés par l'historiographie et limités à la forme d'une rivalité personnelle entre Pierre Guillaumat et Victor de Metz. Cette thèse tente également d'apporter des éclaircissements et de savoir s'il y a eu une opposition tangible entre la CFP et l'Elf au Moyen-Orient et quel rôle y joua l'Etat français.

L'étude des fonds du ministère des Affaires étrangères ouvrit également une nouvelle perspective à l'étude de la diplomatie d'entreprise et de la présence française dans le Golfe. S'il est évident que les questions pétrolières ont été au cœur des intérêts français dans la région, on ne peut pas limiter la présence française à cet aspect central. En effet, on observe que l'activité pétrolière devient même, à partir des années 1970, minoritaire dans certains pays du Golfe par rapports aux restes des intérêts français. Certes, les archives mettent en

⁹⁴ Georges-Henri Soutou et Alain Beltran (dir), *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, IDHI - Editions Rive Droite, Paris, 1995, 228 p.

⁹⁵ Bakka, Karima, *Elf ERAP en Irak, de 1968 à 1977*, mémoire de master dirigé par Samir Saul, Université de Montréal, 2009, p. 13.

évidence, à une échelle évidemment bien moindre que celle de la CFP, l'action d'autres groupes français notamment en Arabie saoudite, où la CFP était longtemps absente, celle la Banque de l'Indochine⁹⁶ et des entreprises de BTP. Mais, en dehors du monde des entreprises, l'action des nouveaux acteurs au service de la présence française dans le Golfe transparait à la lecture de ces archives. Parmi ces derniers, on peut citer les ordres religieux qui jouèrent un rôle central dans la défense de la langue française dans cette région⁹⁷, les universitaires⁹⁸, les archéologues⁹⁹ ou les architectes¹⁰⁰.

Afin d'avoir un contrepoint aux sources françaises, j'ai eu recours aux *Foreign Relations of the United States* (FRUS), dont l'accès est facilité par la numérisation des documents par l'*Office of the Historian* du Département d'État en collaboration avec les universités du Wisconsin-Madison et de l'Illinois. La série FRUS présente des dossiers documentaires officiels sur les principales décisions de la politique étrangère des États-Unis et de leurs activités diplomatiques. Elle permet donc d'analyser les réactions américaines aux initiatives françaises dans le Golfe sur la période concernée. De plus, rappelons que les archives Total sont d'une grande diversité et qu'elles incluent des sources étrangères par l'intermédiaire des consortiums internationaux auxquels l'entreprise a participé. Les documents traitant du Moyen-Orient ont ainsi été majoritairement rédigés par des Britanniques et des Américains et non par des Français, permettant d'avoir un regard extérieur et de diversifier mes sources.

Ma problématique générale a donc été sensiblement modifiée, en cours de route, par l'ouverture de nouveaux fonds d'archives. Ces sources complémentaires m'ont incité à prendre davantage en compte le travail d'une multitude d'acteurs et donc à articuler davantage le propos sur les interactions entre des acteurs privés plus diversifiés, puisque ne se limitant plus seulement à la seule CFP, et des acteurs publics engagés sur le terrain pour développer la présence politique, économique, technique et culturelle de la France dans un environnement fortement marqué par l'influence anglo-saxonne. Située à l'intersection de l'histoire des relations internationales, de l'histoire économique et de l'histoire des entreprises, cette étude éclaire l'histoire contemporaine d'une région, le golfe Arabo-Persique, devenue, dans la seconde partie du XX^e siècle, un acteur autonome des relations internationales. Elle met aussi l'accent sur les relations internes d'une organisation régionale, l'OPEP, et sur des acteurs locaux liés par des interrelations complexes où les logiques économiques côtoient des logiques politiques, stratégiques et des intérêts personnels. Dans cette perspective, la thèse repose sur une ouverture pluridisciplinaire à l'économie, à la géopolitique et au droit international. Ce sujet, ne bénéficiant pas de réelles études pionnières, offre une grande latitude quant à l'angle à adopter. Sa pertinence réside dans l'examen de l'articulation entre une diplomatie étatique et une diplomatie d'entreprise afin de renforcer la présence française dans le Golfe. Dès lors, j'ai souhaité orienter le sujet sous le prisme de la complémentarité

⁹⁶ Augustin Rose, *op. ci.*, p. 45-50.

⁹⁷ Stanislas Jeannesson, « Le Service des oeuvres du Quai d'Orsay et les acteurs religieux de la diplomatie française dans l'entre-deux-guerres » dans Florian Michel et Gilles Ferragu (dir.), *Diplomatie et religion. Au coeur de l'action culturelle de la France au XXe siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 76-77.

⁹⁸ Guillaume Tronchet, « L'expertise universitaire en diplomatie. Entre valorisation sociale et assignation à résidence (1900-1940) », dans Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p.305-317.

⁹⁹ Nader Nasiri-Moghaddam, *L'archéologie française en Perse et les antiquités nationales (1884-1914)*, Paris, Éditions Connaissances et savoirs, 2004, p. 14-15.

¹⁰⁰ Sarah Piram, « S'approprier un modèle français en Iran ? L'architecte André Godard (1881-1965) et la conception des musées iraniens », *Les Cahiers de l'École du Louvre* [En ligne], n°11, 2017, p. 3.

entre ces deux formes d'actions diplomatiques. C'est pourquoi je propose d'analyser dans quelle mesure la présence française dans le golfe Arabo-Persique entre 1945 et les années 1970 s'inscrit, non pas dans un cadre bilatéral classique, mais dans un système multi-centré constitué par des interrelations liées principalement à l'enjeu stratégique des hydrocarbures et à la globalisation, montrant ainsi les capacités de la France à préserver ses intérêts et à les accroître dans une zone traditionnellement d'influence anglo-saxonne et soumise à une rude concurrence internationale.

Pour retracer l'histoire de cette présence, j'ai choisi un plan chronologique reposant sur une périodisation marquant les évolutions de la coopération entre la diplomatie étatique et celle de la CFP dans le Golfe. La première période (1945-1956) met en perspective l'émergence d'une diplomatie hybride pour restaurer et consolider la présence française dans le golfe Arabo-Persique après guerre. En effet, malgré la reconstruction du réseau diplomatique français, ses faiblesses sont restées importantes et ont permis à l'action de la CFP de se déployer pleinement sans craindre une véritable concurrence. La seconde période (1956-1967) marque l'âge d'or d'une diplomatie d'entreprise adoubee par l'Etat. Le point culminant de ce processus est la période de rupture des relations diplomatiques entre la France et les pays arabes entre 1956 et 1962-63 qui voit s'institutionnaliser une certaine forme de privatisation de l'action diplomatique. Toutefois, cette expansion d'une action diplomatique privée s'est toujours faite en collaboration avec le Quai d'Orsay, ce qui explique en grande partie son succès. Cette période, marquant la genèse de la diplomatie d'entreprise, apparaît centrale puisqu'elle fut une période d'expérimentation de ces nouvelles pratiques. La troisième période, de 1967 aux années 1980, est marquée par l'indépendance des émirats, aboutissant à une normalisation des relations diplomatiques avec l'ensemble des pays du golfe Arabo-Persique, et par les conséquences des chocs pétroliers, favorisant un essor de la diplomatie économique. A la suite de la guerre des Six Jours, la politique gaullienne d'indépendance nationale s'affirme alors et devient « opératoire » avec les décisions majeures qui témoignent que la France a dorénavant les mains libres¹⁰¹. Cette période voit la présence étatique s'affirmer progressivement avec l'achèvement du réseau diplomatique français dans la région. Le corps diplomatique français se renforce par de nouvelles créations de poste qui témoignent de l'intérêt stratégique qu'a acquis le Golfe pour la France. Avec ce retour de l'Etat, la diplomatie économique, symbolisée par la diplomatie des grands contrats, s'impose et on observe une normalisation de la présence française dans le Golfe. La diplomatie d'entreprise, qui en faisait jusqu'alors son originalité, ne disparut pas, mais céda du terrain à la diplomatie économique portée par l'Etat. Cette mainmise de l'Etat s'observe avec les missions commerciales françaises qui sont souvent présidées par des membres du gouvernements ou des hauts fonctionnaires¹⁰². Le choc pétrolier l'a poussé à accélérer un mouvement déjà amorcé pour limiter le déficit de la balance commerciale avec ces pays et mener une politique d'exportation vers ces marchés qui connaissent un véritable essor du fait de l'explosion de leurs revenus pétroliers. A contrario, la diplomatie d'entreprise entame un certain déclin. Le choc pétrolier a marqué un tournant majeur dans l'histoire de la CFP. Il a révélé la trop grande dépendance du groupe au Moyen-Orient et le poussa à amorcer une politique de diversification. Dans cet esprit, elle décida d'investir en mer du Nord, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Ces nouvelles dépenses entraînèrent une réduction de ses moyens dans le Golfe et donc un retrait relatif de sa présence. Sur le plan institutionnel, la relation de la CFP avec les Etats producteurs marque une évolution avec la fin du régime des concessions et des grands

¹⁰¹ Maurice Vaïsse, « La puissance ou l'influence », in *Histoire de la diplomatie française. Tome II. De 1815 à nos jours*, Paris, Editions Perrin, 2005, p. 467-470.

¹⁰² Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 361.

consortiums qui vont de pair. La présence locale des groupes pétroliers devient alors moins importante, ceux-ci se limitant alors au rôle d'opérateur pour le compte des sociétés nationales moyen-orientales.

**Première partie : L'émergence d'une diplomatie hybride
pour enraciner et consolider la présence française dans le
golfe Arabo-Persique (1945-1956)**

Chapitre 1 : Le désert arabe de la présence politique française dans le golfe Arabo-Persique : la construction progressive et limitée des réseaux extérieurs après 1945

1945 est-elle une « année zéro » pour la France dans le golfe Arabo-Persique ? Cette question inspirée du film du cinéaste néoréaliste italien Roberto Rossellini, *Allemagne, année zéro*, sorti en 1947, se pose tant les changements structurels de la présence régionale française sont importants et déterminants. Ces derniers créent une rupture avec l'entre-deux-guerres et fondent les bases de l'expansion française dans le Golfe pour les décennies suivantes. L'après guerre offre d'abord à Paris l'occasion d'y reconstruire sa présence, qui a été mise en sommeil durant le conflit avec la rupture de ses relations diplomatiques avec l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite en 1941. Ensuite, ces années permettent au Quai d'Orsay, le ministère français des Affaires étrangères, de procéder à un rééquilibrage géostratégique de son réseau extérieur vers le golfe Arabo-Persique, jusqu'alors négligé, au profit du Proche-Orient. Cette dichotomie de la présence française s'explique par la polarisation des moyens financiers et humains sur la Syrie et sur le Liban. Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, à la suite des accords secrets négociés entre Mark Sykes et François Georges-Picot en 1916, ces deux territoires se trouvaient sous son administration mandataire¹. Cette présence politique nous permet de comprendre l'importance de ces deux pays, placés au centre du dispositif français, d'autant plus qu'en dehors de l'Iran, l'exploitation pétrolière du Golfe n'en était qu'à ses débuts.

Jusqu'en 1945, il ne faut pas surestimer l'importance géopolitique du golfe Arabo-Persique pour la France. Certes, depuis l'accord de la ligne rouge du 31 juillet 1928, la Compagnie française des pétroles (CFP) disposait d'une participation de 23,75% dans l'*Iraq Petroleum Company* (IPC) aux côtés de l'*Anglo-Persian Oil Company* (APOC), de la *Royal Dutch-Shell* et du consortium américain de la *Near East Development Corporation* (NEDC)². Le potentiel de ce consortium pétrolier international nous paraît aujourd'hui démesuré puisque la concession de l'IPC lui accordait le monopole de l'exploitation à l'intérieur de l'ancien Empire ottoman à l'exclusion du Koweït et de l'Égypte. Pourtant, jusqu'aux années 1950, la production pétrolière y demeure limitée et génère peu de revenus³. En 1950, la production globale des pays du Moyen-Orient atteint 86 millions tonnes (MT), soit environ 15% de la production mondiale⁴. Cette faible proportion de la région qui concentre les plus grosses réserves d'hydrocarbures de la planète, s'explique par sa lente mise en production. En effet, l'exploitation ne débute qu'en 1913 en Iran, puis s'étend à l'Irak en 1928, à l'Arabie saoudite en 1938 et au Qatar en décembre 1949.

Malgré cette mise en exploitation tardive, on observe, dès 1945, une prise de conscience par l'administration française du potentiel pétrolier du Moyen-Orient en raison de l'importance de la question de la sécurité énergétique pour la reconstruction du pays. La

¹ Pierre Brocheux, Samya El Mechat, Marc Frey et al., « Chapitre 8 - Les mandats au Proche-Orient : des évolutions très contrastées », dans *Les décolonisations au XXe siècle. La fin des empires européens et japonais*, sous la direction de Brocheux Pierre. Paris, Armand Colin, « U », 2012, p. 123-136.

² Philippe Tristani, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-Sorbonne, octobre 2015, p. 57.

³ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p.191-202.

⁴ Archives historiques Total (ci-après : AHT), documents sur l'exercice de la CFP pour l'année 1950.

France chercha ainsi à favoriser le développement rapide de la production pétrolière, ce qui la poussa à accroître sa présence dans le Golfe. Malgré cet objectif ambitieux, la réussite de la tâche était loin d'être acquise, tant l'état de la présence française apparaît critique au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Faisant le bilan de la situation des représentations diplomatiques de la France au Moyen-Orient en 1947, la CFP dénonçait la faiblesse du réseau diplomatique et consulaire français, qui pénalisait la défense et la pénétration des intérêts français dans cette région stratégique pour l'entreprise⁵. La critique n'était pas sans fondement puisque le réseau extérieur français ne pouvait pas lui apporter un soutien humain efficace, étant donné l'incapacité budgétaire de la France à ouvrir des postes dans tous les pays du Golfe. En 1947, elle ne disposait que de 5 agents de terrain pour l'ensemble du Golfe : deux en Irak (Georges Balay, ministre plénipotentiaire à Bagdad et Albert Asfar, agent consulaire à Bassora), deux en Iran (Pierre Lafond, ambassadeur à Téhéran, et Jean-Pierre Herrenschmidt, conseiller commercial) et un en Arabie saoudite (Saadeddine Bencheneb, ministre plénipotentiaire à Djeddah).

Disposant de peu de moyens par rapport aux Britanniques, la représentation extérieure de la France dans le Golfe, et plus généralement dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient, était très restreinte et incapable d'aider à l'implantation et/ou au développement des entreprises tricolores. Laurence Badel a pointé la désorganisation des structures commerciales publiques de la France au Moyen-Orient et leurs faiblesses liées aux contraintes budgétaires. Jusqu'en 1950, l'ensemble du Proche et Moyen-Orient n'était couvert que par trois postes d'Expansion économique basés en Égypte, au Liban et en Syrie. Aucun n'était implanté dans le Golfe, malgré le développement de l'exploitation pétrolière, où la France, par l'intermédiaire de la CFP, jouait pourtant un rôle majeur. Les intérêts économiques français dans le Golfe étaient donc défendus par des conseillers commerciaux qui n'étaient pas sur place et qui ne s'y déplaçaient que rarement en raison d'un manque criant de moyens et de la charge de travail déjà importante dans leur pays de résidence. Le poste du Caire, confié à Jean-Pierre Herrenschmidt en novembre 1948, devait couvrir la totalité de la péninsule arabique en plus de l'Égypte, du Soudan et de l'Éthiopie. Celui de Beyrouth, dirigé par Pierre Casalongua, couvrait le Liban et l'Irak, celui de Damas, occupé par Charles Boeglin, comprenait la Syrie et la Jordanie⁶.

Cette faiblesse française ne date pas de la Seconde Guerre mondiale. Dès l'entre-deux-guerres, les intérêts de la France au Moyen-Orient, bien qu'importants dans les domaines culturels et économiques, étaient en retrait par rapport à ceux de son principal rival, la Grande-Bretagne. Malgré la coopération du Foreign Office, le ministère des Affaires étrangères britanniques, dans la création des mandats français de Syrie et du Liban, la thèse de Sofia Papastamkou a établi que la présence directe des Français au Proche-Orient, et plus généralement au Moyen-Orient, était perçue par les Britanniques comme une « intrusion » dans ce qu'ils considéraient être leur chasse gardée⁷. En effet, en dehors de ces deux mandats, l'influence britannique prévalait dans le reste de la région, notamment dans le Golfe. Au cours du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne a progressivement imposé son contrôle sur le pourtour méridional et oriental de la péninsule arabique. James Onley estime que la péninsule arabique

⁵ AHT 82.5/1, note de la CFP intitulée « Représentation diplomatique de la France dans le Proche-Orient » de 1947.

⁶ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 178-179.

⁷ Sofia Papastamkou, *La France au Proche-Orient (1950-1958) : Un intrus ou une puissance exclue?*, thèse rédigée sous la direction de Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avril 2007.

faisait partie intégrante de l'empire informel britannique depuis l'hiver 1819-20⁸. A cette date, les autorités de l'Inde britannique recoururent à la diplomatie de la canonnière en envoyant une flotte pour lutter contre la piraterie et protéger les navires et les sujets de Sa Majesté dans le Golfe. À la fin de l'expédition, les Britanniques ont imposé un traité contre la piraterie à tous les dirigeants locaux, ce qui marqua le début de la suprématie britannique dans cette zone. Pour superviser l'application du traité de 1820 et gérer les relations de la Grande-Bretagne avec la région, Londres créa un poste de « Résident politique dans le golfe Persique ». En 1822, son siège, qui était basé sur l'île de Qeshm dans le détroit d'Ormuz, fut transféré à Bushehr sur la côte sud-ouest de la Perse. Pour soutenir le Résident dans son rôle, les Britanniques affectèrent un escadron naval dans le Golfe pour patrouiller dans ses eaux⁹. Ainsi, la Grande-Bretagne amena les dirigeants locaux à collaborer avec elle pour pacifier le Golfe et pour y limiter les influences étrangères qui menaçaient l'Inde. Un régime de protectorat s'établit dans les émirats et les sultanats du Golfe (Koweït, Bahreïn, Qatar, Abu-Dhabi, Dubaï, Sharjah, Ajman, Umm al-Qaiwain, Ras al-Khaimah, Fujairah et Mascate)¹⁰. Jusqu'en 1947, l'administration de ces territoires fut ainsi gérée par l'Indian Office par l'intermédiaire du Résident politique.

L'influence britannique ne se limitait pas aux seuls émirats et sultanats du Golfe, mais s'étendait à l'Iran et à l'Irak. La Grande-Bretagne s'est immiscée dans les affaires iraniennes, en 1801, en établissant des relations diplomatiques permanentes avec Téhéran afin de se protéger d'une possible expédition française contre l'Inde. En 1804, lorsqu'une guerre russo-iranienne éclata pour le contrôle du Caucase, les Iraniens ont poussé les Britanniques à renforcer leur présence en demandant leur aide contre les Russes. Durant le XIX^e siècle, ces deux puissances européennes ont renforcé leur présence et ont partagé le pays dans le cadre du « Grand Jeu » en le divisant en zones d'influence, britannique au sud et russe au nord¹¹. La France, bien qu'absente de ce partage, y est restée influente en offrant aux Iraniens des possibilités politiques pour sortir de la dépendance anglo-russe jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, la découverte de pétrole a renforcé la présence britannique. En mai 1901, le Chah Mazaffar el Dine a octroyé à William Knox d'Arcy, financier australien, une concession d'une durée de 60 ans couvrant le territoire iranien, à l'exception des cinq provinces du Nord-Est, pour tenir compte de l'influence russe. En effet, la limitation du territoire de la concession concernait les provinces d'Azerbaïdjan, de Guilan, de Mazandéran, d'Astrabad et du Khorasan, qui étaient sous influence russe¹². L'exploitation pétrolière a rendu nécessaire la construction d'une structure capable d'exploiter, sous le contrôle britannique, ces immenses richesses. En 1909, pour stimuler l'exploitation et exporter massivement du pétrole, le gouvernement britannique a donc créé l'APOC. L'entreprise est rapidement devenue un véritable Etat dans l'Etat et le symbole de l'impérialisme britannique en Iran. Les liens entre l'entreprise et le gouvernement britannique sont devenus de plus en plus visibles avec la décision de Londres de remplacer le charbon par le mazout comme carburant de la *Royal*

⁸ James Onley, « Britain's Informal Empire in the Gulf, 1820-1971 », *Maghreb-Machrek*, n°187, 2006, p. 102-103.

⁹ James Onley, « Britain and the Gulf Shaikhdoms, 1820-1971: The politics of protection », *Center for International and Regional Studies*, Georgetown University School of Foreign Service in Qatar, 2009.

¹⁰ Shohei Sato, « Pirates' Turned Sovereign States, 1819-1964 » dans *Britain and the Formation of the Gulf States: Embers of Empire*, Manchester, Manchester University Press, 2016, p. 5-28.

¹¹ Alexey Tereshchenko, « Le tournoi des ombres », dans Jacques Piatigorsky, *Le Grand Jeu. XIX^e siècle, Les enjeux géopolitiques de l'Asie centrale*. Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2009, p. 82-160.

¹² R. W. Ferrier, *The History of the British Petroleum Company: The Developing Years 1901-1932*, Volume 1, Cambridge, Cambridge university press, 1982, p. 42-48.

Navy¹³. L'empire britannique n'étant pas à même de satisfaire les besoins de la marine, le gouvernement britannique, sur l'initiative du Premier Lord de l'Amirauté, Winston Churchill, a investi 2.000.000 £ dans l'APOC, le 20 mai 1914, achetant 50% des actions de l'entreprise¹⁴. Ainsi, Londres s'est assuré le contrôle de la compagnie qui est devenue une entreprise impériale. A partir de ce moment, l'APOC est officiellement devenue l'outil de la Grande-Bretagne, chargé de la défense des intérêts pétroliers britanniques en Iran.

L'influence britannique en Irak est plus directe. Ancienne province ottomane, l'Irak a participé à la révolte arabe dirigée contre les Turcs, en 1916, par le chérif de La Mecque, Hussein ben Ali, avec l'appui des troupes britanniques du général Allenby. Ce soutien permit à la Grande-Bretagne d'être désignée puissance mandataire, en 1920, à la conférence de San Remo. Néanmoins, l'intérêt de la Grande-Bretagne à l'égard du territoire irakien remonte bien avant la Première Guerre mondiale. Sa position géographique, le croisement et la proximité de ses frontières avec la partie sud du territoire iranien, les différents émirats et principautés arabes situés sur la rive occidentale du Golfe, faisaient de l'Irak un objet de convoitise. Pour paraphraser Majid A. Majid, dès le XIX^e siècle, « le marchand anglais est devenu un Résident politique. Il revendique des avantages et même une certaine forme de protectorat non déclaré »¹⁵. Le protectorat britannique devient officiel avec la création du mandat, dans le cadre de la SDN, en 1920. A sa tête, la Grande-Bretagne place le prince hachémite Fayçal Ben El-Chérif Hussein Ben Ali, fils du chérif de La Mecque, qui a été chassé de Damas par les Français. Sacré Fayçal I^{er}, il devient roi d'Irak, le 23 août 1921. Par ce biais, Londres instaure un protectorat qui repose sur une série de traités irako-britanniques signés en 1922, 1926 et 1927¹⁶. Malgré l'adhésion de l'Irak à la SDN en 1932, la monarchie hachémite reste dépendante de la Grande-Bretagne et le gouvernement britannique profite de cette situation pour exercer régulièrement des pressions sur l'Irak.

Malgré cette situation favorable, Guillemette Crouzet a montré, en retraçant la genèse de l'influence britannique dans le golfe Arabo-Persique au XIX^e siècle, que l'impérialisme britannique n'y fut pourtant pas total et que des résistances émergèrent, notamment française en Oman¹⁷. Plus importante fut la résistance ottomane. A la fin du XIX^e siècle, ils manifestèrent un regain d'intérêt pour le Golfe et imposèrent aux Britanniques un partage en zones d'influence¹⁸. Ce partage vola en éclat après la Première Guerre mondiale et les Britanniques eurent d'autant plus facilement les mains libres que l'impérialisme soviétique se désintéressa, jusqu'en 1941, de la région et que les Français se concentrèrent sur le Levant. L'année 1945 apparaît être l'apogée de la domination britannique dans le Golfe comme le relèvent les travaux de Paul W. T. Kingston sur le « *Late Colonial State* »¹⁹. Après l'échec de la révolte irakienne anti-britannique de Rachid Ali al-Gillani en mai 1941, l'invasion anglo-soviétique de l'Iran à l'été 1941, l'imposition d'un contrôle économique étendu sous les

¹³ Thomas Vaisset, « Du charbon au mazout. La révolution de la chauffe dans la Marine nationale (1895-1935) », in : Alain Beltran (dir./ed.), *Le pétrole et la guerre*, « Enjeux internationaux » n° 21, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, P.I.E. Peter Lang, 2012, p. 75-78.

¹⁴ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p. 20.

¹⁵ Majid A. Majid, *L'émergence d'un État à l'ombre d'un empire : Irak-Grande-Bretagne*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 1997, p.3.

¹⁶ *Ibidem*, p. 13.

¹⁷ Guillemette Crouzet, « Un Fachoda en mer d'Oman à la veille de l'Entente cordiale ? L'affaire du dépôt de charbon (1898-1899) », *Relations internationales*, 2016/2 (n° 166), p. 53-68.

¹⁸ Guillemette Crouzet, *Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015, p. 498-509.

¹⁹ Paul W. T. Kingston, « Britain, peasants, and pashas: Debating approaches to modernization in the postwar Middle East », dans *id.*, *Britain and the Politics of Modernization in the Middle East, 1945-1958*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.10-15.

auspices du *Middle East Supply Center* (MESOC) et l'arrivée massive de troupes et personnels britanniques, le pouvoir de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient n'avait jamais été aussi visible, ni si vaste, et contrastait fortement avec l'entre-deux-guerres où il avait été relativement indirect et restreint.

La Seconde Guerre mondiale a donc renforcé la présence britannique au Moyen-Orient, alors même qu'elle a affaibli les positions françaises. Cette situation offrit à la Grande-Bretagne l'occasion d'évincer la France. En 1941, à la suite de l'invasion de la Syrie et du Liban, Londres poussa l'Irak, l'Irak et l'Arabie saoudite à rompre leurs relations diplomatiques avec le régime de Vichy, entraînant la fermeture des ambassades et des consulats français dans le Golfe. En Syrie et au Liban, les Britanniques apportèrent leurs soutiens aux nationalistes arabes et firent pression sur le général Catroux, représentant du général de Gaulle au Levant, pour qu'il proclame l'abolition des mandats français en juin 1941. La France libre, n'ayant pas les moyens de résister aux ambitions de la Grande-Bretagne, accepta la tenue d'élections, en juillet 1943, qui permirent aux nationalistes syriens du Bloc national d'accéder au pouvoir. Le nouveau gouvernement syrien négocia la passation de pouvoir et revendiqua le départ des troupes françaises de son territoire à la fin de la guerre²⁰. La France, présente militairement depuis 1920 dans la région, joua la montre et espère pouvoir maintenir sa présence, provoquant le blocage des discussions.

En 1945, un grand marchandage avait donc lieu au Proche-Orient entre la France et la Grande-Bretagne à propos de l'avenir de la Syrie et du Liban. Cette question eut des répercussions importantes sur la présence française dans le Golfe. En effet, l'opinion arabe, encouragée par les Britanniques, se mobilisait contre la France, surtout en Irak, pour obtenir son départ du Levant. Cette situation inquiétait les dirigeants de la CFP qui négociaient, au même moment, leur retour dans l'IPC. Les participations françaises dans l'IPC et ses filiales émiraties avaient été confisquées, sur ordre du gouvernement britannique, et soumises au *Trading with the Enemy Act* depuis le 12 juillet 1940. Les droits de la CFP risquaient d'être menacés par les compagnies anglo-saxonnes qui, durant la guerre, mirent en place une nouvelle architecture pétrolière dans le Golfe, en remettant en cause l'accord de la ligne rouge de 1928, qui garantissait à la CFP 23,75% du pétrole du Moyen-Orient (hors Koweït et Iran). Face à ces menaces, il devint urgent de reconstruire rapidement, malgré le manque de moyens financiers et humains, le réseau diplomatique français afin de défendre ses intérêts économiques dans le Golfe. Le but de ce chapitre est d'examiner comment la France, malgré ses faiblesses et un contexte géopolitique tendu, est parvenue à reconstruire, après 1945, une présence qui allait être le pivot de sa pénétration économique, culturelle et, dans une moindre mesure, politique dans une zone traditionnellement contrôlée par les Britanniques depuis plus d'un siècle.

Cartographie des réseaux diplomatiques et consulaires dans le golfe Arabo-Persique

En 1941, les Etats du golfe Arabo-Persique avec lesquels la France entretenait des relations diplomatiques (Irak, Iran et Arabie saoudite) les rompirent à la suite des demandes britanniques. Bien que ces mesures visaient le gouvernement de Vichy, les représentants de la France libre, puis du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) avaient le sentiment que la Grande-Bretagne souhaitait exclure la France du Moyen-Orient. Pour Sofia

²⁰ Anne Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales*, 2005/2 (n° 122), p. 17-32

Papastamkou, cette perception « va de pair avec la naissance de la *special relationship* lors de la Seconde Guerre mondiale et de la volonté des Britanniques d'obtenir un partenariat de la sorte au Moyen-Orient dans l'après-guerre »²¹, ce qui conforte les craintes françaises. Pour éviter son exclusion, la France cherche rapidement à rétablir ses relations diplomatiques avec les pays du Golfe afin d'affirmer sa puissance par sa présence locale avec l'espoir de se faire reconnaître comme le troisième Grand aux côtés de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Ce retour rencontre un succès mitigé et divergent selon les pays concernés.

L'Irak : nouveau centre des intérêts économique français dans le Golfe

Affaiblie sur le plan politique, par la défaite de 1940, la présence française disposait toujours d'un atout majeur : les participations de la CFP dans les concessions du Moyen-Orient. En Irak et dans les émirats, la France avait assis son influence via la défense de ses intérêts dans l'IPC et ses filiales. Pour y parvenir, Paris devait rapidement reconstruire son réseau diplomatique, solder son héritage mandataire au Levant, mais également réorienter ses moyens vers la défense de ses intérêts économiques, ce qui impliquait un changement de paradigme de la part des diplomates français qui s'intéressaient peu à ces questions.

L'héritage de la diplomatie consulaire au service de la reprise du dialogue franco-irakienne

La présence diplomatique française en Irak remonte au XVIII^e siècle et à l'occupation ottomane. Comme dans le reste de l'Empire ottoman, elle s'est déployée à travers un réseau d'agences consulaires. Dès 1720, Paris ouvre son premier consulat à Bassora, ville portuaire au sud-est de l'Irak, dont la juridiction couvre l'ensemble du golfe Arabo-Persique²². Jusqu'à la chute de l'Empire ottoman, ces agents consulaires ont été le fer de lance de la présence française et ont joué le rôle de médiateurs avec les pouvoirs locaux pour défendre les Français et leurs intérêts sur le terrain²³. En 1890, la France disposait de trois agences en Irak à Bagdad, Bassora et Mossoul²⁴, qui restèrent ouvertes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. En décembre 1941, ce réseau consulaire est contraint de fermer à la suite de la révolte irakienne fomentée par Rachid Ali al-Gillani, Premier ministre irakien, contre la présence britannique, les autorités françaises étant accusées d'avoir soutenu les rebelles²⁵. Cette rupture des relations diplomatiques avec Vichy ne favorise pas, pour autant, un rapprochement avec la France libre, le gouvernement irakien refusant de nouer des relations officielles avec le Comité national à Londres, puis avec le GPRF²⁶.

Face à l'absence de représentation française en Irak, la France se tourna vers l'héritier de l'Empire ottoman pour défendre ses intérêts. En chargeant Djévat Ustun, ambassadeur de

²¹ Sofia Papastamkou, « La France au Proche-Orient, 1950-1958. Un intrus ou une puissance exclue ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2007/1 (N° 25), p. 177-188.

²² Robert Oddos, « Deux siècles de relations franco-omanaises (1735-1920) Aperçu historique », *Revue Historique*, tome 296, Juillet-Septembre 1996, p. 87.

²³ Mathieu Jestin, *Salonique (1783-1913). Une histoire consulaire de la question d'Orient*, Paris, Editions de la Sorbonne, série « Histoire contemporaine », 2018, p. 79-80.

²⁴ Bulletin consulaire français. Recueil des rapports commerciaux, volumes 19, 1^{er} semestre 1890, p. 29.

²⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, note non datée de la direction d'Afrique-Levant pour le service du Protocole.

²⁶ *Ibid.*, 450, note de la direction Afrique-Levant intitulée "Rapports franco-irakiens" du 21 novembre 1944.

Turquie en Irak, de cette tâche en 1942²⁷, le GPRF s'appuyait sur des pratiques, héritées de la période ottomane, qui avaient été efficaces par le passé. En 1944, à la suite d'un nouveau refus irakien d'accueillir son représentant, le GPRF passa à l'offensive en réembauchant d'anciens agents consulaires. Reprenant le modèle britannique du « *native agent* »²⁸, il utilisa ces canaux, plus informels, pour assurer la défense des intérêts français sans rétablir officiellement ses relations diplomatiques avec Bagdad²⁹. Les collaborateurs des agences consulaires, parmi lesquels on retrouve plusieurs *native agents*, étaient des intermédiaires locaux tout désignés pour réaliser cette médiation. Parmi eux, le choix du GPRF se porta sur Thomas Rassam, assyrien d'origine. Il fut rattaché à la légation de Turquie pour gérer l'intendance des affaires françaises en qualité d'agent commercial relevant de la délégation générale à Beyrouth³⁰. Cet intérim ne constitue donc pas une véritable rupture dans la présence française en Irak, Thomas Rassam ayant déjà travaillé au consulat de France, comme auxiliaire, entre 1920 et 1939. Grâce à son expérience, il fut un atout de poids durant la période de rupture. En plus de sa mission officielle de défense des intérêts français, il a organisé à Bagdad un « service de renseignements »³¹, dont l'activité est attestée par son intense correspondance avec le Haut-commissariat de France au Levant et diverses personnalités politiques françaises.

L'expérience consulaire française en Irak a ainsi favorisé un rapprochement informel précédant le rétablissement officiel des relations diplomatiques. Fort des succès rencontrés par Thomas Rassam, le GPRF voulut rouvrir le consulat de Bassora³². Pour affermir cette revendication, il s'appuya de nouveau sur l'héritage consulaire français. Il opta pour la même méthode qu'à Bagdad, avec Thomas Rassam, et contacta d'anciens agents comme Albert Asfar, irakien qui avait été fait officier de la légion d'honneur en récompense de son travail au consulat de Bassora, ou Aziz Kas Yusuf, ancien *drogman*³³ et agent consulaire à Mossoul de 1893 à 1932³⁴. On retrouve ici un système traditionnel, hérité de l'époque ottomane³⁵, qui place de grandes familles marchandes locales et des *drogmans* au cœur de la représentation française dans ces régions. Le GPRF n'a donc pas reconstruit son réseau extérieur à partir de rien. Il a bénéficié d'un long héritage consulaire et s'est inscrit dans la continuité en s'appuyant sur les acteurs traditionnels de la présence française au Moyen-Orient. Le réemploi des agents consulaires était un atout d'autant plus déterminant que le GPRF manquait cruellement de personnels qualifiés pour ce type de poste³⁶.

²⁷ *Ibid.*, 449, télégramme n°81/PC de Gaston Maugras, ambassadeur de France en Turquie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Représentation des intérêts français en Irak » du 19 février 1945.

²⁸ James Onley, « Britain's Native Agents in Arabia and Persia in the Nineteenth Century », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, n°24 (1), 2004, p. 129-137.

²⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°39 de l'ambassade de France à Beyrouth du 27 octobre 1944.

³⁰ *Ibid.*, 450, note de la direction Afrique-Levant intitulée « Rapports franco-irakiens » du 21 novembre 1944.

³¹ *Ibid.*, Lettre de Th. Rassam, secrétaire d'Orient, chargé des fonctions d'agent percepteur à la légation de France à Bagdad, à M. Chauvel, ambassadeur de France, du 17 février 1949.

³² *Ibid.*, télégramme n°9/PL de Gaston Maugras, ambassadeur de France en Turquie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Agence consulaire de Bassora » du 31 mars 1946.

³³ Interprètes au service des Européens et chargés des relations avec le Moyen-Orient.

³⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, lettre d'E. Lévi-Provençal à la direction du service d'Afrique-Levant du 1er juillet 1947.

³⁵ Antoine Gautier et Marie de Testa, *Drogmans et diplomates européens auprès de la Porte ottomane*, Istanbul, Isis, 2003.

³⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 5, note n°613/AL de la direction d'Afrique-Levant du 11 mai 1950.

Le recours à des agents locaux francophones, comme Thomas Rassam, Aziz Kas Yusuf et Albert Asfar, permettait de contourner ce problème et rendait plus facile les contacts avec les autres acteurs locaux puisque les représentants des intérêts français étaient eux-mêmes issus de ces milieux et étaient intégrés dans des réseaux marchands. Souvent riches commerçants, ces agents jouissaient d'une influence auprès des élites locales. On retrouve ici une dynamique exposée par James Onley pour expliquer l'efficacité du modèle britannique. Celui-ci met en avant un « pouvoir collaboratif triangulaire »³⁷ entre le Résident politique britannique, ses agents locaux et les dirigeants du Golfe. Ainsi, les Français se sont inspirés du modèle britannique en mettant en avant leurs agents locaux pour accélérer le rapprochement franco-irakien dans cette période de crise diplomatique. Ils disposaient non seulement d'une connaissance approfondie de la langue arabe, des cultures et des politiques locales, que toute personne recrutée à l'extérieur du Golfe ne pouvait pas posséder, mais pouvaient aussi obtenir, par l'intermédiaire de leurs familles et de leurs réseaux commerciaux, des renseignements dont les Français avaient besoin. De plus, ils étaient souvent plus efficaces que les Libanais, médiateurs traditionnellement utilisés par les Français pour jouer ce rôle d'intermédiaire. Du fait de l'héritage mandataire, il était facile de trouver des Libanais parlant le français et leur réseau commercial, s'étendant à travers l'ensemble du Moyen-Orient, offrait un atout incontestable. Mais ces réseaux et leur maîtrise de la langue arabe ne suffisaient pas à assurer leur succès.

Aveuglées par le panarabisme, les autorités françaises avaient longtemps négligé le sentiment national propre aux pays du Golfe. Dès 1928, l'orientaliste Louis Massignon dénonça cette erreur dans un rapport de mission au Quai d'Orsay. « Sous prétexte qu'ils savent le français, on n'essaie pas de connaître leur langue et on se fie à des interprètes chrétiens libanais, naturellement recrutés à Beyrouth, ignorant tout des choses musulmanes, prêts à toutes les indiscretions et même trahisons au point de vue politique ».³⁸ Les archives de la CFP vont dans le même sens. Ils révèlent que les partenaires locaux étaient régulièrement vexés par l'utilisation d'intermédiaires libanais par les Français³⁹. En Irak, comme en Arabie saoudite ou dans les émirats, les autorités locales préféraient négocier avec un compatriote ou directement avec un Français plutôt qu'avec un Libanais. On ne peut pas comprendre la réussite en Irak de Thomas Rassam et d'Albert Asfar sans tenir compte de cet aspect relationnel et des réseaux qu'ils ont créés sur la durée pour s'approcher des élites locales.

Cette dynamique fut toutefois freinée par le gouvernement irakien. Celui-ci refusa la nomination d'un ressortissant irakien à de telles charges et demanda la transformation de l'agence de Bassora en un consulat honoraire⁴⁰. La France, qui avait pu empêcher cette évolution avant guerre, n'était plus en position de force face aux exigences irakiennes. La demande irakienne remettait en cause l'édifice consulaire d'avant guerre et risquait d'avoir des conséquences fâcheuses pour la présence française dans ce pays. Le Quai d'Orsay pensait contourner ce problème en offrant la nationalité française à ses collaborateurs. C'est ainsi que

³⁷ James Onley, « Britain's Native Agents in Arabia and Persia in the Nineteenth Century », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, n°24 (1), 2004, p. 129.

³⁸ Gérard D. Khoury, « Regard sur les rapports de missions politiques de Louis Massignon 1908-1955 » dans *Une histoire du Proche-Orient au temps présent : Études en hommage à Nadine Picaudou* [en ligne]. Paris. Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 53.

³⁹ AHT 1 SG4, note d'A. Dumard et J. Loyrette intitulée « Pénétration commerciale » de décembre 1963 ; AHT 1 SG 34, note de Jean Mariaud de Serres intitulée « Golfe » de juin 1971.

⁴⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, télégramme n°9/PL de Gaston Maugras, ambassadeur de France en Turquie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Agence consulaire de Bassora » du 31 mars 1946.

Thomas Rassam fut naturalisé et titularisé parmi les cadres de l'administration française afin de le nommer consul. Toutefois, son changement de statut posa un problème administratif. Il n'est pas d'usage qu'un auxiliaire admis à la nationalité française, puis titularisé dans les cadres, demeure dans le pays dont il est originaire. Les conflits d'intérêts apparaissaient d'autant plus importants que la famille Rassam avait acquis d'importants intérêts économiques en Irak, directement ou par personnes interposées, par des achats de terrains ou de participations à des sociétés locales. Thomas Rassam fut donc nommé en Syrie⁴¹, ce qui laissa un vide en Irak.

Pour autant, il ne faut pas exagérer les conséquences de cette loi sur la présence française en Irak. Elle ne ferma pas la porte au pouvoir collaboratif triangulaire des agents locaux recrutés par la France. Si les postes d'agent consulaire ne pouvaient plus être dans les mains d'Irakiens, Paris avait toujours la possibilité de recruter des auxiliaires irakiens, ce qui lui permit de conserver ces acteurs de terrain à son service et de maintenir des liens avec des familles irakiennes traditionnellement au service de la France. Plusieurs exemples attestent ces liens qui ont donné naissance à de véritables dynasties. La famille Rassam est, par exemple, héritière d'une longue tradition de coopération avec Paris. Elle a notamment apporté son concours à la mission militaire française en Iran durant la guerre 1914-1918⁴². Mais c'est surtout Jules Aziz, fils d'Aziz Kas Yusuf, qui apparaît alors être l'incarnation de ces dynasties servant la France. Suivant la tradition familiale, Jules Aziz postula pour un poste d'auxiliaire en juillet 1947. Son père, espérant voir son fils lui succéder, avait demandé au gouvernement français une bourse pour financer ses études. Celle-ci lui fut accordée, de 1925 à 1932, et permit à Jules Aziz d'être licencié es science. Sa maîtrise du français et de l'arabe le fit remarquer par l'orientaliste Évariste Lévi-Provençal qui le recruta, comme rédacteur-traducteur, au Centre d'études de l'Orient contemporain⁴³. Bien que n'étant pas personnellement connu de la représentation française en Irak, les fonctions précédemment remplies par son père à Mossoul et la recommandation d'Évariste Lévi-Provençal, alors directeur du Centre d'études de l'Orient contemporain⁴⁴, constituèrent un motif suffisant pour accepter sa requête⁴⁵, d'autant plus que le consulat de Mossoul rouvrit, après six ans de fermeture, le 21 octobre 1947 sous la direction de René Ange⁴⁶.

La réouverture du consulat de Mossoul marque le retour officiel d'une présence consulaire française en Irak et est l'aboutissement d'une longue négociation, initiée dès 1942, par le GPRF. La priorité donnée à la reconstruction rapide du réseau consulaire s'explique par une volonté politique d'affirmation de la présence française en Irak et de renforcement de la légitimité internationale du GPRF. En effet, les archives du Quai d'Orsay révèlent que la situation économique des intérêts français n'était pas préoccupante et ne justifiait pas cette réouverture précoce. Les Français demeurés en Irak étaient libres, à la différence des citoyens de l'Axe, et leurs biens n'étaient soumis à aucune mesure de restriction. Les biens appartenant à des Français ayant quitté le pays n'étaient pas séquestrés, mais placés seulement sous la sauvegarde d'un institut de surveillance des biens étrangers. La seule contrainte qui pesait sur

⁴¹ *Ibid.*, 449, télégramme n°157/PL du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Situation administrative de T. Rassam » du 22 mars 1949.

⁴² *Ibid.*, lettre de T. Rassam, secrétaire d'orient, chargé des fonctions d'agent percepteur à la légation de France à Bagdad, à M. Chauvel, ambassadeur de France, du 17 février 1949.

⁴³ *Ibid.*, lettre d'E. Lévi-Provençal à la direction du service d'Afrique-Levant du 1er juillet 1947.

⁴⁴ Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 375.

⁴⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°325/AL du Chargé d'affaires de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Jules Aziz » du 30 juillet 1947.

⁴⁶ *Ibid.*, télégramme de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères, intitulé « Engament d'un auxiliaire » du 26 octobre 1947.

les intérêts français était un contrôle de la comptabilité des entreprises afin de déterminer s'il n'y apparaissait aucune opération ayant pu profiter aux forces de l'Axe⁴⁷.

En dehors des intérêts pétroliers de la CFP, l'établissement Orosdi-Back de Bagdad était l'une des plus grosses affaires françaises d'Irak. Il put facilement maintenir son activité et être exempté du contrôle du bureau des Propriétés étrangères en signant un engagement par lequel il s'engageait à rompre toutes relations avec ses succursales à l'étranger, sauf celles qui se trouvaient dans des territoires sous contrôle allié. Toutefois, l'examen des livres de la société révèle que l'entreprise n'a pas complètement respecté ses engagements. En conséquence, la société fut placée sous un contrôle spécial le 29 mars 1943. Néanmoins, malgré cette infraction, son directeur, M. Marchand, fut autorisé à continuer ses affaires et à diriger l'établissement sous le contrôle de Gaston Maugras, ambassadeur de France en Turquie⁴⁸. Cet exemple nous montre à nouveau la place centrale jouée par la Turquie dans la reconstruction du dispositif extérieur français dans le Golfe, mais témoigne également de la bonne volonté des autorités irakiennes à maintenir les droits économiques des intérêts français, même lorsqu'ils n'ont pas entièrement suivi la réglementation en vigueur. L'exemple d'Orosdi-Back n'était pas un cas isolé et l'on retrouve cette bonne volonté dans les autres affaires françaises présentes dans les archives. Ce constat nous invite à nuancer la vision des diplomates et dirigeants français d'un projet britannique systémique visant à exclure la France du Moyen-Orient. Etant donné le contrôle renforcé qu'exerçait la Grande-Bretagne sur l'Irak depuis la révolte infructueuse de Rachid Ali al-Gillani, il semble évident que la décision irakienne de ne pas gêner les entreprises françaises n'a pas été prise sans l'aval de Londres. Il nous faut donc distinguer les intérêts économiques et les intérêts politiques, ces derniers étant plus contestés, notamment à cause de l'héritage mandataire de la France au Levant.

La question des mandats de Syrie et du Liban : un enjeu politique au cœur d'une crise franco-irakienne pilotée par la Grande-Bretagne

Les archives confirment la pertinence de cette distinction entre les intérêts économiques et politiques. Le GPRF espérait que le climat favorable sur le plan économique, symbolisé par la réactivation réussie du réseau consulaire, permette une normalisation des relations franco-irakiennes, mais des enjeux politiques retardèrent l'installation d'une représentation diplomatique française en Irak. Au printemps 1944, le GPRF avait envoyé en Irak le colonel Georges Spillmann, directeur du cabinet du général Catroux, ministre d'État aux affaires musulmanes et gouverneur général de l'Algérie, avec rang de ministre plénipotentiaire. Il rencontra Nouri Saïd, Premier ministre irakien, pour évoquer les modalités de la reconnaissance du GPRF par l'Irak. La mission Spillmann se termina par un échec face aux velléités du gouvernement irakien de s'immiscer dans la politique française au Levant⁴⁹. L'Irak utilisa la question de la reconnaissance du GPRF pour faire pression sur la France et obtenir un succès de prestige au niveau interarabe en exigeant, en contrepartie de la reprise des relations franco-irakiennes, la reconnaissance de l'indépendance de la Syrie et du Liban.

En octobre 1944, Philippe David, directeur du service du Matériel et du Personnel à la légation générale de Beyrouth, qui connaissait bien les milieux politiques irakiens par ses fonctions d'avant-guerre, prit la tête d'une nouvelle mission. Elle rencontra le même discours

⁴⁷ *Ibid.*, télégramme de Gaston Maugras, ambassadeur de France en Turquie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Représentation des intérêts français en Irak » du 3 mars 1945.

⁴⁸ *Ibid.*, télégramme n°173/PC de Gaston Maugras, ambassadeur de France en Turquie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Intérêts français en Irak » du 2 mai 1945.

⁴⁹ *Ibid.*, 449, note non datée de la direction d'Afrique-Levant pour le service du Protocole.

de la part des autorités irakiennes qui renouvelèrent leurs exigences⁵⁰. Archad Bey el Omari, ministre irakien des Affaires étrangères, lia formellement la reconnaissance du GPRF par l'Irak à la désignation par la France d'un ministre plénipotentiaire en Syrie et au Levant en lieu et place du Délégué général, successeur de l'ancien Haut Commissaire à Beyrouth⁵¹, ce qui signifiait reconnaître leur indépendance. Par la même occasion, il demanda à l'ambassadeur de Turquie, qui jouait le rôle de médiateur entre la France et l'Irak, de presser son gouvernement de reconnaître l'indépendance des deux Etats pour accroître la pression sur la France⁵². L'héritage mandataire, qui avait entre les deux guerres mondiales favorisé la présence française dans la région, devenait un frein à la reprise des relations diplomatiques.

La position irakienne s'explique officiellement par une entente liant l'Irak et les Etats du Levant, intervenue lors de la conférence d'Alexandrie de septembre 1944⁵³. Toutefois, elle nous interroge sur le rôle joué par les Britanniques. Bien qu'indépendant, l'Irak restait, dans les faits, soumis à la Grande-Bretagne, notamment en matière de politique étrangère. On peut se demander si l'Irak a pu choisir une telle voie sans consulter Londres et obtenir son accord. La réponse semble être négative. Anne Bruchez a montré le jeu des Britanniques pour exclure les Français de Syrie et leur soutien aux nationalistes syriens⁵⁴. La position irakienne se calquait donc sur celle de la Grande-Bretagne sur la question des mandats français au Levant. Le lien de cause à effet semble évident. Juridiquement parlant, l'Irak ne pouvait pas agir sans l'aval de la Grande-Bretagne. L'article 1 du traité anglo-irakien de 1932 stipulait que les deux pays s'engageaient « à se consulter sans réserve et sincèrement sur tous les problèmes de politique étrangère qui pourraient affecter leurs intérêts communs et à ne pas adopter, à l'égard des pays étrangers, une attitude incompatible avec son alliance ou qui, en quoi que ce soit, pourrait créer des difficultés à l'autre partie ». D'une façon plus générale, ce traité était la pierre angulaire de la politique irakienne. Ses clauses militaires attribuaient aux forces britanniques des bases permanentes aux points stratégiques du pays. En outre, l'interdiction faite à l'Irak de conclure tout accord incompatible avec les intérêts britanniques et la présence, imposée, de conseillers britanniques aux postes de commande de l'administration irakienne permettaient à la Grande-Bretagne de dicter la politique irakienne. Bagdad, avant de prendre une position d'intervention aussi marquée dans les rapports franco-syriens et franco-libanais, devait donc consulter Londres. De plus, on peut penser que les Britanniques n'étaient pas désireux de voir s'établir à Bagdad un représentant de la France, qui pourrait constater leur emprise sur le pays et faire un parallèle entre la situation de l'Angleterre en Irak et celle de la France en Syrie et au Liban. Il était donc logique que les Britanniques cherchent à éviter la présence d'un représentant français à Bagdad, qui serait à même de dénoncer la position, prédominante et privilégiée, que l'Angleterre conservait en Irak. Cet observateur pourrait, en effet, fournir des précisions sur des éléments que Thomas Rassam avait déjà signalés dans ses rapports : maintien de troupes spéciales sous commandement britannique, importance des conseillers anglais, administration directe par la Grande-Bretagne en matière de ravitaillement, monopole de la langue anglaise dans l'enseignement⁵⁵. Les Français n'étaient donc ni aveugles, ni dupes du jeu mené par Archad Bey el Omari et les Britanniques.

⁵⁰ *Ibid.*, télégramme n°39 de l'ambassade de France à Beyrouth du 27 octobre 1944.

⁵¹ *Ibid.*, 450, note n°97/R pour le délégué général de France au Levant intitulée « Protection des intérêts français » du 26 décembre 1944.

⁵² *Ibid.*, 449, télégramme n°81/PC de Gaston Maugras, ambassadeur de France en Turquie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Représentation des intérêts français en Irak » du 19 février 1945.

⁵³ *Ibid.*, 450, télégramme n°1048 de l'ambassade de France en Turquie du 28 décembre 1944.

⁵⁴ Anne Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales*, 2005/2 (n°122), pp 22-24.

⁵⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, télégramme n°248 du général Paul Beynet, délégué général au Levant, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapports franco-irakiens » du 25 février 1945.

Face à la persévérance française, Archad Bey el Omari se montra progressivement moins exigeant sur ses exigences et multiplia les contacts informels par l'intermédiaire de Thomas Rassam en Irak et de Tahsin Askeri, représentant de l'Irak en Egypte, pour trouver une solution au différend franco-irakien. Le choix de Tahsin Askeri pour ouvrir un canal de discussions avec la France n'était pas anodin. En effet, au Caire, ce dernier côtoyait Jean Lescuyer, représentant de la France en Egypte, qui avait été le dernier ambassadeur de France en poste en Irak au moment du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait donc d'un intermédiaire connu des Irakiens avec lequel Tahsin Askeri engagea des pourparlers officieux, lors des rencontres informelles chez des tiers, en vue du rétablissement des relations diplomatiques⁵⁶. Bien qu'officiellement la position irakienne eût peu changé, la fenêtre de dialogue ouverte par Archad Bey el Omari laissait entrevoir un possible règlement. Ces échanges informels furent suffisamment fructueux pour inciter le ministre irakien des Affaires étrangères à opter pour une approche plus directe. Il négocia directement avec Jean Lescuyer, lors de voyages officiels en Egypte, en janvier⁵⁷ puis en mars 1945⁵⁸. Si le rétablissement des rapports diplomatiques restait subordonné au problème syrien, ces discussions amorcèrent, sur le plan formel, un début de normalisation des relations franco-irakiennes, sans passer par des tiers, et confirmèrent l'assouplissement des positions d'Archad Bey el Omari.

Deux raisons expliquent ce changement d'attitude. D'une part, la France mobilisa son réseau d'amis irakiens, constitué par ses consulats durant l'entre-deux-guerres, pour faire entrer cette question au Parlement. Sayid Salam Cheikh Daoud, député de Bagdad et ancien avocat de la légation de France, fut au centre de cette action de lobbying profrançaise. Il interpella Archad Bey el Omari à la Chambre et défendit le rétablissement des relations diplomatiques. D'autre part, entre février et mars 1945, plusieurs parlementaires et journaux irakiens attaquèrent la stratégie pro-syrienne du ministre irakien des Affaires étrangères. Les dirigeants de Damas étaient taxés « d'ingratitude » et accusés « d'oublier les services rendus par Bagdad à la cause syrienne »⁵⁹. Ces critiques, liées aux refus des Syriens de soutenir les Irakiens au sein de la Ligue arabe, servirent les intérêts français. Quelques jours plus tard, Jean Lescuyer fut, à nouveau, approché par Tahsin Askeri qui évoqua la possibilité de renouer les relations diplomatiques, sans condition préalable imposée à la France⁶⁰. La reprise des relations diplomatiques n'était donc plus subordonnée à l'indépendance syrienne et libanaise et, pour la première fois depuis 1942, les autorités irakiennes négociaient le retour d'un diplomate français à Bagdad. Ces dernières informèrent Thomas Rassam de leur préférence pour la nomination d'un diplomate de carrière chevronné ayant déjà eu des contacts avec les milieux arabes⁶¹. Il ne fait guère de doute que cette indication est un appel à la nomination de Jean Lescuyer, celui-ci ayant conservé une bonne image auprès des dirigeants irakiens, malgré la crise, comme en témoigne les relations privilégiées tissées avec lui par Archad Bey el Omari. Autre signe d'ouverture envers la France, Daoud Pacha Haïdari, ministre d'Etat et ancien ambassadeur d'Irak à Londres, informa les autorités françaises du souhait de l'émir

⁵⁶ *Ibid.*, télégramme n°94/R de T. Rassam, agent commercial à Bagdad, pour le délégué général de France au Levant intitulée « Reprise des relations diplomatiques entre la France et l'Irak » du 18 décembre 1944.

⁵⁷ *Ibid.*, télégramme n°248 du général Paul Beynet, délégué général de France au Levant, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapports franco-irakiens » du 25 février 1945.

⁵⁸ *Ibid.*, note n°28/R pour le Délégué général de France au Levant intitulée « Reprise des relations diplomatiques entre la France et l'Irak » du 16 mars 1945.

⁵⁹ *Ibidem.*

⁶⁰ *Ibid.*, 449, note non datée de la direction d'Afrique-Levant pour le service du Protocole.

⁶¹ *Ibid.*, note pour le Délégué général de France au Levant intitulée « Relations diplomatiques entre la France et l'Irak » du 12 mai 1945.

Abd-ul-Ilah, cousin du roi d'Irak, Ghàzi I^{er}, et régent du royaume depuis la mort de ce dernier en 1939⁶², d'effectuer un voyage officiel à Paris⁶³.

En dépit de ces signaux encourageants, Paul Beynet, délégué général de la France au Levant, invita le Quai d'Orsay à la prudence face aux ouvertures irakiennes de crainte de se retrouver en présence des mêmes réticences rencontrées par le colonel Spillmann en 1944. Tirant les leçons de l'échec de cette mission, il préféra ne pas prendre d'initiative et laisser le gouvernement irakien prouver qu'il était réellement désireux de rétablir des relations normales avec la France en le laissant poursuivre ses démarches, tout en lui facilitant l'accès aux dirigeants français⁶⁴.

Cette prudence se révéla pertinente face à l'évolution de la situation en Syrie. En mai 1945, l'arrivée de renforts français multiplia les heurts. Face aux violences, le délégué français en Syrie, le général Oliva-Roget, ordonna à ses troupes de s'emparer de Damas pour y rétablir l'ordre. Ce recours à la force provoqua l'intervention des troupes britanniques et accélérera, selon la formule d'Anne Bruchez, « la fin du dessein français au Moyen-Orient »⁶⁵. Les pressions britanniques et la mobilisation de l'opinion arabe contre l'intervention française contraignirent les Irakiens à reculer. Le changement d'attitude du gouvernement irakien, provoqué par ces événements, est d'autant plus visible qu'au même moment un agent du service des Œuvres, Jean Gaulmier, effectuait un séjour en Irak afin d'y présider le jury des examens français⁶⁶. Ce séjour devait marquer un pas supplémentaire dans la normalisation des relations diplomatiques en relançant la collaboration culturelle, plus consensuelle que la coopération politique, mais il symbolisa l'échec du rapprochement franco-irakien.

L'étude chronologique de la mission Gaulmier, du 3 au 18 mai 1945, permet de voir que le basculement de la position irakienne vis-à-vis de la France est directement lié à l'évolution de la situation syrienne. A son arrivée à Bagdad, Jean Gaulmier relève avec étonnement la courtoisie générale qu'il rencontre de la part de ses interlocuteurs irakiens, les nombreuses demandes pour reprendre « des relations normales » avec la France et les « dispositions favorables manifestées » par le régent Abd-ul-Ilah⁶⁷. Jusqu'au jeudi 10 mai 1945, la mission est une réussite totale. Lors de sa rencontre avec M. Allousi, ministre de l'Instruction publique, Jean Gaulmier reçut la confirmation du désir d'ouverture des autorités irakiennes, le ministre vantant l'apport culturel des Français en Irak et rappelant les anciens liens d'amitié entre le roi Fayçal I^{er} et les orientalistes français⁶⁸ que nous évoquerons dans une partie dédiée. Loin d'être sans fondement, les paroles de M. Allousi témoignaient de l'aboutissement d'un processus engagé, quelques mois plus tôt, par Archad Bey el Omari et devant aboutir au développement de la coopération franco-irakienne. Ce rapprochement devait permettre à l'Irak de contrebalancer partiellement l'influence britannique alors que

⁶² Majid A. Majid, *L'émergence d'un État à l'ombre d'un empire : Irak-Grande-Bretagne*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 1997, p.130.

⁶³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, note pour le Délégué général de France au Levant intitulée « Relations diplomatiques entre la France et l'Irak » du 12 mai 1945.

⁶⁴ *Ibid.*, télégramme n°562 du général Paul Beynet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations diplomatiques entre la France et l'Irak » du 21 mai 1945.

⁶⁵ Anne Bruchez, *op. cit.*, p. 17.

⁶⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, télégramme n°589 du général Paul Beynet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Position irakienne à l'égard de la France » du 28 mai 1945.

⁶⁷ *Ibid.*, note de M. Gaulmier, fonctionnaire du Service des Œuvres, du 20 mai 1945.

⁶⁸ *Ibid.*, entretien de Jean Gaulmier avec M. Allousi du 10 mai 1945.

Bagdad cherchait à gagner en autonomie face à Londres et demandait la conclusion d'un traité lui garantissant toute sa souveraineté sur son territoire⁶⁹.

Les premiers entretiens de Jean Gaulmier confirmaient le climat positif relevé par les notes de Thomas Rassam dès janvier 1945, ce qui pouvait laisser espérer une reprise rapide des relations diplomatiques. Le seul élément qui puisse marquer une réserve était le choix de M. Alloussi de négocier en arabe alors qu'il maîtrisait le français. Ce détail est toutefois à relativiser puisque Jean Gaulmier était un orientaliste reconnu maîtrisant l'arabe, élève d'Auguste Paul Ravaisse, professeur d'histoire, de géographie et de législation des États musulmans aux Langues orientales⁷⁰. De plus, les bonnes dispositions irakiennes se confirmèrent, jusqu'aux débuts des troubles en Syrie, lors des nombreux entretiens effectués par Jean Gaulmier, notamment auprès de Tahsin bey Kadri⁷¹, directeur chargé de l'Europe au ministère des Affaires étrangères et ancien ambassadeur d'Irak à Beyrouth, où il joua un rôle d'intermédiaire dans les négociations franco-irakiennes de 1942 à janvier 1945⁷².

C'est à partir du 11 mai 1945 qu'on observe un changement de ton dans les entretiens. Dans une soirée organisée par Salman Cheikh Daoud pour soutenir l'action française et permettre une normalisation rapide des relations diplomatiques, Tahsin bey Kadri, qui était le principal interlocuteur de Jean Gaulmier, critiqua publiquement l'attitude de la France en Syrie et demanda une confirmation des renseignements qu'il avait reçus. Le troisième secrétaire de l'ambassade d'Irak au Liban l'avait informé de l'arrivée d'un navire de transport et du débarquement de troupes françaises. On peut supposer qu'il fait ici référence au croiseur français *Montcalm* qui accosta dans le port de Beyrouth le 5 mai et débarqua un bataillon de 800 hommes⁷³. Jean Gaulmier se référa à l'explication officielle et présenta l'évènement comme une simple relève⁷⁴. Pourtant, selon les calculs d'Anne Bruchez, les départs de soldats étaient inférieurs aux arrivées. La critique irakienne ne porta, toutefois, pas sur les chiffres, mais sur la forme. Cette relève était jugée peu opportune au moment où Bagdad faisait des gestes d'ouverture et avait mis en sourdine ses critiques sur la politique française au Levant. Ce fait, d'apparence mineure, arriva au plus mauvais moment et vint torpiller les efforts français. Alors que la mission Gaulmier devait concrétiser le lobbying intensif, initié depuis le mois de février 1945 par Salman Cheikh Daoud, cet évènement créa un malentendu qui dissipa l'atmosphère constructive, renforça la défiance et accrut les appréhensions irakiennes à l'égard de la France.

Les jours suivants, l'atmosphère se tendit de plus en plus. La presse irakienne publia des articles contre la présence française au Levant⁷⁵ et la visite de Camille Chamoun, leader politique libanais, à Bagdad donna une nouvelle ampleur à la campagne anti-française. Le 17 mai 1945, les négociations franco-irakiennes furent à nouveau bloquées, Tahsin bey Kadri critiquant systématiquement la politique française de Syrie. Son message était clair : « La révolte couve en Syrie et cette fois, il y a des armes, les esprits sont de plus en plus montés et il sera impossible de les réduire par la force »⁷⁶. Ce discours avalisa l'échec de la mission

⁶⁹ Majid A. Majid, *op. cit.*, p. 217-218.

⁷⁰ Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 303.

⁷¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, entretien de Jean Gaulmier avec Tahsin bey Kadri du 10 mai 1945.

⁷² *Ibid.*, lettre du Délégué général de France à M. Balay du 31 janvier 1945.

⁷³ Anne Bruchez, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, entretien de Jean Gaulmier avec Tahsin bey Kadri du 11 mai 1945.

⁷⁵ *Ibid.*, article du *Cha'ab* du 17 mai 1945.

⁷⁶ *Ibid.*, entretien de Jean Gaulmier avec Tahsin bey Kadri du 17 mai 1945.

Gaulmier. Une fois de plus, les négociations n'aboutirent pas en raison de la situation en Syrie et des pressions discrètes de Londres sur Bagdad pour « exclure » la France de la région⁷⁷. Pour le Quai d'Orsay, c'était donc à Londres, et non à Bagdad, que la solution à la crise franco-irakienne devait être recherchée. Cette tâche fut confiée à René Massigli, ambassadeur de France au Royaume-Uni, qui négocia la levée du veto britannique à la reprise des relations franco-irakiennes. Cette entente, signée en décembre 1945, permit la reprise officielle des discussions avec l'Irak par l'intermédiaire de Jean Lescuyer, qui voyait son rôle de médiateur renforcé, mais avec, cette fois-ci, le soutien du Foreign Office⁷⁸.

Après une rupture des relations diplomatiques de plus de quatre ans, l'Irak donna son aval, le 18 juin 1946, à la nomination de Georges Balay au poste de ministre plénipotentiaire à Bagdad, trois mois après l'installation à Paris de Tashin Quadri comme ministre d'Irak⁷⁹. Le choix de se tourner vers Londres se révéla gagnant pour Paris, montrant la puissance et l'influence que la Grande-Bretagne conservait toujours sur l'Irak. Dans la situation de faiblesse dans laquelle elle se trouvait après la débâcle de 1940, la France ne pouvait pas se permettre d'agir, en Irak, sans la coopération des Britanniques. Il lui était nécessaire de reconstruire rapidement son réseau extérieur afin de retrouver son autonomie diplomatique et de défendre ses intérêts économiques au moment où l'IPC, dans laquelle la CFP détenait 23,75% des parts, relançait son programme d'exploitation pétrolière.

Une lente reconnaissance des intérêts économiques par le Quai d'Orsay

S'il nous semble aujourd'hui évident d'associer les intérêts économiques, particulièrement pétroliers, à la présence française en Irak, la lecture des archives diplomatiques laisse transparaître une autre réalité jusqu'à la fin des années 1940. Le Quai d'Orsay s'intéressait plus aux visées géopolitiques irakiennes sur la Syrie qu'à la défense de ses intérêts économiques. Grâce aux ressources financières issues de l'exploitation du pétrole, le Premier ministre irakien Nouri Saïd, poussé par la Grande-Bretagne⁸⁰, soutenait un projet de fédération du « Croissant Fertile », intégrant la Transjordanie et la Syrie et ayant à sa tête la dynastie hachémite⁸¹. Ce projet suscitait de nombreuses appréhensions à Paris et était perçu comme une menace sur les intérêts français. Dans un télégramme au ministre des Affaires étrangères du 9 juillet 1946, Stanislas Ostrorog, délégué général de France au Levant, considère le Croissant Fertile comme « la pièce maîtresse qui permettrait à l'Angleterre de réaliser maintenant ce que Lawrence avait rêvé »⁸². De même, en 1947, la signature d'un traité d'alliance et d'assistance mutuelle entre l'Irak et la Transjordanie, notamment en cas de troubles intérieurs, était perçue par le Quai d'Orsay comme l'amorce du Croissant Fertile⁸³. Ce projet était donc perçu par Paris comme une tentative britannique d'affaiblir la position française en Syrie, qui constituait le point d'appui traditionnel de son action au Proche et au Moyen-Orient. C'est pourquoi cette question mobilisa la diplomatie française et son réseau diplomatique, fraîchement reconstitué, afin de le saborder.

⁷⁷ Sofia Papastamkou, *La France au Proche-Orient (1950-1958) : Un intrus ou une puissance exclue ?*, thèse rédigée sous la direction de Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avril 2007.

⁷⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, télégramme n°84/R pour le délégué général de France au Levant intitulé "Reprise des relations diplomatiques entre la France et l'Irak" du 19 décembre 1945.

⁷⁹ *Ibid.*, 449, note non datée de la direction Afrique-Levant sur l'installation de M. Balay à Bagdad.

⁸⁰ Luc Chantre, *Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*, Paris, Éditions de la Sorbonne, Nouvelle édition [en ligne], 2019, p. 405-406.

⁸¹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 170.

⁸² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant, 7, télégramme n°1046 de Stanislas Ostrorog au ministre des Affaires étrangères intitulé « La fin de la IX^e Croisade » du 9 juillet 1946.

⁸³ *Ibid.*, Irak, 458, note sur l'Irak de la sous-direction du Levant du 1^{er} septembre 1947.

Si, comme nous le verrons plus bas, cette politique a permis à la France d'effectuer un rapprochement avec l'Arabie saoudite, par la signature d'un premier contrat militaire, en raison de l'opposition du roi Ibn Saoud au Croissant Fertile⁸⁴, elle a concentré l'attention de Paris sur cet enjeu géopolitique au détriment des questions économiques, reléguées au second plan. Pourtant, ce manque d'intérêt, pour un pays en pleine croissance grâce à l'exploitation des gisements pétroliers à laquelle participait la CFP, affaiblissait la présence économique française. Certes, la CFP disposait de moyens suffisants pour assurer sa représentation locale et soutenir ses intérêts, mais tel n'était pas le cas des autres entreprises françaises. Plusieurs questions importantes restaient en suspens, notamment le passage en Irak de lignes exploitées par Air France, le règlement des différends financiers ou l'administration des biens des ressortissants français⁸⁵. Cette situation n'a commencé à se débloquer qu'avec l'arrivée à Bagdad d'un chargé d'affaires, Gabriel Remérand, le 26 décembre 1946⁸⁶.

La réouverture du consulat de Mossoul, le 21 octobre 1947, et son transfert à Bassora, le 24 octobre 1948, illustrent parfaitement les difficultés du Quai d'Orsay à changer de paradigme et la mise en avant laborieuse des intérêts économiques français face aux enjeux géopolitiques. Lors de sa prise de fonction, Gabriel Remérand sollicita la réouverture du consulat de France à Mossoul, en s'appuyant sur les anciens agents consulaires, mais cette demande fut freinée par les autorités irakiennes. Ces dernières exigèrent en contrepartie l'établissement d'un consulat d'Irak en Afrique du nord⁸⁷. Cette réciprocité était jugée inacceptable par le Quai d'Orsay en raison de l'action irakienne en faveur des nationalistes maghrébins. L'Irak était alors à la pointe de l'anticolonialisme et prônait l'indépendance de l'Afrique du Nord en soulevant la question du Maghreb devant l'ONU et à la Ligue arabe. La création d'un consulat en Afrique du Nord était donc perçue par Paris comme une tentative de renforcement de l'influence irakienne, alors même que Bagdad cherchait à y établir des rapports étroits, notamment dans le domaine culturel. En effet, le ministère irakien de l'Instruction publique venait d'accorder des bourses à des étudiants nord-africains pour parfaire leurs études en Irak⁸⁸ et Paris craignait que ces échanges soient l'occasion de diffuser une propagande antifrançaise. Cette politique était pleinement assumée par Sayyid Salih Jabr, nouveau Premier ministre irakien, qui déclara à Gabriel Remérand que « les anciennes méthodes étaient périmées » et qu'il voulait que ses actions soient dictées par « un esprit nouveau et réussissent à obtenir la faveur du monde arabe »⁸⁹. Cet « esprit nouveau » faisait évidemment référence à l'indépendance des pays nord-africains. A travers cet exemple, on observe, à nouveau, que l'héritage colonial français a freiné la reprise des relations franco-irakiennes et les a polarisées sur des enjeux géopolitiques au détriment des enjeux économiques. Cette polarisation des discussions apparaît d'autant plus préjudiciable que les deux pays avaient des intérêts économiques communs face aux *Majors* anglo-saxonnes. En effet, comme nous le verrons par la suite, la CFP était la seule entreprise au sein de l'IPC à défendre la position du gouvernement irakien d'augmentation rapide de la production

⁸⁴ *Ibid.*, Arabie saoudite, 460, télégramme n°546/AL d'Armand de Chayla, ministre de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Entretien avec Fouad Hamza » du 24 mai 1948.

⁸⁵ *Ibid.*, Irak, 449, note non datée de la direction Afrique-Levant sur l'installation de M. Balay à Bagdad.

⁸⁶ *Ibid.*, télégramme n°1/AL du chargé d'affaires de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Arrivée à Bagdad de M. Remérand » du 1^{er} janvier 1947.

⁸⁷ *Ibid.*, note n°1065/PL pour la direction d'Afrique-Levant intitulée « Ouverture du consulat de Mossoul » du 13 octobre 1947.

⁸⁸ *Ibid.*, lettre de la légation de France au Liban à M. Bonneau, directeur d'Afrique-Levant, du 16 septembre 1947.

⁸⁹ *Ibid.*, 450, télégramme n°411/AL du chargé d'affaires de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Entretien avec Saleh Djabre, président du conseil irakien » du 29 septembre 1947.

pétrolière. Ainsi, de la fin des années 1940 au début des années 1950, les questions géopolitiques ont monopolisé les discussions franco-irakiennes au détriment des possibilités de coopération offertes par la convergence d'intérêts liant les deux pays sur le plan économique.

En dehors de ces contraintes géopolitiques, il faut également souligner le conservatisme du Quai d'Orsay. La diplomatie française gardait une vision traditionnelle de sa présence en Irak, héritée du XIX^e siècle, qui ne tenait pas compte des mutations provoquées par l'exploitation pétrolière et des ajustements qu'elles impliquaient. La décision de rouvrir d'abord le consulat de Mossoul, au détriment de Bassora, proche des gisements pétroliers, illustre parfaitement ce manque d'adaptation de la présence française. Une note de la direction du Personnel du 25 novembre 1947, soit seulement un mois après la réouverture du consulat de Mossoul, relève d'ailleurs l'incohérence de ce choix, dénonce « l'utilité médiocre » de ce consulat et suggère son transfert rapide à Bassora⁹⁰. Sur le plan économique, Bassora, centre commerçant en plein essor et principal port irakien par où transitait l'essentiel du matériel de l'IPC, apparaissait être un meilleur choix. De plus, la ville comptait une dizaine de religieux français dans ses établissements d'enseignement. Autant d'éléments qui semblaient justifier l'installation d'un consul. Ces éléments se combinant aux demandes pressantes de la CFP, Paris négocia, dès janvier 1948, le transfert du consulat à Bassora et obtint l'aval des autorités irakiennes le mois suivant⁹¹.

La réouverture du consulat de Mossoul ne fut qu'éphémère, mais elle soulève les difficultés françaises à s'adapter à l'évolution de ses intérêts induite par l'exploitation pétrolière. Comment expliquer cet échec alors même que les moyens limités, dont disposait le ministère des Affaires étrangères, poussaient ce dernier à rouvrir en priorité les postes les plus importants pour la défense des intérêts français ? Pourquoi un consulat à Mossoul ? Que vient faire ici un consul ? Telles étaient les questions que les Irakiens posaient eux-mêmes régulièrement à René Ange, qui hérita du poste⁹². Dans l'entre-deux guerres, le consulat de Mossoul trouvait son intérêt dans la proximité de la frontière syrienne sous mandat français. Le vilayet de Mossoul devait d'ailleurs, selon les accords Sykes-Picot, être sous domination française, mais Clemenceau le céda aux Britanniques en décembre 1918⁹³. La frontière, séparant les mandats anglais et français, ne supprima pas l'intense commerce régional, qui devint transfrontalier, mené par une importante colonie syrienne. Le rôle principal du consul de Mossoul était donc important durant cette période. Il devait fournir des visas aux commerçants syriens transitant par Mossoul et les soutenir. La fin du mandat français en Syrie supprima cette fonction puisqu'un vice-consulat de Syrie fut créé à Mossoul pour gérer ces flux. Le Quai d'Orsay, qui espérait maintenir la présence française en Syrie, voulut rappeler aux autorités irakiennes ce rôle historique, ce qui explique son choix de rouvrir le consulat de Mossoul au détriment de Bassora, mais, ce faisant, il s'enferma dans une vision anachronique.

Ce choix pénalisa les intérêts économiques français en Irak, qui se concentraient à Bassora sans protection consulaire. La colonie française de Mossoul était devenue secondaire et ne justifiait plus la présence d'un consul. Le nombre d'ingénieurs français travaillant dans la

⁹⁰ *Ibid.*, 449, note n°1691/AL pour la direction du Personnel intitulée « Ouverture du consulat de Mossoul » du 25 novembre 1947.

⁹¹ *Ibid.*, télégramme n°101 du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Consulat de Bassora » du 27 février 1948.

⁹² *Ibid.*, télégramme n°34/AL de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation à Mossoul » du 5 juillet 1948.

⁹³ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p. 24-25.

région, le long des oléoducs de l'IPC, avait chuté à une vingtaine, après deux vagues de départs provoquées par l'invasion de la France en 1940 et par l'indépendance de la Syrie et du Liban⁹⁴. En dehors d'une poignée de Dominicains, il ne restait sur place qu'une dizaine de Françaises, mariées à des Irakiens ou à des Syriens⁹⁵. L'intérêt économique du nord de l'Irak, notamment agricole et pétrolière, aurait pu justifier le maintien du consulat. Toutefois, la région de Mossoul proposait un potentiel encore incertain, du domaine de la prospection, tandis que l'exploitation de Bassora était déjà en cours et en plein essor. De plus, les missions d'information économique et de prospection étaient déjà efficacement prises en charge par la CFP. L'entreprise disposait de peu de personnels sur place, mais elle avait su les placer à des postes clés. Albert Souvestre, chef comptable à l'administration des pétroles, était en contact direct avec M. Mainland, directeur de l'IPC, ce qui en faisait un informateur de première main. A la différence des ingénieurs, qui ne connaissaient généralement que leur service technique, Albert Souvestre avait une vue globale sur la gestion de l'IPC. A son poste, il était au courant de la gestion des pétroles, puisqu'il préparait chaque année le budget du consortium évalué à cinq milliards de francs⁹⁶. La collaboration entre la CFP et l'administration française rendait donc inutile la présence d'un consulat à ce niveau.

En revanche, l'entreprise pressait les autorités françaises pour installer un consulat à Bassora devant l'augmentation de l'activité de ce port et l'accroissement de la colonie française qui en découlait. Bien implantée sur le terrain, la CFP avait rapidement pris conscience des évolutions transformant l'Irak et incita le Quai d'Orsay à changer de paradigme. Elle comprit que le consulat de Mossoul avait perdu une grande partie de son intérêt après 1945, à l'inverse de celui de Bassora, dont le port, le seul que possédait alors l'Irak, se développait rapidement avec l'intensification des activités de l'IPC. Conscientes de l'importance stratégique prise par Bassora avec l'exploitation pétrolière, les compagnies pétrolières membres de l'IPC y installèrent, en 1948, un personnel nombreux et un aéroport servant d'escale aux lignes internationales⁹⁷. La CFP, qui était au cœur de ce processus, contribua à changer les mentalités diplomatiques sur l'Irak, révélant ainsi l'influence dont jouissait l'entreprise. Son lobbying actif se révéla efficace et poussa le Quai d'Orsay à déplacer, le 24 octobre 1948, le consulat de Mossoul à Bassora⁹⁸. Cette décision est symbolique et marque un tournant de la présence française en Irak. Les intérêts économiques, exclusivement pétroliers à l'époque, dominent désormais les discussions franco-irakiennes, plaçant la CFP au centre de la présence française dans ce pays pour plusieurs décennies.

L'Iran : un point d'appui traditionnel de la présence française dans le Golfe

Alors que les relations franco-irakiennes sont portées par des intérêts économiques récents, symbolisés par la participation française dans l'IPC, celles avec l'Iran se différencient dans leur nature et leur ampleur. L'Iran fait figure d'exception dans le Golfe puisque la présence diplomatique française y est la plus ancienne et la plus développée. Florence Hellot-

⁹⁴ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales 1945-1960. Irak, 340, mémorandum de la CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC et sociétés affiliées » du 28 janvier 1952.

⁹⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°34/AL de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation à Mossoul » du 5 juillet 1948.

⁹⁶ AHT document sur les exercices 1947 et 1948.

⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°348/PL du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Consulat de Bassora » du 8 juin 1949.

⁹⁸ *Ibid.*, télégramme n°32 du consul de France à Bassora au ministre des Affaires étrangères intitulé « Inauguration du consulat/Pose du pavillon » du 26 octobre 1948.

Bellier a étudié sur le long terme la construction du dialogue franco-iranien. Sur quatre siècles, elle a mis en avant près de deux cents ministres, ambassadeurs et chargés d'Affaires qui ont tissé entre la France et la Perse, devenue l'Iran en 1935, un dialogue d'une ampleur inédite dans le Golfe. Cette relation débute au XIII^e siècle avec les premiers échanges de lettres entre souverains de France et de Perse. Toutefois, il faut attendre le XVII^e siècle pour assister à la nomination du premier ambassadeur de France à Ispahan et le XVIII^e siècle pour voir un ambassadeur persan s'installer à Versailles. Les premiers traités liant les deux pays sont signés en 1708 et 1715. Au milieu du XIX^e siècle la France signe un traité d'amitié et de commerce avec la Perse et ouvre à Téhéran une légation, qui, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, n'est pas élevée au rang d'ambassade⁹⁹. Le réseau diplomatique français en Iran est renforcé par des consulats en province à Ispahan et à Tabriz, dans le nord ouest de l'Iran, ouvert en 1866, et par des vice-consulats à Reht et à Bender-Bouchir¹⁰⁰, qui fermèrent respectivement en 1929 et en 1934. En 1945, l'Iran fait donc figure d'exception, par l'ancienneté de la présence française. C'est pourquoi le Quai d'Orsay espère en faire son point d'appui dans le Golfe. En Iran, la France a pleinement profité de la dynamique de la « force du faible ». Trop faible par rapport aux influences britanniques, russo-soviétiques et américaines, elle n'était pas perçue comme une menace directe par les autorités iraniennes, mais elle était suffisamment forte pour être vue comme un contrepoids à ces influences, d'où sa place spécifique en Iran.

Depuis le XIX^e siècle, la France fournit en Iran un effort culturel important, de loin le plus important du Golfe. Dans le domaine des fouilles archéologiques, comme dans celui de l'enseignement, la France avait acquis une position de premier plan. Le français était largement connu et les élites iraniennes étaient venues en France, en très grand nombre, parfaire leur instruction. En outre, le gouvernement iranien faisait déjà appel à des experts français. Il en résulta l'établissement d'un courant d'échanges non négligeable. La Seconde Guerre mondiale n'a pas subitement supprimé cet héritage, mais a affaibli la position française à un moment où la concurrence anglo-saxonne est devenue de plus en plus active. Dès mars 1945, la délégation française s'est inquiétée de « l'effort considérable et des résultats déjà atteints en Iran par la propagande britannique »¹⁰¹. Face à cette nouvelle menace, une riposte s'est imposée pour défendre les positions françaises dans un pays où Paris a toujours joui d'indéniables sympathies et d'un prestige réel. Le service des Œuvres françaises à l'étranger a mis en place un plan d'action avec la nomination rapide d'un attaché culturel en Iran pour riposter face à cette percée anglo-saxonne et redonner à la France sa place d'avant-guerre.

Un retour à l'entente cordiale franco-iranienne d'avant guerre ?

La Seconde Guerre mondiale a marqué un tournant dans les relations franco-iraniennes. Cette rupture s'observe dans les archives diplomatiques où l'entre-deux-guerres est assimilé à un véritable « âge d'or » de la présence française en Iran, remis en cause par les « Anglo-Saxons ». Le règne de Reza Shah Pahlavi, de 1925 à 1941, y est dépeint comme l'apogée de l'influence française et y est même souvent fantasmé¹⁰². Malgré des exagérations, cette présence a bien profité d'une situation exceptionnelle, surtout si on la compare au reste

⁹⁹ Florence Hellot-Bellier, *France – Iran. Quatre cents ans de dialogue*, Louvain, Peeters, coll. « Cahiers de Studia Iranica », 2008.

¹⁰⁰ Maurice Potel *Le livre d'or du Négociant*, tome 1, Paris, Librairie commerciale, 1907, p. 174.

¹⁰¹ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, télégramme du ministre des Affaires étrangères à M. Lafond intitulé « Défense de l'influence française en Iran » du 2 mai 1945.

¹⁰² Bernard Hourcade, *Géopolitique de l'Iran. Les défis d'une renaissance*. Malakoff, Armand Colin, Collection Perspectives géographiques, 2016, p. 207.

du Golfe. Cette dynamique s'observe objectivement par l'influence du modèle français dans l'enseignement secondaire iranien, calqué sur l'organisation des lycées en France, et par la diffusion de la langue française, principale langue étrangère enseignée en Iran¹⁰³. Conséquence directe de cette situation, Reza Shah mena une politique de formation profrançaise à l'aide du programme de bourses du gouvernement iranien. Sur près de 1000 étudiants qui partirent à l'étranger, 700 étaient envoyés en France. De retour en Iran, ces étudiants formés en France contribuèrent à la réforme de l'enseignement supérieur iranien, en participant notamment à la création de l'université de Téhéran, en 1934¹⁰⁴.

On observe l'importance traditionnelle de la langue française comme outil d'influence¹⁰⁵, dont l'usage est un marqueur de puissance témoignant du rayonnement de la France. La famille impériale symbolise parfaitement l'importance prise par son étude parmi les élites iraniennes. Reza Shah Pahlavi a, pendant six ans, confié son fils à une gouvernante française, Mme Arfa, née Bugeaud, mariée à un iranien. Dans ses mémoires, Mohammed Reza Chah Pahlavi lui rend hommage en précisant que « grâce à elle, j'avais déjà une bonne maîtrise de la langue française lorsqu'à douze ans je commençais mes études en Suisse »¹⁰⁶. Cette influence s'observe dans d'autres domaines. Dans le secteur médical, l'Institut Pasteur d'Iran a été créé à Téhéran en 1921 sur le modèle français et a créé un programme d'échange avec le site parisien¹⁰⁷. De même l'Institut Razi des sérums et des vaccins, principal institut bactériologique iranien, a été créé en 1924 en étroite coopération avec la France. Entre 1931 et 1951, il a été dirigé par un vétérinaire français, Louis Delpy, qui a obtenu la reconnaissance du gouvernement iranien en éliminant une épidémie de peste bovine en 1932¹⁰⁸, participant ainsi au prestige de la France. Sur le plan administratif, Houchang Nahavandi, ministre iranien du Développement de 1964 à 1968 et de l'Enseignement supérieur de septembre à octobre 1978, indique que le système judiciaire iranien s'est largement inspiré, dans l'entre-deux-guerres, du code civil français¹⁰⁹. Malgré de nombreux succès, on peut se demander si, après la débâcle de 1940 et l'affaiblissement international de la France qui en découle, Paris dispose encore, malgré la volonté affichée du Quai d'Orsay, des moyens et du prestige pour maintenir sa position en Iran ?

Arthur Bertucat parle d'un déclin amorcé durant le conflit, en septembre 1941, avec l'invasion anglo-soviétique de l'Iran et de la chute de Reza Shah Pahlavi, entraînant un retrait de la présence, de la culture et de la langue française au sein de la société iranienne¹¹⁰. En effet, après l'entrée des troupes alliées à Téhéran, Reza Shah Pahlavi abdiqua en faveur de son fils, Mohammed Reza, qui abandonna la neutralité iranienne en signant un traité d'alliance

¹⁰³ Arthur Bertucat, *Diplomatie culturelle et coopération éducative française en Iran au prisme de la Révolution islamique, 1973 – 1986*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel et Bernard Hourcade, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2018, p. 9.

¹⁰⁴ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ci-après DANMO) (1973-1982), Iran, 262, télégramme n°532-42 de l'ambassade de France en Iran intitulé « De l'action culturelle, scientifique et technique de la France en Iran » du 10 juin 1974.

¹⁰⁵ Alain Dubosclard, « Rupture et acculturation ? La nouvelle donne culturelle des relations transatlantiques (années 1940) », dans Denis Rolland (dir.), *Histoire culturelle des relations internationales. Carrefour méthodologique*. Paris, l'Harmattan, 2004.

¹⁰⁶ Mohammed Reza Chah Pahlavi, *Réponse à l'Histoire*, Paris, Albin Michel, 1979, p.47.

¹⁰⁷ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Iran, 262, télégramme n°532-42 de l'ambassade de France en Iran intitulé « De l'action culturelle, scientifique et technique de la France en Iran » du 10 juin 1974.

¹⁰⁸ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 45, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Visite de M. Delpy » du 30 avril 1945.

¹⁰⁹ Houchang Nahavandi, *La révolution iranienne : vérité et mensonges*, Lausanne, l'Âge d'homme, 1999.

¹¹⁰ Arthur Bertucat, « La coopération éducative franco-iraniennne au prisme de la révolution islamique », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2019/1 (N° 49), p. 149-160.

avec l'URSS et la Grande-Bretagne et en déclarant la guerre à l'Allemagne¹¹¹. On retrouve donc en Iran une situation comparable à celle dépeinte, au même moment, par Sofia Papastamkou au Proche-Orient¹¹². Tout comme en Syrie et au Liban, à la suite également d'une invasion anglaise, la France craignait d'être marginalisée face à l'influence grandissante de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

C'est pourquoi, dès la rupture des relations diplomatiques avec Vichy, en décembre 1941, la France libre affirma rapidement sa présence en Iran. Contrairement aux autorités irakiennes, l'Iran reconnut promptement le comité de Londres et accepta d'accueillir un délégué de la France libre, dès juin 1942¹¹³. Malgré ce climat favorable, la France libre souffrait d'un manque de diplomates professionnels pour assurer ses représentations extérieures à travers le monde. Jean-Baptiste Duroselle a montré qu'elle a surmonté cette carence en faisant appel à la société civile¹¹⁴. L'Iran entre dans ce schéma puisque la France libre a d'abord confié sa représentation à Téhéran à l'un des cadres de la colonie française, André Godard, architecte et archéologue, qui fonda et dirigea le musée de Téhéran¹¹⁵. Par son intermédiaire, la France conserva une représentation en Iran, malgré l'absence d'un diplomate professionnel, pour maintenir l'amitié franco-iranienne durant le conflit. André Godard était traité comme un diplomate à part entière par les autorités iraniennes, disposant d'une plaque diplomatique et touchant des rations alimentaires de diplomate¹¹⁶. Cette période de transition s'acheva en 1944 avec l'arrivée de Pierre Lafond, diplomate de carrière, comme délégué du GPRF. Cette arrivée précoce confirme l'importance que le GPRF accordait à l'Iran et sa détermination à y maintenir et à y défendre les intérêts français.

Pour y parvenir, la France libre s'appuya sur la francophilie des élites iraniennes. Dès l'été 1940, sa propagande fut assurée par Zein Al-Abedine Rahnema, ancien homme politique et propriétaire d'un des plus grands quotidiens en langue persane de Téhéran¹¹⁷. Par son action, André Godard, puis Pierre Lafond bénéficièrent d'un climat extrêmement favorable, facilitant leurs missions. La libération de Paris confirma le soutien des élites iraniennes puisque la presse fêta cet événement avec enthousiasme et qu'un *Te Deum* le célébra à l'église française, en présence de Mohammad Saed, Premier ministre iranien, accompagné de plusieurs ministres¹¹⁸. En octobre 1944, ces signes de sympathie se concrétisèrent sur le plan diplomatique, lorsque le gouvernement iranien désigna Z. Rahnema, délégué d'Iran à Paris. Cette nomination se plaçait sous le signe de l'amitié franco-iranienne puisqu'elle s'expliquait avant tout par la francophilie du publiciste iranien¹¹⁹. Autre signe du dynamisme des relations franco-iraniennes, le GPRF éleva la légation de Téhéran au rang d'ambassade dès août

¹¹¹ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, note de la direction Asie-Océanie du 20 octobre 1944.

¹¹² Sofia Papastamkou, *La France au Proche-Orient (1950-1958) : Un intrus ou une puissance exclue?*, thèse rédigée sous la direction de Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avril 2007.

¹¹³ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, note de la direction Asie-Océanie du 20 octobre 1944.

¹¹⁴ Jean-Baptiste Duroselle, *Politique étrangère de la France - L'abîme (1939-1944)*, Paris, Seuil, Collection Points Histoire, 1990, p. 403-405.

¹¹⁵ Sarah Piram, « S'appropriier un modèle français en Iran ? L'architecte André Godard (1881-1965) et la conception des musées iraniens », *Les Cahiers de l'École du Louvre*, n°11, 2017, p. 8-9.

¹¹⁶ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 45, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Visite de M. Delpy » du 30 avril 1945.

¹¹⁷ *Ibid.*, 39, note intitulée « Visite du général de Gaulle à Téhéran » du 23 novembre 1944.

¹¹⁸ *Ibid.*, télégramme du délégué en Iran du GPRF au commissaire des Affaires étrangères du 5 septembre 1944.

¹¹⁹ *Ibid.*, note de la direction Asie-Océanie du 20 octobre 1944.

1945¹²⁰. C'était la première représentation française dans le golfe Arabo-Persique à voir son rang élevé à ce niveau, témoignant ainsi de l'importance des relations franco-iraniennes.

Alors que les autorités irakiennes utilisèrent la question de la reconnaissance du GPRF comme moyen de pression sur les autorités françaises, plaçant ainsi la question du Levant au cœur d'une crise franco-irakienne, les dirigeants iraniens firent, au contraire, tout leur possible pour normaliser rapidement leurs relations avec la France et pour éviter toute crise diplomatique entre les deux pays. Cette volonté iranienne est particulièrement visible dans la gestion des activités illicites de Z. Rahnema à Paris, qui n'a pas abouti à une crise diplomatique. La police française s'était en effet intéressée au commerce du délégué d'Iran et de certains de ses collaborateurs qui réalisaient régulièrement des allers-retours entre la France, la Suisse et l'Allemagne. Ces voyages leur permettaient, au moyen de courriers et des valises diplomatiques, de se livrer au trafic d'or et de devises¹²¹. Dès le début de cette affaire, les Iraniens, par l'intermédiaire de M. Sardari, premier secrétaire de la légation d'Iran à Paris, collaborèrent avec la police. M. Sardari informa précisément les autorités françaises de la nature « très particulière » des affaires de Z. Rahnema. « Cela consiste, a-t-il expliqué, à rapporter en France, sous le couvert de l'immunité diplomatique, des bijoux et des titres appartenant à des Allemands ou à des étrangers, et par là même bloqués, et à les laver à Paris chez des agents d'affaires peu scrupuleux »¹²². Le but de M. Sardari était de rassurer les Français pour que ceux-ci ne jugent pas l'Iran sur la conduite de son représentant, ce qui attestait de l'importance de ces relations du point de vue iranien. C'est pourquoi, malgré les preuves rassemblées par la police, l'affaire fut résolue sans éclat médiatique, avec la commune volonté de ne pas entraver les rapports franco-iraniens, par le rappel à Téhéran de Z. Rahnema. L'élévation de la légation d'Iran à Paris au rang d'ambassade permit d'affirmer publiquement le rapprochement et justifia la nomination d'une personnalité plus officielle. L'affaire se régla donc sans accroc avec la nomination d'Anochiravan Sepahbodi comme ambassadeur de France à Paris, en octobre 1946, et le départ de Z. Rahnema.

La bonne volonté manifestée par les autorités iraniennes s'explique par leur souhait de renouer rapidement une collaboration ancienne qui, depuis le XIX^e siècle, leur a permis de contrebalancer les influences étrangères, principalement britanniques et russo-soviétiques, sur le territoire iranien¹²³. Rappelons que, si l'histoire du pétrole iranien est, jusqu'en 1953, liée à l'APOC, la Perse s'adressa également à la France pour contrebalancer les visées britanniques et russes. En 1872, le baron Julius de Reuter, sujet britannique, a obtenu du Chah Nasser el Dine, une concession lui donnant le droit exclusif d'exploiter les richesses minérales de l'Iran, à l'exception de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. Mais, en 1873, cette concession fut annulée en raison de pressions russes¹²⁴. Durant les années qui suivirent, le Grand Jeu opposa en Iran les impérialismes britanniques et russes pour prendre le contrôle des richesses pétrolières. Julius de Reuter, se sentant lésé, recourut à la protection de Londres, dont l'intervention eut pour résultat, en 1889, l'octroi d'une nouvelle concession, à titre de compensation, et aboutit à la création de l'*Imperial Bank of Iran*. Une société anonyme, la

¹²⁰ *Ibid.*, 4, télégramme n°89 de la direction d'Asie-Océanie intitulé « Elévation de la Légation au rang d'ambassade » du 30 juillet 1945.

¹²¹ *Ibid.*, lettre du préfet de Police au ministre des Affaires étrangères intitulée « Activité suspecte de ressortissants iraniens » du 4 septembre 1945.

¹²² *Ibid.*, note intitulée « Du voyage du ministre de l'Iran en Allemagne » du 27 juillet 1945.

¹²³ Florence Hellot-Bellier, *France – Iran. Quatre cents ans de dialogue*, Louvain, Peeters, coll. « Cahiers de Studia Iranica », 2008.

¹²⁴ Ann K. S. Lambton, *Qajar Persia: Eleven Studies*. Austin, University of Texas Press, 1988, p. 223.

Persian Bank Mining Rights Corporation, entreprit alors des forages¹²⁵. Pour gagner en puissance dans les négociations, les autorités iraniennes ont invité la France en espérant jouer sur la concurrence entre les impérialismes européens. Ainsi, en 1891, elles mandatèrent Jacques de Morgan, chef de la mission archéologique française, pour rechercher du pétrole dans la province de Kermanshah, à l'ouest du pays. La mission archéologique française accepta et les recherches furent couronnées de succès. Jacques de Morgan conclut son rapport aux autorités iraniennes par la présence de pétrole à Qasr-i-Chirin¹²⁶, le long de la route Kermanshah-Khanikine à la frontière irakienne et publia ses résultats dans les *Annales des mines de Paris*. C'était le premier rapport faisant connaître l'existence de pétrole dans la région. Il attira l'attention de M. Cotte, ancien secrétaire du baron de Reuter, qui le présenta au général iranien Antoine Kitabgi Khan, séjournant à Paris, et essaya d'intéresser les cercles financiers français. Le rapport avait également convaincu le gouvernement iranien qui chercha à intéresser des groupes français¹²⁷. Ces ouvertures n'ont pas abouti, les investisseurs se montrant sceptiques, mais elles montrent que l'Iran a cherché, à plusieurs reprises, à mobiliser la France pour contrebalancer les influences étrangères.

En cherchant à relancer rapidement l'entente franco-iranienne, Téhéran cherche donc à replacer la France au cœur des jeux de puissance en Iran pour accroître ses marges de manœuvre, comme au XIX^e siècle. Cet objectif a dynamisé les relations franco-iraniennes. En effet, les nominations diplomatiques à Paris attestent leur importance stratégique aux yeux des Iraniens. Par exemple, en juillet 1948, Ali Soheili est nommé, par le gouvernement iranien, ambassadeur à Paris. Ce dernier, formé dans une école catholique française, l'école Saint-Louis de Téhéran, était une personnalité politique de premier plan. Ministre des Affaires étrangères entre 1938 et 1939, il fut, durant la guerre, nommé Premier ministre à deux reprises et représenta son pays à Londres et à Kaboul. Avant sa nomination à Paris, il faisait toujours partie du Cabinet iranien comme ministre d'Etat¹²⁸. Cette autorité incontestée lui permit de renouveler le personnel de l'ambassade d'Iran à Paris, partiellement compromis par les activités extraprofessionnelles de Z. Rahnema. Son objectif était de faire de l'ambassade un point névralgique du réseau diplomatique iranien. Pour ce faire, il s'entoura de personnalités influentes comme M. Nadjm, nommé premier conseiller à Paris avec rang de ministre. M. Nadjm appartenait également à une famille iranienne influente. Il était un diplomate confirmé, précédemment directeur du Personnel au ministère des Affaires étrangères, et avait occupé des postes à Bruxelles, à Ankara et à Bagdad. De plus, son frère était ministre des Finances d'Ebrahim Hakimi¹²⁹.

Du côté français, la représentation diplomatique s'étoffait également avec la réouverture du consulat de Tabriz en octobre 1946. Ouvert en 1866, ce consulat était le symbole de la présence française dans le nord de l'Iran. Dès août 1945, Pierre Lafond a appelé l'attention du Quai d'Orsay sur l'intérêt politique et économique de la réouverture du consulat de Tabriz¹³⁰,

¹²⁵ Thomas P Brockway, « Britain and the Persian Bubble, 1888-92 », *The Journal of Modern History*, vol. 13, n°1, 1941, p. 36-47.

¹²⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972). Iran, 1917, télégramme n°1433/ANL de François Charles-Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission » du 24 août 1972.

¹²⁷ P. Avery, G. R. G. Hambley et C. Melville, *The Cambridge History of Iran, From Nadir Shah to the Islamic Republic*, volume 7, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 635-641.

¹²⁸ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 4, note pour le ministre intitulée « Demande d'agrément de M. Soheyli en qualité d'ambassadeur de l'Iran en France » du 13 avril 1948.

¹²⁹ *Ibid.*, télégramme n°652/AS de l'ambassadeur de France en Iran au ministre des Affaires étrangères intitulé « Personnel de l'ambassade iranienne à Paris » du 28 juin 1948.

¹³⁰ *Ibid.*, 1, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Consulat de France à Tauris » du 3 novembre 1950.

capitale de l'Azerbaïdjan iranien, où se trouvaient déjà des consuls américain, britannique et soviétique. Si, dès septembre 1945, cette suggestion a recueilli l'approbation de l'administration française, montrant à nouveau l'importance donnée aux relations avec l'Iran, les contraintes budgétaires et le manque de personnel ont retardé la réouverture du consulat¹³¹. Pour autant, ce retard ne doit pas nous tromper. Le consulat de Tabriz présentait un intérêt de premier plan pour le Quai d'Orsay. Celui-ci était principalement intéressé par l'information politique qu'il pourrait lui fournir dans un territoire où l'influence soviétique était traditionnellement forte avec ses services sociaux et culturels. De plus, il voulait être informé des risques de rébellions dans cette région qu'il jugeait « excentrique, peuplée de tribus autonomistes, où les antagonismes raciaux et religieux persistaient malgré les efforts du gouvernement iranien »¹³². A ces tensions internes, le Quai d'Orsay craignait que s'ajoutent des tensions externes puisque cette province était à cheval sur une frontière assez perméable, touchant à la fois la Turquie et l'URSS, au voisinage du pétrole soviétique. Dans un contexte de début de la guerre froide, c'était un point névralgique, étroitement surveillé par les Soviétiques, les Américains et les Britanniques, et auquel le gouvernement iranien consacrait une attention vigilante¹³³. C'était un lieu de contact, un point d'application des pressions soviétiques sur l'Iran, et, par conséquent, un poste d'observation de grande valeur, d'où l'intérêt que lui portait l'administration française. En rouvrant son consulat, la France cherchait à rétablir son influence et à se faire reconnaître comme le troisième Grand du camp occidental en s'introduisant dans le couple anglo-américain, comme elle le faisait au Proche-Orient¹³⁴.

Ce projet géostratégique était au centre de la réouverture du consulat de Tabriz, poste d'observation privilégié pour la France lui permettant de relativement décentrer son regard sur la guerre froide¹³⁵. En effet, l'URSS a occupé, pendant la guerre, cette région et la question de l'évacuation des troupes soviétiques a déclenché l'une des premières crises de la guerre froide. Étienne Peyrat a montré que cette région était marquée par une forte instabilité politique et l'objet d'enjeux multiples (politiques, militaires, économiques, culturels et migratoires) exacerbés par un espace frontalier turbulent à la croisée des influences russes, turques et iraniennes. Dans ce contexte, les Turcs et les Kurdes avaient peu d'attachement au régime iranien¹³⁶. De plus, les archives de Quai d'Orsay ajoutent que les Arméniens et les Chaldéens éprouvaient de la nostalgie pour l'occupation soviétique et l'éphémère République populaire d'Azerbaïdjan entre 1945 et 1946¹³⁷. L'influence soviétique resta très forte dans les années qui suivirent l'occupation, mais elle commença, à décroître à partir de 1949 avec la fermeture du consulat soviétique de Tabriz, ce qui ralentit l'activité du *VOKS*, instrument de la diplomatie culturelle soviétique¹³⁸. En réaction, Moscou ordonna la fermeture de l'hôpital soviétique de

¹³¹ *Ibid.*, note de la direction du Personnel du 27 septembre 1945.

¹³² *Ibid.*, télégramme n°1102/AL de Jean-Félix Charvet, chargé d'affaires de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Impressions sommaires d'Azerbaïdjan » du 16 août 1955.

¹³³ *Ibid.*, télégramme n°45/AS de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Réouverture du consulat de France à Tabriz » du 14 janvier 1951.

¹³⁴ Sofia Papastamkou, « La France au Proche-Orient, 1950-1958. Un intrus ou une puissance exclue ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2007/1 (N° 25), p. 178.

¹³⁵ Justine Faure et Mario Del Pero, « La Guerre froide globale », *Monde(s)*, 2020/2 (N° 18), p. 9-30.

¹³⁶ Étienne Peyrat, *Histoire du Caucase au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2020, 364 p.

¹³⁷ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, télégramme n°45/AS de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Réouverture du consulat de France à Tabriz » du 14 janvier 1951.

¹³⁸ Jean-François Fayet, « La société pour les échanges culturels entre l'URSS et l'étranger (VOKS) », *Relations internationales*, 2003/3 N° 115, p. 411- 423. Jean-François Fayet, *VOKS. Le laboratoire helvétique, Histoire de la diplomatie culturelle soviétique dans l'entre-deux-guerres*, Genève, Georg Editeur, 2014, 598 p.

Tabriz, mais l'influence soviétique disposait toujours de relais efficaces grâce à sa librairie et à son Office de propagande¹³⁹.

En dehors de ces institutions, dont l'activité était soumise à un étroit contrôle de la part des Iraniens, l'influence soviétique s'observait par la présence de nombreux Arméniens et de Caucasiens. A travers eux, la langue russe était souvent entendue et de nombreux magasins affichaient des enseignes en caractères cyrilliques. C'est le constat que fait Georges Cassin, consul de France à Tabriz, lors de la réouverture du poste. C'est pourquoi, avant même la réouverture officielle du consulat, en octobre 1946, il chercha à ne pas froisser la susceptibilité soviétique, en rappelant qu'il s'agissait simplement de réoccuper un poste consulaire français qui existait avant guerre et non pas une intrusion occidentale dans une zone d'influence soviétique¹⁴⁰. La France cherchait à regagner ses positions traditionnelles sans entrer dans le jeu des rivalités entre les grandes puissances pour conserver son rôle intermédiaire, qui poussait justement les Iraniens à rechercher la présence française. Cet impératif politique était clairement exprimé par Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, dans ses instructions à François Coulet¹⁴¹, qui succéda à Pierre Lafond comme ambassadeur de France en Iran de 1950 à 1955.

Pour le Quai d'Orsay, la France a un rôle à jouer à Tabriz devant les difficultés rencontrées par les Américains et les Britanniques. Depuis l'évacuation difficile des forces soviétiques de 1944 à 1945, l'Iran a bénéficié du soutien des puissances occidentales contre l'expansion soviétique. Cet engagement s'observe par leur présence renforcée à Tabriz, zone tension à la proximité de la frontière soviétique¹⁴². Néanmoins, les archives diplomatiques présentent un engagement américano-britannique, dans l'Azerbaïdjan iranien, en retrait par rapport à celui des Soviétiques. Le Quai d'Orsay était particulièrement attentif aux efforts déployés par les Américains pour encourager l'étude de la langue anglaise, y voyant une possible menace pour les positions culturelles françaises. Jusqu'en 1942, la présence américaine dans le nord de l'Iran restait limitée et il n'existait pas de représentation consulaire américaine dans la région, même si les Etats-Unis y avaient entretenu des œuvres d'hygiène et d'enseignement. Les rapports du consulat de France à Tabriz relèvent surtout le rôle joué par l'hôpital américain, ouvert dans les années 1910, et par la mission protestante. Mais cette présence restait secondaire. L'hôpital ne comptait que deux médecins et quatre infirmiers et la mission protestante dut fermer ses collèges en 1932. Après guerre, les rapports soulignent que l'arrivée de plusieurs cadres américains ne changea pas la donne. Cette présence était jugée « trop voyantes pour ne pas attirer l'attention »¹⁴³ au point que la représentation française conseillait aux investisseurs français de ne pas tisser ouvertement des liens avec les Américains, malgré le confort matériel que cette amitié pouvait leur apporter dans une province où il y avait peu de commodités.

Les Français s'inquiétèrent davantage de l'influence britannique, plus ancrée dans la société iranienne. Les Britanniques disposaient d'un consulat à Tabriz depuis le XIX^e siècle,

¹³⁹ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 12, rapport de voyage en Azerbaïdjan de M. Max, deuxième secrétaire d'Orient à l'ambassade de France à Téhéran, du 16 au 23 septembre 1950.

¹⁴⁰ *Ibid.*, 1, note de la direction du Personnel intitulée « Réouverture du consulat de Tabriz » d'octobre 1946.

¹⁴¹ *Ibid.*, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet, ambassadeur de France en Iran intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

¹⁴² Étienne Peyrat, *Histoire du Caucase au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2020, p. 7-8.

¹⁴³ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, télégramme n°1102/AL de Jean-Félix Charvet, chargé d'affaires de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Impressions sommaires d'Azerbaïdjan » du 16 août 1955.

qui s'intéressait principalement aux activités soviétiques et à la question kurde. En 1946, leur consul, M. Urquardt, fut en relations directes avec Qazi Mohammed, président de l'éphémère république kurde de Mahabad¹⁴⁴, pour le détourner de l'influence soviétique¹⁴⁵. Cette lutte d'influence soviéto-britannique se matérialisa par la création d'un Office de propagande britannique, situé sur la voie principale de Tabriz, en face de celui de l'URSS. Les archives françaises montrent comment les Britanniques s'attachèrent, plus que les Américains, à intensifier leur influence culturelle, mais avec des résultats contrastés. A Tabriz, la création d'une filiale du British Council eut peu de succès et les professeurs durent repartir faute d'élèves. En revanche, à Rézaïeh, sur la rive ouest du lac d'Ourmia, au nord-ouest de l'Iran, la langue anglaise trouva un terrain favorable et fut adoptée par les jeunes qui espéraient trouver un emploi dans les services de l'APOC¹⁴⁶. Face à ces demi-succès, la position française apparaît d'autant plus forte et exceptionnelle. Comme nous le verrons dans une sous-partie dédiée aux acteurs religieux, la France disposait d'un atout important dans le nord de l'Iran grâce à une présence religieuse ancienne qui l'incitait à jouer auprès des minorités un rôle protecteur¹⁴⁷. Toutefois, si la présence culturelle française demeurait un atout déterminant pour les intérêts français, celle-ci rencontrait une concurrence de plus en plus intense, entraînant un déclin relatif des positions françaises en Iran, malgré une entente cordiale franco-iranienne toujours d'actualité.

La présence culturelle française en Iran : une tradition ancienne menacée

En 1945, malgré son ancienneté et de solides atouts, la présence culturelle française en Iran masque une fragilité institutionnelle et structurelle. L'Alliance française, structure traditionnelle de pénétration française sur le plan culturel, fut affaiblie par la décision d'André Godard, qui la présidait depuis 1940, d'annuler les élections internes durant le conflit, malgré les protestations du comité franco-iranien et des Iraniens. Ce choix créa des tensions et dégrada la position de Godard, ce qui affaiblit la présence française, alors même que la concurrence du British Institute était de plus en plus forte. L'affaire prit une ampleur politique puisque son contrat avec le gouvernement iranien faillit ne pas être renouvelé par le Parlement et qu'une campagne de presse fut montée contre lui¹⁴⁸. Le recul de l'Alliance française, après cette affaire, poussa la France à défendre ses intérêts culturels à travers d'autres organismes.

Ainsi, dans les années d'après guerre, la politique culturelle française en Iran fut principalement véhiculée par les activités de l'Institut franco-iranien de Téhéran, du lycée franco-iranien de la Mission laïque, des écoles catholiques françaises et des écoles de l'Alliance israélite universelle. Créé en 1946, l'Institut franco-iranien était le seul établissement directement géré par la direction générale des Relations culturelles¹⁴⁹. Son directeur, Jean Camborde, était également le conseiller culturel de l'ambassade de France.

¹⁴⁴ Profitant de l'invasion soviétique de l'Iran et du retrait des troupes iraniennes, les Kurdes iraniens déclarent, avec le soutien des Soviétiques, leur indépendance le 22 janvier 1946 et proclament la république de Mahabad. En décembre, les forces iraniennes, avec le soutien des Américains, reprennent le contrôle de ce territoire.

¹⁴⁵ Baghali Hawzhin, « Passé soufi, présent islamiste ? Une sociohistoire des politisations de l'islam au Kurdistan d'Iran », *Archives de sciences sociales des religions*, 2020/2 (n° 189), p. 185-202. Nezan Kendal, « Vers un Kurdistan indépendant ? », *Civitas Europa*, 2015/1 (N° 34), p. 143-153.

¹⁴⁶ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 12, rapport de voyage en Azerbaïdjan de M. Max du 16 au 23 septembre 1950.

¹⁴⁷ *Ibid.*, 1, télégramme n°1102/AL de Jean-Félix Charvet, chargé d'affaires de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Impressions sommaires d'Azerbaïdjan » du 16 août 1955.

¹⁴⁸ *Ibid.*, 45, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Visite de M. Delpyé » du 30 avril 1945.

¹⁴⁹ *Ibid.*, 42, note pour le ministre intitulée « Œuvres françaises en Iran » du 29 novembre 1952.

L'Institut était à la fois un organe de recherche d'iranologie et un organisme de diffusion de la langue française. Le département d'iranologie constituait un important centre d'études orientalistes. Il se consacrait à l'inventaire et à l'édition de manuscrits israélites ou persans, organisait des conférences publiques et proposait un enseignement sanctionné par un diplôme, comprenant des cours répartis sur trois années d'études¹⁵⁰. Les cours débutèrent le 4 mars 1947 avec 169 étudiants et 60 membres actifs¹⁵¹. Grâce à cet Institut, la culture française retrouva rapidement une position importante à Téhéran et restait dynamique et attractive, comme en témoigne ses effectifs qui progressaient chaque année de façon régulière. L'Institut forma 300 étudiants en 1952, soit une augmentation de plus de 25% par rapport à 1950¹⁵².

Pour être attractif, Jean Camborde organisa un cycle de conférences destiné aux élites iraniennes, afin de renouer le dialogue avec ce public traditionnellement francophile et francophone. En mars 1947, il invita Emile Benveniste, professeur au Collège de France, pour ouvrir ce cycle en parlant de la contribution de l'Iran à la formation de la civilisation occidentale. Au total, de mars à mai, l'Institut organisa neuf conférences. Cette initiative rencontra un franc succès, notamment auprès de la famille impériale. La princesse Chams Pahlavi, sœur du Chah, participa à toutes les conférences et organisa au palais des conférences supplémentaires¹⁵³. Elle invita Jean Camborde à intervenir sur Molière, conférence à laquelle le Chah assista, témoignant de l'attrait toujours vivace de la culture française au sein de la famille impériale. Les succès de l'Institut franco-iranien, très visibles, intéressèrent la concurrence, notamment américaine, et servirent de référence. En octobre 1947, une délégation du Congrès américain, dirigée par M. Marrow, représentant du New Hampshire et Mme Bolton, représentante de l'Ohio, accompagnée de Donald Richemond Barton et M. Gurney, respectivement attachés pour l'information et la culture à l'ambassade des États-Unis en Iran, visitèrent l'Institut. Les discussions qu'ils eurent avec Jean Camborde mettent en lumière les avantages dont disposait la France dans le domaine culturel. Ce constat poussa M. Gurney, ancien professeur du collège américain de Téhéran fermé en 1940 par ordre de Reza Chah et acquis par le gouvernement iranien qui en fit le lycée Alborz, à demander au Département d'État de faire pression sur les autorités iraniennes pour obtenir des avantages équivalents à ceux qui étaient réservés aux Français¹⁵⁴. A travers cet exemple, on observe que l'influence française en Iran, bien que connaissant un déclin relatif, restait une référence pour ses principaux concurrents qui s'en inspirèrent pour développer leur propre présence.

Le succès de l'Institut franco-iranien de Téhéran n'est que l'exemple le plus marquant d'un mouvement plus général qui vise à réaffirmer la présence culturelle française en Iran. Si l'on s'intéresse aux écoles françaises à Téhéran, on constate une croissance généralisée des effectifs après guerre. Signe de ce succès, le lycée franco-iranien de la Mission laïque, fondé en 1932, refusa des inscriptions en raison de l'exiguïté de ses locaux. Pour ce qui est des écoles catholiques, le collège Jeanne d'Arc des filles de la Charité dépassa les 1000 élèves et le collège Saint-Louis des Lazaristes les 700 élèves. A ces chiffres, ne prenant en compte que les écoles françaises, il faut ajouter les écoles de l'Alliance israélite universelle qui étaient un vecteur déterminant dans la diffusion de la langue française en Iran. En effet, ces écoles

¹⁵⁰ *Ibid.*, 1, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet, ambassadeur de France en Iran intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

¹⁵¹ *Ibid.*, 42, note n°782/RC de l'ambassadeur de France en Iran au ministre des Affaires étrangères intitulée « Institut franco-iranien » du 29 juillet 1947.

¹⁵² *Ibid.*, note pour le ministre intitulée « Ouvres françaises en Iran » du 29 novembre 1952.

¹⁵³ *Ibid.*, note n°782/RC de l'ambassadeur de France en Iran au ministre des Affaires étrangères intitulée « Institut franco-iranien » du 29 juillet 1947.

¹⁵⁴ *Ibid.*, note n°1067/RC de l'ambassadeur de France en Iran au ministre des Affaires étrangères intitulée « Visite de membres du Congrès américain à l'Institut franco-iranien » du 4 novembre 1947.

enseignaient systématiquement le français à leurs 7000 élèves¹⁵⁵. En dehors du français, les établissements français préparaient aux examens iraniens, en même temps qu'aux examens français, ce qui leur permettait d'avoir des effectifs aussi importants et d'assurer à l'enseignement du français une place aussi large que possible vis-à-vis du public local avec des sections iraniennes et des sections françaises. Ces chiffres nous invitent à nuancer la thèse d'Arthur Bertucat d'une « quasi-inexistence du français dans le système d'éducation iranien » jusqu'aux années 1970¹⁵⁶. Certes l'enseignement français a perdu sa position monopolistique dans le système scolaire iranien et est fortement concurrencé et même dépassé par celui d'anglais, mais il garde toujours une position solide auprès de la population iranienne, après 1945, s'appuyant sur l'héritage de la coopération franco-iranienne.

Les établissements français ont entretenu, dans l'ensemble, de bons rapports avec les autorités locales et ont su maintenir des contacts solides avec les nombreuses personnalités iraniennes. Cette influence leur permit de résister aux attaques du clergé chiite à la fin des années 1940. Celui-ci, très influent en province, tenta d'imposer ses règles aux écoles religieuses françaises, comme aux autres organismes culturels étrangers¹⁵⁷. Pour la France, les mesures concernaient surtout les écoles catholiques, en particulier le collège Saint-Louis des Lazaristes et l'école Jeanne d'Arc des filles de la Charité. Le lycée franco-iranien ne fut pas directement menacé, cet établissement appliquant les règlements iraniens et recevant des boursiers du gouvernement¹⁵⁸. Établissement laïque, il se trouvait moins visé par les fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique influencés par le clergé. Bien que le clergé chiite se heurta à une forte résistance locale, témoignant de la solidité de culture française auprès des élites iraniennes, cette crise révéla la situation précaire des écoles françaises en Iran. Celles-ci ne possédaient aucun statut légal. Par exemple, il fallut attendre le 26 février 1973 pour que les autorités iraniennes reconnaissent officiellement l'Institut français de recherches, fondé en 1946 à Téhéran, par un accord intergouvernemental¹⁵⁹. La position française, bien qu'ancienne, était donc relativement fragile. Les établissements français fonctionnaient sans autorisation écrite officielle, mais par la seule tolérance des pouvoirs publics. La seule base juridique de l'existence de l'Institut franco-iranien, qui avait pourtant connu un franc succès et qui dépendait directement du ministère des Affaires étrangères, était l'accord donné par le gouvernement pour l'achat de l'immeuble où il s'était installé.

Pourtant, cette situation précaire n'empêcha pas l'Institut franco-iranien de traverser les crises politiques entre 1946 et 1953, attestant la constance de l'amitié franco-iranienne. La première survint en 1949, lorsque le gouvernement iranien tenta de réglementer l'activité des associations culturelles étrangères. Un décret restreignit la liberté d'action de ces institutions et leur interdisait d'avoir des filiales en dehors de Téhéran¹⁶⁰. Toutefois, ces mesures visaient surtout les associations culturelles irano-soviétiques et n'avaient guère entravé, dans la pratique, l'activité de l'Institut franco-iranien. La seconde survint en février 1952, en pleine crise anglo-iranienne à la suite de la nationalisation des gisements pétroliers de l'AIOC par le

¹⁵⁵ *Ibid.*, 1, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet, ambassadeur de France en Iran intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

¹⁵⁶ Arthur Bertucat, *Diplomatie culturelle et coopération éducative française en Iran au prisme de la Révolution islamique, 1973 – 1986, op. cit.*, p. 22-28.

¹⁵⁷ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 42, note pour le ministre intitulée « Œuvres françaises en Iran » du 29 novembre 1952.

¹⁵⁸ *Ibid.*, 1, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

¹⁵⁹ Arthur Bertucat, *op. cit.*, p. 19.

¹⁶⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, note de la direction d'Asie-Océanie intitulée « Relations franco-iraniennes » du 25 septembre 1950.

gouvernement Mossadegh. Face aux pressions internationales, encouragées par la Grande-Bretagne, le gouvernement iranien décida de fermer tous les établissements culturels étrangers en Iran. Toutefois, les établissements français y échappèrent grâce à l'action de François Coulet auprès du Dr. Mossadegh. Par ce dernier exemple, on constate que la position française, bien que juridiquement fragile, était solidement ancrée auprès des autorités locales. Ainsi, à la différence des écoles et instituts anglais, le fonctionnement des écoles françaises ne fut pas perturbé par la crise anglo-iranienne provoquée par la nationalisation du pétrole. A la différence de leurs homologues britanniques, les professeurs français pouvaient toujours se déplacer librement dans l'exercice de leurs fonctions sur l'ensemble du territoire. De même, aucun visa d'entrée ne fut refusé au personnel enseignant, qu'il soit laïc ou religieux. Les religieuses de la compagnie des filles de la Charité et les missionnaires lazaristes, qui dirigeaient les œuvres dans la province iranienne à Ispahan, Tabriz et Rézaïeh, n'eurent aucune difficulté pour rejoindre ou quitter leurs postes¹⁶¹.

La situation juridique des autres établissements français était tout aussi précaire. Le lycée franco-iranien avait reçu une autorisation de fonctionnement avant la Seconde Guerre mondiale, mais celle-ci n'avait pas été renouvelée. Le lycée continuait néanmoins à fonctionner normalement et était officiellement reconnu dans les faits puisqu'il recevait des boursiers du gouvernement et était régulièrement contrôlé par des inspecteurs iraniens. La situation des écoles religieuses était la plus précaire. Leur existence n'avait jamais été admise officiellement. Toutes les démarches faites dans ce but, depuis le début du XX^e siècle, se heurtèrent aux exigences des autorités locales en matière d'enseignement coranique qui étaient incompatibles avec le fonctionnement d'un établissement catholique. Dans ces conditions, elles étaient périodiquement menacées de fermeture par le ministère iranien de l'Instruction publique, dont les services cherchaient à imposer l'enseignement du Coran et la présence dans les établissements de fonctionnaires iraniens¹⁶². Toutefois, les bonnes relations franco-iraniennes permirent à ces écoles de traverser les crises, qui furent toujours résolues par la négociation avec les autorités iraniennes, par l'intervention de personnalités iraniennes influentes, dont les enfants fréquentaient les établissements français, et sans que l'ambassade n'ait à faire de démarches officielles. Par exemple, lors de la crise initiée à la fin de l'année 1949 par le clergé chiite iranien, les écoles religieuses françaises purent compter sur l'intervention du ministre iranien des Affaires étrangères et ancien ministre de l'Instruction publique, Ali Asghar Hekmat, qui avait incité André Goddard à rester en Iran en 1933 à la fin de son premier contrat avec le gouvernement iranien pour dresser le plan général de l'université de Téhéran et réfléchir à la conception d'un musée¹⁶³, du recteur de l'université de Téhéran, le docteur Siassi, et du sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique, M. Mehran, pour tempérer les demandes du ministère de l'Instruction publique¹⁶⁴. A travers cet exemple, on relève à nouveau l'importance des réseaux francophiles en Iran pour défendre les intérêts français en cas de crise. Toutefois, cet avantage ne doit pas faire oublier qu'aucune solution juridique n'a été apportée au problème des rapports entre ces établissements et l'administration iranienne. La situation restait précaire et le ministère de l'Instruction publique pouvait à tout moment remettre en question l'existence des écoles religieuses françaises. L'avenir des œuvres culturelles françaises en Iran, dont les bases juridiques étaient fragiles, apparaissait toujours

¹⁶¹ *Ibid.*, 42, note pour le ministre intitulée « Œuvres françaises en Iran » du 29 novembre 1952.

¹⁶² *Ibid.*, 1, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet, ambassadeur de France en Iran intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

¹⁶³ Sarah Piram, « S'approprier un modèle français en Iran ? L'architecte André Godard (1881-1965) et la conception des musées iraniens », *Les Cahiers de l'École du Louvre* [En ligne], n°11, 2017, p. 5-6.

¹⁶⁴ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, télégramme n°461/RC du chargé d'affaires de France au ministre des Affaires étrangères intitulé « Ecole Jeanne d'Arc de Téhéran » du 3 mai 1950.

incertain du fait de cette épée de Damoclès qui pouvait, à tout moment, remettre en cause leur existence, malgré leur succès et leur attrait auprès des élites iraniennes.

Un projet d'expansion ambitieux pour l'Iran servant de modèle à la pénétration économique française dans le golfe Arabo-Persique

La position économique française en Iran, à la différence de sa présence culturelle, n'avait jamais été importante. Les entreprises françaises partaient avec plusieurs désavantages, mais la France mena une politique volontariste pour les soutenir. Ainsi, le Quai d'Orsay intita une véritable diplomatie économique, lui permettant de pénétrer un marché iranien en plein essor avec l'application du premier plan septennal de développement. Cette politique servit de modèle pour l'expansion économique française dans le Golfe durant les années 1950.

Les faiblesses de la présence économique française

Dès 1944, grâce à l'amitié franco-iranienne portée par les relations culturelles, l'Iran fut le seul pays du Golfe où le GPRF envisagea de mener une politique active en matière économique. D'une façon plus générale, il voulait reprendre, et si possible intensifier, l'expansion économique française, notamment dans les pays en développement, soit pour y exporter des produits français, soit pour favoriser l'activité de sociétés françaises ou de groupes locaux sous contrôle français¹⁶⁵. Pour mener à bien cette politique ambitieuse, le ministère des Affaires étrangères se transforma et créa plusieurs structures devant porter cette diplomatie économique. En 1944, Pierre Mendès France, ministre de l'Economie nationale, voulut créer un grand ministère économique avec des compétences internationales, le rendant maître de la diplomatie économique de la France. Ce projet échoua face aux oppositions de Robert Lacoste, ministre de la Production industrielle et Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères¹⁶⁶. Deux nouvelles directions s'opposèrent pour diriger la diplomatie économique française : la direction des Affaires économiques et financières (DAEF) au Quai d'Orsay et la direction des Affaires économiques extérieures (DREE), rattachée au secrétariat d'État aux Affaires économiques au Quai Branly. Ce processus se conclut, le 19 avril 1950, avec le décret fondateur du corps de l'Expansion économique qui octroya un véritable statut aux conseillers et attachés commerciaux. Le « duumvirat DAEF-DREE » s'imposa dans la pratique comme en témoigne le rattachement du chef du poste d'expansion économique, dépendant du ministère des Finances et de l'Économie, à l'autorité de l'ambassadeur et donc aux Affaires étrangères¹⁶⁷.

Ces luttes de pouvoir, entre les ministères, pour obtenir la charge de la diplomatie économique française, témoignaient de l'importance stratégique qu'elle avait prise. Dans le cas de l'Iran, la reprise des relations économiques pouvait non seulement procurer à l'économie française des avantages financiers, mais également donner à l'influence culturelle un substratum matériel liant le culturel et l'économique. Écartelé par les luttes d'influence des grandes puissances, la France était un partenaire traditionnel sans arrière-pensées de domination. Malgré les atouts culturels de la France en Iran et les nouvelles structures administratives mises en place, ce choix était ambitieux et la France partait en retard et avec

¹⁶⁵ *Ibid.*, 39, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Reprise des relations économiques avec l'Iran » du 29 novembre 1944.

¹⁶⁶ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats. L'État et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 130-131

¹⁶⁷ Laurence Badel, « Diplomatie et entreprises en France au XX^e siècle », *Les cahiers Irice* 2009/1 (n°3), p. 108-109.

certain désavantages. Les exportateurs français de produits ou de services au Moyen-Orient se heurtaient à de nombreuses difficultés dont témoignent les archives.

Elles devaient d'abord faire face au développement du nationalisme économique. En 1945, il était devenu pratiquement impossible à une société française de travailler au Moyen-Orient sans employer des nationaux sur place. Si cette pratique était aisée pour les sociétés concessionnaires, comme la CFP, appelées à travailler de longues années dans la région et à entretenir un contact permanent avec les autorités locales et le public, cela l'était moins pour des sociétés appelées simplement à exécuter des travaux pour une durée limitée, comme les entreprises françaises du BTP. La législation des pays du Golfe avait évolué au tournant des années 1940 et il était devenu presque nécessaire, pour exécuter de semblables travaux, de créer des filiales de la nationalité du pays où l'entreprise travaillait¹⁶⁸. Ces filiales devaient être dotées d'un capital propre, ce qui créa des difficultés de transfert. En outre, le nombre d'étrangers autorisés à travailler, même dans des postes de direction, était de plus en plus souvent limité par la loi. Enfin, la protection, souvent nécessaire, du gouvernement français s'exerçait difficilement lorsqu'il s'agissait d'une filiale locale et non d'une entité française.

Les exportateurs français souffraient également de l'extension du système autarcique. Les années 1930 ont vu se généraliser le contrôle des changes et des exportations de capitaux, les blocages de créances, les *clearings*, et autres institutions nées du déséquilibre des échanges internationaux et des changes. Les institutions destinées à pallier ces déséquilibres rendaient aléatoires le retour en France des fonds. En outre, le retard des transferts impliquait fréquemment des différences de change, entraînant pour les entreprises des risques anormaux. L'assurance-crédit permit aux exportateurs d'éviter, à grands frais, la plus grande partie de ces risques, mais elle ne s'appliquait qu'à des produits exportés et non à des services rendus, tels que l'exécution de travaux. Ces pratiques s'observent jusqu'aux années 1950 dans l'ensemble des pays du Golfe et ne concernent pas que la France. Par exemple, on les retrouve dans l'accord commercial entre l'Irak et l'Italie du 31 décembre 1951¹⁶⁹.

Les difficultés d'obtention de crédits dans les monnaies des pays soumis au contrôle des changes sont un autre problème récurrent noté dans les archives. Ainsi, les banques françaises peinaient fréquemment à obtenir des crédits dans les monnaies locales. Or, leur obtention, quoique onéreuse, était indispensable pour éviter en partie les risques de change et de blocage exposés ci-dessus¹⁷⁰. Enfin, les exportateurs français dénonçaient constamment les lourdeurs fiscales. Pour assumer les risques et affronter les difficultés que comportaient des travaux à l'étranger, une entreprise devait pouvoir envisager la perspective de profits plus substantiels que si elle travaillait dans son propre pays. De même, pour envoyer sur place des Français de valeur, elle devait pouvoir leur garantir des avantages matériels supérieurs à ce qu'ils auraient en France. C'est pourquoi le gouvernement français prit des mesures pour éviter la double imposition sur les bénéfices des sociétés françaises et sur les salaires des français travaillant à l'étranger. Mais, lorsqu'une société française se trouvait obligée de créer une filiale de la nationalité du pays considéré, ses bénéfices, devenant des dividendes d'une société étrangère, se trouvaient lourdement frappés par le fisc français. Constituées, par la force des choses à capital très réduit, les filiales se trouvaient par ailleurs désavantagées vis-à-

¹⁶⁸ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, note sur l'expansion économique française en Iran du 18 novembre 1944.

¹⁶⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 452, télégramme n°33/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Accord commercial irako-italien » du 16 janvier 1952.

¹⁷⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, note sur l'expansion économique française en Iran du 18 novembre 1944.

vis des sociétés locales, susceptibles d'avoir un capital élevé. Par exemple, en Iran, seuls les bénéficiaires en dessous des 18% du capital étaient exonérés¹⁷¹. Ainsi les sociétés françaises, appelées à travailler par l'entremise d'une filiale iranienne, avaient le choix entre l'immobilisation d'un capital inutile ou l'absorption de leur bénéfice par le fisc iranien.

Face à ces problèmes, la France réagit en proposant aux entreprises une garantie étatique sur les crédits à long terme avec la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) et des informations sur les marchés extérieurs par l'intermédiaire du Centre national du commerce extérieur (CNCE). La COFACE commença son activité le 1^{er} mai 1948. Rassemblant des établissements publics (la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit national, la BFCE, et seize compagnies d'assurance nationalisées), ainsi qu'une société privée (la Société française d'assurance pour favoriser le crédit), la COFACE incita les entreprises françaises à participer aux marchés étrangers en délivrant des garanties de l'Etat qui les assuraient contre les risques politiques, commerciaux, monétaires ou catastrophiques¹⁷².

Le CNCE, créé par la loi du 27 septembre 1943, répondait au besoin aigu de développer les exportations françaises en les adaptant à la concurrence internationale par la mise en œuvre des mesures d'information et de promotion au profit des exportateurs français. A la différence de la CFP, la plupart des entreprises exportatrices françaises attachaient peu d'importance à la possession d'informations précises sur les marchés étrangers. Cette situation révélait l'insuffisance des politiques commerciales des entreprises françaises. Face à cette faiblesse, le CNCE devait jouer le rôle d'agence officielle de renseignement économique. La complexité de la prospection des marchés extérieurs tient à son objet, car les entreprises doivent d'abord identifier le marché avant de déterminer les caractéristiques de la clientèle. Pour exporter, il faut d'abord réunir tous les éléments d'information et procéder à une revue sommaire des principaux marchés qui permette à l'exportateur de se concentrer sur ceux dont les perspectives sont les plus favorables. Après cette décision, l'exportateur doit prendre les dispositions nécessaires pour amorcer un courant de ventes par une campagne de prospection. La réunion d'informations et l'étude des marchés extérieurs sont donc un investissement indispensable qui doit être poursuivi d'une manière continue pour être efficace. Pour être à même de traiter et de suivre l'exécution des travaux dans des conditions convenables, il était nécessaire d'avoir sur place une organisation disposant d'un personnel choisi et de crédits importants. Il en résulte, même pour une entreprise puissante, l'immobilisation d'hommes dont elle a besoin ailleurs, et des dépenses considérables, pour un résultat incertain. Ces contraintes financières expliquent pourquoi les conseillers commerciaux déploraient souvent que les entreprises françaises étaient souvent représentées par des hommes ne présentant pas toutes les garanties morales et techniques nécessaires et ne disposant pas de moyens d'action suffisants¹⁷³. Il s'agissait pourtant d'une question centrale car, au lieu de servir l'influence française, ces insuffisances avaient souvent donné une mauvaise image des entreprises françaises, que leurs concurrents, notamment allemands, ne manquèrent pas d'exploiter.

Ce travail n'était pas des plus faciles. Les sources d'informations sur les marchés extérieurs étaient très variées, mais si dispersées que la plupart des entreprises ne pouvaient

¹⁷¹ *Ibid.*, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Reprise des relations économiques avec l'Iran » du 29 novembre 1944.

¹⁷² Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 182-185.

¹⁷³ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, note sur l'expansion économique française en Iran du 18 novembre 1944.

pas y accéder facilement. Aussi existait-il un certain nombre de relais d'information tels que les associations professionnelles, les banques et surtout les pouvoirs publics. Le CNCE devait centraliser cette information et la diffuser aux entreprises. Pour y parvenir, il disposait d'une publication hebdomadaire, le *Moniteur officiel du commerce international*, qui reprenait les rapports des conseillers commerciaux, ainsi que la plupart des textes officiels sur le commerce extérieur¹⁷⁴. La lecture du *Moniteur officiel du commerce international* permet de mettre en avant les grands types d'informations transmises par le CNCE : une information économique globale sur les échanges commerciaux internationaux ; les réglementations nationales étrangères du commerce ; les caractéristiques générales des marchés ; les méthodes commerciales appropriées selon les pays et les possibilités d'affaires.

Malgré l'effort conséquent réalisé grâce à la création de ces structures nouvelles, les Français arrivaient avec un temps de retard en Iran, notamment face à la Grande-Bretagne. En 1945, l'influence britannique demeurait importante, aussi bien sur les dirigeants que parmi les tribus du Sud, dans la région proche des puits de pétrole. Les Britanniques y imposaient leur impérialisme économique. A la suite de l'occupation anglo-soviétique, une censure postale et télégraphique avait été mise en place sur les correspondances avec l'étranger. Cet organisme resta en place après la fin des opérations militaires en Europe. Un rapport du lieutenant-colonel Jouvel, attaché militaire en Iran, note que les Britanniques se livraient à l'espionnage commercial de leurs concurrents et des maisons travaillant en Iran par l'intermédiaire de ce contrôle. De plus, les activités françaises étaient gênées par les retards dans la distribution du courrier, elle aussi contrôlée par les Britanniques. En moyenne, le courrier aérien n'était distribué que 10 à 12 jours après l'arrivée de l'avion¹⁷⁵. La France subissait la domination de la Grande-Bretagne sur l'Iran et voyait ainsi ses possibilités commerciales limitées dans ses marges de manœuvre, alors même que l'activité commerciale déployée par les Anglo-Saxons était intense et se faisait, en partie, à son détriment.

Sans attendre la reprise effective d'un courant d'échanges avec l'Iran que le manque de fret interdisait presque totalement en 1944, le GPRF poussa les administrations intéressées à l'anticiper en préparant des mesures pour la faciliter. Il paraissait nécessaire de mettre les exportateurs français dans de bonnes conditions de travail en les dissuadant de se présenter en ordre dispersé¹⁷⁶. C'est pourquoi, pour faire face à la concurrence tout en tenant compte des faiblesses françaises et des inconvénients locaux, le GPRF constitua un groupement entre les entreprises françaises travaillant, ayant travaillé ou souhaitant travailler en Iran, afin de créer et d'entretenir en Iran un organisme commun de prospection, d'études et de représentation. Ce projet a été planifié par le service de l'Expansion économique en novembre 1944. A la tête de ce groupement, le service de l'Expansion chercha à placer un Français disposant à la fois de solides connaissances financières et juridiques et de bonnes notions techniques. Il devait être secondé par au moins deux adjoints, susceptibles de circuler dans le pays, un conseiller juridique iranien, un comptable, un secrétaire et des interprètes. Sa mission était de représenter tous les membres du groupement aux adjudications et de les tenir au courant des débouchés en suivant pour eux, conformément à leurs directives, les affaires pouvant les intéresser. Ce système devait s'autofinancer puisque les frais de représentations et d'études seraient supportés par l'ensemble des membres du groupement. Si une affaire aboutissait, le

¹⁷⁴ Archives nationales de France (ci-après : AN), 20060288/3, rapport de Kamel Kishk intitulé « Le rôle du Centre National du Commerce Extérieur » du 24 octobre 1971.

¹⁷⁵ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, télégramme du Lt. Colonel Jouvel intitulé « Activité des censures en Iran et répercussions commerciales en découlant » du 1^{er} juillet 1945.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 39, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Reprise des relations économiques avec l'Iran » du 29 novembre 1944.

groupement prélèverait un pourcentage de son montant à titre de redevance pour la récupération des frais¹⁷⁷.

Par ce système, les dépenses du gouvernement étaient limitées puisque celui-ci accordait principalement son patronage et son appui au groupement. Il ne devait intervenir auprès du gouvernement iranien que pour obtenir des aménagements légaux et fiscaux. Bref, en limitant les frais, le gouvernement français donna un concours effectif destiné à remédier, dans la mesure du possible, aux faiblesses signalées précédemment. Le projet du service de l'Expansion se conclut en 1946 avec la création de la Société d'étude et de réalisations industrielles, agricoles et commerciales (SERIAC) par René Busson, PDG de la Banque de Syrie et du Liban, qui regroupa les entreprises commerciales françaises intéressées par le Moyen-Orient. Henri Goslot fut nommé agent de la SERIAC à Téhéran, mais d'autres succursales ouvrirent en Irak et en Arabie saoudite¹⁷⁸. Le patronage de René Busson était un atout majeur pour la France. Les archives du Département d'Etat attestent son pouvoir puisqu'il était présenté comme le principal représentant de l'influence française dans la région¹⁷⁹. Grâce à la Banque de Syrie et du Liban, il disposait d'une série d'outils lui permettant d'influencer les élites locales, par des opérations bancaires et de crédits, et de favoriser les sympathies profrançaises.

Le Quai d'Orsay encouragea ce partenariat public-privé et chercha rapidement à le contrôler. Il lui paraissait évident qu'un tel organisme devait être placé sous le contrôle de l'attaché commercial en Iran¹⁸⁰, puisqu'il devait veiller au maintien de la libre concurrence et orientait les exportateurs dans le sens des directives du gouvernement français. En contrepartie de ce contrôle, Paris accordait son appui à la SERIAC en intervenant auprès du gouvernement iranien pour permettre aux entreprises françaises de travailler dans des conditions favorables. Il leur obtint notamment la possibilité d'utiliser les services d'un nombre suffisant d'agents français, d'importer et de réexporter le matériel nécessaire et de bénéficier d'exemptions fiscales. En outre, le gouvernement français assura aux entreprises membres de la SERIAC le libre transfert des fonds nécessaires à son activité et les aida à obtenir des crédits en rials¹⁸¹. Afin d'initier cette offensive commerciale, l'attaché commercial en Iran mena une enquête pour déterminer les branches où l'activité française pouvait s'exercer sans rencontrer une concurrence trop forte. Cette enquête fut lancée à un moment opportun puisque le gouvernement iranien mettait en place son premier plan septennal, dont les investissements étaient autant de marchés à conquérir par les entreprises françaises.

Un bilan contrasté face à l'influence des bureaux d'ingénieurs-conseils américains

Les relations économiques franco-iraniennes d'après guerre étaient orientées vers le potentiel en devenir de l'Iran. L'objectif était d'accroître la pénétration économique française en participant à l'effort d'équipement du pays, afin d'y gagner, à moyen terme, une clientèle pour l'industrie française. Les Français ont été encouragés dans cette voie par l'élaboration, en 1949, par le gouvernement iranien d'un plan septennal de modernisation de l'économie du

¹⁷⁷ *Ibid.*, note sur l'expansion économique française en Iran du 18 novembre 1944.

¹⁷⁸ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Pétroles de l'Azerbaïdjan » du 8 octobre 1948.

¹⁷⁹ *Foreign Relations of the United States* (ci-après : FRUS), 1951, Volume V, Near East and Africa, Telegram 883A.14/6-1451: The Chargé in Lebanon (Bruins) to the Department of State, Beirut, June 14, 1951.

¹⁸⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Reprise des relations économiques avec l'Iran » du 29 novembre 1944.

¹⁸¹ *Ibid.*, note sur l'expansion économique française en Iran du 18 novembre 1944.

pays. L'idée d'une mise en valeur économique de l'Iran remonte aux dernières années du règne de Reza Chah¹⁸². Depuis 1937, plusieurs commissions gouvernementales iraniennes et des organismes étrangers, privés ou internationaux, avaient étudié les possibilités de modernisation du pays. Tantôt poursuivies activement, tantôt mises en sommeil en raison de la guerre ou de la situation politique intérieure, ces études furent à l'origine d'une loi de janvier 1947, qui obligea le gouvernement à mettre en œuvre des programmes de développement dans les domaines de la production agricole et industrielle, des mines, du pétrole, des transports, de l'hygiène, de l'enseignement et du niveau de vie¹⁸³. La loi du 16 février 1949, dite loi sur l'Organisation du Plan, fournissait le cadre du premier plan septennal en intégrant ces différents programmes.

Une étude publiée en 1950 par *Économie et Statistique*, revue de l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer¹⁸⁴, témoigne d'une prise de conscience précoce du potentiel iranien par les milieux économiques français. L'Iran y est présentée comme étant « à la veille d'importants changements de sa structure économique. Un plan d'équipement et de développement de sept ans doit drainer les ressources publiques et privées du pays vers des investissements de grande envergure, opérés avec l'aide technique de missions américaines. [...] Dans le financement de ce vaste effort, les ressources locales (royalties pétrolières, emprunt intérieur, appel aux investissements privés) constituent la part la plus importante ce qui contribuera à atténuer les tendances inflationnistes qui se donnent encore libre cours en Iran »¹⁸⁵. Le but de cette étude était de rassurer les investisseurs et de les informer sur les possibilités offertes par la mise en œuvre du plan septennal.

Léon Dubois, président des Entreprises métropolitaines & coloniales, fut l'un des premiers à répondre aux sollicitations et se vit confier l'étude d'un projet d'irrigation aux environs de Téhéran. Les entrepreneurs français voyaient dans l'Iran un marché solvable, malgré l'importance des dépenses engagées, grâce aux revenus du pétrole. Le plan septennal prévoyait de dépenser 21 milliards de rials avec un échancier de 3,5 milliards de rials par an au plus fort des travaux. Les crédits étaient répartis entre les différents secteurs d'activité : 25% à l'agriculture, 23,8% aux transports, 14,3% pour l'industrie et le commerce, 4,7% pour le pétrole, 3,6% pour les télécommunications et 28,6% pour les constructions administratives, l'équipement sanitaire, les constructions scolaires¹⁸⁶. La solvabilité du gouvernement iranien, liée à l'exploitation pétrolière, était un gage fort pour rassurer les entrepreneurs, mais à celle-ci s'ajoutait le dynamisme des relations culturelles. En Iran, les investisseurs français étaient généralement surpris d'être reçus par des personnes maîtrisant le français, fait exceptionnel dans le golfe Arabo-Persique où l'anglais prédominait. On voit ici qu'il ne faut pas dissocier la coopération culturelle et économique, les deux allant de pair. La coopération culturelle permet d'ouvrir la voie à des débouchés économiques, les investisseurs bénéficiant d'un environnement favorable. C'est d'ailleurs le dynamisme des relations culturelles qui a poussé le Quai d'Orsay à focaliser son offensive économique sur l'Iran, faisant ainsi des intérêts culturels l'avant-garde des intérêts économiques et commerciaux.

¹⁸² *Ibid.*, 12, télégramme n°848/AS de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Organisation du Plan Septennal » du 3 août 1950.

¹⁸³ AHT 80.3/17, études du CDS sur « Les relations économiques extérieures des pays du Moyen-Orient » de janvier 1956.

¹⁸⁴ Ancêtre de l'Insee

¹⁸⁵ AHT 80.3/17, « Le plan septennal iranien et ses rapports avec l'économie iranienne », *Etudes et conjoncture - Economie mondiale*, n°1, 1950. p. 75.

¹⁸⁶ *Ibid.*, Etudes du CDS sur « Les relations économiques des pays du Moyen-Orient » de janvier 1956.

Malgré cette politique volontariste, les espoirs français ont été freinés par la surévaluation des investissements du premier plan iranien. Le directeur de l'Organisation du plan, Abol Hassan Ebtehadj, annonça finalement que le montant des travaux, entre le deuxième semestre de 1948 et le début de 1955, ne dépasserait pas 6 milliards de rials¹⁸⁷. Le chiffre exact est impossible à établir car, jusqu'à l'entrée en fonctions d'A. Ebtehadj, l'Organisation du plan ne tenait aucun compte précis des sommes payées et des engagements contractés par ses services. Il faut ajouter que la continuité des travaux ne fut pas la qualité maîtresse de ces programmes, qui se sont souvent éparpillés en une multitude de petites opérations, plusieurs fois interrompues, et jamais terminées. Rarement les maîtres d'œuvre ont pu prédire un mois à l'avance de quelles sommes ils disposeraient, ni se dire certains que le jeu changeant des influences politiques n'entraînerait pas l'arrêt soudain et définitif des travaux. Dès 1950, soit un an seulement après le vote du premier plan septennal, un remplacement remania la tête de l'Organisation du plan. Mocharrarf Naficy céda sa place à M. Sadjadi. Le départ de Mocharrarf Naficy s'accompagna de la première réforme complète, quasi équivalente à une dissolution, de l'Organisation du plan, qui était l'objet de vives critiques. On lui reprochait de concevoir des projets grandioses, hors de proportion avec l'importance économique du pays. L'inquiétude fut si grande que François Coulet, l'ambassadeur de France qui avait fortement incité les entreprises françaises à y participer, rédigea un rapport pour établir la pertinence des critiques et rassurer les investisseurs français¹⁸⁸. Ces difficultés internes au Plan iranien refroidirent l'ardeur des investisseurs français et sapèrent une partie des efforts réalisés par le service de l'Expansion depuis l'élaboration de la SERIAC.

Les nombreux rétropédalages iraniens pénalisèrent principalement les entreprises du BTP où la France était compétitive sur le plan international. A l'inverse, le premier plan profita surtout aux sociétés d'études, les gouvernements successifs cherchant à masquer leurs errements en multipliant les études préalables et en lançant des opérations nouvelles. Mais, à la différence du BTP, la France souffrait d'un net retard sur les sociétés d'ingénieurs-conseils après 1945. Dominique Barjot a montré l'importance de ces bureaux en Grande-Bretagne et aux États-Unis. C'est en Grande-Bretagne, dans la seconde partie du XIX^e siècle, qu'apparurent les premiers grands bureaux d'ingénieurs-conseils à vocation mondiale¹⁸⁹. Ils rayonnèrent dans le monde entier et contribuèrent aux succès des entreprises britanniques notamment dans l'Empire britannique et dans les zones d'influence privilégiées des capitaux anglais comme le golfe Arabo-Persique. La réputation britannique était toujours forte après la Seconde Guerre mondiale, mais elle était de plus en plus concurrencée, voire même supplantée, par des ingénieurs-conseils américains. Cette dynamique est très nette en Iran.

Entre 1948 et 1951, on observe un quasi-monopole américain sur les études d'ingénieurs-conseils commandées par l'Organisation du plan avec l'appel systématique à *Morrison Knudsen* et aux *Overseas Consultants Inc*. La France est totalement absente de ce marché juteux et stratégique pour la définition des futurs projets iraniens. Au début de l'année 1948, *Morrison Knudsen* envoya en Iran une mission d'experts de trois mois, qui coûta 126.000 \$ au Trésor iranien, pour créer un plan permettant d'obtenir un prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Les sommes prévues par le rapport *Morrison Knudsen* parurent trop élevées. Face aux critiques de l'opposition, le

¹⁸⁷ *Ibid.*, Etudes du CDS intitulée « Programme d'utilité immédiate et projet de Plan Septennal : l'infrastructure conserve une priorité discutable » de 1956.

¹⁸⁸ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 12, télégramme n°848/AS de François Coulet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Organisation du Plan Septennal » du 3 août 1950.

¹⁸⁹ Dominique Barjot, « Existe-t-il un modèle français de l'ingénierie ? », *Entreprises et histoire*, volume 71, n°2, 2013, p. 7-8.

gouvernement iranien fit appel aux *Overseas Consultants*, consortium américain groupant 17 entreprises d'ingénieurs-conseils et appuyé par la firme métallurgique *Thorn and Wabster*¹⁹⁰. Le Département d'État encouragea cette dynamique par l'intermédiaire de Max Thornburg, homme d'affaire et conseiller pétrolier auprès du Département d'État, qui avait lié ses intérêts à ceux des *Overseas Consultants* et qui joua un rôle de premier plan parmi les conseillers de l'Organisation du Plan¹⁹¹.

L'efficacité de cet outil d'influence est visible par le fait que les différents changements de gouvernement et de stratégie de développement ne remirent pas en question le duopole américain. En novembre 1948, le cabinet Hakimi réduisit les crédits du plan à 21 milliards de dollars, mais il laissa aux *Overseas Consultants* la prise en charge des pourparlers avec la BIRD pour obtenir l'emprunt. Celle-ci conditionna son prêt à l'établissement de plans pratiques de développement économique sur des points précis. Cette tâche fut confiée aux *Overseas Consultants*, qui entreprirent une étude générale de la situation économique de l'Iran facturée 2 millions de rials¹⁹². Des dépenses considérables étaient ainsi consenties pour rémunérer les services de ces groupes d'experts qui ne séjournèrent dans le pays que quelques mois et dont les rapports s'empilaient à l'Organisation du plan. Ce mouvement se poursuivit sous le gouvernement Mossadegh, les Anglo-Saxons étant remplacés par des personnalités scientifiques suisses, allemandes et italiennes, et les programmes furent de nouveau critiqués et refondus. Puis arrivèrent, sous le gouvernement Zahedi, les experts de la BIRD, qui conseillèrent à leur tour certaines modifications, plus ou moins bien reçues par les techniciens américains du Point IV¹⁹³ prêtés à l'Organisation du plan¹⁹⁴. A cause de ce système, de multiples variantes d'un même projet s'accumulèrent dans les cartons et reçurent un commencement d'exécution, sans qu'aucune puisse cependant être considérée comme définitive. On imagine aisément les conséquences de ces à-coups. Tous les programmes finirent par se chevaucher sans que subsiste une vision claire des priorités à respecter. Malgré ces difficultés, le plan de 1949 fixa le programme de développement du pays, jusqu'au milieu des années 1950, auquel participèrent plusieurs entreprises françaises.

Malgré ces faiblesses structurelles, les entreprises françaises étaient compétitives dans plusieurs secteurs comme le BTP et particulièrement dans la construction de barrages¹⁹⁵. C'est sur ces bases solides que la France s'imposa sur le marché iranien. Les principaux contrats remportés par l'industrie française concernaient la construction de deux barrages sur le Karaj et sur le Séfid-Roud. Pour gagner les appels d'offre, la France suivit le modèle américain, symbolisé par l'action de Max Thornburg, en s'appuyant sur des personnalités qui jouissaient d'un grand crédit en Iran. Ces intermédiaires n'étaient pas issus du corps diplomatique, mais des ingénieurs dont les activités témoignaient de la qualité des industries françaises. Au début des années 1950, ces rôles étaient principalement tenus par Albert

¹⁹⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 12, télégramme n°848/AS de François Coulet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Organisation du Plan Septennal » du 3 août 1950.

¹⁹¹ FRUS, 1950, Volume V, Near East and Africa, Telegram to Teheran summarizing the conversation and the text of the Aide-Mémoire handed Ambassador Ala, January 26, 1950.

¹⁹² AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 12, télégramme n°848/AS de François Coulet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Organisation du Plan Septennal » du 3 août 1950.

¹⁹³ Le Point IV était un programme américain d'assistance technique pour les pays en développement annoncé par le président Harry Truman dans son discours inaugural du 20 janvier 1949.

¹⁹⁴ AHT 80.3/17, Etudes du CDS sur « Les relations économiques des pays du Moyen-Orient » de janvier 1956.

¹⁹⁵ Dominique Barjot, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, thèse de doctorat d'État d'histoire, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1989, p. 350-352.

Caquot, président de l'Office national d'études et de recherches aéronautiques, et Daniel Boutet, vice-président du conseil supérieur des Ponts et chaussées¹⁹⁶.

Le barrage du Karaj eut une histoire mouvementée, dont les intérêts français pâtirent, mais cet exemple permet de mettre en lumière les manœuvres des bureaux d'étude d'ingénieurs-conseils pour gagner des parts de marchés en Iran et, plus généralement, au Moyen-Orient. Destiné à barrer la rivière Karaj en un point situé à une soixantaine de kilomètres au Nord-Ouest de Téhéran, l'ouvrage devait être le plus haut barrage d'Asie, et le sixième barrage du monde. Ses objectifs étaient de fournir 100.000 kilowatts d'électricité, d'alimenter Téhéran en eau potable et permettre d'irriguer 16.000 hectares de terres entre les villes de Karaj et de Chahriar. L'étude du projet fut exécutée par une firme française, les Entreprises Métropolitaines & Coloniales, qui avaient obtenu ce contrat en juin 1949. Étudié sous la direction d'Albert Caquot et soumis au gouvernement iranien en 1951, le projet français fut approuvé, mais la crise anglo-iranienne freina son application jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Zahedi en 1953¹⁹⁷. C'est alors que les Américains entrèrent en scène. Alors qu'une consultation internationale était en cours, que seuls les Français avaient présenté des dossiers et qu'un projet de financement par des organismes français était signé, il fut annoncé, en décembre 1953, qu'un contrat provisoire était intervenu entre l'Organisation du plan et *Morrison Knudsen* pour l'exécution des travaux. Ce contrat précisait cependant que les Entreprises Métropolitaines restaient l'ingénieur-conseil de l'affaire¹⁹⁸.

Il s'agissait d'une défaite pour les maisons françaises de BTP qui avaient fait des propositions communes, mais qui devaient affronter l'influence économique américaine en Iran à travers ses experts. *Morrison Knudsen* bénéficia des services du Point IV pour évincer les Entreprises Métropolitaines. La manœuvre consista en un débordement par l'aile. Pendant que l'Organisation du plan, avertissant par lettre la firme française que *Morrison Knudsen* était désignée comme entrepreneur, demandait à la firme américaine une étude de déviation de route, celle-ci et les services du Point IV prièrent le *Bureau of Reclamations*, qui réalisait près de la moitié des aménagements hydrauliques aux Etats-Unis, d'effectuer une nouvelle étude du projet de barrage. L'étude, remise en 1954, se présentait sous la forme d'un rapport de caractère plus économique que technique. Elle suggérait la construction d'un ouvrage qui différerait du projet français¹⁹⁹. A travers cet exemple, on observe le rôle stratégique des experts, implantés en Iran par le gouvernement américain, qui, en conseillant les autorités locales, influencent leur décision finale en faveur des entreprises américaines par des procédures techniques, moins visibles et plus subtiles qu'une influence directe.

En avril 1955, M. Ebtehadj se rendit à la BIRD et évoqua la question du barrage en défendant *Morrison Knudsen*. Les ingénieurs de la banque, qui connaissaient le projet français puisqu'ils avaient négocié sur cette base, s'étonnèrent que l'Iran n'ait pas choisi l'offre des Entreprises Métropolitaines & Coloniales, qu'ils jugeaient, techniquement et financièrement, meilleure que l'offre américaine. Malgré le soutien de la BIRD, l'offre française fut abandonnée par le directeur de l'Organisation du plan. Cette décision suscita un conflit interne puisque l'ingénieur Taléghani, directeur de l'Office autonome du barrage de Karaj, la critiqua

¹⁹⁶ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, note du ministre des Affaires étrangères à François Coulet, ambassadeur de France en Iran intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

¹⁹⁷ AHT 80.3/17, Etudes du CDS sur « Les relations économiques extérieures des pays du Moyen-Orient » de janvier 1956.

¹⁹⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 11, note de la DAEF pour le Président intitulée « Rapports économiques franco-iraniens » du 25 juillet 1955.

¹⁹⁹ AHT 80.3/17, « Réalisations en cours : les barrages du Karadj et du Sefid-Roud et la modernisation du réseau ferroviaire », Etudes du CDS, de 1956.

publiquement. Les deux hommes s'affrontèrent sur le problème du financement. M. Ebtehadj soutenait qu'il était en mesure de financer les études et les travaux grâce aux revenus pétroliers et aux crédits de l'*Export-Import Bank*, organisme officiel de crédit à l'exportation du gouvernement américain. Ce n'était pas l'avis de Taléghani qui, depuis 1954, avait pris des contacts avec la BIRD pour obtenir un crédit sur la base du projet français. Ce choix de financement avait une importance cruciale pour l'avenir du barrage puisque les crédits de l'*Export-Import Bank* étaient obligatoirement affectés à des achats de biens et de services américains, ce qui éliminait *de facto* le projet français. Le différend s'envenima tout au long de l'été 1955, au point que l'Organisation du Plan cessa de verser de l'argent à l'Office autonome du barrage de Karaj, ce qui le poussa à licencier une partie de ses ouvriers. Prenant prétexte de ces licenciements, les services du Point IV demandèrent à un bureau d'ingénieurs-conseils américain, la compagnie Harza, de faire une étude comparative du projet français et du rapport américain. Le directeur d'Harza, M. Davis, se déclara en faveur de la solution française auprès de Léon Dubois lorsqu'il rendit son avis aux Entreprises Métropolitaines. Toutefois son rapport final était moins affirmatif pour ménager le *Bureau of Reclamations*. Il donna raison à la firme française, mais proposa en fin de compte une solution moyenne²⁰⁰. Cette mésaventure confirme l'influence des bureaux d'ingénieurs-conseils américaines. Même lorsque les entreprises françaises étaient compétitives, elles risquaient d'être contrées. Dans le cas du barrage de Karaj, des engagements formels du gouvernement iranien auprès des Entreprises Métropolitaines avaient été reniés à la suite de manœuvres américaines. L'impression prévalait du côté français que les jeux étaient faits, ce qui risquait de décourager les entrepreneurs français de s'intéresser au marché iranien et de façon plus générale au marché moyen-oriental.

Pour éviter ce risque, le gouvernement iranien, qui souhaitait maintenir une présence française face aux Anglo-Saxons, accorda aux entreprises françaises, à titre de compensation, les travaux du barrage du Séfid-Roud. Ce barrage fut construit, cette fois-ci sans résistance américaine, par le groupe Sasser, formé pour la circonstance et réunissant les entreprises Campenon Bernard, les Etablissements Billard et la société Hersent. Le barrage du Séfid-Roud fut l'une des affaires françaises les plus importantes du Golfe dans les années 1950. En 1957, la Sasser employait 97 français qui, avec leur famille, formaient une colonie française de 192 personnes²⁰¹. C'était un pôle majeur de la présence française en dehors de la capitale iranienne ; les familles résidant dans des bases de vie sur le chantier du Sefid-Roud, situé à 250 km de Téhéran, que l'ambassadeur Henri Roux qualifia de « véritable village français »²⁰². Pour faire face aux besoins administratifs de ses employés, qui avaient tous leurs intérêts en France, la Sasser demanda à l'ambassade le déplacement bimensuel d'un agent sur le chantier²⁰³. Les intérêts français en Iran sur le plan économique commençaient à prendre de l'importance, malgré les faiblesses structurelles de ses entreprises.

Dans cette dynamique de pénétration du marché iranien, l'année 1955 a marqué un tournant. La déception, provoquée par l'affaire du barrage de Karaj, poussa les Iraniens à faire un geste en faveur des entreprises françaises pour témoigner de leur volonté de voir la France investir en Iran aux côtés des Anglo-Saxons. Le barrage du Séfid-Roud ne fut que le premier contrat et initia le mouvement. Dès 1955, la France devint le 3^{ème} client et le 8^{ème} fournisseur

²⁰⁰ *Ibid.*, Etudes du CDS sur « Les relations économiques des pays du Moyen-Orient » de janvier 1956.

²⁰¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 1, Lettre de J. Gerard à l'ambassadeur de France en Iran du 18 août 1957.

²⁰² *Ibid.*, télégramme n°968/PL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Réorganisation de la chancellerie de cette ambassade » du 2 septembre 1957.

²⁰³ *Ibid.*, lettre de J. Gerard à l'ambassadeur de France en Iran du 18 août 1957.

de l'Iran, mais cet essor s'accompagna d'un déséquilibre de la balance commerciale. Avant 1955, la France achetait son pétrole essentiellement à d'autres fournisseurs (Arabie Saoudite, Koweït et Irak), la balance commerciale avec l'Iran entre 1945 et 1955 était donc relativement équilibrée comme en témoignent les chiffres du tableau ci-dessous pour l'année 1954.

Tableau 1 : Evolution des relations commerciales franco-iraniennes entre 1954 et 1956.

	1954	1955	1956
Exportation vers l'Iran en millions de francs (MF)	2.400	5.149	7.352
Importations depuis l'Iran en MF	3.200	12.547	19.188

Source : AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 11, note de la DAEF intitulée « Situation économique de l'Iran et relations franco-iraniennes » du 10 août 1957.

Cette situation exceptionnelle dans le Golfe poussa le gouvernement français à freiner la ratification de l'accord commercial franco-iranien du 12 juillet 1949. Cet accord n'apportait, étant donné cet équilibre commercial, que peu d'avantages. Celui-ci fixait les échanges entre les deux pays à 2 milliards de francs. L'Iran exportait principalement vers la France des oléagineux, des tapis, des laines, des peaux, des minerais et des fruits secs. La France, de son côté, exportait de l'outillage (moteurs, pompes, machines agricoles, machines-outils, matériel de mines, etc.), des ouvrages en métaux, des véhicules, des tracteurs, des produits chimiques et colorants²⁰⁴. Ce résumé fait ressortir la relative inutilité de l'accord pour la France, la situation lui étant déjà favorable et les produits importés d'un faible intérêt. Cette situation évolua avec la participation de la CFP au nouveau consortium international des pétroles. En 1953, le groupe français obtint 6% du pétrole iranien à prix coûtant. En important du pétrole iranien, la France modifia l'équilibre de ses relations commerciales. Les importations pétrolières devinrent prépondérantes (14 milliards de francs, soit près de 70% du total) en 1956²⁰⁵. La participation française aux grands travaux iraniens devint alors un enjeu fondamental pour réduire le déséquilibre de la balance commerciale.

Malgré les difficultés initiales rencontrées par les entreprises françaises, l'équilibre de la balance commerciale franco-iranienne fut atteint dès la seconde moitié des années 1950. En 1956, les entreprises françaises signèrent des contrats pour un montant total de 17 milliards de francs. En 1955, le groupe français Interetud, dépendant du Crédit Lyonnais, obtenait l'étude et l'exécution de l'équipement économique et social des villes du tiers Nord-Ouest du pays (10 à 15 milliards), les deux autres tiers étant confiés à des groupes américains et allemands. Les travaux confiés aux entreprises françaises furent la construction du pipeline Azna-Téhéran par Entrepouse pour un montant de 4 milliards de francs, le barrage de Sefid Roud (8,5 milliards), la centrale électrique de Téhéran (1,7 milliard), un programme de constructions militaires de 13 milliards (Firbal), une chaîne d'hôtels (Worms), le réseau de distribution d'électricité de Téhéran pour 2 milliards et le réseau des télécommunications (5 milliards)²⁰⁶. Les succès commerciaux français en Iran prirent de court l'ambassade. Celle-ci n'avait pas les moyens, humains et budgétaires, pour apporter son soutien aux demandes d'une colonie française en pleine expansion à la suite du développement des entreprises françaises en Iran. L'importance

²⁰⁴ *Ibid.*, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet, ambassadeur de France en Iran intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

²⁰⁵ AHT, documents sur l'exercice pour l'année 1956.

²⁰⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 11, note de la DAEF intitulée « Situation économique de l'Iran et relations franco-iraniennes » du 10 août 1957.

des marchés passés depuis 1955 entraîna un afflux de Français en Iran. C'est ainsi que la colonie française, qui était de 350 personnes en 1954, dépassa le millier dès la fin de l'année 1957²⁰⁷. Ces résultats positifs servirent de modèle à l'expansion économique française dans le Golfe dans les années 1950-1960. Malgré une concurrence rude et la domination des bureaux d'ingénieurs-conseils anglo-saxons, l'exemple iranien prouvait aux entreprises françaises, jusqu'alors réticentes, qu'elles pouvaient percer sur le marché moyen-oriental.

Le désert arabe : des intérêts économiques en devenir dans les zones grises du réseau diplomatique français

Si la présence diplomatique française, à la fin des années 1940, était déjà limitée à l'échelle du Moyen-Orient, elle devenait quasi inexistante dans la péninsule arabique. Pourtant les intérêts français y étaient parfois importants, notamment au Qatar avec la participation de la CFP à la *Qatar Petroleum Company* (QPC) et en Arabie saoudite avec la signature d'importants contrats militaires.

L'action déterminante de la CFP au Qatar : naissance des intérêts français dans les émirats

Depuis le XIX^e siècle, les émirats étant des protectorats britanniques. Cette domination ne connut que peu de changement jusqu'au début des années 1970. Les émirats et sultanats du Golfe Arabo-Persique (Bahreïn, Qatar, Abu-Dhabi, Dubaï, Sharjah, Ajman, Oumm Al Kaiwain, Ras Al Khaimah et Fujairah, Oman et Koweït) étaient considérés comme des « Etats indépendants en relation de traité spécial avec le Gouvernement de Sa Majesté », selon l'article 6 du traité de Djeddah de 1927²⁰⁸. La Grande-Bretagne assurait leurs relations extérieures, mais les différents cheikhs conservaient une grande autonomie interne suivant en cela la logique de l'*indirect rule*. Bien que leur souveraineté se limitât aux affaires intérieures, l'action de la Grande-Bretagne était, à l'origine, délibérément limitée dans les émirats. Selon les principes admis en droit international, Londres exerçait sur ces Etats son protectorat²⁰⁹. Il n'existait donc de représentation étrangère officielle dans aucun d'entre eux.

La France ne disposait d'aucun poste diplomatique auprès des émirats en 1945. Elle n'avait d'ailleurs tissé aucune relation officielle avec les émirats au XIX^e siècle, seul le sultanat d'Oman faisait exception. Juridiquement, l'Oman demeurait un Etat indépendant et souverain et n'était donc pas un protectorat britannique. Le statut de sultanat indépendant avait été reconnu par la Cour d'arbitrage de la Haye, dans sa décision relative à l'affaire Mascate-Dhows en 1905²¹⁰. La Grande-Bretagne avait, elle-même, indiqué qu'elle ne rangeait pas l'Oman dans la même catégorie que les émirats en donnant le titre de consul à son représentant local et non celui d'agent politique. Ainsi, la France put installer à Oman un consulat en 1894, dirigé par Paul Ottavi, mais celui-ci fut fermé en 1920, le Quai d'Orsay

²⁰⁷ *Ibid.*, 1, télégramme n°968/PL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Réorganisation de la chancellerie de cette ambassade » du 2 septembre 1957.

²⁰⁸ E. C. B. MacLaurin, « Oman and the Trucial Coast », *The Australian Quarterly*, vol. 30, n°1, 1958, p. 65-76.

²⁰⁹ Kristi N Barnwell. « Overthrowing the shaykhs: the Trucial States at the intersection of anti-imperialism, arab nationalism, and politics », *The Arab Studies Journal*, vol. 24, n°2, 2016, p. 76-78.

²¹⁰ Laith Ulaby, « On the Decks of Dhows: Musical Traditions of Oman and the Indian Ocean World », *The World of Music*, vol. 1, n°2, 2012, p. 43-62. Caesar E. Farah, « Anglo-Ottoman Confrontation in the Gulf in the Late 19th and Early 20th Centuries », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, vol. 33, 2003, p. 117-132.

reconnaissant, *de facto* et non *de jure*, la domination britannique sur ce territoire²¹¹. Dans les faits, l'Oman était un protectorat britannique. Il n'avait aucun représentant à l'étranger et, jusqu'à la fin des années 1960, n'avait adhéré à aucune organisation internationale. En cas de besoin, il demandait aux Britanniques d'agir en son nom. Le ministre omani des Affaires étrangères était anglais et l'intermédiaire obligatoire pour les représentants des autres nations. Les affaires maritimes étaient presque exclusivement aux mains de la firme anglaise Gray Mackenzie et la *British Bank of Middle East* monopolisait les affaires bancaires²¹². Pour des raisons historiques, le consulat britannique à Mascate était placé sous l'autorité du Résident politique britannique à Bahreïn, qui gérait également les émirats, ce qui contribua à rattacher l'Oman aux émirats malgré un statut juridique différent²¹³.

Ces accords ont entravé la pénétration étrangère dans ces Etats. Bien que toujours en vigueur et incontestés, à la fin des années 1940, ils répondaient alors à des buts tout à fait différents de ceux pour lesquels ils avaient été établis. Protecteur reconnu, la Grande-Bretagne n'intervenait, dans les faits, qu'occasionnellement, témoignant de la stabilité et de la pérennité de la présence britannique. Cependant, à partir de la Seconde Guerre mondiale, avec le développement de la production pétrolière, l'intervention britannique se manifesta de plus en plus sur le plan intérieur. Le Résident politique, qui depuis 1948 ne dépendait plus de l'*Indian Office* mais de Whitehall, conseilla plus fréquemment les émirats²¹⁴. On peut synthétiser l'intervention britannique en trois domaines d'intervention privilégiés, témoignant d'un renforcement de sa tutelle : les relations extérieures, le privilège de juridiction et l'intervention dans les affaires économiques. Le contrôle économique était lâche, étant donné la faible activité des émirats avant 1945, mais plus direct. Londres intervenait dans ce secteur intérieur par le truchement de ses experts, placés dans les départements ministériels, qui conseillaient les émirats dans un sens favorable à la Grande-Bretagne. Au Qatar, cette dépendance était marquée par la présence de W.B.M. Johnston, *British Political Officer*, secondé de G. M. Hancock, *Political Adviser to the Government*²¹⁵. Par leur influence sur les affaires internes, ces deux fonctionnaires britanniques étaient les véritables maîtres du pays.

L'autre vecteur d'influence économique était le contrôle des importations. La monnaie en cours dans les émirats était la roupie indienne, mais tous les paiements faits aux émirats étaient effectués en livres sterling. Lorsque des achats devaient être effectués en dehors de la zone sterling, une licence devait être obtenue à la Banque d'Angleterre²¹⁶. Enfin, cet interventionnisme passait par le contrôle des revenus pétroliers. Lors de l'établissement du budget, le ministre des Finances de Koweït bloquait les revenus qui restaient disponibles au profit de l'administration des Investissements. En attendant leur emploi, ces fonds étaient convertis en fonds d'État, à court et à long terme, du gouvernement britannique²¹⁷. Par ailleurs, en dehors des départements ministériels existants, l'émir de Koweït, Abdullah III al-

²¹¹ Robert Oddos, « Deux siècles de relations franco-omanaises (1735-1920) Aperçu historique », *Revue Historique*, tome 296, Juillet-Septembre 1996, p. 83-123.

²¹² Guillemette Crouzet. « A Right to Interfere : lutte contre la traite et création d'un espace régional de droit dans le golfe Arabo-Persique sous domination britannique », *Histoire, Économie et Société*, vol. 33, n°2, 2014, p. 79-94

²¹³ James Onley, « Britain and the Gulf Shaikhdoms, 1820-1971: The politics of protection », *Center for International and Regional Studies*, Georgetown University School of Foreign Service in Qatar, 2009.

²¹⁴ Elizabeth Monroe, « The Shaikhdom of Kuwait », *International Affairs*, Volume 30, July 1954, p. 271-284,

²¹⁵ S.H. Steinberg, *The Statesman's yearbook: statistical and historical annual of the states of the world for the year 1954*, London: Macmillan, 1954, p. 782.

²¹⁶ Steven G. Galpern, *Money, Oil, and Empire in the Middle East. Sterling and Postwar Imperialism, 1944-1971*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 198-212.

²¹⁷ AHT 80.3/30, CDS, *Note et documents* n°10, sur le Koweït et le Qatar de janvier 1955.

Salim al-Sabah, créa, le 23 février 1953, le *Kuwait Investment Board*, précurseur du fonds souverain koweïtien (*Kuwait Investment Authority*), chargé de gérer ses revenus pétroliers, lesquels étaient, dès leur échéance, versés dans des banques anglaises. Les liens avec Londres étaient renforcés par la présence dans ce conseil d'un administrateur de la Banque d'Angleterre, Lord Piercy, et d'un administrateur de la *British Bank of the Middle East*, Lord Kennet²¹⁸.

Privilèges juridiques, contrôle technique et contrôle financier étaient autant de liens qui attachaient davantage les émirats à la Grande-Bretagne, élargissant ainsi considérablement la protection politique initialement prévue. Les émirats symbolisaient la domination britannique dans le Golfe. Toutefois, cette situation ne ferma pas la porte aux intérêts français. Une entreprise, la CFP, en profita pour imposer une présence économique française dans ce désert arabe du réseau diplomatique. Par cette présence privée, la France s'intéressa de plus en plus aux émirats. Incapable d'agir par voie diplomatique, la défense des intérêts français reposait exclusivement sur la CFP. Grâce aux accords de la ligne rouge de 1928, le groupe pétrolier français avait des droits lui accordant 23,75% du pétrole produit dans les émirats dans le cadre de l'IPC. Bien que les prospections fussent encore incertaines, elles avaient mis en évidence la présence d'un vaste gisement de pétrole sur la côte ouest du Qatar, à Dukhan, en 1940²¹⁹. Durant la guerre, les difficultés matérielles et le manque de personnel freinèrent les activités de forages et l'IPC envisagea l'arrêt complet des opérations dès 1942²²⁰. Les tergiversations du gouvernement américain à autoriser l'achat d'un cuvelage pour un quatrième puits allaient dans ce sens et l'IPC lia l'avenir du Qatar à cette réponse²²¹. Dès lors, les cartes n'étaient plus dans les mains de l'IPC, alors même que les sondages avaient confirmé la richesse pétrolière de la structure de Dukhan²²².

Les Anglo-Saxons cherchèrent à développer le potentiel qatari, malgré l'absence de la CFP durant le conflit. Les retards ne furent pas uniquement le fruit d'une politique délibérée des *Majors*, mais générés par la guerre. L'IPC ne freina pas délibérément, contrairement à ce que certains cadres de la CFP pensaient, la production qatarie afin de maintenir les prix du pétrole ou pour éviter que la production soit réquisitionnée à des prix désavantageux, comme le prévoyait l'accord signé avec le gouvernement britannique en cas de conflit. L'action du groupe américain NEDC au sein de l'IPC prouvait le contraire. Il essaya de trouver une solution pour acheminer du matériel au Qatar en proposant d'amener d'Egypte une plateforme de forages²²³, mais les difficultés de livraison, alors que l'Egypte était menacée d'invasion par le général Rommel, expliquèrent l'échec de ce projet. Le gouvernement britannique donna finalement un coup fatal aux activités de l'IPC en juin 1942. À la suite de la prise de Singapour et face au risque de débarquement japonais dans le golfe Arabo-Persique, le *Petroleum Department* ordonna à l'IPC de suspendre ses travaux puis de saboter ses puits²²⁴. Les forages au Qatar furent bouchés avec du ciment dans lequel les Britanniques incorporèrent de vieux outils en acier, ce qui empêchait tout forage au même endroit²²⁵. Si l'hypothèse japonaise est la plus souvent mise en avant, certains documents laissent entendre que ce serait l'avancée des forces de Rommel qui aurait poussé les Britanniques à saboter les

²¹⁸ Steven G. Galpern, *op cit.*, p. 196.

²¹⁹ AHT 82.6/45, lettre destinée aux groupes de l'IPC du 11 janvier 1940.

²²⁰ AHT 82.6/44, *group meeting* du 2 avril 1942.

²²¹ *Ibid.*, *group meeting* du 16 avril 1942.

²²² AHT 82.6/45, mémo 14/11 de Skliros du 24 mars 1941.

²²³ AHT 92.36/107, *group meeting* du 31 juillet 1941.

²²⁴ AHT 82.6/44, *group meeting* du 11 juin 1942.

²²⁵ AHT 89.14/32, note sur les pétroles du Moyen-Orient du 11 juin 1948.

installations qataries²²⁶. Si la chronologie ne permet pas de départager les deux évènements, l'hypothèse japonaise paraît être la plus probable puisque les forces de Rommel étaient encore loin du Qatar, tandis qu'un débarquement japonais aurait directement menacé les installations.

Malgré cette fin abrupte, les premières prospections révélèrent les richesses pétrolières du Qatar qui attendaient d'être mises en production après guerre. Pourtant, la relance du programme qatari date seulement de 1947 avec la reprise des sondages et l'arrivée massive de matériels, 1325 tonnes, durant les seuls mois de juillet et août²²⁷. L'année 1946 fut consacrée aux négociations sur les programmes de production et à la commande du matériel d'exploitation et de prospection à l'échelle de l'IPC et non par pays²²⁸. Absente durant la guerre, la CFP joua un rôle de premier ordre dans cette reprise. Victor de Metz, son nouveau PDG depuis septembre 1945 à la suite de la confirmation de l'exécution de Jules Mény par les SS²²⁹, combattit vigoureusement pour mettre en production les gisements du Qatar. Dès avril 1946, il interpella le directeur général de l'IPC, John Skliros, sur la reprise des forages au Moyen-Orient. La question centrale était de répartir les différents moyens, notamment les plateformes de forages, ce qui définirait les priorités. Le Qatar avait déjà souffert du manque de moyens en dépit d'un potentiel prometteur. Victor de Metz craignait de voir la situation se reproduire et s'opposa au programme initial de l'IPC. John Skliros ne prévoyait pas l'envoi de plateformes au Qatar avant la fin de l'année, voire même avant le milieu de l'année 1947. Cette décision retardait la reprise des forages, tandis que ces derniers avaient déjà repris en Syrie, alors qu'aucun élément géologique ne confirmait la présence de pétrole²³⁰. Paradoxalement, le Qatar payait le prix de sa stabilité politique et de sa modération. Malgré les retards, Abdullah bin Jassim bin Mohammed Al Than, émir de Qatar, ne protesta pas auprès de l'IPC. La situation était différente dans le reste de la région. Le sultanat d'Oman menaçait de recourir à la force face à l'échec des forages. À la suite de cette menace, l'*India Office* demanda à l'IPC d'agir pour pacifier la situation²³¹. Pour tenir compte des risques géopolitiques, l'IPC dut sacrifier la logique économique. Elle envoya à Oman une équipe de géologues, ce qui écarta ce personnel du Qatar. La situation était similaire dans d'autres pays, ce qui explique pourquoi le Qatar n'était pas en tête des priorités alors que l'IPC ne disposait que de trois plateformes de forage opérationnelles.

John Skliros conçut un ordre de priorité plaçant le Qatar en troisième position derrière la Palestine et la Syrie. La Palestine était prioritaire pour des raisons juridiques. La convention de forage palestinienne ne reconnaissait pas l'existence de situations de force majeure, la guerre n'était donc pas reconnue comme un motif de retard. De plus, pour calmer le mécontentement palestinien, l'IPC avait promis aux autorités locales de reprendre les forages en Palestine avec l'attribution de deux plateformes. La Syrie et le Qatar ayant reconnu et appliqué la situation de force majeure, il n'y avait aucun risque d'y perdre les concessions²³². Malgré l'opposition de Victor de Metz, cette stratégie apparaissait cohérente. Les données géologiques restant insuffisantes, l'IPC prenait un risque si elle décidait d'abandonner sa concession palestinienne. Ce risque apparaissait d'autant plus grand que les compagnies américaines implantées dans la péninsule arabique, à la différence de l'IPC, ne gelèrent pas leurs activités durant la guerre. La Syrie sut exploiter la concurrence américaine pour obtenir

²²⁶ AHT 82.6/41, note sur la production de brut à Qatar de 1947.

²²⁷ *Ibid.*, note sur Petroleum Development Qatar de 1947.

²²⁸ AHT, documents sur l'exercice de 1946.

²²⁹ Emmanuel Catta, *Victor de Metz. De la CFP au groupe Total*, Paris, Total Édition Presse, 1990, p. 67.

²³⁰ AHT 82.6/44, notes of group meeting held on 11th April 1946.

²³¹ *Ibidem.*

²³² *Ibidem.*

la dernière plateforme disponible. Ce faisant, le Qatar n'avait plus de plateforme à sa disposition pour reprendre les forages. Le pays fut victime de sa modération, qui poussa l'IPC à satisfaire d'abord des pays plus intransigeants, et du contexte géopolitique.

Si la logique de John Skliros était tout à fait compréhensible du point de vue géopolitique, celle de Victor de Metz, bien qu'opposée, l'était autant mais d'un point de vue économique. Selon lui, le Qatar devait être une priorité puisque son potentiel, à la différence des pays précités, avait déjà été démontré. Les chances étaient donc élevées d'y extraire du pétrole rapidement, ce qui en faisait une opération rentable et peu risquée. Ce projet lui apparaissait d'autant plus viable que les paiements au Qatar pouvaient être effectués en roupies à des prix compétitifs. C'est pourquoi la CFP réclama l'envoi d'au moins une des trois plateformes de forage au Qatar pour démarrer la production dès que possible²³³. Il s'agissait d'une logique économique, visant à utiliser les moyens là où ils étaient les plus productifs, qui s'opposait à la logique de John Skliros, dont le but était de maintenir les droits de l'IPC sur près de 90.000 miles carrés. Ce conflit stratégique était complexe et il n'opposait d'ailleurs pas caricaturalement les Anglo-Saxons aux Français. La CFP était soutenue par J.W. Boyle, représentant de la Shell, qui fit remarquer qu'abandonner le Qatar était également risqué puisque les concurrents de l'IPC travaillaient activement autour du pays, à Bahreïn et en Arabie saoudite. L'émir risquait d'être moins conciliant s'il constatait que les opérations n'avançaient pas, d'autant plus que l'accord de concession stipulait que l'IPC devait « activement rechercher du pétrole ». Robert Cayrol, vice-président de la CFP, résuma la position de la CFP en déclarant que l'IPC ne devait pas « perdre du pétrole pour des chimères »²³⁴. C'était oublier que le potentiel pétrolier du Moyen-Orient restait méconnu.

Ce positionnement s'explique par la situation de la CFP. En 1945, le groupe ne disposait pas de ressources propres en dehors d'Irak et sa situation financière, à la sortie de la guerre, était précaire. Le franc avait vu sa valeur divisée par cinq entre 1944 et 1948²³⁵, ce qui poussa la CFP à procéder à trois nouvelles augmentations de capital pour financer ses investissements. Ces difficultés influencèrent la stratégie de Victor de Metz. Développer en priorité le Qatar permettrait à la CFP d'obtenir rapidement du pétrole supplémentaire et donc de nouvelles ressources financières avec un minimum d'investissements. Cette vision ne correspondait pas aux intérêts des compagnies britanniques qui, encouragées par le Foreign Office, cherchèrent à éviter des crises politiques entre émirats en partageant les moyens de l'IPC au lieu de se concentrer sur les zones à fort potentiel. Il faut rappeler que ces compagnies exploitaient du pétrole dans le reste du monde et n'avaient pas un besoin urgent de nouvelles sources d'approvisionnement, contrairement à la CFP. Ces données expliquent pourquoi, bien que le potentiel fût déjà connu, l'IPC posa les bases d'un programme de production limitée à 1 million de tonnes (MT) sans donner de date de mise en application²³⁶.

Si la défense des intérêts britanniques l'emportait sur la logique économique dans le cas du Qatar, la CFP ne se trouvait pas totalement démunie malgré sa position minoritaire au sein de l'IPC. Elle sut jouer sur les rivalités entre les groupes lorsque cela était possible. Il est facile d'opposer les intérêts de la CFP à ceux des compagnies anglo-saxonnes, toutefois ces dernières ne formaient pas un bloc et avaient des intérêts divergents, laissant des marges de manœuvre au groupe français. L'augmentation de la demande pétrolière, provoquée par la

²³³ *Ibidem.*

²³⁴ *Ibidem.*

²³⁵ AHT 00AH001/15, note d'Hervé l'Huillier intitulée « La stratégie de la CFP durant la seconde guerre mondiale ».

²³⁶ AHT 82.6/44, note du 28 mai 1946.

reconstruction, poussa les Américains à rejoindre la CFP dans sa volonté d'accroître rapidement la production de l'IPC. Dès mars 1947, l'IPC se donna pour objectif de débiter l'exportation du pétrole qatari pour 1950²³⁷. Fort du soutien des Américains, la CFP put faire évoluer la situation dans son sens et fit revoir la production prévue du Qatar à la hausse pour atteindre 2 MT²³⁸. Mais elle put le faire uniquement en convainquant les Américains que la reprise du programme qatari n'allait pas menacer la stabilité du marché pétrolier et donc les intérêts des compagnies américaines.

La CFP avait remporté une victoire face à ses partenaires britanniques, mais elle ne s'arrêta pas à ce premier succès. Victor de Metz espérait accroître également la production irakienne à 4 MT et développer les pipelines vers la Méditerranée. Seule l'AIOC tenta de ralentir l'expansion de la production en exposant des arguments techniques, mais la CFP trouva à nouveau le soutien des Américains pour la pousser à suivre le mouvement²³⁹. Pour affirmer cette alliance, Victor de Metz se rendit à New York, en mai 1948, pour rencontrer les géologues des groupes américains, afin d'établir la meilleure stratégie pour accroître la production²⁴⁰. A travers cet exemple, nous voyons que la CFP n'était pas sans moyen et qu'elle pouvait surmonter l'impérialisme pétrolier anglo-saxon en collaborant avec certains de ces éléments puisqu'il ne constituait pas un bloc homogène. L'importance stratégique du Qatar était affirmée, dès 1948, par Jacques Bénézit, directeur adjoint de la CFP, qui plaçait le pays dans les régions d'intérêt primordial pour l'entreprise²⁴¹. Il s'agissait de la première concession active de la CFP en dehors de l'Irak, d'où l'activité intense de l'entreprise et les moyens mis en place pour parvenir à l'alliance CFP-NEDC. La diplomatie de la CFP passa aussi par ces actions au sein de l'IPC, qui contribuèrent à sa réussite, pour convaincre ses partenaires. Dans ce processus, la CFP agissait en parfaite autonomie. Les archives montrent l'absence d'action étatique directe, alors que les résultats de ces négociations étaient d'une importance stratégique pour la France. Le pétrole qatari acheté à prix coûtant par la CFP n'était plus acheté aux *Majors* aux prix du marché, ce qui contribuait à alléger la balance des paiements.

Néanmoins, les liens entre la CFP et l'Etat français étaient visibles à travers ses cadres, d'où l'autonomie laissée au groupe. Par exemple Jacques Bénézit avait été recruté en 1945 par Victor de Metz pour le seconder pour ses qualités techniques, étant ingénieur des Mines et major de polytechnique²⁴², mais également pour ses contacts politiques puisqu'il avait été membre des cabinets Lepercq, Mendes-France et Pleven après la Libération. De même, avant d'entrer à la CFP en 1927, Robert Cayrol fit carrière dans la Marine Nationale de 1901 à 1919, où il fut nommé chef du service des Renseignements de la Marine de 1916 à 1919. Selon les archives de la CFP, cette expérience militaire fut un solide atout dans les négociations du groupe au sein de l'IPC grâce à la « somme d'expériences et de relations puisées dans les milieux les plus élevés de la politique et des affaires » qu'il en tira, ce qui lui permit de « jouer avec une aisance toujours capable de dégager, de la masse d'informations recueillies, si diverses soient-elles d'origine et de tendance, la lumineuse synthèse génératrice de l'action à concevoir, à décider, à conduire jusqu'au terme voulu »²⁴³. Ses qualités lui permirent, tout en restant à la CFP, d'être nommé, à plusieurs reprises, par le gouvernement à

²³⁷ AHT 92.36/109, group meeting du 13 mars 1947.

²³⁸ *Ibid.*, group meeting du 10 juin 1948.

²³⁹ AHT 82.5/1, lettre destinée à Victor de Metz du 27 mai 1948.

²⁴⁰ *Ibid.*, lettre de Victor de Metz du 28 mai 1948.

²⁴¹ AHT 82.6/45, note sur le Qatar de J. Benezit du 2 juin 1948.

²⁴² Emmanuel Catta, *Victor de Metz. De la CFP au groupe Total*, Paris, Total Édition Presse, 1990, p. 104.

²⁴³ AHT, Christian Rouxel, « Robert Cayrol : administrateur de la CFP et directeur général de Desmarais Frères », *Revue Etoile Bleue*, n°34, octobre 2017.

des postes techniques, notamment Président de la Chambre syndicale de la distribution des carburants et combustibles liquides en 1945, Président de la Commission de modernisation des carburants en 1946 et membre du Conseil Supérieur du Pétrole en 1952. A travers ces deux cadres de la CFP, on constate que les liens entre la CFP et le gouvernement français étaient étroits. La diplomatie de l'entreprise était donc faite en étroite collaboration avec les milieux officiels, comme le prouve l'abondante correspondance entre ses dirigeants et le Quai d'Orsay.

L'intérêt de Victor de Metz pour le Qatar allait dans le sens des intérêts de l'entreprise, mais également de la France qui cherchait à étendre son influence dans le Golfe pour s'imposer comme acteur incontournable aux côtés des Anglo-Saxons. La représentation diplomatique étant absente des émirats, la présence française était affirmée par la CFP et symbolisée par les différents séjours de Victor de Metz et de Jacques Bénézit dans la région. En 1947, lors d'une tournée au Moyen-Orient, Victor de Metz se rendit au Qatar pour observer l'évolution des travaux sur le terrain sans intermédiaire. A cette occasion il rédigea des notes, dont les doubles ont été envoyés au Quai d'Orsay, qui sont une source unique soulignant certains éléments négligés dans les dépêches de l'IPC. Il mit en évidence les problèmes liés au vieillissement d'un certain nombre de cadres qui pensaient à quitter le Moyen-Orient en raison de leur âge. Il y avait donc un risque de pénurie de personnels qualifiés, alors que d'importants programmes de développement étaient prévus, ce qui risquait d'entraîner de nouveaux retards. Victor de Metz pointa également les mauvaises conditions de logement du personnel. Il mit en place une véritable politique du logement, dont le but était de conserver le plus longtemps possible les cadres sur place en leur offrant un minimum de confort, malgré les coûts élevés de la construction de logements. Ce problème étant récurrent dans les différentes concessions du Moyen-Orient, il fit infléchir la stratégie de l'IPC pour se concentrer sur les pôles en développement, afin d'y améliorer la qualité de vie et d'estimer, le plus rapidement possible, l'importance des réserves pour déterminer un programme de développement adéquat²⁴⁴. Le PDG de la CFP utilisa ainsi le prétexte de la qualité de vie des employés de l'IPC pour imposer la stratégie qu'il échoua à faire adopter face à John Skliros en 1946 en fondant sa légitimité sur la connaissance du terrain.

En décembre 1948, Victor de Metz, accompagné de Jacques Bénézit, retourna sur place pour voir l'application de ses directives. L'équipe française fit pression sur les cadres britanniques dirigeant la mise en exploitation du Qatar et parvint à les convaincre de se concentrer sur l'objectif des 2 MT pour janvier 1950 et non sur les équipements secondaires²⁴⁵. Cet impératif de production était l'objectif de ce voyage et expliquait l'arrivée des dirigeants de la CFP. Cette diplomatie de terrain était élaborée en étroite collaboration avec les autorités françaises. En effet, avant de partir, Victor de Metz avait fixé avec Pierre Guillaumat, directeur des Carburants au ministère de l'Industrie, les buts de sa mission : « visiter les installations pétrolières qui doivent considérablement augmenter la production de l'IPC dont la France reçoit sa part »²⁴⁶. La CFP affirmait ainsi sa capacité à assurer à la France des sources d'approvisionnement en pétrole toujours plus importantes et diversifiées. Bien que le réseau diplomatique soit absent du Qatar, le gouvernement français était pleinement informé du potentiel du pays par la CFP et il poussait activement, par l'intermédiaire de Pierre Guillaumat, l'entreprise à poursuivre son effort sans intervenir directement.

²⁴⁴ AHT 82.5/1, note rédigée par V. de Metz à son retour du Moyen-Orient du 5 décembre 1947.

²⁴⁵ *Ibid.*, lettre de Victor de Metz du 14 décembre 1948.

²⁴⁶ *Ibid.*, lettre destinée au Directeur des carburants de V. de Metz du 1er octobre 1947.

Cette relation étroite entre le gouvernement et la CFP était ancienne. Elle s'inscrivait dans l'esprit de la lettre de Raymond Poincaré, président du Conseil, du 20 septembre 1923, qui devint la charte de la CFP. Celle-ci stipulait qu'en échange des parts du gouvernement français dans l'IPC la CFP devait réaliser une « politique nationale du pétrole »²⁴⁷. La CFP devait, dès son origine, accomplir cet objectif d'importance nationale. Au Qatar, elle y mit tout son poids. C'est pourquoi l'entreprise ne cessa de dénoncer l'insuffisance des forages et réclama toujours plus de sondes, tout en dénonçant les gaspillages. Par son action, la CFP parvint à défendre les intérêts français sans un soutien local du Quai d'Orsay. Le groupe n'était alors pas suffisamment développé pour disposer d'un représentant permanent au Qatar, mais les visites récurrentes de ses dirigeants lui permirent d'affirmer sa présence locale auprès des cadres britanniques et d'influencer, dans un sens plus favorable à ses intérêts, la conduite des opérations. La réussite du groupe dans le développement de l'activité pétrolière qatarie amena des dizaines de Français à travailler sur place. La naissance de cette petite colonie française dans les émirats, et surtout son potentiel de croissance à mesure que les prospections confirmaient les richesses de ces sols, conduisit le Quai d'Orsay à revoir l'intérêt de sa présence locale au début des années 1950.

Une extension sous contrôle de la circonscription consulaire de Bassora aux émirats

Au début des années 1950, face à l'essor de la production pétrolière et à l'arrivée de Français travaillant pour les filiales émiraties de l'IPC, le Quai d'Orsay voulut dynamiser sa présence dans le Golfe, en dotant les Emirats d'une représentation consulaire itinérante par l'intermédiaire du consul de Bassora en Irak²⁴⁸. Ce choix n'était pas sans fondement historique puisque, lors de l'ouverture du consulat de Bassora, en 1720, le consul disposait d'une juridiction couvrant l'ensemble du Golfe²⁴⁹. Cette demande d'extension trouvait son origine dans un accident aérien, impliquant un avion d'Air France, à Bahreïn en juin 1950. P. Simon, consul à Bassora, était le représentant diplomatique le plus proche du lieu de l'accident. C'est pourquoi Claude-Achille Clarac, ambassadeur de France en Irak, décida de l'y envoyer pour gérer cet accident et prendre en charge les rescapés²⁵⁰. Bien que P. Simon n'ait officiellement aucune autorité dans les émirats, le caractère tragique de l'affaire facilita les discussions avec les Britanniques, mais sa mission mit en évidence l'existence de cette zone grise diplomatique. Il ne put agir que grâce à la tolérance de l'administration britannique et précisa que sa mission ne ferait pas office de jurisprudence. Le témoignage d'un des rescapés de l'accident, P. J. Sangnier, fondé de pouvoir du Comptoir franco-belge d'exportation des tubes d'acier, montre que toute l'action de P. Simon, pour assurer aux naufragés les secours qui leur étaient nécessaires, se fit en liaison directe et étroite avec les Britanniques²⁵¹. Ceux-ci restaient des intermédiaires incontournables et affirmaient leur souveraineté, même en cas de crise, dans les émirats. L'étude des déplacements de P. Simon confirme que le consul de Bassora restait cantonné au port irakien. C. A. Clarac regretta, à plusieurs reprises, ce manque de mobilité et demanda à le voir remplacé par un homme plus jeune et plus dynamique. P. Simon, qui avait derrière lui une longue carrière consulaire, était perçu, par l'ambassadeur de

²⁴⁷ Emmanuel Catta, *Victor de Metz, de la CFP au groupe Total*, Paris, Total édition, 1990, p. 3.

²⁴⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 563, télégramme n°73/AL de Ludovic Chancel au ministre des Affaires étrangères intitulé « Représentation française dans les émirats du golfe Persique » du 6 février 1954.

²⁴⁹ Robert Oddos, « Deux siècles de relations franco-omanaises (1735-1920) Aperçu historique », *Revue Historique*, tome 296, juillet-septembre 1996, p. 87.

²⁵⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°341/AL de C. A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Voyage de M. Simon à Bahreïn » du 29 juin 1950.

²⁵¹ *Ibid.*, télégramme n°2/AL du ministre des Affaires étrangères au consul de France à Bassora intitulé « Accidents aériens de Bahreïn » du 24 janvier 1951.

France, comme une personne cherchant surtout à « gérer douillettement son poste »²⁵². Ce sentiment se fondait sur le fait que le consul se déplaçait peu. Seul l'accident de Bahreïn le poussa à quitter Bassora pour s'intéresser au golfe Arabo-Persique, alors même que l'activité du port irakien était centrée sur cet espace. De même, il ne se déplaça jamais à Koweït, qui était à une demi-heure d'avion du lieu de sa résidence.

Si, après avoir eu des consulats à Mascate et à Bouchir, la France voulut faire de Bassora la base d'une représentation consulaire itinérante dans le Golfe, c'était principalement en raison de sa position géographique. Bassora était l'unique porte de l'Irak sur la mer et était relié par mer et par air à tous les points clés du Golfe. C'était, au même titre que le Caire ou Karachi, l'une des plaques tournantes de l'aviation internationale. Bref la ville était un centre de rayonnement dans le Golfe. Ces éléments se conjuguèrent au dynamisme du port pour expliquer le déplacement du consulat français de Mossoul à Bassora. Dans l'esprit du ministère des Affaires étrangères, il s'agissait de créer un poste d'observation sur le golfe Arabo-Persique. Cette région prenait une importance de premier ordre en raison de la découverte d'immenses gisements de pétrole dans le sud de l'Irak et de l'Iran et sur la rive orientale de la péninsule arabique. Cette zone produisit 94,51 millions de tonnes de pétrole en 1951, soit près de 15,5% de la production mondiale, malgré la chute de la production iranienne provoquée par la crise de la nationalisation des pétroles²⁵³.

Tableau 2 : Production pétrolière des pays du golfe Arabo-Persique en millions de tonnes en 1950 et en 1951

	1950	1951
Arabie Saoudite	26,62	37,06
Koweït	17,29	28,23
Iran	32,26	16,71
Irak	6,65	8,63
Qatar	1,64	2,37
Bahreïn	1,51	1,51
Total production golfe Persique	85,97	94,51
Production mondiale	529,59	610,26
Part du golfe Arabo-Persique dans la production mondiale de pétrole (en %)	16,23	15,49

Source : AHT documents sur l'exercice 1950 et 1951

L'ouverture de puits extrêmement riches à trente kilomètres de Bassora, les forages faits le long de la côte Arabique par l'*Arabian American Oil Company* (ARAMCO)²⁵⁴, à Qatar et sur la côte des Pirates par l'IPC, augmentèrent ces chiffres dans les années qui suivirent. Bien que le golfe Arabo-Persique n'en fut encore qu'au début de son exploitation pétrolière, les infrastructures étaient déjà conséquentes et témoignaient du potentiel en devenir de cette région. Les raffineries d'Abadan et de Bahreïn traitaient chaque année respectivement 28 et 20 MT de pétrole et les terminaux pour le chargement du brut se multipliaient : Fao en Irak, Assur sur le Chatt-el-Arab, Mina et Ras Tanoura sur la côte du Hasa et Umm Saïd (Mesaieed) au Qatar. Cette activité entretenait dans le Golfe un mouvement intense de

²⁵² *Ibid.*, télégramme n° 166/AL de C. A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Consulat de France à Bassora » du 22 mars 1951.

²⁵³ AHT documents sur l'exercice 1951.

²⁵⁴ Consortium pétrolier américain en Arabie saoudite créé en 1944 par la *Standard Oil of California* et la *Texas Oil Company*. S'y ajoutent par la suite la *Standard Oil of New Jersey* et la *Socony Vaccum*.

navigation. Toutes sortes de rivalités se jouaient autour de cette nouvelle richesse qui, en quelques années, bouleversa l'ancienne structure traditionnelle de la région. Des camps tels que celui de Bahreïn et de Dhahran hébergeaient, en 1950, près de 1500 Occidentaux pour le premier et 5000 pour le second. Des villes connaissaient un réel essor économique grâce au pétrole. 200.000 personnes travaillaient dans l'industrie pétrolière à Abadan. Loin d'un désert, une activité intensive se déployait dans la région avec un va et vient incessant de navires, d'avions, de techniciens et de commerçants. Il apparaissait donc stratégique pour la France d'y avoir un représentant, d'autant plus que la CFP participait activement à plusieurs des concessions pétrolières. Mais le développement de ce poste dépendait de l'étendue de sa compétence. Dans le libellé de la demande d'exequatur, lors de la création du consulat de Bassora, Georges Balay, délégué de la France en Irak de 1947 à 1950, a limité celle-ci à la province de Bassora²⁵⁵.

Georges Balay désirait éviter toute controverse avec Bagdad au sujet du statut du Koweït. En octobre 1950, le quotidien de Bassora, *El-Nases*, publia, sous le titre « Derrière le rideau de fer », un entrefilet posant la question d'une représentation consulaire irakienne à Koweït et critiqua le fait que « cette affaire s'entoure de mystère ». Pour finalement conclure « Allons-nous enfin savoir ce qui se passe derrière le rideau de fer ? »²⁵⁶. Derrière le terme de « rideau de fer », le quotidien irakien dénonçait la souveraineté britannique sur le Koweït qui empêchait l'Irak d'assurer un contrôle sur un territoire qu'il considérait comme l'une de ses provinces. Bien que cette question revînt souvent dans la presse irakienne, l'écho qu'eut cet article dans les milieux dirigeants de Bassora incita P. Simon à contacter son collègue britannique pour savoir si la Grande-Bretagne comptait céder aux pressions irakiennes. Ce dernier affirma sans détour qu'il n'avait jamais été question, du côté britannique, de recevoir des consuls à Koweït ou à Bahreïn. Les accords passés entre le gouvernement anglais et les émirats étaient toujours en vigueur. Seuls des fonctionnaires du Foreign ou du Colonial Office, en service auprès des émirs, étaient chargés des relations aussi bien diplomatiques que consulaires avec les gouvernements étrangers. L'intransigeance britannique sur ce point transparaît dans les propos du consul qui déclara à P. Simon : « il existe à Bagdad une ou deux personnalités qui seraient désireuses d'être désignées pour s'occuper des relations commerciales entre l'Irak et ses voisins, pour leur plus grand profit personnel. Ces personnalités, de temps à autre, lancent un ballon d'essai. Elles m'occasionnent de ce fait, un surcroît de correspondance, c'est le seul résultat qu'elles obtiennent et qu'elles n'obtiendront jamais »²⁵⁷. Face à cette réaction, on comprend l'attitude prudente de P. Simon de se cantonner à sa stricte circonscription consulaire.

La situation n'était pas meilleure pour le reste du Golfe. L'inclusion dans la circonscription consulaire de Bahreïn, dont le gouvernement iranien revendiquait la possession, risquait de provoquer des difficultés avec Téhéran. Les autorités iraniennes refusaient l'accès de leur pays aux titulaires de passeports qui portaient un visa valable pour Bahreïn. Ces raisons expliquent pourquoi P. Simon se présenta à Bahreïn comme délégué personnel de C. Clarac. Cette fiction obligea l'ambassade à enregistrer à Bagdad les actes de décès des victimes de l'accident aérien. Selon les pratiques courantes du réseau diplomatique dans une telle affaire, il aurait été plus normal de confier ce travail au consulat de Bassora dont la chancellerie, moins chargée que celle de la légation, était aussi la plus proche de

²⁵⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°166/AL de C. A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Consulat de France à Bassora » du 22 mars 1951.

²⁵⁶ *Ibid.*, télégramme de P. Simon, consul de France à Bassora, au ministre de France en Irak intitulé « Représentation consulaire dans le golfe Persique » du 18 octobre 1950.

²⁵⁷ *Ibidem*.

Bahreïn. La question de l'extension de la circonscription consulaire se posait également pour Abadan. Cette ville, bien qu'à moins de 50 km de Bassora, se trouvait en territoire iranien. Les communications entre les deux villes étaient aisées et de nombreux pétroliers français y accostaient. Sur le plan pratique, plusieurs Françaises, mariées à des étrangers, qui y résidaient s'adressaient à P. Simon pour obtenir des renseignements ou demander des actes²⁵⁸, puisque son consulat était plus proche pour elles que ceux de Tabriz ou de Téhéran. N'ayant pas autorité sur le territoire iranien, il ne pouvait que les renvoyer à Téhéran, situé à 659 km d'Abadan. Cette situation était aussi paradoxale qu'incommode et la participation de la CFP au consortium international des pétroles en Iran, à partir de 1953, augmenta le nombre de Français travaillant à Abadan. Ce cloisonnement du golfe Arabo-Persique, en secteurs isolés les uns des autres, nuisait au fonctionnement du consulat qui n'avait de sens véritable que comme point d'observation sur la zone géographique dont il était le centre. La même remarque valait quoiqu'à un moindre degré, du fait du peu de Français présents dans ces lieux, pour Dhahran et le Hasa, qui dépendaient de l'ambassade de France à Djeddah, mais qui se trouvaient dans la sphère de rayonnement de Bassora.

Il paraissait évident que pour faire aboutir son projet d'une représentation itinérante dans le Golfe, la France devait surtout, si ce ne n'est exclusivement, convaincre la Grande-Bretagne. Elle disposait d'un lieu d'échanges adéquat pour en faire la demande dans les cadres des entretiens franco-britanniques. Depuis 1950, les directeurs d'Afrique-Levant du Foreign Office et du Quai d'Orsay échangeaient régulièrement des visites, en principe annuelles, au cours desquelles ils confrontaient leurs vues sur la situation du Moyen-Orient et s'efforçaient d'harmoniser les politiques française et britannique dans cette partie du monde, où la rivalité entre les deux pays était traditionnellement très vive²⁵⁹. La question de l'inclusion des émirats dans la circonscription consulaire de Bassora fut abordée pour la première fois lors des entretiens franco-britanniques des 10 et 11 mai 1951 par M. Binoche, directeur d'Afrique-Levant. James Bowker, son homologue du Foreign Office, se montra ouvert à l'idée et accepta de discuter des modalités pratiques de son application²⁶⁰. Il ne paraissait plus concevable à la France que les nationaux français, résidant dans les émirats et dont le nombre grossissait, soient privés de la protection consulaire, alors que celle-ci pouvait être, sans difficulté, assurée par le consul de Bassora²⁶¹.

Malgré ces bonnes paroles, le Foreign Office tempéra le projet français et fit durer les discussions. Lors des entretiens franco-britanniques de Londres, du 15 au 18 juin 1953, il s'engagea à donner une réponse à la demande française avant la fin de l'année, mais les discussions s'achevèrent en 1954. En février, les efforts de René Massigli, ambassadeur à Londres, aboutirent à une conclusion jugée satisfaisante par le Quai d'Orsay²⁶². Le Foreign Office n'avait pas retenu la suggestion d'accorder au consul de Bassora un exequatur régulier, lui donnant compétence sur les émirats. Par contre, il accepta de procéder à un échange de lettres en tenant lieu. La forme traditionnelle de l'échange de lettres étant respectée, René Massigli jugea qu'il n'existait aucun malentendu et que, satisfaction ayant été donnée sur le fond, il n'y avait pas de raison à remettre en cause un accord recherché depuis plusieurs

²⁵⁸ *Ibid.*, télégramme n°166/AL de C. A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Consulat de France à Bassora » du 22 mars 1951.

²⁵⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 547, notes de la sous-direction du Levant pour le ministre intitulée « Entretiens franco-britanniques sur les questions du Proche-Orient » du 6 juin 1953.

²⁶⁰ *Ibid.*, Compte rendu de la première séance des entretiens franco-anglais des 10 et 11 mai 1951.

²⁶¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 563, télégramme n°4135/AL du ministre à l'ambassadeur de France à Londres intitulé « Représentation française dans les émirats du golfe Persique » du 17 octobre 1953.

²⁶² *Ibid.*, télégramme du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Bagdad intitulé « Représentation française dans les émirats du golfe Persique » du 17 février 1954.

années²⁶³. Il semblait donc acquis que le nouveau consul de France à Bassora, O. Auboire, disposerait, au moment de prendre son poste, des documents officiels l'autorisant à exercer officiellement son activité sur les territoires de Koweït, de Qatar, de Bahreïn et des sept émirats de la côte des Pirates²⁶⁴.

Si, sur le fond, satisfaction avait été donnée à la France, cet engagement ne reconnut pas l'extension juridique de la compétence consulaire aux émirats, mais se borna à admettre que le consul pourrait s'y rendre « de temps en temps » pour y exercer ses fonctions et seulement après avoir avisé de ces visites le Résident politique britannique à Bahreïn²⁶⁵. Le Foreign Office tenait, par là, à bien marquer la position particulière de la Grande-Bretagne dans ces Etats et que ceux-ci restaient représentés par Londres. Les Britanniques maintenaient donc leur monopole sur les relations extérieures des Emirats. La France, ne disposant pas de représentation dans les émirats, restait dépendante de la Grande-Bretagne sur le plan logistique. Lors des déplacements du consul français dans les émirats, la prise de contact avec le Résident politique avait autant pour but d'accomplir cette formalité administrative que d'obtenir de ce dernier les facilités matérielles élémentaires à ce voyage. Cet accord permettait donc seulement à la France d'assurer la protection consulaire aux nationaux français résidant dans les Emirats, ce qui était en soi un acquis nouveau témoignant d'une présence française et était l'objectif initial du Quai d'Orsay²⁶⁶, mais ne lui permettait pas d'avoir une réelle influence politique auprès des autorités locales.

Il s'agissait néanmoins d'une nouvelle possibilité offerte à la France pour renforcer sa présence dans une zone qui lui était jusqu'alors fermée. Dès juin 1954, une première mission diplomatique officielle, formée par O. Auboire et Robert Dugoujard, attaché commercial en Irak depuis 1953, se rendit sur place. Ce premier voyage permet de montrer que la France disposait, malgré tout, d'une autonomie limitée vis-à-vis des autorités britanniques grâce à la CFP. A son arrivée à Koweït, la délégation française était attendue à l'aérodrome par un agent de la *Kuwait Oil Company* (KOC) qui leur proposa l'hospitalité à la maison des hôtes de la KOC, située au camp de El Ahmadi, à 40 km de la ville de Koweït²⁶⁷. Cette prise en charge logistique par la KOC avait été préparée par Léo Teysot, directeur français de la *Basrah Petroleum Company* (BPC), filiale de l'IPC, et non par les autorités britanniques. Ces dernières furent surprises par l'autonomie ainsi offerte à la délégation et l'agent politique de Koweït, Cornelius James Pelly, proposa à son tour l'hospitalité dans sa résidence, en faisant ressortir les inconvénients du gîte prévu et se chargea de le décommander auprès de la KOC²⁶⁸. Cette proposition, qui ne pouvait qu'être acceptée pour des raisons diplomatiques, restreignait évidemment la liberté de manœuvre des diplomates français, mais avait l'avantage de les rapprocher de la ville de Koweït, qui était leur objectif, tout en démontrant leur capacité à pouvoir se passer de l'aide de l'agent politique en cas de nécessité. A travers cet exemple, on observe une nouvelle fois le rôle dynamique de la CFP pour soutenir la pénétration française dans le Golfe, faisant de l'entreprise le principal vecteur de l'influence française.

²⁶³ *Ibid.*, télégramme n°300/AL de René Massigli, ambassadeur de France à Londres au ministre des Affaires étrangères intitulé « Représentation française dans les émirats du golfe Persique » du 15 février 1954.

²⁶⁴ *Ibid.*, télégramme du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Bagdad intitulé « Représentation française dans les émirats du golfe Persique » du 9 mars 1954.

²⁶⁵ *Ibid.*, télégramme n°374 du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres intitulé « Représentation française dans les émirats du golfe Persique » du 4 février 1954.

²⁶⁶ *Ibid.*, télégramme n°4135/AL du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres intitulé « Représentation française dans les émirats du golfe Persique » du 17 octobre 1953.

²⁶⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Pays du Golfe persique, 620, rapport de MM. Auboire et Dugoujard, attaché commercial de France en Irak, sur leur voyage aux Emirats du 11 juin 1954.

²⁶⁸ *Ibidem*.

Le poste de Djeddah : un observatoire politico-religieux en Arabie saoudite

Dans ce désert arabe de la présence politique française, le poste de Djeddah a été la seule représentation permanente de la France dans la péninsule. Créée en 1839, à l'époque ottomane, l'agence consulaire a été transformée en vice-consulat en 1865 puis en consulat en 1888²⁶⁹. Ces élévations successives du poste s'expliquent par des raisons politico-religieuses et non par des intérêts économiques, quasi-inexistants avant la découverte du pétrole. Avec l'extension de la colonisation sur des territoires majoritairement musulmans, la France dut gérer un flux important de pèlerins vers La Mecque, ce qui la poussa à renforcer sa représentation pour en assurer la protection et la surveillance. Luc Chantre, dont la thèse porte sur les pèlerinages d'empire, a montré que la France a ainsi cherché à s'affirmer comme « puissance musulmane » et à s'inscrire dans la continuité des empires musulmans, sans disposer de leur légitimité confessionnelle, en utilisant le pèlerinage comme instrument de légitimation politique et vecteur de prestige²⁷⁰. Étant donné l'importance politico-religieuse de ce poste, la France est une des premières puissances à reconnaître Abdelaziz ibn Saoud, émir du Nedjd, qui soumet le Hedjaz en 1926 et fonde le royaume d'Arabie saoudite en 1932. Dès 1929, Jacques Roger Maigret, consul à Djeddah, est accrédité auprès d'Ibn Saoud et signe avec lui un traité d'entente et d'amitié, le premier accord franco-saoudien, en 1931. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, en 1939, un accord est conclu avec l'émir Saoud ben Abdelaziz Al Saoud, fils du roi Saoud, élevant la représentation diplomatique saoudienne à Paris en ambassade et aboutissant à la nomination du docteur Rachad Pharaon, proche conseiller du roi, comme premier ambassadeur d'Arabie saoudite en France²⁷¹.

À la différence des autres pays arabes du Golfe, l'Arabie saoudite disposait d'un représentant en France avant la Seconde Guerre mondiale et Paris surveillait activement la situation locale à cause des flux générés, depuis son empire colonial, par les pèlerinages. Cette spécificité explique que ce pays fut le théâtre d'une lutte d'influence entre le gouvernement de Vichy et la France libre. Vichy était représenté par le consul général Paul Ballereau, en poste depuis 1938, après avoir succédé à Jacques Maigret. Il se concentra sur des missions de renseignement et de propagande politiques. Reçu en audience par le roi Saoud, il tenta de convaincre sa hiérarchie des sympathies maréchalistes du souverain et de son soutien à la présence française en Syrie²⁷². Pour contrer son action, le général Georges Catroux, délégué général au Levant de la France libre, bénéficia du ralliement de Jacques Maigret. Ce dernier incita le général de Gaulle à entrer en relations officieuses avec le roi Saoud, maître des lieux saints de l'islam, rappelant que la France libre administrait plusieurs millions de musulmans²⁷³. De 1941 à 1942, une lutte d'influence s'engagea ainsi entre Vichy et la France libre par l'intermédiaire de Paul Ballereau et de Jacques Maigret. Malgré le travail de sappe de Paul Ballereau, contre la « dissidence gaulliste », Jacques Maigret s'imposa progressivement sur son homologue durant le second trimestre 1942. En mars, son entretien avec le prince Fayçal, ministre des Affaires étrangères, eut valeur de reconnaissance semi-officielle de la France libre. Cette dernière fut officialisée, en juin 1942, par la nomination de

²⁶⁹ Luc Chantre, « Se rendre à La Mecque sous la Troisième République », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], n°78, 2009, p. 5.

²⁷⁰ Luc Chantre, *Pèlerinages d'empire : Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 15-16.

²⁷¹ Claire Lebrun, *La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officieuse (1950-1965)*, mémoire de master dirigé par Pierre Vermeren et de Philippe Périat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2018, p. 7.

²⁷² Luc Chantre, *op. cit.*, p. 356.

²⁷³ *Ibidem*, p. 357.

Jacques Maigret comme délégué du Comité national français en Arabie saoudite²⁷⁴. Cette reconnaissance rapide s'explique, à la différence de l'Irak, par le soutien actif de la Grande-Bretagne, qui a reconnu à Jacques Maigret la qualité d'agent diplomatique, afin d'accentuer ses pressions sur les autorités saoudiennes pour obtenir le départ de Paul Ballereau²⁷⁵.

A l'été 1942, le départ du représentant de Vichy fit du consul Maigret l'unique représentant de la France. Durant le conflit, il utilisa la diplomatie sanitaire pour renforcer l'influence française. Ainsi, en 1944, il fournit au gouvernement saoudien une aide médicale et offrit 500 ampoules de sérum antiscorpionique, provenant de l'Institut Pasteur d'Alger²⁷⁶. Cette aide, accordée avant même la reprise des relations diplomatiques, était le premier accord officiel signé entre les deux pays depuis 1939. Ce choix n'avait rien de surprenant et s'inscrivait dans une continuité diplomatique. En effet, depuis le XIX^e siècle, la France s'inquiétait des risques sanitaires du pèlerinage à La Mecque. Après l'épidémie de choléra de 1865, les lieux saints étaient identifiés comme zone à risque par les autorités françaises²⁷⁷. A la suite de cette épidémie, des conférences sanitaires se succédèrent, sous l'impulsion de la France et du diplomate Camille Barrère²⁷⁸, pour aboutir à la mise en place d'une législation internationale généralisant les contrôles sanitaires et les quarantaines au retour des pèlerinages dans les lazarets de la mer Rouge. Jacques Maigret s'était donc déjà intéressé, dans les années 1930, aux questions sanitaires, comme consul de France à Djeddah²⁷⁹. Par cette action sanitaire, Jacques Maigret s'inscrivait dans la continuité de la présence française en Arabie saoudite, malgré la rupture avec le régime de Vichy et le départ de Fouad bey Hamza, successeur de Rachad Pharaon, de Paris. La normalisation des relations diplomatiques s'effectua, en avril 1945, par la nomination de Max Rageot, comme envoyé extraordinaire du GPRF et ministre plénipotentiaire, à Djeddah²⁸⁰.

L'arrivée de Max Rageot ne changea pas l'objectif premier de la représentation française, qui était toujours guidé par des intérêts quasi-exclusivement politico-religieux. La première tâche de Max Rageot fut d'ailleurs d'organiser le pèlerinage de 1945. Néanmoins, on observe dans les archives une évolution dans la nature de cette mission. Celle-ci devenait davantage une mission d'observation politique que sanitaire. La guerre avait exacerbé les revendications indépendantistes en Afrique du Nord et au Levant. Plusieurs leaders nationalistes arabes portaient leurs regards vers Riyad et Sanaa, capitale du Yémen, et déterminaient leur ligne de conduite en suivant l'attitude d'Ibn Saoud et de l'imam Yahya, roi du Yémen. Ainsi, la connaissance de leurs mots d'ordre était jugée précieuse par le Quai d'Orsay pour fixer l'orientation de sa « politique musulmane »²⁸¹. Cette situation avait été mise en évidence par la position prise par ces deux souverains, en septembre 1944, lors du

²⁷⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°44 du ministre de France en Arabie au ministre des Affaires étrangères du 25 avril 1945.

²⁷⁵ Luc Chantre, *op. cit.*, p. 359.

²⁷⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°894/DGF/CP du général Catoux, ministre délégué en Afrique du Nord, au ministère des Affaires étrangères intitulé « Fourniture de sérum antiscorpionique au gouvernement saoudien » du 13 décembre 1944.

²⁷⁷ Luc Chantre, « Se rendre à La Mecque sous la Troisième République », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], n°78, 2009, p. 2-3.

²⁷⁸ Céline Paillette, « Diplomatie et globalisation des enjeux sanitaires. Camille Barrère, un itinéraire diplomatique du Caire à l'Office international d'hygiène publique (1883-1926) », *Hypothèses*, vol. 17, n°1, 2014.

²⁷⁹ Luc Chantre. *Pèlerinages d'empire : Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 294.

²⁸⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°44 du ministre de France en Arabie au ministre des Affaires étrangères du 25 avril 1945.

²⁸¹ *Ibid.*, 459, télégramme non daté du ministre des Affaires étrangères à M. Rageot intitulé « Représentation de la France en Arabie saoudite ».

comité préparatoire d'Alexandrie, chargé de rédiger la charte de la Ligue arabe, et par les efforts des gouvernements arabes pour obtenir la participation de l'Arabie saoudite et du Yémen. En effet, l'Arabie saoudite, réticente au nouvel organisme, ne participa pas aux premières discussions. Il fallut attendre le voyage d'Abdul Rahman Bey Azzam, secrétaire général de la Ligue, auprès du roi Ibn Saoud, en octobre 1944, pour régler ce conflit²⁸². L'autorité du roi Ibn Saoud auprès des autres souverains arabes et la présence des lieux saints de l'Islam au Hedjaz faisaient de la péninsule arabique un pôle d'attraction de tout l'Islam, d'où l'importance, bien comprise par le Quai d'Orsay, de ce poste.

La nomination de Max Rageot n'entraîna pas le retour d'un représentant saoudien à Paris²⁸³. En novembre 1945, la venue de Fouad bey Hamza à Paris, ancien ambassadeur d'Arabie saoudite, n'avait qu'un caractère personnel. Rien ne laissait espérer qu'il reprenne son ancien poste. Au contraire, il vendit l'appartement du 33 avenue Foch et l'ensemble de son mobilier²⁸⁴. Il fallut attendre octobre 1948 pour voir la désignation d'un nouvel ambassadeur avec le retour de Rachad Pharaon²⁸⁵. Cette nomination, bien que tardive, marqua un tournant dans la relation franco-saoudienne puisque le Dr. Pharaon devint le principal médiateur entre les deux pays durant les trente années qui suivirent. Âgé de 40 ans, syrien d'origine, il était francophone et francophile. Il avait fait ses études au Val-de-Grâce et avait servi en qualité de médecin dans l'armée d'Orient. En 1936, il obtint un congé pour poursuivre ses études, mais il rejoignit La Mecque où il fut engagé dans les services de l'Hygiène publique, puis attaché à la personne du roi Ibn Saoud. Ayant négligé de demander le renouvellement de son congé, il fut considéré comme déserteur et condamné par le Tribunal militaire à trois ans de prison. En 1938, Ibn Saoud, informé de cette condamnation, demanda l'annulation du verdict et l'autorisation pour conserver le Dr. Pharaon à son service²⁸⁶. Ayant bénéficié de la grâce présidentielle, le Dr. Pharaon continua à servir le souverain. A ce poste, il acquit une grande influence et fut nommé conseiller du roi en 1946²⁸⁷. C'était donc un représentant influent et connaissant parfaitement la France qui assura la représentation saoudienne. Grâce à ce rôle, à son influence auprès d'Ibn Saoud et de ses fils et à son parcours, il devint un intermédiaire déterminant et dynamisa la coopération entre les deux pays.

Parallèlement à cette nomination, un autre signe témoigne de la volonté d'ouverture saoudienne. Ibrahim Souleiman, chef de Cabinet du ministre saoudien des Affaires étrangères, de passage à Paris en novembre 1948, fit plusieurs ouvertures au Quai d'Orsay. Accompagné de l'ambassadeur d'Arabie saoudite à Londres, il s'informa longuement de la politique française au Moyen-Orient. La lecture du compte-rendu de ses entretiens révèle qu'il voulait particulièrement savoir si la France avait conservé sa liberté d'action ou si, au contraire, elle était liée par la politique britannique qu'il critiqua à plusieurs reprises. Il fit également allusion à l'intérêt qu'auraient certains pays arabes à recevoir des instructeurs militaires français pour contrebalancer cette influence²⁸⁸. Ces discussions eurent deux conséquences majeures. D'abord, elles renforcèrent et justifèrent la volonté du Quai d'Orsay de faire aboutir son projet géopolitique visant à rétablir et à affirmer l'influence française au Proche et au Moyen-

²⁸² Samya El Mechat, « L'improbable « Nation arabe ». La Ligue des États arabes et l'indépendance du Maghreb (1945-1956) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 82, n° 2, 2004, p. 57-68.

²⁸³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, télégramme n°1566 de la direction Afrique-Levant intitulée « Relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite » du 3 novembre 1945.

²⁸⁴ *Ibid.*, télégramme n°1170 du ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Intérieur intitulé « Personnel et local de la Légation d'Arabie » du 28 novembre 1945.

²⁸⁵ *Ibid.*, lettre de Fayçal al Saoud au ministre des Affaires étrangères du 20 octobre 1948.

²⁸⁶ *Ibid.*, note du service du Protocole intitulée « Rachad Pharaon, ministre d'Arabie saoudite » du 18 mars 1949.

²⁸⁷ *Ibid.*, télégramme n°149-150 de l'ambassade France à Djedda du 26 octobre 1948.

²⁸⁸ *Ibid.*, note pour le Secrétaire-général de la sous-direction du Levant du 23 novembre 1948.

Orient en proposant une voie alternative au couple anglo-saxon. La France utilisa les ventes d'armes pour exprimer ce projet et développer son influence politique²⁸⁹. Les propos d'Ibrahim Souleiman sur les instructeurs militaires français allaient dans ce sens. Il s'agit de la deuxième conséquence de ces discussions. Elles permirent à la France de débiter sa coopération militaire avec l'Arabie saoudite en établissant des contacts qui aboutirent à son premier gros contrat d'armement dans le golfe Arabo-Persique avec l'édification d'une cartoucherie par la Manufacture de machines du Haut-Rhin²⁹⁰.

Les ouvertures saoudiennes de 1948 récompensèrent la politique volontariste du Quai d'Orsay à l'égard de ce pays. En effet, en 1947, Paris profita du départ de Max Rageot pour faire un coup audacieux et manifester son influence d'une façon originale à l'heure du début des décolonisations. Par décret en date du 16 janvier 1947, elle nomma Saadeddine Bencheneb, professeur à l'université d'Alger et sous-préfet musulman, ministre plénipotentiaire à Djeddah²⁹¹. Cette nomination avait un but politique. En désignant pour la première fois un musulman à un poste diplomatique clé, le gouvernement français effectuait un geste symbolique, dont il escomptait les effets sur l'opinion publique nord-africaine. Ce choix était réfléchi puisque la famille Bencheneb était un symbole du rapprochement entre la France et l'islam et de l'assimilation des élites musulmanes. Son père, Muḥammad Bencheneb, a fait ses études à l'École normale d'instituteurs d'Alger-Bouzaréa, avant de s'inscrire à l'École des lettres d'Alger. Il est élu membre de l'Académie arabe de Damas en 1920, obtient le grade de docteur ès lettres en 1922 et succède à René Basset à la chaire de langue et littératures arabes de l'université d'Alger en 1924, ce qui lui vaut de représenter l'université d'Alger au Congrès international des orientalistes en 1928. Premier musulman titulaire d'une chaire à l'université d'Alger, sa mort en 1929, peu avant les cérémonies du centenaire de l'Algérie française, est l'occasion de grands discours coloniaux sur la promotion que la République assure aux hommes de mérite, passant sous silence le caractère exceptionnel de sa carrière²⁹².

Saadeddine Bencheneb a suivi les pas de son père. Ami de l'orientaliste Jacques Berque, il devint professeur d'arabe à l'École d'études arabes et professeur de littérature arabe et d'histoire à l'Institut d'études supérieures islamiques. En 1944, il publie *Les contes d'Alger* qui reçoit le grand prix littéraire de l'Algérie et fait connaître au public francophone la poésie arabe contemporaine avec son ouvrage *La poésie arabe moderne. Traductions* en 1945²⁹³. Avec sa nomination, Paris entendait prouver que, à la suite de la constitution de l'Union française, les citoyens musulmans avaient désormais accès aux plus hauts postes de l'administration et de la diplomatie²⁹⁴. D'autre part, cette nomination permit au gouvernement français de renforcer la légitimité de son représentant auprès des pèlerins. En effet, les prédécesseurs de Saadeddine Bencheneb, non-musulmans, étaient dans l'impossibilité

²⁸⁹ Sofia Papastamkou, « La France au Proche-Orient, 1950-1958. Un intrus ou une puissance exclue ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°25, 2007, p. 180.

²⁹⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, note de la direction d'Afrique-Levant intitulée « Fourniture à l'Arabie saoudite d'une cartoucherie et de divers matériels » du 4 novembre 1949.

²⁹¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, note pour le Cabinet du ministre intitulée « Cas de Saadeddine Bencheneb » du 9 septembre 1949.

²⁹² Alain Messaoudi, « Mohammed Bencheneb » dans *Les arabisants et la France coloniale. Annexes*, Lyon, ENS Éditions, Nouvelle édition [en ligne], 2015, p. 56-57.

²⁹³ Sayed Attia Abul Naga, « Les Bencheneb », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 14 février 2020. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/les-bencheneb/>.

²⁹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, télégramme n°916/694 du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la nomination de Saadeddine Bencheneb en qualité de ministre de France au Hedjaz » du 2 avril 1947.

d'accompagner les pèlerins dans leur marche vers les villes saintes et devaient s'en remettre aux médecins musulmans ou aux chefs de groupe débarqués à chaque pèlerinage²⁹⁵.

Malgré un volontarisme affiché, le bilan de la nomination de Saadeddine Bencheneb est à nuancer. Si les intellectuels algériens de culture française se félicitèrent du précédent que créa l'accession aux fonctions diplomatiques d'un musulman algérien, les nationalistes, en revanche, dénoncèrent « une nouvelle manœuvre qui n'avance en rien la solution du problème algérien »²⁹⁶. De plus, faute d'avoir été suivie par d'autres administrations et restant exceptionnelle, cette initiative ne suscita pas l'enthousiasme que ses promoteurs en attendaient. Elle n'entraîna un réel mouvement d'intérêt que dans les milieux partisans de l'intégration de l'Algérie et des protectorats. Sur le plan diplomatique, le résultat fut limité. Saadeddine Bencheneb se trouva, en raison de sa religion, dans une situation équivoque. Un rapport d'évaluation, effectué par le Cabinet du ministre, montre qu'il était tenu en méfiance par le corps diplomatique européen, considéré comme un transfuge par une partie de la société locale et soupçonné par le gouvernement saoudien de n'avoir à Paris qu'une faible autorité²⁹⁷. Il fut remplacé, au printemps 1949, par Georges Gueyraud, diplomate de carrière, qui reçut un accueil chaleureux des autorités saoudiennes, montrant que l'expérience Bencheneb était considérée comme un aparté et ne faisait pas office de jurisprudence.

Il convient de tirer des enseignements de cette expérience. Le rapport d'évaluation de Saadeddine Bencheneb montre que son administration n'a pas tenu rigueur des reproches susmentionnés. Aucune critique sérieuse ne lui est adressée. La seule relevée dans les archives porte sur son manque d'intérêt pour les questions économiques. Elle n'est d'ailleurs pas le fait du Quai d'Orsay, mais de Christian Delaby, représentant de la Banque de l'Indochine à Djeddah²⁹⁸. De formation littéraire, il n'était pas le seul diplomate à délaisser ces questions, qui, de plus, comme nous l'avons vu, n'étaient pas jugées prioritaires lors de la réouverture du poste. Rappelons, qu'à cette époque, la représentation commerciale de la France était très limitée et incapable d'aider à l'implantation des entreprises au Moyen-Orient. Saadeddine Bencheneb n'était pas secondé par un attaché commercial et devait traiter seul l'ensemble des dossiers. Les affaires économiques saoudiennes étaient gérées depuis le poste du Caire, par Jean-Pierre Herrenschmidt, qui couvrait l'ensemble des pays de la mer Rouge. Pour régler ce problème, tout en tenant compte de l'incapacité budgétaire de la France à ouvrir un poste dans chacun de ces pays, Philippe Clément, administrateur civil du Service des accords commerciaux de la DREE, proposa la création d'un poste d'attaché commercial itinérant pour les pays de la mer Rouge, à Aden, à défaut un poste sédentaire en Arabie Saoudite²⁹⁹. Saadeddine Bencheneb n'avait donc pas les moyens pour assurer sa mission économique de façon satisfaisante et le Quai d'Orsay en avait pleinement conscience. Sur le plan politique, en revanche, l'administration était satisfaite de son action. En 1947, au cours d'une mission au Yémen, il avait atteint tous les résultats qui lui étaient demandés auprès de l'imam Yahya³⁰⁰.

²⁹⁵ Luc Chantre, « Se rendre à La Mecque sous la Troisième République », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], n°78, 2009, p. 5.

²⁹⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, télégramme n°916/694 du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la nomination de Saadeddine Bencheneb en qualité de ministre de France au Hedjaz » du 2 avril 1947.

²⁹⁷ *Ibid.*, note pour le Cabinet du ministre intitulée « Cas de Saadeddine Bencheneb » du 9 septembre 1949.

²⁹⁸ *Ibid.*, note n°2004/AL pour la direction du Personnel du 26 décembre 1947.

²⁹⁹ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris,

Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 178-179.

³⁰⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, note pour le Cabinet du ministre intitulée « Cas de Saadeddine Bencheneb » du 9 septembre 1949.

Malgré ce bilan en demi-teinte, la France continua à se présenter comme une puissance musulmane en Arabie saoudite. On l'observe à travers les présents offerts au roi Saoud. Les cadeaux habituels (fusils, coupons de tissus, vases de Sèvres) ne lui plaisaient pas. Il fut donc décidé de sortir de ces sentiers battus et de rassembler un certain nombre d'ouvrages arabo-français³⁰¹, que le roi pourrait lire, témoignant, par la même occasion, de l'importance des études arabes en France, que Saadeddine Bencheneb incarnait parfaitement. De plus, elle s'attacha à montrer aux Saoudiens que Saadeddine Bencheneb n'était pas un cas isolé en utilisant régulièrement le préfet Chérif Méchéri comme médiateur. Né en 1902 en Algérie, Chérif Méchéri avait également grandi sur les bancs des écoles françaises. Docteur en droit et avocat au barreau de Bône, il franchit les différents échelons de la carrière préfectorale avant d'être nommé, en 1947, conseiller en charge des affaires de l'Union française au sein du cabinet du Président Vincent Auriol. En 1951, profitant d'un voyage à La Mecque où il s'est rendu pour accomplir un pèlerinage, il transmet au roi Saoud les condoléances officielles de la France à l'occasion du décès de son fils, l'émir Mansour, ministre de la Défense. Touché par le message du Président Auriol, Ibn Saouïd mit à la disposition de Chérif Méchéri le chef de sa garde personnelle ainsi que l'une de ses voitures américaines au grand dam de l'ambassadeur britannique³⁰².

La remise de ce message montre l'intérêt de cette nouvelle forme de représentation diplomatique dans le cadre du pèlerinage. Georges Gueyraud avait informé que le Quai d'Orsay que le roi, très affecté par la mort de son fils, avait refusé de recevoir les condoléances des chefs de mission diplomatique³⁰³. Dans un pays où les relations personnelles sont déterminantes pour négocier, l'apport de Chérif Méchéri a été fondamental. Musulman effectuant son pèlerinage, il put réaliser ce que les ambassadeurs occidentaux ne pouvaient accomplir au risque de froisser le roi. Son rapport de mission montre l'importance que la famille royale accordait aux liens d'amitié qu'il entretenait avec l'émir Mansour et du rôle médiateur qu'il jouait, comme préfet français de religion musulmane, auprès des plus hautes autorités de la République Française³⁰⁴. Le Quai d'Orsay a parfaitement compris qu'il disposait d'un intermédiaire de premier plan, d'où son envoi régulier en Arabie saoudite pour dynamiser les relations entre les deux pays. Comme nous le verrons, plus en détail, dans un prochain chapitre, sa visite de 1951 eut des conséquences importantes pour les relations franco-saoudiennes. Elle relança la coopération économique franco-saoudienne, freinée par la mort de l'émir Mansour. Depuis 1949, ce dernier avait été le principal intermédiaire de la France et avait initié un rapprochement sur le plan militaire. En tant que ministre de la Défense, il approcha des sociétés industrielles et commerciales en vue d'obtenir des matériels de guerre. Grâce à son action, la Manufacture de machines du Haut-Rhin (Manurhin) et Brandt furent respectivement sélectionnés pour l'édification d'une cartoucherie et d'un atelier pour le montage de projectiles de mortiers au détriment de la société américaine Bechtel³⁰⁵.

Grâce à ses liens avec la famille royale, Chérif Méchéri fut invité par le prince héritier à une visite détaillée de son palais, où il reçut une explication des arrangements domestiques. A cette occasion, il releva la surreprésentation des services d'Américains, y compris le

³⁰¹ *Ibid.*, 460, lettre pour le ministre du directeur du protocole du 23 avril 1947.

³⁰² Luc Chantre. *op. cit.*, p. 405-406.

³⁰³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°351/AL du ministre de France à Djedda au ministre intitulé « Voyage à Riyad et mission du préfet Méchéri » du 11 juin 1951.

³⁰⁴ *Ibid.*, Généralités Levant, 545, rapport de mission du Chérif Méchéri en Arabie saoudite de juin 1951.

³⁰⁵ *Ibid.*, Arabie saoudite, 460, note de la direction d'Afrique-Levant intitulée « Fourniture à l'Arabie d'une cartoucherie et de divers matériels de guerre » du 4 novembre 1949.

cuisinier, et invita le prince à venir en France visiter des palais pour y apprécier la technique et l'art de vivre à la française³⁰⁶. Grâce à cette proposition, le prince fit appel aux établissements Mercier Frères de Paris pour établir un projet d'ameublement du palais royal à Djeddah³⁰⁷. Il fut suivi par plusieurs notables saoudiens, comme le vice-ministre des Affaires étrangères, cheikh Youssef Yassine, qui chargèrent la même entreprise de l'ameublement de leurs palais³⁰⁸. La mission Méchéri eut également un impact politique puisque, après son départ, Youssef Yassine informa Georges Gueyraud que le roi venait de lui donner pour directives générales de « modeler désormais fidèlement la politique étrangère saoudienne sur celle de la France dont le gouvernement lui avait montré, à l'occasion de la mort de son fils, tant d'égards »³⁰⁹. Face à ce succès, Chérif Méchéri fut de nouveau envoyé à La Mecque, en qualité de secrétaire général du Haut-Conseil de l'Union française, notamment en 1955 pour empêcher un rapprochement du royaume saoudien avec les nationalistes algériens et de modérer ses ardeurs anticolonialistes tant à la conférence de Bandoeng qu'à l'ONU³¹⁰.

Si la mission Méchéri de 1951 atteste un début d'essor des relations commerciales, la relation franco-saoudienne reste toujours largement centrée sur le domaine religieux, notamment à cause de l'importance du pèlerinage. Si la guerre gêna cette mobilité, la fin des hostilités et le rétablissement des communications maritimes rouvrirent ce flux vers La Mecque et Médine. La France vit arriver en Arabie saoudite un nombre croissant de pèlerins, issus de l'Union française, qu'elle devait aider et surveiller³¹¹. Il s'agissait toujours de l'essentiel de la tâche du représentant de la France à Djeddah, comme en témoigne l'importance numérique des archives du pèlerinage au ministère des Affaires étrangères. En 1951, Chérif Méchéri traita d'ailleurs principalement de cette question avec les autorités locales. Il insista auprès du roi Saoud pour que les pèlerins de l'Union française bénéficient d'égards particuliers à l'occasion de leur déplacement à La Mecque. A ce propos, il recommanda au Quai d'Orsay d'utiliser des envoyés extraordinaires pour s'occuper sur place, avant l'arrivée des pèlerins, de l'aménagement des facilités matérielles et de logement. Cette solution devait permettre de soulager les services de l'ambassade, insuffisamment adaptés pour cette tâche, et de répondre aux critiques énoncées à l'Assemblée nationale par Amadou Lamine-Guèye, député français du Sénégal³¹². Ainsi, jusqu'à la rupture des relations diplomatiques, provoquée par la crise de Suez, en 1956, la France s'affirma comme « puissance musulmane » auprès des autorités saoudiennes et utilisa les pèlerinages comme vecteur d'influence pour renforcer sa présence, par des intermédiaires musulmans assimilés à la culture française.

Pour s'affirmer comme telle, la question du bien-être des pèlerins et de leur protection fut mise en avant par le Quai d'Orsay dès la fin des années 1940. A cette fin, en 1947, Max Rageot se rendit à Khartoum pour examiner, avec les autorités anglaises, les conditions de voyage des pèlerins d'Afrique de l'Ouest que les autorités françaises, faute de pouvoir les

³⁰⁶ *Ibid.*, Généralités Levant, 545, rapport de mission du Chérif Méchéri en Arabie saoudite de juin 1951.

³⁰⁷ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, télégramme n°114/DE de Jean Filliol au ministre des Affaires étrangères intitulé « La société Mercier Frères ouvre un nouveau chapitre sur les perspectives économiques franco-saoudiennes » du 28 mars 1955.

³⁰⁸ *Ibid.*, rapport sur l'Arabie saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

³⁰⁹ *Ibid.*, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, note de la direction d'Afrique-Levant intitulée « Fourniture à l'Arabie d'une cartoucherie et de divers matériels de guerre » du 4 novembre 1949.

³¹⁰ Luc Chantre. *op. cit.*, p. 417.

³¹¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, télégramme non daté du ministre des Affaires étrangères à M. Rageot intitulé « Représentation de la France en Arabie saoudite ».

³¹² *Ibid.*, Généralités levant, 545, rapport sur l'Arabie saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

identifier, regroupèrent dans la catégorie générique des « *taqrounis* »³¹³. Les pèlerins subsahariens venus par voie de terre embarquaient dans les ports de la mer Rouge. Ils bénéficiaient au Hedjaz d'un traitement exceptionnel, en étant exonérés du paiement de la taxe de pèlerinage, qui s'élevait à 36 livres égyptiennes³¹⁴. En 1947, Ibn Saoud mit fin à cette exemption, malgré les demandes des ambassadeurs britannique et français pour l'amener à revenir sur sa décision ou à en différer l'exécution. Ibn Saoud ne portait guère de sympathie à ces pèlerins. Lorsque Max Rageot évoqua leur sort auprès du roi, celui-ci lui déclara qu'il ne tenait pas à voir venir « cette catégorie de musulmans », de la foi desquels il doutait, et qui se « signalaient par trop ici par leur pauvreté, et surtout par leur mendicité »³¹⁵. Il précisa que le pèlerinage n'était recommandé qu'à ceux qui avaient les moyens matériels de l'entreprendre et était à déconseiller aux pauvres. Ibn Saoud avait besoin d'argent et espérait augmenter ses revenus, le pèlerinage constituant la deuxième source de revenus du pays après le pétrole.

Max Rageot dût anticiper les répercussions de la mesure sur les *taqrounis*, dont beaucoup étaient déjà sur les routes et pistes d'Afrique, le plus souvent avec peu d'argent, à destination du port de Suakin au Soudan. Les Britanniques rencontrant le même problème, les deux délégations s'accordèrent grâce à deux réunions tenues au Secrétariat civil du gouvernement général de Khartoum, puis au Gouvernement de Port-Soudan. Le nombre des *taqrounis*, ayant embarqué à Suakin en 1946, était évalué à 8404, dont 2679 originaires de l'AOF ou de l'AEF³¹⁶. Etant donné l'intransigeance d'Ibn Saoud, les deux gouvernements refusèrent de laisser embarquer ceux qui n'étaient pas à même de verser à la compagnie de navigation, qui était responsable vis-à-vis des autorités saoudiennes, les frais du voyage aller et retour, la taxe de quarantaine et la taxe de pèlerinage, soit au total 46 livres égyptiennes. Seule une faible proportion des *taqrounis* était en mesure de verser cette somme. Les plus pauvres étaient ainsi refoulés à la dernière étape avant l'Arabie saoudite, après avoir voyagé des mois en direction des lieux saints. Refoulés à Suakin, ils devaient trouver du travail dans les plantations soudanaises de coton pour regagner, souvent par petites étapes, leur pays³¹⁷.

Si politiquement, la responsabilité retomba sur le roi Saoud, la France devait gérer les pèlerins coincés au Soudan et répandre la nouvelle dans ses colonies. Max Rageot s'entretint ainsi avec le directeur de la *Barclays Bank* au sujet du paiement des chèques. Celle-ci n'ayant pas d'agence à Suakin, il était indispensable pour les pèlerins français de présenter leurs chèques à l'encaissement à Khartoum. La France, soucieuse de montrer sa capacité à faciliter le pèlerinage de ses ressortissants musulmans, organisa celui-ci par une loi d'août 1950 et un décret de février 1951 qui prévoyaient les moyens de transport et devaient assurer aux intéressés le confort et la sécurité nécessaires. Mais nombreux étaient ceux qui, faute de moyens financiers, partaient toujours seuls par la voie terrestre. Ils s'arrêtaient, plus ou moins longtemps, au hasard des occasions et des rencontres, pour se procurer, par leur travail, les ressources qui leur étaient nécessaires pour subsister et poursuivre leur voyage³¹⁸. Un effort fut également réalisé pour l'accueil des *taqrounis* en Arabie saoudite. Le gouverneur général

³¹³ Chantre. *op. cit.*, p. 20.

³¹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, télégramme n°15/AL de M. Rageot au ministre des Affaires étrangères intitulé « Pèlerinage terrestre de l'AOF » du 9 février 1947.

³¹⁵ *Ibid.*, télégramme n°47/AL de M. Rageot, ministre de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite de départ au roi » du 31 mars 1947.

³¹⁶ *Ibid.*, télégramme n°15/AL de M. Rageot, ministre de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Pèlerinage terrestre de l'AOF » du 9 février 1947.

³¹⁷ *Ibidem.*

³¹⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, télégramme du ministre de l'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères intitulé « Article du journal catholique madrilène YA relatif à un prétendu commerce des esclaves entre l'Afrique Française et le Moyen-Orient » du 1^{er} avril 1955.

de l'AOF mit à la disposition de la légation de France à Djeddah 400.000 francs pour participer aux frais de remise en état des hôtelleries françaises de Médine et de la Mecque³¹⁹, répondant à une demande effectuée par le recteur de la mosquée de Paris.

Parallèlement à l'amélioration de la qualité du pèlerinage, la France concentra son action sur le problème de la sécurité des *taqrounis*. En effet, un réseau esclavagiste utilisait le pèlerinage des croyants africains pour les vendre chez de riches habitants de la Mecque, de Riyad ou de Djeddah. Pendant le règne éphémère du roi Hussein de 1916 à 1924, l'entrée des esclaves donnait lieu, dans les ports du royaume, à la perception régulière de droits de douane. Cette rubrique fiscale avait été supprimée avec l'installation au Hedjaz de la monarchie saoudienne, porte-glaive de la doctrine puritaine du wahhabisme³²⁰. Mais le marché, s'il n'était plus officialisé, restait achalandé, en dépit de la surveillance exercées, en mer Rouge, par des unités anglaises et françaises. Si la présence d'esclaves en Arabie saoudite et le trafic des pèlerins, arrachés au moyen de divers subterfuges de leur pays natal pour être vendus, étaient des faits bien connus du Quai d'Orsay, l'affaire fut mise en lumière par plusieurs articles dans la presse occidentale et popularisée, en 1958, par Hergé et son héros Tintin dans *Coke en stock*. Dès décembre 1952, l'affaire fut portée à la connaissance du public par les articles de Jacques de Tavernier dans *France-Soir*, repris par *l'Aurore* en janvier 1953, et par une note publiée dans *La Semaine Religieuse* de Paris par le R.P. Tisserant. En octobre 1953, une journaliste néerlandaise, Greta Schenk, dans son essai *Il y a encore des esclaves !*, reprit les informations émanant des journalistes français et mit en avant le massif du Tibesti, au Tchad, qui était, selon l'auteur, une véritable « gare de triage » des esclaves³²¹.

Ces articles eurent des échos dans la presse anglo-saxonne, dans la revue new-yorkaise *United Nation World* et le *Continental Daily Mail* de Londres. En mai 1953, l'hebdomadaire français *Noir & Blanc* publia un reportage sensationnel avec photos et dessins à l'appui, ce qui lui valut une mise au point d'un journal d'Alger sous le titre « Encore un reportage fantaisiste ». Le caractère même de tous ces articles montrait qu'ils étaient plus destinés à frapper l'imaginaire des lecteurs qu'à les informer sérieusement. Le seul ouvrage contemporain tentant d'aborder le problème avec sérieux était celui de l'historien Jean-Paul Roux, chargé de recherches au CNRS, *L'Islam en Asie*. Après avoir admis que les principaux pays à avoir conservé cet héritage esclavagiste étaient précisément les pays de la péninsule arabique, l'auteur se détache des propos journalistiques sensationnels et estime que le transport de quelques Africains vers l'Orient arabe n'a plus d'importance sociale ni économique³²². Si les convois de milliers de pèlerins enchaînés décrits par les journalistes étaient du domaine de la pure fantaisie, il n'en était pas moins vrai que l'existence, en Arabie, de ressortissants français dans l'impossibilité de regagner librement leurs pays, a maintes fois été signalée et observée par la représentation française à Djeddah.

L'ambassade n'ayant pas recueilli de plaintes, la présence de ces esclaves ne pouvait, toutefois, constituer qu'une présomption. C'est pourquoi, s'inquiétant de l'importance du trafic, elle mena une enquête au sein de la colonie sénégalaise de Djeddah, qui était une mine

³¹⁹ *Ibid.*, note n°734/AL de la sous-direction du Levant au ministre de la France d'Outre-mer intitulée « Participation de l'AOF à la remise en état des hôtelleries de La Mecque et Médine » du 22 avril 1953.

³²⁰ *Ibid.*, télégramme n°245/AL de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France au Soudan, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Survivance du trafic d'esclaves ou 30 ans après » du 4 mai 1959.

³²¹ Greta Schenk, *Er zijn nog slaven!*, Amsterdam, IVIO, 1953.

³²² Jean-Paul Roux, *L'Islam en Asie*, Paris, Payot, 1958, p. 259.

d'informations sur ce problème³²³. Il en ressort qu'une véritable organisation gérait ce trafic entre l'AOF, l'AEF et l'Arabie saoudite. Les travaux récents sur les migrations ont montré que, depuis le derniers tiers du XIX^e siècle, les dispositifs d'identification et de contrôle des déplacements se sont intensifiés, ce qui a rendu possible cette enquête. En Afrique, le contrôle des migrants était sans cesse amélioré, mais la précision de l'arsenal réglementaire et son renforcement ne signifiaient pas pour autant un contrôle efficace. Dès l'établissement de l'AOF, en 1895, la liberté de circulation avait été érigée en principe, mais celui-ci était combiné à une volonté d'encadrer toutes les formes de mobilité. Incapable d'empêcher les mouvements, l'administration coloniale chercha à les réguler et à les surveiller au plus près, mais la faiblesse des moyens limita son efficacité³²⁴. Ainsi, les trafiquants disposaient d'une marge de manœuvre importante pour développer leurs réseaux. Ils se présentaient comme des missionnaires voulant conduire leurs compatriotes vers les lieux saints. Les victimes étaient transportées jusqu'à Port-Soudan ou à Suakin. Après avoir traversé la mer Rouge, ils étaient débarqués à Lith, petit port situé à 200 km au sud de Djeddah, et transportés à Djeddah, où ils étaient emprisonnés. Leur séjour n'y durait que peu de temps, un commerçant saoudien se présentant et se les faisant remettre par la police. Ils étaient ensuite vendus et conduits à la maison de leurs maîtres. Le prix d'un esclave variait avec le sexe et l'âge. Une jeune fille de moins de 15 ans s'achetait de 2000 à 4000 riyals, un homme de moins de 40 ans pour 1500 riyals, une femme âgée pour 400³²⁵. L'affaire n'avait rien de surprenant pour la représentation française. Informé de ce trafic, Jacques Dumarçay, alors ambassadeur de France au Soudan, écrivit avoir été « ramené mélancoliquement 30 ans en arrière »³²⁶, lorsqu'il était vice-consul à Djeddah aux côtés du consul Maigret. Dès les années 1920-30, la légation française s'efforça, comme d'autres missions européennes, de combattre la traite. Jacques Dumarçay et Jacques Maigret purent ainsi libérer certains ressortissants originaires de l'AEF, tombés entre les mains de riches mecquois et de dignitaires du temple de la Kaaba. Les autorités saoudiennes de l'époque firent d'ailleurs intervenir la police pour obtenir des libérations.

Depuis les années 1920, la France s'était donc déjà emparée de la question de la lutte contre l'esclavage, notamment dans la péninsule arabique dans le cadre du pèlerinage, au niveau international. Son action diplomatique contribua à la signature de la Convention relative à l'esclavage, établie par la SDN, le 25 septembre 1926³²⁷. Malgré les nombreuses enquêtes internationales, aucune évaluation précise ne permet d'évaluer le nombre de ressortissants d'AOF et d'AEF vendus comme esclaves après 1945. Les chiffres donnés par la presse étaient plus que fantaisistes³²⁸. La journaliste hollandaise Greta Schenk estimait que 5000 esclaves traversaient chaque mois le Tibesti, où la subsistance, nécessaire aux 6500

³²³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, télégramme n°482/AL de l'ambassadeur de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du trafic d'esclaves entre l'Arabie saoudienne et l'Afrique noire française » du 7 novembre 1953.

³²⁴ Camille Lefebvre, *Frontières de sable, frontières de papier : Histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris. Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 335-337.

³²⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, télégramme n°482/AL de l'ambassadeur de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du trafic d'esclaves entre l'Arabie saoudienne et l'Afrique noire française » du 7 novembre 1953.

³²⁶ *Ibid.*, télégramme n°245/AL de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France au Soudan, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Survivance du trafic d'esclaves ou 30 ans après » du 4 mai 1959.

³²⁷ Emmanuelle Sibeud, « Entre geste impériale et cause internationale : défendre les indigènes à Genève dans les années 1920 », *Monde(s)*, vol. 6, n°2, 2014, p. 23-43.

³²⁸ Baz Lecocq, « Awad El Djouh and the Dynamics of Post-Slavery », *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 48, n°2, 2015, p. 193-208

habitants recensés, devait être, en grande partie, importée³²⁹. On imagine mal comment un tel trafic, aussi bien organisé soit-il, puisse ravitailler une caravane aussi imposante dans une région désertique. L'ambassade de France à Djeddah l'évaluait annuellement à quelques centaines, mais aucun élément précis ne permet de dire comment a été construit ce chiffre qui semble plus être une supputation approximative. Cependant ses enquêtes montraient que les ressortissants d'Afrique française fournissaient l'essentiel du contingent d'esclaves à l'Arabie, le « recrutement » en Éthiopie étant plus difficile. Les renseignements recueillis auprès de la colonie sénégalaise de Djeddah permettent d'établir une liste précise des trafiquants et de leur réseau. Mahomet Ali Ag' At' Taher, notable targui résidant au Soudan et voyageant entre Tombouctou, Le Caire et Djeddah, était l'un des plus importants trafiquants d'esclaves saoudiens. Il était secondé par Amadou Rouboué, sénégalais naturalisé saoudien résidant à Djeddah, Omar Gondo, sénégalais naturalisé résidant à la Mecque, Hadj Mahamadou Bâ, qui voyageait entre l'AOF et Djeddah, et Hadj Bely, sénégalais naturalisé saoudien voyageant ordinairement entre Riyad et La Mecque³³⁰. Les éléments connus de ce réseau montrent que les marchands saoudiens établis à Djeddah et la Mecque envoyaient des émissaires, le plus souvent naturalisés saoudiens mais d'origine sénégalaise, pour amener un certain nombre de pèlerins approchés dans les villages du Soudan, de la Haute-Volta ou du Niger.

Malgré ces informations précises, les moyens d'action de l'ambassade restaient limités. Une intervention officielle de l'ambassadeur dans ces affaires risquait d'être interprétée comme une ingérence d'un diplomate étranger dans les affaires intérieures par le gouvernement saoudien et pourrait entraîner des représailles contre les témoins et les ressortissants français asservis. Le contexte n'était également pas propice puisque le roi s'était engagé aux côtés des indépendantistes tunisiens, ce qui incitait les autorités françaises à observer la plus grande prudence. Le seul moyen d'action efficace était de prendre les trafiquants sur le fait en AOF. C'est dans cette optique que deux parlementaires, Emmanuel La Gravière et Georges Le Brun Keris, déposèrent, le 18 novembre 1954, à l'assemblée de l'Union française une proposition invitant le gouvernement à ressembler tous éléments d'information et témoignages sur le trafic d'esclaves noirs et à prendre toutes les mesures propres à mettre fin sans tarder à ces pratiques, si elles étaient établies³³¹.

En janvier 1955, E. La Gravière se rendit en AOF et au Cameroun pour enquêter sur la traite des esclaves et constituer un rapport parlementaire. Pasteur de l'Église réformée de France, il justifia la nécessité de cette enquête en s'appuyant sur les articles publiés dans la presse, notamment ceux de Greta Schenk. À Bamako, La Gravière rencontra Awad El Djouh, qui avait été vendu à un prince saoudien à la Mecque en 1950. Son histoire devint la pièce maîtresse du rapport de La Gravière et il la médiatisa. E. La Gravière, président de la commission des médias de l'Assemblée nationale à la fin des années 1940, connaissait l'importance des témoignages chocs pour attirer l'attention des médias et joua dessus. En juin 1955, l'hebdomadaire *Paris Match* envoya Georges de Caunes à Bamako pour interviewer à nouveau Awad El Djouh. A la différence des autres publications sur la traite des esclaves, le rapport se démarqua car, en plus des déclarations d'Awad El Djouh, E. La Gravière avait réussi à obtenir une copie de la lettre de novembre 1953 de Georges Gueyraud, ambassadeur

³²⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, télégramme du ministre de l'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères intitulé « Article du journal catholique madrilène YA relatif à un prétendu commerce des esclaves » du 1^{er} avril 1955.

³³⁰ *Ibid.*, télégramme n°796/AL du ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Outre-mer intitulé « Pratiques esclavagistes en Arabie saoudienne » du 22 avril 1954.

³³¹ *Ibid.*, note n°105 de la sous-direction du Levant à l'ambassadeur de France à Djeddah intitulée « Esclavagisme en Arabie saoudite » du 2 septembre 1955.

français à Djeddah, dans laquelle ce dernier décrivait le réseau d'esclavagistes de l'AOF en Arabie saoudite à la suite des enquêtes réalisées par le réseau diplomatique français. Pour étayer davantage son argumentation, E. La Gravière a cité abondamment le rapport sur la persistance de l'esclavage remis au Conseil économique et social des Nations unies en 1954 par la *British Anti-Slavery Society*. Pour renforcer ses dires, le rapport cite les publications passées sur la traite des esclaves, notamment celles des journalistes et romanciers Eldon Rutter (*The Holy Cities of Arabia*, 1933) et Joseph Kessel (*Marchés d'Esclaves*, 1930), qui sont présentés comme reflétant l'actualité³³². Ainsi, les récits passés, écrits dans les années 1930, ont été exposés pour suggérer une continuité avec le présent.

La publicité donnée au rapport La Gravière provoqua des tensions franco-saoudiennes, alors même que la France entreprenait un effort en vue d'améliorer sa position en Arabie Saoudite et que le gouvernement saoudien se montrait relativement discret à propos de l'Afrique du Nord. E. La Gravière utilisa l'attention des médias sur la poursuite de la traite pour faire pression sur l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans les années 1950, l'OIT était devenue une arène majeure de la guerre froide, où les représentants débattaient de la nature du travail forcé et de l'esclavage tant en URSS que dans les empires coloniaux européens. Ces débats ont été maintenus en bonne place dans l'ordre du jour à l'OIT et au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations unies³³³, plaçant l'Arabie saoudite dans une position difficile dans ces organisations internationales. Le mécontentement saoudien se matérialisa au sein de la Conférence sur l'esclavage de 1956 du Conseil économique et social des Nations unies. A l'origine de la polémique, il y avait l'opposition de l'observateur saoudien à un article prévoyant le droit de visite et de saisie des navires suspectés de se livrer à la traite des esclaves dans une zone maritime comprenant, notamment, la mer Rouge³³⁴. Les Saoudiens dénoncèrent une manœuvre impérialiste franco-britannique pour asseoir leur autorité dans la région. L'expédition de Suez, deux mois après cet incident, renforça ce sentiment. La rupture des relations diplomatiques, provoquées par les événements de Suez, empêcha la France de poursuivre son action, mais cette question marqua les relations franco-saoudiennes jusqu'à l'indépendance de l'AOF et de l'AEF. Dans cette affaire, E. La Gravière a travaillé en étroite collaboration avec Harry Greenidge, président de la *British Anti-Slavery Society*, rappelant le rôle clé joué par la Grande-Bretagne dans cette région qui inspira la France dans sa stratégie de terrain.

Le Golfe d'après guerre : une *mare nostrum* britannique qui s'ouvre lentement aux intérêts français par une action de terrain

Nous avons évoqué l'importance des agents consulaires, vecteurs traditionnels de la présence française dans le golfe Arabo-Persique depuis l'époque ottomane. Toutefois, ils ne sont pas les seuls acteurs de terrain présents dans cette région du monde. L'influence française ne repose pas uniquement sur des acteurs étatiques, mais également sur l'action d'acteurs privés et parapublics qui est souvent combinée à celles des acteurs publics. Nous nous

³³² Baz Lecocq, « Awad El Djouh and the Dynamics of Post-Slavery », *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 48, n°2, 2015, p. 193-208.

³³³ Ronald Burke, *Decolonization and the Evolution of International Human Rights*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010.

³³⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, note de la délégation française à la Conférence sur l'Esclavage intitulée « Convention supplémentaire sur l'esclavage - Attaques des pays arabes et réponse de la délégation française » du 6 septembre 1956.

proposons d'établir une typologie de ces acteurs déterminants pour la présence française, mais dont le rôle a été minoré par l'histoire classique des relations internationales. Le Quai d'Orsay a rapidement pris conscience de la force de ces acteurs de terrain en observant leur rôle dans la défense des intérêts britanniques et en les prenant comme modèles. L'action de Londres au Moyen-Orient se distinguait nettement des autres puissances en s'imposant comme un pionnier dans le domaine de l'assistance technique³³⁵.

Une présence britannique dense servant de modèle à la France sur le plan local

Les travaux de James Onley ont montré comment la Grande Bretagne, depuis le XIX^e siècle, s'est imposée en fondant sa stratégie sur une présence de terrain, pilotée par le Résident politique dans le Golfe³³⁶. Par cette action, elle est parvenue à s'imposer efficacement, lui offrant une « position spéciale »³³⁷. La découverte du pétrole renforça cette présence locale, qui devint de plus en plus visible. Dès 1904, Londres envoya un détachement sikh en Perse, commandé par un officier britannique, dans les champs de prospection pour en assumer la garde³³⁸. Pour le Quai d'Orsay, le jeu diplomatique, mené par la légation britannique à Téhéran, ne suffisait plus. Désormais, il fallait être sur place, dans le sud du pays, et prendre des précautions contre les fluctuations possibles de la politique du gouvernement central. Ainsi, il surveilla avec attention ces nouveaux acteurs de terrain qui assurèrent la suprématie britannique dans le sud de la Perse. Parmi eux, les Français relevèrent l'efficacité d'Arnold Talbot Wilson, officier britannique, qui fut l'exécutant local de la politique de Percy Cox, Résident politique dans le Golfe. Nommé en 1904 comme lieutenant pour diriger un groupe de lanciers du Bengale pour garder le consulat britannique d'Ahvaz, il était également chargé de protéger le travail de prospection des hommes de William Knox d'Arcy. Arnold Wilson se distingua par ses compétences, notamment linguistiques, qui lui permirent d'être nommé consul à Khorramchahr en 1909³³⁹. Grâce à la francophilie des élites persanes et à l'efficacité du réseau de renseignement français, le Quai d'Orsay était informé de ses méthodes. Celles-ci consistaient à appuyer le cheikh, quasi autonome, de Khorramchahr, en profitant de la rivalité existante entre l'Empire ottoman et la Perse, pour s'affranchir de la tutelle de Téhéran³⁴⁰. C'est sur ses terres que fut construit l'oléoduc reliant les puits de pétrole au port d'Abadan, d'où l'intérêt de la zone. Ainsi, Paris connaissait les raisons des succès britanniques, s'appuyant sur des acteurs locaux bien placés et sur le soutien de *native agents*, et pouvait s'en inspirer.

Cette présence locale s'est renforcée, durant la Seconde Guerre mondiale, dans l'ensemble des pays du Golfe et cette dynamique a été poursuivie après 1945. Tenant compte des leçons de la guerre et craignant la montée des nationalismes, les Britanniques changèrent de paradigme et intervinrent plus directement. Ainsi, pour préserver leur influence, Ernest Bevin, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1945 à 1951, modernisa l'ancien système

³³⁵ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p.177.

³³⁶ James Onley, « Britain's Informal Empire in the Gulf, 1820-1971 », *op. cit.*, p. 102-103.

³³⁷ Uzi Rabi. « Britain's 'Special Position' in the Gulf: Its Origins, Dynamics and Legacy », *Middle Eastern Studies*, vol. 42, no. 3, 2006, p. 351-364.

³³⁸ Gene R. Garthwaite « The Bakhtiyari Khans, the Government of Iran, and the British, 1846-1915 », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 3, n° 1, 1972, p. 32-38.

³³⁹ Robert Pearce Wilson, « Sir Arnold Talbot », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2018.

³⁴⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 23, note intitulée « Le pétrole de l'Iran » du 21 juin 1945.

impérialiste, en mettant en avant la recherche du progrès économique. Selon l'historien William Roger Louis, ce changement était dû, en partie, au rejet idéologique de l'impérialisme par le parti travailliste, mais il était aussi une conséquence des difficultés de l'économie britannique. Ce processus, reposant sur une conciliation avec les nationalistes modérés et sur l'aide à la création d'une nouvelle prospérité pour la masse de la population, devait permettre de maintenir le rôle prépondérant de la Grande-Bretagne, mais aussi d'assurer sa survie sur des bases plus durables³⁴¹. Ainsi, Ernest Bevin espérait favoriser le développement économique des pays du Golfe et résister aux attaques du communisme. De cette manière, les intérêts de la Grande-Bretagne pourraient être sauvegardés sans qu'il soit nécessaire de poursuivre des déploiements militaires coûteux dans toute la région. Néanmoins, le travail de W. Roger Louis, présentant l'arrivée d'Ernest Bevin comme une rupture dans la politique britannique dans le Golfe, néglige la continuité de celle-ci. Il donne peu de détails sur les antécédents de cette politique, notamment le *Persian Gulf Command* et surtout le *Middle East Supply Center* (MESC), étudié par Paul W. T. Kingston, qui, dans les dernières phases de la guerre, est devenu une organisation de coopération économique régionale et de développement en imposant un contrôle économique étendu³⁴². Or, l'impact du MESC a été particulièrement bien analysé par les diplomates français qui y voient la source de la croissance des effectifs britanniques. Ils observèrent avec inquiétude ces nouvelles méthodes, jugées dangereuses pour les intérêts français, et s'en inspirèrent pour tenter, à leur tour, de consolider leur présence locale.

Les Français se sont inspirés de l'activité du MESC et de ses conséquences pour fixer leur stratégie locale. Créé en 1941 pour resserrer les liens avec les pays du Moyen-Orient, le MESC devint, dès 1942, une affaire mixte anglo-américaine, ayant pour but à la fois d'alléger les difficultés causées par la guerre aux populations locales et de diminuer le fardeau imposé au système de transport interallié pour l'approvisionnement régionale. Le MESC contrôla donc les importations de marchandises destinées à la population de manière à libérer navires et ports pour les besoins militaires. À cette fin, il favorisa à la fois le développement des échanges intra-régionaux et l'augmentation de la production du Moyen-Orient. Ainsi, le MESC encouragea l'industrie locale en la faisant bénéficier de certaines importations et d'une aide technique directe³⁴³. Il s'agissait du premier projet d'ampleur coordonné d'aide au développement à l'échelle du Moyen-Orient.

Le MESC collabora, à plusieurs reprises, avec la France durant le conflit dans le cadre de conférences régionales qui s'occupèrent notamment de problèmes relatifs à l'agriculture, aux finances et aux transports. Avec l'Office des céréales panifiables de Syrie, créé en 1942 par un arrêté du Délégué général de la France libre au Levant dans le but d'assurer le ravitaillement en céréales des populations libanaise et syrienne, le MESC réussit à conjurer la famine³⁴⁴. Malgré des résultats positifs, notés par les Français, le bilan global du MESC est à nuancer. Si son action réussit à conjurer la famine, ses efforts, déployés pour accroître la production agricole en vue de rendre ces pays moins dépendants des importations, ne purent atteindre leur but. Toutefois, son action mit en relief les grands problèmes agricoles de la région. La Grande-Bretagne ne pouvait plus rester indifférente aux problèmes économiques et sociaux du Moyen-Orient, dont elle dépendait de plus en plus pour son approvisionnement en

³⁴¹ William Roger Louis, *The British Empire in the Middle East, 1945-1951: Arab Nationalism, the United States, and Postwar Imperialism*. New York: Clarendon Press, Oxford University Press. 1984, p. 47-51.

³⁴² Paul W. T. Kingston, *op. cit.*, p.15-20.

³⁴³ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le pacte turco-pakistanaï et les projets américains d'organisation militaire du Moyen-Orient » de juillet 1954.

³⁴⁴ *Ibid.*, note du CDS intitulée « La situation sociale dans les pays du Moyen-Orient » du 15 mars 1954.

pétrole. Cette prise de conscience a été accélérée par le départ du délégué américain et par les critiques des Etats arabes, qui dénoncèrent les insuffisances du MESC. La prise en compte des enjeux économiques par le Foreign Office était donc déjà amorcée avant qu'Ernest Bevin prenne la tête de la diplomatie britannique. La France, qui collaborait avec le MESC, était aux premières loges pour observer ce changement et analyser ses avantages.

Dès 1944, la question de la pérennisation du MESC avait été examinée. L'idée de le perpétuer ou de le remplacer par un nouvel organisme économique avait d'abord été abandonnée car les Etats arabes n'y étaient pas favorables. D'autre part, sur le plan politique, le Foreign Office ne voyait pas d'intérêt à créer une Commission régionale où seraient représentées les grandes puissances concurrentes. Le pacte de la Ligue arabe, conclu le 22 mars 1945, avait déjà créé un conseil régional et les Soviétiques n'avaient donné aucune indication sur leur désir de participer à une Commission régionale. Enfin, le Foreign Office ne voyait pas l'utilité d'un nouvel organisme qui ne ferait que coordonner l'activité des différents ministères, alors qu'il assurait déjà ce rôle³⁴⁵. Toutefois, les critiques, de plus en plus fortes, lancées par les pays du Golfe contre la présence britannique, poussèrent Londres à changer de position. Ce mouvement contestataire était porté par les classes moyennes émergentes, qui étaient les plus touchées par l'inflation et la dislocation économique générée par la guerre. Les Britanniques s'inquiétèrent de ces sources économiques de mécontentements politiques. C'est pour y faire face qu'une nouvelle approche du maintien de l'influence britannique émergea. En avril 1945, John Grigg, ministre résident au Moyen-Orient, proposa de créer une administration reprenant, en temps de paix, la charge du MESC sur le modèle des services analogues existant au Soudan et en Inde³⁴⁶. Cette idée fut reprise par Ernest Bevin, qui cherchait une initiative ambitieuse pour dynamiser la présence britannique au Moyen-Orient.

Tirant parti de l'expérience du MESC en matière de coordination économique régionale, Ernest Bevin proposa la création d'un organisme axé sur l'investissement dans les infrastructures et la réforme agraire. C'est avec cet objectif qu'il créa, en septembre 1945, le *British Middle East Office* (BMEO). Assumant les fonctions résiduelles du MESC et du ministre résident au Moyen-Orient, le BMEO était chargé de fournir des conseils, des experts et des mesures de coordination pour le développement économique et social. Le BMEO était une institution pionnière, responsable devant le Foreign Office. Il devait consolider l'influence politique d'une puissance impérialiste en déclin en promouvant, à un certain degré, des réformes socio-économiques, symbolisées par la formule de Bevin : « une politique pour les paysans et non pour les pachas »³⁴⁷, et rivaliser avec les ingénieurs américains, qui s'imposaient progressivement au Moyen-Orient et inspiraient également les Français dans leur stratégie d'influence³⁴⁸. René Massigli souligna vigoureusement au Quai d'Orsay le caractère « révolutionnaire » du BMEO et le présenta comme « un instrument d'expansion pour l'avenir »³⁴⁹. Cet appel fut entendu puisque, selon Laurence Badel, « l'attention prêtée à l'évolution des positions britanniques au Moyen-Orient motiva en partie l'intérêt de la France pour développer sa représentation commerciale dans cette partie du monde »³⁵⁰.

³⁴⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 7, télégramme n°885 de René Massigli, ambassadeur de France à Londres, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Middle East » du 12 avril 1945.

³⁴⁶ Paul W. T. Kingston, *op. cit.*, p.20.

³⁴⁷ *Ibidem*, p.11.

³⁴⁸ Dominique Barjot, « Existe-t-il un modèle français de l'ingénierie ? », *Entreprises et histoire*, vol. 71, n°2, 2013, p. 6-22.

³⁴⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 14, lettre de René Massigli, ambassadeur de France à Londres, au ministre des Affaires étrangères intitulée « Développement économique du Moyen-Orient » du 12 décembre 1945.

³⁵⁰ Laurence Badel *op. cit.*, p.177.

La France pouvait d'autant plus facilement suivre l'activité du BMEO que son siège, qui était à l'origine au Caire, avait été transféré à Beyrouth en mars 1952. Le BMEO permit au Quai d'Orsay de comprendre l'intérêt qu'il aurait à développer une action similaire, d'autant plus que plusieurs pays du Golfe cherchaient à se libérer de l'emprise britannique. De plus, ce modèle d'intervention permettait à la France de proposer une alternative à l'assistance technique américaine qui gagnait en influence dans le cadre du Point IV. Claire Lebrun explique ainsi le début de la coopération franco-saoudienne par le souhait de l'Arabie saoudite de « conquérir son autonomie et de se libérer de l'influence américaine »³⁵¹. Ces perspectives et le modèle offert par le BMEO expliquent l'importance prise par le Moyen-Orient après 1945 dans l'élaboration de la politique d'assistance technique française. En effet, pour le diplomate Stéphane Hessel, cette région fut le « berceau de la coopération technique française »³⁵². Un homme joua un rôle déterminant dans cette évolution en établissant un lien entre l'aide technique et l'expansion économique, Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, directeur des affaires politiques à l'administration centrale en 1945, représentant de la France auprès de la commission consultative pour les réfugiés en Palestine à Beyrouth en avril 1950 et ambassadeur de France en Turquie de 1952 à 1955. En janvier 1951, il proposa au Quai d'Orsay la création d'un Bureau français d'assistance technique pour les pays du Levant, destiné à coordonner les efforts français en la matière et à affirmer la présence française contre la concurrence alliée. Son projet s'inspira fortement du BMEO et aboutit à la mise en place d'un Bureau commun des experts en février, qui se transforma en Bureau d'assistance technique en juin 1951³⁵³.

L'optimisme du Quai d'Orsay en faveur du BMEO, qui transparaît dans les archives, ne doit toutefois pas nous aveugler. Si le BMEO témoigne du volontarisme britannique, il révèle aussi ses limites. Comme le souligne Paul Kingston, cette version réactualisée du « fardeau de l'homme blanc » n'avait jamais eu de chance face à l'opposition du Trésor, qui refusa de financer l'initiative de Bevin, à l'incapacité des entreprises britanniques d'après guerre à fournir les biens demandés, à une pénurie de techniciens et à la résistance des nationalistes arabes. Incapable de fournir le capital dont dépendait le développement des infrastructures ou de persuader les Américains de soutenir l'initiative britannique, le BMEO n'eut d'autre choix que de réduire ses plans, de se concentrer sur des clients fiables (Irak, Jordanie) et de se tourner vers Chypre, où les agences rivales d'aide au développement étaient moins présentes³⁵⁴. Cet échec relatif, bien que témoignant des limites de l'action britannique, ne doit pas nous tromper sur le maintien de sa domination dans la région. Robert Vitalis souligne que, dans les premières années d'après-guerre, l'impérialisme économique britannique se poursuit en Iran et en Irak et reste dominant, malgré l'émergence d'une résistance de plus en plus active³⁵⁵. Le Quai d'Orsay le perçoit nettement et saisit tout l'intérêt qu'il a à suivre le modèle du BMEO en développant sa présence locale par une politique active d'assistance technique. En effet, les rapports diplomatiques français expliquent que le contrôle de Londres se matérialisait par la présence de fonctionnaires britanniques, au sein des

³⁵¹ Claire Lebrun, *op. cit.*, p. 9.

³⁵² Stéphane Hessel, *Les pays en voie de développement (la coopération technique)*, fascicule 1, Institut d'études politiques de l'université de Paris, p. 70.

³⁵³ Laurence Badel *op. cit.*, p.193-194.

³⁵⁴ Paul W. T. Kingston, *op. cit.*, p.23-28.

³⁵⁵ Robert Vitalis, « Review of Britain and the Politics of Modernization in the Middle East 1945–1958 », *American Political Science Review*, n°92(3), 1998, p.751.

administrations locales, qui pouvaient directement conseiller les gouvernements du Golfe sur leur politique de développement³⁵⁶.

Ce personnel était le plus visible dans les émirats. Jusqu'en 1947, ils étaient rattachés à l'administration de l'*India Office*, mais le démembrement de l'Empire des Indes favorisa une tutelle plus directe sans remettre en cause l'*indirect rule*. La Grande-Bretagne était représentée dans chacun des émirats par un agent politique, dépendant de l'autorité du Résident politique pour le Golfe³⁵⁷. Ce dernier était l'intermédiaire obligé entre les émirats et Londres. Les Britanniques bénéficiaient d'avantages et de privilèges de par cette domination politique. Dans tous les émirats et à Oman, ils disposaient du privilège de juridiction. Les *orders in Council* permettaient à Londres, par des ordonnances unilatérales, d'exercer une véritable juridiction d'exterritorialité³⁵⁸, semblable aux anciennes capitulations. Ces ordonnances étendaient la juridiction britannique aux affaires criminelles et aux procès civils où des sujets et protégés britanniques étaient défendeurs. Ainsi, les Britanniques, à la différence des Émirats, échappaient à la justice locale, c'est-à-dire au tribunal islamique de la Charia. Etablie sur ces principes, la juridiction britannique était exercée par une *District Court*, présidée par l'agent politique local, assisté de son adjoint et de juges nommés. Pour les affaires les plus importantes, la juridiction dépendait de la *Chief Court*, présidée par le Résident politique³⁵⁹. Par cette influence et ces privilèges, les Britanniques étaient donc placés dans une situation avantageuse par rapport à leurs principaux concurrents.

Cette présence administrative était complétée par un puissant réseau consulaire. Si l'on prend l'exemple du nord de l'Irak, la Grande-Bretagne disposait alors du réseau consulaire le plus dense, loin devant les États-Unis et la France. Son consulat de Mossoul gérait les provinces de Mossoul, de Kirkouk et d'Erbil, mais pour assurer au plus près la défense de ses intérêts pétroliers, un vice-consulat, dépendant de Mossoul, fut installé à proximité des gisements de Kirkouk. L'intensification des activités pétrolières à Kirkouk et l'augmentation du personnel britannique de l'IPC poussa le Foreign Office à réorganiser, en 1948, ses circonscriptions consulaires en Irak. Ce remaniement était en fait une densification du réseau. En effet, aux trois circonscriptions consulaires traditionnelles (Bagdad, Bassora et Mossoul) venait s'ajouter une quatrième, celle de Kirkouk, en remplacement de l'ancien vice-consulat³⁶⁰. Cette nouvelle distribution répondait aux changements provoqués par l'exploitation du pétrole. La colonie anglaise de Mossoul ne comprenait que quelques familles : 20 à 30 personnes, principalement des techniciens, des directeurs de grandes maisons de commerce, des professeurs et des instructeurs. Par contre, à Kirkouk, elle comprenait près de 300 salariés de l'IPC³⁶¹. Ainsi, le travail du poste britannique de Mossoul était assimilable à celui d'un contrôle civil, tandis que celui de Kirkouk consistait à défendre les intérêts de l'IPC et de ses employés. Au lieu de transférer le consulat de Mossoul à Kirkouk, la décision du Foreign Office de créer un nouveau poste témoignait de sa volonté de densifier son réseau local pour être au plus près du terrain, ce qui inquiéta le Quai d'Orsay qui, comme nous

³⁵⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), généralités, 1653, note de la sous-direction du Levant intitulée « Golfe Persique » d'avril 1967.

³⁵⁷ James Onley, « Britain and the Gulf Shaikhdoms, 1820-1971: The politics of protection », *Center for International and Regional Studies*, Georgetown University School of Foreign Service in Qatar, 2009.

³⁵⁸ Elizabeth Monroe, « The Shaikhdom of Kuwait », *International Affairs*, Volume 30, Issue 3, 1 July 1954, p. 271-284.

³⁵⁹ AHT 80.3/30, *Note et documents du CDS* intitulée « Le Koweït et le Qatar : régime politique et régime économique », n°10, janvier 1955.

³⁶⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°34/AL de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation à Mossoul » du 5 juillet 1948.

³⁶¹ AHT, document sur l'exercice 1948.

l'avons vu, souffrait, au même moment, d'un manque significatif de moyens, qui l'empêchait d'ouvrir deux consulats en Irak.

L'intensification de l'effort britannique était d'autant plus inquiétante pour la France qu'au manque d'effectif s'ajouta un risque qualitatif. Cette conjonction des facteurs, quantitatifs et qualitatifs, apparaît lorsqu'on s'intéresse au personnel spécialisé maîtrisant au moins une langue orientale à la fin des années 1940. En comparant les personnels diplomatiques britannique et français au Moyen-Orient, on constate non seulement que les agents français sont numériquement nettement inférieurs, mais qu'ils sont également en sous-effectif pour faire face aux besoins croissants des affaires françaises³⁶². En 1950, au niveau du personnel diplomatique, les ambassades et légations britanniques en Turquie, au Liban, en Syrie, en Israël, en Jordanie, en Irak, en Arabie saoudite et en Égypte disposent de 35 agents de carrière parlant au moins une langue orientale (l'arabe, le turc ou le kurde), tandis que les effectifs français correspondant atteignent à peine 15 agents, comprenant les attachés militaires, les attachés commerciaux et les agents des services de presse et d'information³⁶³. Ces quelques chiffres permettent de dégager la faiblesse des moyens dont disposaient les services chargés de la défense des intérêts français au Moyen-Orient et de donner au problème toute son importance.

De plus, la disproportion des moyens s'était aggravée durant la Seconde Guerre mondiale avec la création du *Middle East Center of Arab Studies* (MECAS) en 1943 à Jérusalem. Le MECAS a été conçu et dirigé par Bertram Thomas, orientaliste recruté par Arnold Wilson durant la Première Guerre mondiale. Ce dernier l'incita à entrer dans la carrière diplomatique et le nomma conseiller politique auprès des dirigeants arabes au début des années 1920. En 1924, il devient conseiller financier du sultan d'Oman, puis servit, à plusieurs reprises, les Résidents politiques dans le Golfe³⁶⁴. Pour Bertram Thomas, le MECAS doit être un vivier d'officiers britanniques arabophones, spécialement formés pour répondre aux besoins de l'administration britannique au Moyen-Orient et y préparer l'après la guerre. C'est pourquoi le MECAS, qui a été créé comme établissement de guerre, est devenu une institution civile en 1947³⁶⁵. En raison de la situation politique instable en Palestine, le MECAS a été transféré, en octobre 1947, à Chemlan, au Liban, provoquant un vif intérêt pour ce centre au Quai d'Orsay³⁶⁶. En 1950, le MECAS réunissait une vingtaine de pensionnaires. Si la plupart d'entre eux étaient toujours de jeunes officiers, dont certains se préparaient à la carrière diplomatique, on remarque dès l'origine la volonté d'y inclure des agents de compagnies privées, notamment de Shell et de British Airways³⁶⁷. Les études étaient essentiellement consacrées au perfectionnement linguistique, à la pratique quotidienne de l'arabe moderne et à l'approfondissement des problèmes contemporains (politiques, économiques, sociologiques)³⁶⁸.

Le MECAS, tout comme le BMEO, offrait un modèle aux Français. S'il existait déjà un certain nombre d'instituts et de centres spécialisés dans l'étude du monde oriental et de ses

³⁶² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 5, note n°613/AL de la direction d'Afrique-Levant du 11 mai 1950.

³⁶³ *Ibid.*, note n°2639/PL de la direction générale du Personnel au ministre des Finances du 31 mars 1950.

³⁶⁴ John Ure, « Thomas, Bertram Sidney (1892–1950) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2018.

³⁶⁵ James Craig, *Shemlan: A History of the Middle East Centre for Arab Studies*. Oxford: Macmillan Press, 1998.

³⁶⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 5, note de la direction d'Afrique-Levant du 15 mars 1950.

³⁶⁷ *Ibid.*, note n°2639/PL de la direction générale du Personnel au ministre des Finances du 31 mars 1950.

³⁶⁸ *Ibid.*, note de la direction d'Afrique-Levant du 15 mars 1950.

langues, comme l'Institut français d'études arabes de Damas, fondé en 1922, il s'agissait surtout de centres de recherches universitaires qui n'incluaient pas dans leurs formations des employés d'entreprises privées. Il n'y avait donc pas d'école française similaire. Un tel organisme était souhaité par le Quai d'Orsay car il aurait permis aux entreprises françaises d'acquérir une connaissance plus directe et plus pratique des milieux arabes d'Orient, qui différaient de ceux d'Afrique du Nord, et d'être plus autonomes du réseau diplomatique, en sous-effectif, pour prospecter ces marchés. De plus, un MECAS français aurait pu intéresser aussi bien des fonctionnaires issus de diverses administrations (Affaires étrangères, Gouvernement Général de l'Algérie, Protectorats du Maroc et de Tunisie, France d'Outre-mer, Défense Nationale, Information et Radiodiffusion) et, au cours de cette formation, de les faire rencontrer des employés de certaines compagnies privées y ayant des intérêts. A travers les archives de la CFP, on constate que les entreprises françaises ayant des intérêts dans le Proche et Moyen-Orient (Compagnie du Canal de Suez, Air France) ne voyaient que des avantages à envoyer certains de leurs agents faire un stage dans un tel centre³⁶⁹.

Ainsi auraient été posées les bases d'une collaboration entre les représentants des intérêts publics et privés de la France, collaboration que la Grande-Bretagne avait déjà su exploiter. En effet, en plus de ses agents officiels, la diplomatie britannique disposait d'un autre avantage de poids par rapport à la France : un grand nombre de fonctionnaires du British Council et d'anciens agents de carrière s'étaient installés au Moyen-Orient, après leur mise à la retraite, et reconvertis pour rejoindre les compagnies pétrolières ou des postes de hauts fonctionnaires auprès des gouvernements locaux et apportaient ainsi leur concours aux agents du Foreign Office³⁷⁰. La plupart d'entre eux avaient une connaissance pratique des langues et des milieux orientaux et des relations constantes avec les fonctionnaires de leurs ambassades, permettant à ceux-ci d'étendre le champ de leurs actions et de leurs informations beaucoup plus loin que ne pouvaient le faire leurs homologues français. A la même époque, seuls quelques Français résidaient dans la région et connaissaient l'arabe ou une autre langue orientale. Les dirigeants de la CFP se plaignaient d'ailleurs régulièrement au Quai d'Orsay de cette faiblesse qui expliquait, selon eux, le retard des intérêts français et leurs difficultés à s'imposer structurellement face à un réseau britannique bien implanté et efficace.

Le modèle du MECAS, associant agents publics et privés dans une formation commune, influença également Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, dans la création du Bureau d'assistance technique. Dès l'origine de son projet, il chercha le concours des milieux patronaux. Ainsi, lors de la préparation des premières réunions destinées à mettre en place le dispositif, il convoqua le président de la chambre de commerce française à Beyrouth, le directeur général de la Société du port et les directeurs des banques implantées dans la région³⁷¹. Si, à l'instar de la CFP, la majorité des entreprises présentes au Moyen-Orient encouragèrent cette action, René Busson, le président de la Banque de Syrie et du Liban, se montra réticent, craignant de voir le Bureau d'assistance technique concurrencer la SERIAC, dont il était l'initiateur³⁷². Malgré ces réticences, l'idée de faire travailler ensemble des fonctionnaires et des experts issus des entreprises françaises pour faire avancer les intérêts économiques de la France se développa au Quai d'Orsay. Avant même la création de ce Bureau, en mars 1951, qui inaugura, avec des moyens modestes, le programme français

³⁶⁹ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Politique du pétrole et politique générale » du 28 avril 1948.

³⁷⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 5, note n°2639/PL de la direction générale du Personnel au ministre des Finances du 31 mars 1950.

³⁷¹ Laurence Badel *op. cit.*, p.194-195.

³⁷² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 15, compte rendu de la conversation entre Jacques de Saint-Hardouin et M. Busson du 1^{er} mars 1951.

d'assistance technique bilatérale, le Quai d'Orsay, tenant compte des demandes de la CFP et de la réussite du MECAS, obtint du ministre des Finances des crédits supplémentaires pour créer un centre similaire en mars 1950³⁷³.

Toutefois, le manque de moyens limita, une nouvelle fois, la portée des initiatives françaises. Justifiant son choix par une volonté d'éviter le risque que cette école soit perçue comme un centre de formation d'agents de renseignement, le Quai d'Orsay préféra ne pas créer une institution nouvelle, mais étendre les activités d'une institution ancienne et déjà réputée pour son caractère universitaire et scientifique. Cette remarque n'était pas sans fondement puisque le MECAS avait déjà été critiquée comme étant « une école d'espionnage britannique »³⁷⁴. Ainsi, le choix se porta sur l'Institut français d'études arabes de Damas en le dotant d'une section d'études pratiques et contemporaines. La présence de pensionnaires de l'Institut, l'existence d'une bibliothèque de 14.000 volumes et la possibilité de faire appel à des conférenciers locaux constituèrent de sérieux appoints³⁷⁵. Mais l'opposition de Jacques Paris, ambassadeur de France à Damas, torpilla le projet. L'Institut avait connu plusieurs difficultés depuis l'indépendance du pays, en 1946, et son directeur avait péniblement réussi à lever les préjugés défavorables des autorités syriennes. Jacques Paris ne voulait donc pas prendre le risque de détourner cet institut de recherche de ses buts scientifiques et invita le ministère à trouver un autre site³⁷⁶. Le projet fut alors réorienté vers l'université de Damas et des stages d'études y furent organisés pour permettre à quelques fonctionnaires, déjà instruits de la langue et des questions arabes, de perfectionner leurs connaissances par un contact direct avec les milieux moyen-orientaux, mais l'expérience connut peu de succès³⁷⁷.

En 1955, la situation financière de la France s'améliorant, le gouvernement français, conscient de la nécessité de former un nombre important de spécialistes des questions arabes, transforma le Centre religieux pour les études arabes de Bikfaya, créé en 1945 par le jésuite André d'Alverny, en un Centre de recherches et d'études arabes pour y former les cadres désirant faire leur carrière dans les pays arabes. Ce centre reprenait la structure du MECAS. Comme pour l'école britannique, il fut décidé d'ouvrir les cours aux entreprises. Les élèves étaient en majorité des jeunes fonctionnaires, mais des places étaient réservées à de jeunes industriels. Le Conseil national du patronat français (CNPF) était chargé de la répartition de ces places. Il en offrit une à la CFP, pensant que l'industrie du pétrole serait heureuse d'avoir quelques spécialistes des questions arabes, mais celle-ci avait déjà créé une structure interne de formation pour combler les lacunes françaises en ce domaine. Pour ne pas décourager cette initiative, qui allait, selon elle, dans le bon sens et qui avait été précédemment réclamée par la CFP, l'entreprise accepta l'offre en y plaçant Lucien Février. Cette expérience porta ses fruits puisque Lucien Février mit en place le réseau de distribution de l'Omnium français des pétroles au Yémen³⁷⁸. Néanmoins, cet effort apparaît tardif et le bilan finalement mitigé car le nombre de stagiaires français resta marginal par rapport au MECAS. Les Français tardèrent à créer un centre comparable au MECAS, ce qui affaiblit leur présence et ne permit pas de résoudre leur problème de recrutement de personnels qualifiés, qui se prolongea durant une grande partie des années 1950-1960. Pour contrebalancer la faiblesse de ses moyens humains dans les pays du Proche et du Moyen-Orient, le Quai d'Orsay mit en place une politique

³⁷³ *Ibid.*, 5, note n°2639/PL de la direction générale du Personnel au ministre des Finances du 31 mars 1950.

³⁷⁴ Juliette Desplat, « A British 'spy school' in the Middle East? », *The National Archives* (on line), March 2017.

³⁷⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 5, note de la direction d'Afrique-Levant du 15 mars 1950.

³⁷⁶ *Ibid.*, télégramme n°625/AL de Jacques Paris, ministre de France à Damas, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Stages d'études d'arabe en Syrie » du 25 juin 1950.

³⁷⁷ *Ibid.*, note n°613/AL de la direction d'Afrique-Levant du 11 mai 1950.

³⁷⁸ AHT 80.3/6, note pour la CFP de Jean Rondot du 7 juin 1955.

coopérative avec des acteurs privés, présents depuis plusieurs années sur le terrain et disposant de solides réseaux. La création du Centre de recherches et d'études arabes est une illustration de cette politique collaborative et témoigne de la puissance des réseaux religieux français, jésuite dans ce cas précis, qui ont été un vecteur majeur de l'influence française.

Les missions religieuses : un pilier traditionnel de la présence française dans le golfe Arabo-Persique

Relever l'importance des acteurs religieux dans la diplomatie de la République française peut sembler paradoxal à première vue. En effet, l'État français se définit comme un régime laïque depuis 1905 et considère la séparation des Églises et de l'État comme l'un des principes emblématiques de sa modernité politique³⁷⁹. Mais il s'agit d'un faux problème dont le nœud gordien fut rapidement tranché par la III^e République. Malgré l'anticléricalisme porté par une partie de la classe politique française sur le plan national, il y avait une relative unanimité à reconnaître l'importance de la religion comme un instrument efficace au service de la diplomatie et des intérêts de la France. Le rôle du fait religieux dans les relations internationales a incité la diplomatie française à le prendre en compte et à ne pas vouloir exporter la laïcité³⁸⁰. Anastassios Anastassiadis a montré la place de la religion dans certaines pratiques diplomatiques, notamment avec les messes pour la France, parlant d'un « bras sacré » de la diplomatie³⁸¹. Nous avons déjà évoqué l'importance de la messe pour célébrer l'amitié franco-iranienne à l'occasion de la libération de Paris avec l'organisation d'un *Te Deum* à l'église française de Téhéran, en présence du Premier ministre iranien, Mohammad Saed, et de plusieurs ministres³⁸².

Depuis le XIII^e siècle, l'ordre missionnaire des franciscains maintient une présence constante au sud et à l'est de la Méditerranée. A l'époque ottomane, l'influence française a utilisé les questions religieuses pour se diffuser en Orient en s'emparant du sujet de la défense des minorités. Mathieu Jestin a montré le rôle joué par les consuls et les missionnaires français dans cette mission en Grèce³⁸³. Avec la relance missionnaire du XIX^e siècle, les jésuites s'intéressent de plus près au monde arabe et de manière périphérique à l'islam. La priorité est la conversion et l'éducation des minorités levantines, avant d'étendre le service aux coloniaux d'Europe. Seuls les Pères blancs travaillent à convertir des musulmans³⁸⁴. On retrouve ces missions, portées par les mêmes acteurs, dans les pays du Golfe. En effet, jusqu'en 1945, la France, par l'intermédiaire de ses consuls et missionnaires, y a joué un rôle traditionnel dans la protection des minorités catholiques et juives. En Irak, le consulat de

³⁷⁹ Gilles Ferragu et Florian Michel, « Introduction générale » dans Florian Michel et Gilles Ferragu (dir.), *Diplomatie et religion. Au coeur de l'action culturelle de la France au XX^e siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p.7.

³⁸⁰ Corinne Bonafoux et Matthieu Brejon de Lavergnée (dir.), *Autour du fait religieux. Nouvelles recherches en histoire contemporaine*, Paris, Beauchesne, 2013, p. 127-140.

³⁸¹ Anastassios Anastassiadis, « Finis Graecia ! L'inexorable sortie des acteurs religieux du domaine de la diplomatie culturelle. Le Sud-Est européen dans l'entre-deux-guerres », dans Anne Dulphy, Robert Frank, Marie-Anne Matarad-Bonucci, Pascal Ory (dir.), *Les relations culturelles internationales au XX^e siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, PIE-Peter Lang (Enjeux internationaux), 2010, p. 49-57.

³⁸² AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, télégramme du délégué en Iran du GPRF au commissaire des Affaires étrangères du 5 septembre 1944.

³⁸³ Mathieu Jestin, « La France laïque, "fille aînée de l'Église" en Macédoine, dans le premier tiers du XX^e siècle » dans Florian Michel et Gilles Ferragu (dir.), *op. cit.*, p.141-157.

³⁸⁴ Pierre Vermeren, « Chapitre XXIV. Après Charles de Foucauld, les intellectuels catholiques face au réveil de l'islam », dans Pierre Vermeren (dir.), *La France en terre d'islam. Empire colonial et religions, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2016, p. 383-400.

Mossoul fut la tête de pont de cette mission. La ville comptait de nombreux fidèles catholiques, soutenus par la mission française des pères dominicains. En 1948, celle-ci était composée de neuf religieux français, officiers ou sous-officiers de réserve, s'occupant de cette communauté du point de vue spirituel. L'usage du français était promu par un séminaire patriarcal, subventionné par le gouvernement français, comprenant une trentaine d'élèves. Traditionnellement, la protection consulaire française s'étendait aux Chaldéens, très nombreux et répartis dans la grande banlieue de Mossoul. Ils constituèrent un ciment solide de la pénétration française en Irak à l'instar du patriarche de Babylone, Mgr. Joseph VII Chanima, qui exprima fréquemment des sentiments profrançais³⁸⁵.

La situation était similaire en Iran, notamment dans la province d'Azerbaïdjan au nord du pays. Les rapports de Georges Cassin, consul à Tabriz, attestent le prestige de la France dans cette région pourtant reculée. Celui-ci était dû, en grande partie, au souvenir que gardaient les minorités chrétiennes des délégués apostoliques français qui siégeaient à Rézaïeh³⁸⁶. Cette présence religieuse encouragea la France à jouer auprès des minorités un rôle protecteur particulièrement visible. En décembre 1944, elle se fit remarquer par l'action de son attaché militaire en Iran, le lieutenant-colonel Chavonin. En tant qu'attaché militaire, il accompagna les troupes iraniennes chargées de mettre fin à la dissidence kurde en Azerbaïdjan et fit pression sur les autorités iraniennes, profitant de sa relation privilégiée auprès du Chah qui écoutait souvent ses conseils, pour empêcher des massacres de Chrétiens dans la région de Rézaïeh³⁸⁷.

A travers ces exemples, on voit comment le Quai d'Orsay a su mettre le sacré à son service comme action d'influence dans le cadre d'une politique de puissance. L'un des principaux atouts de cette diplomatie religieuse est le réseau constitué par les missions religieuses à l'étranger. Jusqu'en 1945, elles ont souvent été des avant-postes et des centres culturels, contribuant à diffuser la langue française et une image francophile³⁸⁸. Ces missions étaient activement soutenues par le Quai d'Orsay qui créa, par le décret du 15 janvier 1920, le service des Œuvres françaises à l'étranger pour coordonner l'ensemble de l'action culturelle de la France. Comme le souligne Stanislas Jeannesson, la création de ce service répondait à une prise de conscience de l'évolution des relations internationales, de l'extension du champ d'action de la diplomatie et de la nécessité « d'adapter les structures, de renouveler les pratiques et de diversifier les acteurs du jeu diplomatique »³⁸⁹. Dans le Golfe, le service des Œuvres françaises à l'étranger devait coordonner une action culturelle dont les missions religieuses étaient le principal vecteur. En Iran, jusqu'au règne de Reza Chah, la France était exclusivement présente dans les écoles au travers des établissements confessionnels fondés dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et qui dispensaient leur enseignement en français (les écoles lazaristes, les filles de la Charité et les établissements de l'Alliance israélite universelle)³⁹⁰. Il fallut attendre 1932 pour voir la création d'un établissement français non

³⁸⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°34/AL de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation à Mossoul » du 5 juillet 1948

³⁸⁶ *Ibid.*, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, télégramme n°1102/AL de Jean-Félix Charvet, chargé d'affaires en Iran, au ministre intitulé « Impressions sommaires d'Azerbaïdjan » du 16 août 1955.

³⁸⁷ *Ibid.*, Levant 1944-1965, Iran, 64, télégramme n°1139/AL de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Décès du colonel Chavonin » du 22 septembre 1962.

³⁸⁸ Gilles Ferragu et Florian Michel, *op. cit.*, p.8.

³⁸⁹ Stanislas Jeannesson, « Le Service des oeuvres du Quai d'Orsay et les acteurs religieux de la diplomatie française dans l'entre-deux-guerres » dans Florian Michel et Gilles Ferragu (dir.), *op. cit.*, p. 69-70.

³⁹⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Iran, 262, télégramme n°532-42 de l'ambassade de France en Iran intitulé « De l'action culturelle, scientifique et technique de la France en Iran » du 10 juin 1974.

confessionnel, sous l'administration de la Mission laïque, à Téhéran³⁹¹. Fondée en 1902, au plus fort de la politique anticléricale, la Mission laïque devait concurrencer les écoles congréganistes et briser la primauté des acteurs religieux en matière d'enseignement du français à l'étranger³⁹². Si elle a rencontré quelque succès au Liban avec l'ouverture de ses premières écoles en 1909³⁹³, l'enseignement laïque a peiné à s'imposer dans les pays musulmans. Ainsi dans le Golfe, le réseau confessionnel conserva un quasi-monopole dans l'enseignement de langue française. Les missions religieuses, logées dans des locaux souvent vétustes et disposant moyens limités³⁹⁴, connurent toujours un franc succès qui reposait sur l'ancienneté de leur présence.

C'est en Iran qu'on trouve le réseau le plus dense. En 1921, le pays disposait de 37 écoles françaises, qui scolarisaient 1708 élèves³⁹⁵. Il faut y ajouter le réseau de l'Alliance israélite universelle qui a été un acteur essentiel de la diffusion du français en Orient durant l'entre-deux-guerres et, à ce titre, a bénéficié d'importantes subventions du service des Œuvres. L'action de l'Alliance israélite a été si efficace pour le rayonnement de l'influence française à l'étranger que le régime de Vichy, malgré sa politique antisémite, a continué de subvenir à ses besoins³⁹⁶. Ainsi, malgré le déclin de la puissance française, la présence culturelle de la France dans le Golfe put se maintenir, durant la guerre et pendant la rupture des relations diplomatiques, grâce aux établissements religieux. Il n'est donc pas surprenant de voir les rapports consulaires d'après guerre mentionner la maîtrise du français par les élites locales. Ainsi, en 1950, dans le petit bourg-frontière de Khoï, le chargé d'affaires de France en Iran rencontra deux fonctionnaires, d'origine azérie, parlant le français³⁹⁷. Edouard Sablier, dans un article du *Monde*, avait, dès 1947, souligné auprès de l'opinion publique française cette situation exceptionnelle en reprenant la déclaration du gouverneur de Mahabad affirmant que « Tous les Iraniens éduqués parlent français »³⁹⁸. Ces propos, bien qu'à relativiser devant la concurrence montante de la langue anglaise, ont une large part de vérité. La majorité des élites iraniennes avaient appris le français, principalement dans des écoles religieuses.

Ce succès explique la volonté du Quai d'Orsay à rouvrir rapidement le consulat de Tabriz. En dehors des intérêts politiques que nous avons précédemment évoqués, il s'agissait de renouer avec une présence culturelle traditionnelle, en Azerbaïdjan iranien, qui s'appuyait sur les œuvres religieuses françaises et de leur apporter un soutien. Nombreuses, celles-ci demeuraient le principal vecteur d'influence de la France. À Rézaïeh, on trouvait une congrégation lazarisite et une école des sœurs de Saint-Vincent de Paul, fondées respectivement en 1841 et 1857. Installées au milieu d'une population chrétienne dont le

³⁹¹ Arthur Bertucat, *Diplomatie culturelle et coopération éducative française en Iran au prisme de la Révolution islamique, 1973 – 1986*, op. cit., p. 16.

³⁹² Stanislas Jeannesson, op. cit., p. 77.

³⁹³ Esther Moeller, « Clientélisme, concurrence ou coopération ? Les écoles de la Mission laïque française face aux écoles israélites au Liban entre 1909 et 1943 », dans Jérôme Bocquet (dir.), *L'enseignement français en Méditerranée : les missionnaires et l'Alliance israélite universelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 149-165.

³⁹⁴ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, télégramme n°1102/AL de Jean-Félix Charvet, chargé d'affaires de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Impressions sommaires d'Azerbaïdjan » du 16 août 1955.

³⁹⁵ Ehsan Naraghi, *Enseignement et changements sociaux en Iran du VIIe au XXe siècle*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1992, p. 149.

³⁹⁶ Stanislas Jeannesson, op. cit., p. 78-79.

³⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 12, rapport de voyage en Azerbaïdjan de M. Max du 16 au 23 septembre 1950.

³⁹⁸ Edouard Sablier, « L'IRAN ATTEND LE MESSIE VIII. - La France et ses ambassadeurs », *Le Monde*, article publié le 26 août 1947.

nombre s'élevait, dans les années 1950, à environ 15.000 habitants³⁹⁹, elles y ont diffusé l'usage de la langue et maintenu l'influence française. A Tabriz, on note également la présence des Lazaristes et des sœurs de Saint-Vincent de Paul avec leur église, leurs écoles et leurs dispensaires, mais, contrairement à Rézaïeh, ces missions étaient relativement récentes puisqu'elles ouvrirent respectivement en 1901 et en 1904⁴⁰⁰. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dirigées par une Française, sœur Pouiliard, comptaient quatre Françaises, deux Italiennes, une Hongroise et une Polonaise. Elles donnaient des cours pour le certificat d'études, qui comprenaient 18 heures de français par semaine⁴⁰¹.

En Iran, comme en Irak, les Lazaristes ont eu un rôle déterminant. Ils considéraient que leur mission participait directement à la grandeur de la France et à son rayonnement⁴⁰². Cette prétention n'était pas sans fondement. En 1956, Joseph Lambroschini, consul de France à Tabriz, écrivait :

« Les missions religieuses françaises constituent en Azerbaïdjan un des principaux éléments de la tradition culturelle qui a si longtemps marqué cette province. En effet, la plupart des cadres actuels de ce pays (fonctionnaires, avocats, médecins, ingénieurs, etc.) ont été, entre 1923 et 1939, instruits chez les Lazaristes avant d'aller poursuivre leurs études en France »⁴⁰³.

Cet extrait illustre l'influence qu'ont exercée les Lazaristes en Azerbaïdjan iranien. A Tabriz, ils étaient dirigés, depuis la Seconde Guerre mondiale, par le père Le Cunuder. En 1948, sa mission comprenait quatre religieux, dont trois français, et employait cinq professeurs auxiliaires iraniens pour enseigner quinze heures par semaine la langue française. Les élèves pouvaient ainsi y préparer les certificats d'études primaires français et persan. De plus, le père Le Cunuder donnait, à partir de 1950, des cours de français à l'université, où il était assisté par Mme Talimi, femme du Doyen de la faculté des Lettres d'origine française⁴⁰⁴. L'une des forces des écoles religieuses françaises est qu'elles n'étaient pas réservées aux Chrétiens, Arméniens et Chaldéens, loin de là. En effet, selon les statistiques fournies par ces missions au consulat de Tabriz, on dénombre près 80% élèves musulmans⁴⁰⁵. Le dynamisme de ces écoles est observable par les subventions récurrentes qui leur sont accordées par le Quai d'Orsay et par les sollicitations du supérieur de la mission lazарiste, M. Poiron, qui demande régulièrement un renfort de personnel enseignant en Iran. En 1946, par exemple, il demanda au Quai d'Orsay l'envoi de cinq religieux français ou, à défaut, de langue française⁴⁰⁶, révélant le rôle central de cette langue dans l'enseignement lazарiste.

Cette position exceptionnelle explique pourquoi, en 1955, les minorités chrétiennes se tournèrent vers la France, à un moment où le Vatican paraissait disposé à les abandonner.

³⁹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 20, télégramme n°53 de Joseph Lambroschini à l'ambassadeur de France, intitulé « Acticités des missions religieuses en Azerbaïdjan » du 26 septembre 1955.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, télégramme n°45/AS de François Coulet, ambassadeur en Iran, au ministre intitulé « Réouverture du consulat de France à Tabriz » du 14 janvier 1951.

⁴⁰¹ *Ibid.*, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Consulat de France à Tauris » du 3 novembre 1950.

⁴⁰² Stanislas Jeannesson, *op. cir.*, p. 80.

⁴⁰³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 1728, télégramme n°13 de Pierre Azan, consul de France à Tabriz, à Renaud Sivan intitulé « Questions culturelles et coopération technique à Tabriz » du 1^{er} février 1968.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Consulat de France à Tauris » du 3 novembre 1950.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, télégramme n°13 de Pierre Azan, Consul de France à Tabriz, à Renaud Sivan intitulé « Questions culturelles et coopération technique à Tabriz » du 1^{er} février 1968.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 42, télégramme du chargé d'affaires de France en Iran au ministre intitulé « Ecole des Pères Lazaristes en Iran » du 7 février 1946.

L'internonce, Mgr. Forni, qui visita l'Azerbaïdjan, avait conclu que la position, de ces minorités chrétiennes, était perdue dans « un monde hostile et saignées par l'émigration », devenait « intenable » et ne justifiait plus l'effort financier⁴⁰⁷. Dans ces conditions, il préconisa un repli des missions à Téhéran. Peut-être, devant des Chaldéens qui s'exprimaient parfaitement en français, eut-t-il l'impression que cette position chrétienne jouait surtout au bénéfice de la France et que l'or du Vatican était employé à l'usage de la France seule. Toutefois, ce retrait fut exploité par les Français, qui intensifièrent leurs efforts pour combler ce vide. Les Lazaristes, menés par le père Le Cunuder, furent en pointe de l'opération. Ce dernier partit en France recruter plusieurs jeunes collaborateurs afin de relancer sa mission⁴⁰⁸. L'œuvre accomplie par les missions françaises d'enseignement en Azerbaïdjan trouva ainsi un aboutissement concret qui témoignait de son efficacité et de son influence locale. Les résultats obtenus, avec des moyens matériels rudimentaires, étaient un signe de l'efficacité des missions religieuses sur un terrain où les moyens étatiques faisaient défauts.

Le rôle central des missions religieuses françaises dans le Golfe en a fait des interlocuteurs privilégiés. Elles étaient donc un médiateur régulièrement utilisé par le Quai d'Orsay. Grâce à leur présence sur le terrain, ces missions ont développé une capacité de médiation qui, au sens large du terme, est un processus dynamique d'interaction construit sur la durée. Dans cette acception, définie par Dominique Meunier, la médiation n'implique pas uniquement l'intermédiaire, mais désigne l'ensemble des actions, qui mettent en présence des individus et des choses, par et à travers les relations qu'ils tissent⁴⁰⁹. Ce rôle s'observe en Irak dans les discussions, déjà mentionnées, de mai 1945, entre Jean Gaulmier, agent du service des Œuvres, et M. Allousi, ministre de l'Instruction publique. Le ministre précisa que son désir d'ouverture était lié aux apports culturels des missions religieuses françaises en Irak⁴¹⁰. Les mots de M. Allousi paraissaient d'autant plus sincères qu'il avait confié l'éducation de ses enfants aux sœurs françaises. Durant cette période de tensions diplomatiques, marquée par la fin des mandats en Syrie et au Liban, des catholiques ont joué un rôle déterminant de médiation pour favoriser le rapprochement entre la France et l'Irak en servant de trait d'union. Parmi eux, la figure de Louis Massignon se dégage nettement des archives. Plusieurs travaux ont déjà démontré l'importance de cet orientaliste catholique dans le rapprochement entre la France et les pays musulmans⁴¹¹.

Né en 1883 à Nogent-sur-Marne, Louis Massignon a perdu la foi lors de ses études secondaires parisiennes. En 1902, son mémoire de licence de lettres est *un Tableau géographique du Maroc au début du XVI^e siècle d'après Léon l'Africain*. Jeune spécialiste du

⁴⁰⁷ *Ibid.*, Levant 1944-1965, Iran, 20, télégramme n°53 de Joseph Lambroschini, consul de France à Tabriz, à l'ambassadeur, intitulé « Activités des missions religieuses françaises en Azerbaïdjan » du 26 septembre 1955.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, 1, télégramme n°1102/AL de Jean-Félix Charvet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Impressions sommaires d'Azerbaïdjan » du 16 août 1955.

⁴⁰⁹ Dominique Meunier, « La médiation comme lieu de relationnalité », *Questions de communication*, n°11, 2007, p.325.

⁴¹⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, entretien de Jean Gaulmier avec M. Allousi du 10 mai 1945.

⁴¹¹ Pierre Vermeren, *La France en terre d'islam. Empire colonial et religions, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, « Collection Histoire », 2016. Maurice Borrmans, *Prophètes du dialogue islamo-chrétien. Louis Massignon, Jean-Mohammed Abd-el-Jalil, Louis Gardet, Georges C. Anawati*, Paris, Cerf, coll. L'Histoire à vif, 2009. Henry Laurens, « La place de Massignon dans la politique musulmane de la III^e République », *Bulletin de l'association des amis de Louis Massignon*, n° 2, juin 1995, p. 13-45. Pelletier Denis, « Louis Massignon et le dialogue des cultures », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1996/3 (n° 51), p. 178-179. Jean-François Six, *Le Grand Rêve de Charles de Foucauld et Louis Massignon*, Paris, Albin Michel, 2008. Pierre Rocalve, *Louis Massignon et l'islam : Place et rôle de l'islam et de l'islamologie dans la vie et l'œuvre de Louis Massignon*. Nouvelle édition [en ligne]. Damas : Presses de l'Ifpo, 1993.

Maroc, il entretient une correspondance avec Charles de Foucauld, précurseur du dialogue entre islam et catholicisme. Son premier contact avec le Moyen-Orient remonte à un voyage en Égypte en 1905, puis il est fait prisonnier sur un vapeur turc en Irak en 1907. Après une tentative de suicide, il se convertit au catholicisme. Officier dans l'armée d'Orient pendant la Grande Guerre, il entre avec Lawrence d'Arabie dans Jérusalem. Après-guerre, il reprend ses études, cherchant dans certaines figures des convergences entre les deux religions⁴¹². Sa thèse, soutenue en 1922 à la Sorbonne, sur l'étude de l'œuvre du mystique bagdadien du VIII^e siècle Mansur al-Hallaj⁴¹³, lui confère une reconnaissance internationale comme islamologue et arabisant. Elle lui permet d'occuper la chaire de sociologie musulmane au Collège de France à partir de 1926 et d'être nommé à l'Académie royale de langue arabe du Caire en 1934, où il œuvre avec les érudits égyptiens pour faire évoluer la langue arabe face aux nécessités techniques de la modernité⁴¹⁴. Lié aux Franciscains, il devient membre de l'ordre en 1932⁴¹⁵.

Durant près d'un demi-siècle, de la Première Guerre mondiale et jusqu'au milieu des années 1950, le Quai d'Orsay a pris l'habitude de le charger de missions dans les pays arabes. Profitant de cette collaboration prolongée, il a diffusé auprès des diplomates une vision moins politique de l'islam et plus spirituelle. Son premier rôle diplomatique date de 1917. Il est nommé adjoint de François Georges-Picot, haut-commissaire en Palestine et en Syrie de 1917 à 1919. A ce poste, il rencontra à plusieurs reprises le lieutenant-colonel Thomas Edward Lawrence et l'émir Fayçal et participa à la formation de la légion musulmane arabe⁴¹⁶. Grâce à son expérience, il participe ensuite aux négociations entre Clemenceau et l'émir Fayçal en novembre-décembre 1919⁴¹⁷. Son rôle et son action diplomatique lui ont permis d'établir des relations solides avec des élites musulmanes de Bagdad, Damas, Beyrouth et du Caire. Il a été d'autant plus écouté qu'il a su apporter des gages à ses interlocuteurs locaux. En effet, dès 1919, il a soutenu l'émir Fayçal et les mouvements nationalistes arabes, souvent combattus par la France. De plus, il a pris une position favorable à la majorité sunnite en incitant la diplomatie française à s'appuyer sur celle-ci et à ne pas surévaluer le rôle des minorités chrétiennes. Ce projet entraînait en contradiction avec la politique française qui s'appuyait sur les minorités pour protéger ses intérêts en appliquant le principe du diviser pour mieux régner. Ce faisant, Louis Massignon a fait partie des rares Français, avec Jean Gaulmier, qui, durant la période des mandats et des indépendances, ont su comprendre et respecter les élites politiques et culturelles musulmanes tout en soutenant la politique et les intérêts français⁴¹⁸.

En 1945, Louis Massignon est reconnu comme un orientaliste éminent dans le monde et dispose d'une solide expérience diplomatique. Son renom de spécialiste, sa capacité d'empathie pour l'islam lui assurent la confiance et le respect de ses interlocuteurs musulmans. Sa stature est telle qu'il apparaît être l'ambassadeur idéal pour la France afin de renouer ses liens avec le monde arabe. En effet, son prestige en fait le parfait intermédiaire

⁴¹² Pierre Vermeren, *op. cit.*, p 396.

⁴¹³ Ayouch Soraya, « La passion de Husayn Mansûr Al-Hallaj », *Topique*, 2010/4 (n° 113), p. 133-147

⁴¹⁴ Magloire Somé, « Maurice Borrmans, Prophètes du dialogue islamo-chrétien: Louis Massignon, Jean-Mohammed Abd-el-Jalil, Louis Gardet, Georges C.Anawati », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 148 | octobre-décembre 2009, p. 2.

⁴¹⁵ Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale. Annexes*. Nouvelle édition [en ligne]. Lyon. ENS Éditions, 2015, p. 254.

⁴¹⁶ Gérard D. Khoury, « Massignon et Lawrence, deux visions du monde arabe en avance sur leur temps », dans Jacques Keryell, *Massignon et ses contemporains*, Karthala, Paris, 1997, p. 89-109.

⁴¹⁷ Gérard D. Khoury, « Regard sur les rapports de missions politiques de Louis Massignon 1908-1955 » dans *Une histoire du Proche-Orient au temps présent : Études en hommage à Nadine Picaudou* [en ligne]. Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 34.

⁴¹⁸ Philippe Pétriat et Pierre Vermeren (dir.), *Une histoire du Proche-Orient au temps présent. Études en hommage à Nadine Picaudou*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 35.

pour dialoguer efficacement avec les dirigeants arabes. Les archives diplomatiques montrent que sa présence a été un atout décisif pour défendre l'image et les intérêts de la France. Il est donc sollicité par les représentants de la France à Bagdad, à Beyrouth, à Damas, à Amman et au Caire. Gérard D. Khoury note qu'en 1945, l'ambassadeur de France à Amman rapporte « le succès qu'a obtenu Louis Massignon durant sa visite au roi Abdallah, qui s'est plu à discuter avec lui des questions pointues de langue arabe et qui l'a retenu à déjeuner prolongeant ainsi une audience officielle par un rapport intime et amical »⁴¹⁹.

Les études historiques se sont surtout intéressées à son rôle médiateur au Proche-Orient, zone traditionnelle de l'influence française dans la région, mais peu de travaux ont détaillé son action dans le Golfe. Pourtant, Louis Massignon y eut un rôle similaire à celui qu'il joua au Proche-Orient, en s'imposant comme médiateur clé entre les autorités irakiennes et françaises. De plus, sa relation avec l'Irak est fondamentale dans son parcours puisque c'est à Bagdad qu'il noua ses premières relations avec les milieux lettrés musulmans et qu'il se convertit au catholicisme en 1908⁴²⁰. Nous avons également vu que sa thèse portait sur l'œuvre de Mansur al-Hallaj, mystique bagdadien du VIII^e siècle. Son réseau irakien était ancien et intégrait de hauts fonctionnaires et des ministres. La famille de M. Allousi, ministre de l'Instruction publique qui joua un rôle décisif dans la reprise des discussions franco-irakiennes en 1945, avait aidé Louis Massignon à s'installer dans le quartier d'Haïder-Khâneh en 1908, où il put vivre six mois aux côtés de la population pour s'imprégner des mentalités arabes « en opérant un décentrement par rapport au monde européen »⁴²¹. Cette proximité explique les raisons qui poussèrent, en avril 1945, les autorités irakiennes à le contacter pour négocier la reprise des relations diplomatiques avec la France.

Sa mission a rencontré un franc succès dans les milieux intellectuels et politiques. Selon Thomas Rassam, Louis Massignon a accentué le climat favorable à la France en Irak et a préparé en amont le terrain à la venue de Jean Gaulmier pour négocier la normalisation des relations franco-irakiennes⁴²². C'est également par son intermédiaire que les ouvertures irakiennes de mai 1945 se firent, notamment à propos de l'abandon de la subordination de la reprise diplomatique à l'indépendance syrienne et libanaise⁴²³. M. Allousi précisa que le gouvernement irakien était sensible à ses propositions et que son action avait largement contribué à mettre en avant le rôle des orientalistes français⁴²⁴. M. Allousi n'était pas le seul à tenir de tels propos, montrant l'ampleur du réseau de Louis Massignon. Le Régent Abd-ul-Ilah et Tahsin bey Kadri, directeur chargé de l'Europe au ministère irakien des Affaires étrangères, en firent également l'éloge. Ce dernier alla jusqu'à déclarer à Jean Gaulmier : « Nous recevons toujours des Massignon avec joie, a remarqué Tahsin Bey, mais gardez vos Spillmann pour vous »⁴²⁵, référence à l'échec de la première tentative française pour renouer les relations diplomatiques menée par le colonel Spillmann en 1944. Par ces propos, les autorités irakiennes montrent qu'elles considèrent Louis Massignon comme un interlocuteur plus légitime que les officiels français, témoignant ainsi de son rôle de médiateur privilégié.

⁴¹⁹ Gérard D. Khoury, « Regard sur les rapports de missions politiques de Louis Massignon 1908-1955 » dans *Une histoire du Proche-Orient au temps présent : Études en hommage à Nadine Picaudou* [en ligne]. Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 34.

⁴²⁰ Ayouch Soraya, « La passion de Husayn Mansûr Al-Hallaj », *Topique*, 2010/4 (n° 113), p. 133-147

⁴²¹ Gérard D. Khoury, *op. cit.*, p. 36.

⁴²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 458, note de T. Rassam, chargé de mission à Bagdad, au Délégué général de France au Levant intitulé « Situation des Œuvres d'Irak » du 3 octobre 1945.

⁴²³ *Ibid.*, 450, note pour le Délégué général de France au Levant intitulée « Relations diplomatiques entre la France et l'Irak » du 12 mai 1945.

⁴²⁴ *Ibid.*, entretien de Jean Gaulmier avec M. Allousi du 10 mai 1945.

⁴²⁵ *Ibid.*, note de M. Gaulmier, fonctionnaires du Service des Œuvres, du 20 mai 1945.

La reprise des relations diplomatiques franco-irakiennes ne changea pas le rôle de Louis Massignon, celui-ci restant un interlocuteur privilégié par les deux partis. Pierre Vermeren souligne le rôle complexe qu'il a joué pendant un demi-siècle dans la politique arabe de la France, le qualifiant « d'ambassadeur culturel de la France dans le monde musulman après 1945 »⁴²⁶. Bien qu'il n'en ait pas le titre, il représenta officiellement la France à nombreuses reprises. Par exemple, il fut invité à rejoindre la délégation française aux fêtes du couronnement de Fayçal II du 29 avril au 4 mai 1953 aux côtés de Ludovic Chancel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire qui fut élevé ambassadeur de France en Irak à cette occasion, et du vice-amiral Pierre Barjot, commandant en chef de la zone stratégique de l'océan Indien⁴²⁷. La figure de Louis Massignon, orientaliste catholique engagé, nous permet d'illustrer l'importance des acteurs religieux dans la présence française dans le Golfe, mais également, à travers son savoir académique, celle, non moins négligeable, des experts.

Les experts : des intermédiaires négligés au service des intérêts français

Tout aussi utile que les missionnaires, les experts français, ingénieurs et universitaires, ont activement participé à l'affermissement des positions françaises dans le Golfe. Louis Massignon illustre parfaitement le rôle médiateur et les avantages que peuvent procurer les experts dans les relations internationales. En juin 1957, dans un colloque, il a déclaré que les rapports des universitaires avec les États ne sont pas toujours faciles dans les missions d'information. « L'État étranger, surtout s'il est arriéré et le plus faible, est persuadé que le chargé de mission scientifique fait du renseignement pour l'utilité de sa patrie. J'en ai pris conscience à Bagdad et à Damas. Quant à l'État français qui m'utilisait comme politique de rechange quand la force avait échoué, je l'ai vu m'utiliser comme caution de paroles qu'il ne désirait pas tenir »⁴²⁸. A travers ce témoignage, on constate que les experts offrent de nombreux avantages aux pouvoirs publics en étant des médiateurs et des informateurs précieux. Leur intérêt ne se limite pas à leurs savoirs académiques et à leurs réseaux internationaux, les experts étant également présents sur le terrain auprès d'acteurs locaux auxquels les diplomates ont rarement et difficilement accès.

Cette approche nous rappelle que la diplomatie n'est pas une activité hors-sol, déconnectée de son environnement, mais qu'elle draine les compétences de la société de son temps. L'apparition de la figure de l'expert dans les relations internationales n'est pas nouvelle et est liée à l'essor de l'État moderne avec la signature des traités de Westphalie en 1648. Le terme d'expert est d'ailleurs présent dès la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694. « L'expert en diplomatie est celui dont les compétences et les savoirs sont convoqués avec un objectif précis, en fonction de leur efficacité supposée dans la négociation. Sollicité, et donc reconnu, il se situe en amont d'une prise de décision qu'il peut contribuer à fonder, bien qu'il soit, lui-même, dépourvu de pouvoir décisionnaire. En ce sens, sa fonction se distingue de celle du savant car la finalité de l'expertise n'est pas la connaissance en elle-même et pour elle-même. Elle s'inscrit dans un horizon d'efficacité qui en fait un outil au service de son commanditaire. L'expert se distingue ainsi de celui qui ne dispose que d'un savoir théorique par une capacité à mobiliser ses connaissances, à inventer

⁴²⁶ Pierre Vermeren, *op. cit.*, p 397.

⁴²⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 450, note pour le secrétaire général intitulée « Délégation française aux fêtes du couronnement de Fayçal II » du 25 mars 1953.

⁴²⁸ Pierre Rocalve. *Louis Massignon et l'islam : Place et rôle de l'islam et de l'islamologie dans la vie et l'œuvre de Louis Massignon* [en ligne]. Damas, Presses de l'Ifpo, 1993, p. 116.

des protocoles pour défendre une cause, éclairer une décision, rejeter un argument, légitimer une prétention, élaborer des processus »⁴²⁹.

Plusieurs travaux récents ont mis en lumière l'importance des experts et de leur expertise dans les relations internationales et les processus de décision qui en découlent⁴³⁰. À côté des *natives agents*, Joseph Hodge a mis en lumière le rôle joué par les réseaux impériaux d'experts. Il soutient que le maintien de la domination britannique dans le Golfe s'explique par le « triomphe des experts » dans la gestion des crises de la fin de la période coloniale. Dans les années 1930 et 1940, les troubles économiques et politiques ont conduit les experts du *Colonial Office* à remettre en question la stratégie de développement de la Grande-Bretagne. Leurs rapports ont fait état d'une pauvreté aiguë des populations locales, de l'exode rural et de la détérioration de l'environnement. Aux yeux des experts, l'imposition du capitalisme à des communautés villageoises traditionnelles a déclenché un processus de destruction des réseaux ruraux. Préoccupé par ces menaces, qui pesaient sur la domination britannique, le *Colonial Office* s'est de plus en plus appuyé sur ses experts plutôt que sur ses administrateurs et a commencé à retravailler ses modèles de développement. Il en a résulté un cadre de développement révisé, aboutissant à des initiatives d'envergure dirigées par l'État visant à la reconstruction des communautés rurales par la gestion de la réforme agraire, de l'érosion des sols et de la malnutrition. La pauvreté agraire a été conçue comme un problème technique de gouvernance qui nécessitait l'intervention de l'État avec des technologies agricoles, médicales et éducatives de pointe pour assurer la stabilité sociale et le contrôle politique sur le long terme⁴³¹. Dans ce contexte, les experts sont devenus des intermédiaires clés de l'empire britannique en s'infiltrant au sein de la bureaucratie locale et en créant une nouvelle forme d'*indirect rule*.

Les experts britanniques ont ainsi atteint un niveau d'autorité sans précédent. Cette stratégie britannique influença fortement la diplomatie française en incitant le Quai d'Orsay à placer, à son tour, des experts au sein des administrations et des entreprises pour y diffuser la langue et les techniques françaises. Le rôle du Moyen-Orient, dans le développement de l'assistance technique française au début des années 1950, transparaît à travers les premières actions du Bureau d'assistance technique. Jacques Tarbé de Saint-Hardouin décida d'établir son siège à Beyrouth pour coordonner efficacement l'aide apportée à la Syrie, au Liban, à l'Irak, à la Jordanie, à l'Égypte, à l'Arabie saoudite, au Yémen et à Israël. D'abord focalisée sur le Moyen-Orient, cette politique d'assistance bilatérale fut étendue à l'Amérique latine, à la suite de la conférence de Rio en octobre 1951⁴³². Après 1945, le Moyen-Orient servit donc de laboratoire au Quai d'Orsay pour tester des pratiques innovantes, inspirées de celles mises en place par la Grande-Bretagne, faisant des experts des médiateurs clés au service de l'expansion économique de la France. Si le début des années 1950 voit l'utilisation massive d'experts comme une nouvelle forme d'expansion, la France a précocement perçu leur utilité pour défendre ses intérêts dans le Golfe. Ainsi, dès le XVII^e siècle, elle a eu recours à des

⁴²⁹ Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p.1-2.

⁴³⁰ Yasmina Aziki, *L'expertise multilatérale pour le développement de la région MENA. Pratiques de coopération, crises régionales et défis nationaux, 1964-1981*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2019. Hans-Dieter Evers, Solvay Gerke, *Knowledge is Power: Experts as a Strategic Group*, Center for Development Research, Working Paper Series 8a, Bonn, 2005.

⁴³¹ Joseph Morgan Hodge, *Triumph of the Expert: Agrarian Doctrines of Development and the Legacy of British Colonialism*, Athens, Ohio University Press, 2007.

⁴³² Laurence Badel, *op. cit.*, p. 195-196.

drogmans, véritables « experts intermédiaires »⁴³³ pour développer ses affaires dans l'Empire ottoman. Du domaine commercial, l'utilisation des experts s'est progressivement étendue, au XIX^e siècle, à l'ingénierie, la technique et l'enseignement. Ainsi, dès la première partie du XX^e siècle, des professeurs et des techniciens français ont été engagés par le gouvernement iranien et ont constitué un précieux appui à l'influence française.

Le Quai d'Orsay s'appuya sur ces experts pour marquer son retour après 1945. Il favorisa l'installation en Iran, mais également en Irak à la suite du développement de la production pétrolière, de médecins, d'architectes et d'ingénieurs. Il négocia avec les autorités locales pour obtenir des contrats suffisamment favorables pour attirer des spécialistes français⁴³⁴. Les gouvernements irakien et iranien contactaient régulièrement Paris pour soumettre leurs demandes dans des domaines très divers. C'était ainsi que le 18 août 1946, le ministre iranien du Travail demanda à son homologue français de mettre à sa disposition plusieurs conseillers techniques, spécialistes de la législation sociale. D'août à novembre 1946, les pourparlers menés par l'Ambassade d'Iran à Paris aboutirent à la désignation de Max Amiot et d'Edouard Fume en qualité de conseillers auprès du gouvernement iranien⁴³⁵. Il s'agissait d'une tradition remontant à l'avant-guerre. Louis Delpy, directeur de l'Institut bactériologique iranien, exerçait ses fonctions au service du gouvernement iranien depuis les années 1930⁴³⁶. En effet, retraçant l'évolution du service des Œuvres françaises à l'étranger, Stanislas Jeannesson pointe un recours plus systématique aux experts et une professionnalisation des pratiques à partir de la fin des années 1920, signe de la reconnaissance et de l'importance prise par ce service. Après la Seconde Guerre mondiale, le Quai d'Orsay ayant achevé sa mue, la diplomatie culturelle est ainsi devenue une « affaire d'experts ». Cette professionnalisation est visible par la diversification des pratiques diplomatiques qui ne se focalisent plus seulement sur la diffusion du livre et de la langue française, mais intègrent les dimensions scientifique et universitaire, impliquant le recours à des « formes d'action renouvelées »⁴³⁷. Cette évolution s'observe dans le golfe Arabo-Persique, notamment à travers l'importance de la diplomatie universitaire et archéologique.

Guillaume Tronchet a montré que l'expertise universitaire en diplomatie s'est développée dans la première moitié du XX^e siècle « autour des objectifs et des modalités de mise en œuvre d'une politique dite de rayonnement intellectuel à l'étranger »⁴³⁸. En effet, cette diplomatie universitaire facilite l'intégration française à des réseaux de terrain, centrés sur les élites locales, offrant ainsi des opportunités, notamment commerciales, que les canaux diplomatiques traditionnels ne permettent pas. Cette tendance est particulièrement visible en Iran, où la France, acteur secondaire dans les affaires politiques, a préféré développer ses relations dans le domaine culturel depuis le XIX^e siècle. Morvarid Ayaz a établi que ce choix a joué un rôle décisif dans l'édification de l'infrastructure des études iraniennes dans les

⁴³³ Ferenc Tóth, « Les drogmans et autres experts au service des ambassades à Constantinople au XVIII^e siècle » dans Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *op. cit.*, p.120.

⁴³⁴ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 1, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

⁴³⁵ *Ibid.*, 44, lettre du ministre du Travail au ministre des Affaires étrangères du 27 janvier 1947.

⁴³⁶ *Ibid.*, 45, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Visite de M. Delpy » du 30 avril 1945.

⁴³⁷ Stanislas Jeannesson, « Le service des Œuvres du Quai d'Orsay et les acteurs religieux de la diplomatie française dans l'entre-deux-guerres » dans Florian Michel et Gilles Ferragu (dir.), *Diplomatie et religion. Au cœur de l'action culturelle de la France au XX^e siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 76-77.

⁴³⁸ Guillaume Tronchet, « L'expertise universitaire en diplomatie. Entre valorisation sociale et assignation à résidence (1900-1940) », dans Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 305-317.

universités françaises. La première moitié du XX^e siècle témoigne, dans les milieux universitaires français, d'une tendance à donner une nouvelle orientation aux études sur l'Iran. Celle-ci a été portée par Louis Massignon et le philosophe Henry Corbin, par le biais de leurs travaux sur la pensée et la philosophie mystiques. Ils ont ainsi tourné le regard des universitaires français vers l'Iran et ont contribué à la formation d'un espace spécialisé des savoirs, symbolisé par un néologisme : l'iranologie. En 1947, les créations d'un Institut d'études iraniennes à Paris, sous la direction de Louis Massignon, et d'un département d'iranologie à l'Institut français de Téhéran, sous la direction de Henry Corbin, sont considérées par Morvarid Ayaz comme une des premières briques de l'architecture institutionnelle de l'iranologie française⁴³⁹. On assiste au même phénomène en Syrie et en Irak. Grâce à la réorganisation des musées et à la rationalisation de l'archéologie, les recherches sumériennes⁴⁴⁰ ont fait des progrès décisifs en France à la fin des années 1920. Ce phénomène s'explique par le réinvestissement par la France des lieux de savoir dans le but de dynamiser ses relais culturels traditionnels. Ainsi, en 1920, l'État crée le Service des Antiquités pour organiser la recherche archéologique, sur les conseils des archéologues Joseph Chamonard et Henri Seyrig⁴⁴¹.

L'archéologie a donc été l'un des piliers de la politique française et un vecteur majeur de sa pénétration au Moyen-Orient. C'est d'ailleurs pour des travaux archéologiques que Louis Massignon entreprit son premier voyage en Irak entre 1907 et 1908. Durant ce séjour, il fut désigné membre temporaire de l'Institut d'archéologie orientale par Gaston Maspero⁴⁴², égyptologue français fondateur de l'École française du Caire. Dans l'entre-deux-guerres, le Levant constitua un laboratoire pour la diplomatie archéologique française où la recherche archéologique devint un outil majeur au service de son rayonnement culturel et politique. La France et la Grande-Bretagne, puissances mandataires, ne pouvaient pas recourir aux pratiques coloniales traditionnelles. Elles réinvestirent le domaine archéologique comme un vecteur de puissance pour compléter et aménager une politique impériale propre au système des mandats⁴⁴³. Les archéologues servirent ainsi de relais et participèrent à la défense des intérêts français.

La France bénéficiait d'une expérience ancienne dans ce domaine. En effet, son statut relativement privilégié en Iran est en grande partie lié aux missions archéologiques puisque, à partir des années 1870, l'établissement de l'infrastructure scientifique française sur le sol iranien s'est effectué sous leur primat. Ainsi, les missions archéologiques françaises ont dépassé le cadre des recherches universitaires et les archéologues ont été des pionniers du rapprochement franco-iranien dans le cadre d'une diplomatie d'influence. L'augmentation des crédits accordés aux missions archéologiques atteste de l'efficacité de ces dernières du point de vue français⁴⁴⁴. La convention franco-persane de 1884 est un signe de ce succès dans une

⁴³⁹ Morvarid Ayaz, *Sociologie de la connaissance du chiisme dans l'espace des savoirs sur l'Iran en France (1947-2010)*, thèse de doctorat de sociologie dirigé par Jean-Paul Willaime, École Pratique des Hautes Études, janvier 2018, p. 13.

⁴⁴⁰ Peuple qui occupa le pays de Sumer au sud de la Mésopotamie et y développa sa civilisation du milieu à la fin du III^e millénaire avant notre ère, dont la langue est la plus ancienne des langues écrites connues.

⁴⁴¹ Célia Rocaspana, « André Parrot, un archéologue au service des intérêts culturels de la France au Levant dans l'entre-deux-guerres », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2017/2 (N^o 46), p. 48.

⁴⁴² Gérard D. Khoury, « Regard sur les rapports de missions politiques de Louis Massignon 1908-1955 » dans *Une histoire du Proche-Orient au temps présent : Études en hommage à Nadine Picaudou* [en ligne]. Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 33.

⁴⁴³ Célia Rocaspana, «*op. cit.*», p. 46-47.

⁴⁴⁴ Nader Nasiri-Moghaddam, *L'archéologie française en Perse et les antiquités nationales (1884-1914)*, Paris, Éditions Connaissances et savoirs, 2004, p. 14-15.

période de profondes rivalités entre les grandes puissances. Elle accorde à la France le monopole des fouilles archéologiques à Suse contre les Britanniques. C'est dans ce contexte que le ministère français de l'Instruction Publique a créé, en 1897, la Délégation scientifique en Perse, dirigée par Jacques de Morgan⁴⁴⁵. Nous avons déjà évoqué le rôle joué par Jacques de Morgan dans les relations franco-iraniennes, à travers les demandes iraniennes de prospections pétrolières à la mission archéologique française⁴⁴⁶, confirmant que son action ne se cantonnait pas au domaine scientifique, mais comprenait également des tâches diplomatiques de première importance. Morvarid Ayaz a également noté que l'investissement de la France dans le domaine de l'archéologie en Perse était considérable, en termes de ressources matérielles aussi bien que scientifiques. « En s'appuyant sur le soutien inouï du ministère de l'Instruction publique, la Délégation profite d'un budget sans égal comparé avec l'École d'Athènes et l'Institut français d'archéologie orientale du Caire »⁴⁴⁷. Ainsi, les fouilles archéologiques n'étaient pas exclusivement destinées à la découverte des antiquités. Elles jouaient un rôle diplomatique déterminant, renforçant l'influence française en Iran et plus généralement dans le Golfe.

Dans son étude sur André Parrot, Célia Rocaspana a montré que les archéologues ont été mis au service de la France et de la défense de ses intérêts au Moyen-Orient. La présence des archéologues français sur les chantiers de fouilles favorisa l'entretien de relations cordiales avec les tribus locales, et faisait d'eux des informateurs précieux pour le Quai d'Orsay⁴⁴⁸. Cette tradition de la diplomatie archéologique se poursuivit jusqu'en 1945. La nomination d'André Godard comme représentant du GPRF à Téhéran durant la Seconde Guerre mondiale confirme sa place centrale. Architecte de formation, André Godard s'est imposé comme l'un des cadres de la colonie française en Iran grâce à sa nomination, en octobre 1927, comme directeur général des Services archéologiques et directeur général des Antiquités et des Musées par le gouvernement persan. Son expertise fut reconnue par les autorités persanes, qui le laissèrent créer une nouvelle loi sur les antiquités en 1930 et élaborer un inventaire des monuments historiques ainsi qu'un programme de restauration. Il se chargea également de créer des équipes de restaurateurs spécialisés dans l'emploi de techniques traditionnelles de la construction iranienne, établit les plans généraux de l'université de Téhéran et joua un rôle conséquent dans la création de la Faculté des beaux-arts de Téhéran en 1941⁴⁴⁹. Son action était reconnue et jugée si importante que, en 1948, par crainte de concurrencer l'influence d'André Godard, Pierre Lafond, ambassadeur de France en Iran, rejeta catégoriquement la candidature de Roman Ghirshman, directeur de la mission archéologique française de Suse, à une chaire d'archéologie et d'histoire des civilisations iraniennes à l'Institut franco-iranien de Téhéran. Pierre Lafond considérait que ce projet soulevait de sérieuses objections en faisant de l'Institut un concurrent à l'égard de la faculté de Téhéran, où André Godard était très influent. De plus, l'ambassadeur préférait garder Roman Ghirshman en réserve dans l'éventualité où André Godard ne renouvellerait pas son contrat avec le gouvernement iranien et rentrerait en France. Selon lui, seul Roman Ghirshman avait une renommée suffisante, comme spécialiste des questions archéologiques iraniennes, pour remplacer André Godard et être capable, par sa présence dans les sites archéologiques, d'être

⁴⁴⁵ Morvarid Ayaz, *op. cit.*, p. 55.-56.

⁴⁴⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972). Iran, 1917, télégramme n°1433/ANL de François Charles-Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission » du 24 août 1972.

⁴⁴⁷ Morvarid Ayaz, *op. cit.*, p. 58.

⁴⁴⁸ Célia Rocaspana, *op. cit.*, p. 46-47.

⁴⁴⁹ Sarah Piram, « S'approprier un modèle français en Iran ? L'architecte André Godard (1881-1965) et la conception des musées iraniens », *Les Cahiers de l'École du Louvre* [En ligne], n°11, 2017, p. 3.

accepté par les autorités iraniennes⁴⁵⁰. A travers ces exemples, on observe le rôle moteur que les archéologues français jouèrent dans les relations internationales, ces derniers étant reconnus comme des interlocuteurs privilégiés par les autorités locales.

A côté des archéologues, il faut également souligner le rôle des médecins. Depuis les années 1880, la France s'est affirmée sur le plan de la diplomatie sanitaire grâce à l'action de Camille Barrère, nommé consul général du Caire à l'automne 1883, contre le choléra. Camille Barrère utilisa la cause sanitaire pour contrer la prépondérance de la Grande-Bretagne en Egypte et sortit du face-à-face périlleux des relations bilatérales en reprenant l'argumentaire développé par les hygiénistes français au sein du Comité consultatif d'hygiène publique et dans les conférences sanitaires internationales. Ainsi, à l'échelle internationale, la diplomatie française tirait un profit symbolique d'un « universalisme sanitaire à la française »⁴⁵¹. Cette expertise médicale perdura jusqu'en 1945 et fut utilisée par le Quai d'Orsay pour renouer le dialogue avec les pays du Golfe. Nous avons déjà vu que Jacques Maigret utilisa la diplomatie sanitaire, en offrant au gouvernement saoudien une aide médicale, pour renforcer l'influence française⁴⁵². En Iran, André Godard et Pierre Lafond purent compter sur le soutien constant de Louis Delpy, directeur de l'Institut Razi des sérums et des vaccins. Acteur clé et expérimenté des relations franco-iraniennes, il fut chargé, en avril 1945, par Pierre Lafond de faire un bilan de l'état de la situation française en Iran au Quai d'Orsay. Louis Delpy informa le ministère que le manque de personnel, dont souffrait la représentation française, nuisait au prestige de la France et réclama la nomination rapide d'un attaché commercial et d'un attaché culturel. Comme son rôle médiateur, entre la France et l'Iran, était reconnu, il fut invité, à titre indicatif, à proposer des noms pour occuper ce dernier poste et suggéra Jean Camborde, alors attaché culturel au Caire⁴⁵³. N'ayant fait l'objet que d'éloges, dans les archives des représentants successifs de la France en Iran, la voix de Louis Delpy était écoutée et attendue à Paris. C'est pourquoi le Quai d'Orsay suivit ses recommandations et nomma, en 1946, Jean Camborde au poste de conseiller culturel en Iran⁴⁵⁴. Son autorité était si grande que ses propositions ne se limitaient pas aux domaines culturels. Sur le plan économique, Louis Delpy poussa les autorités françaises à renforcer leurs actions, mais les prévint du danger à se lancer dans « des affaires où la concurrence américaine est trop écrasante »⁴⁵⁵. S'appuyant sur son expertise médicale et ses contacts locaux, il insista sur les possibilités que comportait l'installation en Iran de laboratoires pour la fabrication de produits pharmaceutiques français très demandés et proposa la création d'une succursale de Rhône-Poulenc.

Les experts ont donc occupé une place centrale dans la présence française dans le Golfe dès l'entre-deux-guerres, mais celle-ci s'est renforcée après 1945. A l'instar des initiatives de Louis Delpy, le gouvernement français se montra généralement enthousiaste et encouragea l'action des experts français. Toutefois, il imposa quelques limites à ces

⁴⁵⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 42, note n°174/RC de l'ambassadeur de France en Iran au ministre des Affaires étrangères intitulée « Candidature de M. Ghirshman à une chaire d'enseignement à l'Institut franco-iranien » du 23 février 1948.

⁴⁵¹ Céline Paillette, « Diplomatie et globalisation des enjeux sanitaires. Camille Barrère, un itinéraire diplomatique du Caire à l'Office international d'hygiène publique (1883-1926) », *Hypothèses*, vol. 17, n°1, 2014, p. 129-138.

⁴⁵² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°894/DGF/CP du général Catoux, ministre délégué en Afrique du Nord, au ministère des Affaires étrangères intitulé « Fourniture de sérum antiscorpionique au gouvernement saoudien » du 13 décembre 1944.

⁴⁵³ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 45, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Visite de M. Delpy » du 30 avril 1945.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, 1, note du ministre des Affaires étrangères à M. Coulet, ambassadeur de France en Iran intitulée « Instructions » du 20 juillet 1950.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, 45, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Visite de M. Delpy » du 30 avril 1945.

initiatives, notamment dans le domaine militaire. Ces limites sont particulièrement frappantes dans le cas iranien, où la coopération avec la France était pourtant ancienne. Dès février 1945, le Chah déclara au Général Catroux vouloir reprendre la coopération militaire avec la France en envoyant, « aussitôt la guerre finie », des officiers iraniens dans les écoles militaires françaises et en désirant accueillir à Téhéran une mission militaire française⁴⁵⁶. On note ainsi que la défaite de 1940 n'a pas remis en cause la qualité de la formation militaire française en Iran. La majorité des officiers iraniens avaient été formés en France et souhaitaient maintenir cette coopération. En juin 1947, Téhéran demanda à Paris de lui envoyer des officiers du Service géographique de l'armée pour dresser la carte de l'Iran. Yvon Delbos, ministre français de la Défense nationale, amorça les pourparlers pour renouer cette coopération avec enthousiasme, mais Pierre Lafond, suivi par le Quai d'Orsay, s'inquiéta des conséquences du retour d'officiers français en Iran et voulut limiter la mission militaire française au niveau technique⁴⁵⁷. En effet, le Chah avait également contacté le lieutenant-colonel Chavonin, attaché militaire en Iran, pour lui demander le détachement d'un officier français afin d'organiser le 2^{ème} Bureau de l'état-major général⁴⁵⁸. Si le ministère de la Défense nationale accepta avec enthousiasme cette demande, il rencontra la ferme opposition du Quai d'Orsay. Celui-ci acceptait et même encourageait le détachement de techniciens militaires à Téhéran, mais il lui paraissait, par contre, peu désirable de voir des officiers français impliqués dans « des besognes de recherches à caractère politique »⁴⁵⁹. Le détachement d'un officier français à un poste aussi délicat n'aurait pas échappé aux grandes puissances. Si un officier partait en Iran, il aurait été certainement impliqué dans des démêlés avec les Soviétiques et les Britanniques et aurait soulevé leur suspicion. Dans une région du monde où la lutte d'influence entre ces puissances était particulièrement aiguë, la France se serait exposée à des attaques que n'auraient pas compensées les avantages, d'ailleurs assez peu apparents, que lui aurait valu la présence de cet officier auprès de l'état-major iranien. Ce geste, même accompli avec toute la discrétion possible, aurait sorti la France du cadre de la politique de stricte neutralité qu'elle avait adoptée en Iran ; laquelle, en dépit des difficultés rencontrées, lui permettait de maintenir son rayonnement culturel et de développer de précieuses sympathies. Cet abandon était donc le fruit d'un calcul avantage-risque, les autorités françaises ayant renoncé à leur influence politique pour mieux se concentrer sur la défense de ses intérêts culturels et économiques.

Malgré le refus français, cette initiative indiquait que l'état-major iranien restait fidèle à une ancienne tradition et qu'il reconnaissait toujours le savoir-faire français. Sûrement souhaitait-il s'affranchir, au moins en apparence, d'une tutelle trop exclusivement américaine. Bien que l'administration gaullienne ait regretté la tiédeur de la IV^e République et présenté cet épisode comme une occasion manquée, il ne faut pas se faire d'illusion sur les possibilités offertes par l'Iran en matière de coopération militaire. Dans ce domaine, particulièrement dans celui de l'instruction militaire, l'Iran était lié aux Etats-Unis par la convention du 6 octobre 1947. Selon elle, « le Gouvernement iranien ne pourra engager d'étrangers non-américains dans des services en rapport avec l'armée, à moins d'un accord entre le gouvernement des

⁴⁵⁶ *Ibid.*, 39, télégramme n°501/45 du délégué en Iran du GPRF au ministre des Affaires étrangères intitulé « Audience du Chah » du 1er mars 1945.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, 44, télégramme n°645/AS de Pierre Lafond, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Engagement éventuel d'officiers français par le gouvernement iranien » du 27 juin 1947.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, lettre du général de division Jean Humbert au ministre des Affaires étrangères intitulée « Mise à la disposition de l'armée iranienne d'un officier spécialiste de 2^{ème} Bureau » du 19 juin 1947.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, télégramme n°573/AS du ministre au chef d'état-major adjoint de la Défense nationale intitulé « Mise à la disposition de l'armée iranienne d'un officier spécialiste de 2^{ème} Bureau » du 12 août 1947.

Etats-Unis et le gouvernement iranien »⁴⁶⁰. Il est probable que, mis en présence du fait accompli, les Américains, estimant que les Iraniens ne pouvaient s'engager valablement à l'égard de la France par un accord bilatéral dans une affaire de cette nature, auraient vivement réagi contre un manquement à leur parole, de la part des Iraniens, et contre une intrusion dans leurs affaires, de la part des Français. De plus, cette position française aurait risqué de dégrader les relations franco-américaines au sein de la Communauté atlantique.

Le Quai d'Orsay préférait éviter de s'immiscer trop ouvertement dans les affaires politiques du Golfe et gardait une relative neutralité entre les grandes puissances pour maintenir sa présence. Il porta principalement ses efforts sur les expertises culturelles et techniques, moins critiquables, mais chercha, de plus en plus, à les mettre au service de l'économie dans le cadre de la coopération. Sur le plan technique, la France disposait de sérieux atouts dans ce domaine. La fin des années 1940 et le début des années 1950 voient l'émergence des bureaux d'études techniques en France, conçus dans le sillage du Plan Marshall. Dans le secteur du BTP, point fort des exportations françaises, Paris profita du développement des bureaux d'études techniques, mis en place à partir de l'opération du Secteur industrialisé, lancée en 1951, par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, pour gagner en compétitivité sur le plan international tout en intégrant l'ingénierie-conseil. Cette organisation, dont l'Omnium technique de l'habitat (OTH) est l'un des premiers exemples français, permit aux entreprises françaises de réagir rapidement et à moindre coût, tout en faisant appel à un minimum de matériaux et de main-d'œuvre, à la demande française d'abord, puis mondiale, de logements⁴⁶¹. Cette évolution était fondamentale pour la compétitivité française à un moment où la gestion de projet constituait, selon Dominique Barjot, dans une très large mesure « le facteur déterminant de l'affirmation internationale des sociétés ou cabinets d'ingénierie »⁴⁶². Ainsi, la France espérait s'appuyer sur ses bureaux d'études et ses ingénieurs pour renforcer sa présence et faciliter la signature d'accords économiques en diffusant les techniques et les savoir-faire français .

Grâce à ces nouveaux atouts, s'ajoutant à un héritage solide de coopération, la France commença une partie d'échecs pour placer des experts dans le Golfe contre la Grande-Bretagne et les États-Unis, qui, avec le Point IV, gagnèrent en influence auprès des gouvernements locaux. Malgré l'arrivée massive d'experts américains, les Britanniques restèrent maîtres de l'élaboration des politiques de développement. Leur influence était si importante que de nombreux experts du *Colonial Office* ont été recrutés comme conseillers scientifiques par les organisations internationales, notamment le Programme des Nations unies pour le développement, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Fondation Rockefeller, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale⁴⁶³. De plus, la France ne devait pas uniquement faire face à la concurrence anglo-saxonne. Plusieurs pays européens avaient également compris l'importance des experts dans la défense de leurs intérêts économiques. Ainsi, l'accord commercial entre l'Irak et l'Italie, paraphé le 31 décembre 1951, stipulait que l'Irak recruterait des experts italiens et que l'Italie organiserait la

⁴⁶⁰ *Ibid.*, télégramme n°847/AS de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Demande iranienne d'envoi d'officiers instructeurs français » du 2 août 1950.

⁴⁶¹ Christel Palant-Frapier, « L'émergence des bureaux d'études techniques en France autour de 1950 », *Entreprises et histoire*, vol. 71, n°2, 2013, p. 100-110.

⁴⁶² Dominique Barjot, « Existe-t-il un modèle français de l'ingénierie ? », *Entreprises et histoire*, vol. 71, n°2, 2013, p. 6-22.

⁴⁶³ Anthony Kirk-Greene, « Decolonization: The Ultimate Diaspora », *Journal of Contemporary History*, vol. 36, no. 1, 2001, p. 133-151.

formation de techniciens irakiens⁴⁶⁴. Ces stipulations montrent un désir, chez les Irakiens, de se libérer de la tutelle technique britannique. Volonté qu'on retrouve dans les autres pays du Golfe et qui permet à la France, si elle se montre compétitive, de s'imposer et de briser le monopole britannique en matière d'expertise.

Contrairement à l'Allemagne et à l'Italie, la France put rapidement passer à l'offensive grâce à son réseau diplomatique nouvellement reconstitué. Dès la fin des années 1940, le Quai d'Orsay fit pression sur la CFP, pièce maîtresse de la présence française dans le Golfe, pour obtenir l'embauche de plus de techniciens et d'ingénieurs français par l'IPC. Détentrice de près d'un quart du capital de l'IPC, la CFP fournissait au consortium un apport de personnels qui n'était pas à la mesure de sa participation financière. Ce contraste attira l'attention des pouvoirs publics. En 1948, René Ange, consul de France à Mossoul, déplorait que face à une foule de techniciens britanniques, il n'y ait qu'une poignée de Français travaillant dans le secteur pétrolier du nord de l'Irak. Il recensa 150 spécialistes britanniques à Kirkouk, contre une vingtaine de français⁴⁶⁵. D'après les rapports du Quai d'Orsay, 15% du personnel occidental de l'IPC était français avant guerre. En 1948, ce chiffre avait chuté à 1,5%. En avril 1952, sur 1500 employés, l'IPC et ses filiales ne comptaient que 36 Français⁴⁶⁶. La diplomatie française accusa la CFP de ne pas avoir assez fait pression sur ses partenaires pour rétablir la situation à un niveau conforme à sa participation.

Toutefois, la stratégie quantitative du Quai d'Orsay s'opposait à celle qualitative de la CFP. Responsable du choix de son personnel, la direction britannique de l'IPC entendait rester maître des décisions et la CFP ne disposait d'aucun texte juridique lui permettant, au sein du conseil d'administration, d'orienter la politique de recrutement en faveur de Français⁴⁶⁷. Lorsqu'en 1924, à la suite du traité de San Remo, le gouvernement français transmit à la CFP la participation française dans la *Turkish Petroleum Company* (TPC), ancêtre de l'IPC, celle-ci était une société commerciale britannique, dont les actionnaires devaient recevoir les dividendes et dans laquelle la CFP n'avait, en pratique, aucune part à la gestion. Grâce aux négociations menées de 1924 à 1928, cet état des choses évolua et l'IPC prit la forme d'une société distribuant sa production à ses actionnaires au prorata de leur part et à un prix voisin du prix de reviens ; chacun des actionnaires ayant d'autre part un nombre égal d'administrateurs. Toutefois, l'accord de 1928, qui sanctionna ce régime, ne modifia pas les conditions de base qui faisaient de l'IPC une société sous contrôle britannique, à direction anglaise et dont le siège était à Londres. Aucun texte ne prévoyait le droit pour les actionnaires de disposer dans la société de postes autres que ceux d'administrateurs, de même, aucun texte n'obligeait l'IPC à acheter une certaine fraction de son matériel dans chacun des pays de ses divers actionnaires⁴⁶⁸.

Malgré l'absence de tout droit à ce sujet, la CFP s'efforça de faire embaucher le plus de personnel français possible par l'IPC et ses sociétés affiliées. Trois causes principales contrarièrent ses efforts. Les archives diplomatiques insistent, presque exclusivement, sur la détermination de l'IPC à embaucher du personnel britannique. Le consortium disposait d'une manne importante pour son recrutement puisque le *Foreign Office* tenta d'y détacher d'anciens

⁴⁶⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 452, télégramme n°33/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Accord commercial irako-italien » du 16 janvier 1952.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, 449, télégramme n°34/AL de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation à Mossoul » du 5 juillet 1948.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, 457, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Personnel français de l'IPC » de mai 1952.

⁴⁶⁷ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales. 1945-1960, Irak. 340, mémorandum de la CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC et de ses sociétés affiliées » du 18 mai 1953.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, mémorandum CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC et sociétés affiliées » du 28 janvier 1952.

fonctionnaires de l'administration des Indes et de la Palestine⁴⁶⁹, qui venaient d'obtenir leur indépendance. Il ne faut pas, pour autant, sombrer dans la vision pessimiste du Quai d'Orsay, qui transparaît dans ses archives, d'une politique systématiquement anti-française de la part de l'IPC et qui serait menée, parallèlement à celle du *Foreign Office*, pour exclure les Français du Levant. Certes, lorsqu'elle le pouvait, l'IPC préférait recruter du personnel britannique, mais elle ne s'opposait pas constamment à la nomination de français. Le fait que la CFP parvint à placer plusieurs Français à des postes stratégiques atteste de cette ouverture et il faut donc trouver d'autres causes à la faible représentation du personnel français.

Les archives de la CFP montrent que l'entreprise a peiné à trouver des Français qualifiés, parlant bien anglais, ce qui était indispensable pour intégrer l'IPC, et disposés à vivre au Moyen-Orient. La CFP avait ainsi obtenu de l'IPC la nomination de deux pilotes français pour le port pétrolier de Baniyas en Syrie, mais l'opération échoua, non pas en raison de l'opposition des Britanniques, mais à cause du taux de rémunération jugé trop faible par les deux Français contactés par la CFP⁴⁷⁰. Recrutés parmi les seconds capitaines de la marine marchande, les pilotes étaient couramment payés 150.000 francs par mois en France. Un traitement de 120.000 francs, qui satisfaisait les Britanniques, était insuffisant pour attirer ou maintenir des Français qui n'étaient pas forcés de s'expatrier. Les salaires qu'exigeaient les personnels français rendaient donc leur recrutement difficile face à la concurrence. Ce décalage salarial se retrouve, à des degrés divers, dans tous les secteurs. La vie dans le désert, en milieu étranger, appelait, pour les Français, des compensations importantes que l'IPC n'avait aucune raison de leur accorder, puisque, en dehors d'eux, le système de rémunération en vigueur répondait à ses besoins. Ainsi, pour l'entretien d'un pipeline, l'IPC avait fait appel, en 1953, à un ingénieur civil ayant 10 ans d'expérience. Le traitement annuel proposé, de 2 millions de francs, n'étant pas supérieur à ceux offerts en Afrique du Nord, aucun candidat français ne postula à l'offre. Il était courant de voir de jeunes géologues ou des ingénieurs français refuser un salaire de 120.000 francs par mois à Bassora ou à Kirkouk, mais préférer percevoir 250.000 francs au Mozambique. Dans ce contexte, une intervention pressante de l'IPC, sans que la CFP en soit à l'origine, permit d'éviter le départ d'un maître sondeur français, faisant partie d'un groupe de foreurs à Bassora, tenté par l'offre de situations mieux rémunérées⁴⁷¹. Par cet exemple, on observe que l'IPC ne menait pas systématiquement une politique anti-française et qu'elle pouvait agir pour conserver son personnel français, si celui-ci répondait à ses attentes, le problème étant souvent lié au coût de la main d'œuvre.

Dans l'entre-deux-guerres, ces difficultés étaient atténuées lorsque la Syrie et le Liban, où l'IPC entretenait des installations, étaient sous mandat français. L'IPC avait alors un intérêt évident à choisir des Français pour des postes comportant des liaisons avec l'administration française. D'autre part, les intéressés, placés au Liban, s'y trouvaient dans une ambiance plus proche de celle de la France et les candidats étaient plus nombreux. Cependant, même à cette époque, le personnel français avait rarement dépassé le chiffre de 35⁴⁷². Après la guerre, une partie du personnel français dut quitter l'IPC, la situation au Liban et en Syrie s'étant complètement transformée. Ainsi, bien que l'IPC tînt moins compte des intérêts français depuis la fin des mandats, elle n'était pas à l'origine du départ du personnel français. Enfin, à partir de 1951, le licenciement de nombreux collaborateurs de l'AIOC, à la suite de la crise

⁴⁶⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Personnel français de l'IPC » du 31 mai 1952.

⁴⁷⁰ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales. 1945-1960. Irak. 340, mémorandum de la CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC et sociétés affiliées » du 28 janvier 1952.

⁴⁷¹ *Ibid.*, mémorandum CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC » du 18 mai 1953.

⁴⁷² *Ibid.*, mémorandum CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC » du 28 janvier 1952.

provoquée par la nationalisation du pétrole iranien, provoqua une plus vive concurrence et un engorgement des effectifs. Ce personnel britannique licencié, qui travaillait à une centaine de kilomètres seulement des gisements irakiens, semblait tout désigné pour remplir, par priorité, les postes vacants de l'IPC. La pression subie, de ce chef, par les cadres supérieurs de la compagnie, était jointe à celle des gouvernements locaux tendant à faire engager un nombre croissant de leurs nationaux, ce qui limita fortement les possibilités françaises.

Dès lors, la CFP chercha non pas à placer un grand nombre de Français à l'IPC, ce qui aurait été impossible, mais plutôt à leur faire occuper des postes importants. Ces efforts avaient été couronnés de succès, bien que les salaires payés par l'IPC ne permettent pas, le plus souvent, de contenter du personnel français de premier ordre. Quelques exemples illustrent la réussite de la CFP à placer des Français parmi les plus hauts cadres de l'IPC. Le cas le plus emblématique, nous y reviendrons, est celui de Léo Teyssot, directeur général de la *Basra Petroleum Company* (BPC), dont le rang était le même que celui du directeur de l'IPC et de la QPC. De même, la direction stratégique du service géologique de l'IPC au Moyen-Orient fut confiée à Léo Damesin et celle de la comptabilité à Albert Souvestre⁴⁷³. En 1952, un ingénieur de la CFP, prêté à l'IPC pour la construction d'un oléoduc, obtint également la fonction de *planning engineer*. Le résultat de l'action de la CFP apparaît donc loin d'être aussi négligeable que le pensait le Quai d'Orsay, surtout si on la compare à la situation du personnel américain au sein de l'IPC. Le nombre de Français travaillant pour l'IPC, qui était quasi nul en 1945, atteignit la quarantaine en 1952⁴⁷⁴. Les autres ingénieurs ou agents étaient généralement britanniques sauf une minorité d'américains qui se spécialisa dans les forages. Pour la CFP, l'IPC ne constituait pas un débouché important pour son personnel, en premier lieu parce que le recrutement d'étrangers au Moyen-Orient devenait plus difficile et parce que, en second lieu, la situation matérielle offerte en France n'était pas de nature à pousser les jeunes cadres à s'expatrier dans une zone où les salaires avaient subi une faible inflation. La CFP exerça donc une action efficace sur l'IPC par les voies que lui ouvraient les accords de 1928. Pour assurer la défense de ses intérêts, elle avait établi, après la guerre, un bureau permanent à Londres, dans l'immeuble de l'IPC, à la tête duquel était placé un Français avec le titre d'administrateur-adjoint. Son influence auprès de la direction générale de l'IPC était effective et ses fonctions lui donnaient un accès direct à tous les renseignements du siège. Ce rôle s'observe aisément par la quantité des documents qu'il a envoyés au siège social de la CFP et qui ont été archivés par le service historique du groupe Total. D'autre part, la CFP envoyait fréquemment ses dirigeants et ses ingénieurs en mission au Moyen-Orient, pour surveiller l'exploitation avec des résultats concrets qui modifièrent la politique de l'IPC, notamment au Qatar, comme nous l'avons vu.

Pour accroître l'influence française au Moyen-Orient, la CFP densifia son réseau local. Au Liban et en Syrie, elle créa une société de distribution lui permettant d'entretenir à Beyrouth un bureau qui assurait une liaison utile et visible entre la CFP et les anciens pays sous mandat. En Irak, elle créa une succursale à Bagdad et aida à la création d'une société commerciale chargée de diriger vers l'industrie et le commerce français une partie des ressources que l'Irak recevait de l'IPC et dont le quart provenait de la CFP. Sur le long terme, la CFP organisa des stages de fin d'études, chaque été, à l'intention commune de jeunes ingénieurs français et anglais pour favoriser leur coopération. Pour renforcer cette action, elle créa des formations et des stages annuels. Des contacts personnels fréquents étaient ainsi

⁴⁷³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°34/AL de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation à Mossoul » du 5 juillet 1948.

⁴⁷⁴ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 340, mémorandum de la CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC et sociétés affiliées » du 28 janvier 1952.

entretenus avec les services intéressés de Londres et du Moyen-Orient et une liaison étroite était maintenue avec l'Institut français du pétrole dans le but de susciter l'intérêt de jeunes techniciens pour l'IPC, afin qu'ils y postulent⁴⁷⁵.

Malgré l'action de la CFP, le Quai d'Orsay jugea l'attitude de l'entreprise trop résignée à l'égard de l'IPC. Ce fut notamment en réponse à ces critiques que la CFP organisa, avec le concours d'associations d'ingénieurs, un service d'information et de recrutement à Paris, analogue à celui des Britanniques, pour procurer les techniciens dont l'IPC avait besoin⁴⁷⁶. Pressé d'agir, le Quai d'Orsay chercha à court-circuiter le groupe français, en intervenant directement auprès du *Foreign Office*. Lors des entretiens franco-anglais des 10 et 11 mai 1951, le directeur d'Afrique-Levant fit remarquer à son homologue britannique que l'IPC comptait, avant la guerre, un certain nombre de techniciens français et que, depuis lors, leur pourcentage avait chuté à un chiffre sans rapport avec l'importance de la participation française dans cette société. Bien que la question fût du ressort de l'IPC, le gouvernement français demanda officiellement au gouvernement britannique, encore que non directement concerné, de donner aux groupes anglais des conseils en vue d'une répartition plus équitable de ces emplois. Proposition qui reçut une fin de non recevoir des Britanniques, prétextant que la question devait être réglée entre les groupes qui composaient l'IPC⁴⁷⁷. Limité dans ses marges de manœuvre, le Quai d'Orsay recula et laissa le champ libre à la CFP. Comme nous le verrons au prochain chapitre, la CFP construisit, avec succès, une véritable diplomatie d'entreprise pour s'imposer face à ses partenaires et soutenir les intérêts français.

Malgré l'importance de l'IPC et de ses filiales, le marché des experts dans le Golfe ne se limitait pas à l'industrie pétrolière. Au début des années 1950, le Quai d'Orsay laissa la CFP agir à sa guise dans ce domaine, au vu de ses succès, et prit plusieurs initiatives pour placer des conseillers français dans d'autres secteurs. Après 1945, le monopole des experts britanniques avait déjà été brisé par les Américains, qui investirent le Moyen-Orient avec une aide diversifiée, allant de la coopération militaire à l'aide au développement, dans le cadre du Point IV⁴⁷⁸. Face aux Anglo-Saxons, l'influence française apparaissait minime, mais elle n'était pas inexistante et variait selon les pays. En Iran, comme nous l'avons vu, le Quai d'Orsay plaça rapidement plusieurs experts français au sein de l'administration grâce à une coopération ancienne. En dehors de ce pays, les experts français se cantonnaient à quelques secteurs de niche, notamment l'agronomie et l'hydrologie, où l'expertise française était reconnue et pouvait être compétitive face à ses concurrents. Cette spécificité s'explique par l'organisation de l'ingénierie française. Celle-ci a négligé l'ingénierie générale au profit de d'ingénieries spécialisées, créant un clivage fondamental avec les pays anglo-saxons. En France, les entreprises d'ingénierie s'autolimitaient, préférant ne pas s'intéresser à un sujet qui n'était pas de leur compétence, au contraire des entreprises anglo-saxonnes qui étaient en mesure d'intégrer toutes les problématiques⁴⁷⁹. Ainsi, les entreprises françaises d'ingénierie étaient souvent des sociétés à l'activité très pointue et s'organisaient autour d'un bureau spécialisé. Le fait de bénéficier d'un effet de niche n'était donc pas le produit d'une stratégie, mais plutôt une conséquence.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, mémorandum CFP intitulé « Le personnel français dans l'IPC et ses sociétés affiliées » du 18 mai 1953.

⁴⁷⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Personnel français de l'IPC » du 31 mai 1952.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, Généralités Levant, 547, compte rendu de la séance des entretiens franco-anglais du 10 mai 1951.

⁴⁷⁸ Stephen Macekura, « The Point Four Program and U.S. International Development Policy », *Political Science Quarterly*, vol. 128, no. 1, 2013, p. 127-160.

⁴⁷⁹ Gilles Garel, Jérôme Stubler, Bernard Tardieu et Dominique Barjot, « L'ingénierie française est-elle compétitive ? », *Entreprises et histoire*, vol. 71, n°2, 2013, p. 137-146.

Cet effet de niche permit à la France d'installer quelques experts face à la concurrence américaine et britannique. Au Koweït, deux Français furent ainsi embauchés par l'administration koweïtienne, pourtant dominée par des fonctionnaires britanniques. À côté d'un ingénieur de Schlumberger, travaillant sur les recherches pétrolières, un ingénieur agricole, M. Couprie, fut recruté pour réaliser des expériences relatives au développement de l'agriculture dans la principauté. Son recrutement n'était pas le signe d'une volonté autonomiste de l'émir, à la différence du Chah d'Iran qui voyait dans les Français un contrepoids à l'influence anglo-saxonne. Il avait été effectué par le brigadier Kastad, chargé du *Development Board of Kuwait*, en raison de l'absence d'un concurrent britannique qualifié dans ce domaine spécifique⁴⁸⁰. Considéré comme le directeur de l'agriculture du Koweït, M. Couprie diffusa le savoir-faire français en créant une station expérimentale. En juin 1954, sa situation parut se précariser avec la nomination d'un ingénieur égyptien pour le chapeauter. Craignant son éviction d'un poste clé d'un émirat où la présence française était quasi-inexistante, O. Auboire, consul de France à Bassora, lui conseilla de faire passer sur le plan pratique le fruit de l'expérience acquise tout en continuant ses recherches. Le diplomate français avait parfaitement compris que, malgré les qualités de l'ingénieur français, la réussite de sa mission scientifique dépendait surtout de l'amélioration de la flore des jardins privés des cheikhs koweïtiens, plus sensibles à ces résultats immédiats, obtenus à leur profit, qu'à des possibilités lointaines d'une station expérimentale. Grâce à la prise en compte de cet élément, M. Couprie put se réconcilier avec les autorités du Koweït et poursuivre son travail, concevant notamment un projet d'adduction d'eau, en provenance du Chatt-el-Arab, qui permit de transformer les conditions de vie dans la principauté⁴⁸¹. Cet épiphénomène témoigne du rôle du réseau diplomatique pour défendre les intérêts français dans le Golfe. Bien que numériquement limités, les diplomates français, instruits des réalités du terrain, se montrèrent capables d'épauler les experts français au quotidien. Ils avaient pleinement conscience de l'importance de plaire aux élites locales, indépendamment des résultats obtenus sur le plan scientifique, pour les influencer de façon efficace, leçon que les conseillers américains du Point IV avaient tendance à négliger à leur détriment⁴⁸².

Le Quai d'Orsay avait compris le rôle que pouvaient jouer ces experts pour favoriser la présence française. Par une circulaire du 25 octobre 1950, il appela l'attention des postes au Moyen-Orient sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que le plus grand nombre d'experts français soient employés par ces pays⁴⁸³. Le ton était donné, il fallait placer un maximum d'ingénieurs et d'experts français sur le terrain. Face à ces instructions, Claude-Achille Clarac, ambassadeur de France en Irak, aborda le sujet à plusieurs reprises avec les services spécialisés irakiens, notamment ceux de l'Agriculture, en leur faisant connaître les aménagements français du Niger et du Rhône et les travaux d'irrigation au Maroc. L'Irak semblait, après l'Iran, le pays le plus prometteur dans cette perspective. Le besoin d'experts s'y faisait fortement sentir en raison de l'ampleur des travaux à réaliser et du manque d'experts qualifiés irakiens. Les perspectives françaises dans ce domaine étaient pourtant *de facto* limitées. En effet, l'annexe III du traité d'alliance anglo-irakien de 1930 obligeait l'Irak à engager de préférence des experts anglais, chaque fois que l'Angleterre disposait d'experts possédant les qualifications nécessaires. Cette clause avait été scrupuleusement respectée par

⁴⁸⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, pays du golfe Persique, 620, rapport de MM. Auboire et Dugoujard sur leur voyage aux Émirats du 11 juin 1954.

⁴⁸¹ *Ibid.*, Irak, 563, rapport de M. Auboire, Consul de France à Basra, intitulé « Tour d'horizon de la circonscription consulaire de Basra » de février 1955.

⁴⁸² Stephen Macekura, *op. cit.*, p. 127-160.

⁴⁸³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 458, circulaire du Département à l'ambassade de France en Irak du 25 octobre 1950.

Bagdad qui employait, dans ses principaux ministères, des conseillers britanniques⁴⁸⁴. Cependant les autorités irakiennes manifestèrent, à la différence du Koweït, des velléités de s'affranchir de cette tutelle exclusive.

Des propositions avaient été faites, au début de l'année 1950, à C. A. Clarac pour recruter un expert forestier, mais cette affaire resta à ce stade, les émoluments alloués ayant été jugés trop faibles. Toutefois, il s'agissait d'une première faille dans le monopole britannique en Irak, qui confirmait les possibilités offertes aux experts français. En juillet 1950, des pourparlers s'ouvrirent pour le recrutement d'un technicien français afin d'assurer la direction du Silo de Bagdad. En 1951, ceux-ci aboutirent à l'embauche d'un agronome, M. Leriche. Celui-ci devint, selon les termes de Darwich al Haïdary, membre du *Grain Board* et directeur général de l'Agriculture, « le conseiller du gouvernement irakien pour tout ce qui concerne les céréales »⁴⁸⁵. Cette entorse au traité anglo-irakien peut s'expliquer par la nature du *Grain Board*, organisme semi-officiel, assez indépendant de l'autorité gouvernementale. M. Leriche n'aurait, sur le plan officiel, aucun rapport avec les autorités gouvernementales. Il s'agissait néanmoins d'un poste non négligeable puisque le *Grain Board* régissait toutes questions ayant trait aux céréales.

Néanmoins, ce premier projet coopératif rencontra diverses difficultés, révélatrices des faiblesses françaises. M. Leriche hésita d'abord à rejoindre son poste, jugeant son salaire trop faible. Pour contrer la surreprésentation technique anglo-saxonne et assurer l'arrivée de M. Leriche en Irak, C. A. Clarac dû intervenir directement pour résoudre ce problème. Il lui paraissait évident que, si le Quai d'Orsay souhaitait imposer ses experts, il lui fallait consentir des sacrifices. La question des salaires français, trop élevés, était un frein au développement de sa coopération technique. Les ingénieurs français, déjà très recherchés en métropole, n'étaient pas disposés à s'expatrier dans des pays au climat très dur et où des problèmes d'éducation se posaient, au surplus, pour leurs enfants. Ils pouvaient trouver des postes similaires dans les colonies françaises avec des salaires plus élevés. Les conditions offertes par le *Grain Board* étaient pourtant avantageuses si on les comparait avec celles offertes aux experts britanniques, mais inférieures aux offres similaires que M. Leriche recevait d'Afrique du Nord. A titre de comparaison, à la même époque, les ingénieurs allemands se satisfaisaient d'un traitement moitié moindre que les Français, mais complété par l'Etat ou par une organisation professionnelle⁴⁸⁶. Pareille situation se produisant aux divers échelons, la colonie allemande s'accrut rapidement par ce système. Il y avait là un danger pour l'avenir puisque les techniciens allemands accordaient naturellement leurs préférences à du matériel allemand. Cette situation irrita d'autant plus Clarac que la rémunération offerte à M. Leriche était supérieure à celles que touchaient les agents de la légation de France⁴⁸⁷.

Grâce aux efforts de l'ambassadeur, un accord fut trouvé néanmoins et le gouvernement irakien signa, en décembre 1951, le décret nommant M. Leriche. Cet effort n'aboutit pourtant pas. Au début de l'année 1952, M. Leriche fut victime d'un accident et ne put rejoindre son poste⁴⁸⁸. Face à cette situation imprévue, le CNCE tenta de sauver le projet

⁴⁸⁴ *Ibid.*, télégramme n°645/DE de C. A. Clarac intitulé « Experts étrangers en Irak » du 1^{er} décembre 1950.

⁴⁸⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 456, note de Lucien Geofroy au délégué général du CNCE intitulée « Candidature d'un spécialiste français pour assurer la direction d'un silo en Irak » du 23 février 1951.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, 565, télégramme d'Abel Verdier, ambassadeur de France en mission en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation en Irak » du 23 avril 1957.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, 456, note de Lucien Geofroy au délégué général du CNCE intitulée « Candidature d'un spécialiste français pour assurer la direction d'un silo en Irak » du 23 février 1951.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, 450, télégramme n°730 du directeur des Relations économiques extérieures au secrétaire commercial en Irak intitulé « Échanges franco-irakiens » du 14 mars 1952.

et contacta des personnes susceptibles de remplacer M. Leriche, afin que la direction du Silo de Bagdad n'échappe pas à la France. Face à ces retards, Darwiche bey el Haidary préféra faire appel à la FAO pour occuper les fonctions que M. Leriche aurait dû occuper⁴⁸⁹. Cette décision mit un terme aux espoirs français. Cet échec révèle l'impréparation des services français d'assistance technique à répondre aux demandes issues du Moyen-Orient. Ces derniers étaient en pleine réorganisation et n'avaient pas encore achevé leur mue. Depuis 1945, le Quai d'Orsay et le quai Branly, qui regroupaient l'ensemble des services de la DREE, développaient une analyse convergente sur les modalités de l'aide à apporter aux pays en voie de développement. Au début des années 1950, ils mirent en œuvre une politique de coopération technique à la frontière de l'action culturelle, exercée depuis plus d'un siècle par les écoles françaises à l'étranger, les instituts culturels, les missions, et de l'action économique, exercée par les postes d'Expansion économique. Néanmoins, jusqu'en 1956, le Quai d'Orsay et le quai Branly se disputèrent le contrôle de cette politique, ce qui en affaiblit les moyens. Cette rivalité s'acheva le 21 janvier 1956 avec la création du Conseil supérieur de la coopération technique et économique bilatérale, qui dota le quai Branly de tous les moyens d'action nécessaires pour conduire l'assistance technique française à caractère économique⁴⁹⁰.

A cause de cette rivalité, peu de mesures furent prises par l'administration pour encourager des Français à accepter des postes dans le Golfe, contrairement aux Allemands, malgré une volonté affichée d'y déployer des experts. La question des salaires, qui explique l'échec de la plupart des demandes françaises, était connue du Quai d'Orsay, mais les tensions avec le quai Branly l'empêchèrent d'obtenir les crédits nécessaires au financement des mesures compensatoires pour les experts acceptant de travailler dans cette région. Pire encore, la mutation dans un de ces pays, loin d'être bénéfique pour les experts dans la poursuite de leur carrière, était souvent un frein car cette expérience n'était pas véritablement reconnue à leur retour en France. Tout autant que l'influence anglo-saxonne, ces contraintes, propres à la France, limitèrent les possibilités françaises. Sans un système de compensation, la France ne pouvait pas faire engager de nombreux techniciens dans le Golfe à la différence des Britanniques, des Américains et même des Allemands. A l'été 1951, profitant des discussions pour le recrutement de M. Leriche, l'Irak demanda deux spécialistes supplémentaires des questions céréalières à la France. Paris ne put soumettre aucune candidature aux Irakiens, aucun ingénieur français n'étant intéressé par ces offres⁴⁹¹. En 1951, la France perdit ainsi deux occasions de faire profiter l'Irak de son assistance technique et d'y placer des spécialistes, qui auraient pu être des vecteurs du savoir-faire français dans un pays en plein essor. Les lenteurs et les hésitations françaises menaçaient de décourager la bonne volonté des quelques Irakiens qui désiraient s'adresser à la France.

Malgré les difficultés à aller au-delà de ces premières déconvenues, la France parvint à en tirer partiellement les leçons. L'échec irakien de 1951 servit d'électrochoc. Paris devait se donner les moyens de sa politique au Moyen-Orient. Si, sur le plan financier, la situation ne changea que très peu, sur le plan pratique, un effort fut réalisé afin de renforcer la coordination des administrations françaises. Les ambassades seraient mieux renseignées sur les possibilités de l'assistance technique dans chaque pays, afin d'éviter que des demandes ne reçoivent jamais de réponse. Grâce à ces ajustements, le gouvernement français se montra plus efficace et parvint à placer, en 1954, deux experts français en Irak, Jean Goutail, un

⁴⁸⁹ *Ibid.*, 456, note de Lucien Geofroy, secrétaire commercial en Irak, au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Économie nationale du 8 juillet 1952.

⁴⁹⁰ Laurence Badel, *op. cit.*, p. 216-219.

⁴⁹¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 456, note de Lucien Geofroy, secrétaire commercial en Irak, au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Économie nationale du 8 juillet 1952.

polytechnicien spécialisée dans la construction d'usines de produits chimiques⁴⁹², comme directeur de la 3^{ème} Section Technique (Industries) du *Development Board*, et M. Faivre, un centralien, comme directeur adjoint à cette même section. Néanmoins, ce recrutement fut, à nouveau, le fruit d'une initiative active du nouvel ambassadeur de France, Ludovic Chancel. Les archives témoignent de l'intense activité de ce poste, disposant pourtant de peu de moyens, qui continua seul cette opération en raison de l'absence de réponse de l'administration centrale⁴⁹³. La lenteur de Paris à réagir fut contrée grâce à une action dynamique de l'ambassade sur le terrain et relayée en France par la CFP, qui se chargea de diffuser les informations auprès des entreprises et institutions intéressées⁴⁹⁴. La collaboration entre acteurs publics et privés apparaît ici évidente et témoigne de sa pleine efficacité. L'absence de réponse du Quai d'Orsay poussa l'ambassadeur à court-circuiter son administration centrale, en faisant appel au réseau privé de la CFP, pour diffuser une information décisive pouvant favoriser la présence française en Irak. La nomination de deux Français, à la tête de la section industrielle que venait créer le *Development Board* irakien, représentait un intérêt capital pour l'expansion française. Cet organisme était chargé de répartir chaque année une cinquantaine de milliards de francs de commandes sur place ou à l'étranger. La section industrie constituait l'un des plus gros postes de dépenses du *Development Board* et l'expansion industrielle prévue avait déjà débuté.

Au même moment, en juin 1954, le *Development Board* adjugea à deux firmes françaises, la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques et Alsthom, la commande de la totalité du matériel de la nouvelle usine de filature et tissage de Mossoul pour un montant de 2 milliards de francs. Le succès remporté était d'autant plus appréciable qu'il fut acquis face à une concurrence internationale sévère et malgré des prix qui étaient loin d'être les plus bas⁴⁹⁵. Ce contrat constituait une bonne publicité pour les industries spécialisées dans un pays où la pénétration économique française se limitait aux contrats de génie civil. Ce contrat témoignait d'une réelle volonté de coopération de la part des Irakiens puisque, avec lui, Bagdad prenait à sa charge, sous forme de bourses d'études, l'envoi en France d'une cinquantaine de techniciens appelés à diriger la nouvelle filature et qui, pendant plusieurs mois, s'initiaient aux techniques françaises dans les usines des sociétés adjudicatrices. Cet exemple n'était pas un cas isolé puisque à sa signature, les commandes attribuées par le *Development Board* aux sociétés françaises dépassaient 17 milliards de francs. Aucun des pays concurrents n'avait obtenu un montant aussi élevé⁴⁹⁶. Il est intéressant de noter que cette participation exceptionnelle de la France à l'équipement irakien ne tenait pas compte des intérêts politiques. Tandis que les représentants irakiens à l'ONU se distinguaient par leur virulence contre la France en faveur de l'indépendance de l'Afrique du Nord et que la presse irakienne appelait quotidiennement au boycott économique, diplomatique et culturel, les relations économiques décollèrent jusqu'à la crise de Suez et la rupture des relations diplomatiques en 1956.

⁴⁹² Laurence Badel, « L'information économique extérieure en France au XX^e siècle : redistribution des rôles entre les acteurs étatiques et privés », dans Sébastien Laurent (dir.), *Entre l'État et le marché. L'information et l'intelligence économique en France*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, p. 205-241.

⁴⁹³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°396/AL de Ludovic Chancel, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Proposition d'engagement du Development Board à M. Goutail » du 18 juin 1954.

⁴⁹⁴ AHT, 80.3/1, lettre de Rondot au conseil d'administration du CDS, 23 avril 1954.

⁴⁹⁵ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales. 1945-1960. Irak, 340, télégramme n°432/DE de Ludovic Chancel au ministre intitulé « Affaires françaises en Irak » du 24 juin 1954.

⁴⁹⁶ *Ibidem*.

Ludovic Chancel tira les leçons des précédents échecs pour conclure cette nomination. Voulant s'assurer du succès français, il ne se limita pas au soutien de la CFP et anticipa les réclamations salariales du candidat français. Dès mai 1954, il négocia avec les autorités irakiennes et obtint une nette amélioration des conditions offertes. Sans tenir compte des facilités matérielles, un traitement annuel de six millions de francs était proposé pour ce poste⁴⁹⁷. Malgré ces efforts, Jean Goutail se montra hésitant à accepter l'offre irakienne. Ludovic Chancel obtint finalement son accord par une solution de compromis en obtenant que le poste soit d'abord offert à temps partiel, ce qui permit à Jean Goutail de ne séjourner en Irak qu'une partie de l'année⁴⁹⁸. Ce succès était important puisque, grâce à la qualité de son travail reconnue par tous, Jean Goutail fut une vitrine inestimable, témoignant de la qualité des techniciens français. Il sut y acquérir un prestige dépassant le cadre de ses attributions et servit également de médiateur pour la CFP⁴⁹⁹. Son action explique en grande partie le climat de sympathie, vis-à-vis des entreprises et des experts français, qui régnait dans les services techniques des ministères irakiens. Jean Goutail parvint même à se maintenir en place après la rupture des relations diplomatiques en novembre 1956, les Irakiens reconnaissant sa valeur personnelle et son efficacité⁵⁰⁰. Ainsi, du fait de la reconnaissance de son expertise, il résista aux crises politiques franco-irakiennes et conserva un rôle d'informateur et de médiateur de premier plan, montrant tout l'intérêt que le Quai d'Orsay retirait de ces experts.

*
* *

La reprise des relations diplomatiques avec les pays du golfe Arabo-Persique témoigne des difficultés que la France a rencontrées dans cette région. Son empire colonial et l'influence britannique pesaient sur son action. L'Irak se distingua par son rôle dans le mouvement indépendantiste arabe, mais Bagdad ne fut pas suivi par les autres pays qui se montrèrent relativement discrets à propos des mandats français du Levant puis de l'Afrique du Nord. Bien que l'Iran apparaisse, durant cette période, comme une exception, de par l'ampleur des relations franco-iraniennes, la présence française s'affirma progressivement dans l'ensemble du Golfe par un réseau diplomatique limité mais actif. Ce réseau parvint à obtenir un droit de passage dans les émirats qui étaient jusqu'alors entièrement fermés par les Britanniques. Il devint notamment une source de renseignements qui, par l'intermédiaire du CNCE, informa les entreprises françaises des possibilités offertes par ces nouveaux marchés en plein essor. Ainsi, bien qu'encore limitées, les avancées françaises furent incontestables et créèrent les bases de la pénétration française. Pour s'imposer, le Quai d'Orsay dut rivaliser avec la présence britannique qui, bien qu'en recul, restait toujours prédominante. Par un réseau très dense d'agents de terrain, la Grande-Bretagne disposait de relais auprès des autorités locales pour défendre ses intérêts. Ce réseau sortit considérablement renforcé de la guerre, ce qui permit une intervention plus directe dans les affaires du Moyen-Orient. Loin de

⁴⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°396/AL de Ludovic Chancel, au ministre intitulé « Proposition d'engagement du *Development Board* à M. Goutail » du 18 juin 1954.

⁴⁹⁸ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales. 1945-1960. Irak. 340, télégramme n°1160/AZ au secrétaire d'État aux Affaires économiques intitulé « Jean Goutail » du 12 juillet 1955.

⁴⁹⁹ AHT 80.3/6, note de Jean Rondot pour François de Laboulaye du 2 octobre 1958.

⁵⁰⁰ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales. 1945-1960. Irak. 340, compte rendu de la mission de R. Floc'h intitulé « La situation économique et financière de l'Irak » d'avril 1957.

faiblir, la présence britannique se renforça et Londres se donna les moyens de cette politique. Les fonctionnaires britanniques restaient maîtres de plusieurs administrations locales et favorisaient ainsi les entreprises et intérêts de leur pays.

S'inspirant du modèle britannique, la France chercha à son tour à placer des experts français sur le terrain. Elle disposait de solides atouts grâce à ses missions religieuses, implantées dans le tissu local depuis le XIX^e siècle, à la CFP et à la structuration de sa politique d'assistance technique. Si la méthode était connue, Paris ne disposait pas des mêmes moyens financiers que Londres, ce qui limita son efficacité, notamment en refusant d'accorder des compensations financières pour inciter les experts français à travailler dans le Golfe. Faute d'incitation financière, le nombre de Français sur place demeura limité et le Quai d'Orsay dut finalement opter pour une stratégie qualitative, comme la CFP le faisait depuis la fin des années 1940, en plaçant quelques Français à des postes stratégiques. Cette politique, initialement critiquée par le Quai d'Orsay qui exigeait de la CFP de placer plus de Français dans l'IPC, connut des succès qui servirent de vitrine aux techniques françaises. Ainsi, malgré les tensions géopolitiques, les intérêts économiques de la France progressaient et n'étaient jamais remis en cause. Paradoxalement, il faut noter que si l'Irak était le pays le plus virulent à l'égard la France, c'était aussi celui où les intérêts français devenaient les plus importants avec le développement de l'exploitation pétrolière. Ce paradoxe s'explique aisément par l'action des groupes privés qui contribuèrent à étoffer et à affirmer la présence française en suivant l'exemple iranien de la SERIAC par une collaboration active avec l'État dans le cadre d'une diplomatie d'entreprise.

Chapitre 2 : L'émergence d'une diplomatie d'entreprise inédite

Face au manque de moyens du réseau diplomatique, les entreprises françaises jouèrent un rôle déterminant dans l'expansion économique et commerciale de la France dans le golfe Arabo-Persique et pallièrent, partiellement, les faiblesses étatiques. On retrouve une situation assez similaire à celle de la République populaire de Chine, étudiée par Thierry Robin, où la non-reconnaissance du régime communiste par la République française, jusqu'en 1964, poussa le patronat français à pallier l'absence des pouvoirs publics. Selon lui, le gouvernement français suivit en Chine une « politique opportuniste »¹, liée aux intérêts privés, en cherchant à développer au maximum ses relations économiques. Ainsi, l'établissement des relations diplomatiques ne fit que poursuivre et approfondir une coopération initiée par les entreprises françaises. Au Moyen-Orient, dès 1946, les entreprises françaises, menées par René Busson, PDG de la Banque de Syrie et du Liban (BSL), prirent également l'initiative en créant, avec la Société d'étude et de réalisations industrielles, agricoles et commerciales (SERIAC), un modèle coopératif pour mutualiser leurs moyens et ainsi faciliter la pénétration économique d'un marché historiquement dominé par les Britanniques. Grâce à la SERIAC, le Quai d'Orsay et les services de l'Expansion limitèrent leurs dépenses puisque ce système était autofinancé par les sociétés membres. Basée à Beyrouth, la société ouvrit des succursales en Syrie, en Iran, en Irak et en Arabie saoudite², diffusant son modèle à l'ensemble de la région et servant de base à l'expansion française.

Ce modèle de développement fut aussi bien imité par le corps diplomatique, en Arabie saoudite, que par la CFP en Irak. Les diplomates britanniques et américains suivirent également cette initiative avec attention, craignant l'efficacité du réseau de René Busson, qui comprenait des commerçants, des banquiers et des financiers ayant de fortes connivences avec les élites politiques du Moyen-Orient. De plus, la BSL avait un pouvoir économique important puisqu'elle contrôlait l'accès aux capitaux et aux devises pour toutes sortes de projets de développement. Ainsi, l'ambassadeur des États-Unis au Liban voyait dans la SERIAC l'illustration d'une volonté française d'accroître son rôle dans le développement économique du Moyen-Orient³. Pour le Département d'État, ce rôle est évident dans les opérations de la BSL, qui a fonctionné comme la principale banque d'émission du Liban jusqu'au début des années 1950. En tant que directeur de la BSL, René Busson était particulièrement bien placé pour influencer les projets de développement au Liban et en Syrie et risquait, avec la SERIAC, d'étendre son pouvoir à l'ensemble de la région. C'est pourquoi, les Américains se félicitèrent de sa démission en juin 1951⁴. A travers le rôle clé de René Busson et de la SERIAC, on constate l'importance des réseaux privés comme vecteur d'influence, soulignée par les diplomates anglo-saxons, au service de l'expansion française.

Cependant, la création de la SERIAC était moins l'illustration d'une volonté française d'accroître sa participation au développement économique du Moyen-Orient, comme le

¹ Thierry Robin, *Le Coq et le Dragon. La France face à la Chine : des relations économiques sous contrôle (1944-1964)*. Genève, Droz, 2012.

² AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Pétroles de l'Azerbaïdjan » du 8 octobre 1948.

³ Irene Gendzier, *Notes from the Minefield: United States Intervention in Lebanon, 1945-1958*, New-York, Columbia University Press, 1996, p 93.

⁴ FRUS, 1951, Volume V, Near East and Africa, Telegram 883A.14/6-1451: The Chargé in Lebanon (Bruins) to the Department of State, Beirut, June 14, 1951.

prétendait l'ambassadeur des États-Unis au Liban, que le signe des moyens limités dont disposait le réseau diplomatique français. C'est cette faiblesse qui incita René Busson à regrouper, au sein de la SERIAC, les entrepreneurs français intéressés par le Moyen-Orient pour limiter les coûts et les risques sur un marché qui leur était jusqu'alors méconnu, si ce n'est inconnu. Ainsi, en créant la SERIAC, René Busson initie une forme de diplomatie d'entreprise, qui n'a pas qu'un rôle économique, mais intègre également une forte dimension politique, et qui se caractérise par une certaine autonomie par rapport à l'État⁵. La diplomatie d'entreprise désigne aujourd'hui « la capacité que certaines grandes sociétés transnationales développent pour élaborer et mettre en œuvre leurs propres programmes, indépendamment de l'initiative du gouvernement, [et] pour poursuivre des objectifs diplomatiques similaires »⁶. La SERIAC correspond à cette définition. En effet, René Busson, tout en travaillant avec l'administration française pour compenser les faiblesses de sa représentation extérieure et pour favoriser l'installation d'entreprises françaises au Moyen-Orient, voulait que la SERIAC se distingue de l'État et, notamment, des bureaux d'assistance technique nationale, créés par Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, par crainte de subventionner des organismes qu'il jugeait inefficaces⁷. Néanmoins, on ne peut pas considérer la SERIAC comme un acteur diplomatique à part entière, même si René Busson disposait d'un solide réseau d'influence qui fournissait à sa société une puissante capacité de lobbying que les Américains redoutaient⁸. La diplomatie d'entreprise ne se limite pas à une dimension politique et économique, mais intègre également des actions culturelles et sociales⁹, absentes des initiatives de la SERIAC.

Pour autant, René Busson a bien été un précurseur de la diplomatie d'entreprise en France. Si la SERIAC n'intègre pas l'ensemble des dimensions que les chercheurs en sciences politiques et les historiens attribuent à la diplomatie d'entreprise, il a marqué une rupture dans l'action des entreprises françaises intéressées au Moyen-Orient et a servi de modèle à l'élaboration de la diplomatie d'entreprise la plus aboutie de France, celle de la CFP. En effet, l'entreprise pétrolière s'est rapidement démarquée par son action diplomatique, d'une ampleur inédite, par l'importance de ses intérêts dans le Golfe. Depuis le début du XX^e siècle, les *Majors* avaient déjà déployé leurs propres canaux diplomatiques, auprès des pays producteurs et de leur gouvernement respectif, pour défendre leurs intérêts¹⁰. Pour s'imposer, face à ces puissantes entreprises, la CFP dut innover pour assurer sa présence et être considérée comme un intermédiaire légitime. Elle analysa la stratégie des *Majors* pour élaborer une véritable diplomatie d'entreprise, qui devint l'un des pivots, si ce n'est le pivot central, de la présence française dans le Golfe. La dimension politique et géopolitique de l'exploitation pétrolière avait engendré la nécessité de définir cette stratégie. Pour reprendre la formule de Daniel Yergin, « aucune autre matière première n'a de liens aussi étroits avec la géopolitique ». Dans le pétrole, il y a « 10% d'économie et 90% de politique »¹¹. Ainsi, en cherchant à comprendre les logiques d'une multitude de partenaires, étatiques et privés, avec lesquels elle était engagée, et à trouver leurs failles, afin d'obtenir un avantage dans le

⁵ Alberto Asquer, « What is corporate diplomacy? And, why does it matter? », *Journal of Multidisciplinary Research*, 2012/4, 3, p. 53-63.

⁶ Laurence Badel, « Milieux économiques et relations internationales : bilan et perspectives de la recherche au début du XXI^e siècle », *Relations internationales*, n°157, 2014/2, p. 19.

⁷ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 194-195.

⁸ Irene Gendzier, *op. cit.*, p. 46.

⁹ Didier Lucas (dir.), *Les Diplomates d'entreprise. Pouvoir, réseaux, influence*, Paris, Choiseul éditions, 2012.

¹⁰ Richard Barnett, *Roots of War*, Baltimore, Penguin Books, 1973. Robert Vitalis, *Americas Kingdom: Mythmaking on Saudi Oil Frontier*, Stanford, Stanford University Press, 2007.

¹¹ Daniel Yergin, *The Prize: The Epic Quest for Oil, Money, and Power*, Simon & Schuster, New-York, 1991, p. 12.

processus de négociation, la CFP développa une diplomatie d'entreprise aboutie reposant sur une politique globale (politique, économique, culturelle et sociale) autour des jeux de lobbying et d'influence.

Jusqu'à la fin des années 1940, son action se limita à la défense de ses seuls intérêts et de ses droits concessionnaires, résultant de l'accord de la ligne rouge du 31 juillet 1928. Au début des années 1950, l'intensification de la production de l'IPC et, par là même, des ressources de la CFP, permit à l'entreprise de créer de nouvelles structures pour organiser et institutionnaliser son action diplomatique, menée par Jean Rondot, véritable diplomate d'entreprise. Son action ne se limita pas à la seule défense des intérêts du groupe, mais devint un vecteur de l'implantation des entreprises françaises. Toutefois, bien que présentant des résultats conséquents, il ne faut pas y voir une action privée totalement autonome. La diplomatie de la CFP se bâtit et se développa toujours en étroite coopération avec le Quai d'Orsay. De plus, bien que soutenant les intérêts français, elle restait avant tout au service de ses propres intérêts et intervenait principalement dans les pays où elle avait des concessions, négligeant ainsi l'Arabie saoudite, dont les gisements pétroliers étaient exploités par le consortium américain ARAMCO¹².

Les prémices de la diplomatie d'entreprise de la CFP

Depuis sa création, en 1924, la CFP est intimement liée à la diplomatie française, l'entreprise étant une fille de la Première Guerre mondiale. Ce conflit fut un révélateur de la dépendance pétrolière française. Au début de la guerre, les *Majors* prétendirent pouvoir approvisionner le pays, mais l'entrée en guerre de l'Empire ottoman bloqua les importations provenant de la Roumanie et de la Russie. Cette menace était d'autant plus grave que le pétrole jouait un rôle de plus en plus important dans les opérations militaires avec la motorisation de l'armée. En dehors de l'épisode des taxis de la Marne, il y avait un mouvement de fond qui touchait l'ensemble de l'armée française. La guerre exigeait davantage de carburants avec la généralisation des camions, la multiplication des avions et le développement des chars¹³. La France comprit que sans le pétrole sa puissance n'était qu'un leurre. Cette crise montra donc les limites des capacités des *Majors* à assurer la sécurité énergétique du pays en temps de guerre et incita l'État à développer une politique nationale du pétrole.

Si la France comprit les leçons de la guerre, elle voulut profiter de la paix pour limiter sa dépendance. Henry Bérenger, sénateur et Président du comité général du pétrole, initié par Calouste Gulbenkian, homme d'affaire arménien, aux questions pétrolières, joua un rôle déterminant dans l'édification de cette politique nationale du pétrole¹⁴. Les Français avaient été informés par Calouste Gulbenkian de la mise sous séquestre, par les Britanniques, des parts allemandes de la *Turkish Petroleum Company* (TPC)¹⁵, ancêtre de l'IPC. Un rapport du sénateur Bérenger émettait, dès le 2 novembre 1918, l'idée d'une cession de ces parts à la France à titre de compensation¹⁶. Les Français, profitant du soutien de Calouste Gulbenkian et

¹² Irvine H. Anderson, *Aramco, the United States, and Saudi Arabia: A Study of the Dynamics of Foreign Oil Policy, 1922-1950*. New Jersey, Princeton University Press, 1981.

¹³ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Paris, Signes du temps, Picard, 2001.

¹⁴ Etienne Dalemeont et Jean Carrié, *Histoire du pétrole*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, 1993, p. 42-44.

¹⁵ Créée en 1912, la TPC est un consortium pétrolier réunissant la Deutsche Bank, la Royal Dutch Shell et l'APOC.

¹⁶ André Nouschi, *Luttes pétrolières au Proche-Orient*, Paris, coll. « Questions d'histoire », Flammarion, 1970, p. 52-53.

d'Henri Deterding, PDG de la Shell, qui craignait un monopole de l'APOC dans la TPC, convainquirent le *Foreign Office*. Les Britanniques étaient d'autant plus enclins à coopérer avec le gouvernement français qu'en décembre 1918, Lloyd George et Clemenceau modifièrent les accords Sykes-Picot de mai 1916, cédant la province de Mossoul à la Grande-Bretagne. En juillet 1919, Henry Bérenger et Hamar Greenwood, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, signèrent un accord cédant à la France les actifs allemands dans la TPC¹⁷. L'accord Bérenger-Greenwood servit de base à l'article 7 du traité de San Remo, du 20 avril 1920, garantissant à la France une part de 25% du brut extrait des gisements de Mésopotamie. Pour gérer cette participation, Raymond Poincaré, président du Conseil, créa une entreprise mixte, la CFP, en mars 1924¹⁸. L'État nommait son président et ses vice-présidents en Conseil des ministres, disposait de deux commissaires au conseil d'administration et d'un droit de veto. Il n'imposait pas directement une stratégie à la CFP, mais pouvait la refuser s'il jugeait qu'elle allait à l'encontre de ses intérêts. Le 30 juillet 1931, le Parlement ratifia les conventions liant la CFP à l'État. Il fit passer la participation de l'État au capital de la CFP de 25 à 30% et sa représentation à l'assemblée générale de 35 à 40%¹⁹.

A la suite du traité de San Remo, pour éviter des tensions diplomatiques avec Washington, Londres amorça des pourparlers qui aboutirent, en 1922, à un accord de principe admettant une participation américaine dans la TPC. Au final, le capital du consortium fut divisé en quatre parts de 23,75% entre l'APOC, la Royal Dutch Shell, la CFP et la Near East Development Corporation (NEDC)²⁰, les 5% restant étant cédés à Gulbenkian²¹. En 1925, lorsque la SDN attribua officiellement Mossoul à l'Irak, l'avenir de la TPC était assuré tant du côté politique que du côté de la participation des différentes compagnies. On ne savait pourtant toujours rien de la richesse effective en pétrole de ces espaces, convoités depuis plusieurs années. Il fallut attendre le 15 octobre 1927 pour voir le pétrole jaillir à Baba Gurghur, au nord de Kirkouk. À partir de 1928, la certitude de se trouver en présence d'un gisement considérable incita les actionnaires de la TPC à régulariser leur participation. Le 31 juillet 1928, ils signèrent le *Working Group Agreement*. A cette occasion, pour minimiser les risques liés à la phase d'exploration et afin d'éviter un éclatement de la TPC, ils conclurent l'accord de la ligne rouge qui leur interdisait d'exploiter les gisements de pétrole, dans l'ancien Empire ottoman, sans le consentement de leurs partenaires. Gulbenkian traça une ligne délimitant la zone concernée à l'aide d'un crayon rouge, ce qui donna le nom de cet accord. Cet ensemble comprenait l'île de Chypre, la Syrie, le Liban, l'Irak, la Palestine, la Transjordanie et toute la péninsule arabique. Seul l'Iran et le Koweït avaient été laissés en dehors²². Cet accord servit de cadre au développement de l'IPC dans les années 1930.

Une diplomatie défensive face à la remise en cause des droits de la CFP

¹⁷ Philippe Tristani, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-Sorbonne, octobre 2015, pp 47-48.

¹⁸ Emmanuel Catta, *Victor de Metz, de la CFP au groupe Total*, Paris, Total édition, 1990, p. 3-7.

¹⁹ André Nouschi, *la France et le pétrole*, *op. cit.*, p. 34-38.

²⁰ Consortium qui regroupe les filiales des cinq compagnies américaines : la SO of New Jersey (25 % du capital), la SO of New York (25 %), la Pan American Petroleum & Transport Company (16,75 %), la Gulf Corporation (16,75 %), l'Atlantic Refining Company (16,75 %).

²¹ Jean Rondot, *La compagnie Française des Pétroles, du franc-or au pétrole-franc*, Paris, « Histoire des grandes entreprises » n° 7, Plon, 1962, p. 17.

²² Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 58-60.

L'affaiblissement de la France, durant la Seconde Guerre mondiale, poussa les Américains à remettre en cause l'accord de la ligne rouge, ce qui obligea la CFP, qui ne pouvait alors pas compter sur un soutien efficace du gouvernement français, à mettre en place une action diplomatique, qui lui était propre, pour défendre ses intérêts. C'est dans ce contexte défensif que naquit la diplomatie d'entreprise de la CFP.

L'exclusion de la CFP du Moyen-Orient après la débâcle de mai-juin 1940

Depuis juillet 1934, le pétrole extrait d'Irak était exporté, grâce à la construction de deux oléoducs d'une capacité de 4 MT/an, à partir des ports de Tripoli et d'Haïfa. En juillet 1939, l'IPC commença les travaux pour doubler leur volume car la production irakienne était astreinte aux capacités des oléoducs²³. Malgré le déclenchement de la guerre, l'IPC poursuivit normalement son développement et la CFP continua à financer ses opérations. En juin 1940, John Skliros, directeur général de l'IPC, informa les membres du consortium que l'entrée en guerre de l'Italie risquait de perturber la navigation en Méditerranée, mais qu'elle ne remettrait pas en cause le programme de production. Les livraisons de brut à la CFP ne s'interrompirent qu'en juillet, à la suite de la signature de l'armistice²⁴. Ernest Mercier, fondateur et président de la CFP de 1924 à 1940, avait anticipé le risque de voir les actifs de l'entreprise au Moyen-Orient menacés, en cas d'invasion de la France, qui aurait coupé le siège social parisien de Londres et de l'Irak. C'est pourquoi, en avril 1940, il proposa au conseil d'administration de créer une représentation permanente à Londres, dirigée par un directeur muni des pleins pouvoirs pour agir de façon indépendante²⁵. Sa proposition fut acceptée, mais, en juin 1940, la CFP n'eut pas le temps de nommer son représentant et les liaisons avec l'IPC furent interrompues. Si la défaite française contraignit les projets de la CFP, l'idée d'installer des représentations permanentes à l'étranger avait été évoquée et validée par le conseil d'administration. Il s'agissait de la première étape dans l'élaboration d'une diplomatie d'entreprise. L'absence d'une représentation à Londres pénalisa la défense de ses positions, ce qui lui fit prendre conscience de son intérêt, et servit de référence à l'élaboration de la stratégie diplomatique du groupe dans l'après-guerre.

Ne disposant d'aucune représentation hors de la France, la CFP vit ses parts dans l'IPC mises sous séquestre dans le cadre de la loi sur le commerce avec l'ennemi (*Trading with the Enemy Act*), le 12 juillet 1940²⁶. Votée par le Parlement du Royaume-Uni, le 5 septembre 1939, cette loi punissait le commerce avec l'ennemi en temps de guerre. Le siège de la CFP étant dans la zone occupée, l'entreprise était traitée comme un « ennemi technique » par le gouvernement britannique²⁷. Suivant la législation anglaise, le *Custodian of Enemy Property*, institution gérant les réclamations de propriété créées par la guerre, désigna deux administrateurs provisoires au conseil de l'IPC pour représenter la CFP. Malgré son apparence conservatoire, cette décision ne réglait pas le problème. Les banques anglaises qui avaient pourtant reçu de la CFP, fin juin, des ordres de paiement en faveur de l'IPC, tant pour payer les enlèvements de brut que pour souscrire aux augmentations du capital, hésitèrent à les exécuter, arguant de la qualité d'ennemi technique de la CFP²⁸.

²³ AHT 92.36/106, compte rendu du Conseil d'administration de l'IPC du 20 juillet 1939.

²⁴ AHT 89.14/17, note de la CFP non datée intitulée « Moyens financiers du développement de la CFP ».

²⁵ Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, *Les patrons sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 407-408

²⁶ AHT 89.14/17, note de la CFP non datée intitulée « Moyens financiers du développement de la CFP ».

²⁷ AHT 92.26/26, note intitulée « Réflexions autour de l'opinion de M. Wheeler » du 14 septembre 1967.

²⁸ AHT 89.14/7, note de Victor de Metz intitulée « Conditions dans lesquelles le group agreement a été appliqué » du 18 octobre 1944.

En août 1940, pour ne pas être totalement exclue, la CFP choisit un cabinet d'avocats international basé à Londres, Dentons, Burgin & Hall, pour défendre ses intérêts. Ainsi, en septembre, l'avocat Leslie Burgin fut chargé de représenter la CFP au sein de l'IPC. Encouragé par Ernest Mercier, Leslie Burgin entreprit plusieurs démarches pour sauvegarder les droits de l'entreprise²⁹. Son intervention permit à la CFP de souscrire aux nouvelles augmentations du capital de l'IPC. Elle put transférer ses instructions par l'intermédiaire de la *Standard Oil Company of New York* (SOCONY), ancien nom de la *Mobil Oil*. L'entreprise avait, par précaution, transféré plusieurs millions de dollars sur son compte, chez J. P. Morgan, à New York, avant le début de la guerre, et donné procuration à la SOCONY, son partenaire dans l'IPC. Grâce à ces fonds, Leslie Burgin put répondre à toutes les augmentations de capital durant le conflit³⁰. Toutefois, ce système ne reposait sur aucun cadre institutionnel. Il avait été conçu au gré des événements, dans l'urgence, par Ernest Mercier, Jules Mény, administrateur délégué du groupe, et René de Montaigu, directeur général, à la terrasse d'un café de Bordeaux, où les dirigeants de la CFP s'étaient installés, suivant le gouvernement, pour fuir l'avancée allemande³¹. Sans base juridique solide, ce système laissa des failles dans lesquelles les autorités britanniques s'infiltrèrent pour exclure la CFP de l'IPC. Ainsi, Leslie Burgin, après consultation du Board of Trade, refusa de se considérer comme le successeur du groupe français et jugea inutile de transférer à son nom les actions de la CFP³². De ce fait, il n'hérita pas des droits d'administrateur de la CFP au conseil de l'IPC et toutes les décisions furent finalement prises par les représentants des compagnies anglo-saxonnes sans tenir compte des intérêts de la CFP. Cette situation spécifique explique la prise de conscience, par les dirigeants de l'entreprise, des enjeux liés au développement de représentations extérieures et leur détermination à créer, après-guerre, une diplomatie d'entreprise institutionnalisée.

Faute d'une structure adéquate, la CFP put difficilement défendre ses intérêts à Londres, laissant à Leslie Burgin la gestion de ses actifs, et perdit tout contact avec le Moyen-Orient. Cette rupture s'accrut, à la fin de l'année 1940, lorsque Vichy prit des mesures affaiblissant la direction de l'entreprise. Le 18 septembre 1940, le ministre des Finances, Yves Bouthillier, fit voter une loi qui créa, dans le droit français des sociétés anonymes, un nouveau personnage : le PDG. A l'inverse des anciens présidents de conseil d'administration, le PDG est directement responsable de la gestion de la société qu'il dirige. Cette loi créa une limitation de l'effectif des administrateurs dans les conseils d'administration et du nombre des postes de responsabilité que pouvait occuper un même individu, ce qui obligea de nombreuses sociétés à modifier leurs organes dirigeants. Ernest Mercier, qui s'était fait traiter de « ploutocrate », pendant les débats parlementaires de 1931 sur le statut de la CFP, par Jacques Doriot, député communiste, se sentit directement visé. En effet, il était à la tête du groupe Messine, qui chapeautait la Lyonnaise des Eaux, d'Alsthom, de l'Omnium international des pétroles et de la CFP³³. C'est pourquoi il décida, en novembre 1940, de quitter la présidence de la CFP pour pouvoir conserver celle du groupe Messine, aboutissant à la nomination de Jules Mény comme PDG du groupe en décembre.

Ces tensions poussèrent la CFP à affirmer son autonomie face au régime de Vichy et à se rapprocher des Américains par l'intermédiaire de René de Montaigu via la SOCONY.

²⁹ AHT 92.26/26, télégramme d'Ernest Mercier à L. Burgin du 29 août 1940.

³⁰ AHT SC89/4, lettre de René de Montaigu à la Socony du 12 septembre 1940.

³¹ Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p.408.

³² AHT 89.14/7, lettre de Victor de Metz au commissaire du gouvernement du 16 octobre 1944.

³³ Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 409-411.

Grâce à ses contacts, René de Montaigu fut informé quelques jours à l'avance du débarquement allié en Afrique du Nord de novembre 1942 et aida le général Giraud, qui avait le soutien des Américains pour prendre la tête des Forces françaises libres, au détriment du général de Gaulle, à partir en Afrique. Anticipant l'invasion de la zone libre par les Allemands, en réaction à ce débarquement, Jules Mény demanda à René de Montaigu de fuir et d'assurer la défense des intérêts de la CFP auprès de l'IPC depuis l'étranger, espérant ainsi échapper au *Trading with the Enemy Act*³⁴. Par cette décision, Jules Mény se démarqua de Vichy, affirmant ainsi l'autonomie de la CFP, et s'engagea dans la Résistance. Arrêté par les Allemands en août 1943, il est exécuté par les SS, le 21 avril 1945, lors d'un transfert de prisonniers³⁵. De son côté, René de Montaigu ne rejoignit pas directement la France libre. Souhaitant préserver l'indépendance de la CFP, il s'installa à Lisbonne et, bien que sollicité par l'administration gaulliste, ne se rendit pas à Alger. Il était convaincu que la France libre voulait mettre la main sur sa personne pour accéder aux capitaux placés sur les comptes de la CFP à l'étranger³⁶. Ainsi, l'entreprise affirma également son autonomie face à la France libre, ce qui la poussa à mener une politique de neutralité pour préserver ses intérêts et rétablir la liaison avec Leslie Burgin pour reprendre part aux activités de l'IPC. Cet objectif justifia le choix de Lisbonne, plaque tournante neutre et lieu de résidence d'un allié historique de la CFP, Calouste Gulbenkian, qui détenait toujours 5% du capital de l'IPC et n'était pas considéré comme « ennemi technique » par Londres. Grâce à l'homme d'affaire arménien, René de Montaigu obtint les derniers documents du consortium et fut reconnu par l'IPC comme le représentant officiel de la CFP, ce qui le conduisit à effectuer des missions aux États-Unis et à Londres³⁷. Malgré cette reconnaissance, la part de la CFP dans l'IPC était toujours sous séquestre.

Ainsi, malgré une volonté d'autonomie, on constate la faiblesse des moyens d'action de la CFP et de ses capacités d'influence hors de France. Celle-ci échoua à faire reconnaître seule ses droits auprès des Britanniques et dut finalement compter sur le soutien diplomatique de la France libre pour faire céder Londres. Afin de ne plus être considéré comme « ennemi technique » par les autorités britanniques, René de Montaigu décida de sortir la CFP de sa neutralité. Il établit une succursale à Alger, au siège des Pétroles Mory, sous l'égide du Comité français de libération nationale, en juillet 1943. Par cette décision, l'entreprise pouvait dorénavant compter sur le soutien de la France pour obtenir la levée du séquestre. Dès septembre 1943, elle envoya M. Vigier, fonctionnaire de l'Économie nationale, à Londres pour soutenir René de Montaigu et Victor de Metz, alors directeur général adjoint de la CFP, qui devaient négocier avec William Fraser, PDG de l'APOC, la normalisation des relations entre la CFP et l'IPC³⁸. Cette rencontre n'était pas le fruit du hasard et s'inscrivait dans le prolongement de la diplomatie secrète franco-britannique d'entre-deux-guerres. En effet, en 1935, Louis Pineau, directeur de l'Office national des combustibles liquides, avait conclu des accords secrets avec l'APOC pour garantir, même en cas de guerre, le ravitaillement des forces militaires françaises grâce à la quote-part de la CFP dans l'IPC³⁹. S'appuyant sur ces accords et sur le soutien du gouvernement français, la CFP se montra plus offensive. Victor de Metz exigea une compensation sur la part française des bénéfices réalisés grâce aux ventes aux Alliés pour ravitailler les armées d'Orient⁴⁰.

³⁴ AHT 89.14/7, lettre de Victor de Metz au commissaire du gouvernement du 16 octobre 1944.

³⁵ Emmanuel Catta, *op. cit.*, p. 66-67.

³⁶ Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, *op. cit.*, p. 420.

³⁷ Emmanuel Catta, *op. cit.*, p.71.

³⁸ AHT 89.14/7, lettre de Victor de Metz au commissaire du gouvernement du 16 octobre 1944.

³⁹ Jonathan Conlin, « Between The Red Lines: France, the United States and Middle East Oil, 1940-1948 », Conference Paper, July 2015, p. 5.

⁴⁰ AHT 89.14/17, note de la CFP non datée intitulée « Moyens financiers du développement de la CFP ».

Une longue négociation commença sur la question des compensations. Elle était d'autant plus importante pour la CFP que ses finances étaient au plus bas depuis qu'elle avait perdu sa principale source de brut que constituaient les gisements irakiens. Les négociations aboutissent le 9 février 1945. Une indemnité globale de 500.000 £, non imposable, fut versée, à titre de dédommagement, par l'IPC à la CFP. Il ne s'agissait que d'une maigre compensation, puisque ce montant ne représentait que la moitié du bénéfice net après impôt réalisé par les autres groupes de l'IPC durant le conflit⁴¹. La situation difficile de la CFP poussa néanmoins l'entreprise à accepter cette offre afin de se refinancer. Il faut ici rappeler que la puissance de la CFP était infime comparée à celle de ses partenaires. Si l'on met de côté la part de Gulbenkian, la CFP était le Petit Poucet de l'IPC. Elle ne disposait d'aucun gisement pétrolier en dehors de l'Irak et avait massivement investi dans l'IPC, y compris durant la guerre, alors que son activité était gelée. En 1945, elle avait donc un besoin urgent de capitaux pour se relancer et cet accord lui permettait d'entrevoir l'avenir avec plus de sérénité.

De plus, pour les dirigeants de la CFP, cet accord devait permettre de normaliser les relations avec l'IPC et de revenir à la situation d'avant-guerre. La CFP reprenait sa place au sein de l'IPC et l'accord de la ligne rouge, qui avait été remis en cause en Arabie saoudite par les compagnies américaines durant les mois qui suivirent la rupture avec la CFP⁴², semblait rester en vigueur, en particulier l'obligation formelle de non-concurrence entre les groupes au Moyen-Orient. Toutefois cet accord avait été partiellement remis en question durant le conflit. L'article 13, relatif à la répartition du brut, fut suspendu. Les articles 16 et 17, relatifs aux opérations de raffinage et de ventes, le furent également et l'IPC réalisa durant le conflit des bénéfices⁴³. Pourtant, l'IPC avait été conçue comme une *non profit company* en 1928. Elle n'était pas un consortium financier, mais une association de groupes intéressés à des gisements communs, auxquels le brut devait être livré au prix de revient. Le *statu quo* d'avant guerre, que la CFP pensait retrouver, était donc, en 1945, déjà du passé. Cette faille fut exploitée par les compagnies américaines, en 1946, pour remettre en cause l'accord de la ligne rouge, ce qui força la CFP à accélérer l'organisation de sa diplomatie d'entreprise, en étroite collaboration avec le gouvernement français, pour défendre ses intérêts.

La remise en cause de l'accord de la ligne rouge par les Américains

Bien que l'Arabie saoudite fasse intégralement partie de l'accord de la ligne rouge de 1928 et ait été jugée vitale pour les intérêts de l'empire britannique, l'IPC ne put imposer sa volonté au roi Ibn Saoud. Les tensions géopolitiques avec la Grande-Bretagne expliquent l'opposition du monarque saoudien au consortium de droit britannique. En effet, Londres était le protecteur de la dynastie rivale des hachémites, qu'il avait renversée pour fonder son royaume dans la péninsule Arabique, en Irak et en Jordanie. De plus, la Grande-Bretagne gérait les relations extérieures des émirats de la côte de la Trêve, d'Oman et du Yémen, qui partageaient des frontières contestées avec l'Arabie saoudite⁴⁴. Profitant de ces tensions, les compagnies américaines s'imposèrent progressivement contre l'IPC. Alors qu'en 1924, la Standard of New Jersey et la SOCONY, formant la NEDC, entrèrent dans l'IPC, au nom du principe de la « porte ouverte » et qu'elles s'opposèrent aux négociations menées par l'IPC, en

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 71-77.

⁴³ AHT 89.14/7, lettre de Victor de Metz au commissaire du gouvernement du 16 octobre 1944.

⁴⁴ Anand Toprani, « The French Connection: A New Perspective on the End of the Red Line Agreement, 1945-1948 », *Diplomatic History*, vol. 36, no. 2, 2012, p. 289.

1932, pour faire reconnaître sa concession au roi Saoud, la découverte, pendant la guerre, de réserves importantes de pétrole les amenèrent à revoir radicalement leur position. Dès 1943, elles négocièrent leur entrée exclusive en Arabie saoudite, aux côtés de la *Standard Oil of California* (SOCAL) et de la *Texas Oil*, malgré la clause de non-concurrence de 1928⁴⁵.

Il ne s'agissait pas de la première offensive américaine sur l'Arabie saoudite. En 1933, Ibn Saoud avait déjà signé un accord avec la Caltex, composée de la SOCAL et de la *Texas Oil*, déjà propriétaire de la *Bahrain Petroleum Company* (Bapco). Ces deux concessions, prises par la Caltex dans la zone de la ligne rouge, marquèrent la fin de l'hégémonie britannique dans le Golfe. Dès 1934, les *Majors* membres de l'IPC tentèrent d'atténuer les effets de l'intrusion en négociant un arrangement avec la SOCAL pour placer Bahreïn et l'Arabie saoudite à l'extérieur de la ligne rouge. Seuls la CFP et Gulbenkian luttèrent pour conserver leurs droits sur ces deux concessions avec un certain succès. Un compromis fut trouvé en 1938 sur Bahreïn. Les deux partenaires de l'IPC furent autorisés à bénéficier du pétrole de la Bapco à hauteur de leur participation dans l'IPC, comme le stipulait l'accord de la ligne rouge. Cet accord ne fut, non seulement, pas appliqué à cause du déclenchement du conflit, mais, également, remis en question par la défaite de la France en 1940⁴⁶.

En 1944, la création de l'ARAMCO atteste de la volonté américaine de développer ses concessions en Arabie saoudite et de passer au stade de la production. Cette initiative était poussée par le Congrès, qui recommanda au gouvernement d'appuyer les sociétés pétrolières pour mettre fin au monopole de l'IPC. Le 11 avril 1944, Washington affirma les objectifs de sa politique pétrolière⁴⁷ et mit en place une politique de conservation des gisements d'Amérique, ce qui signifiait une plus grande exploitation de ceux du Moyen-Orient. Cette région était nommément citée avec l'objectif de supprimer les obstacles à l'exploitation pétrolière, sous-entendu en éliminant le cartel qu'était l'IPC. La Standard of New Jersey et à la SOCONY utilisèrent l'exclusion de la CFP de l'IPC pour justifier leurs revendications. En effet, selon elles, l'accord de la ligne rouge était *de facto* annulé puisqu'une de ses clauses stipulait que les accords entre les membres du consortium ne seraient plus valables si l'un d'entre eux était exclu par le gouvernement britannique⁴⁸, ce qui était le cas de la CFP après la défaite française. Les compagnies américaines agirent de concert avec le gouvernement américain qui, depuis 1943, cherchait à défaire l'accord de la ligne rouge. La *Petroleum Administration for War*, l'*US Navy* et le Département d'État avaient réalisé que les États-Unis, traditionnellement autosuffisants, allaient devenir un importateur de pétrole. Ils devaient donc compter sur les importations étrangères pour satisfaire la demande intérieure à un moment où l'on découvrait l'importance du potentiel saoudien. Dès la fin de l'année 1943, le gouvernement américain voulut rapidement développer ces gisements, dont les compagnies américaines étaient concessionnaires, afin de préserver les réserves stratégiques de l'hémisphère occidental⁴⁹. Le 8 août 1946, la pression de Washington porta ses fruits et contraignit Londres, affaiblie par la guerre et dépendante de l'aide américaine dans le cadre du prêt-bail, à signer un accord lui cédant les concessions saoudiennes⁵⁰. Les compagnies britanniques étaient plus sensibles au développement de leurs concessions en Iran et au

⁴⁵ William Roger Louis, *The British Empire in the Middle East, 1945-1951: Arab Nationalism, the United States, and Postwar Imperialism*. New York: Clarendon Press, Oxford University Press. 1984, p. 185-187.

⁴⁶ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 67-69.

⁴⁷ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p. 194-195.

⁴⁸ Anand Toprani, *op. cit.*, p. 272.

⁴⁹ Irvine H. Anderson, *op. cit.*, p. 198-203.

⁵⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, télégramme n°2162/AL d'Henri Bonnet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, au ministre des Affaires étrangères intitulé « IPC. Dénonciation par les compagnies américaines du *Group Agreement* de 1928 » du 27 décembre 1946.

Koweït qu'au développement de l'IPC. Tenant compte de cet élément, les Américains proposèrent à l'AIIOC, seule concessionnaire de gisements en Iran, de lui acheter des quantités importantes de brut. En vue d'acheminer le pétrole acquis en exécution de ce contrat, un oléoduc devait être construit pour relier Abadan à la Méditerranée avec un financement de la Standard of New Jersey et de la SOCONY. Un contrat semblable fut signé avec la Shell par la Gulf pour le brut de Koweït⁵¹. La CFP était exclue de ces discussions.

Les Britanniques ayant renoncé au monopole de l'IPC, les Américains pensèrent asséner le coup de grâce à l'accord de la ligne rouge. Le 3 octobre 1946, dans une lettre, la NEDC informa l'IPC qu'elle considérait l'accord de 1928 comme caduc, à la suite des événements survenus durant la guerre. Le 14 décembre, l'agence Reuter annonça la conclusion d'un accord intégrant la Standard of New Jersey et la SOCONY, respectivement à hauteur de 30 et 10%, dans le capital de l'ARAMCO⁵². Les Américains s'étant déjà assurés de la neutralité des Britanniques, la CFP fut le seul groupe majeur qui, avec l'aide de Gulbenkian, tenta de conserver l'Arabie saoudite dans la sphère de l'IPC. Du point de vue de la CFP, la dénonciation de l'accord de 1928 risquait d'entraîner la stérilisation de l'IPC, selon le bon vouloir des autres groupes, et une remise en cause du droit au brut au prix de revient pour chaque participant⁵³. En effet, sans l'accord de 1928, les partenaires de la CFP n'étaient plus contraints de développer les concessions de l'IPC, qui concurrençaient directement les gisements qu'ils contrôlaient dans le reste du Moyen-Orient. Alors que la CFP ne disposait d'aucun gisement en dehors de l'IPC, cette situation risquait de fortement limiter les volumes qu'elle achetait à des prix très avantageux à une époque où la France, dévastée par la guerre, avait besoin de pétrole à bas prix pour se reconstruire sans grever sa balance commerciale.

Enfin, argument de poids pour le Quai d'Orsay, cette situation présentait une menace supplémentaire au niveau géopolitique. Exaspéré par des niveaux de production statiques, Bagdad pourrait riposter, comme il avait menacé de le faire par le passé, en nationalisant les concessions de l'IPC⁵⁴, ce qui laisserait la CFP sans un seul champ producteur. C'est pourquoi le Quai d'Orsay fournit immédiatement un solide soutien à la CFP pour préserver la ligne rouge et contrebalancer le soutien du Département d'État aux compagnies américaines. Un mémorandum de novembre 1946 donne un aperçu des ambitions pétrolières et du rôle que devait jouer la CFP dans la diplomatie économique française d'après-guerre⁵⁵. Le Quai d'Orsay comptait utiliser les immenses réserves du Moyen-Orient, dont la France détenait 23,75% par l'accord de 1928, pour faire de la CFP, l'un des principaux fournisseurs d'énergie d'Europe occidentale. Si la France maintenait ses droits dans la zone de la ligne rouge, cet objectif n'était pas inatteignable puisque ses actifs pétroliers étaient suffisants pour répondre à ses besoins intérieurs en 1946 et que la production du Moyen-Orient était en pleine croissance. L'action américaine contrecarrait la stratégie française, d'où les protestations soumises par le Quai d'Orsay auprès du Département d'État⁵⁶.

Si le Département d'État rejeta officiellement la protestation française et déclara à Henri Bonnet, ambassadeur de France aux États-Unis, qu'il ne voulait pas intervenir dans une

⁵¹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 84.

⁵² Irvine H. Anderson, *op. cit.*, p. 115-120.

⁵³ AHT 89.14/17, note de la CFP non datée intitulée « Moyens financiers du développement de la CFP ».

⁵⁴ Edward P. Fitzgerald, « The Power of the Weak and the Weakness of the Strong: Explaining Corporate Behaviour in Middle Eastern Oil after the Second War », *op. cit.*, p. 116-117.

⁵⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant (1944-1952), 5, mémorandum intitulé « Le nouvel équilibre pétrolier dans le Moyen-Orient » du 5 novembre 1946.

⁵⁶ AHT document sur l'exercice 1947

affaire qui ne concernait que des entreprises privées⁵⁷, il se montra plus modéré en privé et poussa les entreprises américaines au dialogue. John Loftus, chef de la division pétrolière du Département d'État, avait entamé des discussions à Paris avec Harold Frank Sheets, président du Conseil d'administration de la SOCONY, pour parvenir à un compromis acceptable pour la France. Il affirma que l'accord du gouvernement français était indispensable⁵⁸. Pour faciliter les discussions, John Loftus engagea également des discussions informelles avec des représentants du Quai d'Orsay et de la CFP. Le Département d'État craignait qu'un échec des discussions n'affecte sensiblement les relations franco-américaines⁵⁹. Il déploya donc des efforts considérables pour tenter d'apaiser les inquiétudes françaises et inciter les compagnies américaines à la modération.

Les craintes américaines étaient nourries par l'action diplomatique de la CFP, qui soutenait et complétait celle du Quai d'Orsay. En décembre 1946, René de Montaigu se rendit à Washington pour examiner, avec les fonctionnaires du Département d'État, les solutions envisageables pour satisfaire les intérêts français et éviter une crise entre les deux pays. Dès le 26 novembre, René de Montaigu avait contacté Henri Bonnet pour l'informer de la situation et définir une stratégie commune⁶⁰. Les arguments du Quai d'Orsay furent ainsi les mêmes que ceux de la CFP, montrant la coordination et la concordance de vue des deux organismes, ce qui renforça la position française. L'entente entre l'État et la CFP fut officialisée, le 27 décembre 1946, lors d'un conseil d'administration de l'entreprise. Les deux commissaires du gouvernement, Pierre Guillaumat et Jacques Brunet, y rappelèrent « le caractère politique des droits dont est issu l'accord de 1928 et qui par suite ne peuvent être dénoncés unilatéralement ». Argument qui fut repris par Léon Blum, ministre des Affaires étrangères, le 2 janvier 1947, à Washington⁶¹. Comme le souligne Edward P. Fitzgerald, les moyens de pression de la France étaient relativement limités, mais elle parvint à les utiliser au maximum pour défendre ses intérêts. Pierre Guillaumat incarnait, selon lui, cette tactique du « pouvoir de la faiblesse ». Il menaça les compagnies américaines, qui possédaient un tiers du marché français du pétrole raffiné, de représailles contre leurs intérêts en France si elles s'obstinaient à vouloir exclure la CFP d'Arabie saoudite⁶². Les Français parvinrent également à torpiller l'accord entre l'AIOC et la NEDC en informant Nouri Saïd du danger que l'oléoduc, cofinancé par la NEDC et reliant Abadan à la Méditerranée, représenterait pour le développement de la production irakienne⁶³. Bagdad, voulant limiter la concurrence iranienne, refusa le droit de passage sur son territoire de cet oléoduc, qui ne put donc être réalisé.

Parallèlement à cette action diplomatique, la CFP intensifia les pressions françaises en attaquant en justice ses partenaires pour violation des accords de 1928. Elle demanda à la Haute-Cour d'Angleterre de constater la validité de l'accord et d'interdire toute prise de participation contraire à celui-ci. Grâce à ce faisceau d'actions conjointes, les Français purent, malgré leurs faiblesses structurelles dans le monde pétrolier par rapport aux *Majors*, résister

⁵⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, télégramme d'H. Bonnet au ministre intitulé « IPC. Dénonciation par les compagnies américaines du *Group Agreement* de 1928 » du 27 décembre 1946.

⁵⁸ FRUS, 1946, Volume VII, The Near East, South Asia, and Africa, telegram 124.416/10-1446: The Secretary of State to the Chargé in the United Kingdom, November 29, 1946.

⁵⁹ Anand Toprani, « The French Connection: A New Perspective on the End of the Red Line Agreement, 1945-1948 », *Diplomatic History*, vol. 36, no. 2, 2012, p. 261-299.

⁶⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie Saoudite, 462, télégramme n°2162/AL d'Henri Bonnet, ambassadeur de France aux États-Unis, au ministre des Affaires étrangères intitulé « IPC. Dénonciation par les compagnies américaines du *Group Agreement* de 1928 » du 27 décembre 1946.

⁶¹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 86.

⁶² Edward P. Fitzgerald, *op. cit.*, p.117.

⁶³ André Nouschi, *op. cit.*, p. 199.

aux pressions américaines et débiter des négociations pour obtenir une compensation. La CFP était ouverte à toute proposition qui maintiendrait les intérêts français, tout en accordant aux Américains la liberté qu'ils réclamaient⁶⁴. L'action en justice avait le mérite de retarder le projet de prise de participation de la NEDC dans l'ARAMCO. André Nouschi a présenté la position française comme solide sur le plan juridique⁶⁵, mais son analyse ne prenait pas en compte sa situation financière. Entrer en Arabie saoudite paraissait financièrement impossible à la CFP. Elle n'avait pas les moyens de financer sa participation au capital de l'ARAMCO, comme elle y aurait été obligée pour conserver ses droits. D'autre part, une note de Victor de Metz relevait que les droits, que la CFP possédait en Irak et dans les émirats, étaient amplement suffisants pour lui assurer une production abondante, à condition que ces gisements fussent développés⁶⁶. Or les investissements nécessaires aux développements de ces champs posaient déjà d'importants problèmes à l'entreprise, qui avait dépensé une grande partie de ses réserves pour maintenir sa participation dans l'IPC. De plus, aucun document dans les archives ne mentionne un possible soutien financier de l'État, pourtant principal actionnaire de la CFP, pour financer une prise de participation dans l'ARAMCO.

Dès le 8 janvier 1947, face à l'impossibilité de financer ses prétentions saoudiennes, la direction de la CFP savait qu'elle n'obtiendrait pas une participation dans l'ARAMCO, mais elle décida de maintenir ses revendications, comme atout dans sa manche, afin d'obtenir un compromis sur l'augmentation sensible de la production irakienne⁶⁷. Harold Sheets avait parfaitement lu dans le jeu des Français. Dans une réunion au Département d'État, le 9 janvier, il déclara à John Loftus qu'il considérait essentiellement la position française comme « un effort pour extorquer une sorte de récompense sous la menace de représailles ». Néanmoins, la position française était suffisamment solide pour le contraindre à un arrangement destiné à satisfaire ses besoins en pétrole. Selon lui, les seules alternatives disponibles étaient de donner aux Français des garanties spécifiques quant au développement de l'Irak ou d'organiser une sorte de contrat d'achat de brut pour les Français hors production arabe⁶⁸. Les Américains ne furent donc pas surpris de voir la CFP proposer, comme base de discussion, les questions du développement de la production irakienne et de la construction de nouveaux oléoducs pour exporter ce brut vers la Méditerranée.

L'objectif principal de la CFP était donc de pouvoir augmenter la production irakienne même si ses partenaires, intéressés par le développement d'autres gisements au Moyen-Orient, s'y refusaient. De février à avril 1947, les discussions s'engagèrent sur ces bases entre la NEDC et la CFP. Le Département d'État resta en arrière-plan pour se poser en recours en cas d'échec des négociations. Il ne répondit officiellement aux protestations diplomatiques françaises de janvier 1947 qu'en avril, alors que le différend, entre la CFP et ses partenaires américains, était résolu⁶⁹. William Thorp, Secrétaire d'État adjoint aux Affaires économiques, donna satisfaction aux revendications françaises. Il reconnut à la France le droit de disposer de « fournitures de pétrole lui permettant la reconstruction rapide et sur une base saine de l'économie française »⁷⁰. Ainsi, un accord fut trouvé le 11 avril 1947. Un système de

⁶⁴ AHT document sur l'exercice 1947

⁶⁵ André Nouschi, « Un tournant dans la politique pétrolière française : les *Heads of agreement* de novembre 1948 », Paris, *Relations internationales* n° 44, 1985, p. 379-389.

⁶⁶ AHT 89.14/17, note de la CFP non datée intitulée « Moyens financiers du développement de la CFP ».

⁶⁷ AHT document sur l'exercice 1947

⁶⁸ FRUS, 1947, Volume V, The Near East, South Asia, and Africa, Memorandum of Conversation, by the Chief of the Petroleum Division (Loftus), January 9, 1947.

⁶⁹ Anand Toprani, *op. cit.*, p. 295-296.

⁷⁰ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Accords commerciaux et plan stratégique » du 24 mai 1947.

programmes quinquennaux assurait le développement de l'IPC. Pour la période 1952-1957, la production irakienne devait s'élever à 25 MT, soit six fois plus que son niveau en 1947.

Il ne restait plus que Gulbenkian à convaincre. L'accord de 1947, appelé *Heads of Agreement*, fut finalement signé le 14 novembre 1948⁷¹. Bien qu'il ait été présenté par André Nouschi comme une perte inestimable pour la CFP et le symbole de la suprématie pétrolière américaine⁷², on peut néanmoins y voir un succès pour la CFP. René de Montaignu, qui joua un rôle déterminant dans les négociations, parle des *Heads of Agreement* comme « le début de la fortune de la CFP »⁷³. Non seulement l'accord de 1928 ne fut finalement pas supprimé, les *Heads of Agreement* n'étant qu'un avenant à celui-ci, mais il se trouva confirmé avec quelques modifications. La principale était l'exclusion de l'Arabie saoudite de la zone de la ligne rouge. Certes, cet accord marquait un recul de la CFP au Moyen-Orient avec la perte de l'Arabie saoudite, mais il offrait, en contrepartie, au groupe français des gages pour son avenir. Pour répondre à ses demandes, une « clause de flexibilité », inédite dans le monde du pétrole, stipulait que chaque groupe pouvait obtenir une quantité de brut conforme à sa demande, le programme de l'IPC étant égal à l'addition des besoins de chaque groupe. Néanmoins, avantage financier majeur pour la CFP, le programme d'ensemble de l'IPC continuait à être financé par tous les groupes dans leur proportion au capital. Les groupes, demandant plus ou moins de brut que la quantité à laquelle leur part leur donnait droit, étaient automatiquement acheteurs ou vendeurs, vis-à-vis des autres, de la différence. Le prix devait être égal au prix de revient augmenté de la demi-différence entre ce prix et le prix du marché, c'était le *half way price oil*⁷⁴. Ainsi, la CFP pouvait recevoir d'importantes quantités de pétrole sur sa quote-part dans la production de l'IPC, mais également sur les parts de ses partenaires et à moitié prix.

Profitant de ces nouvelles clauses, la CFP demanda immédiatement un programme important de développement de la production irakienne. C'est ainsi que fut décidé la construction supplémentaire d'un oléoduc de 30 pouces. Le Département d'État soutint activement la position française. Il encouragea le Département du commerce à approuver les licences d'exportation d'acier pour la construction du pipeline de l'IPC à travers la Syrie « dans l'intérêt de la relance européenne » en laissant la France disposer de « ses propres sources de pétrole brut »⁷⁵. A travers le règlement de cette crise, on constate l'efficacité de la diplomatie d'entreprise de la CFP, combinée à l'action du Quai d'Orsay, pour aboutir à un résultat satisfaisant au vu des capacités réelles de la société. Aussi faible que la France ait pu être au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement américain, la Standard of New Jersey et la SOCONY ont pris au sérieux l'intervention française et ont déployé d'importants efforts pour répondre à ses demandes concernant le développement de la production irakienne et l'accès au pétrole pour assurer sa sécurité énergétique. Ils avaient conscience des capacités de nuisances de la CFP, dont l'action en justice gêna le développement de l'ARAMCO, en freinant son expansion pendant plusieurs mois. Les Américains ont été contraints de négocier avec la France et l'IPC, loin d'être détruite par leur remise en cause des accords de la ligne rouge, put prospérer grâce aux *Heads of Agreement*. Bien que l'état du marché pétrolier des années 1950 aurait, de toute manière, satisfait aux besoins français, rien ne laissait alors supposer un tel développement en 1947. Cela faisait plus de vingt ans que la production irakienne stagnait, à la différence de celle d'Iran ou du

⁷¹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 89-90.

⁷² André Nouschi, « Un tournant dans la politique pétrolière française : les *Heads of agreement* de novembre 1948 », Paris, *Relations internationales* n° 44, 1985, p. 379-389.

⁷³ AHT, rapport du Conseil d'administration du 27 juin 1949

⁷⁴ AHT 89.14/17, note de la CFP non datée intitulée « Moyens financiers du développement de la CFP ».

⁷⁵ Anand Toprani, *op. cit.*, p. 296-297.

Koweït. La CFP obtint pour la première fois, depuis 1928, l'accord formel de ses partenaires de développer cette production qui était alors sa seule concession pétrolière dans le monde. L'étude des documents sur l'exercice des années qui suivirent la signature des *Heads of Agreement* témoigne du développement financier de la CFP, qui n'a été rendu possible que grâce au flux de pétrole bon marché qu'elle recevait d'Irak puis du Qatar à partir de 1949. Ce résultat fut obtenu par une action diplomatique efficace qui permit à la CFP de se rapprocher des compagnies américaines et du Département d'État. Ce rapprochement favorisa une conjonction d'intérêts avec les Américains, contre les Britanniques, pour développer la production pétrolière au Moyen-Orient, marquant le passage à une diplomatie plus offensive.

Un objectif constant : accroître la production pétrolière pour assurer l'approvisionnement énergétique de la France

La lettre de Raymond Poincaré à Ernest Mercier du 20 septembre 1923 fixa les objectifs de l'entreprise pétrolière que le gouvernement français envisageait de créer pour gérer ses participations dans la TPC. Ils devaient servir la politique nationale du pétrole, c'est-à-dire assurer à la France un approvisionnement régulier, sûr, et massif en pétrole⁷⁶. La CFP était toujours liée à cet engagement, confirmé par la loi de 1931, et devait tout mettre en œuvre pour développer la production de l'IPC. A la fin des années 1940, cette finalité convergea avec celle du Département d'État. Les Américains voulaient accroître la production pétrolière du Moyen-Orient afin de favoriser le développement de la région et, ainsi, lutter contre la subversion communiste dans le cadre de la politique d'endiguement⁷⁷. En 1950, le Golfe restait une région sous-développée et en crise. L'exploitation pétrolière récente, puisqu'elle débuta en 1913 en Iran, en 1928 en Irak, en 1938 en Arabie saoudite et en décembre 1949 au Qatar, dégagait encore des revenus limités. De plus, l'enrichissement de la région n'était rendu possible que par l'augmentation de la production pétrolière, mais celle-ci ne favorisa pas automatiquement son développement, les élites locales conservant l'essentiel de la rente pétrolière jusqu'aux années 1960⁷⁸. Le contraste de plus en plus marqué entre une masse populaire frappée par le sous-développement et les revenus colossaux générés par l'exploitation pétrolière inquiéta les puissances occidentales, dont la dépendance pétrolière devenait de plus en plus grande. Le mécontentement créé par cette situation, amplifié par une propagande soviétique active, poussa l'Occident à agir.

La question du développement s'est donc imposée dans le Golfe, et plus généralement au Moyen-Orient, sous l'impulsion des Occidentaux dans les années 1950⁷⁹. Retraçant son histoire, Gilbert Rist a montré que, si l'entreprise coloniale portait les prémices de son avènement, la notion de développement a été inventée et popularisée par le président Harry Truman, le 20 janvier 1949, dans le Point IV de son discours d'investiture, qui traite de la politique extérieure⁸⁰. Cette assistance était régie par l'*Act for International Development*, adopté par le Congrès en 1950, et sa gestion fut confiée à l'Administration de coopération

⁷⁶ Emmanuel Catta, *op. cit.*, p. 3.

⁷⁷ Irvine H. Anderson, *op. cit.*, p. 171; p. 191.

⁷⁸ AHT 89.16/58, note du CDS intitulée « La côte des Pirates : Géographie économique », tome 3, les émirats du golfe Persique, décembre 1968.

⁷⁹ Yasmina Aziki, *L'expertise multilatérale pour le développement de la région MENA. Pratiques de coopération, crises régionales et défis nationaux, 1964-1981*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2019.

⁸⁰ Gilbert Rist, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2001, 2^{ème} édition revue et augmentée, p. 116-121.

technique du Département d'État. La mise en œuvre du programme commença en septembre 1950⁸¹. Cinq lois ultérieures permirent pour les années 1951, 1952 et 1953 des engagements de crédit de 34,5, 147,9 et 155,6 millions de dollars (M\$). La puissance du moyen d'action, dont disposaient ainsi les États-Unis, apparaît pleinement si l'on considère que, pour l'année 1953, le Point IV mit en ligne 155 M\$, alors que l'assistance technique des Nations unies et de la France ne disposaient respectivement que de 20 millions et 300.000 dollars⁸².

Malgré ses moyens colossaux, l'administration américaine mobilisa les *Majors*, qui lui apparurent être l'outil idéal pour favoriser la croissance des pays du Golfe, sans dépenser des sommes trop importantes dans des politiques d'aide au développement. En effet, les problèmes liés au sous-développement menaçaient également leurs investissements et même leur présence, comme en témoigne la nationalisation des pétroles menée par le Dr. Mossadegh, Premier ministre iranien, en 1951⁸³. Il était donc dans leur intérêt de favoriser un certain développement des pays producteurs, afin de calmer les aspirations populaires sans créer une modernisation trop brutale qui risquerait de renverser des régimes, souvent conservateurs, qui étaient des partenaires fiables bien que parfois turbulents. Pour imposer ses vues, le Département d'État créa un modèle en Arabie saoudite, avec l'ARAMCO⁸⁴, et l'imposa à l'IPC avec le soutien actif de la CFP. Celle-ci encouragea l'initiative américaine, non pas pour soutenir le développement de l'Irak ou lutter contre l'influence communiste, mais pour s'assurer, conformément à sa mission, un approvisionnement massif en brut.

Favoriser le développement des pays du Golfe en augmentant leurs revenus pétroliers

La crise pétrolière entre l'AIOC et l'Iran confirma aux yeux du Département d'Etat le bien fondé de sa thèse sur le développement du Moyen-Orient. Il était urgent que les compagnies pétrolières s'engageassent dans la voie des concessions et des révisions des accords antérieurs pour parer aux explosions de nationalisme. Selon lui, l'AIOC fit preuve d'un manque total de sens politique en refusant de négocier avec les précédents gouvernements iraniens, ce qui permit l'accession au pouvoir du Dr. Mossadegh⁸⁵. Les Britanniques, de l'avis du Département d'Etat et du Quai d'Orsay, semblaient n'avoir pas compris qu'on ne pouvait agir, en 1950, comme on le faisait au début du siècle, et qu'en persévérant dans leur attitude « réactionnaire et obstinée », ils risquaient de « mettre en danger les accords en vigueur et de pousser les gouvernements moyen-orientaux à des gestes de désespoir, telle la nationalisation des pétroles »⁸⁶. A vouloir trop conserver, on risque de tout perdre. Tel était le principe essentiel qui inspirait la politique américaine. Loin d'agir par pure générosité, elle entendait sauvegarder ses concessions en partageant d'avantage la rente pétrolière avec les pays producteurs. Le Département d'Etat utilisa l'ARAMCO comme modèle d'une politique qui se revendiquait habile et inspirée de conceptions réalistes⁸⁷. Le consortium américain était vu comme assez adroit pour créer d'excellentes relations avec le

⁸¹ Georges Boris, « Assistance technique et Point IV: origines, principes et buts », *Politique Étrangère*, vol. 15, n°5/6, 1950, p. 533-550.

⁸² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant, 531, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Le Point IV au Proche-Orient » du 10 mai 1953.

⁸³ Daniel Yergin, *op. cit.*, p. 455.

⁸⁴ Robert Vitalis, *op. cit.*, p.67-69.

⁸⁵ FRUS, 1952-1954, Volume X, Iran, 195-1954, *Memorandum Prepared in the Office of National Estimates, Central Intelligence Agency*, March 9, 1951.

⁸⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant (1944-1955), 457, télégramme n°2845 d'Henri Bonnet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Iraq Petroleum Company » du 15 juin 1950.

⁸⁷ Irvine H. Anderson, *op. cit.*, p. 185-193.

gouvernement saoudien et éviter les récriminations qui se faisaient entendre dans les Etats voisins. Néanmoins, les archives du Quai d'Orsay mettent en avant les limites de ce système. Sur le plan éducatif, l'ARAMCO n'avait ouvert que des écoles professionnelles pour former des ouvriers manuels, mais aucun technicien, ni spécialiste⁸⁸. Cette politique lui permettait d'afficher un fort pourcentage d'employés saoudiens sans remettre en cause la position des cadres américains. Il ne s'agissait pas d'une véritable stratégie de développement, mais d'une opération de communication, pilotée par le service des relations publiques de l'ARAMCO.

Malgré ces limites, l'ARAMCO initia un mouvement qui perturba le *statu quo* pétrolier au Moyen-Orient. Il débuta, en 1948, avec la conclusion d'un accord avec l'Etat saoudien. Jusqu'alors, l'Arabie saoudite, à l'instar des autres pays producteurs du Golfe, percevait une redevance de 4 shillings or par tonne de pétrole extraite. L'ARAMCO payait cette redevance en dollars au taux de change de 8,33 dollars pour un souverain, soit 1,66\$ par tonne. En 1948, le gouvernement saoudien, prétextant que sur le marché de Djeddah le souverain valait jusqu'à 14 \$, demanda à l'ARAMCO la réévaluation du taux de conversion qu'elle pratiquait. L'ARAMCO proposa 10 \$ pour un souverain, soit 2\$/t, tandis que le ministre des Finances saoudien exigeait 14 \$. Ibn Saoud, saisi du différend, crut pouvoir le trancher en équité et décida que l'Etat saoudien recevrait 12 \$⁸⁹. A l'origine, il ne s'agissait aucunement d'une initiative américaine, mais d'une revendication saoudienne. Si, à la suite de ce rajustement, le prix de la tonne produite passa de 1,66 à 2,40 \$, ce n'était donc pas le résultat d'une stratégie américaine, celle-ci se mit en place à partir de 1950.

En décembre 1950, un nouvel accord, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1950, créa un impôt aboutissant à une répartition égale des bénéfices (« *fifty-fifty* ») de l'ARAMCO. Il s'agissait de la première application de ce système, créé en 1943 au Venezuela, qui se généralisa à l'ensemble du Moyen-Orient dans les mois qui suivirent. Jusqu'alors, les accords conventionnels de concession ne prévoyaient qu'un taux de redevance fixe par tonne de pétrole produite⁹⁰. Ce système fut détruit par l'accord de 1950. Comme en 1948, les Américains subirent le mouvement des Saoudiens, sous l'impulsion d'Abdullah Tariki, superviseur des affaires pétrolières au sein du ministère des Finances⁹¹. Les prodigalités des princes d'une part, l'équipement du pays d'autre part, ne cessaient d'accroître, en dépit des restrictions imposées par Cheikh Negib Salah, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, les besoins du Trésor. Aussi, le roi Ibn Saoud manifesta son souci d'accroître ses ressources et cibra les bénéfices de l'ARAMCO, dont les redevances étaient la principale ressource financière de l'Etat. En septembre 1950, un mémorandum saoudien remit en question les clauses de la concession. Le principal argument avancé était que ce contrat assurait au gouvernement saoudien des revenus inférieurs à ceux payés aux Etats voisins par les concessions de l'AIOC, qui était alors cité par les Saoudiens en modèle à suivre pour l'ARAMCO, de l'IPC et de la *Bahreïn Petroleum Company*. En conséquence, les Saoudiens réclamèrent l'augmentation de 100% des *royalties* versées par l'ARAMCO, évaluées alors à 72 M\$⁹². Dans le même temps, le gouvernement saoudien demandait à l'ARAMCO une avance de 50 M\$, pour la consacrer à l'équipement du pays, à valoir sur les *royalties* de 1951.

⁸⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant (1944-1955), 457, note non datée du ministère des Affaires étrangères.

⁸⁹ *Ibid.*, Arabie saoudite, 462, note pour M. Bonneau intitulée « Redevance versées par l'ARAMCO à l'Etat saoudien » du 23 novembre 1948.

⁹⁰ André Nouschi, *Pétrole et relations internationales depuis 1945*, Paris, coll. U, Armand Colin, 1999, p. 27.

⁹¹ Robert Vitalis, *op. cit.*, p.130-131.

⁹² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, télégramme du ministre de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du contrat de l'ARAMCO » du 18 décembre 1950.

Face à ses réclamations, la réaction américaine fut initialement très éloignée du modèle de partage prôné, par la suite, par le Département d'Etat. L'ARAMCO engagea avec le ministère saoudien des Finances de laborieuses négociations, qui aboutirent à un accord en décembre 1950, après quatre mois de tractations⁹³. Le Quai d'Orsay, qui suivait activement ces discussions en raison des conséquences qu'elles pourraient avoir sur l'IPC, jugea la formule négociée par l'ARAMCO comme « ingénieuse » puisqu'elle satisfaisait les exigences saoudiennes et sauvegardait les intérêts de la société. Rejetant toute participation saoudienne à un contrôle de sa direction, l'ARAMCO proposa au gouvernement saoudien de porter de 20 à 50% l'impôt sur le revenu⁹⁴. De ce fait, le gouvernement saoudien recevrait de la société pétrolière, pour 1950, 134 M\$ au lieu des 72 prévus par le précédent système. Ce supplément de 62 M\$ répondait en même temps à la demande saoudienne d'une avance de 50 M\$ sur les *royalties* de 1951. Cet accord ne fut obtenu que grâce à l'intervention du gouvernement américain. En effet, l'ARAMCO abandonna ses réticences car les sommes supplémentaires versées à l'Arabie saoudite furent déduites des sommes qu'elle versait au fisc américain⁹⁵. L'opération revenait à faire payer par le Trésor américain une somme d'environ 60 M\$/an⁹⁶. En définitive, l'ARAMCO versait une somme à peine supérieure à celle qu'elle payait jusqu'alors, les surcoûts fiscaux versés en Arabie saoudite étant compensés par des déductions aux Etats-Unis. D'après un des vice-présidents de l'AIOC, l'ARAMCO aurait agi en toute indépendance, utilisant au mieux de ses intérêts les dispositions de la loi américaine, pour conclure, sans consulter le Département d'Etat, « un accord dont le contribuable américain était appelé à faire les frais »⁹⁷. Il s'agit d'une erreur d'interprétation. Si le *Foreign Office* ne fut avisé de l'accord qu'une fois celui-ci conclu, le Département d'Etat avait approuvé la transaction, notamment pour obtenir d'Ibn Saoud la création d'une base aérienne à Dhahran. Ce nouveau mode de relations entre concédant et concessionnaire, qui accroissait considérablement les revenus des producteurs, était le fruit de directives du Département d'Etat, comme le confirma Victor von Lossberg, attaché commercial à l'ambassade des Etats-Unis en Irak, à la CFP⁹⁸.

Pourquoi ces directives du Département d'Etat ? En dehors de l'intérêt lié aux tractations militaires américano-saoudiennes, cet accord permettait aux Etats-Unis de présenter un modèle de développement pour les pays du Golfe. Le « *fifty-fifty arrangement* » fit figure de slogan. Cette formule était, selon George McGhee, Secrétaire d'Etat adjoint, « aisément comprise par les opinions publiques dans des pays relativement arriérés comme ceux du Proche-Orient »⁹⁹. Elle constituait donc une véritable trouvaille du point de vue de la propagande qui devait servir de modèle à d'autres pays. Cette formule permettait de masquer ou, au moins, d'atténuer la nouvelle forme d'impérialisme qui s'imposait avec ce système. Si l'ARAMCO montrait son désir de favoriser le développement saoudien, la compagnie n'en restait pas moins, comme *Firestone* au Liberia ou l'*United Fruit* en Amérique Centrale, la source de toute richesse. En liant le développement du pays aux revenus pétroliers, les Etats producteurs renforçaient leur dépendance vis-à-vis des compagnies pétrolières. En Arabie

⁹³ Irvine H. Anderson, *op. cit.*, p. 186-197.

⁹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, télégramme du ministre de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du contrat de l'ARAMCO » du 26 décembre 1950

⁹⁵ Robert Vitalis, *op. cit.*, p.130.

⁹⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, note intitulée « Pétroles du Moyen-Orient » de février 1951.

⁹⁷ *Ibid.*, télégramme n°239/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Pétrole du Moyen-Orient » du 8 février 1951.

⁹⁸ AHT 89.16/42, note du CDS intitulée « Les accords de 1948-1950 ».

⁹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant (1944-1955), 457, télégramme n° 3177/95 de l'ambassade France à Washington du 25 avril 1951.

saoudite, l'emprise de l'ARAMCO était manifeste, le consortium faisant d'une partie du territoire un « camp américain »¹⁰⁰. Le groupe gérait des domaines relevant de la puissance publique : éducation, travaux publics, santé, transports et communications. La famille d'un ouvrier saoudien du pétrole fréquentait l'école de l'ARAMCO. Elle mangeait, était habillée et soignée par l'ARAMCO et habitait des maisons construites et prêtées par le consortium. Retranchés derrière leur puissance économique, les Américains fournissaient de larges redevances au gouvernement saoudien et ne lui laissaient qu'une souveraineté limitée.

Ainsi, en 1950, une coalition *de facto*, réunissant des agences gouvernementales et des compagnies pétrolières américaines et le gouvernement saoudien, fut formée autour de l'augmentation de la production pétrolière et de la question du développement. Elle établit fermement les bases de la politique pétrolière américaine au Moyen-Orient et de ses relations spéciales avec l'Arabie saoudite¹⁰¹. La politique américaine au Moyen-Orient restait fidèle à une idée fixe : empêcher le communisme de gagner les populations de ces pays et, pour ce faire, augmenter leur niveau de vie. Cependant, le gouvernement américain ne pouvait pas financer l'ensemble des projets de développement et comptait sur le soutien des *Majors*. En encourageant l'ARAMCO à signer l'accord de 1950, le Département d'Etat comptait sur un effet domino pour contraindre les autres consortiums du Moyen-Orient, dominés par les Britanniques, à adopter le 50-50 et participer ainsi à la lutte contre l'influence soviétique.

L'accord 50-50 avec l'Arabie saoudite affecta l'ensemble des compagnies pétrolières au Moyen-Orient. Cette formule créa un précédent, ce qui encouragea les pays voisins à revendiquer le même traitement. Les agents du Département d'Etat encouragèrent les *Majors* et les gouvernements locaux à aller dans ce sens. En Irak, Victor von Lossberg insista, auprès de l'IPC, sur l'opportunité qu'auraient les sociétés pétrolières à s'aligner sur les termes accordés par l'ARAMCO, afin de régler définitivement la question des redevances avec les pays producteurs, et encouragea les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France à soutenir l'action du Département d'Etat¹⁰². Les Américains espéraient ainsi pousser l'IPC à financer, tout comme l'ARAMCO, le développement des pays où elle exploitait des gisements. En effet, si l'on s'intéresse à la répartition de l'aide américaine entre 1950 et 1953, on constate que le Moyen-Orient, pourtant défini comme une région stratégique du fait de l'importance de ses réserves pétrolières, ne représente que 7,5% du montant global des crédits affectés. Le détail du partage entre les pays concernés est éclairant puisque par ordre décroissant on retrouve le Liban (6.516.000 \$), la Jordanie (6.456.000), Israël (3.728.000), l'Égypte (3.425.000), la Libye (2.770.000), l'Irak (2.056.000) et l'Arabie saoudite (1.776.000)¹⁰³. Les pays producteurs de pétrole arrivent en dernier. Ce paradoxe s'explique par la détermination de l'administration américaine de partager le coût du développement de ces pays avec les *Majors*.

En 1953, l'élection de Dwight D. Eisenhower à la présidence des États-Unis renforça cette tendance¹⁰⁴. Les politiques des Départements d'Etat et du Commerce favorisèrent les investissements à l'étranger considérés comme les régulateurs de l'influence américaine. Aux yeux de la nouvelle administration, cette stratégie offrait un rendement plus rationnel et possédait l'avantage de ne pas peser sur le budget national. L'administration républicaine

¹⁰⁰ Robert Vitalis, *op. cit.*, p. 62-87.

¹⁰¹ Irvine H. Anderson, *op. cit.*, p. X.

¹⁰² AHT 89.16/42, note non datée du CDS intitulée « Les accords de 1948-1950 ».

¹⁰³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, note intitulée « Nouvelle convention de l'ARAMCO avec Ibn Saoud » du 3 mars 1951.

¹⁰⁴ Burton I. Kaufman, *Trade not Aid. Eisenhower's Foreign Aid Policy 1953-1961*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1982.

voulait donc que la finance privée, notamment les compagnies pétrolières, assure davantage la relève de l'aide au développement. En Arabie saoudite, les Américains ne réalisaient pas d'économies puisque l'augmentation des versements de l'ARAMCO était compensée par des déductions fiscales aux Etats-Unis. Néanmoins, le Département d'Etat espérait que les autres compagnies pétrolières seraient contraintes d'aligner leurs *royalties* sur celles de l'ARAMCO. Ces versements supplémentaires allaient gonfler les caisses des Etats producteurs, ce qui allégerait les montants demandés au contribuable américain pour appliquer le Point IV au Moyen-Orient, et faciliterait la lutte contre le communisme en relevant des niveaux de vie. Cette politique était d'autant plus bénéfique que l'industrie américaine était la première à bénéficier du pouvoir d'achat accru des pays du Moyen-Orient. En 1951, les Etats-Unis étaient le principal fournisseur de voitures, de réfrigérateurs, de radios et autres commodités dont les commandes devaient croître avec l'élévation du niveau de vie¹⁰⁵.

Enfin, une dernière raison explique ce choix. Les pétroles du Moyen-Orient étaient, jusqu'en 1950, d'un prix de revient sensiblement inférieur à ceux d'Amérique. La faiblesse des prix de revient attira les capitaux et provoqua une rapide augmentation de la production. Cette production commençait à constituer sur tous les marchés une menace pour les produits américains. Le Département d'Etat, conscient de ce danger, put ainsi relever les prix des pétroles moyen-orientaux et satisfaire les compagnies pétrolières indépendantes, très influentes au sein de l'administration, qui étaient directement menacées par cette concurrence accrue¹⁰⁶. De plus, la hausse générale des prix de revient au Moyen-Orient mettait l'industrie américaine à l'abri de la concurrence que lui aurait faite l'industrie européenne si celle-ci avait pu se procurer du pétrole à des prix inférieurs à ceux d'Amérique¹⁰⁷. En somme, les accords 50-50 n'ont pas le caractère d'une convention strictement industrielle ou commerciale et ne doivent donc pas être considérés isolément. Ils font, au contraire, partie d'un ensemble plus vaste s'intégrant à la politique américaine au Moyen-Orient. Ce lien apparaît avec l'attaque du Département d'Etat contre les pratiques de l'IPC pour pousser cette dernière à se réformer selon ses intérêts.

Au même moment, l'IPC fut prise pour cible et invitée à faire un effort plus grand pour soutenir le développement de l'Irak. Le Département d'Etat était préoccupé de l'évolution des rapports entre Bagdad et l'IPC¹⁰⁸. George McGhee critiqua la position des compagnies britanniques. Influencés par les événements iraniens, les Américains rejetèrent la responsabilité de l'attitude de l'IPC, qui avait pratiquement arrêté les négociations, sur les Britanniques. Face à ce blocage, le Département d'Etat intervint avec fermeté¹⁰⁹. La raison mise en avant par le gouvernement américain était la nécessité de faire régner au Moyen-Orient l'ordre et la prospérité afin que la propagande communiste n'y rencontrât pas un terrain favorable. Selon lui, l'IPC n'apportait pas toute la contribution nécessaire au relèvement économique des pays où elles opéraient. En Irak, le Département d'Etat jugeait que les redevances versées étaient trop faibles, d'autant qu'elles n'avaient pas varié depuis près de 20 ans, malgré la dépréciation des monnaies. Les redevances avaient été fixées à 4 shillings-or par tonne avant la guerre, ce qui représentait environ 16% de la valeur du pétrole sur le

¹⁰⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant (1944-1955), 549, télégramme n°2139/AL d'Henri Bonnet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Programme américain d'assistance technique et économique aux pays du Proche-Orient » du 9 juillet 1953.

¹⁰⁶ Matthieu Auzanneau, *Or noir. La grande histoire du pétrole*. La Découverte, « Poche / Essais », 2015.

¹⁰⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, note intitulée « Nouvelle convention de l'ARAMCO avec Ibn Saoud » du 3 mars 1951.

¹⁰⁸ William Roger Louis, *op. cit.*, p. 595-597.

¹⁰⁹ FRUS, 1951, Volume V, Near East and Africa, Telegram 887.2553/3-1751: The Ambassador in Iraq to the Department of State, March 17, 1951

marché. Du fait des cours forcés pratiqués durant le conflit, cette redevance ne représentait plus que 10% de la valeur du pétrole en 1950¹¹⁰. Pourtant, la spécification de la *royalty* en shillings-or indiquait l'intention des signataires que cette redevance soit soustraite aux fluctuations des devises. Avec le système international de Bretton Wood, les clauses or des contrats n'avaient plus de sens et étaient un simple vestige des conceptions du XIX^e siècle.

Le second grief formulé par le Département d'Etat était une marotte de la CFP, à savoir l'insuffisance du développement de la production pétrolière en Irak. Depuis 1945, la CFP tentait de convaincre l'IPC d'augmenter la production. En 1947, Henri Bonnet informa William L. Clayton, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, qu'il s'agissait d'un projet jugé prioritaire par le gouvernement français et demanda le soutien des Américains¹¹¹. Grâce à l'appui du Département d'Etat, qui supporta la position française auprès de la NEDC, la CFP obtint la construction de nouveaux oléoducs pour évacuer le pétrole depuis la Méditerranée¹¹². Néanmoins, en juin 1948, l'Irak et la Syrie décidèrent de bloquer les oléoducs sud, aboutissant au port d'Haïfa, ville désormais en territoire israélien, d'une capacité annuelle de 6,5 MT¹¹³. L'augmentation de la production irakienne resta donc faible, ce qui priva Bagdad de ressources. Malgré tout, les griefs formulés par le Département d'Etat, concernant l'insuffisance des *royalties* et le manque de développement de la production, n'étaient que partiellement justifiés. Ils ne tenaient pas compte des obstacles rencontrés par l'IPC. Le premier conflit israélo-arabe, de 1948 à 1949, avait provoqué l'arrêt des oléoducs sud de l'IPC et neutralisé les efforts effectués pour augmenter la production. La CFP, qui était pourtant l'entreprise qui défendit systématiquement l'accroissement de la production, estimait qu'un effort important avait été fourni par l'IPC¹¹⁴. Effort qui, sans la guerre israélo-arabe, aurait porté ses fruits.

Enfin, le Département d'Etat, voulant montrer le rôle bénéfique des investissements occidentaux dans le développement du Moyen-Orient, dénonça les conditions du travail des ouvriers et la faible participation des ingénieurs irakiens à la gestion de l'exploitation¹¹⁵. George McGhee affirma à Henri Bonnet que les Britanniques entretenaient cet état de fait en ne consacrant qu'un budget dérisoire de 2000£ par an à la formation d'ouvriers irakiens¹¹⁶. L'étude de cette critique est intéressante. Il ne s'agissait pas de faire valoir des arguments juridiques et de vouloir s'en tenir à la stricte application des accords, ce qui était la position britannique, mais de comprendre qu'à persévérer dans l'intransigeance les Britanniques risquaient de tout perdre. Il paraissait difficile d'éviter la comparaison entre la situation au Moyen-Orient et celle au Venezuela. Une mission vénézuélienne s'était rendue en novembre 1949 à Bagdad pour inciter le gouvernement à réclamer une révision des accords de concessions, ces accords ayant eu pour résultat d'inciter les *Majors* à restreindre la production au Venezuela et à la pousser dans le Moyen-Orient, où la marge bénéficiaire était bien plus grande¹¹⁷. Pour les Américains, le risque était que le gouvernement irakien ait le sentiment

¹¹⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note non datée du ministère des Affaires étrangères.

¹¹¹ FRUS, 1947, Volume V, Near East and Africa, Telegram 890.6363/1-647: The French Ambassador to the Secretary of State, January 4, 1947.

¹¹² AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Accords commerciaux et plan stratégique » du 24 mai 1947.

¹¹³ Philippe Tristani, *op. cit.*, pp-128-133.

¹¹⁴ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Accords commerciaux et plan stratégique » du 24 mai 1947.

¹¹⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note non datée du ministère des Affaires étrangères.

¹¹⁶ *Ibid.*, télégramme n°2845 d'Henri Bonnet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Iraq Petroleum Company » du 15 juin 1950.

¹¹⁷ *Ibid.*, 452, télégramme n°676/AL du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Passage d'une mission vénézuélienne » du 11 novembre 1949.

que sa principale richesse soit exploitée sans qu'il en tire un bénéfice équitable, dont il avait le plus grand besoin pour financer le développement économique de leurs pays.

Le problème se posait en Iran, et sous une forme plus aiguë, mais le constat était le même. Jusqu'ici, il avait été facile pour les Britanniques d'obtenir des signatures en manœuvrant sur le terrain de la politique intérieure et en remplaçant à la tête des gouvernements ceux qui leur résistaient par des politiciens vénaux, prêts à tout pourvu qu'on les paie. Le jeu devenait plus difficile et il réservait de dangereux lendemains. Le Département d'Etat estimait qu'en suivant cette voie, les intérêts pétroliers se faisaient les meilleurs agents de la propagande soviétique¹¹⁸. A ce titre, il attira l'attention de la France sur une situation qui évoluait à l'encontre des objectifs fixés par les trois Grands : stabilité politique, développement économique et lutte contre la pénétration communiste. Ainsi, dès 1950-1951, Washington se détacha de plus en plus nettement de Londres sur les questions moyen-orientales. Pour agir, il incita d'abord les représentants de la *Standard Oil of New Jersey* et de la SOCONY à agir dans le sens désiré au sein de l'IPC. Pour les motiver, un accord avait été conclu aux termes duquel ces deux sociétés pouvaient désormais vendre, dans la zone sterling, la part de la production de l'IPC qui leur revenait¹¹⁹. Le Département d'Etat espérait ainsi amener les groupes américains à s'intéresser davantage au développement de l'Irak. Tout comme au Proche-Orient¹²⁰, la politique française au Moyen-Orient fut très réactive face à la nouvelle politique américaine, d'autant plus qu'elle correspondait à ses intérêts pétroliers. Louis Massignon encouragea cette politique pour dynamiser les relations culturelles. Selon lui, l'augmentation du budget irakien, provoquée par le 50-50, offrirait des débouchés aux entreprises françaises, ce qui permettrait d'intensifier la coopération franco-irakienne. Pour anticiper et encourager ce mouvement, il proposa de créer un centre culturel à Bagdad et d'augmenter les bourses proposées au gouvernement irakien afin d'assurer une place de choix à la France dans le nouveau rapport de force qui s'annonçait¹²¹.

Une conjonction franco-américaine d'intérêts pour accroître la production irakienne

Pour atteindre ses objectifs, le Département d'Etat avait besoin d'alliés au sein de l'IPC puisque les compagnies américaines, réunies au sein de la NEDC, étaient minoritaires avec 23,75% du capital. Pour obtenir la majorité des voix face aux Britanniques, il encouragea la NEDC à s'entendre avec la CFP¹²². La CFP n'avait, jusqu'alors, épargné aucun effort pour développer l'exploitation irakienne puisque ces gisements étaient sa principale source de pétrole. En 1951, elle n'était pas parvenue à ses fins et sur les 70 MT de pétrole que produisait le Moyen-Orient, la part française ne représentait que 1,5 MT¹²³. L'Irak paraissait être le parent pauvre de cet essor. En effet, de 1936 à 1949, la production de l'AIIOC, entièrement britannique, passa de 6 à 30 MT, la production de l'ARAMCO, entièrement

¹¹⁸ FRUS, 1952-1954, Volume X, Iran, 195-1954, Memorandum From the Deputy Assistant Secretary of State for Near Eastern, South Asian, and African Affairs to Secretary of State, April 3, 1951.

¹¹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de Jean Rondot remise à M. Clarac, ministre de France en Irak intitulé « Négociation de l'IPC à Damas et à Bagdad (mai-juin 1950) » du 31 mai 1950.

¹²⁰ Sofia Papastamkou, « La France au Proche-Orient, 1950-1958. Un intrus ou une puissance exclue ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 25, n°1, 2007, p. 177-188.

¹²¹ Gérard D. Khoury, « Regard sur les rapports de missions politiques de Louis Massignon 1908-1955 » dans *Une histoire du Proche-Orient au temps présent : Études en hommage à Nadine Picaudou* [en ligne]. Paris. Éditions de la Sorbonne, 2015, p. 45.

¹²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de Jean Rondot remise à M. Clarac, ministre de France en Irak intitulé « Négociation de l'IPC à Damas et à Bagdad (mai-juin 1950) » du 31 mai 1950.

¹²³ AHT, documents sur l'exercice 1954.

américaine, de 0 à 25 MT, la production koweïtienne, anglo-américaine, de 0 à 12 MT, tandis que celle de l'IPC stagna aux environs 5 MT¹²⁴. La CFP avait néanmoins obtenu, lors des accords de Londres, en 1948, un rapide développement de l'IPC, dont la production devait atteindre 25 MT en 1952. Cependant de nouvelles difficultés surgirent et retardèrent ce programme avec la fermeture des oléoducs du sud en juin 1948¹²⁵. Cette fermeture priva l'IPC d'une production de 6,5 MT/an, représentant une valeur de 30 M£, et diminua de moitié sa production, qui revint à son niveau d'avant guerre.

Les démarches effectuées par l'IPC auprès du gouvernement irakien, pour obtenir la réouverture des lignes débouchant à Haïfa, échouèrent car l'opinion publique irakienne n'était pas prête à accepter le passage du pétrole irakien en Israël. Seule la construction d'une dérivation à travers les pays arabes permettrait d'obtenir une solution rapide. La CFP proposa d'en construire une vers Sidon, au Liban, mais les groupes anglais, propriétaires de la raffinerie d'Haïfa, s'opposèrent à toute solution qui consacrerait l'abandon de ce débouché. L'AIOC estimait également imprudent d'engager les capitaux, que nécessitait la construction de cette déviation, alors que l'Irak revendiquait une augmentation de la *royalty*. La CFP riposta sur le terrain juridique en rappelant l'existence d'un contrat qui prévoyait une production minimale. En effet, lorsque la CFP avait renoncé à ses droits en Arabie saoudite en 1948, elle avait obtenu, en compensation, le développement de la production irakienne, grâce au doublement des oléoducs allant de Kirkouk à Tripoli et à Haïfa et à la construction d'un nouvel oléoduc allant à Kirkouk à la côte syrienne¹²⁶. D'autre part, la CFP soulignait que l'Irak se plaignait fréquemment du rythme de développement de ses ressources pétrolières, jugé trop lent. Pour augmenter ses revenus, il n'y avait que deux solutions : accroître le taux des *royalties* ou augmenter la quantité de pétrole extrait. Pour la CFP, il était clair que l'IPC avait tout intérêt à adopter la seconde solution.

Pour contrer le groupe français, l'AIOC proposa de lui vendre du pétrole à prix coûtant en novembre 1948. Cette offre fut rejetée par la CFP avec le soutien complet du Quai d'Orsay. En effet, près de la moitié du prix coûtant était représenté par l'amortissement des frais d'investissement et l'opération aurait consisté à demander à la CFP et indirectement au Trésor français de contribuer à l'amortissement des installations de l'AIOC¹²⁷. L'affaire se transposa sur le terrain diplomatique et fut évoquée entre les ministres des Affaires étrangères des deux puissances. Robert Schuman insista fortement auprès d'Ernest Bevin pour qu'il contraigne l'AIOC à accepter la construction de l'oléoduc, mais le *Foreign Office* n'admettait pas l'idée française. Le conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris vint s'enquérir auprès de la direction d'Afrique-Levant des raisons pour lesquelles la CFP ne voulait pas accepter, en contrepartie de l'abandon du projet, une attribution de pétrole au prix de revient par les groupes britanniques. Le ministère se montra solidaire du groupe français et défendit l'idée du développement de l'IPC, dans laquelle la France avait des intérêts, en reprenant la thèse présentée par la CFP à l'AIOC¹²⁸. On retrouve à nouveau l'efficacité du binôme constitué par la diplomatie étatique et d'entreprise. Depuis 1945, le Quai d'Orsay et la CFP avaient pris l'habitude d'agir de concert pour proposer un front uni afin d'assurer la défense des intérêts pétroliers de la France, que ce soit face aux Américains ou aux Britanniques. L'action du Quai

¹²⁴ AHT documents sur l'exercice 1950.

¹²⁵ Benjamin Shwadran, *The Middle East, Oil and the Great Powers 1959*, New York, Council for Middle Eastern Affairs Press, 1959, p. 253.

¹²⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de la direction d'Afrique-Levant intitulée « Pétroles d'Irak » du 7 novembre 1949.

¹²⁷ *Ibid.*, télégramme de l'ambassade de France à Londres du 7 novembre 1949.

¹²⁸ *Ibid.*, note n°3904 de la direction d'Afrique-Levant intitulée du 28 novembre 1949.

d'Orsay et celle de la CFP allèrent ainsi de pair et se renforcèrent mutuellement. Pour assurer sa diplomatie d'entreprise au Moyen-Orient, Victor de Metz désigna Jean Rondot, représentant de la CFP dans les Etats du Levant, en 1946¹²⁹. S'installant à Beyrouth, il travailla, comme nous le verrons dans une partie dédiée, en étroite collaboration avec le réseau diplomatique français. Les archives diplomatiques et celles de la CFP confirment le nombre et l'ampleur de ses rencontres avec le personnel des ambassades de France. Son expertise était appréciée et souvent écoutée et suivie par les ambassadeurs. A Paris, l'entente entre l'entreprise et le Quai d'Orsay était aussi soutenue. En dehors des fonctionnaires de la direction d'Afrique-Levant, Victor de Metz avait l'habitude de rencontrer régulièrement le ministre, au moins une fois par trimestre, quelque soit son parti politique, pour discuter de la stratégie du groupe et du soutien que la France pouvait lui apporter sur le plan diplomatique.

Fort de ce soutien, la CFP contra les manœuvres de l'AIIOC visant à retarder la construction de l'oléoduc. N'ayant pas les moyens financiers pour construire un nouvel oléoduc, la CFP changea d'approche dans le but d'atteindre les objectifs de production fixés en 1948. Pour ce faire, elle proposa de laisser les oléoducs sud en l'état, prêtes à pomper sur Haïfa si les conditions politiques le permettraient à nouveau, mais d'accélérer la construction de l'oléoduc Kirkouk-Banias, qui devait permettre d'acheminer vers la Méditerranée 13 MT/an et de renforcer les lignes nord, en les dotant de stations de pompage supplémentaires pour écouler les 6,5 MT/an qui auraient dû être acheminées sur les lignes sud¹³⁰. La CFP prévoyait de financer cette opération en réduisant les investissements sur le gisement de Mossoul, dont l'exploitation exigeait d'importants investissements avec un amortissement mal assuré du fait de l'incertitude des réserves. Comme à son habitude, la CFP voulait favoriser les productions les plus rentables. Ainsi, elle tenait compte des contraintes financières de l'IPC, qui avait déjà fortement investi les années précédentes sous son impulsion. Au lieu d'imposer à ses partenaires de nouveaux investissements d'un rendement lointain, elle préféra intensifier la production des installations existantes. Equiper le champ de Mossoul aurait absorbé des millions de livres sterling sans accroître la production puisque les oléoducs aboutissant à Tripoli et à Banias étaient déjà alimentés à pleine capacité par Kirkouk. Mieux valait consacrer les mêmes sommes à l'installation de stations de pompage supplémentaires sur la ligne nord, de façon à porter le débit de celle-ci à 20 MT/an au lieu de 13.

Grâce au soutien de la NEDC, le projet français fut accepté par la CFP, mais celui-ci initia un nouveau cycle de négociations entre l'Irak, la Syrie et l'IPC. Les accords nécessaires avec le gouvernement syrien existaient déjà et Damas avait intérêt à voir se développer la production de l'IPC puisqu'il recevait une *royalty* en fonction de la quantité de pétrole transitant sur son territoire. L'interprétation de ces accords demeurait toutefois subordonnée à chaque instant au bon vouloir des gouvernements de Damas et de Bagdad. Aussi l'IPC devait-elle s'efforcer, pour mettre en place cette solution, de régler au plus vite tous les litiges susceptibles d'opposer ces gouvernements à l'IPC. A Damas, l'IPC désirait obtenir le droit d'occuper immédiatement les terrains dont elle avait besoin pour construire son oléoduc. En effet, si l'IPC devait attendre que toutes les parcelles aient été acquises, cela risquait de retarder les travaux de plusieurs années. A Bagdad, le gouvernement demanda la révision des termes de la convention de l'IPC et une interprétation plus favorable du taux de change des sommes stipulées en or. La CFP était disposée à améliorer les termes de la convention, toutefois les groupes anglais insistèrent pour qu'aucun nouvel accord ne soit conclu avant que

¹²⁹ Emmanuel Catta, *op. cit.*, p.76.

¹³⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de Jean Rondot remise à M. Clarac, ministre de France en Irak intitulé « Négociation de l'IPC à Damas et à Bagdad (mai-juin 1950) » de 31 mai 1950.

ne soient rouverts les oléoducs sud, condition que le gouvernement irakien jugea inacceptable¹³¹. Les Britanniques bloquèrent ainsi une fois les intérêts français en Irak.

De plus, ce blocage ne venait pas uniquement des Britanniques. Les groupes américains voulaient profiter des discussions avec Bagdad pour changer les termes de la concession de Bassora. La NEDC ne voulait pas payer à Bassora des *royalties* plus élevées que celles du Koweït et de l'ARAMCO¹³². Le taux élevé des *royalties* de Bassora était considéré comme un obstacle à l'augmentation de la production car son prix de revient était sensiblement supérieur à celui des gisements voisins. En cas de baisse des cours du pétrole, ce gisement pouvait être condamné à l'inaction et les investissements seraient alors rendus improductifs. Si la CFP était prête à payer plus pour obtenir ce pétrole, ce n'était pas le cas de ses partenaires. L'AIOC possédait des gisements en Iran où elle ne payait que 10,7 shillings/tonne de *royalty*. Elle était associée pour 50% à la *Kuwait Oil Cy* qui ne payait que 5 shillings/tonne. Les groupes américains de la NEDC, qui participaient à l'ARAMCO, ne payaient que 17,2 shillings/tonne au gouvernement saoudien. On conçoit donc qu'ils étaient peu enclins à développer la production de Bassora dont la *royalty* atteignait 27 shillings/tonne¹³³, ce qui aurait pour conséquence d'élever le prix de revient moyen de leur pétrole en provenance du golfe Arabo-Persique. Les partenaires de la CFP craignaient également que les redevances élevées, payées à Bassora, ne soient invoquées comme précédent à l'appui de demandes de relèvement des prix de leurs autres concessions. Seul le groupe français avait intérêt à trouver un terrain d'accord qui ménageât à la fois les prétentions irakiennes et celles de l'IPC. La CFP était la plus directement intéressée au rapide développement de la production irakienne, quitte à ce que le prix de revient de la tonne de pétrole soit sensiblement relevé. Tout pétrole revenant au groupe français, du fait de sa participation dans l'IPC, lui coûtait beaucoup moins cher que celui qu'elle devait acheter aux prix mondiaux pour combler le déficit entre les besoins français et sa part dans la production du Moyen-Orient. Si le développement de l'IPC s'était poursuivi normalement, la France aurait dû recevoir en 1952, 6 MT de pétrole d'Irak au prix de revient, ce qui lui aurait fait économiser 72 M\$ par rapport aux cours mondiaux¹³⁴. Les autres groupes de l'IPC pouvaient, au contraire, considérer qu'il était de leur intérêt de restreindre la production irakienne, tout en poussant celle des autres gisements qu'ils possédaient dans le Golfe.

Avant l'intervention du Département d'Etat, qui contraignit la NEDC à changer de position, la CFP, qui ne pouvait espérer gagner seule contre les trois groupes anglo-saxons, fit un geste vers les Américains, anticipant que la clé des négociations serait entre leurs mains, et accepta de soutenir le point de vue de la NEDC sur l'abaissement des redevances à Bassora. Cette concession n'allait pas contre ses intérêts. Au cas où des charges trop lourdes continueraient de frapper le pétrole de Bassora, il lui aurait été difficile d'obtenir de l'IPC d'augmenter la production au delà des minima imposés par la convention. L'arrangement, proposé par les groupes américains et français, reposait donc sur un allègement de charges de l'IPC à Bassora, mais, en contrepartie, proposait un développement rapide de la production irakienne avec une redevance améliorée pour Kirkouk et Mossoul. Le gouvernement irakien, désireux de s'assurer des revenus réguliers basés sur une forte production de pétrole, devrait accepter de revenir sur les termes d'une convention avantageuse si cela lui était finalement profitable financièrement ; d'autant plus que l'arrêt des oléoducs du sud lui coûtait cher et

¹³¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de la DAEF du 17 juin 1950.

¹³² *Ibid.*, note intitulée « Accord du 4 août 1950 entre l'IPC et le gouvernement irakien » du 23 août 1950.

¹³³ *Ibid.*, note de Jean Rondot remise à M. Clarac, ministre de France en Irak intitulé « Négociation de l'IPC à Damas et à Bagdad (mai-juin 1950) » du 31 mai 1950.

¹³⁴ *Ibid.*, note de la direction d'Afrique-Levant intitulée « Pétroles d'Irak » du 7 novembre 1949.

pesait sur son budget. Pour le convaincre, l'IPC consentirait au gouvernement irakien un prêt de 3 M£ si un accord, mettant fin à tous les litiges en suspens, était signé. La CFP et la NEDC trouvèrent un accueil favorable à leurs suggestions auprès de Bagdad, mais elles devaient encore convaincre les groupes anglais. En juin 1950, Victor de Metz annonça au Quai d'Orsay que Geoffrey Herridge, représentant de l'IPC à Bagdad, rouvrait les négociations avec le gouvernement irakien¹³⁵. L'action combinée de la CFP et du Département d'Etat poussa les Britanniques au consensus. Victor de Metz rencontra à plusieurs reprises Olaf Sundt, attaché pétrolier à l'ambassade des Etats-Unis à Paris. Ce dernier informa le président de la CFP de l'action du Département d'Etat, qui s'inquiétait de la situation générale en Irak et de l'intransigeance de l'IPC, notamment sur les questions des *royalties* et de l'augmentation de production, pour contraindre les Britanniques, jugés responsables de ces difficultés. Ces propos confirmaient ceux confiés au même moment à Henri Bonnet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, par les responsables du Département d'Etat¹³⁶. Ainsi, pour la première fois depuis la fermeture des lignes sud de l'IPC, Geoffrey Herridge reçut comme instruction de Londres d'abandonner les exigences sur la réouverture préalable de ces oléoducs et sur l'alimentation de sa raffinerie de Haïfa. Le front franco-américain eut raison de l'opposition britannique.

Cette décision permit de débloquer les discussions. L'insistance britannique à obtenir la remise en service de l'oléoduc d'Haïfa était connue du public et était devenue un sujet tabou pour l'opinion irakienne. Un éditorial du journal *Qazmooz* du 13 juin 1950 écrivait : « L'homme d'état irakien qui autorisera le pétrole à couler n'est pas encore né, ni à naître dans les neuf mois. L'Irak résistera à toutes les pressions qu'Israël exercera sur lui par l'intermédiaire des anglo-américains ». Le 16 juin, le député Matta Sarsem affirma devant la Chambre : « Que l'IPC et le monde sachent que nous couperons la main qui voudra pomper l'huile vers Haïfa ! ». Le ministre irakien de l'Economie lui répondit qu'il n'avait cessé de suivre avec attention cette affaire et déclara que les négociations traversaient une phase délicate et qu'il n'était pas désirable de donner des informations détaillées¹³⁷. La prudence du ministre témoignait de la reprise des discussions et de la volonté du gouvernement irakien d'éviter toute surenchère pour parvenir rapidement à un accord. La stratégie de la CFP semblait porter ses fruits. Elle était complétée par les interventions de Jean Rondot, qui, en coulisse, informait les autorités irakiennes des efforts déployés par la CFP pour convaincre les Britanniques de lâcher du lest sur le problème d'Haïfa et les incitait à répondre favorablement aux ouvertures de Geoffrey Herridge. Dans ces négociations, la diplomatie de la CFP ne se déploya pas uniquement sur le plan vertical depuis Paris, mais également, grâce à Jean Rondot, par une présence locale. Sa représentation au Moyen-Orient lui permit d'avoir un homme sur le terrain pour négocier directement avec les autorités locales et de ne pas compter seulement sur Geoffrey Herridge, négociateur britannique, pour défendre la stratégie mise en place par l'entreprise française. La CFP gagnait ainsi en autonomie et affirmait progressivement sa puissance, s'imposant comme un interlocuteur légitime auprès des *Majors* et des gouvernements locaux, ne laissant plus le monopole des négociations aux Anglo-Saxons, même s'ils en conservaient le leadership.

En juillet 1950, les négociations se poursuivirent à Londres entre la direction de l'IPC et Nouri Saïd, Premier ministre irakien. Bien qu'ayant initié la négociation et joué le rôle moteur, la CFP laissa aux Américains, qui partageaient ses vues, la gestion des tractations. Le

¹³⁵ *Ibid.*, note de la DAEF du 17 juin 1950.

¹³⁶ *Ibid.*, note anonyme non datée pour le ministère des Affaires étrangères.

¹³⁷ *Ibid.*, télégramme n°321/AM de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Contrat de concession de l'IPC » du 20 juin 1950.

ministre irakien de l'Information, Sayed Khalil Kanna, se référa aux critiques du Département d'Etat pour présenter les bases de la discussion en déclarant à la presse : « Comme tous ceux qu'intéresse la stabilité du Moyen-Orient, les compagnies pétrolières ne peuvent que prendre en considération la situation économique et financière de l'Irak. Elles comprendront qu'en entrant dans nos vues elles contribueront puissamment à créer l'atmosphère indispensable au maintien de cette stabilité. Avec les surplus de disponibilités qu'il tirera du pétrole, le pays pourra accélérer la mise en œuvre de son programme de développement et résoudre un certain nombre de difficultés en offrant du travail, en stimulant les affaires et en élevant le niveau de vie de la population. Ce programme constituera dans son ensemble une arme efficace pour combattre le communisme »¹³⁸. Ce discours s'alignait sur la position américaine vue précédemment, laissant les Britanniques seuls face à un bloc franco-américano-irakien, partisan de l'augmentation rapide de la production irakienne. Isolées, les compagnies britanniques cédèrent et signèrent, le 4 août 1950, un accord. Celui-ci reprenait le plan franco-américain en relevant à partir du 1^{er} juillet 1950 le taux de *royalty* de l'IPC de 4 à 6 shillings-or. Parallèlement à l'accord IPC-Nouri Saïd, l'International Bank négocia avec Bagdad un prêt de 12,6 M\$, gagé sur les redevances à payer par l'IPC. Grâce à ce prêt, les ressources nouvelles obtenues par l'Irak pouvaient être immédiatement mobilisées par le Trésor¹³⁹. Avec cet accord, la CFP pensait être parvenue à une détente des relations entre l'IPC avec le gouvernement irakien, mais la signature des accords 50-50, en décembre 1950, par l'ARAMCO changea la donne.

Les conséquences du 50-50 sur la stratégie française en Irak

Si l'accord IPC-Nouri Saïd donna satisfaction au gouvernement irakien et à la CFP sur l'augmentation de la production pétrolière, l'accord 50-50, signé par l'ARAMCO, posa la question du partage des bénéfices au Moyen-Orient. Cette nouvelle formule surprit aussi bien les directeurs de l'IPC que ceux de l'AIIOC, qui s'inquiétèrent des conséquences de cet accord sur les concessions d'Irak et d'Iran. Le taux des *royalties* payées aussi bien par l'ARAMCO que par l'IPC était, jusqu'au mois de juillet 1950 de 4 shillings-or, équivalant à 22 cents le baril. A cette époque, l'ARAMCO achetait de l'or sur le marché libre et faisait frapper en Arabie saoudite la monnaie nécessaire à ses paiements. Depuis l'été 1950, le marché de l'or s'était raréfié et l'ARAMCO avait dû consacrer au paiement de ses royalties 34 cents par baril¹⁴⁰, c'est-à-dire l'équivalent du nouveau taux admis par l'IPC à l'issue de conversations d'août 1950 avec Nouri Saïd. Ainsi, l'égalité fut maintenue entre les taux de *royalties* payés par les différents consortiums du Moyen-Orient.

Il n'en était plus de même depuis la conclusion du 50-50 en décembre 1950. La CFP appréhendait, si cet accord était appliqué en Irak, les charges financières nouvelles qu'elle devrait assumer, alors que ses moyens financiers étaient limités par rapport aux *Majors*. De plus, la position de la Grande-Bretagne en Irak était comparable à celle des Etats-Unis en Arabie saoudite et elle tenait à y conserver son influence. Pour limiter l'intervention du Point IV, la CFP craignait donc qu'elle décide, suivant le modèle américain, de lui faire payer les grands travaux d'irrigation du pays à hauteur de 23,75%, conformément à sa participation dans l'IPC¹⁴¹. D'autre part, Londres étant la première puissance exportatrice vers l'Irak, la

¹³⁸ *Ibid.*, télégramme n°425/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Négociation avec l'IPC » du 26 juillet 1950.

¹³⁹ *Ibid.*, note intitulée "Accord du 4 août 1950 entre l'IPC et le gouvernement irakien" du 23 août 1950.

¹⁴⁰ *Ibid.*, Arabie saoudite, 462, note intitulée « Pétroles du Moyen-Orient » de février 1951.

¹⁴¹ *Ibid.*, Irak, 457, note de Jean Rondot remise à M. Clarac, ministre de France en Irak intitulé « Négociation de l'IPC à Damas et à Bagdad (mai-juin 1950) » de 31 mai 1950.

CFP considérait que l'accroissement du pouvoir d'achat irakien favoriserait principalement le commerce et l'industrie britannique, comme l'accroissement des ressources d'Ibn Saoud favorisa les exportations américaines, au détriment des entreprises françaises. Ainsi, on observe que la CFP craignait de voir la Grande-Bretagne se servir de ce contexte pour rétablir en Irak sa position, menacée par l'influence économique américaine. Elle devait donc veiller à ce que la réaction de l'IPC au défi américain ne se fasse pas à son détriment.

Si l'accord 50-50 provoqua une vive émotion dans les milieux pétroliers, la réaction irakienne fut initialement modérée. En janvier 1951, la presse irakienne ne profita pas de l'occasion pour établir une comparaison défavorable à l'IPC et, dans les milieux gouvernementaux, on affectait même de regretter que les accords conclus en août fussent déjà remis en discussion. Daud Pasha al Haidari, ancien ministre irakien, loin de paraître se réjouir du 50-50 exprima au contraire la crainte que cet accord ne suscite dans l'opinion une nouvelle vague de revendications¹⁴². Toutefois, on peut voir, derrière cette modération publique, se profiler les futures revendications irakiennes dans ses négociations privées avec l'IPC. Ces dernières montrent qu'au même moment, le modèle américain, porté par l'ARAMCO, est omniprésent dans l'esprit des négociateurs. Par exemple, en réponse aux critiques du Département d'Etat à propos de la politique de formation, l'IPC signa un accord, en août 1951, qui prévoyait la construction d'une école professionnelle à Kirkouk en vue de la formation de cadres moyens¹⁴³. La Grande-Bretagne, consciente du mécontentement latent de la population irakienne, instruite par la crise iranienne et critiquée par le Département d'Etat, réagit en créant hâtivement un *Development Board*, chargé de planifier le développement irakien. Comme le craignait la CFP, cet organisme devait être financé par l'IPC et mettre sur pied un premier plan quinquennal, dont le but était de « développer les richesses de l'Irak et d'élever le niveau de vie de ses habitants »¹⁴⁴.

Ces efforts britanniques ne purent contenir longtemps les revendications irakiennes. Dès mars 1951, les prodromes de difficultés nouvelles étaient d'ores et déjà visibles. L'évolution de la situation en Iran et les menaces qu'elle faisait peser sur l'avenir de l'AIOC rendaient l'IPC plus vulnérable. Le 8 mars, la crise iranienne avait pris une autre tournure, lorsque le Parlement vota la nationalisation de l'industrie pétrolière. Ces éléments, s'ajoutant au 50-50 saoudien, à la grève des ouvriers de la BPC, aux campagnes de l'opposition et aux reproches formulés contre l'IPC, donnaient à penser qu'un nouvel assaut s'annonçait. Nouri Saïd était questionné à ce propos au Parlement. Il répondit prudemment « que la politique du gouvernement était de tirer de ses pétroles des revenus qui ne soient pas inférieurs en moyenne à ceux qu'encaissent les pays voisins »¹⁴⁵. L'allusion au 50-50 était claire et il ne s'agissait pas d'une feinte stratégique. Même les politiciens acquis aux intérêts britanniques déclaraient que les conditions de l'exploitation des pétroles étaient devenues indéfendables et qu'il fallait rechercher sans délai un nouvel arrangement avec l'IPC. Geoffrey Herridge voulait assouplir l'attitude de l'IPC, mais la direction londonienne du groupe refusait de tirer les conséquences de la décision prise à Téhéran. Cette situation confirma les craintes exprimées par C. A. Clarac, en février, à Victor de Metz et à Jean Rondot. Pour le diplomate français, la position de l'IPC en Irak était assise exclusivement sur l'autorité de la Grande-Bretagne, bien plus que sur les termes du contrat de concession. Il était donc illusoire de croire en la force de contrainte, sur le gouvernement irakien, d'un texte avantageux pour l'IPC.

¹⁴² *Ibid.*, Arabie saoudite, 462, note intitulée « Nouvelle convention de l'ARAMCO » du 3 mars 1951.

¹⁴³ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 151.

¹⁴⁴ *Ibidem*, pp-155-156.

¹⁴⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, télégramme n°169/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, pour le ministre des Affaires étrangères intitulé « Situation de l'IPC » du 23 mars 1951.

En août 1950, les aménagements consentis par l'IPC n'étaient pas tenus comme des concessions méritoires, mais comme la reconnaissance, très insuffisante encore, d'un dû. Il lui paraissait donc indispensable d'arriver à un arrangement, la stabilité de la concession dépendant de plus en plus de la satisfaction qu'en tirait l'Irak. Il n'y avait, selon lui, « aucune raison pour que l'inféodation patente de l'IPC à la politique anglaise en Irak compromette les intérêts français et américains qui y étaient représentés »¹⁴⁶. Dans la mesure où le personnel et le matériel envoyés sur place seraient plus largement internationaux, l'accusation, souvent faite à l'IPC, d'être une entreprise prédatrice de l'impérialisme britannique serait d'autant moins fondée. L'ambassadeur, comme le Quai d'Orsay sur la question de la nomination de personnels français à l'IPC, ne tenait pas compte de la réalité juridique qui régissait le fonctionnement de l'IPC et qui limitait *de facto* les marges de manœuvre de la CFP. Malgré ses faiblesses, la CFP put agir efficacement durant cette crise, notamment par le rôle médiateur de Victor de Metz et de Jean Rondot. Si la pression exercée par le Département d'Etat auprès de l'IPC fut aussi efficace, c'était parce que la NEDC put compter sur le soutien et le travail réalisé en amont, depuis des années, par la CFP. Les Américains disposaient de la même participation au sein de l'IPC que la CFP. Leur marge de manœuvre était donc aussi limitée que celle de la CFP et l'alliance franco-américaine était la seule capable d'égaliser la position britannique. De plus, comme la CFP avait convaincu Gulbenkian¹⁴⁷, détenteur des 5% restant du capital de l'IPC et dont les intérêts étaient semblables à ceux du groupe français, de les suivre, cette alliance disposait de la majorité au sein du conseil d'administration de l'IPC.

Grâce à ces pressions, dès avril 1951, Horace Stephen Gibson, directeur général de l'IPC, arriva à Bagdad pour négocier sur la base du 50-50. Les Irakiens jouaient habilement sur le spectre de la nationalisation. Une motion avait été déposée, le 2 avril, sur le bureau du parlement en vue de nationaliser les pétroles irakiens. En parallèle, Nouri Saïd fit connaître ses revendications dans les négociations qui s'amorçaient : « J'ai déjà dit et je répète aujourd'hui que l'Irak n'acceptera jamais que le taux de son revenu par tonne de pétrole soit inférieur au taux de revenu par tonne des pays voisins comme l'Iran et l'Arabie saoudite »¹⁴⁸. Contrairement aux autres négociations, l'IPC accepta rapidement le compromis. Le 3 avril, un communiqué annonçait que l'IPC admettait que le profit moyen tiré par l'Irak de la tonne de pétrole extraite de son sol ne devrait pas être inférieur à celui des pays voisins. Gibson rentra ainsi à Londres satisfait de la détente que sa démarche avait produite. Pourtant rien ne laissait encore supposer l'adoption d'une formule de partage des profits par moitié entre l'IPC et l'Irak. Nouri Saïd avait précisé à Gibson qu'il n'y tenait pas particulièrement. La matérialité du profit lui importait plus que ses modalités. Si le partage avait une indéniable valeur publicitaire, le système des redevances, dont les variations ne dépendaient que du tonnage extrait, donnait à l'Irak plus de sécurité. Pour leur part, Londres et l'IPC ne souhaitaient pas s'engager le cœur léger dans une voie qui les obligerait à réviser les statuts du groupe¹⁴⁹. Le problème de l'accord du 50-50 était surtout ses contreparties fiscales. Si l'ARAMCO avait pu s'accommoder facilement du 50-50, c'était grâce à la déduction des charges, payées sur place, du calcul de la taxe sur le revenu aux Etats-Unis. En Grande-Bretagne, cette déduction était moitié moindre et elle était inexistante en France¹⁵⁰. Sans compensation fiscale similaire dans

¹⁴⁶ *Ibid.*, télégramme n°92/AL de C.A. Clarac pour le ministre intitulé « IPC » du 12 février 1951.

¹⁴⁷ *Ibid.*, note de Jean Rondot remise à M. Clarac, ministre de France en Irak intitulé « Négociation de l'IPC à Damas et à Bagdad (mai-juin 1950) » de 31 mai 1950.

¹⁴⁸ *Ibid.*, télégramme n°213/AL de C.A. Clarac pour le ministre intitulé « IPC » du 6 avril 1951.

¹⁴⁹ FRUS, 1951, Volume V, Near East and Africa, Telegram 887.2553/5-951: The Ambassador in the United Kingdom to the Department of State, May 9, 1951.

¹⁵⁰ *Ibid.*, Telegram 887.2553/3-2151: The Ambassador in the United Kingdom to the Department of State, March 21, 1951.

ces deux pays, l'application du 50-50 à l'IPC risquait de grever si lourdement le prix du pétrole produit que celui-ci ne pourrait plus concurrencer ses rivaux sur le marché international.

Malgré ces difficultés, la direction de l'IPC avait, dès le début, accepté d'offrir à Bagdad des conditions comparables, quoique pas nécessairement identiques, à celles offertes par l'ARAMCO. Pour faire preuve de bonne volonté, l'IPC, qui s'attendait à de longues discussions, assura que la révision des termes en vigueur prendrait date au 1^{er} janvier 1951 et qu'elle était disposée à payer une avance de 3 M£¹⁵¹. Les engagements pris par Gibson correspondaient au point de vue que les représentants de la CFP, soutenus par les représentants américains, avaient préconisé lors d'une réunion de la direction de l'IPC à Londres le 30 mars 1951. Au contraire, les Britanniques considéraient que la meilleure tactique était d'attendre les demandes irakiennes¹⁵². Grâce aux pressions franco-américaines, Londres changea de position. Philip Noel-Baker, ministre des Combustibles, informa Gibson, avant son départ pour Bagdad, qu'il préférerait désormais que des propositions fermes soient faites aux Irakiens. Ce volte-face du gouvernement britannique, marquant la fin du *wait and see*, poussa Gibson à accepter, dès le début des négociations, les concessions demandées par Nouri Saïd. L'objection principale des compagnies britanniques à l'arrangement venait des charges fiscales qui pesaient sur elles à Londres. Gibson suggéra alors à Toufik Soueidi, ministre irakien des Affaires étrangères, de presser le gouvernement britannique de soulager les compagnies de ce fardeau¹⁵³. L'IPC faisait ainsi preuve, pour la première fois, d'une certaine autonomie par rapport à Londres afin d'obtenir du gouvernement britannique les mêmes avantages fiscaux que Washington avait consentis à l'ARAMCO.

Lors d'un séjour de Pierre Guillaumat à Washington, le Département d'Etat se félicita du changement d'attitude de l'IPC¹⁵⁴. Pour être valable, l'accord devait aller de pair avec une augmentation de la production à un rythme comparable à celui des pays voisins. A cet égard, George McGhee mentionna l'importance que revêtait les nécessités fiscales. Il ne fallait pas que, du fait des structures de l'IPC, la production de pétrole de l'Irak soit soumise à une double fiscalité ou ne bénéficie pas d'une remise spéciale dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Il en résulterait que le prix de revient du pétrole irakien serait supérieur à celui du pétrole provenant d'Arabie saoudite et du Koweït et que, par suite, le produit irakien se trouverait handicapé sur le marché mondial. Il demanda donc à la France de faire un geste fiscal pour favoriser l'accord et assurer ses intérêts pétroliers en Irak. Pierre Guillaumat craignait, en dehors du coût fiscal pour le gouvernement français, qu'en remplaçant la formule de la redevance fixe par une répartition des bénéfices, on ne pourrait pas éviter des discussions et des différends au moment de l'établissement du bilan de chaque année¹⁵⁵. Pour les Américains, cet aspect, loin d'être un danger, était au contraire un avantage. Mieux valaient des discussions entre comptables et avocats, faisant en quelque sorte office de soupape de sûreté, que des revendications appuyées par une opinion publique passionnée pour un accroissement du taux de redevances. Les avantages de cette formule de dépolitisation avaient d'ailleurs été partiellement prouvés au Venezuela, qui avait adopté le 50-50 depuis

¹⁵¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, télégramme de la DAEF à l'ambassade de France en Irak du 6 avril 1951.

¹⁵² AHT 82.7/1, réunion IPC du 30 mars 1951.

¹⁵³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, télégramme n°225/AL de C.A. Clarac pour le ministre intitulé « Conversation avec le ministre des Affaires étrangères au sujet des pétroles » du 12 avril 1951.

¹⁵⁴ FRUS, 1951, Volume V, Near East and Africa, Memorandum of Conversation, by James Newton of the Petroleum Policy Staff, April 23, 1951.

¹⁵⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, télégramme n°3177/95 de l'ambassade France à Washington du 25 avril 1951.

1948. Il y avait donc une divergence entre les deux gouvernements, non pas sur l'objectif à atteindre, mais sur la formule à adopter pour y parvenir.

En dépit de ce désaccord, la position franco-américaine permit de contraindre les Britanniques à négocier. Les discussions avançaient plus rapidement que prévu, mais la situation intérieure irakienne risquait de ralentir l'accord. Les groupes américains craignaient qu'en raison des vacances parlementaires et de l'éventualité de nouvelles élections législatives, il soit vain de rechercher la conclusion d'un accord qui ne pourrait pas être ratifié avant l'hiver¹⁵⁶. Un accord conclu avant les élections risquait de servir de base de départ, aux Irakiens, pour formuler de nouvelles revendications. Henri Bonnet indiqua que le Département d'Etat n'avait pas été en mesure de donner aux représentants de la NEDC un avis sur ce problème¹⁵⁷. Face à ces hésitations, le gouvernement français continua à pousser la négociation à Bagdad, plutôt que de la laisser traîner en longueur. Il lui semblait que l'IPC aurait intérêt à faire enregistrer un accord avec l'Irak, même si la ratification de ce texte devait être différée de quelques mois¹⁵⁸. Si des élections devaient intervenir dans ce pays, l'absence d'un accord pourrait être présentée comme une preuve de l'obstination de l'IPC, que seules des mesures draconiennes pourraient faire fléchir, telles que la nationalisation.

La direction des Affaires économiques s'apprêtait à prier ses ambassadeurs à Londres et à Washington à faire état de ce point de vue au *Foreign Office* et au Département d'État, lorsque des nouvelles parvenues de Bagdad, le 5 juin, révélèrent une situation plus défavorable. Gibson avait télégraphié le 4 au soir que Nouri Saïd demandait un accord provisoire d'un an, afin de tenir compte du résultat des négociations entre l'AIOC et l'Iran. Dans un second télégramme, il précisa qu'aucun progrès n'avait été fait au cours des dernières semaines et que, dans ces conditions, il avait fait savoir à Nouri Saïd que la direction de l'IPC lui demandait de rentrer pour consultation et qu'il partirait le 7 à Londres¹⁵⁹. Or, ceci était inexact, la direction de l'IPC n'avait pris aucune initiative en ce sens. Il s'agissait en réalité d'un coup de bluff de Gibson pour forcer les Irakiens à négocier. Ce coup fonctionna puisque, le jour de son départ, ces derniers remirent à Gibson une note devant servir de base de discussion. Grâce à ce texte, Gibson put convaincre la direction londonienne de l'IPC de rédiger un mémorandum acceptant la note irakienne et qui fut remis le 13 juin à Tewfik Soueïdi par Geoffrey Herridge. Après avoir étudié le texte, il répondit que celui-ci lui semblait acceptable. Il ne restait plus au gouvernement irakien qu'à convaincre l'opposition composée du ministre des Finances, Abdul Wahab Merjan, du ministre de l'Economie, Abdul Medjid Mahmoud, et dirigée par Dhia Djafar, ministre des Communications. Toutefois, Gibson soupçonnait Dhia Djafar de buts intéressés. L'IPC, qui disposait d'un service de renseignement bien informé, savait qu'Agha Khan, un prince iranien ismaélien à qui le ministre était lié par mariage, avait placé d'importants capitaux dans les pétroles et voulait investir à Bassora. Dhia Djafar, iranien d'origine, serait, au sein du gouvernement, l'homme sur qui le prince comptait pour parvenir à ses fins. Il chercherait donc à exclure la concession de Bassora de l'arrangement pour la retirer à l'IPC et la donner au groupe financier d'Agha Khan¹⁶⁰. Les Britanniques étaient impuissants à contrarier cette manœuvre car, depuis que les Indes avaient échappé au contrôle du *Colonial Office*, le chef des Ismaéliens avait cessé

¹⁵⁶ FRUS, 1951, Volume V, Near East and Africa, Telegram 887.2553/5-951: The Ambassador in the United Kingdom to the Department of State, May 9, 1951.

¹⁵⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, note de la DAEF intitulée « Négociations à Bagdad au sujet de l'IPC » du 5 juin 1951.

¹⁵⁸ AHT 82.7/1, télégramme de Gibson à l'IPC du 4 juin 1951.

¹⁵⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, télégramme n°382/AL de C.A. Clarac pour le ministre des Affaires étrangères intitulé « Négociations entre l'IPC et le gouvernement irakien » du 18 juin 1951.

¹⁶⁰ *Ibidem*.

d'appartenir à leur clientèle. Néanmoins, ces renseignements attestent de la puissance des réseaux d'information des entreprises pétrolières, qui, bien implantés sur le terrain, surclassaient ceux du Quai d'Orsay.

Si le motif politique paraît vraisemblable, Nadhim Pachachi, conseiller technique de Nouri Saïd, affirma à M. Geoffroy, conseiller commercial en Irak, que seule la modicité de la production envisagée par l'IPC était la raison de son opposition à l'inclusion de Bassora dans un arrangement général¹⁶¹. Face à cette critique, la France disposait d'un atout de poids. Le nouveau directeur des gisements de Bassora, Léo Teysot, était français. Suivant les ordres de la CFP, il avait déjà accéléré les recherches et prévoyait de produire 10 MT/an¹⁶². Ainsi grâce aux efforts conjugués de Gibson, de la NEDC et de la CFP, soutenus sur place par les ambassades de France, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne qui incitèrent les Irakiens à la modération face aux efforts déployés par l'IPC, un accord de principe entre l'IPC et l'Irak fut trouvé à la mi-juillet. L'Irak recevait 50% du profit résultant des opérations des gisements de Bassora, Kirkuk et Mossoul. Dans la soirée du 18 juillet, Nouri Saïd admettait ce principe à condition toutefois que l'IPC s'engageât à accorder à l'Irak les mêmes avantages qu'obtiendrait l'Iran au cas où un accord plus avantageux interviendrait entre Téhéran et l'AIOC¹⁶³. Il était tenu sur ce point par une déclaration, faite le 5 mai, en réponse aux députés de l'opposition qui avaient critiqué la politique du gouvernement.

Bien que finalisé début août 1951, les autorités irakiennes retardèrent sa ratification. Elles craignaient d'être accusées de collusion avec l'IPC et de bénéficier des difficultés de l'Iran, alors que la nationalisation des pétroles par Mossadegh était extrêmement populaire auprès de l'opinion publique. En effet, l'IPC, et notamment en son sein l'AIOC, espérait compenser les effets de l'embargo pétrolier contre l'Iran en augmentant la production irakienne. D'autre part, un accord trop vite conclu pourrait empêcher l'Irak de bénéficier des dernières retombées de la crise. Ce n'est donc que le 3 février 1952 que l'accord fut signé¹⁶⁴. La CFP parvint à contourner le risque de surimposition en utilisant son agence au Maroc. Cette agence recevait, en lieu et place du siège de la CFP, le brut de l'IPC et le payait au prix de revient. Elle revendait ensuite à la CFP la part destinée au marché français. Dans ce circuit, les bénéficiaires se trouvaient exclus des bases de l'impôt métropolitain sur les sociétés car ils étaient réalisés par un établissement situé hors de France¹⁶⁵.

A la suite de cet accord, qui achevait une négociation amorcée en 1948, les perspectives de l'Irak semblaient favorables sur le plan économique. Le pays voyait ses recettes fiscales sensiblement augmenter du fait du partage des bénéficiaires et la production promise à une forte croissance du fait d'une demande accrue en pétrole en Europe et au Japon et surtout de l'écroulement de la production iranienne provoquée par la crise entre l'AIOC et Mossadegh. Retenant les leçons de la crise iranienne, l'IPC entendait profiter de ce climat d'euphorie et du répit qui lui était offert pour établir sur des bases plus solides ses rapports non seulement avec le gouvernement irakien, mais avec l'ensemble de la population en jouant la carte du développement. Pour accompagner cette politique, un programme de propagande cinématographique fut adopté. Il avait pour objectif de faire connaître aux Irakiens l'œuvre réalisée par l'IPC et d'exalter une certaine fierté nationale pour le développement économique

¹⁶¹ *Ibid.*, lettre de l'ambassadeur de France en Irak à F. de Rose, DAEF, du 25 juin 1951.

¹⁶² AHT, documents sur l'exercice 1951.

¹⁶³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, télégramme n°479/AL de C.A. Clarac pour le ministre des Affaires étrangères intitulé « Négociation entre l'IPC et le gouvernement irakien » du 23 juillet 1951.

¹⁶⁴ Philippe Tristani, *op. cit.*, pp-138-140.

¹⁶⁵ AHT 82.9/137, note au sujet de la situation fiscale de la CFP du 28 septembre 1951.

du pays grâce à ses richesses pétrolières. Jean Rondot, bien qu'approuvant cette politique, défendait une vision régionale du problème du développement. Pour lui, les compagnies pétrolières ne devaient pas favoriser la prospérité d'un seul Etat. L'interdépendance entre les Etats du Golfe étant très grande, il craignait que cette situation suscite de vives jalousies parmi les Etats voisins. De plus, il anticipa le risque de trop exalter le chauvinisme irakien. C'est pourquoi, il intervint pour que les films de l'IPC ne présentent pas les autres pays comme étant les parents pauvres du Moyen-Orient¹⁶⁶.

Sur le plan social, un effort conséquent fut effectué. En 1950, l'IPC et ses filiales employaient environ 24.000 personnes au Moyen-Orient, dont moins de 1400 (6%) étaient des Occidentaux. Ce chiffre global masque des disparités régionales. Autour des champs de Kirkouk, où l'IPC a mené un important effort de formation depuis les années 1930, la proportion des effectifs occidentaux tombe à 4%¹⁶⁷. Ces statistiques révèlent également que la proportion d'Irakiens parmi les cadres n'était pas négligeable. A Bassora, en 1953, le groupe employait 3052 personnes dont 257 cadres. Parmi ceux-ci, on dénombre 32 irakiens (12,5%)¹⁶⁸. L'accord d'août 1951 comprenait l'engagement de l'IPC d'intensifier son effort de formation en Irak. Une de ses clauses prévoyait l'envoi annuel de 50 étudiants irakiens dans des universités britanniques pour y poursuivre leurs études sur les questions pétrolières et l'organisation d'un cours d'orientation professionnelle à Kirkouk pour 240 étudiants¹⁶⁹. Cette clause excluait l'idée de la formation en France d'une partie du personnel irakien. L'Institut français du pétrole, créé en 1944, était pourtant déjà réputé et aurait pu recevoir des étudiants irakiens, mais les Britanniques avaient compris qu'un personnel local, formé en Grande-Bretagne sur des normes britanniques, leur assurait une plus grande influence.

Cette politique de formation s'accompagna d'une amélioration des conditions de vie des ouvriers de l'IPC. Celle-ci a été soulignée par les conseillers et attachés commerciaux du Quai d'Orsay, qui réalisaient chaque année une étude sur l'évolution des conditions de vie de leur pays de résidence. Leur constat est semblable : en Iran, en Irak et dans la péninsule Arabique, le niveau de vie de la population s'éleva dès que les compagnies pétrolières s'installèrent, mais ils observèrent une très nette accélération à partir de l'instauration des accords 50-50. Les ouvriers des consortiums et leurs familles étaient mieux payés par rapport au reste de la population et ils étaient logés, nourris et soignés¹⁷⁰. Selon la comptabilité de l'IPC, un ouvrier payé à la journée recevait en moyenne 300 dinars par an et celui payé au mois à 500. Si l'on tient compte des proportions respectives des travailleurs payés à la journée et au mois (5 contre 1), le salaire et les indemnités diverses étaient en moyenne, pour l'ensemble des employés irakiens de l'IPC, de 330 dinars. Compte tenu du coût de la vie, on peut estimer le revenu d'un emploi à l'IPC comme étant plus de deux fois et demie celui de la moyenne¹⁷¹. Un Français participa activement à cette action en menant une politique originale au niveau local à Bassora.

¹⁶⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant, 533c, note de Jean Rondot intitulée « Euphorie en Irak » du 6 mai 1952.

¹⁶⁷ *Ibid.*, Irak, 457, note non datée intitulée « Contribution de l'IPC à l'amélioration du standard de vie ».

¹⁶⁸ *Ibid.*, télégramme n°209 d'A. Grosson, consul de France à Basrah, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Programme des travaux de BPC » du 13 octobre 1952.

¹⁶⁹ *Ibid.*, télégramme n°526/AL de C. Mantel pour le ministre intitulé « Accord sur les pétroles » d'août 1951.

¹⁷⁰ *Ibid.*, note non datée du ministère des Affaires étrangères.

¹⁷¹ *Ibid.*, note non datée intitulée « Contribution de l'IPC à l'amélioration du standard de vie de la population indigène ».

Léo Teyssot : un ingénieur français face aux enjeux du développement de Bassora

Indépendamment des impôts payés, les entreprises pétrolières pouvaient directement intervenir pour favoriser le développement local par différentes actions. Joseph Morgan Hodge a montré le rôle des experts, notamment des ingénieurs, dans la stratégie de développement du Colonial Office¹⁷². Bien que favorisant de préférence des entreprises occidentales pour s'approvisionner, on ne peut nier l'impact des compagnies pétrolières sur le tissu local surtout à partir de 1950. On peut l'observer à Bassora, situés sur le Chatt-el-Arab entre l'Euphrate et le Tigre, où du pétrole avait été découvert à Zubair, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de la ville. Le développement de ces nouveaux gisements fut confié à un ingénieur de la CFP, Léo Teyssot, directeur du champ pétrolifère de Bassora depuis 1950¹⁷³. A ce poste, il put soutenir l'effort de la CFP pour accroître rapidement la production irakienne. Son objectif, selon le contrat passé avec le gouvernement irakien, était d'atteindre une production de 8 MT en 1955. Léo Teyssot poussa les travaux pour atteindre cet objectif dès 1954¹⁷⁴. Pour mettre le site en production, un oléoduc fut construit entre Zubair et Fao, sur le Golfe, où une jetée d'embarquement, des réserves d'eau et des ateliers étaient installés. Cette activité employa plus de 2000 irakiens et fut confiée principalement à des entreprises locales¹⁷⁵. Il s'agissait d'un tournant, mis en place par Léo Teyssot, dans la stratégie du groupe, qui, jusqu'alors, fonctionnait essentiellement en vase clos¹⁷⁶.

Son action témoigne de la stratégie de la CFP : une collaboration renforcée avec les partenaires autochtones pour contrer le nationalisme montant. Pour le groupe français, les sociétés pétrolières n'avaient de chance de se maintenir et de poursuivre leurs activités qu'en intégrant et en s'intégrant au maximum à la population et au commerce local. Ainsi, Léo Teyssot a-t-il pratiqué une politique tendant à décharger systématiquement l'IPC de toutes les opérations qui n'étaient pas spécifiquement liées à l'extraction et au transport du pétrole et à déléguer celles-ci à des entreprises locales. Il a noué des liens d'intérêt entre l'entreprise et la population locale et s'est assuré des appuis utiles¹⁷⁷. Il pouvait d'autant plus facilement le faire qu'il n'était pas lié, à la différence des autres directeurs britanniques, aux entreprises anglaises qui fournissaient jusqu'alors l'essentiel des commandes. Léo Teyssot, ne pouvant pas espérer remplacer ces entreprises par des groupes français, joua donc la carte des entreprises locales pour apaiser les tensions en renforçant l'interdépendance entre la population et l'IPC, tout en diminuant l'emprise britannique.

Par conséquent, Léo Teyssot mit en place une politique d'intégration locale autour de Bassora. Ce changement fut marqué géographiquement par le déménagement, en janvier 1953, des bureaux de la direction générale dans le centre de Bassora, à proximité du siège du pouvoir provincial¹⁷⁸. En s'ancrant dans le centre de la vie commerciale de Bassora, la société

¹⁷² Joseph Morgan Hodge, *Triumph of the Expert: Agrarian Doctrines of Development and the Legacy of British Colonialism*, Athens, Ohio University Press, 2007.

¹⁷³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 569, note de la Direction générale des Affaires politiques, « L'Irak et la France », 3 octobre 1958.

¹⁷⁴ *Ibid.*, télégramme n° 155 de M. A. Grosson, consul de France à Basrah, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activité de la BPC » du 22 juillet 1952.

¹⁷⁵ *Ibid.*, télégramme n° 539/AL de C.A. Clarac pour le ministre des Affaires étrangères intitulé « Situation morale de l'IPC en Irak » du 8 octobre 1950.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 569, note de la Direction générale des Affaires politiques, « L'Irak et la France », 3 octobre 1958.

¹⁷⁷ *Ibid.*, 563, instructions du Département à l'ambassadeur de France à Bagdad, 12 juin 1953.

¹⁷⁸ AHT 83.5/4, « Politique de la BPC en Irak : Résumé de l'année », *Basrah Petroleum Company Limited, Report on the progress of integration during 1953*, 30 septembre 1954.

donna une indication pratique sur sa nouvelle politique qui lui permit de se rapprocher davantage des autorités locales et de renforcer sa collaboration. Dès 1953, plusieurs programmes de développement furent financés autour de Bassora : des écoles furent construites, les routes principales reliant la vieille et les nouvelles villes réparées et élargies et le service public des bus prolongé. Les autorités locales profitèrent des compétences techniques du personnel de la BPC pour planifier ces changements. Le surintendant des transports de la compagnie siégea au Comité du service des transports de la ville, tandis que l'ingénieur civil principal était appelé à se joindre à un comité convoqué par le maire pour enquêter sur l'élimination des eaux usées. Une liaison étroite fut établie entre le département médical et les autorités locales de la santé, entre le département des communications et le ministère des Postes, ainsi qu'entre les brigades de pompiers de la ville et de la BPC. L'étude de la presse locale nous permet d'entrevoir une partie des réactions irakiennes à ces initiatives. Les journalistes irakiens insistent sur l'aspect pratique de l'aide fournie par l'entreprise, en célébrant fréquemment les interventions de son unité antipaludique dans les villages alentours et celles de ses pompiers, qui sont intervenus à cinq reprises en 1953¹⁷⁹, pour aider à faire face aux incendies dans l'ensemble de la région.

Le transfert de la direction permit à la société de se rapprocher davantage des autorités locales, mais l'a aussi rendue facilement accessible pour les entrepreneurs locaux. Cette opportunité fut saisie et les nouveaux bureaux furent le théâtre d'un afflux de visiteurs commerciaux, dont beaucoup avaient des propositions à faire à la BPC. L'intégration économique se développa rapidement. L'IPC avait été accusée de confiner ses affaires à un petit nombre de commerçants et d'entrepreneurs déjà établis et de négliger la masse des petits commerçants et artisans locaux. Grâce aux progrès réalisés par un Comité d'intégration des entreprises locales, le commerce de la société fut réparti de manière plus équitable. En 1953, 489 commandes furent effectuées localement dans 17 entreprises, principalement des artisans de petite taille du bazar de Bassora. Les achats locaux de nourriture représentaient 200.000 dinars sur 40 entreprises et les contrats d'ingénierie 600.000 dinars, ce qui entraîna une vive concurrence. De nouveaux entrepreneurs furent ainsi ajoutés dans les livres de comptes. Les dépenses locales passèrent de 2,8 millions de dinars en 1952 à 3,6 millions en 1953. Sur ce dernier montant, environ un tiers était consacré aux achats locaux¹⁸⁰. Ces nouvelles dépenses contribuèrent indubitablement à la prospérité de la ville.

Un transfert de compétences était progressivement organisé vers les entrepreneurs locaux. Sur le plan immobilier, la BPC limita ses constructions. Les nouveaux logements du personnel servirent de base à un développement novateur des relations locales. Au lieu de construire des maisons à son propre compte, elle conclut des ententes avec deux propriétaires fonciers qui construisirent de petites propriétés pour la location à la BPC. L'expérience s'étant avérée un succès, elle s'étendit vers d'autres propriétaires et d'autres secteurs. Cette sous-traitance favorisa la création de nouvelles entreprises capables d'effectuer des services auxiliaires spécialisés pour l'industrie pétrolière. Par exemple, un entrepreneur de Zubair fut encouragé à acquérir du matériel routier et à construire 60 miles de routes huilées pour les champs Zubair et Rumaila, et deux entrepreneurs de transport établirent des services de bus indépendants, qui transportaient le personnel vers les gisements, réduisant ainsi les charges de la BPC. Une aide pratique fut accordée à un autre entrepreneur pour construire un garage afin de laver et graisser les véhicules de la BPC dans la ville de Zubair¹⁸¹. Dans aucun des cas

¹⁷⁹ *Ibid.*, « Assistance à la municipalité », *BPC, Report on the progress of integration*, 30 septembre 1954.

¹⁸⁰ *Ibid.*, « Encouragement aux petits commerçants », *Report on the progress of integration*, 30 septembre 1954.

¹⁸¹ *Ibid.*, « Nouvelles entreprises », *BPC, Report on the progress of integration*, 30 septembre 1954.

cités, une subvention financière ne fut accordée, le groupe offrit seulement des conseils techniques et des promesses d'affaires, dès que l'entreprise serait en activité.

L'action de Léo Teyssot fut reconnue en dehors de l'Irak. En juillet 1953, le *City Observer*, journal de Londres, écrivait que « le développement vigoureux et rapide réalisé dans le sud de l'Irak par la BPC ouvre la voie à de nouvelles relations avec les peuples du Moyen-Orient. Dans la mesure du possible, les achats sont effectués sur place et l'entreprise pétrolière s'efforce de s'adapter aux conditions locales, alors que dans d'autres pays, elle reste autosuffisante et très distante ». Fort du succès rencontré, la ville et la BPC organisèrent une Exposition industrielle de Bassora, en 1954, pour présenter l'œuvre réalisée¹⁸². L'objectif de Léo Teyssot était de créer des entreprises rentables sans avoir recours à des subventions. Ce dernier créa une industrie du meuble et diversifia ses ventes à l'échelle régionale. A l'origine, il développa cette industrie par des commandes directes de la BPC. En 1953, il commanda à deux entreprises locales des meubles pour une valeur de 20.500 dinars pour les bureaux du groupe et les maisons neuves du personnel. Par ces commandes, il poussa ces deux entreprises à changer leur production pour monter en gamme, afin de répondre aux normes de la BPC. Les résultats étant jugés satisfaisants pour la fabrication de meubles de rangement et de chaises, il finança une campagne publicitaire afin de faire connaître cette nouvelle gamme de meuble « *made in Bassora* » à d'autres entreprises et à des compagnies pétrolières dans l'ensemble du Golfe, afin d'éviter de lier trop étroitement la production à la seule BPC¹⁸³. Bien que cette politique fût en partie rendue nécessaire par le gouvernement irakien, qui imposa des limitations aux importations, la BPC parvint à mettre en place un circuit local relativement compétitif par rapport aux articles importés. Cette intégration concerna également le personnel de la BPC. Le développement de la production alla de pair avec une irakisation des employés, y compris parmi les cadres, bien que ce mouvement fût plus lent et limité.

Tableau 1 : répartition des cadres dans la BPC.

BPC	Irakiens	Etrangers	Total	Ratio
1950	7	123	130	1/18
1951	14	140	154	1/10
1952	23	200	223	1/9
1953	40	222	263	1/6

Source : AHT 83.5/4 : *Basrah Petroleum Company Limited, Report on the progress of integration during 1953*, 30 septembre 1954.

Léo Teyssot ne voulait pas seulement recruter des Irakiens, mais aussi lutter contre ce qu'il nommait « les poches de l'isolationnisme » de la BPC en favorisant les contacts entre les employés occidentaux et irakiens. En complément, il organisa des cours d'arabe pour le personnel étranger¹⁸⁴. Sur le plan des loisirs, il incita le personnel, étranger et irakien, à se réunir dans des clubs. Cette politique se fit dans les deux sens. Il contraignit les Britanniques à autoriser les Irakiens à s'inscrire dans les clubs de la BPC et, dans le même temps, invita le personnel occidental à rejoindre les clubs locaux en dehors de la BPC pour favoriser les contacts. Son action prenait le contre-pied de celle de l'ARAMCO, qui, au même moment, perpétuait dans ses camps saoudiens la discrimination raciale de la société américaine et limitait les contacts entre Occidentaux et Saoudiens¹⁸⁵.

¹⁸² *Ibid.*, « Résumé de l'année », *BPC, Report on the progress of integration during 1953*, 30 septembre 1954.

¹⁸³ *Ibid.*, « Meubles », *BPC, Report on the progress of integration*, 30 septembre 1954.

¹⁸⁴ *Ibid.*, « Personnel – social », *BPC, Report on the progress of integration*, 30 septembre 1954.

¹⁸⁵ Robert Vitalis, *op. cit.*, p. 17-21.

Néanmoins, cette politique n'élimina pas pleinement les mécontentements, montrant que l'effort restait insuffisant. En 1951, les ouvriers de l'IPC se mirent en grève à Bassora pour réclamer de meilleurs salaires. La presse locale et l'opposition parlementaire attaquèrent ouvertement le groupe¹⁸⁶. L'inauguration de l'oléoduc Zubair-Fao, en janvier 1952, révélait que les progrès demeuraient encore insuffisants et que la discrimination envers les Irakiens restait la norme. Horace Gibson était spécialement venu de Londres pour cette inauguration et une fête fut organisée. Parallèlement à cette cérémonie qui marqua le lancement de l'exploitation de Bassora, l'IPC organisa un banquet réservé aux ouvriers irakiens. Ce banquet témoignait du maintien des logiques discriminatoires et raciales, malgré les efforts d'intégration de Léo Teyssot. Prétendant satisfaire aux traditions locales, la direction britannique plaça les plats destinés aux ouvriers irakiens à même le sol, entraînant le boycott de la cérémonie par une partie d'entre eux¹⁸⁷. Ce geste marquait le maintien d'une politique de démarcation raciale entre le personnel irakien et occidental. La situation était si caricaturale qu'elle fut facilement exploitée par la presse d'opposition comme le symbole de l'emprise économique et coloniale des Britanniques. Le journal *Istiqlal* réclama la nationalisation du pétrole, souhaitant que les ressources naturelles du pays soient exploitées par et pour ses habitants et dénonçant l'impérialisme britannique :

« Ce sont les colonisateurs qui appauvrissent le pays, avec leur maudite convention. La misère et la pauvreté de l'Irak proviennent de la convention conclue avec la compagnie anglaise. Cette compagnie qui vient de faire faillite après un quart de siècle d'accords et d'agréments. Par ailleurs, ces traités sont des pièges politiques. Sous prétexte d'accords conclus, l'étranger s'immisce dans nos affaires intérieures. Libérons-nous des accords avec les étrangers, si nous voulons conserver notre souveraineté et notre dignité" [...] "L'arbitraire de la BPC à l'égard de ses ouvriers a plongé ceux-ci dans la misère. Aucune législation du travail, pas de contrôle gouvernemental. Partout règnent le despotisme et l'arbitraire de ses directeurs. Le but poursuivi par la BPC est identique à tous ceux que proposent les compagnies étrangères : spoliation et appauvrissement de la population. Ces cérémonies, qui se déroulent ici et là, sont payées par le peuple d'Irak. La compagnie convie les Irakiens à danser sur leurs tombes, au son de leur misère. La pauvreté, la maladie, le chômage sévissent par tout le pays, pendant ce temps, l'étranger exploite nos ressources, nos richesses, pour la satisfaction de ses peuples »¹⁸⁸.

Ces reproches montrent que les efforts d'intégration des compagnies pétrolières restaient toujours insuffisants, l'épisode du banquet révélant que les mentalités n'avaient que peu ou pas évolué. La ségrégation raciale demeura la norme sur les sites pétroliers, à l'instar des lois de Jim Crow, qui furent appliquées à Dharan, en Arabie saoudite, par l'ARAMCO, à partir des années 1930, et dénoncées par une grève, durement réprimée, des ouvriers saoudiens en 1953¹⁸⁹. Jusqu'aux années 1970, la masse de travailleurs arabes, employés par les consortiums pétroliers internationaux, était reléguée au second plan, sinon absente, des photographies officielles et maintenue à distance¹⁹⁰.

En dehors de la BPC, les initiatives de Léo Teyssot ne furent que peu reprises par les cadres britanniques de l'IPC. Le discours d'Horace Gibson, pour l'inauguration de l'oléoduc

¹⁸⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, télégramme n°92/AL de C.A. Clarac pour le ministre des Affaires étrangères intitulé « IPC » du 12 février 1951.

¹⁸⁷ *Ibid.*, 457, télégramme n° 12 de P. Simon, consul de France à Bassora, pour le ministre des Affaires étrangères intitulé « Inauguration du pipeline Zubair-Fao » du 12 janvier 1952.

¹⁸⁸ *Ibid.*, « Les cérémonies de l'inauguration de l'exportation du pétrole loin de l'Irak, organisées par la BPC, sont boycottées » article paru dans *Istiqlal* de janvier 1952.

¹⁸⁹ Robert Vitalis, *op. cit.*, p. 16.

¹⁹⁰ Philippe Pétriat, *Aux pays de l'or noir. Une histoire arabe du pétrole*, Paris, Gallimard, collection « Folio Histoire », 2021, p. 88.

Zubair-Fao, illustre parfaitement cette tendance. Ce dernier ne fit que l'éloge de la Grande-Bretagne et ne cita à aucun moment le rôle joué par Léo Teyssot dans la réussite de la BPC¹⁹¹. Voulant maintenir l'apparence de la suprématie britannique, il ne pouvait pas publiquement reconnaître le rôle décisif d'un Français dans le développement de Bassora. La CFP ne chercha pas à profiter de l'occasion pour mettre en avant son action. Elle était représentée par Jacques Bénézit, directeur adjoint du groupe, alors que l'ambassadeur Clarac s'attendait à voir Victor de Metz ou Jean Rondot¹⁹². Le groupe français réussit néanmoins à s'affirmer grâce à la présence d'un de ses pétroliers, le *Président Mény*. Son capitaine représentait la clientèle navale de Fao et témoignait de l'importance de la France parmi les clients de l'Irak. Il organisa à bord de son navire une réception et offrit le champagne aux dignitaires irakiens, permettant d'affirmer une présence française, indépendante des Britanniques, en parallèle des cérémonies officielles. C'est dans ce cadre feutré que l'ambassadeur put présenter Jean Blancard, directeur de l'Office des carburants et Jacques Bénézit à Nouri Saïd¹⁹³. Bien qu'aucun document ne permette de l'affirmer, on peut supposer que cette réception était le fruit d'une politique délibérée de la CFP, imitant les réceptions organisées sur les navires de guerre français dans le Golfe. Ces escales, permettant d'affirmer la présence française, étaient prétexte à des réceptions où les élites locales étaient conviées à bord. Si C. A. Clarac parle de cette présence comme d'un « heureux hasard », plusieurs éléments permettent d'en douter. En décembre 1949, une réception similaire avait déjà été organisée sur le *Président Mény*, premier pétrolier à charger du pétrole à Qatar¹⁹⁴. Enfin, le fait que le capitaine disposait de caisses de Champagne et de petits fours en nombre suffisant pour satisfaire les besoins d'une cinquantaine de convives permettent de dire que l'opération était prévue de longue date.

Ainsi, bien que l'action de Léo Teyssot ne soit pas ouvertement reconnue par Horace Gibson, la présence française put s'affirmer dans le cadre de cette cérémonie d'ouverture. De plus, si la satisfaction de l'IPC ne se manifesta pas publiquement, elle se concrétisa sur le plan administratif par la promotion de Léo Teyssot du grade de *Fields Manager* à celui de *General Manager*. Toutefois, cette promotion était perçue par les Français comme un stratagème britannique, visant à poser la question de son maintien à Bassora¹⁹⁵. En effet, elle aboutit en 1953 à son départ pour Kirkouk, après qu'il ait cédé sa place à un des directeurs de l'AIOC, désœuvré depuis la fermeture de la raffinerie voisine d'Abadan, en Iran. Les possibilités françaises au sein de l'IPC étaient réelles, mais toujours soumises à une rude concurrence britannique. Néanmoins, la réussite de Léo Teyssot confirmait l'importance de disposer d'hommes sur le terrain pour renforcer la présence française. La CFP l'avait parfaitement compris puisque, depuis 1946, elle avait créé un poste de représentant permanent dans les Etats du Levant, premier jalon de son réseau diplomatique au Moyen-Orient.

Jean Rondot : le premier diplomate d'entreprise de la CFP au Moyen-Orient

Le premier poste de représentant de la CFP au Moyen-Orient fut proposé à un ingénieur civil des mines, Jean Rondot. A l'image des cadres de la CFP, il n'appartenait pas au corps diplomatique, mais il créa pourtant les bases de sa diplomatie d'entreprise. Sa mission

¹⁹¹ AHT, *Petroleum Press Service* de février 1952

¹⁹² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 457, lettre C.A. Clarac à M. Montaignu du 24 mars 1952.

¹⁹³ *Ibid.*, télégramme n°26/AL de C.A. Clarac pour le ministre des Affaires étrangères intitulé « Inauguration des puits de la Basrah Oil Company et situation de l'IPC en Irak » du 15 janvier 1952.

¹⁹⁴ AHT 82.6/45, note non datée intitulée « Export of crude from Qatar ».

¹⁹⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 569, note de la Direction générale des Affaires politiques, « L'Irak et la France », 3 octobre 1958.

était de représenter et d'informer la CFP dans les pays du Moyen-Orient et d'établir des liaisons efficaces avec les personnalités locales. Selon une note de service, sa mission était de « connaître les points de vue des personnalités avec qui il serait en contact sur les questions économiques intéressant leur pays et sur les relations économiques de ces pays avec l'Occident. Il devait s'efforcer de diffuser la pensée française, faciliter les contacts de personnalités françaises¹⁹⁶». Une véritable mission de représentation diplomatique privée lui était ainsi confiée. Dès février 1946, Jean Rondot affirma son action diplomatique et la plaça sous les auspices d'une étroite coopération avec le Quai d'Orsay. Dès son installation à Beyrouth, il établit une liaison permanente et directe entre la CFP et le réseau diplomatique français afin que l'unité de vue entre les deux pôles soit constante et l'action concordante. Le rôle particulier de la CFP fut clairement affirmé par Jean Rondot : « la CFP ne doit pas être mise au rang d'une quelconque entreprise française du Levant, mais représente le principal, sinon l'unique, motif qu'a la France de ne pas se désintéresser de ce qui se passe dans le Proche et le Moyen-Orient »¹⁹⁷. En 1946, cette collaboration était un atout majeur pour le Quai d'Orsay puisque son réseau était limité en dehors du Proche-Orient, si ce n'est inexistant, dans une région au centre d'enjeux géopolitiques majeurs.

Un informateur de premier plan qui influence le politique

La création d'Israël engendra une première guerre israélo-arabe dès 1947. Ce conflit eut des conséquences directes pour la CFP puisqu'une partie de son brut arrivait au terminal d'Haïfa. Les Arabes refusèrent que le pétrole soit envoyé vers cette raffinerie¹⁹⁸. Israël ne pouvant exploiter la raffinerie d'Haïfa, la situation condamna cette dernière à l'inertie. La fermeture des lignes reliant les gisements de l'IPC à Haïfa était une perte nette de pétrole pour la CFP. Elle ne pouvait plus utiliser l'oléoduc sud, qui transportait 2 MT/an, et la guerre avait remis en cause l'existence d'un deuxième oléoduc, d'une capacité de 4 MT/an, qui devait être mis en service au début de 1949. A la suite de ces événements, l'IPC ne disposait plus que d'une seule raffinerie fonctionnelle au Proche-Orient, celle de Tripoli au Liban. Cette situation réduisit l'approvisionnement de la CFP de 500.000 T/an, au détriment du programme d'équipement industriel français, et força la France à compléter ce manque par des achats supplémentaires en dollars¹⁹⁹. Même si la ligne sud rouvrait, la CFP estimait que les forces antagonistes pourraient prendre l'oléoduc pour cible, ce qui nécessiterait une protection efficace. Celle-ci passerait par une action militaire d'envergure, tant la zone à couvrir était grande²⁰⁰. Ainsi, la CFP, malgré le départ des Français du Levant, était favorable au maintien des forces britanniques dans les anciens mandats français et en Palestine, afin d'éviter les troubles.

Ce paradoxe n'était qu'apparent puisque la France bénéficiait de la sécurité assurée par les Britanniques sans en payer les coûts financiers et politiques vis-à-vis de l'opinion arabe. Après discussion avec le Quai d'Orsay et différents attachés militaires, Jean Rondot estima que la présence française, si elle s'était maintenue, n'aurait pas dépassé 5000 hommes. Selon lui, cette présence ne serait que symbolique face aux centaines de milliers d'hommes de la Grande-Bretagne. Elle n'aurait relevé en rien le prestige français, mais aurait risqué d'affaiblir les intérêts français devant une opinion arabe souhaitant l'indépendance²⁰¹. Avec la

¹⁹⁶ AHT 92.26/2, note de service intitulée « Attribution du poste de Beyrouth » du 19 février 1970.

¹⁹⁷ AHT 89.14/32, lettre de Jean Rondot à Victor de Metz du 2 février 1945.

¹⁹⁸ AHT 92.36/90, lettre de Rondot du 7 août 1948 destinée à Montagu.

¹⁹⁹ AHT 82.8/539, note sur les problèmes du pétrole vus d'Israël de mars 1949.

²⁰⁰ AHT 89.14/32, note sur la situation générale au Moyen-Orient en janvier 1948 du 5 février 1949

²⁰¹ *Ibid.*, note de Jean Rondot du 2 février 1946.

fin des mandats en Syrie et au Liban, la France avait l'avantage de n'avoir plus à engager de forces militaires permanentes au Moyen-Orient, ce qui lui permettait de ne pas jouer un rôle politique actif dans le conflit israélo-arabe. Cette thèse, diffusée par Jean Rondot auprès des ambassades, fut reprise et défendue par plusieurs diplomates français qui préférèrent mettre l'accent sur l'aide matérielle et sur les réseaux d'influence que sur le déploiement de soldats²⁰². Il s'agissait du résultat d'un calcul coût-avantage, où les inconvénients d'une présence militaire française étaient supérieurs à ses avantages. Pour la CFP, la fin des mandats devait lui permettre de se dégager, partiellement, des enjeux géopolitiques pour se focaliser sur les aspects économiques, moins clivants. De plus, sur ce plan, l'entreprise et les pays producteurs du Golfe partageaient un objectif commun, celui d'augmenter rapidement et massivement la production. La CFP devint ainsi un allié de poids pour les pays producteurs au sein des consortiums pétroliers pour faire entendre leurs revendications sur la production pétrolière.

Ainsi, le soutien au retrait des forces françaises de Syrie et du Liban ne signifiait pas une diplomatie de la CFP inactive ou se cantonnant à la sphère économique. Sur le plan géopolitique, dès août 1946, Jean Rondot informa le Quai d'Orsay des risques que faisaient courir la politique britannique au Moyen-Orient. Il l'invita à ne pas se détourner de ce problème, qui tenait une place prépondérante dans les préoccupations de la CFP. Constatant la mutation en cours de l'empire britannique²⁰³, Jean Rondot a conscience que si les difficultés des Britanniques au Moyen-Orient sont anciennes, un facteur nouveau est apparu après guerre avec l'intensification des crises. Pour comprendre ces nouveaux enjeux, ses rapports montrent qu'il devint un grand lecteur du stratège britannique Basil Henry Liddell Hart, dont la réputation dépassait la sphère anglo-saxonne²⁰⁴. Imprégné de ses écrits, Jean Rondot craignait principalement un repli des Britanniques. L'idée d'une réduction de l'étendue de l'empire et la concentration des forces sur des positions essentielles étaient des stratégies anciennes, mais ces doctrines trouvaient, avant guerre, peu d'écho dans le public. Elles réapparurent au premier plan avec un article de Liddell Hart dans le *World Review* de janvier 1946²⁰⁵. Les inquiétudes de Jean Rondot furent partagées par René Massigli, ambassadeur de France à Londres, car l'article souleva non seulement aucune protestation de la part des défenseurs traditionnels de l'empire, mais inspira, au contraire, une grande partie de la presse quotidienne britannique. Cette crainte était renforcée par la prise de position de Winston Churchill à la Chambre des Communes, qui demanda l'abandon du mandat sur la Palestine et l'évacuation par l'armée britannique « d'un théâtre stratégique d'importance secondaire qui pesait sur le budget »²⁰⁶. Cette déclaration pouvait contribuer à préparer l'opinion publique à des abandons considérables au Moyen-Orient et rien ne permettait à la France de savoir si la Grande-Bretagne continuerait d'assurer la protection du Golfe.

Cette situation semblait d'autant plus inquiétante que la Grande-Bretagne réorganisait au même moment les voies de communication de son empire, ce qui pouvait laisser entendre que la doctrine de Liddell Hart, préconisant l'établissement d'un bastion fortifié au Kenya, trouvait un début d'application. Comme la Seconde Guerre mondiale avait révélé la

²⁰² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 9, télégramme n°1095/AL de Jacques Emile Paris au ministre intitulé « Préoccupations britanniques concernant la défense du Moyen-Orient » du 4 décembre 1950.

²⁰³ Paul W. T. Kingston, *Britain and the Politics of Modernization in the Middle East, 1945-1958*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 10-15.

²⁰⁴ Olivier Zajec, « Stratégie. Liddell Hart : les paradoxes d'une carrière stratégique », *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 9 septembre 2018.

²⁰⁵ B. H. Liddell Hart, « Manners Mould Mankind », *World Review*, January 1946, p. 57-63.

²⁰⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 7, télégramme n°1517/AL de René Massigli au ministre des Affaires étrangères intitulé « Situation internationale dans le Moyen-Orient » du 3 juin 1947.

dangerosité de la Méditerranée et Suez, Londres prévoyait, dans le cas d'un nouveau conflit, une route plus longue et plus sûre qui contournait l'Afrique. Dans cette optique, des bases furent aménagées tout au long de cette route et la plus importante se trouvait au Kenya. Pour Jean Rondot, cette base était le signe de l'application de la thèse de Liddell Hart car la Grande-Bretagne ne se contenta pas de la moderniser, de l'approvisionner et d'y créer de grands entrepôts, mais décida également d'y établir des industries, nécessaires à une guerre totale²⁰⁷. Face à ce risque, il demanda au Quai d'Orsay de renforcer sa présence au Moyen-Orient pour assurer, à son échelle, la défense de ses droits pétroliers, afin de rassurer les Britanniques en leur montrant qu'ils n'étaient pas seuls, bien qu'ils prenaient à leur charge l'essentiel des coûts. Aux États-Unis, l'idée de faire participer davantage les Européens à la défense de leurs intérêts pétroliers au Moyen-Orient était popularisée par Ephraim Avigdor Speiser²⁰⁸, ancien chef de la section Proche-Orient du Bureau des services stratégiques, ancêtre de la CIA. A Paris, cette vision fut écoutée puisqu'elle allait dans le sens du Quai d'Orsay, qui cherchait à rétablir, après l'évacuation de la Syrie et du Liban, une certaine influence française au Proche et au Moyen-Orient, afin de se faire reconnaître comme le troisième Grand de l'Occident²⁰⁹.

Les tensions géopolitiques et les interventions étrangères au Moyen-Orient étaient particulièrement surveillées par la CFP en raison des conséquences qu'elles pouvaient avoir sur ses intérêts. Contrairement aux *Majors*, l'entreprise y tirait la totalité de son pétrole et ne disposait d'aucune concession en dehors de l'IPC. Si les quantités extraites n'étaient pas considérables en 1946, la CFP faisait tout son possible, avec le succès qu'on a déjà vu, pour développer cette production. Cette action explique pourquoi Jean Rondot refusa de considérer, comme le fit Liddell Hart dans son article²¹⁰, le contrôle des pétroles du Moyen-Orient comme une affaire secondaire en raison de la présence de gisements importants et hors de portée des bombardements soviétiques dans l'hémisphère occidental. En effet, si la production de l'IPC ne dépassait pas 4,5 MT par an en 1946, l'importance des réserves avait permis à la CFP d'imposer un programme de développement devant porter cette production à 40 MT. Pour le seul champ de Kirkouk, ce programme fixa la production à 8 MT en 1949, 12 en 1950 et 25 en 1952. A ce gisement, il fallait ajouter celui de Qatar qui devait produire 2 MT en 1950 et les plus grands espoirs étaient alors permis pour d'autres zones, notamment à Bassora et dans les émirats²¹¹. La participation française à cette production suffisait à elle seule à couvrir les besoins en carburants de la France et de son empire. La part française devait, dès 1958, dépasser la consommation française d'avant guerre (6 à 7 MT) et la CFP prévoyait que l'augmentation de cette consommation serait facilement équilibrée par l'augmentation de production de l'IPC. Les pétroles de l'IPC, étant obtenus par la France à des prix de revient exceptionnellement bas, libéraient l'économie française de l'achat de bruts aux cours mondiaux fixés par les *Majors*, détenteurs d'un quasi-monopole de la production. C'est pourquoi Jean Rondot considérait le contrôle des pétroles du Moyen-Orient comme une affaire prioritaire²¹². La perte de la part française de l'IPC obligerait Paris à se procurer un supplément de devises étrangères et, probablement, à restreindre sa consommation alors que le pétrole était devenu un élément vital de la prospérité des pays industriels. La perte de la

²⁰⁷ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Stagnation impériale » du 19 février 1947.

²⁰⁸ E. A. Speiser, *The United States and the Near East*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1947, p. 220-221.

²⁰⁹ Sofia Papastamkou, *op. cit.*, p. 178.

²¹⁰ B. H. Liddell Hart, *op. cit.*, p. 57-63.

²¹¹ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 23, note de Jean Rondot intitulée « Défense des pétroles du Moyen-Orient » du 16 septembre 1948.

²¹² AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Dangers en Irak » du 9 mai 1948.

part française des pétroles de l'IPC serait donc une catastrophe nationale, susceptible de faire perdre au pays son assiette économique.

L'attitude britannique au Moyen-Orient pouvait donc perturber l'économie française, mais elle avait aussi une grande importance au niveau géopolitique. Si la Grande-Bretagne rendait leur pleine indépendance aux Etats du Moyen-Orient, il serait difficile pour la France de maintenir une tutelle effective sur l'Afrique du Nord. En 1946, la principale inquiétude de Jean Rondot concernait la Palestine parce qu'autour de ce problème se condensaient les différents dangers. Selon son analyse, l'agitation arabe avait comme prétexte, sinon comme raison, la volonté des Britanniques de ne pas mettre fin à l'immigration juive en Palestine²¹³. La déclaration Balfour de 1917 était interprétée comme un droit sur la Palestine et Londres ne paraissait pas disposée à affronter l'opinion juive, solidement représentée au Parlement²¹⁴. De même, Washington se souciait de ne pas s'aliéner les électeurs juifs et, pour cette raison, se gardait de se laisser impliquer dans des mesures qui pourraient être prises par le gouvernement britannique pour arrêter l'immigration²¹⁵.

Pour ce qui est des *Majors*, qui avaient des relations suivies avec de nombreuses personnalités politiques d'Irak, de Palestine et de Transjordanie, les archives montrent qu'elles étaient pro-arabes, tout en se défendant d'être anti-juives. Elles préconisaient la dénonciation de la déclaration Balfour, le rétablissement de la souveraineté arabe en Palestine et s'opposaient à tout partage de la Palestine, craignant de nouveaux conflits. John Skliros, directeur général de l'IPC, avait une manière imagée de présenter la chose. Il déclara à Jean Rondot :

« L'Anglais s'est mis en Palestine en situation de bigamie, il a épousé deux femmes, une juive et une arabe. Il veut maintenant diviser la maison en trois parties : une pour la femme juive, une pour la femme arabe avec un couloir central par où il se réserve d'aller visiter tantôt l'une tantôt l'autre. Ceci ne peut pas faire l'affaire. Il faut que l'Anglais répudie la femme juive pour conserver la femme arabe qui lui sera dès lors constamment fidèle »²¹⁶.

Ce propos est concordant avec ceux des autres cadres britanniques de l'IPC. On observe chez eux la conviction que, aussitôt le problème sioniste résolu en faveur des Arabes, les pays arabes fileraient le parfait amour avec l'Angleterre, notamment à travers les propos d'H. Wheatley, un des directeurs de l'IPC et ancien conseiller auprès du ministère irakien des Travaux Publics en charge des affaires pétrolières²¹⁷, et par ceux de Stephen Hemsley Longrigg²¹⁸. Jean Rondot informa le Quai d'Orsay des risques de cette vision, qu'il jugeait optimiste et anachronique car les pays arabes n'étaient plus ceux que ces anciens fonctionnaires britanniques avaient connus lorsqu'ils y séjournèrent dans les années 1920-1930. Si, dans l'entre-deux-guerres, la Grande-Bretagne était au sommet de sa puissance impériale, l'alliance américaine ne l'entravait pas et le nationalisme arabe, à peine émancipé

²¹³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 10, note de Jean Rondot intitulée « La Situation vue de Londres » du 15 août 1946.

²¹⁴ Michel Abitbol, *Histoire d'Israël*, Paris, Perrin, « Hors collection », 2018, p. 189-203.

²¹⁵ Georges Bensoussan, *Juifs en pays arabes. Le grand déracinement 1850-1975*, Paris, Tallandier, « Hors collection », 2012, p. 639-698.

²¹⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 10, note de Jean Rondot intitulée « La Situation vue de Londres » du 15 août 1946.

²¹⁷ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 132.

²¹⁸ Stephen Hemsley Longrigg, *Iraq, 1900 to 1950: a political, social, and economic history*, London, Oxford University press, 1953.

du joug turc, n'en était qu'à ses balbutiements²¹⁹, en 1946, Jean Rondot estimait que le ciment panarabe que constituait l'antisionisme ne tarderait pas à être remplacé par un autre : « l'anti-britannisme »²²⁰. En somme, les perspectives du secteur pétrolier n'étaient pas rassurantes et Jean Rondot se rendait compte que la CFP ne pouvait pas ignorer les questions géopolitiques du Moyen-Orient.

Si l'entreprise se contentait de laisser aller les choses, considérant qu'elle n'avait pas à faire de politique, la situation risquait d'évoluer à l'encontre de ses intérêts. Pour les Américains, la perte d'intérêts pétroliers au Moyen-Orient n'était pas une catastrophe nationale, en raison de l'importance des réserves de l'hémisphère occidental, mais pour la France elle l'était. C'est pourquoi Jean Rondot alerta les élites françaises, durant l'été 1946, des dangers de la politique de Liddell Hart, qui préconisait, en cas de conflit avec l'URSS, l'abandon du Moyen-Orient et l'organisation de la résistance sur des positions reculées ayant le Kenya pour bastion. Pour renforcer son action de lobbying, il mobilisa également son réseau à Washington, autour du général Charles Spofford²²¹, pour soutenir la nouvelle politique américaine au Moyen-Orient qui consistait à y imposer l'ordre, à y établir des bases militaires, navales et aériennes et à y développer les exploitations pétrolières en évitant toutefois de construire, à portée des bases soviétiques, des installations qui n'étaient pas strictement indispensables²²². Dès novembre 1946, son action porta ses fruits et il fut rassuré par le revirement qui se produisit avec la reprise de l'Azerbaïdjan iranien par les troupes régulières iraniennes²²³. Loin de se ralentir, les préparatifs anglo-américains en vue d'un conflit, devenu moins imminent, mais toujours latent, se poursuivaient avec ténacité²²⁴. La doctrine Liddell Hart fut vigoureusement combattue et passée de mode dès 1947. Avec la doctrine Truman, les Américains avaient marqué une volonté croissante de ne pas abandonner sans combat les gisements du golfe Arabo-Persique²²⁵. Toutefois, le danger communiste n'était alors pas assez fort pour pousser les gouvernements locaux à modifier leurs positions en fonction d'une rivalité soviéto-américaine et ils n'étaient ni prêts, ni disposés, à se grouper en un front commun face à une menace soviétique qui ne se faisait pas encore sentir. Les Américains se limitèrent d'abord au développement de leurs intérêts pétroliers et renforcèrent leur barrage politique et militaire au communisme en Turquie²²⁶. Le développement de leurs intérêts pétroliers dans la péninsule arabique devait provoquer un appui économique, et non militaire, destiné à en assurer la stabilité et la prospérité avec le Point IV.

Les Britanniques restaient donc quasi seuls à assurer la défense militaire du Golfe. Mais leurs moyens d'action étaient réduits, tant par les conditions politiques nouvelles du Moyen-Orient que par l'état de leurs ressources. En 1947, la Grande-Bretagne avait évacué l'Irak, la Syrie, le Liban et évacuait l'Égypte. Les 9000 hommes de l'Arab Legion de Transjordanie ne représentaient qu'une force de police²²⁷. Ses possibilités de pression

²¹⁹ Toby Dodge. « Stephen Hemsley Longrigg et ses contemporains : le despotisme oriental et les Britanniques en Irak (1914-1932) », *Maghreb - Machrek*, vol. 204, n°2, 2010, p. 33-58.

²²⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 10, note de Jean Rondot intitulée « La Situation vue de Londres » du 15 août 1946.

²²¹ AHT 89.14/32, note non datée de Jean Rondot.

²²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 10, note de Jean Rondot intitulée « La Situation vue de Londres » du 15 août 1946.

²²³ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Stagnation impériale » du 19 février 1947.

²²⁴ Étienne Peyrat, *Histoire du Caucase au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2020, p.140-147.

²²⁵ *Ibidem*, p.136-137.

²²⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 7, télégramme n°1122/AL de l'ambassadeur de France à Londres au ministre intitulé « Situation dans le Moyen-Orient après le discours Truman » du 23 avril 1947.

²²⁷ Paul W. T. Kingston, *op. cit.*, p. 129-133.

politique étaient affaiblies, les gouvernements arabes ayant davantage la direction entière de leur politique et de leurs relations mutuelles²²⁸. Malgré cette situation, le Quai d'Orsay se montra moins inquiet que Jean Rondot. Grâce à des entretiens réguliers avec le département du Moyen-Orient du *Foreign Office*, il avait conscience que l'influence britannique, si elle était affaiblie, restait prédominante. Elle s'exerçait, dans une certaine mesure, par ce qui lui restait de prestige, par ses soutiens locaux et par un appui économique qui dépendait des possibilités d'exportation de l'industrie. Il s'agissait d'atouts qui équilibraient l'affaiblissement des moyens dû aux difficultés financières internes, aux charges qu'entraînait le maintien des pays du Moyen-Orient dans le bloc sterling, à la réduction des effectifs militaires métropolitains et à la disparition des réserves en hommes de l'Inde. Si enfin les troupes anglaises évacuaient les Etats arabes, ceux-ci conserveraient l'assurance qu'elles demeuraient à pied d'œuvre au Kenya et au Soudan, où Londres avait regroupé son dispositif militaire²²⁹. Au surplus Londres tenait encore des points d'appui à Suez et à Chypre. En cas de conflit, le redéploiement des troupes britanniques dans la péninsule arabique était toujours assuré. Les années 1946-1947 étaient donc marquées par un effacement relatif de la Grande-Bretagne, qui avait su se ménager les possibilités d'un retour rapide, en cas de besoin.

Les dernières craintes de Jean Rondot s'amenuisèrent en juin 1948, lorsqu'Ernest Bevin, insistant sur les intérêts économiques et financiers et non plus sur les seuls intérêts politiques, affirma publiquement la détermination de Londres à maintenir les positions britanniques au Moyen-Orient. Pourtant, si la position travailliste était plus nuancée que celle évoquée par Churchill en 1946, à propos de l'évacuation de la Palestine, elle reflétait des vues divergentes. Préoccupée avant tout par les risques d'une aggravation des relations soviéto-américaines, la gauche du parti travailliste demanda également le retrait des troupes du Moyen-Orient. C'était la thèse soutenue par Richard Crossman dans la brochure *Keep left*, puis dans un article du *New Statesman & Nation* du 24 mai 1948 dont la conclusion était qu'un repli britannique encouragerait les Américains à rechercher un accord avec l'Union Soviétique²³⁰. En revanche, l'hebdomadaire *Tribune* du 23 mai, qui reflétait les vues de l'aile droite du parti travailliste, s'opposait à un retrait des troupes, qui créerait un *vacuum* et un conflit entre les intérêts soviétiques et américains sur le pétrole²³¹. Ernest Bevin parvint à l'emporter et les Britanniques affirmèrent leur présence au Moyen-Orient. En 1950, William Montagu-Pollock, ambassadeur d'Angleterre à Damas, parlant de la sécurité du Moyen-Orient, face au danger soviétique, avec Jacques Emile Paris, ambassadeur de France en Syrie, confirma que la responsabilité de l'organisation de la défense dans cette région incombait toujours à l'Angleterre. Celle-ci était liée, par des traités, à certains des pays arabes et ses troupes, stationnées dans la zone du canal de Suez, constitueraient le noyau d'une force expéditionnaire, qui aurait pour mission de s'opposer à une éventuelle poussée soviétique²³². Tout en déclarant n'être pas informé exactement des plans militaires britanniques, William Montagu-Pollock remit en question la doctrine Liddell Hart, estimant qu'il ne saurait être question d'abandonner à eux-mêmes les pays arabes au Nord de l'isthme de Suez. Néanmoins, le fait que Jacques Emile Paris évoque ce risque confirme l'influence des analyses de Jean Rondot auprès des diplomates français en poste dans la région.

²²⁸ William Roger Louis, *op. cit.*, p. 361-363.

²²⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 7, télégramme n°1122/AL de l'ambassadeur de France à Londres au ministre intitulé « Situation dans le Moyen-Orient après le discours Truman » du 23 avril 1947.

²³⁰ William Roger Louis, *op. cit.*, p. 613-614.

²³¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 7, télégramme n°1517/AL de René Massigli, ambassadeur de France à Londres, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Situation internationale dans le Moyen-Orient » du 3 juin 1947.

²³² *Ibid.*, 9, télégramme n°1095/AL de Jacques Emile Paris, ministre de France en Syrie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Préoccupations britanniques concernant la défense du Moyen-Orient » du 4 décembre 1950.

Bien informée des luttes d'influence au sein des partis britanniques à propos du Moyen-Orient, la CFP était toutefois peu renseignée sur les préparatifs défensifs. Jean Rondot voulait en être informé, pour tenir compte des risques géopolitiques, afin de ne pas affaiblir la position de l'entreprise. Il réorienta la stratégie de la CFP pour la préparer à un futur conflit mondialisé. Tenant compte des difficultés qu'avait connu le groupe durant la Seconde Guerre mondiale, à la suite de l'occupation de la France, il planifia, dès 1947, en cas d'invasion, l'évacuation du siège de la CFP sur une base administrative auxiliaire dans le monde anglo-saxon, afin d'éviter que les intérêts pétroliers français dans l'IPC soient à nouveau placés sous séquestre²³³. Londres avait d'abord été envisagée, mais pour plus de sécurité, il songea ensuite à New York, puis, finalement, à Montréal, afin de laisser à la CFP la possibilité de se soustraire à l'influence prépondérante de l'un ou l'autre de ses associés. Le Canada présentait des avantages fiscaux pour la constitution de sociétés internationales.

De plus, Jean Rondot élaborait un plan stratégique de distribution des ressources pétrolières du Moyen-Orient en vue de constituer des stocks en des points déterminés, en prévision d'une guerre contre l'URSS. Les Anglo-Saxons lui avaient confirmé qu'ils prendraient en charge le ravitaillement de l'Extrême-Orient. L'AIOC établirait une base à Hong-Kong pour laquelle un budget de 1,6 M£ était prévu. La *Standard Oil*, qui partageait avec la Shell le monopole de la vente en Chine, avait donné son consentement en contrepartie d'un contrat de fourniture de brut par l'AIOC²³⁴. Jean Rondot créa un plan similaire pour la distribution de la part française des pétroles du Moyen-Orient. Pour le mettre en place, il fallait d'abord décider de l'emplacement des nouvelles raffineries à construire. La CFP préférait ses installations à l'abri de l'URSS et envisageait des infrastructures en dehors du Golfe. L'option égyptienne offrait des avantages, notamment du fait de sa proximité du Moyen-Orient. Le pétrole pouvait y être raffiné, après avoir été déchargé près de Suez, et y être acheminé par oléoduc vers la côte méditerranéenne. Si ce projet était économiquement rentable, les contraintes géographiques empêchèrent son application, la côte égyptienne se prêtant mal, à proximité de l'isthme de Suez, à la construction d'une raffinerie. L'eau douce faisant défaut à l'est de Port Saïd, il faudrait l'amener par un oléoduc qui traverserait le canal en siphon, mais la compagnie du canal s'y opposa. Tandis qu'à l'ouest, la côte était basse et marécageuse, ce qui ne permettait pas la pose d'un oléoduc²³⁵. Les solutions étudiées par Jean Rondot posaient toutes de sérieux problèmes. Ces difficultés nous invitent à réfléchir sur les conditions qui étaient nécessaires à l'installation d'une raffinerie. La logique voudrait qu'une entreprise suive un raisonnement économique reposant sur la compétitivité du site, en choisissant la localisation des installations selon les rendements espérés afin de réduire, le plus possible, les coûts de production et gagner des parts de marché. Dans cette logique, la guerre apparaît exogène à l'économie et est rarement prise en compte. Cependant, les analyses de Jean Rondot avaient démontré la nécessité de tenir compte de ce facteur. Une vision prenant en compte l'intérêt national coexistait avec l'intérêt économique de l'entreprise. Ce raisonnement poussa la CFP à opter pour une stratégie plus sûre, bien que moins rentable. Le facteur risque poussa l'entreprise à n'établir que le minimum d'installations au Moyen-Orient et à éloigner ses raffineries, qui devaient être alimentées par des approvisionnements diversifiés, afin de parer à tout bouleversement géopolitique. Les plans envisagés par la CFP nous informent sur le point de vue adopté. Celui-ci fait appel à une triple lecture sur le plan économique, politique et stratégique. Si économiquement, il était avantageux de travailler avec le moins de capital investi, les logiques politiques et stratégiques l'emportaient de loin

²³³ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot du 11 avril 1947.

²³⁴ *Ibid.*, note de Jean Rondot intitulée « Accords commerciaux et plan stratégique » du 24 mai 1947.

²³⁵ *Ibid.*, note sur l'installation de raffineries nouvelles du 17 juin 1946

dans les considérations de la CFP, qui acceptait facilement d'envisager des possibilités plus sûres, mais moins rentables.

La CFP avait toutefois des contraintes politiques liées aux engagements pris avec les Etats producteurs, qui imposaient un minimum de tonnage, ce qui limitait sa capacité à privilégier la production d'un pays au détriment des autres²³⁶. Néanmoins, elle entendait utiliser au maximum sa marge de manœuvre. Face aux risques géopolitiques, la CFP éloigna ainsi ses raffineries du Moyen-Orient et les installa, de préférence, en territoire français. Jean Rondot en profita pour mettre en valeur les territoires de l'Union française, qui était sous-équipée en termes d'infrastructures pétrolières, et renforcer l'indépendance pétrolière de la France. En effet, jusqu'au début des années 1950, toutes les raffineries françaises étaient situées en métropole²³⁷. En cas d'invasion de la France par les Soviétiques, l'armée française, repliée en Afrique du Nord, n'aurait plus de raffinerie et serait dépendante de ses alliés pour son ravitaillement. Jean Rondot envisagea donc la construction de raffineries à Tunis et à Bizerte. Bien qu'en terre arabe, ces villes présentaient l'avantage de dépendre de l'administration française. De plus, la perte de la Tunisie n'apparaissait pas encore envisageable par le ministère de la Défense nationale²³⁸. Néanmoins, si la Tunisie avait l'avantage d'être commercialement bien placée vis-à-vis des lignes maritimes, c'est surtout Djibouti qui attira l'attention de la CFP. Cette option répondait en premier lieu à des contraintes géostratégiques, mais il y avait aussi des considérations commerciales. Les pertes financières, liées à des frais supplémentaires de fret, étaient en partie compensées par une plus large contribution de la CFP à l'approvisionnement de l'Union française. Cette raffinerie pouvait également servir à distribuer du brut sur les marchés de l'océan Indien et d'Extrême-Orient, notamment à Madagascar et en Indochine. L'absence de raffinerie française à l'est de Suez faisait que ces territoires étaient approvisionnés par les *Majors*. Un autre débouché envisagé était les chemins de fer éthiopiens, dont la consommation mensuelle était de 3000 tonnes de mazout et 2000 de diesel. De plus, si la consommation de pétrole lampant de Djibouti était faible, 50 tonnes, la CFP pouvait espérer approvisionner le Yémen, soit 5000 tonnes, et l'Ethiopie, 70.000 tonnes, à partir de cette raffinerie²³⁹.

Les études de Jean Rondot sont donc très instructives car elles nous renseignent sur les tentatives de la CFP, en commun avec les autorités françaises, de concilier les impératifs géostratégiques et commerciaux. Pour rendre ces infrastructures pérennes, la CFP devait chercher des débouchés viables en temps de paix, même si le projet Djibouti avait été conçu pour le temps de guerre. En cas de conflit, Jean Rondot estima que le canal de Suez serait une cible de choix et, par conséquent, inutilisable. Dans ce cas, la part française du brut de l'IPC, non exportée par oléoduc, risquait d'être inutilisée. Dans le meilleur des scénarios, le brut serait vendu dans de mauvaises conditions et, dans le pire les Britanniques le saisiraient puisque la CFP ne pourrait pas l'enlever. La construction d'une raffinerie à Djibouti permettait d'aller également contre ce risque, tout en étant moins exposée aux bombardements qu'Abadan. Ainsi un circuit autonome pourrait se mettre en place entre le Golfe et Djibouti en cas de fermeture de Suez, dont seule l'invasion des gisements pétroliers remettrait en cause l'existence²⁴⁰. En cas de conflits, les pertes financières, nécessaires à la mise en service de ce circuit, devaient rapidement être compensées par les bénéfices résultant du maintien d'une ligne d'approvisionnement. Sur le plan militaire, la base navale française pourrait être amenée

²³⁶ *Ibid.*, note sur la nécessité d'une politique commune au Moyen-Orient du 20 janvier 1947

²³⁷ *Ibid.*, note sur l'urgence d'une politique pour fonder une politique pétrolière du 7 septembre 1950

²³⁸ *Ibid.*, note sur l'installation de raffineries nouvelles du 17 juin 1946

²³⁹ *Ibid.*, note sur le raffinage à Djibouti du 8 mars 1948

²⁴⁰ *Ibid.*, note sur l'installation de raffineries nouvelles du 17 juin 1946

à jouer un rôle considérable, d'autant plus, si elle était bien approvisionnée et restait à l'abri d'une invasion directe des Soviétiques.

En dehors de ce rôle stratégique pour la puissance française, la CFP vit également dans cette raffinerie une possibilité de s'affirmer face aux *Majors*, en tentant de conquérir des parts de marché à l'Est de Suez. Face à cette tentative, les *Majors* voulurent préserver ce marché de l'influence française. Pour ralentir ce plan, la Shell refusa de participer au projet français et le concurrença directement en construisant trois réservoirs à Djibouti, limitant les emplacements disponibles pour des installations pétrolières et contraignant le groupe français à s'éloigner du port²⁴¹. La CFP fut ainsi obligée de construire une raffinerie qui lui serait propre. Pourtant, moins qu'une concurrence acharnée avec les *Majors*, on constate que la stratégie de la CFP fut davantage de montrer qu'elle était un partenaire solide, possédant sa propre raffinerie dans la zone, ce qui la rendait capable d'intervenir réellement sur ces marchés, et ainsi conclure plus facilement des accords avec les autres groupes. Elle était consciente que cette raffinerie ne prendrait jamais la place de celles d'Aden et encore moins d'Abadan. Ce n'était d'ailleurs pas là son objectif. On peut également voir dans ce projet une tentative de participation à une raffinerie anglo-saxonne. En effet, malgré les avantages qu'offrait une raffinerie à Djibouti, ils restaient infimes à côté de ceux que procurerait une participation, même minime, de la CFP dans la raffinerie géante d'Abadan²⁴². Djibouti avait néanmoins plusieurs avantages à offrir. Le site bénéficiait de sa relative proximité avec les lieux de production, à 3400 km du Qatar, et d'une situation privilégiée sur un axe maritime majeur. Le gouvernement voulait, depuis les années 1920, y créer une zone franche où les marchandises ne seraient pas soumises à des droits de douane. Ce projet, qui revint après 1945 sur le devant de la scène, était stimulé par la décision de la CFP d'y construire une raffinerie. Parallèlement, les inconvénients de Djibouti restaient limités : un climat difficile, chaud et humide l'été avec peu de précipitations, mais qui était jugé moins épuisant que celui du Golfe par les Européens, et une position d'enclave qui nécessitait de maintenir des bonnes relations avec ses voisins. L'alimentation en eau risquait de poser des problèmes car elle était tout juste suffisante pour alimenter la ville. Quid des bateaux qui y feraient escales ? De plus, l'eau y était saumâtre et avait tendance à l'être de plus en plus, quand on intensifiait le pompage, ce qui poussa la CFP à réclamer du matériel à la *Sinclair Oil Company* pour effectuer des forages dans l'espoir d'y trouver ce véritable or bleu²⁴³.

Cette étude de cas révèle la volonté de Jean Rondot de connaître systématiquement la stratégie anglo-saxonne, afin de préparer au mieux la défense des intérêts locaux de la CFP en cas de conflit. Parmi ces préparatifs, se trouvait la création dans le Moyen-Orient d'une zone de sécurité, s'appuyant à l'ouest sur la Turquie, à l'est sur l'Iran²⁴⁴. Il partit en Turquie observer les dispositions prises par les Américains pour mettre le pays en état de défense et y constituer une sorte de bastion avec une armée de 800.000 hommes, un flux important de matériels provenant des Etats-Unis, la construction de bases aériennes et de fortifications sur la côte de la mer Noire. En Iran, Jean Rondot estimait les préparatifs moins avancés. En août 1948, il fut informé que la circulation des marchandises avait été interrompue sur la ligne reliant le Golfe à Téhéran, afin de permettre le passage de trains de matériels de guerre. Les états-majors britannique et américain étudiaient depuis longtemps la défense de l'Iran : leurs attachés

²⁴¹ AHT SC 90/44, note pour René de Montaigu intitulée "À propos de Djibouti" du 15 janvier 1947.

²⁴² Entretien avec Bertrand Madinier du 15 avril 2010

²⁴³ AHT 89.14/32, note sur le raffinage à Djibouti du 8 mars 1948

²⁴⁴ *Ibid.*, note de Jean Rondot intitulée « Stagnation impériale » du 19 février 1947.

militaires auprès des légations de Téhéran étaient nombreux et actifs²⁴⁵. Mais Jean Rondot, à l'instar du colonel Chavornin, attaché militaire en Iran, doutait des capacités de défense iranienne. L'armée iranienne avait selon lui la réputation d'être « la plus mauvaise du monde, incapable de résister même quelques heures : un coup de klaxon la mettrait en fuite »²⁴⁶. Si les puissances occidentales voulaient défendre l'Iran, il leur faudrait y amener non seulement le matériel, mais aussi toutes les troupes nécessaires. Cette tâche était d'autant plus complexe que l'Iran n'était pas facile à défendre contre les Soviétiques. La frontière était immense et pénétrable tant du côté de l'Azerbaïdjan que du côté du Turkestan et la côte de la Caspienne se prêtait à des débarquements. En Azerbaïdjan, occupé par les Soviétiques de 1941 à 1945, l'URSS gardait de nombreux partisans prêts à se joindre à eux²⁴⁷.

L'ensemble de l'Iran, notamment le plateau iranien, paraissait donc difficilement défendable, mais ce n'était pas là ce qui importait aux Anglo-Saxons, soucieux surtout de protéger les gisements de pétrole qui les bordaient. Or, entre le plateau iranien et le Golfe, une chaîne de montagnes continue et facile à défendre offrait un bastion naturel. C'était sur cette chaîne que Jean Rondot prévoyait une résistance iranienne efficace. L'établissement de la défense sur la ligne montagneuse Turquie-Kurdistan-Iran avait l'avantage de protéger les pétroles du golfe Arabo-Persique ; pétroles qui seraient nécessaires non seulement pour la conduite des opérations militaires, mais aussi pour assurer les transports et alimenter les industries²⁴⁸. Ces considérations se trouvaient confirmées par divers faits appris au cours de ses voyages. Il constata que la route reliant Rézaïeh à Erbil, qui franchit le défilé de Rowanduz, était minée. Dans le sud, les tribus Qashqai et Bakhtiar, qui occupaient les montagnes dominant les gisements de l'AIOC, avaient été armées par les Britanniques et recevaient de larges subventions²⁴⁹. Ces dispositions ne visaient qu'à empêcher les Soviétiques de franchir les montagnes avec du matériel lourd et ralentir les convois de ravitaillement, mais elles ne mettaient pas les gisements de pétrole hors d'atteinte de troupes aéroportées. Toutefois, à ce niveau, le rapport de force était à peu près égal de part et d'autre car les Américains disposaient dans le Golfe d'une dizaine d'aérodromes, parmi lesquels la base de Dhahran, et de troupes prêtes à intervenir. Grâce à ses bases moyen-orientales, qui renforçaient sa capacité de projection, l'*US Air Force* était davantage une menace pour les gisements pétroliers du Caucase et de la mer Caspienne que l'aviation soviétique ne l'était pour ceux du Golfe.

On voit donc qu'Anglais et Américains n'étaient pas restés indifférents à la défense des montagnes qui dominent la Mésopotamie et le Golfe, contrairement à ce que pouvait laisser craindre la doctrine Liddell Hart. Peu de liaisons existaient entre les agents britanniques et américains. Ils travaillaient de leur côté avec une méfiance réciproque, non que leur but ne fût pas le même, mais parce qu'il existait une rivalité entre les deux associés²⁵⁰. Il était vraisemblable que les Anglais cherchaient surtout à se créer un réseau de relations qui leur

²⁴⁵ FRUS, 1947, Volume V, Near East and Africa, Telegram 891.51/1-347: The Secretary of War (Patterson) to the Secretary of State, 3 January 1947. Telegram 891.00/3-2747: The Ambassador in Iran (Allen) to the Secretary of State, March 27, 1947.

²⁴⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 10, note de Jean Rondot intitulée « La Situation vue de Londres » du 15 août 1946.

²⁴⁷ Étienne Peyrat, *op. cit.*, p.134-137.

²⁴⁸ AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Dangers en Irak » du 9 mai 1948.

²⁴⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 10, note de Jean Rondot intitulée « La Situation vue de Londres » du 15 août 1946.

²⁵⁰ FRUS, 1947, Volume V, Near East and Africa, Telegram 761.91/7-3047: The Chargé in the United Kingdom (Clark) to the Secretary of State, July 30, 1947. Telegram 891.6363/8-2347: The Acting Secretary of State to the Embassy in the United Kingdom, August 23, 1947.

permette, en cas de conflit, de revendiquer la direction des opérations, leur argument étant leur connaissance plus profonde du pays. Les Américains songeaient au contraire, avant tout, à préparer une intervention militaire, sans négliger l'établissement de leur propre réseau de renseignements et d'action politique. Face à cette situation, Jean Rondot regretta la position française de neutralité entre les grandes puissances dans le Golfe. Bien que la France possédât un attaché militaire à Téhéran et des adjoints qui entretenaient de bonnes relations avec les Iraniens et avec leurs collègues Anglais et Américains, elle se refusa, malgré des demandes iraniennes, à jouer dans la préparation de la défense du pays un rôle important. Le prestige français en Iran n'était plus que culturel²⁵¹.

Cette position était, pour Jean Rondot, très risquée car elle plaçait les intérêts français sous la seule protection des Anglo-Saxons. Si la France paraissait se dérober à l'effort commun pour sauvegarder les richesses pétrolières du Moyen-Orient, il craignait que, la tourmente une fois passée, ses droits pétroliers ne fussent contestés. Rappelant que la participation française avait été acquise à la suite de la Première Guerre mondiale, il schématisa le dilemme en affirmant que « c'est par droit de juste conquête que la France détient une participation d'un quart dans les pétroles de l'IPC » et de conclure « qui renonce à défendre par les armes un bien acquis par les armes s'expose à voir ses droits contestés »²⁵². Pour autant, Jean Rondot ne demandait pas l'envoi d'un contingent militaire, alors que la France venait d'évacuer ses troupes du Levant. Il lui paraissait évident que Paris, dans l'état de ses finances et de son armée, ne puisse apporter qu'une aide matérielle symbolique aux forces anglo-saxonnes. L'envoi de troupes françaises au Moyen-Orient, théâtre traditionnel des rivalités franco-anglaises, constituerait d'ailleurs, selon lui, une gêne plus qu'une aide pour la conduite des opérations²⁵³. Mais, faute d'une aide matérielle, il comptait mettre à la disposition des alliés l'aide morale que pouvait constituer la position culturelle de la France. La langue française, bien qu'en perte de vitesse, était encore répandue dans ces pays où de nombreuses missions françaises entretenaient des relations d'amitié locales et avaient une véritable clientèle. Jean Rondot avait noté l'importance des missions religieuses françaises, notamment en Irak et en Iran. Ces missions étaient un moyen indirect d'action pour la France. Il chercha donc à établir une liaison entre elles et les représentants américains au Moyen-Orient²⁵⁴. Des agents de liaison devaient créer des contacts avec les éléments français ou de formation française pouvant exercer une influence pour faciliter la tâche des Américains. Cette action n'avait rien d'officiel et se faisait à titre privé. En contrepartie, Jean Rondot espérait que ces agents de liaison, débordant leur rôle principal de mobilisateur des influences françaises, joueraient un rôle de conseiller auprès des Américains et contrebalanceraient un entourage exclusivement composé d'agents britanniques. Néanmoins, cette idée paraissait moins séduisante sur le terrain car la clientèle française était largement composée de minorités (arméniens, assyro-chaldéens, juifs, libanais chrétiens)²⁵⁵. S'appuyer ouvertement sur ces minorités risquerait de mécontenter les majorités musulmanes. La France ne pouvait donc espérer compenser la déficience française sur le plan militaire par une participation efficace sur le plan culturel, d'où la position résignée du Quai d'Orsay. Quant à apporter aux Anglais et Américains l'aide des services de renseignement français au Moyen-Orient, ce serait inmanquablement provoquer de nouvelles frictions franco-anglaises alors que l'intérêt

²⁵¹ Arthur Bertucat, *Diplomatie culturelle et coopération éducative française en Iran au prisme de la Révolution islamique, 1973 – 1986*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel et de Bernard Hourcade, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2018, p. 9-16.

²⁵² AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Politique du pétrole et politique générale » du 28 avril 1948.

²⁵³ *Ibid.*, note de Jean Rondot intitulée « Dangers en Irak » du 9 mai 1948.

²⁵⁴ *Ibidem.*

²⁵⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 449, télégramme n°34/AL de René Ange, consul de France à Mossoul, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation à Mossoul » du 5 juillet 1948.

général commandait, au contraire, d'éviter tout antagonisme de ce genre. Ainsi la France se trouvait éloignée, par la force des choses, de toute participation directe à la défense du Moyen-Orient.

Afin d'éviter que, par la suite, on ne lui tienne rigueur de cet éloignement forcé, Jean Rondot organisa des discussions pour rapprocher les vues françaises et anglo-saxonnes. Il y défendit l'idée qu'il n'était pas nécessaire que chaque nation participât à la défense de chacun des secteurs où elle détenait des intérêts, mais, qu'au contraire, l'effort fait dans un secteur valait aussi bien pour la défense d'intérêts situés dans quelque autre partie du monde. Ne pouvant convaincre les Anglo-Saxons de laisser à la France un rôle actif dans la défense du Moyen-Orient, Jean Rondot joua la carte de la défense du front ouest européen. C'était là que la France pouvait le plus efficacement participer à la défense commune contre une éventuelle agression soviétique. L'armée française était trop réduite pour pouvoir être dispersée sur de nombreux fronts et les armées, constituées de trop d'éléments disparates, manquaient toujours de cohésion²⁵⁶. En contrepartie, Jean Rondot voulait que le Quai d'Orsay, lors des conférences d'état-major qui se réunissaient à Londres, informât les Anglo-Saxons que la non-participation française à la défense du Moyen-Orient n'impliquait en aucune façon que ses intérêts économiques puissent y être ultérieurement contestés.

Si cette stratégie permit à la CFP de préserver ses intérêts pétroliers dans la région, elle révélait la faiblesse de l'influence politique française et ses moyens militaires limités, ce qui éloigna la France des projets occidentaux liés à l'organisation de la défense du Moyen-Orient. La Grande-Bretagne ne voyait pas d'un mauvais œil cet effacement et en profita pour accroître son influence sur les anciens mandats français du Levant, notamment à propos des fournitures d'armes à la Syrie²⁵⁷. La cible était bien choisie puisque les ventes d'armes étaient le vecteur d'influence par lequel Paris s'efforçait d'exprimer sa volonté de développer une influence politique auprès des États de la région²⁵⁸. En 1950, Londres, prétextant du fait que les armées voisines étaient équipées avec du matériel britannique, jugea préférable que la Syrie reçût également ses armes de l'Angleterre dans l'intérêt d'une défense commune moyen-orientale. Cette proposition rencontra une fin de non recevoir du Quai d'Orsay puisque la France était de longue date le principal fournisseur de l'armée syrienne et que celle-ci, formée à l'école française, s'adressait à Paris pour compléter et moderniser son armement. La position américaine était plus nuancée. Les livraisons françaises d'armes étaient reconnues utiles et encouragées par Washington, alors que l'assistance américaine aux pays arabes dans le domaine de l'armement était limitée en raison des obligations contractées par les Etats-Unis en Europe et en Asie du sud-est²⁵⁹. L'aide française était ainsi conjoncturellement appréciée, mais, sur le long terme, les Etats-Unis reconnaissaient la pertinence de la position britannique et admettaient qu'il y aurait théoriquement avantage à ce que les Etats arabes soient équipés avec un matériel homogène, c'est-à-dire britannique. Cette question poussa les Occidentaux à se consulter pour décider des armements dont la Syrie avait besoin, compte tenu du rôle qui lui reviendrait dans la défense du Moyen-Orient²⁶⁰. C'était la première fois que la France était invitée à un dialogue jusqu'ici exclusivement américano-britannique. Jusqu'alors la Grande

²⁵⁶ *Ibid.*, Généralités, 10, note de Jean Rondot intitulée « La Situation vue de Londres » du 15 août 1946.

²⁵⁷ *Ibid.*, 9, télégramme n°293/AL de Jacques Emile Paris au ministre des Affaires étrangères intitulé « Politique américaine dans le Moyen-Orient » du 6 mars 1951.

²⁵⁸ Sofia Papastamkou, « La France au Proche-Orient, 1950-1958. Un intrus ou une puissance exclue ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2007/1 (N° 25), p. 177-188.

²⁵⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 9, télégramme n°293/AL de Jacques Emile Paris au ministre des Affaires étrangères intitulé « Politique américaine dans le Moyen-Orient » du 6 mars 1951.

²⁶⁰ *Ibid.*, télégramme n°1095/AL de Jacques Emile Paris, ministre de France en Syrie, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Préoccupations britanniques concernant la défense du Moyen-Orient » du 4 décembre 1950.

Bretagne avait tendance à considérer la Syrie comme un *vacuum* du point de vue de la défense. Londres sous-estimait la valeur du concours que la France apportait à l'organisation de la sécurité dans le Moyen-Orient, comme d'ailleurs celle des possibilités françaises d'assistance pour le relèvement économique et social des pays arabes²⁶¹. Un mémorandum secret de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, en date du 16 septembre 1950, sur la politique britannique dans le Moyen-Orient en témoigne puisqu'il ne faisait aucune mention à la France. La position américaine était sur ce point similaire. Une discussion entre Henri Bonnet et George Mcghee, en janvier 1950, révélait que les Etats-Unis n'estimaient pas la France en état de prendre part à la défense du Moyen-Orient et qu'ils se résignaient à ce que la Grande-Bretagne, mieux placée à leur sens, en assumât la protection²⁶².

Malgré les demandes françaises, les Anglo-Saxons, dont les positions sur la défense du Moyen-Orient divergeaient déjà, ne souhaitaient pas inclure Paris. La France ne participa donc pas à la conférence militaire de Malte de janvier 1951 et ne fut informée des décisions prises que par ses alliés et les renseignements du SDECE²⁶³. Cette conférence confirma la politique américaine énoncée par George Mcghee. La Grande-Bretagne voyait son rôle primordial en Méditerranée orientale réaffirmé²⁶⁴. Les Etats-Unis se réservaient l'action économique et stratégique, celle-ci étant limitée à l'aviation et à la marine, et admettaient que la Grande-Bretagne disposait de deux armes essentielles : une diplomatie rompue aux finesses locales et des contingents terrestres. La Grande-Bretagne reconnaissait de son côté l'utilité, sinon la primauté, de la diplomatie américaine en Turquie et en Grèce. Un accord pétrolier anglo-américain, qui précéda de quelques semaines la conférence de Malte, avait permis de mettre au point une stratégie commune de défense pour la protection des installations pétrolières²⁶⁵. La Grande-Bretagne, ayant obtenu que la conférence soit bipartite, s'affirma comme la seule puissance européenne avec laquelle les Etats-Unis avaient intérêt à traiter pour la défense du Moyen-Orient alors que, lors de l'organisation de la Conférence, ils avaient envisagé la présence de la France. Du côté britannique, le *Foreign Office* tenta de justifier cette attitude en plaçant la conférence dans le cadre des réunions anglo-américaines destinées à étudier les intérêts communs aux deux pays, mais la position britannique visait visiblement à exclure la France.

Face à cette situation, le Quai d'Orsay riposta en adressant des notes, le 16 mars et le 5 avril, aux gouvernements britannique et américain, en vue de protester contre son exclusion de la conférence de Malte et de réclamer son association à l'organisation de la défense du Moyen-Orient. Dean Acheson, secrétaire d'État, proposa, dès le 29 mars, à Robert Schuman qu'un groupe permanent fût chargé *intuitu personæ* d'étudier la question de l'organisation du commandement de la Méditerranée et ajouta que, par la suite, cette procédure permettrait d'examiner à trois les problèmes de défense qui se posaient dans l'ensemble de l'aire méditerranéenne. Londres donna son accord à ces suggestions, mais rien ne laissait supposer une ouverture vers le Golfe. Le 9 mai, le *Foreign Office* faisait part de l'accord du

²⁶¹ Sofia Papastamkou, *La France au Proche-Orient (1950-1958) : Un intrus ou une puissance exclue?*, thèse rédigée sous la direction de Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avril 2007.

²⁶² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 9, télégramme n°61/AL d'Armand du Chayla au ministre intitulé « Défense stratégique du Proche-Orient et maintien des intérêts français » du 12 janvier 1950.

²⁶³ *Ibid.*, note n°436 du SDECE pour le Président du Conseil intitulée « La conférence militaire de Malte » du 26 février 1951.

²⁶⁴ FRUS, 1951, Volume V, Near East and Africa, Secretary's Letters: Lot 56 D 459: "Middle East Defense", 13 March 1951. Telegram 780.5/2-1051: The Ambassador in the United Kingdom (Gifford) to the Department of State, February 10, 1951.

²⁶⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 9, note n°436 du SDECE pour le Président du Conseil intitulée « La conférence militaire de Malte » du 26 février 1951.

gouvernement britannique sur une procédure visant à confier aux représentants des trois gouvernements, au sein du groupe permanent siégeant à Washington, les tâches de communiquer au gouvernement français les résultats de l'examen auquel les autorités militaires anglaises et américaines ont procédé, en commun, à Malte sur les menaces qui pèsent sur le Moyen-Orient, de poursuivre la discussion de l'organisation du système de commandement en Méditerranée et d'examiner s'il serait désirable de tenir d'autres réunions en vue d'assurer la coordination des questions militaires dans la Méditerranée et dans le Proche-Orient²⁶⁶. Ainsi, l'attitude de la France lui permit de s'assurer d'une place de prestige dans l'organisation de la défense du Moyen-Orient. Pour renforcer ce succès, Jean Rondot voulut faire de la CFP une force capable d'influencer les vues stratégiques anglo-saxonnes. Pour ce faire, il créa un premier organisme autonome, propre à la diplomatie d'entreprise de la CFP.

Le Centre de documentation et de synthèse : un premier outil au service de la diplomatie d'entreprise pour pallier les faiblesses de l'Etat

Face aux faiblesses de l'Etat français dans le golfe Arabo-Persique, il devint évident que Jean Rondot ne pouvait pas effectuer seul sa mission, d'autant plus qu'il comprit rapidement qu'il ne pouvait pas se limiter aux questions économiques. Il organisa donc une structure au sein de la CFP pour l'épauler et renforcer l'efficacité de son action, en la faisant reconnaître par ses partenaires anglo-saxons et les pays du Golfe. En juillet 1951, il se montra plus actif dans ses initiatives. L'augmentation de la production de l'IPC permettait à la CFP de dégager de substantiels profits et de disposer de moyens supplémentaires pour développer son action diplomatique. Dans une note au titre évocateur, « Le commencement de la fin », il informa Victor de Metz et le Quai d'Orsay de la nécessité d'agir rapidement. La crise iranienne, provoquée par la nationalisation des pétroles, marquait une aggravation considérable des dangers. Cette crise était grave, car si les Iraniens réussissaient à s'approprier les installations de l'AIOC, les pays voisins suivraient le mouvement. Pour Jean Rondot, cette crise n'était pas un accident local fortuit, mais l'aboutissement de la politique pratiquée depuis une trentaine d'années par les Occidentaux avec le système des concessions. Reprenant les conclusions d'un article de Joseph Alsop dans *New York Herald Tribune* du 11 juillet 1951, il affirma que les événements d'Iran risquaient de marquer le commencement de la fin de l'exploitation des pétroles du Moyen-Orient par les puissances occidentales²⁶⁷. Il était urgent que ces puissances s'entendent entre elles sur une politique pétrolière commune. La France, s'étant tenue trop longtemps à l'écart des discussions où s'élaboraient les plans anglo-saxons, ne pouvait pas espérer étudier les mesures à prendre avec les gouvernements anglais et américain. La CFP devait donc établir ses propres plans et tenter de convaincre les Anglo-Saxons pour prévenir tout risque d'explosion nationaliste, qui lui ferait perdre ses concessions.

Une diplomatie préventive pour sauvegarder les intérêts pétroliers français

Afin de soutenir son action, Jean Rondot créa une structure originale : le Centre de documentation et de synthèse (CDS). Filiale de la CFP, le CDS fut créé en 1952 pour suivre l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Pour Jean Rondot, les entreprises avaient trop longtemps cru pouvoir ignorer la politique étrangère, alors que son expérience prouvait qu'une telle attitude n'était plus possible. Selon lui, « on ne saurait concevoir une industrie prospère

²⁶⁶ *Ibid.*, 10, note du ministère des Affaires étrangères du 15 mai 1951.

²⁶⁷ *Ibid.*, note de Jean Rondot intitulée « Le commencement de la fin » du 23 juillet 1951.

dans une nation délabrée, ni de grandes entreprises industrielles d'envergure mondiale tant que les relations de peuple à peuple ne reposeront sur aucune base ferme et menaceront à tout moment d'entraîner des conflits sanglants »²⁶⁸. Cette conception le poussa à créer une structure capable de suivre, outre les questions techniques et financières, tous les problèmes humains dont les répercussions pourraient se révéler considérables sur leurs affaires.

Le CDS était né de ce souci pratique. Jean Rondot en fit un outil de prévention des crises, plutôt qu'un organisme de défense d'intérêts particuliers. Sans prétendre que l'économie devait primer sur le politique, il considérait que, pour jouer un rôle utile, l'entreprise devait favoriser une certaine harmonie sociale et de bonnes relations entre pays producteurs et consommateurs de pétrole. Dans l'idéal, le CDS devait chercher des solutions aux conflits, s'il échouait à les prévenir. Evidemment, le CDS n'avait pas la prétention d'apporter des solutions toutes prêtes et définitives. Son rôle était de les rechercher et de déblayer le terrain pour y parvenir. En ce sens, il peut être comparé à un *think tank* cherchant à acquérir sur les questions du Moyen-Orient une expertise suffisante pour exercer une influence sur la politique occidentale. Pour ce faire, Jean Rondot recruta une équipe de jeunes universitaires, incluant Hélène Carrère d'Encausse et Simon Jargy. Il s'agissait de chercheurs sans lien avec le monde pétrolier. Simon Jargy, libanais naturalisé français, travaillait pour le CNRS. Il était à la fois orientaliste et musicologue. C'est à ce titre qu'il bénéficia d'une bourse du CNRS pour terminer son travail sur la musique arabe et les chants populaires. Le CDS le recruta pour sa connaissance approfondie de la langue arabe et des questions politico-confessionnelles intéressant le Moyen-Orient²⁶⁹. Cette relative indépendance, par rapport au monde pétrolier, et son personnel qualifié permirent au CDS de se faire connaître par la qualité scientifique de ses travaux. Il put ainsi délivrer, sur l'organisation politique, économique et sociale des pays clés, des notes appréciées des diplomates et des entreprises voulant s'y implanter. À cette fin, il améliora la documentation francophone sur le Moyen-Orient, qui restait limitée, et, à partir du 15 mai 1953, il fit paraître un *Bulletin de quinzaine*, informant ses abonnés de l'évolution de la région. En novembre 1953, il commença la préparation d'un fonds documentaire (constitutions, traités, déclarations, discours). À partir de février 1954, le CDS initia une nouvelle publication, *Etudes et Synthèses*, puis *Notes et Documents*, à partir d'avril. Enfin, à la fin de l'année 1954, le CDS créa une chronologie de tous les événements du Moyen-Orient²⁷⁰. Fin 1954, le CDS avait publié 20 études de 50 à 80 pages chacune et 13 documents de 20 à 30 pages chacun. Ces ressources, uniques en France, étaient librement mises à la disposition des universitaires et hommes d'affaires s'intéressant au Moyen-Orient, au siège social du CDS, 114 avenue des Champs Elysées.

La même année, le CDS s'intéressa également aux questions nord-africaines, après la Toussaint rouge. Il avait anticipé que les troubles graves en Afrique du Nord ne manqueraient pas d'avoir des répercussions au Moyen-Orient et pourraient affaiblir les positions françaises. Son bulletin et ses études n'étaient donc pas destinés à une diffusion restreinte au personnel dirigeant de la CFP et des compagnies associées. Jean Rondot les diffusa aux ambassades et à d'autres entreprises. Il tenait à assurer un service de veille, avec l'autorisation préalable de la CFP, auprès des entreprises françaises présentes au Moyen-Orient. Dès 1954, les publications du CDS étaient ainsi imprimées à 1000 exemplaires. Le CDS collabora avec la Banque de Syrie et du Liban et à la revue *France Actuelle*, émanation du Conseil national du patronat français (CNPF). Ces partenaires extérieurs payaient une cotisation annuelle de 100.000

²⁶⁸ AHT, 80.3/3, note de Rondot sur le CDS, 23 avril 1952.

²⁶⁹ AHT, 80.3/6, note de Jean Vigneau pour M. Van den Broek d'Obrenan intitulée « Demande de passage pour M. Jargy » du 23 septembre 1954.

²⁷⁰ AHT, 80.3/1, lettre de Rondot au conseil d'administration du CDS, 23 avril 1954.

francs chacun pour obtenir les services du CDS. Si la CFP voyait cette coopération extérieure comme un moyen d'amortir les coûts de fonctionnement, Jean Rondot espérait intéresser un certain nombre de banques et de grandes industries, afin de faire du CDS le principal partenaire des entreprises françaises souhaitant s'implanter au Moyen-Orient²⁷¹.

Il voulut, dès l'origine, intégrer des partenaires locaux (politiciens, commerçants, intellectuels). L'action du CDS, tant du point de vue de la documentation que de la diffusion de ses idées, ne pouvait s'exercer qu'au travers de contacts personnels. « Pour comprendre ce qui se passe dans le Moyen-Orient, écrivit Jean Rondot, il faut y avoir des amis à qui l'on ait su inspirer confiance »²⁷². Pour ce faire, de nombreux voyages favorisèrent ses contacts et lui permirent de se présenter avec plus d'autorité devant les interlocuteurs internationaux. Aucun document ne permet d'affirmer précisément quels organismes influencèrent Jean Rondot dans la création du CDS. Néanmoins, on peut y voir une inspiration directe de la politique de l'ARAMCO. Le SDECE signala, à plusieurs reprises, à la CFP, l'intérêt porté par les dirigeants de l'ARAMCO aux problèmes politiques, économiques et sociaux de l'Arabie Saoudite et de la péninsule arabique. Jean Rondot put le confirmer en rencontrant régulièrement les dirigeants de ce groupe et put s'en inspirer. Deux organismes semblent avoir été à l'origine du CDS. Le premier, le *Government Relations Organization*, a été créé par William Bill Mulligan, en 1946. Qualifié par son créateur comme étant « une sorte de service diplomatique »²⁷³, il s'agissait d'un service qui, comme le CDS, ne se limitait pas aux relations publiques traditionnelles, mais qui comprenait des études sur les sociétés locales menées par des orientalistes. Pour Robert Vitalis, ce service devint l'équivalent du Département d'État de l'ARAMCO, chargé de nombreuses tâches qu'une ambassade accomplit habituellement²⁷⁴.

L'autre source d'inspiration pour le CDS était la section d'études de l'ARAMCO, l'*Arabian Research Division*. Depuis 1946, elle était dirigée par George Rentz, arabisant formé à Berkeley, qui avait été, en 1935, professeur à Alep. Il fit de nombreux séjours au Moyen-Orient et, pendant la Seconde Guerre mondiale, fut recruté par le Bureau de l'information de guerre au Caire. Recruté par l'ARAMCO, il était chargé de rédiger la partie « Arabie Saoudite » de la nouvelle édition de *l'Encyclopédie de l'Islam*. Il organisa l'*Arabian Research Division* sur le modèle qu'il avait connu au Bureau de l'information²⁷⁵. Pour le seconder dans sa mission, il disposait d'une administration divisée en plusieurs sections témoignant des centres d'intérêts et d'interventions de l'*Arabian Research Division*. Elle comprenait une section Administrative, une section des Affaires civiles, une section des Affaires courantes, une section Culturelle, une section de Traduction et une bibliothèque²⁷⁶. En dehors de ses activités administratives normales (contrôle des traductions de la correspondance officielle avec le gouvernement, activités culturelles), l'*Arabian Research Division* renseignait les dirigeants du groupe sur l'évolution de l'ensemble des problèmes qui se posaient dans le monde arabe et islamique, comme le fit plus tard le CDS.

La lecture des archives de la CFP et du CDS confirme que les méthodes de travail de l'*Arabian Research Division* furent imitées par Jean Rondot. En effet, celui-ci travaillait en suivant, au jour le jour, les questions d'actualité grâce à des abonnements aux principaux

²⁷¹ *Ibid.*, lettre de Jean Rondot du 23 avril 1954.

²⁷² *Ibid.*, séance du conseil d'administration du CDS, 25 février 1953.

²⁷³ Robert Vitalis, *op. cit.*, p. 68.

²⁷⁴ *Ibidem*, p. 69.

²⁷⁵ *Ibidem*, p. 98-99.

²⁷⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, bulletin de renseignements politiques du SDECE intitulé « L'Arabian Research Division de l'ARAMCO » du 3 avril 1954.

journaux du Moyen-Orient (journaux en langue arabe et journaux en langue française ou anglaise) et grâce à une section d'écoute radio (nouvelles des agences de presse, émissions des postes de radiodiffusion du Moyen-Orient, émissions vers le Moyen-Orient des postes étrangers). De plus, comme George Rentz, Jean Rondot étudiait les problèmes plus généraux grâce aux articles, paraissant dans les revues ou périodiques spécialisés, et fonda une remarquable bibliothèque de travail pour approfondir ses connaissances sur le Moyen-Orient. En créant la bibliothèque du CDS, Jean Rondot voulait créer le pendant francophone de celle de l'*Arabian Research Division* et ouvrir aux chercheurs français une collection complète d'ouvrages, de revues et de journaux pour leur permettre d'effectuer des recherches sur l'ensemble de la péninsule arabique, grâce à son importante documentation. Si la bibliothèque de l'*Arabian Research Division* était sa principale source d'inspiration, d'autres initiatives influencèrent Jean Rondot dans ce projet. Il étudia également l'action de la Fondation Ford qui, s'intéressant au Moyen-Orient après 1945, fit un don à l'université d'Ankara pour la création d'une école de bibliothécaires, première de son genre au Moyen-Orient, afin d'organiser un réseau régional de bibliothèques et faciliter ainsi l'accès aux sources locales²⁷⁷.

Enfin, ce fut également sur ce plan local que l'*Arabian Research Division* servit de modèle au CDS. Jean Rondot la voyait comme un outil efficace de *soft power* pour renforcer l'influence étasunienne. Reconnue pour la qualité de ses recherches, l'*Arabian Research Division* entreprit plusieurs études à la demande du gouvernement saoudien, notamment des travaux cartographiques sur les régions frontalières. Au mois de janvier 1954, elle établit une carte de la région de Buraymi en procédant à l'interrogatoire des Bédouins pour placer les noms de lieu et des points remarquables sur la carte²⁷⁸. Grâce à ses recherches et ses contacts de premiers plans, l'*Arabian Research Division* renseignait l'ARAMCO, mais aussi la CIA, puisque plusieurs de ses membres étaient d'anciens agents de l'*Office of Strategic Services*²⁷⁹, ancêtre de la CIA, sur l'évolution de la politique intérieure et extérieure saoudienne et en tenant un fichier des personnalités²⁸⁰.

En créant le CDS à partir des modèles proposés par l'ARAMCO, Jean Rondot facilita les communications avec ces institutions et put plus facilement obtenir leur attention. Profitant de cet intérêt, il fit du CDS un outil de réflexion reconnu par les Anglo-Saxons et apte à coordonner l'action occidentale au Moyen-Orient. L'université de Columbia suivit, dès 1954, les publications du CDS et proposa d'en assurer la diffusion. En Angleterre, Jean Rondot profita d'un correspondant de la CFP, M. Fletcher de la firme *Denton Hall and Burgin*, pour mettre le CDS en relation avec le *Royal Institute of Middle Eastern Affairs*²⁸¹. Ainsi, les idées du CDS connurent un certain écho. En septembre 1953, alertées par les notes du CDS, des responsables américains, parmi lesquels Charles Spofford, représentant américain au Conseil de l'Atlantique Nord, organisèrent à Washington une réunion de délégués américains, anglais et français pour mieux coordonner l'action de ces puissances au Moyen-Orient. Ce résultat était le fruit d'une action intensive de lobbying de Jean Rondot. Dès la création du CDS, il était en contact régulier avec Charles Spofford et chercha à le convaincre d'agir dans le sens voulu par la CFP²⁸².

²⁷⁷ AHT 80.3/16, *Etudes et synthèses du CDS* intitulée « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 3, les Etats-Unis, juin 1955.

²⁷⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, bulletin de renseignements politiques du SDECE intitulé « L'Arabian Research Division de l'ARAMCO » du 3 avril 1954.

²⁷⁹ Robert Vitalis, *op. cit.*, p. X.

²⁸⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, bulletin de renseignements politiques du SDECE intitulé « L'Arabian Research Division de l'ARAMCO » du 3 avril 1954.

²⁸¹ AHT, 80.3/1, séance du conseil d'administration du CDS, 25 février 1953.

²⁸² *Ibid.*, lettre de Rondot au conseil d'administration du CDS, 23 avril 1954.

En 1952, il lui avait déjà proposé la création d'un Comité du Moyen-Orient pour parvenir à une certaine unité de vues et préconiser des solutions viables. Ce comité devait être composé d'hommes sans parti pris, connaissant la région et représentatifs des divers intérêts impliqués, c'est-à-dire comprenant des membres des principaux pays occidentaux intéressés (Grande-Bretagne, Etats-Unis, France). Il devait étudier le problème des relations de l'Occident avec les pays du Moyen-Orient. Dans cette optique, Jean Rondot proposa à Charles Spofford la création d'une banque arabe, alimentée par des fonds gouvernementaux, afin d'unifier l'effort occidental pour développer la région, d'y transformer l'économie et d'y instaurer un niveau de vie élevé²⁸³. Jean Rondot intégrait ainsi la stratégie de développement du Département d'Etat, via le Point IV²⁸⁴, et comptait s'en servir pour convaincre les Américains d'élaborer une stratégie de développement régionale, capable de rassurer les pays producteurs et donc de prévenir tout risque de nationalisation. Il lui paraissait évident que les compagnies pétrolières ne pouvaient pas s'occuper d'affaires pétrolières, au Moyen-Orient, sans se rendre compte que se posaient des problèmes d'un intérêt plus général.

Pour être efficace, Jean Rondot estimait que la stratégie des entreprises pétrolières devait s'intégrer dans une politique générale de développement et ne devait pas se limiter aux pays où elles avaient des intérêts, mais s'organiser à l'échelle régionale. L'enrichissement et le développement de quelques Etats ne pouvaient qu'entraîner des tensions en attisant les jalousies entre les Etats producteurs de pétrole et ceux qui en étaient démunis. Jean Rondot tenait ainsi compte de l'évolution de la situation géostratégique et des difficiles négociations de l'IPC avec le Liban et la Syrie pour obtenir un droit de transit sur le pétrole irakien qui était exporté vers l'Europe depuis les ports méditerranéens. Ces deux Etats espéraient profiter de cette situation pour obtenir une part de la rente pétrolière en échange de la libre circulation du pétrole sur leur territoire. Le problème était de trouver le juste prix. S'il n'était pas possible de leur verser des redevances, hors de proportion, avec les services rendus par ces pays au nom du développement, Jean Rondot accepta néanmoins de soutenir, contre les groupes américains de l'IPC, le versement de redevances conséquentes aux pays de transit. L'action de la CFP fut déterminante, bien que les Américains aient finalement obtenu l'autorisation de traverser la Syrie à la suite du coup d'Etat d'Husni Zaïm, encouragé par la CIA, en 1949²⁸⁵. Elle obtint un accroissement des redevances annuelles de 3 M£ à la Syrie, au lieu de 300.000 antérieurement, et d'un million pour le Liban²⁸⁶. Si généreux qu'ils soient, de tels versements demeuraient insignifiants en comparaison des 50 M£ que l'Irak touchait. Mais il s'agissait d'un effort non négligeable, à l'échelle des compagnies, pour encourager le développement régional en partageant la rente pétrolière.

A travers cet exemple, on observe l'importance d'un des trois impératifs de la diplomatie d'entreprise, selon François Pitti, un « rôle préventif dans un monde où les conflits se banalisent »²⁸⁷. Jean Rondot voulait éviter d'attiser le nationalisme, aussi bien contre les compagnies que contre les pays voisins. Dans ce but, il intervint directement auprès du programme de propagande cinématographique, adopté par l'IPC après les accords 50-50²⁸⁸. Ce programme avait pour objectif de faire connaître à la population l'œuvre réalisée par l'IPC

²⁸³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note pour M. Spofford de Jean Rondot de 1952.

²⁸⁴ Voir chapitre 1.

²⁸⁵ Henry Laurens, *Le grand jeu. Orient arabe et rivalités internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 45.

²⁸⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note de Jean Rondot intitulée « Euphorie en Irak » du 6 mai 1952.

²⁸⁷ François Pitti, « La diplomatie économique des entreprises », *Géoéconomie*, 2011/1 n° 56, p.4.

²⁸⁸ Voir chapitre 1.

et d'exalter une certaine fierté nationale pour le développement économique du pays, grâce à ses richesses pétrolières. Comme nous l'avons vu plus haut, cette approche lui semblait doublement risquée. Non seulement, il considérait que les compagnies pétrolières ne devaient pas favoriser la prospérité d'un seul pays, mais il pensait que, à trop exalter le chauvinisme irakien, cette situation pourrait provoquer de vives jalousies chez les pays voisins²⁸⁹. Dans cet optique, il imagina un autre moyen d'action, qui allait devenir un lieu commun des stratégies de développement à l'échelle du Moyen-Orient. Pour combler les disparités régionales, il voulut convaincre les autres compagnies d'encourager les cheikhs de Bahreïn, Qatar et Koweït, dont la surface et la population n'offraient pas la possibilité d'investir sur leur propre territoire les ressources qu'ils tiraient de leurs gisements, à placer une partie importante de leurs revenus en Syrie, au Liban et en Jordanie²⁹⁰. Cette stratégie présentait plusieurs avantages. D'une part, elle ne nécessitait pas un effort financier supplémentaire de la part des compagnies ; d'autre part, contrairement à l'aide au développement américaine, les Etats bénéficiaires n'auraient pas à craindre une forte ingérence politique. Les cheikhs, de leur côté, pouvaient encourager le développement de leurs voisins et en tirer profit. Jean Rondot a ainsi, dès le début des années 1950, conceptualisé la stratégie des fonds souverains que les Etats du Golfe mirent en place, dans les années 1960, pour diversifier leurs revenus²⁹¹. Le Koweït disposait déjà d'un fonds de développement et semblait être le pays idéal pour mener cette politique. Toutefois, même s'il parvenait à convaincre l'émir, Jean Rondot devait, pour que l'entreprise envisagée puisse être menée à bien, obtenir que la Banque d'Angleterre acceptât de débloquer les fonds du Koweït, car il s'agissait de livres sterling sur lesquelles Londres conservait un plein contrôle²⁹². Mais il ne put convaincre les Britanniques. Ceux-ci s'y opposèrent et leur mission, présidée par Roger Makins, directeur des Affaires Economiques au *Foreign Office*, qui se rendit dans Golfe en mars 1952, n'orienta pas les émirs vers des investissements de ce genre²⁹³. La problématique du développement du Moyen-Orient n'était pas centrale pour le gouvernement britannique, qui préférait se focaliser sur la défense de la livre, et il invita les émirs à placer leurs revenus dans la zone sterling²⁹⁴.

Si Jean Rondot échoua à convaincre ses partenaires de suivre sa politique de développement, son action permit à la CFP de connaître un succès majeur en Iran. En novembre 1953 à Téhéran, il noua des contacts avec Herbert Hoover Junior, envoyé spécial du Département d'État²⁹⁵. Ces entretiens permirent à la CFP de participer aux discussions entre experts pétroliers, en vue du règlement de la nationalisation et d'obtenir une participation au nouveau consortium pétrolier international, qui se mit en place en Iran, chasse gardée des Britanniques jusqu'alors, à la suite du coup d'Etat organisé conjointement par la CIA et les services secrets britanniques contre Mossadegh²⁹⁶. Jean Rondot évoqua avec Herbert Hoover l'intérêt pour la CFP de participer au nouveau consortium iranien qui devait

²⁸⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités Levant, 533c, note de Jean Rondot intitulée « Euphorie en Irak » du 6 mai 1952.

²⁹⁰ *Ibidem*.

²⁹¹ Yasmina Aziki, *L'expertise multilatérale pour le développement de la région MENA. Pratiques de coopération, crises régionales et défis nationaux, 1964-1981*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2019, p. 195-238.

²⁹² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

²⁹³ David. R. Devreux, *The Formulation of British Defense Policy Towards the Middle East, 1948-56*, London, Macmillan, 1990, p. 110-111.

²⁹⁴ Steven G. Galpern, *Money, Oil, and Empire in the Middle East. Sterling and Postwar Imperialism, 1944-1971*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 134-136.

²⁹⁵ AHT, 80.3/1, lettre de Rondot au conseil d'administration du CDS, 23 avril 1954.

²⁹⁶ Daniel Yergin, *The Prize: The Epic Quest for Oil, Money, and Power*, Simon & Schuster, New York, 1991, p. 468-472.

remplacer l'APOC, tout en négociant une participation limitée du groupe français. En effet, Herbert Hoover informa Jean Rondot que la remise en marche de la raffinerie géante d'Abadan nécessitait des réparations et une mise au point qui représenteraient des sommes considérables. Or, la CFP ne pouvait, ni ne souhaitait, investir des capitaux importants en Iran car elle cherchait à limiter sa dépendance au Moyen-Orient. Elle avait ainsi prévu des travaux au Sahara pour 3 milliards de francs par an, au Canada et au Venezuela²⁹⁷. Il lui restait, dans ces conditions, peu de marges pour un effort en Iran. Ce contexte explique la relative réserve de la CFP à une participation dans une société internationale pour l'achat et la distribution des pétroles iraniens. Néanmoins, l'action diplomatique de Jean Rondot permit à l'entreprise de ne pas être exclue des discussions iraniennes et d'obtenir sa première extension au Moyen-Orient, en dehors du cadre de l'IPC, sans menacer ses finances, la part française étant diminuée de 8 et 6%, à cette fin. L'information collectée par le CDS avait permis d'optimiser la position de la CFP dans le cadre des négociations. La diplomatie de la CFP, par le biais du CDS, avait bien des répercussions politiques, en s'imposant comme une référence internationale dans les affaires moyen-orientales et en pesant, dans une certaine mesure, sur les représentations anglo-saxonnes. Devant l'efficacité de ces résultats, le CDS développa ses activités, notamment dans le domaine économique.

Une action d'intelligence économique au service des exportations françaises

Profitant de son fonds documentaire unique en France et de sa maîtrise des questions moyen-orientales, Jean Rondot, soutenu par Victor de Metz, orienta le CDS vers une mission d'intelligence économique et de soutien aux exportations françaises, en accord avec le Quai d'Orsay. Le cas du CDS montre que la CFP connaissait parfaitement les rouages et la logique de la diplomatie, elle pouvait engager des synergies avec la puissance publique. Dès les années 1950, on observe, à travers lui, le rôle précurseur des entreprises internationales dans le développement de l'internalisation des pratiques de l'intelligence économique, avec des cellules de veille, en interne. Autant de pratiques qui sont devenues la norme pour les firmes multinationales à partir des années 1990-2000²⁹⁸, mais qui étaient, à l'époque, exceptionnelles, faisant de la CFP un laboratoire de la diplomatie d'entreprise en France. Cette nouvelle orientation de l'entreprise tenait compte des possibilités offertes aux pays producteurs d'augmenter leurs revenus²⁹⁹. La CFP, consciente que l'accroissement de son activité renforçait le déséquilibre de la balance commerciale française avec les pays moyen-orientaux, voyait le développement des exportations françaises comme une forme de compensation. Elle fut poussée à le faire, après les critiques du Conseil économique, créé en 1946 par la Constitution de la IV^e République pour conseiller les pouvoirs publics en matière économique, qui trouvait que l'importation de pétrole irakien provoquait une ruineuse hémorragie de devises étrangères. Cette analyse ne tenait pas compte du fait que les achats de pétrole irakien, bien qu'étant intégralement payés en livres sterling, ne représentaient que 60% de leur valeur sur le marché mondial puisqu'ils se faisaient au prix de revient. Ainsi, en 1953, la part française dans l'IPC s'éleva à 8.007.100 tonnes de pétrole, d'une valeur de 44 M£, mais la CFP ne paya que 26,5 M£ pour l'obtenir³⁰⁰. La même année, les exportations

²⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 19, télégramme n°858/AS de François Coulet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Passage de M. Rondot de la CFP à Téhéran » du 3 novembre 1953.

²⁹⁸ Jean-François Fiorina, "Géopolitique et diplomatie d'entreprise : entretien avec Didier Lucas", *Comprendre les enjeux stratégiques. Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur*, n°18, octobre 2012, p. 3.

²⁹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, télégramme n° 34/DE de Pierre de Vaucelles au ministre des Affaires Étrangères intitulé « Développement économique de l'Irak » du 14 janvier 1955.

³⁰⁰ AHT, documents sur l'exercice 1953.

françaises vers l'Irak ne s'élevèrent qu'à 2 M£³⁰¹. C'est probablement cet écart qui explique les critiques du Conseil économique. Malgré l'avantage que tirait la France de sa participation à l'IPC, la CFP dû agir face à ce constat afin que les sommes payées par l'entreprise sur place servent à alimenter un courant important d'exportation de produits français vers le Moyen-Orient.

Ce n'était pas la première tentative pour promouvoir les exportations françaises au Moyen-Orient. Dès 1951, avant même la création du CDS, Victor de Metz, s'inspirant du modèle développé en Iran par le ministère des Affaires étrangères avec la SERIAC³⁰², voulut implanter à Bagdad un bureau commercial qui, tout en prospectant le marché irakien, fournirait des contacts avec les milieux politiques³⁰³. Ce projet intéressa le Quai d'Orsay et plusieurs groupes français. En juin 1951, la Banque de Paris et des Pays-Bas y participa et envoya en Irak, en septembre, Paul Repiton-Préneuf pour le concrétiser. La CFP prit à sa charge les frais de la mission et un rapport fut rendu en décembre 1951. Paul Repiton-Préneuf devait s'installer à Bagdad pour fonder ce bureau, mais aucune suite ne fut donnée au projet. En avril 1952, il étudia la possibilité de lever les capitaux nécessaires au financement des entreprises françaises désireuses de se faire adjudger des travaux en Irak. Ce projet échoua à nouveau. Face à cette seconde déconvenue de la Banque de Paris, la CFP décida d'agir seule pour avancer rapidement³⁰⁴. La mission de prospection fut mise en place et confiée au CDS. S'inspirant des méthodes de la SERIAC, elle diffusa, auprès des entreprises françaises, les appels d'offres lancés par les pays producteurs pour les grands contrats.

Jean Rondot, qui hérita de ce projet, souhaita faire du CDS un instrument de développement de l'activité industrielle et commerciale des firmes françaises au Moyen-Orient. Sa principale difficulté était de trouver un agent commercial disposant d'un vaste réseau interrégional et acceptant de s'établir à Bagdad pour y amorcer quelques affaires (vente de matériels français et prise d'adjudications de grands travaux). Il convainquit le gouverneur du Dahomey, Claude Valluy, avec lequel la CFP était en relation, de se lancer dans l'aventure. Celui-ci disposait d'excellentes introductions auprès des élites irakiennes par le biais de sa femme. Mme Valluy était née Abdeni, grande famille de commerçants d'Alep, et plusieurs de ses frères avaient des intérêts à Bagdad, notamment dans des manufactures de cigarettes³⁰⁵. Grâce au vaste réseau commercial des Abdeni à travers tout le Moyen-Orient, le gouverneur Valluy semblait le personnage idoine pour présider au lancement d'un bureau commercial français à Bagdad. Afin d'encourager l'ancien gouverneur colonial dans cette voie, Victor de Metz partagea les risques financiers de l'entreprise et lui fournit 12.000.000 francs (MF) pour s'installer³⁰⁶. En contrepartie, l'entreprise voulait être informée des événements économiques et politiques de la région pour renforcer ses canaux d'informations et intégrer les Abdeni à son propre réseau³⁰⁷. L'entreprise reprenait ainsi à son compte, en l'adaptant à ses intérêts, la stratégie britannique du « *native agent* »³⁰⁸. Tout comme les Britanniques avant elle, la CFP se lia de préférence, comme en témoigne l'exemple des

³⁰¹ AHT, 92 AA 091/66, note pour la CFP en vue d'une réponse aux accusations du Conseil économique, 18 août 1954.

³⁰² Voir chapitre 1.

³⁰³ AHT, 80.3/3, note de Rondot pour la CFP sur l'affaire CIFMO, 21 juin 1955.

³⁰⁴ *Ibid.*, note de Rondot pour la CFP sur l'affaire CIFMO, 21 juin 1955.

³⁰⁵ AHT, 80.3/2, rapport non daté du conseil d'administration du CDS à l'assemblée générale chargée de statuer sur la gestion de l'exercice 1954.

³⁰⁶ AHT, 80.3/3, lettre de Rondot au gouverneur Valluy, 29 septembre 1954.

³⁰⁷ *Ibid.*, accord entre le CDS et le gouverneur Claude Valluy de septembre 1954.

³⁰⁸ James Onley, « Britain's Native Agents in Arabia and Persia in the Nineteenth Century », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, n°24 (1), 2004, p. 129-137.

Abdeni, avec des marchands disposant de vastes réseaux régionaux d'associés, de parents et d'amis et s'intéressa aux informations qui pouvaient être obtenues par leurs canaux.

Les interventions de Jean Rondot auprès de Claude Valluy ne se limitèrent pas au simple soutien financier. Il le mit en relations avec Henry Dhavernas de la Société technique d'études industrielles et commerciales, spécialiste du financement des opérations d'exportations, qui était intéressé par les affaires commerciales vers le Moyen-Orient. Valluy et Dhavernas constituèrent une société, la Compagnie industrielle et financière pour le Moyen-Orient (CIFMO), en mai 1954, pour aider les exportateurs français. Pour le soutenir et mieux le contrôler, Jean Rondot poussa Claude Valluy à recruter Maurice Algrin³⁰⁹, son ancien collaborateur à Beyrouth entre 1946 et 1952. Ayant secondé durant ces années Jean Rondot, Maurice Algrin disposait également d'un réseau d'influence local, ce qui en faisait un atout, et avait participé aux premières initiatives de la CFP pour appuyer les exportations françaises dans le Golfe. Il avait appris l'arabe et avait été prêté à l'entreprise Batignolles pour une mission à Djeddah, afin d'y implanter un bureau local en 1948³¹⁰. Jean Rondot chercha à intéresser plusieurs personnes à la CIFMO. Pour intégrer le Quai d'Orsay, il fit nommer Jean Lescuyer, l'ancien ministre de France en Egypte qui joua le rôle d'intermédiaire entre Bagdad et Paris lors de la crise politique franco-irakienne de 1945-46³¹¹, président de la CIFMO. Grâce à ses contacts avec les milieux bancaires, la CFP put obtenir le soutien du Crédit Lyonnais, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Banque française pour le commerce extérieur, de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, du Comptoir d'escompte, de la Banque de l'Union parisienne, de l'Union des mines, de Worms & Cie, de la Banque de l'Union européenne industrielle et financière et la Banque Hoskier & Cie³¹².

Avec le soutien de ces banques d'affaires, Jean Rondot empêcha une implantation efficace de la SERIAC en Irak, avec la création de la CIFMO, sur laquelle la CFP avait un contrôle direct. La CFP ne voyait aucun inconvénient à laisser le champ libre à la SERIAC, en Iran et en Arabie saoudite, car elle n'y avait aucun intérêt. En revanche, elle payait d'importantes redevances à Bagdad et voulait garder un certain contrôle sur le développement des exportations françaises dans ce pays. La stratégie de la SERIAC était différente de celle de la CIFMO. En 1954-1955, elle suivait quatre affaires importantes en Irak, mais n'installa pas de bureau sur place. Elle n'avait prévu de le faire qu'en cas de réussite de l'une d'elles. Pour agir, elle comptait sur M. Lamarche, qui effectuait des missions à des intervalles plus ou moins réguliers en Irak³¹³. Ces deux sociétés françaises, comparables à bien des points de vue, étaient intéressées par l'Irak, mais la CIFMO bénéficiait de l'héritage de la CFP. Avant la création de la CIFMO, c'était la CFP, plus que l'ambassade, que les industriels contactaient. Jean Mariaud de Serres, directeur de la succursale de Bagdad, fut ainsi encore contacté en novembre 1954, quelques mois après la création de la CIFMO, par M. Flinois, directeur général des Concessions à la Chambre de Commerce de Marseille. Celui-ci se rendait au Moyen-Orient pour étudier les possibilités de développement du port de Beyrouth et, informé par les notes du CDS, il désirait en profiter pour connaître les possibilités d'augmentation du commerce français en Irak³¹⁴. La CFP pouvait dorénavant déléguer ce travail à la CIFMO, ce qui laissait à Jean Mariaud de Serres une plus grande capacité d'action. La CIFMO connut

³⁰⁹ AHT, 80.3/3, lettre de Rondot à Guy des Clousières (PDG Intec Fiat), 28 mars 1955.

³¹⁰ AHT 92.36/90, lettre de Jean Rondot à R. de Montaigne du 7 août 1948.

³¹¹ Voir chapitre 1.

³¹² AHT 80.3/3, note de Rondot pour la CFP sur l'affaire CIFMO du 21 juin 1955.

³¹³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 569, note du Secrétaire commercial au Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques intitulée « De la mission d'information de Villiers, président du CNPF » du 21 avril 1955.

³¹⁴ AHT 80.3/6, lettre de Jean Rondot à Mariaud de Serres du 23 novembre 1954.

également un succès auprès des investisseurs étrangers, notamment italiens, qui lui demandèrent son aide pour s'implanter en Irak. Par exemple, en novembre 1955, un mécanisme d'importations de produits italiens en Irak, par l'intermédiaire de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (BNCI) et de la CIFMO, fut mis en place. La BNCI garantissait la solvabilité de l'importateur irakien et entraînait en contact avec les centres industriels italiens, Turin et Milan, qui, à leur tour, recherchaient des exportateurs intéressés par le marché irakien. Parallèlement, la CIFMO prospectait le marché irakien pour trouver des acheteurs³¹⁵. La CIFMO ne sortait pas de son rôle commercial et rendait aux exportateurs italiens le même service qu'aux exportateurs français, l'internationalisation de sa clientèle témoignant de la réussite de leurs actions et de sa reconnaissance à l'étranger.

La création de la CIFMO et les actions d'informations du CDS provoquèrent un mouvement d'intérêt des industriels français vers le Moyen-Orient. Le CNPF prit conscience de l'importance de ces marchés, où près de 130 milliards de francs étaient annuellement déversés pour les achats de pétrole³¹⁶. Si en 1951, Robert Lemaigen, président de la commission des relations économiques internationales du CNPF et porte-parole du « grand patronat colonial » français³¹⁷, affirmait à Jean Rondot que le patronat n'avait pas de raison de se faire représenter au Moyen-Orient, la position du CNPF s'inversa en quelques années³¹⁸. Le 25 août 1954, Jean Rondot exposa, à nouveau, à Robert Lemaigen le désir de la CFP d'y développer les exportations françaises. Celui-ci s'intéressa cette fois au projet et collabora avec la CFP pour créer au Koweït un bureau commercial et une maison d'exposition de produits français³¹⁹. Le mois suivant, la France se distingua à la Foire internationale de Damas. Les journées du 22 et 23 septembre furent consacrées à des « journées françaises », marquées par la présence d'une délégation d'industriels et de commerçants français conduite par Georges Villiers, président du CNPF³²⁰. Les discussions Lemaigen-Rondot aboutirent, en 1955, à la création d'un Syndicat d'étude pour le Moyen-Orient, siégeant à Paris. Il jouait un rôle d'informateur pour l'industrie française et d'arbitre entre les industriels se trouvant en concurrence, sur une même affaire, pour créer un front uni face à la concurrence anglo-saxonne. Ce revirement s'expliquait également par les premières réussites. Plusieurs grands travaux furent adjugés à des entreprises françaises. En 1954, la France obtenait les contrats pour la construction du barrage de Dokan, du drainage de Mussaïb, de l'usine de filature et tissage de Mossoul, d'une centrale électrique et de la fourniture de régulateurs et de soupapes³²¹. Ainsi, durant la première moitié des années 1950, des entreprises françaises firent une percée au Moyen-Orient. La France parvenait, par l'entremise du CDS, à s'implanter et à bénéficier des grands contrats de modernisation, renforçant ainsi la présence française dans cette région stratégique.

Destinée initialement à favoriser la formation de sociétés mixtes franco-irakiennes, à participer aux grands travaux et à pratiquer des opérations de financement, la CIFMO constitua un portefeuille de représentation locale pour réaliser sa mission. L'intérêt que cette

³¹⁵ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 340, télégramme n°1869/AZ du secrétaire commercial près de l'ambassade de France en Irak au secrétaire d'Etat aux Affaires économiques intitulé « Coopération technique franco-italienne » de 18 novembre 1955.

³¹⁶ AHT, 80.3/2, compte-rendu de l'Assemblée générale du CDS, 9 mai 1952.

³¹⁷ Catherine Hodeir, « Le grand patronat colonial français face à la décolonisation, 1945-1962 : problématiques, sources, conclusions », *Outre-mers*, tome 88, n°330-331, 1^{er} semestre 2001, p. 137.

³¹⁸ AHT, 80.3/3, note de Rondot pour la CFP sur l'affaire CIFMO, 21 juin 1955.

³¹⁹ AHT, 92 AA 091/66, note pour Montaigu de Jean Rondot, 3 septembre 1954.

³²⁰ AHT, 30.3/16, *Études et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 1 : La France, juin 1955.

³²¹ AHT, 92 AA 091/66, note pour la CFP en vue d'une réponse aux accusations du Conseil économique, 18 août 1954.

entreprise créée pour l'Irak apparaît lors de la visite à Bagdad, en avril 1955, d'une mission d'information du CNPF présidée par Georges Villiers, composée de Jacques Chaine, directeur général adjoint de la Banque française du commerce extérieure, Georges Humbert, ancien président de la Fédération nationale des travaux publics, et M. Aury, directeur commercial de la Société alsacienne de construction mécanique. Pour le cas de M. Aury, il semble difficile de parler d'information, étant donné qu'il en était à son troisième voyage en Irak, puisque sa société construisait la filature et le tissage de Mossoul. Mais sa présence témoignait de l'essor des relations économiques franco-irakiennes. Georges Villiers informa l'attaché commercial qu'il avait été convaincu du débouché que l'Irak offrait sur le plan industriel, mais qu'il manquait encore trop de précisions suffisantes pour inviter valablement les entreprises françaises à se manifester. L'entreprise américaine Arthur D. Little Inc. procédait à une étude industrielle qui devait être achevée en 1956, mais Georges Villiers souhaitait créer un bureau technique français à Bagdad. Dans le cadre de la CIFMO, ce bureau devait, au premier stade des projets industriels, établir des études de marché pour les firmes qui recherchaient un débouché sur le plan commercial³²². Georges Villiers reconnut ainsi le rôle déterminant joué par la CIFMO dans la pénétration française en Irak.

Ce succès apparaît d'autant plus important qu'il se réalisa dans un contexte de forte concurrence lié à l'ouverture du marché irakien dans le cadre du premier plan de développement du pays. La Grande-Bretagne avait lancé en 1954, année de création de la CIFMO, une contre-offensive pour faire face à la vive concurrence, sur les marchés du Moyen-Orient, des Etats-Unis, de l'Allemagne et dans une moindre mesure de l'URSS et de ses satellites. Le développement rapide des exportations allemandes inquiétait les exportateurs britanniques. A la question d'un journaliste allemand sur le Moyen-Orient, le vice-chancelier allemand, Franz Blücher, répondit :

« Je suis heureux que vous parliez de l'étonnement que les Allemands éprouvent devant l'accueil sympathique que leur réservent les populations arabes. Pour être imprévu, il n'en est que plus agréable. Notre principal avantage aujourd'hui est que les événements historiques ne nous aient jamais placés, vis-à-vis des pays arabes, dans une situation autre que celle d'amis de leur histoire, de leur culture, de leur mode de vie »³²³.

L'offensive allemande s'observait par l'importance de sa mission diplomatique, qui frappa le représentant français à Bagdad. Les milieux officiels et privés allemands suivaient les débats du parlement irakien sur le programme d'équipement industriel et agricole. Pour cette raison, l'*Auswärtiges Amt* dota rapidement sa légation de Bagdad d'un personnel nombreux, afin de lui permettre d'étudier les différents projets figurant dans le plan irakien. Les diplomates allemands s'étaient montrés plus réactifs que leurs homologues britanniques et français. Ce dynamisme s'observe également dans le secteur privé puisque le *Nah-und Mittelost-Verein*, groupement d'entreprises allemandes actives au Proche et au Moyen-Orient, fondé en 1934, intervint auprès de la chambre de commerce de Hambourg pour souligner la nécessité de créer des sociétés-conseils dans la région, en particulier en Irak³²⁴. Les industriels allemands signalaient que les bureaux techniques anglo-saxons avaient tendance à accorder l'adjudication des grands travaux publics, dont ils étudiaient les projets et dressaient les plans, à des entreprises de leurs pays respectifs. Ils espéraient que la création de sociétés-conseils allemandes, jouissant d'une bonne réputation, exercerait une influence favorable sur

³²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 569, note du Secrétaire commercial au Secrétaire d'état aux Affaires économiques intitulée « De la mission d'information de Villiers, président du CNPF » du 21 avril 1955.

³²³ AHT 80.3/10, « Le Commerce extérieur du Royaume-Uni avec le Moyen-Orient », *Bulletin du Centre de Documentation et de Synthèse*, nouvelle série, n°35, 1^{er} mai 1955.

³²⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°2526/EU de l'ambassadeur de France en Allemagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « La République fédérale et l'Irak » du 7 décembre 1953.

l'expansion de l'industrie allemande en Irak et pourrait lui procurer d'importantes commandes. Ce dynamisme allemand confirma la CFP dans sa stratégie et la poussa à accélérer le mouvement pour ne pas perdre l'avantage que lui conférait sa présence locale.

Le temps était compté puisque le marché irakien s'internationalisait de plus en plus comme le démontre le recul des importations britanniques (64,5 M £ en 1953 contre 44,5 M£ en 1954), même si Londres était parvenue à maintenir ses exportations à un niveau élevé (22,2 M£ en 1952, 28,9 M£ en 1953, 23,4 M£ en 1954)³²⁵. Si l'augmentation des revenus irakiens faisait espérer un redressement des exportations, les négociateurs britanniques, ainsi qu'en fait foi le rapport de la commission Benthall, n'ignoraient pas les sacrifices qu'ils devraient parfois consentir pour répondre à une concurrence accrue des autres pays européens. La Grande-Bretagne prit conscience des facteurs qui jouaient en faveur de l'Allemagne. Les missions Benthall et Eley montraient que Londres entendait maintenir et même renforcer les positions économiques privilégiées que sa diplomatie avait su conquérir. Le Président du Board of Trade annonça, le 23 octobre 1953, l'envoi d'une mission commerciale dans les pays du Moyen-Orient. Elle groupa plusieurs hommes d'affaires importants et était présidée par Sir Edward Benthall. Les considérations qui avaient amené le gouvernement britannique à prendre cette décision étaient claires :

« Il existe dans le Proche-Orient de très importants marchés d'exportation. Les pays producteurs de pétrole, tels que l'Irak, le Koweït et l'Arabie Saoudite perçoivent des sommes considérables sous forme de redevances pour le pétrole qu'ils produisent ; ces sommes servent au financement d'importants programmes de développement. Nous devons tout faire pour les encourager à dépenser les recettes dans la zone sterling et en particulier dans le Royaume-Uni »³²⁶.

Au début de l'année 1954, la mission Benthall avait visité le Liban, la Syrie, la Jordanie, l'Irak, l'Arabie saoudite et les émirats. En février 1955, cet effort se poursuivit dans les marges du Moyen-Orient (Égypte, Soudan et Éthiopie) avec la mission Eley, qui fut la plus grande mission à l'étranger envoyée, depuis la guerre, par le *Board of Trade*³²⁷.

En Irak, entre le 25 octobre et le 8 novembre 1954, la Grande-Bretagne marqua sa volonté de regagner des parts de marché avec la Foire de Bagdad, organisée conjointement par le gouvernement irakien et par la *Federation of British Industries*, qui groupait plus de 400 représentants de l'industrie britannique. L'objet de cette manifestation était d'illustrer le concours que pouvait apporter l'industrie britannique à l'exécution de grands travaux d'industrialisation et d'urbanisme en Irak et dans les autres pays du Moyen-Orient³²⁸. Cette manifestation répondait également à des préoccupations politiques et au souci de Londres de conserver en Irak une position privilégiée au moment où ce pays était invité à entrer dans un système de défense inspiré par Washington³²⁹. Enfin, on peut supposer que l'augmentation des achats britanniques de pétrole à l'Irak, avec la fermeture d'Abadan à la suite de la crise iranienne, créa un déséquilibre important dans la balance commerciale entre les deux pays.

³²⁵ AHT 80.3/10, « Les échanges avec les pays pétroliers », *Bulletin du Centre de Documentation et de Synthèse*, nouvelle série, n°35, 1er mai 1955.

³²⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 551, télégramme n°1665/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Envoi d'une mission commerciale britannique en Moyen-Orient » du 26 octobre 1953.

³²⁷ AHT 80.3/10, « Le Commerce extérieur du Royaume-Uni avec le Moyen-Orient », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°35, 1er mai 1955.

³²⁸ AHT 80.3/9, « Irak : La Foire de Bagdad », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°22, 15 octobre 1954.

³²⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, télégramme n°309/AK de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre intitulé « Foire commerciale britannique de Bagdad » du 16 février 1954.

Les British Overseas Fairs Limited, chargés de l'organisation de l'exposition, avaient mis l'accent sur tous les produits dont l'Irak avait le plus urgent besoin (machines d'aménagement et de terrassement des routes, tracteurs et machines agricoles, pompes et tuyaux pour l'irrigation, maisons portatives et bâtiments en aluminium, camions, autobus, voitures, machines textiles, appareils ménagers, matériel de TSF). En revanche, les exposants, pour ne pas inquiéter les producteurs irakiens, n'avaient donné qu'une place de second plan aux textiles et articles de cuir. La Foire de Bagdad remporta un « immense succès », selon les termes de Norman Kipping, directeur-général de la Fédération des industries britanniques. Ce succès s'observe tant par l'affluence (330.000 visiteurs, soit 40.000 par jour) que par les ventes réalisées³³⁰. C'est donc dans ce contexte, fortement concurrentiel, que la CFP permit une percée économique majeure de la France au Moyen-Orient. Fort de ce succès l'entreprise étendit son action au domaine culturel.

L'amorce de l'action culturelle de la CFP

L'action diplomatique initiée par Jean Rondot avait également un volet culturel. Elle disposait de l'aide de l'éditeur Jean Vigneau, recruté par le CDS. Suivant à nouveau l'exemple de l'ARAMCO, la CFP fut une des rares sociétés à avoir placé au premier rang de ses préoccupations une politique culturelle fondée sur la coopération avec les peuples au milieu desquels elle travaillait. Cette tâche était à priori fort malaisée. Le Moyen-Orient était profondément troublé par les crises et les conflits internationaux. Les étrangers, en particulier les compagnies pétrolières, incarnaient l'impérialisme occidental dans les mentalités locales. Enfin, la culture et les techniques anglo-saxonnes avaient envahi la quasi-totalité des régions où se trouvaient les gisements pétroliers. La première grande action culturelle de la CFP fut de soutenir la fondation du Centre culturel français de Bagdad, rattaché à l'ambassade de France, en 1952. L'entreprise prit à sa charge l'équipement et le mobilier du centre. Jean Vigneau, qui était régulièrement en contact avec l'attaché culturel irakien à Paris, envoya un électrophone, commandé à Pathé-Marconi, à Bagdad³³¹. Lors de cette opération, la CFP collabora pour la première fois avec Pierre Rossi, écrivain et professeur de lettres classiques, qui était le directeur du centre. Si Pierre Rossi devint le principal partenaire de la CFP dans sa politique culturelle au Moyen-Orient, rien ne laissait supposer une si grande entente. Partageant les idéaux de la jeunesse du tiers-monde contre les impérialismes, Pierre Rossi entra en rapport avec les représentants de la CFP, de manière réticente, avec l'intention de s'en tenir à des rapports de courtoisie. Le témoignage de Pierre Rossi se révèle peu conforme à son analyse marxiste des rapports entre compagnies pétrolières et Moyen-Orient. Réalisme, absence de préjugés confessionnels ou sociaux, certitude que le monde contemporain était en pleine transformation et désir de s'intégrer aux forces nationalistes montantes sont les termes qui caractérisent la politique dont Pierre Rossi fut à Bagdad le témoin étonné³³². Gratuité ? Evangélisme ? Certainement pas ! Groupe industriel et financier, sourcilieux quant à la défense de ses actionnaires et de son capital, la CFP avait simplement compris que le repli sur soi ne présentait pas d'intérêt et qu'il fallait aux entreprises une nouvelle politique coopérative qui tienne compte de la décolonisation³³³. La CFP, notamment Victor de Metz, considérait qu'établir une distinction tranchée entre les intérêts matériels et les valeurs culturelles risquait de rendre les premiers illusoire ou, en tout cas, vulnérables.

³³⁰ AHT 80.3/9, « Succès de la foire de Bagdad », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°24, 15 novembre 1954.

³³¹ AHT, 80.3/6, lettre de Jean Vigneau à Pierre Rossi du 2 juin 1955.

³³² AHT 90.13/1, note de Pierre Rossi sur le pétrole et la culture du 8 avril 1974.

³³³ Kévin Wursthorn, « Les compagnies pétrolières et le développement des pays du golfe Arabo-Persique dans les années 1950 », *Relations internationales*, volume 177, n°1, 2019, p. 45-58.

Jean Rondot espérait faire du CDS le bras armé de cette politique culturelle. Grâce à ses contacts avec le Quai d'Orsay, il était parfaitement informé des actions du Bureau d'assistance technique au Liban, en Syrie et en Irak, qui furent l'objet des premières mesures concrètes du programme français d'assistance bilatérale³³⁴, et s'en inspira directement. Il fut influencé par la création, à partir de juillet 1951, des stations agronomiques, dont la France fournissait le matériel d'expérimentation, au Liban puis en Syrie et voulut que le CDS les étende à l'ensemble du Moyen-Orient³³⁵. Toutefois, les tensions politiques entre la Syrie et l'Irak, au printemps 1954, firent avorter son action. Néanmoins, ce premier projet incita Jean Rondot à lancer un programme culturel privé, financé par la CFP, pour compléter celui du Quai d'Orsay, limité par des contraintes budgétaires. En plus des missions agronomiques, il eut l'idée de créer des « Maisons de l'Occident » dans tout le Moyen-Orient. Le but de ces maisons était d'aller plus loin dans le rapprochement des puissances occidentales, cher à Rondot depuis le milieu des années 1940, en créant dans plusieurs capitales des sortes de Villa Médicis ou de Casa Velasquez, où se retrouveraient, pour y travailler, des hommes de nationalités, cultures et spécialités différentes. Elles devaient servir de base à la diffusion d'une architecture moderne, spécialement adaptée aux besoins des pays du Moyen-Orient³³⁶. Par cette mutualisation de l'action culturelle, Jean Rondot espérait limiter, au moins dans le domaine culturel qui paraissait le plus propice, les rivalités entre les puissances occidentales sur le terrain. Selon lui, ces concurrences étaient dues à l'existence d'organismes ayant un caractère national (ambassades, universités, Point IV). Il espérait donc créer un organisme composé de personnes de nationalités différentes, mais n'ayant pas pour mission de représenter chacune un pays particulier, afin de créer une manière de voir commune sur les problèmes du Moyen-Orient. Les pensionnaires de ces Maisons de l'Occident devaient poursuivre chacun leurs travaux, qui pourraient être forts divers (peinture, sculpture, architecture, études historiques, économiques, linguistiques), mais qui leur permettraient une prise de contact avec la population sans arrière-pensée politique et sans souci de défendre un point de vue national³³⁷. Malgré des discussions avancées, ce projet ne vit pas le jour pour des raisons budgétaires, la CFP préférant investir dans le consortium iranien des pétroles, qu'elle venait d'intégrer, et dans la prospection en Amérique et en Afrique pour diversifier ses approvisionnements. Néanmoins, il témoigne des ambitions du CDS en matière culturelle.

Plus modestement, le CDS dut se contenter, sur le plan culturel, de prêter son concours au CNPF pour le soutien des Editions arabes du Révérend Père Coron, religieux et orientaliste installé au Liban, avec l'espoir que ces éditions auraient un effet utile pour le rapprochement des pays de langue arabe et de la culture occidentale. Ce projet visait l'édition arabe des grands classiques français (Racine, Beaumarchais, Voltaire ou Stendhal). Jean Rondot aida le R.P. Coron à constituer une société de diffusion en poussant Georges Villiers à financer ce projet. Le financement ne fut pas accordé par la CFP car, faute de moyens financiers suffisants, le groupe décida que le CNPF se chargeait de la centralisation des subsides destinés à favoriser la production et la diffusion d'une littérature française en langue arabe³³⁸. Le R.P. Coron s'était lancé, au début des années 1950, dans l'édition soignée d'ouvrages littéraires, mais il s'était aperçu que de tels livres, qui devraient se vendre à un prix relativement élevé (600 à 700 francs pièce), ne trouvaient que très peu d'acquéreurs dans les

³³⁴ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris,

Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 195-196.

³³⁵ AHT 80.3/2, rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale chargée de statuer sur la gestion de l'exercice 1954

³³⁶ *Ibidem*.

³³⁷ AHT 80.3/6, note de Jean Rondot pour Mr de Saint-Périer du 25 mars 1954.

³³⁸ *Ibid.*, lettre de Jean Rondot au RP Coron du 13 octobre 1955.

pays auxquels ils étaient destinés. Il changea de stratégie pour se réorienter vers des manuels de petit format et à bon marché, semblables à la collection "Que Sais-Je ?". Afin d'assurer aux Editions arabes un caractère plus commercial, Jean Rondot créa un comité de lecture pour fixer le choix des ouvrages à publier et l'importance des crédits à consacrer à chaque ouvrage³³⁹. Cette politique fut approuvée par les industriels français, dans le cadre du CNPF, qui se laissèrent séduire par un programme d'édition s'adressant plutôt à la grande masse des populations arabes et lui offrant à un prix modique des manuels pratiques et parfois techniques³⁴⁰. Dès 1954, Jean Rondot espérait créer une revue en langue arabe, qui serait publiée une ou deux fois par mois. C'était, pour lui, le moyen de contact le plus efficace et le plus rapide. Mais ce projet fut retardé en raison des frais, estimés à 200 MF par an³⁴¹, et du fait que l'on ne sache pas d'avance si l'entreprise serait un jour rentable. Au milieu des années 1950, la CFP préférait financer d'abord les initiatives économiques, comme la CIFMO, et limiter les dépenses culturelles. Il faut rappeler que, dans les années 1950, la CFP n'était pas encore un puissant groupe pétrolier et restait une entreprise de taille modeste. En 1950, moins de 50 personnes travaillaient au siège social de l'entreprise. Ses moyens financiers restaient limités, ce qui força la CFP à prioriser ses actions. Ce faisant, elle prit un retard conséquent sur les initiatives culturelles prises par ses concurrents, principalement par l'ARAMCO.

Les interventions de l'ARAMCO étaient appuyées par des moyens financiers extraordinaires et influençaient la politique arabe des Etats-Unis. Ayant constitué un Bureau, calqué sur celui de l'exécutif de Washington, et ayant confié à un ancien membre du Département d'Etat le soin d'entretenir les contacts avec ses anciens collègues, la compagnie exerça sur le gouvernement américain une pression certaine. La puissance de la propagande pro-arabe aux Etats-Unis était considérable. L'influence qu'exerçait ce groupe sur la politique générale des Etats-Unis était de notoriété publique. Grands électeurs du parti républicain, les pétroliers de l'ARAMCO disposaient de solides appuis au Congrès, comme dans le gouvernement et l'administration fédérale. Le gouverneur de New York Thomas Dewey, le Sous-Secrétaire d'Etat Herbert Hoover et le vice-président Nixon figuraient au nombre des personnalités qui lui étaient attachées. Deux conseillers de la Chase Manhattan, MM. Pogue et Coqueron, étaient spécialement commis à ces contacts politiques³⁴². L'ingérence des grandes compagnies pétrolières américaines dans la politique intérieure des pays producteurs était liée à la nécessité de développer et de protéger leurs concessions. Elle fut institutionnalisée lorsque le Département d'Etat invita les compagnies pétrolières, auxquelles il était recommandé de réinvestir leurs bénéfices dans les pays dont elles exploitaient le sous-sol, à se substituer à l'administration dans l'application du Point IV.

L'ARAMCO joua directement un rôle important, mais recourut aussi à l'intermédiaire d'une organisation culturelle, les *American Friends of the Middle East* (AFME), qui lui servait d'écran avec le public américain. Cette organisation, fondée en 1951, était l'un des véhicules de la propagande arabe aux Etats-Unis. Elle avait pour but de développer les relations entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient. Le nombre de ses adhérents était assez limité, mais elle bénéficiait d'importantes contributions de la part de sociétés américaines ayant des intérêts dans les pays musulmans. Ainsi parmi les membres de son Comité national, on trouvait William Eddy, conseiller de l'ARAMCO en résidence à Beyrouth, et James A. Farley,

³³⁹ *Ibid.*, lettre de Jean Rondot à Gargam, Secrétaire Général de la Banque de France, du 15 juin 1955.

³⁴⁰ *Ibid.*, lettre de Jean Rondot au RP Coron du 5 juin 1956.

³⁴¹ AHT 80.3/2, rapport du conseil d'administration du CDS à l'assemblée générale chargée de statuer sur la gestion des exercices 1955 et 1956.

³⁴² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, note intitulée « ARAMCO » du 10 septembre 1957.

président du conseil d'administration de Coca Cola. La plupart de ses membres, parmi lesquels figuraient d'anciens diplomates américains, appartenaient toutefois aux milieux intellectuels (professeurs, écrivains) et religieux³⁴³. Le docteur Garland Evans Hopkins y jouait un rôle essentiel. Il se rendait fréquemment au Moyen-Orient et nouait de nombreux contacts d'ordre culturel ou politique. Il s'agissait d'une action politique tendant à imprimer aux Etats-Unis une orientation pro-arabe et qui, sans être foncièrement hostile à Israël, prenait le contre-pied des thèses sionistes. Dans une conférence de presse donnée au Caire le 20 mai 1954, Garland Hopkins commenta la position de son association. Il déclara que les AFME avaient contribué à l'évolution de la politique américaine dans un sens favorable aux pays arabes. En 1953, l'association avait dépensé 500.000 dollars en faveur du Moyen-Orient (réfugiés, études, bourses pour étudiants arabes aux Etats-Unis, etc.). Il s'exprima sans ambages sur le programme que les AFME voudraient voir suivre par le Département d'Etat : « Il n'est pas suffisant pour nous d'adopter une politique impartiale ou sentimentale envers les Etats arabes : frayer la voie à la mise en œuvre d'une telle politique, c'est établir et rendre la justice pour les Arabes palestiniens, en éloignant le mal qu'on leur a fait »³⁴⁴. D'autres personnalités jouaient un rôle important, bien que moindre que celui du Dr. Hopkins, mais très intense, notamment par leurs voyages, contacts et conférences dans les pays arabes. Parmi eux, on peut citer l'évêque Eston Oldham, le Pasteur Erik Benschop, le docteur Herod Anderson, recteur de l'université de Washington, et le docteur Windel Kleland qui était presque en permanence dans le Moyen-Orient en tant que recteur de l'université de Damas.

Les manifestations de propagande des AFME étaient nombreuses et bien organisées, bénéficiant au surplus d'un concours financier considérable. A l'occasion de réunions, les AFME développaient des thèmes de propagande adroitement définis et diffusés par tous les moyens possibles. Le caractère politique de ces entreprises échappait souvent à l'américain moyen³⁴⁵. Pour les aider dans cette tâche, ils publiaient un périodique mensuel, sous forme de *newsletter*, et possédaient une agence de presse, *Phoenix Newspaper Service*, qui vendait des articles à une cinquantaine de journaux américains et canadiens ainsi qu'à une centaine de publications du Moyen-Orient³⁴⁶. En revanche, aucune publicité n'était donnée aux initiatives non spectaculaires, ne touchant qu'un public restreint mais sélectionné. Il s'agissait d'un travail permanent auprès des milieux universitaires et des associations post-universitaires, très influentes aux Etats-Unis, parce qu'elles comptaient des personnalités importantes dans l'Administration, les milieux universitaires et le monde des affaires. C'est dans ces conditions, sans publicité et uniquement dans des conférences sur invitations, qu'un ancien ministre des Finances de Jordanie, M. Nassir, et un ancien ministre irakien furent invités aux Etats-Unis, tous frais payés et larges émoluments en sus, par les AFME. Le thème, proposé à ces deux conférenciers et à d'autres personnalités arabes choisies, fut adroitement sélectionné. Il s'agissait d'établir un parallèle entre l'effort réalisé par les Etats-Unis pour encourager l'union des peuples européens libres et l'effort que les AFME voudraient voir développer par le Département d'Etat pour encourager une fédération arabe. M. Nassir avait tenu des dizaines de conférences dans ce sens, faisant appel aux sympathies américaines, retraçant le travail des universités américaines ou aidées par les Etats-Unis dans le Moyen-Orient, et rappelant

³⁴³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 549, télégramme n°533/AL de Maurice Couve de Murville au ministre des Affaires étrangères intitulé « American Friends of the Middle-East » du 4 février 1955.

³⁴⁴ AHT 80.3/16, *Etudes et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 3, les Etats-Unis, juin 1955.

³⁴⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie Saoudite, 595, note du SDECE intitulée « Etats-Unis - Moyen-Orient : un instrument de la propagande arabe aux Etats-Unis = l'ARAMCO » du 23 août 1956.

³⁴⁶ *Ibid.*, Généralités, 549, télégramme n°533/AL de Maurice Couve de Murville au ministre des Affaires étrangères intitulé « American Friends of the Middle-East » du 4 février 1955.

finalement que les intérêts économiques des Etats-Unis trouveraient leur compte dans une telle politique³⁴⁷. Le culturel rejoignait ainsi l'économique.

Ce système intéressa également le Quai d'Orsay car l'ARAMCO l'utilisa pour favoriser la diffusion d'une propagande antifrançaise, confirmant ainsi le *soft power* de l'entreprise analysé par Jean Rondot et qui le poussa à créer le CDS pour y faire face. En effet, l'AFME était en contact et soutenait des organismes panarabes anti-français. Le 23 octobre 1953 eut lieu à Philadelphie la première convention de l'AFME. Musa Al Shabander, ambassadeur d'Irak aux Etats-Unis, y prononça un discours dirigé contre la France et souligna la nécessité d'aider les protectorats du Maroc et de la Tunisie à gagner leur indépendance. Il accusa les Etats-Unis d'avoir voté à l'ONU dans un sens qui ne correspondait pas à l'opinion américaine. Ayant cité de longs passages de la lettre de Georges Washington au sultan du Maroc, il demanda aux Américains la même attitude envers le Maroc qu'avait eu le premier président, 160 ans auparavant³⁴⁸. En 1954, l'ambassade de France en Irak constata cette activité antifrançaise. Les bulletins d'information publiés à Bagdad par l'United States Information Service (USIS), distribués à diverses personnalités irakiennes et aux représentants diplomatiques, ne contenaient aucune nouvelle tendancieuse contre la France. Sans doute étaient-elles censurées par les responsables de l'USIS de Bagdad. En revanche, la situation était différente en ce qui concernait la littérature des AFME et notamment les émissions et les publications de Dorothy Thompson critiquant la politique française en Afrique du Nord³⁴⁹.

Le principal point d'appui de la propagande pro-arabe de l'ARAMCO était ainsi les AFME. Son membre le plus influent et le plus actif était Harold Minor. Il jouait un rôle majeur dans la détermination de la politique américaine au Moyen-Orient. Sa personnalité est complexe. Il était à la fois membre des AFME et directeur du Département des relations gouvernementales de l'ARAMCO, département organisé comme un ministère, avec des chefs de service et des services spécialisés dans les relations avec les divers départements, avec les commissions du Congrès et avec les organisations privées.³⁵⁰ C'était un Etat dans l'Etat, une administration dans l'administration. Le parallèle entre cette structure et celle du Département d'Etat s'explique par son parcours. Harold Minor avait été consul à Tampico, à Rio, à Téhéran, *Chief Division of Middle Eastern and Indian Affairs*, puis conseiller à Athènes, et enfin ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Liban en 1952. Du Liban, il se maintint en relations constantes et étroites avec l'ARAMCO et devint l'ami personnel de Robert Brougham, vice-président de l'ARAMCO. C'est ce dernier qui eut l'idée d'utiliser Harold Minor comme « Secrétaire d'Etat de l'ARAMCO »³⁵¹. La situation faite à Harold Minor était telle qu'il put sans risque matériel abandonner une carrière pourtant bien et rapidement commencée au Département d'Etat.

C'est lui qui défendit à Washington les intérêts de l'ARAMCO et sut se servir des AFME. Sa propagande n'était pas sans rencontrer d'oppositions, notamment celle, puissante, des organisations sionistes, fortement appuyée sur le plan électoral mais beaucoup moins sur le plan financier, malgré le soutien des Warburg, Baruch et d'autres banques. Malgré tout,

³⁴⁷ *Ibid.*, Arabie saoudite, 595, note du SDECE intitulée « Etats-Unis - Moyen-Orient : un instrument de la propagande arabe aux Etats-Unis = l'ARAMCO » du 23 août 1956.

³⁴⁸ *Ibid.*, note intitulée « ARAMCO » du 10 septembre 1957.

³⁴⁹ *Ibid.*, Généralités, 532, télégramme n°549/AL de Claude Mantel, chargé d'affaires de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Bulletins d'information américains » du 16 août 1954.

³⁵⁰ Robert Vitalis, *op. cit.*, p.203-205.

³⁵¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, note intitulée « ARAMCO » du 10 septembre 1957.

cette véritable ambassade privée de l'ARAMCO, organisée par Harold Minor, n'avait pas son équivalent du côté sioniste. Pour ces motifs, la propagande pro-arabe avait pu revêtir une puissance particulière, gênante pour certains. Les pétroliers britanniques ne voyaient pas sans inquiétude se développer en Arabie saoudite l'emprise de l'ARAMCO. Ainsi, peu à peu, la position britannique s'affaiblissait tandis que celle des Etats-Unis se renforçait³⁵². Malgré leur manque de moyens financiers, Jean Rondot et le Quai d'Orsay suivirent toujours activement les opérations de l'ARAMCO pour s'en inspirer et l'imiter, ayant conscience de l'influence déterminante des entreprises pour pénétrer les marchés du Moyen-Orient.

Le rôle médiateur des entreprises : porte-étendard des intérêts français dans le Golfe

L'action menée par Jean Rondot fut une réussite, malgré ses moyens limités. Elle favorisa une prise de conscience du potentiel économique offert par les pays du Golfe par les entreprises françaises et les encouragea à prospecter davantage ces marchés. En dehors de l'Irak, où se concentrait l'activité de la CFP, deux pays témoignent de l'importance de la pénétration des entreprises françaises à la fin des années 1940 : l'Arabie saoudite grâce à l'action locale de la Banque d'Indochine et l'Iran, où la CFP gagna une participation au nouveau consortium international des pétroles, créé après la crise provoquée par la nationalisation des pétroles par Mohammad Mossadegh.

Informier et rassurer les investisseurs français : le rôle déterminant de la Banque de l'Indochine en Arabie saoudite

L'Arabie saoudite avait perdu tout intérêt pour la CFP à la suite des *Heads of Agreement* qui exclurent le pays de la zone de la Ligne Rouge et instaurèrent le monopole de l'ARAMCO. Pourtant, après l'Irak et l'Iran, l'Arabie saoudite fut le troisième pays du Golfe où l'action française connut le plus de succès, y compris dans le domaine stratégique de l'armement. Le terrain était pourtant difficile car il n'y avait aucune tradition de coopération entre les deux pays. Bien que la CFP n'y soit pas présente, d'autres entreprises françaises jouèrent un rôle déterminant dans ce rapprochement, à leur échelle, au premier rang desquelles la Banque de l'Indochine qui joua le rôle « d'agent diplomatique officieux »³⁵³.

Créée en 1875, à l'initiative du Comptoir d'escompte de Paris et du Crédit industriel et commercial auxquels se joignent la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale puis le Crédit Lyonnais, la Banque de l'Indochine a financé le commerce dans les colonies d'Extrême-Orient et a participé à leur mise en valeur, s'affirmant en clé de voûte du système bancaire français³⁵⁴. Son histoire s'inscrit donc dans celle des relations entre la France et l'Asie. Elle obtient rapidement une position stratégique en recevant de Paris le privilège d'émission de la monnaie dans les colonies françaises d'Asie (Cochinchine et Pondichéry),

³⁵² *Ibid.*, note du SDECE intitulée « Etats-Unis - Moyen-Orient : un instrument de la propagande arabe aux Etats-Unis : l'ARAMCO » du 23 août 1956.

³⁵³ Augustin Rose, *Le pays des Lumières et la « Dictature protégée ». La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973)*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2017 et Alicia Cats, *La genèse de la coopération entre la France et les Émirats arabes unis dans les années 1970*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2015, p.45-50.

³⁵⁴ Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975)*, Paris, Fayard, 1990. Hubert Bonin, « L'activité des banques françaises dans l'Asie du Pacifique des années 1860 aux années 1940 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1994, tome 81, n°305, p. 401-425.

qui fut ensuite étendu à d'autres territoires (Djibouti, Vladivostok, Polynésie)³⁵⁵. Ainsi, malgré son nom, la Banque de l'Indochine n'a pas limité son activité à l'Indochine. Elle a développé des succursales à l'échelle intercontinentale et est devenue la principale banque de négoce française en Asie³⁵⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, elle se réorganise car sa stratégie est remise en cause avec la décolonisation et l'abandon du privilège d'émission à partir de 1947³⁵⁷. Elle se redéploie alors en Amérique du nord, au Moyen-Orient et en Afrique du Sud en ouvrant de nouvelles succursales à Chicago en 1947, à Djeddah en 1948 et à Johannesburg en 1949.

L'ouverture d'agences commerciales de la Banque de l'Indochine dynamisa la présence française en Arabie saoudite. Tout comme dans le reste du Golfe d'après 1945, le dynamisme des acteurs privés français trouva son origine, encore une fois, dans les limites de la représentation locale du Quai d'Orsay³⁵⁸. En 1948, lorsque la Banque de l'Indochine ouvre sa succursale à Djeddah, les affaires économiques en Arabie Saoudite étaient toujours gérées par un conseiller commercial en poste au Caire, J. de la Taille, qui devait s'occuper en premier lieu des affaires françaises en Egypte, traditionnellement importantes. Les Américains et les Britanniques étaient, au contraire, solidement installés et avaient, à Djeddah, des attachés commerciaux qui servaient de trait d'union avec leurs exportateurs, industriels et entreprises de travaux publics³⁵⁹. Les opérations commerciales se concentraient traditionnellement sur un petit nombre de grands comptoirs, dirigés par des commerçants saoudiens compétents et très au fait des marchés et des prix, allant fréquemment en Europe et en Amérique. Les fournisseurs étaient liés à l'un de ses établissements³⁶⁰. Les Britanniques en contrôlaient deux, *Gellatly & Hankey* et *Mitchell Cotts*, et les Italiens avaient d'étroites relations avec Bakhachaba Pacha. Alors que la Grande-Bretagne intervenait surtout par l'entremise de ces comptoirs, les États-Unis s'implantaient grâce à de puissantes compagnies, l'ARAMCO et la Bechtel, spécialisées dans une seule activité, le pétrole pour la première et les travaux publics pour la seconde³⁶¹.

Le cas français différait de ses principaux concurrents à cause de la rupture des relations diplomatiques en 1941³⁶². Dès 1946, dans le cadre du pèlerinage, une mission, coordonnée par la direction Afrique-Levant du Quai d'Orsay³⁶³, initia la reprise des relations économiques. Parmi les produits français dont l'importation serait, selon elle, particulièrement appréciée, on trouvait les produits pharmaceutiques, les soieries de Lyon, les articles de Paris, la parfumerie et les eaux minérales. Pour encourager les affaires françaises, la mission proposa la nomination d'un attaché commercial à Djeddah en vue d'étudier les moyens

³⁵⁵ Pascal Pénot, « Les archives de la Banque de l'Indochine », *Revue française d'histoire économique*, vol. 9-10, no. 1-2, 2018, p. 270-277.

³⁵⁶ Patrice Morlat, *Indochine années vingt. Tome III : L'âge d'or de l'affairisme colonial (1918-1928). Banquiers, hommes d'affaires et patrons en réseaux*, Paris, Les Indes savantes, 2016, p. 137-175.

³⁵⁷ Pascal Pénot, *op. cit.*, p. 270-271.

³⁵⁸ Voir chapitre 1

³⁵⁹ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, note de M. Delaby de la Banque d'Indochine du 14 février 1948.

³⁶⁰ Philippe Pétriat, *Le négoce des Lieux Saints : négociants hadramis de Djedda, 1850-1950*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

³⁶¹ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, note de M. Dugoujard sur les mesures à prendre en vue de développer les échanges franco-saoudiens de décembre 1950.

³⁶² Voir chapitre 1.

³⁶³ Luc Chantre, *Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*, Paris, Éditions de la Sorbonne, Nouvelle édition [enligne], 2019, p. 375-376.

d'améliorer les relations économiques entre les deux pays³⁶⁴. Bien qu'ayant été rejetées, faute de moyens financiers et humains, ces propositions révélèrent l'intérêt précoce pour l'Arabie saoudite d'une partie de l'administration. Max Rageot, ministre de France à Djeddah, utilisa le pèlerinage pour envoyer des produits, notamment des soieries et des parfums, afin de marquer la présence française sur les marchés locaux. Il entra en rapport avec le CNCE, ce qui permit l'arrivée des premières marchandises françaises dès 1946. La langue française étant ignorée des Saoudiens, Max Rageot invita ses collaborateurs à se mettre à la disposition de ceux-ci pour la traduction et la rédaction des correspondances commerciales³⁶⁵. Il s'agissait d'une politique volontariste qui cherchait à s'adapter au manque de moyens, mais témoignait d'un réel intérêt pour les questions économiques. Ainsi, Max Rageot réussit à réintroduire des produits français sur le marché saoudien avec des moyens modestes en développant une politique informelle de proximité reposant sur des conseils donnés autour d'une tasse de café, des explications au souk, des facilités accordées pour la rédaction et la traduction des correspondances, des circulation d'échantillons et des visites aux marchands locaux.

Malgré ses moyens limités, la politique informelle de proximité de Max Rageot connut un certain succès et influença directement la stratégie de Christian Delaby, fondé de pouvoir de la Banque d'Indochine, qui planifiait l'installation d'une filiale de cette banque à Djeddah, confirmant à nouveau les relations étroites entre la diplomatie officielle et d'entreprise. Face aux limites humaines et matérielles de la représentation française, Christian Delaby entra en contact avec celle-ci pour faciliter la mise en place d'un effort coordonné pour encourager les exportations françaises. Ainsi, en 1948, tout négociant avec les autorités locales l'ouverture d'un établissement bancaire, il étudia les perspectives qui s'offraient à la France sur le plan financier et commercial³⁶⁶. La mission Delaby présentait une importance primordiale pour la France car il fut le premier homme d'affaires français à s'intéresser activement à l'Arabie saoudite. La réussite de ses projets devait entraîner l'ouverture au commerce français d'un marché, dont les affaires pétrolières développaient considérablement le pouvoir d'achat. Cette initiative privée, pour intéresser les investisseurs français à l'Arabie saoudite, fut encouragée et soutenue par le gouvernement français, mais elle rencontra des résistances de la Banque Hollandaise, banque concurrente qui avait un monopole de fait et intervint auprès des autorités saoudiennes pour contrer le projet de la Banque d'Indochine.

Face à cette résistance, Christian Delaby, tout comme la CFP en Irak, chercha la coopération active du Quai d'Orsay et ne voulut nullement profiter de ce contexte pour privatiser la diplomatie économique française dans la péninsule arabique. Il présenta Mohamed Abdullah Alireza, directeur d'une des principales firmes de Djeddah, *Haki Abdullah Alireza & Cie (General Merchants, Bankers, Commission & Steamship agent & owners, Forest dealers)* et président de la chambre de commerce à Djeddah, au conseil commercial de la légation. En février 1948, Abdullah Alireza, en transit au Caire, débuta un voyage d'affaires de plusieurs mois qui le conduisit à Paris, à Londres et à New York³⁶⁷. Ce voyage avait officiellement pour but de préparer l'extension des affaires de sa firme à Dhahran, ville nouvelle du pétrole sur le Golfe. 1200 Américains étaient installés dans cette ville pour laquelle on prévoyait un développement rapide puisqu'il s'agissait de la base de

³⁶⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères intitulée « Relations économiques entre la France et l'Arabie » du 25 janvier 1947.

³⁶⁵ *Ibid.*, télégramme n°36/AL de M. Rageot, ministre de France en Arabie Saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations commerciales entre la France et l'Arabie saoudite » du 28 février 1947.

³⁶⁶ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, télégramme n°485 de J. de la Taille au ministre des Finances intitulé « Voyage en France de Mohamed Abdullah Alireza, président de la chambre de commerce de Djeddah » du 14 février 1948.

³⁶⁷ *Ibidem*.

l'ARAMCO. En dehors de cette mission commerciale, ce voyage prenait une toute autre ampleur car Abdullah Alireza était une personnalité importante. Du fait de son influence auprès du roi Saoud, il était considéré comme un délégué officieux de Riyad. Le roi lui confiait régulièrement des missions spéciales, notamment pour l'achat d'armes³⁶⁸. Informé par Christian Delaby de cette mission, J. de la Taille put informer le Quai d'Orsay et préparer sa réception à Paris avec tous les honneurs pour favoriser le succès des entreprises françaises à Djeddah³⁶⁹.

Bien que le marché saoudien soit méconnu des investisseurs, l'augmentation des *royalties*, renforcée par l'adoption du 50-50, offrait une garantie suffisante de la solvabilité du gouvernement³⁷⁰. Les commerçants saoudiens tiraient parti de l'enrichissement soudain du pays. Les importations, qui étaient de l'ordre de 2 à 3 M£ en 1936, avaient quintuplé en 1946. Les Etats-Unis profitèrent le plus de cet essor, leurs importations passant de 20 M\$ en 1946, à 84 en 1948 et 140 en 1949. Pour l'Angleterre et les pays de la zone sterling, les chiffres étaient de 457.000 £ en 1946, 801.000 £ en 1947, 1,6 M£ en 1948 et 2,5 M£ en 1949³⁷¹. Ces chiffres représentaient non pas une augmentation du niveau de vie moyen de la population, comme on serait tenté de le croire, mais plutôt l'importance de l'effort saoudien pour s'aligner sur les grands Etats arabes avec l'aménagement des ports de Djeddah et de Dhahran, la construction du chemin de fer oriental, l'installation de centrales électriques à Riyad et à Taïf et les dépenses somptuaires de la Cour et des hauts fonctionnaires. Ainsi, le marché saoudien intéressa fortement la Banque de l'Indochine. Il lui semblait porteur, grâce à l'exploitation du pétrole, pour ses débouchés offerts, malgré la faiblesse démographique du pays, aux exportations françaises et offrait un marché aux entreprises de travaux publics et aux fournisseurs de matériel pour la réalisation de grands projets gouvernementaux.

Sur les conseils de Christian Delaby, Abdullah Alireza proposa au Quai d'Orsay l'envoi d'une mission de prospection, en 1948, qui devait aboutir à la création d'un syndicat d'études à Djeddah qui enverrait les techniciens nécessaires pour établir les projets soumis au gouvernement. Abdullah Alireza reprenait donc le modèle suivi par la SERIAC en Iran³⁷². La mutualisation des moyens d'actions apparaissait plus nécessaire en Arabie saoudite qu'en Iran. L'effort des maisons françaises devait essentiellement porter sur la prospection systématique de ce marché inconnu jusqu'alors. Or, si les grandes entreprises, dont les contrats étaient suffisamment rémunérateurs pour justifier les dépenses qu'occasionnait l'envoi en Arabie saoudite de techniciens, réalisaient déjà cet effort, les entreprises d'une taille moyenne hésitaient face à la charge financière qu'il impliquait. Cet effort était pourtant primordial. En effet, les ministères saoudiens ne disposaient pas de bureau d'études. Ils n'étaient pas en mesure d'élaborer des projets ou des cahiers des charges qui pouvaient servir de base à des offres définitives. Les maisons étrangères devaient donc prendre l'initiative, même si elles n'avaient pas l'assurance que leurs efforts et leurs dépenses aboutissent à un résultat favorable. Elles devaient étudier sur place les projets de travaux, afin de pouvoir présenter aux autorités saoudiennes des offres fondées sur leurs propres études. C'est dans cet esprit qu'une mission d'experts fut envoyée en Arabie Saoudite, à la fin du mois de février 1955, par un bureau

³⁶⁸ *Ibid.*, note de M. Delaby de la Banque d'Indochine du 14 février 1948.

³⁶⁹ *Ibid.*, télégramme n°485 de J. de la Taille au ministre des Finances intitulé « Voyage en France de Mohamed Abdullah Alireza, président de la chambre de commerce de Djeddah » du 14 février 1948.

³⁷⁰ Irvine H. Anderson, *Aramco, the United States, and Saudi Arabia: A Study of the Dynamics of Foreign Oil Policy, 1922-1950*. New Jersey, Princeton University Press, 1981.

³⁷¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, note de M. Legrain intitulée « Situation économique de l'Arabie saoudite en 30 juin 1950 » du 8 juillet 1950.

³⁷² Voir chapitre 1.

d'études allemand installé à Beyrouth, auquel participait la maison Julius Berger, pour établir des rapports sur les voies ferrées, les routes, l'utilisation des eaux, les ressources minérales et les possibilités d'exploitation du gaz³⁷³.

Comme les possibilités du marché saoudien restaient relativement limitées, du fait de la faiblesse de la population, les frais d'un déplacement semblaient hors de proportion avec les bénéfices escomptés. Ces frais étaient considérables pour de petites entreprises. Le trajet aller-retour en avion coûtait 170.000 francs et une journée à Djeddah revenait à près de 8000 francs³⁷⁴. Ces dépenses étant trop élevées pour une seule affaire, il fallait proposer à un certain nombre d'entreprises moyennes d'étudier un programme d'action commun, ce qui les conduirait à unir leurs efforts et, ainsi, à concentrer sur un agent les dépenses. Au début de l'année 1955, la SERIAC s'affirma sur le marché saoudien en concluant un contrat d'association avec la maison syrienne Zein Ajlani, qui exerçait son activité à Djeddah. L'application de cette formule d'association trouva son origine dans la constatation que les produits français, notamment dans le domaine des industries mécaniques et électriques où ils avaient été devancés par les marques britanniques et américaines qui étaient représentées par les maisons de commerce les plus importantes de la place, ne pourraient trouver un marché appréciable en Arabie saoudite qu'à la condition d'être importés par un comptoir franco-saoudien. La présence locale d'un français, représentant de la SERIAC, M. Senart, encouragea les fabricants français en leur donnant la garantie que leurs produits seraient présentés dans de bonnes conditions et que leur écoulement serait facilité par le travail de prospection mené par celui-ci. En outre, la SERIAC était disposée à accepter des traites à plusieurs mois, émises par les exportateurs français. D'autre part, les maisons françaises, qui désiraient exposer des échantillons de leur production à Djeddah, pouvaient demander à M. Senart de louer des emplacements ou des vitrines dans une pièce de ses bureaux, réservée à cet usage. Les premiers mois d'activité de l'association SERIAC-Ajlani étaient encourageants. Les résultats prouvèrent que la formule était viable, mais le chiffre d'affaires demeurait modeste en raison des hésitations des maisons françaises à consentir des crédits et de la limitation des engagements de la SERIAC à 5 MF³⁷⁵. C'est pourquoi l'association SERIAC-Ajlani exerça son activité principalement comme agent à la commission, plutôt que comme importateur, ce qui était d'un moindre bénéfice.

Le modèle de la SERIAC était d'autant plus facile à mettre en place que l'installation à Djeddah de la Banque de l'Indochine rendait sa réalisation plus aisée. L'intérêt de la banque convergeait avec celui de l'expansion française, ce qui explique le rôle qu'elle joua dans cette affaire. Son action eut une conséquence diplomatique directe avec la signature d'un accord de paiement franco-saoudien, le 10 novembre 1950. Christian Delaby avait été informé que le paiement des marchandises françaises devait être assuré en France car les commerçants saoudiens ne voulaient pas être obligés de passer par Londres et la livre sterling pour leurs achats français. C'était un point délicat car la France avait besoin de devises étrangères et non de francs, d'autant plus que l'Arabie saoudite n'avait rien à exporter en contrepartie de ses importations. Cet aspect de la question conduisit également à aborder le problème du pèlerinage. Il coûtait annuellement 200.000 £ à l'Office des changes pour les seuls pèlerins d'Afrique du Nord. Christian Delaby proposa un accord de paiement qui permettrait de compenser les sommes provenant des importations en francs du pèlerinage par les sommes

³⁷³ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 50, rapport sur l'Arabie saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

³⁷⁴ *Ibid.*, 49, note de M. Dugoujard sur les mesures à prendre en vue de développer les échanges franco-saoudiens de décembre 1950.

³⁷⁵ *Ibid.*, 50, rapport sur l'Arabie saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

mises à la disposition des pèlerins³⁷⁶. La politique de la Banque de l'Indochine, qui disposait de moins de moyens financiers que la CFP, était plus fréquemment axée sur ses intérêts propres. Elle fut ainsi souvent l'objet de critiques, recueillies par l'ambassade et des hommes d'affaires français. Elle se montra notamment réticente à accorder des financements à moyen terme aux fournitures françaises qui n'étaient pas toujours garanties par la COFACE³⁷⁷.

Cette critique montre les limites de l'action privée. La Banque de l'Indochine avait déjà fait un effort conséquent pour stimuler les exportations en Arabie saoudite. Si elle le fit dans son intérêt, l'investissement n'en demeurait pas moins risqué et sa réticence sur les crédits à moyen terme révélait sa volonté de limiter le risque en obtenant des pouvoirs publics toutes les garanties nécessaires. Pour renforcer ses liens avec le Quai d'Orsay, la Banque d'Indochine recruta, en 1948, un auxiliaire de la légation de Djeddah, Emile Bouez, maronite d'origine libanaise naturalisé français, pour réaliser des missions dans l'ensemble du Golfe³⁷⁸. Malgré une convergence d'intérêts, cette coopération n'était pas toujours évidente. En décembre 1947, Christian Delaby se rendit à la direction d'Afrique-Levant pour faire connaître les plaintes de la Banque de l'Indochine à propos du comportement de Saadeddine Bencheneb, ministre de France en Arabie saoudite. Celui-ci s'abstenait de mettre Christian Delaby au courant des négociations qu'il avait engagées, avec le gouvernement saoudien, en vue de l'ouverture de l'agence bancaire qu'il devait pourtant diriger. De même, le représentant de la Banque d'Indochine se vit refuser la possibilité de séjourner à la légation, alors qu'elle disposait de chambres libres, et la possibilité d'y utiliser une pièce pour installer provisoirement un bureau à la légation. Il dut faire appel à des Américains qui lui offrirent l'hospitalité qu'il ne recevait pas auprès de S. Bencheneb. Le ministre refusa également de mettre une voiture à la disposition des Français qui venaient en Arabie Saoudite pour y ouvrir un établissement, dont les activités étaient susceptibles de profiter au développement des intérêts français dans ce pays³⁷⁹. Cette mésaventure brouilla la Banque de l'Indochine avec la légation pendant quelques mois et poussa Emile Bouez à ignorer Saadeddine Bencheneb pour traiter directement des problèmes économiques franco-saoudiens. Cette ingérence était facilitée par le faible intérêt que le représentant français portait aux affaires commerciales, à la différence de son prédécesseur, Max Rageot, ce qui inquiéta la direction générale des Affaires Economiques³⁸⁰. Ce manque d'intérêt s'observe avec l'arrivée à Paris d'Abdullah Alireza, officieusement chargé par son gouvernement d'étudier les bases d'un accord commercial franco-saoudien. Paris ne fut pas informée de cette mission par Saadeddine Bencheneb, mais par Christian Delaby³⁸¹. Ainsi, malgré des tensions avec le représentant de la France à Djeddah, la Banque de l'Indochine resta toujours en contact avec le Quai d'Orsay et le conseiller économique pour la péninsule arabique, toujours installé au Caire pour assurer sa présence.

Ainsi, comme en Irak avec la CFP, la diplomatie d'entreprise fut un vecteur majeur de la pénétration économique française en Arabie saoudite. L'implantation de la Banque de l'Indochine encouragea les initiatives privées sur un marché, jusqu'alors fermé aux entreprises françaises, mais qui s'ouvrit à la concurrence à la fin des années 1950. Entre 1946 et 1951, les

³⁷⁶ *Ibid.*, 49, note de M. Delaby de la Banque de l'Indochine du 14 février 1948.

³⁷⁷ *Ibid.*, 50, télégramme n°156/DE de l'ambassadeur de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la banque de l'Indochine » du 20 mars 1954.

³⁷⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 459, télégramme n°679 AL de C.A Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « De M. Bouez » du 11 décembre 1950.

³⁷⁹ *Ibid.*, note n°2004AL pour la direction du Personnel du 26 décembre 1947.

³⁸⁰ *Ibid.*, note pour la direction du Personnel intitulée « La légation de France à Djeddah et les relations commerciales franco-saoudiennes » du 28 février 1948.

³⁸¹ *Ibid.*, 460, note intitulée « Mission commerciale à Djeddah » du 15 février 1947.

concessions de travaux publics étaient un quasi-monopole de la société américaine *International Bechtel*. Ce monopole ne comporta qu'une seule exception, d'ailleurs non négligeable, l'octroi à la société britannique, *John Howard & Braitwaite*, des travaux du port de Djeddah (douanes, magasins, quarantaine) et de la route Djeddah-Médine. Le mérite en revenait à l'influence de John Philby, conseiller officieux du roi Ibn Saoud. La domination américaine était favorisée par les prêts consentis par l'*Import Export Bank* à l'Arabie Saoudite. Comme dans le reste du Golfe, ces prêts imposaient d'acquiescer aux Etats-Unis le matériel nécessaire. Ce fut à l'annonce de ce prêt que la Régie générale des chemins de fer et la Société des grands travaux de l'Est, venues en Arabie saoudite en 1949 pour concourir aux travaux publics du pays, abandonnèrent ce marché jugé fermé par les Américains. Cette situation toucha à son terme en 1951. Contre toute attente, *Bechtel* cessa son activité, le gouvernement saoudien étant convaincu du caractère léonin des contrats de cette société qui, non contente de facturer à l'Etat les travaux qu'elle réalisait, percevait, sur le prix du matériel importé des Etats-Unis pour leur exécution, une commission de 15%³⁸². Les entreprises françaises profitèrent de la fin de ce monopole, soutenues et encouragées par la présence locale de la Banque de l'Indochine.

Néanmoins, ces ouvertures ne dispensaient pas les entreprises françaises d'efforts importants pour se montrer plus compétitives que leurs concurrents. La fin du monopole de *Bechtel* ne diminua pas la part américaine dans les marchés de travaux publics saoudiens. Une société américaine de moindre importance, *Baker*, succéda à *Bechtel*. Son rôle était toutefois limité à une mission d'études sur les travaux envisagés. Ceux-ci étaient dorénavant attribués sous le régime de l'adjudication. Toutefois, plutôt que jouer sur la concurrence internationale, le souci des Saoudiens était de confier à des entreprises nationales l'exploitation des travaux effectués par les sociétés étrangères. C'est dans cette optique que Riyad octroya la concession de l'éclairage de la ville de Djeddah au groupe *Bin Laden*, grand entrepreneur des travaux publics, directeur des constructions du gouvernement. *Bechtel*, qui fournissait le courant électrique, se vit dépossédée de ce service³⁸³. En 1955, le Conseil des ministres décida la création d'une Banque Centrale, dont le projet avait été soumis par le groupe *Abdeni* qui coopérait avec la CFP dans le cadre de la CIFMO. Malgré son nom, il ne s'agissait pas d'un organisme bancaire, mais d'un centre, s'inspirant de la MISR égyptienne et du *Development Board* irakien. Il étudiait, pour le gouvernement saoudien, les projets de grands travaux ou de développement industriel et agricole, préparait les cahiers des charges, lançait les adjudications internationales et décidait, après examen, des offres reçues. Le groupe *Abdeni*, auquel s'adjoignit des participations saoudiennes (gouvernementales et privées), s'assura l'appui de capitaux suisses, belges et français. Grâce au groupe *Abdeni*, la France avait pied dans cette banque centrale qui, non seulement, devait faire appel à des techniciens étrangers pour établir ses plans et ses projets de grands travaux, mais dont l'influence se révéla déterminante pour décider du choix de la firme chargée de la réalisation de ces travaux³⁸⁴.

Dans un contexte de fortes concurrences internationales, quels étaient les atouts français ? Comme dans le reste du Golfe, on retrouve un préjugé favorable dans la mesure même où l'influence française était perçue comme un moyen d'équilibrer celle des anglo-

³⁸² *Ibid.*, 462, télégramme n°569/DE du ministre de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Entreprises étrangères de travaux publics en Arabie » du 4 octobre 1951.

³⁸³ *Ibid.*, télégramme n°415/DE du chargé d'affaires de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Electricité » du 30 juin 1951.

³⁸⁴ *Ibid.*, télégramme n°209/AL de Jean Filliol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Création d'un bureau National d'études pour grands travaux » du 19 mai 1955.

saxons, faisant de la France un « partenaire de compensation »³⁸⁵ pour le gouvernement saoudien, qui l'utilisait comme moyen de pression et/ou de substitution. Ce rôle était renforcé, d'autre part, par la volonté de jouer un maximum le jeu de la libre concurrence pour obtenir les meilleurs prix et le désir des commerçants d'offrir à leur clientèle la plus grande variété d'articles possibles. Dans le domaine pratique, la pénétration française était favorisée par le rôle que jouait la Banque de l'Indochine, mais aussi par la réalisation de grands travaux par des maisons françaises et par la présence dans les comptoirs des grands marchands des souks de produits français, principalement de tissus et de parfums. Autant d'éléments qui constituaient une publicité permanente et qui facilitaient l'action française. Mais à ces avantages, il faut ajouter des faiblesses. Face à la concurrence, la France souffrait du manque de ponctualité de ses livraisons, de la bonne exécution des contrats, de la solidité des emballages, de la netteté de la correspondance rédigée en anglais à défaut d'arabe et de l'établissement des prix. L'accueil principal du commerce français était lié aux difficultés et aux lenteurs des livraisons. La France avait ses propres bateaux et assurait le transport de Marseille à Alexandrie. De ce dernier port, il fallait se diriger vers Suez et attendre, parfois pendant des semaines, un départ pour Djeddah. De tels retards n'étaient pas particulièrement gênants pour les produits qui étaient demandés et qui ne rencontraient pas de concurrence (parfums), mais il en allait différemment pour les textiles et soieries. Les concurrences italienne et espagnole s'exerçaient dans ce secteur à un prix de revient moins élevé. L'acheteur saoudien considérait le facteur prix lorsqu'il faisait la comparaison avec l'offre française, mais il considérait surtout que la commande italienne ou espagnole lui serait livrée dans un délai beaucoup plus court³⁸⁶. Malgré lui et quel que fut son désir d'offrir à sa clientèle le produit français que celle-ci recherchait, il hésitait devant ce risque.

Une autre faiblesse importante était le choix des intermédiaires. Les Saoudiens, mais cela s'observait également dans les autres pays du Golfe, redoutaient de ne jamais être assez bien informés et de perdre une partie de ce qu'ils considéraient comme leur juste rétribution. C'est pour cela qu'ils refusaient d'avoir à faire à des intermédiaires. Faire prospecter l'Arabie Saoudite par le correspondant d'une maison française installée au Liban, ce qui était souvent le cas, était une erreur grave car l'acheteur saoudien voulait traiter avec un représentant venant spécialement de France, en lui donnant l'impression qu'il pouvait décider ou à tout le moins parler au nom de son mandataire. Il voulait par la suite, s'il écrivait à son interlocuteur, savoir que celui-ci serait à l'usine même et non à Beyrouth³⁸⁷. Une autre faiblesse importante dénoncée par l'ambassade était « la presse condamnable de certains hommes d'affaires plus soucieux de s'assurer tranquillement de confortables bénéfices, [...] que de conquérir, en prenant peut-être certains risques, de nouveaux marchés qui pourtant pourraient un jour être précieux »³⁸⁸. En effet, l'ambassade, qui soutint l'effort de la SERIAC et de la Banque de l'Indochine pour inciter les entrepreneurs français à s'implanter sur le marché saoudien, rencontra de vives hésitations de la part de ces derniers qui préféraient vendre leurs produits à

³⁸⁵ Claire Lebrun, *La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officielle (1950-1965)*, mémoire de master dirigé par Pierre Vermeren et Philippe Pétriat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2018, p. 132.

³⁸⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°36/AL de M. Rageot, ministre de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations commerciales entre la France et l'Arabie saoudite » du 28 février 1947.

³⁸⁷ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, note de M. Dugoujard sur les mesures à prendre en vue de développer les échanges franco-saoudiens de décembre 1950.

³⁸⁸ *Ibid.*, 50, télégramme n°148/DE de Jean Filliol, l'ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Difficultés que rencontrent les exportations françaises » du 13 avril 1955.

l'abri de tarifs douaniers élevés sur les marchés métropolitain et d'outre-mer au lieu de faire des efforts pour gagner en compétitivité sur des marchés où la concurrence était rude.

Les réussites françaises furent aussi freinées par l'influence américaine, même lorsqu'elles avaient l'avantage sur le plan de la compétitivité. En mai 1952, une importante commande de matériel électrique de la *Jeddah Electric* était sur le point d'être conclue avec des maisons françaises, Geoffroy-Delors et le Comptoir franco-belge d'études. Ce groupe devait fournir, par les Etablissements Perinaud, des câbles électriques et poteaux d'acier, mais *Baker*, qui devait employer ce matériel pour le compte de la *Jeddah Electric*, y opposa son veto, exigeant que la commande soit passée aux Etats-Unis. Malgré la résistance de la *Jeddah Electric*, le marché fut finalement accordé aux Américains, grâce à la complaisance des Finances saoudiennes qui trouvaient commode d'imputer la dépense exigée sur le prêt de 15 M\$ consenti en 1951 par les Etats-Unis. La règle de la libre concurrence n'était pas, dans cet exemple, respectée puisque l'Arabie saoudite accepta une commande dont les prix étaient 25% supérieurs aux prix français avec des délais de livraison de 4 à 5 mois, alors que les maisons françaises proposaient des délais de seulement deux mois.³⁸⁹

En plus de son soutien à la SERIAC, l'ambassade de France favorisa l'établissement à Djeddah, à l'instar des Britanniques et des Italiens, d'une collaboration avec un comptoir saoudien important pour assurer la distribution des produits français. L'arrangement reposait sur la base d'une exclusivité réciproque. Le comptoir devenait le correspondant attitré du plus grand nombre possible d'exportateurs français et les offres, qui lui étaient soumises en premier lieu, devenaient libres en cas de refus. Peu à peu les liens entre l'importateur saoudien et les sociétés françaises se renforcèrent et la création d'un comptoir franco-saoudien fut effectuée en 1955. Son objectif était de présenter et de vendre les produits français, de servir de correspondant aux maisons françaises et d'indiquer à l'ambassade les possibilités d'affaires. Pour atteindre ces buts, les établissements saoudiens devaient compter, parmi leurs administrateurs, une personnalité proche de la famille royale ou des ministres³⁹⁰. Il était donc nécessaire aux entreprises de disposer d'interlocuteurs locaux bien placés. Le réseau d'informateurs était la clé de la réussite car le plus souvent, les marchés gouvernementaux n'étaient ni publiés dans la presse, ni communiqués par lettres circulaires aux maisons de la place. C'est ainsi que le marché ouvert, en 1955, par le ministre de la Défense, pour la fourniture à l'armée saoudienne de 40.000 paires de chaussures et de 25.000 lits métalliques, fut confié à un commerçant de la place, associé en affaires au ministre de la Défense, qui s'était mis en rapport avec des agents locaux de son choix pour recevoir des offres de l'étranger³⁹¹. Les conditions dans lesquelles étaient conclus les marchés gouvernementaux donnaient donc un rôle décisif au choix d'un agent local. Il devait être particulièrement entreprenant, habile à entrer en relation avec les ministres et les administrations et ne pas être déjà lié, par un contact d'exclusivité, à des fournisseurs étrangers. Le marché conclu par les établissements Mercier Frères de Paris en fournit un exemple. Maurice Garnier, représentant de cette maison, se rendit à Djeddah sur l'invitation de l'ambassade d'Arabie saoudite en France, pour établir un projet d'ameublement du palais royal à Djeddah. Son séjour se prolongea un mois sans aboutir, bien qu'il ait coïncidé avec la mise au point de l'accord franco-saoudien sur l'utilisation des francs pétroles à des dépenses gouvernementales saoudiennes dans la zone-franc. Il fallut l'intervention d'Elias Adjadj, directeur à Djeddah de

³⁸⁹ *Ibid.*, 49, télégramme n°367/DE du ministre de France à Djeddah au ministre des Affaires étrangères intitulé « Veto américain à certaines commandes passées à l'industrie française » du 20 mai 1952.

³⁹⁰ *Ibid.*, note de M. Dugoujard sur les mesures à prendre en vue de développer les échanges franco-saoudiens de décembre 1950.

³⁹¹ *Ibid.*, 50, rapport sur l'Arabie saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

la société *Abdeni*, dans laquelle le ministre des Finances et son fils étaient associés, pour que le contrat soit rapidement conclu. Sans perdre davantage de temps, Elias Adjadj permit à Maurice Garnier de rencontrer, au cours de son déplacement à Riyad, le ministre des Finances, de qui il obtint un contrat. Elias Adjadj, qui demanda une commission de 10% sur les affaires traitées, s'était porté garant du travail de la société Mercier auprès du gouvernement saoudien. Connaissant les usages en la matière, il dut, malgré ses rapports étroits avec le ministre des Finances, graisser certains rouages susceptibles de travailler en sa faveur³⁹².

Grâce à cette action, le vice-ministre des Affaires étrangères, Cheikh Youssef Yacin, fit lui aussi appel à la même entreprise pour l'ameublement de sa résidence de Djeddah. Le contrat pour la décoration et l'ameublement du palais royal s'élevait à 260 MF et celui concernant la décoration et l'ameublement du nouveau bâtiment du ministère des Affaires étrangères à Djeddah à 50 MF³⁹³. La maison Abdeni joua le même rôle d'intermédiaire pour un contrat portant sur la fourniture de vaisselle, d'argenterie, de linge et de lustres pour le nouveau palais royal. Un autre exemple de cette stratégie de la SERIAC fut le contrat pour la construction de 710 maisons obtenu par Kamal Adham, beau-frère de l'émir Fayçal, ministre des Affaires étrangères et fils du roi, et homme d'affaires influent. Les bâtiments furent construits à Riyad et entièrement équipés de matériaux français pour une valeur totale de trois milliards de francs, dont les deux tiers étaient consacrés à l'achat de matériels en France par l'intermédiaire de la SERIAC. Pour ce projet, on retrouve l'ensemble des acteurs concernés puisque Kamal Adham avait obtenu une assurance-crédit de cinq ans en France et avait intéressé la Banque de l'Indochine à ses affaires³⁹⁴. Ces réussites mettent en avant l'importance du clientélisme pour pénétrer le marché saoudien et y tisser des relations commerciales. Si les Américains excellaient dans ce domaine³⁹⁵, les Français étaient parvenus à nouer des partenariats commerciaux importants leur ouvrant certains marchés. Ces succès permettent également de nuancer l'analyse de Faisal Almejjel qui regrettait, sur le plan commercial, que « le gouvernement français ne s'en mêlait pas pour les soutenir comme le faisaient les Etats-Unis pour leurs sociétés »³⁹⁶. En effet, si la SERIAC et la Banque de l'Indochine occupaient le devant de la scène, elles travaillaient en étroite collaboration avec les autorités françaises pour faciliter les projets français dans le royaume saoudien.

Néanmoins, l'importance du clientélisme faisait peser de gros risques sur les investissements français, les rendant dépendant de leur intermédiaire. En effet, le choix d'un mauvais intermédiaire pouvait condamner une affaire, comme le montre l'échec du contrat d'installation d'un réseau de télécommunications en Arabie saoudite. La prospection et le conseil technique avaient été parfaitement gérés par le groupe français de diverses sociétés (Société française radioélectrique, SFR, Sadir-Carpentier, Thomson-Houston, Le Matériel Téléphonique (LMT)). Jean-Baptiste Tricaud, ancien officier de marine des FFL, ingénieur de la compagnie LMT détaché auprès de la Radiotélévision saoudienne par la société américaine ITIT, dont la LMT était une filiale, avait la charge de ces questions. Bien que la mission de Jean-Baptiste Tricaud fut de diriger les services techniques de la radiodiffusion saoudienne construits par l'ITIT, celui-ci s'intéressait aux questions de télécommunications car il était

³⁹² *Ibid.*, télégramme n°114/DE de Jean Filliol au ministre des Affaires étrangères intitulé « La société Mercier Frères ouvre un nouveau chapitre sur les perspectives économiques franco-saoudiennes » du 28 mars 1955.

³⁹³ *Ibid.*, rapport sur l'Arabie Saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

³⁹⁴ *Ibid.*, télégramme n°67/DE de Paul Carton, chargé d'affaires de France, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations économiques franco-saoudiennes. Voie ferrée Riyad-Djeddah » du 29 février 1956.

³⁹⁵ Claire Lebrun, *op. cit.*, p.31.

³⁹⁶ Faisal Almejjel, *Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012*, L'Harmattan, 2012, p.32.

directeur adjoint des services commerciaux de la LMT³⁹⁷. Malgré son action, l'affaire fut attribuée à la firme Siemens qui avait gagné le marché, non pas à cause de son offre, mais grâce au patronage d'Akram Ojjeh, homme d'affaires et vendeur d'armes saoudien d'origine damascène. Akram Ojjeh était pourtant bien connu de l'ambassade puisqu'il avait étudié en France, à la Sorbonne, et avait été agent de renseignement pour les services français³⁹⁸. Dès le printemps 1951, l'ambassade signala ainsi au commandant Malgoulou, délégué à Djeddah de la SFR, l'erreur commise par sa société en retirant à Akram Ojjeh le mandat qu'elle lui avait donné pour mener cette affaire à bonne fin. L'impatience manifestée par la SFR avait amené l'entreprise à annuler ce mandat pour confier ses intérêts à un ancien employé d'Akram Ojjeh, Cheikh el Ard. Celui-ci, tout allié qu'il fut au médecin particulier du roi Ibn Saoud, ne disposait d'aucune influence pour la réalisation d'une affaire dépendant presque exclusivement du Secrétaire d'Etat aux Finances. Les sociétés qui, après les premiers échecs de la SFR, tentèrent de reprendre l'affaire, commirent une erreur analogue en repoussant les avances d'Akram Ojjeh. Enfin, les sociétés françaises eurent le tort de négliger l'influence dans l'adjudication en question d'un inspecteur général des Téléphones égyptiens, al Snaoui, que les Finances saoudiennes avaient choisi comme expert. Siemens se montra plus avisée en acceptant d'emblée l'ensemble des conditions imposées au contrat par cet expert égyptien, quitte à en discuter par la suite l'exécution³⁹⁹. Dans les années 1950, les Français tirèrent les leçons de cet échec et, devant le nombre d'experts égyptiens au sein de l'administration saoudienne, composèrent avec eux pour conquérir le marché militaire saoudien⁴⁰⁰. Ils avaient compris que le rôle des intermédiaires et leurs choix étaient déterminants pour soutenir leurs efforts. Les marchés militaires illustrent parfaitement la réussite précoce de ces initiatives et la force du réseau tissé par la France.

En 1948, Mohamed Abdullah Alireza avait évoqué à Paris la possibilité de contrats d'armements. La France vendait des armes à Israël et aux anciens mandats français, mais n'avait signé aucun contrat avec un pays du Golfe, dans ce secteur dominé par les Anglo-Saxons. Ces discussions aboutirent en 1949. Les représentants de l'Arabie saoudite, et notamment l'émir Mansour, ministre de la Défense, approchèrent des sociétés industrielles et commerciales en vue d'obtenir des matériels de guerre. La Manufacture de machines du Haut-Rhin (Manurhin) fut sélectionnée pour l'édification d'une cartoucherie et Brandt pour la construction d'un atelier pour le montage mortiers⁴⁰¹. Le marché syrien, que la France avait conservé, servait de vitrine puisque la cartoucherie demandée était similaire à celle qui avait fait l'objet d'un contrat entre Manurhin et le gouvernement syrien. La décision de l'émir Mansour n'était pas une coïncidence. Les établissements Brandt et Manurhin avaient conscience de l'importance d'avoir un représentant bien placé auprès du ministre saoudien de la Défense. Ils embauchèrent Akram Ojjeh, proche de l'émir Mansour, pour l'approcher avec succès⁴⁰². En décembre 1951, une mission présidée par le colonel Pélicier, directeur honoraire du groupe Brandt, partit à Djeddah pour remettre à l'émir Mansour les devis établis pour la

³⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, télégramme n°479/DE du chargé d'affaires de France en Arabie saoudite au ministre intitulé « Télécommunications en Arabie saoudite » du 28 juillet 1952.

³⁹⁸ Jean Guisnel, *Armes de corruption massive. Secrets et combines des marchands de canons*, La Découverte, 2011, p. 39.

³⁹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, télégramme n°510/DE du ministre de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Echec en Arabie saoudite de sociétés françaises de télécommunications » du 31 août 1952.

⁴⁰⁰ Claire Lebrun, *op. cit.*, p.26.

⁴⁰¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, note de la direction d'Afrique-Levant intitulée « Fourniture à l'Arabie saoudite d'une cartoucherie et de divers matériels » du 4 novembre 1949.

⁴⁰² *Ibid.*, télégramme n°328/SP du ministre de France à Djeddah au ministère des Affaires étrangères intitulé « D'une visite officielle en France de l'émir Mechaâl » du 26 mai 1951.

création près d'Al Khardj d'une cité industrielle, d'une cartoucherie édifée par Manurhin et d'un atelier pour le montage de projectiles de mortier par Brandt. En avril 1952, les négociations aboutirent grâce à l'action du colonel Pélicier, promoteur de la cité industrielle. Les Français parvinrent à éliminer la concurrence de *Bechtel*, concessionnaire de la plupart des travaux publics saoudiens. Ce contrat était d'un montant de 6 M\$, sa durée de 24 mois et il nécessitait une main-d'œuvre technique française d'environ 150 français⁴⁰³. Le climat était favorable car une partie des dirigeants saoudiens, notamment Saïd Abdallah al Kurdi, chef d'état-major général de l'armée saoudienne, avait pris une part active aux négociations pour encourager l'offre française⁴⁰⁴.

Bien que cette coopération militaire soit principalement portée par la volonté saoudienne de construire son autonomie et sa propre sécurité⁴⁰⁵, la présence française étant activement souhaitée pour contrebalancer l'influence anglo-saxonne, elle dynamisa ses activités et créa les bases d'une colonie française dans le royaume. Le général Marchand, travaillant pour Manurhin, négocia le recrutement d'une centaine d'ouvriers spécialisés français, dont les salaires devaient être équivalents à ceux des ouvriers de l'ARAMCO, qui viendraient à Al Khardj faire fonctionner les machines et initier la main d'œuvre saoudienne⁴⁰⁶. Il s'agissait de la première colonie française d'importance en Arabie saoudite. La présence d'Occidentaux n'était pas nouvelle⁴⁰⁷, mais la France arrivait sur ce terrain en retard par rapport à ses concurrents. En plus des Anglo-Saxons, les Italiens, venus pour la plupart d'Abyssinie, disposaient d'une colonie importante et acceptaient de maigres salaires, ce qui permit aux Saoudiens de négocier les salaires à verser aux employés de Brandt et Manurhin⁴⁰⁸.

Pour la formation du personnel saoudien, un premier courant de formation franco-saoudien, organisé par Brandt et Manurhin, se mit en place. En 1952, le ministère saoudien de la Défense envoya à Paris 45 personnes pour s'entraîner auprès de ces deux sociétés. Les Finances saoudiennes demandèrent à la Banque de l'Indochine de pourvoir à leur logement et au paiement mensuel de ces stagiaires⁴⁰⁹. L'organisation de leur séjour en France ne nécessita ainsi pas l'intervention du Quai d'Orsay et resta dans la sphère privée, malgré l'intérêt que présentait la formation en France de jeunes saoudiens qui, jusqu'alors, allaient exclusivement en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Néanmoins, l'administration française surveillait de près ces initiatives et les encourageait, leur donnant un côté semi-informel, ce qui permit leur maintien après la rupture diplomatique franco-saoudienne de 1956. Le colonel Pélicier négocia également la fourniture de mortiers pour 8 M\$ et organisa une présentation du matériel au camp de Mailly, lors du voyage en France de l'émir Mechâal, frère de l'émir Mansour et son successeur au ministère de la Défense. Durant les années 1950, le rôle

⁴⁰³ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, télégramme n°399/AL du ministre de France à Djeddah au ministre des Affaires étrangères intitulé « Des contrats Brandt & Manurhin » du 17 décembre 1951.

⁴⁰⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, note de proposition pour l'attribution d'une distinction honorifique du 23 juin 1951

⁴⁰⁵ Claire Lebrun, *op. cit.*, p.24.

⁴⁰⁶ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, télégramme n°249/DE du ministre de France à Djeddah au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activité des firmes françaises en Arabie » du 10 avril 1952.

⁴⁰⁷ Robert Vitalis, *op. cit.*, p.31-37.

⁴⁰⁸ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, télégramme n°249/DE du ministre de France à Djeddah au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activité des firmes françaises en Arabie » du 10 avril 1952.

⁴⁰⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°670/RC du ministre de France à Djeddah au ministre intitulé « Envoi en France de 45 stagiaires saoudiens » du 26 novembre 1951.

d'intermédiaire du colonel Pelicier apparaît central. C'est à lui que l'émir Mechâal confia, en décembre 1952, la mission d'approcher le gouvernement français en vue de l'achat d'armes par le gouvernement saoudien. Cet achat porta sur un lot de chars, d'engins de reconnaissance et d'autres matériels. René Pleven, ministre de la Défense nationale, donna son accord et entama les négociations avec le colonel pour le compte de l'émir⁴¹⁰. Le centre de fabrication d'armements d'Al Khardj, équipé et installé en Arabie saoudite par Brandt et Manurhin, servit de point de départ à la coopération franco-saoudienne en matière d'armement, qui, dès l'origine, se distingua par sa relative ampleur par rapport aux ventes dans le reste du Golfe. Ce centre, constitué par une cartoucherie moderne avec toutes les installations techniques, administratives et sociales correspondantes, fut inauguré le 3 avril 1954. Cette réalisation, achevée en 3 ans, s'étendait sur 500 hectares, comprenait 16.000 m² de bâtiments industriels, 6.000 m² de logements et services généraux et 3.000 Kws de puissance installée⁴¹¹. La rapidité de ces travaux servit de vitrine pour les entreprises françaises, d'autant plus que toutes les machines et les chaînes de production avaient été construites en France et tous les matériaux fournis par l'industrie française.

Ainsi, la négociation de ces contrats militaires servit de tremplin pour des négociations civiles. En avril 1952, lors de son passage à Riyad et à Djeddah, le colonel Pelicier engagea également des pourparlers en vue d'obtenir la concession de l'adduction d'eau à Riyad. La France se démarquait dans l'industrie hydraulique par la compétitivité de ses entreprises qui gagnaient des parts de marché à l'international⁴¹². La Compagnie des eaux et de l'ozone se vit confier ces travaux qui permettraient d'assurer à Riyad un débit de 150.000 m³ d'eau par jour. Les groupes français surent profiter de cet intermédiaire militaire pour gagner des parts de marché dans ce domaine spécifique central dans un pays désertique. L'initiative en revient à l'Hydraulique-Afrique, qui obtint un contrat du gouvernement saoudien pour pratiquer des forages profonds à Riyad, où l'approvisionnement en eau demeurait toujours précaire. Retenant les conseils de la SERIAC sur le rôle des bureaux d'études, un groupe de maisons françaises, dont la Lyonnaise des Eaux était le chef de file et qui comprenait l'Hydraulique-Afrique, les Entreprises Métropolitaines et Coloniales et la Société des dragages, se proposa, en association avec l'un des plus importants commerçants de Djeddah, Abdelaziz Gamil, d'ouvrir dans cette ville un bureau d'études⁴¹³. Grâce à la mutualisation des coûts, ce bureau put être financé. Il procéda à des études techniques des principaux projets d'équipement du gouvernement saoudien, ce qui aboutit à l'un des grands succès français, des années 1950, dans le golfe Arabo-Persique.

Dans ce vaste désert, de près d'un million de milles carrés, où les cours d'eau étaient rares et où la pluie tombait parcimonieusement, l'eau posait un des problèmes les plus ardues à résoudre. Depuis que Riyad, cité de 50.000 habitants, était devenue la capitale administrative du pays, le roi caressait le rêve de la transformer en une ville moderne. Ce dessein se heurtait à une difficulté qui paraissait insurmontable. La ville n'était alimentée en eau que par une nappe superficielle, nourrie par les rares pluies d'hiver et située à dix mètres de profondeur. Plus grave, le niveau de la nappe d'eau s'était abaissé d'une dizaine de mètres en un an, du fait d'une exploitation intensive et des besoins, de plus en plus grands, d'une population chaque

⁴¹⁰ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 50, télégramme n°30 de l'ambassade de France en Arabie saoudite du 1^{er} avril 1953.

⁴¹¹ *Ibid.*, note pour Maurice Schumann, secrétaire d'état aux Affaires étrangères, du 22 mars 1954.

⁴¹² Anne Dalmaso et Éric Robert. « Recherche et innovation dans l'industrie hydraulique : Neyrpic-Sogreah des années 1930 aux années 1960 », *Annales historiques de l'électricité*, vol. 5, n°1, 2007, p. 47-62.

⁴¹³ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 50, rapport sur l'Arabie saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

jour plus importante. Les quelques jardins de Riyad disparurent. Diverses solutions avaient été envisagées par le roi pour pallier cette grave menace : pipeline reliant la capitale au Chatt-El Arab en Irak, création d'usines de distillation d'eau de mer, à l'instar de celles existant à Koweït⁴¹⁴. Tous ces projets, pour si ambitieux qu'ils fussent, étaient tous plus onéreux et irréalisables les uns que les autres. C'est alors que M. Cameau, directeur de la succursale cairote de la société Hydraulique-Afrique, conclut à la possibilité d'alimenter la capitale grâce à des forages profonds. Des ingénieurs français furent chargés d'entreprendre les études préliminaires. M. Karpoff, spécialiste de la Société anonyme française d'études de gestion et d'entreprises, fut chargé des études géologiques. Il confirma et précisa la possibilité d'alimenter la ville de Riyad en eau à partir d'une nappe profonde située entre 1000 et 1400 mètres⁴¹⁵. Cette technique était spécifiquement française, l'Afrique du Nord étant alors la seule région au monde où des forages de plus de 1000 mètres avaient été exécutés pour des recherches d'eau.

Devant l'expansion des activités françaises, le Quai d'Orsay consentit enfin à la nomination d'un conseiller commercial à Djeddah en mars 1954⁴¹⁶, permettant aux Français de ne plus passer par l'intermédiaire du poste du Caire, qui traitait jusqu'alors des affaires économiques en Arabie saoudite. Le 15 mars 1956, les travaux, entrepris à Riyad par Hydraulique-Afrique, furent couronnés de succès, l'eau ayant été trouvée à 1200 mètres de profondeur. Peu de temps après que l'eau eut été trouvée, M. Chadenson, vice-président de la Lyonnaise des Eaux, reçut une lettre du Chah l'invitant à venir étudier les ressources hydrauliques de l'Iran. D'autre part, l'émir de Koweït souhaite que l'alimentation en eau de la principauté soit assurée par des réservoirs à créer en territoire saoudien. Ce système permettrait d'éviter le recours aux eaux de l'Euphrate et assurerait l'écoulement de l'eau par gravité sans pompage⁴¹⁷. Cette victoire des prospecteurs français, obtenue contre l'avis des techniciens américains consultés auparavant, eut dans les milieux saoudiens un grand retentissement et servit de vitrine pour l'efficacité de la technique française. Ce succès modifia l'atmosphère générale des rapports franco-saoudiens. L'ARAMCO voyait d'un mauvais œil l'activité française et chercha à discréditer auprès des Saoudiens le projet français. Sur le plan pratique, elle tardait à fournir les pièces de rechange qu'elle était tenue de fournir à l'Hydraulique-Afrique, pour gêner l'avancée des travaux. En février 1956, des caisses de matériel furent perdues pendant trois mois dans le port de Dhahran contrôlé par l'ARAMCO. Paul Carton, chargé d'affaires de France en Arabie saoudite, dut intervenir auprès de cheikh Mohammed Serour, ministre des Finances, pour qu'il donne des consignes sévères à l'ARAMCO afin de faciliter la tâche des Français⁴¹⁸. Les techniciens de l'ARAMCO savaient que les recherches françaises devaient être fructueuses, ayant eux-mêmes entrepris des forages jusqu'à une profondeur de 850 mètres. Ils avaient abandonné leurs travaux en raison du refus saoudien d'accorder à la compagnie l'agrandissement de la concession pétrolière en direction de Buraymi⁴¹⁹. Ainsi, avant la période gaullienne, la France développa ses relations commerciales avec l'Arabie saoudite en se reposant sur le dynamisme de ses entreprises, encadré par la Banque de l'Indochine et la SERIAC, aboutissant à la naissance d'un nouveau

⁴¹⁴ *Ibid.*, note n°543/PC de la Présidence du Conseil intitulée « Importante découvertes d'eau à Riyad » du 3 mai 1956.

⁴¹⁵ *Ibid.*, télégramme n°137/AL de l'ambassadeur de France en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Succès des forages entrepris à Riyad par une société française » du 4 avril 1956.

⁴¹⁶ Claire Lebrun, *op. cit.*, p.33.

⁴¹⁷ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 50, note de la DAEF intitulée « Visite de M. Chadenson » du 16 avril 1956.

⁴¹⁸ *Ibid.*, télégramme n°67/DE de Paul Carton, chargé d'affaires de France, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations économiques franco-saoudiennes. Voie ferrée Riyad-Djeddah » du 29 février 1956.

⁴¹⁹ *Ibid.*, Note de la DAEF intitulée « Visite de M. Chadenson » du 16 avril 1956.

marché pour les produits français qui devait se développer dans les décennies suivantes. Malgré ce succès durable pour le commerce extérieur français, l'attention se porta principalement sur l'Iran, dans les années 1950, à la suite de la prise de participation de la CFP dans l'exploitation du pétrole.

Le consortium international des pétroles en Iran : un succès symbolisant le dynamisme de la diplomatie d'entreprise française dans le Golfe

L'accord paraphé, le 2 août 1954, par Howard Page, vice-président de *Standard Oil New Jersey*, et Ali Amini, ministre iranien des Finances, mit fin à un conflit de plus de trois ans, opposant l'*Anglo-Iranian Oil Company* (AIOC) à l'Iran et redistribua les cartes entre les grandes puissances dans le Golfe⁴²⁰. Aucun différend entre une entreprise et un Etat n'avait exigé tant d'efforts diplomatiques, ni donné tant de souci aux gouvernements intéressés. La diplomatie d'entreprise de l'AIOC tenta, comme par le passé, de traiter avec le gouvernement iranien pour régler la crise, mais elle échoua à trouver un compromis et dut faire intervenir directement le gouvernement britannique dans les négociations⁴²¹. Entre juin 1951 et mars 1953, cinq démarches diplomatiques furent réalisées par les Anglo-Saxons, auprès des Iraniens, pour rechercher un accord. Toutes connurent le même échec, quelles que soient les propositions présentées. Face à l'incapacité de Londres à résoudre la crise, Washington s'imposa comme médiateur et s'opposa aux solutions militaires prônées par les Britanniques⁴²². La présence britannique marqua son premier recul majeur dans le Golfe en cédant sa place aux Américains. Sur le plan géopolitique, l'Iran devint le second pilier de leur présence après l'Arabie saoudite et s'imposa progressivement comme leur principal partenaire régional⁴²³. Du point de vue économique, le conflit anglo-iranien fit augmenter la part des intérêts américains dans l'exploitation pétrolière du Moyen-Orient aux dépens des Britanniques. En 1953, au Moyen-Orient, sur une production de 122 MT, les compagnies américaines en contrôlaient 72 MT et les groupes anglo-hollandais 39,9MT⁴²⁴. La part des compagnies américaines était de 60%, contre 45% en 1951, alors que, dans le même temps, la part des compagnies européennes tombait de 55% à 40%.

Cette crise a déjà été largement étudiée, mais les recherches historiques ont principalement porté sur les archives et acteurs américains⁴²⁵ et britanniques⁴²⁶ et, dans une

⁴²⁰ Steve Marsh, *Anglo-American Relations and Cold War Oil: Crisis in Iran*, New York, Palgrave Macmillan, 2003, p. 166.

⁴²¹ James H. Bamberg, *The History of the British Petroleum Company. The Anglo-Iranian years. 1928-1954*, Cambridge University Press, Cambridge, 1994, p. 410-419.

⁴²² Kenneth Pollack, *The Persian Puzzle: The Conflict between Iran and America*, New York, Random House Trade Paperback, 2004, p. 55-59.

⁴²³ Roham Alvandi, « Nixon, Kissinger, and the Shah: The Origins of Iranian Primacy in the Persian Gulf », *Diplomatic history*, 36 (2), p. 337-338.

⁴²⁴ AHT 80.3/15, *Petroleum Information*, 1953.

⁴²⁵ Ervand Abrahamian, *The Coup: 1953, the CIA, and the roots of modern U.S.-Iranian relations*. New York: The New Press, 2013. Randall Fowler and Martin J. Medhurst « Operation Ajax: Eisenhower's Rhetoric of Misdirection » dans *More Than a Doctrine: The Eisenhower Era in the Middle East*, University of Nebraska Press, 2018, p. 41-72. Bayandor Darioush, « The Fall of Mosaddeq, August 1953: Institutional Narratives, Professor Mark Gasiorowski and My Study », *Iranian Studies*, vol. 45, n°5, 2012, p. 679-691.

⁴²⁶ Abdelrehim Neveen, « Corporate Social Responsibility and Corporate Control: The Anglo-Iranian Oil Company, 1933—1951 », *Enterprise & Society*, vol. 12, n°4, 2011, p. 824-862. Moyara de Moraes Ruehsen. « Operation Ajax Revisited: Iran, 1953 », *Middle Eastern Studies*, vol. 29, n°3, 1993, p. 467-486. Mary Ann Heiss « The United States, Great Britain, and the Creation of the Iranian Oil Consortium, 1953-1954 », *The International History Review*, vol. 16, n°3, 1994, p. 511-535.

moindre mesure, iraniens⁴²⁷. Les archives françaises de la CFP et du Quai d'Orsay n'ont pas véritablement été exploitées, les études françaises abordant surtout la crise du point de vue anglo-saxon⁴²⁸. Pourtant, la France tira son épingle du jeu et profita de l'opportunité créée par la crise pour s'implanter dans un pays qui était, au niveau pétrolier, la chasse gardée des Britanniques. Après 1945, elle était restée passive en Iran sur le plan politique et s'était limitée à une action culturelle⁴²⁹. Pour autant, elle conserva une influence certaine parmi les élites iraniennes et était bien informée de la situation, de son évolution et de ses enjeux. Grâce à ces informations, elle put mettre au point une stratégie, rejetant les demandes iraniennes d'assistance technique pour faire tourner son industrie pétrolière sans l'aide de l'AIOC. En effet, employant 60.000 personnes, dont 5000 européens⁴³⁰, l'AIOC était l'organisation industrielle et commerciale la plus importante d'Iran. La nationalisation ne pouvait aboutir qu'à la faillite de l'industrie pétrolière, l'Iran étant incapable de prendre la suite de l'AIOC et de maintenir ses positions sur le marché mondial. La France aurait pu profiter de la situation pour s'imposer en défiant la Grande-Bretagne, mais, bien informée par le SDECE⁴³¹ et le CDS⁴³² de la réalité de la situation et de la judiciarisation du conflit, elle joua la carte de la solidarité avec les *Majors* pour obtenir des avantages. Une nouvelle fois, la stratégie française fut le fruit d'une étroite coopération entre le CFP et les différents services du gouvernement français (SEDEC, Quai d'Orsay, ministère de l'Industrie), ce qui facilita sa réussite. La CFP fut ainsi la seule entreprise pétrolière, qui n'était pas une *Major*, à obtenir une participation au consortium international des pétroles, créé à l'issue de la crise.

De plus, plus généralement, cette prise de participation, marquant la fin du monopole britannique sur les pétroles iraniens, dynamisa les activités économiques françaises en Iran. Jusqu'alors, malgré quelques tentatives, la France avait peu d'intérêts économiques dans les régions pétrolières du sud de l'Iran. En 1951, les seuls signes d'une expansion commerciale française étaient des panneaux publicitaires de Michelin et quelques produits français dans les pharmacies. A la différence du nord du pays ou de Téhéran, il était exceptionnel de trouver un commerçant parlant français⁴³³. La crise anglo-iranienne créa donc une opportunité pour gagner des parts de marché dans les régions pétrolières du sud du pays. De plus, ce conflit ne pouvait pas la laisser indifférente sur le plan géopolitique. Il mettait en jeu le principe même des relations entre les puissances occidentales et les pays d'Asie et d'Afrique, dans lesquels elle occupait des positions et détenait des concessions et des intérêts économiques importants. Les accusations d'impérialisme, dirigées contre la Grande-Bretagne, s'inspiraient des mêmes considérations que les attaques contre la présence française en Afrique du Nord ou en Indochine. D'autre part, Paris craignait les désordres économiques et sociaux entraînés par l'arrêt de l'exploitation pétrolière. Tout comme les Etats-Unis, la France appréhendait l'accession au pouvoir d'un gouvernement d'obédience soviétique. Sur le plan national, un

⁴²⁷ Mostafa Elm, *Oil, Power and Principle: Iran's Oil Nationalization and Its Aftermath*, New York, Syracuse University Press, 1994. Reza Ghasimi, « Iran's Oil Nationalization and Mossadegh's Involvement with the World Bank », *Middle East Journal*, vol. 65, n°3, 2011, p. 442–456.

⁴²⁸ Philippe Beaulieu-Brossard, « Opération Ajax, 1953 : Le mythe fondateur des tensions entre l'Iran et l'Amérique », *Étude Raoul-Dandurand*, n°19, octobre 2009.

⁴²⁹ Voir chapitre I.

⁴³⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 26, note de la direction d'Asie-Océanie intitulée « Conflit anglo-iranien sur les pétroles » de décembre 1951.

⁴³¹ *Ibid.*, 28, télégramme n°458/DE de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission en Iran de M. Laymet » du 14 juin 1953.

⁴³² AHT 80.3/131, note sur l'Iran de Jean Rondot du 4 mars 1951. AHT 89.14/32, « Le pétrole et les influences extérieures au Moyen-Orient », conférence de Jean Rondot à l'École Navale du 5 juin 1951.

⁴³³ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 39, télégramme n°633/AS de François Coulet au ministre intitulé « Position de la France dans le sud de l'Iran » du 25 juin 1951.

quart du ravitaillement en carburants d'aviation français était assuré par l'Iran⁴³⁴. Paris et Washington avaient donc un intérêt commun et recherchèrent un compromis, assurant le maintien du pétrole iranien à la disposition de l'Occident.

La France put intervenir effacement et discrètement durant cette crise grâce à son réseau culturel. Elle chercha d'abord, tout en marquant sa solidarité avec la Grande-Bretagne, à éviter la vague de xénophobie qui agitait l'Iran. Dès le début du conflit, François Coulet, son ambassadeur, fit remarquer à ses interlocuteurs iraniens que la France était intéressée à une solution amiable, soulignant l'importance que revêtaient les approvisionnements iraniens pour la France. Ce n'est que le 23 mai 1951 que le gouvernement britannique sollicita l'appui français. Londres demanda à Paris de s'associer à la pression diplomatique américaine en vue d'amener les Iraniens à entrer en négociation et de prévenir le remplacement des techniciens britanniques par des français. La France accepta d'agir discrètement, non par son ambassade mais par son réseau culturel, et ignora la question des experts pétroliers. Dans l'atmosphère nationaliste qui régnait à Téhéran, une affirmation marquée de la position française risquait de compromettre les intérêts français et de donner aux Iraniens l'impression qu'ils n'avaient plus rien à attendre de l'Occident et partant, de les rejeter vers l'URSS. Néanmoins, conscient du rapport de force favorable à Londres, Paris découragea confidentiellement les techniciens français sollicités par Téhéran, sans leur imposer de choix⁴³⁵. Une décision de la Cour internationale de Justice fournit une nouvelle occasion de définir la politique française. Le 9 juillet 1951, Francis Shepherd, ambassadeur de Grande-Bretagne en Iran, demanda à Paris de manifester son inquiétude face au rejet de la décision de la Cour par le gouvernement iranien. François Coulet, dans l'état d'excitation de l'opinion, se douta de l'inefficacité d'une telle intervention, mais agit pour maintenir la solidarité occidentale. Ainsi, le 10 juillet, il informa le ministre iranien des Affaires étrangères de la surprise de Paris face à l'attitude de l'Iran à l'égard d'une décision de la haute juridiction internationale. Il parvint à ne pas s'engager dans le conflit, en présentant la position française sous l'angle du respect du droit international. Le 17 juillet, le directeur politique du Quai d'Orsay la confirma à l'ambassadeur d'Iran, venu se plaindre d'une information parue dans *Le Monde*, selon laquelle Paris n'approuvait pas la position de Téhéran à l'égard de la Cour⁴³⁶.

Cette position ambiguë inquiéta les Britanniques. Ils pensaient que la France pourrait répondre favorablement aux demandes iraniennes d'assistance et ainsi supplanter la Grande-Bretagne. Le 20 juillet, le *Foreign Office* tenta de forcer Paris à prendre position. Il fit publier dans la *Whitehall Letter*, dirigée par Victor Gordon Lennox⁴³⁷, une note dénonçant le rôle occulte d'un juriste français à Téhéran. Selon elle, ce juriste, jamais nommé, serait hostile à l'Angleterre et aurait l'oreille de Mossadegh⁴³⁸. Dans son numéro du 3 août, la *Whitehall Letter* rappela l'existence de ce personnage et affirma qu'il aurait eu un rôle déterminant dans la décision prise par le gouvernement iranien de rejeter l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Aucun élément dans les archives du Quai d'Orsay ne permet de confirmer l'existence d'un tel conseiller français auprès de Mossadegh. Seul Gilbert Gidel, juriste français recruté par le gouvernement iranien, était présent en Iran et les comptes-rendus de ses entretiens n'indiquent pas qu'il ait suivi une telle politique, ni même qu'il ait eu une

⁴³⁴ *Ibid.*, 25, note intitulée « La France et le conflit anglo-iranien » du 6 septembre 1951.

⁴³⁵ *Ibid.*, télégramme n°325/326 de l'ambassadeur de France en Iran du 9 juillet 1951.

⁴³⁶ *Ibid.*, note de la direction Asie-Océanie intitulée « La France et le conflit anglo-iranien » du 6 septembre 1951.

⁴³⁷ Lynne Olson, *Troublesome Young Men: The Rebels Who Brought Churchill to Power and Helped Save England*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2007, p. 171.

⁴³⁸ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 25, télégramme n°1244/AS de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre intitulé « Crise pétrolière en Perse » du 25 juillet 1951.

telle influence. L'hypothèse, selon laquelle un autre juriste serait le conseiller personnel du président du Conseil, semble à écarter. Les milieux politiques iraniens étaient multiples, partagés, hostiles les uns aux autres et indiscrets. Il paraît donc improbable qu'un Français puisse avoir l'activité que lui prête Gordon Lennox, sans que l'ambassade en soit informée. Néanmoins, ces articles révèlent les inquiétudes britanniques face à une intervention française en Iran, alors que Londres s'orientait vers une stratégie d'étouffement économique du pays.

En effet, dès le 7 septembre 1951, Londres déclara que les négociations étaient rompues. La Grande-Bretagne chercha à affaiblir l'économie iranienne en bloquant ses exportations pétrolières. Selon la formule d'un quotidien britannique, Londres voulait venir à bout de l'obstination de Mossadegh « en lui donnant assez de corde pour se pendre »⁴³⁹. Moins métaphoriquement, le *Foreign Office* espérait que quelques mois de réflexions sans *royalties* ramèneraient Mossadegh à la raison. Au contraire, cette politique marqua le début d'une montée aux extrêmes. L'intransigeance de l'AIOC était renforcée par le fait que ses dividendes ne diminuaient pas, puisqu'elle disposait encore de 20 MT de brut. L'AIOC en profita également pour diversifier sa production et limiter sa dépendance à l'Iran par d'importants investissements et de nouvelles recherches. La production des raffineries de l'AIOC situées hors de l'Iran, qui n'était que de 5 MT en 1950, atteignit 14 MT en 1951 et 20 MT en 1952. Koweït était le principal bénéficiaire de la crise iranienne. En 1950, sa production était de 17 MT. Elle augmenta à 37 MT en 1952 et 43 MT en 1953. La perte d'Abadan était compensée et les demandes des clients satisfaites. Ces résultats prouvaient la souplesse de l'industrie pétrolière et la solidité de l'empire industriel édifié par l'Amirauté britannique⁴⁴⁰. Pour le raffinage, la Grande-Bretagne bénéficia du conflit. Les crédits Marshall, destinés à la construction de raffineries en Grande-Bretagne, furent accordés à l'industrie anglaise après l'évacuation d'Abadan. Celle-ci put ainsi achever les raffineries de Fawley et de Shellhaven. En Europe, les raffineries des groupes anglais et américains furent aussi les bénéficiaires de la fermeture d'Abadan. Sur le plan stratégique, la crise iranienne permit une redistribution des sources de production et des installations de raffinage en des lieux moins exposés avec la construction de raffineries aux points stratégiques du Commonwealth⁴⁴¹. Le 10 septembre, la Banque d'Angleterre dénonça la convention monétaire anglo-iranienne, facilitant la conversion en dollars des avoirs iraniens déposés à Londres, pour aggraver les difficultés économiques iraniennes⁴⁴². Conscientes des risques économiques, les autorités iraniennes s'efforçaient de prendre en mains l'exploitation du pétrole, de se procurer les techniciens nécessaires, de trouver à l'étranger des débouchés pour leur production brute et de relancer la raffinerie d'Abadan. L'éviction des techniciens britanniques était une des conditions préliminaires à cet effort, mais ce pari était risqué. L'AIOC savait que les Iraniens pouvaient difficilement remettre en marche la raffinerie sans sa participation. Les machines avaient été spécialement construites pour satisfaire aux conditions particulières rencontrées à Abadan. D'un maniement et d'un entretien délicats, elles devaient être conduites par des spécialistes, qui ne se trouvaient pas en Iran et ne pouvaient se trouver que difficilement ailleurs, car il fallait avoir fait un long apprentissage pour en assurer la marche. D'autre part, leur entretien nécessitait des pièces de rechange que l'AIOC avait éloignées d'Iran⁴⁴³. Téhéran ne tira donc parti de sa conquête que quelques semaines, passé ce délai, elle ne put en profiter.

⁴³⁹ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « L'Apport de l'AIOC à l'Iran » de septembre 1954.

⁴⁴⁰ Victor Prévot, « Le pétrole iranien », *Annales de Géographie*, n°339, 1954. p. 385.

⁴⁴¹ Edouard Sablier. « La signification de l'affaire du pétrole iranien », *Politique étrangère*, n°1, 1953, p. 19-20.

⁴⁴² AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 26, bulletin mensuel sur l'Iran de septembre 1951.

⁴⁴³ *Ibid.*, télégramme n°104 de P. Simon, consul de France à Bassora, au chargé d'affaires de France en Irak intitulé « Evacuation des spécialistes anglais d'Abadan » du 3 octobre 1951.

Le départ du personnel britannique priva la Grande-Bretagne d'un élément clé de sa présence en Iran. Il contenta les nationalistes iraniens qui voulaient mettre fin à l'immixtion étrangère⁴⁴⁴. Les conservateurs accablèrent Clement Attlee et dénoncèrent ses maladresses. Cependant, il serait inexact de rendre le gouvernement seul responsable des erreurs commises en Iran. Des dirigeants conservateurs approuvèrent la rupture des négociations avec Dr. Mossadegh et les plus critiques évitèrent soigneusement d'indiquer s'ils souhaitent entreprendre un débarquement à Abadan pour protéger la raffinerie par la force. En dénonçant la faiblesse du gouvernement, les conservateurs l'incitèrent, pour se justifier aux yeux de l'opinion, à faire preuve d'une fermeté intempestive et à ne plus poursuivre les conversations, jugées inutiles et de nature à prolonger l'existence d'un partenaire chancelant. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les polémiques électorales qui se poursuivent soient confuses et embarrassées⁴⁴⁵. Placé devant l'alternative d'utiliser la force, pour protéger les intérêts de l'AIOC, ou d'accepter un départ, qui prenait la forme d'une capitulation, les Travailleurs firent appel au Conseil de Sécurité de l'ONU et au respect du droit international. Washington, n'ayant pas été consultée, accueillit fraîchement cette décision. Le Département d'Etat craignait surtout que l'URSS fasse usage de son droit de veto et que l'autorité de l'ONU n'en sorte affaiblie. Londres ne pouvait que lui demander de contraindre l'Iran à suivre les directives de la Cour internationale de Justice. Du 1^{er} au 19 octobre 1951, les débats au Conseil de Sécurité tournèrent autour de sa compétence à prendre position dans un tel cas⁴⁴⁶. Le 19 octobre, le Conseil de Sécurité, sur une proposition française, décida d'attendre le jugement de la Cour. Paris présenta cette résolution pour aider Londres, qui n'avait pas recueilli suffisamment de voix pour faire adopter sa motion. La résolution française fut adoptée par 8 voix contre une (URSS), la Grande-Bretagne et la Yougoslavie s'abstenant. Le vote négatif de Moscou, sur une motion de procédure, ne constituait pas un veto. Le compromis français évita d'affaiblir l'autorité du Conseil de Sécurité, comme le craignait Washington, mais il ne résolut pas la crise.

Les milieux modérés iraniens approuvèrent l'initiative française. Elle permit de gagner du temps et laissa la place à une solution de compromis, mais Hossein Makki, président de la commission iranienne des Pétroles, dénonça une politique « d'aveuglement pro-britannique » et fit allusion à l'influence néfaste qu'elle aurait sur le prestige culturel français en Iran⁴⁴⁷. Les partis politiques britanniques saluèrent l'action française, mais s'entendirent dans une commune amertume à l'égard des Etats-Unis. Ils accusèrent Washington d'être largement responsable de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Selon eux, la situation n'aurait jamais pris un tour aussi critique si Washington avait compris plus tôt que le maintien de la stabilité exigeait une politique anglo-américaine commune. Jean Rondot, qui avait défendu une telle politique depuis 1946, profita de la crise pour renforcer son influence auprès des Anglo-Saxons⁴⁴⁸. Londres critiqua principalement George McGhee. En mars 1951, il avait fait des déclarations à Téhéran et au Caire, laissant entendre que les sympathies américaines allaient à ceux qui s'employaient à affaiblir et à éliminer l'influence britannique⁴⁴⁹. En outre, l'insistance avec laquelle Washington s'employa, tout au long de la

⁴⁴⁴ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le conflit anglo-iranien des pétroles » du 15 septembre 1954.

⁴⁴⁵ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 26, télégramme n°1800/AS de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'opinion anglaise et l'évacuation d'Abadan » du 11 octobre 1951.

⁴⁴⁶ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le conflit anglo-iranien des pétroles » du 15 septembre 1954.

⁴⁴⁷ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 26, note de la direction Asie-Océanie intitulée « Iran » du 3 novembre 1951.

⁴⁴⁸ Voir chapitre 3.

⁴⁴⁹ James H. Bamberg, *op. cit.*, p. 438-443.

crise, à dissuader Londres de recourir à la force permettait de penser que les États-Unis accueilleraient au moins avec faveur l'idée de saisir le Conseil de Sécurité. Aussi les réticences du Département d'État et ses efforts pour amener le *Foreign Office* à présenter un projet de résolution très édulcoré générèrent des tensions entre les deux États. Ce malaise était aggravé par la crainte de voir la diplomatie américaine tenir de moins en moins compte de ses avis⁴⁵⁰. La faillite de la politique britannique n'était pas seulement celle du gouvernement, elle était aussi celle de sa diplomatie. Dès lors, l'autorité que Washington reconnaissait traditionnellement aux vues de Londres sur le Moyen-Orient risquait d'être ébranlée et, s'il devait en être ainsi, les divergences anglo-américaines ne pourraient que s'accroître.

La lassitude, sur laquelle les Britanniques comptaient pour amener l'Iran à résipiscence, prit la forme du fatalisme. Les Iraniens n'espéraient plus une solution rapide du conflit et ne croyaient pas aux possibilités de l'exploitation du pétrole avec les seules ressources locales, mais ils s'accommodaient de ces désillusions. Les journaux rappelèrent que l'Iran avait vécu des millénaires sans utiliser les richesses de son sous-sol. Le 4 décembre 1951, le journal *Asr* demanda ainsi au gouvernement « de ne plus tant s'occuper du pétrole et de dresser des plans économiques basés sur l'agriculture et les autres productions du pays ». En mars 1952, Mossadegh annonça l'inauguration d'une « économie sans pétrole ». Quelques semaines auparavant, M. Bayatt, sénateur et envoyé spécial du gouvernement, avait établi un programme de développement économique pour le Khouzistan. Ce programme, qui inspira la politique du cabinet Mossadegh, prévoyait de développer l'agriculture et de prospecter les mines, bref d'agir comme s'il n'y avait pas de pétrole⁴⁵¹. Ce projet n'était pas partagé par tous, mais nombreux étaient ceux qui affirmaient que, sur le plan politique, la question pétrolière était réglée et qu'il fallait maintenant la considérer uniquement sur le plan commercial⁴⁵². La tendance n'était donc pas aux concessions et cela d'autant moins qu'aucune lassitude n'avait affecté les sentiments antibritanniques. Le ton de la presse demeura hostile aux Anglais. La situation économique, financière et sociale était grave, mais pour faire face aux difficultés que connaissait le pays, le gouvernement pouvait utiliser le reliquat des 14 M£, qu'il avait en dépôt à Londres, et les 8,75 M\$ avancés par le FMI. Ainsi espérait-il tenir en vivant à la petite semaine et en suspendant les travaux de modernisation.

Toutefois, la stratégie britannique avait un fort effet de dissuasion sur les puissances occidentales qui souhaitaient procurer des ingénieurs et conseillers à l'Iran. On l'observe dans le cas français. Mossadegh demanda à plusieurs reprises le soutien d'ingénieurs français pour faire fonctionner l'industrie pétrolière iranienne. Bien que ne voulant pas froisser Londres, Paris voulait profiter de la crise pour placer quelques Français dans l'industrie du pays, comme il le fit avec les conseillers juridiques. L'ambassade de France souhaita envoyer en Iran un technicien des prospections minières et contacta le professeur Raguin. Ces ouvertures intéressèrent l'entreprise Préparation industrielle de combustible, qui voulait placer à un poste clé M. Leleu, ingénieur des Mines. François Coulet demanda l'autorisation à Paris de le nommer à la faculté Technique ou à la faculté des Sciences pour l'inclure dans le cadre de l'action culturelle française et non pétrolière⁴⁵³. La direction d'Asie-Océanie, en accord avec la direction générale des Affaires économiques, estima que la venue en Iran de savants et de

⁴⁵⁰ Kenneth Pollack, *The Persian Puzzle: The Conflict between Iran and America*, New York, Random House Trade Paperback, 2004, p. 55-59.

⁴⁵¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 3, note de l'ambassade de France en Iran intitulée « La question du pétrole et les rapports anglo-persan » de mai 1953.

⁴⁵² AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 13, télégramme n°1155/AS de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre intitulé « Situation en Iran » du 4 décembre 1951.

⁴⁵³ *Ibid.*, 27, télégramme n°1158/RC de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Projet de mission en Iran » du 4 décembre 1951.

techniciens français, bien que servant l'influence française, devait être limitée. Face aux pressions de Londres et informé de la situation par le SDECE, le Quai d'Orsay préféra décourager les spécialistes français des carburants liquides d'apporter leur concours à la *National Iranian Oil Company* (NIOC) et de prêter ainsi appui au gouvernement iranien dans son conflit avec la Grande-Bretagne. Compte tenu de ces principes, M. Leleu se rendit à Téhéran pour y donner seulement des conférences scientifiques, évita d'entrer en relation avec la NIOC et marqua une grande réserve sur le conflit pétrolier⁴⁵⁴. De même le 12 décembre 1951, M. Deudon, directeur des Carburants, proposa au ministre de l'Industrie et de l'Energie d'acheter du pétrole iranien pour limiter la dépendance française aux *Majors*. Là encore, la direction des Affaires économiques mit son veto. M. Deudon ignorait les conditions du marché pétrolier et des enjeux géopolitiques. D'une part, ce n'était pas le gouvernement français qui achetait le brut, mais des entreprises qui contactaient les sociétés productrices pour approvisionner leurs raffineries. D'autre part, tant que la question des droits de propriété de l'AIOC n'avait pas été réglée et tant qu'un accord n'était pas intervenu, aucune société ne pouvait acheter du pétrole iranien sans se mettre dans une situation délicate vis-à-vis de Londres et sans courir des risques juridiques. Pour le Quai d'Orsay, ce n'est qu'après un règlement que la France pourrait acquérir du pétrole et placer des techniciens dans l'industrie iranienne. Paris avait d'autant moins de raisons de tenter cette manœuvre risquée que, grâce aux efforts conjugués de l'AIOC et du Trésor britannique, qui consentit les débours en dollars nécessaires, le ravitaillement en brut de la France n'avait pas souffert de la nationalisation des pétroles d'Iran⁴⁵⁵.

Jusqu'en février 1952, la situation évolua peu. En juillet 1951 la Cour internationale avait rendu une ordonnance précisant les mesures conservatoires destinées à sauvegarder les droits des parties en attendant une décision ultérieure. L'Iran avait toutefois contesté la compétence de la Cour. Précisant son attitude, le gouvernement iranien présenta, le 11 février 1952, à la Cour un plaidoyer récusant sa juridiction. Les débats furent ainsi ajournés, la Cour devant d'abord se prononcer sur sa compétence. On ne s'étendra pas sur les débats, dont on trouve des commentaires dans les numéros de juillet et septembre 1952 du *Petroleum Press Service*, les résultats dépendant de considérations techniques et juridiques. Retenons seulement que le 22 juillet 1952, la Cour proclama son incompétence par neuf voix contre cinq. Le lendemain, Winston Churchill commenta cette décision à la Chambre des Communes :

« Le fait que la Cour Internationale de justice s'est déclarée incompétente signifie simplement qu'elle ne peut se prononcer sur le fond de l'affaire. Cela n'affecte pas la validité de la requête ni les droits du gouvernement de Sa Majesté à continuer de soutenir l'un de ses nationaux, en l'espèce l'AIOC, dans sa tentative d'obtenir satisfaction pour les torts qu'elle a subis »⁴⁵⁶.

En effet, cette décision n'affectait pas la revendication de l'AIOC, à savoir que le pétrole dont elle avait été privée par le Parlement iranien restait sa propriété.

Alors que les juristes internationaux discutaient de leur compétence, des événements affectèrent l'évolution du conflit. Les intérêts britanniques furent compromis par la violation de l'accord tacite entre les groupes pétroliers. Ces derniers avaient accepté de ne pas toucher

⁴⁵⁴ *Ibid.*, note pour la direction générale des Relations culturelles de la direction Asie-Océanie intitulée « Admission de techniciens en Iran » du 12 janvier 1952.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, note de la direction Asie Océanie intitulée « M. Deudon (Offre de vente à la France de pétrole de l'Iran) » du 18 avril 1952.

⁴⁵⁶ AHT *Petroleum Press Service* de septembre 1952.

au pétrole iranien tant que le différend ne serait pas tranché. L'AIOC, se trouvant dépossédée par la loi de nationalisation, maintenait la revendication de son droit sur le pétrole iranien. Elle fit savoir qu'elle défendrait ses droits et qu'elle intenterait une action judiciaire, si des entreprises ou des individus participaient à des transactions impliquant ce pétrole. Quand l'AIOC cessa ses opérations, elle laissa de gros stocks de pétrole brut et raffiné à la raffinerie d'Abadan. La NIOC disposa de ces réserves, mais les compagnies pétrolières, qui réussirent à compenser rapidement l'arrêt de la production iranienne, refusèrent de traiter avec elle. L'Iran, qui connaissait de grandes difficultés financières, chercha par tous les moyens à vendre « son » pétrole, dont les stocks étaient considérables. Il proposa aux éventuels acheteurs un rabais de 50%. Bien que l'AIOC fit savoir qu'elle considérait ce pétrole comme sa propriété, les offres iraniennes, très inférieures aux cours du marché, étaient trop tentantes pour ne pas attirer des entreprises⁴⁵⁷. La France déconseilla néanmoins à ses compagnies de répondre aux offres iraniennes. Grâce au SDECE, les Français savaient que les Britanniques avaient mis en place un réseau pour contrer les entreprises intéressées. Afin d'être renseignés, les services britanniques créèrent en Suisse des sociétés, que le SDECE put infiltrer, pour détecter les acheteurs éventuels de pétrole iranien et connaître leurs moyens de transports. L'une d'entre elles, *Hors Trust (OP)* de Zurich, proposait de servir d'intermédiaire pour de tels achats et collectait ainsi toutes les informations nécessaires à Londres⁴⁵⁸.

En juin 1952, l'EPIM (*Ente Petrolifero Italia Medio-Oriente*) utilisa un pétrolier panaméen, affrété par une compagnie suisse, pour transporter du pétrole iranien en Italie. Ce pétrolier, la *Rose-Mary*, embarqua 790 tonnes de brut à Bandar Mashur. Londres protesta auprès du gouvernement italien. L'EPIM avait conclu un contrat avec la NIOC pour l'achat de 20,4 MT de pétrole nationalisé. Elle devait revendre une partie de ce pétrole à la firme suisse *Bubenberg*⁴⁵⁹. L'Italie informa la Grande-Bretagne qu'elle ne délivrerait pas de licence d'importation pour du pétrole iranien et qu'elle était opposée à ces transactions. Néanmoins, le 15 juin, le capitaine sicilien du *Rose-Mary*, sans tenir compte des injonctions de son armateur, se rendit directement à Suez, sans s'arrêter à Aden. Les Iraniens étaient ravis de voir l'embargo rompu. Le 17 juin, sur ordre de son armateur, le *Rose-Mary* dut cependant faire une halte à Aden. L'AIOC attaqua alors le commandant, les armateurs et les affréteurs du navire devant le tribunal d'Aden, revendiquant la propriété de la cargaison et demandant sa restitution. La Cour Suprême d'Aden rendit son arrêt le 9 janvier 1953. La principale question débattue était de savoir si l'AIOC pouvait prouver que la cargaison était sa propriété. Elle basa son verdict sur l'accord de concession de 1933 et prétendit que la loi de nationalisation était contraire au droit international. Le juge entérina le point de vue de l'AIOC car l'expropriation avait eu lieu sans compensation, ce qui constituait une confiscation. Il conclut que la cargaison était la propriété de l'AIOC⁴⁶⁰. C'était une victoire morale, qui montrait que l'AIOC exécutait les menaces qu'elle avait proférées contre ceux qui tenteraient d'importer du brut iranien.

La mésaventure du *Rose-Mary* ne découragea pas l'EPIM. L'entreprise décida de transporter le pétrole sans demander une licence d'importation italienne, demande qui gênait les rapports de Rome avec la Grande-Bretagne, en utilisant le port franc de Venise. Le pétrole

⁴⁵⁷ AHT 89.14:20, note de J. B. Keller au professeur Rivero intitulée « La nationalisation iranienne » du 30 janvier 1964.

⁴⁵⁸ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 54, note du SDECE intitulée « Suisse - Grande-Bretagne » du 22 novembre 1951.

⁴⁵⁹ Mark J. Gasiorowski, *op. cit.*, p. 194-196.

⁴⁶⁰ AHT 89.14/20, note de J. B. Keller au professeur Rivero intitulée « La nationalisation iranienne » du 30 janvier 1964.

était ensuite raffiné en Italie, avant d'être réexporté en Suisse. Ainsi, il ne serait jamais, légalement, une propriété italienne. Le comte Ettore della Zonca, directeur général de l'EPIM, espérait retrouver ainsi sa liberté d'action, mais, jusqu'en juin 1953, seulement six pétroliers arrivèrent en Italie⁴⁶¹. Les 4500 tonnes de fuel de la première livraison furent l'objet d'une seconde bataille juridique avec l'AIOC. Dès l'arrivée du navire à Venise, le 14 février 1953, l'AIOC demanda au tribunal civil un arrêt de séquestration judiciaire provisoire du pétrole. Cet arrêt empêchait l'EPIM de vendre le pétrole, tant que la question de sa propriété n'était pas tranchée. Le tribunal de Venise récusait la décision de la Cour d'Aden. Il jugea les offres de compensation, formulées par le gouvernement iranien, suffisantes pour que la loi de nationalisation ne soit pas contraire à la loi italienne⁴⁶². D'autres cargaisons furent expédiées au Japon. L'AIOC s'adressa au tribunal de Tokyo, mais sa demande fut également rejetée. Le tribunal japonais déclara que la loi de nationalisation avait légalement mis fin aux droits de l'AIOC. Il ne se prononça pas sur sa légalité internationale, mais décida que le droit international n'obligeait pas un tribunal à en écarter l'application. L'AIOC demanda au tribunal de statuer sur la propriété du pétrole. Entre-temps, le gouvernement japonais, auquel le gouvernement britannique avait fait connaître ses vues sur la propriété du pétrole, décida qu'aucune importation de pétrole iranien ne serait autorisée au Japon⁴⁶³. Face à ces multiples attaques contre les intérêts britanniques, la France jouait la carte de la solidarité et se plaçait en bonne position dans les négociations pour résoudre la crise. En effet, Victor de Metz suivait l'affaire de près et espérait négocier une participation française au futur consortium international qui devait remplacer l'AIOC en Iran⁴⁶⁴. Si l'heure n'était pas à la résolution du conflit, puisque tant que Mossadegh ne donnerait pas son accord les discussions garderaient un caractère préliminaire, le Quai d'Orsay demanda à la CFP que M. de Grouchy, représentant celle-ci à Londres, maintienne le contact avec les dirigeants de l'AIOC.

Ces approches et la position française aux côtés des Britanniques permirent à la CFP d'être bien placée lorsque la situation se débloqua au début de l'année 1953. Le 25 février 1953, Mossadegh fit arrêter le général Fazlollah Zahedi, accusé d'entretenir un « foyer de mécontentement parmi les officiers »⁴⁶⁵. Cette action lui permit d'intimider les partisans du Chah, tout en étant un avertissement aux militaires tentés par un coup d'Etat. Face à cette situation, le Chah, prétextant des raisons de santé, quitta l'Iran avec sa famille. Le 28 février, ses partisans bloquèrent le palais royal pour empêcher son départ. Le palais et la demeure de Mossadegh, distants de 400 mètres, étaient entourés d'une foule dense et une partie des manifestants menaçait d'attaquer la maison du Président du Conseil. Pour calmer la foule, le Chah apparut sur le seuil de son palais et ajourna son départ⁴⁶⁶. Selon François Coulet, Mossadegh était convaincu que les manifestations étaient manipulées⁴⁶⁷. Cette démonstration, qui empêcha *in extremis* le Chah de se soumettre, apportait une preuve inattendue de l'attachement du petit peuple à la monarchie et de la lassitude qu'il éprouvait. En effet, une enquête de l'ambassade de France révélait que la foule était composée en majeure partie de petites gens, artisans et commerçants du bazar. Aux manifestations des partisans du Chah succédèrent, du 1^{er} au 2 mars, des contre-manifestations en faveur du Président du Conseil.

⁴⁶¹ Chris Paine et Erica Schoenberger, « Iranian Nationalism and the Great Powers: 1872-1954 », *MERIP Reports*, n°37, 1975, p. 25.

⁴⁶² AHT 80.3/15, note intitulée « Les actions de la compagnie pour défendre ses droits » de septembre 1954.

⁴⁶³ *Ibid.*, note intitulée « Les actions de la compagnie pour défendre ses droits » de septembre 1954.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, télégramme n°174/6 de René Massigli à l'Administration centrale du 9 janvier 1953.

⁴⁶⁵ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 15, télégramme n°209/AS de François Coulet au ministre intitulé « Des mesures de répression prises par le Dr. Mossadegh » du 9 mars 1953.

⁴⁶⁶ James H. Bamberg, *op. cit.*, 483-488.

⁴⁶⁷ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 15, télégramme n°146/147 de l'ambassade de France en Iran du 28 février 1953.

Ces mouvements de rue alarmèrent l'opinion publique américaine. Le Département d'Etat estimait que Mossadegh avait renforcé son pouvoir⁴⁶⁸. Sa majorité au *Majlis*, la fidélité de ses partisans et l'efficacité de sa police lui permirent de résister à la pression des manifestants, sans avoir recours à l'aide du Toudeh⁴⁶⁹. Une partie du mécontentement s'était retournée contre les Américains, accusés de faire le jeu des Britanniques. Les 14 et 15 avril, le Front National organisa des grèves pour soutenir Mossadegh. Durant ces manifestations, les locaux de l'administration du Point IV à Chiraz furent incendiés et pillés⁴⁷⁰.

Parallèlement à ces mouvements anti-américains, Mossadegh inquiéta Washington en se rapprochant de Moscou. En juin 1953, l'Iran signa avec l'URSS un protocole commercial, prévoyant le doublement du volume des échanges et comportant d'importantes concessions. Les organisations soviétiques pouvaient faire directement des affaires avec les firmes privées iraniennes, sans passer par la Société du commerce extérieur, subordonnée au gouvernement iranien⁴⁷¹. La nervosité américaine, devant le rapprochement irano-soviétique, fut rapidement relevée⁴⁷². Le 29 juin, Eisenhower réduisit l'assistance économique à l'Iran et conditionna sa reprise à une résolution du conflit pétrolier. Cette offensive se révéla contre-productive. Le 11 juillet, Téhéran donna son agrément à la nomination d'un nouvel ambassadeur soviétique, Anatoli Jossifovitch Lavrantiev. Avec cette nomination, les rapports irano-soviétiques entrèrent dans une nouvelle phase. Le chantage d'Eisenhower poussa Mossadegh vers Moscou, ne fut-ce que pour exercer une pression sur Washington. Des négociations s'engagèrent au sujet du crédit que Téhéran possédait à Moscou. L'Iran avait accumulé 11 tonnes d'or et 8 millions de dollars à Moscou. Cependant, leur transfert avait été constamment différé par Moscou. Mossadegh espérait obtenir rapidement ces sommes pour soulager les finances iraniennes. Malheureusement, à la mi-juillet, son ambassadeur à Moscou l'informa que les entretiens irano-soviétiques ne porteraient que sur la question des frontières⁴⁷³.

L'aspect problématique de l'orientation pro-soviétique devint évident le 21 juillet, anniversaire de la victoire de Mossadegh, avec l'organisation d'une des plus grandes manifestations de l'histoire iranienne. Si cette journée fut incontestablement un succès pour Mossadegh, dont les adversaires se montrèrent impuissants, elle apparut surtout comme une démonstration éclatante de la force du Toudeh. Alors que le cortège matinal, groupant les membres des partis nationaux, réunit 20.000 personnes, celui de l'après-midi, organisé par le Toudeh, en rassembla 50.000. Il s'agissait, en apparence, de célébrer le succès de Mossadegh. En fait, la manifestation était dirigée contre le Chah et contre les Etats-Unis⁴⁷⁴. Cette démonstration de force des communistes poussa Eisenhower, dans un discours prononcé à Seattle le 4 août, à reprocher à Mossadegh son double jeu avec les communistes. Le général

⁴⁶⁸ FRUS, 1952-1954, Volume X, Iran, Memorandum Prepared in the Office of National Estimates, Central Intelligence Agency, for the President, 1 March 1953. Telegram n°788.00/3-253: The Secretary of State to the Embassy in Iran, March 2, 1953. Memorandum of Discussion at the 135th Meeting of the National Security Council, March 4, 1953.

⁴⁶⁹ Francis J. Gavin, *op. cit.*, p. 270-274.

⁴⁷⁰ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 15, télégramme n°321/AS de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Trouble de Chiraz » du 20 avril 1953.

⁴⁷¹ AHT 80.3/15, *Dad* du 17 juin 1953

⁴⁷² FRUS, 1952-1954, Volume X, Iran, Telegram 888.2553/7-1353: The Chargé in Iran (Mattison) to the Department of State, July 13, 1953. Telegram 788.00/7-1753: The Chargé in Iran (Mattison) to the Department of State, July 17, 1953.

⁴⁷³ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le conflit anglo-iranien des pétroles » du 15 septembre 1954

⁴⁷⁴ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 15, télégramme n°582/AS de Jean de Garnier des Garets, chargé d'affaires de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Des manifestations du 21 juillet » du 23 juillet 1953.

américain Norman Schwartzkopf, ancien conseiller de Téhéran pour les questions de gendarmerie, informa le Chah des dangers que comportait cette politique⁴⁷⁵. Au milieu de cet imbroglio, Gueorgui Malenkov, Président du Conseil des ministres d'URSS, s'exprima devant le Soviet Suprême. Ses propos furent accueillis avec satisfaction en Iran. Il déclara que les négociations engagées, sur l'initiative du gouvernement soviétique, en vue du règlement de quelques questions de frontières, ainsi qu'au sujet des revendications réciproques d'ordre financier, étaient en cours⁴⁷⁶. La joie iranienne était motivée par le fait que Malenkov avait mentionné les revendications financières. Les négociations commencèrent le 13 août. Le même jour, le Chah signait, à l'insu des négociateurs, un décret destituant Mossadegh. La suite des événements est connue. Le 16 août, un coup d'Etat était tenté par les forces militaires dévouées au Chah, mais elles furent désarmées. Néanmoins, le 19 août, grâce à l'intervention des services secrets britannique et américain dans le cadre de l'opération Ajax, le gouvernement Mossadegh était renversé et le général Zahedi fut nommé Président du Conseil. Dans les jours qui suivirent, Mossadegh et différentes personnalités du Front National et du parti Toudeh furent arrêtés⁴⁷⁷.

Le nouveau gouvernement voulut parvenir rapidement à un règlement du conflit pétrolier, mais il ne remit pas en cause la nationalisation. Bien au contraire, Zahedi s'empressa d'annoncer à la radio qu'il en était un ardent partisan. Cette orientation était confirmée par le Chah, le 23 août, dans une conférence de presse. Le souverain déclara « qu'il existe une opinion publique en Iran et que les puissances ne peuvent plus exercer de pression sur le pays. Le problème du pétrole n'est pas mûr pour être résolu et le gouvernement doit poursuivre les efforts commencés par le mouvement national »⁴⁷⁸. On ne peut pas s'étonner de cette position. L'opinion publique n'aurait pas suivi un gouvernement qui abandonnerait les revendications nationalistes, qui avaient été à la base de la popularité du Dr. Mossadegh. Bien que l'orientation politique semblait inchangée, le général Zahedi avait l'avantage de n'être aucunement tenu par les engagements du Dr. Mossadegh. Un mois après son accession au pouvoir, il reconnut la nécessité pour l'Iran de vendre, dès que possible, ses produits pétroliers sur le marché mondial. Bien que les exploitations soient virtuellement inactives, la NIOC avait plus de 56.000 salariés à payer et s'endettait au rythme de 3.700.000 \$ par mois. En 1953, elle produisait de 50.000 à 75.000 barils par jour, mais la moitié de cette production était invendue. Depuis la nationalisation, l'Iran n'avait vendu que 561.000 barils de produits pétroliers et 358.000 barils de brut à l'Italie et au Japon⁴⁷⁹. Les achats japonais cessèrent à la fin de l'année 1953, lorsque le gouvernement nippon refusa de fournir les devises nécessaires à la continuation de ce commerce contesté. Quant au pétrole importé en Italie, il fut immobilisé sur les docks parce que le gouvernement italien refusait d'accorder des licences d'importation. Dans ces conditions, le général Zahedi ne pouvait que souhaiter une prompte reprise des négociations. Avec l'aide fournie au titre du Point IV, les Etats-Unis disposaient d'un moyen de pression efficace pour relancer les pourparlers. Herbert Hoover Jr, conseiller du Département d'Etat pour les questions pétrolières, fut chargé de renouer les relations avec l'Iran. Paris profita de cette mission pour passer à l'offensive et récolter les fruits de sa politique.

⁴⁷⁵ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le conflit anglo-iranien des pétroles » du 15 septembre 1954

⁴⁷⁶ *Ibid.*, discours de Malenkov du 8 août 1953.

⁴⁷⁷ James H. Bamberg, *op. cit.*, p. 488-489 et Ray Takeyh, « What Really Happened in Iran: The CIA, the Ouster of Mosaddeq, and the Restoration of the Shah », *Foreign Affairs*, vol. 93, n°4, 2014, p. 2-12.

⁴⁷⁸ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 15, télégramme n°676/AS de François Coulet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Les premières déclarations du Chah et du général Zahedi et la politique du gouvernement » du 25 août 1953.

⁴⁷⁹ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le Général Zahedi fait le point de la situation » de septembre 1954

Herbert Hoover Jr partit pour Téhéran au milieu du mois d'octobre 1953, puis se rendit à Londres le 4 novembre. Le 5 décembre, il obtint la reprise des relations diplomatiques entre l'Iran et la Grande-Bretagne. En revanche, la résolution du conflit pétrolier se révéla plus difficile⁴⁸⁰. Après trois années d'arrêt, la reprise de la production iranienne posait un problème international. Pour compenser la perte de l'Iran, les *Majors* avaient accru avec succès la production des autres producteurs. Ainsi, le pétrole iranien avait perdu ses débouchés traditionnels. Son retour sur le marché exigeait un aménagement international, puisqu'il devait provoquer une réduction de la production d'autres pays. Au Moyen-Orient, ce furent surtout le Koweït, l'Irak et l'Arabie Saoudite qui en profitèrent. Au Koweït, la capacité de production, qui était de 500.000 tonnes en 1951, atteignait presque un million de tonnes en 1953. En Irak, la production augmenta de 50% en 1953⁴⁸¹. La France, qui bénéficia largement de l'augmentation de la production irakienne, ne voulait pas la voir remise en cause. L'AIOC acquit également de nouvelles concessions, mais son effort porta surtout sur le développement de sa capacité de raffinage. La perte de la raffinerie d'Abadan avait été pour elle un coup sans précédent. Les installations d'Abadan, les plus importantes au monde, constituaient presque les trois-quarts de sa capacité de raffinage. Des mesures furent prises pour développer la capacité de raffinage. Les usines existantes furent agrandies et leur capacité accrue. Les principales extensions se firent en Europe. La capacité de la raffinerie d'Anvers fut portée de 1,4 MT à 2 MT et celle de Dunkerque de 500.000 à 2 MT. La capacité de la raffinerie française de Lavera fut également portée à 2 MT. La raffinerie de Porto-Marghera vit sa capacité croître de 900.000 tonnes, celle d'Hambourg de 270.000 tonnes. En Grande-Bretagne, la capacité de raffinage augmenta de 1,7 MT et la construction d'une nouvelle raffinerie à Isle of Grain, dans le Kent, devait l'accroître de 4 MT. En dehors de l'Europe, la construction de deux grandes raffineries fut entreprise près de Fremantle, en Australie, et à Aden. Cette dernière entra en fonctionnement au mois d'août 1954. Cette année, l'AIOC avait mené un programme d'expansion de 9 MT⁴⁸².

Cette situation donnait au conflit iranien un nouveau tour. Il y avait désormais deux problèmes distincts : l'indemnisation de l'AIOC et la remise en marche de l'exploitation du pétrolière. Le second était le plus urgent puisque, étant donné les faibles ressources de l'Iran en dehors de son pétrole, il conditionnait la solution du premier. Dès le début de la crise, les Français s'étaient interrogés sur la position à adopter. Paris temporisa les demandes iraniennes et joua ainsi le jeu de l'AIOC. La France ne ferma pas, pour autant, la porte à Téhéran. Elle intervint par le canal d'acteurs privés agissant, officieusement, pour les autorités françaises. En juin 1953, Max Laymet fut ainsi chargé par la Société Commerciale et Maritime et par les Raffineries françaises de l'Atlantique d'une mission d'information en Iran. Pour éviter de donner à ces démarches une publicité superflue, la mission française ne multiplia pas les contacts. En accord avec M. Coste, conseiller commercial de l'ambassade, elle dressa une liste limitative des personnalités à contacter. Max Laymet rencontra ainsi les principaux responsables de l'économie iranienne et plus spécialement de l'industrie pétrolière. Pour plus de discrétion et pour ne pas inquiéter les Britanniques, M. Coste lui demanda de se présenter uniquement comme le mandataire de Société Commerciale et Maritime, entreprise chargée de trouver du brut et qui en transportait 1,5 MT/an. Cette astuce lui permit de créer un écran pour

⁴⁸⁰ Mary Ann Heiss, « The United States, Great Britain, and the Creation of the Iranian Oil Consortium, 1953-1954 », *The International History Review*, vol. 16, n°3, 1994, p. 515-516.

⁴⁸¹ AHT, documents sur l'exercice 1951 et 1953.

⁴⁸² AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le conflit anglo-iranien des pétroles » du 15 septembre 1954.

les Raffineries françaises des Pétroles de l'Atlantique⁴⁸³. Max Laymet put agir discrètement et discuter d'une participation française à l'industrialisation du pays. La France s'écarta ainsi des solutions aventureuses, adoptée par l'Italie et le Japon, sans se retirer.

En gardant de bonnes relations avec les deux camps, Paris espérait obtenir une compensation pour ne pas avoir tenté de profiter de la situation. En août 1953, la chute de Mossadegh poussa la France à sortir de sa réserve et à se montrer plus active. La solution au conflit pétrolier s'orientait de plus en plus nettement vers la création d'une société internationale, chargée de la vente du pétrole iranien au départ d'Abadan, tandis que les techniciens étrangers assureraient son exploitation. En septembre, dès sa première rencontre avec le général Zahedi, François Coulet informa les Iraniens du désir de Paris de voir des intérêts français représentés dans cette société internationale, reprenant les discussions lancées par Max Laymet. Zahedi se montra très enthousiaste. Une participation française lui évitait d'être accusé de ne négocier qu'avec les Américains⁴⁸⁴. Cette position était confirmée par le ministre des Affaires étrangères, M. Entezam. L'institution d'une société internationale ne serait acceptable pour Téhéran que si celle-ci était véritablement internationale, c'est-à-dire composée de nombreux participants étrangers, dont aucun n'aurait une influence dominante⁴⁸⁵. Autrement dit, le gouvernement iranien n'accepterait pas un simple camouflage de l'ancienne AIOC, ni un puissant consortium anglo-américain. Les tentatives italiennes et japonaises pour forcer le blocus de l'AIOC éliminèrent ces deux puissances aux yeux des Britanniques. A contrario, la France sut rester prudente et conserver le soutien de Téhéran et de Londres.

Pour s'affirmer, Paris se posa en médiateur entre les Britanniques et les Iraniens⁴⁸⁶. Le pétrole iranien restant sous embargo de l'AIOC, tout projet d'utilisation de ce pétrole présupposait la levée de cet embargo. Aucun accord avec Téhéran n'était possible tant que la crise anglo-iranienne perdurait. La France avait bien perçu cet aspect du problème. De plus, la CFP n'avait pas les moyens d'agir seule en Iran et devait compter sur l'aide des *Majors*. L'approvisionnement français était déjà assuré par d'autres sources et la CFP ne disposait pas de marchés capables d'absorber la production iranienne. Pour que le redémarrage de cette production soit viable, il fallait prévoir la commercialisation d'au moins 20 MT de pétrole iraniens. Ce problème ne pouvait être résolu que par les *Majors*. Enfin, le souci majeur des gouvernements britannique et américain et des *Majors* était que la solution à la crise ne procure pas à l'Iran une situation plus avantageuse que celle des autres producteurs. Il s'agissait de prouver que la nationalisation n'était pas payante⁴⁸⁷. C'était un postulat de la politique pétrolière et s'il n'en était pas tenu compte, aucun plan ne pouvait aboutir.

Dans ce contexte difficile, le rôle médiateur de la France fut bien accueilli et lui permit d'obtenir l'appui des Américains. Dès décembre 1953, Loy Henderson, ambassadeur des Etats-Unis en Iran, informa François Coulet que la participation française à la société internationale, destinée à succéder à l'AIOC et à assister la NIOC, était nécessaire et voulue pour ne pas créer un consortium anglo-saxon. C'était même, à l'en croire, une condition *sine qua non* du succès de l'entreprise, puisque le Président du Conseil et le ministre des Affaires

⁴⁸³ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 28, télégramme n°458/DE de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission en Iran de M. Laymet » du 14 juin 1953.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, télégramme n°1505/511 de François Coulet à l'Administration centrale du 3 septembre 1953.

⁴⁸⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 19, télégramme n°686/690 de l'ambassade de France à Téhéran du 23 novembre 1953.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, lettre de Jurien de la Gravière au ministre des Affaires étrangères du 27 août 1953.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, note sur la lettre de Jurien de la Gravière du 12 septembre 1953.

étrangères, avec qui il s'en était entretenu, en étaient eux-mêmes persuadés⁴⁸⁸. Jusqu'alors, les développements survenus dans les questions pétrolières avaient fait l'objet d'entretiens secrets entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Qu'il s'agisse de la hausse des prix du pétrole au Moyen-Orient, des revendications des Etats arabes, de la solution à donner à la crise du pétrole iranien ou du problème que posait la réapparition du pétrole russe sur le marché mondial, la France était mise à l'écart. Profitant de la crise iranienne, elle s'imposa comme un intermédiaire incontournable. A la fin du mois d'octobre 1953, des échanges de vues eurent lieu à Londres entre Français et Britanniques. Ils furent complétés par des conversations à Washington, du 18 au 22 décembre 1953, entre Français et Américains. Soutenue par l'action de Jean Rondot et du CDS, la France obtenait l'assentiment des Etats-Unis à une consultation entre les principaux gouvernements intéressés par les problèmes pétroliers (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Pays-Bas) sur les grandes lignes d'une politique commune. Une fois l'accord réalisé sur cette politique, les grandes compagnies pétrolières reçurent des instructions leur permettant de coordonner leur action. Les Britanniques et les Américains, en acceptant la stratégie française, reconnaissaient le droit à la France d'être associée aux décisions de nature à affecter le marché mondial du pétrole⁴⁸⁹. Il s'agissait d'une avancée significative, qui renforçait l'influence française.

En février 1954, les négociations menées simultanément à Téhéran, entre le chargé d'affaires britanniques et les autorités locales (Affaires étrangères et Commission consultative du pétrole), et à Londres, entre les délégués des grandes compagnies pétrolières et les représentant iraniens, aboutirent à un accord. Le général Zahedi accepta l'envoi de 20 experts internationaux à Abadan pour enquêter sur la situation des champs pétrolifères du sud de l'Iran et sur les conditions de remise en marche des installations. Le *Foreign Office* poussa l'AIOC à faire des concessions. L'AIOC accepta la formation d'un consortium de huit grandes compagnies internationales. Il se réunit une première fois à Londres en décembre 1953. En deuxième lieu, elle accepta de ne pas y être majoritaire⁴⁹⁰. Les conversations se poursuivirent jusqu'en avril 1954. La participation de la CFP au consortium avait été acquise sans opposition⁴⁹¹. Le 9 avril 1954, les représentants des compagnies s'étaient mis d'accord sur la répartition provisoire du pétrole iranien⁴⁹². La part relative des compagnies au sein du consortium était de 40% pour l'AIOC, de 40% pour les cinq compagnies américaines (*Jersey Standard, Socony Vaccum, Texas Cy, Standard of California, Gulf Oil*), de 14% pour la *Royal Dutch Shell* et de 6% pour la CFP.

L'accord final était définitivement signé le 19 septembre 1954 à Ellahihe par Howard Page et Ali Amini. Tenant compte des erreurs passées de l'AIOC, le consortium créa un service de Relations publiques. Celui-ci donna rapidement des explications sur la nature des revenus que l'Iran encaisserait. Ils devaient provenir en grande partie du paiement d'impôts directs. Il s'y ajouterait un droit fixe équivalent à 12,5% du prix du pétrole⁴⁹³. Ce droit apparaissait être le profit marginal de la NIOC sur les ventes. En fait, le pétrole était produit légalement par le consortium, au nom de la NIOC, qui le vendait au prix coûtant augmenté des 12,5% aux huit compagnies participantes. Elles recevaient le pétrole en fonction de leur participation au capital et pouvaient le revendre aux organismes commerciaux de leur groupe ou à toute autre société du marché mondial. Elles payaient également au gouvernement

⁴⁸⁸ *Ibid.*, télégramme n°707/709 de l'ambassade de France à Téhéran du 3 décembre 1953.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Conversations franco-américaines sur le pétrole » du 13 décembre 1953.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, entretien franco-britannique sur le Moyen-Orient du 22-23 février 1954.

⁴⁹¹ *Ibid.*, compte-rendu d'une réunion interministérielle présidée par M. Parodi du 15 mars 1954.

⁴⁹² AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Formation d'un consortium international » de septembre 1954.

⁴⁹³ AHT 80.3/16, *Financial Times* du 22 septembre 1956.

iranien un impôt sur les bénéfices de 50%, moins les 12,5% déjà payés à la NIOC. Dans le cas où les prix pratiqués ne dépassaient pas les prix courants, il n'y avait pas alors de bénéfices, l'Iran recevait toujours les 12,5% versés à la NIOC. La NIOC achetait du brut à la valeur du prix en vigueur, mais la quantité totale qu'elle pouvait prendre n'excédait pas 12,5% de la production⁴⁹⁴. La reprise effective de l'exportation du pétrole iranien débuta le 1^{er} novembre. Pour marquer l'aspect international du consortium, des pétroliers anglais, américains, français et hollandais chargèrent 130.000 tonnes de pétrole. Le premier pétrolier chargé fut le *British Advocate*. Le 31 octobre, le Dr. Amini ouvrit les vannes, ce qui marqua la reprise officielle de l'écoulement du pétrole iranien sur le marché mondial⁴⁹⁵. La CFP avait aussi chargé une première cargaison sur le *Berry* et six pétroliers français accostèrent à Abadan au cours du mois de décembre. Ce nouveau trafic rendit nécessaire la présence d'un représentant français au cours de chaque escale pour viser les papiers réglementaires et aider l'équipage à accomplir les formalités nécessaires auprès des autorités iraniennes⁴⁹⁶. La distance qui séparait Téhéran d'Abadan empêchait l'ambassade d'apporter une aide réelle, ce qui posa à nouveau la question de la faiblesse du réseau diplomatique dans le Golfe alors que les activités économiques françaises étaient en plein essor.

Le règlement du conflit pétrolier ne pouvait manquer d'apparaître d'emblée dans toute sa signification politique. Les commentateurs s'accordèrent pour le placer dans son véritable cadre, qui était celui d'une action concertée de l'Occident pour la stabilisation du Moyen-Orient. Les facteurs économiques occupaient une place secondaire. Le principal objectif des puissances occidentales, principalement des Etats-Unis, était de « sauver » un pays dont la situation précaire avait été mise en lumière pendant les derniers jours du régime Mossadegh. Pour obtenir ce résultat, il fallut donner à l'Iran le statut d'associé et s'engager à lui acheter des quantités précises de pétrole, dont les compagnies n'avaient nul besoin. Le retour du pétrole iranien sur le marché mondial entraîna des ajustements, plus ou moins aisés à réaliser, tant dans la production que dans le raffinage. Les compagnies du consortium ne firent cependant pas une mauvaise affaire financière. L'Iran ne recevait pas d'avantages supérieurs à ceux des autres pays producteurs du Moyen-Orient et les 150 M£, qui lui étaient promis en trois ans, représentaient tout juste ce que la crise coûta au pays. Le marché accepté par l'AIOC n'était pas désavantageux, puisqu'à la faible indemnité payée par l'Iran s'ajoutaient les redevances que verseraient à l'AIOC les membres du consortium au titre du rachat du privilège d'exploitation des installations. Pendant les premières années, ces redevances furent cependant réduites à des sommes modiques, en raison de la nécessité de fournir à l'Iran les revenus qu'appelait l'état désespéré de ses finances⁴⁹⁷.

Finalement, ces accords faisaient courir aux compagnies un danger d'ordre politique. Afin de démontrer que la nationalisation ne payait pas, l'AIOC, soutenu par les sept autres membres du consortium et les gouvernements intéressés, fit valoir ses droits à une indemnité. Toutefois, le montant de celle-ci et ses modalités de règlement pouvaient paraître un fardeau léger à certains nationalistes du Moyen-Orient et les inciter à penser que la nationalisation n'entraînait pas de très grands risques. Les négociateurs cherchèrent à établir un équilibre entre les pertes subies par l'AIOC, depuis 1951, et les pertes subies par l'Iran, en raison de l'impossibilité où il se trouvait de vendre son pétrole à l'étranger, mais ils durent tenir compte

⁴⁹⁴ *Ibid.*, Etudes et synthèses du CDS intitulée *La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954*, tome 2, la Grande Bretagne, 15 juin 1955.

⁴⁹⁵ AHT 80.3/16, *Times* du 1^{er} novembre 1954

⁴⁹⁶ AHT 89.14/20, télégramme n° 1163/AL de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Venue dans les eaux iraniennes de pétroliers français » du 23 novembre 1954.

⁴⁹⁷ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « Le conflit anglo-iranien des pétroles » du 15 septembre 1954.

de sa situation financière. C'est pourquoi l'Iran reçut rapidement des sommes importantes, tandis que l'AIOC dut attendre 1957 pour recevoir ses premières indemnités. Malgré ce risque, le gouvernement américain exprima sa satisfaction. Il nomma, le 17 août 1954, Herbert Hoover Jr, principal artisan de l'accord, au poste de Sous-secrétaire d'Etat. A l'inverse, la presse britannique accueillit avec un regret résigné un règlement qui lui semblait réalisé aux dépens de l'intérêt comme du prestige de la Grande-Bretagne⁴⁹⁸. En effet, Washington apparaît comme le grand gagnant de la crise iranienne. Après la conclusion de l'accord, l'Iran se trouva économiquement dépendant de l'Occident et passa définitivement dans le camp occidental. Le gouvernement iranien pouvait d'autant moins s'opposer aux plans américains qu'il recevait une aide considérable des Etats-Unis. L'aide économique exceptionnelle, accordée à l'Iran dès l'arrivée au pouvoir du général Zahedi au mois d'août 1953, se chiffra à 60 M\$⁴⁹⁹.

Bien que moins visible, la France est le second gagnant de cette crise. Elle affirmait progressivement sa présence au Moyen-Orient. Dans ce cas précis, elle sût parfaitement utiliser ses différents réseaux de renseignement, publics et privés, pour former une véritable communauté française du renseignement. Bien informée, elle évita, contrairement aux Italiens et aux Japonais, de s'embourber dans un conflit juridique avec l'AIOC pour acquérir le pétrole iranien. Elle opta pour une position neutre, qui lui permit de maintenir l'équilibre entre Londres et Téhéran et de jouer les intermédiaires au moment propice. Elle profita ainsi de la crise pour s'imposer au niveau politique et économique dans un pays où sa présence était surtout culturelle. A l'issue du conflit anglo-iranien, la CFP, jusqu'alors exclue d'Iran, fut associée au consortium international des pétroles et gagna une nouvelle source de pétrole à moindre coût. Il s'agissait de sa première participation importante en dehors de l'IPC. Le gouvernement français fut également reconnu comme un partenaire incontournable par les Anglo-Saxons sur les questions pétrolières. Ce succès marqua les débuts d'une expansion française significative dans le Golfe.

*
* *

Dans l'ensemble du golfe Arabo-Persique, la présence française laissa, dès les années 1950, une grande place aux acteurs privés qui purent compenser la faiblesse du réseau diplomatique et jouèrent un rôle central dans l'expansion économique française. Loin de l'image des chefs d'entreprises suivant le président de la République dans le cadre d'une diplomatie des grands contrats, ce sont eux qui jouèrent ici les premiers rôles et compensèrent l'absence de visites officielles. On ne peut pas, pour autant, parler d'une privatisation de l'action diplomatique dans le domaine économique. L'Etat encouragea, lorsqu'il ne les créa pas, ces initiatives privées, qui ne purent se réaliser que grâce au soutien de la COFACE. Ce dynamisme public-privé n'avait rien d'original puisque les principales puissances occidentales menaient des politiques similaires. En revanche la France se démarquait grâce à la CFP. Elle créa une véritable diplomatie d'entreprise qui ne se limitait pas à l'expansion économique, mais s'étendit au domaine culturel et politique, dépassant les seuls intérêts

⁴⁹⁸ *Ibid.*, note du CDS intitulée « Signification politique de l'accord » de septembre 1954.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, note du CDS intitulée « Le conflit anglo-iranien des pétroles » du 15 septembre 1954.

pétroliers. Seule l'ARAMCO avait, à cette époque, une action diplomatique aussi aboutie et c'est d'ailleurs elle qui servit de modèle à la CFP. Par ce biais, la France disposait d'un outil original, face à ces concurrents européens, qui lui assura à plusieurs reprises des avantages lui permettant d'accroître son influence et sa présence locale. Si la CFP joua un rôle déterminant en Irak et dans les émirats et d'une ampleur inédite, de par l'importance de ses moyens par rapports aux autres entreprises françaises, elle n'était le seul acteur privé. La SERIAC et la Banque de l'Indochine contribuèrent, à leurs échelles, à faire connaître les marchés iranien et saoudien et à faciliter l'implantation locale des affaires françaises. Tout comme la CFP, ces deux acteurs avaient conscience de l'importance déterminante de collecter des informations en amont et surtout de disposer de relais locaux efficaces pour servir d'intermédiaires auprès des autorités locales. Ces intermédiaires étaient d'ailleurs souvent partagés entre les entreprises françaises, à l'image du réseau des Abdeni, utilisé par la CFP, via l'intermédiaire de la CIFMO, en Irak et par la SERIAC en Arabie Saoudite et en Iran. Ce réseau d'informations, discret et varié, fut pleinement mis à profit durant la crise iranienne et permit à la France de se placer idéalement pour obtenir une nouvelle participation pétrolière, à la différence des Allemands, des Italiens et des Japonais, qui menèrent pourtant des actions visibles, actives et agressives.

Chapitre 3 : Gagner des parts de marché. Une expansion continue dans le golfe Arabo-Persique jusqu'à la crise de Suez

Lorsqu'on parle d'expansion française dans le golfe Arabo-Persique, on pense généralement au tournant gaullien de 1962, « l'année décisive »¹. Si la politique arabe du général de Gaulle favorisa la présence française dans le Golfe, les analyses ont trop tendance à oublier l'action de la IV^e République. Il est vrai que la fin des années 1950 fut une période difficile pour la politique étrangère française dans le Golfe. A la suite de la crise de Suez, en novembre 1956, la France fut isolée et les Etats arabes, à l'exception du Liban, rompirent leurs relations diplomatiques avec elle. Une sorte de légende noire semble frapper l'action de la IV^e République, y compris sa politique étrangère. C'est le constat de Frédéric Bozo qui écrit que « la fin de la IV^e République marque la faillite d'un régime, mais aussi, *ipso facto*, d'une politique étrangère »². Nous nous proposons de nuancer cette approche trop téléologique, qui analyse l'action de la IV^e République au prisme de sa chute.

Dans le Golfe, il y eut une continuité entre la politique de la IV^e et celle de la V^e République. On ne peut pas parler d'un virage diplomatique car les grandes idées de la politique gaullienne sur le monde arabe reprirent des orientations et des projets créés avant 1956. Dès le début des années 1950, le Quai d'Orsay chercha à compenser la coopération franco-israélienne par une politique arabe renouvelée au lendemain de la fin des mandats. L'importance de ces marchés économiques et le maintien de la présence française en Afrique du Nord rendirent nécessaire une telle politique. En 1954, Pierre Mendès-France élaborait une politique arabe avec un objectif précis, celui de « trouver des appuis politiques dans les milieux militaires dont l'influence était déterminante et de marquer l'importance de la France »³. Ainsi, avant la période gaullienne, l'administration française chercha à devenir plus autonome pour imposer sa présence en réalisant ses propres partenariats bilatéraux au Moyen-Orient. Sous l'impulsion de Pierre Mendès France, le Quai d'Orsay s'intéressa particulièrement au Koweït et à l'Arabie pour leur potentiel commercial⁴ et renforça sa présence en Irak et en Iran. La politique gaullienne reprit l'essentiel de cette stratégie, qui fut stoppée par la rupture de 1956, mais dont les fondements ne furent pas remis en cause. Les acteurs et les réseaux, qui permirent l'expansion française dans le Golfe à partir de 1963, étaient souvent les mêmes qu'avant 1956.

En ce sens, les années 1950 sont essentielles pour comprendre la présence française dans le Golfe, car elles lui servirent de matrice pour les décennies suivantes. La recherche de l'amitié des pays du Moyen-Orient, la préservation de leur statu quo, la diffusion de la culture française, tels étaient déjà les principaux éléments de la politique française. La France garda un vif attrait pour les étudiants et les personnalités arabes, mais ce fut surtout sur le plan

¹ Frédéric Bozo, *La politique de la France depuis 1945*, Paris, Flammarion, 2012, p. 82.

² Frédéric Bozo, *op. cit.*, p. 65.

³ Sofia Papastamkou, *La France au Proche-Orient (1950-1958) : Un intrus ou une puissance exclue ?*, thèse rédigée sous la direction de Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avril 2007, p.440-441.

⁴ Claire Lebrun, *La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officielle (1950-1965)*, mémoire de master dirigé par Pierre Vermeren et Philippe Périat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2018, p. 30.

commercial que ces progrès se mesurèrent. Au niveau politique, indirectement mêlée à l'organisation de la défense du Moyen-Orient, elle paraissait n'exercer qu'une activité réduite, mais se trouva une niche dans le cadre de la politique arabe initiée par la IV^e République. Si la France n'avait alors pas les moyens de s'imposer face aux Anglo-Saxons, elle parvint toutefois à tisser une relation politique avec les pays du Golfe dès les années 1950. Ainsi, nous verrons dans ce chapitre que si les manifestations de sa présence étaient rarement tapageuses, elles étaient remarquables par leur efficacité. S'étonner de l'absence de la France de l'avant-scène politique revient à n'avoir qu'une vue partielle des événements. Toute grande puissance s'efforçait d'échapper aux contradictions qui existaient entre ses objectifs et les différents moyens retenus pour y parvenir. La France connaissait de sévères limites dans sa liberté d'action politique. Toutefois, elle restait détentrice d'un potentiel de force et de prestige qu'elle sut utiliser avec succès.

Redéfinir la politique arabe française sous la IV^e République après la fin des mandats

Morcelé par des frontières issues de la Première Guerre mondiale et contestées, le Moyen-Orient est un espace où le sentiment d'appartenance à un même monde est prégnant. Né d'une parenté linguistique, historique et religieuse et nourrie par la circulation des personnes, la diffusion d'une même culture et l'existence de médias transnationaux, ce sentiment d'appartenance s'est concrétisé avec le nationalisme arabe⁵. Il trouve son origine dans l'effort entrepris au XIX^e siècle pour rétablir dans sa pureté et sa dignité la langue arabe⁶. Le premier manifeste influent du nationalisme arabe est *Omm al-Qorā*, paru en 1902 au Caire, d'Abd ar-Rahmān al-Kawākibi, syrien exilé en Égypte, Il y exalte la supériorité des Arabes sur les Turcs et trace un plan de régénération de l'Islam sous l'impulsion d'un califat arabe dont le centre serait La Mecque. Ses idées furent reprises et développées par le chrétien syro-palestinien Najīb 'Azūri qui fonda à Paris, avec le haut fonctionnaire français Eugène Jung, une Ligue de la patrie arabe et une revue, *L'Indépendance arabe*, en 1907-1908. Bien que proposant un empire arabe indépendant, son appartenance minoritaire, le fait que sa pensée soit diffusée uniquement en français et ses liens avec la politique coloniale française nuisirent beaucoup à la diffusion de ses idées⁷. Après ces pionniers du proto-nationalisme, le nationalisme arabe tarda à se structurer. Il fallut attendre la Seconde Guerre mondiale pour voir l'aboutissement institutionnel de cet effort par la constitution de la Ligue des États arabes, le 22 mars 1945. Bien qu'étant incapable de formuler une politique commune, la Ligue arabe coordonna sur le plan de la propagande, plus que sur celui de l'action concrète, des mesures contre les puissances impérialistes. Dans ce cadre, elle demanda une politique énergique contre la France en faveur de l'indépendance de l'Afrique du Nord, poussant la France à « veiller au grain »⁸ et à reformuler ses relations avec le monde arabe.

Réagir face à une phase nouvelle du nationalisme arabe

⁵ Leyla Dakhli, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième Siècle*, vol. 103, n°3, 2009, p. 12-25.

⁶ Metellus, « Le nationalisme arabe », *Politique étrangère*, n°6, 1957, p. 665-670.

⁷ Maxime Rodinson, « Arabisme », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 7 mai 2020. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/arabisme/>

⁸ Samya El Mechat, « L'improbable « Nation arabe ». La Ligue des États arabes et l'indépendance du Maghreb (1945-1956) », *Vingtième Siècle*, vol. 82, n°2, 2004, p. 57-68.

Avant la crise de Suez, la France devait déjà faire face aux critiques contre sa politique en Afrique du Nord. Considérée comme l'opresseur de millions de musulmans, elle subissait de violentes attaques de la part de la Ligue arabe et des milieux politiques du Proche et Moyen-Orient. L'importance revêtue par ce problème lui imposait de chercher des moyens pour modérer les campagnes dirigées contre sa présence au Maghreb. Dans les journaux de Bagdad, des articles relatifs à la situation en Afrique du Nord paraissaient régulièrement. Ces écrits créaient un climat difficile dans un pays qui était la principale source d'approvisionnement de la CFP. Néanmoins, jusqu'à la fin des années 1940, on ne peut pas parler d'une véritable campagne de presse contre la France en Irak. Les articles n'étaient que sporadiques et momentanés. Cependant, la répétition des mêmes griefs, à intervalles rapprochés, finissait par agir sur l'opinion publique. Les moyens d'action français étaient limités et risquaient de se retourner contre elle. Paris se contenta de répondre aux accusations sur les ondes de la radio française. Plus rarement, l'ambassade diffusa des articles profrançais dans la presse irakienne⁹. Dans les deux cas, l'efficacité de telles actions restait limitée.

L'enjeu était pourtant de taille. Les campagnes de presses laissaient des traces et menaçaient de créer un courant d'opinion hostile, appelant au boycott des produits français. Les pays arabes n'étaient pas les seuls à attaquer la France sur l'Afrique du Nord. L'Inde, le Pakistan et la Birmanie donnèrent à ces campagnes une ampleur mondiale. Parmi les pays arabes, seul l'Irak semblait vouloir jouer un rôle d'animateur de ce mouvement¹⁰. Face à cette tendance, l'ambassade prit l'initiative d'inviter des journalistes et des personnalités politiques en Afrique du Nord, afin qu'ils informent l'opinion dans un sens plus favorable à la France. Elle intervint ainsi auprès de Yahya Qassim, directeur du journal *Chaab*, qui s'était démarqué, en mars 1951, sur la question du Maroc et sur l'affaire tunisienne par son attitude positive vis-à-vis de la politique française¹¹. Paris avait également conscience du danger. Les autorités françaises organisèrent une réunion de crise, le 20 décembre 1952, pour examiner les conséquences d'un boycott du commerce français dans les pays arabes. Certaines manifestations, qui venaient d'avoir lieu dans le monde arabe, laissaient envisager que la Ligue arabe se prononcerait sur l'adoption d'un boycott. Il paraissait d'autant plus plausible que la position radicale de certaines délégations, celle de l'Irak en particulier, bénéficiait de l'excitation de l'opinion publique¹². La menace apparaissait plus grave dans le domaine culturel, davantage soumis aux variations de l'opinion, que dans celui des affaires, où les considérations sentimentales s'effaçaient plus facilement devant les intérêts privés et les habitudes commerciales anciennes. Toutefois, un boycott pouvait facilement s'effectuer sur les affaires présentant un caractère spectaculaire, comme les grands travaux, plutôt que sur les opérations commerciales courantes. Or, la France gagnait justement des parts de marché sur ces contrats spectaculaires et non sur le commerce courant.

Le Quai d'Orsay se méfiait également des recommandations faites aux fonctionnaires locaux pour entraver, sur le terrain, les initiatives françaises. En cas d'application de ces mesures, la France disposait de peu de moyens de rétorsion. La Jordanie, l'Arabie saoudite et le Yémen, où les exportations françaises se développaient dans des conditions satisfaisantes,

⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 453, télégramme n°98/AL du chargé d'affaires de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'opinion irakienne et l'Afrique du Nord » du 5 mars 1947.

¹⁰ *Ibid.*, Généralités, 531, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

¹¹ *Ibid.*, Irak, 453, télégramme n°290/IP de C.A Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Voyage de Yahya Qassim en France » du 3 juin 1952.

¹² *Ibid.*, Généralités, 545, note de la sous direction du Levant pour la DAEF intitulée « Boycottage de la France dans le Proche-Orient » du 8 janvier 1953.

exportaient peu vers la France¹³. En Irak, la position française était particulièrement délicate. La France avait, là aussi, peu à offrir, si ce n'est en achetant une partie de la récolte de dattes, et dépendait des puits irakiens pour plus du tiers de ses importations de pétrole¹⁴. Aussi le problème était-il moins de prévenir le boycott que de s'attacher à reprendre son indépendance économique vis-à-vis de la production irakienne. À cet effet, le Quai d'Orsay distingua les pays producteurs de pétrole où l'opinion était moins défavorable à la France et tenta d'encourager la CFP à y déplacer ses importations¹⁵. Les émirats répondaient à ces conditions, mais les marges de manœuvres françaises étaient limitées. Pour mettre en place cette stratégie, la CFP aurait dû demander à ses associés de l'IPC d'imputer ses allocations en pétrole irakien sur les autres sources.

Pour des raisons politiques, la CFP préférait ne pas prendre cette initiative, tant que l'Irak en restait aux menaces. Cette attitude prudente résultait de sa maîtrise de l'information locale, qui lui permettait d'analyser sereinement la situation et de ne pas surinterpréter les discours politiques appelant au boycott. En effet, ils ne dépassèrent pas le stade de la menace. La Ligue arabe se borna à inviter les gouvernements à formuler une protestation auprès de la France¹⁶. Cette relative modération s'explique grâce aux voix, qui se firent entendre avec fermeté, en faveur de la France. Les délégations syrienne et libanaise agirent dans ce sens et réussirent à écarter les résolutions plus hostiles. Elles refusèrent de présenter l'aide-mémoire de protestation, d'inspiration égyptienne, aux ambassades de France à Damas et à Beyrouth. Lors des discussions sur le boycott, elles s'opposèrent à l'adoption d'une telle mesure, qui risquait d'entraîner, chez eux, la fermeture des écoles françaises et la désorganisation de l'enseignement. Elles réussirent, sur ce point, à faire partager leur sentiment au délégué égyptien. Ce dernier proposa alors, avec le soutien de l'Irak, d'interdire l'escale des avions français en transit pour l'Indochine, mais il se heurta à la même prise de position de ses collègues syriens et libanais¹⁷. L'argumentation des représentants de la Syrie et du Liban mettait en lumière l'importance que ces pays attachaient au maintien de leurs relations avec la France. Le délégué syrien déclara qu'il ne pouvait s'associer à un boycott de la France, les circonstances dans son pays étant telles que tous les éducateurs étaient de formation française. Le gouvernement syrien devait tenir compte de cet état de fait. Il lui serait impossible de poursuivre le développement de son programme d'instruction publique, s'il rompait ses liens culturels avec la France. Les délégués libanais et égyptiens exprimèrent la même préoccupation, ces derniers ayant même reconnu que la fermeture des écoles françaises en Egypte serait un désastre qui mettrait des élèves « à la rue »¹⁸. Ces délibérations font ressortir l'importance et l'efficacité de l'action culturelle de la France au Levant. Ainsi, la politique culturelle permit d'éviter des mesures de boycott, dont les conséquences auraient été nuisibles à l'ensemble des intérêts français au Moyen-Orient.

Malgré cet échec relatif, le sujet persista sur la scène internationale. En mars-avril 1953, la Ligue arabe débattit à l'ONU de la politique française en Afrique du Nord¹⁹. Là

¹³ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Boycottage commercial de la France en Orient » du 27 décembre 1952.

¹⁴ AHT documents sur l'exercice 1951, 1952 et 1953

¹⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 545, note de la sous direction du Levant intitulée « Boycottage commercial de la France en Orient » du 27 décembre 1952.

¹⁶ Samya El Mechat, *op. cit.*, p. 65.

¹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 545, note de la sous direction du Levant pour la DAEF intitulée « Boycottage de la France dans le Proche-Orient » du 8 janvier 1953.

¹⁸ *Ibid.*, note de la sous-direction du Levant pour la direction des Relations culturelles intitulée « Influence de notre œuvre culturelle au Levant sur les délibérations du comité de la Ligue arabe » du 20 janvier 1953.

¹⁹ Samya El Mechat, *op. cit.*, p. 66.

aussi, l'Assemblée ne vota que des motions modérées, qui demandèrent la reprise des pourparlers²⁰. Si ces manifestations prenaient un caractère anti-occidental et accéléraient la tendance des Etats arabes à se constituer en un bloc, elles n'avaient que des conséquences relatives pour la France. Malgré leurs discours, les pays arabes ne liaient pas la question de l'Afrique du Nord à celle de leurs rapports avec Paris. Ils bénéficiaient de la coopération française et ne voulaient pas la supprimer. Dans ce conflit, il importe donc de distinguer l'attitude adoptée par les Etats arabes devant les instances internationales et les conséquences qui en résultent, sur le plan pratique, dans leurs rapports avec la France. Cette complexité inclina la direction d'Afrique-Levant à suivre la position initiale de la CFP et à faire œuvre d'un plus grand discernement dans la poursuite de sa politique à l'égard des Etats arabes. Comme ceux-ci ne s'alignèrent pas nécessairement, dans la pratique, sur des positions hostiles, la France évita toute initiative qui pouvait être interprétée comme une « volonté délibérée de pénaliser le monde arabe »²¹.

La situation française était similaire à la position allemande. En novembre 1952, l'Allemagne fut également menacée par un boycott, à la suite des accords de réparation signés avec Israël²². Les événements montrèrent que ces craintes étaient, là aussi, sans fondement. Le versement des réparations à Israël débuta sans qu'il n'y ait un ralentissement des échanges germano-arabes. Au contraire, les exportations allemandes augmentèrent vers les pays arabes²³. En août 1953, un accord avec le Yémen, préparé par le prince Saïf Al Islam et le cheikh Ali Mohammed al Djamali lors de leur voyage en Allemagne, permit une percée allemande au Moyen-Orient et fut un tournant dans la politique des concessions pétrolières²⁴. Les Arabes ignorèrent l'assistance allemande à Israël et préférèrent considérer l'Allemagne comme un partenaire ne portant pas une étiquette impérialiste. En Iran et en Egypte, les Allemands bénéficièrent de l'hostilité à la Grande-Bretagne et en Syrie à la France. L'activité des exportateurs allemands au Moyen-Orient ne fut donc pas entravée par les querelles politiques. Il en fut de même pour la France.

Paris négocia l'indépendance du Maroc et de la Tunisie sans que la Ligue arabe ne menace sérieusement ses intérêts, mais la situation fut différente pour le cas algérien²⁵. En janvier 1955, la chambre de commerce d'Amman lança un appel aux autres chambres de commerce arabes. Elle les invita à boycotter économiquement la France « en vue de soutenir la lutte des peuples maghrébins contre le colonialisme et pour protester contre la politique tyrannique de la France »²⁶. Le 17 janvier, la chambre de commerce de Bagdad proposa un boycott français au Bureau permanent de la Fédération des chambres de commerce arabes. L'opinion irakienne était à nouveau remontée contre la France à cause de son attitude négative à l'égard du pacte de Bagdad. La position française était perçue par Bagdad comme une nouvelle preuve de la mauvaise volonté française vis-à-vis des intérêts arabes. Le 17 février 1955, le journal *El Hurriya* affirmait que le gouvernement irakien envisageait de fermer la porte aux compagnies françaises. Quelques jours plus tard, lors du débat parlementaire sur le

²⁰ AHT 80.3/8, « La Ligue et les puissances étrangères », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°0, 15 avril 1953.

²¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 545, note de la sous direction du Levant pour la DAEF intitulée « Boycottage de la France dans le Proche-Orient » du 8 janvier 1953.

²² Cerès Wissa-Wassef, « Les relations entre l'Egypte et les deux Etats allemands depuis la Seconde Guerre mondiale », *Politique étrangère*, n°5, 1972, p. 609-638

²³ AHT 80.3/8, « L'Allemagne et le Moyen-Orient », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°10, 15 octobre 1953.

²⁴ *Ibid.*, « Portée de l'accord germano-yéménite d'août 1953 », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°2, 15 novembre 1953.

²⁵ Samya El Mechat, *op. cit.*, p. 66-67.

²⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°60/AL de Pierre de Vaucelles au ministre intitulé « D'une proposition de boycottage économique de la France » du 22 janvier 1955.

plan quinquennal, Izzaddin el Naquib, député de Diala, demanda au gouvernement d'annuler les contrats passés avec les compagnies françaises en raison de l'attitude de la France à l'égard de l'Irak. Ce point de vue fut repris peu après par Tawfik el Mokhtar, député de Bagdad, qui marqua avec véhémence sa surprise de voir le *Development Board* confier des travaux à des entreprises françaises en dépit de la lutte menée par la France en Algérie. « Le temps, conclut l'orateur, est venu d'inscrire les sociétés françaises sur la liste noire »²⁷. Le 20 mars 1955, le Parlement irakien n'adopta qu'une résolution protestant contre la politique française. Cette résolution était adressée à l'OTAN et aux pays qui participèrent à la Conférence afro-asiatique de Bandoeng. Le vote de ce texte fut précédé d'un débat au cours duquel plusieurs députés réclamèrent la rupture des relations diplomatiques, le boycott des produits français, l'interdiction aux appareils d'Air-France d'atterrir en Irak et la saisie des biens pétroliers français. Dans sa réponse, M. Bashayan, ministre des Affaires étrangères, se déclara en accord avec ces demandes, ajoutant :

« L'Irak continuera d'appuyer la lutte à mort engagée par les Arabes d'Afrique du Nord pour la liberté et l'indépendance totales. Le gouvernement prend toutes les mesures susceptibles de réaliser une politique arabe unifiée, afin que tous les Etats arabes fassent front et mettent un terme aux massacres perpétrés par les troupes françaises en Algérie. Nous croyons au boycottage économique en tant que mesure pratique dirigée contre la France et nous espérons qu'une telle mesure sera appliquée collectivement »²⁸.

Le ministre conditionnait ainsi l'intervention irakienne à une action collective, menée par la Ligue arabe.

Cette promotion profita à la Ligue arabe, qui y vit un moyen de renaître²⁹. Elle put rappeler son existence en lançant un « appel à la conscience du monde civilisé » contre les mesures prises par Paris pour mettre fin au « terrorisme » en Algérie. Ce n'était pas la première fois qu'elle recourait à des démonstrations de ce genre pour masquer son impuissance de fait. Ce qui était nouveau, en revanche, c'était qu'elle s'adressait aux pays membres du Pacte atlantique, sollicités pour mettre un terme à l'action de la France en Afrique du Nord. Incapables d'agir efficacement par eux-mêmes, les Etats arabes tentèrent, sans succès, de mobiliser les alliés de la France. Cette impuissance s'observa également au niveau des rapports franco-arabes. Bien que les émissions de Radio-Le Caire et de Radio-Damas, contrôlées par l'Etat, reprissent leurs campagnes anti-françaises, l'Egypte et la Syrie sollicitèrent le concours financier de la France pour exécuter leurs programmes de développement³⁰. La présence économique française au Moyen-Orient, bien que mineure par rapport à celle des Anglo-Saxons, était suffisamment importante pour contraindre les pays bénéficiaires à modérer leurs actions contre Paris.

Jusqu'en 1956, malgré l'aggravation des rapports avec les pays arabes, consécutive aux affaires d'Afrique du Nord, aucune mesure ne fut prise à l'encontre des entreprises françaises ou des échanges commerciaux. Au sein même du parlement irakien, où l'opposition à la France était la plus virulente, l'appel au boycott ne recueillit pas l'approbation générale. Hassan Abdul Rahman, député de Bassora, répondit aux critiques de Tawfik el Mokhtar en rappelant qu'aucun gouvernement arabe n'était tombé d'accord sur l'opportunité de boycotter les compagnies françaises. Il précisa qu'une « telle mesure signifierait l'octroi d'un monopole

²⁷ *Ibid.*, télégramme n°138/AL de Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Demandes de boycottages des compagnies françaises » du 25 février 1955.

²⁸ AHT 80.3/11, « Irak : Manifestations anti-françaises au Parlement à propos de l'Algérie », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°55, 1^{er} avril 1956.

²⁹ Samya El Mechat, *op. cit.*, p. 66.

³⁰ AHT 80.3/10, « Situation politique », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°38, 15 juin 1955.

de fait aux compagnies britanniques ». Le silence du gouvernement était significatif et fit que cette nouvelle levée de boucliers ne dépassa pas le stade des rodomontades et des déclarations oratoires auxquelles la France était, de longue date, accoutumée. La position du gouvernement était claire et définie par Fadhil Jamali, ancien Président du Conseil :

« La politique et l'économie appartiennent à deux domaines différents et ce n'était pas pêcher contre l'arabisme que de passer des commandes à des maisons françaises lorsque les conditions qu'elles proposaient sont avantageuses pour l'Irak »³¹.

Il en allait de même au niveau culturel. Durant cette période de tensions, on observe que l'effectif des écoles françaises s'accrut et que l'influence culturelle fut florissante. En Egypte, bastion du nationalisme arabe, sur 61.000 élèves des écoles françaises, plus de 50.000 étaient des Egyptiens et le nombre des élèves musulmans augmentait plus vite que celui des chrétiens. En 1954, la France exporta plus de 20 milliards de francs de produits en Egypte³². Cette situation tempérerait la portée des manifestations et des gestes antifrançais des dirigeants des pays arabes, mais elle ne devait pas faire illusion. L'opinion arabe, dans la mesure où elle existait, se sentait profondément solidaire des populations nord-africaines. Elle était plus virulente que ses gouvernements³³. A court terme, l'action diplomatique française sut maintenir une différence entre les paroles et les actes, mais la prolongation du problème nord-africain risquait de provoquer une profonde altération des positions françaises au Moyen-Orient. Face à ces difficultés, la France chercha, par une politique de présence active, à désarmer les influences hostiles et à créer des liens durables, fondés sur la réciprocité des intérêts. Elle parvint ainsi à triompher des menaces relatives à sa présence en Afrique du Nord. Ce succès réel, mais provisoire, témoignait de l'obligation pour la France de consacrer beaucoup d'efforts à se défendre. Sa liberté d'action au Proche et Moyen Orient en était par là même diminuée, d'autant plus qu'elle avait des difficultés à élaborer une véritable politique économique arabe.

La difficile définition d'une politique économique arabe

Les pays du Moyen-Orient, grâce à leur situation géographique et au pétrole, occupaient une place importante dans les préoccupations politiques des grandes puissances. A ce titre, la France se devait de ne négliger aucun moyen pour y maintenir une longue tradition de prestige et d'influence. C'est sous cet angle, plus que sous celui du profit pur et simple, qu'il convient d'envisager les relations franco-arabes dans les années 1950. Tout comme les *Majors* américaines, qui influencèrent le Département d'Etat en menant un lobbysme pro-arabe³⁴, la CFP voulut convaincre le Quai d'Orsay de mener une action coordonnée à l'échelle du monde arabe. Jean Rondot, avec l'aide du CDS, informa et rencontra quotidiennement des diplomates pour les influencer en ce sens. Bien qu'il soit difficile d'évaluer la part de cette action, on note, dès le début des années 1950, l'affirmation d'une politique arabe française plus ambitieuse. La direction d'Afrique-Levant et la direction économique suivirent, à plusieurs reprises, les conseils de Jean Rondot. En février 1953, elles s'accordèrent, d'un

³¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°138/AL de Pierre de Vaucelles au ministre intitulé « Demandes de boycottages des compagnies françaises » du 25 février 1955.

³² *Ibid.*, Généralités, 531, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Réunion des chefs de poste du Proche-Orient » d'octobre 1955.

³³ *Ibid.*, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

³⁴ Robert Vitalis, *Americas Kingdom: Mythmaking on Saudi Oil Frontier*, Stanford, Stanford University Press, 2007.

commun accord, pour que leurs efforts, à se concilier le monde arabe, soient plus efficaces en ne se limitant plus essentiellement au domaine culturel, mais en créant aussi des liens durables dans le domaine économique. Le Quai d'Orsay, suivant une politique similaire à celle prônée par Jean Rondot, convainquit le gouvernement de faire, à chacun des Etats du Moyen-Orient, au moins une proposition d'un intérêt fondamental pour leur économie (les agrumes pour le Liban, le coton pour la Syrie, la création d'une industrie sidérurgique et des livraisons de matériel militaire pour l'Egypte)³⁵. En mai 1952, Jean Rondot avait informé le ministère des Affaires étrangères que la CFP optait pour une politique générale, ne se limitant pas aux pays où elle avait des intérêts, pour s'organiser à l'échelle régionale. Dans cette optique la CFP poussa l'IPC à accroître les redevances pour les pays de transit. Jean Rondot invita la France à suivre la CFP et à favoriser le développement de l'ensemble du Moyen-Orient, afin de limiter les tensions régionales³⁶. Le projet du ministère de février 1953, dont les rédacteurs ont reçu et lu les notes de Jean Rondot, semble s'inspirer de cette stratégie. L'initiative rencontra des succès divers. Le Syndicat général de l'industrie cotonnière y était favorable, mais souhaitait une garantie du Trésor, qui ne put être fournie. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, demanda à Robert Buron, ministre des Finances, l'augmentation du contingent et la diminution des droits de douane des oranges libanaises. Le Quai Branly n'y était guère favorable et profita de l'attitude des autorités libanaises, révoquant la concession de l'Electricité de Beyrouth, pour refuser l'octroi de ces facilités³⁷.

En Egypte, les pourparlers sidérurgiques entre Schneider et l'envoyé égyptien, Mamdouh Riaz, progressèrent rapidement. Là encore, la question du financement restait à résoudre. Le directeur de la Banque de l'Union Européenne industrielle et financière, banque d'affaires françaises, M. de Boissieu, hésitait à s'engager, estimant incertain l'avenir de l'Egypte. Les troubles politiques de 1952, aboutissant au coup d'État du Mouvement des officiers libres, dirigé par Mohammed Naguib et Gamal Abdel Nasser, le 23 juillet, accrurent les réticences des banques et des industriels français à engager des capitaux dans ce pays³⁸. Sur la question des livraisons d'armes, c'est le gouvernement français qui adopta une attitude prudente. Craignant la réaction britannique, tout comme en Arabie saoudite³⁹, il retarda ses réponses aux projets qui lui furent présentés par diverses maisons françaises. L'Egypte subissait un l'embargo en raison de l'incertitude de sa position sur le plan international. Cette situation était problématique, car les entreprises françaises voulaient garder le contact avec ce marché pour ne pas en être évincées le jour où, la conjoncture s'améliorant, les fournitures d'armes reprendraient sans inconvénient. Aussi le Quai d'Orsay encouragea-t-il l'engagement de négociations préliminaires, notamment pour les avions *Mystère* de Dassault, sans que la date de livraison ne soit fixée⁴⁰. Sur cette question sensible, la France compta sur l'action directe de l'exécutif. René Mayer, président du Conseil, et Robert Buron firent fléchir les Britanniques à la conférence de Londres, sur les dettes extérieures allemandes, de février 1953. Dénonçant le préjudice que l'embargo causait aux entreprises françaises, ils reprurent les arguments britanniques en faveur d'un allègement de la dette allemande. Ils soulignèrent que les restrictions, imposées aux importations françaises, pesaient sur l'économie autant que

³⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 545, note de la DAEF intitulée « Relations économiques de la France avec le monde arabe » du 11 février 1953.

³⁶ *Ibid.*, 553c, note de Jean Rondot intitulée « Euphorie en Irak » du 6 mai 1952.

³⁷ *Ibid.*, 531, note de la DAEF intitulée « Relations économiques entre la France et les pays du Proche-Orient » du 8 mai 1953.

³⁸ *Ibid.*, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Fournitures d'armes aux pays du Proche-Orient » du 30 avril 1953.

³⁹ Claire Lebrun, *op. cit.*, p. 39-48.

⁴⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Fournitures d'armes aux pays du Proche-Orient » du 30 avril 1953.

le poids de la dette⁴¹. Bien que l'obstacle britannique soit surmonté, la reprise des contrats d'armements demeurait complexe. Paris craignait que ce geste apparaisse comme une concession au nationalisme égyptien et, surtout, provoque en Israël, important acheteur d'armes françaises, une forte opposition. La crise nord-africaine fut l'élément déterminant dans la prise de décision. Le prestige égyptien, ses possibilités d'action et la nécessité de rétablir le calme au Maghreb poussèrent la France à surmonter sa défiance et à améliorer les relations franco-égyptiennes, grâce à cet accord⁴².

Le projet régional du ministère de 1953 marqua une première rupture. Jusqu'alors, le Moyen-Orient intéressait peu les hauts dirigeants. L'un des objectifs de Jean Rondot, lorsqu'il créa le CDS, était justement d'informer les élites françaises des possibilités offertes par cette région. Le Quai d'Orsay utilisa les notes du CDS pour convaincre les ministères intéressés (Finances, Economie, Industrie) que ses initiatives seraient rentables à long terme et qu'elles étaient la condition indispensable à la défense des intérêts français dans le monde arabe. À cette fin, il devait prendre des mesures pour compléter les efforts des représentants et des hommes d'affaires français. Son action, dont l'objet relevait plus de la politique économique, était principalement d'ordre financier. Ce choix n'était pas dû au hasard. Les entreprises françaises de travaux publics, qui désiraient participer à la réalisation du programme de développement économique de l'Irak, se heurtaient à des difficultés financières. Elles ne disposaient pas des devises nécessaires et n'obtenaient pas, auprès des pouvoirs publics, des facilités de financement, leur permettant d'amorcer leurs travaux⁴³. Ces entreprises étaient pénalisées par la lenteur de l'appareil bancaire français et la législation irakienne. Du fait de l'inclusion de l'Irak dans la zone sterling et de l'absence de banque française dans ce pays, elles devaient recourir aux services à la fois des banques anglaises installées en Irak et des banques françaises⁴⁴. Cette nécessité se traduisit par des charges élevées de financement, qui les désavantagèrent par rapport à leurs concurrents étrangers.

Les banques françaises n'accordaient leur appui aux industriels qu'à des conditions qui obligeaient ceux-ci à pratiquer des prix trop élevés. Ces prix prohibitifs étaient également liés à la législation irakienne. Les entreprises françaises, désirant recevoir un crédit d'une banque irakienne, devaient obtenir la garantie d'une grande banque anglaise. Or, ces dernières ne s'engageaient qu'à la condition d'obtenir une contre-garantie d'une banque française. La rémunération de cette contre-garantie s'élevait à environ 1,5% et ne pouvait être obtenue qu'après souscription d'un contrat dit assurance-crédit-Etat, dont le coût variait entre 1,5 et 2% du découvert. Le prix de ce financement pouvait atteindre 10% du montant des découverts pour une entreprise française, alors que le taux de financement obtenu par une entreprise anglaise était inférieur de 4 à 5 points. Dans ces conditions, il n'était pas étonnant d'entendre certains professionnels parler d'une « faillite des marques françaises sur le marché irakien »⁴⁵. Les agents locaux se plaignaient à la fois du manque de compréhension des sociétés, qui refusaient d'adapter leurs prix, et des difficultés qui naissaient de la politique suivie par les grandes banques et par les pouvoirs publics. Garanties et contre-garanties, exigées par les établissements de crédit, rendaient les sociétés françaises incapables de lutter efficacement contre la concurrence étrangère.

⁴¹ *Ibid.*, 545, note de la DAEF intitulée « Relations économiques avec le monde arabe » du 11 février 1953.

⁴² *Ibid.*, 531, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Réunion des chefs de poste du Proche-Orient » d'octobre 1955.

⁴³ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales 1945-1960, Irak, 340, note de la DAEF intitulée « Participation de l'industrie française au développement économique de l'Irak » du 3 août 1953.

⁴⁴ *Ibid.*, 341, télégramme du ministre des Finances au ministre des Affaires étrangères intitulé « Entreprises françaises en Irak. Financement des travaux publics irakiens » du 6 février 1953.

⁴⁵ *Ibid.*, 340, note intitulée « Difficultés financières des entreprises françaises en Irak » du 3 août 1953.

Face à ces difficultés, la CFP suggéra au Quai d'Orsay d'agir auprès du gouvernement britannique pour convaincre les autorités irakiennes de faire bénéficier aux entreprises françaises d'un traitement aussi favorable qu'aux entreprises anglaises. La CFP estimait que la France, participant dans une large mesure à l'enrichissement de l'Irak par ses achats de pétrole, avait le droit de participer à son développement économique. Cette offre, mise en avant par René de Montaigu en 1953, passait d'abord par l'acceptation de Londres. La CFP connaissait bien l'Irak et avait compris qu'il fallait convaincre les Britanniques. Les actions menées par l'ambassade à Bagdad n'avaient aucune chance d'aboutir sans avoir obtenu préalablement ce consentement⁴⁶. Le Quai d'Orsay suivit les recommandations de René de Montaigu, mais il ne put convaincre Londres d'accepter une mesure qui renforcerait la concurrence française. En 1954, pour contourner ce problème, il supporta la création d'une succursale de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (BNCI) à Bagdad⁴⁷, ce qui allégea les frais des entreprises et les encouragea à travailler en Irak.

L'implantation de la BNCI était envisagée depuis plusieurs années. Dès avril 1951, M. Lagourgue, agent de la BNCI à Beyrouth, séjourna quelques jours à Bagdad. Il étudia les conditions dans lesquelles sa banque pourrait s'installer en Irak. M. Lagourgue rentra au Liban convaincu de l'importance des possibilités qui s'ouvriraient dans ce pays. Le moment était venu d'enraciner un intérêt bancaire français à Bagdad. De la présence de ce jalon essentiel dépendait le développement des affaires françaises en Irak. Mais alors, comment expliquer cette mise en place tardive ? La BNCI tarda à s'implanter pour des raisons stratégiques. Elle pouvait rapidement créer une agence et, avec de la patience et des moyens, se faire peu à peu une place. Mais en combattant à visage découvert contre des concurrents déjà établis, sans le soutien actif des Irakiens, elle risquait de se placer dans une situation difficile. C'est pourquoi elle négocia longuement pour faciliter son implantation locale. Elle recourut au truchement du Crédit d'Orient, filiale égyptienne de la BNCI, mais celui-ci ne constitua qu'un palliatif assez vain. Il ne lui restait plus que l'association avec un groupement irakien. Des sondages avaient été faits dans ce sens par Joseph Saab, homme d'affaires libanais, qui avait d'importants intérêts en Irak. Ce dernier, ayant souscrit au capital d'une banque irakienne en voie de constitution, désirait céder la moitié de ses actions à la BNCI. Le groupe bancaire irakien, auquel participait également Tewfik el Soueidi, vice-président du gouvernement, et de gros commerçants, s'assurerait ainsi une aide technique et des affiliations internationales. Pour la BNCI, l'étiquette irakienne donnerait de précieux avantages. Tewfik Soueidi avait informé la banque que l'Irak voulait s'émanciper de la tutelle financière et bancaire britannique. Pour cette raison, une banque irakienne aurait plus de chances de développement⁴⁸. Néanmoins, M. Lagourgue n'envisagea cette association que si la BNCI possédait la majorité des actions de la future banque. Il s'avéra difficile de concilier les deux partis et les négociations se prolongèrent, ce qui retarda l'ouverture de l'agence.

Si les actions financières étaient les plus spectaculaires en Irak, elles n'étaient pas isolées. Au Yémen, elles aboutirent au paiement des contrats de travaux publics par le produit de la vente en France de contingents de café. Ces sommes, s'élevant à 25 millions de francs (MF), financèrent les travaux du port de Moka par des groupes français. La formule fut reprise pour l'entreprise Batignolles qui construisait la route Moka-Taez. Ces questions

⁴⁶ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Participation de l'industrie française au développement économique de l'Irak » du 3 août 1953.

⁴⁷ *Ibid.*, note de l'ambassade d'Irak à Paris du 26 avril 1954.

⁴⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 458, télégramme n°239/AL de C. A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre intitulé « Visite d'un agent de la BNCI à Bagdad » du 20 avril 1951.

financières débordaient le cadre des pays arabes et concernaient aussi l'Iran. Nous avons déjà parlé de l'obtention par le groupe Billiard de la construction du barrage de Seifid-Roud⁴⁹. Un tel chantier ne pouvait pas être entrepris dans les limites du crédit de 5 milliards de francs, accordé pour soutenir les projets français en Iran. Une rallonge de ce crédit fut ainsi obtenue, par le ministère des Affaires étrangères, pour ne pas freiner l'expansion française⁵⁰.

Le Quai d'Orsay et la CFP estimèrent que, pour être précise et cohérente, la politique économique française à l'égard des Etats arabes devrait être examinée par le Conseil des ministres, mais ils ne purent convaincre le gouvernement. Il n'y eut donc pas de politique générale. Toutes les mesures proposées faisaient l'objet d'échanges de points de vue, écrits ou oraux, entre les ministères des Affaires étrangères et des Finances et le secrétariat d'État aux Affaires économiques. Ils étaient ardemment débattus, chaque ministère voulant conserver ses prérogatives. Au surplus, certaines décisions ne pouvaient être prises qu'avec la participation du ministère de la Défense nationale. La multiplication des acteurs impliqués rendait difficile la mise en place d'une politique arabe cohérente. Les sujets évoqués se révélèrent finalement plus limités que dans les souhaits de la CFP. Afin de parvenir à des résultats concrets, le Quai d'Orsay se focalisa sur les questions majeures car la portée des lettres, qu'il adressait aux ministères techniques, diminuait au fur et à mesure qu'il les multipliait. On l'observe avec la lettre de Maurice Schumann, demandant à Robert Buron d'agir au Liban. Robert Buron n'y répondit pas. La lettre n'avait pas été perdue, le ministre des Finances s'était contenté de la remettre à ses services qui traînèrent pour répondre⁵¹. La rivalité entre le Quai Branly et le Quai d'Orsay affaiblissait les actions françaises dans le Golfe, chacun cherchant à obtenir le monopole de la diplomatie économique. La CFP trancha ce débat et opta pour une coopération avec le Quai d'Orsay. Avec son aide, le ministère des Affaires étrangères parvint, malgré tout, à élaborer une politique économique suffisamment cohérente dans le Golfe. Elle se focalisa sur la participation des entreprises françaises aux grands travaux, mais délaissa le commerce courant. C'est ainsi que, avec l'aide de la CIFMO, la France s'affirma en Irak et établit des relations plus confiantes avec son gouvernement en donnant aux sociétés françaises les moyens d'emporter les adjudications des grands travaux, en dépit de l'influence britannique. En Jordanie et au Yémen, le problème se posait dans les mêmes termes, mais sur une échelle plus restreinte, ces pays ne disposant pas des possibilités monétaires de l'Irak⁵². Si les entreprises du BTP étaient à la pointe de la percée française, celles du secteur stratégique de l'armement profitèrent également de cette politique active.

Genèse de la coopération militaire au Moyen-Orient sous la IV^e République

Au cours du premier trimestre 1949, quelques semaines avant la signature du Pacte atlantique, le projet d'une organisation de défense collective au Moyen-Orient fut évoqué pour la première fois⁵³. La tension entre l'Est et l'Ouest allait croissant depuis 1947, exaspérée par l'établissement de régimes communistes en Europe centrale et orientale. Les nations occidentales s'accordèrent à organiser leur défense sur une base internationale, par la création

⁴⁹ Voir chapitre 1.

⁵⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 545, note de la DAEF intitulée « Mesures à prendre pour sauvegarder l'influence française au Levant » du 4 janvier 1954.

⁵¹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Relations économiques avec le monde arabe » du 11 février 1953.

⁵² *Ibid.*, 531, note de la DAEF intitulée « Relations économiques entre la France et les pays du Proche-Orient » du 8 mai 1953.

⁵³ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « La Déclaration Tripartite de mai 1950 », de juillet 1954.

d'un haut commandement unifié (SHAPE)⁵⁴. Cette idée fut reprise au Moyen-Orient, pour la première fois, par le ministre turc des Affaires étrangères, Necmettin Sadak, en février 1949. La Turquie voulait compléter le système défensif atlantique par une entente en Méditerranée orientale. Les propositions turques furent diversement commentées dans les capitales arabes et ne furent pas suivies d'effet. Durant l'hiver 1949-50, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne reprirent leurs envois d'armes à certains pays arabes pour assurer leur défense. A la même époque, Israël demanda à Washington et à Londres du matériel de guerre⁵⁵. Les Anglo-Saxons s'accordèrent pour ne pas agir séparément, sur le plan militaire, afin d'éviter une course aux armements. Leurs intérêts communs étaient d'y maintenir la paix pour ne pas menacer l'approvisionnement en pétrole de l'Europe et du Japon. Ces réflexions aboutirent, le 25 mai 1950, à la déclaration tripartite⁵⁶, à laquelle la France s'associa. Les trois gouvernements reconnaissaient que les Etats arabes et Israël avaient « besoin de maintenir leurs forces armées à un certain niveau, pour assurer leur sécurité intérieure et leur légitime défense et pour pouvoir jouer leur rôle dans la défense de la région ». En revanche, ils rappelaient avec force qu'ils étaient opposés au développement d'une course aux armements entre les Etats arabes et Israël et annonçaient qu'ils exigeraient des Etats bénéficiaires des envois d'armes l'assurance que celles-ci ne serviraient qu'à des fins défensives. Ils menaçaient d'intervenir directement contre tout Etat qui manifesterait des vellétés agressives. Le 21 juin, le Secrétaire général de la Ligue arabe déclarait que les Etats arabes n'admettraient aucun acte de nature à porter atteinte à leur souveraineté et à leur indépendance⁵⁷. Cette rebuffade mit fin aux espoirs occidentaux de voir les Etats arabes participer à un système militaire collectif.

D'une façon générale, l'objectif de la politique française au Moyen-Orient demeurait, conformément aux termes de la déclaration tripartite du 25 mai 1950, le maintien du *status quo*. Cette préoccupation correspondait aussi bien à des nécessités politiques, dans une région où sévissait une instabilité chronique, qu'au souci, bien compris, des intérêts français, qui ne pourraient qu'être menacés par des initiatives tendant à modifier l'équilibre précaire qui s'était établi sur le plan politique et économique. C'est à la lumière de ces considérations que doit être interprétée la position française sur les principaux problèmes régionaux. Les années 1950 étaient marquées par une situation nouvelle au Moyen-Orient avec la réapparition de l'URSS au premier rang des puissances étrangères⁵⁸. Pour développer son influence, elle s'appuya sur l'anti-impérialisme et le neutralisme des masses, ce qui la poussa à fournir des armes aux Etats arabes. Cette nouveauté incita la France à accroître ses livraisons d'armes pour ne pas en laisser le monopole à l'URSS. Dans cette optique, Israël constitua un problème spécial. Si son existence présentait l'avantage de polariser, à un moment où la France rencontrait des difficultés en Afrique du Nord, l'attention des Arabes, elle était en revanche un obstacle à la livraison des armements demandés⁵⁹. L'opinion française risquait de se retourner contre le gouvernement, si des armes françaises étaient utilisées par les Arabes contre Israël.

La France n'étant plus présente militairement au Moyen-Orient, son influence sur le plan militaire était fonction de la formation des personnels et de la fourniture des matériels.

⁵⁴ Jenny Raflik, « La IV^e République et l'OTAN : fidélité à l'Alliance ou revendications nationales ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, n^o 2, 2009, p. 77-90.

⁵⁵ AHT 80.3/15, « La Déclaration Tripartite de mai 1950 », note du CDS de juillet 1954.

⁵⁶ Shlomo Slonim, « Origins of the 1950 Tripartite Declaration on the Middle East », *Middle Eastern Studies*, vol. 23, no. 2, 1987, p. 135-149.

⁵⁷ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « La Déclaration Tripartite de mai 1950 » de juillet 1954.

⁵⁸ John C. Campbell, « The Soviet Union and the United States in the Middle East », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 401, 1972, p. 126-135

⁵⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Réunion des chefs de poste du Proche-Orient » d'octobre 1955.

Pour la formation des personnels, la France conserva une position particulière dans les armées syrienne et libanaise, qu'elle avait en partie formées et dont les dirigeants restaient imprégnés d'une culture française. L'accueil de stagiaires dans les écoles militaires constituait un moyen efficace pour maintenir l'influence française et pour préparer d'éventuelles commandes d'armes. Ce rôle était mis en avant par Paris pour participer à l'organisation de défense régionale, que les Américains cherchèrent sans succès à mettre en place. Toutefois, le nombre de places dans les écoles militaires françaises paraissait trop limité pour réaliser cet objectif. En 1953, les demandes syriennes n'avaient pas été entièrement satisfaites. Cette situation risquait de s'aggraver car certains rapports des services de la Défense Nationale envisageaient de faire payer les stages des officiers étrangers⁶⁰. Les diplomates s'inquiétèrent des conséquences d'une telle mesure qui, si elle était appliquée, pousserait les gouvernements concernés à cesser d'envoyer leurs officiers en France et à les diriger vers les écoles britanniques ou américaines.

La menace paraissait d'autant plus sérieuse que les armées moyen-orientales étaient de plus en plus formées par les Anglo-Saxons. En Iran, où de nombreux officiers généraux étaient traditionnellement de formation française, on observe une concurrence chez les jeunes officiers. En 1955, pour un officier se rendant en France, 15 partaient aux Etats-Unis⁶¹. Ces chiffres révèlent que la France perdait son influence en Iran. Dans les années 1950, les Américains réalisèrent d'importants efforts pour affermir leur emprise sur l'instruction des cadres de l'armée. Cette stratégie passait par l'envoi massif aux Etats-Unis de jeunes officiers qui prenaient naguère le chemin de Paris. Elle installait une nouvelle élite, de formation américaine, dans la haute administration iranienne, menaçant à moyen terme les positions que la France avait su y conserver. Encouragés par les vieux éléments formés à Paris, des officiers iraniens, inquiets des progrès américains, souhaitaient compléter en France leur formation militaire. Mais, ils ne pouvaient pas tous le faire en raison de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de financer un séjour à Paris. N'ayant pas les moyens financiers pour leur accorder des bourses, la France perdit cette occasion de défendre sa position⁶². La limitation des bourses pour les officiers iraniens affaiblissait l'ensemble de la présence française. L'armée impériale constituait le principal organisme de l'État iranien. La perte d'influence dépassait donc le strict cadre militaire. Les généraux fournissaient les principaux cadres des grandes administrations, qu'il s'agisse de l'aviation civile, des chemins de fer, de la police, des douanes ou encore de la production électrique. L'attribution des grands marchés dépendait d'eux. En province, l'armée disposait d'une bonne organisation du point de vue des transports, des transmissions et du maintien de l'ordre. Les entreprises françaises s'adressaient aux généraux, plus qu'aux autorités civiles, pour assurer leur sécurité et obtenir des facilités de ravitaillement et de déplacement⁶³. Enfin, l'armée, qui sauva la dynastie sous Mossadegh, jouissait d'un grand crédit auprès du Chah, notamment en matière de politique étrangère.

Sur le plan des ventes de matériels militaires, la situation ne semblait pas meilleure, bien que la France conservât une certaine influence. Depuis le 22 mai 1952, les livraisons d'armes de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis aux Etats arabes et à Israël étaient soumises, dans l'esprit de la déclaration tripartite, à l'examen du Comité de

⁶⁰ *Ibid.*, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

⁶¹ *Ibid.*, compte-rendu de la réunion d'attaché militaires à Djibouti du 25 novembre 1955.

⁶² *Ibid.*, Iran, 11, lettre du ministre des Affaires étrangères au Président du Conseil intitulée « Pénétration américaine dans l'armée iranienne » du 5 mars 1954.

⁶³ *Ibid.*, télégramme n°647/CT.5 d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Bourses d'assistance technique accordées à des officiers iraniens » du 27 mai 1957.

coordination des fournitures d'armes aux pays du Proche et du Moyen-Orient. Il était chargé d'harmoniser l'action occidentale et de tenir à jour l'état des armements de la région. Les positions respectives des trois puissances, en matière de fournitures d'armements au Moyen-Orient, étaient relativement partagées. Les Etats-Unis équipaient la Turquie, qui ne relevait pas du comité, Israël et l'Arabie saoudite. Leurs livraisons s'accompagnaient d'accords bilatéraux, dont certaines clauses provoquaient des réticences, notamment en Iran. En 1948, les Etats-Unis avaient accordé à l'Iran un prêt de 26 M\$ pour des achats de matériel militaire. Le 10 janvier 1950, ils passèrent avec Téhéran un accord révisant et élargissant le statut de la mission militaire américaine. Le 25 mai 1950, un traité américano-iranien prévoyait des envois d'armes et de fournitures à l'Iran, en vue de renforcer le pays contre le communisme. Une somme de 27,64 M\$ fut attribuée conjointement à l'Iran, aux Philippines et à la Corée. L'Iran demanda également une aide économique. Le 10 octobre 1950, l'*Export-Import Bank* négocia un prêt de 25 M\$ pour des achats d'outillages agricoles et de matériels de travaux publics⁶⁴. Toutefois, l'opinion publique se divisa sur l'obligation d'acheter le matériel aux Etats-Unis. Entre-temps, la situation financière du pays empira à un point tel, qu'aux yeux des autorités américaines, la réalisation des projets que le prêt aurait dû financer était devenue impossible. L'aide économique américaine fut ramenée à une simple assistance technique, offerte en vertu de l'*International Development Act* de 1950, lui-même issu du Point IV⁶⁵.

Au même moment, les Etats-Unis remportèrent un succès plus facile en Arabie saoudite. Le 18 juin 1951, les deux pays signèrent à Djeddah un accord militaire prévoyant la fourniture d'armes et de matériels de guerre et la mise à leur disposition de l'aérodrome de Dhahran⁶⁶. Du côté américain l'accord fut signé dans le cadre du *Mutual Defense Assistance Act* de 1949, en vertu duquel une aide militaire pouvait être accordée à tout pays dont l'aptitude à contribuer à la défense de sa région était reconnue par les Etats-Unis. L'Arabie saoudite fut le premier pays arabe à en solliciter le bénéfice⁶⁷. La Grande Bretagne maintenait ses positions traditionnelles en Irak et en Jordanie. Elle obtint de ses alliés, lorsque les événements d'Egypte l'amènèrent à suspendre ses fournitures d'armes à ce pays en octobre 1951, qu'ils alignent leur attitude sur la sienne. Elle faisait un effort particulier pour accroître ses ventes d'armes aux autres pays dans le cadre de son *export drive*. Cette politique l'avait conduite à faire à la Syrie, pays où elle reconnaissait la primauté des intérêts français, des livraisons que la France n'était pas en mesure d'assurer à des conditions aussi avantageuses⁶⁸.

La France conservait des marchés privilégiés au Liban et en Syrie. En 1955, le lieutenant-colonel Carlot, attaché militaire à Beyrouth, souligna que le plan de réorganisation de l'armée libanaise reposait sur la fourniture par la France de la plus grande partie de l'armement. Ce marché était d'autant plus recherché qu'il n'y avait pas de risque, à la différence des autres pays arabes, de réexportation de cet armement vers les combattants nord-africains⁶⁹. La France faisait néanmoins porter le gros de son effort sur la Syrie, clef de voûte de son influence. Cependant, ses livraisons, ralenties par les besoins du théâtre indochinois, étaient handicapées par ses prix, généralement très supérieurs, à qualité égale, à

⁶⁴ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « L'assistance militaire à l'Iran 1950 » de juillet 1954.

⁶⁵ Stephen Macekura, « The Point Four Program and U.S. International Development Policy », *Political Science Quarterly*, vol. 128, no. 1, 2013, p. 127–160.

⁶⁶ FRUS, 1951, Volume V, Near East and Africa, Memorandum by the Officer in Charge, Arabian Peninsula Affairs (Awalt), to the Director of the Office of Near Eastern Affairs, July 9, 1951.

⁶⁷ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « L'accord de Djeddah, 1951 » de juillet 1954.

⁶⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Fournitures d'armes aux pays du Proche-Orient » du 30 avril 1953.

⁶⁹ *Ibid.*, compte-rendu de la réunion des attachés militaires à Djibouti du 25 novembre 1955.

ceux de ses concurrents⁷⁰. Pour conserver ses parts de marché, la France réalisa un effort important, qui servit par la suite de modèle à la politique gaullienne, en vue d'accroître ses livraisons d'armes, d'en réduire le prix et de faire bénéficier l'armée syrienne de larges facilités de paiement⁷¹. En dehors de ces marchés privilégiés et malgré ses prix, la France avait des possibilités d'expansion dans ce domaine stratégique, comme nous l'avons vu avec les ventes à l'Arabie saoudite, mais elle échoua à s'implanter efficacement en Irak sur le plan militaire jusqu'à la fin des années 1960. Pourtant, dès 1949, Fadhil Jamali, ministre irakien des Affaires étrangères, s'intéressa aux livraisons d'armes que la France effectuait en Syrie. Il contacta l'ambassade pour savoir si Paris accepterait de signer des contrats similaires avec l'Irak. Dans les faits, Fadhil Jamali voulait savoir sous quelle forme le gouvernement syrien s'acquittait de ces achats, afin de faire pression sur Londres⁷². Les Britanniques exigeaient le paiement cash de 80% des commandes et les Irakiens espéraient obtenir plus d'avantages en jouant sur le spectre d'achats français. Dans ce pays, comme dans le reste du Golfe, ce fut surtout l'influence culturelle qui marqua la présence française.

Concevoir une politique culturelle extérieure pour le Moyen-Orient : un nouveau défi

Avec l'économie, l'action culturelle était un élément essentiel de la position française au Moyen-Orient⁷³. Elle conservait un rayonnement et une force d'attraction, qui se traduisaient par des demandes de développement hors de proportion avec les moyens financiers dont disposait la France. Cette disproportion impliquait des choix difficiles à l'échelle régionale. Face à ce manque de moyens, la direction des Relations culturelles n'abandonna pas sa politique traditionnelle de soutien à la langue française, mais elle favorisa les missions scientifiques et techniques, jugées plus porteuses pour l'avenir.

Enraciner la langue française dans le golfe Arabo-Persique

Les principaux établissements français d'enseignement dans le Moyen-Orient avaient été fondés dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et dans les premières années du XX^e siècle (Faculté de médecine de Beyrouth en 1883, Ecole française de droit du Caire en 1890, Ecoles de droit et d'ingénieurs de Beyrouth en 1913, lycée de la Mission Laïque du Caire en 1907, d'Alexandrie en 1908 et de Beyrouth en 1909)⁷⁴. Ils étaient conçus comme des institutions françaises, implantées en pays étranger. Possédant un personnel enseignant propre, préparant aux diplômes français et ayant une clientèle distincte, qu'ils ne partageaient avec aucune autre structure, les établissements français constituaient des organismes autonomes, se suffisant à eux-mêmes. Ils étaient cependant étroitement intégrés à la vie locale et répondaient souvent à une nécessité précise. Les pays du Levant avaient besoin de médecins, de juristes,

⁷⁰ *Ibid.*, note de la direction générale des Affaires politiques intitulée « Fournitures d'armes aux pays du Proche-Orient » du 30 avril 1953.

⁷¹ *Ibid.*, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

⁷² *Ibid.*, Irak, 455, télégramme n°404/Al du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Levée de l'embargo sur les armes » du 6 juillet 1949.

⁷³ Sofia Papastamkou, « La France au Proche-Orient, 1950-1958. Un intrus ou une puissance exclue ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2007/1 (N° 25), p. 177-188.

⁷⁴ Anne Dulphy, Robert Frank, Marie-Anne Matard-Bonucci et Pascal Ory (dir.), *Les relations culturelles internationales au XXe siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, PIE-Peter Lang (Enjeux internationaux), 2010, p. 49-57. Florian Michel et Gilles Ferragu (dir.), *Diplomatie et religion. Au coeur de l'action culturelle de la France au XXe siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016.

d'ingénieurs et n'étaient pas en mesure de les former. L'Égypte, où fonctionnaient des tribunaux mixtes, avait besoin de juges et d'avocats connaissant le droit français et international. Aucun établissement local n'était alors en mesure d'assurer un enseignement secondaire de qualité⁷⁵. L'enseignement français constituait alors un élément indispensable de la vie culturelle du Moyen-Orient.

Les élites avaient tendance à faire apprendre le français à leurs enfants. En Irak, en 1950, la Cour fit appel aux services de Mme Toupillier pour l'enseigner, trois heures par semaine, au roi Fayçal II, âgé de 16 ans. La Cour nomma une Française alors qu'elle aurait pu appeler l'un des nombreux professeurs égyptiens de Bagdad, témoignant ainsi d'une certaine reconnaissance de l'enseignement français⁷⁶. Il s'agissait d'une situation unique, mais représentative des objectifs de la politique culturelle française dans le Golfe. Tirant les leçons de sa réussite en Iran, elle se focalisa sur la formation des élites, en leur dispensant un enseignement de qualité, et non sur l'augmentation des effectifs. Cette stratégie tenait compte des limites budgétaires françaises, qui ne lui permettaient pas de rivaliser avec les États-Unis, l'URSS ou même la Grande-Bretagne. Paris préférait former des professeurs, des ingénieurs et des techniciens, qui deviendraient des relais, efficaces et gratuits, de l'influence française⁷⁷.

Néanmoins, cette stratégie était menacée par l'évolution de la situation culturelle. Dans les années 1950, le monopole des écoles occidentales prit fin et des enseignements nationaux se développèrent. L'Égypte comptait trois universités en 1953. L'université syrienne étendait chaque année son activité par la création d'enseignements nouveaux. Le Liban, fer de lance de la présence culturelle française, créa également son université nationale, mais fonda, en parallèle, une École normale supérieure sur le modèle français⁷⁸. Dans le même temps, sur le plan de l'enseignement secondaire, les écoles gouvernementales se multipliaient. Les programmes officiels s'imposèrent aux établissements étrangers et les diplômes locaux devinrent les seuls à permettre l'accès aux universités nationales. Ainsi, ces nouvelles institutions formaient de plus en plus les futurs cadres du Golfe, attestant de l'amélioration de la qualité de l'éducation nationale. L'Irak consacrait 10% de son budget à l'enseignement⁷⁹. Il réalisait un sérieux effort pour répandre l'instruction parmi la population qui, surtout dans les campagnes, comptait toujours une grande majorité d'illettrés.

L'enseignement était théoriquement gratuit, mais, en raison du nombre insuffisant de maîtres et d'écoles, il n'était pas obligatoire. Seulement 160.000 Irakiens bénéficiaient d'un enseignement sanctionné par le certificat d'études primaires. Malgré cette faiblesse, les établissements français se trouvaient de plus en plus en présence d'institutions locales capables d'assurer leur tâche. L'adaptation des écoles françaises devint une nécessité. Elles ne voulaient pas entrer dans une concurrence directe avec des organismes nationaux, ayant un but identique. Pour perdurer, la politique culturelle française évolua et modernisa ses méthodes d'enseignement, profitant de la réforme des programmes de l'enseignement secondaire. Cette

⁷⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note du service de l'Enseignement et des œuvres intitulée « Evolution nécessaire des établissements culturels français du Proche-Orient » de 1953.

⁷⁶ *Ibid.*, Irak, 449, télégramme n°600/RC de C. A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Enseignement du français au roi d'Irak » du 6 novembre 1950.

⁷⁷ *Ibid.*, Généralités, 531, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

⁷⁸ *Ibid.*, note du service de l'Enseignement et des œuvres intitulée « Evolution nécessaire des établissements culturels français du Proche-Orient » de 1953.

⁷⁹ *Ibid.*, Irak, 455, télégramme n°154/RC du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'Instruction publique en Irak et l'enseignement du français » du 4 mars 1949.

mue aboutit à la création d'un baccalauréat franco-arabe en 1953⁸⁰. Il assurait aux bacheliers moyen-orientaux une connaissance suffisante du français, sans les éloigner de leurs programmes nationaux, pour ne pas menacer leur avenir au sein de leurs administrations et ainsi y préserver l'influence française⁸¹. Cette formule répondait aux exigences des diplômes officiels et permettait l'entrée dans les universités nationales. Les sections arabes, où l'enseignement était majoritairement donné en arabe, suivaient les programmes locaux et préparaient aux diplômes officiels. Elles fonctionnaient parallèlement aux sections françaises traditionnelles, où les cours suivaient les programmes français. Avec cette réforme, les sections françaises étaient presque uniquement composées d'étrangers francophones. Cette situation n'était pas sans inconvénients. La place du français dans les sections arabes était limitée et les élèves n'y recevaient pas une formation conforme à l'esprit et aux méthodes de la pédagogie française. Cette évolution entraîna des modifications des statuts des établissements français pour les intégrer dans la structure des enseignements⁸² et permit à la France de ménager sa place dans les universités nationales.

Pour préserver son influence dans le secondaire, Paris chercha à attirer dans les sections françaises un plus grand nombre de lycéens locaux, tout en leur permettant de recevoir une culture arabe suffisante, et améliora l'enseignement dans les sections arabes. Pour atteindre le premier de ces objectifs, une option franco-arabe, faisant une large place à la langue et à la littérature arabe et à l'histoire et à la géographie du Moyen-Orient, fut créée dans le baccalauréat français. Pour garantir la qualité de l'enseignement et assurer un contrôle direct des sections arabes, il fut décidé, en accord avec la Mission laïque française, de nommer des arabisants français aux fonctions administratives⁸³. De plus, la formation des professeurs locaux devait être assurée, autant que possible, en France. A cette fin, la direction des Relations culturelles attribua, à partir de 1953, des bourses aux anciens élèves des lycées de la Mission laïque qui se destinaient à l'enseignement de l'arabe, afin de leur permettre d'obtenir une licence en France et de se former aux méthodes intellectuelles françaises. Ainsi, le Quai d'Orsay finança les études en Sorbonne de Nihad Khayatt. Son séjour à Paris lui permit d'enseigner le français en Irak et contribua à faire de cette jeune enseignante irakienne un vecteur durable de l'influence française⁸⁴. Ces séries de mesures convergeaient finalement vers un même but : la création d'un enseignement mixte franco-arabe pour envisager avec confiance l'avenir des lycées français du Moyen-Orient.

Cette nouvelle politique culturelle connut des disparités importantes selon les pays. L'Irak resta, dans le Golfe, le point d'appui de la pénétration française, mais l'expansion de la production pétrolière irakienne, qui profitait directement à la France par les intérêts de la CFP dans l'IPC, poussa Paris à faire un effort significatif en direction de l'Irak. En 1953, un centre culturel français ouvrit à Bagdad. Ce centre était dirigé par un professeur licencié, Pierre Rossi, aidé de son épouse. La CFP finança intégralement l'équipement intérieur⁸⁵. Sans cette aide, le Quai d'Orsay n'aurait pas pu ouvrir ce centre. L'entreprise joua donc un rôle déterminant dans la politique culturelle française. En Irak, à la différence de l'Iran, la langue

⁸⁰ *Ibid.*, Généralités, 531, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

⁸¹ *Ibid.*, compte rendu de la réunion du 18 avril 1953.

⁸² *Ibid.*, compte-rendu des conclusions de la conférence des diplomates français au Moyen-Orient tenue à Beyrouth du 22 au 30 mai 1953.

⁸³ *Ibid.*, note du service de l'Enseignement et des œuvres intitulée « Evolution nécessaire des établissements culturels français du Proche-Orient » de 1953.

⁸⁴ *Ibid.*, Irak, 455, télégramme n°525/RC de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Bourse de Mlle Nihad Khayatt » du 2 octobre 1950.

⁸⁵ *Ibid.*, Irak, 568, note pour Henri Roux intitulée « Action culturelle français en Irak » du 5 décembre 1955.

française y était quasi-inexistante. Avant la guerre, elle était pourtant la deuxième langue étrangère obligatoire des écoles secondaires, mais elle connut un net recul. Les programmes ne faisaient plus aucune place à l'étude du français. L'ambassade ne parvint pas à modifier cette situation. L'enseignement du français se limitait à un petit nombre d'établissements en 1949. Il demeurait obligatoire à l'École secondaire de commerce. Au collège préparatoire, 16 élèves de la section littéraire l'étudiaient, quatre heures par semaine. À l'École normale supérieure, après une interruption due à la guerre, il était enseigné dans les sections arabe et anglaise à 200 étudiants. Au collège de la reine Alia, une centaine d'étudiantes des sections arabe et anglaise le suivaient⁸⁶.

Son enseignement était plus favorable dans les écoles libres, subventionnées par la France. Depuis le début du XX^e siècle, il était assuré par les écoles catholiques et les écoles de l'Alliance Israélite comme au Proche-Orient⁸⁷. Les écoles de filles des Sœurs de la Présentation de Tours suivaient les programmes irakiens, mais faisaient une large place au français. Toutefois, que ce soit pour les 700 élèves du collège du Cent à Bagdad ou les 500 élèves du collège de Bassora, on observe que l'essentiel de leurs effectifs était composé de chrétiens⁸⁸. Au début des années 1950, les écoliers et étudiants irakiens, recevant un enseignement français, étaient environ 5000. Ce chiffre, déjà modeste, doit être nuancé. Il englobait une majorité de chrétiens et d'israélites. Les musulmans, chez qui se recrutaient les futurs cadres, étaient sous-représentés⁸⁹. L'étude et la pratique du français étaient en régression. Les rangs se creusaient lentement parmi les Irakiens de la vieille génération qui, éduqués dans l'Empire ottoman, puis en Turquie, avaient le plus souvent appris le français. La non-reconnaissance du français dans les programmes officiels n'encourageait pas les jeunes générations à le suivre et remettait en cause son utilité. Des élèves se détournaient ainsi des écoles françaises car ils étaient obligés d'y étudier une matière qui ne leur servirait pas lors des examens officiels. C'est pourquoi le collège des dominicains de Mossoul, pourtant dirigé par des religieux français, ne donna plus aucun enseignement en français. Il ne s'agissait pas d'un cas isolé. Plusieurs missions, notamment celles des pères Carmes de Bassora et de Bagdad, renoncèrent à faire fonctionner leurs écoles où jadis le français était enseigné⁹⁰.

Plusieurs facteurs expliquent ce recul. L'Irak avait longtemps échappé à l'influence française, qui s'était solidement implantée dans plusieurs pays du Proche-Orient dans l'entre-deux guerres⁹¹. Politiquement, Bagdad jouissait d'une indépendance relative. Les Britanniques préféraient ne pas voir s'accroître l'influence française dans leur fief et s'employaient à décourager toute initiative. Économiquement, les grands travaux étaient principalement exécutés par des entreprises britanniques jusqu'au début des années 1950. L'étude de l'anglais était ainsi une nécessité vitale. Sur le plan éducatif, la législation de 1940 surchargea les programmes et obligea les enseignants à parer au plus pressé et à sacrifier l'étude des langues

⁸⁶ *Ibid.*, Irak, 455, télégramme n°154/RC du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'Instruction publique en Irak et l'enseignement du français » du 4 mars 1949.

⁸⁷ Jérôme Bocquet (dir.), *L'enseignement français en Méditerranée : les missionnaires et l'Alliance israélite universelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 149-165.

⁸⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note n°RC/3.1 de la direction des Relations culturelles intitulée « Enseignement français en Irak » de 1953.

⁸⁹ *Ibid.*, Irak, 455, télégramme n°154/RC du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'Instruction publique en Irak et l'enseignement du français » du 4 mars 1949.

⁹⁰ *Ibid.*, Généralités, 531, note n°RC/3.1 de la direction des Relations culturelles intitulée « Enseignement français en Irak » de 1953.

⁹¹ Anastassios Anastassiadis, « Finis Graecia ! L'inexorable sortie des acteurs religieux du domaine de la diplomatie culturelle. Le Sud-Est européen dans l'entre-deux-guerres », dans Anne Dulphy, Robert Frank, Marie-Anne Matard-Bonucci, Pascal Ory (dir.), *Les relations culturelles internationales au XXe siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, PIE-Peter Lang (Enjeux internationaux), 2010, p. 49-57.

à option. Ainsi, même les parents d'élèves et les dirigeants, qui déplorait la régression du français, étaient partagés devant le surcroît de travail et de dépenses qu'entraînerait son rétablissement au programme officiel⁹². Bien que généralisé dans les élites, le français connut également un recul en Iran, foyer traditionnel de la culture française dans le Golfe dans l'entre-deux-guerres⁹³. Après 1945, on y observe une désaffection, en particulier dans l'enseignement secondaire. L'enseignement du français était en théorie sur le même plan que celui de l'anglais. En fait, depuis la guerre, les circonstances politiques, l'action des services du Point IV, les moyens mis en œuvre par les organismes américains et l'appât de situations bien rémunérées créèrent un engouement pour l'anglais. 90% des élèves du secondaire le choisissaient, contre seulement 10% pour le français⁹⁴. Face à la faiblesse de la demande, de moins en moins de lycées organisaient des cours de français.

Si l'ensemble de ces facteurs était défavorable, le français conserva une bonne réputation dans le Golfe après 1945. Il était généralement considéré comme la langue de la pensée et des traditions libérales. La réouverture des ambassades permit à Paris d'affirmer sa présence et, sur le plan pratique, d'établir des contacts. La politique culturelle française en Irak voulut rétablir le français au programme de l'enseignement secondaire. Cet objectif parut de plus en plus chimérique, surtout avec la fermeture progressive des écoles juives. Les écoles de l'Alliance israélite universelle constituaient, jusqu'en 1948, l'un des appuis les plus solides de l'influence culturelle française. Dans les années 1950, ces dernières étaient en voie de disparition avec l'exode massif des juifs irakiens⁹⁵. En 1953, seule l'école Franck Iny de Bagdad, fréquentée par 500 élèves, subsistait. Ces écoles étant des pôles culturels français, le ministère des Affaires étrangères voulut transférer leurs locaux à d'autres œuvres françaises, en particulier à des congrégations religieuses. Ce projet, qui devait atténuer les effets défavorables pour l'influence française, ne fut pas réalisé car les propriétaires refusèrent de céder les bâtiments. De plus, les autorités irakiennes les avaient fait occuper et y avaient installé des écoles gouvernementales.

Malgré ces difficultés, Paris mena une politique active, notamment dans la diffusion de livres et de périodiques français. Cette action fut soutenue par le secteur privé, notamment avec le financement des éditions du révérend père Coron par la CFP et le CNPF⁹⁶. En 1952, huit quintaux métriques de livres, d'un montant de 900.000 francs, étaient exportés en Irak, contre cinq quintaux (500.000 francs) en 1951⁹⁷. La part des initiatives privées dans ce succès était importante. La vente de livres français fut favorisée par un ingénieur libanais, fils d'un grand libraire de Beyrouth. Il monta à Bagdad une affaire de messagerie de presse et de vente de livres français, alimentée par la librairie de son père. Son commerce permit de doubler le volume des importations de livres français en Irak en 1954⁹⁸. Le rôle décisif des acteurs privés s'explique par les contraintes financières des acteurs publics. Le centre culturel de Bagdad

⁹² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 455, télégramme n°154/RC du ministre de France en Irak au ministre intitulé « L'Instruction publique en Irak et l'enseignement du français » du 4 mars 1949.

⁹³ Arthur Bertucat, *Diplomatie culturelle et coopération éducative française en Iran au prisme de la Révolution islamique, 1973 – 1986*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel et de Bernard Hourcade, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2018, p. 25-26.

⁹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 11, note sur l'enseignement du français dans les établissements iraniens de juillet 1955.

⁹⁵ *Ibid.*, Généralités, 531, note n°RC/3.1 de la direction des Relations culturelles intitulée « Enseignement français en Irak » de 1953.

⁹⁶ AHT 80.3/6, lettre de Jean Rondot au RP Coron du 13 octobre 1955.

⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la direction des Relations culturelles intitulée « Irak : diffusion du livre et du périodique français » du 12 mai 1953.

⁹⁸ *Ibid.*, Irak, 568, note pour Henri Roux intitulée « Action culturelle français en Irak » du 5 décembre 1955.

était freiné par ces contraintes. Celui-ci ne put ouvrir que grâce au soutien financier de la CFP, mais les locaux se révélèrent rapidement trop exigus pour accueillir l'ensemble des auditeurs. Son agrandissement avait été approuvé en 1955, mais gelé faute de financement. Pour la même raison, la création d'un Centre d'études islamiques à Bagdad, imitant l'Institut franco-iranien de Téhéran, fut retardée.

En dépit de ses moyens limités, l'ambassade envoya, tous les ans, des jeunes arabisants en France pour favoriser les contacts universitaires. Le professeur Évariste Lévi-Provençal, co-fondateur du Centre d'études de l'Orient musulman et directeur de l'Institut d'études islamiques⁹⁹, soutint cette idée et limita les coûts en hébergeant les jeunes chercheurs au Centre culturel. Pour dynamiser ce courant, l'ambassade voulut placer Bagdad sur le circuit des conférenciers et des artistes, lors de leur venue au Proche-Orient, et obtenir l'organisation de conférences et de cours par les professeurs de Beyrouth et de Damas¹⁰⁰. Néanmoins, l'agenda culturel de l'ambassade resta limité, si on le compare à celui de Téhéran, de 1953 à 1956. L'ambassadeur obtint seulement l'envoi de conférenciers du Centre de coopération scientifique pour le Moyen-Orient, dépendant de l'UNESCO et dirigé par deux Français, MM. Batisse et Godechaux. Enfin, on note l'inexistence des tournées théâtrales et artistiques, qui connaissaient à la même époque un certain succès en Iran. Seules les initiatives privées permettaient aux artistes français de se produire en Irak. Grâce à elles, la violoniste Brigitte de Beaufond donna quelques concerts à Bagdad¹⁰¹. La direction des Relations culturelles ne disposait pas d'un budget suffisant pour envoyer, en Irak, des artistes. Elle délaissa donc ce domaine pour se concentrer sur l'assistance technique, jugée plus rentable à moyen terme pour assurer la présence française.

Renforcer la place de l'assistance technique dans la politique culturelle

Dès le début des années 1950, la France avait compris l'importance de placer des techniciens et des experts dans les administrations locales pour développer son influence. Cette prise de conscience allait de pair avec le développement de l'assistance technique d'institutions multilatérales spécialisées et de l'aide bilatérale¹⁰². Cette multiplication d'acteurs poussa le Quai d'Orsay à revoir son organisation et à définir sa politique afin de mieux coordonner son action. Le 21 août 1952, un décret créa une Commission interministérielle et un Comité permanent pour l'étude des problèmes relatifs à l'assistance technique internationale. René Doynel de Saint-Quentin, ambassadeur de France, présidait ces organismes. Si le Comité était composé des ministères directement intéressés à l'élaboration de cette politique (Affaires étrangères, Finances, Affaires économiques), la Commission interministérielle faisait appel à la collaboration du secteur privé et groupait une soixantaine de personnes. Elle reprit le rapport du Comité et demanda au ministre des Affaires étrangères de le soumettre au gouvernement. Le 23 avril 1953, le Conseil des ministres l'adopta et ordonna aux ministères de participer, dans la mesure de leurs moyens, à l'assistance technique

⁹⁹ Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale*. Nouvelle édition [en ligne]. Lyon : ENS Éditions, 2015, p. 223-225.

¹⁰⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, télégramme n°275/AL de Pierre de Vaucelles au ministre des Affaires Étrangères, intitulé « Esquisse d'une politique irakienne » du 12 avril 1955.

¹⁰¹ *Ibid.*, note pour Henri Roux intitulée « Action culturelle française en Irak » du 5 décembre 1955.

¹⁰² Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 192-196.

internationale et d'envoyer des experts sur place¹⁰³. Ces techniciens étaient perçus comme des pionniers de l'expansion économique. Leur mission était dorénavant facilitée par le soutien d'organismes officiels susceptibles de réaliser les projets qu'ils élaboraient. Si beaucoup d'entre eux provenaient du secteur privé, ils ne devaient pas faire figure de commerçant pour conserver leur caractère impartial. Si leur autorité et leur efficacité étaient remises en cause, la France serait accusée d'impérialisme économique. Le Quai d'Orsay ne chercha donc pas ouvertement à favoriser une entreprise au détriment des autres. Pour sa part, le Bureau d'assistance technique, créé en juin 1951¹⁰⁴ s'assura que les techniciens soient mandatés par une association d'entreprises, par un syndicat ou par un groupe de sociétés. Ainsi, le Quai d'Orsay déploya une coopération efficace, à partir de 1954¹⁰⁵, entre l'assistance technique bilatérale et internationale, même si leurs caractéristiques, leurs principes, leurs moyens et leurs buts étaient différents.

Malgré ses succès, le Bureau d'assistance rencontra plusieurs obstacles. En dehors même de la détermination, souvent malaisée, d'une politique d'assistance technique, il était difficile en pratique de trouver l'expert parfaitement adapté à sa mission, de faire coïncider les dates de son voyage avec ses autres obligations, d'obtenir les détachements voulus des administrations et de convaincre les entreprises de se séparer, durant plusieurs mois, d'un technicien. Il était également difficile d'organiser des stages, comprenant des cours techniques et des travaux pratiques et nécessitant de fréquents déplacements pour les visites d'usines ou de chantiers. Les contraintes financières étaient importantes et limitaient les actions. En 1953, le budget de l'assistance technique du ministère des Affaires étrangères n'était que de 115 MF. Pour le Moyen-Orient, 50 MF avaient été prélevés, à la fin de l'année 1952, sur la contribution française à l'Office des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) pour le fonctionnement des stations agricoles au Levant¹⁰⁶. Le ministère des Finances renouvela ce prélèvement en faveur de l'assistance technique aux pays du Moyen-Orient, témoignant de l'importance de cette région pour Paris. L'enjeu était tel que, malgré les contraintes financières, son budget augmenta à 168 MF en 1954. En 1953, cette politique permit l'envoi à l'étranger de 55 missions d'experts et la réception de 154 boursiers, ainsi que l'octroi de diverses subventions à l'occasion de manifestations internationales, de visites en France de personnalités étrangères, de la diffusion de livres et de publications techniques. Ces chiffres témoignent de l'importance prise par les activités du Bureau d'assistance technique depuis sa création. Le nombre de missions effectuées en 1953 avait augmenté de 500% par rapport à 1951. Pour les boursiers, l'augmentation était de 2000% (154 boursiers reçus au lieu de 8 en 1951). En 1953, avec 30 missions sur 55 et 50 boursiers sur 154, le Moyen-Orient était le principal bénéficiaire de cet accroissement¹⁰⁷. Le Bureau d'assistance technique y créa une mission permanente. De plus, un Comité technique de coopération agricole, groupant une vingtaine d'experts, fut fondé à Paris pour donner aux stations agricoles françaises du Liban et de Syrie un point d'appui stable en France¹⁰⁸. Fortes de ce relais, ces dernières prospérèrent et servirent de modèle à Jean Rondot pour définir l'action technique et culturelle de la CFP.

¹⁰³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la DAEF intitulée « Commission Interministérielle et Comité Permanent d'Assistance Technique » de 1953.

¹⁰⁴ Laurence Badel *op. cit.*, p.193.

¹⁰⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la DAEF intitulée « Assistance technique bilatérale » du 23 mars 1954.

¹⁰⁶ *Ibid.*, note non datée de la DAEF intitulée « Assistance technique bilatérale ».

¹⁰⁷ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Assistance technique bilatérale » du 23 mars 1954.

¹⁰⁸ AHT 80.3/2, rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale chargée de statuer sur la gestion de l'exercice 1954

L'assistance technique représentait un des moyens les plus efficaces pour résister à la concurrence étrangère. Elle dirigea ses efforts dans des secteurs déterminés avec des résultats concrets et rapides. Une mission d'experts en Indonésie déboucha sur un marché de deux milliards de francs pour une maison française. En Colombie, l'envoi d'un agronome conduisit à la signature d'un contrat de 500 MF pour la pasteurisation du lait¹⁰⁹. Au Moyen-Orient, les résultats, sans être négligeables, furent moins immédiats et moins spectaculaires. Les moyens français étaient en deçà de ceux dont disposaient ses concurrents. Le Point IV, dont le budget s'élevait en 1953 à 267 M\$, envoya cette même année 2000 experts et reçut 1200 boursiers. Londres disposait aussi de larges possibilités avec le *British Middle East Office*¹¹⁰. Elle envoya 337 experts et reçut 1725 boursiers en 1953¹¹¹. Si l'augmentation du budget de l'assistance technique française ne compensa pas ce retard, l'appui des pouvoirs publics marqua un tournant. Il créa une forte dynamique de collaboration avec les entreprises privées pour l'organisation de missions d'experts et pour la réception de stagiaires. L'aide apportée par le secteur privé, bien difficile à chiffrer, fut déterminante dans la réussite française. En dehors de son aide financière, il apporta au Bureau d'assistance son réseau de correspondants, qui l'assista dans sa tâche. Le Bureau était ainsi en liaison avec les ministères techniques intéressés (Travaux publics, Santé publique, Reconstruction et Logement, Agriculture, Outre-mer, Education nationale, PTT, Finances, Affaires économiques), mais aussi avec les grandes entreprises nationalisées (SNCF, EDF, CDF) et les principales sociétés françaises présentes au Moyen-Orient (Batignolles, Schneider, Saint-Gobain, Neyrpic, Pont-à-Mousson, Entreprises Métropolitaines et Coloniales, etc.)¹¹².

Malgré cette coopération public-privé, l'assistance française dans le Golfe restait problématique. Sa faiblesse reposait principalement sur le manque de techniciens pour des missions dans des domaines tels que la statistique et le génie rural. Le Comité permanent appuya les demandes des ministères compétents, auprès de la direction du Budget, en vue d'augmenter leur nombre, mais les marges de manœuvres restèrent limitées par les contraintes budgétaires. Cependant, l'assistance française sut s'imposer et se faire reconnaître. Le Bureau européen de recrutement et le Bureau de l'assistance technique des Nations unies lui adressèrent plusieurs lettres de félicitations au sujet de certains experts français, notamment M. Lauraint, envoyé en Iran pour le développement des ports¹¹³. En dépit de ses succès, la France envisagea, quelques mois avant la crise de Suez, une plus grande diversification géographique de son assistance technique, ce qui signifiait une réduction des moyens alloués au Moyen-Orient. En 1955, cette région concentrait toujours l'essentiel de l'aide française. Sur un crédit total de 266 MF, 65 étaient consacrés aux seules stations agricoles françaises du Moyen-Orient, dont le service comprenait 80 experts à l'étranger et 200 stagiaires reçus en France. Cette surreprésentation ne correspondait pas à la réalité de la coopération économique française. En raison de la modicité de ses crédits, la DAEF préféra se concentrer sur les postes les plus rentables à partir de 1956. En Inde, l'aide bilatérale française fut ainsi associée à l'exécution du plan quinquennal et se focalisa sur l'électrification du réseau ferroviaire, sur l'industrie pétrolière et sur l'énergie hydroélectrique. En Amérique du Sud, elle cibra le Brésil pour l'aménagement du Rio São Francisco et le Pérou pour la création d'un centre

¹⁰⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la DAEF intitulée « Avantages commerciaux obtenus grâce à l'Assistance technique bilatérale » de 1954.

¹¹⁰ Laurence Badel *op. cit.*, p. 218.

¹¹¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 531, note de la DAEF intitulée « Principes qui doivent guider l'action de l'Assistance technique » de 1954.

¹¹² *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Assistance technique bilatérale » du 23 mars 1954.

¹¹³ *Ibid.*, 545, compte-rendu des activités du Service de l'Assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées de mai 1956.

technique¹¹⁴. Dans ce contexte, les activités de l'Assistance technique furent réduites au Moyen-Orient.

La faiblesse des moyens français dictait les principes de la politique d'assistance bilatérale. Paris ne pouvait pas disperser ses efforts. Il lui fallait donc se concentrer sur les points où ses techniques étaient comparables, voire supérieures, à celles de ses concurrents et se spécialiser dans les domaines où les pays assistés avaient particulièrement besoin d'aide. Le domaine médical répondait parfaitement à ces contraintes, offrant à la France une niche pour développer sa présence par une diplomatie sanitaire¹¹⁵. En Iran, dans la région de Meched, les hôpitaux étaient marqués par l'influence française. Dès 1949, l'hôpital Chah-Reza se modernisa sous l'impulsion du Dr. Boutareau, ancien médecin colonial. Le personnel y était formé et dirigé en langue française. Un hôpital annexe, celui de Montassarieh, compléta ce service à partir de mars 1951. Il était dirigé par le Dr. Desromps, également d'origine française. Cette assistance médicale, à laquelle s'ajoutaient des cours de français, permit de créer un centre de rayonnement français dans cette province reculée de l'Iran¹¹⁶. Cette spécialisation médicale était régionalement reconnue et dépassa les frontières traditionnelles de l'influence française au point de concerner des pays où la France était jusque là quasi-absente. En Arabie saoudite, on observe une rivalité franco-américaine pour soigner le roi Ibn Saoud. Prié de se rendre à la cour de Riyad, le professeur Pasteur Vallery-Radot, accompagné du Dr. Levasseur et de Rachad Pharaon, ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris, rencontra Ibn Saoud en février 1952. L'arrivée de cette mission médicale française inquiéta les Américains, qui dépêchèrent une importante mission médicale menée par le médecin particulier du président Truman. Cette mission était faite pour impressionner les Saoudiens. Elle comprenait huit médecins de toutes spécialités, notamment un médecin osseux pour opérer les genoux du roi immobilisés par l'arthrite, apportant un volumineux matériel. Son but était de convaincre les Saoudiens de se passer des avis des praticiens français. Malgré leurs efforts, l'autorité du professeur Pasteur Vallery-Radot eut raison des Américains. Il dirigea une consultation franco-américaine, examina le roi et lui prescrivit un traitement en présence de ses confrères américains¹¹⁷. Cette solution tira les Saoudiens d'embarras et imposa la présence française. Paris avait résisté à l'offensive américaine, qui déploya pourtant toute la modernité de son équipement, et gagnait en influence grâce à cette opération limitée, mais décisive.

Quelques mois plus tard, en mai 1952, les Français profitèrent de ce succès pour intensifier leurs actions en Arabie saoudite. L'assistance technique y était dominée par les Etats-Unis, qui se concentraient sur l'administration publique et l'aménagement des ressources hydrauliques. Ne pouvant rivaliser avec Washington dans ces secteurs, Paris concentra son effort sur le domaine médical. Deux médecins français, engagés par le gouvernement saoudien, étaient déjà sur place et deux autres candidatures étaient à l'examen. Ces médecins devinrent statutairement des fonctionnaires saoudiens et jouissaient d'une grande influence au sein du ministère de la Santé. Le Quai d'Orsay amplifia son action pour les soutenir. Il envoya des médecins et des techniciens supplémentaires, afin d'organiser les services de santé dans le cadre de l'assistance technique. Pour garantir le succès de leur mission, le ministère suivit le

¹¹⁴ *Ibid.*, exposé de M. Ross à la XXVII^e réunion du Comité permanent pour l'étude des problèmes relatifs à l'Assistance technique internationale du 18 mai 1956.

¹¹⁵ Gustavo Gonzales-Canali, « Chapitre 12 - Le groupe diplomatie et santé » dans Dominique Kerouedan, *Santé mondiale. Enjeu stratégique et jeux diplomatiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016, p. 269-276. Dominique Kerouedan, « Diplomatie de la santé mondiale », *Santé Publique*, vol. 25, no. 3, 2013/3, p. 253-253.

¹¹⁶ AMAE-La Courneuve, Direction Asie-Océanie, sous-série Iran (1944-1955), 13, télégramme n°280/AS de François Coulet au ministre intitulé « Envoi d'une note d'information sur Meched » du 28 mars 1951.

¹¹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 460, télégramme n°124/AL du ministre de France à Djeddah au ministère intitulé « Rivalité médicale franco-américaine à Riyad » du 23 février 1952.

modèle allemand¹¹⁸ en leur offrant un complément de traitement, afin de s'assurer de leur accord¹¹⁹. Cette coopération fut renforcée, à l'été 1954, par la nomination du docteur Pharaon, comme ministre de la Santé. Il prévoyait de construire et d'équiper une cinquantaine d'hôpitaux, dont le matériel serait standardisé et donc demandé à un fournisseur unique. Riyad était sur le point de choisir entre Philips et Siemens, cette dernière étant représentée par Akram Ojjeh.

Cependant, le ministre retarda sa décision et invita les Français à participer aux discussions. Le représentant de la SERIAC à Djeddah informa directement Paris, qui se mobilisa promptement¹²⁰. En avril 1956, ces contacts aboutirent à la création d'une mission médicale avec la nomination, par le Dr. Pharaon, de médecins français pour gérer l'hôpital de Riyad. La France devait fournir le personnel médical de cet hôpital de 500 lits. Celui-ci serait rémunéré par les autorités saoudiennes, mais le gouvernement français accepta de compléter ces traitements par une indemnité mensuelle complémentaire, versée au titre de l'assistance technique¹²¹. Par cette clause, qui devenait de plus en plus courante, la France acceptait, contrairement au début des années 1950, de suivre le modèle allemand afin de rendre les coûts de ses experts plus attractifs face à la concurrence étrangère. Paris se donna ainsi les moyens de sa politique dans le Golfe, ayant parfaitement perçu que la proposition du Dr. Pharaon présentait un intérêt politique. Ce projet n'était pas novateur. Il reprenait celui du Dr. Kateb, médecin de nationalité syrienne, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. Appuyé par les professeurs Milliez et Lenègre, il avait informé la direction des Relations culturelles et la direction des Affaires économiques de son intention de créer un hôpital franco-saoudien à Djeddah. Ce projet avait déjà été accueilli avec intérêt par le Quai d'Orsay, en raison de l'influence que la création d'un hôpital, dirigé par des médecins français, pouvait exercer¹²². Il était toutefois difficile d'envisager une création rapide, le Quai d'Orsay ne disposant pas des crédits nécessaires, tant au titre des Relations culturelles que de l'Assistance technique. En revanche, le projet du Dr. Pharaon, grâce au soutien officiel des autorités saoudiennes, rencontrait moins de problèmes. L'apport financier pour la rémunération complémentaire du personnel français restait dans la limite des possibilités budgétaires du ministère¹²³. S'appuyant sur sa politique culturelle et son assistance technique, la France, avec des moyens limités, connut, jusqu'en 1956, un essor inédit de sa pénétration dans le golfe Arabo-Persique. Cet effort était d'autant plus remarquable que la concurrence était rude.

L'essor d'une diplomatie d'influence s'inspirant de ses concurrents

Au début des années 1950, les relations économiques de la France avec les pays du Moyen-Orient étaient loin d'être satisfaisantes. Malgré une augmentation substantielle de leurs revenus pétroliers, plusieurs Etats connurent des difficultés financières qui limitèrent les

¹¹⁸ Voir chapitre 1

¹¹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 462, télégramme n°427/DE du ministre en Arabie saoudite au ministre des Affaires étrangères intitulé « Bourses d'assistance technique » du 17 juin 1952.

¹²⁰ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales. 1945-1960, Arabie saoudite, 50, rapport sur l'Arabie saoudite du conseiller commercial du 20 mai 1955.

¹²¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, télégramme n°122/AL de l'ambassadeur de France à Djeddah au ministre intitulé « Projet de création d'un hôpital franco-saoudien à Riyad » du 3 avril 1956.

¹²² *Ibid.*, note de la sous direction du Levant à la DAEF intitulée « Projet de création d'un hôpital franco-saoudien à Riyad » du 21 avril 1956.

¹²³ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales. 1945-1960, Arabie saoudite, 50, note pour la direction d'Afrique-Levant du 3 mai 1956.

projets prévus par les différents plans nationaux. Ces difficultés frappèrent l'ensemble des puissances occidentales sans distinction, mais ces dernières s'adaptèrent plus moins rapidement et efficacement à cette situation particulière. La France était en retard face à ses concurrents, qui menaient une politique active pour développer leurs ventes courantes et pour participer plus largement aux adjudications de travaux publics. Partout, elle devait faire face à la concurrence des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, du Japon, de la Belgique et de l'Italie pour conquérir la clientèle moyen-orientale. Une mission britannique explora ces pays et Londres, dont la représentation à Djeddah était déjà importante, ouvrit un consulat avec un service commercial à Dhahran au centre des installations de l'ARAMCO. Les Italiens attirèrent des représentants arabes à la foire de Bari. Enfin, les notes du conseiller commercial permettent de prendre conscience de l'intense activité déployée par les commerçants belges et néerlandais¹²⁴. Bien qu'elles ne soient pas applicables telles quelles, ces expériences servirent de modèle pour la mise en place de l'action française.

Les mirages du nouvel Eldorado moyen-oriental

Grâce aux travaux de prospection et d'information de la SERIAC et du CDS, plusieurs industriels et commerçants furent enthousiasmés par les possibilités offertes par les marchés du Moyen-Orient, stimulés par l'exploitation pétrolière en plein essor. Néanmoins, malgré les augmentations considérables de ressources qu'avaient permis les accords 50-50¹²⁵, la situation financière était différente selon les pays. Une disparité importante existait entre le Koweït et le Qatar, qui disposaient de réserves importantes de pétrole et d'une faible population, et les grands pays du Golfe. Ceux-ci devaient financer des projets plus vastes, concernant une population dépassant les millions d'habitants, là où celle des émirats ne dépassait pas la centaine de milliers. Durant les années 1950, l'Irak, l'Iran et l'Arabie saoudite connurent de nombreuses difficultés financières, qui entraînèrent de sévères réductions des dépenses prévues par les plans nationaux. En Iran, après la chute de Mossadegh, les spécialistes estimaient que la reprise des activités pétrolières par un consortium international permettrait un redressement rapide des finances. La situation se révéla plus nuancée. En 1955, malgré la reprise de la production pétrolière, les caisses de l'Etat restaient vides. Les réserves de devises étaient tombées à 200.000 \$. Des négociations s'ouvrirent avec l'ambassade des Etats-Unis pour obtenir une nouvelle rallonge à l'aide américaine. Les bailleurs de fonds d'outre-Atlantique n'offrirent que 15 M\$ pour reconstituer un volant de devises et renflouer le Trésor iranien¹²⁶. Ils ne se faisaient pas d'illusions sur les capacités de l'Iran et savaient que de nouvelles injections de dollars seraient prochainement nécessaires. Les dirigeants iraniens monnayaient ainsi les marques de fidélité qu'ils avaient données à la cause occidentale. Pour obtenir une augmentation de l'aide américaine, le Dr. Amini, qui présidait le Fond commun irano-américain, engagea des pourparlers à Téhéran. Ces derniers devinrent si importants qu'il fut nommé ambassadeur d'Iran à Washington pour les poursuivre¹²⁷.

Les dirigeants iraniens ne noircissaient pas la situation de leurs finances pour obtenir gain de cause. Téhéran était réellement aux prises avec de sérieuses difficultés financières, malgré ses ressources pétrolières. Cette situation semble paradoxale au premier abord. En effet, les revenus pétroliers étaient supérieurs aux prévisions. L'accord entre l'Iran et le

¹²⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note pour M. Charpentier intitulée « Relations économiques de la France avec les pays du Proche-Orient » du 23 novembre 1953.

¹²⁵ Voir chapitre 1.

¹²⁶ AHT 80.3/17, études du CDS sur « Les relations économiques extérieures des pays du Moyen-Orient » de janvier 1956.

¹²⁷ *Ibid.*, « La situation des finances extérieures », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

consortium prévoyait une production de 71 MT de pétrole entre 1954 et 1957. En outre, 5 MT de bruts supplémentaires devaient être extraites et raffinées pour couvrir les besoins locaux. Dès la fin novembre 1955, la production de brut atteignait 14,5 MT, soit un million de plus que l'objectif fixé¹²⁸. Le total de la production des 3 premières années du consortium atteignit en réalité 85 MT. La situation était moins avantageuse sur le plan du raffinage. Il était plus complexe de rétablir une capacité de raffinage que de remettre en production des gisements fermés, même si les installations de traitement avaient été entretenues avec soin. La technique avait évolué si vite que certaines unités étaient désuètes. De plus, des raffineries avaient été créées un peu partout dans le monde pour compenser l'arrêt d'Abadan¹²⁹. Dès lors, l'Iran devait soutenir une concurrence active de la part des autres raffineries de la région (Arabie saoudite, Bahreïn et Aden), dont l'équipement était plus moderne. En 1956, la raffinerie d'Abadan ne fonctionnait qu'à 50% de ses capacités. L'unité de craquage catalytique, qui n'avait fonctionné que pendant une courte période après sa mise en service en 1951, avait été remise en marche au début de novembre 1955. Les quantités traitées par la raffinerie atteignirent 13 MT par an en 1957. On restait encore éloigné des 25 MT de 1951¹³⁰.

Malgré ces difficultés, les engagements pris par le consortium furent tenus. Les revenus pétroliers iraniens étaient supérieurs aux prévisions. Pour sa première année d'activité (octobre 1954 - octobre 1955), le consortium versa 29 M£ à Téhéran. Pour l'ensemble de l'année 1955, le chiffre global était de 33 M£, au lieu de 31 prévus¹³¹. Il faut ajouter à ces recettes les devises que le consortium faisait entrer dans le pays pour payer la main d'œuvre locale et solder ses dépenses. Elles s'élevèrent à 18 M£ en 1956¹³². Même si elles n'entraient pas directement dans les caisses de l'Etat, elles soulageaient la balance des paiements. A la lecture de ces chiffres, la situation iranienne semblait prospère et les revenus pétroliers devaient financer le plan septennal. Malheureusement, le problème de la répartition de ces revenus n'était pas encore résolu. Sur les 33 M£ que le consortium avait payés en 1955, seuls 18 M£ furent versés au Plan. Cette somme couvrait principalement les engagements antérieurs du Plan et payait les dépenses de son Bureau technique. Lâchant du lest, l'organisation du Plan abandonna 10% de ses crédits au ministère des Finances pour combler le déficit budgétaire et financer certaines dépenses ordinaires (entretien des routes et des ports). Les milieux politiques conservateurs jugèrent ces propositions insuffisantes. En octobre 1955, ils prirent une position ouvertement hostile à l'organisation du Plan et réclamèrent que la totalité des revenus pétroliers soit affectée à la couverture du déficit budgétaire¹³³. Le Conseil des ministres trouva difficilement un compromis après cinq séances. Le projet déposé à la Chambre reprenait la plupart des propositions de l'organisation du Plan. Pendant les trois premières années, de mars 1955 à mars 1958, l'Etat serait autorisé à prélever 10% des revenus pétroliers. En revanche, la NIOC ne disposerait plus en toute liberté du produit de la vente du pétrole en Iran. Elle devait verser au ministère des Finances l'excédent de ses recettes, une fois effectuées toutes ses dépenses. Le Plan obtiendrait 80% du solde, les 20% restant seraient versés au ministère des Finances pour financer des investissements publics. Pour que les programmes d'équipement ne soient pas retardés, l'organisation du Plan était autorisée à émettre des emprunts¹³⁴. Enfin, le gouvernement était mis en demeure d'équilibrer son budget à partir de 1958 avec l'appoint des revenus pétroliers.

¹²⁸ AHT, documents sur l'exercice 1955.

¹²⁹ Voir chapitre 2.

¹³⁰ AHT, documents sur l'exercice 1957.

¹³¹ AHT, documents sur l'exercice 1955.

¹³² AHT, documents sur l'exercice 1956.

¹³³ AHT 80.3/17, « Les revenus du pétrole », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

¹³⁴ *Ibid.*, « La situation des finances extérieures », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

Une réforme semblait inévitable. Jusqu'alors, l'assistance américaine était la principale source de revenus de l'Iran. Elle assurait la survie du régime depuis la chute de Mossadegh. Conçue, à l'origine, comme devant suppléer les revenus pétroliers jusqu'à la remise en marche des installations de l'AIOC, cette aide était devenue indispensable à la vie économique du pays. Sa suppression ou même sa réduction pouvait entraîner une faillite. Les diplomates américains, qui ne l'ignoraient pas, y trouvèrent des avantages politiques. Mais, à Washington, le Département du Trésor s'inquiétait de voir la note monter d'année en année. L'Iran était en 5^{ème} position sur la liste des pays bénéficiant de l'aide américaine au milieu des années 1950. L'assistance civile américaine ne cessait d'augmenter : 1 M\$ en 1951, 23,6 en 1952, 83,9 en 1954, 150 en 1955 et 200 en 1956¹³⁵. Si la progression demeurait très marquée, c'était parce que l'aide n'avait pas donné des résultats tels que le pays puisse envisager de s'en passer. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir assigné à cette aide des buts variés, ni d'avoir soigneusement élaboré les cadres formels qui auraient dû présider à son utilisation.

Jusqu'en 1955, l'aide américaine était « gratuite », consentie à fonds perdus. Devant les difficultés de trésorerie, les Etats-Unis n'avaient pas insisté pour que Téhéran fasse un apport en rials en contrepartie des fonds versés, comme les accords de coopération technique le stipulaient. Ils fournissaient eux-mêmes la contrepartie, en allouant à cet effet des dollars supplémentaires. L'aide était exclusivement octroyée par le canal du Point IV, bien après que l'Administration de la Coopération technique du Département d'Etat, qui avait été chargée en 1950 d'appliquer cette idée du président Truman, soit fondue à l'intérieur d'organismes plus vastes, chargés de coordonner et de gérer l'ensemble des programmes d'assistance. D'autre part, l'aide était octroyée sous le nom variable d'assistance technique ou d'assistance économique spéciale¹³⁶. En 1954, pour la première fois, une distinction était faite entre l'assistance technique proprement dite, domaine normal du Point IV, l'assistance économique, destinée à financer des achats de matériel indispensable, et l'assistance immédiate, destinée à combler le déficit du budget et à permettre des importations. Cette année là, 12,9 M\$ étaient réservés à l'assistance technique, 11 M\$ à l'assistance économique et 60 M\$ à l'assistance immédiate. Les deux premières étaient gérées par un organisme mixte, le Conseil irano-américain des activités économiques, la troisième par le gouvernement iranien¹³⁷.

L'étude de la répartition de l'aide américaine révèle que les deux tiers de l'aide civile étaient employés à des fins improductives. Les Américains, que la chose tracassait, voulurent réformer sérieusement les bases de l'assistance et ses modalités à la fin de l'année 1954¹³⁸. Au lieu d'accorder l'aide par petites tranches de 5 à 10 M\$, ils souhaitèrent que le gouvernement iranien sache sur quelle somme il pourrait compter sur l'année. Comme les revenus pétroliers étaient destinés à s'accroître rapidement, leur aide devait avoir un caractère d'appoint et devait progressivement abandonner sa gratuité. Le Congrès avait inséré dans le Mutual Security Act une clause requérant que sur les 2,8 milliards de dollars d'aide civile consentis à l'ensemble des pays étrangers, au moins 200 M\$ le fussent sous forme de crédits et non de dons. Les Etats-Unis avaient, par la même occasion, accentué la spécialisation de leur aide. En novembre 1954, ils avaient donc fait savoir à l'Iran qu'ils lui octroyaient un crédit de 150 M\$. La loi ratifiant l'emprunt était approuvée par le Parlement iranien le 24 février 1955. Aux

¹³⁵ *Ibid.*, « L'aide civile octroyée par les Etats-Unis », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

¹³⁶ Richard Garlitz, *A Mission for Development: Utah Universities and the Point Four Program in Iran*, University Press of Colorado, 2018.

¹³⁷ AHT 80.3/17, « La situation des finances extérieures », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

¹³⁸ Stephen Macekura, « The Point Four Program and U.S. International Development Policy », *Political Science Quarterly*, vol. 128, no. 1, 2013, p. 127–160.

termes de la convention, 75 M\$ devaient servir à faire face aux besoins essentiels du pays (importations et couverture du déficit budgétaire), tandis que les 75 autres millions seraient réservés au financement du développement économique. Cette situation se trouva bouleversée dès la mi-octobre 1955, lorsque les réserves de devises fortes tombèrent à zéro. Renonçant à maintenir les distinctions péniblement établies entre les différentes catégories d'aide, les États-Unis firent appel aux ressources allouées aux services du Point IV¹³⁹.

En complément de l'assistance américaine, l'Iran bénéficia d'une aide à moyen terme de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la France. La Banque d'Angleterre consentit un crédit de 10 M£ à 4%, remboursable en 3 ans à partir de 1957. Insérée dans le même texte de loi que l'accord relatif au prêt américain de 150 M\$, la convention d'emprunt fut ratifiée en février 1955. Le prêt français donna lieu à quelques difficultés. L'idée de ce prêt avait pris corps en novembre 1953. Il s'agissait d'un crédit de 5 milliards de francs pour des achats de matériel et de services. L'État accordait sa garantie suivant la procédure habituelle de l'assurance-crédit, par l'entremise de la COFACE. Le 4 mars 1954, un accord fut conclu entre la Banque de Paris et des Pays-Bas, agissant pour le compte des banques françaises, l'organisation du Plan et la banque Melli, mais le taux d'intérêt proposé fut jugé trop élevé par les Iraniens. De nouveaux pourparlers furent engagés. Le 7 février 1955, la Banque de Paris et le Crédit Lyonnais acceptèrent que le taux des financements fasse l'objet d'un examen particulier lors de chaque affaire¹⁴⁰. Ce cadre permit de financer plusieurs projets français, mais ne prit pas d'ampleur.

Finalement, l'Iran ne manquait pas de crédits. Toutefois, le gouvernement iranien réussit le double tour de force de laisser inemployée une grande partie des crédits qui lui avaient été accordés et de puiser si imprudemment dans ses réserves de change qu'au début d'octobre 1955, elles se trouvèrent pratiquement épuisées. Il dut édicter des restrictions de paiement sur les importations dans presque toutes les monnaies. Trois facteurs expliquent cette situation. Il y avait d'abord le désordre administratif, régnant dans la plupart des services, qui retarda l'expédition de certains dossiers d'emprunt aux organismes prêteurs. Néanmoins, cette raison n'eut pas l'importance décisive que les autorités iraniennes lui prêtèrent. Le fait que le crédit américain de l'*Export-Import Bank*, ainsi que les crédits anglais, français et allemands, devaient être affectés à des achats dans le pays prêteur, créait aussi des difficultés et des retards considérables¹⁴¹. La signature de certains contrats posait des problèmes diplomatiques complexes, surtout lorsque l'octroi de l'adjudication menaçait d'indisposer le principal bailleur de fonds, en l'espèce les États-Unis. Il semble également que certains services du ministère des Finances cherchèrent à garder des possibilités de tirage pour l'avenir, sachant que les dépenses d'investissements, qu'ils ne voyaient pas d'un œil entièrement favorable, étaient destinées à s'accroître, alors que les revenus du pétrole pouvaient voir leur augmentation contrebalancée par une réduction de l'aide américaine.

Aucun de ces deux facteurs n'était cependant la cause essentielle de l'épuisement des réserves de devises. Celui-ci était avant tout imputable à une aggravation brutale du déficit des échanges extérieurs. Les années 1950 étaient marquées par un très fort accroissement des importations de produits de consommation courante et de biens semi-durables et par une baisse des exportations de produits non pétroliers. En 1954-55, le déficit de la balance commerciale iranienne dépassa 120 M\$. L'aggravation constatée était en grande partie causée

¹³⁹ AHT 80.3/17, études du CDS sur « Les relations économiques extérieures des pays du Moyen-Orient » de janvier 1956.

¹⁴⁰ *Ibid.*, « Les crédits anglais et français », études du CDS de janvier 1956.

¹⁴¹ *Ibid.*, « Déficit budgétaire et déficit de la balance commerciale », études du CDS de janvier 1956.

par l'importance même de l'aide américaine. Dans la mesure où celle-ci créa une impression d'aisance, elle poussa le commerce privé à passer à l'étranger des commandes excessives, après la longue période d'austérité. Les autorités, qui avaient pourtant fixé des contingents d'importation très stricts, avaient été assaillies de doléances de la part des importateurs, dont les marchandises s'accumulaient en sus des quotas dans les ports du sud. Téhéran dû ouvrir les frontières. La technique était chaque fois la même. Les importateurs passaient leurs commandes grâce aux crédits que leur ouvraient les exportateurs des pays étrangers, sans tenir compte des contingents. Lorsque les entrepôts de Khorramchahr commençaient à déborder et que l'approche de la saison des pluies menaçait de causer des dégâts aux marchandises entassées sur les quais, un cri unanime s'élevait pour en obtenir le dédouanement. Les importateurs menaçaient le gouvernement de faillites en cascade, s'il n'ouvrait pas les frontières. Le Bazar simulait la panique et les attachés commerciaux des pays exportateurs se démenaient pour faire régler les créances de leurs ressortissants¹⁴². Le gouvernement n'avait plus qu'à céder, s'il voulait éviter une crise.

Ce procédé ne pouvait se répéter que s'il existait des acheteurs pour les marchandises, au moins dans la partie aisée de la population, mais le pouvoir d'achat intérieur s'était révélé inférieur aux prévisions. Engorgé par la marchandise invendue, le négoce commença à connaître une crise au début de l'été 1955¹⁴³. Plusieurs maisons de commerce de Téhéran déposèrent leur bilan et les banques étaient assaillies de demandes de crédits. Ce besoin se répercuta jusqu'à la banque Melli qui, entre la fin d'avril et la fin de novembre 1955, dut consentir un milliard de rials d'avances supplémentaires aux particuliers et aux sociétés privées et un autre milliard aux municipalités et aux sociétés nationales. Courant octobre, la crise atteignait le secteur industriel. La liquidation à vil prix des stocks de produits importés et les difficultés rencontrées à l'exportation obligèrent des dizaines d'entreprises, qui vivaient avec peine depuis des mois, à fermer leurs portes : 15 filatures et tissages avec 19.000 ouvriers à Ispahan, Tabriz et dans la province de Kerman, 20 fabriques d'allumettes employant 5000 personnes, diverses mines et des entreprises de transports. Des subventions étaient réclamées à l'Etat, qui avait déjà donné 650 millions de rials aux entreprises du textile. La crise devint une catastrophe nationale, car les stocks de cotonnades invendues, notamment d'articles russes et japonais écoulés en Iran à des prix de dumping, suffisaient à assurer la consommation intérieure pendant trois ans¹⁴⁴. La désorganisation des finances publiques ne faisait que renforcer le rôle déterminant des puissances étrangères dans l'économie.

Un paradigme américain inspirant la stratégie française

A partir des années 1950, les responsables de la politique américaine considèrent les pays du Moyen-Orient comme une zone stratégique qu'il importait de maintenir, même au prix d'un effort coûteux, à l'intérieur du « monde libre »¹⁴⁵. Leur position géographique, leurs richesses pétrolières et leur état social incitèrent les Etats-Unis à jouer un rôle de plus en plus déterminant dans cette région. Les objectifs de cette politique peuvent se résumer simplement : maintenir la paix, promouvoir le développement économique et créer un ensemble défensif face à la menace soviétique. Dans l'exorde de son discours de Dayton du 9 avril 1954, Henry Byroade, responsable de la politique moyen-orientale du Département d'Etat, cita, parmi les

¹⁴² *Ibid.*, « La banque Melli édite de sévères restrictions de paiement », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

¹⁴³ *Ibid.*, « La situation des finances extérieures », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

¹⁴⁴ *Ibid.*, « Déficit budgétaire et déficit de la balance commerciale », *Etudes du CDS* de janvier 1956.

¹⁴⁵ Steve Marsh, « Continuity and Change: Reinterpreting the Policies of the Truman and Eisenhower Administrations toward Iran, 1950–1954 », *Journal of Cold War Studies*, vol. 7, no. 3, 2005, p. 79–123.

objectifs de Washington, l'augmentation du bien-être économique au Moyen-Orient¹⁴⁶. Les dirigeants américains liaient le progrès économique à la stabilité politique, celle-ci étant nécessaire pour organiser la défense et l'exploitation des ressources.

Si l'on pense de prime abord à la coopération américano-saoudienne, l'action américaine dans le Golfe ne se limitait pas à ce pays. Elle s'étendit à des territoires qui étaient jusqu'alors la chasse gardée des Britanniques¹⁴⁷. En pleine crise anglo-iranienne, le Département d'Etat chercha à éviter que la situation se répète en Irak. Peu après la création du *Development Board*, le Point IV devint un acteur important de la politique américaine. Un accord de coopération technique était signé, le 10 avril 1951, entre l'Irak et les Etats-Unis par Toufik Soueidi, ministre des Affaires étrangères et M. Crocker, ambassadeur des Etats-Unis. A l'origine, les crédits que Washington consacrait à l'assistance technique en Irak ne s'élevaient qu'à quelques centaines de milliers de dollars, mais ils devaient permettre d'envoyer sur place plusieurs spécialistes¹⁴⁸. Cet accord porta à 22 le nombre des accords d'assistance technique, dont les Etats-Unis avaient pris l'initiative et qui étaient tous calqués sur le même modèle. Un expert américain intégra le *Development Board*. Il étudiait les problèmes économiques de première urgence et faisait des recommandations en vue de l'établissement d'un programme complet de développement économique. Le gouvernement irakien demanda également l'assistance américaine en matière d'enseignement agricole, technique et ménager. Un prêt de la Banque Internationale de 12,8 M\$ devait permettre d'entreprendre l'aménagement du Tigre, tandis que se poursuivaient, dans la vallée de l'Euphrate, les travaux d'hydraulique d'Habbaniyya. L'Irak espérait améliorer le standard de vie d'une population de 4.800.000 habitants, dont 80% se consacraient à l'agriculture¹⁴⁹.

L'accord général sur le Point IV entre l'Irak et les Etats-Unis entra en vigueur le 2 juin 1951. Ses activités étaient multiples, mais un effort particulier fut porté sur l'agriculture. Bagdad posa le problème de la répartition des terres et de la propriété individuelle. Vingt et un experts avaient été demandés aux Etats-Unis : 8 agronomes, 3 spécialistes de l'irrigation, 4 ingénieurs des routes, 2 ingénieurs des mines, 2 spécialistes pour la santé et l'hygiène et 4 pour l'enseignement technique¹⁵⁰. L'activité de ces experts était coordonnée par un directeur du programme d'assistance technique américaine en Irak, M. Rohrbaugh, que ses fonctions antérieures au service de l'enseignement agricole aux Etats-Unis désignaient tout particulièrement pour remplir ce poste. Les techniciens du Point IV, en collaboration avec le ministère irakien de l'Agriculture, donnèrent des cours dans les services du Développement, dirigèrent des séances de démonstration d'entretien et de réparation à l'intention des professionnels irakiens de l'agriculture, introduisirent des méthodes modernes d'exploitation et de vente chez les producteurs de dattes, améliorèrent les pâtures et accrurent la production et la qualité des produits d'exportation. A la ferme d'Abu Ghraib, un expert américain enseigna ainsi des méthodes d'élevage, de contrôle sanitaire et de vente. En même temps, des instituts techniques américains recevaient de plus en plus d'irakiens. Le Point IV passa un contrat avec l'université d'Arizona, où les conditions climatiques étaient proches de celles de

¹⁴⁶ AHT 80.3/16, « Le rôle économique des Etats-Unis », *Etudes et synthèses du CDS*, tome 3, *Les Etats-Unis*, juin 1955.

¹⁴⁷ Tore Tingvold Petersen, « Transfer of Power in the Middle East », *The International History Review*, vol. 19, no. 4, 1997, p. 852-865.

¹⁴⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 451, télégramme n°223/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre intitulé « Signature de l'accord relatif à l'application du Point IV » du 12 avril 1951.

¹⁴⁹ *Ibid.*, télégramme d'Henri Bonnet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Le Point IV et l'Irak » du 20 avril 1951.

¹⁵⁰ *Ibid.*, télégramme n°61/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Application du Point IV » du 30 janvier 1952.

l'Irak, pour que des membres de son personnel aillent enseigner l'agronomie et l'élevage au Collège agricole d'Irak¹⁵¹.

L'arrivée d'un groupe aussi important d'experts américains, dans un pays encore récemment soumis au monopole britannique, ne pouvait manquer de provoquer chez les Anglais un sentiment d'amertume. Elle sanctionnait publiquement leur perte de prestige. La Grande-Bretagne devait faire face à de multiples difficultés d'ordre économique et politique. Elle ne pouvait plus prétendre à l'exclusivité de l'assistance financière et technique. D'autre part, cette politique active marquait la volonté des Américains de s'émanciper de la tutelle anglaise, à laquelle ils s'étaient précédemment soumis par inexpérience et à revendiquer la part de responsabilité qui correspondait à leur influence internationale¹⁵². L'apparition d'une politique personnelle des Etats-Unis au Moyen-Orient était un phénomène nouveau, dont les suites étaient difficilement calculables. En mars 1953, l'Administration de Coopération Technique (TCA) du Département d'Etat précisa le rôle du Point IV dans le développement de l'économie irakienne. La TCA fut établie pour l'administrer. Elle fut consultée lors du choix de l'ingénieur américain du *Development Board* et nomma à ce poste Wesley Nelson¹⁵³. La loi constitutive du *Development Board* prévoyait que sur ses huit membres, l'un serait américain. Après avoir terminé ses études à l'Université de Californie, W. Nelson entra au Département de l'Intérieur et travailla à la construction du barrage Hoover sur la rivière Colorado¹⁵⁴. Ce choix confirmait l'orientation américaine en direction de la construction de barrages sur les rives irakiennes, alors que la France comptait réaliser une percée dans ce secteur où ses entreprises étaient compétitives.

Cette politique d'aide au développement était d'une ampleur sans précédent dans le Golfe. La France n'avait pas les moyens de la suivre, tant les moyens déployés par le Point IV dépassaient son budget d'assistance technique. Les projets que le Point IV exécutaient en Irak s'élevaient à 16,6 M\$ en 1954. D'une façon générale et conformément à la conception qui l'anime, l'aide du Point IV consistait principalement en facilités d'enseignement et d'entraînement et en conseils d'experts aux organismes d'Etat et aux professionnels irakiens. En 1953, le nombre des techniciens du Point IV en Irak s'élevait à 63 et celui des dotations d'entraînement à 44. A ces postes, ils pouvaient orienter les entreprises américaines pour participer aux projets du *Development Board*. Les retombées pour les entreprises privées témoignaient de la rentabilité de cette aide. En juillet 1952, l'Irak signa un accord avec une compagnie américaine pour la construction d'une raffinerie de pétrole d'une capacité de 1 MT/an pour un montant de 14 M\$¹⁵⁵, soit presque autant que l'aide fournie par le Point IV à l'Irak en 1954.

La différence de moyens entre les Etats-Unis et la France transparaisait également au sein des ambassades. L'importance de l'ambassade américaine à Bagdad était notée, dès la fin des années 1940, avec envie par le ministre de France. En 1948, avant même l'application du Point IV, George Wadsworth, ambassadeur des Etats-Unis en Irak, disposait d'un véritable état-major. Sur la liste du corps diplomatique, on relève les noms d'une douzaine de

¹⁵¹ AHT 80.3/8, « Le point IV en Irak », CDS, *revue de la quinzaine*, n°5, 1^{er} juillet 1953.

¹⁵² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 451, télégramme n°61/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Application du Point IV » du 30 janvier 1952.

¹⁵³ John O. Nigra, « Fulbright Professor in Iraq », *Bulletin of the American Association of University Professors*, vol. 41, no. 3, 1955, p. 489-502.

¹⁵⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 451, télégramme n°1429/AL d'Henri Bonnet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, au ministre intitulé « Nomination du représentant américain au Bureau central de Développement en Irak » du 19 mars 1952.

¹⁵⁵ AHT 80.3/8, « Le point IV en Irak », CDS, *revue de la quinzaine*, n°5, 1^{er} juillet 1953.

secrétaires et d'attachés, sans parler des nombreux auxiliaires qui, à la différence de la France, étaient presque tous américains. Ce personnel nombreux et la diversité des attachés techniques, ainsi que les moyens dont les uns et les autres disposaient, permettaient à George Wadsworth de posséder à tout moment des renseignements exacts et détaillés sur la situation du pays. Les secrétaires politiques et l'attaché de presse avaient des contacts suivis avec les représentants locaux des sociétés américaines et les journalistes irakiens, auxquels ils procuraient des dépêches d'agence, voire des subsides. L'attaché commercial, agronome de formation, examinait les récoltes et jugeait les demandes irakiennes auprès de la FAO. Les attachés militaires se déplaçaient régulièrement en jeep ou en avion pour rendre compte de l'état d'esprit de la population et des tribus, notamment dans le Kurdistan¹⁵⁶. D'autre part, l'ambassadeur recueillait des renseignements de première main auprès des hommes d'affaires, des sociétés pétrolières et des pères jésuites du *Baghdad College*.

En dehors de l'aide officielle, les Etats-Unis accordèrent des prêts à plusieurs Etats du Moyen-Orient, par l'intermédiaire de l'*Import-Export Bank*¹⁵⁷. Malgré tout, les milieux d'affaires américains ne manifestaient pas encore un grand intérêt pour ces marchés. Ils étaient peu enclins à investir dans des pays qui, faisant montre d'un nationalisme pointilleux, offraient peu de garanties pour le rapatriement des capitaux ou la libre disposition des bénéfices. En fait, les milieux d'affaires américains s'intéressaient presque exclusivement aux richesses pétrolières. Cet intérêt avait des incidences politiques. Au Liban, un conflit s'éleva en mai 1954 entre le gouvernement libanais et les Etats-Unis. Un citoyen libanais avait obtenu de son gouvernement une licence pour la réexportation de produits pétroliers vers la Pologne. L'ambassadeur des Etats-Unis protesta contre cet approvisionnement à un pays satellite de l'URSS, l'opération commerciale projetée étant en contradiction avec certaines dispositions de l'accord sur le Point IV. Beyrouth revint sur sa décision et accepta de céder aux Etats-Unis les chargements de brut¹⁵⁸. L'aide au développement permettait donc à Washington d'influencer les pays du Moyen-Orient en fonction de ses intérêts politiques. Paris avait parfaitement conscience de cet instrument d'influence et s'en inspira. Dans le domaine économique, il convient de signaler l'attitude prise par les Etats-Unis lors de la foire internationale de Damas. Dans un premier temps, à la différence de la France, ils se désintéressèrent de cette manifestation commerciale. Mais l'annonce d'une participation importante de l'URSS et de la Chine déclencha l'intervention de Washington. James S. Moore, ambassadeur des Etats-Unis, à Damas multiplia les démarches pour éliminer la participation chinoise. Au cours d'une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, le 10 août 1954, il proposa au gouvernement syrien d'annuler la foire, les Etats-Unis supportant les frais engagés. Cette proposition ayant été rejetée, les Etats-Unis participèrent à la foire, mais ils négligèrent l'aspect commercial de leur représentation pour manifester leur présence seulement par des séances gratuites de cinéma¹⁵⁹. Cet incident mineur symbolise le peu d'intérêt des Etats-Unis, en matière économique, envers les pays non producteurs de pétrole du Moyen-Orient.

La situation était différente pour les pays pétroliers de la zone. Les résultats commerciaux, générés par leur politique d'expansion économique, placèrent les Etats-Unis dans une situation inédite par rapport à ses concurrents occidentaux. A l'exception du Koweït,

¹⁵⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 451, télégramme n°261/AL du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « De l'influence américaine en Irak » du 29 mai 1948.

¹⁵⁷ William H. Becker and William M. McClenahan, Jr. *The Market, the State, and the Export Import Bank of the United States, 1934.-2000*. Cambridge, England: Cambridge University Press, 2003, p.77-91.

¹⁵⁸ AHT 80.3/16, « Courants commerciaux », *Etudes et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 3, les Etats-Unis, juin 1955.

¹⁵⁹ *Ibid.*, « Foire de Damas », *Etudes et synthèses du CDS* sur "La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954", tome 3, les Etats-Unis, juin 1955.

les Etats-Unis bénéficiaient d'une balance commerciale excédentaire avec les pays du Moyen-Orient. Comme les investissements américains, Arabie saoudite mise à part, restaient peu élevés, le *dollar gap* existait aussi bien pour le Moyen-Orient que pour l'Europe occidentale. Pour des raisons politiques, les Etats-Unis avaient été amenés à consentir à l'Europe des crédits et des dons qui lui avaient permis de rapprocher de l'équilibre sa balance dollars. Pour les mêmes causes, ils s'engagèrent à épauler l'économie de quelques pays du Moyen-Orient. La Turquie, le Pakistan, Israël et l'Iran avaient reçu des dons et crédits, qui les aidèrent à faire face au déficit de leur balance avec la zone dollar. Par ailleurs, les crédits américains permirent à des Etats européens d'augmenter leurs importations du Moyen-Orient, ce qui limita le déficit de sa balance commerciale. Mais, ce commerce ne suivit pas les normes libérales. Si les pays pétroliers disposaient d'une précieuse monnaie d'échange, la baisse des prix des matières premières les conduisit à conclure des accords de compensation ou à réduire leurs importations¹⁶⁰. Au cours du boom qui suivit la guerre de Corée, la balance commerciale du Moyen-Orient se rapprocha de l'équilibre, mais cet équilibre demeura exceptionnel et de courte durée. Seul le Koweït enregistrait un solde positif avec les Etats-Unis. L'Iran se distingua par une balance excédentaire avec les Etats-Unis. Ce résultat s'explique par les crédits accordés, 40 M\$ entre 1953 et 1954, destinés à renforcer le régime et à régler le déficit de la balance iranienne. De 1950 à 1954, les Etats-Unis avaient versé à l'Iran, au titre de l'assistance financière, 131 M\$. L'assistance accordée par le Point IV était surtout dévolue aux activités concernant le développement de la santé publique, de l'agriculture, de l'industrie, du bien-être des ouvriers et de l'instruction publique. 88 projets furent ainsi réalisés. Outre les sommes mentionnées ci-dessus, le Point IV affecta 5 M\$ aux étudiants iraniens à l'étranger et 15 M\$ à l'achat de tout ce qui leur était nécessaire et aux frais de voyage, ainsi qu'au traitement des techniciens iraniens et américains. Sur le montant de l'assistance immédiate américaine, 15 M\$ servirent à l'achat de sucre, 19 M\$ à l'importation de différents produits en Iran, 21 M\$ à ouvrir les crédits nécessaires à l'importation et 10 M\$ à la couverture fiduciaire¹⁶¹. L'assistance financière américaine permit également de faire face au déficit budgétaire et aux dépenses de la Société nationale des pétroles de l'Iran.

En marge de la politique officielle, on ne peut pas comprendre la politique américaine au Moyen-Orient sans tenir compte des initiatives privées. Les rapports entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient n'intéressaient pas seulement le gouvernement. Des groupes privés, ceux-là mêmes auxquels H. Byroade faisait allusion dans son discours de Dayton, s'intéressaient à cette région. Comprenant des personnalités influentes et ayant des liens étroits avec l'administration, ces groupes constituaient l'une des composantes de la politique moyen-orientale du Département d'Etat. Nous avons déjà mentionné le rôle des *American Friends of the Middle East*¹⁶². Cette Association, dont le but principal était d'intéresser l'opinion américaine aux problèmes moyen-orientaux, manifesta ses sympathies pro-arabes à plusieurs reprises. Ses activités ou celles des sionistes américains avaient des incidences sur la politique intérieure américaine, en raison de la forte minorité juive aux Etats-Unis. Les candidats aux élections législatives de novembre 1954 durent tenir compte du problème palestinien. Le *New-York Times* souligna cet aspect en demandant aux électeurs, comme aux candidats, de ne pas jouer avec la politique du Moyen-Orient :

¹⁶⁰ AHT 80.3/9, « Le commerce extérieur des Etats-Unis avec le Moyen-Orient », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°19, 1^{er} août 1954.

¹⁶¹ *Ibid.*, « L'assistance américaine à l'Iran », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°20, 15 septembre 1955.

¹⁶² Voir chapitre 2.

« Les Etats-Unis sont les amis à la fois des Etats arabes et d'Israël, et nos relations avec le Moyen-Orient sont très importantes et très délicates. L'intérêt le plus certain de l'Amérique rend impératif de ne pas impliquer nos relations avec le Moyen-Orient dans nos luttes politiques partisanses »¹⁶³.

D'autres initiatives privées attestent de leur intérêt pour le Moyen-Orient (participation de sociétés de bienfaisance au problème des réfugiés de Palestine, bourses d'études offertes par d'importantes sociétés privées, etc.). En 1952, la fondation Ford y envoya une mission pour définir sa stratégie régionale¹⁶⁴. Elle porta ses efforts sur les recherches économiques et sociales, la formation professionnelle et le développement rural. Son aide s'éleva à 1,7 M\$ en 1952. Elle joua un rôle important, non seulement en tant qu'organisme privé, mais surtout comme auxiliaire des activités officielles américaines¹⁶⁵. John Foster Dulles soutint ce mouvement dans le cadre de sa politique de « remise à niveau stratégique des Etats-Unis »¹⁶⁶. En 1953, il élaborait un plan qui tendait à remplacer les organismes d'Etat par des fondations privées dans la gestion du programme et des fonds du Point IV, dont les lignes directrices avaient été définies par la fondation Ford. Celle-ci répartit son activité en cinq rubriques formant son programme (paix mondiale, défense de la liberté et des institutions démocratiques, développement économique, développement de l'éducation et étude du comportement humain)¹⁶⁷. Pour réaliser ces aspirations, elle subventionna divers organismes, dont les buts s'identifiaient aux siens. Cependant il lui arriva aussi de créer de tels organismes. Dans ce cas, elle les dota de comités directeurs indépendants.

Du fait de ses objectifs, la fondation Ford devint un relais majeur de l'influence américaine, permettant une privatisation partielle de l'action étatique¹⁶⁸. Pour favoriser la compréhension entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient, elle subventionna divers projets pour faire connaître ces pays aux Américains et soutint des formations spécialisées. En 1952, elle alloua 2.5 M\$ pour encourager les échanges professionnels. Avec la fondation Rockefeller, elle finança la venue de 23 professeurs turcs à l'université de Floride, qui y observèrent les méthodes américaines d'éducation rurale. Elle fit un don à l'université d'Ankara pour y créer une école de bibliothécaires, première de son genre au Moyen-Orient. Cette école ouvrit le 18 septembre 1954. Elle proposait un enseignement en quatre ans, permettant aux Turcs d'organiser des bibliothèques de tous genres, y compris celle des manuscrits islamiques. Cet enseignement permit l'expansion des bibliothèques publiques en Turquie, jusque dans les régions les plus éloignées, et servit de modèle aux autres universités du Moyen-Orient. Les cours avaient été inaugurés par Douglas W. Bryant, président du Bureau des relations internationales de l'Association américaine des bibliothèques, et lui-même assistant-directeur de la bibliothèque de l'université d'Harvard¹⁶⁹. Le Moyen-Orient devint rapidement une

¹⁶³ AHT 80.3/9, revue de presse du CDS du 30 octobre 1954.

¹⁶⁴ Francis X. Sutton, « The Ford Foundation: The Early Years », *Daedalus*, vol. 116, no. 1, 1987, p. 41–91. David R. Smock, « Ford Foundation support for Middle Eastern and African studies in the U.S », *Middle East Studies Association Bulletin*, vol. 10, no. 1, 1976, p. 20–25.

¹⁶⁵ AHT 80.3/31, note du CDS intitulée « Une grande fondation américaine : la Ford Foundation : ses buts et ses moyens » de septembre 1953.

¹⁶⁶ François David, *John Foster Dulles, secrétaire d'Etat, Cold Warrior et père de l'Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010, p. 140-144.

¹⁶⁷ AHT 80.3/31, note du CDS intitulée « Une grande fondation américaine : la Ford Foundation : ses buts et ses moyens » de septembre 1953.

¹⁶⁸ Peter D. Bell, « The Ford Foundation as a Transnational Actor », *International Organization*, vol. 25, no. 3, 1971, p. 465–478.

¹⁶⁹ AHT 80.3/16, « En marge de la politique officielle des Etats-Unis : les initiatives privées », *Etudes et synthèses du CDS*, tome 3, *Les Etats-Unis*, juin 1955.

préoccupation essentielle de la fondation Ford et les dons augmentèrent¹⁷⁰. L'intérêt des Etats-Unis pour le Moyen-Orient prit des formes diverses et passa par une multitude d'acteurs. Avec les fondations, le gouvernement américain disposait d'éléments puissants de propagande, d'autant plus forts qu'elles complétaient une aide financière déjà conséquente.

La résistance britannique face à la concurrence

Avec une obstination discrète mais efficace, la Grande-Bretagne poursuivait les objectifs qu'elle s'était assignée au Moyen-Orient au lendemain de son départ de Palestine : rechercher l'amitié des pays arabes ou, tout au moins, leur neutralité bienveillante, pratiquer une politique offensive chaque fois qu'il n'y avait pas trop de risque à le faire et consolider ses positions économiques¹⁷¹. Dans la poursuite de ces objectifs, Londres ne partageait pas toujours les vues de Washington. Les Français ont trop souvent tendance à rapprocher les deux politiques et à les confondre, comme en atteste l'emploi fréquent du terme « anglo-saxon ». Parler de collusion entre les deux nations, ou, au contraire mettre l'accent sur leurs rivalités, est trop restrictif. La Grande-Bretagne n'avait en vue que la défense de ses intérêts vitaux. Au cours de l'année 1954, sa politique au Moyen-Orient se manifesta d'une façon particulièrement active, sans que ses dirigeants laissent paraître une hésitation sur les buts à atteindre. Loin de se résigner à céder sa place privilégiée dans le golfe Arabo-Persique, la Grande-Bretagne mena une politique active pour défendre ses positions avec succès, puisqu'elle y resta, jusqu'aux années 1970, un acteur incontournable.

Cet héritage impérial poussait la Grande-Bretagne à privilégier le politique sur l'économique. Mais ces deux facteurs sont le plus souvent liés et il n'est pas toujours aisé de délimiter l'incidence exacte de chacun d'eux. La crise iranienne perturba et modifia le commerce britannique dans le Moyen-Orient. De 33 M£ en 1951, les exportations iraniennes vers la Grande-Bretagne chutèrent à 2,9 M£ en 1952. L'arrêt des exportations pétrolières profita aux autres producteurs. Les exportations de Bahreïn, du Koweït et du Qatar vers la Grande-Bretagne, qui étaient de 87,9 M£ en 1951, atteignirent 147 M£ en 1952. L'Irak connut un gonflement similaire de ses exportations. De 15,3 M£ en 1951, ses exportations vers la Grande-Bretagne montèrent à 51,9 M£ en 1952 et à 64,5 M£ en 1953¹⁷². Si la crise iranienne et des motifs politiques étaient à l'origine de ce changement rapide, l'économique y jouait un rôle. L'évolution de la politique commerciale britannique n'avait été possible que grâce aux réserves pétrolières considérables du Koweït et de l'Irak. La position économique de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient était dominée par l'exploitation et la défense de ses intérêts pétroliers. Toutefois, si les questions pétrolières apparaissaient au premier plan de ses préoccupations dans le domaine économique, elles n'étaient pas les seules. Londres suivait de près son commerce avec les pays du Moyen-Orient¹⁷³. Sa balance commerciale avec le Moyen-Orient ne différait guère, dans ses grandes lignes, de celle de la France ou de l'Allemagne. La Grande-Bretagne enregistrait un déficit structurel considérable, qu'elle s'efforçait de réduire en développant ses exportations. De 16,9 M£ en 1951, les exportations britanniques vers l'Irak s'élevèrent à 28,9 M£ en 1953. Pour l'ensemble Bahreïn, Koweït,

¹⁷⁰ AHT 80.3/31, note du CDS intitulée « Une grande fondation américaine : la Ford Foundation : ses buts et ses moyens » de septembre 1953.

¹⁷¹ Paul W. T. Kingston, *Britain and the Politics of Modernization in the Middle East, 1945–1958*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.10-15.

¹⁷² AHT 80.3/9, « Le Commerce extérieur du Royaume-Uni avec le Proche et Moyen-Orient », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°18, 15 juillet 1954.

¹⁷³ AHT 80.3/16, « Défense des intérêts de l'industrie britannique », *Etudes et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 2, *La Grande Bretagne*, 15 juin 1955.

Qatar, elles passèrent de 8,1 M£ en 1951 à 26,2 M£ en 1953¹⁷⁴. Mais, pour des motifs qui tiennent à la fois à la structure économique et sociale de ces pays, la Grande-Bretagne ne pouvait pas compter équilibrer sa balance commerciale.

Si l'équilibre n'était pas envisageable, la position commerciale britannique connaissait une régression, renforçant le déséquilibre. Le progrès de ses exportations était inférieur à celui de ses importations pétrolières. On observe même parfois un recul en valeur absolue. En Irak, ses exportations pour les quatre premiers mois de 1954 tombèrent à 7,9 M£ contre 10,4 M£ en 1953. Comme pour la France, les prix anglais étaient jugés trop élevés, les délais des livraisons trop longs et la connaissance des marchés insuffisante¹⁷⁵. En 1953, pour inverser cette tendance, elle organisa une grande mission commerciale au Moyen-Orient. Elle débuta sa tournée à Bagdad car Londres considérait le marché irakien comme le plus prometteur. Grâce à l'accord 50-50, l'Irak accumulait des revenus inemployés en livres sterling. Cette mission répondait également à une concurrence internationale croissante et à l'arrivée d'experts étrangers. Elle chercha donc à renforcer la participation de ses conseillers dans les services du *Development Board*¹⁷⁶. Cet activisme témoignait de la fin du monopole britannique dans la région et de la nécessité pour Londres de s'adapter à la concurrence.

Au Koweït, la Grande-Bretagne rencontrait moins de concurrence. Jusqu'en 1953, Londres disposait d'un atout déterminant puisque le cheikh, conseillé par des britanniques, avait écarté le système des adjudications. Il accorda systématiquement les principaux travaux à des entreprises britanniques, limita les contractants à cinq groupes, dénommés les *big five* (John Howard, Castain, William Press, Cubitt et Taylor Woodrow), et imposa aux sociétés un partenaire koweïtien¹⁷⁷. Ces décisions garantissaient du travail aux Britanniques et répondaient à l'exigence de rapidité des Koweïtiens. Ce système prévoyait que les matériaux devaient être achetés sur place, d'où l'essor de l'activité des négociants locaux à Koweït City de 1951 à 1953¹⁷⁸. Le principal inconvénient de cet arrangement était le coût élevé des travaux, mais le système des *big five* permit une augmentation facile des exportations britanniques. En 1953, elles augmentèrent de 100% par rapport à 1952, mais ces 11,8 M£ ne compensaient pas les 90 M£ de pétrole que la Grande-Bretagne importait du Koweït¹⁷⁹.

Ce déséquilibre risquait de s'accroître avec la fin du système des *big five* en 1954. Il avait suscité de vives critiques (coût des travaux de 15% supérieur aux normes habituelles, utilité et importance discutables des travaux, jalousie des notables koweïtiens exclus des *big five*). Source d'accusations contre la Grande-Bretagne, ce système était souvent cité dans les milieux arabes comme un symbole de l'impérialisme économique et du néocolonialisme¹⁸⁰. Le cheikh préféra y mettre fin pour faire taire les critiques. Il adopta le système des adjudications, qui étaient devenus la norme au Moyen-Orient et qui avaient permis la percée d'entreprises étrangères, notamment françaises, en septembre 1954. Les *big five* ne pouvaient

¹⁷⁴ AHT 80.3/9, « Le Commerce extérieur du Royaume-Uni avec le Proche et Moyen-Orient », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°18, 15 juillet 1954.

¹⁷⁵ AHT 80.3/16, « Défense des intérêts de l'industrie britannique », *Etudes et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 2, *La Grande Bretagne*, 15 juin 1955.

¹⁷⁶ AHT 80.3/8, « Mission commerciale britannique au Moyen-Orient », *Revue de la quinzaine du CDS*, n°10, 15 octobre 1953

¹⁷⁷ AHT 80.3/30, « Le Koweït et le Qatar », *Note et documents*, n°10, janvier 1955.

¹⁷⁸ AHT 80.3/9, Elizabeth Monroe, « Le Sultanat de Koweït », *International Affairs*, juillet 1954.

¹⁷⁹ AHT 80.3/8, « Mission commerciale britannique au Moyen-Orient », *Revue de la quinzaine du CDS*, n°10, 15 octobre 1953

¹⁸⁰ Simon C. Smith, « The Making of a Neo-Colony? Anglo-Kuwaiti Relations in the Era of Decolonization », *Middle Eastern Studies*, vol. 37, no. 1, 2001, p. 159–172.

plus soumissionner aux adjudications avant une période de six mois, après l'achèvement de leurs contrats¹⁸¹. Ce nouveau système entraîna un recul des intérêts britanniques, mais relativement limité. Le cheikh de Koweït avait précisé qu'il donnerait sa préférence aux Britanniques à conditions égales¹⁸². A la même époque, Londres réalisait un important effort de compétitivité pour ne pas rater la réouverture du marché iranien, après la fin du conflit pétrolier. Le commerce britannique profita de la reprise de ses exportations en Iran et limita ses pertes. Dès le 15 juin 1954, il avait signé à Téhéran un contrat pour la vente de tracteurs et de matériels agricoles. Le 24 juin, un autre contrat portait sur l'acquisition de 100.000 tonnes de rails pour 5 M£¹⁸³. A la fin de l'année, le ministre iranien des Communications, le général Gazzan, annonça que l'entreprise anglaise *John Mowlen and Cy* était chargée de la construction de routes et de leur revêtement. Ainsi, l'industrie britannique conserva son rôle central au Moyen-Orient, malgré une vive concurrence et la fin de son monopole.

Londres profitait de sa puissance financière. Le Trésor britannique maintenait toujours certains pays dans une forte dépendance. Elle était particulièrement visible en Irak, où la monnaie de compte de l'IPC restait la livre sterling, et en Jordanie avec les subventions budgétaires directement allouées par le Trésor. A ces deux pays, étroitement liés à la politique financière de la Grande-Bretagne, l'Echiquier, le ministère des Finances, tenta d'ajouter, ou plutôt de reprendre sous sa coupe, l'Iran¹⁸⁴. A la suite de la politique du Dr. Mossadegh, Téhéran manquait de devises étrangères et particulièrement de livres sterling. En attendant qu'il puisse à nouveau retirer les bénéfices de son industrie pétrolière, gains payables en livres sterling, le gouvernement britannique devait aider au financement des exportations vers l'Iran. En septembre 1954, l'*Export Credit Guarantee Department* offrit à l'Iran un crédit de 5 M£, mais ce n'était qu'un palliatif¹⁸⁵. Des divergences opposèrent Londres aux exportateurs britanniques. L'Echiquier hésitait à accorder des crédits à l'Iran. Il espérait que le consortium pétrolier ferait des avances sur la première tranche des *royalties*. En effet, sa marge de manœuvre était limitée car les autres pays emprunteurs surveillaient les crédits accordés à Téhéran, au cas où les conditions faites seraient moins strictes que celles qui leur étaient appliquées. De leur côté, les milieux commerciaux faisaient pression pour que l'*Export Credit Guarantee Department* renouvelle son crédit. Ils faisaient valoir que la moitié des fonds fournis par les Etats-Unis était utilisée pour l'achat de marchandises américaines. Les exportateurs demandaient des crédits pour permettre, sans tarder, la reprise des échanges commerciaux sans attendre que l'Iran ait comblé de lui-même son *sterling gap* et pour ne pas être supplantés par les Américains. L'Echiquier considérait ce problème sur un plan plus général et s'intéressait plus au retour de l'activité commerciale iranienne dans la zone sterling. C'est pourquoi, il signa un accord favorisant les paiements en sterling avec Téhéran en septembre 1954. Le 2 novembre, il admit l'Iran dans la zone des comptes sterling transférables¹⁸⁶. Ainsi, les relations financières avec Téhéran évoluaient dans le même cadre que celles établies avec les pays de la zone livres-dollars. L'Iran pouvait librement utiliser des livres sterling pour des transactions, visibles ou invisibles, avec les pays de la zone. La

¹⁸¹ AHT 80.3/30, « Le Koweït et le Qatar », CDS, *Note et documents*, n°10, janvier 1955.

¹⁸² AHT 80.3/8, « Mission commerciale britannique au Moyen-Orient », *Revue de la quinzaine du CDS*, n°10, 15 octobre 1953

¹⁸³ AHT 80.3/16, « Réouverture du marché iranien », *Etudes et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 2, *La Grande-Bretagne*, 15 juin 1955.

¹⁸⁴ Steven G. Galpern, *Money, Oil, and Empire in the Middle East. Sterling and Postwar Imperialism, 1944-1971*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p.236-240.

¹⁸⁵ AHT 80.3/16, « Les intérêts de l'Echiquier », *Etudes et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 2, *La Grande-Bretagne*, 15 juin 1955.

¹⁸⁶ *Ibid.*, « Dépense des intérêts économique de la Grande-Bretagne », *Etudes et synthèses du CDS* sur « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », tome 2, *La Grande-Bretagne*, 15 juin 1955.

production britannique y trouva son avantage, le contrôle de Londres sur la monnaie iranienne étant de plus en plus étroit.

Extension du contrôle de l'Echiquier, développement du commerce britannique au Moyen-Orient, défense des intérêts pétroliers, tels étaient les points sur lesquels s'exerçait l'essentiel de l'activité économique britannique au cours des années 1950. Ils constituèrent autant de succès qui, sans être définitifs, contribuèrent à consolider la politique ambivalente poursuivie par le *Foreign Office* : tantôt se réclamer de l'amitié des Etats Arabes sur un pied d'égalité, tantôt, au contraire, faire sentir la pérennité de l'Empire. Le *Foreign Office* paraissait avoir bien compris que ces deux aspects n'allaient pas l'un sans l'autre et qu'ils se servaient mutuellement de cautions. La Grande-Bretagne apparaissait ainsi toujours étroitement liée à cette région du monde. Ni les pays arabes, ni Israël, ni ses alliés occidentaux ne pouvaient agir en dehors d'elle. On pourrait dire que le Moyen-Orient n'était plus, dans sa totalité, une chasse gardée de la Grande-Bretagne, mais qu'elle l'avait mis en société anonyme, dirigée de telle façon qu'elle s'en assurait encore le contrôle effectif.

Une action efficace des autres puissances européennes

Les pays européens étaient des modèles intéressants pour la France. Leurs moyens étaient plus proches de ceux de Paris et ils ne disposaient pas de l'atout que constituait la participation de la CFP à plusieurs consortiums du Golfe. Pourtant, ils parvinrent à y réaliser une percée importante. Au premier rang de ceux-ci, on retrouve sans surprise l'Allemagne qui, avant guerre occupait une position de premier plan dans les échanges du Moyen-Orient. En 1935, elle fournissait 7% des importations irakiennes. En 1938, l'Irak importait d'Allemagne 691.055 dinars de marchandises et y exportait seulement 162.400 dinars. Cette même année, les importations et les exportations américaines s'élevaient respectivement à 849.462 et à 553.826 dinars. L'Allemagne exportait principalement des machines, de l'acier, du fer, des installations électriques et des produits pharmaceutiques et importait des dattes et des boyaux. Avant la guerre, elle devint le troisième fournisseur de l'Irak¹⁸⁷. Après guerre, la RFA redevint une concurrente dangereuse. Dès 1946, certains produits allemands, les produits chimiques notamment, réapparurent sur le marché irakien. Il s'agissait d'un retour sporadique, mais l'effort allemand s'organisa, en février 1949, avec l'envoi d'une mission à Bagdad pour renouer les relations commerciales. Le Dr. Bushmann, qui la présidait, eut des entretiens avec Nadim Pachatchi, directeur de l'Economie nationale, portant sur un projet d'échanges. La reprise commerciale se confirma avec l'envoi à Francfort d'une délégation irakienne¹⁸⁸.

La presse française et le Quai d'Orsay surestimèrent cette concurrence. Certes, le redressement du commerce extérieur allemand fut particulièrement rapide. L'indice des exportations allemandes (1949 = 100) monta à 307 en 1951, à 357 en 1952 et à 391 en 1953. Dans le même temps, les indices des exportations françaises tombaient de 117 en 1951, à 114 en 1952 et à 108 en 1953. Mais la renaissance du commerce allemand était plus tardive que dans les autres nations. Les indices allemands étaient très élevés car les bases de référence se situaient à des niveaux exceptionnellement bas. La comparaison, en valeur, du commerce extérieur de la France et de l'Allemagne depuis 1949 donne une idée plus juste que les indices de cette évolution. Le comité économique de l'OECE, dans le rapport qu'il consacra à la

¹⁸⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 452, télégramme n°235/AL de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre intitulé « Cessation de l'état de guerre entre l'Irak et l'Allemagne » du 20 avril 1951.

¹⁸⁸ *Ibid.*, télégramme n°303/AL du ministre de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations commerciales entre l'Allemagne occidentale et l'Irak » du 26 mai 1949.

« position créditrice extrême de l'Allemagne à l'Union européenne des paiements »¹⁸⁹, constata que si les exportations allemandes par tête, à prix constant (prix 1950), étaient supérieures de 13% au cours du premier semestre 1953 à celles d'avant guerre, les exportations françaises, dans le même temps, augmentèrent de 72% et les exportations de la Grande-Bretagne de 43%. De même, le rapport des exportations allemandes au PIB se situait en 1953 au même niveau qu'en 1938, alors qu'il était plus élevé de 45% pour la France et la Grande-Bretagne. Ces chiffres confirment la percée française que nous avons précédemment évoquée et étudiée.

Si l'Allemagne enregistrait un retard sur ses concurrents directs, elle était en passe de le combler. Pour la première fois depuis la guerre, les exportations allemandes de 1953 dépassèrent nettement les exportations françaises et, au premier trimestre 1954, elles étaient supérieures de 24% à celles de 1953. Sa puissante organisation industrielle et commerciale et son système bancaire, adapté aux nécessités du progrès technique et de l'expansion économique, expliquaient cette reprise rapide. D'après des déclarations faites par un conseiller commercial, lors des Journées du Commerce extérieur, les exportateurs allemands n'hésitaient pas à abaisser leurs prix de 30 à 40% pour décourager leurs concurrents, quitte à les relever graduellement lorsqu'ils avaient acquis une position dominante¹⁹⁰. Il faut y ajouter une puissante organisation commerciale, appuyée sur des conseillers techniques parfaitement au courant des habitudes et des besoins de la clientèle, qui joua un rôle aussi important qu'un régime favorable de prix. Dans ce domaine la RFA passa maître, ce qui encouragea la France à renforcer son organisation de vente pour augmenter le rythme de ses échanges. Enfin, dans un système commercial soumis presque entièrement à des accords de *clearing*, le fait de compter parmi les plus gros importateurs de produits du Moyen-Orient constituait pour la RFA un avantage dont elle ne manquait pas de tirer profit.

Grâce à cette politique agressive, les signes du renouveau de l'activité allemande abondaient. Des entreprises germaniques obtinrent des contrats à longue échéance, tels que la construction de barrages sur le Tigre et de deux nouveaux ponts à Bagdad. Cette percée reposait sur l'utilisation croissante d'ingénieurs, comme le Dr. Rohland qui conseillait l'Égypte au sujet des plans de l'aciérie d'Helwan. De même, le gouvernement Naguib recourut à des conseillers allemands pour la construction d'un nouveau barrage sur le Nil, en amont d'Assouan. Les projets de l'usine hydro-électrique d'Assouan et de l'aciérie d'Helwan furent ainsi confiés à des firmes allemandes. Au sud du Golfe, les Allemands signèrent un contrat de 2 M\$ avec l'Arabie saoudite pour l'équipement de télécommunications et obtinrent au Yémen une concession d'exploration pétrolière sur la base du partage des frais et profits¹⁹¹. L'accord germano-yéménite d'août 1953 fut une véritable innovation au Moyen-Orient. Le pari était risqué, les recherches pétrolières au Yémen n'ayant pas abouti. Mais les géologues allemands, dirigés par Oswald Schmidt, découvrirent, en septembre 1953, un gisement dans le Tihomah, à la frontière saoudienne. Enfin, ils estimaient probables la présence de pétrole dans les îles Tarasan, situées au Sud de Djeddah, face à la frontière séparant le Yémen de l'Arabie Saoudite. L'accord germano-yéménite porta sur l'ensemble de cette zone, exception faite de Tarasan, prospecté par un groupe américain¹⁹². Dès le 8 octobre 1953, deux ingénieurs allemands dirigèrent la construction d'une route au nord d'Hodeidah et une société allemande accepta de transformer Hodeidah en port pétrolier. La France était attentive à ces travaux et aux conséquences qu'impliquait le développement économique de cette zone. Le Yémen était

¹⁸⁹ AHT 80.3/9, « Le redressement des exportations », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°15, 1^{er} juin 1954.

¹⁹⁰ *Ibid.*, « Le Commerce extérieur de la France », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°12, 15 avril 1954.

¹⁹¹ AHT 80.3/8, « L'Allemagne et le Moyen-Orient », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°10, 15 octobre 1953

¹⁹² *Ibid.*, « Les ressources pétrolières du Yémen », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°2, 15 novembre 1953.

alors scindé en deux zones : le sud sunnite, dont le centre était Taizz, résidence de l'Iman Ahmed et le nord, chiite zaidite, représenté par le vice-roi à Sanaa. Tandis que le nord tendait à devenir un pays pétrolier, avec un port et un centre industriel à Hodeidah, le sud reportait ses espoirs sur le port de Mokha, dont le Yémen confia l'aménagement à une société française¹⁹³. Ainsi, neuf ans avant la guerre civile qui divisa le Yémen, le Quai d'Orsay craignait que ce déséquilibre entre les deux régions n'aiguise leur rivalité et ne consomme finalement leur rupture.

Mis à part cet aspect géopolitique, l'intérêt principal de l'accord intervenu entre le Yémen et la société Karl Deilmann tenait à ses termes. En effet, comme les ressources pétrolières du Yémen n'étaient pas encore estimées, l'accord reposait sur des bases entièrement nouvelles en la matière. Il ne s'agissait pas de l'octroi de concessions en échange de *royalties*, mais d'une association réelle entre une entreprise privée étrangère et le gouvernement yéménite, propriétaire des ressources. Il y avait une égalité totale théorique entre Karl Deilmann et le Yémen, égalité qui trouvait son expression dans la répartition des investissements et des bénéfices. Si le résultat de la prospection était négatif, le contrat serait annulé à l'expiration de la cinquième année. Dans le cas contraire, la durée de sa validité serait portée à 20 ans¹⁹⁴. Un tel contrat était très différent des accords pétroliers de l'époque et il créa un précédent susceptible de marquer les futurs accords. La RFA devait se démarquer pour combler son retard, à la différence de la France en pareilles circonstances.

Néanmoins, malgré cet activisme, le déficit commercial allemand avec les pays producteurs de pétrole demeurait structurellement important. Il était particulièrement élevé avec l'Arabie saoudite et l'Irak. Avec la première, alors que ses importations se maintenaient à des niveaux élevés (36,5 M\$ en 1951, 34,7 en 1952, 45,5 en 1953), ses exportations n'enregistraient aucun progrès sensible. Au contraire, après être montées à 4,4 M\$ en 1952, elles tombèrent à 3,2 M\$ en 1953. La RFA devait faire face à la rude concurrence des Etats-Unis, qui disposaient d'une situation privilégiée en Arabie saoudite. Avec l'Irak, le déficit commercial restait considérable, mais les progrès des exportations allemandes étaient continus. Celles-ci passèrent de 2,2 M\$ en 1951 à 4,7 M\$ en 1952, pour atteindre 8,9 M\$ en 1953. Si la position de la Grande-Bretagne était forte en Irak, les ressources pétrolières et l'exécution de son plan de développement permettaient à l'industrie allemande de développer ses exportations¹⁹⁵. Avec les pays non producteurs de pétrole, le développement des exportations allemandes, comme celui des exportations françaises, dépendait, dans une large mesure, de l'octroi de crédits. Comme pour la France, la question financière posait des problèmes. Bonn prêta son assistance aux entreprises pour leur permettre de regagner les marchés sur lesquels elles étaient prépondérantes avant la guerre. Lorsque l'Egypte, le Liban et la Syrie commandaient du matériel d'équipement allemand, leur balance courait le risque de se trouver déficitaire au profit des vendeurs allemands. Face à ce risque, la diplomatie allemande signa plusieurs accords commerciaux. Avec l'Egypte, elle passa des accords de paiement qui autorisaient une oscillation de 15 M\$ dans chaque sens. Dès la fin de l'année 1953, le volume des exportations allemandes accrut la dette égyptienne jusqu'à la limite fixée et un protocole fut signé selon lequel le gouvernement égyptien devait prendre des mesures pour rétablir l'équilibre de la balance commerciale en encourageant les exportations de coton vers la RFA, malgré les réticences des importateurs allemands¹⁹⁶. L'Iran se démarquait dans cette stratégie. L'emprise de la RFA sur l'Iran était d'autant plus forte qu'elle offrit à ce pays

¹⁹³ *Ibid.*, « Les problèmes immédiats », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°2, 15 novembre 1953.

¹⁹⁴ *Ibid.*, « Originalité de l'accord », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°2, 15 novembre 1953.

¹⁹⁵ AHT 80.3/9, « Le Commerce extérieur de la France », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°12, 15 avril 1954.

¹⁹⁶ AHT 80.3/8, « L'Allemagne et le Moyen-Orient », CDS, *Revue de la quinzaine*, n°10, 15 octobre 1953

d'importants crédits et un large débouché. Alors que la France accorda à l'Iran un crédit de 7 milliards de francs en 1954, l'Allemagne lui en fournissait un de 60 M\$. Le 4 novembre 1954, une série d'accords germano-iraniens étaient signés. Ils prévoyaient l'augmentation des échanges entre les deux pays, l'ouverture par la RFA de nouveaux crédits aux importations iraniennes, le règlement échelonné par l'Iran de l'ensemble de ses créances allemandes et l'établissement d'une collaboration technique étroite entre les deux pays¹⁹⁷. Avec cet accord, la RFA envoya en Iran des techniciens et des étudiants iraniens suivirent des cours de spécialisation en Allemagne.

La RFA misait incontestablement sur le développement économique de l'Iran et elle sut mettre à profit le conflit anglo-iranien pour étendre son influence et augmenter ses échanges. Ses exportations en Iran étaient en progression constante. De 9,2 M\$ en 1950, elles passèrent à 19,9 en 1951, 20,9 en 1952 pour atteindre 26,4 M\$ en 1953. Quant à ses importations, qui de 25,4 M\$ en 1951 reculèrent à 16,4 en 1952, elles remontèrent à 24,4 M\$ en 1953¹⁹⁸. La politique commerciale active de la RFA joua un rôle déterminant dans cette expansion. Les Allemands profitèrent de la valeur retrouvée du deutschemark sur le marché monétaire mondial et ne voulaient plus que leurs transactions avec l'Iran se basent sur le principe du *clearing*. Ils désiraient établir des relations commerciales libres sur le même modèle que celles entretenues par l'Iran avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Un tel système avait des avantages et des inconvénients. A première vue, les exportations iraniennes en RFA souffriraient de la fin du *clearing*. Grâce au *clearing*, la RFA avait constitué un important marché pour les produits iraniens. Mais si les accords de *clearing* permettaient aux pays sous-développés d'écouler l'excédent de leurs productions primaires, ils ne facilitaient pas le développement de leur équipement. Ces accords tendaient seulement à maintenir la structure économique existante. Etant donné l'insuffisance de leur épargne et de leurs revenus, les pays sous-développés ne pouvaient procéder à leur équipement qu'à l'aide de capitaux à court et à long terme provenant de l'étranger. C'est pourquoi la RFA proposa, en contrepartie de la fin du *clearing*, des facilités de crédits à l'Iran. Pour être efficaces et surtout rentables, ces crédits tenteraient de rapprocher de l'équilibre les transactions commerciales, sinon les crédits accordés pour l'équipement seraient détournés de leur but et serviraient au financement des déficits commerciaux¹⁹⁹.

Sur le plan politique, la RFA était dans une position favorable face à ses concurrents. Les campagnes périodiques de la Ligue arabe contre le colonialisme ne l'atteignaient pas et elle avait su apaiser rapidement la colère arabe soulevée par la conclusion de son traité de réparations avec Israël. En bref, l'expansion allemande au Moyen-Orient reposait sur des bases solides. Elle disposait d'une puissante industrie, qui lui permettait de répondre aux besoins en outillage des pays en voie d'équipement, et offrait aux pays producteurs de matières premières un vaste débouché. La Fédération de l'industrie allemande, consciente que l'expansion de ses exportations était fonction de ses importations, demanda à Bonn d'ouvrir plus largement le marché allemand aux produits étrangers. Les excédents de sa balance commerciale et de sa balance des paiements permettaient de satisfaire les réclamations des exportateurs. Enfin, il convient de souligner la part importante prise par la politique de crédits. A la fin de février 1954, le système bancaire avait accordé à l'économie allemande

¹⁹⁷ AHT 80.3/9, « Iran : Accords commerciaux germano-iraniens », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°24, 15 novembre 1954.

¹⁹⁸ *Ibid.*, « Le Commerce extérieur de la France », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°12, 15 avril 1954.

¹⁹⁹ *Ibid.*, « Commerce extérieur de l'Iran avec les principaux pays en 1952-53 », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°25, 1^{er} décembre 1954.

2118 milliards de deutschemarks de crédits à court terme²⁰⁰. Une telle politique, en permettant aux producteurs allemands d'intensifier leur production et d'abaisser leurs prix de revient, contribua à l'expansion des exportations allemandes. Elle inspira profondément l'action française, qui fit de l'expansion allemande un modèle à suivre.

La mise en place d'une stratégie d'expansion économique française

Le Moyen-Orient devint un acteur incontournable pour l'approvisionnement européen en pétrole, supplantant progressivement l'hémisphère occidental. Sa production avait plus que décuplé entre 1936 et 1956 et devint la seconde au monde. La croissance de la demande européenne était à la base de ce développement. Les années 1950 virent s'accroître la dépendance française, le pétrole supplantant progressivement le charbon. Cette évolution était structurelle. D'après le rapport Paley, la part du charbon dans la production mondiale d'énergie était appelée à diminuer, tandis que celle du pétrole enregistrait une augmentation sensible²⁰¹.

L'affirmation du pétrole moyen-oriental dans l'approvisionnement français

Pourquoi la France fit-elle appel au brut du Moyen-Orient ? L'éloignement géographique des autres producteurs, mis en avant par plusieurs économistes, n'était pas déterminant²⁰². Au contraire, les gisements du Venezuela étaient plus proches car la majorité des champs du Moyen-Orient bordaient le golfe Arabo-Persique. Or, la ligne d'équidistante pour un pétrolier partant du Golfe ou du Venezuela se situait dans les ports italiens. Si les progrès techniques du transport par pipeline avaient permis de rendre disponibles des quantités importantes de brut dans les ports du littoral syrien ou libanais, celles-ci restèrent marginales par rapport aux flux globaux et le contexte géopolitique rendait cette route incertaine. Le succès de la production moyen-orientale s'expliquait principalement par la capacité de ses principaux champs, qui, une fois découverts, se prêtaient presque immédiatement à des cadences de production très fortes. Cette surabondance de brut entraînait une forte disparité dans la productivité des puits : quelques dizaines de tonnes/jour pour le Venezuela, quelques centaines et même le millier pour le Moyen-Orient, selon les gisements. Ces productivités, inconnues dans le reste du monde, répondraient à l'accroissement de la demande dans un intervalle de temps de quelques années. En effet, malgré les sommes investies dans la prospection pétrolière, les Etats-Unis ne pouvaient pas couvrir, par leur seule production, l'accroissement de la demande et avaient fait appel aux ressources du Venezuela et du Moyen-Orient²⁰³.

La France, dont le développement pétrolier avait été parmi les plus importants d'Europe, traitait dans ses raffineries 25 MT de brut par an au milieu des années 1950²⁰⁴. Les

²⁰⁰ *Ibid.*, « Le Commerce extérieur de la France », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°12, 15 avril 1954.

²⁰¹ *Ibid.*, « Le commerce extérieur de la France avec les pays du Moyen-Orient au cours du premier semestre 1954 », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°21, 1^{er} octobre 1954.

²⁰² Frédéric Tabah, « La population du monde et les besoins en matières premières », *Population*, 8^e année, n°4, 1953. p. 631-648.

²⁰³ AHT 89.14/20, note de la DMO intitulée « Développement de la production au Moyen-Orient. La part française » du 24 février 1956.

²⁰⁴ AHT, documents sur l'exercice 1955.

besoins du marché intérieur français étaient d'environ 17,5 MT. Il restait donc plus de 7,5 MT à réexporter vers l'Afrique du Nord et les autres territoires de l'Union française et divers clients étrangers. En vertu d'accords intervenus entre les *Majors*, le marché français était partagé par moitié entre des sociétés françaises et les sociétés anglo-saxonnes. La CFP disposait ainsi d'un marché partiellement protégé et de quantités de pétrole de plus en plus abondantes, grâce aux gisements exploités par l'IPC. La réalisation du programme pour l'année 1957, créé avant la crise de Suez, devait porter la production de l'IPC et de ses filiales à 60 MT. Ainsi, en moins d'une décennie, le problème qui se posait à la CFP n'était plus de recevoir suffisamment de pétrole pour satisfaire les besoins nationaux, mais de trouver des marchés capables d'absorber son excédent pétrolier. Malgré cette surabondance, la France conserva sa politique traditionnelle de défense de ses intérêts pétroliers. Dans les négociations saoudo-britanniques sur la délimitation des frontières des émirats du Golfe, la France défendit activement le point de vue britannique²⁰⁵. Son intérêt était identique à celui de Londres. L'enjeu des négociations, menées pour le compte de l'IPC par le *Foreign Office*, était de décider si les ressources pétrolières, situées le long du golfe séparant Bahreïn du Qatar, resteraient dans le territoire des émirats et continueraient à faire partie des réserves de l'IPC ou si une nouvelle délimitation les attribuerait à l'Arabie saoudite et donc à l'ARAMCO.

L'économie française était intéressée à un double titre au pétrole du Moyen-Orient. Bien entendu, il y avait avant tout la participation de 23,75% dans l'IPC et ses filiales. Depuis 1954, la CFP détenait également une participation de 6% dans le consortium des pétroles iraniens. Mais, en dehors de ces intérêts, le pétrole du Moyen-Orient était et resta, pendant de nombreuses années, indispensable aux pays européens, la production des autres gisements ne pouvant pas suffire à satisfaire leurs besoins. La France faisait appel au Moyen-Orient pour couvrir plus de 90% de ses besoins en brut. En 1955, les participations de la CFP lui donnèrent l'accès à 10,3 MT de brut et 300.000 tonnes de produits finis²⁰⁶. Pour limiter le coût du brut moyen-oriental, Paris signa avec les compagnies américaines des arrangements, instaurant le régime du franc-pétrole²⁰⁷. Le pétrole du Moyen-Orient, vendu en France par ces compagnies, était payé pour une large part en francs et était donc peu coûteux en devises²⁰⁸. Ce régime stimula l'achat de pétrole moyen-oriental, au détriment d'autres producteurs, et renforça la dépendance française vis-à-vis de cette région du monde.

En contrepartie de cette dépendance, Paris bénéficiait d'avantages financiers. En 1956, sur le plan des devises, la participation française à l'IPC permettait des économies annuelles de 25 milliards de francs sur le ravitaillement en pétrole et assurait, en outre, un bénéfice net de 12 milliards en devises sur les ventes de brut et de produits pétroliers à l'étranger. Sur le plan budgétaire, les intérêts français procuraient au Trésor Public des ressources substantielles, sous la forme de versements au compte spécial prévu par les accords liant la CFP à l'Etat, et de dividendes (5,5 milliards en 1954) et de rentrées fiscales qui résultaient de l'activité de la CFP en France²⁰⁹. Sur le plan des investissements, les profits réalisés par la CFP, qui provenaient exclusivement de ses intérêts au Moyen-Orient, permirent d'affecter des capitaux importants à la prospection pétrolière en France et au Sahara. Les travaux, qui

²⁰⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note de la DAEF intitulée « Position française en ce qui concerne la question des pétroles dans le Moyen-Orient » du 18 mai 1953.

²⁰⁶ AHT 89.14/20, note de la DMO intitulée « Développement de la production au Moyen-Orient. La part française » du 24 février 1956.

²⁰⁷ Samir Saul. « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et « pétrole franc » », *Revue historique*, vol. 638, n°2, 2006, p. 355-388.

²⁰⁸ AHT 80.3/15, note du CDS intitulée « L'évolution politique et économique de l'Arabie » d'août 1954.

²⁰⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note de la DAEF intitulée « Données de la politique pétrolière française dans le Moyen-Orient » du 2 juin 1958.

conduisirent à la découverte du gisement d'Hassi Messaoud en 1956²¹⁰, avaient été financés, pour une large part, par les bénéfices que la CFP tirait de la commercialisation de sa part dans l'IPC. Enfin, sur le plan de l'expansion française à l'étranger, l'implantation réalisée par la CFP, dans les années 1950, de réseaux de distribution dans de nombreux pays constituait un facteur d'influence dont l'économie française tirait des profits qui, pour n'être pas chiffrables, n'en étaient pas moins substantiels.

Si importants que soient pour l'économie française ses intérêts pétroliers au Moyen-Orient, ils n'étaient pas comparables à ceux que détenait la Grande-Bretagne par le truchement de la Shell et surtout de la BP. Les bénéfices, que Londres tirait de ses participations dans les concessions du Moyen-Orient, assuraient intégralement le paiement de la totalité du pétrole consommé en Grande-Bretagne, mais laissaient un solde positif net de 50 M£²¹¹. De ce seul fait, abstraction faite de toute considération politique, le Moyen-Orient demeurait une région d'importance vitale pour la Grande-Bretagne. La politique qu'y poursuivait le gouvernement britannique était donc une des principales données régionales. La France devait en tenir compte, ce qui limitait ses possibilités diplomatiques. Aux yeux de Londres, l'essentiel était de garder la libre disposition des ressources pétrolières du Golfe. Cette présence rassurait Paris car la Grande-Bretagne garantissait les accords conclus entre les compagnies et les gouvernements concédants. Elle défendit l'IPC en Irak face au risque d'une nationalisation du type iranien²¹². Ainsi, il est frappant de constater que la politique pétrolière britannique au Moyen-Orient, dans les années 1950, était finalement proche de la politique française, malgré leur concurrence. Il s'agissait d'une rupture majeure avec les années précédentes. Jusqu'au début des années 1950, la France avait dû lutter constamment pour obtenir, avec le concours de Bagdad, que les gisements irakiens soient développés à un rythme raisonnable, les partenaires américains et britanniques de la CFP étant plus intéressés à l'exploitation d'autres gisements du Moyen-Orient qu'ils contrôlaient sans partage. Pour des raisons plus politiques qu'économiques, Londres et les compagnies britanniques s'étaient rangés aux vues françaises. L'explosion de la demande pétrolière enterra cette opposition et les difficultés qui avaient opposé la CFP à ses partenaires appartenaient dorénavant au passé.

La concurrence étrangère, notamment italienne et japonaise, se distingua dans le secteur pétrolier et créa plusieurs failles dans le système cartellisé, dominé par les *Majors*. Officiellement pour s'opposer à l'expansion communiste dans les pays sous-développés, mais officieusement pour s'imposer face aux *Majors*, les Japonais et les Italiens proposèrent aux gouvernements concessionnaires des contrats pétroliers d'un style nouveau. L'ENI et son président, Enrico Mattei innovèrent dans le domaine des rapports entre pays arabes et sociétés pétrolières²¹³, lorsqu'ils signèrent l'accord italo-iranien en 1957²¹⁴. L'innovation ne résidait pas tant dans le mode de partage des bénéfices que dans la collaboration sur un pied d'égalité entre les capitaux italiens et une société iranienne. Les *Majors* n'étaient pas disposées à partager leurs concessions avec d'autres. Aussi les initiatives de ces francs-tireurs n'étaient pas prisées par les compagnies qui formaient les consortiums pétroliers du Moyen-Orient et elles

²¹⁰ Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien*, La Découverte, 2012, p. 15-29.

²¹¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note de la DAEF intitulée « Données de la politique pétrolière française dans le Moyen-Orient » du 2 juin 1958.

²¹² Philippe Tristani, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-Sorbonne, octobre 2015, p. 145-165.

²¹³ Daniele Pozzi, « Entrepreneurship and Capabilities in a 'Beginner' Oil Multinational: The Case of ENI », *The Business History Review*, vol. 84, no. 2, 2010, p. 253-274.

²¹⁴ Soroor Coliaei-Kawka, « Les relations officielles entre l'Italie et l'Iran de 1950 à 1979 : aspects politiques, économiques et culturels », *Relations internationales*, vol. 172, n°4, 2017, p. 81-94

employèrent tous les moyens de pression pour écarter ces gêneurs de leurs chasses gardées. Les Italiens et les Japonais n'avaient ni les possibilités financières, ni le savoir-faire, des Britanniques et des Américains. Aussi les *Majors* se demandaient publiquement si le pétrole jaillirait un jour sur les concessions attribuées aux nouveaux venus et quand les gouvernements, qui leur étaient associés, percevraient des *royalties*. Ils ne manquèrent pas d'utiliser cet argument pour lutter contre l'influence croissante de Mattei au Moyen-Orient. Mais les principes qui guidaient l'action de ces francs-tireurs avaient fait leur chemin dans l'esprit des dirigeants arabes et Mattei devint proche du Chah²¹⁵. La France était dans une position intermédiaire, la CFP profitant du système sans être associée aux *Majors*.

S'inspirer de ses concurrents pour mener sa propre politique d'expansion économique

Face à ces initiatives, que pouvait opposer la France ? A première vue, on est surpris par l'absence de visites politiques françaises durant cette période d'expansion. En 1955, Maurice Faure, député du Lot et Secrétaire général du Parti radical-socialiste, effectua un voyage d'information dans le Proche-Orient, mais il ne s'arrêta pas à Bagdad. Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France en Irak, avait pourtant demandé sa venue pour encourager la pénétration française. Prévenant des personnalités irakiennes de la possibilité de sa venue, les Irakiens avaient paru intéressés par cette visite. Aucun homme politique français n'était venu en Irak depuis la visite de Paul Reynaud, en 1934, qui était alors le seul homme politique français à avoir séjourné dans ce pays²¹⁶. Délaissé par les politiques, le golfe Arabo-Persique fut laissé aux hommes d'affaires français jusqu'aux années 1960, qui firent leur entrée dans ce domaine jusqu'alors réservé aux Anglo-saxons. Suivant, l'exemple de l'expansion allemande et italienne, ils avaient pris conscience que le monopole anglais et/ou américain n'était pas un obstacle infranchissable à la pénétration des produits et des équipements français. Sur l'initiative de la DAEF, certaines mesures avaient été envisagées pour améliorer leur position, rechercher des débouchés, tenir tête à la concurrence des autres puissances commerciales et concentrer les efforts sur certains marchés, afin éviter leur dispersion.

Le Quai d'Orsay reconnut officiellement le rôle déterminant des correspondants et agents commerciaux. Ce fut le cas en Iran, en mai 1954, lorsque le développement des activités économiques françaises rendit nécessaire l'ouverture d'une agence consulaire à Ispahan. François Coulet, ambassadeur de France en Iran, obtint la nomination de Raymond Banel, représentant local de plusieurs maisons françaises, qui collaborait régulièrement avec les services commerciaux dans le cadre de ses fonctions²¹⁷. Son rôle d'intermédiaire, marqué par sa maîtrise du farsi et sa réputation à Ispahan, fut institutionnalisé par sa nomination au rang de consul honoraire et mis à profit par l'ambassadeur. Il s'agissait plus d'institutionnaliser une pratique préexistante qu'une véritable innovation. En effet, depuis 1952, Raymond Banel jouait ce rôle sans en avoir le titre. Son activité sut se concilier de solides amitiés dans les cercles officiels et dans les milieux d'affaires et porta ses fruits. Les industriels d'Ispahan se montraient de plus en plus intéressés par la technique française et passèrent d'importantes commandes de matériels d'équipement en France. D'autre part, des produits français, en particulier des médicaments et des colorants chimiques, y trouvèrent un débouché non

²¹⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note du SDECE intitulée « Le Moyen-Orient à la veille de l'ouverture du congrès arabe du pétrole » du 26 mars 1959.

²¹⁶ *Ibid.*, Irak, 568, télégramme n°275/AL de Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires Etrangères, intitulé « Esquisse d'une politique irakienne » du 12 avril 1955.

²¹⁷ *Ibid.*, Iran, 1, télégramme de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, du 18 mai 1954.

négligeable²¹⁸. Il rendit à l'ambassade des services appréciés, comme en témoignent les notes de l'ambassadeur ou du conseiller commercial, et accueillait les personnalités séjournant à Ispahan, comme le directeur général Politique du Quai d'Orsay au début de l'année 1954. Les rapports de Jean Rondot et de Roland de Metz, représentant local de la CFP, confirment l'impact du travail de Raymond Banel au profit des exportations françaises. En 1957, celui-ci fut reconnu par le patronat français lorsque Georges Villiers, président du CNPF, en tournée au Moyen-Orient, lui rendit visite à Ispahan afin de soutenir la création de son école professionnelle pour former les Iraniens aux techniques françaises²¹⁹.

La recherche de ce type de profit pour les postes consulaires devint la norme dans le Golfe. Ainsi, les difficultés à trouver un Français disposant d'un réseau local suffisamment dense et influent retardèrent l'ouverture d'une agence consulaire à Khorramchahr, plus que le manque de moyens financiers. Face à l'impossibilité de trouver une personnalité française répondant aux critères souhaités, et devant la nécessité d'ouvrir un consulat dans ce port en plein essor, le Quai d'Orsay procéda à la nomination de M. Ravera, de nationalité italienne, comme agent consulaire en septembre 1955²²⁰. L'efficacité du réseau primait sur la nationalité du consul, bien que l'Italie fût un concurrent direct très actif sur le marché iranien. Cette nomination mit en lumière la persistance d'une faiblesse française qui, de longue date, ralentissait son expansion dans le Golfe : celle du nombre de personnes maîtrisant l'arabe ou le farsi. Il convient ici d'établir une distinction entre les spécialistes, savants de classe internationale, et les orientalistes d'un niveau moyen possédant une connaissance suffisante des langues orientales. La formation des premiers n'était pas problématique, d'autant plus que l'expérience diplomatique révéla qu'il valait mieux ne pas confier à ces spécialistes des postes administratifs pour les laisser se consacrer à leur recherche. Leur nombre était fonction des besoins universitaires et il n'était augmenté qu'à l'occasion de la création de chaires nouvelles. La formation des orientalistes du deuxième groupe était la plus difficile et la plus urgente. Les Britanniques donnèrent l'exemple, convaincus de l'utilité d'un corps intermédiaire capable de défendre sur place ses intérêts économiques, politiques et culturels. Concurrément à l'action menée par le British Council, ils adoptèrent une politique onéreuse, mais prévoyante, qui leur permettait de ne pas abandonner leurs zones d'influence. Moins voyant que l'AIOC, mais très efficace, l'influence anglaise s'était solidement implantée en Iran à l'aide de ces éléments. Les consulats britanniques, répartis sur tout le territoire, constituaient de véritables agences de renseignements, capables de signaler tout ce qui, dans les activités locales, pouvait intéresser le commerce anglais. Sans parler de l'état des récoltes et de l'importance des moissons, aucun barrage n'était entrepris, aucun projet mis sur pied, même simplement étudié, sans que l'ambassade et, par elle, le commerce et l'industrie anglaise n'en fussent aussitôt avertis, et ceci avant tout autre²²¹. Ce n'était pas sans raison que le gouvernement iranien s'attacha à faire disparaître ces bastions de l'influence britannique dans le pays, lors de la crise pétrolière.

La France s'inspira, avec des moyens plus limités, de cette pratique et consolida sa présence locale en proposant de nouveaux débouchés aux jeunes orientalistes²²². Si le nombre de postes créés, comme cadre des secrétaires d'Orient et cadre subalterne au Moyen-Orient,

²¹⁸ *Ibid.*, Iran, 11, télégramme n°416/AL de François Coulet, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du développement des intérêts français à Ispahan » du 8 mai 1954.

²¹⁹ AHT 80.3/6, lettre de Jean Rondot à Roland de Metz du 22 octobre 1957.

²²⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 1, note n°1719 de la sous-direction du Levant intitulée « Ouverture d'une agence consulaire à Khorramchahr » du 17 septembre 1955.

²²¹ *Ibid.*, Iran, 3, note de l'ambassade de France en Iran intitulée « Le commerce extérieur iranien en 1952/1953 » de 1953.

²²² Pierre Vermeren, *La France en terre d'islam. Empire colonial et religions, XIXe-XXe siècles*. Belin, « Collection Histoire », 2016.

restait limité, l'accent fut mis sur les carrières commerciales, pouvant être financées par le privé. L'enjeu était de taille puisque le commerce avec certains postes, comme ce fut le cas à Khorramchahr, était ralenti par l'absence de représentant permanent des maisons françaises, sorte de démarcheur résidant à l'affût des affaires et des adjudications. Le CDS avait d'ailleurs été créé par la CFP pour combler cette faiblesse en recrutant, notamment, des orientalistes. C'est ce modèle que le Quai d'Orsay voulait voir se généraliser auprès des compagnies de grands travaux, des compagnies d'assurances, des établissements bancaires et des maisons d'exportation²²³. Les jeunes orientalistes pouvaient soutenir les efforts de prospection, leur connaissance de la langue et des usages les rendant à même de diriger et de surveiller le personnel local des entreprises françaises.

Malgré l'action active de ces intermédiaires locaux, la recherche des débouchés était freinée par les accords de *clearing* qui imposaient l'achat de produits locaux d'un montant similaire aux exportations. Ainsi, toute augmentation sensible des exportations françaises était liée dans le principe à des achats de marchandises. Or, en dehors du pétrole, la France n'achetait quasiment rien aux pays du Golfe. Les Irakiens refusaient de considérer la part française dans le paiement des *royalties* de l'IPC comme étant un élément de la balance des comptes et d'inclure les achats de pétrole dans la balance commerciale, d'où un net déséquilibre du commerce franco-irakien au profit de Paris. Au début des années 1950, Bagdad menaça de contingenter les exportations françaises, si Paris n'achetait pas des dattes irakiennes. Des délégués irakiens de la Date Association, en mission commerciale à Paris, échouèrent à obtenir un accord et ils firent savoir au ministère des Finances à Bagdad que la France dressait des barrières infranchissables à l'importation des dattes²²⁴. A la suite de ce rapport, le ministre des Finances, en accord avec les Affaires étrangères, déclara qu'il interdirait l'entrée de toute marchandise française, si Paris persistait dans cette attitude. Cette question était un enjeu économique pour l'Irak, ce qui explique l'ampleur prise par un différend commercial *a priori* limité. Les dattes constituaient la principale récolte irakienne, mais elles ne trouvaient que des débouchés limités. L'Afrique du Nord étant elle-même une grosse productrice, la France était, sur ce plan, une concurrente bien plus qu'une cliente éventuelle. De plus, les fruits récoltés dans les oasis tunisiennes et algériennes étaient d'une qualité supérieure. Afin de réserver à l'exportation cette production de qualité, Paris achetait, avant la guerre, 20 à 25.000 caisses de dattes irakiennes par an pour la consommation intérieure d'Afrique du Nord²²⁵. Cette pratique fut interrompue. Lorsque les négociateurs français alléguèrent que la France ne pouvait pas acheter une marchandise qu'elle produisait elle-même en abondance, les négociateurs irakiens faisaient état de ce précédent.

Imitant le modèle allemand pour sortir des contraintes du *clearing*, la France signa de nouveaux accords commerciaux et de paiements, comme avec l'Iran, en 1954. Cet accord, portant sur 8 milliards de francs, devait équilibrer les échanges qui se régleraient en francs et seraient conditionnés, en ce qui concerne les exportations françaises, par le montant des crédits en francs accordés à l'Iran. Certains secteurs profitèrent de cet accord pour gagner des parts de marché, en particulier les pneumatiques, les papiers, les produits chimiques, les médicaments, les machines et les produits de beauté²²⁶. Nous avons déjà abordé la conclusion

²²³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 3, note de l'ambassade de France en Iran intitulée « Questions culturelles » de 1953.

²²⁴ *Ibid.*, Irak, 450, note de Lucien Geofroy, secrétaire commercial en Irak, au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Economie nationale intitulée « Relations commerciales franco-irakiennes » du 15 juillet 1950.

²²⁵ *Ibid.*, télégramme n°397/DE de C.A. Clarac, ministre de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations commerciales entre la France et l'Irak » du 15 juillet 1950.

²²⁶ AHT 80.3/9, « Iran : Signature du nouvel accord commercial franco-iranien », *Bulletin du CDS*, nouvelle série, n°19, 1^{er} août 1954.

de contrats cotonniers à long terme avec la Syrie et les achats d'agrumes au Liban. L'opposition en France des milieux intéressés (industrie textile et agrumiculteurs d'Afrique du Nord) fit partiellement échouer ces projets. Face à des tentatives dispersées, menées par des sociétés rivales, le Quai d'Orsay parvint à coordonner les efforts français, en constituant des missions officielles. Les entreprises françaises envoyaient généralement des missions qui étaient insuffisamment préparées et mal informées de la politique des pouvoirs publics français avec lesquels elles ne prenaient pas toujours les contacts nécessaires. C'est pourquoi la création du SERIAC et l'action du CDS favorisèrent une plus grande coopération entre les entreprises françaises.

En plus de ces mesures, l'action française passa par d'autres vecteurs, notamment les foires. Le ministère des Affaires étrangères pesa de tout son poids pour que la France participe à la foire internationale de Damas. Ce pari n'était pas gagné d'avance. En 1953, le ministère des Finances était de moins en moins enclin à tenir compte, dans l'examen des moyens propres à favoriser l'expansion économique, de considérations autres que purement financières. Sans aller jusqu'à dire qu'il resta insensible aux raisons politiques qui pouvaient militer en faveur de tel ou tel projet, on note qu'il était plus que jamais désireux de laisser le Quai d'Orsay s'en faire l'avocat. C'est donc ce dernier, soutenu par le Quai Branly, qui convainquit les représentants des divers ministères que la politique musulmane de la France et, plus particulièrement, la situation en Afrique du Nord, obligeaient la France à tout faire pour resserrer ses liens économiques avec le monde arabe²²⁷. Grâce à son action, la France participa à la foire internationale de Damas en septembre 1954 et se fit remarquer avec des « journées françaises », marquées par la présence d'une délégation française conduite par Georges Villiers²²⁸.

Cette politique volontariste était rendue nécessaire par le prodigieux développement de la production du pétrole au Moyen-Orient, qui passa de 16 MT en 1938 à 121 MT en 1953²²⁹, qui ne pouvait manquer de se refléter sur les balances commerciales des nations européennes. En 1938, les importations en provenance de l'Arabie saoudite atteignaient 25 millions de francs. En 1953, elles dépassèrent 92 milliards de francs. La dépendance au Moyen-Orient était frappante, puisque 92% des importations pétrolières françaises provenaient de cette région²³⁰. Une étude comparée des statistiques du commerce extérieur de la France avec les pays du Proche et du Moyen-Orient au début des années 1950 fait apparaître une nette séparation entre deux groupes d'Etats. Dans la zone ouest (Egypte, Israël, Jordanie, Liban), les échanges étaient équilibrés ou se soldaient par un excédent d'exportations françaises. Dans la zone est (Syrie, Irak, Iran, Arabie saoudite, Emirats et aussi Soudan anglo-égyptien), les importations françaises dépassaient de très loin les exportations. La raison de ce clivage est simple. Alors que les pays de l'ouest avaient peu à vendre à Paris, les Etats de l'est étaient des fournisseurs habituels de pétrole, et accessoirement de coton, dont l'ensemble entrait pour 200 milliards francs dans les importations françaises²³¹. Un examen plus détaillé des relations commerciales avec chacun des pays considérés montre que, s'il était difficile d'augmenter significativement les fournitures aux Etats du premier groupe, tel le Liban qui achetait pour

²²⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note pour M. Charpentier intitulée « Relations économiques de la France avec les pays du Proche-Orient » du 23 novembre 1953.

²²⁸ AHT, 30.3/16, « La politique des grandes puissances au Moyen Orient en 1954 », *Etudes du CDS*, tome 1, La France, juin 1955.

²²⁹ AHT, documents sur l'exercice 1953.

²³⁰ AHT 80.3/9, « Le commerce extérieur de la France avec le Moyen-Orient », *Bulletin du Centre de Documentation et de Synthèse*, nouvelle série, n°12, 15 avril 1954.

²³¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note de la DAEF intitulée « Les positions commerciales de la France au Moyen-Orient » du 26 novembre 1953.

10 milliards environ chaque année sans pouvoir offrir une contrepartie appréciable, il apparaissait possible et nécessaire, en revanche, d'améliorer les positions françaises dans les Etats pétroliers.

L'effort principal fut porté sur les pays pétroliers car la balance commerciale y était nettement déficitaire. Le déficit de la balance commerciale avec certains pays de cette zone avait pris un caractère structurel dans les années 1950. A défaut d'équilibre de la balance, il importait, ainsi que l'avait souligné le Conseil économique, « de rechercher les moyens de développer, auprès des gouvernements des pays producteurs de pétrole brut, les ventes de biens d'équipement et de produits de consommation »²³². Cette dynamique s'observe à l'échelle régionale. Pendant le premier semestre 1952, l'Arabie saoudite avait exporté pour 325 milliards de dollars et importé pour 91 milliards. La France était son premier client avec 25% des exportations. Elle précédait la Grande-Bretagne (23%), l'Italie (15%), l'Australie (8%) et l'Allemagne (6%). En revanche, si elle était son troisième fournisseur, son pourcentage n'était que de 9% seulement du total des importations, contre 12% pour la Grande Bretagne et 55% pour les Etats-Unis. La RFA et l'Italie représentaient chacune à peu près 5%. Il convient de noter que les résultats français, bien que limités, dépassaient alors ceux de la RFA et de l'Italie. Entre 1951 et 1952, les exportations françaises avaient quasiment doublé, passant de 2,346 milliards de francs à 4 milliards. Cette somme était constituée en grande partie par l'exécution d'une tranche des grands travaux d'équipement, d'un montant de 5,5 milliards, qui avaient été concédés à la France, et qui consistait essentiellement dans la construction par le groupe Brandt-Manurhin d'un arsenal près de Riyad²³³.

Le déséquilibre le plus important était avec le Koweït. En 1952, avec 71 milliards de francs d'exportations, il était, de loin, le premier fournisseur de pétrole brut de la France contre 45 milliards pour l'Arabie saoudite et 52 pour l'Irak. Le pétrole le plaçait au troisième rang de l'ensemble des fournisseurs français. Il était, en revanche, le 79^{ème} clients des exportations. Ces dernières, bien qu'ayant triplé depuis 1950, ne dépassaient pas 2,38 millions de francs²³⁴. S'il paraissait difficile d'équilibrer la balance commerciale avec un pays qui ne comptait que 150.000 habitants, les résultats du commerce britannique révèlent que des efforts supplémentaires pouvaient aboutir. A la même date, la Grande-Bretagne importait pour 92 milliards de francs de pétrole et y exportait pour 12 milliards de francs de produits divers. La position favorable de la Grande-Bretagne résultait, pour une grande part, de l'appartenance du Koweït à la zone sterling, mais aussi aux liens commerciaux existant entre l'émirat et Londres. Jusqu'au début des années 1950, les contrats d'équipement étaient passés directement avec 5 compagnies anglaises qui détenaient un quasi-monopole. De même, le *Kuwait Development Board* était installé à Londres. Les années 1950 laissaient à la France plus de marge de manœuvre, grâce à une évolution libérale qui permit aux adjudications d'avoir un caractère international. Cette évolution justifia la venue au Koweït d'industriels français, dont la présence s'était jusqu'alors souvent heurtée à l'hostilité des autorités locales britanniques. En 1954, la présence économique française s'affirma pour la première fois dans

²³² AHT 80.3/9, « Le commerce extérieur de la France avec le Moyen-Orient », *Bulletin du Centre de Documentation et de Synthèse*, nouvelle série, n°12, 15 avril 1954.

²³³ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 49, télégramme n°399/AL du ministre de France à Djeddah au ministre des Affaires étrangères intitulé « Des contrats Brandt & Manurhin » du 17 décembre 1951.

²³⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note pour M. Charpentier intitulée « Relations économiques de la France avec les pays du Proche-Orient » du 23 novembre 1953.

cet émirat avec la création d'un bureau commercial français du CNPF et d'une maison d'exposition de produits français²³⁵.

Au final, les exportations françaises vers les pays pétroliers progressèrent, mais elles restèrent en deçà des espérances. Toutefois, une étude du commerce français avec les pays pétroliers du Moyen-Orient ne saurait se limiter à la seule comparaison du montant des exportations et des importations. Nous avons déjà mentionné l'effort financier et monétaire réalisé par Paris. En Irak, la plus grosse part des importations pétrolières n'était payée qu'à 60% du cours mondial. De plus, 40% des achats de produits pétroliers en Irak, effectués auprès des compagnies américaines concessionnaires, étaient payables non en dollars mais en francs, francs qui, en principe, devaient être affectés à l'achat de marchandises et de services français. Ces avantages contribuèrent à réduire le déficit de la balance commerciale. De plus, ce déficit avait un caractère particulier. Les importations de produits pétroliers n'apportaient pas seulement à l'économie un complément d'énergie indispensable, elles constituaient pour l'Etat une source importante de rentrées fiscales. Celles-ci dépassaient largement les prix des importations de brut. Les seules perceptions effectuées par le service des Douanes avaient représenté 224.830 MF en 1953, sur un montant global de droits de douane de 406.270 MF²³⁶. Au niveau des exportations, la production française était globalement en mesure de répondre à la demande et de faire face à la concurrence. Mais, selon le témoignage des conseillers commerciaux, le niveau élevé des prix constituait parfois un obstacle. Le rapport de la commission Nathan souligna, en mars 1954, les difficultés à déterminer l'ampleur des disparités existant entre les prix français et les prix étrangers²³⁷. Cette disparité variait suivant les produits, mais encore suivant les marchés, de l'ordre de 10 à 25%. Il ne faut pas généraliser ce constat puisqu'il arrivait que les prix soient compétitifs et parfois même inférieurs à ceux des concurrents. Dans les travaux publics notamment, des maisons françaises l'emportèrent sur des entreprises étrangères bénéficiant de puissants appuis politiques. Mais de telles réussites ne doivent pas dissimuler que la surévaluation du franc, malgré des subventions qui dépassaient 80 milliards de francs, freinait, dans bien des cas, le développement des exportations françaises.

*
* *

Malgré ces moyens limités, les résultats de la politique commerciale française avant la crise de Suez étaient encourageants. La France connut une expansion inédite dans les pays du Golfe à partir du début des années 1950. Sa présence se manifesta avec continuité, parfois même avec éclat, malgré le lourd handicap des questions d'Afrique du Nord. Malgré tout, elle était toujours vue, globalement, avec bienveillance car elle permettait de secouer la tutelle

²³⁵ AHT, 92 AA 091/66, note pour Montaigu de Jean Rondot, 3 septembre 1954.

²³⁶ AHT 80.3/9, « Le commerce extérieur de la France avec le Moyen-Orient », *Bulletin du Centre de Documentation et de Synthèse*, nouvelle série, n°12, 15 avril 1954.

²³⁷ AHT, rapport général de la commission créée pour l'étude des disparités entre les prix français et étrangers, Paris, 1954.

anglo-saxonne sans recourir à l'URSS. A travers ces diverses activités françaises, décèle-t-on une ligne directrice ou s'agit-il simplement d'empirisme à la remorque des événements suscités par d'autres puissances ? Il serait vain de chercher à dissimuler que le rôle de la France ne fût pas prédominant dans cette région du monde. Toutefois, la diplomatie française chercha à faire triompher une politique précise, et plus souvent à contrecarrer celles qu'elle n'estimait pas conformes à ses desseins, obscurs pour les observateurs qui ne participaient pas aux délibérations de la diplomatie française. Cette politique passait par le maintien d'un rigoureux *statu quo* pour les pays du Levant et la volonté de soustraire l'ensemble de cette région à l'allégeance de l'une des deux grandes forces du monde. Cette interprétation indique clairement que la France avait, avant le tournant gaullien, une ligne politique qui lui était propre au Moyen-Orient.

Mais, à la différence de la période gaullienne, les ambitions françaises manquaient cruellement de moyens. Paris ne se donnait pas les moyens de sa politique moyen-orientale. Ainsi, si plusieurs dirigeants locaux souhaitèrent vivement entrer en contact étroit et servir d'intermédiaires à la pénétration française, ils furent le plus souvent déçus par le manque d'ambition des Français. Malgré une bonne volonté, il faut avouer, qu'à cet égard, ils n'étaient guère favorisés du fait du retard et de la faiblesse des moyens alloués par rapport aux Anglo-Saxons. C'est seulement à partir de 1953 que la France commença à s'intéresser sérieusement à cette région, principalement grâce à l'action de la CFP via le CDS, mais quasi-uniquement sur le plan économique. Des hommes d'affaires, des banquiers et des industriels y arrivèrent de plus en plus régulièrement pour étudier les plans d'industrialisation et d'aménagement et leurs débouchés. Ils en étaient revenus pour la plupart très impressionnés. En revanche les professeurs, les conférenciers et les artistes ne prenaient que rarement, en dehors de l'Iran, le chemin du Golfe. Pourtant, le succès grandissant du centre culturel de Bagdad, trop à l'étroit dans ses locaux après seulement deux années d'activités, était la preuve de l'existence d'une demande culturelle. Ce paradoxe n'était qu'apparent. Limitée dans ses moyens, la France fit le choix de se focaliser sur l'action commerciale et laissa le domaine culturel au second plan. Celui-ci dut d'ailleurs son existence grâce à l'action culturelle de la CFP, qui permit l'ouverture du centre culturel de Bagdad, en le cofinçant et en subventionnant les œuvres religieuses. Ce rôle central de la compagnie française était déjà prépondérant avant la crise de Suez, mais cette dernière devait lui donner une toute autre ampleur.

**Deuxième partie : S'adapter à un milieu hostile : l'âge d'or
d'une diplomatie d'entreprise adoubée par l'Etat (1956-
1971)**

Chapitre 4 : Remplacer un Etat absent : institutionnalisation et professionnalisation de la diplomatie d'entreprise au lendemain de la crise de Suez

En novembre 1956, la dynamique positive, initiée au début des années 1950 par une percée française dans le golfe Arabo-Persique, risquait d'être remise en cause. Jusqu'à la crise de Suez, l'influence française au Moyen-Orient était en progression. Malgré un recul de l'enseignement du français en Irak et en Iran, les établissements culturels fonctionnaient plus que les prévisions de la direction des Relations culturelles du ministère des Affaires étrangères ne l'espéraient. Les exportations françaises gagnaient des parts de marché dans des pays qui étaient restés jusqu'alors une chasse gardée britannique. Sur le plan militaire, dominé par les Anglo-Saxons, des succès furent remportés, notamment en Arabie saoudite avec la construction de la cité industrielle d'Al Khardj¹. La France conservait son influence dans les armées libanaise et syrienne, mais gagnait également en influence dans d'autres pays, comme au sein de l'armée saoudienne avec la signature de plusieurs contrats et l'arrivée de techniciens français aux côtés des Américains.

L'échec de l'expédition de Suez, symbolisé par le départ des forces franco-britanniques d'Egypte sous la pression internationale entre le 23 novembre et le 22 décembre 1956², provoqua la rupture diplomatique avec les capitales arabes. Placée devant des difficultés qui n'étaient pas, par essence, différentes, la Grande-Bretagne profitait de son statut de puissance protectrice et ne subissait pas, dans ses rapports avec les Etats arabes, une crise comparable. Paris était ainsi distancée par Londres dans le rétablissement de ses contacts. Dans ce contexte difficile, la France reconstitua ses positions et modifia ses méthodes. L'effort qui s'imposait, long et difficile, ne pouvait être entrepris que si elle était de nouveau présente dans des pays qui lui était dorénavant fermés. Or, cette condition préalable était inenvisageable tant que la guerre d'Algérie mobilisait l'opinion arabe contre Paris. Il devint inopportun pour l'Etat français de mener une politique active au Moyen-Orient et une politique de repli momentanée s'imposa. L'action française ne visait plus à gagner en influence, mais à sauvegarder ses intérêts, difficilement acquis durant les années précédentes. L'absence de représentation diplomatique rendait cette défense d'autant plus difficile que la crise de Suez favorisa le retour de l'idée de boycott qui trouva, cette fois-ci, un début d'application. Pour autant, si l'Etat se trouva privé de ses moyens traditionnels d'action, la présence française ne disparut pas, démontrant la profondeur de son implantation locale.

Cette crise donna la preuve du crédit dont jouissaient certains acteurs privés, qui jouèrent le rôle d'intermédiaires et qui, à plusieurs occasions, remplacèrent l'Etat dans ses fonctions pour assurer la pérennité des intérêts français. Si la CFP joua le rôle le plus important dans le Golfe, grâce à l'importance de ses moyens et au développement de son service diplomatique, elle n'était pas la seule entreprise mobilisée. Ainsi, en Arabie saoudite, les relations avec Paris étaient maintenues par la Banque de l'Indochine, qui joua à nouveau le

¹ Claire Lebrun, *La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officielle (1950-1965)*, mémoire de master dirigé par Pierre Vermeren et Philippe Pétriat, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, p. 19-25.

² Hubert Bonin, *History of the Suez Canal Company, 1858-2008. Between Controversy and Utility*, Genève, Librairie Droz, « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2010, p. 475.

rôle « d'agent diplomatique officieux »³. En cette période difficile, l'action diplomatique des entreprises prit sa véritable ampleur. Paris, ne disposant plus de ses moyens traditionnels d'intervention, laissa une plus grande autonomie aux acteurs privés. On retrouve ainsi une situation assez proche de celle mise en avant par Thierry Robin pour la Chine d'avant 1964, où l'absence de relations diplomatiques officielles poussa le patronat français à pallier l'absence des pouvoirs publics. Selon lui, le gouvernement français suivit en Chine une « politique opportuniste », cherchant à développer au maximum ses relations économiques. L'établissement des relations diplomatiques ne fit que poursuivre et approfondir une coopération initiée par les entreprises françaises⁴. La reprise des relations diplomatiques avec les pays arabes, à partir de 1963, fait apparaître cette même logique que nous nous proposons d'étudier.

Du conjoncturel au structurel : le repli durable de la présence étatique

À la suite de l'opération *Mousquetaire*, qui vit l'intervention des forces franco-israélo-britanniques en Egypte contre Nasser⁵, les capitales arabes, à l'exception de Beyrouth, rompirent leurs relations diplomatiques avec la France. D'abord uniquement politique, cette rupture, perçue par les dirigeants arabes du Golfe comme conjoncturelle, se prolongea pendant plus de six ans et s'étendit rapidement aux relations culturelles. Durant ces années d'absence, la présence française, qui avait connu un essor inédit de 1950 à 1956, se trouva fragilisée par la disparition du réseau diplomatique et par les craintes des entreprises de subir des sanctions économiques. A partir de 1958, la rupture s'étendit progressivement au domaine économique, fermant plusieurs marchés du Golfe aux exportations françaises et excluant davantage Paris de cette région clé pour son approvisionnement pétrolier.

Une rupture politique rapide mais sans accroc pour les intérêts économiques français

Quelques jours après le début de l'opération *Mousquetaire*, les relations diplomatiques avec les deux pays du Golfe où la France entretenait des ambassades, l'Irak et l'Arabie saoudite, étaient rompues. L'Irak, qui ne se sentait pas solidaire de ses voisins arabes, ne prit aucune mesure similaire. Au contraire, l'échec de l'intervention de Suez provoqua une certaine déception chez les Iraniens qui espéraient la chute de Nasser et la ruine de ses projets de grand empire arabe. Téhéran affirmait sa volonté de lutter contre la propagande pro-égyptienne avec l'arrestation du Dr. Baghaï, chef du parti des Travailleurs de l'Irak, et la mise en résidence surveillée de l'ayatollah Kachani⁶. Ces deux leaders projetaient d'organiser des manifestations devant les ambassades de France et de Grande-Bretagne pour protester contre l'intervention des deux puissances. De même, la rupture diplomatique, décidée par l'Irak et l'Arabie saoudite, irrita Téhéran. Le Chah n'avait pas été informé de cette décision, intervenue immédiatement après la réunion du pacte de Bagdad, liant l'Irak, l'Iran et la Turquie depuis

³ Augustin Rose, *Le pays des Lumières et la « Dictature protégée »*. La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973), mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017, p. 45-50.

⁴ Thierry Robin, *Le Coq et le Dragon. La France face à la Chine : des relations économiques sous contrôle (1944-1964)*. Genève, Droz, 2012.

⁵ Philippe Vial, « Suez, 1956 : un succès militaire en trompe l'œil », *Revue Défense Nationale*, vol. 794, n°9, 2016, p. 51-56.

⁶ AMAE-La Courneuve, *Levant 1944-1965, Irak*, 563, télégramme n°1625/AL de Jacques Emile Paris au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rupture par l'Irak des relations diplomatiques » du 20 novembre 1956.

1955⁷. Elle n'y avait d'ailleurs pas été évoquée. Le ministre des Affaires étrangères iranien, critiquant cette décision politique, releva l'anomalie que constituait la distinction, établie par l'Irak, entre la Grande-Bretagne et la France, alors que les deux puissances menaient une action commune en Egypte. L'Irak se contenta de « mettre en sommeil » sa participation au pacte de Bagdad pour protester contre la présence britannique sans rompre ses relations diplomatiques⁸. Les intérêts britanniques et ceux de la monarchie hachémite restant proches, le gouvernement irakien préféra jeter du lest, au détriment de la France, pour maintenir sa relation avec Londres sans se mettre à dos son opinion publique.

Avec la crise de Suez, le grand espoir que le pacte de Bagdad avait suscité à Téhéran s'était, en grande partie, dissipé⁹. Le Chah avait rêvé d'un organisme dont la force et le prestige auraient fini par entraîner en son sein la Jordanie, la Syrie et l'Arabie saoudite, voire le Liban, et qui aurait laissé Nasser isolé. Pour comprendre la politique extérieure iranienne, il est nécessaire d'avoir toujours présentes à l'esprit ses constantes. Celle-ci était traditionnellement inspirée par la méfiance qu'inspirait aux dirigeants iraniens le panarabisme. L'ennemi numéro deux, à égalité ou presque avec les Soviétiques, était le nationalisme arabe. D'abord moqueurs envers Nasser et ses rêves d'unité, les Iraniens s'inquiétèrent de plus en plus de ses succès et de son prestige grandissant. Le Chah redoutait qu'il ne finisse par réaliser ses desseins et par constituer un empire arabe qui menacerait les intérêts iraniens¹⁰. Ainsi, la tentative franco-britannique pour le renverser n'était pas vue d'un mauvais œil, expliquant que les relations franco-iraniennes restèrent excellentes durant toute la crise. L'expédition de Suez eut même un effet bénéfique puisqu'elle fit oublier les réticences françaises au pacte de Bagdad. Profitant de ce contexte exceptionnel, la conférence des attachés militaires français du Proche et du Moyen-Orient fut organisée à Téhéran en 1958. Ce choix permit un resserrement des liens entre les deux armées, qui s'étaient distendus avec l'activisme américain. Les attentions exceptionnelles, dont les attachés militaires français avaient été entourés par les Iraniens, furent si importantes qu'elles donnèrent naissance à diverses rumeurs et préoccupèrent l'URSS. L'ambassadeur Pegov y vit d'ailleurs le signe d'un rapprochement entre l'Iran et Israël par l'intermédiaire de la France¹¹.

Malgré ces bonnes dispositions, la guerre d'Algérie préoccupait Téhéran en raison des réactions des milieux religieux. Les Iraniens se montraient, néanmoins, globalement indifférents à ce problème. Ils craignaient surtout de voir, avec l'enlisement du conflit, la Tunisie et le Maroc s'éloigner de l'Occident et s'intéressaient peu au sort des Algériens¹². Dans les institutions internationales, l'Iran votait toujours avec le groupe afro-asiatique sur la question algérienne car il lui était difficile de s'en désolidariser. Officiellement, l'attitude du gouvernement iranien était conforme aux principes de Bandung, c'est-à-dire l'appui aux peuples voulant leur indépendance et la lutte contre le colonialisme¹³. Officieusement,

⁷ Nigel John Ashton, « The Hijacking of a Pact: The Formation of the Baghdad Pact and Anglo-American Tensions in the Middle East, 1955-1958 », *Review of International Studies*, vol. 19, no. 2, 1993, p. 123-137.

⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 563, télégramme n°243/46 de M. Vaucelles, ambassadeur à Bagdad, à Paris du 9 novembre 1956.

⁹ Ara Sanjian, « The Formulation of the Baghdad Pact », *Middle Eastern Studies*, vol. 33, n°2, 1997, p. 226-266.

¹⁰ *Ibid.*, Généralités, 531, exposé sur la politique étrangère de l'Iran d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, du 23 octobre 1958

¹¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 563, télégramme n°1141/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Conférence à Téhéran des attachés militaires du Proche-Orient » de novembre 1958.

¹² *Ibid.*, exposé de l'ambassadeur de France en Iran à la réunion des attachés militaires du Moyen-Orient à Téhéran du 24 au 25 octobre 1958.

¹³ Roland Burke, *Decolonization and the Evolution of International Human Rights*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010, p. 13-34.

Téhéran redoutait le mauvais exemple donné par ces révoltes vis-à-vis des minorités arabes d'Iran. C'est ce qui explique que, dans la pratique, les indépendantistes algériens ne reçurent jamais d'appui réel. Le Chah parvint à noyer le poisson et à éviter l'implantation du FLN à Téhéran. Ce dernier envoya plusieurs délégations pour s'implanter en Iran, notamment à travers le Croissant Rouge, mais sans succès. Le FLN, avec l'aide irakienne, contacta également certains journaux pour avoir une audience en Iran, mais le Chah limita ces entreprises¹⁴. Ces échecs successifs ont été encouragés par les actions de l'ambassadeur de France, de l'attaché militaire et de l'attaché militaire adjoint. Ils entravèrent l'implantation du FLN, avec la pleine coopération des autorités iraniennes, par des actions diplomatiques, par leurs relations personnelles et par des communiqués de presse. Les résultats apparaissent significatifs et témoignent de l'efficacité de la présence française en Iran. Grâce à cette action, il n'y eût pas de « Semaine de l'Algérie » en Iran et le film *Djamila l'Algérienne*, réalisé par Youssef Chahine en 1958, portrait de Djamila Bouhired, militante du FLN condamnée à mort, ne fut pas diffusé. De même, les demandes d'ouverture d'une Maison de l'Algérie ou de collectes en faveur des réfugiés algériens furent rejetées¹⁵. Cette situation était exceptionnelle et différait des autres pays du Golfe, où le contraste était radical.

Si la rupture avec l'Irak, dont les positions intransigeantes en faveur de l'indépendance de l'Afrique du Nord étaient connues depuis le début des années 1950, semblait incontournable, la position saoudienne avait surpris la presse française car Riyad s'était jusqu'alors montrée conciliante. Pourtant, dès le 6 novembre 1956, l'Arabie saoudite rompit ses relations diplomatiques avec la France et les 120 Français travaillant à la cartoucherie d'Al Khardj furent évacués¹⁶. Cette rupture franco-saoudienne était surtout l'oeuvre d'un contexte international qui entravait le développement d'une relation prise au piège du panarabisme. En effet, le roi Saoud devait se montrer solidaire de Nasser, figure emblématique d'un monde arabe qui refusait la mainmise des Occidentaux sur leur développement¹⁷. Le Quai d'Orsay en avait parfaitement conscience et s'y était préparé. Dès septembre 1956, il considéra la rupture des relations diplomatiques comme prévisible et envoya à l'ambassade un protocole à suivre comprenant des mesures d'urgence pour l'évacuation du personnel via Djibouti et le Liban et la destruction des archives diplomatiques¹⁸. Le Quai d'Orsay ne voyait donc cette rupture que comme un outil politique de consensus du monde arabe et non comme un signe d'hostilité à l'égard de la France, d'où l'espoir de maintenir le dynamisme des relations économiques franco-saoudiennes.

Cet espoir ne s'avéra pas vain puisque l'Arabie saoudite ne rompit pas totalement ses liens économiques avec la France. A la fin de l'année 1956, le roi Saoud attribua à une mission française de l'Hydraulique-Afrique, filiale de la Lyonnaise des Eaux, le privilège de la recherche de l'eau en Arabie saoudite¹⁹. De même, si le rapatriement des Français d'Al Khardj fut le plus important du Golfe, il resta un cas exceptionnel. La majorité des experts français restaient en fonction et, malgré la rupture diplomatique, des contacts informels étaient maintenus, notamment par le biais de la Banque de l'Indochine. Ce constat s'observe dans l'ensemble de la région. En octobre 1956, la direction générale des Affaires culturelles et

¹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 532, compte-rendu sur l'Iran de la conférence de renseignement d'Istanbul du 22 au 28 octobre 1959.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ *Ibid.*, Arabie saoudite, 595, télégramme n°464 de l'ambassade de France du 6 novembre 1956.

¹⁷ Clare Lebrun, *op. cit.*, p. 6-7.

¹⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 545, circulaire n°1238/AL du 15 septembre 1956.

¹⁹ *Ibid.*, Arabie saoudite, 595, télégramme n°1127/AL de Louis Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Voyages d'hommes d'affaires français en Arabie saoudite » du 4 juillet 1957.

techniques recensait 61 experts français au Moyen-Orient. À la suite des événements de Suez, seulement 13 d'entre eux durent mettre fin à leur mission. Il s'agissait de la totalité des experts détachés en Syrie (8), en Egypte (4) et en Jordanie (1). En revanche, les experts purent poursuivre leur mission dans les pays de la région (18 au Liban, 18 en Iran, 5 en Libye, 3 en Irak et 3 au Yémen)²⁰. Si l'envoi d'experts français en Egypte semblait exclu, la situation était moins rigide en Syrie. Damas demanda aux Nations unies, le 10 décembre 1956, le renouvellement du contrat d'un géologue français, M. Galakoff, qui avait été évacué à Rome.

Même avec l'Irak, qui rompit ses relations avec Paris le 9 novembre 1956, la situation politique ne semblait pas, à l'origine, difficile en dépit des discours vigoureux contre la France de plusieurs parlementaires et journaux. M. Gallani, secrétaire général des Affaires étrangères irakiennes, qui annonça à l'ambassadeur de France la rupture des relations diplomatiques, fit preuve d'une grande prudence et de modération dans ses propos en mettant la décision de son gouvernement sur le compte de l'opinion publique. Il rassura Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France en Irak, en lui affirmant que la rupture ne s'appliquait pas aux relations commerciales. Malgré les appels au boycott, il chercha ainsi à apaiser les firmes françaises travaillant en Irak, afin qu'elles puissent poursuivre leur activité et prit des mesures pour renforcer leur protection²¹. Avant de quitter Bagdad, Pierre de Vaucelles ne s'inquiétait donc pas pour la situation des Français d'Irak et considérait même qu'elle se trouverait améliorée du fait de la rupture. Celle-ci donnait satisfaction à l'opinion publique irakienne et limitait les tracasseries administratives. C'est ainsi que le directeur d'Orosdi-Back se vit, après la rupture, accorder en bloc des licences d'importation de produits français qui étaient en attente depuis plusieurs semaines. De même, le directeur de la BNCI put récupérer la moitié des dépôts qui lui avaient été retirés depuis le débarquement des forces françaises à Port-Saïd²². Les seuls Français obligés de quitter l'Irak furent, outre ceux figurant sur la liste diplomatique, Pierre Rossi, directeur du centre culturel, sa femme et le gérant du consulat de Bassora, qui était traité comme un agent de carrière. Seul point négatif, tous les efforts pour maintenir le centre culturel ouvert échouèrent, ce qui gela les relations culturelles. La cause principale de ce refus était que le centre, fréquenté principalement par des étudiants de tendances libérales hostiles au régime monarchique, était, de ce fait, tenu en suspicion par les autorités.

Cette modération fut bien accueillie par le Quai d'Orsay qui fit de l'Irak la pièce maîtresse pour la reconstitution d'une position française dans les pays arabes du Moyen-Orient. Cela peut, au premier abord, surprendre et l'on aurait pu s'attendre que cette reconquête parte du Liban, où l'essentiel du personnel régional avait été transféré. La politique française n'y avait pas été ébranlée grâce à la neutralité du gouvernement libanais. Mais, si la situation française y restait excellente, elle ne suffisait cependant pas à constituer les bases d'une nouvelle politique au Moyen-Orient. Le rôle de ce pays était étroitement borné par l'exiguïté de son territoire, sa faiblesse militaire et la faiblesse de ses ressources économiques. De plus, l'équilibre à maintenir entre les deux fractions de sa population condamnait Paris à la prudence et à la réserve. Inversement l'Irak disposait d'une plus grande influence au sein de la Ligue arabe et était le pays arabe du Moyen-Orient où la France possédait le plus d'intérêts stratégiques avec la participation de la CFP à l'IPC. En 1956, 91% des importations françaises de brut venaient du Moyen-Orient, dont 32% d'Irak²³. Jusqu'à la crise de Suez, ces données

²⁰ *Ibid.*, note n°643/CT5 du service de Coopération technique internationale intitulée « Experts français au Moyen-Orient » du 17 décembre 1956.

²¹ *Ibid.*, Irak, 563, télégramme n°243/46 de M. Vaucelles, ambassadeur à Bagdad, à Paris du 9 novembre 1956.

²² *Ibid.*, 568, note intitulée « Rupture des relations diplomatiques avec l'Irak » du 26 novembre 1956.

²³ AHT, documents sur l'exercice 1956.

géoéconomiques et géostratégiques avaient été trop souvent négligées par les cadres du Quai d'Orsay, dont les préférences traditionnelles les portaient davantage vers la Syrie. Il ne s'agissait pas d'un cas isolé. L'Irak eut longtemps une mauvaise réputation en France. A la veille de la crise, on l'observe encore dans *Moyen-Orient, nouvel Eldorado* de Gérard Boutelleau. Ce livre oppose le « mauvais Irak » où « se manigancent les manœuvres les plus déplaisantes contre l'Afrique du Nord » à la « bonne Syrie » où « la plupart des hommes politiques parlent le français et où de nombreux officiers ont passé par Saint-Cyr, les uns et les autres devant évidemment, de ce fait, être francophiles »²⁴. La crise de Suez montra l'inanité d'un tel contraste qui négligeait l'importance prise par l'Irak pour la sécurité française. Sur le plan stratégique, la chute du régime conservateur de Nouri Pacha pourrait menacer l'approvisionnement de la France et de l'Europe occidentale. Face à la contestation interne et à la propagande communiste, le gouvernement irakien était tenté de faire payer à la France le prix du maintien de sa politique pro-occidentale²⁵. C'est ainsi qu'on peut comprendre l'hostilité, surtout verbale, de l'Irak contre la France.

La reprise de relations politiques avec l'Irak n'était donc pas chose aisée. Elle ne pouvait se faire que par étapes et en usant d'intermédiaires officieux dans un premier temps. Le canal de la Grande-Bretagne était à écarter. Rival traditionnel de la France, il semblait impossible de trouver à Londres la bonne volonté agissante nécessaire. Le canal américain ne semblait pas meilleur, leurs bons rapports avec le roi Saoud irritant régulièrement Bagdad. Pour favoriser le rapprochement, la France fit un geste en mettant un terme à ses objections au pacte de Bagdad. La discussion *in abstracto* des mérites et des inconvénients du pacte n'était pas close, mais la crise de Suez eut pour conséquence d'amener Paris à changer, sinon d'opinion, du moins d'attitude²⁶. Elle était d'autant plus poussée à le faire que les signataires du pacte de Bagdad observèrent une relative modération, voire une complicité discrète, à l'égard de la France. L'intermédiaire, pour maintenir ce contact direct avec le régime irakien, fut rapidement trouvé grâce à la politique de neutralité du Liban. Dès décembre 1956, le Quai d'Orsay renoua contact avec l'Irak via Jamil Abdul Wahab, ambassadeur d'Irak à Beyrouth et neveu de Nouri Pacha, Premier ministre irakien. Celui-ci accueillait régulièrement son homologue français avec beaucoup de cordialité. Leurs discussions confirmèrent que Nouri Saïd n'avait réalisé qu'un geste de pure forme, afin de ne pas se désolidariser des autres pays arabes. C'est pourquoi il considérait la rupture des relations diplomatiques comme temporaire. Elle ne reflétait aucune animosité du gouvernement irakien à l'égard de la France et les Français demeurés en Irak n'étaient pas l'objet de mesures vexatoires. Dans ce cadre privé, Jamil Abdul Wahab exprima même ses regrets, et ceux de son oncle, après l'échec de l'intervention franco-britannique pour faire tomber Nasser²⁷, rival de la dynastie hachémite pour le leadership du monde arabe.

Si Bagdad maintint, sur le plan privé, ses relations économiques avec Paris, il exigea, en revanche, la fermeture du poste d'Expansion économique. Les autorités irakiennes avaient néanmoins laissé entendre à Raymond Lagier, attaché commercial pour l'Irak, qu'elles l'autoriseraient à faire des séjours en Irak sans attendre la reprise des relations diplomatiques. S'appuyant sur cette promesse, le Quai d'Orsay affecta Raymond Lagier à Beyrouth, d'où il continua son travail sur sa circonscription (Irak et principautés du Golfe), ce qui facilita les

²⁴ Gérard Boutelleau, *Moyen-Orient, nouvel Eldorado*, Paris, Amiot-Dumont, 1955.

²⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, note intitulée « Rupture des relations diplomatiques avec l'Irak » du 26 novembre 1956.

²⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 545, note non datée intitulée « Eléments d'une politique française au Levant ».

²⁷ *Ibid.*, Irak, 563, télégramme n°1121/23 de M. Roché, ambassade de France à Beyrouth du 17 décembre 1956.

contacts avec cette zone. Les activités du poste de Bagdad se poursuivirent ainsi à Beyrouth par un échelon spécial qui, tout en étant installé dans les locaux du poste d'Expansion économique au Liban, était autonome et disposait de son propre budget²⁸. D'autre part, l'adjoint de Raymond Lagier, Lucien Geofroy, était laissé à sa disposition et affecté, lui aussi, à Beyrouth. Ce poste délocalisé ouvrit le 22 février 1957, Raymond Lagier restant l'intermédiaire clé pour les français souhaitant investir en Irak. Georges Villiers, président du CNPF, reconnut son efficacité en ajoutant le CNPF à la liste de diffusion de ses bulletins d'information²⁹. Ainsi, le mouvement d'expansion économique, initiée au début des années 1950 avec l'aide de la CFP pour intéresser le patronat français aux pays du Golfe, ne semblait pas remis en cause par la crise diplomatique franco-arabe.

Les bonnes dispositions irakiennes s'observèrent aussi avec le maintien, jusqu'en 1958, des relations économiques et des experts français travaillant pour Bagdad comme Jean Goutail, toujours directeur de la 3^{ème} section technique (Industries) du *Development Board*. En décembre 1957, Georges Villiers effectua une tournée de trois semaines dans le Proche et le Moyen-Orient. Si l'essentiel de ce voyage se déroula en Turquie, au Liban et en Iran, pays qui n'avaient pas rompu leurs relations avec la France, il put se rendre aisément en Irak. Il y fut accueilli normalement par les autorités de Bassora. A Bagdad, il s'entretint longuement avec Nadim al Pachachi, ministre de l'Economie nationale, qui, absent de la capitale, y était revenu spécialement pour le recevoir. Ces entretiens, obtenus rapidement, confirment l'implantation réussie de plusieurs groupes français en Irak, depuis le début des années 1950, et leur influence. En effet, ils ont été obtenus grâce à un lobbying efficace porté par M. Monsaigeon, délégué de Neyrpic, société française spécialisée dans l'industrie hydraulique³⁰, Jean Goutail et Jean Mariaud de Serres, représentant local de la CFP³¹. Georges Villiers se montra satisfait de son séjour et optimisme pour l'avenir des entreprises françaises. Dans son rapport, il estimait que l'Irak offrait toujours des débouchés intéressants pour l'expansion économique française. Si l'influence des experts français était si grande, comme en témoigne leur succès pour obtenir des entretiens à Georges Villiers, c'était parce que Bagdad était satisfait de leurs réalisations techniques et ne voulait pas rompre cette coopération, qui lui permettait de sortir de l'orbite anglo-saxonne. C'est pourquoi, malgré la crise diplomatique, les Irakiens attachèrent toujours le plus grand intérêt à l'avis des techniciens français sur différents projets, comme l'équipement des ports du Chatt-el-Arab ou la construction du chemin de fer qui devait les relier à Bagdad³².

L'ambassade de Beyrouth servit également d'intermédiaire avec les autorités saoudiennes et la visite de Georges Villiers permit de relever que les bonnes dispositions irakiennes étaient partagées par les Saoudiens. Riyad était prêt à accueillir le président du CNPF à Djeddah et à Riyad dans le cadre de sa tournée moyen-orientale³³. Georges Villiers renonça à aller en Arabie saoudite, faute de temps, mais il profita de son séjour à Beyrouth

²⁸ *Ibid.*, DE-BE. Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 341, rapport d'activité de R. Lagier - année 1957 - du poste de Bagdad replié à Beyrouth du 15 février 1958.

²⁹ *Ibid.*, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, télégramme n°1274 de Raymond Lagier au secrétaire d'état au Affaires économiques intitulé « Séjour en Irak de Georges Villiers, président du CNPF » du 14 décembre 1957.

³⁰ Anne Dalmasso, et Éric Robert. « Recherche et innovation dans l'industrie hydraulique : Neyrpic-Sogreah des années 1930 aux années 1960 », *Annales historiques de l'électricité*, vol. 5, no. 1, 2007, p. 47-62.

³¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, télégramme n°1274 de Raymond Lagier, attaché commercial pour l'Irak, au secrétaire d'Etat aux Affaires économiques intitulé « Séjour en Irak de Georges Villiers, président du CNPF » du 14 décembre 1957.

³² *Ibid.*, télégramme n°1369 de l'ambassade de France à Beyrouth du 18 décembre 1957.

³³ *Ibid.*, télégramme n°1157/58 de l'ambassade de France à Beyrouth du 21 octobre 1957.

pour s'entretenir avec des Saoudiens, dont l'ambassadeur d'Arabie saoudite³⁴. Le maintien de des relations économiques était voulu par les pays arabes. En Irak et en Arabie saoudite, les intérêts économiques français purent se maintenir et être défendus dans le cadre de la protection des intérêts étrangers. Selon Éric Wyler, « la protection des intérêts étrangers vise diverses interventions en faveur de ressortissants étrangers et/ou de biens de nature diplomatique par l'agent d'un Etat mandaté par l'Etat national de ces étrangers, et exercées sur le territoire d'un Etat tiers avec le consentement de celui-ci »³⁵. Cette définition correspond à la situation qui s'appliqua en Irak et en Arabie saoudite, où la protection des intérêts français fut respectivement confiée à l'ambassade de Suisse et d'Italie. Pour les émirats du Golfe, qui étaient placées sous la juridiction du consulat de Bassora, les liaisons se révélèrent difficiles avec la fermeture de ce poste. Néanmoins, la CFP put fournir l'aide nécessaire aux entreprises françaises s'intéressant à ces pays. Elle leur donna les informations qu'elles recherchaient et les mit en relation avec des entreprises locales. Il est à noter que, durant cette période de crise, les exportations françaises vers Koweït connurent une progression sensible puisqu'elles passèrent de 650 millions de francs (MF) en 1955 et 1956 à plus d'un milliard pour les dix premiers mois de l'année 1957. Cette progression était le fruit de l'action de Raymond Lagier qui, avant la rupture, incita systématiquement les hommes d'affaires prospectant l'Irak à se rendre également au Koweït et si possible à Bahreïn. Ce mouvement n'était pas remis en question par la crise puisque les émirats ne mirent aucun obstacle aux séjours de citoyens français dans leurs pays, à condition qu'ils n'aient pas de position officielle³⁶. Une distinction était ainsi faite entre les représentants officiels français et les acteurs privés, laissant à ces derniers plus de possibilités.

Acteurs privés français et réseaux locaux

L'absence de la CFP en Arabie saoudite tendrait à négliger ce pays, qui paraissait secondaire face à l'ampleur des manœuvres mises en place pour assurer la défense des participations françaises dans l'IPC. Les intérêts français se trouvaient essentiellement en Irak et dans les émirats, de par l'importance des concessions de la CFP. Les intérêts français en Arabie saoudite, bien qu'en développement, étaient encore trop faibles pour avoir un rôle significatif. Augustin Rose le confirme en montrant que « l'activité politique et militaire que représentaient les ventes d'armes a été totalement effacée par la mise en place d'un quasi-monopole américain et l'ambassade d'Italie n'assure que des tâches administratives ». Son constat est sans appel, « il est difficile de dire qu'il existe une relation franco-saoudienne pour la simple et bonne raison qu'il n'y a presque aucun contact entre les deux entités étatiques ».³⁷ En effet, les exportations françaises en Arabie saoudite, déjà limitées, ne cessèrent de chuter durant cette crise diplomatique. Elles tombèrent à 2280 MF en 1958 et à 1540 MF en 1959³⁸. Cette faiblesse s'explique par une certaine précocité de l'action saoudienne contre la France. Quelques semaines avant la rupture des relations diplomatiques, les menaces d'un boycott des produits français prenaient des formes concrètes, laissant sous-entendre un durcissement de l'attitude arabe contre la France. Cette tendance ne concerna pas uniquement les pays en pointe du mouvement anticolonial en Afrique du Nord, comme l'Irak, mais également des

³⁴ *Ibid.*, télégramme n°1369 de l'ambassade de France à Beyrouth du 18 décembre 1957.

³⁵ Éric Wyler, « La protection des intérêts étrangers : origines et signification de l'institution », *Relations internationales*, 2010/3, n° 143, p. 25.

³⁶ AMAE-La Courneuve, DE-BE. Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 341, Rapport d'activité de R. Lagier - année 1957 - du poste de Bagdad replié à Beyrouth du 15 février 1958.

³⁷ Augustin Rose, *op. cit.*, p. 45.

³⁸ AMAE-La Courneuve, DE-BE. Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 50, note n°798 de Daniel Dommel du 16 mai 1960.

pays jusqu'alors plus modérés. Ainsi, en septembre 1956, J. et R. de Bluts & Cy, une maison de commerce belge, fut informée par les chemins de fer saoudiens que le gouvernement lui interdisait de passer une commande prévue de compartiments car la marchandise proposée était d'origine française³⁹. Il s'agissait de la première mesure discriminatoire, dans le Golfe, visant des produits français. Elle ne résultait pas du zèle de certains fonctionnaires, mais avait été ordonnée par un gouvernement.

Plusieurs notes, notamment celles du SDECE, suggèrent que cette position, surprenante face à la modération de Riyad à l'ONU et à la Ligue arabe, était encouragée par l'ARAMCO. En 1954, Eugene Holman, président de la Standard de New Jersey, reçut un rapport d'un ressortissant américain, M. Rice, résidant à Alger. Il attirait son attention sur le potentiel pétrolier de l'Algérie. L'entreprise américaine s'intéressa à l'Algérie avec les découvertes des gisements d'Edjele et de Si-Messaoud. Elle considérait que les insuffisances techniques de la CFP mettaient les Français dans l'incapacité de mettre en valeur une exploitation d'une telle ampleur. Des renseignements du SDECE laissaient entendre que des démarches étaient faites en sous-main par les Américains, tant pour s'assurer certaines positions, une fois acquise l'éviction de la France d'Algérie, que pour empêcher la mainmise des Français sur des réserves considérées comme d'importance mondiale et susceptibles de déséquilibrer le marché pétrolier. Entre 1956 et 1957, selon les mêmes sources, deux réunions se seraient tenues en Arabie saoudite, auxquelles assistaient, outre des représentants des trois pays du Maghreb, des personnalités de l'ARAMCO, de la *Chase Bank* et de la *Caltex*. Au cours de ces réunions, un tour d'horizon aurait été fait sur les modalités futures de l'exploitation en commun des pétroles sahariens⁴⁰. Cette position ambiguë de plusieurs groupes américains, très influents auprès du Département d'Etat, explique les réticences de celui-ci à assurer la protection des intérêts français en Arabie saoudite, ce qui poussa la France à se tourner vers l'Italie⁴¹. Au cours du premier semestre 1957, des renseignements du SDECE faisaient état de fournitures d'armes aux pays du Maghreb par l'Arabie saoudite. L'ARAMCO aurait proposé des livraisons gratuites au gouvernement marocain. Ces soupçons étaient confirmés le 20 mai 1957, lorsque des pilotes de deux quadrimoteurs affrétés par l'ARAMCO déclarèrent, lors d'une escale à Khartoum, qu'ils transportaient des containers chargés d'armes pour l'Algérie⁴². D'autres renseignements, qui n'ont pu être recoupés et doivent donc être acceptés avec une certaine réserve, parlent d'avions appartenant à la *Conorada*, entreprise américaine concessionnaire en Libye qui s'intéressait aux périmètres sahariens, qui se seraient livrés aux parachutages d'armes en Algérie.

Il est difficile de déterminer le rôle de l'ARAMCO dans l'ensemble de l'action des compagnies pétrolières américaines. Qu'il s'agisse du Sahara, de Suez ou de toute autre question d'intérêt général, leur ligne de conduite était à peu près identique. L'ARAMCO s'y conformait ou donnait le ton. Ce qui lui conférait une place particulière, c'étaient l'importance de ses activités au Moyen-Orient et l'organisation de sa branche politique. La tournure prise par les événements à partir de 1956 jeta un certain désarroi dans l'état-major pétrolier américain. L'extension des réserves connues au Sahara et l'affermissement de la position pétrolière française en Algérie ne manquèrent pas de contrarier des plans qui pariaient sur

³⁹*Ibid.*, note n°168 du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Djeddah intitulée « Discrimination à l'égard de marchandises françaises » du 5 septembre 1956.

⁴⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, note intitulée « ARAMCO » du 10 septembre 1957.

⁴¹ *Ibid.*, télégramme n°12583 de la sous direction du Levant intitulé « Représentation des intérêts français en Arabie saoudite » du 14 novembre 1956.

⁴² *Ibid.*, note intitulée « ARAMCO » du 10 septembre 1957.

l'éviction de la France ou, tout au moins, sur son incapacité à assumer seule l'extraction du pétrole saharien. Des démarches étaient effectuées, dévoilant le souci des compagnies américaines d'être présentes. On peut voir dans cette action le prolongement d'une stratégie américaine, mise en avant par Philippe Tristani, visant à s'assurer le leadership pétrolier mondial⁴³. Néanmoins, cette politique, visant à gagner une participation au pétrole saharien, n'eut que des effets limités sur les intérêts français en Arabie saoudite en dehors du secteur de l'armement. Dans ce cas particulier, les Etats-Unis profitèrent du départ des Français, bien implantés dans le pays avant la crise avec la cartoucherie d'Al Khardj, pour affirmer leur monopole. Le 9 avril 1957, ils signèrent un accord de coopération militaire et économique qui, comportant une clause sur la fourniture d'armes, imposa la suprématie américaine⁴⁴. Mais, en dehors de ce secteur stratégique, les relations économiques se poursuivirent avec Riyad.

Il est vrai que la faiblesse de ces dernières peut expliquer le faible intérêt du gouvernement saoudiens à agir, tant les sommes engagées restaient limitées. L'étude de la balance commerciale saoudienne révèle que, jusqu'en 1960, les relations entre l'Arabie saoudite et les pays occidentaux avaient été fortement réduites du fait de difficultés financières saoudiennes. La signature de l'accord 50-50, avec son cortège de dollars, avait poussé le roi à se lancer dans de vastes investissements somptuaires, dont l'intérêt productif était limité. Les sommes engagées furent si importantes que le royaume se trouva endetté et une politique de rigueur fut mise en place par le prince Fayçal⁴⁵. Cette conjoncture limita les pertes françaises puisque le marché saoudien était *de facto* dans une phase de contraction. L'enjeu pour Paris était de maintenir une présence sur place pour renouer des contacts une fois que la situation serait apurée et permettrait la reprise des grands travaux, domaine où les entreprises françaises étaient compétitives. Globalement, les Saoudiens ne montrèrent aucune hostilité envers les hommes d'affaires français, dont les témoignages s'accordent tous pour noter la bonne volonté des autorités locales. On l'observe avec M. Demane, inspecteur des ventes de l'Oréal, qui interrompit un séjour qu'il effectuait au Soudan pour se rendre à Djeddah sur l'invitation de M. Adjlani, représentant de sa firme en Arabie saoudite en février 1957. Revenu à Khartoum, il rassura Christian Auboyneau, ambassadeur de France au Soudan, sur la situation saoudienne et nota l'excellent accueil dont il fut l'objet. Les responsables saoudiens lui accordèrent sans difficultés un visa d'entrée, ses valises ne furent pas fouillées et les formalités de police simplifiées⁴⁶. Il ne s'agissait pas d'un cas isolé, les Saoudiens accordèrent également des visas à M. Garnier, représentant des Etablissements Mercier, et à M. Cerneau, représentant de l'Hydraulique Afrique, qui voyagèrent librement à l'intérieur du pays. De même, les directeurs des agences de la Banque de l'Indochine à Djeddah, M. Astoin, et à Dhahran, M. Lantami, purent obtenir au printemps 1957 leur visa pour se rendre en congé en France durant l'été⁴⁷.

En revanche, les archives laissent apparaître de sérieuses difficultés à partir de l'été 1957. Plusieurs entreprises françaises, qui avaient conservé des affaires en Arabie saoudite, peinèrent à obtenir des visas pour remplacer leurs agents locaux. Ces mêmes entreprises,

⁴³ Philippe Tristani, « L'Iraq Petroleum Company, les États-Unis et la lutte pour le leadership pétrolier au Moyen-Orient de 1945 à 1973 », *Histoire, économie & société*, 2010/2 (29e année), p. 81-107.

⁴⁴ Augustin Rose, *op. cit.*, p. 43-44.

⁴⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, note n°37/AL de la sous direction du Levant intitulée « Délivrance de visas aux ressortissants de l'Arabie saoudite » du 6 juin 1959.

⁴⁶ *Ibid.*, télégramme n°81/AL de Christian Auboyneau, ambassadeur de France au Soudan, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Le poste de Djeddah » du 14 février 1957.

⁴⁷ *Ibid.*, télégramme n°1127/AL de Louis Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Voyages d'hommes d'affaires français en Arabie saoudite » du 4 juillet 1957.

désireuses de maintenir le contact avec leurs correspondants saoudiens, souhaitaient que le mouvement des personnes privées entre la France et l'Arabie saoudite soit facilité, mais, là aussi, des problèmes de visas freinaient ces relations. Pourtant, l'Arabie saoudite n'était pas opposée à ce mouvement et ne réclamait que la réciprocité pour autoriser l'entrée des Français⁴⁸. Si Riyad refusa l'autorisation d'entrée en Arabie saoudite à M. Péchanbier, représentant de la Banque de l'Algérie, qui devait accompagner le pèlerinage, c'était en raison du rejet d'une demande de visa présentée, via l'intermédiaire de la légation d'Italie, par M. Baghaffar, commerçant de Djeddah, qui souhaitait se rendre en France pour affaires⁴⁹. La légation refusait régulièrement d'accorder des visas aux Saoudiens et ne délivrait principalement des visas qu'aux Saoudiens disposant d'une recommandation du gouvernement ou de la Banque d'Indochine⁵⁰. Le courant d'affaires était ainsi fortement limité par cette interprétation restrictive, ce qui perturba les relations franco-saoudiennes, malgré l'absence d'une politique anti-française officielle, et découragea certains hommes d'affaires à prospecter ce marché.

Les difficultés provoquées par la gestion des visas, mirent en avant le rôle central, en l'absence de l'Etat, de la Banque d'Indochine et de ses représentants locaux, notamment de Paul Anthoine-Milhomme, inspecteur et contrôleur des agences de la banque au Moyen-Orient. Paul Anthoine-Milhomme avait déjà été un atout de l'expansion française, dans la première partie des années 1950, grâce à ses relations privilégiées avec plusieurs personnalités influentes, notamment Mohamed Srour, ministre saoudien des Finances. Cette influence était reconnue par les Américains, notamment par Garry Owen, représentant de l'ARAMCO auprès du gouvernement saoudien, qui releva le rôle joué par Paul Anthoine-Milhomme dans le changement d'attitude de Mohamed Srour et dans la modernisation des infrastructures financières saoudiennes⁵¹. Grâce à son réseau, à ses contacts auprès des élites saoudiennes et à ses fonctions, Paul Anthoine-Milhomme effectuait toujours régulièrement des séjours en Arabie saoudite et, à ce titre, informait directement le Quai d'Orsay des problèmes franco-saoudiens, notamment des visas en mai 1957. Cette situation menaçait l'activité de la Banque de l'Indochine, qui était la seule grande entreprise française à maintenir une forte présence en Arabie saoudite avec ses trois agences. Elle constituait une entrave à son fonctionnement et risquait, en cas de maladie et de rapatriement d'urgence, de la placer dans l'impossibilité d'exercer normalement son activité. Face à l'inaction du chargé d'affaires italien, responsable de la protection des intérêts français, Paul Anthoine-Milhomme se rendit au ministère saoudien des Affaires étrangères pour obtenir des explications sur les refus répétés pour obtenir les visas. Sa démarche permit au Quai d'Orsay d'être informé de la situation, alors que cette procédure aurait dû être prise en charge par l'ambassade d'Italie⁵². On a donc bien à faire ici à une action diplomatique privée, ayant pour but de compenser la déficience du réseau diplomatique. Sa lettre au Quai d'Orsay correspond, aussi bien dans la forme que sur le fond, à celles qu'envoyait l'attaché commercial à Djeddah avant la rupture des relations diplomatiques. La banque avait non seulement pris à sa charge le travail d'information auprès du ministère saoudien des Affaires étrangères, mais conseillait également Paris sur les mesures à prendre pour défendre les intérêts français.

⁴⁸ *Ibid.*, note n°48/AL pour le Cabinet du ministre du 7 juin 1957.

⁴⁹ *Ibid.*, télégramme n°1127/AL de Louis Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Voyages d'hommes d'affaires français en Arabie saoudite » du 4 juillet 1957.

⁵⁰ Augustin Rose, *op. cit.*, p. 32-34.

⁵¹ Claire Lebrun, *op. cit.*, p. 33-34.

⁵² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, lettre de la Banque de l'Indochine au ministère des Affaires étrangères du 31 mai 1957.

Le rôle d'intermédiaire de la Banque de l'Indochine était reconnu par les gouvernements saoudiens et français, qui accueillaient les représentants de la banque dans les ministères, que par les hommes d'affaires. Le directeur de l'agence de Djeddah collecta leurs plaintes et les aida à obtenir rapidement des visas pour la France. Le délai d'obtention pour les autres pays européens n'excédait pas trois semaines, alors que la réponse pour un visa français était de deux mois. Les hommes d'affaires saoudiens étaient ainsi souvent revenus de leur voyage en Europe, sans être allés en France, lorsque la réponse leur parvenait. Ce long délai s'explique par le fait que la légation d'Italie télégraphiait les demandes au ministère italien des Affaires étrangères, qui les communiquait ensuite au Quai d'Orsay par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Rome pour obtenir la réponse française. Une fois celle-ci obtenue, elle devait être communiquée par valise diplomatique. Or, celle-ci ne partait de Rome vers l'Arabie saoudite qu'une fois tous les quinze jours⁵³. Pour limiter cette contrainte administrative, le rôle d'intermédiaire du directeur de l'agence de Djeddah de la Banque d'Indochine fut officiellement reconnu. Le Quai d'Orsay demanda à la légation d'Italie de délivrer systématiquement un visa, sans passer par Paris et le long chemin retracé plus haut, lorsque la Banque de l'Indochine se portait garant du demandeur⁵⁴. Si l'affaire restait sur le plan de la complaisance personnelle, elle offrait une certaine souplesse.

La médiation de la Banque de l'Indochine permit de consolider les relations franco-saoudiennes dès 1960. Alors que le général Kassem, qui prit le pouvoir en Irak après la révolution du 14 juillet 1958, relança l'idée d'un boycott économique, l'Arabie saoudite se désolidarisa de cette initiative et facilita l'obtention de visas aux hommes d'affaires français⁵⁵. Reconnaisant l'utilité de l'action de Paul Anthoine-Milhomme, Riyad ignore la décision du Bureau de boycott de la Ligue arabe frappant la Banque de l'Indochine. Les activités de la banque furent donc épargnées grâce aux relations quelle entretenait avec les autorités saoudiennes. Les conséquences de ce boycott auraient pu lui être fatales car elle connaissait des difficultés importantes à la suite de la crise financière saoudienne. Les dépôts étaient rares et les profits dérisoires. Il y avait trop de banques pour trop peu de clients⁵⁶. La banque ne fut sauvée que grâce à son réseau. Ses employés conservèrent, tout au long de la période, des tâches importantes sans être inquiétés. Le directeur de l'agence d'al Khobar, M. Levanti, resta président de l'association des banquiers de la côte du golfe Arabo-Persique et le directeur de l'agence de Djeddah présidait le groupe des banques étrangères de cette ville⁵⁷. Les représentants du secteur privé n'étaient donc pas inquiétés et leur activité contribua à maintenir une présence française, en dépit de la baisse des exportations.

La Banque de l'Indochine, en maintenant des contacts directs avec les autorités saoudiennes, favorisa des visites officielles. Ainsi, malgré la rupture diplomatique, plusieurs fonctionnaires se rendirent en voyage officiel en Arabie saoudite, alors qu'ils étaient systématiquement refoulés en Irak. Daniel Dommel, conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient, séjourna plusieurs fois à Djeddah entre 1957 et 1963. En 1960, il constata que, malgré l'absence d'un attaché commercial, le marché saoudien conservait un fort potentiel pour les firmes françaises, alors que le marché irakien était fermé. Quelques succès montrèrent que la position concurrentielle des produits français n'était pas mauvaise. Au début

⁵³ *Ibid.*, lettre de la Banque de l'Indochine au ministère des Affaires étrangères du 11 septembre 1957.

⁵⁴ *Ibid.*, note du conseiller financier pour le Moyen-Orient intitulée « Délivrance des visas » du 22 mai 1959.

⁵⁵ AMAE-La Courneuve, DE-BE. Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 50, note n°798 de Daniel Dommel du 16 mai 1960.

⁵⁶ Augustin Rose, *op. cit.*, p. 47.

⁵⁷ AMAE-La Courneuve, DE-BE. Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Arabie saoudite, 50, note n°798 de Daniel Dommel du 16 mai 1960.

des années 1960, des parts de marchés étaient gagnées par la Compagnie générale d'électricité, par certains textiles et par les eaux de Vichy. Un investisseur saoudien, qui construisait un grand hôtel dans l'agglomération Dhahran-Damman-Al Khobar, chercha auprès de la Banque de l'Indochine une compagnie hôtelière française pour son exploitation⁵⁸. Le principal handicap de la France ne semblait pas être sa position politique, mais le manque d'intérêt et de méthode des firmes françaises depuis le départ de la SERIAC. Avec la crise, peu de Français se rendaient en Arabie saoudite, contrairement aux Allemands, et peu d'efforts étaient tentés par les entreprises tant que les relations diplomatiques restaient rompues. Pourtant la situation y était plus favorable qu'en Irak, où la révolution renforça les mesures antifrançaises.

La révolution irakienne du 14 juillet 1958 : un tournant manqué par la diplomatie française ?

Le cas irakien est particulier puisqu'il faut distinguer la monarchie hachémite du régime du général Kassem, issu de la révolution du 14 juillet 1958. Le régime monarchique se montra modéré et préserva les intérêts économiques français. Au moment de la rupture diplomatique, les entreprises françaises avaient obtenu 25 milliards de francs de commandes de travaux publics et une quinzaine de sociétés travaillait sur 7 chantiers différents. Les exportations étaient passées de 500 MF à près de 4 milliards de francs en 9 ans. Les grands magasins Orosdi-Back voyaient leur chiffre d'affaires croître régulièrement et la BNCI avait obtenu des résultats supérieurs à ceux qu'elle espérait lorsqu'elle créa sa succursale à Bagdad. Dans le domaine culturel, la situation était moins brillante, mais s'améliorait. En 1953, l'ouverture du centre culturel marqua le début d'un renouveau. En dépit des événements d'Afrique du Nord, près de 300 personnes y suivaient régulièrement des cours et l'ambassade relevait que les hommes politiques et les hauts fonctionnaires irakiens reprenaient l'habitude de s'exprimer en français, langue qu'ils avaient jadis apprise mais qu'ils avaient négligée pour l'anglais⁵⁹.

La position française souffrit-elle de la rupture des relations diplomatiques ? Dans le domaine culturel, la fermeture du centre culturel stoppa nette l'action de reconquête du français sur les élites irakiennes. En revanche, sur le plan économique, rien ne changea du côté irakien. Du côté français, des entreprises tentèrent de prendre prétexte de l'incertitude pour fermer leurs chantiers, mais les autorités irakiennes et l'ambassade menèrent une action conjointe pour les rassurer. Pierre de Vaucelles, craignant un certain affolement sur les chantiers français, obtint des Irakiens que son attaché commercial, Raymond Lagier, puisse s'y rendre pour apaiser les esprits et organiser le rapatriement de ceux qui voudraient rentrer en France⁶⁰. Malgré un léger flottement, la quasi-totalité du personnel français décida de rester en Irak. Raymond Lagier avait pris des mesures pour assurer la sécurité des chantiers et le gouvernement irakien promit que les importations de marchandises françaises ne feraient l'objet d'aucune mesure restrictive. D'autre part, Bagdad accorda toutes les facilités nécessaires pour venir en Irak. Dans ce but, il envoya les instructions nécessaires pour que des visas soient automatiquement accordés aux hommes d'affaires et techniciens français. Signe que la situation restait inchangée, Jean Goutail, directeur de la section industrielle du *Development Board*, conserva son poste et servit d'intermédiaire privilégié entre les deux

⁵⁸ *Ibid.*, note n°519 de l'ambassade de France au Liban intitulée « Arabie saoudite. Retour d'un attaché commercial et possibilités d'affaires » du 4 mars 1960.

⁵⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 563, rapport de fin de mission de Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé de novembre 1956.

⁶⁰ *Ibid.*, télégramme n°243/46 de M. Vaucelles, ambassadeur de France à Bagdad, à Paris du 9 novembre 1956.

pays⁶¹. Malgré ces mesures rassurantes, des firmes françaises, ayant des contrats avec le gouvernement irakien, voulurent profiter de la rupture diplomatique pour stopper leurs travaux et faire supporter au gouvernement français les conséquences financières de cet abandon. La Fédération nationale des Travaux publics fit ainsi pression sur le ministre des Affaires étrangères, prétextant que la protection de la police irakienne était illusoire, pour forcer le Quai d'Orsay à ordonner le rapatriement du personnel français d'Irak. Cet ordre leur permettrait d'obtenir la garantie de la COFACE et, donc, de limiter leurs pertes financières⁶².

Le Quai d'Orsay ne céda pas et incita fermement les entreprises françaises à poursuivre leurs œuvres. À la suite des interventions de Pierre de Vaucelles et de Raymond Lagier, le ministère décida de poursuivre l'action économique en Irak. Plusieurs réunions, avec les dirigeants des firmes hésitantes, permirent d'obtenir la poursuite des travaux en cours. Le Quai d'Orsay fut aidé par l'attitude modérée et réaliste du gouvernement irakien et du *Development Board*, qui contribua à dissiper les appréhensions. D'une façon générale, il n'y eut pas trace d'hostilité systémique à l'égard des entreprises françaises jusqu'en 1958. Jean Goutail et son adjoint, M. Faivre, restèrent en place au *Development Board* et constituèrent une source d'information de premier plan pour la France. Ils rassurèrent les entreprises françaises et les incitèrent à participer aux adjudications du *Development Board*. Ils insistèrent uniquement sur la nécessité d'être compétitif par rapport aux autres firmes travaillant en Irak, en particulier allemandes, pour gagner ce marché. Pour ce faire, les entreprises françaises devaient mieux s'organiser et sélectionner leur personnel⁶³. Le facteur politique n'entraîna pas en jeu dans leur analyse et on retrouve les difficultés traditionnelles de la France sur les marchés extérieurs. Jean Goutail ne regrettait pas le comportement des Irakiens, mais celui des Français. Lors d'un voyage en Europe, au printemps 1957, pour le recrutement d'experts, il reçut des candidatures suisses, allemandes, hollandaises et anglaises, mais aucune candidature française. Il avait pourtant donné, plusieurs mois en avance, à la Coopération technique la liste des experts qu'il recherchait⁶⁴. Comme au début des années 1950, les salaires proposés en Irak étaient jugés trop faibles par les Français, ce qui ne les encourageait pas à postuler à ces postes.

Ce manque d'intérêt était d'autant plus problématique que le gouvernement irakien fit preuve d'une attitude de plus en plus intransigeante. Malgré les nombreuses démarches faites par l'intermédiaire de l'ambassade d'Irak à Beyrouth et par diverses personnalités irakiennes, Bagdad n'autorisa pas Raymond Lagier à retourner ponctuellement en Irak, comme promis. Les autorités irakiennes, prétextant que les relations étaient normales sur le plan privé, préféraient éviter les réactions de l'opinion publique par des allées et venues d'un diplomate français⁶⁵. En effet, les hommes d'affaires et techniciens n'avaient jamais rencontré de difficultés pour effectuer leurs séjours en Irak et y avaient reçu un accueil cordial. La France conservait une présence locale grâce à Air France, qui put s'y maintenir malgré son boycott par la Ligue arabe, et au représentant de l'Agence France-Presse. On pourrait s'inquiéter de l'évolution des exportations qui, même si elles ne s'effondrèrent pas, baissèrent à 1,75 milliard de francs au 1^{er} semestre 1957, contre 2,9 en 1956. Néanmoins, ce fléchissement est à

⁶¹ AMAE-La Courneuve, DE-BE, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 341, rapport d'activité de R. Lagier - année 1957 - du poste de Bagdad replié à Beyrouth du 15 février 1958.

⁶² *Ibid.*, lettre de la Fédération nationale des Travaux publics au ministre des Affaires étrangères du 22 novembre 1956.

⁶³ *Ibid.*, note de visite intitulée « M. de Goutail et M. Faivre » du 14 juin 1957.

⁶⁴ *Ibid.*, note de visite intitulée « M. de Goutail - directeur du Development Board irakien » du 19 juin 1957.

⁶⁵ *Ibid.*, rapport d'activité de R. Lagier - année 1957 - du poste de Bagdad replié à Beyrouth du 15 février 1958.

nuancer. Il s'expliquait par le fait que la plus grande partie du matériel destiné à l'usine textile de Mossoul et aux cimenteries de Sarchinar et d'Halib fut expédiée au 1^{er} semestre 1956⁶⁶.

Malgré ce recul conjoncturel, les firmes françaises avaient non seulement pu poursuivre leurs activités normalement en Irak, mais avaient également gagné de nouvelles affaires. Elles avaient poursuivi leurs efforts sur ce marché, y compris celles qui, fin 1956, désiraient rompre leurs contrats. Les difficultés qu'elles éprouvèrent à cette époque, particulièrement sur le plan financier, s'amenuisèrent grâce à une compréhension indéniable des autorités irakiennes et plus particulièrement du *Development Board*. L'affaire Dumez-Ballot pour le barrage du Dokan constitua un bon test pour prouver les bonnes dispositions irakiennes. Les entreprises Dumez et Ballot avaient connu de graves difficultés financières, si bien, qu'en novembre 1956, leurs dirigeants tentèrent de profiter de la crise pour abandonner l'affaire. Sur les instances de Pierre de Vaucelles, de Raymond Lagier et du directeur du chantier, M. Thuillot, la décision fut finalement prise de poursuivre les travaux. De leur côté, les dirigeants du *Development Board* étaient conscients du fait que l'abandon éventuel des travaux du Dokan risquerait d'avoir de graves conséquences, tant sur le plan local que sur la continuation de la participation étrangère au développement du pays. Aussi décidèrent-ils, sans attendre la décision de l'ingénieur-conseil, d'avancer 800.000 dinars au groupe Dumez-Ballot, soit 784 MF, pour lui assurer la trésorerie nécessaire à la bonne marche des travaux⁶⁷. Ils autorisèrent également l'ingénieur-conseil, M. Coyne, spécialiste français des barrages, à venir sur place, pour le compte des banques françaises finançant les entreprises, s'assurer que le chantier serait une réussite. A travers cet exemple, on observe une nouvelle fois l'importance des experts, dont la présence permit de surmonter les soubresauts politiques. Ainsi, l'émergence des bureaux d'études techniques et le développement de l'ingénierie-conseil, dans les années 1950⁶⁸, permit à la France de maintenir sa présence en Irak.

Un bilan globalement positif est ainsi visible grâce aux rapports de Raymond Lagier. Bien que le gouvernement irakien lui ait refusé toute visite en Irak, les liaisons étroites établies entre Beyrouth et sa circonscription permirent à ses services d'assurer la majeure partie de la tâche incombant à tout poste de l'Expansion économique. En effet, pendant les 10 premiers mois de son activité à Beyrouth, l'échelon spécial Irak avait reçu près de 300 visiteurs et 650 lettres, dont près de 400 de firmes françaises et plus de 50 de firmes irakiennes. Ce dynamisme s'explique en partie avec l'action de ce service qui assura la diffusion d'un bulletin d'information mensuel, traitant du développement du pays, de son commerce extérieur, du pétrole et de divers problèmes, tels que l'attitude de l'Irak envers la France, le pacte de Bagdad ou les changements de gouvernement⁶⁹. Bien que ces problèmes ne rentraient pas strictement dans les attributions d'un attaché commercial, le ministère des Affaires étrangères, n'ayant pas à Beyrouth d'autre agent de l'ambassade à Bagdad, demanda à Raymond Lagier de le faire pour ne pas être dépendant des seules notes du CDS. Jacques Emile Paris, ambassadeur de France en Iran, fournissait aussi de nombreux renseignements sur la situation en Irak, mais il était dépendant de la CFP⁷⁰. Roland de Metz, directeur de la

⁶⁶ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Irak » du 14 novembre 1957.

⁶⁷ *Ibid.*, 340, compte rendu de la mission de R. Floc'h intitulée « La situation économique et financière de l'Irak » du 12 au 19 avril 1957.

⁶⁸ Christel Palant-Frapier, « L'émergence des bureaux d'études techniques en France autour de 1950 », *Entreprises et histoire*, vol. 71, no. 2, 2013, p. 100-110.

⁶⁹ AMAE-La Courneuve, DE-BE, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 341, rapport d'activité de R. Lagier du poste de Bagdad replié à Beyrouth du 15 février 1958.

⁷⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 569, télégramme n°1743/AL de Jacques Emile Paris au ministre intitulé « Renseignements sur la situation des Français résidant en Irak » du 18 décembre 1956.

CFP en Iran, faisait régulièrement escale à Bagdad, où il se renseignait, pour le compte de Jacques Emile Paris, auprès de Jean Mariaud de Serres, représentant de la CFP en Irak.

L'action de Raymond Lagier affirmait une certaine autonomie de la diplomatie étatique face à la diplomatie de la CFP, toujours présente et active en Irak. Cette autonomie était toute relative car les principales sources d'information locales de Raymond Lagier étaient Jean Goutail et Jean Mariaud de Serres. Une rivalité se mit d'ailleurs en place entre ces deux sources. Jean Mariaud de Serres, qui venait régulièrement à Beyrouth, prit en grippe Raymond Lagier. Il ne répondait qu'en cas de nécessité aux courriers de l'attaché commercial et ne manifestait pas le désir de le rencontrer. Il aimait le court-circuiter en transmettant régulièrement ses notes à l'ambassade de Téhéran ou directement à Paris. Quand il allait à Beyrouth, il préférait avoir à faire à son adjoint, Lucien Geofroy, qu'il connaissait depuis plusieurs années. Au cours d'un entretien avec ce dernier, Jean Mariaud de Serres expliqua son attitude par le fait que Raymond Lagier ait pris d'abord contact avec Jean Goutail avant de l'approcher⁷¹. Représentant le principal intérêt français en Irak, le représentant de la CFP estimait être l'interlocuteur légitime du Quai d'Orsay et par cette querelle de prestige adopta une posture proche de celles de certains diplomates, qu'il pouvait facilement imiter car il les côtoyait quotidiennement, pour marquer leur mécontentement. En dehors de cette querelle personnelle, Raymond Lagier recevait régulièrement les dirigeants des entreprises françaises restées sur place, témoignant du maintien et du dynamisme de la présence française en Irak. Ces entretiens révèlent que le personnel français était normalement traité. En mai 1957, J.M. Wilthien, représentant en Irak de Fives-Lille, informa l'attaché commercial de difficultés rencontrées pour acheminer le matériel destiné à la cimenterie de Sarchinar, mais précise aussi que le *Development Board* restait bienveillant à l'égard de son entreprise. En effet, en avril 1957, de très graves inondations obligèrent Fives-Lille à refaire certaines installations électriques et de nouvelles canalisations pour l'évacuation des eaux. Le *Development Board* accepta rapidement les demandes de remboursement de ces frais supplémentaires car les plans imposés pour le projet ne prévoyaient pas une protection suffisante contre l'inondation⁷². Ces entretiens confirmèrent également que le moral du personnel français était excellent. Signe de ce climat favorable, la quinzaine de spécialistes français travaillant sur le chantier de Sarchinar était disposée à rester en Irak si le *Development Board* le désirait.

Durant toute l'année 1957, plusieurs faits attestèrent le maintien de cette bienveillance au niveau des entreprises, malgré le climat politique. Les firmes tricolores gagnaient de nouveaux contrats et les experts français continuaient à être recrutés par le *Development Board*. En janvier 1957, le contrat d'ingénieur-conseil pour une usine de papier fut confié à un bureau d'études français. M. Faivre, adjoint de Jean Goutail, fut nommé président du Conseil d'administration de la cimenterie de Sarchinar en avril⁷³. D'une façon générale, il n'y avait donc pas d'hostilité systémique à l'égard des Français. Au contraire, la qualité de leurs réalisations et le sang-froid de leurs personnels, lors des événements de novembre 1956, étaient favorablement commentés. Les critiques se limitaient au plan politique et portaient davantage sur le soutien français à Israël que sur la politique algérienne. Pierre Maillard, sous-directeur de la direction Afrique-Levant, se le vit affirmer par M. Safwat, ancien premier secrétaire de l'ambassade d'Irak à Paris, au cours d'une entrevue informelle en septembre

⁷¹ AMAE-La Courneuve, DE-BE, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 341, note de visite intitulée « Jean Mariaud de Serres. Représentant de la CFP en Irak » du 7 mai 1957.

⁷² *Ibid.*, note intitulée « M. J.M. Wilthien - représentant en Irak de la Cie de Fives-Lille » du 3 juin 1957.

⁷³ *Ibid.*, 340, note intitulée « Les perspectives d'avenir » d'avril 1957.

1957⁷⁴. Nouri Pacha Saïd et le prince héritier Abd-ul-Ilah désiraient renouer avec la France, mais la pression de l'opinion publique les en empêchait. Pour apaiser l'opinion, M. Safwat invita Paris, pour faciliter cette reprise, à adopter une attitude moins engagée envers Israël. Ce n'était pas la première fois que les Irakiens demandaient un tel geste. En mars 1957, l'attaché de presse de l'ambassade d'Irak au Liban avait déjà dénoncé l'appui français à Israël auprès de Raymond Lagier. Les hommes d'affaires français avaient aussi observé, sur ce point précis, une certaine animosité chez les Irakiens. Si Nouri Saïd faisait preuve d'une certaine compréhension sur l'affaire algérienne, il était intransigeant sur les relations franco-israéliennes⁷⁵. Au début de l'année 1958, la CFP, tenant compte de ces critiques et s'inquiétant de la participation française aux festivités du 10^{ème} anniversaire de la fondation d'Israël, joua un rôle décisif pour limiter les manifestations officielles pro-israéliennes en France. Dès janvier, elle alerta des personnalités politiques, plus particulièrement socialistes, et les milieux universitaires pour les mettre en garde contre les conséquences d'une intervention française trop éclatante en faveur d'Israël. Au niveau des entreprises, la CFP, par l'intermédiaire du CNPF et de son président, Georges Villiers, convainquit le Printemps⁷⁶ d'ignorer ces manifestations pour ne pas s'aliéner la clientèle arabe, plus importante et solvable que la clientèle israélienne.

Compte tenu de cette atmosphère politique, on peut se demander si, malgré de bonnes dispositions, les entreprises françaises avaient des chances de succès dans les nouvelles adjudications. En principe, le *Development Board* ne fondait ses décisions que sur des considérations techniques et de prix, mais, pour des adjudications importantes, dans lesquelles les entreprises françaises se trouveraient à peu près à égalité de qualification, de technique et de prix avec des concurrents d'autres nationalités, il était probable qu'il hésiterait à leur donner la préférence et à s'exposer aux critiques du Parlement et de la presse. Ainsi, sans être systématiquement écartés, les groupes français subissaient un handicap pour les adjudications importantes. Pour neutraliser ce désavantage, le Quai d'Orsay tenta de gommer l'étiquette française de ces groupes par des associations avec des entreprises européennes⁷⁷. Pour les contrats de grande envergure, cette association permettait un partage des risques, une diminution sensible des frais généraux et une amélioration du rendement du fait que chacun des participants travaillait dans sa spécialité. Néanmoins si l'idée était intéressante dans la théorie, elle n'aboutit à aucune application pratique, la révolution du général Kassem changeant la donne.

A la suite de la révolution du 14 juillet 1958, le nouveau gouvernement irakien décida de reconsidérer l'ensemble des projets de développement du pays, tant dans le secteur industriel que dans les grands travaux. Le *Development Board* fut dissous et le ministre du Développement déclara :

« Nous n'avons pas besoin de *building*, mais de petites maisons ; pas plus que de grandes voies de communisation, les petites routes nous suffisent »⁷⁸.

⁷⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 563, lettre à Pierre Maillard, Direction Afrique-Levant, de Martel, ambassadeur de France à Ankara, du 28 septembre 1957.

⁷⁵ *Ibid.*, télégramme n°253/54 de M. Roché, ambassade de France à Beyrouth du 16 mars 1957.

⁷⁶ AHT 80.3/6, note pour MM. de Metz et Montaigu et Jean Rondot du 23 janvier 1958.

⁷⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 563, télégramme n°253/54 de M. Roché, ambassade de France à Beyrouth du 16 mars 1957.

⁷⁸ *Ibid.*, 569, note sur les entreprises françaises en Irak du 1^{er} septembre 1958.

Un comité fut constitué pour réexaminer l'incidence des projets sur le développement du pays, ainsi que leur utilité au regard de la nouvelle politique économique. Cette décision était le fruit d'un changement de politique et ne visait donc pas directement les chantiers des entreprises françaises. Les témoignages des premiers Français, qui quittèrent Bagdad à la suite du coup d'Etat, étaient également rassurants. Ils étaient unanimes à reconnaître que si, par moment, la révolte emprunta des sentiments anti-anglais et anti-occidentaux, à aucun instant les étrangers vivant en Irak, et tout particulièrement les Français, n'avaient été pris à partie⁷⁹. Jean Goutail se montra également rassurant. Ses entretiens avec le nouveau ministre du Développement avaient révélé qu'aucun des projets confiés à des firmes françaises n'était initialement touché par le réexamen et que le gouvernement irakien entendait mener à terme les contrats dont les groupes français étaient titulaires. Le ministre était également rassurant puisqu'il affirma que son gouvernement n'avait pas l'intention de poursuivre une politique de discrimination à l'égard des entreprises françaises et qu'il verrait, au contraire, avec faveur se développer les relations avec la France⁸⁰.

Comment expliquer cette attitude favorable, qui sous-entendait la possibilité de renouer des relations diplomatiques ? Le gouvernement irakien cherchait une reconnaissance rapide de Paris. Le pouvoir du général Kassem restait fragile et il était en quête de légitimité au niveau international pour consolider sa position intérieure. La situation économique était mauvaise en raison du remplacement de la plupart des cadres irakiens, qui avaient la compétence et l'habitude des affaires, par un personnel fidèle à la révolution, mais souvent inexpérimenté. Il en résulta un ralentissement et même, dans certains secteurs, un arrêt des affaires, une augmentation du chômage et un vif mécontentement⁸¹. Les conversations qu'eurent plusieurs personnalités irakiennes avec le chargé d'affaires de la légation de Suisse et avec divers membres de la colonie française ne laissaient aucun doute à l'égard des attentes irakiennes. Après la révolution, les circonstances paraissaient particulièrement favorables à un rapprochement franco-irakien. La propagande contre les Anglo-Saxons, la date commune des révolutions française et irakienne et la déclaration officielle du général de Gaulle, précisant que le coup d'Etat en Irak était une affaire interne à laquelle l'Occident ne devait pas se mêler, avaient créé une atmosphère de détente, dont le gouvernement français aurait pu profiter. D'autant plus que l'absence de contentieux franco-irakien était de nature à faciliter la reprise des relations diplomatiques. La France bénéficiait également de sa réserve à l'égard du pacte de Bagdad et de l'influence de la culture française sur plusieurs intellectuels irakiens que la révolution porta au pouvoir, notamment Ibrahim Koubba, ministre de l'Economie, qui avait fait ses études à Paris⁸². Bagdad craignait que l'Occident tarde à reconnaître le nouveau régime, ce qui aurait inévitablement rapproché le nouveau régime de la République Arabe Unie et des Etats communistes, ce que Kassem voulait éviter. Souhaitant obtenir la reconnaissance de l'Ouest, il se tourna vers la France, dont la position difficile faisait espérer une reconnaissance rapide. Lors de sa première visite à Abduljabbar Jomard, ministre irakien des Affaires étrangères, le 27 juillet, M. Bucher, chargé d'affaires de Suisse à Bagdad représentant les intérêts français, reçut un message amical à l'attention de la colonie française. Il affirmait que « la politique de l'ancien régime à l'égard de la France était révolue et que le peuple et le gouvernement irakien n'avaient rien contre le peuple français »⁸³. Le soir même,

⁷⁹ *Ibid.*, 563, note de Lucien Geofroy intitulée « Coup d'Etat irakien du 14 juillet 1958 » du 25 juillet 1958.

⁸⁰ AMAE-La Courneuve, DE-BE, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 341, lettre de Jean Goutail au Chef du Service de l'assistance technique du 30 juillet 1958.

⁸¹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Situation en Irak (conversation avec M. Monsaingeon) » du 6 octobre 1958.

⁸² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°170172 de l'ambassadeur de France en Suisse du 9 avril 1959.

⁸³ *Ibid.*, note du service du Levant intitulée « Reconnaissance éventuelle du nouveau gouvernement irakien et reprise des relations diplomatiques » du 30 juillet 1958.

Radio-Bagdad, dans son émission en langue française, répéta le message, ce qui montrait que le gouvernement partageait l'avis du ministre des Affaires étrangères⁸⁴.

Malgré cette ouverture, la France tarda à répondre. Paris voulait obtenir immédiatement la reprise des relations diplomatiques contre la reconnaissance officielle du nouveau régime. Cette position irrita les Irakiens⁸⁵. Perdant du temps en cherchant à négocier sa reconnaissance, la France perdit son créneau. Dans l'intervalle, plusieurs pays occidentaux avaient reconnu le nouveau régime et plusieurs éléments conjoncturels rendirent les tractations laborieuses. M. Bucher reçut les instructions de Paris pour négocier cette reconnaissance à un moment particulièrement défavorable, où Golda Meir rencontrait le général de Gaulle. De plus, trop de publicité avait été faite au message d'Abduljabbar Jomard, aussi bien du côté irakien que français. La presse du 2 août 1958 parlait de « propositions du nouveau gouvernement irakien à la France, par l'intermédiaire de la Suisse »⁸⁶. Le résultat inévitable de cette publicité fut une violente protestation du FLN. Du côté irakien, le ministre eut des difficultés à cause de sa déclaration. Après cette expérience, Abduljabbar Jomard ne voulut plus prendre la responsabilité de répondre aux propositions de M. Bucher et préférera les soumettre au Conseil des ministres. Bagdad rejeta publiquement l'offre française dans une communication de l'Agence du Moyen-Orient. Cet échec paraît d'autant plus surprenant que le Quai d'Orsay ne voyait que des avantages à cette reconnaissance et n'avait aucune hostilité envers le mouvement révolutionnaire irakien. La France perdit l'occasion de mettre un terme à la crise et son attitude porta préjudice à ses intérêts économiques en Irak.

L'avènement d'un nouveau régime irakien se traduisit, du côté de Bagdad, par un raidissement allant jusqu'à compromettre les relations commerciales. La non-reconnaissance immédiate de la République instaurée par le général Kassem, alors que Bagdad souhaitait se prévaloir d'un appui occidental, et la tentative de lier cette reconnaissance à la reprise des relations diplomatiques détériorèrent les rapports franco-irakiens. En août 1958, le parti Baath visa les intérêts économiques français pour soutenir le FLN. Son projet prévoyait l'interdiction des importations françaises et la rupture des contrats avec les sociétés françaises. Le Baath appelait également à la nationalisation des établissements français, en désignant Orosdi-Back et la BNCI. Enfin, il réclama l'ouverture de négociations avec l'IPC pour la nationalisation de la part de la CFP⁸⁷. Les Baathistes, qui comptaient sur le manque de solidarité chez les Occidentaux, croyaient convaincre les partenaires de la CFP d'abandonner le groupe français pour ne pas subir les conséquences de la politique française. Malgré cette menace, le général Kassem n'appliqua pas intégralement ce plan. Les luttes politiques internes le poussèrent rapidement à s'éloigner du Baath. Dès l'automne, il limogea Abdel Salam Aref, vice-président du conseil et ministre de l'Intérieur, Jaber Omar, ministre de l'Instruction publique, et Fouad Rikabi, ministre du Développement, tous trois baathistes. Si cette évolution suscita l'optimisme de Paris, la situation restait menaçante. Les trois ministres limogés, bien qu'appartenant au Baath, avaient été relevés de leurs fonctions pour s'être montrés des partisans trop empressés d'une union avec l'Égypte et non pour leurs positions

⁸⁴ *Ibid.*, télégramme non daté de la légation de Suisse en Irak au chef de la division des Organisations internationales du Département politique fédérale.

⁸⁵ AMAE-La Courneuve, DE-BE, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Irak, 341, note de la DAEF intitulée « Situation en Irak (conversation avec M. Monsaingeon) » du 6 octobre 1958.

⁸⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme non daté de la légation de Suisse en Irak au chef de la division des Organisations internationales du Département politique fédérale.

⁸⁷ *Ibid.*, télégramme n°842 LG/AB de Lucien Geofroy, adjoint à l'attaché commercial, au Secrétaire d'Etat aux affaires économiques intitulé « Relations économiques franco-irakiennes » du 3 octobre 1958.

contre la France⁸⁸. Les renseignements reçus par le Quai d'Orsay et la CFP révélèrent que Bagdad était toujours déterminée à sévir. Si les demandes de licences d'importation pour des marchandises françaises n'étaient pas automatiquement rejetées, de très nombreux cas de refus étaient signalés. Orosdi-Back s'était vue refuser l'autorisation d'importer des vins français et d'importantes difficultés étaient faites pour l'introduction de produits pharmaceutiques. Le matériel destiné aux entreprises françaises travaillant en Irak n'était plus dédouané et aucun contrat n'avait été signé depuis le 14 juillet 1958⁸⁹.

En septembre 1958, la France perdit plusieurs de ses cadres en Irak. Jacques Dauphin, correspondant de l'agence France-Presse à Bagdad, fut expulsé. Un fonctionnaire irakien précisa que son travail n'était pas en cause et qu'il était « la première victime de l'absence de relations diplomatiques entre la France et l'Irak »⁹⁰. Ce jugement doit toutefois être relativisé. Plusieurs Français résidant à Bagdad estimaient que ses articles, publiés dans *Le Monde*, noircissaient le tableau et leur causaient du tort⁹¹. Si Jacques Dauphin fut la première victime de l'absence de relations diplomatiques, il ne devait pas être la dernière. Le 30 septembre, M. Duclert, représentant d'Air France, était expulsé et dut fermer les bureaux du groupe. Bagdad interdit également aux avions d'Air France de survoler l'Irak, ce qui représentait pour l'entreprise une lourde surcharge pour ses vols vers l'Asie⁹². Le même jour, le ministre de l'Economie fit savoir à Jean Goutail que son poste de directeur du *Development Board* ne pouvait plus être confié à un Français⁹³. Jean Goutail, dont les qualités professionnelles avaient été saluées par ses interlocuteurs, se vit cependant proposer un poste de conseiller technique qu'il accepta. Mais il devait quitter le pays et ne serait invité en Irak qu'en cas de besoin. Ce départ marquait une rupture. Il n'y avait dorénavant plus personne pour défendre les intérêts des entreprises françaises sur place. Le cas français n'était cependant pas isolé et s'intégrait dans un mouvement plus vaste contre l'Occident. Le *Development Board* était complètement désorganisé et plusieurs travaux étaient arrêtés pour non-paiement. Presque tous les experts étrangers avaient été congédiés et le pays semblait mûr pour recevoir des experts soviétiques. Le départ des étrangers s'accrut à cause de l'absence de grands travaux, des difficultés de circulation à travers le pays, des difficultés d'obtention de visas d'entrée et de la crainte d'un glissement définitif de l'Irak dans l'orbite soviétique. Ces départs diminuaient le chiffre d'affaires des magasins que la venue d'experts de pays de l'Est ne remplaça pas⁹⁴. Ces délégations vivaient complètement renfermées dans leurs maisons ou leurs ambassades. Les petits artisans et les domestiques, que la présence d'étrangers faisait vivre, étaient les premiers à pâtir de ces départs.

Dès octobre, même les directeurs français qui avaient fait preuve d'une détermination sans faille à rester en Irak notèrent un changement d'attitude radical. M. Rigoulot, des entreprises Ballot, qui construisaient le barrage de Dokan, et M. Monsaingeon, qui représentait à Bagdad la société Neyrpic, informèrent Paris que les autorités irakiennes s'engageaient dans une politique d'hostilité systématique. M. Monsaingeon, en dépit de

⁸⁸ *Ibid.*, télégramme n°1241/AL de Louis Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations économiques franco-irakiennes » du 10 octobre 1958.

⁸⁹ *Ibid.*, 565, télégramme n°55/AL de Louis Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La situation en Irak. Entretien de notre ambassadeur avec M. Sugier » du 8 janvier 1959.

⁹⁰ « M. Jacques Dauphin correspondant de l'AFP expulsé d'Irak », article paru dans *Le Monde* du 29 septembre 1958.

⁹¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, télégramme n°2357/2358 de l'ambassade de France au Liban à l'Administration Centrale du 7 décembre 1958.

⁹² *Ibid.*, 569, note pour le ministre intitulée « Intérêts français en Irak » du 10 octobre 1958.

⁹³ *Ibid.*, 568, note de la DAEF intitulée « Situation en Irak. Entretien avec M. Goutail » du 21 novembre 1958.

⁹⁴ *Ibid.*, note intitulée « Situation économique de l'Irak » de mars 1959.

l'excellente position qu'il avait à Bagdad, qu'il utilisa lors de la visite de Georges Villiers, s'attendait à être expulsé avec ses ingénieurs. Le blocage des licences d'importation de produits français condamna la succursale d'Orosdi-Back à Bagdad, qui ne pouvait plus renouveler ses stocks⁹⁵. Le 21 décembre 1958, un pas supplémentaire était fait avec l'arrestation par les autorités irakiennes de François de Lajugie, directeur de la BNCI à Bagdad, de sa secrétaire et deux de ses principaux collaborateurs. Le régime irakien avait pris prétexte que certains membres du clan de Rachid Ali, inculpés dans un complot, avaient des comptes à la BNCI pour l'arrêter⁹⁶. Cependant, d'après l'enquête menée par la légation de Suisse, aucune transaction bancaire anormale ne pouvait être reprochée à la BNCI. Cette affaire était symptomatique du climat qui régnait à Bagdad depuis la découverte du « complot ». A plusieurs reprises, le directeur des Etablissements Orosdi-Back avait aussi été convoqué et entendu par la police⁹⁷. Le chargé d'affaires de Suisse, qui chercha à obtenir la libération de François de Lajugie, se montra pessimiste sur l'avenir de la BNCI en Irak. Les dirigeants irakiens souhaitaient voir disparaître la plupart des entreprises françaises et notamment l'agence de la BNCI. Mais ils ne se décidaient pas à exiger explicitement leur fermeture. Le ministre des Finances, M. Haddid, craignait d'être accusé d'accroître d'avantage le chômage s'il prenait cette décision. En agissant de la sorte, les Irakiens espéraient pousser les Français à prendre eux-mêmes l'initiative de partir⁹⁸. Il faut noter que cette hostilité ne s'étendait pas aux Français qui travaillaient à la construction des grands barrages car il s'agissait d'une tâche d'utilité publique.

Ce jeu attisait les courants nationalistes, hostiles à la France, qui étaient puissants au sein de la population. Pour ne pas paraître céder face à une opinion galvanisée par l'anticolonialisme, le gouvernement se trouvait poussé à la fermeté. C'est pourquoi le ministre irakien des Affaires étrangères déconseilla aux Français de demander audience au général Kassem. Les autorités irakiennes préféraient éviter de médiatiser l'affaire Lajugie pour ne pas avoir à gérer l'opinion publique et permettre que l'affaire reste sur le plan « humanitaire »⁹⁹. Le gouvernement français chercha, par des voies indirectes, à aider les entreprises françaises à se défendre contre l'hostilité des autorités irakiennes et à sauvegarder ses positions économiques. Georges Villiers, qui encouragea tout au long des années 1950 les entreprises françaises à s'installer dans le Golfe, proposa d'envoyer à Bagdad un représentant du CNPF, qui serait payé par cet organisme et le Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques. Cette formule avait l'avantage de déployer un représentant du patronat qui pourrait avoir des rapports discrets avec les pouvoirs publics, mais qui apparaîtrait comme une personnalité purement privée. M. Rigoulot et M. Monsaingeon pensaient que ce représentant n'aurait guère d'autorité si son installation n'était pas précédée par le voyage en Irak d'une personnalité importante du monde des affaires, dont la visite marquerait aux autorités irakiennes l'importance que le CNPF attachait au maintien des relations économiques qui avaient résisté, jusqu'alors, aux vicissitudes politiques. Cette personnalité devrait être choisie de telle manière qu'elle ne puisse être suspectée de poursuivre des buts politiques. Georges Villiers contacta Léo Teyssot qui avait, depuis 1957, quitté l'IPC et qui connaissait parfaitement l'Irak¹⁰⁰. Néanmoins, ce projet arrivait trop tard. La rupture économique avait été consommée par les Irakiens et par une partie des entreprises françaises. Face à ce nouveau climat et à

⁹⁵ *Ibid.*, 569, note de la direction des Affaires politiques intitulée « L'Irak et la France » du 3 octobre 1958.

⁹⁶ *Ibid.*, 568, télégramme n°2466 de l'ambassade de France à Beyrouth du 27 décembre 1958.

⁹⁷ *Ibid.*, télégramme n°5516/AL d'Etienne Dennery, ambassadeur de France en Suisse, au ministre des Affaires étrangères, intitulé « Détention à Bagdad de François de Lajugie », 30 décembre 1958.

⁹⁸ *Ibid.*, 566, télégramme n°170172 de l'ambassadeur de France en Suisse du 9 avril 1959.

⁹⁹ *Ibid.*, 568, télégramme n°954/AL d'Etienne Dennery, ambassadeur de France en Suisse, au ministre des Affaires Etrangères, intitulé « M. de Lajugie », 9 mars 1959.

¹⁰⁰ *Ibid.*, 569, note de la direction des Affaires politiques intitulée « L'Irak et la France » du 3 octobre 1958.

l'emprisonnement de son personnel, la BNCI préféra négocier. Le 1^{er} juin 1959, le chargé d'affaires de Suisse reçut la visite de l'avocat de la BNCI, qui devait prendre en main les pourparlers avec les autorités irakiennes. La BNCI n'acceptait pas les termes de l'accord proposé du côté irakien, mais elle était prête à mettre fin à son activité en Irak. Elle avait déjà licencié une partie de son personnel, vendu son mobilier et était disposée à céder ses avoirs à la *Rafidain Bank*¹⁰¹. La BNCI ayant accepté de se retirer d'Irak, François de Lajugie fut libéré le 16 juin¹⁰².

L'attaque contre la BNCI n'était qu'un élément d'une politique plus large, cherchant à exclure la France d'Irak. En août 1959, Bagdad interdisait aux banques irakiennes toute relation avec des banques françaises et confisquait une caution de 50 MF, donnée par le Crédit Lyonnais en contre-garantie d'une caution donnée par une banque irakienne pour la bonne fin de travaux effectuée par Saint-Rapt & Brice en Irak. La situation était également problématique pour les entreprises qui avaient fait des travaux et qui n'avaient pas été payées. Le montant de ces échéances non honorées s'élevait à 1,3 milliards de francs, auxquels s'ajoutaient des réclamations d'un montant de 6 milliards de francs relatives à de nouveaux travaux. Dans ces conditions, l'Office des Changes n'autorisa plus le transfert des cautions données par des banques françaises, dont le total atteignait 630 MF. La France entendait ainsi conserver son seul gage qui pourrait lui servir si une négociation devait intervenir pour régler les problèmes économiques franco-irakiens. Les banques françaises étaient toutefois gênées de ne pouvoir honorer leurs engagements du fait du silence officiel de l'Office des Changes. Elles estimaient que leur renom souffrirait, si elles ne pouvaient justifier leur carence par une interdiction formelle émanant des autorités françaises¹⁰³.

Si le secteur bancaire était fortement touché, il n'était pas le seul concerné. Une information, parue dans la presse irakienne du 14 mai 1959, annonçait que l'accès aux ports irakiens était interdit aux navires français. Jacques Marchegay, délégué général du Comité des armateurs français, la confirma au Quai d'Orsay. Un de ses agents à Bassora l'avait averti que Fadhil Al-Chalabi, directeur des Affaires économiques au ministère des l'Economie, avait reçu l'ordre du Conseil des ministres d'appliquer cette mesure¹⁰⁴. Quelques jours plus tard, la Nouvelle compagnie havraise péninsulaire subissait les effets de cette décision. Les pétroliers français de la Compagnie navale des pétroles pouvaient néanmoins continuer à charger la part française du brut irakien¹⁰⁵. Ainsi, seul le déchargement de marchandises par des navires français était interdit. Cette décision paraissait logique puisque l'application de l'interdiction aux pétroliers aurait menacé le budget irakien. Malgré la rupture diplomatique, la France achetait toujours près de 60% de la production irakienne de pétrole. Comme la question pétrolière constituait un enjeu central pour les deux pays, la France laissa la CFP jouer le premier rôle sur ce point stratégique pour limiter les ingérences politiques.

¹⁰¹ *Ibid.*, 568, télégramme n°2402/AL d'Etienne Dennery, ambassadeur de France en Suisse, au ministre des Affaires étrangères, intitulé « Pourparlers en cours entre le gouvernement irakien et la BNCI », 12 juin 1959.

¹⁰² *Ibid.*, télégramme n°2514/AL d'Etienne Dennery, ambassadeur de France en Suisse, au ministre des Affaires étrangères, intitulé « M. de Lajugie », 19 juin 1959.

¹⁰³ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Transfert financiers vers l'Irak » du 19 décembre 1959.

¹⁰⁴ *Ibid.*, lettre de Jacques Marchegay, délégué général du Comité des armateurs français du 1^{er} juin 1959.

¹⁰⁵ *Ibid.*, note de la DAEF pour O. Wormser intitulée « Fermeture des ports irakiens aux navires français » du 27 mai 1959.

La défense des intérêts français dans le Golfe par la CFP

Confrontée aux conséquences de l'expédition de Suez, la CFP dut gérer une multitude de problèmes. La fermeture du canal de Suez, à la suite des opérations militaires, constituait en lui-même un défi. La CFP réorganisa le trafic, révélant l'importance géostratégique du canal de Suez. Devant s'adapter aux nouveaux circuits, elle devait également gérer ses relations avec les gouvernements locaux et éviter le spectre de la nationalisation des participations françaises qui l'aurait ruinée.

Gérer les conséquences de la fermeture du canal de Suez

La première crise de Suez révéla la dépendance pétrolière de l'Europe occidentale vis-à-vis du Moyen-Orient. En 1955, sur 110 millions de tonnes (MT) de pétrole transporté vers la Méditerranée, 70 MT empruntaient le canal de Suez et seulement 40 MT transitaient par un oléoduc¹⁰⁶. Le trafic avait pris de l'importance en 1951 avec la mise en production des gisements du Qatar et du sud de l'Irak. La production pétrolière contribua majoritairement au succès du canal de Suez et lui donna un nouvel intérêt géostratégique, alors que le développement du trafic aérien et la décolonisation réduisirent son intérêt logistique¹⁰⁷. Cet intérêt paraissait plus grand pour la CFP, dont le pétrole provenait majoritairement du Golfe, que pour les Etats-Unis qui, pour des raisons géographiques, pouvaient le faire transiter par le Cap sans craindre des surcoûts excessifs. Le canal était donc, jusqu'à la crise de 1956, la principale voie d'évacuation du pétrole du Moyen-Orient vers l'Occident. Mais la crise démontra les dangers de cette situation. Il s'agissait surtout d'un danger politique, mais il était aussi économique. L'un des résultats les plus inattendus de la crise fut de démontrer l'archaïsme du canal. Si celui-ci avait suffi, jusqu'alors, à acheminer le pétrole du Moyen-Orient, il était à craindre qu'il ne pourrait plus le faire à moyen terme, étant donné l'augmentation de la demande en Occident. Les experts britanniques estimaient qu'en 1975, le canal de Suez devrait acheminer plus de 400 MT. Pour y parvenir, et compte tenu de l'augmentation rapide du tonnage des pétroliers, il faudrait que le canal soit élargi et creusé. La Compagnie Universelle s'en était préoccupée et avait entrepris, en 1955, un premier programme de travaux de 18 milliards de francs. En outre, elle avait étudié de nouveaux programmes, correspondants à un trafic pétrolier de 150 MT vers 1965 et à 200 MT en 1970, dont le coût total était évalué à 50 milliards¹⁰⁸. En 1956, rien ne laissait supposer que le nouvel organisme, auquel serait confiée la gestion du canal, pourrait poursuivre ces investissements alors que l'Egypte peinait déjà à financer le barrage d'Assouan.

Face à ces dangers, les Occidentaux créèrent des comités pour assurer la sécurité de leurs approvisionnements à court et long termes. En parallèle du *Middle East Emergency Committee* (MEEC)¹⁰⁹, qui regroupait les pays de l'OECE, les Européens tentèrent de se regrouper au sein de l'*Oil Emergency Advisory Committee* (OELAC)¹¹⁰, qui regroupait des représentants de BP, de la Shell, de la CFP et des observateurs américains. Le MEEC se

¹⁰⁶ AHT 92.36/100, note intitulée « Transport de pétrole brut du Moyen-Orient vers l'Ouest » du 25 avril 1957.

¹⁰⁷ Hubert Bonin, *History of the Suez Canal Company, 1858-2008. Between Controversy and Utility*, Paris, Librairie Droz, 2010, p. 311-341.

¹⁰⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, note de la DAEF intitulée « Le canal de Suez et les pipelines » du 20 février 1957.

¹⁰⁹ Diane B. Kunz. *The Economic Diplomacy of the Suez Crisis*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1991, p.87-88.

¹¹⁰ P. H. Frankel, « Oil Supplies During the Suez Crisis - On Meeting a Political Emergency », *The Journal of Industrial Economics*, vol. 6, no. 2, 1958, p. 85-100.

chargea des approvisionnements et de l'achat de brut et l'OELAC organisa les rationnements et la répartition par pays. La coopération entre l'OELAC et la MEEC permettrait de coordonner les actions, évitant une pénurie de produits pétroliers¹¹¹. Grâce au rôle actif de la CFP dans le Golfe, la France avait l'avantage d'être dans ce comité, à la différence de l'Allemagne et de l'Italie. En dépit de ces efforts, les Européens ne purent trouver seuls des solutions et durent compter sur le soutien des Américains pour limiter les perturbations. Si la fermeture du canal n'entraîna pas de pénurie, ce fut grâce à l'importation d'un supplément de pétrole de l'hémisphère occidental¹¹². Suez fut ainsi un révélateur de la dépendance de la France, et plus généralement de l'Europe, au pétrole du Moyen-Orient et révéla l'importance d'assurer la sécurité des routes d'approvisionnement. Dès novembre 1956, la situation atteignit un niveau critique et un rationnement de l'essence était établi en Grande-Bretagne et en France. Le ministère britannique des Combustibles annonça que l'état des stocks ne garantissait que huit semaines de consommation normale de pétrole. En France, les approvisionnements n'atteignirent que 36 % de la normale et, en janvier 1957, les réserves en fuel ne représentaient plus que dix jours d'approvisionnement, 15 à 20 jours en comptant les réserves stratégiques¹¹³. La CFP ne put compter pleinement sur le soutien américain au plus fort de la crise. L'ARAMCO freina les livraisons de brut pour ne pas mécontenter les pays arabes qui avaient décrété l'embargo sur les livraisons destinées à l'Angleterre et à la France¹¹⁴. Willis Armstrong, directeur adjoint de la division des Ressources et du Commerce international à la direction Economique du Département d'Etat, membre de la Suez Task Force, s'aligna sur cette stratégie. Evoquant la fermeture du canal de Suez et des pipelines, il affirma que les estimations des compagnies américaines indépendantes, selon lesquelles les productions américaine et vénézuélienne pourraient être accrues d'environ 2.500.000 barils par jour, étaient très exagérées. Il estimait que l'accroissement ne pourrait dépasser 800.000 barils par jour, soit 500.000 environ pour les puits des Etats-Unis et 300.000 pour le Venezuela¹¹⁵.

Pour sortir de l'impasse, la CFP lança un programme de construction de supertankers pour limiter sa dépendance à Suez et aux Américains. Elle comptait sur les supertankers pour absorber l'augmentation du transit prévu et répondre à la demande. Les archives du groupe révèlent que d'autres solutions s'offraient à elle, montrant ainsi l'ampleur de ce problème qui généra de nombreuses études. La CFP étudia notamment la poursuite de son transit via le canal de Suez, avec le risque de voir survenir une nouvelle crise, et le renforcement des capacités des oléoducs, mais ce transit se faisant également par des pays arabes, le risque de fermeture du circuit était toujours présent. Seule l'utilisation des supertankers, transitant via le Cap de Bonne Espérance, permettait d'éliminer ce risque. Ce choix était un signe fort destiné à montrer une volonté d'indépendance vis-à-vis des pays de transit. La solution du Cap offrait le plus haut degré de sécurité, mais était également la solution la plus onéreuse. Le coût du transport pour un tanker de 35.000 tonnes du Golfe vers l'Europe était en moyenne estimé à 10,12\$ la tonne par le Cap, alors qu'il n'était que de 5,65\$ par Suez¹¹⁶. Il s'agissait d'un choix politique et non pas économique, d'autant plus que les experts estimaient que cette solution n'était, à court terme, qu'une voie d'appoint ne pouvant se substituer intégralement au canal ou aux pipelines. La CPF espérait toutefois en faire une solution viable à long terme. Le coût

¹¹¹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 180

¹¹² AHT 92.36/99, note du comité du pétrole de l'OECE sur le maintien des ravitaillements du 6 octobre 1956.

¹¹³ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 177.

¹¹⁴ AHT 92.36/100, mémorandum pour V. de Metz de J. Thomas du 15 novembre 1956.

¹¹⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, télégramme n°2608/AL du Chargé d'affaires de France aux Etats-Unis au ministre des Affaires étrangères intitulé « Etude du Département d'Etat sur les conséquences d'une fermeture éventuelle du canal de Suez » du 31 août 1956.

¹¹⁶ AHT 92.36/100, note intitulée « Transport de pétrole brut du Moyen-Orient vers l'Ouest » du 25 avril 1957.

du transport par le Cap chutait à 8,37\$ la tonne avec un tanker d'une capacité de 60.000 tonnes. Derrière la sécurité énergétique, la CFP faisait le pari que l'augmentation de la taille des tankers pourrait réduire les coûts de transport et rendrait le passage du Cap compétitif.

Un autre problème rendait la solution du Cap difficilement applicable. L'augmentation du temps de trajet, impliqué par ce détour, nécessitait d'avoir recours à plus de tankers pour assurer le même approvisionnement. Or, en 1956, la flotte pétrolière était insuffisante pour absorber ce surplus d'activité. C'est pourquoi le Comité des pétroliers à New York, en liaison avec le Comité établi à Londres, recensa les tankers pour préparer leur répartition. Willis Armstrong mentionna à ce sujet le risque d'une compétition entre Occidentaux, non seulement pour la répartition des tankers, mais aussi pour désigner les sources de pétrole qui devraient être enlevées par priorité dans le Golfe, en cas de pénurie de tankers. La Grande-Bretagne et le Consortium iranien des pétroles insistaient pour que la production iranienne soit maintenue au niveau fixé par ses contrats. Washington était, de son côté, soumis à une pression de Riyad pour que la production saoudienne ne soit pas réduite¹¹⁷. Face à ces menaces de dissensions, la CFP put agir efficacement grâce à Jean Rondot. Celui-ci, dès octobre 1952, au cours d'un voyage aux Etats-Unis, défendit l'idée d'un Comité du Moyen-Orient, dont le but était de coordonner les politiques des trois puissances occidentales, afin d'éviter en amont les discordes qui n'aboutiraient, sur place, qu'à affaiblir l'Occident. La création d'un front unique des compagnies pétrolières lui semblait être une nécessité pour résister aux pressions des pays arabes. Si Jean Rondot rencontra un accueil positif auprès de certaines personnalités américaines, son projet ne put alors aboutir car des politiciens y voyaient une violation des lois anti-trusts. Des accusations étaient déjà portées contre les groupes américains de l'IPC pour participation à des ententes restreignant la concurrence¹¹⁸. Ils soupçonnaient les compagnies pétrolières de vouloir se servir de ce comité pour former un syndicat déniaut aux pays arabes des avantages qui leur étaient dus en équité, et ainsi perpétuer l'exploitation colonialiste des pays sous-développés.

L'idée de la création d'un Comité du Moyen-Orient ne fut pas poussée plus loin par la CFP. Les rivalités se poursuivirent au Moyen-Orient, tant entre gouvernements occidentaux qu'entre sociétés pétrolières, chacune continuant à agir comme bon lui semblait sans même informer les sociétés voisines. Ainsi, en 1955, l'ARAMCO négociait avec la Syrie un accord pour la construction de la Tapline, oléoduc trans-arabe qui devait relier ses gisements à la Méditerranée et éviter le transit par Suez¹¹⁹. Aucune information ne fut fournie à l'IPC qui, au même moment, négociait de son côté à Damas un accord semblable pour l'installation de ses propres oléoducs. Le gouvernement syrien put donc jouer sur les rivalités entre les deux consortiums pour obtenir un accord plus lucratif¹²⁰. La crise de Suez confirma l'intérêt de ce projet, mais alors qu'il devait servir à éviter une crise en amont, il se mit en place en aval pour en limiter ses conséquences négatives. En juin 1956, alors que les tensions s'amplifiaient, Jean Rondot relança l'idée d'un Comité du Moyen-Orient, mais à l'échelle française. Ce comité, à cheval sur les pouvoirs publics et sur les entreprises privées, reprenait les caractéristiques du CDS. Ses objectifs étaient identiques (renseigner, améliorer les relations, former des cadres),

¹¹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, télégramme n°2608/AL du chargé d'affaires de France aux Etats-Unis au ministre des Affaires étrangères intitulé « Etude du Département d'Etat sur les conséquences d'une fermeture éventuelle du canal de Suez » du 31 août 1956.

¹¹⁸ *Ibid.*, Iran, 19, note de M. Vigneau intitulée « Symposium sur les Public Relations dans le Moyen-Orient du 25-28 septembre 1957 » du 16 octobre 1957.

¹¹⁹ Paul Stevens, « Pipelines or Pipe Dreams? Lessons from the History of Arab Transit Pipelines », *Middle East Journal*, vol. 54, no. 2, 2000, p. 224-241.

¹²⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 19, note de M. Vigneau intitulée « Symposium sur les Public Relations dans le Moyen-Orient du 25-28 septembre 1957 » du 16 octobre 1957.

mais il ne devait pas dépendre de la seule CFP¹²¹. C'est pourquoi il y intégra les entreprises françaises intéressées au Moyen-Orient et l'Etat.

Jean Rondot convainquit le CNPF de rallier son initiative. Le 4 juillet 1956, il rencontra Georges Villiers et lui rappela l'urgence d'agir¹²². Dès le début du mois de juillet, la constitution du comité s'étoffait et plusieurs personnalités prenaient une part active dans sa formation et dans son fonctionnement. Il convainquit rapidement Victor de Metz, Michel Homolle, administrateur de Suez, et Alain Bartholoni, directeur général de la Banque de Syrie et du Liban¹²³. Profitant de son influence auprès des milieux d'affaires anglo-saxons, Jean Rondot développa son idée à l'étranger. Dès juillet 1956, la Fédération des industries britanniques constitua un Comité du Moyen-Orient présidé par Ralph Stevenson, ancien ambassadeur du Royaume-Uni en Egypte¹²⁴. Si ce projet rencontra également les faveurs du Quai d'Orsay, celui-ci élaborait un comité rival. Le 5 juillet 1956, alors que la France préparait l'opération Mousquetaire, la direction d'Afrique-Levant proposa la constitution rapide d'un Comité France-Orient. Ce comité devait renouer et développer les amitiés françaises au Moyen-Orient et mettre en avant l'intérêt que présentait cette région pour la politique française¹²⁵. Alors que Jean Rondot voulait créer un comité élaborant une politique commune, entre industriels et pouvoirs publics, pour défendre les positions françaises au Moyen-Orient, la direction d'Afrique-Levant voulait créer un outil au service de la seule diplomatie française. Ce comité devait simplement seconder l'action des diplomates et s'intéresser aux problèmes du Moyen-Orient dans un sens conforme à la vision du Quai d'Orsay. Cette conception était confirmée par Guy Mollet, Président du Conseil, qui ordonna la création de ce comité « dans un souci de haute propagande »¹²⁶. Mécontent de l'orientation du Comité France-Orient, Jean Rondot mobilisa son réseau pour créer un comité concurrent plus conforme à ses vues. En octobre 1956, il convainquit l'amiral André Robert, qui avait servi en Méditerranée et au Proche-Orient, de créer un Comité France Proche-Orient qui se donnait pour but d'aider au développement des relations entre la France et les pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Ce Comité aligna ses efforts sur celui établi pour l'Afrique du Nord par les gouverneurs généraux Soustelle, Naegelen et Le Beau, encourageant les relations culturelles et économiques. Reprenant le modèle du CDS, Jean Rondot espérait, lorsque le Comité aurait fait ses preuves, avoir également une certaine influence sur le plan politique¹²⁷.

A l'échelle internationale, l'idée de Jean Rondot gagnait des partisans. Après l'expédition de Suez, les compagnies anglaises et américaines acceptèrent d'agir avec la CFP pour harmoniser leurs politiques au Moyen-Orient durant les réunions de Londres du 25 au 28 septembre 1956. L'hostilité contre l'Occident grandissait et les revendications des gouvernements locaux, soutenues par l'URSS et les pays signataires de la conférence de Bandoeng, risquaient de compromettre la rentabilité de leurs installations. La crainte des lois anti-trusts demeurait, mais les compagnies américaines croyaient maintenant pouvoir les éluder. Ceci confirmait l'impression qu'avait eu Jean Rondot en 1952, à savoir que celles-ci agitaient cet épouvantail car elles n'avaient aucun réel désir d'atténuer les rivalités entre sociétés, mais espéraient au contraire marquer de nouveaux avantages sur leurs concurrents.

¹²¹ AHT 80.3/3, lettre de Rondot à Montaigu du 20 juin 1956.

¹²² AHT 80.3/6, lettre de Jean Rondot au RP Coron du 3 juillet 1956.

¹²³ *Ibid.*, lettre de Jean Rondot à M. Gilbert, bureau des Attachés Financiers, du 6 août 1956.

¹²⁴ AHT 80.3/11, *Bulletin du Centre de Documentation et de Synthèse*, nouvelle série, n°63, 1^{er} août 1956.

¹²⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note de la sous direction Levant intitulée « Projet de constitution d'un comité France-Orient » du 2 juillet 1956.

¹²⁶ *Ibid.*, lettre du Président du Conseil au ministre des Affaires étrangères du 5 juillet 1956.

¹²⁷ *Ibid.*, note pour la direction d'Afrique-Levant intitulée « Etablissement d'un Comité France - Proche-Orient » du 30 octobre 1956.

Pour ne pas tomber sous le coup du Sherman Act, un certain nombre de sociétés de moindre importance était invité aux réunions du comité. Il était aussi convenu que ces réunions garderaient un caractère non officiel et qu'aucun compte-rendu des débats ne serait établi¹²⁸. Philippe Tristani a montré l'efficacité de cette entente face au défi lancé par les pays arabes producteurs et de transit. L'action conjointe menée par les gouvernements occidentaux et les *Majors* fut une réussite et la crainte d'une pénurie écartée grâce à une modification radicale des flux pétroliers. Il met en avant trois changements majeurs : une réduction de plus de 50% des flux du golfe Persique vers l'Europe avec la mise en place d'une nouvelle route via le cap de Bonne-Espérance, l'arrêt des flux vers le continent américain pour sauvegarder l'approvisionnement européen et un accroissement de 100% des flux depuis l'hémisphère occidental vers l'Europe¹²⁹.

L'idée de Jean Rondot connut un tel succès qu'elle fut reprise par d'autres secteurs. M. Parker, représentant de la *Bank of America* pour le Moyen-Orient, organisa à Bruxelles, en septembre 1957, une réunion de l'Aramgroup, un groupement d'hommes d'affaires animé par Paul Rykens, ancien président d'Unilever. Ce groupement voulait améliorer les conditions du développement industriel au Moyen-Orient, trouver des capitaux locaux et réaliser des investissements. Sur le plan méthodologique, ce groupement souhaitait travailler avec les hommes d'affaires du Moyen-Orient et éviter de passer par les administrations et les ambassades¹³⁰. Ce projet aboutit à la création, en mars 1958, d'une société, la *Middle East Industrial Development Corporation* (MIDEC), présidée par Paul Rijkens. La MIDEC groupait des banques et des sociétés industrielles de la plupart des pays occidentaux (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, RFA, Italie, Benelux). La France était représentée par la Banque de l'Indochine et par France-Technique, dont le directeur, François Flichy, faisait partie du Conseil d'administration et du Conseil des directeurs¹³¹. Paul Rykens proposait aux industries moyen-orientales l'aide de sociétés occidentales, apportant des techniques éprouvées, du personnel technique de direction, une assistance pour la formation du personnel local et une participation financière. Pour ses bons offices, la MIDEC recevait une commission de 5% en actions dans les sociétés en formation¹³².

Dès septembre 1958, la MIDEC commença à travailler. Elle compléta la liste de ses participants tant en Occident que dans les pays du Proche et du Moyen-Orient. Elle bénéficiait d'un climat favorable, sauf en Irak, où la révolution jeta en prison la plupart de ses actionnaires. La grande interrogation demeurait l'origine des fonds qui permettraient de réaliser les investissements dont la MIDEC avait pour objet d'être le catalyseur. Les firmes qui, du côté occidental, participaient à cette compagnie avaient des objectifs assez divers, mais étaient rarement désireuses d'investir des fonds propres au Moyen-Orient. Les fabricants d'équipement et ceux de biens de consommation s'intéressaient plus à élargir leurs marchés. Ils étaient parfois disposés à réinvestir sur place les bénéfices des affaires qu'ils réalisaient, mais ils n'entendaient pas apporter leurs capitaux pour renoncer au contrôle des affaires qu'ils concouraient à créer. Les ingénieurs-conseils étaient surtout préoccupés de vendre leurs

¹²⁸ *Ibid.*, Iran, 19, note de M. Vigneau intitulée « Symposium sur les Public Relations dans le Moyen-Orient du 25-28 septembre 1957 » du 16 octobre 1957.

¹²⁹ Philippe Tristani, *op cit*, p. 180-181.

¹³⁰ AMAE-La Courneuve, DE-BE, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales, 1945-1960, Emirats, 3, télégramme n°1935 de l'attaché financier pour le Proche et le Moyen-Orient au ministre des Finances intitulé « Constitution d'un groupement international d'hommes d'affaires intéressés à l'économie du Moyen-Orient » du 21 septembre 1957.

¹³¹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Création de la Middle-East Industrial Development Corporation (MIDEC) » du 24 mars 1958.

¹³² *Ibid.*, note sur la MIDEC du 24 juin 1958.

services. Les banques, dernière catégorie d'actionnaires occidentaux de la MIDEDEC, étaient généralement intéressées davantage par des financements à court terme que par l'investissement de fonds propres¹³³. Pourtant, les buts poursuivis par la MIDEDEC semblaient généralement satisfaire les pays du Moyen-Orient, bien qu'il manquât un important maillon à la chaîne. En effet, avant d'entreprendre une implantation industrielle, il était nécessaire de procéder à une étude technique et économique. Or, la MIDEDEC ne pouvait procéder à cette étude avec sa commission de 5%, qui était insuffisante. Par ailleurs, les industriels locaux n'étaient pas préparés à payer cette étude sur leurs propres deniers et les industriels occidentaux, instruits par une longue expérience, étaient réticents à l'idée de se lancer dans une étude complète avant tout accord. Le Quai d'Orsay voulut en profiter pour placer un organisme français, épaulé par l'Assistance technique française et l'Assurance-crédit, afin de remplir ce rôle et se faire payer correctement ses études lors des créations industrielles¹³⁴. Dans ces conditions, les possibilités de la MIDEDEC étaient restreintes

Malgré les difficultés, le souci déclaré de la MIDEDEC de promouvoir une coopération loyale entre Orientaux et Occidentaux entraîna un courant d'intérêt assez vif. Durant sa première année d'existence, 65 projets lui furent soumis par des actionnaires locaux, dont 32 avaient fait l'objet d'études approfondies, mais en définitive sa première année se solda par des résultats plutôt décevants. Le seul projet qui fit l'objet d'un accord concerna la création d'une filature de laine en Syrie, au capital de 8 millions de livres syriennes, dont 35% étaient souscrits par de capitalistes locaux, 35% par le public et 25% par la MIDEDEC. En réalité il s'agissait d'un projet étudié de longue date par l'industrie allemande et financé, non par la MIDEDEC, mais par la *Deutsche Bank*¹³⁵. La MIDEDEC, qui comptait la *Deutsche Bank* parmi ses participants, donna simplement son patronage à ce projet afin de ne pas présenter devant ses actionnaires un bilan d'activité entièrement nul pour sa première année. Le problème majeur demeurait celui du concours financier à moyen et long terme que les membres occidentaux de la MIDEDEC acceptaient d'apporter aux projets qui leur étaient proposés. À cet égard, le concours financier que la MIDEDEC attendait des grandes banques occidentales ne s'était pas concrétisé¹³⁶. Ne disposant ni des moyens, ni de la connaissance du terrain des compagnies pétrolières, l'action de la MIDEDEC ne prit jamais l'ampleur que ses créateurs espérèrent. Ces dernières ne s'intéressèrent pas véritablement à la MIDEDEC car la crise avait fait ressurgir la menace de la nationalisation.

Un objectif structurant : éloigner le spectre de la nationalisation des parts françaises dans les consortiums pétroliers internationaux

Nous avons vu que le Quai d'Orsay s'était montré relativement modéré face aux politiques anti-françaises qui se développèrent en Irak à la fin des années 1950. Comment l'expliquer ? Par un calcul simple. Les attaques irakiennes avaient pris soin de toujours éviter de s'en prendre directement au principal intérêt de la France en Irak, à savoir sa participation à l'IPC. Tant que cet intérêt stratégique, prédominant l'ensemble des intérêts français, n'était pas menacé, la France décida de ne rien entreprendre qui puisse précipiter les choses. Ce choix explique pourquoi elle fit preuve d'une relative indifférence devant les actions anti-

¹³³ *Ibid.*, télégramme n°2143 du conseiller financier pour le Proche et Moyen-Orient au ministre des Finances intitulé « MIDEDEC » du 30 septembre 1958.

¹³⁴ *Ibid.*, note sur la MIDEDEC du 24 juin 1958.

¹³⁵ *Ibid.*, télégramme n°547 du conseiller financier pour le Proche et Moyen-Orient au ministre des Finances intitulé « MIDEDEC » du 27 février 1959.

¹³⁶ *Ibid.*, télégramme n°572 du conseiller financier pour le Proche et Moyen-Orient au ministre des Finances intitulé « MIDEDEC » du 4 mars 1959.

françaises, qui, épargnant la CFP, étaient plus vexatoires qu'efficaces. En revanche, après la révolution irakienne, le Quai d'Orsay envisagea sérieusement des mesures de représailles, au cas où les nouveaux dirigeants de Bagdad auraient été tentés de menacer la CFP, et obtint des garanties pour que la solidarité occidentale soit entière en cas de nationalisation de la part française de l'IPC¹³⁷.

Malgré une sérénité de façade, la révolution irakienne inquiéta profondément les Européens. Le 1^{er} août 1958, lors d'échanges de vues sur le pétrole à Londres entre une délégation française composée de MM. Jordan, Prada, directeur-adjoint des Carburants, et Tiné, conseiller de l'ambassade de France, et une délégation britannique composée de Dennis Wright et M. Searnly, du *Foreign Office*, et M. Backett, du *Ministry of Supply*, le risque de nationalisation des concessions était jugé probable¹³⁸. Si les autorités irakiennes hésitaient à agir, c'était parce qu'elles mesuraient parfaitement les difficultés qu'elles rencontreraient pour commercialiser leur pétrole en cas de nationalisation. Elles craignaient de voir les autres pays producteurs être les grands bénéficiaires d'une nationalisation, comme l'Irak en profita au détriment de l'Iran sous Mossadegh. Bien qu'économiquement difficile, le spectre de la nationalisation restait présent au niveau politique. Son utilisation de plus en plus courante rendait son application populaire au sein de l'opinion publique. L'idée, lancée à des fins opportunistes, prenait racine et était fréquemment utilisée pour gagner en popularité, y compris par l'ancien régime. Dès janvier 1958, des députés réclamèrent la nationalisation de la part française dans l'IPC¹³⁹. La demande n'était donc pas nouvelle, mais elle gagnait des partisans et voyait un début de mise en application. Le 29 janvier 1958, un représentant de la Trésorerie britannique, M. Watson, informa le Quai d'Orsay que le gouvernement irakien exerçait de vives pressions sur les compagnies américaines et britanniques en vue d'obtenir l'élimination de la CFP de l'exploitation des gisements irakiens. Bagdad précisa que, si satisfaction ne lui était pas donnée, il serait amené à nationaliser l'IPC¹⁴⁰.

Olivier Wormser, directeur de la DAEF, organisa, le 26 février, une réunion interministérielle pour examiner les mesures à prendre. Jean Blancard, directeur des Carburants, demanda aux principales compagnies distributrices de produits pétroliers en France d'envisager l'importation de tonnages supplémentaires en provenance du Venezuela. La Shell, qui importait un million de tonnes en provenance de ce pays, était prête, sur simple demande de la direction des Carburants, à augmenter ses importations de 500.000 tonnes. Aux compagnies américaines, Jean Blancard demanda l'extension de la formule du franc-pétrole aux importations vénézuéliennes. La *Standard Oil of New Jersey* accepta cette extension. Quant à la CFP, qui importait 8 MT de pétrole irakien, elle accueillit avec réserve l'idée de substituer pour partie des importations du Venezuela à ses importations en provenance du Moyen-Orient. Une réduction délibérée de ses importations risquait de précipiter la mise à exécution des menaces contre la CFP. Elle pourrait être interprétée comme un abandon par la France de sa politique traditionnelle, qui avait toujours consisté à appuyer le gouvernement irakien dans ses efforts de développement rapide contre les *Majors*, plus intéressées à l'accroissement de la production d'autres pays¹⁴¹. Or, la CFP jouait cette carte pour défendre ses intérêts. Elle défendit toujours activement, à l'intérieur de l'IPC, une politique conforme

¹³⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°842 LG/AB de Lucien Geofroy, adjoint à l'attaché commercial, au Secrétaire d'Etat aux affaires économiques intitulé « Relations économiques franco-irakiennes » du 3 octobre 1958.

¹³⁸ *Ibid.*, Généralités, 553c, note de la DAEF du 2 août 1958.

¹³⁹ *Ibid.*, Irak, 566, télégramme n°165/AL de Louis Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Menaces irakiennes à l'adresse de la France » du 31 janvier 1958.

¹⁴⁰ *Ibid.*, 568, note de la DAEF pour le Secrétariat général du 30 janvier 1958.

¹⁴¹ *Ibid.*, note de la DAEF du 3 mars 1958.

aux désirs du gouvernement irakien en se montrant favorable à l'augmentation de la production, alors que ses besoins étaient déjà satisfaits. La CFP appuya ainsi un programme visant à porter le débit des oléoducs Kirkouk-Méditerranée de 25 à 35 MT par an. Elle était également favorable à l'accroissement de la production des champs du sud de l'Irak de 12 à 20 MT, grâce à l'aménagement du port de Fao et d'une île artificielle pour suppléer le port embouteillé de Bassora. Bagdad souhaitait aussi la construction d'un nouvel oléoduc reliant les gisements de Kirkouk à Bassora. Cet oléoduc intérieur devint un enjeu stratégique pour Bagdad. Il ne suscitait pas les mêmes accusations de trahison, envers les pays arabes frères, que l'oléoduc Kirkouk-Mersin (Turquie), évacuant du pétrole arabe par des pays non arabes. De plus, il libérerait l'Irak de la menace d'une nouvelle coupure des oléoducs par la Syrie et faciliterait la recherche de nouveaux débouchés en Extrême-Orient et en Afrique du Sud. La CFP soutint à Londres, au conseil de l'IPC, ce projet¹⁴². Elle se posait ainsi aux yeux des Irakiens comme leur meilleur avocat au sein de l'IPC.

Dans ce contexte, peut-on véritablement parler d'une épée de Damoclès pour la CFP ? Bagdad pouvait juridiquement prendre une mesure de nationalisation portant uniquement sur la part française, l'Etat irakien se substituant à la CFP ; mais une pareille décision ne manquerait pas d'inquiéter, et par conséquent d'indisposer, les *Majors*. Celles-ci ne verraient pas de gâté de cœur se créer un tel précédent, qui pourrait se retourner contre elles. Epargnées aujourd'hui, elles risqueraient d'être à leur tour spoliées demain. Pour cette raison, la CFP pouvait compter sur les *Majors* pour défendre ses droits dans l'IPC. Sans leur soutien, l'Irak ne pouvait pas espérer faire fonctionner l'IPC et il le savait pertinemment puisqu'il ne refit pas l'erreur de l'Iran de Mossadegh. Mais il n'était pas exclu que le gouvernement irakien procède à une nationalisation préservant les intérêts américains et britanniques. Dans cette éventualité, une solidarité inébranlable était essentielle entre les compagnies pour sauvegarder les intérêts de la CFP. Or, à la même époque, Paris avait limité les conditions d'admission des *Majors* au Sahara. La rupture, du fait d'exigences nouvelles du gouvernement français, de l'entente intervenue entre la CFP et la *Standard Oil New Jersey* pour des travaux communs dans le grand Erg oriental risquait d'avoir de lourdes conséquences pour la défense des intérêts français au Moyen-Orient¹⁴³. La CFP pouvait-elle compter sur le concours sans réserve de Londres et de Washington et de leurs compagnies si la France multipliait, dans le même temps, les obstacles à leur accès au Sahara ?

Malgré quelques inquiétudes, la question saharienne n'interféra pas au sein de l'IPC et la solidarité entre les compagnies fit échouer les tentatives irakiennes. La motion déposée au Parlement irakien, demandant la nationalisation de la part française, avait certes été signée par près d'un tiers des députés, mais la menace put être retardée car il manquait une vingtaine de signataires pour provoquer un vote d'urgence. N'ayant pas atteint le quorum, la motion n'était pas prioritaire et devait attendre son tour sur une liste chargée de projets de loi. Conscient des difficultés que soulèverait une tentative de nationalisation partielle de l'IPC, sans l'accord des autres groupes, Nouri Pacha Saïd gagna du temps. Pour éviter un conflit avec l'IPC, dont les conséquences auraient été graves pour les finances irakiennes, il retarda les discussions à la prochaine session parlementaire¹⁴⁴. Ainsi, la révolution du 14 juillet évita à la monarchie un débat difficile, où elle s'était enfermée, et qui devait la conduire à trancher entre une politique économique ruineuse ou un refus qui retournerait l'opinion contre elle. Si les manifestations à

¹⁴² *Ibid.*, note n°880 de Daniel Dommel, conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient, au ministre des Finances et des Affaires Economiques intitulée « Problèmes actuels de l'IPC » du 10 avril 1958.

¹⁴³ *Ibid.*, note de la DAEF pour le Secrétariat Générale du 30 janvier 1958.

¹⁴⁴ *Ibid.*, télégramme n°434/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne à Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, intitulé « Conversation avec le représentant français auprès de l'IPC », du 19 mars 1958.

la Chambre s'expliquaient plus par un souci de propagande, elles installèrent la question pétrolière dans le débat public. L'initiative des députés irakiens était rapprochée des décisions du congrès afro-asiatique du Caire de décembre 1957, proposant une refonte des modalités d'exploitation des ressources pétrolières. L'URSS joua un rôle central dans cette évolution. Absente à Bandoeng, elle participa à la conférence afro-asiatique du Caire, en tant que puissance asiatique. Les interventions de ses délégués, originaires des républiques musulmanes d'Asie soviétique, avaient largement dominé les débats. L'URSS lança un défi à l'Occident, sur le plan politique et sur le terrain économique, en appelant les peuples d'Asie et d'Afrique à s'émanciper de l'influence politique occidentale. Pour y parvenir, elle préconisa la nationalisation des sociétés occidentales, en particulier pétrolières¹⁴⁵. Tout ceci paraissait témoigner d'une volonté arrêtée des dirigeants soviétiques de pousser rapidement leurs avantages en direction du Moyen-Orient.

Il convient de souligner que parallèlement à ces efforts, l'URSS engagea, à l'été 1957, une offensive d'un autre genre au Moyen-Orient. Moins spectaculaire que les initiatives politiques ou que les accords économiques, mais beaucoup plus lourde de conséquences, cette offensive se traduit par l'apparition de nouveaux thèmes de propagande comme l'effondrement proche du capitalisme occidental et du colonialisme sous les coups conjugués du nationalisme oriental et de l'URSS¹⁴⁶. De nouveaux slogans comme « pas de libération politique réelle sans libération économique » poussaient les peuples du Moyen-Orient à lutter contre les sociétés pétrolières. En même temps, et c'était là un aspect essentiel de cette offensive, l'URSS et les pays satellites d'Europe de l'Est offrirent plusieurs centaines de bourses d'études gratuites à des étudiants moyen-orientaux. Ces derniers séjournaient, deux à six ans, dans des universités ou des instituts des pays communistes. L'Égypte et la Syrie arrivaient en tête des attributions, suivis par l'Iran, l'Afghanistan, la Jordanie, le Soudan, le Yémen, l'Arabie saoudite, le Liban, la Libye et l'Irak. Soixante pour cent des bourses attribuées l'étaient à des étudiants en géologie, géophysique, prospection et raffinage du pétrole. Outre ces bourses d'études, des bourses de perfectionnement étaient également offertes en grand nombre. En novembre 1957, 90 boursiers égyptiens arrivèrent en RDA, où ils étaient répartis dans divers instituts techniques, et 52 ingénieurs égyptiens séjournèrent, dans des conditions analogues, en Tchécoslovaquie. En décembre 1957, 200 Égyptiens et Syriens débutèrent un stage de deux ans au Centre national de recherche atomique de Moscou et 250 autres étaient répartis dans des instituts de recherches pétrolières¹⁴⁷. L'ampleur soudaine de cet effort de formation dépassait le cadre d'une simple manœuvre de propagande. Le fait que la plupart des bourses étaient destinées à former des spécialistes du pétrole avait une signification précise. Tout se passait comme si l'URSS, envisageant une nationalisation de l'industrie pétrolière, entreprenait la formation systématique et accélérée de techniciens locaux, capables de prendre en main l'industrie pétrolière. Si, à court terme, la menace était écartée pour la CFP, l'activité soviétique risquait de remettre en cause l'ensemble du système concessionnaire.

Après la révolution irakienne, l'organisation d'un nouveau régime créa de nouveaux problèmes plus urgents à résoudre pour Bagdad. La question de la nationalisation de la part française resta en suspens. L'intensification de la campagne anti-française, à partir de septembre 1958, épargna, dans un premier temps, la CFP, mais le départ de plusieurs groupes français rendait sa position plus visible. Préférant éviter d'être prise pour cible, elle décida, en

¹⁴⁵ AHT 80.3/13, note du CDS intitulée « L'année 1957 au Moyen-Orient » du 1^{er} février 1958.

¹⁴⁶ Aryeh Yodfat and Mordechai Abir, *In the Direction of the Gulf: The Soviet Union and the Persian Gulf*, London: Frank Cass and Co., Ltd., 1977.

¹⁴⁷ AHT 80.3/13, note du CDS intitulée « L'année 1957 au Moyen-Orient » du 1^{er} février 1958.

novembre 1958, de transférer Jean Mariaud de Serres, son représentant à Bagdad, à Beyrouth. Présent à Bagdad depuis 1952, il avait tissé de nombreux liens avec les politiciens de l'ancien régime, ce qui entraînait une certaine méfiance de la part du gouvernement révolutionnaire. Sa situation paraissait si critique au groupe français qu'il préféra l'évacuer le plus rapidement possible sans lui laisser le temps d'effectuer son déménagement. Jean Mariaud de Serres dut ainsi laisser à la charge de la légation Suisse l'envoi de ses documents personnels¹⁴⁸. Il était remplacé par M. de Mython, qui put agir librement jusqu'au 30 avril 1959. A cette date, les autorités irakiennes l'informèrent que son visa n'était pas renouvelé¹⁴⁹. La CFP, qui voulait maintenir un représentant sur place, tenta d'annuler cette décision, mais Ibrahim Koumba confirma la décision et précisa que M. de Mython devait quitter l'Irak avant le 4 juin. Selon le chargé d'affaires de Suisse, le ministre de l'Economie espérait amener la CFP à confier à un ressortissant irakien sa représentation à Bagdad¹⁵⁰.

Une forte intensification de la propagande antifrançaise dans la presse et à la radio s'observa à partir du 14 juillet 1959. Jusqu'alors, cette propagande n'avait guère porté de fruits, mais il n'en était plus de même. Si la population demeurait indifférente, les petits et moyens fonctionnaires, en revanche, étaient sensibles à la recrudescence des attaques antifrançaises. Les quelques entreprises françaises subsistant en Irak, ou y ayant des représentants, se plaignaient d'avoir des difficultés accrues dans leurs rapports personnels avec les administrations. Le boycott était à peu près total et, en dehors de la CFP, les deux seules entreprises françaises fonctionnant encore en Irak étaient Neyrpic, qui effectuait des travaux de drainage à Nassirya, dans le sud du pays, et Orosdi-Back avec cinq Français dans l'équipe de direction. Mis à part les religieux, il ne restait alors qu'une trentaine de Français dans tout l'Irak. En revanche, on observe peu d'hostilité chez les hauts fonctionnaires. Pour les déplacements, une circulaire ministérielle interdisait, en juin 1959, à tout Irakien de se rendre en France. En réalité, cette circulaire n'était guère appliquée et rares étaient les Irakiens qui se virent refuser ce droit¹⁵¹.

Rencontrant des difficultés intérieures et affaibli par le soulèvement de Mossoul du 7 mars 1959, le général Kassem devait donner des gages à l'extrême gauche, notamment aux communistes. Il chercha à obtenir un succès facile, lui conciliant l'opinion publique, et trouva un dérivatif extérieur. Il demanda à l'IPC la restitution de la moitié de sa concession. Sans attendre la réponse de l'IPC, il créa le 18 mars 1959, par la loi 37, un Organisme général pour les affaires pétrolières¹⁵². Géré par le ministère de l'Économie, il avait comme objectif de contrôler les concessions pétrolières cédées par l'IPC et accordées à d'autres compagnies. Le 17 juin, les représentants de l'IPC acceptèrent de rendre 50% des concessions, mais les remous politiques provoqués par un nouveau soulèvement pro-communiste à Kirkouk conduisirent Kassem à augmenter ses exigences. Désormais, il demandait à l'IPC la restitution de 70% des surfaces. Face à ces tensions croissantes, les intérêts de la CFP connurent une nouvelle alerte. Kassem avait l'intention d'annoncer la nationalisation de la part française dans un discours retentissant, le 14 juillet 1959, pour célébrer l'anniversaire de la révolution. Il y fut encouragé par une campagne de presse déclenchée en avril dans certains organes français. *Combat*, le *Canard Enchaîné* et l'*Express* affirmaient que l'IPC accepterait

¹⁴⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 569, télégramme n°182 de la Direction Afrique-Levant intitulé « Documents personnels du représentant de la CFP à Bagdad » du 19 novembre 1958.

¹⁴⁹ AHT 92.26/28, rapport de M. de Mython du 15 juin 1959.

¹⁵⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, télégramme n°2159/AL d'Etienne Dennery, ambassadeur de France en Suisse, au ministre intitulé « M. de Mython en Irak », du 27 mai 1959.

¹⁵¹ AHT 80.3/3, note sur les relations franco-irakiennes du 21 septembre 1959.

¹⁵² Philippe Tristani, *op cit*, p. 244-246.

une nationalisation de la part française sans s'y opposer sérieusement. R. G. Searight, directeur de l'IPC en Irak, était accusé de ne pas défendre les intérêts français¹⁵³. Suivie avec attention par les responsables irakiens, cette campagne, bien que sans fondement, comme le confirment les archives de la CFP, fit croire que l'IPC et le gouvernement britannique laisseraient faire et que le moment pourrait être favorable à une offensive. La décision d'expulsion de M. de Mython s'inscrivait dans ce contexte et était, dans l'esprit des dirigeants irakiens, le prélude à une mesure plus radicale.

La réaffirmation sans équivoque de la solidarité totale de l'IPC avec la CFP et l'impossibilité de prendre contre cette dernière une mesure de nationalisation, sans mettre en cause *ipso facto* l'IPC elle-même, coupa court à cette manœuvre. Dans la seconde quinzaine de juillet, le gouvernement irakien, lors d'un conseil des ministres, décida de ne plus soulever ce problème et donna au ministre du Pétrole des consignes de modération et de prudence dans ses relations avec l'IPC. Le retour à une politique économique plus calme, définie par le nouveau ministre du Commerce, Abdul Latif Chawaf, à la fin août, révéla que, malgré la recrudescence de la campagne antifrançaise à propos de l'Algérie, la CFP n'avait plus à redouter, à court terme, de mesures dirigées contre ses intérêts en Irak¹⁵⁴. Bagdad se focalisa sur la restitution des concessions. En octobre 1959, l'interruption des négociations entre l'Irak et l'IPC n'avait rien à voir avec la France, mais était due à la question de la restitution des périmètres non exploités. L'IPC était prête à restituer des superficies importantes, mais elle entendait en garder le choix et les remettre elle-même au gouvernement irakien. Celui-ci, soucieux de faire un geste d'autorité à l'usage de l'opinion publique, voulait réquisitionner des périmètres qu'il désignerait. Les propositions de Kassem parurent excessives et certains négociateurs de l'IPC firent traîner la négociation. Dans ce conflit, la CFP reprit son rôle traditionnel de modérateur entre l'Irak et les *Majors*, comme si les événements des mois précédents n'avaient pas eu lieu. Ses représentants au conseil de l'IPC proposèrent, sans succès, de reprendre la négociation pour ne pas pousser Kassem à prendre des mesures extrêmes¹⁵⁵. Ce problème devint une question sensible qui dégrada les relations entre l'IPC et l'Irak. La réduction des exportations pétrolières et la tactique de procrastination pratiquée par l'IPC durant les négociations ne purent empêcher la promulgation de la loi 80 du 11 décembre 1961. Elle nationalisa 99,5% de la concession de l'IPC¹⁵⁶. Le spectre de nationalisation, qui était agité depuis plusieurs années, trouva un début d'application. Ce problème concernait l'ensemble des compagnies pétrolières et non pas la France en particulier. L'Irak ne pouvait pas négliger le fait que Paris était le principal acheteur de son pétrole. A ce titre, il est intéressant de relever que si la question algérienne intéressait le gouvernement irakien, ce n'était pas tant par solidarité envers ses « frères arabes », mais par crainte de voir la production pétrolière du Sahara, contrôlée par la France, remplacer la production irakienne¹⁵⁷. Plus que les raisons idéologiques, cette considération économique incita Bagdad à soutenir le FLN, mais laissait la porte de l'Irak ouverte à Paris.

¹⁵³ AHT 80.3/3, note sur les relations franco-irakiennes du 21 septembre 1959.

¹⁵⁴ *Ibidem*.

¹⁵⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, télégramme n°6900/601 de l'ambassade de France à Londres à l'ambassade de France à Washington du 13 octobre 1959.

¹⁵⁶ Philippe Tristani, *op cit*, p. 287.

¹⁵⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 566, télégramme n°1434/AL de Louis Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre intitulé « Comportement de l'Irak à l'égard de la France » du 20 mars 1959.

Préserver une présence française en temps de crise : l'affirmation du rôle diplomatique de la CFP

Malgré une situation difficile, créée par la rupture des relations diplomatiques avec les pays arabes à la suite de la crise de Suez, la CFP parvint à éviter la nationalisation de ses intérêts. Ce succès lui est en grande partie dû car elle mena une intense activité diplomatique, à toutes les échelles, pour assurer la sécurité de ses intérêts. C'est dans cette période de crise que la diplomatie d'entreprise de la CFP attesta de sa force et de son efficacité. Durant ces années, elle gagna en autonomie et se professionnalisa.

Construire une sécurité juridique : la création de l'APPI

Comment assurer, sur le plan international, la sécurité des droits et des investissements miniers et pétroliers ? Telle était la question qui préoccupait, à la fin des années 1950, les hommes d'affaires et les juristes, surtout depuis que les nationalisations se multipliaient dans les pays en développement, où les Occidentaux avaient investi des sommes considérables¹⁵⁸. Le système de garantie, mis en place par la COFACE¹⁵⁹, ne pouvait pas assurer les intérêts pétroliers de la CFP contre le risque d'une nationalisation, tant les sommes engagées étaient importantes. Selon les estimations, si l'IPC était nationalisée, le montant de l'indemnité à payer serait de plus de 500 milliards de francs¹⁶⁰. Exposée à ce risque dans l'ensemble du Moyen-Orient, la CFP joua un rôle central dans l'organisation de la communauté internationale pour y faire face en créant l'Association internationale pour la promotion et la protection des investissements privés à l'étranger (APPI)¹⁶¹.

Dans le but d'étudier ces problèmes et en vue de proposer des solutions pour les prévenir, une Association de droit minier et pétrolier, présidée par Charles Fremicourt, premier Président honoraire à la Cour de Cassation, se constitua, en 1957. Elle réunit les représentants des industries et entreprises minières et pétrolières, des établissements publics, tels que le Bureau des recherches du pétrole, le Bureau interafricain et le Bureau minier d'outremer, et des juristes. Durant une année, cette association travailla en vase clos et, en vue de confronter les résultats de ses travaux, elle prit l'initiative de réunir à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, un colloque auquel participèrent, du 1^{er} au 3 mai 1958, 150 personnalités du monde des affaires et du droit. Le caractère international de cette réunion, à laquelle la presse étrangère et la presse française consacrèrent des comptes-rendus détaillés, était affirmé. Parmi les participants, on peut citer Charles Spofford, avocat de Suez et premier représentant permanent américain à l'OTAN, Arthur Dean, président de la délégation américaine de la Conférence maritime de Genève et successeur d'Allen Dulles à la tête de Sullivan & Cromwell, Hartley Shawcross, ancien procureur général de Grande-Bretagne et avocat de la Shell, M. Leverkus, avocat au barreau de Hambourg et président du Comité des Investissements du Bundestag, M. Guarino, professeur à la faculté de droit de Rome ou M. de Visscher, professeur à la faculté de droit de Louvain¹⁶². Ce colloque étudia les problèmes juridiques sur un plan théorique et pratique. Il créa une commission internationale *ad hoc*,

¹⁵⁸ AHT 92.39/15, note sur le colloque d'Aix en Provence des 2 et 3 mai 1958.

¹⁵⁹ Samir Saul, « La COFACE : des opérations avec garantie de l'État au risque pays », *Les cahiers Irice*, vol. 6, no. 2, 2010, p. 169-195.

¹⁶⁰ AHT 92.39/12, procès verbal de la séance du vendredi 2 octobre 1959.

¹⁶¹ Hervé l'Huillier, « Réponses de la Compagnie française des pétroles à la montée des risques politiques dans le monde pendant les Trente Glorieuses. Avancées et limites », *Les cahiers Irice* 2010/2 (n° 6), p. 85.

¹⁶² AHT 92.39/25, note non datée intitulée « Le colloque d'Aix sur la protection des investissements pétroliers ».

dont la mission était de procéder à l'étude des moyens par lesquels la protection des investissements pourrait être assurée dans le respect de la souveraineté des Etats et dans le cadre du droit international¹⁶³. La mise en place de cette commission posait deux principaux problèmes. Elle ne devait pas apparaître comme l'instrument d'une entreprise, principalement la CFP qui parrainait le projet, ou d'une catégorie d'entreprises, les entreprises pétrolières. De plus, elle devait rester dans le cadre de l'Association française de droit minier et pétrolier, tout en s'en détachant juridiquement pour former une entité à part. Pour répondre à ces préoccupations, ses membres furent désignés par l'Association de droit minier, mais ils constituèrent une nouvelle association de droit suisse, l'APPI, afin de donner un cadre juridique à leurs activités et être ainsi autorisés à solliciter des subsides, permettant de mener à bien leur action. En même temps, chaque membre recevait un mandat de recherche dans son pays respectif et un soutien auprès du plus grand nombre possible d'entreprises représentant les activités les plus diverses¹⁶⁴.

Par ce procédé, la CFP, par le biais de l'Association française de droit minier et pétrolier, était assurée de conserver le contrôle de l'APPI, bien qu'étant un organisme international. Ce contrôle passait par les nominations au sein des organes administratifs. Elle laissa la direction à des étrangers, mais plaça aux postes clés ses hommes. Le Dr. Reinhardt, directeur général du Crédit Suisse, devint ainsi le président de l'APPI. Le comité de direction était composé de banquiers et de juristes internationaux rassemblant toutes les nationalités participantes. L'Allemagne était représentée par le Dr. Hermann Abs, la Belgique par Puissant Baeyens et M. Smets, les Pays-Bas par le Dr. Albarda, le Royaume-Uni par Lord Shawcross et Jeremy Raisman, l'Italie par Aurelio Peccei, les Etats-Unis par Arthur Dean et Charles Spofford et la Suède par Marcus Wallenberg¹⁶⁵. Le poste stratégique de Secrétaire Général fut confié à Pierre Piffault, conseiller juridique de la CFP. Les liens entre l'APPI et la CFP apparaissaient d'autant plus évidents que ce dernier, avant de trouver des locaux à Genève, organisait ses rendez-vous pour l'APPI dans les bureaux de la CFP. Le vice-président de l'APPI était René Massigli¹⁶⁶. Cet ancien diplomate avait pris sa retraite et fut recruté par la CFP, en 1956, comme conseiller diplomatique. Victor de Metz le chargea d'utiliser ses relations pour faire avancer l'APPI, qui était jugée d'un intérêt vital pour l'entreprise. Enfin, parmi les membres fondateurs, on note la présence de Jean Reyre, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, mais qui était aussi administrateur de la CFP. Le contrôle de la CFP était masqué par la contribution de multiples sociétés représentant les activités les plus diverses. Ainsi, l'opération n'apparaissait pas comme étant menée par elle ou par l'industrie pétrolière. En effet, on retrouvait parmi les membres fondateurs de l'APPI de grandes banques et compagnies européennes comme la *Deutsche Bank*, le Crédit Suisse, l'*Imperial Chemical Industries*, *Unilever* ou la *Lloyds*¹⁶⁷. Très vite, l'APPI connut un réel succès, renforcé par les événements de Cuba, et gagna de nouveaux membres. En 1960, elle créa un pont avec un avocat américain de New York, G.W. Haight, membre de la Chambre de commerce internationale pour attirer de grandes firmes américaines. Dès 1961, la *Gulf Oil*, la *Standard Oil of California*, la *Standard Oil of New Jersey* et *IBM* rejoignirent l'APPI¹⁶⁸. Ce succès s'explique par l'action rapide menée par l'association, qui la fit reconnaître comme le spécialiste international de la protection juridique des investissements à l'étranger. Au premier

¹⁶³ AHT 92.39/15, note sur le colloque d'Aix en Provence des 2 et 3 mai 1958.

¹⁶⁴ *Ibid.*, note pour Victor de Metz sur la mise en place de la Commission internationale du 14 octobre 1958.

¹⁶⁵ AHT 92.39/2, note d'information sur l'APPI de février 1961.

¹⁶⁶ AHT 92.39/15, lettre destinée à M. Kopelmanas, conseiller juridique de la Commission économique pour l'Europe du 21 octobre 1958.

¹⁶⁷ *Ibid.*, Protocole du 24 septembre 1958.

¹⁶⁸ Hervé l'Huillier, *op cit*, p. 86-87.

chef, l'APPI replaça le problème sur le terrain pratique et non théorique. Son désir n'était pas d'être une association de plus parmi tant d'autres, mais de coordonner les diverses activités non gouvernementales en vue de provoquer des solutions concrètes qui satisferaient à la fois les intérêts des investisseurs privés et des pays en développement pour créer un climat de confiance¹⁶⁹. Il s'agissait, en examinant les difficultés rencontrées, de discerner le possible et de présenter des méthodes et des recommandations qui tendraient à assurer un degré maximum de protection des risques, tout en tenant compte de l'état des relations interétatiques.

Un nombre croissant de pays en développement, conscient de l'intérêt que présentaient les investissements privés pour stimuler leur expansion économique et accroître le bien-être de leurs populations, désirait marquer sans équivoque le climat de confiance dans lequel ils concevaient la coopération dans ce domaine. Les organisations internationales, l'ONU au premier chef, recherchaient de leur côté les moyens propres à assurer les meilleures conditions aussi bien aux investisseurs qu'aux pays en développement¹⁷⁰. La question des investissements privés fut évoquée durant les débats de la treizième Assemblée Générale (1958-1959) et des résolutions furent adoptées dans le domaine économique, de la coopération et pour le développement. Durant ces discussions, l'accent fut mis sur l'emploi des investissements privés dans les pays en développement. Néanmoins, les investisseurs se montraient encore méfiants. Aux Etats-Unis, en 1959, le Conseil national du commerce notait que le non-respect croissant des contrats et du droit de propriété à l'étranger constituait un obstacle au flot des capitaux privés. La menace d'expropriation avait toujours été un obstacle aux investissements, mais la nationalisation du canal de Suez et, plus généralement, la décolonisation semblaient accroître ce risque. Dénonçant les excès commis au nom de la nationalisation et des réformes agraires, il demandait au gouvernement de protéger ses intérêts et de refuser d'étendre l'aide financière ou économique aux gouvernements qui confisquaient la propriété de citoyens américains sans compensation¹⁷¹. Cette crainte concernait aussi la France. La même année, Francis Leenhardt, député des Bouches du Rhône, demanda au ministre des Finances d'élargir la réglementation en matière de garantie et de financement des exportations et des investissements français à l'étranger.

La fin des années 1950 et le début des années 1960 mirent en avant ce problème. L'action entreprise par l'APPI se basait sur une conception nouvelle de la protection des investissements à l'étrangers, conception qui tendait à assurer à l'investisseur privé un recours direct à l'encontre du pays dans lequel était effectué l'investissement. L'aléa de la protection diplomatique se trouvait ainsi écarté. Le principe relatif à la nécessité de recourir à l'arbitrage pour régler les différends entre Etats et investisseurs retenait plus particulièrement l'attention. Aussi les membres français de l'APPI préconisèrent un recours systématique à l'arbitrage qui, au demeurant, permettait également à l'Etat d'exercer rapidement ses recours contre son partenaire¹⁷². La CFP connaissait bien ce modèle puisque ses concessions pétrolières au Moyen-Orient incluaient des clauses d'arbitrage. L'analyse comparée des conventions pétrolières du Moyen-Orient fait apparaître les perfectionnements apportés dans le fonctionnement de l'arbitrage. La première de ces conventions, comportant une clause d'arbitrage, remonte au 14 mars 1925. Ce fut celle passée par la *Turkish Petroleum Company*, devenue par la suite l'IPC, avec le gouvernement irakien. Durant les années 1931 et 1932,

¹⁶⁹ AHT 92.39/2, note d'information sur l'APPI de février 1961.

¹⁷⁰ Giuliano Garavini, *After Empires : European integration, decolonization, and the challenge from the global South, 1957-1985*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 19-30.

¹⁷¹ AHT 92.39/4, bulletin n°2 de l'APPI, janvier 1960.

¹⁷² AHT 92.39/2, note intitulée « Travaux de l'Association » de 1961.

L'IPC signa des conventions avec le Haut commissaire en Palestine et les gouvernements transjordanien, syrien et libanais pour le transit du pétrole. Toutes ces conventions comportaient une clause compromissoire, rédigée en termes identiques, reflétant le premier état de la technique de l'arbitrage entre particuliers et Etats. A l'origine, elle ne reproduisait que l'affirmation de la volonté des contractants d'aller à l'arbitrage. Certes, le contrat prévoyait un mode de désignation des arbitres, mais aucune disposition ne figurait permettant de passer outre un défaut de désignation de son arbitre par l'une des parties. A fortiori, rien n'était prévu pour la détermination des règles de la procédure arbitrale, ni, à plus forte raison, du droit applicable. Il faut attendre le 29 avril 1933, date à laquelle était signée la Convention entre l'*Anglo-Persian Oil Company* et le gouvernement iranien, pour avoir une clause d'arbitrage, dont la technique était considérablement améliorée par rapport aux conventions de l'IPC. La non-désignation de son arbitre par l'une des parties ne paralysait pas l'arbitrage. Dans ce cas, une procédure était prévue qui permettrait la désignation d'un arbitre unique à la requête de la partie la plus rapide. D'autre part, des règles précises de procédure étaient déterminées, ainsi que le renvoi pour le droit applicable aux règles de la Cour Permanente de Justice Internationale¹⁷³. Par la suite, lors de la signature de l'accord du consortium iranien des pétroles en 1954, la clause d'arbitrage figurant dans l'accord était à nouveau perfectionnée de façon que l'automatisme de l'arbitrage soit définitivement assuré.

Ce système avait fait ses preuves au Moyen-Orient. Si la presse occidentale aimait mettre en avant les conflits entre les compagnies pétrolières et les Etats producteurs, elle ne parlait pas des arbitrages, qui chaque année, permettaient de résoudre l'essentiel des différends pétroliers. Pour prendre l'exemple irakien, jusqu'à la proclamation de la loi 80 du 12 décembre 1961 qui nationalisa 99,5 % de la concession de l'IPC¹⁷⁴, jamais le gouvernement ne refusa d'exécuter une sentence arbitrale, même si elle était contre ses intérêts¹⁷⁵. La CFP voulait donc, sinon l'inclusion généralisée de ce système dans les contrats, du moins obtenir l'acceptation par les Etats d'un organisme d'arbitrage qui serait considéré par chaque partie comme impartial et désintéressé. Plusieurs pays en développement, conscients de l'intérêt que présentaient les investissements pour stimuler leur croissance, pourraient, par ce système, attirer les investisseurs en créant un climat de confiance. Les efforts faits, en ce sens, par l'APPI n'étaient pas uniques, mais elle avait su s'imposer comme la référence internationale en créant une commission spécialisée, qui élaborait un projet de Centre international d'arbitrage. L'intention de l'APPI était d'appeler les représentants des pays en développement à venir discuter, au sein de cette commission, les modalités de mise en place de ce centre. Le but à atteindre n'était pas de créer une institution à la compétence de laquelle les Etats accepteraient par avance de recourir pour la solution de leurs différends, mais de mettre à la disposition des investisseurs et des Etats un organisme auquel ils devraient recourir lors de la conclusion d'un contrat ou pour le règlement d'un différend. L'APPI invita également les grands organismes spécialisés, tels l'*American Arbitration* et la Chambre de commerce international, à s'associer à ses travaux¹⁷⁶. En les invitant, elle ne voulait pas se limiter à l'élaboration de solutions nationales, prises dans un contexte politique, mais dépolitiser le problème.

¹⁷³ AHT 92.39/17, note non datée de l'APPI sur l'arbitrage dans les conventions minières et pétrolières.

¹⁷⁴ Philippe Tristani, « L'Iraq Petroleum Company, les États-Unis et la lutte pour le leadership pétrolier au Moyen-Orient de 1945 à 1973 », *Histoire, économie & société*, vol. 29e année, n°2, 2010, p. 81-107.

¹⁷⁵ AHT 92.39/23, compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Protection des investissements » du 12 mai 1959.

¹⁷⁶ AHT 92.39/2, note d'information sur l'APPI de février 1961.

La CFP, par l'intermédiaire de Jean Reyre et René Massigli, fit tout son possible pour intégrer une sanction effective en cas de non-respect des engagements. Face aux risques pour ses intérêts en Irak, l'entreprise voulait pouvoir compter sur une condamnation des Etats, en cas d'arbitrage, pour rendre la protection des investissements crédible. La CFP se doutait qu'en cas de nationalisation confiscatoire, les Etats concernés ne paieraient pas une indemnisation sans contrainte. C'est pourquoi elle eut l'idée de créer un Fonds de garantie pour être l'intermédiaire qui paierait l'indemnité. En devenant l'intermédiaire entre l'entreprise et l'Etat, ce fonds devait apaiser et dépolitiser le conflit. Les nationalisations du pétrole iranien et du canal de Suez montrèrent que les entreprises, qui n'avaient pu obtenir une compensation jugée satisfaisante, se tournèrent vers l'Etat dont elles étaient ressortissantes¹⁷⁷. Le conflit devenait politique et pouvait déboucher sur une crise internationale. L'avantage d'un fonds de garantie serait ainsi d'éviter une pression directe d'un Etat sur un autre, puisque ce fonds mènerait les négociations sur un plan financier et non politique. Le fonds, en indemnisant les entreprises, les écartait de l'arbitrage, ce qui permettait d'apaiser les négociations et de les rendre plus aisées. Il négocierait en son nom, et non pour l'entreprise, afin d'obtenir un dédommagement auprès de l'Etat pour les sommes versées à titre d'indemnités.

Pour assurer cette dépolitisation, l'administration du fonds serait confiée à des représentants d'institutions internationales, comme la BIRD, l'OECE et la Chambre de commerce international. Lorsqu'un contrat serait signé, à la fois le prêteur et l'emprunteur devraient s'engager, vis-à-vis du fonds, à lui verser une prime d'assurance. Au fur et à mesure que les nouveaux contrats seraient signés, l'ensemble des primes finirait par s'accumuler et fournirait un matelas d'espèces. Lorsqu'un des contractants n'aurait pas tenu ses engagements, la procédure d'arbitrage s'appliquerait. Si un droit d'indemnité était reconnu, l'entreprise qui y aurait droit se tournerait vers le Fonds de garantie et lui demanderait de régler, pour le compte de l'Etat condamné, l'indemnité. Le fonds se tournerait ensuite vers l'Etat pour obtenir le remboursement des indemnités payées. Pour créer une pression sur l'Etat condamné, le Fonds n'approuverait plus de nouveaux contrats dans ce pays, entraînant ainsi un recul des investissements¹⁷⁸. Consciente de l'incapacité de la COFACE à l'indemniser en cas de nationalisation, la CFP trouva ainsi une solution, qui passait par l'internationalisation de la garantie. L'expérience avait démontré que les systèmes de garantie institués sur le plan national par les pays occidentaux ne suffisaient pas pour promouvoir un renforcement des mouvements des investissements vers l'étranger. Au système en vigueur aux Etats-Unis, le *Mutual Security Act* de 1954¹⁷⁹, on reprochait de comporter une limitation trop étroite des risques garantis, tant en ce qui concerne la définition de ces risques que l'aire géographique dans laquelle la garantie pouvait être obtenue. Il s'était surtout appliqué aux investissements en Europe occidentale, où le risque était faible. D'autre part, il ne s'appliquait à aucun risque de guerre ou de nationalisation¹⁸⁰. Si bien que les investisseurs avaient finalement souvent recours à de coûteuses assurances de crédit à l'exportation.

Quant au système allemand, défini par la loi du 6 juillet 1959 et les directives du ministre de l'Economie du 25 septembre 1959, il suscita des controverses dans les milieux économiques qui lui reprochèrent un pourcentage trop élevé de franchise, une trop courte durée de la garantie, l'exagération et la rigidité des réductions annuelles appliquées à la garantie. L'une des difficultés principales rencontrée par les expériences tentées sur le plan

¹⁷⁷ AHT 92.39/22, note sur le Fonds International de garantie des investissements privés du 2 décembre 1959.

¹⁷⁸ AHT 92.39/12, procès verbal de la séance du vendredi 2 octobre 1959.

¹⁷⁹ Robert H. Deans, « U.S. Foreign Assistance Programs: The Impact of Local Currencies in Economic Development », *The Journal of Developing Areas*, vol. 5, no. 4, 1971, p. 589-604.

¹⁸⁰ AHT 92.39/22, rapport non daté sur le fonds de garantie international et les assurances d'Etat.

national était que ces systèmes supposaient la conclusion préalable de traités bilatéraux de protection des capitaux, qui s'avérait le plus souvent longue et difficile et engendrait des surenchères politiques, ces traités dépendant des relations entre les deux pays¹⁸¹. A supposer même que les systèmes nationaux de garantie, surmontant ces difficultés, parviendraient à se développer jusqu'à englober la majorité des Etats, le fait qu'ils reposeraient sur une multitude de traités bilatéraux serait un obstacle à l'élaboration d'une jurisprudence uniforme en matière de protection des investissements, seul moyen de parvenir à une dépolitisation des litiges entre les investisseurs et les Etats.

La CFP savait qu'elle ne pourrait mettre en place un Fonds de garantie international que si elle obtenait la caution des Nations unies. C'est pourquoi l'APPI s'efforça, avec succès, d'obtenir cette caution. Elle participa, en 1960, à l'élaboration du rapport du Secrétaire Général des Nations unies sur les recommandations à faire en matière de protection des investissements privés. Elle eut la satisfaction de trouver dans ce rapport, qui fut adopté à l'unanimité, moins l'abstention du bloc soviétique, par le Conseil économique et social, la création d'un organisme arbitral visant à favoriser les investissements¹⁸². Les organisations internationales s'emparèrent de la question et les travaux de l'APPI servirent de base à cette législation internationale en construction. L'APPI avait procédé à un examen d'ensemble du problème et avait élaboré un projet, rédigé par Lord Shawcross et le Dr. Abs, de convention multilatérale. L'OECE s'était emparée de ce problème et donna des instructions au comité des Transactions invisibles pour qu'un projet de traité multilatéral soit élaboré, en se basant sur le projet Abs-Shawcross¹⁸³. Les débats révélèrent que si les gouvernements reconnaissaient la nécessité d'organiser la protection des investissements, ils n'étaient pas prêts à abandonner une part de leur souveraineté.

A ce stade, la tâche de l'APPI était de rassembler les travaux déjà accomplis sur l'arbitrage et de choisir, parmi les solutions proposées, celles qui apparaissaient le plus aisément négociables pour proposer un projet qui tienne compte de la situation géopolitique. En effet, le problème n'était pas essentiellement juridique, mais surtout politique. Un traité de protection des investissements à l'étranger était, pour les Etats, une renonciation à une part de leur souveraineté, d'où leurs réticences. Les positions adoptées dans les conférences internationales reflétaient le souci des Etats, particulièrement des pays en développement, d'éviter toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Dès la charte de La Havane de 1948¹⁸⁴, créant l'Organisation internationale du commerce, on trouve, à côté d'une clause spécifiant que « les Etats membres s'engagent à assurer des conditions suffisantes de sécurité aux investissements existants et à venir », une disposition qui limite sensiblement l'étendue de la première en réservant à l'Etat le droit « de prendre toutes mesures pour s'assurer que les investissements étrangers ne serviront pas de base à une ingérence dans ses affaires intérieures »¹⁸⁵. Toutefois, si les Etats paraissaient hostiles à des engagements précis souscrits dans une convention multilatérale, les abandons de souveraineté qu'impliquerait une protection complète des investissements privés étant rejetés, on ne relevait pas chez eux une opposition systématique de principe. Par conséquent, une voie d'action pouvait être trouvée.

¹⁸¹ AHT 92.39/13, rapport du comité de travail pour la constitution d'un fonds de garantie international du 13 septembre 1961.

¹⁸² AHT 92.39/2, note intitulée « Travaux de l'Association » de 1961.

¹⁸³ AHT 92.39/4, bulletin n°1 de l'APPI, décembre 1959.

¹⁸⁴ Jean-Christophe Graz, *Aux sources de l'OMC : la Charte de La Havane, 1941-1950*, Droz, Genève, 1999. Sylvain Zini, « Promouvoir l'ouverture commerciale et le progrès social : les normes de travail équitables dans la Charte de La Havane (1948) », *Relations internationales*, vol. 174, no. 2, 2018, p. 53-72.

¹⁸⁵ Acte final de la conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi tenue à La Havane du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948, article 12, p. 20.

L'APPI s'y engouffra en encourageant l'établissement d'une convention pour le règlement des litiges entre les États et les investisseurs étrangers. Concrètement, elle fit un lobbying actif auprès des grandes instances internationales pour que des résolutions en faveur des garanties soient votées, pour qu'un fonds de garantie soit mis en place et pour qu'une juridiction soit établie pour arbitrer les différends¹⁸⁶.

Ce projet, initié par la CFP pour garantir ses intérêts au Moyen-Orient, est un parfait exemple d'autonomie de la diplomatie d'entreprise. En effet, le gouvernement français s'était jusqu'alors montré réfractaire à l'idée d'arbitrage entre États et particuliers. Il acceptait difficilement l'idée qu'un particulier puisse poursuivre un État devant une juridiction arbitrale¹⁸⁷. A la différence des pays anglo-saxon, où la loi et la coutume faisaient des arbitres de véritables auxiliaires de la justice, la France considérait l'arbitrage comme une procédure exceptionnelle qu'il convenait de réglementer sévèrement. Le principe était d'interdire l'arbitrage, sauf pour des cas spécifiques. L'arbitrage était jugé contraire aux principes du droit administratif français, mais, grâce au lobbying intensif de la CFP et aux travaux menés en commun avec l'État sur la manière dont l'arbitrage devait être pris en compte dans les accords d'Evian de 1962, un assouplissement de ce principe s'instaurait et les cas pouvant être soumis à l'arbitrage devinrent de plus en plus nombreux. Les contrats d'assurance maritime, les contestations relatives aux actes de commerce ou à des différends entre associés entrèrent dans le domaine de l'arbitrage¹⁸⁸. Au sein de la commission de la Banque Mondiale sur l'arbitrage, René Massigli put obtenir la nomination, parmi les représentants français, de Pierre Piffault. Sous son impulsion, les représentants français, après avoir adopté une attitude négative lors des premières réunions, modifièrent leur position et défendirent l'arbitrage. Avec l'Algérie, le gouvernement français poussa lui-même à la signature d'une convention d'arbitrage¹⁸⁹. L'objectif de la CFP était atteint. A partir de 1962, elle put prendre ses distances avec l'APPI, la question de la protection des investissements ayant été reprise par les grandes institutions internationales et les États. Il s'agissait d'un succès important pour la diplomatie de la CFP qui, durant ces années, connut une profonde transformation et professionnalisation.

La professionnalisation de la diplomatie de la CFP

Nous avons précédemment vu que la CFP préféra mettre l'accent sur la diplomatie économique au détriment de la diplomatie culturelle qui ne disposait que de peu de moyens¹⁹⁰. Avec la crise de Suez, la tendance s'inversa, mais le lien entre les deux restait présent. Une note de la CFP défendait cette action en stipulant que « le culturel est souvent l'antichambre de l'économique et du politique »¹⁹¹. En théorie, le boycott culturel de la France était total et certains officiels irakiens comme M. Mahdawi, président du tribunal du peuple, ne manquaient pas une occasion de le proclamer au nom de la « solidarité avec le peuple algérien »¹⁹². En pratique, il en allait différemment. La CFP put maintenir des contacts culturels et même en établir de nouveaux, à condition de le faire discrètement par voie de relations privées. Le groupe disposait donc de marges de manœuvres pour agir, comme en atteste l'augmentation du budget de sa politique culturelle. En 1962, il était de 914.000 nouveaux francs (NF), contre 674.000 NF en 1961. Parmi cette somme, 470.000 NF étaient

¹⁸⁶ Hervé l'Huillier, *op. cit.*, p. 87-88.

¹⁸⁷ AHT 92.39/2, lettre de Pierre Piffault à René Massigli du 26 novembre 1963.

¹⁸⁸ AHT 92.39/17, note non datée de l'APPI sur l'arbitrage.

¹⁸⁹ AHT 92.39/2, note de René Massigli non datée.

¹⁹⁰ Voir chapitre 2.

¹⁹¹ AHT 925.26/28, note de la CFP intitulée « Relation franco-irakiennes » du 20 novembre 1961.

¹⁹² AHT 80.3/3, note sur les relations franco-irakiennes du 21 septembre 1959.

destinés au Moyen-Orient, qui formait le premier poste de dépense. L'augmentation de ce budget s'expliquait par l'accroissement de la contribution que la CFP à la formation des cadres pour compenser le départ de l'Etat français. Son aide aux étudiants du Moyen-Orient représentait une dépense de 260.000 NF. L'entreprise accorda des bourses universitaires à 22 étudiants (11 Irakiens, 3 étudiants de la République arabe unie, 3 Iraniens, 3 Libanais et 2 Bahreïnais) en 1962, ces boursiers étant choisis par le représentant de la CFP à Bagdad¹⁹³.

Le domaine culturel semblait être un vecteur plus aisé pour renouer des contacts, alors que les appels au boycott des produits français paraissaient restreindre les possibilités économiques. Dès les derniers mois de 1956, le CDS développa ses contacts à Paris dans les milieux officiels, s'efforçant d'éclairer ceux-ci sur les problèmes qui se posaient au Moyen-Orient. En période de crise diplomatique, le CDS pouvait organiser des débats, préparer des publications et servir également de discret lieu de rencontre entre responsables politiques et dirigeants du groupe. Il servit de terrain neutre, commode pour l'établissement de contacts politiques utiles à la préparation de négociations officielles¹⁹⁴. C'est pourquoi il fournit une aide à certains intellectuels du Moyen-Orient, comme Ehsan Naraghi, chargé de mission sur le terrain social par la NIOC, susceptibles de favoriser le retour à des relations diplomatiques normales. Le CDS put ainsi maintenir ses contacts locaux. Son action s'avéra vitale pour le maintien de la présence culturelle française. Mis à part le Liban, où l'influence française continua de s'exercer dans des conditions normales, les événements de l'automne 1956 eurent, pour le rayonnement de la culture française au Moyen-Orient, de lourdes conséquences. Le contingent des bourses allouées aux pays de cette région dut être diminué, les chantiers de fouilles étaient fermés ou retirés à la direction française. Surtout, les vicissitudes politiques entraînèrent la fermeture d'un grand nombre d'établissements d'enseignement ou de recherche et le départ de la grande majorité des professeurs français du Moyen-Orient¹⁹⁵. Le CDS avait donc un vaste champ d'action du fait du retrait contraint de l'Etat.

Signe du succès rencontré, Guy Mollet et le ministère des Affaires étrangères le chargèrent de créer, à la fin de l'année 1956, la revue *Orient*, reprenant une vieille idée de Jean Rondot. Depuis 1953, celui-ci militait pour la création d'une revue française consacrée aux problèmes du Moyen-Orient¹⁹⁶. Guy Mollet avait déjà évoqué cette idée lors de la création du Comité France-Orient. Il souhaitait donner au comité un moyen d'expression en établissant une revue qui se consacrerait à l'étude scientifique de l'évolution politique, économique, religieuse et sociale du Moyen-Orient¹⁹⁷. La crise de Suez mit en avant la nécessité d'une telle revue, qui fut finalement déléguée au CDS. Jean Rondot utilisa la riche documentation du CDS pour l'accueillir dans ses bureaux. Marcel Colombe, orientaliste et professeur à l'École des langues orientales, se chargea de sa rédaction et fit bénéficier le CDS de ses contacts. Cette collaboration permit à Jean Rondot d'obtenir un nouveau vecteur d'action. La revue lui fournissait de nouveaux contacts¹⁹⁸. Au nom d'une revue scientifique, le CDS pouvait s'entretenir plus facilement avec les personnalités politiques. Cette formule permettait de poursuivre des contacts et des échanges, ce qui n'était pas toujours possible dans le cadre d'un service officiel de la CFP. L'entreprise s'appuyait ainsi sur les orientalistes et la

¹⁹³ AHT 90.13/1, note sur le budget 1962 de la politique culturelle de la CFP, 2 mars 1962.

¹⁹⁴ Hervé l'Huillier, *op. cit.*, p. 92.

¹⁹⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 454, note intitulée « Données actuelles d'une politique française à l'égard du monde arabe particulièrement dans le Proche et le Moyen-Orient » du 10 juin 1958.

¹⁹⁶ AHT 80.3/6, lettre de Jean Rondot à Louis Chevalier, Professeur au collège de France, du 3 octobre 1957.

¹⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, lettre du Président du Conseil au ministre des Affaires étrangères du 5 juillet 1956.

¹⁹⁸ AHT 80.3/3, lettre de Rondot à Montaigne du 20 juin 1956.

diplomatie universitaire¹⁹⁹, deux piliers traditionnels de la présence française dans la région²⁰⁰, pour renforcer son réseau durant cette période de crise diplomatique.

Ainsi, malgré de nombreux facteurs adverses, l'influence française resta importante grâce à la CFP. Ces relations permirent de maintenir de contacts politiques discrets, comme on peut le constater par l'intérêt porté à ce qui était écrit en France sur le Moyen-Orient. La revue *Orient* était largement diffusée dans les pays arabes. On la trouvait facilement dans les grandes librairies de Beyrouth, du Caire et de Bagdad. Le bulletin mensuel du CDS était toujours réclamé par les intellectuels locaux, comme Jean Ernest, doyen de la faculté de droit et d'économie de Bagdad, qui y voyaient un instrument utile pour recouper leur propre manière de voir²⁰¹. Chrétien, d'origine arménienne, Jean Ernest semblait un bon intermédiaire. Son influence n'était pas négligée car elle pouvait être utile à la défense des intérêts français en Irak. Il avait fait ses études en France et avait été nommé membre du Conseil économique, sorte de *brain-trust* que le général Kassem consultait sur les grands problèmes économiques. En outre, il venait d'accepter de diriger l'Ecole d'Administration que le gouvernement irakien mettait sur pied²⁰². La CFP eut recours à ses services à plusieurs reprises comme conseiller pour les questions pétrolières et économiques, mais aussi pour réaliser des actes officiels et démarches auprès de l'administration irakienne. En raison des circonstances politiques et pour éviter de l'affaiblir, vis-à-vis des Irakiens, l'entreprise décida que les services qu'il rendait le seraient au simple titre de cousin de Mme Khayatt, secrétaire du groupe à Bagdad. Enfin, son rôle de conseiller resta strictement confidentiel. Son nom ne figurait, à ce titre, ni dans les dossiers de la succursale, ni dans la correspondance échangée avec Paris²⁰³. Devenant son intermédiaire clé avec le gouvernement irakien, la CFP poussa le Quai d'Orsay à faciliter sa venue en France. Jean Ernest et sa femme devaient, en juillet 1959, séjourner deux mois en Europe. La nouvelle réglementation interdisant aux Irakiens de se rendre en France, il fut décidé d'éviter l'apposition d'un visa sur leurs passeports. Dans ces conditions le Quai d'Orsay délivra au consul à Genève des instructions pour qu'il délivre à Jean Ernest et sa femme des laissez-passer pour un séjour en France. A titre de précaution supplémentaire, ces autorisations ne furent délivrées qu'après un premier contact d'un représentant de la CFP avec Jean Ernest²⁰⁴. Les actions du ministère étaient impulsées par la CFP, qui décida de la procédure à suivre, montrant ainsi son influence sur la diplomatie française avec l'Irak.

Un évènement permet de dater ce passage de relais entre l'Etat et la CFP. La révolution du 14 juillet 1958, qui porta au pouvoir le général Kassem, laissa espérer que le nouveau régime, en quête de légitimité internationale, accepterait de renouer des relations diplomatiques avec la France. Pour initier ce rapprochement, le terrain culturel parut le moins risqué et les besoins étaient urgents. À la suite de la rupture diplomatique, les établissements français fermaient les uns après les autres. Profitant de cette absence, la culture anglo-saxonne s'imposait d'avantage et les étudiants arabes, privés des bourses françaises, prenaient la route de Londres, Moscou, Berlin, Rome ou Sofia²⁰⁵. Pour stopper ce déclin, le Quai d'Orsay

¹⁹⁹ Guillaume Tronchet, « L'expertise universitaire en diplomatie. Entre valorisation sociale et assignation à résidence (1900-1940) », dans Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p.305-317.

²⁰⁰ Voir chapitre I.

²⁰¹ AHT 80.3/2, rapport du Conseil d'administration du CDS sur l'exercice 1959.

²⁰² AHT 92.26/32, note confidentielle de François de Laboulaye du 17 juin 1959.

²⁰³ AHT 92.26/28, compte rendu des entretiens entre Jean Ernest et J.R. Lerede à Bagdad du 10 avril 1959.

²⁰⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 569, télégramme n°16/AL du ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Intérieur intitulé « Séjour de Jean Ernest, ressortissant irakien » du 23 juin 1959.

²⁰⁵ AHT 90.13/1, note de Pierre Rossi sur le pétrole et la culture de Rossi du 8 avril 1974.

envoya Pierre Rossi, ancien directeur du centre culturel de Bagdad, en Irak, le 15 août 1958, avec Jean Rondot. Lorsque l'avion atterrit, un agent de police monta à bord et pria Pierre Rossi d'y demeurer. Les autorités irakiennes refusèrent son débarquement, malgré son passeport, au motif qu'il ne pouvait pas être considéré comme un simple voyageur privé, car il y avait exercé des fonctions officielles et était un fonctionnaire en « mission politique »²⁰⁶. En revanche, Jean Rondot fut autorisé à descendre et celui-ci mena, seul, la mission prévue. Cet événement révélait que l'Irak, qui avait accepté une reprise partielle des relations culturelles, voulait négocier avec la CFP et non avec l'Etat français tant que le problème algérien demeurait irrésolu. Loin d'exclure l'Etat, cette forme de privatisation de la diplomatie lui permit de se maintenir indirectement dans un espace d'où il avait été exclu. Cette diplomatie privée se mit en place et se développa toujours en accord avec les plus hautes autorités de l'Etat. Sur leur recommandation, la CFP entreprit, à la fin de l'année 1958, de rétablir des relations culturelles avec l'Irak et d'assumer des responsabilités nationales (démarches officieuses auprès des capitales arabes, multiplication des crédits d'aide aux écoles et aux instituts demeurés ouverts)²⁰⁷. Jean Ernest joua les intermédiaires entre l'entreprise et le gouvernement irakien pour relancer ces relations et gérer les affaires courantes de la succursale de Bagdad²⁰⁸.

En 1959, la CFP mit en œuvre un programme d'aide directe aux étudiants du Moyen-Orient en accordant 25 bourses à de jeunes gens qui voulaient poursuivre des études supérieures en France. Ce nombre n'était pas négligeable puisqu'il était, dès l'origine, supérieur à celui des bourses accordées par le ministère des Affaires étrangères avant 1956. La CFP versait le montant de ces bourses au Musée social, une fondation privée, reconnue d'utilité publique, qui était un centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales²⁰⁹. Les étudiants ne connaissaient que cet organisme et ignoraient le rôle que jouait la compagnie. Cette procédure fut mise au point avec la direction générale des Affaires culturelles du ministère des Affaires étrangères. Elle était systématiquement tenue informée de l'action de la CFP auprès de ces étudiants. A l'origine, les étudiants étaient choisis par une commission d'orientalistes et Pierre Rossi²¹⁰. Ce dernier avait des contacts permanents avec ces boursiers. Il put ainsi collecter des renseignements sur l'évolution politique, économique et sociale de leur pays, comme l'attestent ses différentes notes au chef du département des Relations extérieures. En 1961, 32 étudiants du Moyen-Orient bénéficièrent de l'aide de la CFP, sous forme de bourses d'études ou de subventions de courte durée. S'il s'agit d'un cas de privatisation d'une action auparavant prise en charge par l'Etat, cela n'aboutit pas à son exclusion. La procédure d'octroi et le choix des boursiers furent mis au point en liaison avec la direction générale des Affaires culturelles du ministre des Affaires étrangères²¹¹. Pour gérer ce nouveau service de la CFP, le Quai d'Orsay y détacha Pierre Rossi, qui gérait les bourses offertes par le ministère avant 1956. Cette nomination menaça d'ailleurs la reprise des relations franco-irakiennes. Jean Ernest informa la CFP que les autorités irakiennes ne pouvaient pas admettre que Pierre Rossi, à qui l'entrée en Irak avait été refusée, soit appelé à exercer une activité auprès des étudiants irakiens. Il exigea que Pierre Rossi soit éloigné de tout contact avec les étudiants irakiens en France²¹². Pour éviter la rupture, Pierre Rossi dut

²⁰⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, lettre de Pierre Rossi à J. de Garnier des Garets, chargé d'Affaires de France à l'ambassade de France au Liban du 16 août 1958.

²⁰⁷ AHT 90.13/1, note de Pierre Rossi sur le pétrole et la culture du 8 avril 1974.

²⁰⁸ AHT 80.3/3, note pour Monsieur de Laboulaye du 30 septembre 1959.

²⁰⁹ Colette Chambelland (dir.), *Le Musée social en son temps*, Paris, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1998.

²¹⁰ AHT 90.13/1, note pour Vincent Labouret sur les questions culturelles du 12 décembre 1963.

²¹¹ *Ibid.*, note de Claude Verdier sur l'action culturelle du groupe CFP.

²¹² AHT 80.3/3, note pour Monsieur de Laboulaye du 30 septembre 1959.

continuer dans l'ombre son travail et resta, officiellement, cantonné à la gestion logistique du service des bourses de la CFP. Dans la pratique, il s'occupait toujours de réunir les dossiers de candidatures et restait en contact avec les boursiers.

A la fin de l'année 1960, Victor de Metz donna son accord pour la constitution d'un fonds qui devait permettre à des universitaires, fonctionnaires et techniciens irakiens d'effectuer des voyages d'études en France. Ces crédits financèrent le voyage de quatre médecins et biologistes irakiens, effectuant un stage à l'Institut Pasteur. Une visite de la raffinerie Normandie fut également organisée pour une vingtaine de stagiaires de la coopération technique. En collaboration avec les services des Relations culturelles, la CFP apporta sa contribution à une exposition de reproductions de tableaux d'impressionnistes français qui eut lieu à Bagdad à la fin de l'année 1961. A la demande de Jean Ernest, des ouvrages d'art et de littérature étaient offerts à la bibliothèque centrale de l'université de Bagdad, à celle de la Faculté des Lettres, à celle de l'Institut des Beaux-arts et à celle de l'Institut des Arts populaires et de la Culture²¹³. Le Quai d'Orsay cofinçait une partie de ces projets, mais la CFP payait l'essentiel de ces efforts. Il en fut ainsi lors de la venue en France d'Al Jadir, doyen de la faculté des Beaux-arts de Bagdad. La CFP finança son voyage, alors qu'il avait été prévu à l'origine que les Affaires étrangères supporteraient la moitié des frais. D'après la conversation que René Granier de Lilliac eut avec la direction des Affaires culturelles, celle-ci ne disposait pas de crédits à affecter à de tels voyages²¹⁴. L'organisation de ces voyages devait donc être intégralement prise en charge par l'entreprise jusqu'à la reprise des relations diplomatiques en 1963.

Le bilan de cette action culturelle fut positif. Non seulement, la France sauvegarda sa présence culturelle, mais celle-ci gagna même du terrain. A partir du 1^{er} octobre 1961, une deuxième langue (français, allemand ou russe) était enseignée dans tous les lycées et collèges irakiens aux côtés de l'anglais. Grâce aux notes de Jean Ernest, on constate que cette mesure fut prise pour favoriser l'enseignement du français. Ainsi, un cours de français était créé à Radio-Bagdad et le ministère de l'Orientation Nationale demanda à la CFP de lui apporter un concours discret à cet effet. Dans un autre domaine, à la suite de la parution, en juin 1961, dans la revue *Orient* d'un article sur l'art irakien, illustré par des photos ramenées par le CDS de Bagdad, le ministre irakien des Affaires étrangères demanda de servir d'intermédiaire pour une commande discrète de 2000 numéros, alors même que le gouvernement boycottait officiellement la France²¹⁵. L'action de la CFP et son rôle d'intermédiaire étaient reconnus, aussi bien par Bagdad que par Paris.

Ces mesures s'expliquaient également par l'importance du français dans les organismes internationaux. Les dirigeants irakiens avaient pris conscience de l'isolement de leur pays, tant sur le plan politique qu'économique et culturel, et souhaitaient rompre avec cette attitude. Notons à cet égard que l'Irak, qui avait boycotté l'Assemblée générale de l'UNESCO en 1960, sous prétexte qu'elle se tenait à Paris, revint sur sa position et décida de se faire représenter au siège de l'organisation en 1961. On peut aussi mentionner la volonté irakienne de ne pas laisser à l'Egypte le monopole des relations entre le monde arabe et les pays francophones, nouvellement indépendants, d'Afrique. De plus, la CFP sut jouer sur le désir de l'Irak de se dégager de l'influence, trop exclusive, des Anglo-Saxons, aussi bien au point de vue politique que culturel et économique, sans pour autant tomber sous la coupe de l'URSS qui inquiétait Kassem. En janvier 1962, M. Salman, ministre des Affaires pétrolières, dans le cadre d'un

²¹³ AHT 90.13/1, note sur le budget 1962 de la politique culturelle de la CFP, 2 mars 1962.

²¹⁴ *Ibid.*, note pour M. Labouret intitulée « Questions culturelles » du 12 décembre 1963.

²¹⁵ AHT 92.26/28, note de la CFP intitulée « Relation franco-irakiennes » du 20 novembre 1961.

entretien privé à Genève, confirma ce désir de conserver une présence française en affirmant que Bagdad avait le sentiment que la CFP était plus proche de ses positions que les autres groupes. Cela venait d'une communauté occasionnelle d'intérêts, bien mise en avant par la CFP au sein de l'IPC, et nullement d'une affinité ou d'une sympathie particulière sur d'autres plans. Ainsi, entre les Anglo-Saxons et les Soviétiques, la CFP gardait une certaine place pour la France si l'hypothèque algérienne était levée²¹⁶. Cette dernière en profita après 1963.

La CFP sut se faire reconnaître comme un interlocuteur légitime par les Irakiens. En raison de l'absence, à peu près totale, de relations entre la France et l'Irak, elle était amenée à servir de plus en plus activement d'intermédiaire entre les personnalités, universitaires et hauts fonctionnaires irakiens, et les services du ministère français des Affaires étrangères ainsi que divers organismes français universitaires ou scientifiques. La CFP fit tout son possible pour ne rien faire qui puisse engager le gouvernement français. Cette préoccupation exigeait en particulier que les relations demeurent sur un plan strictement universitaire ou savant et à l'échelon des personnalités ou des organismes intéressés. Ceci lui permettait d'agir rapidement et de nouer des relations, précises et discrètes, qui ne risquaient pas de soulever officiellement le problème des relations culturelles entre les deux pays avec les incidences politiques que cela pourrait comporter. Dans cette optique, et bien que son programme culturel ait été mis au point avec le Quai d'Orsay, la CFP veilla à ce que les Relations culturelles n'apparaissent pas en tant que telles dans les divers envois, échanges de correspondance ou invitations, et que ceux-ci soient exclusivement réalisés sous le couvert d'organismes tels que la Faculté des Lettres de Paris ou l'Institut Pasteur. De même, comme nous l'avons vu avec Jean Ernest, la CFP chercha à ne rien faire qui puisse compromettre, vis-à-vis de leur gouvernement, les personnalités irakiennes qui avaient pris l'initiative et la responsabilité des tentatives de rapprochement. C'est pourquoi, elle chercha toujours à agir avec une grande prudence et par étape. Son programme culturel restait relativement modeste et était considéré comme un test, comme une première série de tentatives qui comportaient le maximum de chances de réussite avec le minimum de risques. Dans cette optique, la CFP chercha systématiquement, à l'occasion de ses interventions en Irak, à éviter de faire figure d'attaché culturel plus ou moins camouflé²¹⁷. On retrouve une situation similaire à celle mise en avant par Thierry Robin en Chine. Dans les deux cas, l'absence de relations diplomatiques poussa les entreprises à pallier l'absence des pouvoirs publics. Il est remarquable et significatif que non seulement les départements culturels des ministères arabes aient répondu favorablement, mais que les associations estudiantines arabes, conduites pourtant par de jeunes révolutionnaires, y aient fait bon accueil. La CFP assura ainsi le relais de l'action gouvernementale jusqu'à la reprise des relations diplomatiques en 1963, date à partir de laquelle elle se joignit à cette action pour la compléter ou pour la devancer là où elle ne pouvait encore s'exercer. Ce succès poussa le gouvernement à s'intéresser davantage à la diplomatie de la CFP, qui était reconnue comme un vecteur d'influence décisif. Pour la rendre plus efficiente, le Quai d'Orsay décida d'y détacher des diplomates professionnels, marquant ainsi sa professionnalisation.

Face à l'ampleur de sa nouvelle mission, la CFP devait institutionnaliser sa pratique diplomatique et lui donner un caractère professionnel. Le recrutement de René Massigli en 1956 avait déjà permis à la CFP de disposer d'un ancien diplomate renommé pour étoffer son action. Néanmoins, ce recrutement n'avait rien d'exceptionnel pour l'époque. Il s'agissait d'une pratique bien connue des diplomates retraités, le pantouflage. Des grandes entreprises

²¹⁶ AHT 92.26/32, note de François de Laboulaye pour Victor de Metz du 18 janvier 1962.

²¹⁷ AHT 92.26/28, note de la CFP intitulée « Relation franco-irakiennes » du 20 novembre 1961.

françaises recrutait des diplomates à la retraite de longue date²¹⁸. Comme sa carte de visite l'indiquait, le nouveau conseiller diplomatique de la CFP gardait le titre d'ambassadeur, mais n'était plus un diplomate en fonction. Avec la crise de Suez, la CFP se distingue significativement des autres entreprises avec la constitution d'un véritable service diplomatique dirigé, non pas par des diplomates retraités, mais par des agents de carrière détachés par le ministère des Affaires étrangères pour occuper ce nouveau poste. Une structure avait déjà été créée, le 10 janvier 1956, pour s'occuper des relations économiques du groupe avec le Moyen-Orient : la direction du Moyen-Orient (DMO). Placée sous l'autorité de René Granier de Lilliac, la DMO avait des fonctions d'exécution et d'organisation (relations avec les autres groupes pétroliers, questions techniques, exécution des accords et préparation des nouveaux accords, études sur la production et le raffinage du pétrole au Moyen-Orient, recrutement du personnel français au Moyen-Orient et de sa formation)²¹⁹. Cet outil fondamental n'avait, toutefois, pas été créé pour gérer une véritable diplomatie d'entreprise. Il n'en avait ni les moyens, ni la mission. Après la rupture diplomatique de 1956, le besoin se fit sentir de créer une structure capable de mener à bien les nouvelles missions confiées à la CFP. C'est pourquoi fut institué, en 1957, le département des Relations extérieures (DRE) avec pour mission d'informer les représentants de la CFP, de permettre l'exploitation des renseignements qu'ils recevaient et de gérer les relations avec les organes gouvernementaux ainsi que la coordination de la politique culturelle²²⁰. Il s'agissait d'un véritable service diplomatique privé, complémentaire de la DMO qui conservait les questions relatives à la gestion des participations de la CFP au Moyen-Orient.

La création du DRE marqua une étape cruciale de la diplomatie d'entreprise de la CFP en l'institutionnalisant et en la professionnalisant. Si la CFP suivit partiellement le modèle des compagnies pétrolières anglo-saxonnes, qui avaient créé des directions des Relations publiques et travaillaient régulièrement avec *Hill & Knowlton*, la plus grande firme américaine de relations publiques de l'époque²²¹, elle s'en distingua en lui donnant ouvertement une mission diplomatique. La volonté de professionnalisation diplomatique fut affichée avec la nomination à sa tête, non pas de Jean Rondot, mais d'un diplomate professionnel, en milieu de carrière, François Lefebvre de Laboulaye²²². Licencié en droit et diplômé de l'École des sciences politiques, il entra au Quai d'Orsay en août 1943, avant d'être mis à la disposition de la Croix-Rouge française en février 1944. A la fin de l'année 1944, il connut sa première expérience au Moyen-Orient en rejoignant la délégation générale à Beyrouth et quitta ce poste comme deuxième secrétaire. Il poursuivit sa carrière comme premier secrétaire à Ottawa en 1949 et deuxième conseiller à Washington jusqu'en 1957, date où il fut mis à la disposition de la CFP. Malgré l'originalité de ce poste, unique en France, cette nomination au sein d'une entreprise privée s'intégra parfaitement dans la carrière traditionnelle du diplomate. Revenant d'un poste à l'étranger, il fut placé au siège de la CFP à Paris. Généralement, le Quai d'Orsay alternait, tous les quatre ans environ, les postes à l'étranger et à Paris durant la carrière d'un diplomate. L'expérience de François de Laboulaye s'intégrait dans ce schéma, à la seule différence qu'il fut placé à la CFP et non à l'administration centrale. Il occupa ses fonctions de directeur du DRE de 1958 à 1962, avant d'être nommé à l'ambassade de France à Moscou²²³. Cette expérience inédite fut un tel succès

²¹⁸ Laurence Badel, « Diplomatie et entreprises en France au XXe siècle », *Les cahiers Irice*, vol. 3, n°1, 2009, p. 103-128.

²¹⁹ AHT, Document sur l'exercice 1956.

²²⁰ *Ibid.*, Document sur l'exercice 1957.

²²¹ AHT 2 SG 2, lettre d'Harry Kern à François de Laboulaye du 2 décembre 1960.

²²² Les Lefebvre de Laboulaye sont l'archétype de la famille de diplomates. Le père de François, André, et son fils, Stanislas, ont également eu une brillante carrière au Quai d'Orsay.

²²³ Annuaire diplomatique et consulaire de la République Française pour l'année 1962.

qu'elle fut renouvelée avec le remplacement de François de Laboulaye par Vincent Labouret, lui-même diplomate, et pérennisée jusqu'à la fin des années 1980.

A la tête du DRE, François de Laboulaye organisa une structure assez similaire à celle qu'il avait connue aux Affaires étrangères. Il organisa le DRE en trois services. Un service de presse et d'information était chargé du dépouillement quotidien de la presse, des relations avec les journalistes et de l'organisation des voyages de ces journalistes sur les lieux de production, de transport, de raffinage et de distribution des produits pétroliers. Un service de relations publiques s'occupait des invitations et réceptions de personnalités françaises ou étrangères et des visites pour ces mêmes personnalités. Un service de documentation centralisait les études des différentes directions²²⁴. En plaçant un diplomate à la tête de la diplomatie de la CFP, l'Etat lui donnait une certaine reconnaissance et renforçait sa légitimité, mais cela lui permettait également d'avoir un certain contrôle et d'intégrer l'entreprise dans son réseau. Faisant partie du corps diplomatique, François de Laboulaye recevait les dépêches des ambassades et du Quai d'Orsay et avait des contacts constants avec eux. Loin de s'opposer à la diplomatie étatique, la diplomatie d'entreprise paraît, dès lors, être complémentaire de celle-ci en créant un nouveau vecteur d'influence pour la France. François de Laboulaye poursuivit la politique de suppléance de l'Etat par la CFP dans le domaine culturel en finançant des œuvres qui l'étaient, jusqu'alors, par le Quai d'Orsay. A ce titre, la CFP prit à sa charge le financement des œuvres religieuses enseignant le français en Irak, comme les Dominicains de Mossoul et de Bagdad²²⁵. La situation de ces œuvres resta ainsi la même, seul était modifié le nom de l'organisme qui accordait les subventions, la direction des Relations culturelles du Quai d'Orsay étant remplacée par la CFP.

La création du DRE créa un doublon et remit en cause l'existence du CDS qui avait, jusqu'alors, pris en charge la politique extérieure du groupe. Le CDS tenta de s'adapter aux nouveaux besoins de la CFP et de survivre en parallèle du DRE. Jean Rondot espérait voir son activité mieux coordonnée avec celle des différents services de la CFP pour une plus grande efficacité. Mais ses espoirs s'évaporèrent rapidement. Dans son allocution du 2 juillet 1958 à l'Assemblée Générale du CDS, il déclara :

« Depuis l'année dernière le CDS a survécu. Son action a été entravée par les activités concurrentes de services nouveaux créées au sein de la CFP »²²⁶.

En effet, le CDS avait dû sensiblement réduire son activité dans le domaine de la politique moyen-orientale. Ce recul s'explique par le transfert d'une partie de son personnel vers les nouveaux services de la CFP. Le DRE récupéra ainsi une grande partie du personnel du CDS pour exercer les mêmes missions. Jusqu'en 1957, le CDS remplissait deux fonctions principales : la gestion des relations extérieures et la constitution d'une documentation afin de publier des études. A partir de 1958, la première fonction disparut progressivement du fait de la création du DRE. Il en résulta un certain malaise et une intense rivalité entre Jean Rondot et François de Laboulaye, d'autant plus que la CFP trouvait, dorénavant, les charges du CDS trop lourdes et les limita. Les dirigeants de la CFP ne voulurent pas pour autant supprimer le CDS. Celui-ci avait témoigné à plusieurs reprises, durant les années 1950, de son potentiel et de son efficacité. Il devait rester un centre s'occupant des relations avec le Moyen-Orient sur un plan apparemment neutre, mais dans le cadre de la CFP. Son personnel variait selon les besoins du moment. Certains d'entre eux étant détachés à la CFP par mission et certains

²²⁴ AHT, Document sur l'exercice 1958.

²²⁵ AHT 90.13/1, note pour le dossier Politique Culturelle de la CFP du 6 novembre 1962.

²²⁶ AHT 80.3/2, discours de Jean Rondot à l'Assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1958.

cadres de la CFP faisant des stages au CDS²²⁷. Le CDS subsistait dans son cadre ancien avec une mission réduite et mal définie. Il conserva sa fonction de documentation et de publication économique et politique sur l'Afrique et le Moyen-Orient, mais ses notes étaient de moins en moins utilisées par la CFP. Les collaborateurs du CDS avaient l'impression d'être isolés et de travailler souvent *in abstracto* sans être assurés de rendre un service efficace²²⁸.

En 1959, la situation devint inacceptable pour Jean Rondot. François de Laboulaye imposa une nette réduction du budget du CDS et voulut le placer directement sous son autorité, afin de lui donner son orientation et de définir ses tâches. Sur le plan opérationnel, le DRE prenant en charge la diplomatie d'entreprise, il voulait limiter le CDS à un simple « instrument discret d'étude et de contact avec les problèmes et les personnalités du Moyen-Orient »²²⁹. La rupture porta sur le transfert vers le DRE de Jean-Paul Lerède. Celui-ci travaillait pour le CDS depuis 5 ans et s'était installé à Bagdad, où il participait à la création, avec Pierre Rossi, du service des bourses de la CFP. Jean Rondot le considérait comme un atout majeur du CDS et refusait de le détacher au DRE. Il dénonça à Victor de Metz le comportement de François de Laboulaye qui « considérait que notre CDS devait être intégré à son service » et refusa d'être placé sous les ordres de Laboulaye²³⁰. Jean Rondot percevait la nouvelle politique extérieure de la CFP comme un désaveu formel et brutal. Face au refus de la CFP de réintégrer Jean-Paul Lerède, Jean Rondot, désirant avoir plus de liberté, fit connaître son désir de quitter la présidence du CDS. A seulement quelques années de la retraite, il fut nommé, le 9 mars 1960, conseiller spécial de la CFP. Son action était dorénavant définie par Victor de Metz et René Grenier de Lilliac pour lui éviter tout contact avec François de Laboulaye. Aucun de ses travaux ne pourrait être publié sans leur accord préalable²³¹. Son remplacement à la tête de la diplomatie de la CFP était marqué par le fait que, sauf dans des cas particuliers, il ne représenterait plus la CFP dans les congrès, comités ou assemblées réunissant des représentants de l'industrie française²³². Personnalité incontournable de ces milieux, il participa toujours à de telles réunions, mais à titre personnel.

Le départ de Jean Rondot n'entraîna pas la disparition du CDS, mais une profonde transformation. Dans la conception rondotienne, le CDS était un organisme indépendant de la CFP, bien que financé par celle-ci, avec une mission d'intérêt général : favoriser l'expansion de la présence française au Moyen-Orient et développer des contacts entre Occident et Orient. Jean Rondot souhaitait que le CDS conserve une certaine indépendance intellectuelle vis-à-vis de la CFP. « Si le CDS devait penser sur ordre, ou adopter la thèse de tel ou tel clan du Quai d'Orsay, il ne remplirait plus son objet. D'ailleurs, ses rapports avec les milieux universitaires, littéraires et journalistiques perdraient aussitôt leur caractère de libre échange d'idées »²³³. C'est cette vision autonomiste qui disparut avec lui. Après son départ, le CDS perdit son indépendance et fut absorbé par le DRE pour être uniquement au service de la diplomatie de la CFP. Dès lors, le CDS répondit uniquement aux demandes des directions et filiales opérationnelles de la CFP, recherchant des informations économiques et politiques sur les régions où le groupe détenait des intérêts. Coopérant uniquement avec la CFP, le CDS apparut moins comme une filiale autonome et un peu lointaine que comme un service intégré au DRE. Une répartition des tâches s'établit entre le CDS et le DRE par la formule : « le DRE informe

²²⁷ AHT 80.3/3, note pour M. Granier de Lilliac du 10 novembre 1959.

²²⁸ *Ibid.*, note sur le rôle du CDS du 7 octobre 1963.

²²⁹ AHT 92.26/32, note de François de Laboulaye pour le Secrétaire général intitulée « Budget du CDS » du 17 décembre 1959.

²³⁰ AHT 80.3/3, lettre manuscrite de Jean Rondot pour Victor de Metz du 1^{er} octobre 1959.

²³¹ *Ibid.*, note de service concernant Jean Rondot de Victor de Metz, 9 mars 1960.

²³² AHT 1 SG 41, note non datée sur l'organisation de la CFP.

²³³ AHT 80.3/3, lettre manuscrite de Jean Rondot à Victor de Metz du 1^{er} octobre 1959.

l'extérieur sur la CFP, le CDS informe la CFP sur l'extérieur »²³⁴. La mission d'information du CDS ne pouvait donc plus s'étendre au renseignement proprement dit faute de moyens et de compétence. Les heures glorieuses du CDS s'effaçaient pour être supplantées par celles du DRE. La professionnalisation passait par la mise au pas de cet outil original, qui dirigea avec succès la diplomatie de la CFP dans les années 1950. L'héritage de Jean Rondot n'était pas détruit, mais transformé et remis entre les mains de diplomates professionnels qui allaient le prolonger et le faire fructifier. La création du DRE ne fit qu'institutionnaliser son action et marqua la reconnaissance de l'efficacité d'une diplomatie d'entreprise qu'il contribua à créer en la pérennisant au prix d'une perte d'autonomie.

*
* *

A la suite de la rupture des relations diplomatiques avec les pays arabes en 1956, le Quai d'Orsay se trouva privé de sa principale source d'informations. Néanmoins, il ne se contenta pas de renseignements de seconde main auxquels manquait le jugement d'un agent se trouvant sur place. Grâce à des entreprises, présentes sur le terrain, il fut bien renseigné sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Certaines de ces entreprises, principalement la CFP et la Banque de l'Indochine, ne se limitèrent pas à ce rôle, déjà stratégique, d'information, mais menèrent une véritable action diplomatique privée dépassant la seule défense de leurs intérêts. Elles jouèrent ainsi un rôle d'intermédiaire entre les gouvernements français et arabes et même, dans le cas de la CFP, remplacèrent temporairement l'Etat dans certains domaines. Le rôle de l'Etat, bien qu'amoindri, ne doit pas être négligé. Après la rupture de novembre 1956, les dirigeants des grands chantiers français travaillant en Irak furent tentés de prendre prétexte des événements politiques pour se retirer de ces affaires et se tourner vers la COFACE, mais l'Etat les convainquit de rester sur place. Le Quai d'Orsay chercha ainsi à maintenir, en dépit des risques, une présence française privée sur le plan local afin de faciliter son retour. Cette période exceptionnelle, provoquée par un contexte géopolitique particulier, constitua toutefois une sorte d'âge d'or de la diplomatie d'entreprise. Certes, leurs actions, reconnues et même parfois institutionnalisées durant la crise, se prolongèrent après la reprise des relations diplomatiques en 1963, mais ces sociétés ne regagnèrent jamais l'influence acquise du fait de l'absence de l'Etat français. Alors que les moyens alloués à cette nouvelle forme de diplomatie augmentaient sensiblement du fait de ses réussites entre 1956 et 1963, l'affirmation de l'Etat gaullien limita son rôle dans les années 1960. Elle ne conserva le premier rôle que dans les émirats où l'absence de représentations étatiques, jusqu'en 1971, lui conférait une plus grande liberté. Remplaçant l'Etat en période de crise, la diplomatie d'entreprise française connut une nouvelle évolution dans les années 1960. L'enjeu n'était plus de sauvegarder des intérêts français menacés, mais de collaborer étroitement avec l'Etat pour mener une politique de reconquête des marchés perdus. Le départ de Jean Rondot et son remplacement par des diplomates de carrière témoignèrent de cette perte d'autonomie. La diplomatie de la CFP semblait être mise au pas par la politique gaullienne. Elle devait servir

²³⁴ *Ibid.*, note sur le rôle du CDS du 7 octobre 1963.

la grandeur de la France dans une région où son influence apparaissait plus importante que celle de l'Etat.

Chapitre 5 : Rétablir la France dans le golfe Arabo-Persique après 1963

La rupture des relations diplomatiques franco-arabes après l'expédition de Suez, qui ne devait être que temporaire, se prolongea durant sept années, lui donnant un caractère pérenne. La fin de la guerre d'Algérie préleva à un nouveau tournant de la relation avec le monde arabe. Ce tournant débuta en 1962, « l'année décisive »¹, avec la signature des accords d'Evian, le 18 mars. L'indépendance de l'Algérie, proclamée le 5 juillet 1962, permit à la France de se libérer du principal motif de critiques dans le Golfe. Dès 1963, elle renoua progressivement ses relations diplomatiques avec l'ensemble des Etats indépendants de la région, les émirats restant des protectorats britanniques. Cette reprise coïncida avec le tournant diplomatique de la politique gaullienne. Une politique d'indépendance nationale s'affirmait et devenait opératoire avec des décisions majeures, qui témoignaient que la France avait dorénavant les mains libres². Après l'indépendance algérienne, Paris n'avait objectivement plus besoin de l'alliance israélienne et cherchait à approfondir ses relations avec les pays arabes, notamment par les ventes d'armes, tandis que Tel-Aviv était jusqu'alors le principal débouché pour les exportateurs français au Moyen-Orient³. Le lien sensible, établi par Maurice Vaisse, en termes de puissance entre les ventes d'armes et les approvisionnements énergétiques doit être interrogé en insistant sur la continuité de la politique française, depuis les années 1950, à travers la diplomatie d'entreprise menée dans le Golfe.

En effet, le rétablissement des relations diplomatiques ne signifia pas son abandon dans le golfe Arabo-Persique. Au contraire, elle fut renforcée et soutint la reconstitution du réseau diplomatique français. Malgré le maintien d'une présence française par le biais des entreprises, le réseau français de partenaires locaux s'était effiloché, anéantissant *de facto* une partie des efforts réalisés dans les années 1950. Si l'essentiel, à savoir la défense des intérêts pétroliers français, avait été sauvegardé, pour le reste le réseau français devait être reconstruit, d'autant plus que des changements majeurs avaient modifié les équilibres géopolitiques régionaux. Le Koweït fut le premier émirat à acquérir son indépendance, le 19 juin 1961, devenant un modèle et ouvrant la voie pour les autres⁴. L'éclatement d'une guerre civile au Yémen du Nord, en 1962, menaça la stabilité régionale et vit s'affronter, par camps interposés, l'Égypte et l'Arabie saoudite⁵. En Irak, le général Kassem fut, à son tour, renversé par un coup d'Etat mené par le général Abdel Salam Aref, le 8 février 1963⁶. La plupart des anciens contacts français avait quitté les sphères du pouvoir et l'absence d'une présence locale avait freiné les contacts avec les nouvelles équipes dirigeantes. Dans ce contexte instable, une

¹ Frédéric Bozo, *La politique de la France depuis 1945*, Nouvelle édition, Paris, Flammarion, 2012, p. 82.

² Maurice Vaisse, « La puissance ou l'influence » dans *Histoire de la diplomatie française. Tome II. De 1815 à nos jours*, Paris, Editions Perrin, 2005, p. 467-470.

³ *Id.*, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009, p. 360-367.

⁴ Abdo I. Baaklini, « Legislatures in the Gulf Area: The Experience of Kuwait, 1961-1976 », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 14, no. 3, 1982, p. 359-379.

⁵ Clive Jones, « Among Ministers, Mavericks and Mandarins': Britain, Covert Action and the Yemen Civil War, 1962-64 », *Middle Eastern Studies*, vol. 40, no. 1, 2004, p. 99-126.

⁶ Chapour Haghighat, *Histoire de la crise du Golfe*, Paris, Éditions Complexe, « Questions au XX^e siècle », 1991, p. 169-174.

mutation importante des actions françaises apparaissait nécessaire pour reprendre pied dans le Golfe et rattraper le temps perdu.

Le *technical turn* de la diplomatie française : un nouveau modèle pour rebâtir sa présence

A la suite du recul forcé de l'Etat avec la fermeture de son réseau diplomatique, les entreprises françaises jouèrent un rôle plus important dans cette nouvelle approche. La diplomatie d'entreprise, mise en place par la CFP, poursuivit son développement et sa collaboration avec le ministère des Affaires étrangères. Ce dernier élaborait alors une stratégie innovante. Laurence Badel a mis en avant l'effort de communication français sur le commerce extérieur et la nouvelle mobilisation des entreprises, orientée vers les marchés lointains, à partir des années 1960⁷. A ces deux points, on peut ajouter un *technical turn*. Celui-ci fit de la diplomatie culturelle un outil de propagande au service des sciences et technologies françaises pour faciliter la pénétration des entreprises hexagonales en faisant connaître la qualité du « *made in France* ». Comme après 1945, c'est en Iran que ce nouveau modèle prit naissance avant de se généraliser à l'ensemble des pays du Golfe.

Limites d'une diplomatie culturelle classique menacée par la concurrence anglo-saxonne

Face à la rupture des relations diplomatiques avec le monde arabe, l'Iran parut être un pays de choix pour relancer l'expansion française dans le Golfe. Au niveau politique, il était le seul à n'avoir pas rompu ses relations avec Paris et il disposait d'une influence régionale pouvant servir de tremplin aux actions françaises. Les questions d'Afrique du Nord provoquèrent quelques frictions, tempérées par le faible intérêt que les Iraniens portaient aux destinées des habitants du Maghreb. Téhéran s'efforça d'empêcher l'opinion iranienne de se mobiliser contre la France et ordonna à la presse de faire preuve de modération. Les émissaires du FLN étaient accueillis avec réserve par le gouvernement et n'étaient pas été autorisés à donner des conférences de presse⁸. Le Chah montra une grande compréhension envers la France en ordonnant, en 1959, à son représentant aux Nations unies de s'abstenir sur les projets présentés par les pays arabes visant à la faire condamner⁹. A partir de 1960, il devint néanmoins de plus en plus difficile pour l'Iran de maintenir une position isolée au sein du monde musulman dans les instances internationales. C'est ainsi que, dans les débats de l'ONU, où étaient discutés les problèmes d'Afrique du Nord, les délégués iraniens étaient parfois amenés à prendre position contre la France, mais ils le faisaient toujours dans des termes mesurés¹⁰. On ne peut pas pour autant en déduire que les Iraniens approuvaient la politique française. Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agissait d'une séquelle du problème colonial et ils ne comprenaient pas que la France, après avoir émancipé le Maroc et la Tunisie, n'accordât pas l'indépendance à l'Algérie. L'Iran craignait que la poursuite des combats et la multiplication des attentats de l'OAS ne finissent par jeter le FLN dans le camp communiste et redoutait qu'il lui soit de plus en plus malaisé de ne pas reconnaître le

⁷ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 276-277.

⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 11, note n°109/AL du service du Levant pour le président de la République intitulée « Relations franco-iraniennes » du 6 juin 1957.

⁹ *Ibid.*, 23, télégramme n°1370/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission en Iran » de novembre 1961.

¹⁰ *Ibid.*, 38, note intitulée « La France et l'Iran » du 27 février 1962.

gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) et que l'opposition iranienne n'exploite ce refus pour dresser contre lui les milieux religieux et la jeunesse favorables aux indépendantistes¹¹.

En novembre 1961, le gouvernement Amini autorisa une manifestation d'étudiants à Téhéran en faveur de l'indépendance algérienne. La manifestation, prévue depuis plusieurs semaines, aurait eu lieu plus tôt si la visite officielle du Chah en France n'avait été annoncée. Néanmoins, pour la première fois, les autorités impériales n'avaient pas déployé beaucoup d'efforts pour l'empêcher, à la différence du gouvernement précédent dirigé par le Dr. Eghbal. Les temps avaient changé et le gouvernement Amini, qui était l'objet de multiples critiques, profita de l'occasion pour laisser la jeunesse estudiantine donner libre cours à une agitation qui, pour une fois, ne le visait pas directement. La presse rendit compte de ces manifestations en se montrant généralement favorable à l'initiative des étudiants, mais le ton des articles restait peu virulent et la majorité des journaux se contenta de publier un simple compte-rendu sans ajouter de commentaires contre la France¹². En elle-même, cette manifestation ne changeait diplomatiquement pas la donne, mais elle révélait que la guerre d'Algérie risquait de perturber les relations franco-iraniennes. Les dirigeants iraniens s'étaient efforcés, jusqu'alors, de ne pas en parler, mais la prolongation du conflit et ses répercussions internationales rendaient la position de Téhéran inconfortable. L'Iran souhaitait donc avec impatience la fin de la guerre, qui permettrait le maintien de ses relations amicales avec la France et la reprise par celle-ci du rôle éminent qu'elle jouait, en raison de son expérience, au Proche et au Moyen-Orient.

La position iranienne pouvait également s'expliquer par des intérêts économiques. La décision prise par certains Etats arabes d'arrêter les exportations de pétrole vers certains pays européens, la fermeture du canal de Suez et, d'une manière générale, la crise qui sévissait au Moyen-Orient inquiétaient à la fois le gouvernement iranien, qui sentait peser une sérieuse menace sur sa principale source de revenus, et les dirigeants du consortium iranien des pétroles, qui avaient pris des engagements précis de production en signant les accords de 1954¹³. La presse iranienne se montrait très pessimiste et laissait entendre que cette situation géopolitique tendue, en particulier le manque de moyens de transport provoqué par le contournement du canal de Suez, entraînerait une diminution des ventes iraniennes et par conséquent une baisse de la production. Au contraire, quelques optimistes escomptaient profiter de la conjoncture pour exporter plus de pétrole, afin de remédier à la carence des autres producteurs et retrouver ainsi la place que l'Iran avait perdu, au profit des autres producteurs du Golfe, sous Mossadegh¹⁴. Cette dernière option, bien que séduisante, était néanmoins irréalisable à court terme, malgré les énormes réserves du pays. En effet, les oléoducs reliant les puits aux ports iraniens imposaient des limites et formaient un goulet d'étranglement. D'autre part, même si les compagnies étaient parvenues à armer un plus grand nombre de pétroliers, les ports iraniens n'étaient pas équipés pour les recevoir. Toutefois, dans ces deux cas, une entente iranienne avec les autres producteurs arabes ne semblait pas envisageable, ce qui plaçait l'Iran dans une situation particulière dans le Golfe.

¹¹ *Ibid.*, télégramme n°67/AL de Roger Lescot, chargé d'affaires de France, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Réactions iraniennes devant les problèmes intérieurs français » du 16 janvier 1962.

¹² *Ibid.*, 64, télégramme n°1256/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Manifestation d'étudiants en faveur du FLN » du 8 novembre 1961.

¹³ Voir chapitre 2.

¹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 19, télégramme n°1654/AL de Jacques Emile, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Pétrole iranien et situation dans le Moyen-Orient » du 30 novembre 1956.

Menacée par une épée de Damoclès en Irak avec le risque de nationalisation, la France espérait profiter de ce contexte favorable pour accroître sa présence en Iran, mais elle rencontra l'opposition d'un impérialisme pétrolier anglo-saxon solidement implanté à l'échelle locale. Afin de renforcer son influence, la CFP voulut incorporer plus d'ingénieurs français dans les installations pétrolières du consortium, dont elle détenait 6% du capital. A la différence de l'IPC, cette possibilité était prévue dans les accords intergroupes. Ainsi, lors de la création du consortium, en 1954, il fut décidé que chaque compagnie participante détacherait des ingénieurs et cadres dans une proportion voisine à sa participation au capital. Selon cet accord, 6% du personnel occidental aurait dû être français, mais les Anglo-Saxons monopolisèrent les postes et les ingénieurs français dépassèrent rarement la dizaine¹⁵. Les Anglo-Saxons tiraient ce pouvoir en contrôlant le poste de directeur général du consortium. Celui-ci avait tendance à oublier qu'il représentait l'ensemble des compagnies et devenait l'instrument de sa compagnie et de sa nationalité. De 1954 à 1964, il y eut ainsi trois ères correspondant au trois directeurs généraux : une ère Shell-hollandaise avec M. Scholtens, une ère Mobil-américaine avec M. Berlin et une ère Shell-anglaise avec M. Warder. A ces ères correspondait une mainmise sur le consortium et à une orientation des achats et des contrats. Ainsi, la première ère donna lieu à l'acquisition d'avions hollandais *Fokker*, la deuxième au monopole des sociétés américaines de service (cimentation, génie civil), au prêt gratuit de matériel à des contractants américains (*Santa-Fe*, IDC), à l'importation massive de pickups Ford et Chevrolet et de matériels de forage et de production américains. La troisième ère fut marquée par une mainmise sur la majorité des positions importantes par les Anglais de la Shell et par l'éviction du seul contractant de forage français (FORENCO)¹⁶. Cette situation n'avait rien d'exceptionnel puisqu'on retrouvait les mêmes problèmes en Irak. A la fin des années 1950, les cadres de l'IPC étaient surtout composés de retraités des services militaires britanniques, qui ne répondaient pas aux besoins du groupe. Cette prédominance se renforça en 1958 avec le départ de Léo Teysnot, directeur du champ de Kirkouk. S'abritant derrière les circonstances politiques et la rupture des relations diplomatiques avec la France, la direction générale de l'IPC n'encouragea plus l'envoi, ni la promotion, de Français en Irak¹⁷. De plus, le recrutement de jeunes ingénieurs français se heurtait toujours aux questions salariales. Les traitements des ingénieurs restaient plus faibles en Angleterre qu'en France et les rémunérations offertes par l'IPC attiraient davantage les ingénieurs anglais. La CFP tenta d'orienter l'IPC vers une réduction considérable des effectifs de cadres et vers une revalorisation des traitements de ces derniers, mais elle rencontra l'opposition des compagnies anglaises qui souhaitaient maintenir leur domination.

En Iran, comme en Irak, une politique de préférence nationale était appliquée par les entreprises pétrolières au détriment de la logique économique. Le témoignage de L. Ramette, ingénieur français, superintendant des forages pour les districts de Gach-Saran, d'Agha-Jari et d'Ahwaz, l'atteste. A ce poste, il voulut développer le forage aux diamants, plus rapide et plus économique. Mais il rencontra la résistance du *Head Drilling* américain car les outils proposés étaient fabriqués en France et leur emploi aurait réduit l'importation d'outils américains. Ce choix était affirmé et soutenu par le *Manager Operation*, M. Nielson, qui se montra particulièrement explicite face aux insistances de L. Ramette, en lui déclarant : « Nous ne voulons pas de Français, nous ne voulons pas de techniques françaises, nous ne voulons

¹⁵ AHT 92.26/48, rapport de L. Ramette sur « L'organisation, l'atmosphère et les conditions humaines du Consortium des pétroles en Iran », mai 1964.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, note n°880 de Daniel Dommel conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient au ministre des Finances intitulée « Problèmes actuels de l'IPC » du 10 avril 1958.

pas de matériels et de contractants français, *do you understand ?* »¹⁸. Le bilan de cette stratégie est sans appel : sur les 11 ingénieurs français, 5 quittèrent le consortium sans être remplacés et le seul contractant français, FORENCO, se vit préférer l'américain SEDCO. Aucune position de manager n'était attribuée à la CFP. Elle ne pouvait donc pas protéger ou aider ses ingénieurs détachés, qui étaient les premières victimes de l'iranisation du personnel. Les managers anglo-saxons se débarrassaient ainsi des Français tout en satisfaisant les demandes iraniennes. Les Français quittèrent progressivement le consortium au regret des Iraniens et à la satisfaction des Anglo-Saxons. Trop peu nombreux, peu soutenus, mal tolérés par les Anglo-Saxons, ils ne pouvaient pas faire grand-chose. De plus, leur retour en France posait des problèmes de réemploi, les directions d'origine n'ayant pas toujours de positions vacantes homogènes avec leur expérience et leur ancienneté.

Cette situation, décrite par L. Ramette, concorde avec d'autres témoignages, notamment ceux des employés d'Entrepose et de la Sasser qui construisaient un port sur l'île de Kharg. Cette île de 32 km² possédait, depuis 1960, un port, exploité par le consortium, relié aux gisements pétrolifères par un oléoduc, qui approvisionnait les bateaux citernes depuis le golfe Arabo-Persique. Sur cette langue de terre de 8 km sur 4, aride, poussiéreuse, sèche, où l'eau douce était inexistante, vivaient et travaillaient 14 ingénieurs et techniciens français. Entrepose avait résolu le problème de l'eau en installant une raffinerie qui distillait l'eau de mer en quantité suffisante pour son personnel. Celui-ci n'avait pour tout divertissement que des transistors. M. Evrard, qui représentait la Sasser, se plaignit auprès de M. Pereyron, consul-adjoint au Khouzistan, des discriminations dont les Français étaient victimes. Le consortium offrait aux Anglo-Saxons des séances de cinéma bihebdomadaires auxquelles les Français n'étaient pas admis. Il fallut l'intervention directe du consul auprès du représentant local du consortium pour que le personnel français soit autorisé à assister aux projections¹⁹. Pour le Quai d'Orsay, les réticences du consortium confirment les propos de L. Ramette et sont analysées comme une tentative d'affaiblissement de la présence française en limitant leur accès aux loisirs qu'ils contrôlaient. Comment expliquer ces discriminations ? L'arrivée de Français remettait en cause la prédominance de la culture anglo-saxonne sur ces chantiers. Avant la venue des Français, les relations locales étaient assez simples. Les expatriés collaboraient peu avec les Iraniens. Ils s'arrangeaient pour les mettre le moins possible au courant, et avec l'aide de la division Organisation et Productivité du consortium, composée d'Américains, ils contournaient les services iranisés. Ainsi, la division de la Construction, service très iranisé, avait en charge la préparation des emplacements de sondes. Les Anglo-Saxons considérèrent que cette division était lente, coûtait cher et qu'il était plus efficace de confier la préparation du forage aux contractants étrangers. Seul FORENCO, sous-traitant français, refusa cette politique et continua à faire appel au service Construction pour préparer les forages sans perdre en compétitivité. La CFP défendit ce choix qui était économiquement viable et qui offrait l'avantage de faire participer la manœuvre locale, alors que les Anglo-Saxons cherchaient avant tout à conserver ces travaux au profit de leurs compatriotes. La CFP, n'ayant que peu de personnels et de partenaires français sur place, était peu concernée par ces luttes visant à retarder l'iranisation du personnel. Elle restait sur une logique purement économique à la différence des autres compagnies. La CFP n'hésitait pas à faire appel à une main d'œuvre iranienne lorsque cela était plus rentable, d'autant plus que la faiblesse de son personnel local l'encourageait à recourir davantage aux Iraniens. Pour autant, lorsque cela était nécessaire, elle dénonçait aussi le surcoût iranien. Ainsi, Victor de Metz, son PDG, lors

¹⁸ AHT 92.26/48, rapport de L. Ramette sur « L'organisation, l'atmosphère et les conditions humaines du Consortium des pétroles en Iran », mai 1964.

¹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 55, rapport non daté de M. Pereyron, consul-adjoint sur sa tournée dans le Khouzistan.

de son séjour à Téhéran du 18 au 20 janvier 1959, informa les Iraniens de leur manque de productivité²⁰. Alors que le Koweït produisait 70 millions de tonnes (MT) de pétrole par an avec l'aide de 6000 ouvriers, l'Iran utilisait 50.000 personnes pour produire 40 MT.

Si les positions économiques de la CFP et des *Majors* étaient régulièrement divergentes, d'autres facteurs expliquent leur opposition sur le terrain. La présence française et la politique étrangère gaullienne faisaient des Français une troisième force entre les *Majors* et les Iraniens. Cette interférence paraissait d'autant plus mal vue que les relations humaines étaient assez mauvaises entre Occidentaux et Iraniens²¹. La vie sociale extérieure avait lieu dans des clubs (golf, cricket, équitation) avec une sélection raciale, situation comparable à celle observée en Arabie saoudite dans les camps de l'ARAMCO²². En effet, le *Cricket Club* n'avait pas un membre iranien, le *Riding Club* très peu et le *Golf Club* beaucoup, mais peu de joueurs. Les expatriés venaient y jouer, mais fuyaient les manifestations du club. L'exemple le plus typique était l'arbre de Noël. Les familles iraniennes recevaient des jouets du père Noël, mais les expatriés n'y assistaient pas. De même, au réveillon du Jour de l'An, trois couples d'expatriés, généralement un anglais, un américain et un hollandais, organisaient une réception privée à leur domicile, abandonnant le *Golf Club* aux Iraniens. Alors que les ingénieurs iraniens et leurs familles cherchaient à imiter le mode de vie occidental, expliquant leur soif de contact, les expatriés, originaires d'anciens pays colonisateurs ou ségrégationnistes, les fuyaient sur plan privé. Il y avait une tendance au repli sur soi, à l'exception des Français. Ces derniers n'étaient pas plus ouverts, mais ils étaient trop peu nombreux pour former un groupe à part entière. Pour sortir de leur isolement, ils acceptèrent les ouvertures iraniennes et créèrent une section locale du Cercle des amitiés françaises de Téhéran. Ainsi, sous le couvert de la langue et de la culture françaises, ils fondèrent le premier groupe officiel « expatriés-Iraniens » au sein du consortium, orienté vers des activités culturelles (conférences avec des professeurs français de l'Institut franco-iranien de Téhéran, visite archéologique sous la conduite du professeur Ghirshman, bibliothèque française, classe de français)²³. En dehors de ce groupe, les relations entre expatriés et Iraniens restaient limitées, sauf sur le plan professionnel. Les Français et les Iraniens étaient les seuls à se recevoir régulièrement sur le plan privé grâce à cette diplomatie culturelle à l'échelle des champs pétroliers.

La France exerçait toujours un grand attrait sur les élites. Son action culturelle reposait essentiellement sur l'Institut franco-iranien de Téhéran, qui pilota l'action culturelle dans les champs pétroliers, et sur le lycée Razi de la mission laïque. Les effectifs de l'Institut passèrent de 300 étudiants en 1952 à 1200 en 1962²⁴. Il organisait des manifestations culturelles et proposait des cours de langue et de civilisation. Ces cours initiaient de jeunes Iraniens à la connaissance pratique du français pour leur permettre de poursuivre leur formation ou de se perfectionner dans les établissements techniques français. Le lycée Razi, créé en 1928, préparait à un baccalauréat juridiquement iranien, mais dont la majorité des épreuves se déroulaient en français et dont l'équivalence était reconnue avec le baccalauréat français. Au début des années 1960, un effort important était également accompli en province. Les écoles

²⁰ *Ibid.*, 19, télégramme n°93/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Venue à Téhéran de Victor de Metz » du 29 janvier 1959.

²¹ AHT 92.26/48, rapport de L. Ramette sur « L'organisation, l'atmosphère et les conditions humaines du Consortium des pétroles en Iran », mai 1964.

²² Robert Vitalis, *Americas Kingdom: Mythmaking on Saudi Oil Frontier*, Stanford, Stanford University Press, 2007, p. 62-87.

²³ AHT 92.26/48, rapport de L. Ramette sur « L'organisation, l'atmosphère et les conditions humaines du Consortium des pétroles en Iran », mai 1964.

²⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 20, note intitulée « Iran : questions culturelles » de 1962.

françaises accueillait plus de 10.000 élèves dans tout le pays. Un centre culturel, avec une annexe audio-visuelle, fut créé à Tabriz et des lecteurs et des professeurs étaient détachés aux universités d'Ispahan et de Meched. Cette situation privilégiée était un héritage et tendait à se dégrader progressivement. En effet, malgré l'augmentation du nombre d'élèves à l'Institut franco-iranien, on constate une désaffection pour le français. En théorie, son enseignement se trouvait sur le même plan que celui de l'anglais. En fait, depuis 1950, les circonstances politiques, l'appât de situations bien rémunérées, l'action des services du Point IV et les moyens importants mis en œuvre par les Américains créèrent un engouement pour la langue anglaise. En 1958, 90% des lycéens étudiaient l'anglais et 10% seulement le français²⁵. L'importance de l'action culturelle en Iran s'expliquait surtout par l'attachement des vieilles élites à la culture française et le désir de beaucoup d'universitaires et d'hommes politiques iraniens de maintenir l'influence française pour faire contrepoids à une propagande américaine jugée trop envahissante. C'est ainsi que l'université de Téhéran réservait une place importante aux Français dans les invitations qu'elle adressait aux professeurs étrangers. Le même phénomène s'observe aussi au niveau politique. Le Dr. Eghbal, Premier ministre entre 1957 et 1960, de formation française, favorisa à plusieurs reprises les intérêts français. Lorsque les offres étaient similaires, les Iraniens optaient pour des entreprises françaises. Bon nombre des collaborateurs du Dr. Eghbal, eux-mêmes de culture française, suivirent l'exemple de leur chef et le Chah, de son côté, n'y mit aucun obstacle²⁶.

En 1961, le recul du français devint visible avec la décision du groupe Ettelaat de transformer le *Journal de Téhéran*, quotidien francophone, en supplément du *Tehran Journal* anglophone. Ettelaat connaissait des difficultés financières qui l'amènèrent à supprimer plusieurs hebdomadaires. Certains de ses dirigeants préconisaient une mise en veilleuse du *Journal de Téhéran* et estimaient qu'il ne méritait pas l'effort financier entrepris. Le groupe iranien avait notamment mal pris l'aide accordée par les services français de la Coopération à la publication d'*Orient Panorama*, concurrent du *Journal de Téhéran*. Aucune des explications fournies n'avait pu effacer l'impression que l'ambassade de France favorisait délibérément l'entreprise rivale. L'éclipse d'un quotidien de langue française, qui paraissait depuis 26 ans et qui constituait l'un des plus vivants symboles de la présence française en Iran, risquait d'être ressentie par les francophones iraniens et par la colonie française comme un abandon et, en quelque sorte, comme l'aveu définitif de la primauté de l'anglais dans ce pays²⁷. Du fait de son caractère historique, le *Journal de Téhéran* occupait une place centrale dans la présence française. C'est pourquoi l'ambassade réagit rapidement pour préserver ce bastion français. Elle convainquit le sénateur Abbas Massoudi, propriétaire d'Ettelaat, de relancer sa publication. Le journal reparut sous une nouvelle forme sur quatre pages au lieu de huit précédemment. Il s'agissait d'une initiative spontanée du directeur d'Ettelaat qui avait été impressionné par les protestations. Toutefois pour préserver cette publication, l'ambassade dut s'engager financièrement²⁸. Le *Journal de Téhéran* étant déficitaire et les affaires d'Ettelaat n'étant pas brillantes, le sénateur exigea des manifestations concrètes de l'intérêt français. Il estimait que l'ambassade ne pouvait pas se montrer moins généreuse avec le *Journal de Téhéran* qu'avec *Orient Panorama* et exigea, contre la reprise de la publication, l'envoi de deux techniciens (un rédacteur en chef et un secrétaire de rédaction).

²⁵ *Ibid.*, note du service du Levant intitulée « Action culturelle française en Iran et coopération technique bilatérale » de 1958.

²⁶ *Ibid.*, 23, télégramme n°1370/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission en Iran » de novembre 1961.

²⁷ *Ibid.*, 26, télégramme n°940/IP de Roger Lescot, chargé d'affaires de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Sabordage du *Journal de Téhéran* » du 10 août 1961.

²⁸ *Ibid.*, télégramme n°951/IP de Roger Lescot, chargé d'affaires de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « *Journal de Téhéran* » du 17 août 1961.

Derrière ce chantage financier, cet épisode nous révèle une faiblesse de la présence culturelle française. Malgré son ancienneté, le *Journal de Téhéran* restait une publication de prestige qui n'était pas rentable à cause du nombre limité de lecteurs. Néanmoins, il put se maintenir grâce à l'aide française et au soutien politique du sénateur Massoudi. Dès 1963, le *Journal de Téhéran* avait accompli de sensibles progrès sous la direction de Farhad Massoudi, fils du sénateur. Le nouveau directeur avait obtenu des résultats certains, qui se traduisaient par une augmentation du tirage de 20%. En plus d'une refonte du circuit de distribution, qui fit que le journal était reçu aux premières heures de la matinée, le recrutement de plusieurs correcteurs permit d'améliorer sa présentation. Farhad Massoudi engagea un rédacteur adjoint de nationalité belge et, lors de son voyage en France au mois de juillet 1963, un rédacteur français, ex-collaborateur de *Nice Matin*. Cet effort porta ses fruits, le journal passa de 4 à 6 pages et sortit sur 8 pages à la fin du mois de septembre 1963. En récompense du travail accompli, il reçut la coupe Emile de Girardin et une médaille de l'Académie française. Cependant, plusieurs problèmes restaient à résoudre pour faire de ce journal un véritable quotidien. Il existait une difficulté de langue : les techniciens du journal ne connaissaient pas le français, ce qui créait de sérieuses difficultés dans le travail quotidien de composition. Pour y faire face, l'ambassade envoya ces techniciens suivre des cours accélérés de français à l'Institut franco-iranien et demanda des bourses d'assistance technique pour leur faire suivre une formation de linotypiste en France²⁹. La coopération technique était directement mise au service du maintien de la présence française. Ce soutien technique s'inscrivait dans une nouvelle politique de coopération.

En Iran, la crise de Suez n'eut aucune répercussion sur les missions françaises, qui poursuivirent leurs activités, confirmant une certaine solidité de l'influence tricolore malgré les faiblesses que nous venons de voir. On le doit aux efforts consentis par le Quai d'Orsay pour rénover et développer son implantation en Iran, à l'image de ce qu'il fit avec le *Journal de Téhéran*. Tout comme ce quotidien, l'influence française souffrait de son confinement aux anciennes générations. Un nouveau modèle d'action devait être construit pour attirer les nouvelles générations. Paris réorienta donc ses efforts vers des domaines techniques et industriels, qui avaient été jusqu'alors négligés par les services de la Coopération.

Les foires et expositions techniques : un support décisif au cœur de la réorientation de la présence française dans le Golfe

Nous avons déjà vu l'importance du modèle iranien, après 1945, pour l'ensemble du golfe Arabo-Persique, avec le rôle joué par la SERIAC et, de façon plus générale, avec l'aide au développement³⁰. Si cette action se prolongea sans discontinuer en Iran, elle connut une évolution à la fin des années 1950 avec la multiplication des foires et des expositions techniques. Cette rupture, observable en Iran, n'est pas propre à ce pays puisque la France se lança, dans les années 1960, dans une action décisive « pour faire admettre aux diplomates que les affaires commerciales faisaient partie de leurs fonctions »³¹. Elle le fit en s'appuyant sur les vecteurs traditionnels de son influence culturelle en cherchant à modifier son image par ses capacités d'innovation technologique et de transmission de ses savoir-faire. Ainsi, à côté des expositions artistiques, la France multiplia ses participations aux foires

²⁹ *Ibid.*, télégramme n°1419/IP de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères, intitulé « Situation du *Journal de Téhéran* » du 27 septembre 1963.

³⁰ Voir chapitre 1.

³¹ Laurence Badel, « Diplomatie et entreprises en France au XXe siècle », *Les cahiers Irice* 2009/1 (n°3), p.118.

internationales et aux expositions techniques à l'étranger³². A travers ces manifestations techniques, le Quai d'Orsay diffusait le savoir-faire français en matière d'ingénierie, alors qu'il se limitait souvent jusqu'alors aux domaines littéraires et des beaux-arts, pour renforcer les offres françaises sur les grands travaux engagés dans les pays en développement. Malgré leurs goûts personnels, les diplomates furent contraints de constater que les études littéraires étaient d'une attractivité limitée. Or la France était traditionnellement attachée et assimilée à ces études, au point que l'on savait généralement assez mal que la France était aussi « un pays d'automobiles, de locomotives, de barrages, de réfrigérateurs, de téléviseurs, d'applications de la physique »³³. C'est pourquoi l'attention devrait être tournée vers ces secteurs porteurs.

Les entreprises participaient à ce nouvel effort puisqu'elles devaient jouer les premiers rôles, l'Etat facilitant leur mise en relations avec les autorités locales. Pour s'assurer de la réussite du projet, les différentes manifestations étaient sponsorisées par des entreprises déjà bien implantées, afin d'attirer le plus large public possible et faire ainsi connaître les nouvelles entreprises qui souhaitaient s'implanter en Iran. Ainsi, à l'occasion de la Quinzaine technique française, qui se tint du 31 octobre au 14 novembre 1959 à Téhéran, le Quai d'Orsay invita Victor de Metz à faire partie du comité d'honneur en vue de favoriser l'expansion économique de la France en Iran. La CFP y joua un rôle de premier plan, bien qu'elle n'avait pas besoin de s'y faire connaître³⁴. On peut noter que l'Iran voyait également des avantages concrets dans ce tournant technique. Le Chah s'était inquiété à plusieurs reprises de l'avenir des étudiants formés à l'étranger et qui ne trouvaient pas en Iran de situation adaptée à leurs études. Il déclara qu'il ne suffisait pas d'envoyer à l'étranger des boursiers et des stagiaires, mais qu'il fallait surtout pouvoir les utiliser à leur retour. L'Iran était loin du compte et se trouvait devant un problème dont la solution posait des difficultés considérables. Comme beaucoup d'autres pays en développement, il formait une pléthore d'intellectuels, alors qu'il ne pouvait pas leur offrir de travail et qu'il manquait de techniciens et de cadres techniques³⁵. Il y avait là une demande qui n'attendait qu'à être satisfaite.

Pour être plus efficace, Paris transforma et diversifia ses moyens d'action en cherchant de nouveaux partenaires, dont les entreprises, et en prospectant une clientèle neuve et plus intéressante pour l'avenir. En plus de sa présence traditionnelle dans l'enseignement, la France développa sa coopération technique. Pour être plus opérante, sa présence culturelle devait servir l'expansion économique en proposant un service technique lié aux offres des entreprises françaises³⁶. Les seules limites à l'extension de ces activités demeuraient la faiblesse des moyens financiers, mais la rupture diplomatique avec le reste du golfe Arabo-Persique permettait de reporter des crédits, destinés à l'origine aux pays ayant rompu avec la France, vers l'Iran. Dès février 1958, un nouvel effort s'organisa avec l'envoi de missions d'experts supplémentaires au titre de la Coopération technique³⁷. L'Iran occupa une position privilégiée dans le programme d'action de la direction générale des Affaires culturelles et techniques. L'importance de ce programme constitua une lourde charge pour l'ambassade en raison du nombre de cas qui lui était soumis. C'est pourquoi, en 1963, un poste de conseiller pour la

³² Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 319-320.

³³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 62, rapport de mission en Iran du professeur G. Renoux de la faculté de médecine de Montpellier de 1962.

³⁴ AHT 92.26/32, lettre de Victor de Metz à Francis Lenhardt du 30 juillet 1959.

³⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 62, télégramme n°1061/ACT de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Etudiants iraniens à l'étranger » du 29 juin 1963.

³⁶ *Ibid.*, 20, note intitulée « Iran : questions culturelles » de 1962.

³⁷ *Ibid.*, note du service du Levant intitulée « Action culturelle française en Iran et coopération technique bilatérale » de 1958.

Coopération technique fut créé afin de rationaliser le travail et d'assurer un contrôle plus strict des candidats proposés³⁸.

Dès la fin des années 1950, ce tournant stratégique s'observe avec l'augmentation du nombre de bourses et leurs mutations. En 1958, 81 bourses furent accordées à des Iraniens, dont 40 bourses de coopération économique du Quai Branly. En 1962, cet effort s'intensifia pour atteindre 161 bourses, dont 60 bourses de coopération économique et 60 autres de coopération technique. Ces bourses du Quai Branly ciblaient principalement les secteurs où les entreprises françaises obtenaient et espéraient obtenir des contrats (énergie atomique, mines, chemins de fer, électricité, électronique et télécommunications). Un effort particulier était accompli dans la médecine pour exploiter le succès des journées médicales françaises de Téhéran en 1960 et former des équipes médicales complètes aux méthodes françaises. A cette fin, des accords furent signés avec cinq facultés de Médecine (Téhéran, Ispahan, Tabriz, Meched et Chiraz), entraînant l'obligation pour la France de mettre à leur disposition un chef de laboratoire, une laborantine et 17 professeurs chargés de mission d'enseignement en biologie, radiologie, pharmacologie et physiologie. Durant ces années, on observe une évolution importante dans la répartition des bourses culturelles au détriment des études littéraires, juridiques et artistiques, sur lesquelles reposait traditionnellement l'influence française, au profit des études scientifiques, techniques et médicales. Devant l'ampleur de cet effort, il faut noter que le nombre des étudiants iraniens en France, bien qu'en progression, restait relativement faible (498 en 1958 et 549 en 1960), alors qu'il était de plus de 3000 en Allemagne³⁹. Pour lutter contre cette faiblesse, une action visant à favoriser leurs départs en France fut entreprise. L'accueil de ces étudiants était facilité par la construction d'un pavillon iranien à la Cité Universitaire, cadre traditionnel de la diplomatie française dès l'entre-deux-guerres⁴⁰. Les stagiaires étaient recrutés dans leur grande majorité, 95%, dans les administrations et les organismes publics (ministères, société nationale des pétroles, universités, entreprises nationalisées). Il faut attendre 1962 pour voir un essor des demandes émanant du secteur privé. La sélection des candidats était facilitée par la présence de techniciens français, mais également par des personnalités iraniennes, conscientes de l'intérêt que présentait pour leur pays l'effort de coopération entrepris par la France. Ils apportaient aux services de la Coopération une aide efficace en organisant un tri sévère des postulants à un stage en France⁴¹. Parmi ces personnalités, on peut citer M. Behforouzi, directeur général des Postes, M. Eskandani, directeur général de l'Office de l'électricité à Téhéran et M. Gharaglou, ancien directeur général de l'Office de l'irrigation.

En plus de cette action, la France tenta de faire une percée par l'organisation de manifestations techniques, dont la première fut la Quinzaine technique française de 1959. Comme pour toutes les manifestations de ce type, l'ensemble du dispositif étatique fut mobilisé avec la participation du conseiller commercial à Téhéran, du CNCE et du Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger⁴². Inaugurée le 31 octobre 1959 par le Chah, cette manifestation obtint un grand succès auprès des Iraniens et des milieux étrangers, notamment des pays arabes. Le Chah montra l'exemple et visita l'exposition pendant plus d'une heure et demie. Devant la presse, il posa aux experts français

³⁸ *Ibid.*, 54, programme de la coopération technique en Iran pour 1963.

³⁹ *Ibid.*, 20, note intitulée « Iran : questions culturelles » de 1962.

⁴⁰ Dzovinar Kenovian et Guillaume Tronchet (dir), *La Babel étudiante, la Cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

⁴¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 54, programme de la coopération technique en Iran pour 1963.

⁴² Laurence Badel, *op. cit.*, p. 382.

de multiples questions et exprima son désir de les voir participer à la modernisation de son pays⁴³. Cette quinzaine attira des visiteurs ciblés (ingénieurs, techniciens, experts, professeurs et étudiants), qui y suivirent des conférences et projections de films. Les comptes-rendus attestent de l'effort fait pour diffuser le savoir-faire français en matière médicale à travers ces conférences et démonstrations. Aux contacts pris par les membres de la mission médicale française à Téhéran, s'ajouta une tournée dans les grandes villes de province qui connut un vif succès, doublant celui remporté par l'exposition technique. Il s'agissait d'un travail de longue durée qui se poursuivit sur plusieurs années. En 1962, ces efforts trouvèrent leur aboutissement avec les Journées médicales du Proche-Orient, organisées à Téhéran, qui firent de l'Iran la plaque tournante de la pénétration médicale française dans la région. Ravies de voir leur pays jouer ce rôle régional, les autorités iraniennes apportèrent leur soutien aux initiatives françaises. Ainsi, ces Journées furent inaugurées par Hossein Ala, ministre de la Cour, qui y lut un message du Chah, par le ministre de l'Hygiène, M. Riahi, qui avait fait ses études à l'Ecole du service de santé militaire à Lyon, par diverses personnalités⁴⁴.

Du fait de l'importance des congressistes de formation française, qui rendirent souvent hommage à la France dans leurs interventions, la langue utilisée lors de ce congrès était le français. Le choix du français n'était pas un cas exceptionnel et fut réutilisé à plusieurs reprises lors de l'organisation de congrès régionaux ou internationaux. Il permettait à l'Iran d'affirmer une certaine forme d'indépendance par rapport aux Etats-Unis, son principal partenaire. On l'observe en 1965, lors de la Conférence mondiale sur la lutte contre l'analphabétisme, organisée à Téhéran. Fereydoun Hoveida, frère du Premier ministre et directeur général des Affaires internationales et économiques au ministère impérial des Affaires étrangères, convoqua l'ambassadeur de France pour lui demander son aide afin de faire venir le plus grand nombre possible de délégués d'Afrique francophone. Il déclara que l'Iran tenait, « vis-à-vis de certaines grandes puissances que je ne nommerai pas », à avoir le plus grand nombre possible de délégués francophones, de manière à ce que la majorité du congrès soit en langue française⁴⁵. La France était toujours perçue comme une puissance d'appoint efficace pour limiter la dépendance américaine, ce qui lui offrait une certaine marge de manœuvre. Ainsi, le Chah et le Premier ministre avaient décidé de prononcer les discours d'ouverture en français⁴⁶. Fereydoun Hoveida donna donc une place de choix à la langue de Molière. En plus des interventions données principalement en français, la majorité des vice-présidents de la conférence étaient francophones, cinq sur huit.

Profitant de cette situation propice, la France joua un rôle majeur lors de ce congrès. Alors qu'en 1963, l'assemblée générale des Nations unies avait approuvé le principe d'une campagne mondiale pour l'élimination de l'analphabétisme, l'unanimité se fit, à Téhéran, sur des textes qui affirmèrent que l'alphabétisation devait être, non plus massive, mais « fonctionnelle », et par conséquent sélective⁴⁷. Pour donner des résultats durables, elle devait être liée à la formation professionnelle, à l'élévation du niveau de vie et intégrée aux plans de développement. Ce concept d'alphabétisation fonctionnelle, faisant de la lutte contre l'illettrisme un moyen de développement et non une fin en soi, s'inspirait des thèses

⁴³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 62, télégramme n°17/DE d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la Quinzaine technique française » du 6 janvier 1960.

⁴⁴ *Ibid.*, télégramme n°1232/ACT de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Journées médicales du Proche-Orient » du 13 octobre 1962.

⁴⁵ *Ibid.*, télégramme n°636 de l'ambassadeur de France en Iran du 7 août 1965.

⁴⁶ *Ibid.*, télégramme n°755/56 de l'ambassadeur de France en Iran du 8 septembre 1965.

⁴⁷ Chloé Maurel, « L'Unesco : un âge d'or de l'aide au développement par l'éducation (1945-1975) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°108, 2009, p. 145-170.

françaises⁴⁸. Celles-ci triomphèrent grâce aux travaux de la commission française à l'UNESCO, à l'action de René Maheu, Directeur général de l'UNESCO depuis 1961⁴⁹, mais également grâce à l'importance numérique des délégués francophones, souhaitée par les Iraniens, qui appuyèrent les thèses françaises. Le Chah obtint de ce congrès, à la date qu'il avait fixée, ce qu'il en attendait : un succès politique net sur le plan international. Cette réunion des ministres de l'Education, somptueusement tenue dans le palais du Sénat, contribua à faire rayonner le prestige de la couronne. Du 8 au 19 septembre 1965, ce congrès offrit une répercussion internationale aux manifestations organisées pour fêter, à partir du 15, le début de la 25^e année du règne. Dans ces conditions favorables, la coopération française put développer son action. Comme les cadres iraniens parlaient, dans l'ensemble, le français, ils faisaient souvent appel à des experts français. Inversement, comme les experts français se révélaient efficaces, les jeunes Iraniens voulaient apprendre le français. Le succès obtenu à l'Institut polytechnique de Téhéran atteste cette interrelation. 200 étudiants y apprenaient le français, afin de suivre les travaux des experts à l'Institut du bâtiment et à l'Institut d'électronique⁵⁰. La coopération technique favorisa ainsi une relance de l'enseignement du français en Iran.

En dépit d'un contexte favorable, le succès de la mission médicale française était aussi le fruit d'une politique opportune depuis la Quinzaine technique française de 1959. Le terrain avait été bien choisi puisque, depuis le début du XX^e siècle, de nombreux médecins iraniens avaient été formés en France, à l'instar du ministre de l'Hygiène, et étaient heureux de renouer avec leurs confrères français. Pourtant, rien n'était joué, la concurrence américaine, britannique et allemande étant intense depuis 1945. Arrêtant de se reposer sur son héritage, l'action française reprit l'offensive en 1959 et renoua des liens qui, durant les années précédentes, avaient tendance à se relâcher. Ce relâchement rendait la tâche plus ardue puisque la concurrence avait su en profiter pour s'imposer. Face aux progrès étrangers, la mission française avait d'abord été accueillie avec froideur. Les contacts locaux ayant été négligés durant plusieurs années, les médecins iraniens acceptant de recevoir leurs collègues français s'étaient peu manifestés. Néanmoins, une fois le contact pris et les relations nouées, la plupart d'entre eux firent preuve de bonnes dispositions. L'action étrangère n'avait pas été sans jouer un certain rôle dans cette affaire puisque plusieurs médecins iraniens, de formation allemande et anglo-saxonne, ne témoignèrent pas d'un vif enthousiasme à recevoir leurs homologues français. Cependant, le dynamisme et la compétence de ceux-ci permirent rapidement de susciter l'intérêt de leurs interlocuteurs et, après quelques jours, les conférences et exposés de la mission médicale française étaient suivis par une audience de plus en plus nombreuse⁵¹. Cette opération fut un succès et permit de raffermir des liens qu'il importait de ne plus laisser se détendre. Dans ce but, les missions médicales se multiplièrent. C'est ainsi qu'en 1961, le professeur Maurice Aubry, de la faculté de médecine de Paris, fut invité par l'université de Téhéran à diriger une mission, comprenant un programme dense de conférences avec films, démonstrations et séances opératoires. Cette mission témoignait de la reprise des liens personnels qui unissaient praticiens français et iraniens puisque, à la suite des journées médicales de 1959, le professeur Aubry avait accueilli dans ses services plusieurs

⁴⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 62, télégramme n°1344/ACT de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Congrès sur l'élimination de l'analphabétisme » du 2 octobre 1965

⁴⁹ Chloé Maurel, « René Maheu, un normalien à la tête de l'Unesco », *L'Archicube*, Ecole Normale Supérieure, Paris, 2012, p. 54-61.

⁵⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 62, généralités, 830, note sur la situation culturelle en Iran pour la réunion régionale des conseillers culturels du Proche et du Moyen-Orient du 21 octobre 1963.

⁵¹ *Ibid.*, Iran, 62, télégramme n°17/DE d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la Quinzaine technique française » du 6 janvier 1960.

stagiaires iraniens⁵². Ce mouvement se poursuivit et s'intensifia. En 1962, l'Iran fit appel à plusieurs missions françaises dirigées par les professeurs Courtois (biochimiste), Nougaro (hydraulicien), Robert Debré et Vodar (physicien) et, en 1963, aux professeurs Fleury, Courtès, Labrousse, René Huyghe, Lamy et Dell⁵³.

L'offre française rencontra rapidement une demande qui s'étendit à l'ensemble du Moyen-Orient. En 1965, le Comité d'organisation des Journées médicales du Moyen-Orient invita une mission française, dirigée par G. Renoux de la faculté de médecine de Montpellier, à faire une tournée régionale. Le rapport de cette mission est révélateur de l'évolution amorcée depuis 1959, mais aussi de ses limites. G. Renoux nota que globalement les médecins âgés parlaient français et avaient fait leurs études en France. En revanche, les médecins d'âge moyen étaient anglophones. Mais avec l'effort entrepris par la France, il observa chez les jeunes médecins et les étudiants un changement d'attitude. Ces derniers se montraient de plus en plus partagés. Néanmoins, les meilleurs élèves étaient davantage attirés par les États-Unis à cause de l'importance et de la longue durée des bourses. De même, le fait que l'internat soit difficile d'accès en France et que ces étudiants soient souvent considérés comme des auditeurs libres limitaient l'attractivité française. A cela s'ajoutait la possibilité d'une installation professionnelle permanente aux États-Unis, l'abondance du matériel technique et des publications américaines et l'américanisation des techniques et moyens paramédicaux. L'attrait technologique américain retentissait sur les études médicales. Plusieurs médecins moyen-orientaux, qui faisaient pourtant leurs études en France, terminaient leur parcours aux États-Unis pour se perfectionner⁵⁴. Enfin, on peut noter la faiblesse des moyens français face à l'ampleur des demandes iraniennes. Ainsi malgré un effort important, la France ne put satisfaire aux demandes de l'université de Tabriz de nominations de professeurs français à la faculté de médecine et d'agriculture⁵⁵. Le recteur Bazeragan, dont la francophilie était pourtant notoire, menaçait de dénoncer les accords franco-iraniens et de s'adresser ailleurs si la France n'était pas en mesure de tenir ses promesses.

Malgré des succès indiscutables, l'action française demeurait incomplète pour marquer pleinement un tournant technique, qui était déjà un choc psychologique et culturel pour plusieurs fonctionnaires. En dépit du constat de désamour pour les études littéraires, une partie du corps diplomatique regrettait cette réorientation des efforts sur des domaines techniques et souhaitait que la littérature, l'art et la mode française fussent également présentés au public iranien durant la Quinzaine de 1959⁵⁶. Les parlementaires français venant en Iran n'avaient également pas pris conscience de l'importance de ce virage technique. En septembre 1963, l'Iran reçut la visite de trois missions parlementaires, une française, une japonaise et une allemande. De ces trois groupes, la mission française était la moins spécialisée. Composée de quatre députés et dirigée par M. Betuncourt, vice-président de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, elle mena une enquête très large sur les différents aspects de la vie irakienne et iranienne (politique intérieure et extérieure, activité économique et culturelle), avant de repartir pour l'Afghanistan. À l'opposé, les parlementaires japonais avaient une mission précise : régler le litige qui opposait Tokyo à Téhéran concernant le calcul des échanges commerciaux. D'autre part, les conversations

⁵² *Ibid.*, télégramme n°459/ACT d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission en Iran du professeur Aubry » du 19 avril 1961.

⁵³ *Ibid.*, 64, note n°744/ACT de la direction générale des Affaires culturelles et techniques intitulée « Relations culturelles franco-iraniennes » du 2 juillet 1963.

⁵⁴ *Ibid.*, 62, rapport de mission en Iran du professeur Renoux de la faculté de médecine de Montpellier de 1962.

⁵⁵ *Ibid.*, télégramme n°665/666 de l'ambassade de France en Iran du 8 octobre 1961.

⁵⁶ *Ibid.*, télégramme n°17/DE d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la Quinzaine technique française » du 6 janvier 1960.

irano-japonaises portèrent sur un projet d'accord commercial aux termes duquel fut supprimée la taxe de 5% que l'Iran appliquait aux marchandises japonaises, tandis que le Japon acceptait d'utiliser les bases tarifaires du GATT pour ses importations iraniennes⁵⁷. Alors que parlementaires japonais négociaient cet accord, les parlementaires français préféraient, dans leur rapport, s'étendre, très longuement, sur les qualités urbanistiques du général Kassem en Irak qui fit construire des monuments, notamment un immense bas-relief sur la place Bab-el-Chergui dont le goût était jugé « assez discutable » par ces derniers⁵⁸.

L'ensemble des acteurs français était donc loin d'avoir accepté ce tournant technique. A ce titre, il faut noter l'audace d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, qui refusa de céder aux pressions et assumait pleinement le fait de mettre l'accent sur la technique. Par ce choix, la Quinzaine technique fut l'occasion d'une véritable action de propagande scientifique fructueuse qui contribua à faire mieux connaître le visage d'une France moderne, son évolution économique et industrielle, ses ressources, ses possibilités et la valeur de ses techniques et de ses scientifiques. Cet effort eut une profonde résonance en Iran et plus généralement dans l'ensemble du Moyen-Orient. Ce choix n'affaiblissait pas, pour autant, la position traditionnelle française dans le domaine artistique, où son savoir-faire était déjà reconnu et ne nécessitait pas de publicité supplémentaire. Chojaeddine Chafa, conseiller culturel de la Cour impériale fit ainsi appel à des réalisateurs français pour monter un spectacle son et lumière à Persépolis, à l'occasion des fêtes du 2500^e anniversaire de la monarchie sans que l'ambassade n'ait à effectuer la moindre démarche⁵⁹.

Les réactions iraniennes à ce virage technique, telles qu'elles ressortent du dépouillement de la presse locale, apparaissent extrêmement favorables et attestent un succès en matière de communication. L'intérêt pour la Quinzaine était réel puisque l'ensemble des quotidiens la relatait en détail et avec sympathie. Le lien entre l'exposition et de futurs contrats était également présent. Les éditorialistes, insistant sur la traditionnelle cordialité des relations franco-iraniennes, se félicitèrent des perspectives de collaboration et d'échanges plus étroits entre les deux pays. La plupart des grands journaux iraniens avaient, en outre, consacré leurs éditoriaux à la cérémonie d'inauguration. L'objectif de reconnaissance du Quai d'Orsay fut ainsi pleinement satisfait. *L'Ettelaat*, premier quotidien du pays, fit l'éloge de la science et de la technique françaises et souligna le redressement opéré par la France dans ces domaines sous le titre « Les savants français ». Le même ton admiratif se retrouve dans les commentaires du *Djahan*, du *Sobhé Emrouz*, du *Bamchad*, du *Post-é Téhéran* et du *Sétareh*. Ces quotidiens insistèrent sur le renouveau technique français. Les titres sont évocateurs et témoignent du succès français : « La France nouvelle », « Encore une fois le génie de la France se manifeste »⁶⁰. La presse française confirma cette dynamique. Dans un article paru dans *Le Monde*, le journaliste Pierre Drouin salua les efforts réalisés par les entreprises françaises, qui changèrent leurs « vieilles habitudes » pour « coller au marché »⁶¹.

Si ces propos journalistiques sont assez récurrents à l'époque, ils ne relèvent pas de la seule incantation et corroborent les impressions recueillies par Henri Roux auprès des élites

⁵⁷ *Ibid.*, 64, télégramme n°1436/DE de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visites de missions parlementaires en Iran » du 1^{er} octobre 1963.

⁵⁸ *Ibid.*, rapport d'information de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale à la suite d'une mission effectuée en Irak, en Iran et en Afghanistan d'octobre 1963.

⁵⁹ *Ibid.*, 62, télégramme n°230/ACT d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Spectacle son et lumière à Persépolis » du 25 février 1960.

⁶⁰ *Ibid.*, 20, télégramme n°959/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Quinzaine technique française et presse iranienne » du 5 novembre 1959.

⁶¹ Laurence Badel, op. cit., p. 382.

iraniennes. Dans ses comptes-rendus d'entretiens, on observe des avis favorables, qui attestent l'importance d'une telle manifestation, même auprès de personnes déjà favorables à la France. En effet, après les discours lénifiants des fonctionnaires iraniens, exprimant la joie de voir la France faire un tel effort, on constate leur surprise de voir à quel point la technique française était si poussée. Plusieurs ministres et hauts fonctionnaires lui confièrent que, pendant longtemps, ils avaient douté des capacités techniques françaises sans que leur sentiment pour la France en fût, pour autant, diminué⁶². Grâce à cette exposition, ils avaient repris confiance et la France put mettre en avant de nouveaux atouts et montrer qu'elle avait peu à envier, à cet égard, aux pays les plus évolués et qu'elle pouvait même, dans certains domaines, être en avance. Ces témoignages de sympathie, si nombreux, offraient d'autant plus d'intérêt qu'ils émanaient de membres du gouvernement, de parlementaires, d'universitaires, d'ingénieurs, de médecins et d'architectes qui avaient fait autrefois leurs études en France et qui avaient longtemps déploré que la présence française en Iran ne fût pas ce qu'ils eussent souhaité. Ainsi, ces possibles propagandistes de la culture française étaient rassérénés et d'autant plus enclins, de ce fait, à épauler l'offensive française. C'était là, déjà, un résultat important. Il offrit à la France des avantages substantiels pour son activité économique et pour sa pénétration en Iran. Cette Quinzaine contribua ainsi à faire mieux connaître la technique française aux Iraniens, qui étaient jusqu'alors fort mal informés à cet égard, et leur permit de prendre conscience de l'essor français dans le domaine scientifique.

Les réactions de la presse attestent l'importance de ces expositions qui baptisaient une diplomatie économique de prestige au service de la grandeur de la France gaullienne. Cette « affirmation d'une grandeur recouvrée »⁶³ s'observe à travers plusieurs journaux iraniens qui ont tenu à exprimer leur satisfaction de voir la France reprendre sa place en Iran. Cette opinion s'accompagnait systématiquement d'éloges adressés au général de Gaulle, considéré comme le principal artisan du prestige français renaissant. Il fut pris comme modèle par le Chah dans sa politique d'indépendance nationale. L'importance centrale de l'Etat gaullien dans cette Quinzaine technique était marquée par l'envoi d'une lettre du général de Gaulle au Chah pour encourager les Iraniens à profiter de cette manifestation afin de nouer de nouvelles relations avec la France dans les domaines techniques⁶⁴. Le déplacement, à cette occasion, de Max Fléchet, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, donna à la manifestation une dimension officielle à vocation commerciale. Cette finalité commerciale était voulue dès l'origine puisque c'était le conseiller commercial en Iran, qui dépendait du secrétariat aux Affaires économiques, qui planifia l'ensemble de l'opération avec l'aide des services du Quai Branly et du Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger⁶⁵. Cette offensive économique constitua une base solide pour la poursuite de l'expansion française. Les résultats à court terme n'étaient pas à négliger. Du point de vue économique, la présence française s'accrut considérablement comme en témoigne l'augmentation de la colonie française de Téhéran, qui passa de 600 ressortissants en mars 1957 à plus de 3000 en novembre 1961⁶⁶. En dehors du secteur pétrolier, la majorité des sociétés françaises n'entrèrent en Iran qu'après 1957. La société Eau et Assainissements y installa des égouts. La

⁶² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 62, télégramme n°17/DE d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la Quinzaine technique française » du 6 janvier 1960.

⁶³ Laurence Badel, « Diplomatie et entreprises en France au XXe siècle », *Les cahiers Irice* 2009/1 (n°3), p.118.

⁶⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 20, lettre du général de Gaulle à Mohammed Reza Shah Pahlevi du 31 octobre 1959.

⁶⁵ *Ibid.*, 62, télégramme n°17/DE d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « De la Quinzaine technique française » du 6 janvier 1960.

⁶⁶ *Ibid.*, 23, télégramme n°1370/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission en Iran » de novembre 1961.

Compagnie générale des eaux pour l'étranger, l'Union française, Pont-à-Mousson et Eternit assurèrent l'adduction d'eau de Meched. La Société des Tuyaux Bonna s'occupa de l'adduction en eau des villes de Kecht et de Pahlavi et construisit une usine de fabrication de canalisation en béton. En 1960, les sociétés Billard, Campenon-Bernard et Dragages et Travaux Publics signèrent un contrat de 27 M\$ pour la construction du barrage du Latyan à 30 kilomètres de Téhéran, afin d'assurer l'irrigation de la plaine de Véramine et l'alimentation de la capitale en eau potable⁶⁷.

En 1962, la Société Grenobloise d'Études et d'Applications Hydrauliques (SOGREAH) mena des études d'irrigation du Guilan et de la plaine du Sefid-Roud. La même année, l'Organisation du Plan chargea le groupe français Gicof d'étudier les possibilités de développement du Nord-Ouest de l'Iran⁶⁸. Ces réussites étaient le fruit d'un effort important de restructuration des entreprises françaises pour gagner en compétitivité sur la scène internationale, dont la SOGREAH est un parfait exemple. La création de la SOGREAH, en 1955, filiale de l'entreprise Neyrpic, spécialisée dans la conception et la fabrication de matériel hydraulique, marqua l'évolution d'une partie des activités du groupe vers l'ingénierie conseil. Cette stratégie ambitieuse favorisa la diversification de ses activités et son expansion commerciale⁶⁹. La SOGREAH représenta la partie ingénierie de Neyrpic et s'appuya sur son expertise, reconnue internationalement, dans les domaines de l'aménagement hydraulique (équipements hydro-électriques, aménagements fluviaux et maritimes), mais aussi des études industrielles diverses, notamment pour le nucléaire dans les années 1960 et 1970, des activités de développement rural (irrigation, mise en valeur des terres) et d'équipement urbain (traitement des eaux potables et usées)⁷⁰. La SOGREAH illustre ainsi parfaitement l'évolution de plusieurs entreprises françaises qui étaient jusqu'alors principalement centrées sur le marché intérieur, mais qui, à partir des années 1950, se sont réorganisées pour se lancer dans une large prospection des marchés internationaux, encouragées par les initiatives du CDS et de la SERIAC au Moyen-Orient. Dans ce cadre, l'organisation de foires et d'expositions techniques était un outil complémentaire aux actions privées et contribuait à faire des entreprises un vecteur d'influence pour la France.

Ce décollage industriel s'étendit au secteur bancaire lorsque la Banque de Paris et des Pays-Bas investit dans la Banque de Téhéran et que le Crédit Lyonnais, la Banque de l'Indochine et la BNCI achetèrent 49% des actions de la Banque Etebarate-Iran, présidée par M. Chafif, ex-beau-frère du Chah⁷¹. Pour soutenir cette percée, la France renforça son assistance financière. Celle-ci n'avait rien d'exceptionnel puisqu'elle ne revêtait pas la forme d'un don ou d'un prêt gouvernemental, mais consistait seulement en des crédits commerciaux à moyen et long termes, garantis par l'Etat, accordés, jusqu'en juin 1963, à des conditions habituelles par la COFACE. Mais la distribution de ces crédits témoigne du tournant technique opéré par la France. Ils étaient principalement affectés à l'exportation de biens d'équipement et à la réalisation de grands travaux par des entreprises françaises (barrages du Sefid Roud et du Latyan, usine d'engrais de Chiraz, fournitures de matériel électrique,

⁶⁷ *Ibid.*, 64, rapport d'information de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale à la suite d'une mission effectuée en Irak, en Iran et en Afghanistan d'octobre 1963.

⁶⁸ *Ibid.*, 67, télégramme n°3057 du conseiller commercial en Iran au ministre des Finances intitulé « Contentieux franco-iranien » du 4 juillet 1963.

⁶⁹ Anne Dalmasso et Éric Robert, « Recherche et innovation dans l'industrie hydraulique : Neyrpic-Sogreah des années 1930 aux années 1960 », *Annales historiques de l'électricité*, vol. 5, no. 1, 2007, p. 47-62.

⁷⁰ Anne Dalmasso, « SOGRÉAH (Société Grenobloise d'Études et d'Applications Hydrauliques) : du laboratoire à l'ingénierie indépendante (1923 – 2010) », *Entreprises et histoire*, vol. 71, no. 2, 2013, p. 23-38.

⁷¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 40, télégramme n°487/89 de l'ambassade de France en Iran du 10 septembre 1963.

construction de bâtiments à usage militaire, remise en état du réseau des chemins de fer iraniens). Un effort spécifique fut réalisé avec la signature d'un protocole financier, le 13 décembre 1963, définissant les modalités du financement privilégié consenti par le gouvernement français en vue de contribuer, au cours des années 1964 et 1965, à la réalisation des projets du III^e plan quinquennal⁷². Les ressources mises à la disposition du gouvernement iranien reprenaient les secteurs visés par les services de la Coopération. Elles étaient affectées à l'expansion de la production et de la distribution de l'électricité, aux études préalables pour la création d'une industrie pétrochimique, à l'installation d'une station de télévision et d'un réseau de télécommunications.

Pour renforcer la présence française dans les secteurs ciblés, Paris détacha des experts dans différents ministères et facultés locales. Dès 1959, la Coopération technique fonda l'Ecole textile d'Ispahan pour la formation d'ouvriers spécialisés⁷³. En 1960, un Centre français de documentation technique était fondé à Téhéran. Ce centre organisa des réunions, des conférences et des projections de films pour poursuivre l'œuvre de propagande scientifique amorcée par la Quinzaine française. En parallèle, pour maintenir les relations humaines, une association technique franco-iranienne, groupant les ingénieurs et techniciens iraniens de formation française et les ingénieurs français présents à Téhéran, était formée. Cette association s'intéressa aux problèmes que posaient le développement et la mise en valeur de l'Iran, aboutissant notamment à la création d'un Institut des eaux souterraines. Cet institut, rattaché à l'université de Téhéran, était financé par l'organisation du Plan et accueillait des ingénieurs diplômés suivant un cycle d'études sur l'hydrogéologie⁷⁴. Dans le même esprit, un centre de formation aux métiers de l'électricité était créé par le ministère du Travail avec l'aide de la France en avril 1964. L'influence française apparaissait évidente puisque M. Lambert, inspecteur général d'EDF, était le fondateur de ce projet qui suivait le modèle de l'école d'EDF de Gurcy-le-Châtel⁷⁵. L'aide technique française était constituée par un don de matériels pédagogiques, l'envoi en stage des futurs instructeurs du centre et la venue fin 1963 de deux experts d'EDF chargés de la supervision technique.

Cet essor concerna également le domaine des hydrocarbures, traditionnellement dominé par les Anglo-Saxons. Si l'on met à part la présence de la CFP au sein du Consortium, les Français étaient à peu près absents du secteur pétrolier iranien. Depuis la fin des années 1950, un effort de pénétration fut accompli par la France, suivant la stratégie technique. Il se traduisit par des contrats d'assistance technique. L'Institut français du pétrole contribua à la création de l'Institut iranien du pétrole, où étaient détachés plusieurs experts français en étroite collaboration avec la NIOC. Une série de marchés de pose d'oléoducs fut également attribuée à Entrepose. Enfin, une société d'études pour l'industrie du gaz en Iran fut créée, la Masraf Gaz, filiale commune de Sofregaz et de la NIOC. Ces succès s'expliquaient par la multiplication des contacts entre des personnalités françaises de GDF, de la direction des Carburants et de divers groupes industriels, d'une part, et des dirigeants de la NIOC, de l'autre, faisant mieux connaître les techniques françaises. De même, la participation française au symposium du pétrole de Téhéran, en septembre 1962⁷⁶, permit aux Français de présenter plusieurs communications parmi les plus remarquées et de gagner en visibilité.

⁷² *Ibid.*, 55, note de la DAEF intitulée « Assistance financière à l'Iran » de février 1964.

⁷³ *Ibid.*, 23, télégramme n°1370/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission en Iran » de novembre 1961.

⁷⁴ *Ibid.*, 54, rapport d'activité du poste de l'expansion économique de Téhéran d'avril 1962 à avril 1963.

⁷⁵ *Ibid.*, programme de la coopération technique en Iran pour 1963.

⁷⁶ *Ibid.*, note intitulée « Quelques remarques sur la possibilité d'une contribution de la France au développement économique et social de l'Iran » du 22 mai 1963.

Comme le soulignent les rapports du conseiller économique en Iran, cette nouvelle politique favorisa la croissance des échanges commerciaux entre la France et l'Iran. Les exportations iraniennes en France atteignirent un record en 1959 avec 258 MF et les exportations françaises en Iran s'élevèrent à 180 MF. En 1961, avec l'arrivée au pouvoir d'Ali Amini, un sévère programme de stabilisation économique fut imposé par le FMI. Ce programme sauva les finances iraniennes au prix d'une série de mesures déflationnistes, poursuivies par la banque centrale, mais provoqua un ralentissement général de l'activité économique dû aux restrictions de crédit et aux interdictions d'importations. En même temps, le deuxième programme d'équipement arrivait à son terme, tarissant la source des travaux auxquels pouvaient s'intéresser les entreprises étrangères. Ces deux effets conjugués entraînèrent un repli relatif des sociétés installées en Iran. Peu d'entre elles quittèrent néanmoins le pays, mais elles réduisirent leur dispositif local⁷⁷. A la phase d'expansion euphorique des relations économiques franco-iraniennes succéda ainsi une période de stagnation. Pourtant, les exportations françaises se stabilisèrent à 172 MF. Il s'agissait d'un succès partiel pour la France. Ses exportations n'avaient que très légèrement diminué à la différence de ses principaux concurrents dans un contexte de rigueur. Elle se hissa ainsi au cinquième rang des fournisseurs de l'Iran, dépassant l'URSS et l'Italie⁷⁸. L'Iran était devenu un bon client de la France au Moyen-Orient, où il arriva en première place à égalité avec le Liban. Malgré la politique de rigueur, les exportations françaises progressèrent dans plusieurs secteurs. Les ventes de produits pharmaceutiques passèrent de 9,6 à 11,5 MF entre 1962 et 1963. Les exportations de textiles atteignirent 6,7 MF et les ventes de matières colorantes passèrent de 2,7 à 3,7 MF⁷⁹.

La crise économique iranienne de 1961 montra la solidité de la percée française, mais aussi ses limites organisationnelles en révélant des lacunes, notamment pour récupérer les créances venues à échéance. Ces difficultés étaient le signe d'une certaine forme de désorganisation économique. Cherchant coûte que coûte à gagner de nouveaux marchés, les entreprises françaises s'engagèrent dans des affaires discutables, peu rentables et/ou qui donnèrent lieu au versement d'importants bakchichs. Ces affaires, assez vulnérables, s'effacèrent avec la crise économique, lorsque les Iraniens demandèrent des moratoires. La France avait intérêt à les accepter, à la fois pour être sûre d'être payée et pour éviter une publicité inopportune. La situation ne paraissait cependant nullement catastrophique. Les revenus pétroliers augmentaient et plusieurs investissements majeurs renforcèrent l'économie du pays. L'effort d'expansion économique put donc se maintenir, malgré cette crise. La France en tira néanmoins des leçons et, dans les années suivantes, agit avec plus de méthode et de prudence. Dès le début de l'année 1962, plusieurs ajustements furent appliqués pour accroître l'efficacité des actions françaises en les concentrant sur des opérations qui correspondaient à des besoins utiles à l'économie iranienne, approuvés comme tels par le gouvernement, et qui pouvaient faire l'objet d'un effort de longue durée⁸⁰. Il paraissait certain que des actions temporaires et isolées, lorsqu'elles ne préparaient pas à court terme des réalisations industrielles ou économiques, ne pouvaient avoir qu'une rentabilité douteuse.

La France cibra également ses clients iraniens et traita de préférence avec des organismes publics, comme la NIOC, la compagnie nationale d'électricité ou l'organisation du

⁷⁷ *Ibid.*, rapport d'activité du poste de l'expansion économique de Téhéran d'avril 1962 à avril 1963.

⁷⁸ *Ibid.*, 23, télégramme n°1370/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission en Iran » de novembre 1961.

⁷⁹ *Ibid.*, 54, rapport d'activité du poste de l'expansion économique de Téhéran d'avril 1962 à avril 1963.

⁸⁰ *Ibid.*, rapport d'activité du poste de l'expansion économique de Téhéran d'avril 1962 à avril 1963.

Plan, qui avaient honoré leurs engagements et dont la solvabilité était reconnue. Il convient également de souligner l'intérêt de nouvelles formules d'association, mises en place avec certains organismes internationaux, comme le BIT et l'UNESCO. Elles furent étrennées en Iran, afin de réaliser des programmes à long terme dans les secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement technique. Ces associations permettaient de décharger le service de Coopération de tâches pour lesquelles il était mal armé, telles que le soutien technique permanent, la fourniture de programmes adaptés aux établissements locaux ou des inspections régulières sur le plan professionnel. La France, en liaison avec le BIT, participa ainsi à la création d'une école normale de moniteurs et d'écoles professionnelles⁸¹. De même, avec la participation d'un fonds spécial de l'UNESCO, elle apporta son concours au fonctionnement de l'Institut polytechnique de Téhéran⁸². Cette école comportait cinq instituts, bénéficiant de l'aide technique de différentes nations. Deux de ces instituts étaient patronnés par la France : l'Institut d'électrotechnique par l'Ecole nationale supérieure d'électricité, d'électronique et d'hydraulique de Toulouse et l'Institut du bâtiment avec l'Ecole nationale d'ingénieurs de Strasbourg.

L'examen d'ensemble des activités françaises fait ressortir l'ampleur de l'effort accompli pour redresser l'influence française en Iran. Les méthodes d'action ont été reconverties et à l'action culturelle s'est ajoutée une action intense de coopération technique. Celle-ci représenta en 1960 une dépense de 1,5 MF francs, soit 17% environ de l'ensemble des crédits totaux de coopération technique. A titre de comparaison, les crédits consacrés à l'ensemble des pays d'Amérique latine s'élevaient à 2,3 MF⁸³. Néanmoins, l'importance de ces moyens financiers s'expliquait par la fermeture des ambassades dans le reste du Golfe. La reprise des relations diplomatiques avec ces pays, à partir de 1963, posa la question de l'extension de ce modèle, financièrement coûteux, à l'échelle régionale.

Reprendre les affaires dans le Golfe après sept ans d'absence

La fin de la guerre d'Algérie permit la reprise des relations diplomatiques en 1963, mais les situations locales variées empêchèrent la France de mener une politique régionale homogène. L'absence de diplomates français, pendant près de sept ans, freina la reprise des relations franco-arabes à un niveau semblable à celui d'avant Suez.

Médiation sénégalaise et paradiplomatie au service de la reprise du dialogue

Les relations de la France avec les pays arabes avaient été interrompues à la suite de l'expédition de Suez et la guerre d'Algérie prolongea cette situation. En décembre 1960, Riyad renforça la rupture avec Paris en traitant directement avec le bureau local du GPRA des problèmes concernant les ressortissants musulmans d'Algérie effectuant leur pèlerinage⁸⁴. Malgré cette décision symbolique, on observe plusieurs ouvertures de la part des Saoudiens,

⁸¹ *Ibid.*, 23, télégramme n°1370/AL d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission en Iran » de novembre 1961.

⁸² *Ibid.*, 54, programme de la coopération technique en Iran pour 1963.

⁸³ *Ibid.*, 20, note intitulée « Iran : questions culturelles » de 1962.

⁸⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, note pour la mission de liaison avec l'Algérie intitulée « Attitude des autorités saoudiennes vis-à-vis des Français musulmans d'Algérie » du 14 décembre 1960.

avant même la conclusion des accords d'Evian, par l'intermédiaire du Sénégal. Mass Diokhane, directeur de Radio Sénégal, fut chargé par son gouvernement, en sus de ses fonctions à la radio, de l'organisation des pèlerinages à La Mecque. A ce titre, il se rendit à Djeddah, où des personnalités saoudiennes l'approchèrent pour manifester, comme ils le firent avec d'autres dirigeants africains de la Communauté française, leur désir de voir l'Arabie saoudite renouer ses relations diplomatiques avec la France. Le Sénégal, qui avait ouvert une représentation à Djeddah, servit d'intermédiaire entre les deux pays⁸⁵. Il convient toutefois de noter que ces déclarations émanaient de personnalités n'ayant pas qualité pour engager Riyad, que les avances faites précédemment en ce sens par la France étaient demeurées vaines et que les dirigeants saoudiens avaient publiquement déclaré, à plusieurs reprises depuis 1956, qu'ils subordonnaient la reprise des relations diplomatiques à un règlement équitable de l'affaire algérienne. Cette position était réaffirmée par le ministre saoudien des Affaires étrangères à l'occasion d'une interview accordée, le 26 janvier 1961, à l'Agence égyptienne du Moyen-Orient⁸⁶. Il semblait donc peu probable que, dans ces conditions politiques, le roi Saoud acceptât de s'engager sur cette voie. Néanmoins, pour ne pas fermer la porte, le Quai d'Orsay habilita le Sénégal à lui transmettre toute ouverture saoudienne et invita Dakar à témoigner des bonnes dispositions françaises à l'égard de Riyad.

Si ces ouvertures n'aboutirent pas avant la signature des accords d'Evian, elles favorisèrent, contrairement au cas irakien, une reprise rapide du dialogue. En effet, seulement deux jours après la conclusion des accords d'Evian, le roi Saoud exprima publiquement son désir de rétablir les relations diplomatiques avec la France. Son discours confirma les renseignements sénégalais, affirmant que Riyad souhaitait renouer rapidement avec Paris, non seulement pour des considérations politiques, mais aussi pour des motifs économiques, liés notamment au développement du marché commun⁸⁷. L'Arabie saoudite fut ainsi l'un des premiers pays à reprendre officiellement ses relations avec la France, le 31 octobre 1962, avec l'arrivée de Jean-Louis Soulié comme ambassadeur de France. Celui-ci confirma la bonne volonté saoudienne. Le prince Fayçal l'informa qu'il attendait de la France une aide pour la relance économique et l'équipement du royaume⁸⁸. Il fit référence au nouveau modèle français de coopération technique, testé en Iran, et espérait le voir appliquer en Arabie saoudite. Riyad ouvrit la voie aux autres pays arabes. L'Egypte se montra également désireuse de renouer avec la France. En mai 1962, Nasser indiqua qu'aucun obstacle ne subsistait à cet égard du côté égyptien. De même, lors de la réunion des chefs d'Etat du groupe de Casablanca, groupement transsaharien créé en janvier 1961⁸⁹, Nasser tint à l'égard de la France des propos favorables et exprima le vœu d'une prompt normalisation des rapports avec Paris, que la presse égyptienne relayait par de nombreux articles en avril et en mai. La Jordanie fit de même. L'ambassadeur du roi Hussein à Rome annonça au chargé d'affaires français que son souverain se proposait de traiter personnellement cette question à la fin de juillet, lors d'une visite à Paris, et qu'il désirait avoir à cette occasion un entretien avec le général de Gaulle⁹⁰. L'ambassadeur de Jordanie remit le 2 juillet à l'ambassade de Beyrouth, sur instruction de son

⁸⁵ *Ibid.*, note n°16012/DAG.2 du Secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté au ministre des Affaires étrangères du 25 avril 1961.

⁸⁶ *Ibid.*, note pour le service chargé des Affaires de la communauté intitulée « Relations franco-saoudienne » du 27 mai 1961.

⁸⁷ *Ibid.*, note du service Levant intitulée « Reprise éventuelle des relations avec l'Arabie saoudite » du 27 mars 1962.

⁸⁸ *Ibid.*, télégramme n°50/33 de l'ambassade de France à Djeddah du 22 novembre 1962.

⁸⁹ Yacouba Zerbo, « La problématique de l'unité africaine. (1958-1963) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 212, no. 4, 2003, p. 113-127.

⁹⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, généralités, 830, note du service Levant intitulée « Problèmes concernant la reprise éventuelle de nos relations diplomatiques avec les Etats arabes » du 2 juillet 1962.

gouvernement, une note demandant la reprise des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Une démarche analogue était faite le 13 août par l'ambassadeur d'Arabie saoudite, venant confirmer formellement le désir exprimé, dès le mois de mars, par Saoud⁹¹.

Malgré ces demandes, Paris préféra temporiser. Il ne lui paraissait pas souhaitable de donner trop rapidement suite à ces sollicitations pour ne pas marquer trop de précipitation et pour ne pas amorcer la normalisation avec des pays, comme la Jordanie ou l'Arabie saoudite, dans lesquels les intérêts français étaient limités et qui se trouvaient particulièrement isolés au sein du monde arabe. Les renseignements du Quai d'Orsay donnaient à penser que la Syrie était sur le point de faire, de son côté, une démarche similaire et il lui paraissait préférable de lui donner la priorité. Pour ne pas froisser la Jordanie et l'Arabie saoudite, des négociations étaient menées par l'ambassade de France à Beyrouth, durant l'été 1962, en vue de la reprise des relations diplomatiques. Elles s'achevèrent par un échange d'ambassadeurs dès septembre. Ce résultat était lié à la position de Damas. La demande syrienne ayant été présentée le 1^{er} septembre, rien ne s'opposait plus à donner satisfaction aux autres pays⁹². Dans ces conditions, la reprise des relations diplomatiques fut annoncée le 9 septembre avec la Syrie et le 10 septembre avec la Jordanie et l'Arabie saoudite.

Si au lendemain des accords d'Evian, les pays arabes voulurent tourner la page, on observe néanmoins que l'engouement à l'égard de la France, qui se manifesta en Arabie saoudite, en Syrie et en Jordanie, atteignit l'Irak avec quelques mois de décalage. Au cours d'une conversation avec le conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Bagdad, le directeur politique du ministère des Affaires étrangères irakien indiqua que l'Irak n'était pas disposé, à la différence de Nasser, à « passer l'éponge sur les torts de la France à l'égard du monde arabe, qu'il s'agisse de l'affaire de Suez, de l'Algérie ou des relations avec Israël »⁹³. Bagdad ne comptait donc pas renouer ses relations diplomatiques avec Paris avant un certain temps. Le diplomate allemand eut l'impression que ces déclarations étaient avant tout déterminées par un souci de propagande et, notamment, par la volonté de Bagdad de critiquer la politique nassérienne. En effet, dans la suite de la conversation, le fonctionnaire irakien affirma qu'il était, en définitive, de l'intérêt de son pays de se rapprocher de la France. Néanmoins, cette posture retarda la reprise des relations diplomatiques dans le pays où les intérêts pétroliers français étaient les plus importants.

Ce fut seulement le 11 décembre 1962 que la presse et la radio irakienne annoncèrent que le Conseil des ministres irakien avait décidé de rétablir les relations diplomatiques avec la France. Le ministre irakien des Affaires étrangères, qui avait été chargé de prendre des contacts préliminaires, s'appuya sur la diplomatie archéologique, jugée plus discrète, afin de ne pas éveiller l'opinion publique irakienne. La diplomatie française renouait ainsi avec une tradition datant du milieu du XIX^e siècle⁹⁴, époque où les premiers consuls de France en Irak étaient des archéologues. En 1842, la nouvelle agence consulaire de Mossoul avait été confiée à Paul-Émile Botta, qui organisa des fouilles autour de Mossoul. Celles-ci aboutirent, au printemps 1843, à la découverte du site de Khorsabad, comprenant un palais édifié par le roi assyrien Sargon II. En 1851, la France chargea Victor Place de rouvrir le consulat de Mossoul

⁹¹ *Ibid.*, note du service Levant du 11 septembre 1962.

⁹² *Ibid.*, télégramme du service du Levant du 7 septembre 1962.

⁹³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 871, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Relations franco-irakiennes » du 4 juin 1962.

⁹⁴ Voir chapitre 1.

et de reprendre le chantier de Khorsabad⁹⁵. Des liens étroits se nouèrent ainsi en Irak entre l'activité archéologique et diplomatique, qui se prolongèrent avec les missions archéologiques françaises, financées et pilotées par le Quai d'Orsay à travers la Commission des fouilles, créée en 1945 sous l'impulsion de l'archéologue Henri Seyrig⁹⁶, et par la CFP des années 1950 jusqu'aux années 1980⁹⁷.

Les archéologues français, qui avaient été des acteurs clés de la coopération franco-irakienne, jouèrent à nouveau un rôle d'intermédiaires et de médiateurs entre Paris et Bagdad à l'occasion de la rupture diplomatique. L'archéologue André Parrot, figure traditionnelle de la diplomatie archéologique française depuis les années 1920⁹⁸, joua un rôle déterminant dans le maintien de cette coopération scientifique en convainquant le gouvernement irakien, la direction d'Afrique-Levant et la Commission des fouilles de poursuivre sa mission en Irak sur les sites de Deir et de Senkereh⁹⁹. Occupant toujours le terrain, les archéologues français parvinrent à maintenir un contact permanent et bienveillant avec les autorités irakiennes. Grâce à leur position d'intermédiaires semi-officiels, puisqu'ils étaient toujours financés par le Quai d'Orsay, ils facilitèrent la reprise du dialogue. Celle-ci fut préparée par la venue à Bagdad d'une délégation d'orientalistes français, menée par les professeurs Jacques Berque et Régis Blachère, à l'occasion des cérémonies du millénaire de Bagdad. La fixation du 1200^e anniversaire de la fondation de Bagdad correspondait à une chronologie fantaisiste. En fait, il s'agissait de donner un prétexte à une manifestation associant des délégations étrangères à la glorification du régime et à la célébration du général Kassem¹⁰⁰. Ce rassemblement et la prise en charge des dépenses n'avaient pas tant pour objet de rappeler la grandeur passée de Bagdad que de mieux opposer son importance et son rayonnement contemporain à ceux du Caire. Il était évident que le général Kassem et son équipe cherchaient à faire étalage de leurs amitiés et à montrer de façon spectaculaire que, dans la rivalité avec l'Égypte et avec son Raïs, l'Irak était loin de se trouver isolé.

Pour sortir de cet isolement, Kassem accepta le rapprochement avec la France. Comme en Iran, la personnalité du général de Gaulle joua un rôle éminent, souligné par les propos élogieux de la presse et des autorités irakiennes. Rencontrant Michel el Khoury, ministre libanais de la Défense, le 13 novembre 1962, Kassem déclara que :

« le monde arabe avait été injuste vis-à-vis de la France, celle-ci avait fait de son mieux pour sortir de la situation difficile que lui imposait l'existence d'un empire colonial et de l'Algérie »¹⁰¹.

Pour lui, le général de Gaulle avait fait preuve d'un grand courage en bravant une partie de l'opinion publique française pour résoudre au mieux le problème algérien. *Mutatis mutandis*, les Irakiens admiraient en lui le chef, le *Zaïm*, à la mode occidentale, qui plaisait

⁹⁵ Béatrice Méon-Vingtrinier, « Les fouilles de Khorsabad », Histoire par l'image [en ligne], consulté le 18 décembre 2018. <http://www.histoire-image.org/etudes/fouilles-khorsabad>

⁹⁶ Mathilde Gelin, « Histoire de l'Institut Français d'Archéologie de Beyrouth, 1946-1977 », *Syria*, tome 82, 2005, p. 279-329;

⁹⁷ Laurence Badel, « Une discipline entre deux mondes. Entretien avec Pascal Butterlin », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 46, n°2, 2017, p. 139-152.

⁹⁸ Célia Rocaspana, « André Parrot, un archéologue au service des intérêts culturels de la France au Levant dans l'Entre-deux-guerres », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 46, no. 2, 2017, p. 45-59.

⁹⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 568, note de direction Afrique-Levant pour le service de l'Enseignement et des Œuvres du 4 mars 1958.

¹⁰⁰ *Ibid.*, 871, télégramme n°2051/AL intitulée « Présence française au 1200^e anniversaire de la fondation de Bagdad » du 11 décembre 1962.

¹⁰¹ *Ibid.*, télégramme n°1155/59 de l'ambassade de France au Liban du 19 novembre 1962.

par sa manière directe de gouverner. La politique gaullienne, avant même le tournant de 1967, rencontrait un écho incontestable par son souci de grandeur nationale. Enfin, sur le plan économique, la cote de la France était excellente grâce à la politique pétrolière menée par la CFP au sein de l'IPC. L'Irak se souvenait et avait apprécié que la CFP ait soutenu l'exploitation des gisements irakiens, à la différence des *Majors* dont la préférence allait vers d'autres puits¹⁰². La France sut ainsi préserver, malgré les vicissitudes politiques, sa présence pétrolière. En dépit du boycott, elle consommait toujours le quart du pétrole produit en Irak.

A ces bonnes dispositions, Paris sut ajouter la carte culturelle, parfaitement adaptée aux cérémonies du 1200^e anniversaire de la fondation de Bagdad en décembre 1962. Jacques Berque et Régis Blachère furent aussi les artisans de cette diplomatie archéologique. Prolongeant l'action de la diplomatie d'entreprise de la CFP, le Quai d'Orsay avait parfaitement conscience que le terrain culturel était plus favorable à un rapprochement. Le discours de Jacques Berque, professeur au Collège de France, prononcé en arabe, produisit une forte impression, rappelant l'apport des archéologues et orientalistes français dans la diffusion et la connaissance de la culture mésopotamienne depuis Paul-Émile Botta. Quant à Régis Blachère, il bénéficia, au cours des réceptions où se trouvait le général Kassem, de longues conversations en aparté avec celui-ci. Kassem lui manifesta, sans aucune ambiguïté, son désir de renouer des relations politiques normales et de recevoir en Irak des professeurs et savants français. Il évoqua à cette occasion, d'une façon à la fois discrète mais non équivoque, la question de la reconnaissance du régime irakien. Cette question, à laquelle les hautes autorités irakiennes parurent attacher de l'importance, fit également l'objet d'allusions de la part d'Hachem Jawad, ministre des Affaires étrangères, et du ministre de l'Orientation et de l'Éducation lorsque celui-ci vint saluer Régis Blachère à son départ¹⁰³. Rapidement, les orientalistes français étaient invités, par leurs interlocuteurs irakiens, à quitter le seul domaine culturel au profit du politique qui monopolisa l'essentiel des discussions.

Ces discussions constituaient d'heureux auspices, attestant l'importance politique des missions archéologiques françaises au Moyen-Orient. Paris devrait toutefois effectuer un effort conséquent pour restaurer sa présence en Irak. L'important effort économique et culturel, accompli par la France dans les années 1950, avait été balayé par la rupture de 1956 et, surtout, par la Révolution de 1958. D'autre part, c'était en Irak que les mesures de boycott avaient été les plus complètes et les plus sévèrement appliquées, allant jusqu'à l'interdiction d'importation de produits fabriqués français et du survol du territoire par les avions d'Air France¹⁰⁴. Cependant, la disparition de la présence française n'avait pas été totale. Le français continua à être enseigné par certains établissements, par des épouses françaises de ressortissants irakiens et par des Irakiens formés dans des écoles françaises. En outre, il subsista une présence religieuse, bien que réduite, qui continuait à travailler dans des institutions hospitalières avec les dominicains de Mossoul, quelques carmes et une dizaine de sœurs de la congrégation de la Présentation de Tours. Des possibilités de coopération existaient toujours avec l'Irak. En février 1963, Kassem déclara à un collaborateur du *Monde* : « Entre nous et le peuple français il existe des liens que rien n'aurait dû altérer, pas même la guerre d'Algérie »¹⁰⁵.

¹⁰² *Ibid.*, Iran, 64, rapport d'information de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale à la suite d'une mission effectuée en Irak, en Iran et en Afghanistan d'octobre 1963.

¹⁰³ *Ibid.*, Irak, 871, télégramme n°2051/AL intitulé « Présence française au 1200^e anniversaire de la fondation de Bagdad » du 11 décembre 1962.

¹⁰⁴ Voir chapitre 4.

¹⁰⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 64, rapport d'information de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée à la suite d'une mission effectuée en Irak, en Iran et en Afghanistan d'octobre 1963.

La reprise des relations diplomatiques intervint, par un concours inattendu de circonstances, au lendemain même de la révolution de 1963. En mars un chargé d'affaires, Pol Le Gourrierc, partait pour Bagdad alors que la révolution risquait de modifier le rapprochement entre les deux pays. Les baathistes de Bagdad n'avaient aucune raison de poursuivre cette politique. Ennemis de Kassem, ils avaient été les témoins du rapprochement franco-irakien qui s'était dessiné lorsque le dictateur, combattu par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, mal soutenu par les Soviétiques, recherchait un appui extérieur. Nationalistes, les baathistes avaient épousé toutes les causes arabes, et notamment celle du FLN. Dans leurs propos, la France demeurait une puissance colonialiste ennemie des Arabes, l'agresseur de l'Egypte, l'associée d'Israël. De formation anglaise ou américaine, quand ils n'étaient pas demeurés exclusivement arabophones, beaucoup d'entre eux ignoraient à peu près tout de la France¹⁰⁶. De plus, ils trouvaient en face d'eux, parmi les derniers défenseurs du régime déchu, d'anciens étudiants formés en France. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les premiers diplomates français, arrivant à Bagdad après plus de six ans de rupture, aient été accueillis avec une certaine froideur et que la presse locale n'ait pas traité de la réouverture de l'ambassade de France. Cependant, la reconnaissance immédiate du nouveau régime par Paris n'avait pas laissé indifférents les nouveaux responsables irakiens, qui éprouvaient aussi le désir de diversifier leurs contacts extérieurs. Pour préserver ce rapprochement, la France envoya à Bagdad la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale du 8 au 15 septembre 1963, présidée par André Bettencourt, vice-président de la commission, et composée de MM. Deliaune (député UNR de la Gironde), Sagette (UNR, Cantal) et Michaud (MRP, Vendée)¹⁰⁷. Les conversations qu'elle eut avec le maréchal Abdel Salam Aref, nouveau président irakien, avec le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et des membres du gouvernement permirent de rassurer Paris. Toutefois, si le désir de rapprochement restait grand, des ombres subsistaient et pouvaient le remettre en cause. Suez et l'Algérie, officiellement oubliés, laissèrent de mauvais souvenirs. Malgré des propos encourageants, le maréchal Aref tint également à la délégation des propos virulents contre certains hommes politiques français, visés nommément, à qui incombait, selon lui la responsabilité de la guerre d'Algérie jusqu'en 1958. Quant aux relations de la France avec l'Algérie indépendante, elles suscitaient de la méfiance. « Il est bien normal qu'après avoir exploité les Algériens pendant 130 ans vous les aidiez maintenant » déclara-t-il¹⁰⁸. L'accusation de néo-colonialisme n'était pas loin, mais l'Algérie facilita ce rapprochement. Mohammed Khemisti, ministre algérien des Affaires étrangères, en visite à Bagdad, se félicita du maintien de relations étroites avec la France. De même, selon le chef de la mission algérienne à Bagdad, les Algériens auraient dissuadé les Irakiens, au lendemain de l'explosion atomique du Hoggar, de rompre avec la France par solidarité avec les Algériens¹⁰⁹. Par ces efforts, les nouveaux dirigeants irakiens se rendirent compte, après quelques mois, que la France n'était plus ce qu'ils avaient imaginé, et que la plupart des problèmes qui avaient séparé les deux pays n'existaient plus.

La délégation parlementaire française put ainsi obtenir du ministre de l'Industrie, le général Naji Taleb, l'assurance que les entreprises françaises cesseraient d'être exclues des marchés publics. Afin de prouver la sincérité de ce souhait, il donna des ordres pour que,

¹⁰⁶ *Ibid.*, Irak, 871, télégramme n°250/AL de Pol Le Gourrierc, chargé d'affaires de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations franco-irakiennes » du 30 octobre 1963.

¹⁰⁷ *Ibid.*, 880, télégramme n°184/AL de Pol le Gourrierc au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite en Irak d'une délégation de la Commission des Affaires étrangères » du 16 septembre 1963.

¹⁰⁸ *Ibid.*, Iran, 64, rapport d'information de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale à la suite d'une mission effectuée en Irak, en Iran et en Afghanistan d'octobre 1963.

¹⁰⁹ *Ibid.*, Irak, 871, télégramme n°250/AL de Pol Le Gourrierc, chargé d'affaires de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations franco-irakiennes » du 30 octobre 1963.

malgré l'expiration des délais, l'Institut français du pétrole fût inclus parmi les entreprises admises à concourir pour la création d'une industrie pétrochimique irakienne. Le ministre de l'Education nationale et le président de l'université de Bagdad évoquèrent également des perspectives de coopération culturelle avec la France. La presse irakienne s'intéressa vivement à cette visite, la première faite à Bagdad, depuis la rupture des relations diplomatiques, par une délégation française. L'arrivée de cette dernière fut annoncée sous de gros titres en première page. Puis les quotidiens publièrent, au jour le jour, de nombreuses informations concernant les activités de la mission. Certains poussèrent le zèle jusqu'à publier des interviews entièrement imaginaires : telle la prétendue déclaration d'André Bettencourt, publiée par *Iraq Times* et reproduite par *Le Monde* des 14-15 septembre, et que le vice-président de la Commission démentit formellement¹¹⁰. Ce texte, relatif à la contribution de la France aux projets de développement économique irakien, offre au moins l'avantage de nous permettre de discerner les arrière-pensées des milieux irakiens et atteste leur intérêt.

L'euphorie n'était cependant pas de mise. Un différend sérieux opposait toujours Paris et Bagdad. Le maréchal Aref dénonça l'attitude kurdophile de la presse française, notamment du *Monde*, alors que Bagdad s'engageait contre les troupes de Barzani, leader des Kurdes irakiens. L'activité en France d'un représentant kurde et du colonel Talabani, membres influents du parti démocratique kurde, suscita les inquiétudes. Le maréchal Aref s'étonna que Paris ait délivré un visa d'entrée au colonel Talabani alors que Londres le lui avait refusé¹¹¹. Les engagements donnés à ce sujet par le Quai d'Orsay calmèrent ses craintes, qui ne furent plus jamais évoquées. L'apaisement des relations est observable dans la presse irakienne, entièrement soumise au régime. Celle-ci ne publia que peu d'articles hostiles à la France et, lorsqu'elle le fit, il s'agissait d'informations reproduites de l'agence égyptienne du Moyen-Orient. C'est ainsi que le voyage en France du roi Hussein, cible préférée du Baath, ne donna lieu à aucun commentaire désobligeant et que la visite en Iran du général de Gaulle fut favorablement commentée. De même, le conflit algéro-marocain d'octobre 1963 ne donna lieu qu'à de vagues allusions impersonnelles sur les responsabilités du colonialisme. Les décisions prises, depuis avril 1963, témoignent de cette amélioration progressive du climat : le droit de survol et d'escale fut accordé aux compagnies aériennes françaises, le bureau de l'AFP rouvert et un ambassadeur d'Irak à Paris désigné¹¹². Ces quelques signes permettaient, au-delà de la reprise des relations diplomatiques, d'augurer favorablement du développement des relations économiques et culturelles, alors même que les principaux concurrents occidentaux de la France connaissaient des difficultés.

Le retour de la France à la faveur de la guerre civile yéménite et de la reconnaissance d'Israël par la RFA

Face aux positions, infiniment plus importantes, détenues par les Anglo-Saxons, l'action française cherchait initialement davantage à entretenir une présence plus qu'à exercer une influence. Néanmoins, le climat géopolitique, qui était jusqu'aux accords d'Evian, défavorable à la France, tourna et favorisa les relations franco-arabes. La rapidité de cette reprise fut facilitée par le rôle central joué par la CFP qui conserva une présence locale, ce qui lui permit de jouer les intermédiaires. L'influence diplomatique de la CFP s'étendit au-delà

¹¹⁰ *Ibid.*, 880, télégramme n°184/AL de Pol le Gourrierc au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite en Irak d'une délégation de la Commission des Affaires Etrangères » du 16 septembre 1963.

¹¹¹ *Ibid.*, Iran, 64, rapport d'information de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale à la suite d'une mission effectuée en Irak, en Iran et en Afghanistan d'octobre 1963.

¹¹² *Ibid.*, Irak, 871, télégramme n°250/AL de Pol Le Gourrierc, chargé d'affaires de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Relations franco-irakiennes » du 30 octobre 1963.

des pays où elle disposait de concessions, principalement en Arabie saoudite. En novembre 1962, les milieux officiels saoudiens se félicitèrent de l'attitude française dans la guerre civile au Yémen, qui opposait, depuis septembre 1962, les royalistes aux républicains, alors même qu'ils dénoncèrent la reconnaissance de la République arabe du Yémen d'Abdullah al-Sallal par la RFA¹¹³. La position française, saluée par les Saoudiens, avait été prise pour donner suite aux informations collectées par la CFP. Durant ces années, François de Laboulaye étendit les contacts de la CFP au delà de ceux du CDS, notamment grâce à des moyens financiers accrus. Reprenant la stratégie de Jean Rondot de coopération avec les Anglo-Saxons, il lia la CFP à *Foreign Reports*. Cette entreprise avait été créée en 1956 par Harry Kern, ancien rédacteur en chef pour les affaires étrangères de *Newsweek*¹¹⁴. Harry Kern intéressa François de Laboulaye car il était resté un visiteur fréquent de beaucoup d'acteurs clés, comme le Chah, Nasser et le prince héritier Fayçal d'Arabie. Il avait également maintenu des relations étroites avec les principaux acteurs de la politique étrangère de l'administration Eisenhower, notamment le secrétaire d'État John Foster Dulles et son frère, le directeur de la CIA, Allen Dulles, forgeant ainsi une longue relation avec le renseignement américain à Washington et à l'étranger avec les stations de l'Agence. François de Laboulaye savait que *Foreign Reports* travaillait avec la CIA, mais, par cette coopération, il obtenait un flux d'informations, principalement sur l'Arabie saoudite, que le réseau diplomatique et le CDS ne lui fournissaient pas. Les autorités françaises profitèrent aussi de cette source, François de Laboulaye leur transférant les rapports. Ce fut par ce canal que la CIA et certains politiques américains, proches d'Harry Kern, tentèrent d'influencer la politique du président Kennedy par l'intermédiaire de la France.

Harry Kern informa François de Laboulaye des inquiétudes du prince Fayçal sur une possible attaque égyptienne, accompagnée d'une tentative de coup d'État orchestrée par les forces armées saoudiennes. Il reprenait surtout les craintes de la CIA d'une domination égyptienne sur la péninsule arabique. Les vols de bombardiers égyptiens au dessus du territoire saoudien donnaient corps à ces inquiétudes. Les Saoudiens demandèrent donc aux États-Unis de leur vendre des missiles *Sidewinder* et d'autres équipements de défense¹¹⁵. La CIA redoutait une crise avec l'Arabie saoudite, si Kennedy, suivant l'exemple de la RFA, reconnaissait le régime républicain au Yémen. Elle espérait faire pression pour bloquer cette reconnaissance, mais depuis l'échec de la baie des Cochons, elle n'avait plus autant d'influence auprès du bureau ovale¹¹⁶. Elle convainquit, par l'intermédiaire d'Harry Kern, Fayçal de se rendre aux États-Unis à l'automne, au prétexte de la session de l'Assemblée générale de l'ONU, pour s'entretenir avec Kennedy¹¹⁷. Doutant de la seule efficacité de cette rencontre, qui eut lieu en septembre, la CIA demanda à Harry Kern d'intervenir, en octobre 1962, auprès de la CFP pour faire connaître aux Français les risques, pour la région, et donc indirectement pour les intérêts français, d'une reconnaissance du Nord Yémen, afin que le gouvernement français agisse en conséquence auprès de Kennedy¹¹⁸. François de Laboulaye transmit la requête à Maurice Couve de Murville¹¹⁹, mais l'intervention française ne modifia pas la position de l'administration Kennedy. Néanmoins, cet épisode est riche d'enseignements. Il nous montre que la CFP restait pour les Américains, malgré le recul français depuis 1956, un acteur clé du Moyen-Orient avec lequel il fallait compter. Les relations et réseaux anglo-

¹¹³ *Ibid.*, Arabie saoudite, 867, télégramme n°50/33 de l'ambassade de France à Djeddah du 22 novembre 1962.

¹¹⁴ AHT 2 SG 2, note pour le président de François de Laboulaye du 26 janvier 1959

¹¹⁵ *Ibid.*, lettre d'Harry Kern à Phillips Talbot du 22 octobre 1962

¹¹⁶ Piero Gleijeses, « Ships in the Night: The CIA, the White House and the Bay of Pigs », *Journal of Latin American Studies*, vol. 27, no. 1, 1995, p. 1–42.

¹¹⁷ AHT 2 SG 2, lettre d'Harry Kern à François de Laboulaye du 30 août 1962

¹¹⁸ *Ibid.*, lettre d'Harry Kern à François de Laboulaye du 24 octobre 1962

¹¹⁹ *Ibid.*, lettre de François de Laboulaye à Harry Kern du 31 octobre 1962

saxons, créés par Jean Rondot dans les années 1950, notamment par l'intermédiaire de Charles Spofford, se révélèrent durables et efficaces, même après son retrait. Profitant de cette reconnaissance, la CFP poursuivit le développement de son réseau d'influence et en fit à nouveau profiter la France. Le Quai d'Orsay exploita ces renseignements pour gagner en influence à Riyad, en ne reconnaissant pas le Nord Yémen, et espéra que le climat favorable, ainsi créé, permette une meilleure intégration des entreprises françaises au nouveau programme d'exploitation (fer et chrome) et d'équipement (routes, voies ferrées, forages, écoles, hôpitaux) entrepris par Fayçal¹²⁰. La diplomatie de la CFP fut ainsi mobilisée au service de la diplomatie économique française dans des pays où l'entreprise n'avait aucun intérêt.

La France profita des tensions que l'affaire yéménite créa avec les Etats-Unis et la RFA. En 1963, alors que Paris sut gagner des points à Riyad, Washington se lança dans une intense activité diplomatique pour contraindre Fayçal à accepter une solution au Yémen, tenant compte à la fois de la nécessité de concentrer ses moyens financiers sur le développement économique et social du royaume et de prendre en considération l'évolution nationaliste au Moyen-Orient. Ellsworth Bunker, émissaire spécial du président Kennedy, joua le rôle de médiateur au Yémen à partir de février 1963¹²¹. En mars, il tenta d'amener Fayçal à accepter un désengagement saoudien comportant la cessation de toute assistance militaire au roi Mohammed al-Badr. En contrepartie, les Etats-Unis garantiraient formellement la protection de l'Arabie saoudite contre toute agression extérieure. L'arrivée d'Ellsworth Bunker était accompagnée d'un renforcement du dispositif aérien américain au Hasa, caractérisé par l'augmentation du nombre d'experts¹²². Par cette action, Washington parvint, malgré ses pressions, à maintenir constante la cordialité de ses relations avec Riyad, ce qui fut plus difficile à réaliser pour la RFA.

La RFA bénéficiait en Arabie saoudite, comme dans l'ensemble du monde arabe, d'un préjugé favorable. En plus de la reconnaissance de sa puissance économique et industrielle, on peut ajouter une raison politique : le désir des Saoudiens d'utiliser la RFA, comme la France, pour faire contrepoids à l'hégémonie américaine. Les Allemands se montrèrent actifs et répondirent toujours avec empressement aux sollicitations. Chaque année, l'ambassade de France à Riyad notait le nombre croissant d'experts, de techniciens et de médecins s'établissant en Arabie saoudite. En outre, sur le plan économique, les Allemands profitaient de ce courant favorable et de la bonne renommée des produits « *Made in Germany* » pour tisser un réseau très dense d'intérêts. C'est dans ce contexte prospère que l'affaire yéménite affaiblit une première fois la position allemande, avant de connaître une crise en 1965. Pourtant, on ne pouvait guère reprocher à Riyad d'avoir jeté de l'huile sur le feu. Les dirigeants saoudiens voulurent conserver un caractère limité à cette querelle, mais la situation évolua lorsque le chancelier Erhard proclama son intention d'établir des relations diplomatiques avec Israël¹²³. La position particulière occupée par l'Arabie saoudite dans le monde arabe, ajouté au souci marqué et constant de Fayçal de faire montre d'un arabisme sans défaut, fit que les Saoudiens ne purent rester en retrait. Sur ordre du roi, l'ambassadeur

¹²⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°50/33 de l'ambassade de France à Djeddah du 22 novembre 1962.

¹²¹ Fawaz A. Gerges, « The Kennedy Administration and the Egyptian-Saudi Conflict in Yemen: Co-Opting Arab Nationalism », *Middle East Journal*, vol. 49, no. 2, 1995, p. 292-311.

¹²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°85/AL de Jean-Louis Soulié au ministre des Affaires étrangères intitulé « Evolution de la politique de l'émir Fayçal à l'égard du Yémen et de Nasser » du 1^{er} avril 1963.

¹²³ *Ibid.*, télégramme n°92/AL de Pierre Revol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'Arabie saoudite et la crise germano-arabe » du 17 mars 1965.

saoudien à Bonn était rappelé pour consultation le 8 mars 1965. Le geste était habile, car il plaçait l'Arabie saoudite, sans grand dommage pour les relations germano-saoudiennes, parmi les pays qui avaient le plus vite réagi et la mettait ainsi en bonne position pour affronter la réunion des ministres des Affaires étrangères arabes, qui devait suivre. Beaucoup plus gênante et lourde de conséquences fut l'attitude finale adoptée par Omar Saqqaf, vice-ministre saoudien des Affaires étrangères, lors de la réunion du Caire. Si la délégation saoudienne tenta de freiner les exigences du clan des « durs », elle finit par céder. L'Arabie saoudite dut s'engager à rompre ses relations diplomatiques avec la RFA et à boycotter les produits allemands, si Bonn procédait à l'échange d'ambassadeurs avec Tel-Aviv¹²⁴. Certains pays arabes avaient pourtant refusé de se laisser entraîner dans cet engrenage, mais Riyad craignait de se heurter à nouveau à la propagande du Caire.

La France profita politiquement de cette crise pour s'affirmer sur la scène arabe, après plusieurs années d'absence. Les Allemands décidèrent de faire appel au réseau diplomatique français, récemment restauré, pour défendre leurs intérêts et s'appuyèrent partiellement sur l'expérience française entre 1956 et 1963 pour surmonter cette crise. Bonn confia à Paris la protection de ses intérêts dans cinq pays qui rompirent leurs relations diplomatiques (Liban, Syrie, Jordanie, Irak, Soudan). Dans le droit international, la notion de protection, établissant le principe de la représentation d'intérêts par une puissance tierce, a été juridiquement fixée par les conventions de Vienne de 1961 et 1963¹²⁵. Cependant, il n'y a que des principes très généraux dans cette codification. Le détail du dispositif et du contenu de la protection peut ainsi fluctuer selon le mandat confié par l'État sollicitant à la puissance protectrice et le contexte d'hostilité diplomatique¹²⁶. Dans le cas qui nous intéresse, les pays arabes adoptèrent une ligne de conduite modérée, en se montrant désireux de ne pas couper tous les ponts avec la RFA et de limiter la portée de la rupture. Cependant, dans la pratique, les décisions prises différaient selon chaque pays et les situations particulières ainsi créées posaient des problèmes délicats. Dans l'ensemble, en rompant leurs relations diplomatiques avec la RFA, les États arabes entendaient donner à ce geste une signification essentiellement politique. Les relations politiques avaient donc en principe cessé. Les ambassadeurs et les attachés militaires allemands étaient priés de partir, les bâtiments placés sous la protection de la France. Toutefois, les relations économiques n'avaient pas été sensiblement affectées par la rupture des liens diplomatiques. Les biens et intérêts allemands avaient été respectés, les activités commerciales et économiques se poursuivirent normalement, les entreprises allemandes n'avaient pas fait l'objet de discrimination et conservaient, sauf cas particuliers, la possibilité de participer aux adjudications¹²⁷. Les engagements d'assistance économiques et les contrats conclus avant la rupture n'avaient pas été dénoncés et une fraction plus ou moins importante du personnel allemand chargé des affaires économiques et commerciales restait sur place.

Dans chacun des pays qui avaient rompu avec Bonn, un service de protection des intérêts allemands était créé à l'ambassade de France pour coiffer l'ensemble des éléments allemands maintenus sur place. En Irak, ce service fut mis en place le 12 mai 1965. Cette décision avait été préparée en amont par Hans Schmidt-Horix, ambassadeur de RFA en Irak,

¹²⁴ *Ibidem*.

¹²⁵ Laurence Badel, *Diplomaties européennes. XIXe-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2021, p. 423.

¹²⁶ Jean-Paul Pancraccio, « Aux sources juridiques de la représentation d'intérêts entre États (XIX^e-XX^e siècles) », *Relations internationales*, vol. 143, no. 3, 2010, p. 41-50.

¹²⁷ AMAE-La Courneuve, *Levant 1944-1965, Généralités*, 830, note de la sous direction du Levant intitulée « Protection des intérêts allemands » du 17 juin 1965.

avec son homologue français, Jacques Dumarçay¹²⁸. Dans ce contexte, les Français espéraient effectuer une percée importante au détriment des Allemands. Ils y avaient été officiellement encouragés par Naji Taleb, ministre du Plan qui avait déjà reçu en septembre 1963 en qualité de ministre de l'Industrie, la délégation parlementaire française. Naji Taleb exposa sans détour à une délégation sénatoriale française, composée des sénateurs Marcel Pellenc, rapporteur général de la Commission des Finances, Robert Houdet, ancien ministre de l'Agriculture, Joseph Raubaud, Président du Conseil général des Alpes Maritimes et de Stanley Campbell, chef du secrétariat de la Commission des Finances, que l'effacement de la RFA laisserait sur le marché irakien une place qu'il ne tenait qu'à la France d'occuper. Le ministre du Plan, dont l'exposé fut complété par un entretien avec un membre du *Planning Board*, dressa un tableau des efforts accomplis par son pays pour s'équiper et développer son économie¹²⁹. Selon lui, les projets inscrits au plan quinquennal, qui venait d'être approuvé, offraient un large champ de coopération franco-irakienne. Les représentants des Fédérations de l'industrie et de la chambre de commerce de Bagdad exprimèrent également le souhait de voir les entreprises françaises accroître leurs échanges avec l'Irak.

Nonobstant ces paroles encourageantes, la situation se révéla plus complexe et témoigna des faiblesses de la diplomatie économique française. D'une part la situation de la RFA en 1965 n'était pas comparable à celle de la France en 1956. Malgré des actions de colère populaire et le saccage de la chancellerie de l'ambassade allemande, Hans Schmidt-Horix n'avait pas été contraint à un départ précipité. Il mit plus de deux semaines à rompre son établissement. Ce délai était un signe de la volonté irakienne d'organiser le régime de la rupture avec le moins de rigueur possible. Les services administratifs, commerciaux et culturels de l'ambassade d'Allemagne étaient maintenus et avaient continué à fonctionner sans que leur bonne marche ait été entravée. La chancellerie diplomatique et consulaire de l'ambassade était maintenue avec trois agents de statut diplomatique et 20 employés qui les secondaient. Cet effectif était suffisant pour maintenir les rapports avec les autorités irakiennes et assurer la correspondance qu'exigeaient l'administration d'une communauté de 400 personnes et la participation allemande aux projets de développement industriel, estimée à une cinquantaine de millions de dinars¹³⁰. Un personnel important restait donc sur place dont la France répondrait, le cas échéant, vis-à-vis de l'autorité irakienne. D'autre part, les Allemands, conscients des faiblesses françaises, ce qui peut expliquer le choix de Bonn de confier à Paris la défense de ses intérêts, n'étaient pas inquiets par la concurrence française. Informé de la situation, Hans Schmidt-Horix répondit à Naji Taleb que, si la place de la RFA devait échoir à la France, il ne pouvait que s'en réjouir¹³¹. L'ambassadeur allemand se doutait qu'en dehors des paroles, l'Irak se garderait de toute discrimination dans le choix des entreprises étrangères et s'en tiendrait rigoureusement aux critères des adjudications internationales. Si les entreprises françaises étaient appelées à concourir plus activement au développement du pays, à la fois dans l'élaboration des projets et dans leur réalisation, elles devaient réaliser un important effort de compétitivité pour devenir une réelle menace pour les Allemands.

¹²⁸ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970), Irak, 1747, rapport de fin de service de Jules Beauroy d'août 1969.

¹²⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, télégramme n°195/DE de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission sénatoriale française » du 7 avril 1965.

¹³⁰ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970), Irak, 1747, rapport de fin de service de Jules Beauroy d'août 1969.

¹³¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, télégramme n°195/DE de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission sénatoriale française » du 7 avril 1965.

Sur le plan pratique, la défense des intérêts allemands par Paris se révéla peu contraignante. L'ambassade de France devait en principe s'assurer que les agents allemands ne poursuivaient pas une activité politique sous le couvert de la valise diplomatique. De nouveaux canaux furent mis en place par les Allemands pour contourner ce circuit. Ces derniers s'inspirèrent de l'action diplomatique menée par la France et la CFP entre 1956 et 1963. Tout comme les Français avec le CDS, ils entretenirent leur présence et influence à travers des organismes semi-officiels comme le *Nahost-Verein für Kultur und Wissenschaft*, association patronale basée à Hambourg, qui coordonnait l'expansion économique et culturelle de la RFA au Proche-Orient depuis 1934. Les efforts du *Nahost-Verein*, pour ne pas perdre le contact avec ces pays, se manifestèrent dès la rupture des relations diplomatiques. Dans ce but, Ahmed Daoud, directeur des Affaires musulmanes au ministère irakien des Affaires étrangères, accomplit une mission en RFA en août 1965 à l'invitation de l'organisation. Son déplacement était financé par le *Nahost-Verein*. Les liens étroits de cette organisation, présidée par Ernst Messerschmidt, avec l'*Auswärtiges Amt* donnaient à ses démarches une nette signification politique. Tout comme Jean Rondot et François de Laboulaye avant lui, Ernst Messerschmidt, proche du général Farhan, ancien ministre de l'Orientation et de la Culture, favorisa la reprise du dialogue culturel pour préparer le terrain au niveau économique et politique. Dans ce but, il se rendit régulièrement à Bagdad où il bénéficia toujours de ses entrées. Si les hauts fonctionnaires du ministère de l'Orientation lui réaffirmèrent leur sympathie, laissant notamment entendre un retour possible des experts allemands refoulés en septembre 1965, ils se limitèrent à des assurances verbales. Aucun signe, du côté irakien, ne laissait espérer une suite concrète. Cette position fut confirmée par l'entrevue qu'il eut, par l'intercession du ministère de l'Orientation, avec Abdel Rahman el Bazzaz, Président du Conseil¹³². Le chef du gouvernement ne précisa pas les conditions d'une normalisation des rapports entre les deux pays et se borna à dire que la position de l'Irak était liée à celle de l'Égypte.

Malgré ce discours officiel, la situation allemande demeurait favorable. Durant la rupture diplomatique avec les pays arabes, la présence et l'influence de Bonn restèrent fortes. Bagdad laissait aux agents allemands une entière liberté de correspondance avec leur gouvernement. L'Irak n'avait pas requis l'arrêt du fonctionnement du poste de transmission radiophonique, dont disposait l'ambassade de RFA, ni exigé l'interruption des messages chiffrés échangés entre celle-ci et l'*Auswärtiges Amt*. La France, protectrice des intérêts allemands, ne pouvait donc, en l'occurrence, se montrer plus rigoureuse que l'autorité irakienne elle-même dans son contrôle. Celle-ci accepta que les avions du service bi-hebdomadaire de la Lufthansa apportassent à Bagdad le courrier scellé de Bonn, destiné au service de la protection de l'ambassade de France. Le même avion, une fois par semaine, emportait à Bonn la correspondance allemande du service de protection adressée à l'*Auswärtiges Amt*. La rupture, telle qu'elle paraissait voulue du côté irakien, se présentait en quelque sorte comme un simple rappel d'ambassadeurs. Les agents allemands de statut diplomatique avaient maintenu tous leurs contacts avec le gouvernement¹³³. Ils avaient leurs entrées chez tous les ministres et conservaient avec eux des liens personnels étroits.

Cette situation semblait assez paradoxale puisque, au même moment, la France poursuivait la reconstruction de son réseau dans le Golfe. Son ambassade protégeait les intérêts d'un pays qui continuait à jouir en Irak de plus d'influence et à y disposer d'amis plus

¹³² *Ibid.*, 871, télégramme de J. Beauroy, conseiller d'ambassade chargé de la protection des intérêts allemands en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « M. Messerschmidt » du 2 novembre 1965.

¹³³ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970), Irak, 1747, rapport de fin de service de Jules Beauroy d'août 1969.

nombreux et puissants qu'elle-même. Elle venait de se réinstaller et s'efforçait de reconquérir les positions perdues au cours de sept années d'une nette rupture. Son retour restait fragile et limité comme l'atteste sa longue absence à Bassora, principal port maritime du pays. Le consulat de Bassora, avant la rupture de 1956, jouait pourtant un rôle régional stratégique puisque sa juridiction s'étendait aux émirats du Golfe. Il s'agissait également d'un poste diplomatique important pour de nombreuses puissances, qui y entretenaient des agents de carrière (Grande-Bretagne, Etats-Unis, URSS, Iran, Inde, Pakistan, Arabie saoudite, Egypte, Koweït) ou des consuls honoraires (Portugal, Danemark, Norvège, Belgique, Grèce). De plus, les intérêts français locaux n'y étaient pas négligeables. L'ordre des dominicains de la Présentation y possédait un établissement d'enseignement de 500 élèves. La Compagnie havraise et péninsulaire y effectuait des escales régulières et surtout les pétroliers de la CFP chargeaient à Fao, port avancé de Bassora, la part française de brut de la BPC, filiale de l'IPC¹³⁴. Malgré la reprise des relations diplomatiques avec l'Irak, Paris tardait à rouvrir ce poste. La rupture avait coupé les liens traditionnels et rendait le recrutement d'un nouveau consul difficile. La famille Asfar, qui, jusqu'à la nomination d'un consul de carrière, avait dirigé la représentation honoraire¹³⁵, ne s'était pas montrée disposée à apporter son concours. Des ouvertures, auprès d'autres personnes, avaient été également déclinées. Il fallut attendre le 15 octobre 1965 pour voir rouvrir l'agence consulaire de Bassora, dirigée par Saïd Kanno. De formation française, il avait fait ses études à l'école des Pères dominicains de Mossoul et était le représentant local de la société *Levant Express* et de plusieurs compagnies de navigation, dont la Compagnie maritime belge¹³⁶. La présence religieuse française constituait donc toujours un atout important pour la France, lui permettant de rouvrir son consulat, et restait un vecteur d'influence majeur, malgré la faiblesse numérique des congrégations religieuses françaises.

Cette reprise difficile contrastait avec le dynamisme allemand, incarné par Eduard Mirow, chargé des Affaires économiques de l'ambassade d'Allemagne, qui ne subissait pas les contrecoups de la rupture germano-irakienne. Eduard Mirow put, grâce à l'accueil qu'il recevait des plus hautes instances du régime du maréchal Aref, accentuer la progression des échanges économiques et renforcer l'expansion industrielle et commerciale allemande¹³⁷. L'activité économique déployée par Mirow était exactement la même qu'avant la rupture diplomatique. Il profita de la réception donnée à l'ambassade de France pour célébrer la fête nationale, le 14 juillet 1965, pour renouer des contacts avec les personnalités gouvernementales sans tenir compte de la rupture officiellement déclarée¹³⁸. Dès 1966, les exportations allemandes augmentèrent de 7% en Irak et la RFA devint la première puissance importatrice, devançant les Etats-Unis et la Grande Bretagne¹³⁹. Elle obtint, en décembre, l'un des marchés les plus importants pour la construction de l'usine à papier à Bassora (14 millions de dinars). Malgré la crise, Eduard Mirow poursuivait la coopération technique entre les deux pays, qu'il avait mise en place depuis le début des années 1960. Suivant le modèle français déployé précédemment en Iran, il proposa des bourses d'études pour les jeunes irakiens

¹³⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 871, télégramme n°6/PL de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Agence consulaire de Bassora » du 4 janvier 1965.

¹³⁵ Voir chapitre I.

¹³⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 871, note non datée de Phillipe Bey, chargé d'affaires de France en Irak intitulée « Création d'une agence consulaire à Bassora ».

¹³⁷ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970), Irak, 1747, télégramme n°117/AL de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères du 28 février 1966.

¹³⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 871, télégramme de J. Beauroy, conseiller d'ambassade chargé de la protection des intérêts allemands en Irak, au ministre des Affaires étrangères du 20 juillet 1965.

¹³⁹ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970), Irak, 1747, note non datée intitulée « Service de protection des intérêts de l'Allemagne Fédérale ».

diplômés des écoles techniques, afin qu'ils puissent poursuivre des stages de perfectionnement dans des usines allemandes. Il promut les moyens par lesquels l'Allemagne pouvait renforcer les standards techniques et scientifiques de la main-d'œuvre irakienne en formant des équipes de recherches industrielles et en créant des usines expérimentales¹⁴⁰. Sa politique nous confirme l'influence de la stratégie française dans le Golfe, qui a été analysée et imitée par la RFA à l'occasion de cette crise diplomatique.

Les activités culturelles allemandes se développèrent au même rythme qu'avant la rupture et témoignèrent de la faveur de ce pays en Irak. L'Institut Goethe de Bagdad restait très fréquenté. Il organisait toujours des manifestations artistiques, qui attiraient une forte affluence dans les plus grandes salles de spectacle de la capitale. Une réception était donnée à l'issue de ces spectacles et de ces concerts dans la résidence du directeur de l'Institut. Les ministres et les hauts fonctionnaires y apparaissaient souvent. Jusqu'à l'hiver 1966-67, deux manifestations par mois étaient organisées à l'occasion du passage de musiciens, d'acteurs ou de conférenciers allemands. Les ministères irakiens de l'Education et de l'Information y concouraient, en particulier lorsque l'Institut Goethe organisait des manifestations avec l'orchestre de Bagdad, subventionnées par le ministère de l'Orientation avec l'aide technique et financière de Bonn¹⁴¹. Tout se passait comme si l'Irak, tout en acquiesçant à la décision la Ligue arabe, n'avait cédé qu'à un mouvement d'humeur, dont il ne tarderait pas à effacer les conséquences. Il accueillait, en octobre 1966, les représentants de l'économie allemande, comme Ernst Messerschmidt et M. Genandt, député CDU au Bundestag, qui obtenaient des audiences du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères. L'action menée par Eduard Mirow en faisait le pivot de la présence allemande en Irak. Il était traité par Bagdad comme un ambassadeur sans en avoir le titre, ni les fonctions, comme son départ le confirma en mars 1967. Convoqué par Abdul Wahab Al-Sheikhly, chef du Protocole, Eduard Mirow reçut un écrin contenant un coffret d'argent, cadeau de départ qu'il était d'usage d'offrir aux ambassadeurs au terme de leur mission. Ce témoignage montrait la reconnaissance de Bagdad et sa volonté de conserver les rapports amicaux qu'il avait contribué à maintenir. Adnan Al Pachachi, ministre des Affaires étrangères, était reconnaissant des efforts qu'il avait déployés en faveur de Naï Pachachi, son frère, docteur en médecine établi à Munich, qui avait sollicité l'autorisation d'exercer dans la capitale bavaroise¹⁴². Les excellentes relations d'Eduard Mirow avec le personnel politique irakien contribuèrent grandement à faciliter, non pas seulement le maintien, mais le renforcement de l'influence allemande. Cette réussite paraît bien plus marquée que celle obtenue par la CFP durant la rupture franco-irakienne. L'accord économique passé entre Bonn et Tel-Aviv au début de l'année 1966, mettant des crédits importants à la disposition d'Israël, provoqua certes une vive indignation dans la presse irakienne, mais l'estime dont jouissait la RFA, dans le public et les milieux dirigeants irakiens, demeurait entière. La technique et les produits allemands étaient aussi prisés que jamais.

Ce mouvement de sympathie fut seulement remis en cause en juin 1967, lors de la guerre des Six Jours. La presse, dès le début du conflit, s'efforça de conditionner l'opinion et de prouver que la RFA avait partie liée avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne dans le soutien apporté à Israël. *Al-Nasser* écrivit que des volontaires étaient enrôlés pour combattre dans les rangs israéliens à Berlin-Ouest. Dans son ensemble, la presse rappela que Bonn avait fourni à Tel-Aviv des avions, des tanks, des navires pour une valeur de 350 millions de

¹⁴⁰ AHT 92.26/13, Bulletin d'information du 1^{er} octobre 1964.

¹⁴¹ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970), Irak, 1747, rapport de fin de service de Jules Beauroy d'août 1969.

¹⁴² *Ibid.*, télégramme de J. Beauroy, conseiller d'ambassade, chargé du service de la protection des intérêts allemands, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Départ de M. Mirow » du 1^{er} mars 1967.

marks. Le quotidien officiel irakien *Al-Joumhouriya*, lui-même, développa les mêmes thèmes en prétendant tirer argument des informations données par le groupe de presse hambourgeois Springer. Il prétendit que les Israéliens avaient reçu de Bonn 200 tanks M48. L'avocat Jassim Mukhlès, dans un entretien donné à *Al-Joumhouriya*, affirma qu'en RFA : « le gouvernement est plus sioniste que les sionistes »¹⁴³.

Comme les activités anglaises et américaines avaient été suspendues, la presse irakienne demanda que les activités culturelles et économiques allemandes soient supprimées. C'est ainsi qu'une série d'articles d'*Al Akhbar* dénonça le « groupe allemand du service de protection de l'ambassade de France » comme une officine d'espionnage agissant sous le couvert d'une activité culturelle et économique. « L'Irak devait suivre, en cela, l'exemple de la RAU », affirma l'auteur de l'article, qui prétendit que le groupe d'agents britanniques fonctionnant dans le service de protection canadien aurait été chassé du Caire. « Sous la couverture de l'ambassade de France, poursuit l'article, les plus dangereux diplomates ouest-allemands sont restés à Bagdad. Il est urgent de se débarrasser de tels éléments »¹⁴⁴. La violence de cette campagne inquiéta les Allemands car il s'agissait d'une rupture assez nette dans la politique irakienne. Jusqu'alors aucune mesure de rétorsion n'avait été prise. Bagdad rassura Bonn et refusa que la rupture n'entravât le bon fonctionnement des accords d'assistance technique, qui donnaient à la RFA un rôle privilégié dans certains secteurs de l'économie irakienne. Les hauts fonctionnaires irakiens demandèrent le maintien et même le développement de cette coopération. C'est ainsi qu'un accord d'assistance technique relatif à l'école professionnelle (*Gewerbeschule*), qui prévoyait la création de nouvelles sections d'enseignement, fut signé. Dès septembre 1966, les ministres de l'Education et de l'Information faisaient part au service français en charge de la protection des intérêts allemands de leur désir d'obtenir l'aide technique et matérielle de la RFA fournie dans le cadre de cet accord pour constituer des sections supplémentaires d'imprimerie et d'électronique à la *Gewerbeschule*. De même, l'accord d'assistance technique pour l'afforestation, aux termes duquel un groupe d'experts allemands s'était installé à l'université de Mossoul, s'appliquait normalement. L'université avait intégré les experts dans la faculté d'agriculture et il était admis qu'ils seraient consultés sur tous les projets agricoles¹⁴⁵. L'influence des experts se confirmait, ceux-ci, malgré les tensions politiques, restaient en place, ce qui en fit un canal privilégié d'influence, aussi bien pour la RFA que pour la France à l'occasion de crises aboutissant à la rupture des relations diplomatiques. Néanmoins, la guerre des Six Jours mit fin à ce tableau presque idyllique. La campagne de presse fut le prélude à de graves mesures qui frappèrent les positions allemandes. Le 24 juin 1967, Bagdad ordonna la fermeture de l'Institut Goethe, dénonça le contrat technique avec la *Gewerbeschule* et interdit son espace aérien à la Lufthansa¹⁴⁶.

Le gouvernement irakien était encouragé en ce sens par une propagande de plus en plus active de Pankow, qui en profita pour ouvrir un Institut Herder et diffuser les slogans de la RDA dans la presse¹⁴⁷. Les actions est-allemandes en Irak étaient similaires à celles menées en Egypte¹⁴⁸ et en Syrie¹⁴⁹. Toutefois, cette rupture, bien que concrète et marquée, est à

¹⁴³ *Ibid.*, télégramme de J. Beauroy, conseiller d'ambassade, chargé de la protection des intérêts allemands, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Campagne de presse contre l'Allemagne Fédérale » du 22 juin 1967.

¹⁴⁴ *Ibid.*, articles d'*Al Akhbar* de juin 1967.

¹⁴⁵ *Ibid.*, rapport de fin de service de Jules Beauroy d'août 1969.

¹⁴⁶ *Ibid.*, télégramme de J. Beauroy, conseiller d'ambassade, chargé du service de la protection des intérêts allemands, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Fermeture de l'Institut Goethe » du 4 juillet 1967.

¹⁴⁷ *Ibid.*, rapport de fin de service de Jules Beauroy d'août 1969.

¹⁴⁸ Amélie Regnauld, « La RDA et les acteurs islamiques égyptiens, 1969-1989 : des relations ambiguës, entre concessions et instrumentalisations », *Relations internationales*, vol. 170, no. 2, 2017, p. 63-78.

nuancer puisque aucun Allemand ne fut molesté et qu'aucun diplomate du service de Protection ne fut prié de regagner la RFA. Ce service continua à bénéficier de communications chiffrées avec Bonn et à avoir des relations suivies avec les hauts fonctionnaires des départements économiques et techniques, à l'exclusion des agents du ministère des Affaires étrangères. De même, si la RDA profita de l'effacement de la RFA de la scène politique et multiplia ses efforts, elle les dirigeait principalement contre l'expansion culturelle de Bonn, car sur le plan économique elle obtenait peu de résultats. Ses échanges économiques avec l'Irak n'avaient marqué aucun progrès sensible.

Pourtant, le nombre de ministres et de hauts fonctionnaires invités en RDA ne cessa d'augmenter et les missions techniques, délégations universitaires ou sportives se succédèrent à Bagdad. Des accords d'assistance technique et de coopération étaient élaborés et signés. La RDA créa un bulletin journalier diffusant des informations qui alimentaient la presse irakienne de nouvelles sur « l'Allemagne Fédérale, agent de l'impérialisme et du néo-colonialisme »¹⁵⁰. Malgré cette offensive culturelle, le service de protection au sein de l'ambassade de France resta toujours actif et put obtenir la diffusion de périodiques culturels et d'information ouest-allemands sans entrave de la censure irakienne. Sur le plan économique, les firmes ouest-allemandes purent rapidement concourir de nouveau aux projets de développement. Grâce à leurs accointances irakiennes, elles se placèrent hors du champ de la protection française qui pouvait intervenir en leur faveur. Les vexations infligées au personnel de la firme *Dentziger* de Düsseldorf, dont un bureau d'études contrôlait l'exécution de la route Ramadi-Hit sur la rive droite de l'Euphrate, constituèrent le seul cas où des firmes allemandes eurent recours à la protection française. Dans les autres cas, elles négocièrent directement avec les Irakiens. Bagdad ouvrit ainsi des pourparlers avec la Lufthansa pour la reprise du service aérien¹⁵¹. Le boycott restait théoriquement en vigueur, mais l'Irak s'abstint de promulguer les décrets d'application. Ainsi, par des assouplissements de la pratique douanière, les importations de biens d'équipement et même de voitures Mercedes et Volkswagen augmentèrent, malgré l'économie de guerre dans laquelle l'Irak prétendit s'engager.

Les agents de l'Expansion économique allemande restèrent très influents auprès des milieux gouvernementaux jusqu'à la prise du pouvoir par le Baath, le 17 juillet 1968, qui ruina tout espoir d'une amélioration notable des relations entre les deux pays. Seule la *Gewerbeschule* restait active en Irak. Le Baath avait grand besoin des spécialistes que formait cet établissement pour ses propres services. Les personnels allemands qui, dans la flambée de xénophobie allumée par la guerre des Six Jours, avaient été expulsés d'Irak, furent remplacés à la demande du ministère de l'Education par de nouveaux instructeurs. M. Braun, qui avait dirigé l'école pendant neuf ans, fut ainsi rappelé en Irak. Mais c'est en vain que le gouvernement fédéral essaya de tirer parti des besoins irakiens comme monnaie d'échange pour la réouverture de l'Institut Goethe. Bonn ne put également dissuader l'Irak de reconnaître la RDA. L'*Auswärtiges Amt* effectua pourtant tout son possible en dépêchant à Bagdad Eduard Mirow, qui tenta de renouer une fois encore des fils devenus épars et réussit à être reçu par deux membres du Conseil de la Révolution, les Généraux al Tikriti et Ahmed Chehab, et le Secrétaire Général du ministère des Affaires étrangères. Malgré cet ultime effort, la reconnaissance de la RDA par le régime baathiste intervint le jour même de son

¹⁴⁹ Massimiliano Trentin, « La République démocratique allemande et la Syrie du parti Baas. Histoire d'un partenariat », *Les cahiers Irice*, vol. 10, no. 1, 2013, p. 55-67.

¹⁵⁰ AMAE-La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970), Irak, 1747, rapport de fin de service de Jules Beauroy d'août 1969.

¹⁵¹ *Ibidem*.

départ de Bagdad, le 30 avril 1969¹⁵². La promesse de prêts soviétiques et est-allemands poussa l'Irak à reconnaître le régime de Pankow. Face à cette décision, la RFA devait choisir entre l'effacement ou le maintien d'une activité dont l'efficacité était subordonnée en dernière analyse à l'abandon de la doctrine Hallstein. Choix d'autant important que l'activité économique allemande en Irak se réduisit, après la guerre des Six Jours, à la poursuite de travaux sur des chantiers dont les adjudications remontaient à l'avant guerre et à l'importation de quelques produits, biens d'équipement et pièces détachées, qui parvenaient à contourner le boycott. Sur le plan technique, seuls quelques experts de la *Gewerbeschule* demeuraient toujours à Bagdad. Le bilan risquait de devenir de plus en plus négatif pour Bonn, alors que la présence de la RDA s'affirmait de plus en plus et que la persévérance des efforts français, combinée aux facteurs géopolitiques, aboutissait à une sensible percée économique.

L'application complexe du modèle iranien aux pays arabes

Dans une lettre aux postes du Moyen-Orient, le Quai d'Orsay rappela l'importance de l'action des missions consulaires et diplomatiques dans le succès de l'expansion commerciale et économique. Il invita les diplomates à soutenir les efforts des entreprises et à encourager leurs initiatives. L'invitation à renforcer la coopération avec les entreprises devint ainsi officielle. Néanmoins, il notait que la réussite de cette politique ne dépendait pas uniquement des représentations diplomatiques. Elle incombait aussi et surtout aux industriels et commerçants¹⁵³. Cependant, si les grands groupes, à l'image de la CFP, avaient l'habitude de travailler avec le Quai d'Orsay, les petites et moyennes entreprises ne voyaient pas les ambassades comme des partenaires et elles ne les informaient pas systématiquement de leurs missions et projets locaux. Elles considéraient souvent les ambassades comme des organismes sur lesquels elles pouvaient, en cas de problème, se décharger de leurs obligations. Pourtant, une coopération diplomatique avec ces firmes, qui, à la différence des grands groupes, ne disposaient pas d'une véritable diplomatie d'entreprise, était essentielle pour éviter toute dispersion et/ou torpillage entre Français, afin de présenter un front uni face à la concurrence étrangère. Ce front commun, que Jean Rondot avait déjà mis en place avec le CDS et la CIFMO dans les années 1950, devait être reconstruit après la crise de Suez et sept ans d'absence.

Avec la reprise des relations économiques, aucune stratégie globale ne fut initiée. Les entreprises françaises cherchèrent à regagner ces marchés sans se concerter et retombèrent dans des travers que Jean Rondot avait réussi à limiter. Dès 1964, on observe les premiers cas de torpillage entre groupes français. Le bureau d'études Cordonnier répondit à un appel d'offres visant la création d'un centre de radiotélévision à Bagdad. Ce bureau s'associa à plusieurs techniciens de renom et effectua, entre juillet et novembre 1964, des missions à Bagdad. Ce faisant, il parvint à établir des relations avec l'administration locale et se trouva bien introduit auprès d'elle. La coopération avec l'ambassade avait été assurée pour appuyer cet effort. Mais l'ambassade n'était pas informée de la présence d'un autre soumissionnaire

¹⁵² *Ibid.*, télégramme n°504/AL de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de service de Jules Beauroy, conseiller chargé du service de protection des intérêts allemands » du 6 août 1969.

¹⁵³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 871, télégramme n°531/SG de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activités des postes diplomatiques et consulaires dans le domaine économique et commercial » du 27 juillet 1966

français. Au moment du dépôt des offres, elle apprit qu'un groupe international, mené par Henry Bernard, architecte français qui réalisa la maison de la Radio à Paris et comprenant un bureau d'études italien de génie civil disposant du concours d'une firme française, se trouvait également en lice. Henry Bernard était venu à Bagdad défendre son projet, les 24 et 25 octobre, avec la caution de la RTF mais sans prendre contact avec l'ambassade de France¹⁵⁴. L'apparition de ce nouveau groupe provoqua une compétition préjudiciable aux intérêts français et engendra de la confusion chez les Irakiens. Pour éviter ce type d'écueil, la France reprit le modèle de coopération technique qu'elle avait mis en place en Iran, pour servir de base à sa pénétration dans le Golfe.

Vers une privatisation de la diplomatie culturelle au Moyen-Orient ?

Quelques semaines après leurs réinstallations, avec un personnel restreint, les ambassades de France dans les pays arabes, pourtant surchargées de travail, suivirent le modèle d'expansion déployé en Iran et relancèrent la coopération technique. A cette fin, elles rétablirent rapidement un service des bourses, dont l'attribution était l'un des pivots de l'action technique française renouvelée. Les diplomates étaient pressés par le temps. L'approche de la rentrée scolaire les contraignit à agir hors des délais normaux. Le Quai d'Orsay y parvint grâce à la coopération active de la CFP. La collaboration avec l'entreprise française était parfaitement rodée. Depuis 1959, la CFP avait mis en œuvre un programme d'aide directe aux étudiants du Moyen-Orient, en accordant des bourses à des étudiants poursuivant des études supérieures en France. La procédure d'octroi et le choix des boursiers avaient déjà été mis au point en liaison directe avec la direction générale des Affaires culturelles du ministre des Affaires étrangères par l'intermédiaire de Pierre Rossi.

Celui-ci créa un comité, composé de quelques orientalistes, de représentants des Affaires étrangères et de la CFP, pour sélectionner les boursiers parmi les candidats proposés au service culturel de l'ambassade de France dans chacun des principaux pays du Moyen-Orient¹⁵⁵. Ainsi, le directeur de la CFP en Irak, M. Uchan, seconda efficacement Jacques-Ghislain de Maussion de Favières, l'attaché culturel. Il proposa un plan d'action global, incorporant les bourses offertes par la CFP, qui fut suivi par le Quai d'Orsay¹⁵⁶. Aux cinq bourses offertes à Bagdad par le Quai d'Orsay, quelques semaines seulement après la reprise des relations diplomatiques, il fut ajoutée une dizaine de bourses financées par la CFP. Au moyen de ces bourses, la CFP complétait l'effort du gouvernement français. Encore une fois, face à sa faiblesse locale, la France profitait de la force que lui conféraient ses participations pétrolières, favorisant une coopération efficace et discrète entre la diplomatie économique étatique et une diplomatie privée d'entreprise. Loin de s'opposer ou de se concurrencer, ces deux pratiques se rejoignaient dans des projets communs. Ce partenariat public-privé permettait également de limiter les coûts des opérations. Le modèle iranien avait démontré son efficacité, mais sa généralisation posait une contrainte financière que la privatisation de certaines actions permettait de limiter, en la partageant et en mutualisant les dépenses.

Le cas iranien avait révélé le problème de l'accueil de boursiers moyen-orientaux en France. Si l'Iran régla partiellement le problème en construisant un pavillon à la Cité internationale universitaire de Paris, la question restait en suspens pour les autres pays du Golfe. Il existait déjà des centres d'accueil pour les étudiants du Sud Vietnam, du Maroc et de

¹⁵⁴ *Ibid.*, 872, télégramme n°621/25 de l'ambassade de France en Irak du 1^{er} novembre 1964.

¹⁵⁵ AHT 90.13/1, note non datée de Claude Verdier sur l'action culturelle du groupe CFP.

¹⁵⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 830, exposé de M. de Maussion de Favières pour la réunion régionale des conseillers culturels du Proche et du Moyen-Orient du 18 octobre 1963.

la Tunisie, mais rien n'était organisé pour les ressortissants moyen-orientaux¹⁵⁷. Un projet, sous la double responsabilité, administrative et financière, du ministère des Affaires étrangères et de la CFP, fut initié, en 1964, sur l'initiative du professeur Régis Blachère, directeur de l'Institut d'études islamiques¹⁵⁸, et d'un groupe d'arabisants. Il aboutit à la création d'un Centre d'accueil aux étudiants du Moyen-Orient, dans le septième arrondissement au 28 rue de Bourgogne, pour recevoir, en les mélangeant, les boursiers de la CFP et des Affaires étrangères originaires du Moyen-Orient¹⁵⁹. Ce centre fut confié à Gérard Troupeau, orientaliste et professeur à l'École supérieure des langues orientales. Grâce à ce centre, les étudiants du Moyen-Orient trouvaient des solutions aux problèmes matériels liés à leur séjour en France (inscriptions dans les facultés, logement, perfectionnement dans la connaissance du français). Le séjour et les études en France étaient suivis par le centre. Généralement, les étudiants étaient accueillis à l'aéroport, accompagnés dans les premières démarches administratives et universitaires et envoyés au Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français, afin d'y être orientés vers les cours de français adaptés à leur niveau ou vers les centres audio-visuels de province, notamment Lyon et Besançon. Ils étaient introduits dans les milieux français, conseillés dans leur choix et dans la conduite de leurs études¹⁶⁰. Le centre était aussi aménagé pour les activités de loisir et les manifestations culturelles. On y trouvait plusieurs grandes salles réservées à la lecture, aux conférences et réunions. Une pièce fut aménagée pour l'écoute de disques et les séances de cinéma¹⁶¹. Les étudiants avaient ainsi des possibilités plus étendues de se mêler à la vie sociale parisienne.

Tout en résolvant ces problèmes matériels, la CFP orienta discrètement ces étudiants, en leur évitant de subir des « influences politiques opposées aux intérêts de la Compagnie et de la France au Moyen-Orient »¹⁶², c'est-à-dire communiste et nationaliste. Le Chah avait dénoncé, à plusieurs reprises, l'influence communiste sur les étudiants iraniens à Paris et les problèmes posés à leur retour en Iran. Sur le long terme, le centre devait également suivre la carrière des boursiers après le retour dans leur pays¹⁶³. Le but était de jouer sur les bonnes relations qui devaient subsister entre les anciens boursiers et le centre pour renforcer l'influence française, puisqu'un nombre appréciable de ces étudiants occupaient des postes à responsabilités dans l'administration ou l'économie de leur pays. La CFP tira profit de cette action culturelle pour renforcer son réseau et ses intérêts. Après l'indépendance de Bahreïn, en 1971, l'ambassadeur de France souligna que la France et l'émirat étaient redevables à la seule aide de la CFP pour la formation française des cadres bahreïnais. De son côté, l'ambassadeur en Oman rappelait que l'action de l'entreprise était particulièrement spectaculaire puisque les trois premiers bénéficiaires omanis de bourses CFP occupaient des positions prestigieuses dans le sultanat : l'un était ministre de l'Information, l'autre, ambassadeur aux États-Unis et représentant permanent de l'Oman aux Nations unies, tandis que le troisième était directeur général du Pétrole et des ressources minières¹⁶⁴.

Disposer de tels contacts au sein des administrations locales offrait des avantages certains. Les témoignages de représentants d'entreprises présentaient l'administration de ces pays comme un dédale dans lequel il était difficile de se retrouver. Un ministre pouvait faire

¹⁵⁷ AHT 90.13/2, note non datée sur l'action culturelle traditionnelle de la CFP en Irak.

¹⁵⁸ Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale*, Nouvelle édition [en ligne], Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 70-71.

¹⁵⁹ AHT 90.13/1, note du 22 juin 1967.

¹⁶⁰ AHT 90.13/1, note non datée de Claude Verdier sur l'action culturelle du groupe CFP.

¹⁶¹ *Ibid.*, *Total Information*, n°52, 1972.

¹⁶² *Ibid.*, note pour la politique culturelle de la CFP, 6 avril 1964.

¹⁶³ *Ibid.*, note non datée de Claude Verdier sur l'action culturelle du groupe CFP.

¹⁶⁴ AHT 90.13/2, note sur la politique culturelle du groupe CFP dans les pays du Tiers Monde, avril 1975.

des promesses, mais rien ne se débloquerait sans l'aide d'un fonctionnaire. Les mœurs commerciales apparaissent déplorables dans leurs récits. Les « douceurs », pour reprendre les termes de Talleyrand, étaient une pratique courante. Le témoignage du représentant de la Sofradec en Arabie saoudite est, à ce titre, particulièrement évocateur :

« N'écrivez jamais, telle doit être la devise des entreprises dans leurs relations d'affaires avec les nombreux intermédiaires qui vous promettent monts et merveilles. Si vous êtes obligés de passer par eux, versez-leur plutôt une somme forfaitaire que de les associer à vos affaires. Travaillez coup par coup et tenez-les à l'écart du fonctionnement interne de votre entreprise »¹⁶⁵.

Il met ainsi particulièrement en avant le règne des clans au sein de l'administration. Face à ces rivalités, il était préférable de garder ses distances. S'allier avec l'un signifiait s'aliéner l'autre. Comme la brise ne souffle pas toujours dans la même direction, il fallait conserver une liberté de manœuvre. La SOGREAH en fit l'expérience face à la société italienne *Italconsulte*. Les membres du gouvernement saoudien se divisaient en plusieurs clans, selon leurs affinités personnelles ou leurs origines géographiques. Le crédit dont jouissait Rachad Pharaon, conseiller préféré du roi, malgré son origine syrienne, n'était pas sans susciter de vives jalousies, surtout de la part des ministres originaires du Nejd, qui se considéraient comme seuls authentiquement saoudiens. Ils s'opposaient aux Hedjazis, qui appartenaient à une province tournée vers la mer, donc vers l'étranger, et qui n'avait pas complètement assimilé la domination saoudienne. Or, les principaux soutiens de la SOGREAH, et des entreprises françaises en général, étaient précisément les Hedjazis (Zaki Yamani, ministre du Pétrole, Omar Saqqaf, vice-ministre des Affaires étrangères). Ils s'entendaient avec le Dr. Pharaon, d'origine étrangère. Hassan Mechari, ministre de l'Agriculture, était en revanche Nejdi et, à ce titre, s'opposait au Dr. Pharaon. La SOGREAH, malgré l'hostilité dont elle était l'objet, était relativement protégée tant que l'influence du Dr. Pharaon était décisive. Mais la rivalité entre les deux hommes aboutit à une disgrâce, relative et provisoire, du Dr. Pharaon au moment où la décision finale du contrat devait être prise¹⁶⁶. La SOGREAH fit ainsi les frais de cette coïncidence, révélant les dangers de ces rivalités internes. Par l'intermédiaire du Centre d'accueil, les entreprises françaises pouvaient compter sur un socle solide de futurs fonctionnaires, dont la pluralité politique laissait espérer qu'il résisterait au changement politique. Ce fut l'une des bases de la percée française jusqu'aux années 1970-80.

La coordination de ce partenariat public-privé était assurée au plus haut niveau à Paris par René Granier de Lilliac, directeur de la CFP, et Jean Sirinelli, chef du service de l'Enseignement et des Œuvres à la direction des Affaires culturelles et politiques, et facilitée par la présence de Pierre Rossi, qui avait dirigé le centre culturel de Bagdad et mis en place les premières bourses du ministère avant la rupture de 1956, à la CFP¹⁶⁷. La coopération de la CFP ne se limita pas aux financements de bourses. A l'image de ses dirigeants et de ses prédécesseurs, M. Uchan, directeur de la CFP en Irak, portait un vif intérêt aux problèmes culturels locaux et occupait une place en vue dans les milieux intellectuels de Bagdad. La correspondance diplomatique témoigne de ces rapports étroits. M. Uchan communiquait systématiquement à l'ambassade les informations d'ordre culturel qui lui parvenaient, mais il lui proposait régulièrement des solutions pratiques qui étaient le plus souvent suivies¹⁶⁸. En

¹⁶⁵ AHT 1SG4, rapport de mission en Arabie saoudite d'A. Dumard et Jean Loyrette du 8 au 21 décembre 1963.

¹⁶⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°183/AL de Pierre Revol au ministre des Affaires étrangères intitulé « Elimination de la SOGREAH » du 23 juin 1965.

¹⁶⁷ AHT 90.13/1, note de C. Verdier du 10 octobre 1963

¹⁶⁸ AHT 92.26/57, lettre de l'ambassadeur de France en Irak à Vincent Labouret du 5 novembre 1964.

raison de ces moyens limités, le Quai d'Orsay ne participait pas aux frais de voyage et de séjour d'Irakiens en France. Jean Sirinelli se déchargea de cette tâche sur la CFP, notamment pour le voyage de Khalil Al Jadir, doyen de la faculté des Beaux-arts de Bagdad, à Paris en 1963. De même, René Granier de Lilliac ajouta au budget de 1964 de l'entreprise des crédits pour recréer la bibliothèque du centre culturel français de Bagdad¹⁶⁹. L'effort culturel était littéralement porté par la CFP.

Durant ces années, on constate l'alignement de la diplomatie de la CFP sur celle du Quai d'Orsay par un réajustement technique. Initialement, la politique culturelle de l'entreprise favorisait l'enseignement de la langue française et les échanges culturels avec le Moyen-Orient. Dans un second temps, au début des années 1960, la CFP s'engagea dans une action nouvelle en faveur de la formation des cadres, techniciens et ingénieurs de ces pays par l'attribution de bourses techniques, copiant le modèle de coopération mis en place par le Quai d'Orsay en Iran. L'action de la CFP s'élargit ainsi au niveau de l'assistance technique par une série d'actions destinées à favoriser le rayonnement de la science française et la pénétration de ses techniques. L'entreprise facilita les voyages et les séjours d'intellectuels et de scientifiques arabes en France. Dans cet esprit, elle participa financièrement à l'organisation de congrès d'orientalistes et aux recherches archéologiques. Sa collaboration avec Régis Blachère et d'autres archéologues lui avait montré l'importance de la diplomatie archéologique, ce qui favorisa l'augmentation des subventions aux missions archéologiques françaises en Iran, en Irak et dans les émirats¹⁷⁰.

L'action culturelle de la CFP s'exerça toujours dans différents domaines, mais les nouveaux crédits furent principalement accordés à la coopération technique et à la formation. Ce tournant s'observe par le choix des boursiers. M. Uchan valida la stratégie de l'ambassade qui favorisait les candidatures techniques, plutôt qu'universitaires, afin de faciliter l'implantation de techniques françaises dans des milieux plus divers et, sans doute, de plus grand avenir qu'un secteur académique à peu près totalement coupé du grand public local¹⁷¹. La liste des boursiers de la CFP et des Affaires étrangères pour 1964 confirmait ce virage. Au lieu des bourses traditionnelles, concernant avant tout des étudiants en lettres et arts, la liste fait apparaître l'importance des boursiers travaillant dans l'industrie sucrière, du tissu, du caoutchouc synthétique, de la métallurgique, de la verrerie d'art, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'électricité, de la chimie, du modélisme et de la haute couture. L'effort financier était conséquent. En 1963, la diplomatie culturelle de la CFP au Moyen-Orient ne disposait que d'un budget de 280.000 francs. Ce programme permit à 24 étudiants de bénéficier d'une bourse, d'un montant mensuel variant de 300 à 600 francs, durant l'année universitaire 1962/63. Parmi les 24 boursiers, 12 étaient originaires d'Irak, 2 de Bahreïn, 3 de RAU, 3 d'Iran et 4 du Liban¹⁷². Ce budget atteignit 1.290.000 francs en 1965. Sur ce total, 530.000 francs étaient consacrés à la formation des cadres du Moyen-Orient¹⁷³. En 1975, l'importance des actions culturelles de la CFP justifia la création d'un département spécialisé, qui gérait un budget de l'ordre de 2.300.000 francs. A cette date, plus de 350 étudiants moyen-orientaux avaient bénéficié des bourses de la CFP. La plupart étaient pris en charge jusqu'à l'obtention de leur diplôme¹⁷⁴. Les autres bénéficiaires des subventions de la CFP confirment

¹⁶⁹ AHT 90.13/1, note de C. Verdier du 10 octobre 1963

¹⁷⁰ AHT 90.13/2, note sur la politique culturelle du groupe CFP dans les pays du Tiers Monde, avril 1975.

¹⁷¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, lettre de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, à M. Uchan, directeur de la CFP en Irak, du 12 septembre 1964

¹⁷² AHT 90.13/1, note pour R. Granier de Lilliac sur l'aide aux étudiants du Moyen-Orient et la politique culturelle de C. Verdier du 22 mai 1963.

¹⁷³ *Ibid.*, note pour Monsieur Marot de C. Verdier du 4 mars 1965.

¹⁷⁴ AHT 90.13/2, note sur la politique culturelle du groupe CFP dans les pays du Tiers Monde, avril 1975.

ce tournant technique. Ils peuvent être classés en plusieurs catégories. On trouve d'abord des organismes scientifiques, comme le groupe de recherches qui gérait la station sismologique de Chiraz ou les missions archéologiques françaises, puis des établissements d'enseignement scientifique (Ecole supérieure d'ingénieurs et Centre d'études mathématiques), des publications destinées à faire connaître des techniques et des auteurs français avec la diffusion d'ouvrages, traduits en arabe par les éditions arabes du R.P. Coron, et la diffusion d'une revue, *l'Universitaire*, rédigée en français par le RP de Leusse, des centres culturels français, qui bénéficièrent de subventions exceptionnelles pour se réinstaller après sept ans d'absence, comprenant la fourniture de matériel de bureau à Damas et la création d'un cercle d'étudiants et d'une bibliothèque à Bagdad et, enfin, des organismes de formation de jeunes destinés à occuper des postes de direction¹⁷⁵. Profitant de l'importance des subventions allouées par la CFP, M. Uchan proposa la création en Irak d'une fondation culturelle française indépendante des organismes officiels, nommée Fondation Massignon¹⁷⁶, en hommage à Louis Massignon dont l'action fut déterminante pour rapprocher la France des pays musulmans¹⁷⁷. S'il s'inspira de la fondation Gulbenkian, qui était indépendante de l'ambassade d'Angleterre, l'acceptation de cette stratégie par la CFP était le fruit d'une longue série d'études sur les fondations américaines au Moyen-Orient menée par le DRE sur ordre de François de Laboulaye¹⁷⁸. La France était en retard dans ce domaine. Les institutions privées jouaient un rôle considérable dans la société américaine et dans l'ensemble de l'effort américain d'assistance technique, notamment grâce à leurs études, qui leur donnaient une influence certaine sur l'orientation des milieux dirigeants américains.

Le développement des fondations a été rendu possible par deux facteurs principaux : l'importance de la philanthropie dans les préoccupations d'une partie des élites américaines et l'existence d'un cadre juridique propice aux libéralités privées. La politique des fondations a varié depuis la fin du XIX^e siècle. Elles se concentrèrent d'abord sur l'aide à l'éducation et à la recherche aux Etats-Unis. Cependant, on constate une internationalisation progressive dans l'application de ces principes généraux. Les fondations affectèrent une part non négligeable de leurs ressources à l'étranger. Dès l'entre deux guerres, les fondations Rockefeller, Ford ou Carnegie finançaient des projets européens¹⁷⁹. Après 1945, elles s'emparèrent du problème de l'aide aux pays sous-développés, notamment au Moyen-Orient. Elles réalisèrent un effort dont la taille était loin d'être négligeable au regard des programmes d'assistance technique entrepris sous l'égide des Nations unies. Pour les années 1947 à 1951, la moyenne annuelle des dons affectés à des pays étrangers fut de 3,4 M\$ pour la fondation Rockefeller, de 2,3 M\$ pour la fondation Ford, de 410.000 dollars pour la Carnegie Corporation of New York, de 315.000 dollars pour la W.K. Kellogg Foundation, de 300.000 dollars pour le Commonwealth Fund. Dans les années 1950, ces programmes s'amplifièrent. En 1958, la fondation Ford consacra 16 M\$ à l'assistance technique. Ces sommes comprenaient de véritables programmes de développement économique et un plan de formation d'ingénieurs de la sidérurgie¹⁸⁰. On voit donc que les actions des fondations débordaient le cadre traditionnel des bourses et du financement des recherches effectuées par les universités. Elles avaient déjà effectué un tournant technique. Elles recouraient à trois principales formes d'actions. Elles pouvaient directement recruter des équipes et leur confier des études, octroyer des bourses et des

¹⁷⁵ *Ibid.*, note pour la politique culturelle de la CFP, 6 avril 1964.

¹⁷⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°129/ACT de M. Le Gourrierec, chargé d'affaires en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de Mr de Favières » du 6 août 1963.

¹⁷⁷ Voir chapitre 1.

¹⁷⁸ AHT 92.26/57, note intitulée « Les fondations aux Etats-Unis » du 15 juillet 1959.

¹⁷⁹ Inderjeet Parmar, *Foundations of the American Century: The Ford, Carnegie, and Rockefeller Foundations in the Rise of American Power*, Columbia University Press, 2012.

¹⁸⁰ AHT 92.26/57, note du DRE intitulée « Principaux centres d'intérêt des fondations » de 1959

subventions ou financer d'autres organisations pour contribuer à des projets (centres de recherches, universités, gouvernements étrangers). La plupart des fondations recouraient simultanément à ces trois types d'action. La troisième était, cependant, la plus utilisée par les grandes institutions, en particulier par la fondation Ford. Elles appliquaient le principe des *matching funds*, selon lequel la fondation n'accordait une certaine subvention qu'à la condition que l'organisme bénéficiaire accepte d'affecter lui-même une somme égale au projet envisagé. Le système des bourses (*fellowships*) était aussi utilisé par les fondations et constituait l'une des formes de leur aide au Moyen-Orient¹⁸¹. M. Uchan s'inspira de ce système, qui complétait l'aide gouvernementale américaine, pour favoriser le retour de la France en Irak.

Avec la fondation Massignon, le but de la CFP n'était pas de remplacer l'Etat par une diplomatie culturelle d'entreprise, mais de coordonner l'aide privée. Pour M. Uchan, une fondation atteindrait ce but en réunissant les représentants des principales activités culturelles intéressant l'Irak (scientifiques, médicales et sociales)¹⁸². Même si la France avait rétabli ses relations diplomatiques, son aide restait limitée par l'effort culturel et technique accru qu'elle devait réaliser avec les indépendances africaines. Vincent Labouret, diplomate, négociateur des accords d'Evian, détaché à la CFP pour remplacer François de Laboulaye à la tête du DRE en 1963, voulait, à travers cette fondation, pérenniser le dispositif mis en place après 1956. L'action privée avait montré son utilité en cas de crise. Alors que les Irakiens refusaient de traiter avec des fonctionnaires français, la CFP évita que certains liens ne soient rompus et qu'il ne faille repartir du néant lors de la réinstallation des ambassades. La fondation Massignon devait poursuivre cette œuvre, en soutenant le retour de la France durant la période de reconstitution du réseau diplomatique. Une fois celui-ci rebâti et les moyens réalloués, Vincent Labouret comptait laisser les ambassades reprendre en main l'essentiel de la coopération et diminuer, sans inconvénient pour les intérêts français, les efforts de la CFP¹⁸³. Il devait donc s'agir d'un effort temporaire, contrebalançant la faiblesse du réseau diplomatique et permettant à celui-ci de se reconstituer dans de bonnes conditions en lui ouvrant la voie. Jacques de MauSSION de Favières encouragea cette initiative qui, outre les avantages précités, rendait la coopération française plus indépendante des vicissitudes politiques et des retournements de situation. Loin de concurrencer son activité, l'attaché culturel voyait dans cette fondation un outil efficace pour favoriser la pénétration française et contrer la faiblesse de ses ressources¹⁸⁴. Plus qu'à une privatisation, on assiste davantage à la constitution d'un partenariat diplomatique public-privé, dominé par l'Etat qui dictait une politique générale cofinancée par des acteurs privés. Dans ce système, la diplomatie culturelle d'entreprise n'est pas autonome, mais est mise à la disposition du Quai d'Orsay.

Une diplomatie culturelle au service de l'expansion économique

Cette diplomatie culturelle d'entreprise était ainsi mise au service de la diplomatie française. Vincent Labouret poursuivit le tournant technique initié par son prédécesseur et l'amplifia pour le mettre directement au service de l'expansion économique française. Il mit ainsi en place à la CFP un système semblable à celui-ci déployé par le Quai d'Orsay en Iran. En effet, face à la politique offensive des Etats-Unis depuis la crise de Suez, la France utilisa le développement de sa coopération technique avec l'Iran pour renforcer son influence

¹⁸¹ *Ibid.*, note du DRE intitulée « Méthodes utilisées par les fondations » de 1959

¹⁸² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, rapport de mission d'information culturelle de Jacques de MauSSION de Favières, professeur à l'université de Damas, du 15 juillet au 3 août 1963.

¹⁸³ AHT 92.26/57, lettre à Vincent Labouret du 10 juin 1963.

¹⁸⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, rapport de mission d'information culturelle de Jacques de MauSSION de Favières, professeur à l'université de Damas, du 15 juillet au 3 août 1963.

culturelle défailante. La CFP fut le vecteur de la diffusion de ce système dans les pays arabes du Golfe avec le soutien du Quai d'Orsay et du Quai Branly dans les années 1960. En 1965, lors d'un séjour en Irak, Vincent Labouret rencontra Ali al Araji, directeur général de l'*Oil Planning and Construction Administration*, pour développer la coopération technique avec cet organisme. Un programme d'assistance technique fut mis en place pour assurer la formation d'ingénieurs irakiens aux disciplines du *design* et du *planning*. Ce projet était complexe à mettre en place. Du côté de la CFP, les possibilités étaient minces : le groupe ne pouvait former qu'un ingénieur dans un bureau de *design* et de *planning* d'une de ses raffineries en Italie. Vincent Labouret négocia l'obtention de stages avec Technip, entreprise parapétrolière d'ingénierie pétrolière fondée en 1958 et instrument de la politique économique de l'Etat français¹⁸⁵, et l'Institut français du pétrole¹⁸⁶. L'entreprise n'avait pas d'intérêt propre dans ce projet, mais elle fit tout son possible pour le faire aboutir afin de contribuer à l'effort français de pénétration, dirigée par le Quai d'Orsay, qui avait rencontré un bon accueil à Bagdad. Ne se limitant pas à la seule défense de ses intérêts privés, la CFP soutenait plus généralement l'intérêt national, ce qui facilita et renforça la percée économique française.

Cette opération constitua les bases d'une action fructueuse d'assistance technique et de coopération industrielle pour la formation de cadres pétroliers, ingénieurs et techniciens irakiens à la veille du premier choc pétrolier. Elle s'inscrivait dans le cadre du contrat commercial de longue durée que la CFP avait conclu avec l'Irak en juin 1972. En échange d'un approvisionnement garanti en brut, voulu par Paris, la CFP s'engageait dans un vaste programme de formation, différent de son programme traditionnel de bourses. En 1974, il représenta une contribution de 900.000 francs pour 2486 jours de stage en France, soit une moyenne de 83 stagiaires par mois. En 1975, il atteignit une moyenne de 126 stagiaires par mois pour un budget de 2.300.000 francs. Ce projet s'accompagna d'une expérience que la CFP mit au point à Kirkouk avec le concours de la Mission laïque française. Elle assura aux stagiaires irakiens un minimum de formation en langue française¹⁸⁷. Ce programme constitua une lourde charge et sa rentabilité était discutable. En effet, l'entreprise pouvait s'approvisionner facilement ailleurs en brut. L'intérêt de l'accord n'était pas économique, mais politique. Il assurait à la France une sécurité dans son approvisionnement en faisant payer à la CFP le programme de coopération. La diplomatie d'entreprise restait soumise aux intérêts de la diplomatie étatique.

Si la CFP était à la pointe de ce modèle, elle n'était pas la seule à le suivre. Les demandes de coopération technique des dirigeants arabes se généralisèrent. Le prince Fayçal d'Arabie exprima, à plusieurs reprises, son désir de se lier à la France par un accord de coopération¹⁸⁸. Le 19 décembre 1962, il convoqua l'ambassadeur de France pour conclure « un accord d'assistance pouvant servir de cadre à l'envoi de techniciens français dans tous les domaines, dont, notamment, le domaine militaire ». Quelques jours plus tard, en janvier 1963, le docteur Rachad Pharaon, qui avait déjà favorisé le rapprochement franco-saoudien comme ambassadeur à Paris de 1948 à 1954, arriva en France en qualité d'envoyé personnel de Fayçal. Il était porteur d'une lettre de ce dernier l'introduisant auprès du général de Gaulle comme nouvel ambassadeur d'Arabie saoudite. Le diplomate saoudien exposa clairement

¹⁸⁵ Julien Brault, « Technip ou l'émergence d'un champion national de l'ingénierie pétrolière », *Entreprises et histoire*, vol. 71, no. 2, 2013, p. 39-61.

¹⁸⁶ AHT 92.26/57, lettre de Vincent Labouret à M. Bareilles du 29 juin 1965.

¹⁸⁷ AHT 90.13/2, note sur la politique culturelle du groupe CFP dans les pays du Tiers Monde, avril 1975.

¹⁸⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°12/DE de Jean-Louis Soulié, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Représentation commerciale en Arabie saoudite » du 25 novembre 1962.

l'objet de sa mission. Fayçal souhaitait procéder à une réforme profonde de l'administration et de l'économie saoudienne. Il était pour cela indispensable d'établir un plan d'ensemble, dont le prince désirait confier la conception et, éventuellement, l'exécution à des experts français. L'Arabie saoudite supporterait le fardeau financier de l'entreprise¹⁸⁹. Cette demande surprit les Français car elle semblait marquer un aspect nouveau dans la politique saoudienne, qui avait entretenu jusqu'ici des liens étroits avec les Etats-Unis dans les domaines économique et militaire. Elle s'explique par la menace que constituait pour l'Arabie saoudite l'intervention égyptienne au Yémen et par la déception provoquée chez les dirigeants saoudiens par l'attitude américaine. En effet, le Dr. Pharaon avait mis l'accent sur le fait qu'une telle réforme supposait, comme condition préalable, que la sécurité fût assurée aux frontières comme dans l'intérieur du pays. Cet aspect de la question était d'autant plus grave, selon lui, que les menées nassériennes menaçaient l'Arabie saoudite par des attaques frontalières, mais aussi par une subversion intérieure. Dans cette perspective, Fayçal avait décidé de s'adresser à la France pour étudier l'ensemble des problèmes posés par la défense saoudienne. Cette ouverture provoqua un vif intérêt. Paris envoya à Riyad une mission pour définir le cadre du futur accord¹⁹⁰. La France répondait aux vœux saoudiens, demandant l'envoi rapide d'une mission d'études, comprenant des experts dans les domaines culturel, technique et industriel et des officiers pour les questions militaires¹⁹¹.

Toutefois, le Quai d'Orsay se montra réaliste vis-à-vis des perspectives à long terme de cette coopération. Paris se doutait que les demandes saoudiennes étaient dictées par les circonstances. Le Dr. Pharaon avait mentionné le fait que les Américains n'avaient pas répondu à ses demandes, ce qui ne laissait aucun doute sur la manœuvre saoudienne. Elle mettrait Paris et Washington en concurrence pour obtenir le maximum d'assistance. Les Saoudiens avaient l'impression que les Américains n'étaient pas disposés à intervenir avec une énergie suffisante auprès de Nasser. La répétition des attaques égyptiennes, malgré les assurances données par les Etats-Unis à l'Arabie saoudite, le montrait. Fayçal voulait donc exercer une pression sur les Etats-Unis, dont la politique au Yémen l'inquiétait, en vue de les amener à une attitude plus favorable à ses intérêts. Cette manœuvre ne resta pas sans effet puisque Washington s'inquiéta de la possibilité d'une aide militaire française. Les Etats-Unis craignaient que les livraisons d'armes françaises aggravent le conflit yéménite et entraînent une nouvelle période de tension entre Riyad et Le Caire. L'ambassade des Etats-Unis en France intervint à ce sujet auprès de la direction d'Afrique-Levant, en demandant si la France envisageait d'envoyer en Arabie saoudite des pilotes d'avions de chasse. Le Département d'Etat estimait qu'une telle initiative compliquerait ses efforts pour obtenir une détente. De plus, elle ne ferait, selon lui, qu'encourager la désaffection à l'égard du gouvernement saoudien chez les pilotes saoudiens entraînés par la mission américaine¹⁹². Si Paris n'envisageait pas d'agir de la sorte, cette menace contribua à une réorientation américaine vers une attitude plus ferme de soutien à l'Arabie saoudite.

Si les démarches saoudiennes étaient intéressées et se servaient de la France comme d'une menace contre les Etats-Unis, elles répondaient à des besoins réels dans le domaine des fournitures d'armes auxquels Paris pouvait partiellement répondre sans pour autant remettre en cause la suprématie américaine. Des sollicitations antérieures à la crise yéménite avaient

¹⁸⁹ *Ibid.*, note du service Levant intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 18 janvier 1963.

¹⁹⁰ *Ibid.*, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Proposition saoudienne en vue d'un accord de coopération avec la France » du 8 janvier 1963.

¹⁹¹ *Ibid.*, note du service Levant intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 18 janvier 1963.

¹⁹² *Ibid.*, note intitulée « Préoccupations américaines au sujet des relations entre la France et l'Arabie saoudite » du 28 octobre 1963.

déjà fait l'objet de demandes répétées. En mai 1962, la firme saoudienne *Zahid Brothers* entreprenait des démarches préliminaires en vue de l'acquisition de 18 *Mirages III* et de 20 *Fouga Magister*. Les demandes de Riyad portaient également sur la formation des pilotes. L'état-major de la Défense nationale accepta de former une quinzaine d'élèves saoudiens. En juillet 1962, les Saoudiens effectuèrent des démarches en vue d'acquérir 50 *AMX* auprès de la Société française de matériels d'armement (SOFMA)¹⁹³. Avec la crise yéménite, ces démarches devenaient plus nombreuses et plus pressantes. En octobre, un représentant de *Zahid Brothers* intervint auprès du service du Levant pour obtenir à la fois, dans des délais brefs, 10 *Mirages III*, même usagés, et leurs pilotes. Au milieu du mois de novembre, Kamal Adham, beau-frère de Fayçal, prit contact avec la société Marcel Dassault en vue d'une commande supplémentaire de 12 *Mirages III*¹⁹⁴. Ces multiples démarches s'étaient souvent bornées à de simples sondages. L'attitude saoudienne mettait en jeu tout un arrière-plan politique et militaire, peu conciliable avec le principe de non-intervention dans les affaires intérieures arabes défini par le gouvernement français. Pour ne pas fermer les portes du royaume, un subtil jeu d'équilibriste devait être mis en place par Paris. Il aboutit à la signature de l'accord de coopération culturelle et technique franco-saoudite du 7 juillet 1963.

En Arabie saoudite, comme dans le reste du Golfe, la langue et les experts faisaient partie des moyens indispensables aux réussites commerciales. Cet accord renforça l'engouement manifesté pour la langue et les méthodes françaises d'enseignement par la jeunesse saoudienne. Sans demande de Paris, le pays avait inscrit dans ses cycles d'études, le français comme deuxième langue étrangère obligatoire. L'occasion était offerte à la France de combler un vide, l'Arabie saoudite étant restée, jusqu'alors, en-dehors de l'effort entrepris pour y introduire ce que Jean Basdevant, directeur général des Affaires culturelles et techniques au Quai d'Orsay, appela « une communauté du Verbe et de l'Esprit »¹⁹⁵. Le rôle de la langue comme outil d'influence était de plus en plus marqué. L'anglais restait la langue la plus diffusée et continuait de s'imposer, mais le français bénéficiait d'une forte croissance en Arabie saoudite avec cet accord.

L'enjeu économique était de taille, en raison de l'importance du déficit commercial franco-saoudien, et la langue était un des éléments essentiels de la réussite commerciale. Des erreurs de traduction en anglais avaient suffi, lors de certaines soumissions, à disqualifier des candidats. De plus, à la différence de l'Iran, la coopération culturelle et technique était jusqu'alors inexistante. Les Saoudiens ignoraient généralement la qualification d'un élève d'une école nationale française. Seul le mot « université » évoquait quelque chose, encore étaient-ils sceptiques sur sa valeur lorsqu'elle se situait dans une ville autre que celle de Paris. Les experts se retrouvaient ainsi souvent être plus des auxiliaires du développement de la langue anglaise car ils ne pouvaient faire découvrir la technique et le savoir-faire français. L'accord de coopération culturelle et technique permit partiellement de remédier à cette lacune en permettant la construction de deux centres audio-visuels et d'un établissement d'enseignement technique français. De même, l'envoi d'experts français était prévu pour la création d'hôpitaux et pour le choix d'un réseau téléphonique. Enfin, la définition de procédures franco-saoudiennes, en matière économique et financière, constitua un champ

¹⁹³ *Ibid.*, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Relations avec l'Arabie saoudite - Proposition saoudienne en vue d'un accord de coopération » du 9 janvier 1963.

¹⁹⁴ *Ibid.*, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Relations avec l'Arabie saoudite - Proposition saoudienne en vue d'un accord de coopération » du 17 janvier 1963.

¹⁹⁵ *Ibid.*, télégramme n°25/AL de Jean-Louis Soulié, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « D'une note sur la position de la France en Arabie saoudite » du 19 janvier 1964.

concret d'application de l'accord de coopération¹⁹⁶. L'instrument diplomatique du 7 juillet 1963 s'inspirait largement du modèle iranien tout en tenant compte des spécificités locales. Cet outil était essentiel. Il était vain d'espérer, après une aussi longue absence, entrer de plain-pied dans des entreprises commerciales sans une minutieuse préparation et sans une action en profondeur. L'arrivée à Djeddah, le 10 décembre 1963, d'une mission de la SOFRADEC atteste cette prise de conscience et des efforts réalisés, y compris par les entreprises. La mission, dirigée par André Dumard et Jean Loyrette, s'appuya sur la diplomatie de la CFP. Elle était guidée par Jean Mariaud de Serres, ancien représentant du groupe en Irak, qui venait d'être nommé inspecteur des succursales de la CFP au Moyen Orient¹⁹⁷. Ce choix, préféré à celui d'un membre de l'ambassade, était justifié par sa connaissance du Moyen-Orient et par l'importance de son réseau, hérité de Jean Rondot¹⁹⁸.

Jean Mariaud de Serres organisa rapidement des rencontres avec les autorités saoudiennes et avec l'ARAMCO¹⁹⁹. L'audience accordée par Fayçal, le 16 décembre 1963, au plus fort d'une grave querelle de palais, témoigne de l'influence de Jean Mariaud de Serres. Par son intermédiaire, les liens indispensables à une fructueuse coopération économique et commerciale furent rapidement et efficacement noués. Mais les Français surent se garder d'un trop grand optimisme et de solutions de facilité. MM. Dumard et Loyrette avaient mesuré l'importance de la concurrence suscitée par l'ampleur des projets saoudiens. Si l'Arabie saoudite offrait d'importantes perspectives, du fait de ses moyens financiers, ils informèrent l'ambassade des dangers de pénétrer ce marché sans réformer les méthodes commerciales françaises pour les adapter. Ils avaient noté chez beaucoup des dirigeants saoudiens la volonté de rompre avec le passé. Les anciennes méthodes, portées par le clan du roi, étaient ouvertement critiquées²⁰⁰. Fayçal dénonça l'incurie et de la corruption des princes saoudiens. Il se voulait réformateur et élimina les membres les plus compromis de l'ancienne équipe. Ainsi, les Français évitèrent les entreprises de travaux publics, qui étaient florissantes sous le régime du roi Saoud car leur incapacité technique et leurs profits abusifs annoncèrent une prochaine purge, qui risquait de ternir la réputation de leurs partenaires étrangers.

MM. Dumard et Loyrette soulignèrent la volonté de Fayçal de moderniser son pays. Pour ne pas contrarier l'homme fort du régime, ils incitèrent l'ambassade à poursuivre l'envoi d'experts pour épauler les entreprises. Ils encouragèrent donc le Quai d'Orsay à poursuivre dans la voie ouverte par l'accord de coopération car la présence d'experts et techniciens français dans les ministères saoudiens conditionnait le succès des entreprises hexagonales²⁰¹. Les principaux secteurs de l'économie et de l'administration étaient dirigés par des étrangers : Palestiniens, Libanais et Syriens dans le commerce et les travaux publics, Egyptiens pour l'Education nationale, fonctionnaires et médecins pakistanais. Les dirigeants saoudiens critiquaient régulièrement ces experts des « pays frères ». Peu à peu, ils réduisirent le nombre des Egyptiens de peur que ces derniers ne soient des agents nassériens. Il en fut de même pour les Palestiniens. Les Libanais et les Syriens se voyaient reprocher leur avidité. Les Américains étaient les principaux bénéficiaires de ces départs. Leur puissance reposait sur l'ARAMCO, qui exerçait une influence diffuse dans de nombreux secteurs extra-pétroliers. Ils entraînaient l'armée saoudienne et une cinquantaine de leurs experts travaillaient dans les

¹⁹⁶ *Ibidem*.

¹⁹⁷ AHT, documents sur l'exercice 1962.

¹⁹⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°605/608 de l'ambassade de France à Djeddah du 22 décembre 1963.

¹⁹⁹ AHT 1 SG 4, rapport de voyage de M. Loyrette en Arabie saoudite du 8 au 21 décembre 1963.

²⁰⁰ AHT 1 SG 4, rapport de mission en Arabie saoudite d'A. Dumard et J. Loyrette du 8 au 21 décembre 1963.

²⁰¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°605/608 de l'ambassade de France à Djeddah du 22 décembre 1963.

ministères saoudiens. Grâce à cette présence, les entreprises américaines se trouvaient dans une position favorable pour enlever les marchés. M. Folk, expert américain, affecté au *Supreme Planning Board*, avait ainsi systématiquement manifesté des réserves devant une pénétration française en Arabie saoudite, enterrant un projet d'Ingéroute au profit d'une entreprise américaine²⁰².

La France connut également plusieurs revers du fait de son retard dans l'envoi d'experts et de techniciens. On l'observe avec l'échec de la SOGREAH, en 1965, pour un programme de mise en valeur agricole. Dès l'origine, son représentant eut la plus grande difficulté à faire admettre sa candidature à l'appel d'offres lancé par Hassan Mechari. Il rencontra l'opposition des experts américains, qui voulurent exclure l'entreprise française. Il fallut une intervention directe du Dr. Pharaon pour les faire reculer et accepter la SOGREAH parmi les concurrents, qui comprenaient deux sociétés américaines (Parson's et Frank Bazil). La SOGREAH se livra à une reconnaissance détaillée du terrain. Elle proposa des solutions neuves, qui surclassèrent ses concurrents. Mais, à la surprise générale, l'expert de la FAO qui présidait le comité technique, le Dr Khahib, de nationalité égyptienne, déclara que l'offre américaine de Parson's était techniquement la meilleure avec l'appui des experts américains. Néanmoins, sitôt l'accord conclu avec Parson's, les experts du comité technique demandèrent à cette société de compléter son projet en s'inspirant de celui de la SOGREAH. Par la suite, Hassan Mechari dégagea un crédit supplémentaire permettant à Parson's de dépenser finalement une somme largement supérieure au montant de l'offre de la SOGREAH²⁰³. Les jeux étaient faits d'avance grâce à l'influence des experts américains. Le roi n'avait été convaincu que par un argument financier qui, à la lumière des faits ultérieurs, se révélait spécieux. Pour autant, l'échec de la SOGREAH ne faisait que confirmer la stratégie française menée depuis 1963. En effet, il soulignait la nécessité de détacher rapidement un expert français auprès du ministre de l'Agriculture pour contrebalancer l'influence des experts américains par une intense politique d'assistance technique.

Grâce à leurs efforts, les Français gagnèrent des marchés importants (construction du chemin de fer du Hedjaz, réfection du port de Djeddah, marché d'études pétrochimiques pour Petromin). Le modèle iranien, marqué par le tournant technique, fonctionnait bien à Riyad. La France profita de cet atout, d'autant plus que les experts européens étaient peu nombreux. Les Britanniques avaient peu d'experts, même s'ils réalisaient d'importants efforts pour développer leur influence. Les Français furent d'ailleurs précédés par une mission du *Board of Trade*. Malgré cette percée, les exportations françaises restèrent faibles en Arabie saoudite. Cette faiblesse ne saurait être entièrement imputée aux circonstances politiques. En effet, celles-ci, contrairement à l'Irak, n'avaient pratiquement entraîné aucune discrimination de droit ou de fait à l'encontre des produits français comme l'attestèrent les dossiers traitant des contentieux financiers à la suite de la reprise des relations diplomatiques. La seule affaire contentieuse de quelque importance, consécutive à l'expédition de Suez, relevait d'un genre particulier. Il s'agissait de l'explosion de l'usine d'armement d'Al Khardj²⁰⁴. Le 4 octobre 1956, trois explosions avaient fortement endommagé la cartoucherie. Une partie de la presse saoudienne dénonça un « sabotage », que certains appelèrent aussi « attentat ». Malgré l'intervention d'Akram Ojjeh, la commission d'enquête accusa les Français. La crise de Suez ne fit qu'aggraver les tensions avec l'arrestation de deux ingénieurs français, soupçonnés

²⁰² AHT 1 SG 4, rapport de Mission en Arabie saoudite d'A. Dumard et J. Loyrette du 8 au 21 décembre 1963.

²⁰³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°183/AL de Pierre Revol au ministre des Affaires étrangères intitulé « Elimination de la SOGREAH » du 23 juin 1965.

²⁰⁴ *Ibid.*, note intitulée « Relations économiques entre la France et l'Arabie saoudite » du 9 août 1962.

d'être à l'origine du sabotage²⁰⁵. Paul Anthoine-Milhomme, représentant de la Banque de l'Indochine, joua un rôle décisif dans la libération des deux Français grâce aux relations de proximité qu'il noua avec des personnalités saoudiennes. Ainsi, par l'intermédiaire de Mohamed Srour, ministre saoudien des Finances, Paul Anthoine-Milhomme put s'entretenir avec le roi Saoud et négocia les conditions de leur libération²⁰⁶. On retrouve le rôle décisif de la diplomatie d'entreprise pour débloquer la situation puisque c'est la Banque de l'Indochine qui négocia et remit au roi Saoud la lettre du gouvernement français lui garantissant une indemnisation. Grâce à cette médiation, l'affaire fut réglée à l'amiable et les prisonniers libérés en mars 1958. Un accord fut trouvé, en avril 1964, pour la remise en condition de marche de cette cartoucherie par Hotchkiss-Brandt et Manurhin²⁰⁷. La France ne perdit finalement pas son principal contrat militaire en Arabie saoudite et conserva la charge du site d'Al Khardj.

Malgré ces signes encourageants pour l'avenir des affaires françaises, les efforts de prospection des entreprises françaises demeuraient insuffisants en Arabie saoudite comme dans la plupart des pays du Golfe. Leurs connaissances locales étaient quasi nulles. Il n'y avait pas de concentration des activités en une seule ville, comme au Liban. Le pays était vaste et la mentalité de Riyad n'était pas celle de Djeddah. Une faute était souvent commise par les entreprises françaises. Lorsque des Saoudiens entraient en contact avec ces dernières, elles leur répondaient souvent de s'adresser à leur représentant à Beyrouth, faute de représentation locale. Cette démarche vexait les Saoudiens qui avaient peu de considération pour les Libanais et qui n'appréciaient guère que l'on considère leur pays comme un appendice du Liban. Pour éliminer une partie de ces difficultés, la Sofradec constitua, en 1963, une centrale de renseignements pour informer les sociétés françaises et nouer des contacts permanents²⁰⁸. On retrouve exactement les mêmes problématiques et solutions qui avaient conduit à la mise en place de la SERIAC, dans les années 1950, à Djeddah²⁰⁹. Son action avait été annihilée par la crise de Suez. La SERIAC ayant favorisé le développement des exportations françaises avant 1956, MM. Dumard et Loyrette reprirent l'essentiel des mesures qu'elle avait précédemment appliquée. Les entreprises françaises étaient invitées à former un consortium et à se présenter en groupes spécialisés pour éviter de se concurrencer. Mais à la différence des années 1950, elles étaient formellement invitées à constituer des *joint-ventures* avec des groupes saoudiens. Le ministre saoudien des Communications et le prince Fayçal incitèrent les Français à apporter aux entreprises saoudiennes leur expérience technique par ces alliances²¹⁰. Les groupes saoudiens disposaient d'un matériel considérable, mais leur rendement était mauvais parce qu'ils manquaient de bureaux d'études, d'ingénieurs et de maîtrise. Dans cette perspective, une association était envisagée sous l'angle d'un accord d'assistance technique, plutôt que sous la forme de prises de participation²¹¹. Ainsi, les entreprises françaises réalisèrent également un virage technique, marqué par un investissement léger sur le plan des capitaux, mais important sur le plan des techniciens et bureaux d'études mis à la disposition des entreprises locales.

²⁰⁵ Claire Lebrun, *La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officielle (1950-1965)*, mémoire de master dirigé par Pierre Vermeren et Philippe Pétriat, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018, p. 59-65.

²⁰⁶ *Ibidem*, p. 104-108.

²⁰⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, note intitulée « La cartoucherie de Khardj » du 15 avril 1964.

²⁰⁸ AHT 1 SG4, note d'A. Dumard et J. Loyrette intitulée « Pénétration commerciale » de décembre 1963.

²⁰⁹ Voir chapitre 1.

²¹⁰ AHT 1 SG 4, audience du prince Fayçal du 16 décembre 1963.

²¹¹ *Ibid.*, note d'A. Dumard et J. Loyrette intitulée « Pénétration commerciale, technique et industrielle » de décembre 1963.

Néanmoins, pour beaucoup d'entreprises françaises, le marché saoudien ne justifiait pas un tel investissement. Démographiquement étroit, il fut affecté, lors de la reprise des relations diplomatiques, par une réforme monétaire qui freina les travaux d'équipement et limita les importations aux biens de consommation les plus nécessaires. Fin 1962, la réforme semblait réussie et ses effets négatifs s'atténuèrent progressivement. Des efforts de prospection étaient à nouveau effectués. En 1963, le CNPF envoya M. de Blaye étudier le marché saoudien des biens de consommation. Il fit prendre conscience aux exportateurs français des possibilités de ce pays²¹². En novembre 1964, une mission conduite par Antoine Pinay, président de la Compagnie française pour la diffusion des techniques, se rendit à Riyad. Elle profitait du tournant technique français pour prospecter dans l'ensemble du Moyen-Orient, en regroupant l'ensemble des sociétés SOFRE (Sofregaz, Sofremines, Sofrerail, etc.), dont les présidents et directeurs généraux accompagnaient Antoine Pinay²¹³. Le pari n'était pas gagné d'avance. La France devait rattraper son retard sur la concurrence étrangère. Le groupe Bin Laden, la plus grosse entreprise de travaux publics, employait déjà des ingénieurs, des mécaniciens et architectes étrangers. En l'absence de la CFP, ce fut la Sofradec qui fut à l'avant-garde de la percée française. Le groupe se présenta comme un consortium de grandes entreprises françaises, réunissant une palette très étendue d'entreprises spécialisées et désireuses de trouver la possibilité d'exercer leurs activités en Arabie saoudite. La stratégie de la Sofradec reposait sur l'association des partenaires saoudiens pour s'introduire plus efficacement et plus durablement sur ce marché dans les domaines des travaux publics, routiers et hydrauliques, les créations d'industrie, l'électricité et les services d'assistance technique²¹⁴. Tout comme la SERIAC le fit avec la maison Zein Ajlani, la Sofradec chercha un partenaire local. Elle contacta Ahmed Juffali, directeur général de plusieurs sociétés, qui devint son intermédiaire clé. La société Juffali Bros, qui employait des Allemands dans ses services, assurait déjà la représentation de Mercedes et de Magirus. Grâce à son influence, Ahmed Juffali négocia facilement la mise en place d'une association entre la Sofradec et le groupe Bin Laden. Ainsi, la Sofradec put agir rapidement en reprenant les pratiques des années 1950, qui constituèrent un modèle fonctionnel et efficace. Tout n'était d'ailleurs pas à rebâtir et une partie du réseau local créé par la SERIAC put être réactivé. Ce fut le cas pour M. Baggafar, important commerçant saoudien, qui reprit sa place d'agent de la SOGREA, de la Régie française des tabacs et de Sud Aviation²¹⁵. Depuis 1956, il avait conservé des entrées et amitiés nombreuses dans les ministères et en particulier avec le ministre de l'Agriculture.

Alors que les entreprises françaises amorcèrent leur retour, elles se heurtèrent à la faiblesse des moyens de l'ambassade de France. La Sofradec était admirative du succès de Jean-Louis Soulié, obtenu avec des moyens extrêmement modestes et très insuffisants par rapport aux ambitions affichées. L'ambassade se composait, en plus de Jean-Louis Soulié, d'un secrétaire, d'un traducteur et de deux employés. Il n'existait pas d'attaché commercial. C'était le conseiller commercial de Beyrouth, déjà surchargé, qui devait remplir ce rôle en envoyant de temps à autre en mission un attaché commercial. Ce fut d'ailleurs M. Robin, attaché commercial à Beyrouth, qui accompagna Jean Mariaud de Serres, André Dumard et Jean Loyrette en Arabie saoudite. Il est évident que la pénétration française aurait été facilitée,

²¹² *Ibid.*, rapport d'A. Dumard et J. Loyrette intitulée « Situation actuelle sur le plan politique et économique » de décembre 1963.

²¹³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme de la DAEF pour l'ambassade de France à Djedda du 6 novembre 1964.

²¹⁴ AHT 1 SG 4, note d'A. Dumard et J. Loyrette intitulée « Pénétration commerciale, technique et industrielle » de décembre 1963.

²¹⁵ *Ibid.*, entretien avec M. Baggafar de décembre 1963.

si un attaché commercial avait assisté l'ambassade, mais l'ambassade de France à Djeddah était alors la plus petite des ambassades occidentales. Pour donner une idée de la faiblesse de ses moyens, indiquons simplement que l'ambassade britannique comptait une dizaine de diplomates, dont trois attachés commerciaux, et l'ambassade d'Italie sept²¹⁶. Ces moyens dérisoires s'expliquent par la faiblesse de la position française en 1963. La seule entreprise française opérant en Arabie saoudite était la Banque de l'Indochine qui avait une agence à Djeddah et un bureau sur la côte est à Al Khobar. Quelques entreprises françaises y avaient travaillé de façon discontinue, comme l'Hydraulique-Afrique jusqu'en 1956. Du point de vue commercial, les exportations s'élevaient en 1961 à 20 MF, soit 1,98% des importations totales, plaçant la France au 16^{ème} rang. Les importations de produits français étaient composées pour moitié de produits sidérurgiques et des industries mécaniques, le reste étant composé de produits des industries textiles, pharmaceutiques et automobiles²¹⁷. La fin de l'année 1963 marque le début du retournement. Jean Loyrette profita de l'action de la Sofradec pour signer un protocole d'accord, pour le compte de Forenco, avec Petromin, créant une société de forage franco-saoudienne²¹⁸. Profitant de la signature de l'accord de coopération, plusieurs entreprises nouèrent des contacts en jouant la carte de l'assistance technique. Dans le cadre de l'accord de coopération, le ministre saoudien de l'Agriculture visita les installations de SOGREAH à Grenoble. Il fut impressionné par l'avancée technique du groupe, ce qui contribua à sa réussite en Arabie saoudite. La Régie autonome des pétroles et le BRP envoyèrent plusieurs ingénieurs et essayèrent d'obtenir des concessions. Des experts de Sud Aviation étaient invités par la *Saudi Airlines*. Ils étudièrent une réorganisation de la flotte, prévoyant l'achat de moyen courriers à réaction où les *Caravelles* étaient mises en valeur²¹⁹. Quelques mois seulement après la reprise des relations diplomatiques et malgré la faiblesse des moyens financiers de l'ambassade, les affaires françaises retrouvèrent leur dynamisme d'avant 1956. L'action de la Sofradec et l'assistance technique permirent de compenser les contraintes.

A ces facteurs propres à la stratégie française, il faut ajouter le rôle moteur des autorités saoudiennes. Dès 1963, elles encouragèrent la venue d'entreprises et de techniciens français. Que ce soit pour des raisons politiques (volonté d'équilibrer l'influence américaine) ou pour des raisons économiques, ce choix facilita l'action française et la dynamisa. Le climat était donc très favorable, mais la France devait se donner les moyens de répondre à cette attente. Il lui fallait agir vite. L'heure des discours ou des missions de bonne volonté était passée et il importait aux Français de faire leurs preuves. Sur le plan industriel, la création de plusieurs entreprises, comme Technip et Elf, contribua à forger l'image de la France comme puissance technologique capable de concurrencer les Etats-Unis. Technip est un symbole de ce succès jusqu'aux chocs pétroliers. La réussite de l'entreprise résulta d'une alliance entre l'apport technique de l'Institut français du pétrole et des entreprises américaines. Sous l'égide de la direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie, cette politique rencontra la volonté gaullienne d'indépendance nationale afin de permettre un rattrapage technologique et d'obtenir de développer les exportations françaises pour améliorer la balance des paiements²²⁰.

²¹⁶ *Ibid.*, rapport de mission en Arabie saoudite d'A. Dumard et J. Loyrette du 8 au 21 décembre 1963.

²¹⁷ *Ibid.*, Rapport d'A. Dumard et J. Loyrette intitulée « Situation actuelle sur le plan politique et économique » de décembre 1963.

²¹⁸ *Ibid.*, entrevue avec M. Yamani, ministre du Pétrole de décembre 1963.

²¹⁹ *Ibid.*, rapport de mission en Arabie saoudite d'A. Dumard et J. Loyrette du 8 au 21 décembre 1963.

²²⁰ Julien Brault, *op. cit.*, p. 40-42.

Profitant de cette conjoncture propice, Paris se servit des demandes de coopération pour mener une politique commerciale active dans le Golfe, notamment dans le domaine des armements. La France avait alors une place de challenger qui n'était pas à négliger, les armes qu'elle vendait étant les plus modernes sur le marché occidental. Le problème résidait surtout dans sa façon de les vendre, symbolisée le plus souvent par un marketing bâclé et des agents de terrains trop absents²²¹. Néanmoins, malgré ces difficultés, elle persista et réalisa de multiples tentatives pour conquérir ce marché. En novembre 1964, la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre examina les affaires concernant les Etats du Moyen-Orient. En Egypte, la société Intertechnique négociait la fourniture de canons de 75 pour des chars *AMX*. Des demandes de l'Etat-major égyptien avaient été présentées à l'attaché militaire au Caire pour l'achat d'engins air-air et air-sol et pour la fourniture d'installations de radars et d'installations de surveillance des frontières à la CSF. La SOFMA prospectait le marché jordanien pour la fourniture de 100 chars *AMX* avec la collaboration de Manurhin pour l'installation d'une cartoucherie. Mais le marché le plus intéressant était l'Arabie saoudite. Une mission militaire saoudienne séjourna en France du 28 août au 18 septembre 1964. Elle remit au ministère des Armées une liste des matériels auxquels elle s'intéressait. Riyad souhaitait la mise sur pied d'une organisation de défense aérienne moderne. Celle-ci supposait la fourniture de 60 *Mirages*, de radars, d'un réseau radio, d'engins air-air et air-sol, d'avions d'entraînement et de transport. Reprenant les offres d'assistance technique française, Riyad comptait sur Paris pour la formation de son personnel sur ces matériels²²². Il s'agissait d'une opération d'ensemble, prise comme un tout, et dont la réalisation devait être confiée à un seul pays.

Ce marché aurait constitué une percée historique pour la France dans une chasse gardée anglo-saxonne, mais Paris n'était pas préparé. Si la reprise des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite fut un succès, le commerce français ne pouvait espérer en profiter que si ses entreprises étaient décidées à faire les efforts nécessaires. Or, le groupe Dassault n'avait pas les moyens de satisfaire à ces demandes. En 1965, le rythme de fabrication des *Mirages III* n'était que de 4 appareils par mois. Compte tenu des commandes pour l'armée de l'air française et de l'Afrique du Sud, aucune nouvelle commande ne pouvait être servie avant mai 1967. A partir de cette date, l'échéancier, proposé par Dassault, prévoyait la livraison de 40 appareils pour l'Arabie saoudite et 14 pour le Liban. Si ces deux pays acceptaient ce planning, la fabrication des appareils aurait demandé deux ans, en supposant qu'il n'y ait pas de retard dans la fabrication. Or, la SNECMA, qui fournissait les réacteurs du *Mirage III*, avait cinq mois de retard dans le programme destiné à l'armée française. Les techniciens de l'armée de l'air indiquèrent que les possibilités d'accélération de la fabrication étaient limitées. A court terme, les entreprises ne pouvaient espérer produire que 5 appareils par mois à partir de 1967 et le recrutement de personnels supplémentaires pour y parvenir risquait de poser des problèmes sociaux à la SNECMA²²³.

En dehors des entreprises, l'Etat français n'était également pas préparé à soutenir un tel effort. Le modèle technique mis en place en Iran nécessitait des moyens financiers importants qui ne pouvaient pas se généraliser à l'ensemble de la région. En Arabie saoudite, la France ne pouvait pas compter sur la CFP pour l'épauler et partager cette charge comme en Irak. Paris devait donc faire des choix et sélectionner ses partenaires, surtout pour les questions aussi

²²¹ Clare Lebrun, *op. cit.*, p. 15.

²²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 830, note de la sous direction du Levant intitulée « Livraisons éventuelles d'armement aux Etats du Moyen-Orient » du 27 novembre 1964.

²²³ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Livraison éventuelle de *Mirages III* aux pays du Moyen-Orient » du 30 avril 1965.

sensibles que l'armement. Malgré un marché plus important, la France fit le choix politique de privilégier le Liban. Le Comité interministériel d'exportation des matériels de guerre approuva la fourniture de *Mirages III* à Beyrouth avec le soutien technique français. En revanche, la mission dirigée par le colonel Delahaye rejeta la demande saoudienne. Paris refusait de garantir le maintien des personnels français nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des *Mirages III*, si l'Arabie saoudite entrait en guerre²²⁴. Le marché saoudien, bien que porteur, était encore peu connu des Français qui préférèrent se rabattre sur un marché historique. Néanmoins, ces négociations ne furent pas vaines et permirent d'établir des contacts et des relations utiles qui firent de l'Arabie saoudite l'un des principaux marchés d'exportation des armes françaises dans les années 1970-1980.

*
* *

Bien que limitée par l'affaiblissement de son réseau local après sept années d'absence, l'influence française dans le golfe Arabo-Persique bénéficia rapidement de l'aura du général de Gaulle. Par ces discours et sa politique extérieure, il convainquit les dirigeants arabes que la France se placerait désormais au Moyen-Orient dans une position d'impartialité et qu'elle était résolue à respecter l'identité et la solidarité des diverses parties du monde arabe. Ainsi, les Etats arabes s'ouvrirent à la réconciliation. Il nous faut néanmoins relativiser les conséquences de ce tournant gaullien. Le dénouement de la guerre d'Algérie permit à la France de reprendre sa politique traditionnelle au Moyen-Orient au point où elle l'avait laissée en 1956 et non d'en construire véritablement une nouvelle. Elle retrouva, en l'adaptant à la conjoncture, l'essentiel de la politique suivie au milieu des années 1950. Paris s'appuyait largement sur les bases construites dans les années précédentes. Les stratégies créées par Jean Rondot et la SERIAC étaient remises en avant et réactualisées. La diplomatie d'entreprise, menée par la CFP, restait un support déterminant dans la pénétration française pour combler la faiblesse des moyens du ministère des Affaires étrangères. La coopération entre le Quai d'Orsay et la CFP confirma sa redoutable efficacité. Les deux organismes avaient pris l'habitude de travailler en étroite coopération depuis la création du CDS en 1952. Le détachement de diplomates au sein de l'entreprise et la professionnalisation de ses services n'étaient que l'aboutissement d'un processus initié par Jean Rondot.

Ainsi la reprise des relations diplomatiques s'inscrit dans la continuité de la présence française dans le golfe Arabo-Persique et se concentra sur l'Iran et l'Irak. Continuité qui ne resta pas figée sur ses acquis, mais qui sut faire preuve d'adaptation et de modernisation dans le domaine culturel avec le tournant technique et dans le domaine économique avec la participation aux foires commerciales du Moyen-Orient. Reprenant les concepts de Jean Rondot, Paris ne sépara pas ces deux domaines et utilisa son influence culturelle au service de son expansion économique. En reprenant le financement de cours de français et en les ciblant sur l'enseignement technique et scientifique, la France pariait sur le long terme. En diffusant aujourd'hui le savoir-faire français parmi ces futures élites, elle espérait gagner les contrats de demain. Consciente de ses faiblesses et de la forte concurrence sur les marchés moyen-orientaux, elle ne se contenta pas des bonnes dispositions des Etats arabes, par nature

²²⁴ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Fourniture de Mirages à différents pays du Moyen-Orient » du 4 mars 1965.

volatiles, mais chercha immédiatement à accentuer sa pénétration et sa présence en élargissant l'expérience iranienne à l'ensemble du golfe Arabo-Persique. Ne pouvant financer des actions nombreuses et éparses, elle se focalisa sur ses points forts, notamment dans le domaine de la médecine, pour marquer son retour avec le plus de chance de réussite. Cette action efficace eut des effets rapides et durables sur la présence française. Elle affirma le retour de la France sur la scène moyen-orientale, contribua à faire connaître l'étendue de ces marchés aux investisseurs français et permit des succès majeurs dès la fin des années 1960.

Chapitre 6 : S'adapter à la fin des concessions : la CFP et l'État face aux modifications du marché pétrolier

Durant les Trente Glorieuses, le Moyen-Orient joua un rôle déterminant sur le marché pétrolier international par l'importance de ses réserves, les premières du monde, l'accroissement rapide de sa production, 23% de la production mondiale en 1958¹, et par la modicité de ses prix de revient. Grâce à ses avantages comparatifs, 85% des importations de brut de l'Europe occidentale provenaient de cette région dans les années 1960. Ces données expliquent l'importance que les pays occidentaux attachaient aux événements moyen-orientaux. Bien que l'affaire de Suez démontrât que le continent américain pouvait en partie pallier sa carence², les besoins en produits pétroliers augmentaient constamment en Europe occidentale, comme aux États-Unis, et un arrêt brusque des fournitures du Moyen-Orient conduirait rapidement à une asphyxie partielle de leurs économies. En outre, du fait qu'une partie de ces fournitures était payée en livres sterling et même en francs, leur interruption entraînerait pour la France, comme la Grande-Bretagne, une redoutable hémorragie de dollars.

Après s'être longtemps contentés de toucher des revenus limités, les pays producteurs prirent conscience peu à peu des moyens de pression dont ils disposaient pour participer plus largement aux bénéfices et être associés à l'exploitation³. Dans un premier temps, le monopole des *Majors* ne les favorisa pas, mais, à la fin des années 1950, leur marge de manœuvre s'accrut lorsque de nouveaux concurrents (des Italiens, des Allemands, des Japonais et des Américains du groupe des Indépendants) arrivèrent dans le Golfe. A cela s'ajoutait, dans certains pays comme l'Irak, l'aide des conseillers soviétiques, dont le jeu, principalement politique, visait à évincer les Occidentaux en leur retirant le contrôle de la production⁴. L'année 1960 marqua un tournant dans l'histoire pétrolière avec la création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) destinée à coordonner la politique pétrolière des États membres pour obtenir l'augmentation de leurs revenus. Pourtant, si l'OPEP a laissé une trace importante dans l'histoire des relations internationales en 1973, à la suite du premier choc pétrolier, son influence s'est manifestée dès les années 1960⁵. Face au danger, les *Majors* firent partiellement taire leurs dissensions et créèrent un front commun contre les revendications des producteurs et contre les nouveaux partenariats, appelés « contrats d'agence », initiés par Enrico Mattei, PDG de l'*Ente Nazionale Idrocarburi* (ENI)⁶.

Malgré ces évolutions, la négociation demeurait toujours possible et restait la norme dans les relations entre concédants et concessionnaires, comme l'atteste le principal conflit de la décennie 1960, qui opposa l'IPC à l'Irak. Malgré la loi 80, qui nationalisa plus de 99% des

¹ AHT, documents sur l'exercice 1958.

² Philippe Tristani, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-Sorbonne, octobre 2015, p. 166-185.

³ Philippe Pétriat, *Aux pays de l'or noir. Une histoire arabe du pétrole*, Paris, Gallimard, collection « Folio Histoire », 2021, p. 153-175.

⁴ Tareq Y. Ismael and Andrej Kreutz, « Russian-Iraqi relations: a historical and political analysis », *Arab Studies Quarterly*, vol. 23, no. 4, 2001, p. 87-115.

⁵ Giuliano Garavini, *The Rise and Fall of OPEC in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2019.

⁶ Daniele Pozzi, « Entrepreneurship and Capabilities in a 'Beginner' Oil Multinational: The Case of ENI », *The Business History Review*, vol. 84, no. 2, 2010, p. 253-274.

concessions de l'IPC, et différents changements de régime, les négociations se poursuivirent et la CFP y joua un rôle moteur, révélant sa capacité à s'adapter pour préserver ses intérêts⁷. En effet, la situation en Irak risquait d'entraîner une vague de nationalisations dans l'ensemble du Golfe, où la France disposait d'importantes participations dans les concessions aux côtés des *Majors*. Contrairement à ces dernières, la CFP ne disposait pas d'importants gisements en dehors de la région, d'où l'ouverture du groupe français, qui tranchait avec la rigidité des *Majors*, pour parvenir à un accord. D'un autre côté, Paris voyait dans la montée du nationalisme arabe un moyen pour renforcer ses intérêts dans le Golfe. Imitant la voie tracée par l'ENI, le président de Gaulle autorisa le second groupe pétrolier français, Elf-ERAP, à prospecter une région qui était jusqu'alors la chasse gardée de la CFP. Si l'arrivée d'Elf fut très médiatisée et modifia le rapport des forces avec la signature de contrats plus favorables aux producteurs, il convient de s'interroger sur les bénéfices réels qu'en tira la France, sur ses conséquences et sur la pertinence de cette stratégie pétrolière dans un contexte difficile.

Un renforcement des tensions avec les pays producteurs de pétrole dès les années 1960

Dans les années 1950-1960, l'intérêt des pays du Golfe pour les affaires pétrolières se limitait essentiellement aux revenus qu'ils tiraient de l'exploitation des hydrocarbures et des relations diplomatiques qui en découlaient. C'est pourquoi les affaires pétrolières étaient rattachées aux ministères des Affaires étrangères et des Finances. Néanmoins, ce traitement régalien du pétrole exposa de plus en plus les différents gouvernements à la pression croissante d'une opinion publique, réclamant un contrôle étroit de production et dénonçant la naïveté des gouvernants⁸.

L'échec de la mise en place d'une stratégie de relations publiques par les *Majors*

Au début des années 1960, les *Majors* dominaient le marché pétrolier, ne laissant que peu de marge de manœuvre aux pays du Golfe. Jusqu'en 1949, leurs recettes pétrolières se limitaient aux *royalties*, qui étaient en général de 12,5% du prix de vente. Au début des années 1950, les *Majors* acceptèrent de remplacer la *royalty* par un partage du bénéfice entre compagnies et pays producteurs, selon la formule du 50/50⁹. Dans ce nouveau système, la *royalty* subsistait comme avance à valoir sur l'impôt. Cependant cet engagement ne coûtait guère aux *Majors* américaines puisqu'une disposition fiscale, dite « crédit de taxe étrangère », destinée à favoriser les investissements américains à l'étranger, réduisait l'impôt sur le revenu dû au fisc américain¹⁰. De plus, le système assurait aux *Majors* un contrôle sur les cours mondiaux du pétrole en les fixant sur le prix américain. Cette dépendance profita d'abord aux pays du Golfe, grâce à l'inflation qui accompagna et suivit la guerre de Corée. Elle fit monter le prix du pétrole d'environ 25 cents par baril aux Etats-Unis, d'où une hausse des prix affichés (*Posted Price*), servant de base au calcul du partage des bénéfices à 50-50, dans le Golfe. En 1956, la fermeture du canal de Suez provoqua une hausse des tarifs du fret, qui à son tour, provoqua une hausse du prix du brut aux Etats-Unis au début de 1957 et donc une nouvelle hausse des prix affichés¹¹.

⁷ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 393-404.

⁸ Philippe Pétriat, *op. cit.*, p. 151-152.

⁹ Voir chapitre 1.

¹⁰ AHT 92.26/58, note non datée de J. Leveugle intitulée « Le régime fiscal du pétrole en 1950 ».

¹¹ *Ibid.*, note de la CFP intitulée « Les prix du pétrole dans le monde » du 24 mars 1975.

Cette embellie s'arrêta avec la réouverture du canal de Suez, en mai 1957. Face à la surproduction pétrolière, les *Majors* décidèrent une baisse des prix affichés sans prévenir les producteurs, qui voyaient leur principale source de revenus sensiblement diminuer. Pour la seule année 1960, la *Standard Oil New Jersey*, suivie par les autres *Majors*, imposa une baisse de 4,5% des prix affichés¹². Il ne s'agissait pas d'une décision isolée puisque, depuis 1958, les prix étaient à la baisse alors que la demande ne cessait de croître. Au Qatar, le prix du baril chuta de 12% entre 1958 et 1960¹³. En Irak, quelques jours avant la création de l'OPEP, cette baisse intensifia les tensions avec l'IPC. Les Irakiens demandèrent une modification, en leur faveur, des méthodes de comptabilisation du prix de revient. Ils réclamèrent l'exclusion des dépenses de prospection et de forage du calcul de ce prix. Quant à la réduction des prix affichés, elle avait été évoquée au cours des conversations. La thèse irakienne était que les *Majors*, qui avaient imposé ces réductions, auraient dû consulter le gouvernement irakien, étant donné qu'elles affectaient le montant des *royalties*¹⁴. Cette situation convenait aux grandes puissances puisqu'elle mettait en avant les *Majors*. Elles les voyaient comme des fusibles vers lesquels se concentrait la colère de l'opinion arabe. Ainsi, les *Majors* constituaient un tampon entre les pays producteurs et les pays consommateurs. Les négociations n'étant pas conduites de gouvernement à gouvernement, elles limitaient les débats politiques et se focalisaient sur les éléments économiques¹⁵. Ainsi les pays consommateurs ne furent pas ciblés, les critiques se portant sur les *Majors*, alors qu'ils étaient les principaux bénéficiaires de cette baisse générale des prix du brut.

L'OPEP apporta une réponse collective des producteurs face à cette brusque chute des prix. Cette évolution allait de pair avec d'importantes découvertes de pétrole au Moyen-Orient, notamment dans les Emirats, qui tendaient à faire de la région la première zone de production au monde. Mais ces réserves abondantes faisaient du pétrole une ressource de moins en moins rare, contribuant à baisser les prix. A cet élément structurel s'ajoutaient des causes plus conjoncturelles, notamment le contingentement des bruts extérieurs sur le marché américain en 1959¹⁶. Cette décision, protégeant les producteurs américains, créa un surplus des capacités de production. Si cet événement fut à l'origine de la création de l'OPEP, le 14 septembre 1960, par cinq pays (Arabie saoudite, Iran, Koweït, Irak et Venezuela), il s'agissait de la goutte d'eau qui fit déborder le vase¹⁷. La création de l'OPEP s'inscrivait dans un contexte plus large de baisse des prix. Elle voulait stopper cette baisse et, si possible, les ramener au niveau de 1959¹⁸.

Dans ce contexte, il ne faut pas surestimer l'impact de l'OPEP au début des années 1960 et éviter toute approche téléologique. L'OPEP n'avait que peu de pouvoirs, ses objectifs étaient modestes et elle servait simplement de référence aux producteurs pour coordonner leurs revendications. Le rapport de force ne permettait pas à l'OPEP de s'imposer face aux *Majors*. Avant 1971, son principal succès fut la suppression des *royalties* du calcul des

¹² André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Picard, Paris, 2001, p. 229.

¹³ AHT documents sur l'exercice 1958, 1959 et 1960.

¹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°1124/DE de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Conversations entre l'IPC et le gouvernement irakien » du 7 septembre 1960.

¹⁵ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Echange de vues franco-britannique sur les questions pétrolières » du 1^{er} février 1965.

¹⁶ Jules Leveugle, « Le prix du pétrole dans le monde », *Politique étrangère*, 40^{ème} année, n°4, 1975, p. 417-445.

¹⁷ Giuliano Garavini, *The Rise and Fall of OPEC in the Twentieth Century*, Oxford University Press, Oxford, 2019, p. 116-125.

¹⁸ AHT SC 89/15, note de la CFP non datée intitulée « Une date historique : le 16 octobre 1973 ».

bénéfices fixant le partage à 50/50. Il ne s'agissait pas d'une mesure révolutionnaire, mais d'un simple alignement puisqu'en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Venezuela et en Indonésie, la *royalty* n'était plus imputable sur le montant de l'impôt sur les bénéfices¹⁹. Néanmoins, ces tractations permirent à l'OPEP de devenir progressivement un acteur de premier rang dans les négociations pétrolières. En effet, elle ouvrit d'abord les négociations de façon indirecte par l'adoption de la résolution IV.33, publiée le 1^{er} juillet 1962. L'OPEP n'était pas reconnue par les *Majors* comme un acteur légitime et n'agissait qu'en faisant des recommandations à ses membres. Dans cette logique, le Qatar prit contact avec la QPC et l'Irak avec l'IPC. Les conversations qui suivirent montrèrent une certaine détermination des Etats membres, mais la situation n'avança guère durant un an²⁰. Seul l'Iran arriva à progresser, ce qui lui conféra un rôle moteur. Les Iraniens voulaient obtenir un accord de principe sur les demandes de l'OPEP, laissant à la discussion les modalités²¹. Les autres membres restaient dans l'attente de la conclusion de ses négociations, qui devenaient un test, dont le résultat devait servir de base à une révision générale du système de *royalties*. Si chaque pays négocia séparément, ils bénéficièrent de l'aide indirecte de l'OPEP. Cette coordination leur permit de recevoir des offres analogues et d'éviter ainsi le piège de la division que les *Majors* pouvaient tenter²². Grâce à ce système souple, l'OPEP obtint sa première victoire avec la suppression progressive des *royalties* sur quatre ans à partir de 1964. Cette décision permit une augmentation immédiate des revenus des producteurs de 6 cents par baril²³ et la reconnaissance de l'OPEP comme interlocuteur légitime. Ce changement s'observe lors de sa 18^{ème} conférence, le 8 juillet 1969. L'OPEP, qui n'organisait jusqu'alors que deux réunions plénières par an, modifia ses institutions pour y ajouter des conférences extraordinaires²⁴. Grâce à cette réforme, les pays membres purent compter sur l'OPEP à tout moment. Elle était devenue un acteur incontournable, comme l'atteste la multiplication des conférences extraordinaires.

Cette reconnaissance tardive nous pousse à éviter toute analyse téléologique. Rien ne laissait présager, en 1960, le succès que l'OPEP rencontra dans les années 1970. Au contraire, sa création était une réponse à la faiblesse des pays producteurs face aux *Majors*. Les résolutions qui la créèrent rappelaient que le pétrole était leur principale source de revenus et que la baisse des prix menaçait leurs plans de développement. Loin de revendiquer une hausse massive de prix, les pays producteurs voulaient rétablir les prix à leurs niveaux antérieurs et exigeaient que les *Majors* les consultent si des baisses de prix s'avéraient à nouveau nécessaires²⁵. Cette modération s'explique par les difficultés rencontrées par l'OPEP pour unifier les politiques pétrolières des pays membres. Il fallut ainsi attendre le 21 mars 1965 pour voir l'Irak ratifier l'accord de coordination de la politique pétrolière, conclu le 13 mars 1960 entre la Jordanie, l'Irak, l'Arabie saoudite, la République arabe unie (RAU), le Liban et le Yémen. Les Etats signataires s'étaient engagés à élaborer une législation pétrolière commune, à se communiquer leurs statistiques, informations et documents liés au pétrole, à échanger des experts et des techniciens, à définir une politique de production susceptible de protéger les réserves d'hydrocarbures et de maintenir le niveau des cours mondiaux et à s'efforcer de réviser, dans un sens plus favorable aux pays producteurs, les accords pétroliers

¹⁹ AHT 92 AA091/38, note sur l'OPEP de la CFP, 2^{ème} partie : de novembre 1968, principaux problèmes p. 9.

²⁰ AHT 82.6/50, lettre de N. M. Ekserdjian du 29 avril 1963.

²¹ AHT 92 AA091/38, note sur l'OPEP de la CFP, 2^{ème} partie : de novembre 1968, principaux problèmes p.1-2.

²² AHT 82.6/50, aide mémoire du 9 mars 1964.

²³ AHT 92 AA091/38, note sur l'OPEP de la CFP, 2^{ème} partie : de novembre 1968, principaux problèmes p. 4.

²⁴ *Ibid.*, note sur l'OPEP de la CFP de novembre 1969.

²⁵ Pierre Terzian, *L'étonnante histoire de l'OPEP*, Paris, Les Éditions Jeune Afrique, 1983, p. 61-63.

en vigueur²⁶. La mise en place de telles mesures se révéla difficilement applicable tant les antagonismes entre membres étaient nombreux et exploités par les *Majors*.

Ainsi, la situation de l'OPEP demeura longtemps précaire car l'équilibre était difficile à trouver entre les intérêts des producteurs et des compagnies sans menacer l'économie des pays membres. Si les pays producteurs de pétrole poussaient trop loin leurs exigences, ils risquaient d'amener les *Majors* à refuser ou à limiter leur concours et de voir lourdement affectées, de ce fait, les recettes qu'ils attendaient de l'exploitation de leurs gisements pétroliers. C'est ainsi que le régime fiscal qu'imposa le gouvernement algérien aux compagnies étrangères, autres que françaises, conduisit ces dernières à renoncer à toute activité en Algérie et stérilisa, par là même, les surfaces du territoire algérien dont elles auraient pu assurer la mise en valeur²⁷. C'est ainsi, également, que les mesures prises par le gouvernement irakien en 1960 et son refus de mettre en vigueur le projet d'accord de 1965 entraînèrent une stagnation relative de la production irakienne à la fin des années 1960. Les conséquences de ce litige furent, dans l'ensemble, désastreuses pour l'économie irakienne. La recherche pétrolière fut stoppée dans l'ensemble du pays. L'IPC se voyait interdire les activités de recherche sur les territoires qui lui avaient été enlevés, alors que les autres compagnies étrangères ne pouvaient s'aventurer sur des territoires où leur était juridiquement opposé un titre minier. Devant la précarité de la situation, ces compagnies interrompirent leurs investissements, notamment sur les moyens d'évacuation en eau profonde des champs situés au sud du pays. Les conséquences de la loi 80 ont été déterminantes sur les niveaux de production. L'hypothèque qu'elle faisait peser sur le régime de l'exploitation du pétrole limita l'activité de la compagnie nationale irakienne, l'*Iraq National Oil Company* (INOC), qui ne disposait d'aucun terrain incontesté et qui ne pouvait se livrer à aucune opération de recherche et de production sans risque judiciaire²⁸. Néanmoins, la crainte de perdre d'importants revenus pétroliers était contrebalancée par les difficultés financières de plusieurs pays du Golfe, qui les incitaient à exiger un meilleur partage de la rente pétrolière pour résoudre leur déficit. A de nombreuses reprises, l'ambassadeur de France en Iran informa Paris des risques financiers que comportaient la politique ambitieuse de développement et la politique de défense coûteuse du Chah. Le déficit de la balance des paiements augmentait sans cesse, atteignant 88,2 M\$ en 1965. De plus, des tendances inflationnistes se manifestaient et la masse monétaire s'accrut de 12% pour la seule année 1966. En 1965, le déficit réel du budget iranien n'avait pas permis la réalisation de tous les projets d'équipement dans des secteurs aussi essentiels que l'industrie, les mines et l'énergie²⁹. Téhéran devait trouver des ressources supplémentaires et entra dans un long conflit avec le consortium iranien des pétroles pour accroître ses revenus.

Pour faire face à ces revendications, les *Majors* surent coordonner leurs actions. Avant même la création de l'OPEP, l'idée d'une réunion entre les compagnies pétrolières impliquées au Moyen-Orient, pour discuter de leur stratégie et prévenir les conflits, fut proposée par un Français, employé par la Shell, Paul Repiton-Préneuf, directeur des Relations extérieures du consortium iranien³⁰. Devant la montée du nationalisme arabe³¹, il demanda aux *Majors*

²⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°336/DE de Jacques Dumarçay au ministre intitulé « Ratification par l'Irak de l'accord dit de coordination de la politique pétrolière » du 16 juin 1965.

²⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la DAEF intitulée « Evolution politique des relations pétrolières au Moyen-Orient » d'avril 1967.

²⁸ AHT 92.26/28, note de la CFP intitulée "Irak" du 30 juin 1967.

²⁹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1742, télégramme n°1428/DE de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre intitulé « Difficultés financières iraniennes » du 29 septembre 1966.

³⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 19, note de M. Vigneau intitulée « Symposium sur les *Public Relations* dans le Moyen-Orient du 25-28 septembre 1957 » du 16 octobre 1957.

d'envoyer leurs représentants à un symposium, organisé à Londres en septembre 1957, afin d'adopter une ligne de conduite commune pour y faire face. Il insista pour qu'un Français figure parmi eux étant donnée l'influence de la CFP dans le Golfe³². Les échecs répétés des Occidentaux au Moyen-Orient, atteignant leur paroxysme lors de la crise de Suez, et les progrès concomitants de l'infiltration soviétique, tant dans le domaine économique que dans le militaire et le politique, avaient amené les *Majors* à comprendre la nécessité d'une défense concertée. La présence de la CFP était importante puisque le symposium de Londres ne fut pas qu'un simple prétexte à des exposés, plus ou moins brillants, sur la situation dans le Moyen-Orient et sur les difficultés rencontrées par les compagnies pétrolières. Le fait que les *Majors* se soient réunies pour aborder les problèmes politiques, et non pas seulement économiques, était déjà une nouveauté. Le succès de cette initiative fut rapide et permit l'organisation de réunions similaires, tous les quatre à six mois, permettant une collaboration fructueuse. Le symposium de Londres fut ainsi suivi par celui de Framingham du 16 au 19 avril 1958³³. Ces colloques réunissaient les représentants des compagnies ayant des participations au Moyen-Orient et avaient pour objet d'étudier les moyens d'améliorer leurs relations avec les populations et les gouvernements locaux. Les représentants des compagnies avaient donc un intérêt particulier pour les relations publiques. La nature des sujets abordés permettait à la CFP de se faire une idée moins vague de ce que ses partenaires entendaient par « *Public Relations* » et de prévoir l'organisation d'un nouveau service puisque le CDS avait des prérogatives plus larges et ambitieuses³⁴.

Il n'était pas surprenant que cette initiative provienne de Paul Repiton-Préneuf. Il avait travaillé plusieurs années pour le consortium iranien des pétroles, qui était à la pointe en matière de relations publiques. L'opinion iranienne n'avait pas renié son soutien à Mossadegh et restait hostile à l'accord sur le pétrole. Celui-ci avait mis fin au rêve iranien d'un pays gérant en toute indépendance son industrie pétrolière sur un pied d'égalité avec les compagnies pour traiter des préoccupations pétrolières mondiales. Nombreux étaient ceux qui restaient fidèles au programme du Front national. Cependant, à cause de la censure, leurs propos n'avaient pas été présentés ouvertement par la presse³⁵. L'accord avait le soutien du gouvernement et du Chah, ce qui bloquait les attaques ouvertes. Les ministres et les fonctionnaires iraniens se référaient à la ratification de l'accord par le Parlement, mais, à quelques exceptions près, sans trop s'engager dans cette voie. Face à cette attitude, le consortium iranien des pétroles élaborait une stratégie pour faire basculer l'opinion. Pour ce faire, il créa un service des relations publiques, afin d'établir des contacts, sur une base personnelle, non seulement avec la presse, la radio, la NIOC, mais aussi avec la société civile par l'intermédiaire de l'université, des sociétés culturelles et des écoles³⁶.

Cette prise de conscience marquait la fin de l'optimisme que les *Majors* affichaient jusqu'au milieu des années 1950. Ces dernières avaient sous-estimé les risques d'une nationalisation, influencée par les idées soviétiques, pensant que l'Islam offrait une solide barrière contre le communisme. Paul Repiton-Préneuf et ses collaborateurs insistèrent, au contraire, sur la compatibilité du communisme et de la religion musulmane, en s'appuyant notamment sur la collaboration entre les partis communistes locaux et les Frères musulmans.

³¹ Adeed Dawisha, *Arab Nationalism in the Twentieth Century: From Triumph to Despair*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

³² AHT 92.37/ 29, note intitulée « Public Relations in Iran » de J. Addison du 29 avril 1957.

³³ AHT 80.3/13, note de Jean Rondot sur le symposium de Harvard du 13 au 19 avril 1958.

³⁴ AHT 92.37/ 29, note intitulée « Public Relations Meeting » de J. Addison du 8 octobre 1958.

³⁵ « Political forces in Iran », *Pakistan Horizon*, vol. 16, no. 2, 1963, p. 141–153.

³⁶ AHT 92.37/ 29, memorandum Public Relations, position at the end of September 1955.

De plus, si le Moyen-Orient était peu gagné aux idées communistes, il existait un risque comme l'attestait la présence de mouvements de gauche dirigés par des intellectuels, sans emploi ou occupant des postes sous-qualifiés. Paul Repiton-Préneuf chercha donc à se concilier cette « *underemployed intellectual class* »³⁷. Il espérait utiliser les succès rencontrés par son service comme modèle. La politique qu'il appliqua avait montré que les *Majors* pouvaient obtenir un soutien du public sans s'imposer ouvertement face aux autres acteurs locaux pour ne pas devenir trop voyants à leurs dépens. En Iran, cette action était d'autant plus nécessaire qu'il disposait de moyens plus importants que ceux de l'Organisation du Plan ou de la NIOC. Il chercha à faire mieux comprendre au public le fonctionnement de l'industrie et présentait les difficultés qu'elle rencontrait. C'est pourquoi il diffusa principalement des faits économiques pour s'assurer la compréhension et le soutien des Iraniens. Il insista sur les notions économiques de risque lors des recherches, de rémunération du capital et d'amortissement des installations pour limiter le facteur politique³⁸. Pour être plus efficace, cette campagne d'information porta sur l'industrie en général plutôt que sur l'industrie du pétrole en particulier, afin de ne pas être perçue comme de la propagande.

Cette action se cantonnait à un rôle défensif, les Relations publiques devant être capables de fournir et d'organiser les explications nécessaires pour répondre aux critiques, aux idées fausses ou simplement aux demandes d'informations sur le fonctionnement de l'industrie pétrolière et des sociétés d'exploitation. Cela impliquait inévitablement la préparation et l'adaptation d'une documentation écrite. Cette vision reprenait les fondements de la diplomatie culturelle de la CFP. S'inspirant des centres de recherches ouverts par le CDS et l'*Arabian Research Division* de l'ARMACO, les *Majors* proposèrent la création d'un centre d'information pétrolière à Beyrouth³⁹. Son but était de tenir à la disposition de toute personne désireuse de se renseigner sur l'industrie pétrolière, une documentation fiable (statistiques, cartes, études, ouvrages techniques). Des journalistes, des économistes et étudiants avaient toujours de grandes difficultés à se procurer cette documentation exacte et se contentaient de prendre leurs renseignements dans la presse quotidienne, constituant une source souvent hostile aux compagnies pétrolières.

Au niveau économique, les sociétés du consortium étudièrent sous quelle forme elles pourraient prêter une assistance financière et technique efficace et directe. Les intérêts vitaux qu'elles possédaient en Iran justifiaient une telle préoccupation. En fournissant une assistance directe à certains secteurs de l'économie, sans aucun lien avec l'industrie pétrolière, elles avaient l'occasion de montrer qu'elles n'étaient pas seulement des sociétés étrangères qui exploitaient les richesses iraniennes, mais aussi des partenaires prêts à contribuer, tant par leur capital que par leur travail, à la prospérité et à l'industrialisation de l'Iran. L'exemple a été donné par le groupe Créole, qui, en 1961, fonda, au Venezuela, une société d'investissement la *Créole investment Corporation* (CIC). Elle vit le jour en pleine crise, alors que le Venezuela avait un besoin urgent de capitaux. Son rôle était essentiellement de prendre des participations minoritaires dans des entreprises privées. Son aide était accordée en priorité aux moyennes entreprises, utilisant les matières premières du pays, et dont la bonne marche était susceptible d'augmenter la capacité de production, de créer des emplois nouveaux et de permettre une économie de devises. A son soutien financier, la CIC joignait une assistance technique dans le domaine de l'administration et de la gestion des entreprises. Les résultats de la CIC incitèrent le consortium à fonder une société similaire, l'*Iranian Investment*

³⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 19, note de M. Vigneau intitulée « Symposium sur les Public Relations dans le Moyen-Orient du 25-28 septembre 1957 » du 16 octobre 1957.

³⁸ AHT 92.37/ 29, *report on Public Relations Activities fir the year 1958*, Repiton-Preneuf, 27 September 1958.

³⁹ AHT 80.3/13, note de Jean Rondot sur le symposium de Harvard du 13 au 19 avril 1958.

Corporation (IIC), au capital de 2 millions £. Les sociétés du consortium en étaient actionnaires au prorata de leur participation. La CFP y souscrivit donc à 6%, soit 120.000 £. L'IIC devait prendre des participations dans les sociétés iraniennes qui, grâce à un apport de capital, seraient capables de faire des bénéfices⁴⁰. Les affaires pétrolières, la banque et les assurances étaient exclues. Lorsqu'une entreprise deviendrait rentable, l'IIC vendrait sa participation et réutiliserait son capital dans un autre secteur. Son but était de susciter la confiance des capitaux iraniens et d'assister le management des entreprises en inculquant des principes de gestion et en donnant toute l'aide technique nécessaire.

Les *Majors* s'intéressèrent également au problème de l'éducation pour contrer le danger de l'infiltration de professeurs égyptiens, hostiles à l'Occident. S'inspirant de la coopération Etat-entreprise mise en place par la CFP, elles regrettèrent qu'il n'y eût pas plus de professeurs britanniques ou américains au Moyen-Orient et elles envisagèrent la création d'une école anglo-américaine pour la formation de professeurs arabes afin de combler les faiblesses de la diplomatie culturelle étatique de leurs pays respectifs⁴¹. Ainsi, alors que la CFP créait son propre service de bourses et un centre d'accueil pour faciliter la venue d'étudiants moyen-orientaux en France, les *Majors* dénoncèrent le manque d'encadrement de ces mêmes étudiants dans les universités anglo-saxonnes. S'ils y trouvaient généralement un accueil favorable, ils peinaient à nouer des relations personnelles amicales et avaient tendance à s'isoler. Ce faisant, ils devenaient des proies faciles pour la propagande soviétique. Dans ce domaine, la CFP était en avance et devint un modèle à suivre.

Carleton S. Coon, professeur à l'université de Pennsylvanie lié à la CIA⁴², analysa les raisons de l'échec des *Majors*. Selon lui, elles s'étaient bornées à transporter au Moyen-Orient une conception démocratique de l'éducation et à distribuer l'instruction au plus grand nombre en poussant les plus doués sans tenir compte de la naissance. Or, selon lui, la « structure féodale » restait importante dans le Golfe. Lorsque les fils de notables n'obtenaient que des succès scolaires médiocres, ils se retiraient de la compétition et s'enfermaient dans la vie traditionnelle de leur famille, augmentant les rangs des « pachas ignorants hostiles à l'évolution de leur pays »⁴³. Cependant les étudiants qui avaient brillé dans leurs études, et les avaient souvent complétées dans les universités occidentales, rentraient chez eux fiers de leurs diplômes et avides de postes honorifiques et rémunérateurs. Ils se heurtaient alors à l'hostilité des élites locales et à l'indifférence d'une population peu habituée à respecter des inconnus. Ainsi, s'accroissait, d'année en année, le clan des intellectuels déçus qui cherchait sa revanche dans l'action révolutionnaire. L'analyse de Carleton S. Coon était partagée par le Chah, sensible aux dangers que représentaient ces étudiants à leur retour en Iran⁴⁴. Pour éviter cet écueil, Carleton S. Coon s'inspira de la politique de la CFP, montrant son caractère précurseur. Il proposa aux *Majors* d'imiter la CFP en sélectionnant, parmi les notables, un nombre limité de jeunes prometteurs et en leur donnant une éducation poussée, nonobstant leurs performances universitaires. Il espérait progressivement former une élite favorable à l'Occident et respectée des populations locales⁴⁵. En effet, la CFP ne chercha pas l'éducation

⁴⁰ AHT 89.14/20, note intitulée « Iranian Investments Corporation » du 30 novembre 1965.

⁴¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 19, note de M. Vigneau intitulée « Symposium sur les Public Relations dans le Moyen-Orient du 25-28 septembre 1957 » du 16 octobre 1957.

⁴² David H. Price, « Culture at War: Weaponizing Anthropology at the OSS » dans *Anthropological Intelligence: The Deployment and Neglect of American Anthropology in the Second World War*, Durham; London: Duke University Press, 2008, p. 220-261.

⁴³ AHT 80.3/13, conférence de Carleton S. Coon au symposium de Harvard d'avril 1958.

⁴⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 62, télégramme n°1061/ACT de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Etudiants iraniens à l'étranger » du 29 juin 1963.

⁴⁵ AHT 80.3/13, conférence de Carleton S. Coon au symposium de Harvard d'avril 1958.

du plus grand nombre, mais préféra porter son effort sur la formation de l'élite. A cause de ses moyens limités, la CFP cibra les individus à qui elle accorda des bourses pour être certaine de miser sur des personnes qui, dans un avenir proche, occuperaient des positions stratégiques⁴⁶. Cette stratégie correspondait à ses possibilités financières et bénéficiait de l'attrait que gardait la culture française dans l'aristocratie moyen-orientale.

Si ces symposiums montrèrent une certaine unité de vue entre les compagnies opérant dans le Moyen-Orient, ils ne remportèrent pas l'unanimité. Jean Rondot critiqua le concept de « relations publiques ». Celui-ci lui paraissait trop orienté vers la confrontation en proposant de véritables actions de propagande. Le département des Relations publiques du consortium iranien avait négocié avec les deux principaux quotidiens du pays, l'*Ettelaat* et le *Kayhan*, un accord afin qu'ils adoptent une ligne modérée dans le traitement des questions pétrolières et qu'ils évitent la publication d'articles sur des questions controversées. Des contacts furent mis en place pour joindre rapidement les principaux journalistes et rédacteurs en chef. Des programmes radios étaient également diffusés par le consortium, devenant l'objet d'un quiproquo avec la NIOC⁴⁷. Les Anglo-Saxons étaient divisés sur cette question et deux tendances s'opposèrent. Les Américains étaient généralement opposés à toute action concertée des compagnies dans ce domaine. William Jack Butler, responsable des relations publiques de l'ARAMCO, fut particulièrement franc à ce sujet, en déclarant qu'au moment de l'expédition de Suez, il avait été ravi de ne pas être solidaire des compagnies anglaises et de la CFP. Les Américains considéraient que leurs relations avec la presse locale devaient demeurer sur des bases purement commerciales⁴⁸. Ils voulaient se contenter de donner de la publicité commerciale aux journaux, quelle que soit leur attitude vis-à-vis de l'Occident, tant qu'ils n'attaquaient pas leur compagnie. Leur rôle n'était pas de défendre les intérêts des Etats-Unis, mais ceux de leur compagnie. A l'inverse, les Britanniques souhaitaient une action concertée des compagnies sur la presse, notamment par la création à Beyrouth d'un *Oil Information Center*. Les Américains s'y opposèrent fermement. Du côté français, Jean Rondot avait dénoncé, dès 1952, les risques de conflits que pouvaient générer ces programmes de propagande⁴⁹ et prêchait pour généraliser l'approche du CDS qui reposait sur la coopération.

Ces critiques nous invitent à réfléchir sur ce que les *Majors* entendaient par « *Public Relations* ». L'étude des exposés prononcés aux différents symposiums est assez surprenante puisque aucune définition du concept ne fut donnée. Aucun orateur ne chercha à énumérer les différentes branches d'activités de ce service. L'objet des symposiums se limita à étudier les meilleurs moyens de créer au Moyen-Orient une atmosphère sinon favorable, du moins pas trop hostile aux *Majors*. Il ne fut ainsi parlé à aucun moment de la branche interne aux entreprises des relations publiques, visant à établir et à maintenir des contacts confiants entre la direction d'une société et son personnel, alors que les consortiums pétroliers employaient des dizaines de milliers d'ouvriers locaux. L'aspect diplomatique fut également négligé. De même, au symposium de Londres, aucun élément ne fut évoqué pour définir une politique générale qui ne compromette pas la position des compagnies pétrolières vis-à-vis des pays du Moyen-Orient. Il fallut attendre le symposium d'Harvard, en avril 1958, pour que la question de la définition d'une attitude générale à observer au niveau politique soit inscrite à l'ordre des discussions. Néanmoins, ce problème n'y fut pas réellement abordé. La plupart des représentants étaient des spécialistes de relations publiques et n'avaient que des vues très

⁴⁶ *Ibid.*, note de Jean Rondot sur le symposium de Harvard du 13 au 19 avril 1958.

⁴⁷ AHT 92.37/ 29, *Report of Iranian Oil Participants' Committee on Public Relations*, 1963.

⁴⁸ AHT 80.3/13, note de Jean Rondot sur le symposium de Harvard du 13 au 19 avril 1958.

⁴⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Généralités, 553c, note de Jean Rondot intitulée « Euphorie en Irak » du 6 mai 1952.

sommaires sur les problèmes géopolitiques et sociaux que soulevait l'implantation dans ces pays d'une industrie moderne dirigée par des Occidentaux. A l'exception de Jean Rondot, aucun des représentants n'avait d'ailleurs été mandaté pour prendre position sur des problèmes aussi vastes⁵⁰. Une telle action aurait d'abord exigé l'harmonisation des vues des compagnies et des gouvernements occidentaux, ce qui était loin d'être le cas. Ainsi se trouvait posée la question préalable des rapports entre les entreprises et les gouvernements dont elles dépendaient. Jean Rondot voyait une nouvelle fois l'importance de concrétiser son projet d'un comité du Moyen-Orient, dont le but premier était de coordonner les politiques des trois puissances occidentales afin d'éviter, en amont, les discordes qui n'aboutiraient, sur place, qu'à affaiblir l'Occident dans son ensemble⁵¹. Malgré son action, la définition d'une politique générale tardait à se réaliser, alors que de nombreuses difficultés étaient à prévoir. Le Congrès arabe du pétrole s'annonçait très hostile aux compagnies et les accords d'Enrico Mattei avec le gouvernement iranien, remettant en cause le principe du 50-50, risquaient de servir de prétexte à une révision des conventions existantes⁵². Il importait donc que les compagnies et leurs gouvernements ne se laissent pas surprendre et établissent une étroite collaboration afin de préserver le système des concessions.

Une évolution s'observe au symposium de Washington, en 1960, avec l'élaboration du concept de « relations publiques préventives ». Cette notion était une tentative pour regrouper certains problèmes de relations publiques avec des orientations à long terme. Elle préconisait des opérations de renseignement sur les activités des entreprises pétrolières, sur l'état d'esprit des gouvernements et de l'opinion publique et sur les influences étrangères. L'analyse des résultats devait mener à des prévisions et à des recommandations opérationnelles pour conditionner l'opinion et contrer les attaques visant l'entreprise. Les relations publiques préventives cherchaient à prévoir les changements, afin de les préparer et de les accompagner, tout en conservant la maîtrise du calendrier et les droits des compagnies pétrolières. Avec ces objectifs, elles se voulaient plus offensives et, par anticipation et planification, cherchaient à précéder les manœuvres des nationalistes et des communistes. Par exemple, elles cherchaient à prévoir les changements de l'opinion publique, provoqués par les campagnes de propagande menées sur les fréquences radio soviétiques contre les consortiums pétroliers occidentaux. Afin d'atteindre ce niveau d'influence, les relations publiques préventives devaient disposer de cadres supérieurs, ayant une connaissance suffisante de l'industrie pétrolière pour présenter leurs politiques à long terme à différents médias dans les termes appropriés. Dans ce but, les *Majors* envisagèrent le recrutement et la formation d'une unité de renseignement spécialisée pour signaler et analyser l'évolution des attitudes et des opinions des gouvernements et du public⁵³. Mais cette prise de conscience semblait bien tardive. Le temps n'était plus à la prévention, le système concessionnaire étant ouvertement remis en cause.

La lente remise en cause du système concessionnaire

La nationalisation des pétroles iraniens en 1951 révéla au grand jour les tensions entre les *Majors* et les pays producteurs. La chute de Mossadegh freina toute nouvelle velléité de nationalisation, mais les populations gardèrent une image positive de l'ancien Premier

⁵⁰ AHT 80.3/13, note de Jean Rondot sur le symposium de Harvard du 13 au 19 avril 1958.

⁵¹ Voit chapitre 4.

⁵² AHT 80.3/12, note du CDS intitulée « Projet de loi sur l'exploitation des richesses pétrolières de l'Iran » du 1^{er} juin 1957.

⁵³ AHT 92.26/23, note d'A. C. Bergne intitulée « Preventive Public Relation » du 20 avril 1960.

ministre iranien, dont l'idéal était toujours présent⁵⁴. Face aux nombreuses critiques et aux demandes d'un meilleur partage de la rente pétrolière, la France et le Département d'Etat jouèrent un rôle déterminant afin de contraindre les *Majors* à soutenir le développement de ces Etats. Dans cette logique, Washington imposa et généralisa le principe du 50-50, c'est-à-dire le partage par moitié des bénéfices résultant de la vente du pétrole brut extrait par les compagnies concessionnaires avec les gouvernements locaux⁵⁵. Ce système permit un renforcement des concessions au Moyen-Orient, en proposant une sensible augmentation des recettes financières aux pays producteurs. À la fin des années 1950, cette stabilité fut remise en cause avec l'arrivée de nouvelles compagnies pétrolières dans le Golfe. Les pays arabes critiquèrent de plus en plus la façon dont était déterminé le bénéfice servant de base au partage. Ils estimaient qu'ils ne recevaient pas la part qui leur revenait. En effet, le taux de 50% n'était pas réellement appliqué car les pays producteurs ne participaient qu'aux profits sur la production et étaient exclus de ceux sur le transport, le raffinage, le marketing et la commercialisation⁵⁶. Pour y remédier, ils cherchèrent de nouveaux interlocuteurs pour briser le monopole des *Majors* et leur faire accepter de nouvelles conditions. Cette stratégie débuta par la récupération d'une partie des périmètres concédés, mais non prospectés par les compagnies concessionnaires. En Arabie saoudite, les contrats signés en 1933 conféraient à l'ARAMCO un monopole de fait sur le pétrole saoudien. Il demeura incontesté jusqu'en 1958, où l'apparition des Japonais et des Italiens changea la donne. En février 1958, la *Fuji Oil Company* conclut avec l'Arabie saoudite un accord pour l'exploitation des gisements pétrolifères des eaux territoriales de la zone neutre, dont l'Arabie et Koweït étaient copropriétaires. Le cheikh de Koweït signa, le 5 juillet 1958, un accord similaire avec l'entreprise japonaise⁵⁷.

Les conditions contenues dans ces accords marquèrent une rupture puisqu'elles ne reprirent pas le principe du 50-50. L'Arabie saoudite et le Koweït recevraient 57% des bénéfices réalisés et auraient un droit de contrôle sur toutes les opérations, de l'extraction à la distribution⁵⁸. Il s'agissait de conditions exceptionnelles par rapport aux autres contrats pétroliers dans le Golfe. La *Fuji Oil Company* avait été obligée d'accepter ces clauses pour pouvoir prendre pied dans une région où elle était exclue. Ce faisant, elle créa un précédent qui inquiéta les *Majors*, renforça le poids des pays producteurs et servit de modèles pour les autres compagnies souhaitant s'implanter dans le Golfe. Une brèche avait été faite dans ce qui constituait jusqu'alors un front commun des compagnies pétrolières au Moyen-Orient. L'idée n'était pourtant pas nouvelle puisque la Ligue arabe la proposa dès mai 1957. Elle adopta un certain nombre de recommandations, qui constituèrent les bases des revendications formulées par les pays du Moyen-Orient. La première était l'augmentation de la part des bénéfices provenant de l'extraction et du transit du pétrole attribuée aux pays concessionnaires⁵⁹. En 1958, le Venezuela avait augmenté les impôts sur les sociétés pétrolières pour parvenir à un

⁵⁴ Stephen J. Kobrin, « Diffusion as an Explanation of Oil Nationalization: Or the Domino Effect Rides Again », *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 29, no. 1, 1985, p. 3-32.

⁵⁵ Voir chapitre 2.

⁵⁶ AHT 92.26/23, note intitulée « Les dominantes de la politique pétrolière au Moyen-Orient » de M. de Croy à Vincent Labouret du 17 mars 1960.

⁵⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, télégramme n°521/DE d'Armand Berard, ambassadeur de France au Japon, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Pétrole d'Arabie. Conclusion de l'accord avec le Koweït et difficultés actuelles » du 18 juillet 1958.

⁵⁸ *Ibid.*, Généralités Levant, 553c, note du SDECE intitulée « Le Moyen-Orient à la veille de l'ouverture du congrès arabe du pétrole » du 26 mars 1959.

⁵⁹ *Ibid.*, note intitulée « La Ligue arabe et le pétrole » de mars 1959.

partage des bénéfices à 60/40⁶⁰. Ce pays avait ainsi démontré que les pays concessionnaires pouvaient obtenir une meilleure part des revenus procurés par les richesses de leur sous-sol.

La presse internationale exagéra la situation, ce qui donna d'autant plus d'ampleur à ce nouveau type de contrat. Elle estima que les conventions 50-50 étaient devenues caduques. Plusieurs articles prophétisaient qu'elles seraient rapidement révisées, ce qui aggraverait les charges financières assumées par les compagnies pétrolières. Ces discours étaient partiellement vrais. Ainsi, en octobre 1958, la *Standard Oil of Indiana* négocia avec le gouvernement saoudien un accord pour l'exploitation d'une concession de 16.000 km² dans une zone contiguë au gisement de Khuraïs⁶¹. Les Saoudiens exigèrent, comme conditions à l'octroi de cette concession, le renoncement au système des *royalties* et la participation aux bénéfices de l'extraction à la distribution. La *Standard Oil of Indiana* refusa de se plier à ces exigences et renonça à ses projets. Ce cas n'était pas isolé, dans une interview au *Daily-Express*, en janvier 1959, le Chah réclama également au consortium une révision de l'accord sur le partage des bénéfices⁶².

L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché de l'exploitation du pétrole au Moyen-Orient renforça la concurrence et permit aux producteurs d'être plus exigeants sur les conditions d'exploitation. Pour s'imposer, ces nouveaux venus signèrent des accords plus avantageux pour les pays producteurs. Le premier contrat de ce nouveau type fut la convention irano-italienne du 3 août 1957, signée par la compagnie italienne d'Etat AGIP⁶³. C'est à propos de cette convention que la presse parla, pour la première fois, d'un partage des bénéfices à raison de 75% pour le gouvernement concédant et 25% pour la compagnie concessionnaire⁶⁴. Toutefois, l'examen de cette convention montre qu'il s'agissait d'une interprétation erronée. En fait, la nouveauté introduite consistait dans la faculté donnée au gouvernement iranien, par l'intermédiaire de la NIOC, de prendre une participation de 50% dans la société mixte qui exploitait la concession. Pour le reste, cette société mixte partageait par moitié ses bénéfices avec le gouvernement. Le principe général du 50-50 était donc respecté. L'avantage essentiel de cette association innovante, nommée « contrat d'agence », était que l'Etat producteur pouvait ne s'associer qu'après la découverte du pétrole. Ainsi, il n'assumait aucun risque dans la recherche et ne participait pas financièrement aux risques d'exploitation⁶⁵. En contrepartie, il maintenait le 50-50. Ce fut le cas lorsque le gouvernement iranien passa un contrat de ce type, en juin 1958, avec la société canadienne *Sapphire*. L'accord signé par la *Fuji Oil* était le premier à véritablement remettre en cause le 50/50 et ses conséquences régionales tardèrent à voir le jour, contrairement à ce qu'avait pronostiqué la presse.

Il faut donc relativiser la remise en cause du pouvoir des *Majors*. Bien que l'accord obtenu par la *Fuji Oil* bénéficiât d'une grande publicité et du soutien de Katsuo Okazaki,

⁶⁰ Pierre Gilhodes, « L'Amérique latine face aux nouveaux aspects du problème pétrolier », *Revue française de science politique*, 22^e année, n°6, 1972. p.1312-1313.

⁶¹ Samir Saul, « Masterly Inactivity as Brinkmanship: The Iraq Petroleum Company's Route to Nationalization, 1958-1972 », *The International History Review*, vol. 29, no. 4, 2007, p. 746-792.

⁶² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, généralités Levant, 553c, note du SDECE intitulée « L'activité pétrolière dans les pays du Moyen-Orient » de 1959.

⁶³ AMAE-La Courneuve, Fonds Affaires économiques - Affaires bilatérales 1945-1960, Emirats, 3, note du CNPF intitulée « La question des royalties pétrolières au Moyen-Orient » du 19 septembre 1958.

⁶⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 56, télégramme n°460/DE d'Henri Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du pétrole » du 28 avril 1960.

⁶⁵ AHT 92.26/23, étude de Jean Marot sur les formules d'associations entre intérêts nationaux et étrangers dans l'industrie pétrolière d'avril 1959.

ancien ministre japonais des Affaires étrangères, et de Taro Yamashita, président de la Japon *Export-Import Oil Company*, la constitution de l'*Arab Petroleum Company*, filiale saoudienne de la *Fuji Oil*, et de son capital fut longue et difficile. Les négociations avec l'Arabie saoudite sur le statut de la société, ses droits et ses devoirs, n'avaient pas été aisées et l'accord conclu avec Riyad l'avait été aux dépens des Japonais⁶⁶. Ceux-ci s'étaient inclinés devant les exigences de leurs interlocuteurs et avaient accepté des conditions sévères pour l'emporter. Au début des années 1960, le rapport de force demeurait favorable aux *Majors*. Malgré l'arrivée de nouveaux concurrents, l'ARAMCO restait la pierre angulaire de l'économie saoudienne. En 1958, loin d'être inquiété par la *Fuji Oil*, elle accrut la production de ses gisements offshore, commença l'extension de son port pétrolier à Ras Tanura et installa une station de pompage supplémentaire sur le Tapline, principal oléoduc d'Arabie saoudite, afin de porter son débit à 23 MT⁶⁷. En 1971, l'ARAMCO fournissait toujours 93,8% de la production pétrolière saoudienne et sa production ne faisait qu'augmenter de 148,8 MT en 1969, à 176,8 en MT 1970 et à 222 MT en 1971. La concurrence de la *Fuji Oil* restait symbolique avec une production de 8,1 MT en 1969 et de 9 MT en 1971⁶⁸. L'emprise de l'ARAMCO sur l'économie saoudienne expliquait la modération relative de ce pays dans le concert des nations arabes. Plutôt que de s'associer à des mesures spectaculaires et unilatérales des pays « frères », Riyad préférait traiter directement avec l'ARAMCO, bien qu'Abdallah al Tariqi, directeur des Affaires pétrolières de l'Arabie saoudite accusât régulièrement cette compagnie de ne pas remplir ses engagements⁶⁹.

Comme en Arabie saoudite, l'année 1958 marqua un tournant dans la politique pétrolière irakienne. En juin 1958 le gouvernement Nouri Saïd souleva le problème de la révision des accords signés en 1952 entre l'Irak et l'IPC. Là aussi, le choix du dialogue avec les *Majors* était mis en avant. Des entretiens eurent lieu le 25 juin entre Nouri Saïd et des représentants du *Foreign Office* et de l'IPC. S'inspirant de l'accord signé par la *Fuji Oil*, les Irakiens demandèrent un relèvement de leur participation aux bénéficiaires au delà des 50%, mais l'IPC répondit par une fin de non recevoir. Elle fit remarquer qu'un nouveau mode de partage des bénéficiaires ne devrait être envisagé que si un pays voisin bénéficiait effectivement du même avantage. Or, le contrat conclu par les Japonais n'avait qu'une valeur théorique, le pétrole n'ayant pas encore jailli⁷⁰. Pour faire face à cette nouvelle menace, les *Majors* disposaient de plusieurs atouts. Elles profitèrent surtout de la division des pays producteurs, qui agissaient en ordre dispersé. Aucune coalition durable ne s'était jamais instaurée de leur côté, même après la création de l'OPEP. Ils ne pouvaient, dans un marché saturé, espérer développer leur production qu'au détriment de celle de leurs voisins⁷¹. Inversement, les *Majors*, solidement étayées sur leurs gouvernements respectifs, pouvaient jouer des antagonismes qui opposaient pays producteurs et pays transitaires. Dans ce but, elles proposèrent de verser à une banque, consacrée au développement économique du Moyen-

⁶⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 595, télégramme n°362/DE d'Armand Berard, ambassadeur de France au Japon, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Pétroles d'Arabie. Accord avec le Koweït » du 16 mai 1958.

⁶⁷ Michel G. Nehme, « Saudi Arabia 1950-80: Between Nationalism and Religion », *Middle Eastern Studies*, vol. 30, no. 4, 1994, p. 930-943.

⁶⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Arabie saoudite, 1896, note de la DAEF intitulée « Du pétrole en Arabie saoudite » du 17 octobre 1972.

⁶⁹ Robert Vitalis, *Americas Kingdom: Mythmaking on Saudi Oil Frontier*, Stanford, Stanford University Press, 2007, p. 134-137. Philippe Pétriat, *op. cit.*, p. 151.

⁷⁰ *Ibid.*, note du SDECE intitulée « Le Moyen-Orient à la veille de l'ouverture du congrès arabe du pétrole » du 26 mars 1959.

⁷¹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la DAEF intitulée « Evolution politique des relations pétrolières au Moyen-Orient » d'avril 1967.

Orient, une part des bénéfiques. Ce projet divisa les pays du Golfe, les propriétaires d'or noir n'éprouvant nul enthousiasme à la pensée de partager leurs revenus avec leurs voisins moins favorisés. Enfin les *Majors* détenaient pratiquement le monopole de l'extraction et de la commercialisation du pétrole en Occident. Chassées du Moyen-Orient, elles pourraient en forçant l'extraction de leurs autres gisements, mettre, en quelques mois, un surplus de produits pétroliers sur le marché. Ainsi, plutôt que de prendre des mesures unilatérales qui risqueraient de se retourner contre eux, la plupart des pays du Moyen-Orient préférèrent composer avec les *Majors*. Ils négocièrent l'accroissement des volumes de pétrole extraits de leurs sous-sols afin d'obtenir une augmentation parallèle de leurs profits.

Néanmoins, plusieurs signes laissaient entendre à un début de rééquilibrage, plus qu'à un retournement au profit des producteurs. Les *Majors* acceptèrent de négocier pour préserver leurs concessions. Qu'il s'agisse de l'extension des *royalties* ou de l'association avec des sociétés locales, une place plus importante était laissée aux producteurs. Les *Majors* avaient compris que le maintien des Occidentaux au Moyen-Orient ne pourrait être négocié qu'à ce prix. Le danger soviétique était le plus menaçant pour les *Majors* qui n'excluaient pas la possibilité que certains dirigeants arabes, s'ils recevaient des assurances formelles de Moscou quant à une aide technique pour l'exploitation des richesses de leurs sous-sols et des garanties pour la vente de leur pétrole, ne soient incités à accomplir des gestes spectaculaires⁷². Bien que Moscou n'eût pas besoin du pétrole moyen-oriental, la production de l'URSS et de ses satellites couvrant les besoins du monde communiste et offrant des surplus exportables sur le marché international, la région était un terrain propice à l'action des agents communistes. Les compagnies pétrolières américaines, britanniques et françaises étaient des cibles de choix que l'on pouvait aisément taxer d'impérialistes, de colonialistes et/ou de monopolistes. Un service soviétique, installé à Damas au début de 1958, centralisait et exploitait les renseignements pétroliers au Moyen-Orient. A l'actif de la pénétration soviétique dans les pays arabes, on peut relever la consolidation des avantages acquis en République arabe unie (RAU) et en Irak, notamment grâce à l'enseignement technique pétrolier et à des prêts soviétiques pour financer la construction de raffineries et l'extension de l'infrastructure pétrolière. En Irak, les Soviétiques poussaient le gouvernement Kassem à nationaliser l'industrie pétrolière. Pour miner la position de l'IPC, l'URSS attaqua en premier lieu la CFP, plus vulnérable, en soutenant le FLN qui demandait la mise sous séquestre de la part française de l'IPC⁷³.

S'il est difficile d'évaluer l'impact réel des Soviétiques, la question de la nationalisation revint subitement sur le devant de la scène. Le général Kassem reprit le discours d'indépendance nationale de Mossadegh et chercha à retrouver la souveraineté nationale sur les puits et l'industrie pétrolière irakienne face aux *Majors*⁷⁴. Comme Philippe Tristani l'a souligné, la restitution des concessions de l'IPC devint une question des plus sensibles. Faute d'avancée significative dans les négociations, le général Kassem fit d'abord stopper les travaux de recherche en dehors des espaces de production en mars 1961, avant de faire voter la loi 80, en décembre, qui nationalisa 99,5% des concessions de l'IPC. Cette décision marqua une rupture inédite depuis Mossadegh. Bien que la restitution d'une partie des concessions fût une pratique courante, c'était la première fois depuis 1951 que l'initiative revint à un pays producteur, sans négociations préalables avec les *Majors*⁷⁵. L'URSS encouragea cette

⁷² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, généralités Levant, 553c, note du SDECE intitulée « Les compagnies pétrolières anglo-américaines au Moyen-Orient » de mars 1959.

⁷³ *Ibid.*, note intitulée « Le danger soviétique » de mars 1959.

⁷⁴ Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté, 1956-2007*, Editions La Découverte, 4ème éd., Paris, 2007, p. 314.

⁷⁵ Philippe Tristani, « L'Iraq Petroleum Company, les États-Unis et la lutte pour le leadership pétrolier au Moyen-Orient de 1945 à 1973 », *Histoire, économie & société*, vol. 29e année, n°2, 2010, p. 102-104.

initiative en se déclarant prête à se substituer, en cas de besoin, aux *Majors* pour distribuer le pétrole irakien. La réalité était tout autre. Moscou n'avait pas les moyens d'écouler le pétrole irakien sur le marché mondial car les *Majors* conservaient leur rôle dominant dans la distribution. L'IPC réagit à la loi 80 en se lançant dans un long contentieux juridique qui empêcha les intérêts pétroliers étrangers de venir en Irak. Entre 1960 et 1970, alors que l'augmentation annuelle moyenne était respectivement de 8,1% pour l'Iran, de 7,5% pour l'Arabie saoudite et de 5,9 % pour le Koweït, la production irakienne ne s'accroissait que de 3,2%⁷⁶. Cette augmentation plus faible que ses voisins s'explique par l'arrêt de la recherche et par l'incapacité de Bagdad d'exploiter les gisements saisis par la loi 80.

Pour les exploiter, Hachem Jawad, ministre irakien des Affaires étrangères, déclara à la presse vouloir fonder une compagnie nationale irakienne⁷⁷. Si la création d'une compagnie pétrolière nationale, chargée de mettre en valeur les périmètres récupérés, devait logiquement suivre la loi 80, ce n'est pourtant que le 29 septembre 1962 que le général Kassem, au cours d'une conférence de presse, donna communication du projet de loi concernant la future compagnie. Le document remis aux journalistes était assez général, révélant les limites de l'aide apportée par les Soviétiques. Il prévoyait que la future compagnie pourrait exercer les activités les plus diverses dans le domaine de l'industrie pétrolière, à l'exception de celles concernant la distribution des produits consommables. Son Conseil d'administration serait présidé par le ministre des Pétroles, assisté de neuf administrateurs titulaires⁷⁸. Il ne s'agissait que d'un projet, dont le texte n'avait pas été soumis au Conseil des ministres. Cette déclaration visait avant tout à associer l'opinion publique et à montrer à l'IPC le soutien populaire de cette mesure, afin d'être en position de force dans les négociations à venir. Le gouvernement irakien se montrait prudent pour ne pas réitérer les erreurs de Mossadegh.

Les discussions, lancées par le général Kassem, furent reprises par le gouvernement issu de la révolution de 1963. Elles aboutirent le 8 février 1964 à la loi n°11. Les activités de l'*Iraq National Oil Company* (INOC) s'étendirent à tous les secteurs de l'industrie pétrolière à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national, c'est-à-dire de la prospection à la distribution. L'INOC bénéficiait de l'autonomie administrative et financière, mais restait soumise à la politique pétrolière du gouvernement. Son capital était ainsi entièrement souscrit par l'Etat. En conséquence, les étrangers ne pouvaient investir dans l'industrie pétrolière irakienne que par l'intermédiaire de l'INOC. Les compagnies pétrolières étaient invitées à s'associer à la société nationale. Cette association était vitale pour l'INOC car elle avait besoin de l'aide des compagnies étrangères, notamment en matière technique. Pour cette raison, les liens avec l'IPC n'étaient pas coupés⁷⁹. Pourtant, Roger Allen et Robert C. Strong, les ambassadeurs britannique et américain, s'étaient efforcés d'amener le gouvernement irakien à renoncer à la publication de la loi n°11. La presse ayant annoncé, dès le 7 février, que l'opinion serait informée de cette décision à l'occasion du premier anniversaire de la révolution du 8 février, leurs démarches n'avaient abouti à aucun résultat⁸⁰. Néanmoins, cet épisode, marqué par l'intervention directe des ambassadeurs, attesta la volonté des *Majors* de

⁷⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1930, note de la direction des Affaires économiques intitulée « Relations commerciales avec la France » du 20 décembre 1971.

⁷⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°1435/AL de Gabriel Rosaz, chargé d'affaires de France, au ministre intitulé « Interview de M. Hachem Jawad » du 2 août 1962.

⁷⁸ *Ibid.*, note n°1584 du conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient intitulée « Création d'une compagnie nationale irakienne des pétroles » du 11 octobre 1962.

⁷⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°70/75 de l'ambassade de France à Bagdad du 11 février 1964.

⁸⁰ *Ibid.*, télégramme n°82/AL de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Société nationale des pétroles irakiens » du 12 février 1964.

s'appuyer sur leur gouvernement respectif. Dès cette date, les Américains et les Britanniques, qui misaient sur l'unité d'action des actionnaires de l'IPC, doutaient des Français. Roger Allen faisait remarquer à Jacques Dumarçay, l'ambassadeur de France en Irak, que la CFP lui paraissait trop encline à des concessions. Les soupçons n'étaient pas infondés puisque les Irakiens avaient déjà pris contact avec Jean Duroc Danner, directeur de la CFP au Moyen-Orient, pour préparer les négociations, révélant le rôle déterminant que la France joua dans cette crise dès 1963⁸¹.

La quête d'autonomie des pays du Golfe : une opportunité pour la France en Irak et en Arabie saoudite

Dans ce contexte, Jean Duroc Danner était dans une position délicate pour négocier avec les Irakiens. Il était pris en étau entre, d'une part, la méfiance et l'intransigeance de ses partenaires de l'IPC et, d'autre part, les pressions des compagnies pétrolières désireuses de briser le monopole des *Majors*, principalement l'ENI, les Indépendants américains et les compagnies japonaises. Ces dernières profitèrent du conflit pour tenter de s'implanter en Irak comme elles l'avaient déjà fait en Iran et en Arabie saoudite⁸². Ce pays cristallisa les tensions de par l'importance des intérêts pétroliers français. En 1969, la France avait reçu d'Irak plus de 15 MT de pétrole, soit 17% de son approvisionnement. Les participations de la CFP dans l'IPC restaient les plus importantes que l'entreprise détenait dans le monde, les gisements irakiens constituant 6% des réserves pétrolières mondiales⁸³. Afin d'assurer la défense des intérêts français, la CFP travailla en étroite collaboration avec le Quai d'Orsay. Son représentant à Bagdad corrobora et précisa ainsi les informations recueillies par Jacques Dumarçay sur l'intervention des Italiens. L'ambassade d'Italie s'attachait à persuader les Irakiens qu'il ne leur serait pas possible de parvenir à un règlement du conflit par la seule négociation avec l'IPC. L'échec de Mossadegh avait révélé la dépendance des pays producteurs vis-à-vis des *Majors* pour commercialiser, mais aussi pour exploiter le pétrole, d'où l'importance de s'associer à d'autres compagnies étrangères. Jouant la carte de la concurrence, l'ENI fit des propositions pour exploiter Rumaila-Nord, qui était le plus important gisement découvert par l'IPC dans le sud de l'Irak en 1967⁸⁴. Toutefois, le groupe italien, bien qu'étant le plus connu, n'était pas le premier à avoir tenté sa chance. Des entreprises françaises avaient déjà été accusées de vouloir profiter de la crise entre l'Irak et l'IPC pour s'accaparer des concessions confisquées par la loi 80 en s'associant à l'INOC. Dès le 23 août 1964, le *Sunday Times* affirmait que la Régie Autonome des Pétroles (RAP) chercherait à obtenir des concessions sur les terrains qui faisaient l'objet du litige avec l'IPC⁸⁵. La RAP était accusée d'avoir eu, pendant les négociations de l'IPC, des conversations avec le gouvernement irakien dont le résultat, sinon le but, fut de contribuer à ébranler le système

⁸¹ Philippe Tristani, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-Sorbonne, octobre 2015, p. 314.

⁸² Samir Saul, « Masterly Inactivity as Brinkmanship: The Iraq Petroleum Company's Route to Nationalization, 1958-1972 », *The International History Review*, vol. 29, no. 4, 2007, p. 746-792.

⁸³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, note de la DAEF intitulée « Intérêts pétroliers français en Irak » du 5 mars 1970.

⁸⁴ *Ibid.*, 1759, télégramme n°594/97 de la direction des Affaires générales et transports internationaux à l'ambassade de France à Londres du 7 avril 1967.

⁸⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°15498/99 de la DAEF pour l'ambassade de France à Londres le 27 août 1964.

pétrolier en vigueur au Moyen-Orient. Le groupe français avait aidé l'Irak en réalisant d'importants efforts de formation du personnel irakien⁸⁶.

Dans cette lutte, la CFP avait une place particulière car elle était partie prenante de l'IPC, mais avait montré, à plusieurs reprises, son opposition aux *Majors* et s'était rapproché des vues des pays producteurs, principalement afin d'accroître leur production. Connaissant le terrain et étant plus souple que les autres compagnies du consortium, la CFP semblait être un partenaire de choix pour l'Irak, d'autant plus que la fin de la guerre d'Algérie et la politique gaullienne ouvraient de nouvelles perspectives, notamment dans le domaine de la coopération technique et de la formation des cadres⁸⁷. Moins marquante que la nationalisation à court terme, mais tout aussi importante à long terme, la formation d'ingénieurs arabes était une étape décisive pour obtenir l'indépendance économique. Les pays producteurs devaient être capables de former une main d'œuvre nationale pour supplanter les ingénieurs occidentaux et, ainsi, assurer le fonctionnement de leur industrie pétrolière. A la suite de la loi 80 et à la création de l'INOC, le ministre irakien des Pétroles compta sur le personnel irakien de l'IPC pour former les cadres indispensables à la nouvelle société nationale irakienne⁸⁸, mais une aide extérieure était toujours nécessaire.

La France était en pleine reconquête de ses positions dans le Golfe et avait décidé d'insister sur l'assistance technique. La stratégie française rencontra une importante demande, notamment dans l'industrie pétrolière. L'Institut français du pétrole (IFP), institution de formation mondialement reconnue, servit de modèle à plusieurs pays, notamment à l'Irak et à l'Arabie saoudite. Pour ces gouvernements, l'objectif était double. Il s'agissait de pallier le déficit de techniciens dans l'industrie pétrolière et de favoriser la recherche scientifique. En Irak, les ingénieurs de cette branche recevaient leur formation à l'université de Bagdad au rythme de 20 diplômés par promotion, au terme de 4 ans d'études. Quant aux techniciens, ils étaient exclusivement formés par l'IPC⁸⁹. Pour sortir de cette dépendance, les autorités irakiennes contactèrent, en 1964, la CFP pour servir d'intermédiaire et organiser le séjour à l'IFP d'experts irakiens, afin de créer un Institut du pétrole à Bagdad. La CFP soutint cette démarche. Elle y voyait un moyen simple et efficace pour créer, quelques mois après la reprise des relations diplomatiques, une coopération étroite avec l'Irak et y trouver des interlocuteurs bienveillants⁹⁰. L'ambassadeur Vincent Labouret, directeur des Relations extérieures de la CFP, suivit le dossier, avec le soutien du Quai d'Orsay, et incita l'IFP à répondre rapidement aux demandes irakiennes pour ne pas voir Bagdad se tourner vers les démocraties populaires en cas de réponse tardive⁹¹. La concurrence était forte, d'autant plus que les Irakiens, bien qu'ayant d'abord fait appel à la France, sollicitèrent également l'aide du Fonds spécial des Nations unies. Cet appel faisait suite à une recommandation formulée par l'université de Bagdad et reprise par un comité de la faculté des Sciences avec l'agrément du président de l'université. Celui-ci effectua aussi un voyage d'études en Allemagne en compagnie du professeur Kieso, rapporteur du comité, attestant l'intérêt des Allemands pour

⁸⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, note d'Elf intitulée « Activité d'Elf-ERAP en Irak » du 6 février 1970.

⁸⁷ Voir chapitre 5.

⁸⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°70/75 de l'ambassade de France à Bagdad du 11 février 1964.

⁸⁹ *Ibid.*, télégramme n°25/ACT de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Projet de création d'un Institut du Pétrole à Bagdad » du 17 janvier 1965.

⁹⁰ AHT 92.26/28, lettre de Vincent Labouret à J. Duroc Danner du 27 juillet 1964.

⁹¹ *Ibid.*, lettre du Directeur général des Affaires culturelles et techniques à Vincent Labouret du 28 juin 1965.

ce projet⁹². Toutefois, grâce à l'action de la CFP, la France sut conserver la main en invitant le professeur Kieso et ses collaborateurs à l'IFP en juillet 1964. Convaincu, ce dernier décida de proposer l'IFP comme modèle au président de l'université. Celui-ci accepta cette proposition et fut reçu à son tour en France au mois de novembre.

L'Arabie saoudite se tourna aussi vers la France pour créer un collège du Pétrole et des Mines à Dhahran, inauguré le 10 février 1964, afin de former ses futurs ingénieurs. Le comité de direction du collège comprenait deux étrangers, le docteur Harold Herzen, directeur des hautes études de l'Institut de Technologie du Massachusetts, et Jean Favre, directeur de recherches à l'IFP. Son but était de former les techniciens et les ingénieurs saoudiens, qui devaient répondre aux besoins accrus du pays et remplacer progressivement les ingénieurs étrangers. Il devait également avoir une vocation régionale en formant des techniciens pour les pays voisins. C'est ainsi, qu'en 1965, un contingent d'étudiants algériens y fut admis. La création de cet établissement donna à l'Arabie saoudite une place privilégiée parmi les pays arabes producteurs de pétrole. Elle lui permettait non seulement d'acquérir peu à peu son autonomie technique en matière pétrolière, mais aussi d'étendre son influence sur d'autres pays. La présence, au conseil de direction, d'un représentant de l'IFP avait, de ce fait, une portée d'autant plus grande qu'elle coïncidait avec un programme de recherches confié au BRGM et avec la signature d'un contrat avec la RAP⁹³.

L'accord avec la RAP renforça la formation du personnel saoudien. Le groupe français s'engagea à recruter majoritairement des Saoudiens à tous les échelons de la société mixte franco-saoudienne qui devait exploiter le gisement. La formation professionnelle du personnel par la RAP était également prévue⁹⁴. Il s'agissait de l'aboutissement d'une politique d'assistance technique plus générale, qui avait permis à la France de regagner rapidement des positions dans le Golfe. Dès 1964, une mission, dirigée par M. Hepp, inspecteur général de l'Instruction publique et directeur général honoraire des services d'Enseignement de la Seine, remettait un rapport aux autorités saoudiennes. Ce rapport posa les bases de la coopération franco-saoudienne en proposant une réorganisation de l'enseignement technique et de la formation des cadres saoudiens. Constatant que les établissements d'enseignement technique saoudiens étaient bien équipés, M. Hepp se focalisa sur la formation des professeurs. A cette fin, il proposa au gouvernement saoudien d'envoyer des professeurs à l'étranger pour y acquérir un complément de formation. La France participa à cet effort en accueillant une cinquantaine de stagiaires saoudiens et en envoyant des experts en Arabie saoudite pour définir les programmes d'enseignement et réorganiser les ateliers des écoles⁹⁵. Face au succès rencontré, la commission mixte franco-saoudienne, qui examina le programme de coopération culturelle et technique, confirma et prolongea cette initiative.

La France, ayant alors peu d'intérêts économiques et culturels en Arabie saoudite, n'avait rien à perdre en aidant les Saoudiens à former leurs futurs ingénieurs. Au contraire, elle y voyait un moyen de renforcer le rapprochement franco-saoudien et d'entamer le quasi-monopole américain dans le domaine pétrolier. Les retombées de cette action débordèrent d'ailleurs de ce secteur. Une mission effectuée au Moyen-Orient par la Compagnie française

⁹² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 879, télégramme n°25/ACT de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Projet de création d'un Institut du Pétrole à Bagdad » du 17 janvier 1965.

⁹³ *Ibid.*, Arabie saoudite, 869, télégramme n°83/AL de Pierre Revol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Collège du Pétrole et des Mines » du 10 mars 1965.

⁹⁴ *Ibid.*, télégramme n°163/DE de Pierre Revol au ministre des Affaires étrangères intitulé « Accord de la Régie Autonome des pétroles avec le gouvernement saoudien » du 6 juin 1965.

⁹⁵ *Ibid.*, note n°829 CT/3 pour le directeur général non datée intitulée « Coopération avec l'Arabie saoudite dans le domaine de l'enseignement technique » de 1964.

pour la diffusion des techniques, sous la direction de son président, Antoine Pinay, séjourna en Arabie saoudite en novembre 1964. Le conseiller commercial pour l'Arabie saoudite, en résidence à Beyrouth, accompagna cette mission à Riyad pour marquer l'intérêt que portait le gouvernement français aux activités des sociétés représentées. La presse locale accorda à cette visite, notamment par ses titres et ses photos, une place importante qui éveilla l'attention des missions diplomatiques et des milieux économiques⁹⁶. La présence à la tête de cette mission d'un ancien président du Conseil contribua à ce succès, mais celui-ci semble surtout dû aux activités françaises dans le secteur pétrolier. Au même moment, la RAP, le BRGM et Géopétrole concédèrent plusieurs avantages aux Saoudiens pour gagner des parts de marché, créant des précédents permettant aux Saoudiens de renégocier des accords en position de force⁹⁷. Cette coïncidence donna l'impression d'une offensive systématique, que la délégation française aurait été chargée d'appuyer. Ce sentiment était renforcé par le fait que, si le ministre saoudien du Commerce et de l'Industrie joua un rôle important dans l'organisation de la mission française, ce fut Zaki Yamani, ministre du Pétrole, qui exprima avec le plus de netteté et d'insistance le désir de son gouvernement de voir la France davantage présente en Arabie saoudite⁹⁸. On peut voir dans les propos de Zaki Yamani une forme de récompense au soutien français dans le secteur de pétrolier. En septembre 1965, il reconnut d'ailleurs publiquement la valeur de « test »⁹⁹ qu'avait joué l'accord avec la RAP.

Réciproquement, l'initiative de la RAP, devenue l'ERAP en 1966¹⁰⁰, appuya les intérêts français dans leur ensemble avec l'aide des coopérants qui jouèrent un rôle majeur pour former des ingénieurs et des professeurs, grâce à douze cabines d'enseignement audiovisuel installées à Djeddah par le service des Affaires culturelles du Quai d'Orsay. Une coopération entre l'ERAP et la France se mit en place en Arabie saoudite, similaire à celle de la CFP dans le reste du Golfe, pour servir la diplomatie économique française. Ainsi, en concédant des avantages importants à l'Arabie saoudite, que la CFP ne pouvait pas offrir pour ne pas remettre en cause ses propres intérêts dans les consortiums du Moyen-Orient, l'ERAP gagna, en moins d'une décennie, une place centrale dans un pays dominé par les entreprises pétrolières américaines. Ce rôle déterminant fut reconnu par la nomination du comte de Saint Quentin, représentant local de l'ERAP, à la présidence de l'association France-Arabie saoudite. Cette association, fondée le 16 octobre 1967, à l'initiative du roi Fayçal et avec l'appui du Quai d'Orsay, avait de vastes objectifs. Elle devait développer des liens d'amitié et de coopération entre l'Arabie saoudite et la France, créer un climat propice au déploiement de l'accord de coopération du 7 juillet 1963 et être à la fois un centre d'information, un lieu de rencontre et un foyer d'études¹⁰¹. D'une manière plus générale, l'association entendait apporter son concours et une aide aux Saoudiens et aux Français de passage dans l'un des deux pays. Elle se proposait de maintenir un contact suivi avec les opinions publiques des deux pays en leur donnant des éléments d'information objectifs d'actualité. Elle reprenait, dans l'ensemble, les activités que le CDS avait jusqu'alors exercées.

⁹⁶ *Ibid.*, télégramme n°332/DE de Pierre Revol au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission de la Compagnie française pour la diffusion des techniques » du 16 décembre 1964.

⁹⁷ Augustin Rose, *Le pays des Lumières et la « Dictature protégée »*. *La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973)*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2017, pp 73-74.

⁹⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 869, télégramme n°332/DE de Pierre Revol au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission de la Compagnie française pour la diffusion des techniques » du 16 décembre 1964.

⁹⁹ *Ibid.*, déclaration de Zaki Yamani à la conférence de presse du 22 septembre 1965.

¹⁰⁰ Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et pétrole franc », *Revue Historique*, vol. 308, no. 2 (638), 2006, p. 355-388.

¹⁰¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 21, note sur les activités de l'Association France-Arabie du 15 janvier 1978.

Fort de ses contacts et de ceux de l'ERAP, le comte de Saint Quentin soutint les délégations françaises et encouragea les hommes d'affaires à s'intéresser au marché saoudien. Du 23 au 30 mars 1968, il organisa et dirigea le séjour d'une délégation commerciale se composant de spécialistes de l'urbanisme, de la santé, de la recherche et des problèmes pétroliers. Grâce à son influence, il put obtenir, pour tous les membres de la délégation, une audience du roi Fayçal¹⁰². Pour aider les hommes d'affaires français, le comte de Saint Quentin institua, avec le concours du ministre de l'Education nationale, des cours d'arabe pour faciliter la prospection de ce marché et assurer un service après-vente efficace¹⁰³. Il ne s'agissait pas d'en faire des agrégés d'arabe, mais de leur donner un vocabulaire de base pour soutenir une conversation d'affaires sans passer par des intermédiaires. Grâce à son initiative, l'association France-Arabie saoudite créa une méthode audio-visuelle d'apprentissage de l'arabe, qui connut un grand succès dans les années 1970. Les travaux d'élaboration et d'expérimentation furent confiés à une équipe pédagogique dirigée par Pierre Serre, expert audiovisuel et diplômé de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Cette méthode, destinée principalement aux professionnels, engagés dans les activités économiques et industrielles, qui désiraient communiquer avec leurs homologues arabes dans la langue de ces derniers, permettait l'acquisition rapide de la langue usuelle pour permettre ensuite l'apprentissage des divers vocabulaires techniques. La méthode de l'association constitua un instrument efficace de coopération et de diffusion de la langue arabe. Elle fut exploitée et diffusée, en France, par les soins du département linguistique de l'Institut français de gestion. En outre, elle fut exploitée dans plusieurs pays¹⁰⁴. Ainsi, le comte de Saint Quentin incita, avec succès, les entreprises françaises à s'implanter dans un pays d'accès difficile, où les procédures administratives étaient lourdes, où les Américains demeuraient prépondérants et où les firmes allemandes, britanniques, italiennes et japonaises étaient déjà solidement installées.

Bien qu'efficace, son action était souvent critiquée par Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite. A la différence de la CFP, qui travaillait en étroite coopération avec le corps diplomatique, le comte de Saint Quentin n'informait pas systématiquement l'ambassade de ses démarches. Georges de Bouteiller apprenait ainsi régulièrement, comme tout un chacun, par la presse ses propositions. Le comte de Saint Quentin traitait directement avec l'ambassadeur saoudien à Paris ou le service du Protocole royal, ce qui lui donnait *de facto* un rôle d'ambassadeur itinérant, lui permettant de court-circuiter l'ambassade de France. Si cette méthode rapide favorisait son succès, elle n'était pas sans risques dans la mesure où la presse lui donnait fatalement trop d'ampleur, surtout lorsque que ses propos étaient confondus avec ceux de la France. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Information arriva ainsi à lui faire dire dans *Okaz*, grand journal saoudien, que « le Général de Gaulle a poussé les Français à coopérer avec l'Arabie saoudite en raison de l'amitié qu'il ressent pour les pays arabes en général, pour l'Arabie saoudite en particulier »¹⁰⁵. S'il n'avait aucune autorité pour engager de la sorte la parole présidentielle, son image et le lustre donné à ses voyages et interventions donnaient à ses propos une dimension quasi-officielle. Cette position avait des effets pervers. Elle laissait croire à ses interlocuteurs que les sociétés françaises le suivaient avec le même empressement, quitte à négliger les études de marché et

¹⁰² AHT 90.4/3, note non datée de la CFP intitulée « Arabie saoudite : chronologie ».

¹⁰³ *Ibid.*, note de la CFP intitulée « Conclusion d'une mission française d'études » du 8 mai 1969.

¹⁰⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 21, note sur les activités de l'Association France-Arabie du 15 janvier 1978.

¹⁰⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1719, télégramme n°86/DP de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Voyage de l'association France-Arabie saoudite » du 2 avril 1969.

les plans de financement, ce qui générait des déceptions. Enfin, sa double casquette, de président de l'association France-Arabie saoudite et de représentant de l'ERAP, brouillait les cartes de la diplomatie française. Jusqu'alors la CFP était l'outil privilégié de l'action française, mais l'intervention de l'ERAP créa une dualité entre les deux compagnies pétrolières françaises et la position quasi-officielle du comte de Saint Quentin laissait entendre que Paris privilégiait l'ERAP.

Vers une nouvelle diplomatie pétrolière française incarnée par Elf

Dans les années 1960, des tensions apparurent et se multiplièrent entre le général de Gaulle et la CFP, l'entreprise étant jugée trop proche des intérêts anglo-saxons par l'Élysée. Si l'exploitation du pétrole algérien suscita le plus de crispations, celles-ci aboutirent à l'arrivée d'Elf au Moyen-Orient, mettant en concurrence les deux entreprises françaises, et renouvelèrent partiellement la diplomatie pétrolière de la France.

La remise en cause relative de la chasse gardée de la CFP par l'Etat

A la fin des années 1950 et au début des années 1960, la situation CFP était de plus en plus remise en cause, les critiques dénonçant principalement sa position monopolistique. Depuis l'entre-deux-guerres, le groupe assurait, avec l'approbation des pouvoirs publics, l'écoulement de ses produits originaires majoritairement du Golfe. Par la convention du 25 juillet 1931, la CFP avait reçu les droits de l'Etat français sur le pétrole de Mossoul avec pour mission d'explorer et de développer les gisements et d'assurer l'écoulement des produits. L'entreprise s'était attelée à cette tâche avec succès. La production de l'IPC passa de 4 à 50 MT entre 1945 et 1959. La marque Total, instituée en 1954, pour la distribution, commençait à avoir une réputation mondiale, même si elle ne représentait que 10% du marché métropolitain en 1959 (contre 19% et 15% pour Shell et Esso)¹⁰⁶. Elle gagnait des parts de marché en Algérie, au Maroc, au Nigeria, en Afrique du Sud, en Suisse, en Belgique, en Allemagne du Nord et avait déjà une position importante en Italie sous la marque Aquila.

Ce succès attira les convoitises, d'autant plus que des tensions apparurent entre la CFP et l'Etat pour la commercialisation du pétrole saharien sur le marché métropolitain, affaiblissant la position du groupe. L'essentiel du pétrole commercialisé en France par la CFP provenait jusqu'alors du Golfe, créant une dépendance pétrolière. Pour en sortir, l'entreprise lança plusieurs opérations de prospection pour diversifier ses sources d'approvisionnement. Ces efforts portèrent surtout leurs fruits en Algérie. Paris était désireux de disposer de pétrole en territoire français et encouragea cette production, au détriment de celle de Moyen-Orient pourtant plus compétitive, car moins chère. Cette décision forçait la CFP à proposer d'importants rabais sur le brut saharien pour le rendre compétitif, diminuant ses marges¹⁰⁷. En dehors de cette perte nette de bénéfices, se posait également la question du surplus de brut. En effet, si le brut saharien était privilégié en France, la CFP perdrait son principal marché pour écouler sa production moyen-orientale. Selon ses prévisions, 4,4 MT de pétrole ne pourraient pas être enlevées, faute de débouchés. Si la part française n'était pas prise, les accords intergroupes stipulaient que les partenaires de la CFP la reprendraient à prix coûtant. Ainsi, la CFP serait contrainte de céder sa part à ses concurrents à des tarifs réduits, bien plus compétitifs que le brut algérien. Ce pétrole, traité par les *Majors* dans leurs raffineries,

¹⁰⁶ AHT 3 SG 2, note du 26 août 1959.

¹⁰⁷ Salut Samir, *op. cit.*, p.367-369.

pourrait ensuite directement concurrencer les produits des distributeurs français¹⁰⁸. Il y avait donc un risque important d'affaiblissement de la CFP alors que cette dernière finançait d'importants programmes de prospections à travers le monde pour assurer la diversité et donc la sécurité de l'approvisionnement français.

La seconde conséquence de la découverte du pétrole algérien était d'ordre politique. La meilleure, et à certains moments la seule, sauvegarde des intérêts français au Moyen-Orient, notamment de ses investissements pétroliers, résidait dans le fait que la France, par l'entremise de la CFP, avait été et restait, le principal client de l'Irak et un client important des autres producteurs. Donner aux *Majors* la possibilité d'accroître leurs achats revenait à renoncer sans contrepartie à ce qui demeurait le principal atout dont disposait la France dans les pays du Moyen-Orient. Enfin, sous prétexte de développer une richesse nouvelle, Paris risquait de renoncer à l'exploitation rationnelle d'une richesse ancienne et dont les revenus avaient permis, en grande partie, de mettre en valeur les gisements algériens¹⁰⁹. Mais le général de Gaulle jugeait les intérêts de la CFP trop proches de ceux de *Majors*. Le groupe français travaillait en étroite collaboration avec elles dans le cadre des consortiums. Les structures de ces groupes ne lui permettaient pas toujours de s'imposer. C'était le cas en Iran, où la CFP était prête à augmenter ses enlèvements de brut, mais elle en était empêchée par les règles internes du consortium. Malgré un certain assouplissement de ces règles, le prix à payer pour le brut supplémentaire atteignait un niveau qui ne laissait aucune marge bénéficiaire par rapport au prix de vente du brut iranien, alors qu'en Arabie saoudite le coût du pétrole sur-enlevé était proche du coût réel de production et même égal, au Koweït, à celui-ci¹¹⁰.

Pour avoir plus de marge de manœuvre, le général de Gaulle décida de doter la France d'un second instrument, pour promouvoir ses intérêts et sa politique pétrolière, en créant le groupe ELF-ERAP/SNPA. Né en 1965, ce regroupement réunissait toutes les compagnies françaises d'Etat¹¹¹. Groupe entièrement contrôlé par l'Etat, sa stratégie était directement, étroitement et quotidiennement liée à la politique gouvernementale. Ses dirigeants provenaient tous de la haute administration et son président, Pierre Guillaumat, ancien haut fonctionnaire et ministre de la V^e République, était un gaulliste de la première heure¹¹². Les responsables français virent dans l'ERAP l'occasion de créer, parallèlement à la CFP, un nouvel instrument d'une politique pétrolière d'Etat, elle-même renouvelée dans ses moyens, dans ses méthodes et dans ses objectifs. A partir de 1965, l'ERAP devint la véritable expression des nouveaux intérêts français¹¹³. La crise entre l'Irak et l'IPC, provoquée par la loi 80, affermit la position de l'Elysée. L'enjeu principal de ce conflit était l'exploitation du gisement géant de Roumeïla. En 1965, une tentative de règlement à l'amiable du contentieux avait abouti à un projet d'accord qui assurait la restitution à l'IPC de la partie nord de Roumeïla contre la renonciation des droits de l'IPC sur le reste du territoire irakien à l'exception des périmètres en cours d'exploitation. Mais le gouvernement irakien ne ratifia pas cet accord et, en août 1967, la loi 97 excluait définitivement le retour à des concessionnaires

¹⁰⁸ AHT 3 SG 2, note du 4 décembre 1959.

¹⁰⁹ *Ibid.*, note sur la commercialisation du pétrole saharien sur les marchés métropolitains en pétrole français du Moyen-Orient du 2 novembre 1959.

¹¹⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1728, note de la DAEF intitulée « La France et le pétrole iranien » du 8 avril 1968

¹¹¹ Alain Beltran (dir.), *Elf Aquitaine, des origines à 1989*, Paris, Fayard, 1998.

¹¹² Georges-Henri Soutou et Alain Beltran (dir.), *Pierre Guillaumat : la passion des grands projets industriels*, Paris, Institut d'histoire de l'industrie, Editions Rive droite Fabrication, 1995.

¹¹³ AHT 92.26/42, conférence franco-américaine de Beaulieu-sur-Mer, 27-30 mars 1971 intervention de Jean-Jacques Berreby « Les intérêts pétroliers français au Proche-Orient ».

des périmètres enlevés à l'IPC¹¹⁴. Ceux-ci étaient attribués à l'INOC, qui pouvait faire appel à des sociétés étrangères pour en assurer la mise en valeur. Pour des raisons essentiellement politiques, l'Irak refusait tout arrangement avec l'IPC et plusieurs compagnies pétrolières étrangères firent des offres au gouvernement irakien, notamment l'ENI. Le gouvernement français, constatant que l'IPC n'avait pas été en mesure de régler le litige et que la promulgation de la loi 97 faisait disparaître toute chance de la voir rétablie dans ses droits, incita l'ERAP à répondre aux propositions du gouvernement irakien¹¹⁵.

Bagdad cherchait à traiter avec une compagnie qui lui apporterait la caution politique du gouvernement français. Les grandes lignes d'une coopération franco-irakienne dans le domaine pétrolier avaient été exposées, en septembre 1967, aux autorités irakiennes par une mission envoyée par l'Elysée. Sur ces bases furent simultanément engagées des négociations avec la CFP, pour le compte de l'IPC, sur l'exploitation du gisement de Roumeila et sur la poursuite de la recherche pétrolière, et avec l'ERAP sur les territoires confisqués à l'IPC. La CFP espérait profiter de ses liens historiques pour tirer son épingle du jeu, mais elle eut des difficultés à parvenir à ses fins. Ses négociations étaient d'abord torpillées par ses partenaires. La formule française était inacceptable pour l'IPC puisqu'elle consacrait les lois 80 et 97 et donc la spoliation du consortium. Ainsi, l'initiative française créait un précédent, par lequel des territoires concédés par contrat étaient unilatéralement enlevés au concessionnaire par législation, en brisant le front commun des compagnies membres de l'IPC¹¹⁶. Les gouvernements de Washington, de Londres et de La Haye protestèrent auprès de Paris et dénoncèrent l'action française. Le *New York Times* du 31 octobre 1967 présenta cette affaire comme une nouvelle cause de friction entre la France et les Etats-Unis¹¹⁷. Les reproches adressés au gouvernement français visaient, d'une part, le fait qu'il s'efforçait de mettre à profit l'amélioration de ses positions dans le monde arabe pour empiéter sur les intérêts pétroliers d'autres pays et, d'autre part, le précédent dangereux que constituerait le type d'accord qu'il s'apprêterait à conclure avec le gouvernement irakien.

La presse britannique fut encore plus critique. Le *Times* consacra, dans son supplément économique, un éditorial à la question et évoqua en gros titres la tempête déclenchée par l'initiative française en Irak. Il y voyait la preuve que la France n'entendait plus se laisser guider que par son seul intérêt en s'emparant des ressources pétrolières déjà négociées par l'IPC. Les propos apaisants tenus à Paris sur les démarches faites auprès du gouvernement irakien, sur les chances pratiquement nulles de l'IPC de conclure un accord et sur le rôle utile que pouvait jouer la CFP dans ces circonstances n'avaient pas convaincu. Pour autant, ce n'était pas la CFP, mais l'Etat français qui était pris pour cible. Pour les Britanniques, Charles de Gaulle cherchait à bénéficier du bouleversement de l'équilibre des forces au Moyen-Orient que la guerre des Six Jours provoqua. Il y avait là une « occasion providentielle pour les Français qui cherchaient, par des accords comme celui conclu par l'ERAP en Arabie saoudite, à nouer des amitiés et se refaire une gloire »¹¹⁸. Selon eux, la CFP qui avait toujours eu d'excellentes relations avec ses partenaires de l'IPC se serait sans doute gardée d'agir sans les pressions dont elle était l'objet de la part de Paris. Ils avaient conscience

¹¹⁴ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 383-390.

¹¹⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1728, 1760, note de la DAEF intitulée « Négociations pétrolières franco-irakiennes » du 9 décembre 1967.

¹¹⁶ AHT 92.26/28, note de la CFP intitulée « Irak » du 30 juin 1967.

¹¹⁷ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°5591/93 de l'ambassade de France aux Etats-Unis du 31 octobre 1967.

¹¹⁸ *Ibid.*, télégramme n°6190/98 de l'ambassade de France en Grande-Bretagne intitulé « Négociations de la CFP avec l'Irak » du 1^{er} novembre 1967.

que si elle n'acceptait pas de le faire, l'Etat demanderait à l'ERAP, bras armé de l'Elysée en matière pétrolière, de le faire à sa place.

L'analyse britannique était assez proche de la réalité. En effet, si le Quai d'Orsay restait proche de la CFP et soutint le groupe, le général de Gaulle espérait profiter de la situation pour favoriser l'entrée de l'ERAP en Irak. La CFP se trouvait ainsi concurrencée dans son espace historique par le second groupe pétrolier français. La mission de la CFP conduite par Frédéric Berbigier, directeur financier du groupe depuis 1956 et ancien inspecteur des Finances¹¹⁹, côtoya ainsi à Bagdad celle de l'ERAP, qui rendait directement compte de ses entretiens au ministre du Pétrole. Les archives de la mission ERAP révèlent que la position personnelle du général de Gaulle l'avait poussé à agir, d'autant plus que la diplomatie gaullienne incitait les Irakiens à se rapprocher de la France¹²⁰. L'intervention active de l'ERAP affaiblissait le pouvoir de négociation de la CFP qui ne pouvait plus se présenter comme le porte-parole unique de la France. Des tensions apparurent lorsque Victor de Metz rencontra le général de Gaulle en décembre 1967. Pour ce dernier, l'intervention de l'ERAP ne gênait pas la CFP, tandis que le PDG de la CFP soulignait qu'elle créait d'immenses espoirs chez les Irakiens et rendait donc la négociation plus difficile. Frédéric Berbigier était plus direct et considérait que l'intervention de l'ERAP visait à couler l'offre de la CFP en jouant la surenchère¹²¹. Les Irakiens jouèrent sur cette concurrence et furent les grands gagnants de cette division. Ils se servirent de l'accord avec l'ERAP comme d'un catalyseur et d'un accélérateur pour permettre la conclusion de toute une série d'autres accords.

Le *Foreign Office* avait compris cette stratégie irakienne. C'est pourquoi, malgré une campagne de presse agressive, il se montra très pragmatique avec la CFP. Son sous-secrétaire d'Etat adjoint chargé des questions pétrolières dénonça le fait qu'en se laissant approcher par le gouvernement irakien, Paris avait implicitement reconnu la nationalisation dont les gouvernements britannique et américain contestaient la validité. Néanmoins, il n'insista pas sur cet aspect et reconnut qu'il y avait peu d'avantages à soutenir indéfiniment une thèse juridiquement valable, mais impossible à faire prévaloir dans la pratique¹²². Cette considération réaliste inclina le *Foreign Office* à se montrer compréhensif quant à une prise de contact entre la CFP et le gouvernement irakien pour le compte de l'IPC. L'intervention de l'ERAP était en revanche ouvertement critiquée car elle aiguisait l'appétit des Irakiens. Le *Foreign Office* se doutait que ces derniers allaient se tourner vers des compagnies concurrentes et vendre au plus offrant les droits de Roumeila-Nord sans que soient accordées à l'IPC les compensations que la CFP était, si elle réussissait, disposée à lui ménager.

Pour faire face à ce risque, le *Foreign Office* usa de son influence pour inciter l'IPC à changer de posture afin de préserver les intérêts britanniques. Ces pressions poussèrent le consortium à faire de nouvelles propositions conformes aux lois 80 et 97¹²³. La CFP, en acceptant de négocier avec Bagdad, avait implicitement reconnu ces deux lois et détruit la position commune de refus de l'IPC. Le *Foreign Office* avait compris que cette reconnaissance ne pouvait plus être remise en cause et convainquit les groupes britanniques

¹¹⁹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 388.

¹²⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°1585/1595 de l'ambassade de France en Irak du 15 novembre 1967.

¹²¹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 395.396.

¹²² AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°6359/62 de l'ambassade de France en Grande-Bretagne intitulé « Pétrole d'Irak » du 7 novembre 1967.

¹²³ *Ibid.*, télégramme n°6774/79 de l'ambassade de France en Grande-Bretagne du 22 novembre 1967.

de changer leurs positions et de se départir de leur attitude intransigeante, ce qui relança les négociations. Cette nouvelle donne allait dans le sens de la CFP, qui préférait ne pas agir seule et chercha toujours à convaincre l'IPC d'adopter des propositions constructives afin de parvenir à un règlement à l'amiable du contentieux. L'action de la CFP avait donc eu pour effet d'inciter l'IPC à faire au gouvernement irakien, dans le cadre de la loi 97, une nouvelle offre portant sur un règlement d'ensemble du contentieux. Ainsi, en parallèle des discussions avec l'ERAP, Bagdad négociait avec le directeur général de l'IPC, Christopher Mervyn Dalley. L'IPC s'était déclarée prête à accepter un règlement général qui assurerait au gouvernement irakien des ressources financières sans commune mesure avec celles que pourrait lui offrir n'importe quelle autre compagnie pour l'exploitation de Roumeila. Ce règlement prévoyait la mise en exploitation rapide du gisement à l'aide des installations de l'IPC utilisées pour l'exploitation des gisements voisins, mais aussi un accroissement substantiel de la production des autres gisements concédés à l'IPC, l'adoption des règles de l'OPEP pour toute la production de l'IPC et un rappel très important pour l'apurement du passé¹²⁴. Cette proposition était largement au dessus des offres françaises et attestait de l'impossibilité pour un groupe français, ou toute autre compagnie, de s'aligner sur celle-ci.

Bien que la CFP jouât un rôle moteur et déterminant pour maintenir le dialogue et trouver une solution à la crise, elle ne pouvait espérer l'emporter, d'autant plus qu'elle restait toujours juridiquement liée à ses partenaires de l'IPC. Ce lien affaiblissait ses offres. Pour ne pas se mettre à dos ses partenaires, avec lesquels elle collaborait toujours dans les émirats et en Iran, la CFP prévoyait un dédommagement pour les groupes de l'IPC de 5 cents par baril pour exploiter Roumeila. Le ministre irakien du Pétrole dénonça cette situation et informa l'ambassadeur de France que les contacts entre la CFP et l'INOC ne le satisfaisaient pas car le groupe français se bornait à reprendre des propositions définies par l'IPC. Il déclara textuellement :

« Si la CFP croit qu'elle peut obtenir des conditions plus satisfaisantes parce qu'elle fait miroiter que son intervention peut contribuer à apporter une solution au conflit Irak-IPC, elle se fait des illusions. Cette intervention ne m'intéresse pas et le gouvernement irakien saura bien mettre fin par ses propres moyens aux agissements de l'IPC »¹²⁵.

Ces propos illustrent les difficultés rencontrées par la CFP et qui la pénalisaient à la différence de l'ERAP, qui n'avait pas ce lourd héritage et qui était libre d'agir. Face aux pressions des autres compagnies pétrolières, souhaitant rompre le monopole de l'IPC, la position de la CFP était donc affaiblie car fortement liée à ses partenaires historiques. A l'origine, elle avait d'ailleurs fait cause commune avec eux face aux tentatives italiennes de s'emparer du gisement de Roumeila-Nord. Jacques Dumarçay, souhaitant défendre les intérêts de la CFP, demanda à l'ambassadeur de France à Rome d'avertir le ministère italien des Affaires étrangères des dangers de l'initiative du gouvernement italien et de l'ENI qui rendait plus difficile le règlement du différend qui opposait l'IPC au gouvernement irakien. Pour donner plus de poids à cette démarche, il proposa une action commune au *Foreign Office* et au Département d'Etat¹²⁶. Bien que renforçant la position française, cette démarche liait les intérêts de la CFP à ceux des *Majors*, dont les positions étaient de plus en plus remises en question. Pour profiter de la dynamique nouvelle initiée par l'ENI, il semblait plus facile de se

¹²⁴ *Ibid.*, note de la direction des Affaires générales et transports internationaux du 26 octobre 1967.

¹²⁵ *Ibid.*, télégramme n°1424/1433 de l'ambassade de France en Irak du 23 octobre 1967.

¹²⁶ *Ibid.*, 1759, télégramme n°594/97 de la direction des Affaires générales et transports internationaux à l'ambassade de France à Londres du 7 avril 1967.

démarquer des *Majors*, d'où l'idée de faire intervenir le second groupe pétrolier français qui n'était pas lié à ces dernières et avait déjà proposé des contrats similaires à ceux de l'ENI.

L'offensive d'Elf-ERAP dans le golfe Arabo-Persique : une stratégie gaullienne pour se démarquer des *Majors*

De plus en plus critiquée, la CFP vit sa chasse gardée ouvertement remise en cause par l'ERAP qui imita la stratégie des compagnies italiennes et japonaises. L'Iran, qui avait déjà offert plusieurs concessions à ces compagnies, fut la première cible. Le 1^{er} septembre 1964, la NIOC annonça la mise en adjudication d'une zone de 42.000 km² sur le plateau continental iranien dans le Golfe. Les sociétés candidates étaient invitées à déposer leurs offres avant la fin du mois d'octobre¹²⁷. Pour la première fois de l'histoire du Golfe, les deux groupes pétroliers français remirent séparément à l'administration iranienne des demandes de droits miniers sur ce territoire¹²⁸. L'enjeu était important puisque les zones mises en adjudication par la NIOC étaient les dernières présentant un intérêt pétrolier important susceptibles d'être offertes dans le Golfe. Le reste de la région était couvert par des concessions ou présentait un intérêt limité. Au même moment, de graves menaces pesaient sur les pétroles d'Algérie et les sociétés françaises, fortement engagées dans ce pays, cherchaient une diversification de leurs zones d'activités. La zone franc ne pouvant apporter que des contributions relativement modestes à l'approvisionnement français, la RAP, suivant des politiques coordonnées, entreprit un effort systématique de recherche de zones d'intervention possible à l'étranger. Cet effort avait porté ses fruits et des implantations avaient été réalisées en Libye, au Nigéria, au Canada, aux Etats-Unis et au Surinam. Pour utiles que soient ces réalisations, elles ne permettaient cependant pas d'espérer des volumes susceptibles de constituer une garantie suffisante de couverture des besoins français¹²⁹. L'offshore iranien par contre, recelant potentiellement des réserves très importantes, pouvait contribuer dans des proportions notables à l'approvisionnement français. L'Elysée vit donc dans l'obtention de ces concessions un élément de sécurité et un atout dans les futures négociations avec l'Algérie, en montrant que la France disposait de sources alternatives d'approvisionnement.

Ces raisons expliquent l'intensité avec laquelle la RAP s'intéressa à l'adjudication iranienne. L'acuité de la concurrence et le volume exceptionnel des capitaux à engager dans cette entreprise impliquaient des travaux sérieux avant le dépôt des offres, ce qui montra la détermination de la RAP à s'implanter dans le Golfe. Afin de s'assurer de l'intérêt de la concession, des études approfondies furent réalisées par les services techniques du BRP sur le terrain. Tenant compte du classement technique des structures, des coûts de production probables, de l'évolution prévisible des prix, les services économiques du BRP déterminèrent des ordres de grandeur de bonus économiquement acceptables pour différents cas de figure résultant de la nature des offres susceptibles d'être faites à la NIOC dans le domaine commercial et fiscal. L'analyse de ces travaux révèle leur complexité. Ils n'ont pu être réalisés qu'à l'aide de calculatrices électroniques, impliquant le soutien actif des pouvoirs publics. Le groupe compta également sur le soutien direct du président de Gaulle qui écrivit au Chah pour lui préciser l'importance qu'il attachait à la réussite du groupe français, dont le projet s'inscrivait dans la coopération franco-iranienne¹³⁰.

¹²⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 56, note du BRP intitulée « Adjudication pétrolière iranienne » du 23 septembre 1964.

¹²⁸ *Ibid.*, télégramme n°382/88 de la DAEF à l'ambassade de France en Iran du 3 novembre 1964

¹²⁹ *Ibid.*, note du BRP intitulée « Adjudication pétrolière iranienne » du 23 septembre 1964.

¹³⁰ *Ibid.*, note du BRP intitulée « Adjudication pétrolière iranienne » du 25 novembre 1964.

A la suite de ce soutien et de son dynamisme affiché, la RAP remporta son principal succès et effectua une entrée fracassante dans la région en obtenant, en 1965, un permis de recherches dans la partie iranienne du golfe Arabo-Persique. Le 27 août 1966, l'ERAP signa avec la NIOC un contrat d'agence qualifié de « révolutionnaire », par lequel elle s'engageait à faire avancer à la NIOC des dépenses de recherche, qui seraient perdues en cas d'échec, sur des surfaces de 160.000 km² à terre et 20.000 km² en mer¹³¹. L'accord introduisit la notion juridique nouvelle « d'opérateur », qui caractérise la situation de la compagnie étrangère travaillant pour le compte de la NIOC, propriétaire des zones assignées ainsi que du pétrole brut découvert et exploité. En cas de succès, l'ERAP avancerait les fonds nécessaires à la mise en exploitation des gisements découverts par des prêts et jouerait le rôle de courtier commercial pour le compte de la NIOC. Le bénéfice que l'ERAP espérait tirer de l'opération était constitué par le droit qui lui était reconnu d'acheter à la NIOC, pendant 25 ans, 40% du pétrole produit à un prix voisin du coût de production. Le contrat ERAP-NIOC était lié à l'octroi par le gouvernement français d'un crédit de 400 MF destiné à faciliter la construction du gazoduc trans-iranien¹³². Cette condition confirme l'importance déterminante jouée par les pouvoirs publics français dans la réussite de l'ERAP.

Grâce à cet accord, la France s'installait au sein d'un domaine jalousement gardé par les Anglo-Saxons, tout en ouvrant aux pays producteurs de pétrole de nouvelles perspectives dans leurs relations avec les *Majors*. L'ambassadeur de France en Iran nota les réactions très favorables des ambassadeurs de l'Arabie saoudite et du Koweït, ainsi que la satisfaction manifestée par les représentants des pays de l'OPEP¹³³. En effet, à la veille d'entretiens pétroliers qui devaient avoir lieu à Londres, l'accord ERAP-NIOC renforçait la position des Iraniens. Comme tous les pays producteurs, l'Iran cherchait à se trouver en position de moindre dépendance vis-à-vis des *Majors*, en mettant sur pied une société nationale, engagée aux divers stades de l'industrie pétrolière, depuis la production jusqu'à la recherche des marchés. Grâce au contrat conclu avec l'ERAP, la NIOC se trouvait bien placée dans cette perspective, la société française supportant non seulement tous les risques, mais prenant également à sa charge la difficile tâche de la recherche des marchés. Dans le même sens, les dirigeants iraniens exploitèrent l'accord pour laisser entendre au consortium que la collaboration pétrolière pouvait revêtir d'autres formes. Ainsi le Premier ministre déclara, dans la même déclaration où il présentait au Parlement le contrat signé avec l'ERAP, que le pétrole appartenait à l'Iran et que son exploitation devait répondre à ses besoins. Par une coïncidence, qui peut ne pas être fortuite, le Parlement et le Sénat approuvèrent l'accord entre la NIOC et l'ERAP au moment où les conversations avec le consortium étaient en cours¹³⁴. Le *Keyhan International* du 21 septembre 1966 ajoute que les liens avec l'ERAP permettaient également de répondre au désir politique du Chah de diversifier les liens de l'Iran avec le monde extérieur. Bien que le souverain reconnût que l'aide et l'amitié des Américains restaient vitales, il était soucieux de ne pas se trouver dans une dépendance trop étroite vis-à-vis des États-Unis. C'est la raison pour laquelle il signa des accords commerciaux avec l'URSS et d'autres pays communistes et c'est une des raisons qui le conduisirent à acheter à la Grande-Bretagne du matériel militaire d'une valeur de 25 M£¹³⁵. La France lui apportait, à cet égard, une nouvelle possibilité d'action.

¹³¹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la DAEF intitulée « Evolution politique des relations pétrolières au Moyen-Orient » d'avril 1967.

¹³² *Ibid.*, Iran, 1728, note de la DAEF intitulée « La France et le pétrole iranien » du 8 avril 1968

¹³³ *Ibid.*, 1741, télégramme n°807 de l'ambassade de France en Iran du 3 septembre 1966.

¹³⁴ *Ibid.*, télégramme n°1939/AL de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Accord entre l'Iran et le consortium des pétroles » du 17 décembre 1966.

¹³⁵ *Ibid.*, télégramme n°1403/DE de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Accord pétrolier avec l'ERAP » du 24 septembre 1966.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier le contrat ERAP-NIOC, qui était tout à la fois un accord pétrolier et un arrangement tendant à rapprocher la France et l'Iran. En effet, il favorisa la présence française en Iran, notamment au Dachte-Moghan, dans l'Azerbaïdjan iranien, où la découverte de pétrole entraîna l'installation d'un camp de la Compagnie générale de géophysique (CGG). En mars 1967, à la suite de cette découverte, la NIOC désira que des études géophysiques, réalisées au moyen de sondages sismiques, soient effectuées. Une équipe de la CGG fut ainsi engagée par l'ERAP pour effectuer les études géophysiques à l'intérieur de ses concessions¹³⁶. Cette activité pétrolière dynamisa la colonie de Tabriz, capitale de la province de l'Azerbaïdjan, traditionnellement de culture française. En effet, avant la Seconde Guerre mondiale, les fils de notables se rendaient en France pour y terminer leurs études, mais depuis 1945, l'anglais gagnait du terrain parmi la jeune génération et la présence française semblait moribonde. Avant 1967, la colonie française comprenait une trentaine de personnes. Elle était composée d'éléments dissemblables et d'origines diverses. Au 31 décembre 1967, on comptait six religieux, deux jeunes filles françaises à l'école des Sœurs, six adultes et six enfants au centre culturel, un professeur au titre de la Coopération technique, dix femmes françaises mariées à des médecins ou à des professeurs iraniens. Après 1967, cette colonie tripla à la suite de la présence sur différents chantiers pétroliers d'ingénieurs et de contremaîtres français du BRGM et de la CGG¹³⁷. Le contrat ERAP-NIOC développa donc la présence française en Iran avec plus de souplesse que ne le permettait sa participation dans le consortium des pétroles, où la CFP ne disposait que de 6% du capital et devait obtenir l'accord de ses partenaires pour agir.

Paris fit de ce contrat un modèle à suivre face à l'intransigeance des *Majors*, qui refusaient d'admettre la nécessité de réaménager la formule, désormais périmée, des concessions. Pour assurer la sécurité de ses approvisionnements, la France acceptait d'assurer aux pays producteurs une participation plus large aux bénéfices. Un effort de réalisme était mis en place pour faire en sorte que les prétentions respectives des gouvernements et des compagnies ne divergent pas au point d'exclure toute possibilité d'accord. Cette intervention n'était pas un cas isolé, mais s'insérait dans une dynamique régionale. Le 4 avril 1965, un accord conclu entre l'Auxirap, filiale de l'ERAP, d'une part, le gouvernement d'Arabie saoudite et l'Organisation générale du pétrole et des mines (Pétromin), d'autre part, marquait la première percée française en Arabie saoudite dans le domaine pétrolier¹³⁸. Respectant les *Heads of Agreement* de 1948, la CFP avait laissé ce territoire aux Américains et se concentra sur le développement de l'IPC et de ses filiales. Les offensives de l'ENI et des compagnies japonaises servirent de modèle à l'ERAP qui imita le système du contrat d'agence pour s'imposer¹³⁹. L'Arabie saoudite accorda ainsi à l'ERAP une concession de recherche et d'exploitation. En cas de découverte le gouvernement saoudien garantirait à Auxirap la concession d'exploitation, mais se réservait le droit de s'associer à elle en souscrivant 40% du capital de la société mixte qui serait alors créée. Au sein de celle-ci, les pouvoirs et les droits de vote seraient répartis par moitié entre les deux associés, malgré l'inégalité de leurs participations financières (40% et 60%). Les frais engagés par Auxirap, pour la prospection, lui seraient remboursés par son associé, dans la même proportion que la participation

¹³⁶ *Ibid.*, 1722, télégramme n°28 de Pierre Azan, consul de France à Tabriz, à l'ambassadeur de France en Iran intitulé « Tournée au Moghan » du 17 mai 1967.

¹³⁷ *Ibid.*, télégramme n°8 de Pierre Azan, consul de France à Tabriz, à l'ambassadeur de France en Iran intitulé « Poste de Tabriz » du 23 janvier 1968.

¹³⁸ Austin Rose, *op. cit.*, p. 73-75.

¹³⁹ AHT 89.16/42, note du CDS intitulée « Les sociétés opérant en Arabie saoudite » de 1970.

financière de ce dernier, soit 40%¹⁴⁰. En soi, il n'y avait rien de nouveau, l'accord reprenant des bases analogues à celles conclues avec l'Iran.

Dans le domaine de l'exploitation, il était prévu que les deux parties resteraient associées dans les différentes opérations postérieures à l'extraction du pétrole brut (raffinage, transport, vente). Cette tendance à l'intégration des pays producteurs n'était également pas nouvelle et était une des mesures phares des Indépendants américains pour percer le monopole des *Majors*. Elle se trouvait déjà dans d'autres contrats, notamment dans celui que la *Pan American Oil Company* avait conclu avec la NIOC. Dans le cas français, les modalités de cette intégration étaient soigneusement précisées. Une clause, analogue à celle qui avait été insérée dans les accords de la *Pan American*, prévoyait que, si chacun des deux associés devait disposer du pétrole brut à concurrence de sa participation financière, Auxirap rachèterait la part revenant à son associé saoudien dans le cas où ce dernier ne pourrait pas la vendre. Les modalités de cette opération étaient précisées avec un grand luxe de détails (article 11 de l'accord). Dans ce cas, une ristourne de 2,5% était consentie à Auxirap, sur le prix du pétrole¹⁴¹. Malgré ces avantages, la société française avait dû consentir d'importants sacrifices pour obtenir cette concession et réaliser la première percée française en Arabie saoudite dans l'exploitation pétrolière.

Cet accord marqua toutefois une rupture dans la coopération pétrolière franco-saoudienne et plus généralement dans l'histoire saoudienne. On l'observe lorsque les journaux se firent l'écho de la conférence de presse donnée à New York par Zaki Yamani, ministre saoudien du Pétrole, le 22 septembre 1965. Si l'on en juge par la dimension et la place des titres et des articles dans la presse, le gouvernement saoudien voulait présenter les déclarations du ministre comme une importante mise au point, aussi bien pour l'opinion saoudienne que pour les milieux internationaux, de la situation du royaume dans le domaine minier et de sa position à l'égard du marché international du pétrole. La partie la plus importante de sa déclaration était consacrée au pétrole. A ce sujet, Zaki Yamani révéla plusieurs points importants. En premier lieu, il affirma que le contrat passé avec l'ERAP avait pour les autorités saoudiennes une valeur de test et que la loi pétrolière saoudienne reproduirait les clauses de l'accord¹⁴². Cette déclaration confirma les craintes des autres sociétés pétrolières, évoquées lors de la signature de l'accord, qui considéraient que l'ERAP avait consenti à l'Etat saoudien des avantages de nature à constituer un précédent défavorable à leurs propres intérêts¹⁴³. En effet, à la suite de cet accord, l'Arabie saoudite obtint une amélioration de ses accords avec l'ARAMCO. Cette évolution résultait d'une double pression de l'OPEP, dont elle était un des pays qui avait mis en application le plus rapidement les résolutions de cet organisme, et du gouvernement saoudien lui-même qui utilisa les accords, plus avantageux, conclus avec l'Auxirap pour exercer une pression efficace sur l'ARAMCO qui restait sur un accord traditionnel 50/50. Ces nouveaux accords procurèrent au gouvernement saoudien un revenu exceptionnel de 150 M\$¹⁴⁴.

¹⁴⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 869, télégramme n°163/DE de Pierre Revol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Accord de la Régie Autonome des pétroles avec le gouvernement saoudien » du 6 juin 1965.

¹⁴¹ *Ibidem*.

¹⁴² *Ibid.*, déclaration de Zaki Yamani à la conférence de presse du 22 septembre 1965.

¹⁴³ *Ibid.*, télégramme n°279/AL de Pierre Revol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Déclaration du ministre du pétrole » du 13 octobre 1965.

¹⁴⁴ AHT 92.26/15, télégramme n°312 du Conseiller Financier pour le Proche et Moyen-Orient au ministre de l'Economie et des Finances, intitulé « Arabie saoudite - Situation et politique financières », 28 mars 1967.

Les succès de l'ERAP renforcèrent la volonté de l'Elysée de faire intervenir ce groupe en Irak, alors que la crise avec l'IPC se prolongeait, d'autant plus que les dirigeants irakiens l'incitèrent à agir. Adib al Jader, directeur de l'INOC, avait indiqué à l'ambassadeur de France que l'exploitation de Roumeila devrait être entreprise avec l'assistance d'une société gouvernementale étrangère¹⁴⁵. L'appel à l'ERAP était évident et confirmé par l'accueil qu'avaient reçu les spécialistes de l'ERAP envoyés en Irak. En leur donnant accès à un nombre important de documents d'archives de l'INOC, les Irakiens affichaient ouvertement un comportement moins réservé envers la délégation de l'ERAP qu'à l'égard des représentants de la CFP. La présence de la CFP au sein de l'IPC expliquait cette attitude et posait la question de l'avenir du premier groupe pétrolier français dans l'exploitation de Roumeila. Pour Adib al Jader, il n'y avait pas de discussion possible avec elle tant qu'elle resterait attachée à l'IPC. En revanche, les propositions de l'ERAP étaient jugées acceptables. Il profitait de la concurrence entre les deux groupes pour négocier les clauses les plus avantageuses. En effet, il ne ferma pas les portes à la CFP en précisant :

« Si la CFP nous apporte des propositions différentes de l'IPC, empreintes de l'esprit de coopération manifesté par le général de Gaulle, nous sommes décidés à négocier avec elle. Dans le cas contraire, nous préférons envisager un accord global avec l'ERAP »¹⁴⁶.

Le gouvernement français, constatant que, depuis 1961, l'IPC n'avait pas été en mesure de régler le litige qui l'opposait à l'Irak, autorisa l'ERAP à répondre positivement à cette offre. En faisant intervenir l'ERAP, le général de Gaulle jouait la carte de la complémentarité de l'action de la CFP et de l'ERAP en Irak. Si l'IPC gagnait la bataille, la France aurait toujours ses intérêts grâce à la CFP, mais si le consortium était défait, elle aurait une nouvelle possibilité d'action grâce à l'ERAP. Pour maximiser ses chances, le gouvernement partagea les rôles entre la CFP, à qui fut confiée la négociation d'un accord sur le gisement de Rumaila Nord, et l'ERAP, chargée de discuter d'un accord de recherches. L'ERAP proposa au gouvernement irakien d'effectuer des travaux de recherches selon la formule qui venait d'être adoptée avec l'Iran. Selon la formule du contrat d'agence, l'ERAP se présentait comme un entrepreneur qui proposait à l'INOC des services de trois sortes. D'abord, des services techniques pour réaliser la phase d'exploration et les opérations éventuelles de développement et d'évacuation du pétrole découvert, ensuite des services financiers en avançant les sommes, risquées en phase d'exploration et qui, en cas d'insuccès restaient à sa charge, et les investissements pour les travaux et équipements de développement et de production. Enfin, l'ERAP proposait des services commerciaux, en vendant au prix coûtant certaines quantités du pétrole produit dans le cadre du contrat, et qui revenaient normalement dans la part de l'INOC¹⁴⁷. Avec ce système, l'ERAP était rémunérée, uniquement en cas de succès, par le droit d'acheter une partie des réserves découvertes à un prix garanti, dont le niveau était inférieur aux prix habituels du Moyen-Orient.

Le 23 novembre 1967, l'INOC et l'ERAP signèrent un protocole aux termes duquel l'ERAP entreprendrait en Irak, pour le compte de l'INOC, l'exploration de zones d'une superficie de 10.800 km² sur lesquelles l'existence de gisements pétroliers n'avait pas encore été démontrée, mais était probable. Cet accord, qui prévoyait les conditions dans lesquelles serait prospecté et ensuite exploité le pétrole éventuellement découvert, était du type contrat

¹⁴⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°1405/1411 de l'ambassade de France en Irak du 22 octobre 1967.

¹⁴⁶ *Ibid.*, télégramme n°1424/1433 de l'ambassade de France en Irak du 23 octobre 1967.

¹⁴⁷ *Ibid.*, note d'Elf-ERAP intitulée « Activité d'Elf-ERAP en Irak » du 6 février 1970.

d'agence et était analogue aux contrats de l'ENI et de l'ERAP en Iran et Arabie saoudite¹⁴⁸. Agissant en tant qu'entrepreneur pour le compte de l'INOC, l'ERAP finançait les travaux de recherche et ses dépenses ne seraient remboursées qu'en cas de découverte. Elle avançait également à l'INOC les fonds nécessaires à la mise en exploitation des gisements découverts par des prêts. Quand ces prêts seraient intégralement remboursés, l'INOC prendrait en mains les opérations en y associant l'ERAP. Quand la production atteindrait 3,75 MT par an, 50% des réserves récupérables devaient être affectées à l'INOC. L'ERAP aurait le droit d'acheter à l'INOC, pendant 20 ans, 30% de la production à un prix voisin du prix de revient¹⁴⁹. En outre elle jouerait le rôle de courtier commercial pour le compte de l'INOC¹⁵⁰. Le contrat INOC-ERAP revêtait une signification politique précise car il constituait de la part du gouvernement français comme du gouvernement irakien, au lendemain de la guerre des Six Jours, une manifestation d'indépendance dans un pays longtemps considéré comme faisant partie d'une zone privilégiée d'influence anglo-saxonne. Pour la France, ce contrat soulignait la volonté de mener en Irak une politique industrielle distincte de celle des Anglo-Saxons, sans négliger pour autant les possibilités que lui offrait la présence de la CFP au sein de l'IPC. Du côté irakien, l'engagement de l'ERAP envers l'INOC permettait d'échapper à une emprise pétrolière occidentale purement anglo-saxonne, sans pour autant tomber complètement sous une autre dépendance, celle de l'URSS¹⁵¹.

Pour marquer l'importance de cet accord, les autorités irakiennes interrompirent les programmes de la radio et de la télévision, le 23 novembre 1967, pour permettre à Abdul Sattar al Hussein, ministre du Pétrole, d'informer la population, et surtout les autres compagnies pétrolières afin d'obtenir des contre-propositions similaires, en présentant l'accord¹⁵². Cette déclaration marqua le coup d'envoi d'une vaste campagne médiatique. Dans la soirée du 23 novembre commençait la diffusion de télégrammes de félicitations émanant de tous les milieux et de toutes les régions de l'Irak. Le 24 novembre, une table ronde réunissait, devant les cameras, le vice-président et deux des membres du conseil d'administration de l'INOC. Il s'agissait d'exposer clairement au public les aspects intéressants d'un accord, dont le ministre du Pétrole n'avait indiqué, la veille, que les grandes lignes¹⁵³. Le *Foreign Office* dénonça cet accord qui compromettrait les chances de réussite de l'initiative de l'IPC, qu'il avait inspirée, en vue d'un règlement du différend. Ces chances paraissaient meilleures, avant l'accord ERAP, en raison de l'assouplissement de l'attitude des groupes, mais les Britanniques avaient eu fort à faire pour convaincre leurs partenaires américains. L'action française risquait de pousser ces derniers à revenir sur les formules de conciliation auxquelles ils paraissaient disposés à souscrire, si le gouvernement irakien traitait avec d'autres compagnies¹⁵⁴. Le *timing* était parfaitement choisi par l'ERAP car les propositions de l'IPC devaient être communiquées à Bagdad début décembre. Or, l'ERAP ne pouvait pas rivaliser avec elles. Elle avait été informée de la teneur des propositions de l'IPC et du calendrier par le gouvernement français, qui en avait lui-même été informé par la CFP. On peut voir dans cette décision la volonté délibérée de l'Élysée de favoriser l'ERAP au détriment de l'IPC et des intérêts de la CFP.

¹⁴⁸ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Négociations pétrolières franco-irakiennes » du 9 décembre 1967.

¹⁴⁹ André Nouschi, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Paris, Picard, 2001, p. 220-221.

¹⁵⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, note de la DAEF intitulée « Négociations pétrolières franco-irakiennes » du 9 décembre 1967.

¹⁵¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1931, note de la DAEF intitulée « Activités de l'ERAP en Irak » du 2 mai 1972.

¹⁵² AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°1635 de l'ambassade de France en Irak du 24 novembre 1967.

¹⁵³ *Ibid.*, télégramme n°1639/1644 de l'ambassade de France en Irak du 27 novembre 1967.

¹⁵⁴ *Ibid.*, télégramme n°6884/88 de l'ambassade de France en Grande-Bretagne du 24 novembre 1967.

Néanmoins, l'ERAP était elle-même utilisée par les autorités irakiennes qui sur-médiatisèrent et exagérèrent la portée de cet accord en le présentant comme acquis, alors qu'il n'était qu'à l'état de projet. Le contraste, provoqué par ce déluge de commentaires, était brutal puisque la presse irakienne n'avait fait jusqu'alors aucune mention des allées et venues entre Bagdad et Paris de la délégation de l'ERAP. En raison de la censure imposée à la presse, l'action du pouvoir n'était pas étrangère à ce bruyant concert d'approbations, qui s'intégra dans une vaste campagne d'information déclenchée par le gouvernement irakien pour souligner l'importance de l'évènement et tenter de renforcer la solidité d'un cabinet, accusé d'opportunisme, d'indifférence et de pusillanimité. Les renseignements recueillis par l'ambassade de France, auprès des négociateurs irakiens, confirment que seules des considérations de politique intérieure avaient amené le gouvernement, sous l'impulsion et avec le total appui du président Aref, à rechercher la conclusion, dans des délais aussi rapides que possible, d'un accord préliminaire entre l'INOC et l'ERAP et à lui donner le maximum de publicité. En menant à bien une tâche devant laquelle avaient reculé tous les gouvernements depuis la révolution, c'est-à-dire en brisant effectivement le monopole de l'IPC, le gouvernement Tahir Yahya renforçait sa position. Le 25 novembre, une importante manifestation d'étudiants était organisée aux abords du palais présidentiel pour féliciter le général Aref d'avoir fait franchir à l'Irak une nouvelle étape vers sa libération économique. Les étudiants se dirigèrent ensuite vers les bureaux du Premier ministre qui leur déclara : « Vous constatez que les affaires du pays sont en bonnes mains »¹⁵⁵. La presse approuva unanimement l'initiative du gouvernement. Sous des titres tels que « Grande victoire », « Nos richesses pétrolières sont enfin nôtres », « Un grand pas vers la libération du pétrole irakien », « Une révolution pétrolière », « Un accord idéal », les quotidiens mettaient l'accent dans leurs éditoriaux sur les avantages que retirerait l'Irak d'un tel accord jugé révolutionnaire¹⁵⁶. La plupart d'entre eux notaient qu'une ère nouvelle s'ouvrait dans les rapports franco-irakiens.

En dépit de cette intense campagne médiatique, les autorités irakiennes surent maintenir la porte ouverte à la CFP. Important en soi, le protocole conclu par l'ERAP ne prenait sa signification que dans le contexte plus large des conversations dans lesquelles il se situait. Ces conversations avaient été engagées à la suite de la proposition que le gouvernement irakien avait faite à la CFP, en août 1967, d'examiner les possibilités de mise en valeur des périmètres repris par l'Irak à l'IPC, dont la CFP possédait 23,75% des actions. Dès le 27 novembre, Abdul Sattar al Hussein recevait l'ambassadeur de France pour maintenir les négociations avec la CFP. Alors que l'ambassadeur le félicitait pour l'accord ERAP-INOC, qu'il considérait comme la première étape de la coopération franco-irakienne, le ministre lui demanda quand la délégation CFP se proposait de retourner à Bagdad pour poursuivre les négociations¹⁵⁷. Le ministre espérait poursuivre la concurrence entre les groupes pétroliers pour obtenir le meilleur accord possible et l'ERAP n'était qu'un outil pour y parvenir et accélérer le processus en créant un précédent. Frédéric Berbigier poursuivit donc les négociations avec les autorités irakiennes. En décembre 1967, il remit de nouvelles propositions à l'INOC, suivant le modèle du contrat d'agence, pour la mise en place de capacités de production et l'exploration de Roumeila Nord et un contrat d'achat de la CFP à l'INOC¹⁵⁸. L'ERAP était devenu le modèle à imiter pour la CFP.

¹⁵⁵ *Ibid.*, télégramme n°1639/1644 de l'ambassade de France en Irak du 27 novembre 1967.

¹⁵⁶ *Ibid.*, télégramme n°729/DE de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'accord ERAP-INOC et la presse irakienne » du 29 novembre 1967.

¹⁵⁷ *Ibid.*, télégramme n°1647/1654 de l'ambassade de France en Irak du 27 novembre 1967.

¹⁵⁸ *Ibid.*, télégramme n°1728/1731 de M. Berbigier pour V. de Metz du 5 décembre 1967.

L'offensive d'Elf ne se limita pas à cet accord. La Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA), autre société du groupe Elf, répondit en juillet 1967, avec quatre autres compagnies étrangères, à l'appel d'offres lancé par le gouvernement irakien pour la mise en valeur d'un des gisements de soufre découvert dans la région de Mishraq, au sud ouest de Mossoul, par des techniciens soviétiques. La réalisation de ce projet devait permettre à la SNPA de maintenir sa position dans la production mondiale de soufre et d'aider l'industrie française à faire face à ses besoins croissants, tout en renforçant l'implantation d'Elf dans le Golfe. Ce projet était bien ciblé car le problème de l'exploitation du soufre avait retenu l'attention des responsables irakiens avant la révolution de 1958. L'ancien régime avait mené à bien des études préalables et avait suscité une compétition internationale. Sur le conseil d'un expert britannique, la société américaine *Texas Gulf Sulphur* avait été retenue et était sur le point de signer l'accord quand éclata la Révolution de 1958, qui remit tout en question. La SNPA bénéficia de son statut d'entreprise d'Etat et de la politique gaullienne. Alors qu'après examen des offres soumises, la SNPA se trouva placée en troisième position après deux sociétés américaines, *Freeport* et *Texas Gulf Sulphur*, elle fut invitée à se rapprocher des offres concurrentes pour gagner l'appel d'offres. En effet, pour des raisons politiques, les autorités irakiennes ne voulaient pas confier le marché à une société américaine et préféraient renforcer la coopération franco-irakienne¹⁵⁹. Un Comité du soufre, qui fut créé pour procéder à l'étude des offres, déclencha une campagne de presse contre l'attribution de la concession à une compagnie américaine. Cette campagne était appuyée par le président de la Fédération des ingénieurs arabes, Adib Al Jader, qui ne dissimulait pas sa préférence pour un système de contrat d'entreprise de type ERAP.

Les négociations se poursuivirent jusqu'en juin 1967. La guerre des Six Jours, l'adoption par la France d'une attitude amicale envers les Arabes, et la rupture des relations diplomatiques entre Bagdad et Washington renforcèrent l'importance des facteurs politiques qui s'avérèrent déterminants et firent évoluer la situation rapidement en faveur de la compagnie française. Placé devant un choix difficile et risquant d'être accusé d'avoir sacrifié les intérêts du pays, le gouvernement se trouvait profondément divisé. Le général Aref se montra favorable à une entente avec le groupe américain, mais pour ses ministres, tout accord avec les Etats-Unis apparaissait déraisonnable et politiquement désastreux. Une campagne de tracts, d'inspiration communiste et baathiste, mettait d'ailleurs en garde le gouvernement contre une telle trahison envers la cause arabe¹⁶⁰. Les partisans d'un accord avec la France, se sentant soutenus par l'opinion publique et pressés d'aboutir, parvinrent à plusieurs reprises à retarder toute décision et à donner l'occasion à la SNPA d'améliorer ses propositions initiales de façon à les rapprocher, techniquement et financièrement, de celles de ses concurrents américains. Pour des raisons financières, la SNPA avait néanmoins besoin d'un partenaire face à l'ampleur du projet. Pour l'emporter, elle chercha à inscrire son offre dans une stratégie régionale. En mars 1968, Alain de Tailhac, représentant régional de la SNPA, soutenu par Paul Carton, chargé d'affaires de France au Koweït, négocia avec Sayed Omar, PDG de la *Kuwait National Petroleum Company* (KNPC), la mise en place d'une coopération franco-koweïtienne pour l'exploitation des riches gisements de soufre irakien. Sayed Omar fit part des hésitations de son gouvernement à s'engager dans l'exploitation du soufre irakien en raison des incertitudes politiques qui planaient sur son voisin du nord, mais indiqua que le Koweït était intéressé par le projet à condition qu'une puissante compagnie étrangère, « autant que possible française », accepte de coopérer avec la KNPC, notamment dans le domaine

¹⁵⁹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Projets de la SNPA en Irak » du 31 janvier 1968.

¹⁶⁰ *Ibid.*, télégramme n°272/DE de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Exploitation du soufre irakien. Tribulation de l'offre SNPA » du 24 avril 1968.

technique et celui du marketing, pour limiter les risques¹⁶¹. Ce projet mérite d'être souligné. Les groupes français n'avaient pas les moyens d'assurer seuls les risques financiers de tels investissements dans le Golfe. C'est pourquoi ils s'étaient jusqu'alors associés à des compagnies anglo-saxonnes. La diplomatie gaullienne avait placé la France dans une position favorable, mais si elle continuait à s'associer aux groupes anglo-saxons, elle la perdrait. L'idée de s'associer avec le Koweït était assez originale et permettait de se séparer de ses partenaires traditionnels devenus encombrants. Le Koweït disposait des fonds nécessaires pour partager le risque financier¹⁶², tandis que la France conservait la main sur les aspects techniques¹⁶³. L'Irak, qui ne voyait dans ce petit émirat aucune menace, ne s'opposait pas aux investissements koweïtiens sur son territoire. Il s'agissait donc d'un projet de coopération régionale, où la France était associée en apportant son soutien technique. Ce faisant, il s'intégrait parfaitement dans le cadre de l'assistance technique française.

Malheureusement pour Paris, la prolongation des discussions avec les Koweïtiens et l'incapacité de la SNPA d'assurer seule le projet signèrent son échec. Le président Aref préféra recourir à l'exploitation directe du soufre avec l'aide de l'URSS. Cet échec jeta un doute sur les capacités françaises puisqu'il révéla que la SNPA n'avait pas les moyens techniques et financiers pour agir sans un partenaire étranger. Tout comme la CFP, elle avait l'habitude de collaborer avec des groupes américains lors des grands projets et se révéla dépendante de ce soutien. L'opinion publique irakienne avait été avertie de cette situation par les déclarations du président Aref et de Malik Dohan al Hassan, ministre irakien de la Culture et de l'Orient. Ce dernier, docteur en droit de l'université de Paris, s'exprima ainsi :

« A l'origine, nous avons prévu une exploitation des gisements de soufre par le moyen de contrats. Rapidement, nous avons dû faire face à des manœuvres tortueuses. Derrière chaque offre se trouvait dissimulée, d'une façon ou d'une autre, la présence américaine »¹⁶⁴.

La page était donc définitivement tournée pour les activités soufrières de la SNPA en Irak. Incapable d'imiter le procédé Frash sans l'aide des Américains, elle ne put convaincre les Irakiens d'accepter une exploitation conjointe franco-américaine de leurs gisements et tarda à convaincre les Koweïtiens de s'associer à elle. Malgré un climat politique favorable, les faiblesses structurelles des entreprises françaises et leur manque de moyens techniques et financiers constituèrent des obstacles difficilement surmontables sans aide extérieure.

Les limites de la nouvelle diplomatie pétrolière française

Si l'action pétrolière portée par l'ERAP dans le Golfe fut présentée comme révolutionnaire, elle n'aboutit pas à la mise en place d'une grande coopération pétrolière, faisant douter de l'efficacité des contrats d'agence. Les différents territoires confiés au groupe français se révélèrent peu riches en pétrole, ce qui l'affaiblit financièrement. A l'inverse, la CFP sut s'adapter et proposer une nouvelle forme d'association aux pays producteurs.

¹⁶¹ *Ibid.*, télégramme n°86/DE de Paul Carton, chargé d'affaires de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Exploitation du soufre irakien » du 10 avril 1968.

¹⁶² Yasmina Aziki, « L'OPEP : un acteur de l'aide au développement du Sud ancré dans la coopération trilatérale », *Relations internationales*, vol. 177, n°1, 2019, p. 111-127.

¹⁶³ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°272/DE de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Exploitation du soufre irakien. Tribulation de l'offre SNPA » du 24 avril 1968.

¹⁶⁴ *Ibid.*, discours télévisé de Malik Dohan al Hassan du 11 avril 1968.

La contre-offensive de la CFP dans le Golfe

Malgré les critiques du gouvernement, la CFP conserva sa confiance. En raison de l'importance de ses intérêts dans les gisements irakiens, elle avait constamment eu pour souci d'amener les autres compagnies de l'IPC à assouplir leurs positions et à se prêter à des solutions négociées. Avec le soutien actif de l'ambassade de France à Bagdad, ses efforts furent reconnus. La diplomatie de la CFP joua un rôle déterminant dans les négociations et permit de laisser ouverte la voie à un arrangement¹⁶⁵. Cette position convenait aux Irakiens qui préféraient rester dans un cadre légal, en excluant toute formule inspirée de la concession. La CFP étant la compagnie de l'IPC la plus apte à accepter un tel accord, ils s'appuyèrent sur elle. C'est pourquoi, malgré la signature d'un accord avec l'ERAP, Bagdad ne lui ferma pas la porte. Du 1^{er} au 13 décembre 1967, une mission du gouvernement français négocia avec les autorités irakiennes. Elle rencontra à plusieurs reprises le ministre du Pétrole, le président de l'INOC, le président de la République et le Premier ministre. Elle resta constamment en contact avec la délégation de la CFP, qui dans le même temps, discutait avec l'INOC. Les premiers entretiens bénéficièrent d'un climat très favorable, créé par la conclusion de l'accord INOC-ERAP et par l'ouverture à Paris des conversations militaires franco-irakiennes. Dans ce contexte, les propos tenus par Abdul Sattar al Hussein, ministre irakien du Pétrole, se montrèrent rassurants. Après avoir eu l'intention de faire effectuer directement par l'INOC l'exploitation de Roumeila Nord, il avait, compte tenu des positions prises par la France depuis la guerre des Six Jours, décidé de traiter avec la CFP sous réserve qu'elle puisse proposer des termes acceptables à l'INOC¹⁶⁶. La mission se fit alors préciser les conditions auxquelles devrait répondre une offre pour que le gouvernement irakien puisse la prendre en considération. La CFP remit une proposition conforme à ces principes, à laquelle le ministre du Pétrole réserva de prime abord un accueil favorable.

Néanmoins, le 7 décembre, la position du gouvernement irakien se renversa. Le président de l'INOC, rejetant l'offre CFP qui, selon lui, n'était qu'une concession déguisée, faisait état d'une offre soviétique beaucoup plus favorable que les propositions françaises. Le ministre du Pétrole déclara que l'opinion irakienne n'accepterait pas une solution qui pourrait être présentée comme une aliénation des droits du peuple irakien sur le gisement de Roumeila et suggéra, en guise de solution de rechange, un accord portant sur d'autres gisements¹⁶⁷. Soumis à de vives attaques, tant dans la presse arabe que sous forme de tracts, venant des milieux liés aussi bien à l'IPC qu'aux factions prosoviétiques, il craignait d'être mis dans une situation difficile s'il étendait sa coopération avec la France à un gisement qui avait pris la valeur d'un mythe dans l'opinion irakienne. Néanmoins, du 11 au 12 décembre, après que la mission française eut marqué l'importance qu'attachait Paris à la conclusion d'un accord sur Roumeila, dans le cadre de la coopération qu'il proposait au gouvernement irakien, le ministre, s'étant assuré au préalable de l'accord personnel du président Aref, et le président de l'INOC revinrent à des discussions positives sur les conditions d'une participation de la CFP à la mise en exploitation d'une partie du gisement de Roumeila. La mission française chercha à obtenir toutes les indications utiles sur les dispositions que pourrait comporter un accord avec la CFP dans le sens envisagé par le gouvernement irakien. Elle entendait être en mesure de rendre compte exactement à Paris des dispositions des autorités irakiennes. Le gouvernement français pourrait alors faire savoir à Bagdad la suite qu'il serait prêt à donner aux suggestions irakiennes. Il fut donc entendu que l'INOC remettrait à la CFP une contre-proposition et que

¹⁶⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la DAEF intitulée « Evolution politique des relations pétrolières au Moyen-Orient » d'avril 1967.

¹⁶⁶ *Ibid.*, Irak, 1760, note de M. Jordan du 13 décembre 1967.

¹⁶⁷ *Ibid.*, télégramme n°1793/1794 de l'ambassade de France en Irak du 11 décembre 1967.

cette compagnie enverrait sans délai à Bagdad des techniciens pour confronter avec les experts de l'INOC leurs évaluations des réserves du gisement¹⁶⁸.

Ces négociations marquent un tournant majeur dans la présence pétrolière française. Elles révèlent la place centrale jouée par la diplomatie française qui menait directement les négociations, tandis que la CFP se cantonnait aux études techniques. Un nouveau rapport de force était ainsi créé. Alors qu'entre 1956 et 1963, les autorités irakiennes préféraient passer par l'intermédiaire de la diplomatie d'entreprise pour traiter avec Paris, en 1967, elles préféraient traiter directement avec le gouvernement français pour négocier le cadre d'un possible accord avec la CFP. L'acteur étatique revenait en force dans une région dont il avait jusqu'alors été relativement exclu et apportait directement son aide à la CFP, alors que la situation était inversée jusqu'en 1963. L'Etat français fit ainsi pression sur la CFP pour que le groupe accepte de changer ses propositions et suive la stratégie appliquée par l'ERAP. Pour espérer maintenir sa présence, la CFP devait en effet imiter le contrat ERAP-INOC et agir comme entrepreneur pour le compte de l'INOC en avançant les fonds nécessaires. Fin décembre, Frédéric Berbigier accepta ces bases de négociation¹⁶⁹. Malgré ces ouvertures, la situation n'était pas aussi favorable que le laissaient entendre les comptes-rendus officiels. Les possibilités ouvertes à la CFP risquaient de n'être que passagères. Le ministre du Pétrole avait précisé qu'il se considérait comme engagé avec la France et qu'il ne négocierait avec personne à condition qu'une « nouvelle proposition française soit présentée dans des délais raisonnables »¹⁷⁰. Le caractère vague des termes employés montrait que la situation était certes favorable, mais qu'elle pouvait évoluer rapidement, d'autant plus que des propositions soviétiques avaient été faites pour l'exploitation de Roumeila. Les conversations pétrolières irako-soviétiques avaient simultanément lieu et permettaient aux Irakiens d'être en position de force. Un communiqué officiel irako-soviétique, publié le 21 décembre 1967, annonça d'ailleurs une intensification de la coopération économique et technique entre les deux pays dans le domaine de la prospection, du forage, de l'extraction, de l'exploitation et de la commercialisation du pétrole¹⁷¹. Ce communiqué aboutit en juin et juillet 1969, lorsque l'Irak passa avec l'URSS une série d'accords par lesquels celle-ci s'engageait, entre autres, à apporter son assistance technique à l'INOC pour la mise en exploitation de Roumeila-Nord et des champs voisins, à prêter 124 M\$ remboursables en pétrole et à construire un oléoduc reliant ces gisements au golfe Arabo-Persique.

Fort du soutien soviétique, l'INOC, avec l'approbation des plus hautes instances politiques de l'Irak, décida de procéder à l'exploitation directe de la partie nord du champ de Rumaila, le 10 avril 1968. La cause profonde de cette décision est à chercher dans la faiblesse du gouvernement irakien, incapable d'imposer à ses oppositions un partenaire étranger seul susceptible d'apporter les moyens de financement et de vastes débouchés. Le caractère français de l'associé éventuel, avec lequel l'Irak négociait depuis six mois, n'avait pas été suffisant pour surmonter cette impuissance politique, d'autant plus remarquable qu'au sein de l'INOC les éléments techniques étaient favorables à la conclusion d'un accord avec la CFP. Exploitant les craintes du gouvernement, le cheik Abdullah Tariki, ancien ministre saoudien des Pétroles et théoricien de la nationalisation généralisée, et Kereddin Hassib, ancien gouverneur de la Banque centrale irakienne et adepte des mêmes doctrines, purent facilement montrer que l'exploitation directe était non seulement la formule la plus satisfaisante sur le plan des principes, mais encore la seule qui fût en mesure de mettre l'équipe au pouvoir à

¹⁶⁸ *Ibid.*, télégramme n°1801/1807 de l'ambassade de France en Irak du 12 décembre 1967.

¹⁶⁹ *Ibid.*, télégramme n°1850/1858 de M. Berbigier pour Victor de Metz du 25 décembre 1967.

¹⁷⁰ *Ibid.*, note de M. Jordan du 13 décembre 1967.

¹⁷¹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Intérêts pétroliers français en Irak » du 5 mars 1970.

l'abri des critiques politiques. Malgré certaines hésitations du général Aref, cette argumentation ne pouvait pas manquer d'être séduisante à la veille de l'échéance du 10 mai, date à laquelle le mandat du président devait être reconduit¹⁷². En dépit de ces facteurs, on ne saurait passer sous silence les erreurs de méthode qui ont caractérisé les relations franco-irakiennes depuis juin 1967. Les négociations dispersées (questions militaires, soufre de Mishraq, accord commercial, accord de coopération culturelle et aide financière), menées simultanément ou successivement, avaient permis aux Irakiens de ne conduire à leur terme que les seules conversations dont l'objet leur paraissait revêtir une importance politique primordiale et de se dérober à d'autres engagements. Une coordination plus ferme eût sans doute permis de faire avancer l'ensemble des affaires.

On peut également chercher dans la désignation de la CFP comme négociateur la raison de l'échec et se demander si l'ERAP eût été mieux placé pour l'emporter. Il y a là en réalité un faux problème puisque si tel était le cas, Bagdad aurait pu, lors de l'établissement du mémorandum commun franco-irakien en septembre 1967, préciser que la CFP était handicapée. Or, ceci n'a pas été fait. Tout au contraire, les Irakiens répétèrent qu'il était exclu pour eux de conclure avec le même partenaire un accord sur Roumeïla et un accord sur une vaste zone d'exploration, ce qui était l'objectif principal de l'ERAP. D'autre part, nous avons vu à plusieurs reprises que les membres du gouvernement irakien étaient pleinement conscients et informés de l'action poursuivie au sein de l'IPC par la CFP pour parvenir à un accord. Mais l'incertitude du gouvernement français entre les deux compagnies pétrolières donna aux Irakiens une possibilité supplémentaire de manœuvre qu'ils exploitèrent. Les Irakiens bénéficièrent donc des divisions françaises et ne souhaitèrent pas mettre un terme à leurs relations avec la CFP. Si la décision de l'INOC mettait fin aux espoirs de l'IPC de faire revenir le gouvernement irakien sur sa décision et de rendre Roumeïla, elle ne détruisait pas les possibilités d'une négociation technique avec la CFP. L'Irak forçait ainsi la CFP à renégocier sur des bases nouvelles qui feraient d'elle un simple co-contractant sans ambitions exagérées, mais techniquement valable. Pour montrer la volonté irakienne de faire appel aux Français, Bagdad annonça simultanément l'achat de 54 *Mirages*, de préférence au *Mig 21*¹⁷³. Replacés dans leur contexte, la décision de l'INOC et l'achat des *Mirages* apparaissaient comme les phases préliminaires de nouvelles négociations. La CFP sut profiter de l'occasion, d'autant plus que la situation n'était pas forcément favorable aux Irakiens. Si la conjonction des intérêts soviétiques et irakiens permit à l'INOC de surmonter les difficultés techniques et financières de l'exploitation de Roumeïla-Nord, les problèmes posés par la commercialisation du pétrole extrait n'étaient pas résolus. Pour éviter de créer un précédent dangereux pour ses intérêts dans les autres pays arabes, l'IPC persista dans son refus de s'incliner devant les mesures prises à son encontre et, en premier lieu, devant l'expropriation du gisement prouvé de Roumeïla. Forts de leurs positions privilégiées sur le marché mondial, les membres de l'IPC se préparaient à renouveler la manœuvre réussie à l'encontre de l'Iran au temps du Dr. Mossadegh et à imposer un boycott du pétrole extrait des zones qui leur avaient été retirées. Les Irakiens ne mésestimèrent pas cette menace. Pour y parer, ils multiplièrent, avec les pays socialistes, des accords prévoyant le règlement en pétrole brut de fournitures, de services et d'équipements, s'assurant ainsi par avance des débouchés, limités certes, mais suffisants pour une production initiale annuelle de 5 MT¹⁷⁴.

¹⁷² *Ibid.*, note de la CFP du 30 avril 1968.

¹⁷³ AHT 90.4/27, « Ballet franco-irakien », article de *Jeune Afrique* du 22 avril 1968.

¹⁷⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°362/AL de Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La mise en exploitation des champs pétrolifères de Rumaila-Nord et la politique soviétique » du 24 juin 1970.

Ces accords rendirent plus difficile la recherche d'un règlement entre le gouvernement irakien et l'IPC, toutefois, les quantités ainsi exportées demeureraient insignifiantes par rapport à la richesse du gisement de Roumeila et aux besoins du Trésor irakien. On comprend ainsi aisément pourquoi, derrière l'optimisme officiel de la propagande irakienne, persistait une appréhension sur les possibilités véritables de commercialisation ouvertes à l'INOC et pourquoi les dirigeants irakiens n'avaient pas écarté l'éventualité d'un arrangement avec l'IPC sur ce point. Plusieurs ministres étaient prêts à confier aux compagnies la commercialisation de grandes quantités de pétrole de Roumeila à la double condition que l'accord n'enfreigne pas les dispositions des lois 80 et 97 et qu'il prévoie le versement immédiat au Trésor irakien de sommes importantes au titre de paiements anticipés. Partant de cette base, l'action de la CFP fut déterminante auprès de ses partenaires et produisit quelques effets. En effet, à la suite de négociations où la CFP avait été chef de file, l'IPC accepta de verser aux autorités irakiennes un supplément de 7 cents au baril sur les exportations par la Méditerranée et un accord fut signé sur les droits de chargement à Bassora et l'usage du port pétrolier de Fao. Certains groupes associés à l'IPC avaient été réticents à reprendre les conversations, malgré les invites des dirigeants irakiens, mais les pressions de la CFP permirent de maintenir le dialogue. Une mission, composée de représentants de la *British Petroleum* et de *Mobil*, se rendit ainsi à Bagdad à la fin de l'année 1969 pour poursuivre cette lancée¹⁷⁵.

Saadoun Hammadi, nouveau ministre irakien du Pétrole depuis décembre 1969, fit l'éloge des efforts déployés par la CFP pour convaincre les autres compagnies de se prêter à un compromis acceptable et pour tenter de dénouer le contentieux. Reconnaisant ce rôle médiateur, Bagdad sollicita l'intervention du gouvernement français et de la CFP en vue d'obtenir un arrangement final. Aucune démarche similaire ne fut effectuée auprès de l'ambassadeur d'Angleterre. Grâce à l'action constante de la CFP, les autorités irakiennes voyaient en la France leur avocat naturel dans le monde occidental et comptaient, en conséquence, sur elle pour éclairer les responsables de l'IPC¹⁷⁶. Paris chercha ainsi à convaincre Londres, Washington et La Haye que le moment était venu de tenter de sortir de l'impasse et de rechercher sérieusement un arrangement avec les Irakiens. Les Français étaient d'autant plus enclins à aller dans ce sens que l'incertitude se renforçait sur leurs intérêts pétroliers en Algérie¹⁷⁷. Face à la nationalisation imminente du pétrole algérien, il était devenu essentiel pour Paris de préserver ses intérêts en Irak. Le règlement du contentieux de l'IPC était le meilleur, sinon le seul moyen, de consolider les droits de la CFP alors que l'attitude rigide adoptée par les autres compagnies concessionnaires risquait de pousser les Irakiens à la nationalisation. Il s'agissait aussi du meilleur moyen de tirer l'ERAP de la situation délicate dans laquelle elle se trouvait en Irak, l'IPC lui contestant le droit d'exploiter les périmètres qui lui avaient été confiés par l'INOC¹⁷⁸.

L'action française se trouva récompensée par la signature d'un accord, le 13 octobre 1970, prévoyant l'octroi d'un prêt de l'IPC de 20 M£ comme acompte au règlement du litige¹⁷⁹. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, fit remarquer au général Ammache, vice-Premier ministre irakien en visite officielle à Paris, que la conclusion de cet accord, qui se traduisait par une augmentation de 30% des rentrées pétrolières irakiennes,

¹⁷⁵ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Intérêts pétroliers français en Irak » du 5 mars 1970.

¹⁷⁶ *Ibid.*, télégramme n°572/578 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Message du gouvernement irakien au gouvernement français au sujet du contentieux avec l'IPC » du 14 août 1970.

¹⁷⁷ Malti Hocine, *Histoire secrète du pétrole algérien*, Paris, La Découverte, Poche / Essais, 2012, p. 91-104.

¹⁷⁸ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, note de la DAEF intitulée « Projets irakiens de coopération économique avec la France » du 10 décembre 1970.

¹⁷⁹ AHT 82.7/34, *Note of a meeting held in General Ammash's Office*, 12 October 1970.

avait été obtenu grâce aux efforts de la CFP au sein de l'IPC. Maurice Schumann entendait profiter de cet effort pour intensifier la coopération franco-irakienne et annonça l'envoi à Bagdad d'une mission industrielle. Le général Ammache parut comprendre ce langage puisqu'il se déclara prêt à accorder à l'ERAP de nouvelles zones d'exploration¹⁸⁰. La CFP conservait donc son rôle déterminant et précurseur, à l'avant garde de la présence française en Irak, malgré l'arrivée de nouveaux concurrents et la remise en cause de sa chasse gardée. Son rôle médiateur favorisa l'intensification des relations franco-irakiennes. Le règlement, en février 1970, du contentieux financier ancien, né de contrats conclus en Irak par des sociétés françaises entre 1952 et 1956, était lié à l'attitude de la CFP. L'apurement de ce contentieux donna un nouvel élan à l'action économique française en Irak. Les sociétés françaises bénéficièrent largement des retombées financières de l'accord du 13 octobre. Elles signèrent des marchés intéressants tant par leur objet que par leurs montants. Il convient de citer, en particulier, la signature d'un contrat confiant à la Saviem l'installation d'une usine d'assemblage de véhicules (300 MF), la fourniture par Pont-à-Mousson des tubes pour l'installation d'un oléoduc destiné à relier les gisements pétrolifères de Roumeila-Nord au terminal maritime de Fao (19,98 MF), la fourniture par la société Le Matériel Téléphonique (LMT) de centraux téléphoniques (31,05 MF). Renault profita de cette embellie pour installer à Bagdad un garage et un hall d'exposition¹⁸¹.

Cette position médiatrice fit des émules puisqu'en juillet 1970, le gouvernement iranien demanda à son tour l'intervention de la CFP auprès des sociétés pétrolières du consortium iranien des pétroles afin que l'Iran bénéficie d'un nouvel ajustement de sa production pétrolière¹⁸². Le fond du problème n'était pas nouveau. Le gouvernement impérial, confronté à des difficultés financières chroniques, pressait le consortium d'accroître ses enlèvements et d'augmenter ainsi le montant des redevances que les compagnies devaient verser à ce titre. Avec la mise en vigueur du IV^e Plan quinquennal iranien (mars 1968-mars 1973), les demandes de Téhéran se firent plus pressantes. La réalisation de ce plan ambitieux exigeait, en effet, des investissements d'une valeur de 11 milliards de dollars en cinq ans. Les revenus pétroliers étaient appelés à constituer l'essentiel de ces apports, le complément devant être fourni par des crédits étrangers. Les responsables iraniens étaient donc désireux d'être fixés sur l'importance des moyens financiers que le consortium envisageait de mettre à leur disposition pour les années à venir. Renonçant à poser le problème en termes de production, ils lui demandèrent, en février 1968, de prendre des engagements à plus long terme et de porter, progressivement, le montant des redevances pétrolières, pendant la durée d'application du Plan, de 865 à 1555 millions de dollars, soit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 15,7%. Dans ce but, les négociateurs iraniens invitèrent les compagnies, au mois d'octobre 1968, à accroître la capacité de production de leurs installations pour la porter, dans un délai à déterminer, à 5 millions de barils par jour¹⁸³. En décembre, le Premier ministre, Amir Abbas Hoveida, à l'occasion d'un séjour en France, tenta de gagner la CFP à cette thèse. L'Iran cherchait à utiliser l'entreprise française comme intermédiaire et appui dans les négociations difficiles qu'il menait avec le consortium et les gouvernements intéressés, spécialement pour obtenir une augmentation de la production et de l'enlèvement du pétrole iranien. Le consortium, sans se refuser à envisager une augmentation progressive de ses enlèvements,

¹⁸⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°265/67 pour l'ambassade de France à Bagdad de la direction du Levant intitulé « Audience du général Ammache » du 17 novembre 1970.

¹⁸¹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Projets irakiens de coopération économique avec la France » du 10 décembre 1970.

¹⁸² AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1728, note de la sous-direction du Levant intitulée « Audience de l'ambassadeur d'Iran » du 24 juillet 1970.

¹⁸³ *Ibid.*, 1741, télégramme n°541/DE de Jean François-Poncet, chargé d'affaires en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'Iran et le consortium » du 15 mars 1969.

répugnait à prendre des engagements à long terme. Tout comme en Irak, la CFP s'était toujours montrée favorable à un accroissement de la production pétrolière, ce qui en faisait, là aussi, un intermédiaire efficace. Dès 1968, l'entreprise française avait obtenu un grand succès dans le cadre du consortium en obtenant un assouplissement des règles concernant les enlèvements de pétroles excédant le quota de chaque compagnie¹⁸⁴. Le coût de ces sur-enlèvements avait été assoupli et ramené à un prix plus proche du prix de revient.

Le rôle médiateur de la CFP était salué et mis en avant par le gouvernement français qui avait pourtant dénoncé, depuis le début des années 1960, la frilosité du groupe pour s'imposer face à ses partenaires. En dépit des critiques, la CFP démontra par ces accords qu'elle restait un atout majeur pour la France. Le maintien de cette influence était souhaité par Paris qui fit pression pour que Roland de Metz, représentant de la CFP en Iran partant à la retraite, soit remplacé et que son poste ne soit pas purement et simplement supprimé après son départ. L'importance de ce poste était telle que l'ambassadeur de France en Iran définit les critères souhaités et qu'un diplomate, Léon Brasseur, ancien ambassadeur à Abidjan, s'intéressa à ce poste. À ce sujet, Amir Hoveida et le docteur Eghbal, président de la NIOC, déclarèrent que Léon Brasseur était *persona grata* à Téhéran et que sa présence comme représentant de la CFP serait très bien accueillie¹⁸⁵. L'enjeu était de taille puisque Roland de Metz avait été sa principale source de renseignement, l'ambassade disposant de moyens réduits dans une ambiance anglo-saxonne très fermée, non seulement au sein du consortium, mais aussi de la NIOC¹⁸⁶. Léon Brasseur était bien placé pour remplacer Roland de Metz comme diplomate d'entreprise. Il parlait couramment le persan et disposait d'un solide réseau qui lui permit d'être reçu par le Premier ministre, par les ministres de l'Economie, de l'Information et des Affaires étrangères, par le docteur Eghbal et par plusieurs autres personnalités du monde politique et des affaires. Cette agitation atteste de l'importance que conservait la diplomatie d'entreprise, aussi bien pour Paris que Téhéran.

En Iran, la CFP sut ainsi directement concurrencer l'ERAP et conserva la confiance de l'Etat français. Comme prévu dans les discussions menées au cours du 1^{er} semestre 1974 par le délégué général à l'Energie avec les plus hautes autorités iraniennes, la CFP répondit à l'appel d'offres lancé par la NIOC au début de 1974 et obtint dans ce cadre un contrat de service officiellement approuvé le 31 août 1974. Total Iran, filiale locale de la CFP, devait conduire, comme entrepreneur général de la NIOC, des opérations d'exploration dans une zone contractuelle de 8000 km², située dans les provinces de Fars et des côtes méridionales et contiguë à la zone EGOCO, où l'ERAP était opérateur. Les campagnes géologiques, menées de 1974 à 1975, et la campagne sismique conduite fin 1975 confirmèrent que plusieurs des grandes structures de la zone pourraient recéler des réserves importantes d'hydrocarbures, notamment de gaz naturel¹⁸⁷. Ce contrat reprenait globalement la stratégie de l'ERAP. La CFP entreprenait l'exploration à ses frais, mais pour le compte de la NIOC et devait investir au moins 40 M\$ dans la recherche. En cas de découverte commerciale, le développement serait également à la charge de Total Iran. En contrepartie, la CFP aurait le droit pendant 15 ans d'acheter à la NIOC 45% de la production découverte et de bénéficier d'un rabais

¹⁸⁴ *Ibid.*, 1728, note de la DAEF intitulée « Négociations du consortium avec les autorités iraniennes » du 26 avril 1968.

¹⁸⁵ *Ibid.*, 1741, télégramme n°538/AL de Renaud Sivan au ministre des Affaires étrangères intitulé « Séjour de Léon Brasseur » du 4 avril 1966.

¹⁸⁶ *Ibid.*, télégramme n°221/DE de Renaud Sivan au ministre intitulé « Succession du représentant de la CFP en Iran » du 30 janvier 1969.

¹⁸⁷ AHT 89.14/20, note sur l'Iran du 5 mai 1976.

permettant le remboursement en 10 ans des dépenses de recherche et de développement et d'une réfaction de 5% en rémunération des risques pris¹⁸⁸.

Cette diplomatie active était renforcée par une intense politique de développement des gisements du groupe français dans le Golfe. Pour s'assurer l'accès de réserves nouvelles, la CFP sut s'adapter et conclut de nouveaux accords dans la région. Elle signa avec la BP un contrat de 10 ans (1969-1979) pour la fourniture à prix coûtant de 10 MT de brut iranien léger et de 10 MT de brut de Koweït. Ce contrat, en permettant à la CFP de se procurer du brut iranien à un prix qui était pratiquement celui auquel lui était livrée sa part dans le consortium, correspondait à une augmentation de la part française dans celui-ci. D'autre part, la CFP s'était ouvert un accès au brut de Koweït, qui était le moins cher du monde et d'une qualité qui faisait défaut jusqu'ici aux approvisionnements français. Elle étendit également ses activités à Oman. Devant l'ampleur d'une découverte faite par Shell (250 MT récupérables et une production prévisible de 20 MT/an), la Partex céda les deux tiers de sa participation à la CFP après avoir écarté des propositions américaines¹⁸⁹. La CFP demeurait donc un acteur déterminant dans le Golfe, comme le confirma l'attitude irakienne lors de la nationalisation du gisement de Kirkouk décrétée par la loi 69 du 1^{er} juin 1972¹⁹⁰. Depuis la promulgation de la loi 80, qui nationalisa 99% des surfaces concédées par l'Irak à l'IPC, il existait un contentieux tenant au refus, maintenu par tous les gouvernements qui s'étaient succédés à Bagdad, d'indemniser les actionnaires spoliés de l'IPC. La CFP ne cessa d'œuvrer pour trouver des moyens politiquement acceptables de résoudre le délicat problème de l'indemnisation. Elle fut soutenue dans ses efforts par les autorités françaises qui étaient intervenues à plusieurs reprises auprès des gouvernements de Washington, de Londres et de La Haye. La France crut que la conclusion, le 6 juin 1971, d'un accord entre l'IPC et Bagdad, étendant à l'Irak le bénéfice des accords de Téhéran et de Tripoli, signés par l'OPEP, qui prévoyaient un relèvement sensible des prix affichés et des impôts payés par l'IPC, favoriserait le règlement du contentieux. Toutefois, l'accord de Tripoli ayant fixé pour le pétrole évacué par la Méditerranée des prix très élevés, les partenaires de la CFP dans l'IPC, à la suite de la baisse des coûts du fret, avaient trouvé plus avantageux de se ravitailler dans le golfe Arabo-Persique¹⁹¹. A la seule exception de la CFP, elles réduisirent de manière brutale, au cours des premiers mois de 1972, leurs enlèvements en Méditerranée, causant de ce fait au gouvernement irakien des embarras financiers qui l'incitèrent à présenter, le 16 mai, un ultimatum à l'IPC, dont l'expiration déclencha les mesures de nationalisation le 1^{er} juin.

L'Irak proposa à la CFP d'entamer des négociations pour préserver ses intérêts pétroliers. L'enjeu était de taille puisque la participation de la CFP dans l'IPC constituait la principale ressource française en brut au Moyen-Orient. Les 20 MT de pétrole que la CFP se procurait en Irak à ce titre représentaient 15% de la consommation nationale¹⁹². L'approvisionnement français était directement menacé, si une négociation ne s'engageait pas rapidement avec l'Irak, d'autant que les gisements de Mossoul et de Bassora risquaient de suivre le sort de celui de Kirkouk. La CFP, se prévalant de l'offre irakienne contenue dans le communiqué du 1^{er} juin, fut laissée libre de juger des voies et des moyens par lesquels le

¹⁸⁸ *Ibid.*, note sur l'Irak du 26 novembre 1974.

¹⁸⁹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la DAEF intitulée « Perspectives d'expansion de la CFP » du 26 avril 1967.

¹⁹⁰ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 522-527.

¹⁹¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1931, note de la DAEF intitulée « Relations pétrolières franco-irakiennes » du 10 juin 1972.

¹⁹² AHT, documents sur l'exercice 1972.

contact serait établi à la demande de Vincent Labouret¹⁹³. Elle envoya, dès le 8 juin, son directeur pour le Moyen-Orient rencontrer Saadoun Hammadi, ministre irakien du Pétrole. Profitant de la visite officielle de Saddam Hussein à Paris, René Granier de Lilliac, son PDG depuis 1971, eut un entretien avec le vice-président du Conseil de la révolution et Saadoun Hammadi, le 16 juin 1972. Ces contacts mirent en lumière que la préoccupation essentielle des Irakiens était d'obtenir de la CFP qu'elle s'engageât à procéder aux terminaux méditerranéens à des enlèvements supplémentaires de pétrole pour des quantités importantes. Les autorités irakiennes considéraient qu'en échange d'une consolidation de sa position en Irak, la CFP devrait se porter acquéreur d'une partie substantielle du pétrole, devenu propriété irakienne depuis les mesures de nationalisation¹⁹⁴. L'objectif de la CFP était de maintenir sur une longue période ses droits sur le gisement de Kirkouk, qui était de 14 MT par an, dans des conditions financières proches des conditions en vigueur jusqu'au 1^{er} juin¹⁹⁵. Pour autant, la CFP devait maintenir un certain équilibre dans ces négociations entre la défense de ses intérêts et le risque de voir ses partenaires de l'IPC se retourner contre elle si elle faisait cavalier seul¹⁹⁶.

Pour des raisons multiples, la CFP bénéficiait d'un préjugé favorable à Bagdad. Les plus apparentes découlaient de la politique étrangère menée à l'égard du monde arabe par la France depuis la conclusion de la paix en Algérie et accentuée depuis la guerre des Six Jours. Les plus profondes tenaient à la continuité avec laquelle la CFP poussa au développement de la production irakienne et aux luttes qu'elle eut avec ses associés sur ce plan. Du point de vue irakien, le débouché français possédait, dans ces conditions, une grande importance commerciale et représentait, sur un autre plan qui n'était pas moins sensible, un recours politique contre le tête-à-tête exclusif avec les Soviétiques. Des interventions directes de l'URSS avaient déjà contribué à faire échouer des accords franco-irakiens aussi bien sur le plan pétrolier que sur le plan militaire. La négociation poursuivie en 1967-1968 par la CFP avec Bagdad pour trouver une issue à l'affaire de Roumeila Nord s'était heurtée à des manœuvres diplomatiques soviétiques, sous forme de mise en garde à Bagdad sur le choix des « vrais amis »¹⁹⁷. Les conversations relatives aux ventes d'armes avaient connu le même sort. L'ambassadeur de France à Bagdad avait rapporté à la CFP les inquiétudes de son homologue soviétique chaque fois qu'une tentative de l'IPC, inspirée par la CFP, paraissait propre à sortir le conflit de l'ornière. Or, et dans le même temps, il s'avéra que l'URSS ne constituait pas pour l'Irak un débouché de substitution à l'IPC. Au congrès arabe des pétroles à Alger, les délégués soviétiques avaient tenu des propos catégoriques, l'URSS ne se résolvait pas à payer en devises convertibles de gros tonnages de brut¹⁹⁸. Elle n'avait donc aucun avantage à favoriser la concrétisation des vues irakiennes sur le statu quo maintenu en faveur de la CFP qui ne pouvait être, comme les Irakiens le voyaient eux-mêmes, qu'un moyen et un élément d'une solution d'ensemble réglant les litiges pétroliers.

La visite de Saddam Hussein, alors vice-président de la République, en France, quelques jours après la nationalisation, du 14 au 18 juin 1972 facilita les négociations. Il était au cœur de la stratégie française élaborée par le Baath. Tandis que le vice-Premier ministre Ammache ne voyait dans la France qu'un tremplin vers la Grande-Bretagne et la RFA,

¹⁹³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1931, note intitulée « Nationalisation des actifs de l'IPC en Irak » du 3 juin 1972.

¹⁹⁴ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Evolution des contacts entre la délégation irakienne et la CFP » du 17 juin 1972.

¹⁹⁵ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Relations pétrolières franco-irakiennes » du 10 juin 1972.

¹⁹⁶ AHT 82.7/215, compte rendu de l'entretien entre R. Granier de Lilliac et G. Rutman du 25 septembre 1972.

¹⁹⁷ AHT 92.26/3, note de Vincent Labouret du 12 juin 1972.

¹⁹⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1931, note de Vincent Labouret du 12 juin 1972.

Saddam Hussein voyait la France comme le pôle autour duquel les autres pays de la CEE se regrouperaient pour élaborer des relations étroites avec le monde arabe¹⁹⁹. Les conversations menées à l'occasion de cette visite officielle aboutirent, le 18 juin 1972, à un accord sur les principes d'un arrangement destiné à assurer, après la nationalisation de l'IPC, le maintien des intérêts pétroliers français en Irak. Cet accord constitua un incontestable succès pour la France et pour l'Irak. Il contribua à une normalisation de la situation créée par la loi 69. Le gouvernement français reçut l'assurance que pendant dix ans la CFP continuerait à pouvoir enlever 23,75% de la production des gisements de Kirkouk dans des conditions économiques équivalentes à celles qui prévalaient avant la nationalisation. Cet accord écartait donc le danger que la crise ouverte par la nationalisation de l'IPC pouvait présenter pour le maintien des approvisionnements français en pétrole irakien. Il consolidait pour dix ans la part de la CFP dans le principal gisement irakien. Les bénéfices que Bagdad retirait de cet accord étaient à la fois politiques et économiques. Après la crise qui conduisit à la nationalisation, la voie d'une coopération avantageuse avec l'un de ses principaux partenaires occidentaux demeurait ouverte. L'accord assurait à l'Irak une garantie d'écoulement du brut de Kirkouk, à concurrence des droits de la CFP dans l'IPC. Il prévoyait un éventuel accroissement des achats français de brut irakien et une assistance technique de la CFP dans l'exploitation et le développement des gisements du nord de l'Irak. Enfin, la promesse du gouvernement français, contenue dans un autre échange de lettres confidentiel, d'augmenter sensiblement le montant des crédits privés garantis accordés à l'Irak soulignait la volonté française de développer d'une manière notable le volume des échanges commerciaux et industriels franco-irakiens²⁰⁰.

Cet accord devait enfin faciliter le démarrage du processus de négociation pour régler les contentieux qui opposaient depuis plusieurs années les autorités irakiennes et l'IPC (nationalisation de 1961, arriérés fiscaux), auxquels s'ajoutait désormais celui issu de la nationalisation de 1972. Paris avait, en effet, obtenu que dans le texte de l'accord franco-irakien, les autorités irakiennes réaffirment leur décision d'indemniser les compagnies nationalisées. A la demande du Quai d'Orsay, il fut convenu que cette indemnisation résulterait d'une négociation, et non pas simplement de mesures réglementaires irakiennes, et que ces négociations devaient être menées promptement avec le souci d'aboutir au paiement d'une « indemnité appropriée »²⁰¹. À cet égard, l'accord du 18 juin constituait, par rapport au texte de la loi 69, un incontestable progrès. Toutefois, la presse américaine critiqua l'accord, considérant que la France avait tourné le dos à ses partenaires occidentaux et affaiblissait la position de l'IPC. A l'inverse, l'Office des combustibles de l'énergie du Département d'État se déclara satisfait de constater la mention d'un lien entre la mise en application de l'accord et l'indemnisation par Bagdad de l'IPC. Les Américains appréciaient les difficultés que les négociateurs français surmontèrent pour aboutir à ce résultat²⁰². L'atmosphère paraissait donc dégagée pour une médiation française.

L'accord franco-irakien du 18 juin fut accueilli, dans l'ensemble, avec satisfaction par les pays arabes et par les partenaires occidentaux. Il détendit nettement le climat des relations entre l'Irak et les *Majors*, affectées par la nationalisation. Depuis, l'attention s'était portée essentiellement sur l'offre de médiation faite par l'OPEP à l'IPC en vue de faciliter la solution du problème de l'indemnisation, étant entendu toutefois que pendant la période de médiation,

¹⁹⁹ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 521-522.

²⁰⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1927, circulaire n°303 de la DAEF intitulée « Communiqué franco-irakien » du 18 juin 1972.

²⁰¹ *Ibid.*, 1929, relevé de conclusions des entretiens franco-irakiens du 16 juin 1972.

²⁰² *Ibid.*, 1931, télégramme n°4403-10 de l'ambassade de France aux Etats-Unis intitulé « Accord franco-irakien » du 21 juin 1972.

les compagnies pétrolières s'abstiendraient de toute mesure de boycott du pétrole nationalisé. Cette offre fut acceptée par l'IPC le 22 juin. Le consortium nomma Jean Duroc-Danner, directeur du Moyen-Orient à la CFP, comme second médiateur. Cette proposition fut acceptée sans difficulté par Nadim al Pachachi, secrétaire général de l'OPEP, proposé comme premier médiateur par cette organisation et par le gouvernement de Bagdad²⁰³. Non sans quelques difficultés, la procédure de médiation put finalement débiter, le 30 juillet, grâce notamment aux efforts de conciliation déployés par la CFP auprès de ses partenaires et l'action diplomatique française à Bagdad. Conformément à l'accord franco-irakien, Paris souhaitait que les négociations sur l'indemnisation puissent s'ouvrir à bref délai, tandis que débuteraient parallèlement les pourparlers entre les autorités irakiennes et la CFP sur la mise en œuvre des dispositions de l'accord. Dès le 26 juillet, la CFP signa, après une négociation rapide, un accord provisoire sur la reprise aux terminaux méditerranéens des enlèvements de pétrole provenant du gisement de Kirkouk²⁰⁴. Elle entama le 5 août des pourparlers sur la mise au point de l'accord décennal prévu par l'accord du 18 juin. Les premiers pourparlers avaient déjà permis de cerner la plupart des problèmes (statut de la CFP dans la mise en valeur de Kirkouk, participation de la CFP aux investissements, problèmes du transit sur le territoire syrien). Sur ce dernier point, un arrangement provisoire, conclu fin juillet entre les gouvernements syriens et irakiens, autorisa le passage en Syrie du pétrole de Kirkouk aux conditions économiques qui prévalaient avant la nationalisation²⁰⁵. Si la CFP monopolisait le devant de la scène et contribua largement à la sortie de crise, tout en défendant efficacement ses intérêts, l'ERAP semblait, au même moment, s'embourber dans ses contrats d'agence.

En dépit de la médiatisation et de la politisation des accords pétroliers, la présence de l'ERAP dans le Golfe reste secondaire

Malgré la percée de l'ERAP grâce à la signature de contrats d'agence, les résultats des prospections dans le Golfe se révélèrent décevants et les pertes s'accumulèrent. Tous les forages effectués par l'Auxirap, en Arabie saoudite entre 1965 et 1970, se révélèrent improductifs. L'entreprise française portait seule les coûts de ces recherches évalués à 45 M\$. Pour limiter ses pertes et alléger les charges financières des forages, le groupe français décida, le 8 mai 1968, de passer avec la société américaine *Tenneco* de Houston un contrat d'association donnant à cette dernière une participation de 33% sur les trois parcelles qu'il détenait en bordure de la mer Rouge²⁰⁶. En 1971, l'Auxirap laissa une partie de ses zones de recherches pour se concentrer sur la zone près de l'entrée du golfe d'Aqaba. Les deux forages exécutés durant la campagne 1971-1972 confirmèrent l'existence de gaz et de condensat, cependant difficilement exploitables. À la suite de l'échec des derniers forages, l'Auxirap abandonna ses recherches en 1973. Les deux sociétés de services créées en association avec Petromin, l'entreprise nationale saoudienne, dans le cadre de cette exploitation, l'*Arabian Drilling Cy*, constituée par Forex et Forenco pour les forages, et l'Argas, constituée par la CGG pour la recherche sismique, stoppèrent leurs activités. Seul le BRGM, qui avait obtenu en 1965 d'importants contrats de recherches, tira quelques bénéfices de cette coopération en

²⁰³ *Ibid.*, circulaire n°325 de la DAEF intitulée « Problèmes pétroliers. Nationalisation des actifs de l'IPC en Irak » du 30 juin 1972.

²⁰⁴ AHT 04AH030/23, accord du 26 juillet 1972.

²⁰⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1927, circulaire n°389 de la DAEF intitulée « Négociations pétrolière – Irak » du 30 août 1972.

²⁰⁶ AHT 89.16/42, note du CDS intitulée « Les sociétés opérant en Arabie saoudite » de 1970.

découvrant des réserves importantes de cuivre²⁰⁷. Il chercha une formule d'exploitation avec Petromin, mais la faiblesse de ses ressources propres et le manque d'intérêt des sociétés minières françaises constituèrent un sérieux handicap.

En Iran, l'optimisme affiché après la signature du contrat ERAP-NIOC, du 27 août 1966, retomba rapidement. En décembre 1966, Téhéran avait obtenu un nouvel accord avec le consortium et la menace que faisait peser l'ERAP n'était plus aussi utile. Les recettes en provenance des activités du consortium s'accrurent fortement, passant de 700 M\$ en 1966 à 900 M\$ en 1967²⁰⁸. Dès 1967, les représentants locaux de l'ERAP abandonnèrent les espoirs qu'ils avaient de se voir attribuer certaines zones pétrolières, restituées à l'Iran, à la suite des accords conclus avec le Consortium en décembre. Le groupe français se heurta, également, à la concurrence imprévue des Indépendants américains qui l'imitèrent²⁰⁹. Des réticences se firent également sentir à la suite du resserrement des relations entre la France et les pays arabes. Les entreprises pétrolières de l'ERAP en Irak avaient été comparées au contrat signé avec l'Iran, qui était moins favorable. Malgré ces reproches, l'ERAP poursuivit normalement ses opérations de prospection. Néanmoins, celles-ci ne dépassèrent pas le stade des recherches géologiques et sismiques dans les zones terrestres. Dans la zone maritime, à l'ouest du détroit d'Ormuz, un puits avait été localisé, mais, si des traces de pétrole avaient été découvertes, le rendement n'était pas suffisant pour en permettre une exploitation commerciale. Les Iraniens, qui s'étaient montrés satisfaits des conditions dans lesquelles le contrat ERAP-NIOC avait été signé, envisagèrent de confier à l'ERAP l'exploitation des zones rendues par le consortium dans la région d'Ispahan²¹⁰. Ils désiraient, cependant, que le nouveau contrat apparaisse, pour des raisons politiques, au moins aussi favorable que celui qui venait d'être signé entre l'ERAP et l'INOC. Au vu des investissements importants déjà réalisés en Iran et de l'absence de découverte significative, l'ERAP hésitait à s'engager seule dans cette voie et souhaita faire participer des compagnies européennes pour partager les risques et les coûts de l'opération. En 1968, un groupe, l'AREPI (Agence pour la recherche et l'exploitation du pétrole en Iran), fut ainsi créé²¹¹. Elle regroupait l'ERAP (32%), l'ENI (28%), *Hispanoil* (20%), *PetroFina* (15%) et l'*Österreichische Mineralölverwaltung* (5%).

En 1969, un deuxième contrat d'agence était signé par l'ERAP en Iran, au nom de l'AREPI, concernant les zones de recherche qui n'avaient été que très superficiellement explorées par le consortium. Des découvertes de gaz prometteuses avaient été obtenues, notamment à Kangan où les réserves semblaient d'un ordre de grandeur de 600 milliards de mètres cubes. Un projet d'exportation du gaz liquéfié à partir du Golfe était étudié, mais les investissements nécessaires à ce projet restaient considérables. L'ERAP comptait ainsi nouer une étroite coopération pour la valorisation du gaz iranien, alors que Gaz de France était, de son côté, acheteur d'importantes quantités de gaz iranien²¹². Ce projet révèle toutefois les limites du contrat d'agence. Ce type de contrat faisait peser sur la seule ERAP l'ensemble de la charge financière et des risques de la prospection. En cas de non découverte, les pertes financières étaient estimées en dizaines de millions de dollars. Or, l'ERAP ne disposait pas de

²⁰⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 29, note de la DAEF intitulée « Arabie saoudite : Situation économique et relations avec la France » du 13 avril 1973.

²⁰⁸ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1741, télégramme n°2057/DE de Renaud Sivan au ministre des Affaires étrangères intitulé « Recettes du pétrole en 1967 » du 2 décembre 1967.

²⁰⁹ *Ibid.*, télégramme n°1452/DE de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Candidature de l'ERAP aux zones pétrolières rendues par le consortium » du 17 août 1967.

²¹⁰ *Ibid.*, 1745, note de l'ambassade de France sur l'Iran du 4 avril 1968.

²¹¹ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « La France et le pétrole iranien » du 30 avril 1968.

²¹² AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Iran, 245, note de la DAEF intitulée « Relations économiques entre la France et l'Iran » du 14 septembre 1976.

vastes réserves financières, contrairement aux *Majors*, pour compenser des pertes importantes. Les échecs successifs rencontrés en Arabie saoudite et en Iran la contraignirent à passer des partenariats avec d'autres entreprises, abandonnant partiellement l'idéal gaullien d'indépendance nationale en matière pétrolière. Avec l'accord du gouvernement iranien, l'ERAP n'envisagea plus de développer d'autres activités industrielles qu'avec des partenaires étrangers solides pour partager les risques. C'est ainsi qu'elle projeta la création d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel en association avec la *National Iranian Gas Company* (NIGC), filiale à 100% de la NIOC, et avec la firme japonaise *C. Itoh*, le gaz naturel liquéfié étant principalement destiné au marché japonais. Les Français et Japonais se partagèrent la fourniture du matériel nécessaire à la fabrication de l'usine et au transport par un protocole d'accord, signé le 3 juin 1971²¹³. Cette forme d'association permit à l'ERAP de poursuivre ses recherches avec succès en Iran. En 1973, d'importants gisements de gaz furent découverts à Kangan et exploités par le consortium européen EGOCO (*European Group of Oil Companies*), dont Elf était chef de file, reprenant les membres de l'AREPI. Son exploitation conditionnait l'approvisionnement français dans le cadre d'un contrat conclu par Ruhrgaz, mais les négociations sur les modalités d'exploitation des gisements piétinèrent pendant deux ans. En raison de l'importance des intérêts en jeu, le président Valéry Giscard d'Estaing dut insister auprès du Chah pour parvenir à la conclusion des discussions²¹⁴, révélant les difficultés de négociations que posaient également ces contrats. Le cas irakien illustre bien cette dernière difficulté.

En Irak, les négociations entre l'ERAP et l'INOC se prolongèrent pour faire aboutir le protocole du 23 novembre 1967. Elles ne s'achevèrent que le 28 janvier 1968 avec la signature définitive du contrat ERAP-INOC. Approuvé par décret présidentiel, il fut immédiatement publié au *Journal Officiel*. Sans surprise, l'accord s'inspirait des principes qui avaient présidé à la rédaction de la convention de recherche et de production en Iran, signée le 17 août 1966 entre la NIOC et l'ERAP. Il s'agissait suivant les termes mêmes des deux documents d'un « contrat de prestations de services à caractère technique, financier et commercial » dans lequel l'ERAP jouait, en faveur de l'INOC, à la fois le rôle d'un banquier, d'un opérateur et d'un courtier²¹⁵. Le rôle de banquier revêtait un aspect particulier tant en ce qui concerne les modalités d'octroi de l'aide financière que celles de son remboursement. L'aide financière apportée par l'ERAP suivait des modalités différentes selon qu'il s'agissait des dépenses d'exploration ou de développement. S'agissant des dépenses d'exploitation, l'ERAP prêtait les fonds nécessaires pour mettre en œuvre le programme d'exploration décidé en accord avec l'INOC. Un minimum de dépenses obligatoires était prévu. Les modalités de remboursement étaient variables suivant les deux catégories de prêts. Les prêts d'exploration étaient remboursables sans intérêt. Cependant, le financement accordé par l'ERAP n'était pas remboursable s'il n'y avait pas eu de découverte commerciale. Les prêts de développement étaient remboursables en cinq ans par annuité constante à partir du premier chargement de pétrole. Avec cet accord, l'INOC était propriétaire des installations et du pétrole brut découvert et exploité. L'ERAP n'était qu'un opérateur pour une surface et un temps limité et était toujours soumise au contrôle de l'INOC. En effet, cinq ans après le début de la production commerciale, l'INOC prendrait en charge la direction de l'exploitation des

²¹³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Iran, 1924, note sur les activités d'Elf-ERAP en Iran.

²¹⁴ Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (ci-après CARAN), 5 AG 3/1010, note de J.D. Levitte pour le Président sur l'audience accordée à Ansari, ministre de l'Economie d'Iran, à l'occasion de la troisième réunion de la Commission économique franco-iraniennne du 13 mai 1976.

²¹⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°72 du conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient au ministre des Finances intitulé « Irak : signature d'un contrat entre l'INOC et l'ERAP » du 14 février 1968.

gisements. L'ERAP ne serait alors plus opérateur, mais resterait intéressée jusqu'à la fin du contrat, soit vingt ans après la date du chargement du premier navire, à l'exploitation du gisement. Enfin, l'ERAP jouait un rôle de courtier. Elle devait assister l'INOC pour la vente de sa production si celle-ci ne trouvait pas d'acheteurs et s'engageait à acheter 10 MT à un prix proche de celui du marché²¹⁶.

Dès la signature du contrat, l'activité de prospection de l'ERAP fut intense, utilisant deux équipes sismiques puis un appareil de forage. Les forages débutèrent dès le 25 octobre 1968, mais se révélèrent limités²¹⁷. Le coup d'État du 17 juillet 1968 affaiblit la position de l'ERAP. L'arrivée au pouvoir d'une coalition, dont certains éléments étaient favorables à une entente avec l'IPC, ouvrait la possibilité d'une modification de la politique pétrolière. Ce tournant semblait se confirmer par l'arrestation de plusieurs personnalités favorables à l'accord ERAP-INOC et par certaines déclarations officielles faisant allusion à une éventuelle révision de l'accord. La constitution d'un gouvernement baathiste quasi homogène à la suite du second coup d'Etat, intervenu le 30 juillet, n'avait pas totalement dissipé l'équivoque sur les intentions réelles du nouveau régime. C'est ainsi que chacune des déclarations faites par une personnalité ministérielle concernant l'accord ERAP-INOC, tout en confirmant la détermination du gouvernement à respecter ses engagements internationaux, évoquait l'éventualité d'une « amélioration » ou d'une « évolution » de certains points de l'accord « dans l'intérêt du peuple irakien »²¹⁸. Toutefois, en ce qui concerne l'arrestation des négociateurs irakiens, il fut précisé que cette mesure visait uniquement à étaler au grand jour la corruption de l'ancien régime et nullement à discréditer la politique suivie à l'égard de la France ou les accords conclus entre les deux pays.

Quoi qu'il en soit, l'ERAP poursuivait normalement ses travaux sans rencontrer de difficultés imputables à une mauvaise volonté préméditée à son égard. A la fin de l'année 1971, elle avait dépensé 148 MF en Irak, 81 MF étaient constitués par un prêt d'exploration et 67 MF par un prêt de développement. Malgré ces investissements, l'inventaire structural réalisé par l'équipe sismique s'avéra décevant, seulement trois sites recelaient du pétrole (Siba, Buzurgan et Abu Ghirab)²¹⁹. La structure de Siba, entre Bassorah et Fao, forée en premier d'octobre 1968 à mai 1969, prouva une accumulation d'hydrocarbures. Mais le taux de production obtenu lors des essais n'avait pu atteindre, de l'aveu même de l'INOC, le niveau minimum défini au contrat pour qualifier un puits de découverte. De plus, les analyses poussées révélèrent qu'il s'agissait d'un gisement de gaz à condensats²²⁰. Siba renfermait des réserves d'huile légère, mais difficiles à produire et non rentables. Un programme limité à deux puits coûtait 6 M\$/an. Or, l'ERAP ne pouvait, ni ne voulait, accroître les risques financiers. Face à l'attitude de prudence et d'expectative de l'ERAP, symbolisée par le non-forage de Siba, les Irakiens développèrent des griefs contre le groupe français et parfois regrettèrent de lui avoir confié la prospection au détriment de la CFP²²¹.

L'ERAP avait rencontré plus de succès sur les gisements d'Abu Ghirab et de Buzurgan, dont la production potentielle était estimée à 10 MT/an. Malgré les déceptions, il

²¹⁶ *Ibidem*.

²¹⁷ AHT 11AH0166-178, note intitulée « Aspect économique de la mise en production des champs d'Abu Guirab et de Buzurgan aux conditions du contrat d'agence » du 3 mars 1972.

²¹⁸ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, télégramme n°543/DE de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, au ministre intitulé « Le nouveau régime et le pétrole » du 28 août 1968.

²¹⁹ AHT 11AH0166-178, note à l'attention du comité directeur intitulée « Irak : quoi faire ? » du 10 mars 1972.

²²⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1760, note d'Elf-ERAP intitulée « Activité d'Elf-ERAP en Irak » du 6 février 1970.

²²¹ AHT 11AH0166-178, note à l'attention du comité directeur intitulée « Irak : quoi faire ? » du 10 mars 1972.

s'agissait de la première production de brut du groupe au Moyen-Orient²²², mais d'autres difficultés apparurent. Le gisement d'Abu Ghirab était situé le long de la frontière avec l'Iran, à un endroit sujet à contestations. Les Iraniens avaient fait preuve dans ce secteur d'un esprit offensif au point d'avoir enlevé en territoire irakien, le 29 octobre 1968, trois Français et sept Irakiens appartenant à l'équipe sismique de la CGG, travaillant pour le compte de l'ERAP. Les Iraniens reprochèrent aux agents de l'ERAP de s'être aventurés dans une zone contestée. Alors que les sept Irakiens avaient été relâchés dès le 1^{er} novembre, les Français restèrent en détention pendant plus de quinze jours, avec l'intention de donner à cette mesure le caractère d'un avertissement à l'ERAP, et de s'assurer qu'elle ne recommencerait pas. Pour obtenir leur libération, l'ERAP dut renoncer à reprendre ses travaux dans la zone contestée. De ce fait, il était difficile de poursuivre l'exploration d'Abu Ghirab. L'ERAP chercha à poursuivre ses recherches en obtenant la protection de ses employés par un détachement de protection de l'armée irakienne. Cette mesure fut rejetée par l'ambassadeur de France en Iran qui craignait qu'elle aggrave la situation, étant donné l'état des rapports entre l'Irak et l'Iran, et qui voulait éviter de nuire aux positions françaises en Iran²²³.

D'autres problèmes remirent en cause la stratégie de l'ERAP. En premier lieu, et c'est le point capital, le contrat d'agence, imaginé dans la conjoncture relativement stagnante des années 1960, tirait ses mérites de la comparaison avec le régime des concessions, vis-à-vis duquel il se présentait comme un concurrent attractif. Néanmoins, en négociant avec le consortium un accord plus avantageux, les producteurs modifièrent les termes de la comparaison, en redorant pour les Etats hôtes le blason de la concession avec l'accord de Téhéran en février 1971. À la suite de cet accord, les Irakiens voulurent réviser les clauses financières du contrat qui les liait à l'ERAP. L'entreprise se trouvait placée dans l'embarras à la fois par les résultats techniques assez peu encourageants de l'exploitation et par les exigences économiques de l'INOC. Les deux sociétés étaient arrivées à un point crucial de leurs relations. L'INOC était persuadée que le contrat de 1968 était rentable, malgré l'application de l'accord de Téhéran. Saadoun Hammadi, ministre du Pétrole, ne donnait pas l'impression d'être conscient de la gravité de la crise. Il prétendit avoir lu les études économiques remises par l'ERAP, mais ne pas avoir été convaincu par cette argumentation²²⁴. Il ne comprenait pas pourquoi et comment les améliorations sensibles de prix, résultant des accords de Téhéran, avaient pu déséquilibrer un contrat qui devait être rentable à l'origine. Les principaux arguments avancés par Bagdad étaient l'inexistence de risques dans la recherche entreprise par l'ERAP et l'évolution de la situation internationale qui, selon les Irakiens, impliquait une augmentation sensible de la part des revenus que l'INOC devait tirer de l'exploitation des gisements. Les contrats d'agence devenaient ainsi moins avantageux et rentables. En plus des frais d'exploration, l'ERAP devait prévoir, pendant la période de production, le versement à l'INOC de bonus, dont le total atteignait 15 M\$. En contre partie, le seul gain que l'ERAP pouvait espérer en rémunération de ses services provenait des ventes garanties, représentant seulement 15% de l'ensemble de la production, à un prix préférentiel. Selon les calculs de l'ERAP, dans les hypothèses les plus favorables, le gain sur les ventes garanties ne serait au début de la production que de 30 cents par baril au maximum. Mais, l'ERAP devait également investir pour développer la totalité des réserves et assurer la commercialisation de l'ensemble de la production, laquelle représentait plus de 6 fois les

²²² AHT 10AH0787-16, chronologie du groupe Elf Aquitaine

²²³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1741, télégramme n°350/355 de l'ambassade de France en Iran intitulé « Reprise éventuelle des travaux de l'ERAP dans une zone contestée de la frontière irako-iranienne » du 27 juillet 1970.

²²⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1932, télégramme n°64/ANL de Pierre Cerles au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission à Bagdad d'Alain Savary » du 27 janvier 1972.

seules ventes garanties. Rapporté à l'ensemble de la production, le gain au baril n'était que de 4,5 cents environ. Ce chiffre était très insuffisant pour assurer à l'ERAP une rémunération convenable des capitaux qu'elle engageait. Il était sensiblement inférieur à la somme de 15 à 25 cents/baril, généralement considérée comme la rémunération minimum au Moyen-Orient²²⁵.

Face aux problèmes posés par les contrats d'agence, l'ERAP envisagea de les abandonner. Cette décision était risquée car il était difficile d'évaluer les conséquences incorporelles d'un départ. Dès l'origine, l'engagement de l'ERAP en Irak revêtait une signification politique précise. La proposition du contrat ERAP-INOC en 1967 constituait l'un des volets d'une politique industrielle française s'appuyant sur le développement souhaité des activités de la CFP. Paris avait soutenu l'intervention de la CFP pour promouvoir le développement du gisement de Roumeïla. Cette action constituait de la part du gouvernement français une manifestation d'indépendance et d'amitié vis-à-vis de Bagdad. Du côté français, le contrat INOC-ERAP, soulignait la volonté de mener en Irak une politique industrielle distincte de celle des Anglo-Saxons. Du côté irakien, l'engagement de l'ERAP permettait d'échapper à une emprise pétrolière anglo-saxonne, sans pour autant tomber sous la dépendance soviétique. C'était donc, au regard de ces considérations politiques, qu'il fallait se placer pour apprécier les possibilités d'actions offertes. Dans ce contexte, le départ de l'ERAP risquait de ternir durablement l'image du groupe et d'affaiblir la coopération franco-irakienne²²⁶. Les Irakiens se montrèrent pressants pour obtenir une réponse de Paris à leurs demandes pour des raisons politiques. Sur le plan intérieur, le régime d'Hassan al Bakr était aux prises avec de sérieuses difficultés. Son plan quinquennal prévoyait beaucoup de réalisations qu'il n'avait pas les moyens de financer. Sur le plan extérieur, les Irakiens avaient vu des producteurs de pétrole enregistrer des succès, notamment l'Algérie, et voulaient suivre le mouvement. Dans le cas du contrat d'agence de l'ERAP, ils avaient tout à gagner. Si, à l'origine, ils se doutaient que les zones attribuées étaient susceptibles de recéler des gisements d'hydrocarbures, c'était devenu une certitude. Dès lors, en poussant les dirigeants de l'ERAP dans leurs retranchements, les Irakiens espéraient obtenir d'eux plus de revenus. Bagdad insistait d'autant plus sur la révision de l'accord, qu'il avait suivi avec intérêt les péripéties du différend franco-algérien qui se solda pour l'ERAP par la perte des deux tiers de ses ressources en brut saharien²²⁷. N'ignorant pas que pour combler cette perte, l'ERAP était dans l'obligation de trouver d'autres sources de pétrole, les Irakiens se trouvèrent en position de force²²⁸. Les champs de Buzurgan et d'Abu Ghirab avaient des réserves évaluées à 160 MT, chiffre inférieur à ce qui était escompté (200 à 300 MT), et la qualité du brut était médiocre. L'exploitation de ces gisements nécessitait un investissement de l'ordre de 790 MF pour une production de 7 MT/an, dont seulement 2,1 reviendraient directement à l'ERAP²²⁹. Si le gouvernement français écarta comme coûteux et politiquement inopportun, à quelques semaines de la venue en France du vice-président Saddam Hussein, un retrait pur et simple de l'ERAP, la position du groupe pétrolier était plus négative. Malgré des investissements de 110 MF en Irak, l'ERAP ne tenait pas à rester en Irak face à l'intransigeance des Irakiens. La raison d'Etat ne jouait plus, d'autant plus que le groupe pouvait compter sur d'autres sources

²²⁵ *Ibid.*, 1930, télégramme n°199-217 de la DAEF à l'ambassade de France en Irak intitulé « Activités de l'ERAP en Irak » du 17 décembre 1971.

²²⁶ AHT 11AH0166-178, note à l'attention du comité directeur intitulée « Irak : quoi faire ? » du 10 mars 1972.

²²⁷ Malti Hocine, *op. cit.*, p. 175-195.

²²⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1930, « Négociations difficiles pour l'ERAP en Irak », article paru dans *Pétrole informations* du 10 décembre 1971.

²²⁹ *Ibid.*, note de la DAF intitulée « Activités de l'ERAP en Irak » du 22 novembre 1971.

d'approvisionnements plus sûres²³⁰. Il exploitait d'importants gisements au Nigeria et au large du Congo et développait les gisements gabonais.

Pour ne pas menacer la poursuite de la coopération franco-irakienne, le Quai d'Orsay poussa l'ERAP à maintenir sa présence. En effet, la conjoncture politique semblait particulièrement favorable. L'Irak souhaitait faire état de relations actives avec une puissance occidentale, ce qui lui permettait d'éviter un tête-à-tête exclusif avec les Soviétiques. D'autre part, la venue à Paris de Saddam Hussein pouvait inciter Bagdad à faire des gestes²³¹. Mais l'ERAP n'espérait plus ce geste. Le 18 mars 1972, François Didier, directeur général adjoint du groupe, informa les autorités irakiennes que l'ERAP ne passerait pas à la phase de développement des gisements découverts, sur le périmètre d'Abu Ghirab-Buzurgan, dans le cadre du contrat d'agence. Cette décision risquait par elle-même et par le moment auquel elle intervenait de soulever des difficultés politiques avec les Irakiens. Le désengagement de l'ERAP était annoncé à quelques jours de l'inauguration des installations de Roumeila Nord, événement qui était de nature à provoquer de nouveaux développements dans le contentieux qui opposait l'Irak à l'IPC. Dans la mesure où l'engagement de l'ERAP en Irak s'inscrivait étroitement dans la politique pétrolière nationale irakienne en permettant à l'INOC d'échapper à la dépendance exclusive de l'IPC, l'annonce du retrait français à la veille d'un nouvel affrontement avec l'IPC risquait d'être interprétée par les Irakiens comme le résultat d'une pression des *Majors* sur l'ERAP, voire même comme un infléchissement de la politique française à l'égard de l'Irak²³². En outre, le fait que la démarche ait été faite à la veille du voyage en France de Saddam Hussein renforçait l'idée que certains intérêts cherchaient à torpiller le rapprochement entre Paris et Bagdad.

Saddam Hussein souhaitant profiter de sa venue à Paris pour dynamiser la coopération franco-irakienne, le gouvernement irakien refusa d'annoncer l'arrêt des opérations²³³. Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, parvint à rassurer les Irakiens en leur affirmant que la décision avait été prise sur des bases techniques par les dirigeants de l'ERAP, qui avaient le devoir d'équilibrer leur budget, que le gouvernement français n'avait rien à voir dans l'affaire et que ce serait une grave erreur de penser qu'il avait changé de politique à l'égard de l'Irak²³⁴. Sous la pression de Saddam Hussein, une lettre de l'INOC, du 19 avril 1972, demanda à l'ERAP les propositions d'un nouvel accord pour résoudre au plus vite le différend l'opposant à l'INOC. Le groupe irakien reconnut à l'ERAP le droit à un profit raisonnable pour son action²³⁵. Bagdad souhaitait que le gouvernement français fasse pression sur l'ERAP pour parvenir à un accord avant le voyage en France de Saddam Hussein. Pour les autorités irakiennes, la décision de l'ERAP ne saurait être envisagée uniquement sous l'angle économique. L'affaire revêtait, à leurs yeux, un caractère politique puisque l'ERAP et l'INOC étaient des organismes gouvernementaux, dont les relations mutuelles devaient refléter, dans une certaine mesure, celles des deux gouvernements. C'est pourquoi Saddam Hussein déclara, lors de sa visite officielle à Paris, qu'il était attaché au maintien de l'ERAP en Irak. Il demanda à l'ERAP d'établir avec l'INOC une coopération technique pour la réalisation de projets d'intérêt commun et dont les modalités tiendraient compte des investissements

²³⁰ AHT 11AH0166-178, note à l'attention du comité directeur intitulée « Irak : quoi faire ? » du 10 mars 1972.

²³¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1931, note de la direction des Affaires générales intitulée « Engagement de l'ERAP en Irak » du 2 février 1972.

²³² *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Activités de l'ERAP en Irak » du 15 mars 1972.

²³³ AHT 11AH0166-178, note intitulée « Présence de l'ERAP en Irak » du 31 mai 1972.

²³⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1931, télégramme n°229-34 de l'ambassade de France en Irak intitulé « Activités de l'ERAP en Irak » du 27 mars 1972.

²³⁵ AHT 11AH0166-178, lettre de l'INOC au président de l'ERAP du 13 mai 1972.

financiers déjà engagés par l'ERAP en Irak²³⁶. A la suite des conversations que le groupe ERAP eut entre le 12 et le 17 juin à Paris avec la délégation de l'INOC, la société irakienne créa une commission pour étudier le projet, soumis par l'ERAP, de création d'une société mixte ERAP-INOC, chargée d'entreprendre un certain nombre d'activités dans le domaine pétrolier (assistance technique pour la recherche et l'exploitation, réalisation du terminal en eau profonde de Fao, etc.)²³⁷. Malgré ces discussions, l'ERAP ne souhaitait plus poursuivre ses travaux en Irak. Dans une note, André Bouillot, son directeur de l'exploration et de la production, faisait part de ses doutes sur la stratégie irakienne de l'ERAP et de son envie d'arrêter les frais²³⁸.

Ainsi, l'accord ERAP-INOC, qui était initialement le porte-drapeau d'une coopération franco-irakienne renforcée, devint une source de problème, gênant l'extension de cette dernière. A l'inverse, la CFP parut mieux réussir et retrouva son rôle moteur à l'avant-garde de la présence française. La visite à Paris de Saddam Hussein aboutit à un accord de coopération franco-irakien dans le domaine des hydrocarbures en faveur de la CFP et non de l'ERAP. Bagdad s'engageait à fournir à la CFP des quantités de pétrole brut égales à celles que la CFP aurait pu enlever si l'IPC n'avait pas été nationalisée²³⁹. Le groupe français avait donc su conserver ses intérêts. Pierre Guillaumat, PDG d'Elf, reconnut sa défaite. Dans une note interne il écrivit : « L'accord est un triomphe pour Total et pour la France »²⁴⁰. Jean Duroc-Danner signa aux côtés de Saddam Hussein un accord privilégié dans lequel la CFP conservait son brut à Kirkouk au prix de revient. Pour l'Irak et Saddam Hussein, il s'agissait d'un beau succès. L'accord fut signé, annoncé, ratifié, imprimé et publié dans la seule journée du 1^{er} mars 1973. Le gouvernement annonça immédiatement l'arrêt des impôts d'austérité et le remboursement des bons qui avaient été imposés sur les salaires importants, d'où l'explosion de la joie populaire. Le développement industriel de l'Irak semblait pouvoir prendre une grande allure. En ce qui concerne l'ERAP, les miettes étaient rares. La CFP ayant loyalement défendu les intérêts de ses anciens partenaires de l'IPC, ces derniers se portèrent acquéreurs des tonnages disponibles à Roumeila.

²³⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1927, relevé de conclusions des entretiens franco-irakiens dans le domaine des hydrocarbures du 16 juin 1972.

²³⁷ *Ibid.*, 1931, circulaire n°389 de la DAEF intitulée « Négociations pétrolière – Irak » du 30 août 1972.

²³⁸ AHT 90.4/31, note non datée d'André Bouillot à destination de M. Michaux.

²³⁹ AHT 11AH0166-178, lettre d'H. Alphand à Chathel Taqua, secrétaire d'état aux Affaires étrangères du 18 juin 1972.

²⁴⁰ *Ibid.*, note de Pierre Guillaumat intitulée « Informations réunies au conseil de la CFP » du 8 mars 1973.

**Troisième partie : Une normalisation diplomatique
favorisant l'expansion économique dans les années 1970**

Chapitre 7 : De la continuité de la diplomatie française dans le golfe Arabo-Persique après 1967

La guerre des Six Jours a souvent été présentée comme une rupture dans la politique étrangère française au Moyen-Orient avec la décision du président de Gaulle de lancer un embargo sur les livraisons d'armes et de matériels militaires vers Israël, mettant fin aux relations privilégiées avec Tel-Aviv¹. Si la France sembla ainsi rééquilibrer ses rapports au profit du monde arabe, il convient de relativiser cette rupture. Farouk Mardam-Bey et Samir Kassir remirent en cause sa portée en montrant la poursuite de la coopération avec Israël². Maurice Vaisse, en présentant l'importance du tournant de 1963, insista sur la continuité de l'action française dans les années 1960. Dès 1963, Paris n'avait plus véritablement besoin de l'alliance israélienne et approfondit ses relations avec les pays arabes³. Il convient donc d'aborder l'évolution des actions diplomatiques françaises dans le Golfe, durant les années 1960, afin de nuancer l'impact du tournant pro-arabe de 1967 et de montrer qu'il s'inscrit plus dans la continuité que dans la rupture. A la veille du conflit, le 19 mai 1967, les conclusions de la conférence des ambassadeurs de France au Moyen-Orient attestent que la ligne politique française avait déjà basculé et que la guerre ne fut qu'un prétexte pour la mettre davantage en lumière. Le Quai d'Orsay s'efforçait, depuis 1963, de dissimuler, autant que possible, ses relations militaires avec Israël et, le cas échéant, de les replacer dans le cadre d'une politique générale en rappelant aux pays arabes que Paris était prêt à leur vendre des armes, s'ils étaient en mesure de les payer⁴. Dans ce domaine, plusieurs perspectives favorables s'offrirent à la France avant le conflit. La plupart des contrats signés après juin 1967 étaient déjà en cours de négociation et ne profitèrent pas directement du rapprochement franco-arabe provoqué par le conflit. Ce climat favorable était renforcé par les différents incidents qui avaient mis aux prises Israël et ses voisins. Ceux-ci offrirent à la France l'occasion de manifester sa solidarité vis-à-vis du monde arabe au Conseil de sécurité.

En dépit d'une situation géopolitique trouble, qui provoqua notamment la rupture des relations diplomatiques entre la RFA et la plupart des pays arabes, Paris réussit à y maintenir ses liens d'amitié, à y développer son action culturelle, à y entreprendre une pénétration économique et à y étendre ses participations pétrolières. Ce bilan favorable est dû avant tout à la fidélité de la diplomatie française aux principes qui l'avaient guidée depuis les années 1950. En dehors de cet héritage, la percée française a été favorisée par la création, dans les années 1960, d'un ministère du Commerce extérieur, confié de 1966 à 1967 à Charles de Chambrun. Ce dernier joua un rôle majeur pour rendre l'opinion publique sensible aux enjeux commerciaux. La fonction de communication attachée à son ministère devint centrale et aboutit à la multiplication des interviews et des déplacements à l'étranger⁵. Charles de Chambrun s'intéressa particulièrement au Moyen-Orient avant la guerre des Six Jours. Pour obtenir de meilleurs résultats, il collabora systématiquement avec les entreprises françaises et organisa avec elles des expositions et des foires, comme au Koweït en 1966, où il fit le

¹ Maurice Vaisse, *La puissance ou l'influence*, Paris, Fayard, 2009, p. 365.

² Ignace Dalle, « Les relations entre la France et le monde arabe », *Confluences Méditerranée*, 2016/1 (n°96), p. 15-16.

³ Maurice Vaisse, *op. cit.*, p. 360-367.

⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), généralités, 1653, note de la sous direction du Levant intitulée « Conclusion de la conférence des ambassadeurs du Moyen-Orient » du 19 mai 1967.

⁵ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 288.

déplacement, pour faire connaître les produits français. Son passage, jumelé aux expositions françaises, stimula les affaires françaises dans l'ensemble du Golfe⁶. Cet enjeu commercial était la finalité première de la « politique arabe » de la France. Michel Jobert, l'un de ses artisans, affirmait que « la France n'a pas de politique arabe, pas plus qu'elle n'a de politique chinoise, mais elle a une politique de ses intérêts en direction des pays arabes »⁷.

Cette citation se confirme dans la pratique. Le dynamisme économique alla de pair avec un essor de la diplomatie culturelle, qui fut à l'avant-garde de la présence française. En effet, c'est par la culture que la France initia son retour. Dès 1958, elle signa avec l'Égypte les accords de Zurich qui marquèrent la reprise des relations culturelles franco-égyptiennes, cinq ans avant la reprise des relations diplomatiques⁸. La coopération technique lui donna une autre ampleur et la rapprocha des intérêts commerciaux. L'une des caractéristiques essentielles de cette démarche fut son insertion dans une action d'ensemble englobant la coopération culturelle, l'action en faveur de la langue et la coopération économique. Elle fut donc davantage liée à une politique globale et apparaît être l'amorce d'une forme nouvelle de diplomatie recherchant une convergence des activités commerciales et culturelles. La coopération technique fut donc de plus en plus intégrée dans une action économique, symbolisée par une collaboration constante avec les représentants du ministère de l'Économie et des Finances. Si les actions des conseillers commerciaux visaient plus les retombées économiques que le développement, leurs interventions sous forme de stages, de colloques et d'aides à la formation professionnelle ne se distinguaient pas fondamentalement de celles des conseillers culturels. Le but de cette diplomatie nouvelle était de créer entre les différentes formes d'aides (coopération culturelle, technique et économique) des effets de résonance. Cette convergence se prolongea sur le plan politique car il était indispensable qu'elle correspondît à la fois à l'intérêt de la France et à celui des États dans lesquels les interventions étaient envisagées. La coopération technique ne pouvait être féconde que si elle était le produit d'un dialogue tenant compte à la fois des facteurs politiques, économiques et culturels. Les conseillers culturels et de coopération technique jouèrent un rôle capital pour définir et mettre en œuvre cette politique qui structura, bien plus que les décisions politiques françaises de juin 1967, l'influence dans le Golfe dans les années 1960-1970.

Une action diplomatique offensive pour passer d'une présence à une influence

Depuis les années 1950, la diplomatie culturelle était un élément moteur de l'influence française. Disposant en Iran d'un pôle régional, la France s'en servit comme tremplin pour diffuser sa culture dans un Golfe historiquement dominé par la culture anglo-saxonne. Cette stratégie avait déjà révélé son intérêt. Durant la rupture diplomatique de 1956 à 1963, elle fut l'un des principaux vecteurs d'action pour maintenir les relations franco-arabes, gelées au niveau politique. A cette fin, elle avait aussi bien été utilisée par la France que par la CFP, qui y consacra un important budget, comme instrument de coopération, mais aussi comme arme politique et élément de *soft power*. Cette stratégie n'avait rien de surprenant puisque la France était pionnière dans l'utilisation de sa culture comme instrument de politique extérieure. Dès 1910, le Quai d'Orsay avait créé un Bureau des écoles et des œuvres à l'étranger. Paris vit dans cet atout un moyen de compenser ses faiblesses économiques et de conserver son statut

⁶ AHT 1SG5, note de Jean Mariaud de Serres du 5 décembre 1966.

⁷ Ignace Dalle, *op. cit.*, p.14.

⁸ Maurice Vaïsse, *op. cit.*, p. 363.

de grande puissance⁹. C'est donc sans surprise que la France poursuit son effort culturel dans le Golfe avec l'aide de la CFP. Si dans un premier temps, Paris chercha simplement à assurer une présence culturelle locale, l'intensification des relations franco-arabes, après 1967, favorisa une amplification de l'effort avec des objectifs plus ambitieux. Ainsi la guerre des Six Jours fut plus un accélérateur qu'une rupture dans la stratégie française dans le Golfe.

Une diplomatie culturelle redéfinie, mais trop restreinte par rapport aux ambitions affichées

A la veille du premier choc pétrolier, l'essentiel de l'action culturelle française au Moyen-Orient se concentrait sur les pays où la France avait traditionnellement exercé son influence et son rayonnement (Liban, Egypte, Syrie et Iran). Les moyens mis à la disposition de son action ne permettaient pas de financer toutes les interventions souhaitées ou souhaitables. La France dut ainsi s'efforcer d'être plus présente dans une région qui réclamait des instruments de développement, sans affaiblir ses positions en dispersant ses moyens. Il s'agissait à la fois d'être apte à s'intégrer dans n'importe quelle structure en formation et de rayonner à partir des bases existantes. Ceci poussa Paris à opter pour une approche régionale différentielle distinguant trois groupes de pays. Le Liban formait à lui seul un cas à part. La situation y était exceptionnelle car la France y concentrait 26,5% de ses dépenses régionales. Le pays devint une base culturelle d'où Paris réorienta son action de manière à faire profiter à l'ensemble de la région de l'implantation réalisée dans ce pays. Un deuxième groupe rassemblait l'Egypte, l'Iran et la Syrie. Ces trois pays charnières étaient déjà pourvus d'une implantation française importante, mais de nouvelles formes d'actions y furent développées. Ils servirent ainsi de tremplin pour des interventions régionales. Enfin, le dernier groupe regroupait l'Arabie saoudite, l'Irak, la Jordanie et les émirats¹⁰. Il s'agissait de pays d'implantation nouvelle ou de réimplantation. Les interventions s'y développèrent, mais restèrent sélectives et concentrées en vue d'y obtenir des effets d'impact immédiat liés à des motivations et à des actions économiques précises. Les deux premiers groupes constituèrent les pôles d'influences françaises et devinrent des vecteurs de diffusion à l'échelle régionale, notamment l'Iran pour les pays du Golfe. C'est ainsi qu'en septembre 1968, à l'issue du Congrès international de médecine tropicale tenu à Téhéran, Henri Gaillard, membre de l'Académie de médecine et professeur à l'université de Paris, se rendit à Bagdad. Accueilli par le docteur Dacud Salman Ali, doyen de la faculté de médecine de Bagdad, il visita les installations de cette faculté et rencontra les directeurs des départements médicaux, notamment les docteurs Abdul-Rahim, Al Alousi, Aziz, Al Halwani, Al Samarraï et Taj Al-Din avec lesquels il noua des relations durables. Henri Gaillard y diffusa les derniers progrès de la médecine française devant plus de 150 professeurs et étudiants irakiens¹¹. Cette prise de contact inaugura un rapprochement durable des relations médicales franco-irakiennes.

En Iran, comme au Liban, en Egypte et en Syrie, la langue et la culture française conservaient une place éminente et s'appuyaient sur d'importants établissements français ou franco-libanais d'enseignement et de recherche (universités françaises, lycées franco-libanais, Institut français d'archéologie) en proposant à des familles, souvent influentes, une

⁹ Stanislas Jeannesson, « Le Service des oeuvres du Quai d'Orsay et les acteurs religieux de la diplomatie française dans l'entre-deux-guerres » dans Florian Michel et Gilles Ferragu (dir.), *Diplomatie et religion. Au coeur de l'action culturelle de la France au XXe siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 69-80.

¹⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 1995, compte-rendu de la réunion régionale des conseillers et attachés culturels du Moyen-Orient tenue à Téhéran les 3 et 4 février 1972.

¹¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1763, télégramme n°595/RC-EC de Bernard Lopinot, chargé d'affaires en Irak, au ministre intitulé « Mission du professeur Gaillard en Irak » du 2 octobre 1968.

scolarisation en langue française. En Syrie, après l'étatisation des établissements privés, qui avaient été le principal point d'appui de la France, le Quai d'Orsay accorda la priorité à l'introduction du français dans l'enseignement public. En Egypte, Paris encouragea la formation de futurs professeurs égyptiens de français. Enfin, depuis le début des années 1960, des efforts similaires avaient été déployés en Iran et, à un moindre degré, dans les autres pays du Golfe. En Iran, le français était enseigné au lycée franco-iranien Razi et dans divers établissements secondaires et primaires¹². Cette situation était moins favorable qu'il ne le paraît en première analyse. Si le nombre des francophones progressait constamment, il s'agissait souvent d'une bourgeoisie aisée ou d'une aristocratie pour laquelle le français était une manifestation de culture sociale, voire de salon. Il existait un risque certain de voir la situation se dégrader si l'action en faveur du français ne s'adaptait pas aux changements sociaux, économiques et culturels. Le coût élevé de ce type d'intervention limita les moyens affectés à des opérations tendant à introduire l'enseignement du français dans les établissements nationaux. Le français peina donc à pénétrer la société iranienne au-delà du cercle des minorités qui avaient accès aux établissements français. Or, ces derniers absorbaient une part importante des crédits. La seule Mission laïque recevait une subvention de 6 MF¹³, représentant 30 % des crédits culturels au Moyen-Orient.

L'étatisation progressive des lycées du Golfe, en privant la France de ses principaux points d'appui, permit la recherche d'autres formes de coopération culturelle. Celles-ci consistaient, pour l'essentiel, à former des professeurs nationaux. Des enseignants français étaient toujours détachés auprès d'établissements étrangers, mais ils devaient de plus en plus être capables de s'adapter à des tâches diverses et de faire preuve de souplesse. Dans cet esprit, tout enseignant détaché devait être disponible pour des actions de formation. A Téhéran, le lycée Razi, qui était utilisé par les élèves jusqu'à 14 heures, devenait, dans l'après-midi, un centre de perfectionnement pour les professeurs iraniens de français, animé par les enseignants français du lycée en sus de leur mission initiale¹⁴. Toutefois ces nouvelles formes d'actions, centrées sur la formation, restèrent peu développées. En 1971, seuls 50 enseignants français exerçaient au Moyen-Orient une activité de formation. La France préférait porter son effort sur le renforcement de son système de bourses, qui avait fait ses preuves, en donnant toujours la préférence aux bourses techniques. En 1971, elle finança 940 bourses, dont 572 techniques, au Moyen-Orient¹⁵. La fin de la guerre d'Algérie et le rétablissement des relations diplomatiques avec les pays arabes avaient mis un terme à la régression de l'influence française. Mais, malgré un environnement redevenu favorable, les moyens restreints n'avaient permis qu'un redéploiement limité qui n'était pas à la mesure des possibilités offertes par l'amélioration des relations politiques. En définitive, la culture française, si elle continuait d'occuper une place prééminente au Liban et importante en Iran, ne pénétra que difficilement les pays du Golfe. L'aide massive de la CFP aux établissements français et le renforcement de son service de bourses permirent de limiter cette faiblesse, mais pas de la supprimer. Des choix devaient donc être faits dans les politiques à mener. La France continua de miser sur la coopération technique, qui devait servir d'avant-garde à sa percée économique. Bien que rentable à moyen et à long terme, cette action restait coûteuse, ce qui poussa Paris à sélectionner des pays préférentiels.

¹² AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2020, note de la direction générale des Relations culturelles intitulée « Relations culturelles avec les pays du Proche-Orient » du 17 juin 1971.

¹³ *Ibid.*, 1995, compte-rendu de la réunion régionale des conseillers et attachés culturels du Moyen-Orient tenue à Téhéran les 3 et 4 février 1972.

¹⁴ *Ibidem.*

¹⁵ *Ibid.*, 2002, bilan non daté de la politique culturelle, scientifique et technique de la France avec les pays du Moyen-Orient

En dehors du pôle iranien, l'effort français porta essentiellement sur l'Irak où ses intérêts étaient les plus importants et où elle pouvait compter sur le soutien actif de la CFP. Historiquement, malgré une longue tradition attestée depuis le XVII^e siècle par la présence des pères du Carmel et l'activité des consulats français, notamment dans l'organisation de fouilles archéologiques à partir du XIX^e siècle¹⁶, le rayonnement culturel et l'implantation du Français n'avaient pas bénéficié en Irak de conditions aussi favorables qu'au Liban ou en Syrie. Au sein des communautés chrétiennes, sur lesquelles l'influence française s'exerçait traditionnellement au Moyen-Orient, la culture britannique s'imposa avant même la création du mandat, ce qui ne permit pas à Paris de s'assurer un solide noyau de culture en Irak. A la fin de la Première Guerre mondiale, la mise en place du mandat renforça la diffusion de l'anglais et l'effacement culturel français, donnant à l'intelligentsia irakienne l'impression d'une lacune, d'un vide, mais rarement d'un besoin. Avec la rupture de 1956, l'embryon culturel français, organisé par le centre culturel français de Bagdad créé par Pierre Rossi¹⁷, fut mis en sommeil. En 1963, cette présence était préservée par la CFP et l'action éducative des sœurs de la Présentation, qui dirigeaient deux collèges à Bagdad. Toutefois, l'influence de ces dernières demeurait limitée. Les Irakiens, à part quelques élèves juifs du collège Frank-Iny, échappaient à l'influence linguistique et culturelle française. Les 1500 élèves des Carmes ne suivaient plus de cours de français, les religieux n'ayant pas jugé à propos d'y astreindre des élèves destinés à se partager entre les lycées gouvernementaux et le collège des Pères Jésuites américains¹⁸. Quant aux Irakiennes instruites dans les établissements religieux français, elles ne jouaient guère, pour la culture française, qu'un rôle de diffusion relativement effacé, ceci non seulement par le fait de structures familiales traditionnelles qui les cantonnaient dans la sphère privée, mais aussi à cause de la quasi-impossibilité pour celles-ci de peaufiner leurs connaissances ou d'entreprendre des études supérieures en français sans quitter le pays¹⁹.

Cette faiblesse s'explique par le système scolaire irakien. Dans l'enseignement supérieur, le fonctionnement, dans le cadre de l'Institut des langues étrangères, d'une section française, dont les études étaient sanctionnées par un diplôme, ne compensait pas l'absence du français à la faculté des Lettres et l'École normale supérieure. La faculté des Lettres, qui délivrait une licence d'études anglaises comportant un programme de littérature et de civilisation, ne possédait pas de chaire d'études françaises. Quant à l'École normale supérieure, elle ne formait plus de professeurs de français. Au niveau du secondaire, le français était négligé par l'enseignement officiel²⁰. Au même moment, l'Arabie saoudite, qui n'avait pourtant pas profité d'une action culturelle aussi poussée que l'Irak, rendait le français obligatoire, à raison de quatre heures par semaine dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire public. Dès 1963, sept professeurs français furent détachés en Arabie saoudite. Cet essor était marqué par l'implantation de centres audio-visuels et la création de petites écoles françaises à Djeddah et à Riyad. Ce dynamisme était renforcé par le groupe Hotchkiss-Brandt-Manurhin qui créa un centre audio-visuel privé à Al Khardj et recruta un instituteur français pour satisfaire aux demandes de ses employés²¹. L'Irak, qui était un pays essentiel pour la France du fait de ses participations dans l'IPC, semblait insensible à

¹⁶ Voir chapitre 1.

¹⁷ Voir chapitre 2.

¹⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, note intitulée « Difficultés, lacunes et obstacles » de Jacques de MauSSION de Favières d'août 1963.

¹⁹ *Ibid.*, rapport de mission d'information culturelle de Jacques de MauSSION de Favières, professeur à l'Université de Damas, du 15 juillet au 3 août 1963.

²⁰ *Ibid.*, rapport d'activité culturelle de l'Attaché Culturel en Irak du 15 septembre 1963 au 31 décembre 1963.

²¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1718, note non datée intitulée « Coopération culturelle avec l'Arabie saoudite ».

son influence culturelle, malgré les moyens déployés. Le français y souffrait de problèmes de débouchés pratiques. Sous l'angle purement pratique, sa diffusion internationale n'avait alors que peu d'impact sur les élites irakiennes à la différence des Iraniens ou des Saoudiens. Même chez les quelques francophones, la traduction en arabe était souvent la seule voie d'accès à tout texte français dépassant les dimensions d'un long article²². En dehors d'une élite hautement cultivée et des minorités arméniennes et libanaises, il n'y avait pas de public sur lequel pouvait s'exercer une véritable influence culturelle française.

Face à ce constat, la France retarda l'ouverture d'un lycée franco-arabe à Bagdad. Paris avait conscience que sa position restait précaire. Si la présence de ces lycées en Iran, au Liban et en Syrie lui permettait d'y maintenir des positions importantes, tant culturelles que linguistiques, la situation irakienne laissait supposer que la fondation d'un tel établissement ne soit pas de nature à contribuer au relèvement des intérêts français. Pour Paris, ce lycée devait plutôt concrétiser, dans un délai plus éloigné, les résultats d'une politique volontaire, devant aboutir à la reconnaissance du français comme deuxième langue étrangère officiellement enseignée. Sur le plan pratique, l'Irak ne disposait plus de professeurs de français en nombre appréciable et il ne voulait pas faire appel, au niveau du secondaire, à des maîtres étrangers. Par contrecoup, peu de sections étaient ouvertes et peu de postes créés. Un éventuel lycée français ne pourrait donc pas compter sur une forte demande sans des débouchés nouveaux²³. Ces éléments expliquent pourquoi Paris retarda son ouverture. Un succès net et immédiat nécessitait un long travail préparatoire pour que le besoin en fût ressenti.

En revanche, la création d'un collège technique n'était pas exclue. Celui-ci mettait en jeu un effectif plus limité et présentait, pour les Irakiens, un intérêt plus immédiat dans un domaine essentiel où la concurrence était moindre. Paradoxalement, le français bénéficia de l'anglais, dont l'utilité locale et internationale devint un tremplin. La langue de Shakespeare s'était imposée dans tous les rapports d'ordre pratique avec les étrangers, y compris avec les Français travaillant pour la CFP. Pour changer la donne, Jacques de MauSSION de Favières, attaché culturel à Bagdad, imita le tournant technique initié en Iran à la fin des années 1950²⁴. Il considérait que les cadres scientifiques et techniques, à qui l'enseignement était donné en anglais, continueraient d'échapper à l'influence française si Paris ne pouvait pas leur montrer l'utilité de la langue de Molière dans la poursuite de leur carrière. Pour ce faire, il présenta le français comme une langue technique, celle de médecins et d'ingénieurs hautement qualifiés, d'administrateurs et de juristes dont le prestige demeurerait grand. Le français devait ainsi s'imposer comme une langue de formation spécialisée et de collaboration entre experts²⁵. Cette réorientation permettait de viser un public assez cultivé pour envisager l'étude de l'anglais et du français. En effet, la France ne proposa pas une concurrence, d'avance vouée à l'échec, avec l'anglais, mais joua sur la complémentarité des deux langues. De plus, en se focalisant sur des échanges entre spécialistes, elle évita les implications idéologiques et les procès d'intentions que l'action menée par le centre culturel avait précédemment suscitée.

Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, soutint fermement son attaché culturel. Distinguant « les espérances légitimes des déraisonnables nostalgies », il ne chercha

²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, rapport d'activité culturelle de l'attaché culturel en Irak du 15 septembre 1963 au 31 décembre 1963.

²³ *Ibid.*, télégramme n°287/IP de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Création éventuelle d'un lycée français » du 29 novembre 1963.

²⁴ Voir chapitre 5.

²⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, note intitulée « Difficultés, lacunes et obstacles » de Jacques de MauSSION de Favières d'août 1963.

pas à fonder l'influence linguistique et culturelle française sur une chimère : supplanter les références fournies par la présence et l'enseignement britanniques durant plus de 40 ans. Au contraire, il considéra réaliste d'espérer qu'aux côtés d'autres langues techniques, notamment l'allemand qui sut conquérir en Irak d'importantes positions, le français retrouverait, outre son prestige culturel de langue des élites artistiques, un rôle plus large d'instrument d'échanges, que ceux-ci soient techniques, touristiques ou commerciaux. Dans cette perspective, le système d'attribution des bourses de la CFP, grâce à la souplesse de ses conditions, permit d'étendre le recrutement à l'enseignement technique irakien durant les années 1960²⁶. La diplomatie d'entreprise épaula, encore une fois, l'action étatique et la devança en finançant, dès les années 1950, la recherche archéologique, vitrine de la science française.

La France bénéficiait, grâce à sa coopération archéologique, de solides atouts et d'une importante source de prestige²⁷. Malgré la rupture diplomatique de 1956 à 1963, sa relation privilégiée avec les grands établissements scientifiques irakiens put être maintenue, facilitant la reprise officielle des relations diplomatiques²⁸. La mission à Bagdad, du 31 octobre au 10 novembre 1964, de Marc Berge, membre de l'Institut français de Damas, témoigna à nouveau de l'importance de la diplomatie archéologique française en Irak²⁹. Ce fut donc sans surprise que la coopération, dans ce domaine, fut la plus rapide à reprendre. Le professeur André Parrot put, grâce à ses relations amicales avec les archéologues irakiens, avancer la procédure nécessaire à la reprise des fouilles de Larsa³⁰. L'autorisation officielle fut rapidement acquise par la suite et une correspondance suivie entre Parrot et le directeur général des Antiquités irakiennes accéléra la reprise de cette activité. Cette coopération archéologique aboutit à la première grande exposition irakienne en France avec la présentation au Louvre des « Trésors du musée de Bagdad » en 1966. Cette opération, menée par Muhammad Nasser, ministre irakien de la Culture, fut un succès auprès du public français et suscita les plus vifs sentiments de satisfaction et de fierté en Irak. La presse irakienne y consacra, sous de larges titres en première page, des comptes-rendus favorables. Fort de ce succès, elle évoqua de plus en plus fréquemment la perspective d'un accord culturel. Différentes dépêches de Jacques Dumarçay montrent que cette action dynamisa les relations franco-irakiennes et qu'elle fut perçue comme le socle d'une ère nouvelle dans les rapports entre les deux pays³¹. Profitant de ce contexte favorable, Charles de Gaulle invita, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition, le chef d'Etat irakien à Paris. Cette proposition fut ressentie à Bagdad comme un geste d'une grande portée symbolique au sortir d'une longue période de rupture totale entre les deux pays. Le dégel franco-irakien revêtit ainsi une ampleur nouvelle et fut favorisée par cette diplomatie archéologique, bien avant que n'éclate la guerre des Six Jours.

Paris utilisa avec succès cette exposition archéologique comme vecteur de diffusion de la technique et de la science française en Irak. A son retour de France, Fayçal al-Waili, directeur général des Antiquités irakiennes, fit part à la presse irakienne de la satisfaction qu'il

²⁶ *Ibid.*, télégramme n°449/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activité culturelle en Irak » du 9 septembre 1964.

²⁷ Abbe Gabrielle et Mathieu Jestin, « Éditorial. L'archéologie à l'aune des relations internationales, XIX^e- XXI^e siècle. Acteurs, échelles, circulations », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 46, n°2, 2017, p. 9-15.

²⁸ Voir chapitre 5.

²⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, télégramme n°560/ACT de Jacques Dumarçay au ministre intitulé « Mission de Marc Berge. Recherches culturelles françaises en Irak » du 10 novembre 1964.

³⁰ *Ibid.*, télégramme n°95/ACT de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport d'activité culturelle » du 12 février 1965 et AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1763, télégramme n°104/RC de Jacques Dumarçay intitulé « Mission archéologique de Larsa » du 8 février 1967.

³¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1763, télégramme n°71/AL de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Exposition archéologique irakienne en France » du 2 février 1966.

avait ressentie en constatant le succès de l'exposition à Paris. Il présenta les dispositions techniques adoptées par les organisateurs français pour présenter les objets d'art au public et souligna que, dès les trois premiers jours de l'exposition, environ 2000 visiteurs y avaient afflué, dépassant toutes les prévisions et obligeant à renouveler le tirage du guide. Face à cette réussite, l'URSS et le Japon exprimèrent le souhait de bénéficier à leur tour d'une étape de cette exposition³². Ce succès dépassa le cadre archéologique. Le service périodique de l'ambassade publia en anglais les *Brèves nouvelles de France* et les *Informations scientifiques* pour nouer des relations avec les principales personnalités universitaires irakiennes et les informer des progrès français. En dehors de ce cercle d'experts, un large public d'étudiants fut aussi touché dans les établissements partenaires, dans des clubs (*Young Men's Christian Association*, Club jéciste des pères Carmes) et par la diffusion des traductions en arabe, aux éditions Oueidat de Beyrouth, de travaux français, notamment le premier volume de *l'Histoire Générale des Civilisations*, collection fondée par Maurice Crouzet, qui rencontra un chaleureux accueil auprès des hauts fonctionnaires et des diverses personnalités auquel il fut remis à titre de cadeau de marque³³. Les contacts entre les milieux universitaires français et irakiens étaient utilisés par le directeur du service de l'Enseignement et des Œuvres pour obtenir la réévaluation des titres universitaires français dans l'enseignement irakien. Soutenue par André Aymard, doyen de la Sorbonne, cette action permit, dès 1963, de replacer le doctorat d'université ès-lettres au dessus du M.A britannique, avec possibilité pour la thèse, à titre individuel et après examen, d'être assimilée à celle des doctorats britanniques et américains³⁴.

En mai 1964, les premiers résultats de cette action s'observaient. Bagdad modifia la liste des compétences exigées en vue de la nomination de hauts fonctionnaires à des postes diplomatiques vacants. Outre certaines conditions générales et l'exigence d'un diplôme d'université, on relève, parmi les qualifications nécessaires, « une bonne connaissance de l'anglais ou du français »³⁵. Cette formulation appelle quelques commentaires. Si la diffusion quasi générale de l'anglais, par son caractère obligatoire dès l'école primaire, laissait entendre que cette mesure ne permettrait sans doute pas à de nombreuses personnalités francophones d'accéder à ces postes, elle confirme néanmoins un certain rétablissement des positions françaises avec la reconnaissance, au moins de principe, du français comme langue de travail des diplomates irakiens. A la rentrée scolaire 1964-65, cette percée se confirma avec la reprise des cours du soir de français, fermés en 1956, par l'école St-Joseph de Bagdad de la mission des Carmes déchaussés de Mésopotamie. Ce nouveau cours rencontra du succès. Dès le 14 octobre, il comptait 93 élèves répartis en deux classes, auxquelles s'ajouta une troisième, à la suite du grand nombre de demandes. Le lien entre cette dynamique et la reconnaissance par Bagdad du français comme langue de travail semble évident. Les étudiants étaient essentiellement des fonctionnaires et des hommes d'affaires qui souhaitaient une brève, mais efficace, initiation à la langue française³⁶. Le succès de ce cours ne se démentit pas. Il fut

³² *Ibid.*, télégramme n°81/AL de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Exposition archéologique irakienne en France » du 9 février 1966.

³³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, télégramme n°449/ACT de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activité culturelle en Irak » du 9 septembre 1964.

³⁴ *Ibid.*, rapport d'activité culturelle de l'attaché culturel en Irak du 15 septembre 1963 au 31 décembre 1963.

³⁵ *Ibid.*, télégramme n°253/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Emploi de la langue française dans la diplomatie irakienne » du 21 mai 1964.

³⁶ *Ibid.*, télégramme n°517/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Cours de français des R.R. P.P. Carmes » du 20 octobre 1964.

renouvelé à la rentrée 1965 avec un effectif de 300 élèves, répartis en quatre classes niveau, et intégra un enseignement de littérature et de civilisation françaises³⁷.

L'ouverture du deuxième Congrès international de la musique arabe à Bagdad, le 28 novembre 1964, confirma le retour du français, qui y fut admis comme langue de travail³⁸. En 1965, André Piettre, secrétaire général du Congrès des économistes de langue française, tenant compte de cet intérêt et souhaitant le renforcer, invita Kheireddine Hassib, président de l'Organisme économique d'Etat et gouverneur de la Banque centrale irakienne, Hassan Thamir, président de l'Association des économistes irakiens, et Jean Ernest, membre du bureau du Plan économique, à participer aux travaux de son congrès à Paris³⁹. Cette participation consolida les relations avec les administrations irakiennes et favorisa la reprise des activités françaises en Irak. Pour parvenir à ce résultat, l'ambassadeur de France utilisa les principaux atouts français, à savoir la diplomatie archéologique et celle de la CFP, avec les interventions directes de l'archéologue Régis Blachère, qui avait déjà joué un rôle déterminant dans la reprise des relations franco-irakiennes lors des cérémonies du millénaire de Bagdad⁴⁰, et de Vincent Labouret, diplomate qui remplaça François de Laboulaye au DRE de la CFP⁴¹. Cette offensive française était facilitée par la politique du président Abdel Salam Aref. L'Irak tendait de plus en plus à préférer une collaboration culturelle multilatérale au recours permanent et exclusif à la langue, à la science et au système administratif anglo-saxon. Dans ces conditions, la place qui pouvait revenir à la France ne semblait pas être négligeable. D'autant plus que l'action étrangère du général de Gaulle constituait un atout plus sûr et durable que les opportunités provisoires ou les engouements passagers qu'un coup d'Etat pouvait faire disparaître⁴². Pour pérenniser cette embellie, deux professeurs certifiés furent détachés au cours du dernier trimestre 1964 pour enseigner le français à l'Institut supérieur des langues étrangères. Ils participèrent à l'élaboration d'un nouveau programme pour la licence de langue française et leurs cours touchèrent un effectif d'environ 175 étudiants⁴³. Le mouvement de reconquête culturelle était donc déjà bien lancé avant la guerre des Six Jours. Celle-ci n'entraîna pas une rupture, mais simplement une accélération du processus.

Le cas irakien n'était pas exceptionnel. Les relations entre Paris et Riyad, rompues en 1956, furent rétablies dès novembre 1962. Dès lors, le gouvernement saoudien manifesta un intérêt certain pour le concours technique et l'assistance culturelle de la France. A la reprise des relations diplomatiques, le ministère saoudien de l'Education décida la mise en œuvre d'un plan pour le développement de l'enseignement technique. Le directeur général de l'enseignement technique se rendit en Italie, en Allemagne et en France, afin de déterminer avec quels Etats européens une coopération serait possible. À la suite de ses suggestions et à la lumière des études réalisées par le ministère de l'Education, des experts de ces trois pays avaient été invités en Arabie saoudite afin d'étudier ce projet, de le réaliser et de faire

³⁷ *Ibid.*, télégramme n°280/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Cours de français des Pères Carmes » du 14 mai 1965.

³⁸ *Ibid.*, télégramme n°617/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Deuxième congrès de la musique arabe à Bagdad » du 8 décembre 1964.

³⁹ *Ibid.*, télégramme n°133/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Congrès des économistes de langue française » du 6 mars 1965.

⁴⁰ Voir chapitre 5.

⁴¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Irak, 880, télégramme n°221 de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, à l'Administration centrale du 3 mai 1965.

⁴² *Ibid.*, télégramme n°449/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activité culturelle en Irak » du 9 septembre 1964.

⁴³ *Ibid.*, télégramme n°95/ACT de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport d'activité culturelle » du 12 février 1965.

connaître leurs possibilités de participation. Ainsi, dans ce domaine de première importance, la France était engagée dans une compétition avec la coopération proposée aux Saoudiens par la RFA et l'Italie⁴⁴. Dans son plan de rénovation et de réforme de l'enseignement technique, le ministère de l'Education procéda à une attribution théorique des établissements. L'institut pilote d'Al Hofouf était attribué aux experts allemands, dont le nombre limité obligea les Saoudiens à les concentrer dans un seul établissement. L'institut technique Royal était accordé à l'Italie car il disposait de matériels italiens. Enfin, pour donner suite au désir, formulé par Paris, d'élargir le champ d'action de la coopération franco-saoudienne, la France obtint la région occidentale, incluant Djeddah et La Mecque, et le secteur de Damman, deux des plus importantes régions industrielles du royaume. D'autre part, un expert français, spécialisé dans l'élaboration des programmes scolaires, était envoyé à la direction générale de l'Enseignement technique saoudien en vue d'émettre des suggestions relatives aux programmes scolaires et à la progression des études⁴⁵. L'intérêt saoudien aboutit à la signature d'un accord de coopération culturelle et technique en juillet 1963. En vertu de cet accord, la France accueillit des dizaines de futurs professeurs d'enseignement technique et une soixantaine de boursiers, détacha des professeurs dans des collèges techniques saoudiens et fonda des centres audiovisuels d'enseignement du français à Riyad et à Djeddah.

Néanmoins, cet engouement ne doit pas masquer la faiblesse des moyens français. Faute de financement, il fallut attendre 1968 pour qu'un attaché culturel soit nommé sur place⁴⁶. La guerre des Six Jours eut le mérite d'attirer l'attention vers cette région et d'y dégager des financements supplémentaires. D'une façon générale, la nouvelle conjoncture post-1967 permit d'accroître les moyens sans remise en cause de la politique menée. L'augmentation était nette pour les bourses et les opérations de coopération technique. Le nombre des boursiers au Moyen-Orient passa de 600 en 1965 à 1000 en 1968. Le budget des opérations de coopération technique passa de 3 MF en 1967 à 13 MF en 1969. Cet effort restait, toutefois, limité dans la mesure où la part des crédits consacrée au Moyen-Orient demeurait relativement faible. Les crédits affectés à cette région ne représentaient en 1968 que 6% du total des crédits de coopération technique et 5% des crédits culturels. La même année, le Moyen-Orient disposait de 8% des bourses accordées par le ministère, de 4% des experts de coopération technique et de 2% des enseignants. Au surplus, ces pourcentages, déjà modestes, ne prennent toute leur signification que si l'on considère que les crédits et personnels supplémentaires avaient été surtout accordés à un petit nombre de pays. Le solde, réparti entre les autres pays, revêt, en définitive, la forme d'un simple saupoudrage. Cette concentration des moyens fit que trois pays recevaient 80% des crédits : le Liban (40%), la RAU (20 %) et l'Iran (20%)⁴⁷. Malgré cette croissance limitée des crédits, la diplomatie culturelle française opéra une diversification de ses partenaires marquée par un redéploiement régional et par la signature d'un nombre important d'accords de coopération culturelle. La France en signa avec l'Arabie saoudite en 1963, la Jordanie en 1965, l'Iran en 1967, la RAU en 1968, le Koweït et l'Irak en 1969. L'effort de prospection français connut des réussites mais ne masquait pas le caractère limité revêtu par ce redéploiement et l'inadaptation des moyens utilisés par rapport aux ambitions affichées par le régime gaulliste.

⁴⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1714, télégramme n°86/ACT de Pierre Revol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Coopération technique avec l'Arabie saoudite » du 1^{er} mars 1967.

⁴⁵ *Ibid.*, aide mémoire n°2 d'octobre 1970.

⁴⁶ *Ibid.*, 1714, note de la sous direction du Levant intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 14 janvier 1968.

⁴⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, bilan non daté de la politique culturelle, scientifique et technique de la France avec les pays du Moyen-Orient

Malgré cette faiblesse financière, la France sut s'adapter et en faire une force. L'étude de sa coopération technique montre que des moyens réduits pouvaient être mieux adaptés et plus efficaces dans le Golfe. Comparées à l'importance des besoins, les interventions techniques n'engageaient que des crédits restreints. Paris consacrait autant à la Tunisie qu'à l'ensemble des pays du Moyen-Orient⁴⁸. Toutefois, la coopération technique fut un pilier de la percée française. Elle géra efficacement ses moyens en optant pour des orientations sectorielles et en sélectionnant ses actions. A la différence des postes mieux dotés, qui pouvaient multiplier les projets, les conseillers culturels et techniques dans le Golfe, secondés par les conseillers économiques, faisaient preuve d'une grande rigueur dans le choix des opérations pour s'assurer de leurs intérêts à long terme et pour ne garder que les projets les plus porteurs. Ce mécanisme s'observe lors des négociations pour la construction de la poudrerie de Partchin en Iran. Les autorités iraniennes réclamèrent le soutien de Paris qui envoya en Iran un ingénieur, conseiller en organisation, et des techniciens pour s'assurer de la solidité du projet. Les Français voyaient des risques dans ce projet dirigé par le commandant Echkevari. Ce dernier était un officier iranien dont la valeur était reconnue par Paris, mais qui cumulait deux fonctions : adjoint de l'amiral Raafat et responsable des approvisionnements de Partchin. Il était débordé par ses tâches courantes, ce qui posait des problèmes d'organisation pouvant remettre en cause la rentabilité du projet. Le fonctionnement du site inquiétait les Français qui, comparé à d'autres administrations iraniennes, semblait particulièrement mauvais⁴⁹. Paris réclama donc des améliorations avant de valider sa participation.

En dépit de l'intérêt financier évident que présentait ce projet, les Français firent preuve, tout au long des négociations, d'une grande rigueur. Les services du Quai d'Orsay et de l'ambassade prirent le temps de faire avancer le projet sans se précipiter en exigeant tous les éléments techniques, en assurant directement les discussions, du projet au contrat, et en contrôlant la préparation des travaux de génie civil. Cette action intense était jugée indispensable à l'aboutissement de l'affaire, compte tenu des risques. Suivant cette logique, Paris détacha sur place un ingénieur des Poudres qui fut encouragé à faire preuve à la fois d'une grande diplomatie et d'une non moins grande fermeté, de façon à s'imposer vis-à-vis des Iraniens. Pour faciliter son travail, l'ambassade exigea, dès le départ, que tout soit mis en œuvre pour faciliter l'exécution de ses décisions. A ce strict contrôle technique, les Français exigèrent également d'inclure la poudrerie dans un projet de développement plus large. Ils attendirent les conclusions d'un rapport de l'organisation du Plan, le 18 mai 1965, démontrant que la poudrerie présentait une importance majeure pour le développement économique de l'Iran, avant de confirmer la participation française à ce projet qui devint le plus gros contrat de la décennie dans le domaine militaire⁵⁰. Ils poussèrent les Iraniens à modifier leur projet initial afin qu'il présente également pour l'économie iranienne une utilité dans le secteur minier et des grands travaux et pas seulement militaire afin de s'assurer de sa rentabilité à long terme.

Avec cet exemple, on observe que la contrainte financière poussa les Français à plus d'efficacité, allant jusqu'à analyser la « rentabilité » des projets, terme très peu utilisé par les diplomates de l'époque, ce qui explique leur réussite en dépit de moyens limités. Pour être efficaces, les représentants français devaient avoir une conception d'ensemble de ce que le pays hôte souhaitait réaliser et suivre régulièrement l'évolution des projets fixés par l'organisme national du Plan pour prendre les mesures nécessaires. Une coopération plus

⁴⁸ *Ibidem*.

⁴⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 26, rapport de mission en Iran de l'ingénieur en chef Parenteau du 11 septembre au 3 octobre 1964.

⁵⁰ *Ibid.*, télégramme n°870-71 de l'ambassade de France en Iran du 9 octobre 1965.

approfondie vit ainsi le jour avec des échanges réguliers pilotés par les conseillers culturels et techniques. Faute de moyens suffisants, ils ne pouvaient que rarement créer des institutions françaises en raison des dépenses très lourdes qu'elles génèrent. Cette contrainte les poussa à s'adapter et à trouver des solutions innovantes pour créer des opérations intéressantes tenant compte de leurs moyens limités. Ainsi, les universités et établissements hospitaliers, auxquels la France participait, n'étaient plus des établissements français, mais des organismes franco-étrangers ou étrangers à participation française, permettant de partager les coûts⁵¹. Compte tenu de l'intérêt particulier que les Etats arabes manifestaient pour la coopération technique française et de la contrainte financière, la France développa cette forme d'intervention et privilégia les opérations de formation professionnelle et de développement économique. Ses actions de formation se concentrèrent dans les secteurs économiques et scientifiques dominants, en particulier l'agriculture, le pétrole, la radiotélévision, et sur les nouvelles élites, notamment militaires, dont dépendait en partie l'avenir de ces pays et les futurs achats d'armements. De façon générale, la participation française était réservée aux projets qui pouvaient concourir à la promotion des exportations françaises. Cette orientation sectorielle évita les écueils sur lesquels la coopération française butait en Afrique du Nord, les interventions se concentrant dans les domaines de la formation technique et du développement économique et évitant les opérations d'assistance. Ainsi, la diplomatie culturelle facilita la percée économique française dans le golfe Arabo-Persique.

La diplomatie culturelle au service du « *made in France* » et des grands contrats

Loin d'inquiéter ou de ralentir les exportations françaises, la rigueur des conseillers culturels et techniques contribua à renforcer la présence économique française dans le Golfe en démontrant son sérieux. En Iran, alors même que la France négociait des conditions strictes pour sa participation à la poudrerie Partchin, plusieurs contrats militaires étaient en discussion. Dès 1964, l'attaché militaire à Téhéran eut des conversations avec l'état-major iranien au sujet de commandes de matériels militaires français pour compléter la coopération militaire initiée à Partchin. Une première commande de missiles sol-sol antichars permit l'ouverture de discussions pour la vente des chars de combat français *AMX 30* et *AMX 13*⁵². Toutefois, le Chah, qui suivait les questions d'armement, freina les discussions car il trouvait les prix français trop élevés. Il indiqua que, dans ce domaine où la compétition était très serrée, le succès final dépendrait des conditions que Paris serait en mesure d'offrir. C'est ainsi que la France, pénalisée par sa faible compétitivité-prix, proposa des services techniques en jouant sur la qualité de la coopération culturelle franco-iraniennne. Dans cette optique, un accord, conclu en avril 1964, confiait aux Français le rôle d'ingénieur-conseil de l'état-major iranien et prévoyait que l'Ecole supérieure des poudres réserve des places pour des stagiaires iraniens⁵³. Dans ces conditions, les demandes iraniennes étaient étudiées avec plus d'attention et associaient directement l'attaché militaire et le conseiller culturel et technique. Cette solution apportait une réponse rapide et efficace aux demandes iraniennes, afin de ne pas perdre un marché prometteur. Ce choix était facilité par le contexte qui offrait l'occasion à la France de prendre en Iran une place importante dans un secteur réservé à peu près exclusivement aux Américains. En effet, en 1963, les Etats-Unis annoncèrent leur intention de

⁵¹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 1995, compte-rendu de la réunion régionale des conseillers et attachés culturels du Moyen-Orient tenue à Téhéran les 3 et 4 février 1972.

⁵² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 26, note de la DAEF intitulée « Achat de missiles par l'Iran » du 3 septembre 1964.

⁵³ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Fourniture d'armement à l'Iran » du 12 juin 1964.

réduire considérablement l'aide qu'ils fournissaient à l'Iran⁵⁴. À la suite de cette décision, le Chah déclara vouloir diversifier les sources d'approvisionnement de son armée en matériel de guerre, afin d'échapper aux critiques de ceux qui reprochaient une trop grande dépendance à l'égard des Etats-Unis. A cet égard, le voyage du général de Gaulle en Iran, en octobre 1963, arriva au bon moment et contribua à inciter le Chah à se tourner vers Paris. La France put ainsi mieux se positionner par rapport à ses partenaires. Dès la fin de l'année 1963, le Chah l'informa de l'effort d'armement qu'il comptait mener et qui ne fut officialisé qu'en novembre 1965, après un vote de la Chambre des députés et du Sénat⁵⁵. Ce choix commercial était d'autant plus déterminant qu'aux contraintes budgétaires s'ajoutait le manque de techniciens. Si le développement des actions de coopération s'appuyait sur le désir manifeste de plusieurs pays de faire appel aux experts, aux techniques et aux moyens de formation français pour sortir du monopole anglo-saxon, cette demande ne tenait pas compte des capacités françaises, qui ne pouvaient pas satisfaire l'ensemble des demandes, même si la France en avait les moyens financiers. Paris peinait à trouver un nombre suffisant d'experts disposés à effectuer des missions permanentes dans le Golfe. Il ne s'agissait plus, comme dans les années 1950, d'un problème de rémunération, les salaires proposés étant relativement attractifs contrairement aux années 1950, mais d'un manque de techniciens qualifiés face à l'explosion des demandes. En dépit du concours apporté par de jeunes ingénieurs, économistes et médecins, qui effectuaient leurs obligations militaires dans le cadre du service de la Coopération, cette pénurie était particulièrement marquée dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technique et de la planification où il n'était pas possible de répondre à toutes les demandes qui intéressaient le Quai d'Orsay. Un second obstacle au développement de ces actions résultait de l'insuffisance des personnels dont disposaient les conseillers culturels, alors qu'ils devaient faire face à des tâches accrues sans augmentation de budget. A partir de 1966, une aide leur fut apportée par le détachement en Syrie, en RAU, en Arabie saoudite et en Iran d'élèves de l'ENA et du Centre national d'études judiciaires qui effectuaient leur service national au titre de la Coopération⁵⁶. Mais ces moyens supplémentaires ne compensaient pas la nécessité de nommer des attachés de coopération technique, auprès de plusieurs postes, en soutien de l'attaché culturel, comme ce fut le cas au Liban et en Iran.

Sans surprise, les moyens humains étaient affectés principalement vers les projets qui semblaient les plus rentables, comme le montre l'exemple saoudien. La coopération technique se développa avec la signature, le 7 juillet 1963, d'un accord de coopération culturelle et technique. Deux commissions mixtes s'étaient tenues à Djeddah en 1964, puis à Paris en 1966, au cours desquelles les demandes saoudiennes furent examinées. Faute de moyens, l'action française s'exerça en priorité dans le domaine de l'enseignement technique. A la suite de missions exploratoires, une mission permanente de huit professeurs fut envoyée en Arabie saoudite en février 1967 pour réorganiser l'Institut pilote d'enseignement technique de Djeddah. Paris bénéficia du soutien des entreprises de la Fédération des industries mécaniques et transformatrices de métaux qui fournirent le matériel pédagogique à la mission et établirent le devis pour l'installation du nouvel institut⁵⁷. Comme en Irak, avec la CFP, les entreprises jouèrent un rôle important dans la pénétration française en prenant partiellement en charge les frais de la diplomatie culturelle. Mais, contrairement à la CFP, on ne peut pas parler ici d'une

⁵⁴ Helmut Richards, « America's Shah Shahanshah's Iran », *MERIP Reports*, no. 40, 1975, p. 3-26.

⁵⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 26, télégramme de Francis Grangette, conseiller commercial en Iran, au ministre des Finances intitulé « Vente de matériel d'armement à l'Iran » du 24 décembre 1965.

⁵⁶ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la direction générale de la Coopération technique intitulée « De la coopération technique française au Moyen-Orient » du 26 avril 1967.

⁵⁷ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1714, note intitulée « Coopération technique franco-saoudienne » du 5 janvier 1968.

diplomatie d'entreprise. En effet, il ne s'agit pas d'une action durable, organisée par un service des Relations extérieures, mais d'une réponse ponctuelle, liée à un manque de moyens, pouvant favoriser l'implantation locale de ces entreprises. Elle prit seulement la forme d'envois de fonds, mais ne comporta aucune stratégie culturelle, celle-ci étant laissée à la charge du Quai d'Orsay. Pour autant, bien qu'il ne s'agisse pas d'une diplomatie d'entreprise, cette aide financière fut déterminante. Sans elle, cette mission n'aurait pas été permise. Or, ses effets bénéfiques furent notables. Elle structura et organisa l'action française à l'échelle du royaume, faute de conseiller culturel présent sur place. En 1968, le directeur de la mission fut nommé conseiller du directeur de l'Enseignement technique à Riyad, permettant une meilleure concertation et planification de l'action française avec les autorités saoudiennes⁵⁸.

Limitée dans ses moyens, l'assistance technique se focalisa sur les prestations de services. Grâce à ce soutien, six firmes françaises s'imposèrent face à une rude concurrence et vendirent leurs services à l'Arabie saoudite, diffusant la technique française. La SOGREAH signa, entre 1965 et 1967, une série de contrats qui englobaient la recherche d'eau, le développement agricole d'une région de 200.000 km², bordant la mer Rouge et la supervision des travaux d'adduction d'eau pour 6 M\$⁵⁹. Le BRGM se vit confier l'inventaire géologique d'une partie du pays en 1965, générant des transferts financiers vers la France de 800.000 \$ par an. Manurhin-Hotchkiss Brandt, qui construisait aux environs de Riyad une usine d'armes légères, fut chargé de fournir les prestations nécessaires à l'exploitation du site dans le cadre d'un contrat d'assistance technique de 1967 à 1969, qui fut renouvelé pour une durée de deux ans. Durant cette période, Manurhin employa sur place près de 150 techniciens français⁶⁰. Enfin, la SOFMA, fournisseur des blindés et véhicules de combat livrés à l'armée saoudienne, assura la formation du personnel de conduite et d'entretien. Les quatre contrats de services mentionnés ci-dessus rapportèrent 4 M\$ en 1969⁶¹. Les relations créées par la SOFMA furent déterminantes pour l'avenir de la coopération militaire franco-saoudienne puisqu'elles attirèrent l'attention des services officiels sur la nécessité d'interventions politiques en Arabie saoudite, au niveau le plus élevé possible, afin de contrebalancer l'influence anglo-saxonne. Ainsi, si de 1964 à juin 1966 les efforts de SOFMA, afin que la France participe à la réorganisation de l'armée de terre saoudienne, furent constants, l'entreprise rendit régulièrement compte de son travail au ministère des Armées et put compter sur un important soutien étatique, marqué par les missions successives de l'ambassadeur Chauvel en février, de l'ingénieur général Francillon en juin et du ministre de Chambrun en novembre 1966⁶².

Pour compléter cette aide, l'entreprise recourut aux principaux intermédiaires saoudiens dans les affaires d'armements, Adnan Khashoggi, « l'émir des canons »⁶³, Akram Ojjeh et Ghaith Pharaon, qui restèrent en place jusqu'aux années 1970-1980. En mai 1966, la délégation ministérielle pour l'armement incita la SOFMA à faire appel à Akram Ojjeh, syrien d'éducation française et agent du prince Kamal Adam, beau-frère du roi Fayçal. Ses rapports avec les milieux officiels français étaient déjà anciens puisqu'il avait été fait commandeur de

⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁹ AHT 90.4/3, note anonyme intitulée « M. de Chambrun à Ryad : campagne économique au Moyen Orient » de novembre 1966.

⁶⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1714, note de la sous direction du Levant intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 14 janvier 1968.

⁶¹ *Ibid.*, télégramme n°126 du conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient intitulé « Arabie saoudite - Evolution des flux financiers entre la France et l'Arabie saoudite » du 10 avril 1969.

⁶² *Ibid.*, fiche concernant les négociations avec l'Arabie saoudite du 2 février 1967.

⁶³ Jean Guisnel, *Armes de corruption massive : secrets et combines des marchands de canons*, Paris, La Découverte, 2011, p. 24-27.

la légion d'honneur par Vincent Auriol⁶⁴. Il cherchait à devenir, depuis le début de l'année 1966, le transitaire unique pour toutes les affaires d'Arabie saoudite. Parmi ses collaborateurs, on trouvait Ghaith Pharaon⁶⁵, fils de l'ancien ambassadeur à Paris, Rachad Pharaon, qui avait joué un rôle déterminant dans les relations franco-saoudiennes et restait l'un des principaux conseillers du roi⁶⁶. Grâce à son réseau, Akram Ojje devint le correspondant de plusieurs maisons françaises. Son influence ne cessa de se renforcer dans les décennies suivantes et il contribua au développement des investissements saoudiens en France. Son activité était fondée sur la confiance. D'une part, avec les princes saoudiens qui l'utilisaient comme prête-nom et, d'autre part, avec les dirigeants des entreprises qu'il introduisait en Arabie saoudite. Les premiers lui permettaient d'exercer sur les seconds les prérogatives de leur puissance⁶⁷. Pour créer un écran de fumée sur les affaires princières en France, Akram Ojje créa, en 1977, un outil efficace : le groupe TAG (Techniques d'avant-garde) constitué d'une quarantaine de sociétés liées entre elles. TAG intervenait directement dans les contrats d'Etat à Etat, le placement des capitaux saoudiens et la négociation des marchés d'Etat saoudiens. Il était secondé par le groupe Redec de Ghaith Pharaon, qui avait les mêmes objectifs. Ces deux groupes multiplièrent les prises de participations minoritaires dans des entreprises françaises de renom comme Dumez, le Crédit Commercial de France, les Lignes télégraphiques et Téléphoniques du groupe Thomson, SPIE-Batignolles, BSN-Gervais Danone⁶⁸. Son rôle était officiel, puisque Ojje était chef de mission d'achat du ministère de la Défense et TAG le support logistique de cette mission.

Si Akram Ojje joua un rôle clé dans ces négociations, les archives de la CFP permettent de mettre en avant, derrière lui, Adnan Khashoggi. Supérieur d'Akram Ojje de 1965 à 1974, Adnan Khashoggi était alors l'intermédiaire exclusif pour les ventes d'armes françaises en Arabie saoudite. Son entreprise, *Triad International*, servit de modèle à la constitution de TAG, d'autant plus qu'Akram Ojje était le directeur du groupe en France jusqu'en 1974. C'est à ce poste que ce dernier noua des relations étroites avec Gérard Cauvin, vice-président de Thomson-CSF et Hugues de l'Estoile, ingénieur général de l'armement. Grâce à eux, Akram Ojje s'initia aux rouages complexes de l'administration et des sociétés françaises⁶⁹. Néanmoins, il restait l'employé d'Adnan Khashoggi, ce qui explique pourquoi la SOFMA reporta sur ce dernier la commission sur la vente de ses blindés⁷⁰. Après cette vente, la SOFMA devint une société de services assurant la formation technique du personnel de conduite et d'entretien, confirmant le rôle déterminant, en sus des intermédiaires saoudiens, de la coopération technique. Dès 1968, des officiers des forces blindées de l'armée saoudienne se rendirent à Paris pour effectuer des stages à l'école des forces blindées de Saumur dans le cadre de cette politique de coopération militaire⁷¹.

Deux autres sociétés françaises louaient leurs services dans le cadre de sociétés mixtes franco-saoudiennes. C'est ainsi qu'en 1964, Petromin, l'entreprise nationale saoudienne des

⁶⁴ AHT 1 SG 35, note de la CFP du 16 mai 1978.

⁶⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1714, note confidentielle non datée relative à Akram Ojje.

⁶⁶ Augustin Rose, *Le pays des Lumières et la « Dictature protégée ». La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973)*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2017, p. 57-60.

⁶⁷ AHT 1 SG 35, note de la CFP du 16 mai 1978.

⁶⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 17, note de synthèse de la Direction du Trésor intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 15 septembre 1981.

⁶⁹ AHT 1 SG 35, note de la CFP du 16 mai 1978.

⁷⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1714, fiche concernant les négociations avec l'Arabie saoudite du 2 février 1967.

⁷¹ *Ibid.*, télégramme n°439 de l'ambassade de France à Djeddah du 22 septembre 1968.

pétroles, créa l'*Arabian Drilling Company* avec les compagnies françaises FOREX et Languedocienne des forages. S'intéressant à la technique des forages en mer, l'*Arabian Drilling* fit appel à la main-d'œuvre spécialisée française, ce qui permit la diffusion du savoir-faire français dans un secteur dominé par les Américains. Grâce à leurs actions, Petromin s'associa avec la Compagnie générale de géophysique pour créer la société Argas, spécialisée dans la prospection et l'exploration des ressources naturelles, en 1966. Cette société prospéra et élargit ses activités dans différents pays du Golfe, employant plus de 300 personnes, dont des techniciens français, en 1969⁷².

Le lien étroit entre la diplomatie culturelle et économique était rendu nécessaire par la faiblesse des moyens humains et financiers par rapport à la demande, mais il était aussi explicite dans les accords de coopération technique et scientifique avec le rôle joué par les fonctionnaires du ministère des Finances dans les négociations. L'accord franco-iranien du 27 décembre 1967 renforça le rôle privilégié accordé à l'Iran grâce à l'action du Quai Branly. Mis à part le cas particulier que constituait l'assistance technique fournie aux Etats d'Afrique du Nord et à ceux de l'ancienne Indochine, l'Iran était le plus important bénéficiaire de la coopération technique française⁷³. Les programmes d'intervention menés au profit de ce pays atteignaient un niveau élevé, ainsi qu'en témoignent le nombre d'experts envoyés en 1967 (90 au titre du ministère des Affaires étrangères et 30 au titre du ministère de l'Economie) et le nombre d'étudiants-stagiaires venus en France avec une bourse du gouvernement français (180 pour le ministère des Affaires étrangères et 80 pour le ministère de l'Economie). Cette opération reposait sur l'action culturelle qui s'exerçait aussi bien sur place, par la participation d'experts français au fonctionnement d'organismes techniques, de centres de recherches et d'établissements d'enseignement, qu'en France, où des programmes d'accueil étaient organisés pour les étudiants-stagiaires iraniens venus poursuivre des études supérieures ou se spécialiser dans diverses techniques administratives, médicales, agronomiques et scientifiques⁷⁴. Cette aide, qui se traduisit par l'envoi d'experts permanents et l'organisation de missions de consultation, s'exerça dans plusieurs domaines, notamment dans ceux de l'agriculture, de la télévision et des télécommunications. Dans le secteur agricole, les actions françaises se focalisèrent sur la recherche et la vulgarisation. Elles portèrent sur le développement de la culture du coton et étaient assurées par le concours de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT) et de l'Institut de recherche sur le coton et les textiles exotiques (IRCT). D'autre part, un important programme de coopération était établi par le ministère français de l'Agriculture avec l'Institut des Sérums et Vaccins Razi de Téhéran dans le cadre des actions poursuivies au sein de l'Office international des épizooties. Avec le concours des techniciens français, l'Iran devint l'un des premiers centres de production de vaccins destinés à la lutte contre les épizooties⁷⁵. La France participa également, à partir de 1964, à une opération de réadaptation professionnelle des lépreux à laquelle le gouvernement iranien attachait une importance particulière.

Cette coopération intense favorisa les achats en France de médicaments et de matériels médicaux et agricoles, dont la promotion avait été faite par les techniciens français détachés en Iran dans le cadre de ces programmes. Durant toute la décennie 1960, la diplomatie culturelle française accentua son tournant technique de la fin des années 1950 avec des

⁷² *Ibid.*, télégramme n°126 du conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient intitulé « Arabie saoudite - Evolution des flux financiers entre la France et l'Arabie saoudite » du 10 avril 1969.

⁷³ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1728, télégramme n°1814/AL de Renaud Sivan au ministre intitulé « Des traités et accords bilatéraux actuellement en vigueur » du 24 octobre 1968.

⁷⁴ *Ibid.*, note de la direction de la Coopération technique intitulée « Coopération avec l'Iran » du 9 avril 1968.

⁷⁵ *Ibid.*, note intitulée « Assistance opérationnelle » de 1968.

conséquences commerciales directes sur les achats en France. Elle devint un outil publicitaire assurant la promotion des produits français. Cette promotion était assurée dans les facultés de Téhéran, de Tabriz de Meched et d'Ispahan, où des Français étaient chargés de cours et de travaux pratiques pour les futurs cadres techniques. Une coopération directe entre les écoles françaises et iraniennes se développa pour encourager ces relations. C'est ainsi que les sections du Bâtiment et de l'Electricité de l'institut Polytechnique de Téhéran furent jumelées respectivement avec l'Ecole nationale d'ingénieurs de Strasbourg et l'Ecole nationale supérieure d'électronique et d'hydraulique de Toulouse, qui apportèrent leur concours au fonctionnement des laboratoires iraniens par la fourniture de matériels français sur lesquels travaillaient les étudiants. Des entreprises françaises encouragèrent ces liens. En dehors de la CFP, il convient de signaler le concours apporté par EDF à la création et au fonctionnement d'un Centre de formation professionnelle pour les métiers de l'électricité à Téhéran qui utilisait des méthodes et du matériel français. Au total, une cinquantaine d'établissements d'enseignement et d'organismes bénéficiaient de l'aide française en Iran en 1968⁷⁶. L'ampleur de cette action s'explique par la participation substantielle des Iraniens à la rémunération des experts français, permettant un accroissement de la coopération technique. De plus, malgré l'aide financière iranienne, Paris évita une trop grande dispersion de son action et se focalisa sur les secteurs les plus intéressants pour les exportations françaises.

La coopération établie avec le ministère iranien de l'Information avec le concours de l'ORTF aboutit à la création d'une télévision d'Etat et à la mise en service, au mois d'octobre 1966, du Centre de la télévision nationale iranienne. Les reportages sur les cérémonies du couronnement du Chah, en octobre 1967, constituèrent l'aboutissement de cette coopération. La participation française, qui se manifesta par l'envoi de nombreuses missions d'experts et plusieurs dons de matériel, était complétée par l'accueil de techniciens de la télévision iranienne qui suivirent les cours du centre de formation professionnelle de l'ORTF. Cette action culturelle habitua les Iraniens aux techniques et aux matériels français, ce qui facilita les prolongements commerciaux, notamment avec l'obtention d'un important marché de fourniture de matériel de télévision au gouvernement iranien pour 41 MF⁷⁷. Une stratégie semblable fut appliquée pour regagner le marché irakien. Depuis la réouverture de l'ambassade en 1963 et jusqu'en 1968, la coopération technique resta limitée en Irak, surtout en comparaison avec son voisin iranien. La position française lors de la guerre des Six Jours fut, dans ce pays, un puissant accélérateur et permit un rattrapage rapide. Se détournant de l'aide technique américaine, britannique et allemande, Bagdad chercha de nouveaux partenaires soutenant la cause arabe. Avec l'URSS, la France fut le principal bénéficiaire de cette politique. A partir de 1969, les actions de coopération se diversifièrent et se multiplièrent, permettant un développement rapide des relations commerciales franco-irakiennes. Les services de Coopération technique du ministère des Affaires étrangères et de l'Economie et des Finances agirent de concert par l'entremise de l'Association pour l'organisation des missions de coopération technique (ASMIC), association encadrant l'envoi de missions d'experts français, le développement de centres de formation à l'étranger et l'aide au développement de l'ingénierie française à l'étranger⁷⁸. Ainsi en 1969 et en 1970, 6 candidats participèrent à des sessions d'études spécialisées et 21 stages d'accueil furent organisés grâce à l'aide matérielle des exportateurs intéressés à ce marché⁷⁹.

⁷⁶ *Ibid.*, note intitulée « Enseignement supérieur, technique et professionnel » d'avril 1968.

⁷⁷ *Ibid.*, note de la direction de la Coopération technique intitulée « Coopération avec l'Iran » du 9 avril 1968.

⁷⁸ Laurence Badel, *op. cit.*, 2010, p. 223.

⁷⁹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1739, bulletin mensuel des services d'expansion économique de l'ambassade de France en Irak d'octobre 1970.

Ainsi, durant les années 1960, la France développa dans le golfe Arabo-Persique des outils efficaces pour promouvoir sa présence en se reposant sur une action culturelle tournée vers l'envoi de techniciens et d'experts pour promouvoir les produits et le savoir-faire français. La réussite de cette diplomatie, mêlant le culturel et l'économique, fut telle que ce modèle fut imité par plusieurs puissances. Ainsi, après le premier choc pétrolier, la diplomatie économique indienne dans le Golfe se restructura sur le modèle français par l'envoi de techniciens indiens⁸⁰. La France, qui peinait à assurer sa simple présence, devint en moins d'une décennie un modèle suivi, témoignant ainsi de son influence dans cette région après plusieurs années d'absence. Ce passage de la présence vers l'influence était également attesté par la percée économique qu'elle réalisa et qui était la finalité de son action culturelle.

L'expansion économique française dans le golfe Arabo-Persique : une omniprésence étatique discutable

Insister sur la rupture créée par la guerre des Six Jours tend à présenter la décision politique du général de Gaulle comme le principal facteur de causalité du succès français dans le Golfe. Selon cette approche, la politique de « grandeur »⁸¹ gaullienne aurait permis l'expansion économique française. Or, nous avons vu que les outils de cette percée avaient été créés et mis en place avant 1967. Il convient donc de s'interroger sur la place de l'Etat gaullien dans la percée économique française de la fin des années 1960.

La modernisation des structures parapubliques héritées de la IV^e République

A partir de 1967, l'implantation économique de la France dans les pays du Moyen-Orient connut un développement sensible. Il serait tentant d'y voir seulement une conséquence de la guerre des Six Jours. Les statistiques commerciales peuvent le laisser penser. En effet, les exportations françaises, qui y atteignaient un montant de 1034 MF en 1966, s'élevèrent à 2486 MF en 1970. En dehors des exportations, il faut ajouter les revenus dégagés par les nombreuses participations françaises à l'équipement des pays du Golfe. Parmi les opérations les plus importantes dont la mise en œuvre fut confiée à l'industrie française, on peut citer l'installation de cinq unités de dessalement d'eau de mer à Koweït (106 MF), la construction et l'équipement d'un barrage sur le Karoun en Iran (430 MF), l'équipement d'une chaîne de montage de véhicules en Irak (300 MF) ou la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer au Qatar (36 MF)⁸². Néanmoins, ces chiffres ne sont que l'aboutissement de la diplomatie économique des années 1950, interrompue par les événements de Suez. L'action française des années 1960 s'inscrivait dans la continuation des succès rencontrés par Jean Rondot à travers le CDS, la CIFMO et le CNPF. Le CNPF réactiva son Comité d'études pour le Moyen-Orient, créé à l'initiative de Jean Rondot, pour promouvoir le développement des relations économiques et commerciales entre la France et les pays du Golfe. Cet organisme, en liaison avec le CNCE, organisait des missions d'information et d'études⁸³. Il joua ce rôle déterminant lorsque Paris remit en place son action auprès des industriels et commerçants

⁸⁰ Laurence Badel, « Chapitre 14. Diplomatie économique, diplomatie d'entreprise » dans Thierry Balzacq et al. (dir.), *Manuel de diplomatie*. Paris, Presses de Sciences Po, « Relations internationales », 2018, p. 253.

⁸¹ Maurice Vaisse, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998.

⁸² AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, note de la DAEF intitulée « Implantation économique française au Moyen-Orient » du 9 juin 1971.

⁸³ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la direction de la DAEF intitulée « Questions économiques et commerciales : moyens d'action à l'échelon métropolitain » d'avril 1967.

français pour leur faire reprendre conscience de l'intérêt que présentaient ces pays et les rassurer. Reprenant les projets du CNPF de 1954⁸⁴, le Quai d'Orsay réalisa une opération marketing pour refaire connaître les produits français dans le Golfe par une politique de présence dans les foires et expositions commerciales soutenue par le secrétaire d'Etat au Commerce, Charles de Chambrun, qui porta particulièrement ses fruits au Koweït et en Arabie saoudite⁸⁵. Charles de Chambrun reprit et développa le modèle d'expansion développé en Iran à la fin des années 1950 en lui donnant une large publicité. En décembre 1966, il déclara au *Monde* « vouloir développer l'esprit marchand en France »⁸⁶. Il incarna parfaitement ce volontarisme commercial gaullien et le rôle central de l'Etat pour épauler les entreprises dans le Golfe afin de diminuer le déséquilibre de la balance commerciale française. Pour y parvenir, il lui semblait primordial que la France fasse d'abord connaître son industrie et sa technique pour que ses exportations puissent se développer davantage et de façon pérenne au sein d'une âpre concurrence internationale. Ce fait explique aussi bien l'importance qu'il attribua aux expositions techniques et aux foires, que l'intérêt qu'il porta à ce que les milieux économiques français s'intéressent systématiquement aux projets de développement des pays du Golfe.

Ainsi, sous son autorité, on assista à la multiplication des foires et des expositions techniques, dont l'organisation reposait sur des organisations parapubliques, notamment le Centre français de commerce extérieur (CFCE) et le Comité français des manifestations économiques (CFME)⁸⁷. Ce phénomène se prolongea dans les années 1970. Les foires permettaient de promouvoir les produits français et de toucher un important public. Ces manifestations étaient, de plus, largement fréquentées par les hommes politiques locaux. On l'observe dans le cadre de la foire de Bagdad. Celle-ci était traditionnellement inaugurée par le Président de la République en présence de nombreuses personnalités irakiennes et étrangères, comme le ministre de l'Economie d'Iran en 1967, et les chefs de missions diplomatiques⁸⁸. Elle était la seule manifestation économique que les Irakiens organisaient dans les années 1960. Il s'agissait d'une exposition à caractère général (biens d'équipement, de consommation, tourisme, culture) et organisée par les pouvoirs publics. En 1964, seuls les produits irakiens y étaient exposés, mais, dès 1965, les pays arabes y participèrent. Huit pays furent représentés. Le nombre d'exposants s'éleva à 110 et les entrées à 200.000. Seule manifestation économique officielle, elle bénéficiait de beaucoup d'attention de la part des autorités qui accordaient des contingents-foires assez conséquents aux pays participants⁸⁹. Ces contingents formaient, dans une certaine mesure, un panorama des relations économiques extérieures de l'Irak, les pays amis étant mis en avant. La durée de cette foire et son caractère populaire contribuèrent à en faire un bon support publicitaire.

En 1966, la foire de Bagdad s'ouvrit à tous les pays. L'ambassade de France vit dans cette ouverture une parfaite vitrine pour promouvoir les produits français qui, après 7 ans

⁸⁴ Voir chapitre 2.

⁸⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la direction des Affaires économiques et culturelles intitulée « Relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient » d'avril 1967.

⁸⁶ Cité par Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris,

Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 288.

⁸⁷ Laurence Badel, « Diplomatie et entreprises en France au XX^e siècle », *Les cahiers Irice*, vol. 3, n°1, 2009, p. 103-128.

⁸⁸ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1761, télégramme n°590/DE de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères intitulé « Ouverture de l'exposition internationale de Bagdad » du 3 octobre 1967.

⁸⁹ *Ibid.*, bulletin d'informations économiques « Irak » du Service d'expansion économique de Bagdad du 10 décembre 1969.

d'absence de ce marché à la suite du boycott consécutif à la rupture des relations diplomatiques de 1956, restaient souvent mal connus et constituaient encore une faible fraction des importations irakiennes. Le contexte semblait également favorable à une telle initiative puisque l'effort soutenu de prospection de la Poste française avait créé, dans les milieux d'affaires irakiens et dans l'administration, un intérêt croissant à l'égard des produits français⁹⁰. Jusqu'alors, la publicité des produits français était réalisée grâce au déplacement d'une délégation irakienne à l'exposition française de Beyrouth. Si les membres de cette délégation étaient satisfaits de leur séjour et impressionnés par la qualité des équipements présentés, ils se montrèrent de plus en plus irrités de l'absence d'une telle manifestation en Irak. Ils rappelèrent l'importance économique et démographique de leur pays par rapport au Liban, considérant que l'Irak méritait que les industriels français s'y intéressent directement sans passer par l'intermédiaire de Beyrouth⁹¹. Cette même remarque était régulièrement faite par les représentants de l'administration irakienne et du monde économique, ce qui incita le Quai d'Orsay à intensifier son action. En bref, il était demandé à Paris de réserver à l'Irak l'intérêt et la considération que lui portaient déjà de nombreuses puissances étrangères en organisant des manifestations susceptibles de faire apprécier la production française. Cet éloignement était une source de tension, mais posait également des problèmes logistiques. En 1966, le déplacement de la délégation irakienne à Beyrouth fut compromis en raison des mesures sanitaires imposées par les autorités libanaises à l'encontre des voyageurs en provenance d'Irak, où une épidémie de choléra s'était déclarée. Les autorités irakiennes, ayant été profondément irritées par les mesures libanaises, considérées comme excessives et vexatoires, n'étaient plus disposées à envoyer une mission officielle à l'exposition française alors qu'elles envisageaient de prendre des mesures de rétorsion à l'encontre du Liban (boycott des achats de fruits du Liban et recommandation faite aux touristes irakiens de ne pas se rendre à Beyrouth). En conséquence, certains ministres, notamment ceux des Communications et des Travaux et des Municipalités, s'opposèrent à ce que des hauts fonctionnaires de leur ministère se rendissent à Beyrouth⁹². L'action de Jean-Luc Schweisguth, chef du poste de l'Expansion économique à Bagdad, permit de faire revenir le ministre des Communications sur sa décision, mais il ne put obtenir l'accord du ministre des Travaux et des Municipalités.

La situation n'était guère meilleure dans le cadre de la foire de Koweït. Seul le président de la chambre de commerce de Bassora fut officiellement invité à titre de courtoisie. Jean-Luc Schweisguth parvint néanmoins à convaincre, à la dernière minute, le principal importateur-distributeur d'articles de luxe et de consommation courante, la société d'Etat Iraqi Stores, d'envoyer au Koweït une mission d'achat. Il informa les responsables de l'exposition de l'arrivée de cette mission en leur demandant de retenir des chambres d'hôtel et de prévoir un accueil à l'aéroport et l'organisation de réunions avec les exposants. Mais, à cause des problèmes de coordination entre les ambassades de France en Irak et à Koweït, rien n'avait été fait pour faciliter le séjour de cette mission qui ne fit l'objet d'aucun égard particulier de la part des services français. La mission, après s'être heurtée à des hôtels complets à Koweït, faillit rentrer sur le champ, très mécontente, à Bagdad. Cet incident était d'autant plus regrettable, surtout dans un pays où le contact humain avait tant d'importance, que son séjour se révéla assez profitable aux exposants français puisqu'elle acheta une vingtaine de nouvelles

⁹⁰ *Ibid.*, télégramme n°2009 de Jean-Luc Schweisguth au ministre de l'Economie intitulé « Préparation du programme 1967 de participations françaises aux manifestations économiques à l'étranger » du 11 mai 1966.

⁹¹ *Ibid.*, télégramme n°764/DE de Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Expositions françaises » du 10 novembre 1966.

⁹² *Ibid.*, télégramme de Jean-Luc Schweisguth au ministre de l'Economie et des finances intitulé « Visite de la délégation irakienne à l'exposition française de Beyrouth » du 9 novembre 1966.

représentations (Lancôme, Jean d'Albret, l'Oréal, Pierre Cardin, Givenchy, Murat, Eminence, Guy Laroche) en passant avec ces sociétés des commandes d'essai⁹³. Le temps où l'action française en Irak passait par un pays intermédiaire était révolu. La diplomatie économique française devait asseoir sa présence et le fit par le biais des foires commerciales.

Pour dynamiser ce mouvement, Charles de Chambrun se déplaça régulièrement dans le Golfe pour défendre les produits français et y donna de nombreuses interviews et conférences. En novembre 1966, moins de trois semaines après avoir inauguré l'exposition technique française de Beyrouth, il prit de nouveau le chemin du Moyen-Orient. Arrivé en Arabie saoudite le 9 novembre, il séjourna quelques jours plus tard au Koweït, où il inaugura le 20 novembre la plus grande exposition de biens de consommation que la France ait organisée cette année à l'étranger avec plus de 300 exposants⁹⁴. L'exposition de produits français, la présentation de la mode française et les nombreuses manifestations annexes qui se déroulèrent à l'occasion de cette quinzaine française, marquèrent avec vigueur la volonté d'implantation française au Koweït. La présence de Charles de Chambrun permit de montrer l'importance que Paris donnait cette manifestation. Durant ces années, le ministère des Affaires étrangères, aidé par l'action de Charles de Chambrun, poussa le ministère des Finances et, dans une moindre mesure, les ministères techniques à encourager les entreprises à prospecter les marchés du Moyen-Orient, en marquant leur présence dans les foires et manifestations régionales. En 1973, la France participa ainsi activement aux foires du Caire, de Tripoli et de Damas et aux semaines techniques de Bagdad, Koweït et des Emirats⁹⁵.

Cette campagne de pénétration économique, fort significative en soi, le devient encore plus si l'on considère les marchés visés. Charles de Chambrun privilégia les pays producteurs de pétrole, sur lesquels la France avait été largement distancée. Sa visite en Arabie saoudite, au mois de novembre 1966, symbolisa la place acquise par les relations commerciales entre la France et l'Arabie saoudite⁹⁶. Sa visite au Koweït eut les mêmes objectifs puisqu'il fut le premier membre du gouvernement français à répondre à une invitation de ces gouvernements⁹⁷. Les résultats de cette politique sont observables à la veille de la guerre des Six Jours. Dans le domaine pétrolier, les investissements français se développèrent. La CFP conservait sa participation de 6% dans le consortium iranien et une participation de 23,75% dans l'IPC, ainsi que les filiales à Qatar et à Abu-Dhabi. A cet héritage, elle ajouta une participation au tiers du capital à l'*Abu Dhabi Marine Areas Company* (ADMA)⁹⁸. En outre, l'ERAP fit son entrée dans cette chasse gardée de la CFP qu'était le Golfe avec des contrats de recherches en Iran (accord ERAP-NIOC) et dans deux zones offshores en Arabie saoudite. Les exportations attestent de ce dynamisme retrouvé. En 1962, elles étaient tombées à 9 MF en Irak, mais rebondirent à 64 MF en 1966⁹⁹. Il ne s'agissait pas d'un cas isolé comme l'atteste le tableau ci-dessous :

⁹³ *Ibid.*, télégramme de Jean-Luc Schweisguth à M. Rousselier, directeur général du CNCE intitulé « Expositions françaises de Beyrouth et de Koweït vues de Bagdad » du 7 décembre 1966.

⁹⁴ AHT 90.4/3 note anonyme intitulée « M. de Chambrun à Ryad » de novembre 1966.

⁹⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, note de la DAEF intitulée « Réunion des ambassadeurs, problèmes économiques » du 28 juin 1971.

⁹⁶ Augustin Rose, *Le pays des Lumières et la « Dictature protégée »*. *La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973)*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2017, p. 74.

⁹⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, note de la DAEF intitulée « Réunion des ambassadeurs, problèmes économiques » du 28 juin 1971.

⁹⁸ Alicia Cats, *La genèse de la coopération entre la France et les Émirats arabes unis dans les années 1970*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2015, p. 87-88.

⁹⁹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la direction de la DAEF intitulée « Relations économiques avec les pays du Moyen-Orient. Irak » d'avril 1967.

Exportations en MF	1962	1966	Evolution
Egypte	66	190	+ 124
Iran	111	184	+73
Irak	9	64	+55
Turquie	153	184	+31
Liban	156	227	+71
Syrie	69	108	+39
Israël	210	232	+22
Arabie Saoudite	31	110	+79
Emirats	9	41	+32
Soudan	21	21	0
Koweït	37	60	+23
Jordanie	13	38	+25
Aden	8	16	+8
Total	893	1475	+582

Source : AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la sous direction du Levant intitulée « Lignes générales de la politique économique et commerciale de la France au Moyen-Orient » d'avril 1967.

Cet effort était vital pour Paris, afin de limiter le déséquilibre de la balance commerciale avec les pays producteurs de pétrole. L'Arabie saoudite, le Koweït et les émirats étaient des cibles de choix car leurs ressources pétrolières étaient telles qu'ils ne semblaient connaître aucune difficulté financière. Les seuls problèmes récurrents auxquels les entreprises françaises étaient confrontées restaient l'entrée sur ces marchés, le développement des ventes et surtout la concurrence étrangère. Néanmoins, plusieurs succès rappelèrent qu'une pénétration, en cette zone dominée par les Anglo-Saxons, n'était pas impossible si les exportateurs s'attelaient à cette tâche avec résolution et dynamisme. En Arabie saoudite, l'ERAP, la SOGREA, le BRGM et Thomson avaient obtenu des résultats satisfaisants, malgré la concurrence américaine¹⁰⁰. L'Irak offrait également aux industriels et commerçants français les mêmes chances, malgré un risque plus élevé¹⁰¹. Sa situation financière était caractérisée sur le plan intérieur par une mauvaise gestion des finances publiques entraînant une dégradation de sa situation monétaire, mais sur le plan extérieur par une balance des paiements équilibrée et par une dette extérieure encore légère. Les entreprises françaises s'inquiétaient davantage du maintien de contentieux financiers issus de la crise de Suez. Certaines entreprises de travaux publics avaient été mises en difficulté et furent indemnisées par la COFACE pour un montant de 50 MF. Pour ne pas pénaliser les entreprises françaises et leur permettre de participer aux projets de développement irakiens qui faisaient appel à des crédits extérieurs, Paris accepta d'assurer les investissements en Irak, malgré l'existence de ce contentieux. En avril 1967, les crédits fournisseurs consentis restaient peu élevés, mais se développaient. Un contrat de 110 MF fut conclu pour la fourniture d'une usine de traitement de gaz¹⁰². Le succès de Renault sur le marché irakien illustre le dynamisme français. En seulement 9 mois, l'entreprise y vendit 1000 voitures. En 1970, Renault devint ainsi le leader en Irak, son plus important marché au Moyen-Orient.

¹⁰⁰ *Ibid.*, note de la direction des Affaires économiques et culturelles intitulée « Relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient » d'avril 1967.

¹⁰¹ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Lignes générales de la politique économique et commerciale de la France au Moyen-Orient » d'avril 1967.

¹⁰² *Ibid.*, note de la direction de la DAEF intitulée « Relations économiques avec les pays du Moyen-Orient. Irak » d'avril 1967.

Ce succès est un bel exemple d'action commerciale à l'étranger, révélant l'importance pour les groupes français de s'implanter sur place et de promouvoir, notamment dans le cadre des foires, leurs produits. En effet, il a été permis par une coopération étroite avec l'importateur d'Etat irakien *General Automobile Company*, par l'installation d'un garage à Bagdad pour assurer le service après-vente et par la participation de Renault à la foire de Bagdad, où il put faire découvrir sa R-16 qui constitua plus de la moitié de ses ventes locales¹⁰³.

L'Iran constituait un cas particulier. Paris le voyait comme le pays du Moyen-Orient qui détenait les meilleures chances d'un développement économique rapide. Vaste comme trois fois la France, suffisamment peuplé, avec ses 20 millions d'habitants, disposant de ressources agricoles susceptibles de s'accroître, possédant des ressources minérales et minières (plomb, chrome, manganèse), il recelait également dans son sol des gisements de pétrole qui le plaçaient aux premiers rangs des pays producteurs (100 MT en 1966). Sur le plan financier, la situation restait satisfaisante. Le pays bénéficiait d'un excédent commercial permanent et croissant, d'une balance de paiements en amélioration, de ressources de changes stables et relativement importantes et d'un endettement extérieur raisonnable. Ces facteurs, combinés à l'action culturelle, expliquent que l'Iran était le pays du Golfe avec lequel la France entretenait les relations commerciales et économiques les plus étroites. Une trentaine d'entreprises françaises s'étaient installées dans le pays et 3000 Français y résidaient¹⁰⁴. Compte tenu de ces facteurs favorables, Paris estima que ses exportations, pourtant en expansion constante, puisqu'elles passèrent de 111 MF en 1962 à 184 MF en 1966¹⁰⁵, n'étaient pas satisfaisantes. Ce constat conduisit l'administration française à faire un effort particulier qui se traduit par l'octroi de crédits privilégiés. Le 13 décembre 1963, Paris accorda à Téhéran un financement de 300 MF sous forme de crédits fournisseurs, destiné à l'achat de fournitures industrielles, à des conditions bonifiées de taux (5%) et de durée (10 ans). Ce protocole permit le financement d'opérations importantes et renforça la position des entreprises françaises¹⁰⁶. Le groupe français chargé de la réalisation des installations pour la fabrication de poudres et d'explosifs à Partchin, exploitée par l'Arsenal impérial de l'Iran, fut le premier à en bénéficier. En 1965, conformément aux décisions prises par la commission de coopération franco-iranienne, le gouvernement iranien s'engagea à traiter de gré à gré avec les entreprises françaises pour l'étude complète des installations de la poudrerie, y compris le génie civil et la fourniture de tout le matériel d'équipement. En contrepartie le gouvernement français accepta l'imputation de cette affaire, évaluée alors à 45 MF, sur le crédit privilégié accordé par la France à l'Iran conformément aux termes du protocole financier de 1963¹⁰⁷.

Ce protocole était régulièrement utilisé par les négociateurs français comme un outil déterminant pour débloquer des situations grâce à son financement privilégié. En dehors de la poudrerie de Partchin, on l'observe lors des tractations pour la construction du barrage de Chah Abbas près d'Ispahan, du réseau électrique du nord de l'Iran, du nouveau centre de radiotélévision iranien et dans la réalisation du réseau national de télévision. L'industrie

¹⁰³ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1739, bulletin mensuel des services d'expansion économique de l'ambassade de France en Irak de juillet-août 1970.

¹⁰⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la direction de la DAEF intitulée « Relations économiques avec les pays du Moyen-Orient. Iran » d'avril 1967.

¹⁰⁵ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Lignes générales de la politique économique et commerciale de la France au Moyen-Orient » d'avril 1967.

¹⁰⁶ *Ibid.*, Iran, 1721, télégramme n°229/AL de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission (8 février 1962 - 31 janvier 1969) » du 31 janvier 1969.

¹⁰⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Iran, 26, télégramme de Francis Grangette, conseiller commercial en Iran, au ministre des Finances intitulé « Poudrerie de Partchin » du 23 décembre 1965.

électronique française portait un vif intérêt à cette dernière réalisation, mais se heurtait à une sérieuse concurrence américaine, menée par la *Radio Corporation of America*, et japonaise. Les Iraniens se tournèrent pourtant vers les Français, mais ce choix était conditionné au financement de l'opération dans le cadre du protocole financier, révélant son rôle déterminant dans les négociations. Toutefois, on peut noter, dans ce cas précis, que Paris avait également réalisé un important travail en amont pour consolider l'offre française¹⁰⁸. Le Quai d'Orsay fit pression sur les deux entreprises françaises intéressées, CSF et Thomson-Houston, pour qu'elles présentent une offre commune et éviter tout risque de torpillage franco-français. Ainsi, un accord fut conclu, réservant 65% des fournitures à la CSF, qui joua le rôle de chef de file, et 35% à Thomson-Houston.

Ce succès majeur attestait l'importance des modes de financement et de l'entente entre groupes français en amont des négociations pour obtenir le contrat sur des marchés très concurrentiels, deux éléments jusqu'alors négligés par les Français. De plus, il ne s'agissait pas d'un succès purement économique puisqu'il confirmait le rayonnement de la technique et de l'influence française. En effet, Paris avait aussi bénéficié de ces efforts pour imposer des bureaux d'études et conseillers français dans le Golfe et mettre fin au monopole anglo-saxon. L'organisation du Plan et le ministère des PTT, qui négociaient l'affaire côté iranien, étaient assistés par le bureau d'études Cordonnier¹⁰⁹. Cette réussite apparaît être l'aboutissement d'une politique globale initiée depuis les années 1950 par la France, mais modernisée et complétée dans les années 1960 par l'ajout de protocoles financiers. Fort de ces succès, la France généralisa la formule. Un second protocole fut signé, le 26 août 1966, avec Téhéran. Il était conditionné à la signature du contrat entre la NIOC et l'ERAP et prévoyait un crédit de 400 MF, remboursable en 7 ans au taux de 5% pour la construction du gazoduc transiranien et garanti sur les livraisons de pétrole faites par la NIOC à l'ERAP¹¹⁰. Le crédit devint ainsi une arme au service de la pénétration française en Iran puisqu'il contraignit non seulement Téhéran à le dépenser dans des achats en France, mais n'était valable que pour des biens d'équipement et non pour la fourniture de demi-produits ou de prestations de services¹¹¹. Grâce à ces facilités de crédits, les entreprises françaises participèrent aux plus importantes opérations industrielles en Iran, en procédant à des travaux de pose et à la livraison de produits sidérurgiques et de biens d'équipement divers¹¹². En outre, des crédits à moyen terme avaient été ouverts. Les engagements à ce titre dépassaient 500 MF et le montant total des engagements français en Iran atteignait 1,2 milliards de francs¹¹³.

Après l'épuisement de ces crédits, et à la suite de la visite de Georges Pompidou en Iran, en 1968, la commission franco-iranienne négocia un nouveau crédit gouvernemental de 330 MF, assorti de crédits privés garantis, pour financer la deuxième tranche de travaux de la télévision nationale et la centrale thermique de Kerman, dont la réalisation venait d'être confiée à l'industrie française¹¹⁴. Ces crédits privilégiés étaient devenus un outil indispensable

¹⁰⁸ *Ibid.*, note intitulée « Installation de la télévision en Iran » du 4 novembre 1965.

¹⁰⁹ *Ibid.*, télégramme n°3910/FG de Francis Granette, conseiller commercial en Iran, au directeur des Relations économiques extérieurs intitulé « Réseau national de télévision en Iran » du 24 décembre 1965.

¹¹⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1728, note intitulée « Demande du gouvernement iranien concernant une ouverture de crédit de 300 millions de dollars » du 7 juin 1966.

¹¹¹ *Ibid.*, télégramme n°378/380 de la DAEF à l'ambassade de France en Iran du 15 septembre 1966.

¹¹² *Ibid.*, 1721, télégramme n°229/AL de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission (8 février 1962 - 31 janvier 1969) » du 31 janvier 1969.

¹¹³ *Ibid.*, Généralités, 1653, note de la direction de la DAEF intitulée « Relations économiques avec les pays du Moyen-Orient. Iran » d'avril 1967.

¹¹⁴ *Ibid.*, Iran, 1721, télégramme n°229/AL de Renaud Sivan, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission (8 février 1962 - 31 janvier 1969) » du 31 janvier 1969.

des relations franco-iraniennes, permettant de financer aussi bien la fourniture de produits achetés en France que des travaux locaux. Ils offraient plus de souplesse et permettaient de contourner la complexité des règles financières imposées par la direction du Trésor, la Banque de France et la COFACE, qui avaient souvent dérouté les Iraniens. Cette politique de crédits gouvernementaux était adaptée aux faiblesses des entreprises françaises en matière de compétitivité au point qu'on puisse se demander s'il ne s'agissait pas d'une nouvelle forme de protectionnisme. En effet, elle permettait à des entreprises, assurées des marchés de gré à gré, grâce à des conditions de crédit négociées par l'Etat, de faire le minimum d'efforts sur le plan de la compétitivité. Ce coup de pouce, qui pouvait inciter les firmes françaises à ne pas faire plus d'efforts, fut néanmoins globalement utilisé pour renforcer et pérenniser l'implantation de plusieurs entreprises déjà présentes, comme la Saser et Entrepose, et encourager la venue de nouvelles sociétés telles que la CGE, la Compagnie d'entreprises électromécaniques et de travaux publics (CEEMTP)¹¹⁵ et SPIE¹¹⁶.

Ainsi le bilan de cette politique, à la veille du premier choc pétrolier, semble plus que positif. La position commerciale française s'améliora sensiblement grâce aux ventes de biens d'équipement imputées sur ces crédits. Quant à l'inconvénient du marché de gré à gré, Paris parvint à l'éviter en ne décidant d'agréer au bénéfice du crédit que des opérations déjà acquises sur le plan commercial.

Si l'ampleur de cet effort financier permit un net progrès des exportations françaises, il n'était pas sans risques. Dès 1966, date de la signature du second protocole, l'Etat français était engagé en Iran pour plus d'un milliard de francs. Un nouvel effort paraissait peu raisonnable puisque les charges du remboursement de la dette iranienne atteignaient un niveau dangereux et risquaient de remettre en cause son équilibre financier. Cette situation explique un changement important dans le protocole financier de 1966 par rapport à celui de 1963 et témoigne de la volonté de Paris de limiter les risques sans remettre en cause sa percée. Bien que ses modalités fussent analogues à celles de 1963, le crédit de 1966 différait du précédent par une privatisation du risque. La charge de la bonification du taux d'intérêt incombait à l'ERAP et non plus à l'Etat français¹¹⁷. La France adaptait sa politique pour tenir compte des risques financiers. Le gouvernement iranien avait lancé une politique d'industrialisation ambitieuse en 1966. Ce programme posait des problèmes de financement et accrut l'endettement. Il obligeait le gouvernement iranien à rechercher de larges crédits extérieurs. Ces difficultés favorisèrent l'URSS qui prêta 286 M\$ à Téhéran, remboursables, à partir de 1970, par des livraisons de gaz et de pétrole¹¹⁸. Le Quai Branly avait anticipé les difficultés graves en matière de balance de paiement que cette politique généra dans les années 1970. Mais Paris s'engageait en Iran pour des montants considérables. Si la France souhaitait diversifier ses partenaires dans le Golfe et ainsi limiter les risques financiers, un changement de politique risquait de menacer le développement et même le maintien de l'expansion française en Iran, qui était pratiquement conditionnée par la poursuite de l'effort financier. Ainsi, si le risque était connu, Paris considérait qu'il en valait la peine. Les chances d'un décollage de l'économie iranienne restant fortes, la France conserva sa politique financière avec Téhéran¹¹⁹. Paris, qui incitait depuis des années les entreprises françaises à prendre des

¹¹⁵ *Ibid.*, 1728, télégramme de René Lafontaine, conseiller commercial de l'ambassade de France en Iran, au directeur des Relations économiques extérieures intitulé « Crédit à long terme » du 31 août 1968.

¹¹⁶ *Ibid.*, télégramme n°871-874 de l'ambassadeur de France en Iran du 21 septembre 1968.

¹¹⁷ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Participation de la France au IV^e plan iranien » du 29 avril 1968.

¹¹⁸ *Ibid.*, note intitulée « Demande du gouvernement iranien concernant une ouverture de crédit de 300 millions de dollars » du 7 juin 1966.

¹¹⁹ *Ibid.*, Généralités, 1653, note de la sous direction du Levant intitulée « Lignes générales de la politique économique et commerciale de la France au Moyen-Orient » d'avril 1967.

risques pour gagner ces marchés, montra l'exemple et finança des projets au-delà des normes de la COFACE. Par cette décision, l'Etat français fit de l'Iran un partenaire privilégié, récompensant le rôle déterminant qu'il avait joué, depuis 1959, dans sa pénétration régionale. Mais cette décision était tout autant l'aboutissement des bonnes relations franco-iraniennes que le signe d'une dépendance. L'Etat s'était tellement engagé dans les financements des opérations qu'il ne pouvait plus se retirer sans remettre en cause l'expansion française. Il était devenu incontournable pour contrer les faiblesses des entreprises françaises qui n'étaient pas assez compétitives pour s'imposer dans le Golfe sans son aide.

Les fragilités de la diplomatie économique gaullienne

Malgré des succès, la présence française demeurait fragile. Sa percée ne pouvait pas être pleinement exploitée, en raison de l'insuffisance de la représentation commerciale française en Arabie saoudite et dans les Emirats. La nomination d'un conseiller commercial, en résidence, apparaissait de plus en plus nécessaire et l'attention du ministère de l'Economie et des Finances était régulièrement appelée sur ce point¹²⁰, mais elle était toujours retardée malgré l'augmentation des ventes françaises. En dépit de la hausse importante des exportations, qui passèrent de 1034 MF en 1966 à 2486 MF en 1970, la balance commerciale restait largement déficitaire avec les pays du Golfe. Le déficit s'était même accru puisque les importations de pétrole se développèrent plus rapidement. La France n'avait pas réussi à tirer tout le bénéfice économique attendu de sa politique.

Si les résultats globaux apparaissaient satisfaisants, ils masquaient d'importantes disparités et une reprise inégale. L'étude des déplacements effectués par les industriels et commerçants français au Moyen-Orient attestait leur fréquence et une nette augmentation, mais cette embellie ne concernait que certains pays (Egypte, Iran, Liban)¹²¹. Les exportateurs se focalisèrent sur les pays qu'ils connaissaient et leurs réticences envers l'Arabie saoudite, les émirats et l'Irak restaient importantes. Ces dernières ne s'expliquaient que partiellement par un certain traditionalisme ou par les difficultés linguistiques et l'insuffisance d'informations. Les efforts d'information avaient porté leurs fruits et la méconnaissance ne suffisait pas à expliquer ce désamour. Les pays du Golfe recouraient systématiquement aux adjudications internationales depuis les années 1950, ce qui freina les ardeurs de certaines entreprises françaises qui craignaient la concurrence sévère de ce système. Les exportateurs avaient tendance à concentrer leurs efforts sur des pays où l'absence de la concurrence étrangère permettait de traiter de gré à gré et où les conditions de crédit étaient plus importantes que les considérations de prix¹²², comme en Iran. Ainsi, dans les émirats, le commerce français se limitait à la vente de produits courants et, en dehors du secteur pétrolier, aucun industriel n'avait réussi à enlever un contrat important en 1967¹²³.

Pour changer la donne, l'action initiée par Charles de Chambrun se prolongea et le secrétariat d'Etat au Commerce extérieur fut pérennisé. Si cet interventionnisme étatique constitua une force en favorisant la percée des entreprises vers le Golfe, il reflétait également

¹²⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1714, note de la DAEF intitulée « Situation économique - relations avec la France » du 6 juin 1968.

¹²¹ *Ibid.*, Généralités, 1653, note de la direction de la DAEF intitulée « Questions économiques et commerciales : moyens d'action à l'échelon métropolitain » d'avril 1967.

¹²² *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Lignes générales de la politique économique et commerciale de la France au Moyen-Orient » d'avril 1967.

¹²³ *Ibid.*, note de la direction des Affaires économiques et culturelles intitulée « Relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient » d'avril 1967.

leurs faiblesses. Le maintien de ce ministère était un signe de l'incapacité de la plupart des firmes françaises à agir sur les marchés étrangers sans l'aide de l'Etat du fait de leur manque de compétitivité et d'esprit d'initiative pour prospecter. Nous avons parlé plus haut de l'absence française à la foire de Bagdad jusqu'en 1967. Celle-ci s'explique en partie par le peu d'efforts déployés par les exportateurs français pour prospecter le marché irakien. Pour changer la donne, l'ambassade de France en Irak dut exprimer auprès du CNCE le souhait que son action locale bénéficiât d'un soutien plus marqué de la part des entreprises et des organisations officielles chargées de la défense des intérêts économiques français¹²⁴. Pour les convaincre, elle dut rédiger une série de notes et de rapports attestant l'importance démographique et économique de l'Irak, afin de leur prouver que ce pays représentait un marché attractif. En 1966, le chef du poste de l'Expansion à Bagdad réalisa ainsi une intense propagande pour pousser les exportateurs à passer par l'Irak et à prospecter ce marché à l'occasion des expositions régionales qui offraient un rayonnement sur tout le Moyen-Orient à partir des plaques tournantes et des vitrines que constituaient les villes de Beyrouth et de Koweït. Cet effort fut plus que limité puisqu'un nombre réduit d'exposants profitèrent de leur participation à ces foires pour se rendre en Irak (3 pour Beyrouth et 2 pour Koweït)¹²⁵. Dans l'ensemble, ils semblaient attendre derrière leurs vitrines que tout le Moyen-Orient accoure les voir.

La faible compétitivité internationale des exportateurs français ralentissait l'effort de pénétration régionale. La Grande-Bretagne et la RFA, quelquefois l'Italie, se plaçaient devant la France¹²⁶. Paris devait également résister à l'offensive économique de l'URSS. Les exportations soviétiques vers le Moyen-Orient s'élevèrent à 727,6 millions de roubles en 1969, soit 42% de plus qu'en 1968. L'URSS occupait le cinquième rang des fournisseurs de la région, après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la RFA. Les exportations soviétiques, qui ne représentaient que 29% de celles des Etats-Unis en 1964, atteignirent 41% de celles-ci en 1969. Le principal acheteur de produits soviétiques au Moyen-Orient était l'Egypte avec 214,4 millions de roubles en 1969, soit 20% de plus qu'en 1968. Elle était suivie par l'Irak et la Syrie, dont les importations soviétiques augmentèrent respectivement de 33% et de 14% durant la même période¹²⁷. On pourrait penser que la percée soviétique avait un lien avec sa politique pro-arabe. Néanmoins, à l'instar du cas français, le succès soviétique reposait sur des programmes massifs d'assistance plus que par des choix politiques. Des prêts étaient consentis à des taux d'intérêts nettement inférieurs à ceux pratiqués par les Etats occidentaux, généralement 2,5%, et les délais de remboursement étaient plus longs (10 à 12 ans). Au total, 3410 M\$ avaient ainsi été fournis à la région, dont 1550 MS à l'Egypte, 650 MS à l'Irak et 460 MS à la Syrie. Le cas allemand démontrait également que le facteur politique ne suffisait pas à expliquer le succès ou l'échec commercial. En effet, malgré plusieurs années de rupture diplomatique, la RFA restait pour les équipements, et encore davantage pour les biens de consommation, le principal fournisseur de la région, grâce à une implantation locale systématique et poursuivie des groupes allemands. Face à ce dynamisme allemand, on relève toujours une grande timidité des industriels français. Malgré les efforts réalisés, ils ne se sentaient pas assez encouragés par le ministère de l'Economie, notamment aux échelons moyens des services, pour limiter les risques et les coûts de prospection et de réalisation

¹²⁴ *Ibid.*, Irak, 1761, télégramme n°856/DE de Jacques Dumarçay au ministre des Affaires étrangères intitulé « Expositions françaises de Beyrouth et de Koweït vues de Bagdad » du 14 décembre 1966.

¹²⁵ *Ibid.*, télégramme de Jean-Luc Schweisguth à M. Rousselier, directeur général du CNCE intitulé « Expositions françaises de Beyrouth et de Koweït vues de Bagdad » du 7 décembre 1966.

¹²⁶ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, procès-verbal de la conférence des ambassadeurs au Proche-Orient de juin 1971

¹²⁷ *Ibid.*, 2000, télégramme n°1306/DE de Bernard Dufournier, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Pénétration économique soviétique au Moyen-Orient » du 15 septembre 1970.

(choix des représentants locaux, présence permanente, méconnaissance du milieu local)¹²⁸. Le moteur qui poussait le plus souvent des firmes à se lancer dans ces pays restait les ambassadeurs et les conseillers commerciaux. Les ambassades aidaient les entreprises, qui manquaient d'agents compétents, à apprécier exactement les conditions locales et comblaient ainsi leur manque d'efforts de prospection. C'étaient donc souvent elles qui informaient les entreprises des possibilités d'exportations.

La dépendance des entreprises françaises à la diplomatie économique restait la norme, surtout pour les PME qui devinrent des interlocuteurs privilégiés du ministère du Commerce extérieur à la fin des années 1960¹²⁹. Ces dernières étaient plus vulnérables. A cause de la faiblesse de leurs moyens financiers, elles rencontraient des difficultés, notamment parce qu'elles ne disposaient pas de représentants locaux. Cette absence les rendait dépendantes de l'ambassade, dont le conseiller commercial prospectait les marchés du Golfe et informait les PME des offres qui pourraient les intéresser. Beaucoup d'entreprises françaises, même de taille moyenne, répugnaient à l'effort financier qu'impliquait l'installation d'un représentant permanent chargé de défendre leurs intérêts. Ces dernières avaient tendance à confier leur représentation à des commerçants ou à des intermédiaires locaux, qui étaient souvent animés par d'autres soucis car ils représentaient une multitude de groupes. Dans quelques cas, on constate que certaines sociétés firent appel à des personnes douteuses, ce qui affaiblit leur image et leur position¹³⁰. Ce fut le cas de la maison Richier en Arabie saoudite. A l'issue de l'exposition française de Djeddah, son représentant local laissa le matériel exposé à l'abandon à l'endroit où se trouvait la foire¹³¹.

Ces mésaventures étaient d'autant plus courantes qu'aucune action à l'échelle régionale n'avait été coordonnée par le ministère des Affaires étrangères en raison de l'opposition du ministère des Finances. A l'exception de l'Iran et du Liban, l'ensemble des pays arabes ne jouissait pas de la faveur du Quai Branly. Celui-ci s'appuyant sur l'existence de contentieux dans le domaine des travaux publics, de l'état précaire des finances locales et de la situation générale de la région, se montrait très prudent et n'admettait que le « coup par coup passé au crible »¹³². Il y avait donc une opposition entre cette approche restrictive au niveau économique du Quai Branly, alors que le Quai d'Orsay entendait mener une activité plus vigoureuse sur le plan politique. La France ne se donnait pas les moyens de sa politique. En fait, elle ne pratiquait pas de politique économique régionale, ni à court terme, ni à moyen terme. L'Irak fut la principale victime de ce manque de coordination. Bien que l'utilité d'une participation française à la foire de Bagdad fût reconnue dès 1966, il fallut attendre 1969 pour que les crédits soient enfin disponibles. Ainsi, alors que les relations franco-irakiennes enregistraient un resserrement sensible dans de nombreux domaines, les exportations françaises en Irak n'avaient pas progressé autant qu'espéré. Les autorités irakiennes avaient certes fait part, à maintes reprises, de leur désir d'acheter des produits français, mais elles avaient également insisté sur la nécessité de prospecter le marché en organisant une campagne d'information destinée à vaincre de longues habitudes et des préjugés tenaces. Une

¹²⁸ *Ibid.*, 2002, procès-verbal de la conférence des ambassadeurs au Proche-Orient de juin 1971

¹²⁹ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 288-289.

¹³⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la direction de la DAEF intitulée « Questions économiques et commerciales : moyens d'action à l'échelon métropolitain » d'avril 1967.

¹³¹ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1714, télégramme n°60/DE de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Représentation du matériel Richier en Arabie saoudite - Attitude fâcheuse de certaines sociétés françaises » du 26 février 1970.

¹³² AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, note de la DAEF intitulée « Réunion des ambassadeurs, problèmes économiques » du 28 juin 1971.

participation à la foire de Bagdad répondait à ce désir, mais le Quai Branly tardait à accorder les crédits nécessaires. En 1967, la quatrième foire de Bagdad renforça pourtant son côté international. Elle connut un grand succès, le nombre des visiteurs atteignant 400.000 personnes contre 250.000 en 1966. Les pays de l'Est y réalisèrent un remarquable effort et occupèrent une partie importante de l'exposition en présentant leurs produits par l'intermédiaire de leurs agents locaux, conseillés et aidés financièrement par leurs ambassades. La France était en retard sur ses principaux concurrents et ses produits furent les grands absents de cette manifestation. La seule présence française indirecte était assurée par la Bulgarie qui présenta la Renault R8 de fabrication bulgare¹³³.

Pour limiter ce manque de moyens, le Quai d'Orsay poussa le Quai Branly à faire preuve de plus de souplesse dans l'octroi de crédits garantis et à accepter des accords-cadres qui, tout en ne comportant pas de facilités particulières, constituaient le signe de l'intérêt français pour le pays co-contractant. Rassurées par l'exemple et par l'encouragement de l'administration, les entreprises devaient ainsi être mises devant leurs responsabilités et devant la nécessité de prospecter ces marchés avec plus de constance, grâce à un personnel mieux choisi et en fonction de méthodes adaptées. Les Affaires étrangères offraient aux entreprises un modèle, qui avait déjà fait ses preuves, se reposant sur la participation aux foires et semaines techniques, mais il fallait toujours régler le problème de son financement. De par son expérience, le Quai d'Orsay connaissait l'importance des banques qui devaient remplir un rôle pionnier du point de vue financier car l'effort de l'Etat demeurerait limité¹³⁴. Le ministre irakien de l'Industrie alla dans ce sens en poussant la Banque industrielle d'Irak à signer un accord avec des établissements bancaires français pour faciliter le financement de matériels français destinés à des usines du secteur public irakien en 1967¹³⁵. Cet arrangement facilita l'introduction de biens d'équipement français sur le marché irakien à un moment où un boycott s'appliquait aux produits anglais, américains et ouest-allemands. Les risques de l'opération apparaissaient limités dans la mesure où il s'agissait d'équiper des usines du secteur public. Pourtant, le Quai Branly freina l'opération et préféra concentrer l'attention des banques françaises sur l'Iran. Ses réticences peuvent s'expliquer par l'instabilité du Golfe dans les années 1960. En Irak, les coups de force se succédèrent : coup d'Etat d'Aref allié au Baath en février 1963, coup d'Etat d'Aref contre le Baath en novembre 1963, coup d'Etat de Daoud allié au Baath contre le frère d'Aref en 17 juillet 1968, coup d'Etat du Baath contre Daoud en 30 juillet 1969. Les révolutions, les nationalisations et la prise en main par plusieurs pays arabes de la gestion de leur commerce extérieur avaient modifié les règles traditionnelles des rapports économiques affectant les investissements privés. La politique dite socialiste suivie en Egypte, en Syrie et en Irak entraîna une désagrégation des affaires françaises. Le Liban et l'Iran étaient pratiquement seuls à être le siège d'investissements français importants avec six établissements bancaires au Liban et deux en Iran¹³⁶.

Il faut également signaler que si l'octroi de crédits privilégiés constituait un atout, comme nous l'avons vu plus haut pour l'Iran, il n'était pas suffisant pour garantir la réussite des entreprises. On l'observe facilement en étudiant les échecs subis en 1965 par des firmes

¹³³ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1761, télégramme n°4591 de Jean-Luc Schweisguth au ministre de l'Economie et des Finances intitulé « Foire internationale de Bagdad » du 6 décembre 1967.

¹³⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, procès-verbal de la conférence des ambassadeurs au Proche-Orient de juin 1971

¹³⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1762, télégramme n°455/DE de Pierre Gorce au ministre intitulé « Projet d'accord entre des établissements bancaires français et la Banque industrielle d'Irak en vue de faciliter le financement de l'achat de matériels d'équipement français » du 19 juillet 1967.

¹³⁶ *Ibid.*, Généralités, 1653, note de la sous direction du Levant intitulée « Lignes générales de la politique économique et commerciale de la France au Moyen-Orient » d'avril 1967.

françaises en Iran, malgré les avantages offerts par le protocole de 1963. Ces échecs concernaient principalement la construction électrique et les télécommunications. Aucune de ces affaires n'avait manqué de crédits et à aucun moment les autorités iraniennes réclamèrent une amélioration des conditions financières. La raison de ces échecs est donc à trouver ailleurs. Les facteurs politiques influencèrent marginalement les décisions iraniennes et se limitèrent à quelques cas, comme la centrale de Meched où l'Iran souhaitait maintenir la balance entre les grandes puissances. L'analyse de ces négociations révèle qu'elles ont échoué en raison des prix trop élevés des entreprises françaises, malgré leur imputation sur le crédit privilégié¹³⁷. Si l'action des services officiels français permit une rapide percée économique, celle-ci restait conditionnée aux efforts réalisés par les exportateurs français pour proposer des conditions satisfaisantes et des prix compétitifs. Or, plusieurs d'entre eux ne parvenaient pas à satisfaire cet impératif, ce qui explique les échecs rencontrés. Il s'agissait d'une faiblesse constante et généralisée dans le Golfe, malgré les bonnes volontés des autorités locales.

On le constate en Irak, en novembre 1967, à l'occasion d'une mission du CNPF. Le ministre irakien de l'Economie avait mis l'accent sur l'orientation politique donnée aux relations commerciales entre l'Irak et les pays étrangers. Elle se fondait sur le développement du commerce avec les pays qui avaient soutenu la cause arabe lors de la guerre des Six Jours et sur le boycott des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la RFA. Le ministre confirma les dispositions favorables de son gouvernement à l'égard de la France, qui était invitée à profiter de cette situation pour prendre rapidement place sur le marché irakien¹³⁸. Néanmoins le discours politique ne doit pas faire illusion. La porte était ouverte, mais à condition que les entreprises françaises soient suffisamment performantes pour participer aux appels d'offres internationaux. L'un des objectifs du CNPF était d'ailleurs de collecter des informations pour que les chefs d'entreprises et les exportateurs français s'intéressent plus sérieusement à ce marché non négligeable, mais où sévissait une rude concurrence. Le ministre irakien des Finances et le directeur des Affaires économiques aux Affaires étrangères avaient clairement confirmé à la mission les nuances du discours officiel. Les Irakiens étaient disposés à élargir le champ d'activité des entreprises françaises à condition que les prix proposés soient compétitifs¹³⁹. Bagdad rencontrait des difficultés pour équilibrer son budget, compte tenu des circonstances exceptionnelles qu'avait traversé le pays en 1967 (conflit IPC-Syrie, inondations au printemps et conflit avec Israël), et ne pouvait pas se permettre d'acheter des produits plus chers pour des raisons politiques. Malgré le rapprochement franco-irakien, les affaires économiques demeuraient l'objet de vives concurrences, où la loi du marché l'emportait souvent dans la décision finale, devant les considérations politiques. Or, plusieurs entreprises françaises avaient tendance à négliger cette simple réalité et considéraient que les bonnes relations politiques leur permettraient de gagner des marchés, malgré leur manque de compétitivité. Leur désenchantement fut rapide.

L'omniprésence de l'Etat avait d'autres effets pervers. Le dispositif mis en place par Charles de Chambrun faisait de l'Etat le moteur des exportations françaises, devant les entreprises, ce qui le poussait à se servir de l'expansion économique au profit de l'expansion politique. Les intérêts de l'Etat et des entreprises, bien que souvent convergents, n'étaient pas toujours similaires. On l'observe lors des négociations entre la CFP et l'émirat de Sharjah. En

¹³⁷ *Ibid.*, Iran, 1728, note de Francis Grangette, conseiller commercial en France, au ministre de l'Economie intitulée « Situation des affaires françaises en Iran en 1965 » du 12 mars 1966.

¹³⁸ *Ibid.*, Irak, 1763, télégramme n°4201 de Jean-Luc Schweisguth, chef du poste de l'Expansion économique de Bagdad, au ministre de l'Economie intitulé « Visite à Bagdad d'une mission du CNPF » du 14 novembre 1967.

¹³⁹ *Ibid.*, télégramme n°689/DE de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite à Bagdad d'une mission du Conseil national du patronat français » du 20 novembre 1967.

mars 1967, Charles de Chambrun demanda à Vincent Labouret d'accueillir Khalifa Algosaiibi, négociant saoudien, au siège de la CFP. Khalifa Algosaiibi avait reçu les pleins pouvoirs de l'émir de Sharjah, l'autorisant à entreprendre, pour le compte de l'émirat, des négociations pétrolières. Il souhaitait savoir si la CFP s'intéressait à ces territoires et chercherait à y obtenir un permis. Charles de Chambrun fut à l'origine de ces discussions, y joua un rôle déterminant et était informé au jour le jour de leurs avancements par Vincent Labouret. Néanmoins, la CFP se montra hésitante face au manque de données géologiques, ce qui irrita Khalifa Algosaiibi qui souhaitait obtenir, sur le champ un engagement de principe et le paiement d'une commission. Charles de Chambrun exprima alors, d'une façon très pressante, le vœu que, pour des raisons de politique générale touchant l'action de la France dans la péninsule arabique, un témoignage concret d'intérêt soit donné à la proposition qui était transmise par Khalifa Algosaiibi¹⁴⁰. Il comptait se servir de la CFP pour réaliser un geste politique, négligeant la logique économique. Néanmoins, là où les précédentes actions CFP-Etat avaient été construites en coopération, faisant des deux acteurs de véritables partenaires, Charles de Chambrun chercha à imposer la verticalité de la diplomatie étatique face aux intérêts privés de la CFP. Or, face à la puissance de la CFP, il pouvait difficilement s'imposer sans son accord. Cette tentative de contrôle de la diplomatie de la CFP échoua. Vincent Labouret, pourtant diplomate détaché à la CFP, défendit l'intérêt de l'entreprise avec finesse pour ne pas compromettre les relations du groupe avec le Quai d'Orsay et Sharjah. Il fit traîner les négociations, demandant plusieurs renseignements géologiques. Il put ainsi mettre en évidence le fait que l'émir ne détenait aucun document technique de la MECOM, l'ancien exploitant de la zone, pour confirmer le potentiel géologique du secteur¹⁴¹. Cela lui permit de répondre par la négative à l'offre d'Algosaiibi jugée trop coûteuse et, somme toute, peu prometteuse. Vincent Labouret était informé que l'émir de Sharjah avait démarché, en même temps qu'Algosaiibi à Paris, un autre émissaire à Londres qui négociait dans les mêmes conditions avec la BP. Comme celle-ci avait l'habitude de travailler avec la CFP dans le golfe Arabo-Persique, elle avait informé le groupe français de cette offre et de sa réponse, qui était également négative¹⁴². Alors que Charles de Chambrun voyait dans ses négociations le fruit de son action et une volonté de l'émir d'offrir à la France une place dans son émirat aux côtés des Britanniques, la CFP, grâce à son réseau, avait conscience qu'il ne s'agissait que d'une manœuvre destinée à jouer sur la concurrence entre Occidentaux pour obtenir le meilleur accord. Participant aux côtés des *Majors* à plusieurs consortiums, la CFP disposait toujours d'un plus large réseau dans le Golfe que l'Etat français et restait mieux informée que lui.

Cet exemple montre parfaitement que si l'Etat se plaçait au cœur de l'expansion économique, les initiatives privées devançaient souvent, dans la pratique, l'action étatique. Dans cette affaire, l'Etat était en retard par rapport à la CFP. L'entreprise avait déjà obtenu une proposition similaire. Le 5 décembre 1966, Jean Mariaud de Serres, son représentant au Moyen-Orient, signalait l'intention de l'émir de Sharjah de ne pas renouveler les permis d'exploration que détenait la MECOM sur son territoire et donc de la possibilité pour la CFP de s'intéresser à ces zones¹⁴³. Il négocia sur place avec Ahmed Alqatand et obtint une offre correspondant à la zone Est de l'émirat, c'est-à-dire côté golfe d'Oman. L'offre présentée par Khalifa Algosaiibi, en mars 1967, recouvrait, en partie, certaines des propositions faites à Jean Mariaud de Serres en décembre 1966. A cette date, la CFP avait déjà étudié les possibilités offertes par Sharjah et considérait qu'elles ne présentaient pas d'intérêt : superficielle

¹⁴⁰ AHT 1 SG 5, note de Vincent Labouret du 23 mars 1967.

¹⁴¹ *Ibid.*, note intitulée « Affaire Sharjah » du 29 mars 1967.

¹⁴² *Ibid.*, lettre de Vincent Labouret à Bernard Schweisguth, Directeur du cabinet au Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, du 31 mars 1967.

¹⁴³ *Ibid.*, note de J. Mariaud de Serres du 5 décembre 1966.

excessivement petite, bassin sédimentaire pratiquement inexistant et recouvert, en grande partie, d'épanchements volcaniques¹⁴⁴. La CFP n'avait donc aucun intérêt à accepter une offre qu'elle avait déjà étudiée et refusée en décembre 1966. Il ne s'agissait que d'une nouvelle tentative de l'émirat pour la convaincre en s'appuyant, cette fois-ci, sur la diplomatie étatique française qui cherchait à briller dans le Golfe pour confirmer sa percée.

Enfin, la présence française était entravée par le relatif isolement dans lequel vivaient les Français dans le Golfe. En dehors de l'Iran, aucun marchand de journaux ne vendait des périodiques en français, peu de libraires des livres français et, pour les abonnés, la presse parisienne arrivait avec des retards moyens de 15 jours. La langue française n'était d'aucun usage dans la vie pratique, sauf auprès de quelques élites. L'existence à Bagdad d'un centre culturel doté d'une bibliothèque ne constituait qu'une légère atténuation de cet état de choses. L'isolement culturel était plus sensible et plus pesant à supporter dans les villes de province. L'expansion de colonies françaises dans ces dernières aboutit à des projets de nouveaux centres culturels, comme à Bassora, mais le manque de financements freina leur application¹⁴⁵. Le principal problème pour les expatriés partant en mission de longue durée était leurs familles. De plus en plus de Français emmenaient des enfants, ce qui posait le problème de leur scolarisation. Il s'agissait essentiellement des familles des directeurs et des cadres administratifs et techniques des sociétés françaises qui participaient au développement de ces pays. En Arabie saoudite, on distinguait trois pôles principaux. Le centre le plus important était celui de Djeddah avec 170 personnes dont près de la moitié de femmes et d'enfants. Presque aussi nombreuse était la colonie française d'Al Khardj, où Hotchkiss-Brandt-Manurhin exploitait un arsenal avec le concours de 140 Français (administrateurs, ingénieurs et surtout techniciens de la fabrication des explosifs et des munitions). Les familles n'étaient à l'origine pas admises sur le site en raison de son caractère militaire. A Riyad, les expatriés étaient moins nombreux, seulement une soixantaine, travaillant pour la SOGREAL, Thomson-Houston, Pont-à-Mousson, l'*Arabian Drilling* et des administrations saoudiennes¹⁴⁶. Cette dispersion nécessita de créer deux écoles à Djeddah et Riyad, alors que les moyens financiers étaient limités et ne suivirent pas l'augmentation du nombre d'expatriés. Les locaux furent rapidement trop exigus pour accueillir tous les enfants. En 1968, ce manque de moyens poussa le groupement des parents d'élèves de Riyad à fermer la petite école française. Il n'était plus en mesure d'assurer l'équilibre financier pour l'année 1968-1969. Les élèves furent déplacés à Al Khardj, à 80 km de la capitale saoudienne. Le groupe Hotchkiss-Brandt-Manurhin y avait créé une école, en dehors du site militaire, pour scolariser les enfants de son personnel, dont l'effectif ne cessait de croître. Il réembaucha l'instituteur de la petite école de Riyad et prit financièrement en charge cette école, comblant ainsi le déficit de l'Etat¹⁴⁷.

La guerre des Six Jours, un accélérateur de l'expansion économique française dans les pays arabes

La guerre des Six Jours stimula les exportations françaises dans le golfe Arabo-Persique, mais cette dynamique datait du milieu des années 1960 et les événements de juin 1967 ne firent que la renforcer. Loin de se reposer sur le climat profrançais, Paris poursuivit et

¹⁴⁴ *Ibid.*, mémorandum de C. de Lapparent à Vincent Labouret intitulé « Affaire Sharjah » du 12 octobre 1967.

¹⁴⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1762, note d'Aimé Teyssier d'Orfeuil intitulée « Possibilités et limites de la coopération technique française en Irak » de juin 1968.

¹⁴⁶ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1719, télégramme n°3/AL de Pierre Revol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Les Français en Arabie saoudite » du 4 janvier 1967.

¹⁴⁷ *Ibid.*, 1718, télégramme n°476/79 de l'ambassade de France à Riyad du 7 octobre 1968.

intensifia ses efforts. La guerre et ses conséquences rappelèrent l'importance stratégique du Moyen-Orient, ce qui permit d'y dégager des moyens supplémentaires, d'autant plus que l'investissement semblait moins risqué, du fait de l'engouement local créé par la politique gaullienne. Cette conjoncture permit une diversification des partenaires de la France. Paris s'était jusqu'alors principalement focalisé sur l'Iran, qui offrait le plus de perspectives. La guerre des Six Jours lui offrit l'occasion de se repositionner vers les pays arabes.

Le resserrement des liens avec l'Irak

Cette opération de diversification était facilitée par la mise à l'écart de plusieurs concurrents. Dès le 5 juin 1967, un embargo pétrolier à destination des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne était décidé par l'Arabie saoudite, la Libye et l'Irak pour protester contre leur soutien à Israël¹⁴⁸. Le 14 juin, l'Irak étendit l'embargo à la RFA, à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud¹⁴⁹. Cette exclusion du marché était une aubaine pour Paris qui pouvait tirer parti d'une position politique favorable pour accroître son influence économique. Les perspectives étaient importantes puisque les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la RFA étaient les trois premiers fournisseurs de l'Irak. Ils avaient réalisé, en 1965, avec 52 millions de dinars, le tiers des importations irakiennes. Dans certains secteurs de base les ventes de ces pays représentaient plus de la moitié des importations irakiennes (machines, produits chimiques, automobiles)¹⁵⁰.

La rupture diplomatique avec ces pays provoqua un vide économique à combler, alors que l'attitude adoptée par la France dans le conflit fut particulièrement appréciée. La chambre de commerce du Koweït fit l'éloge de la position française. Pour exprimer sa reconnaissance, elle lança une étude approfondie pour découvrir toutes les possibilités d'accroissement des échanges commerciaux et de renforcement des rapports économiques avec Paris. Elle invita ses adhérents à développer leurs achats de machines et matières premières aux producteurs français. Cet exemple fut suivi par la chambre de commerce de Bagdad qui publia une annonce, adressée aux commerçants, dans laquelle elle relatait la « position louable » de la France et demanda à ses adhérents d'accroître leurs rapports avec les organismes et exportateurs français¹⁵¹. L'Irak exprima également son soutien à l'attitude française en l'excluant de l'embargo décrété sur les exportations de pétrole. Ainsi, durant l'été 1967, le chargement des pétroliers à destination de la France se poursuivit au rythme habituel et sans encombre contre une garantie verbale assurant que le pétrole ne serait pas réexporté vers les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la RFA. Le général Aref, qui avait succédé à son frère à la tête de l'Etat, assuma publiquement ce choix en déclarant :

« J'estime qu'en toute justice, je dois exprimer au général de Gaulle notre sincère appréciation pour l'attitude, dictée par la sagesse, qu'il a adoptée en ne suivant pas l'exemple des pays qui encouragent Israël à l'agression »¹⁵².

Aussi la France fut la seule, parmi les grandes puissances occidentales, à avoir conservé, avec un prestige accru, sa représentation diplomatique à Bagdad.

¹⁴⁸ M. S. Daoudi and M. S. Dajani, « The 1967 Oil Embargo Revisited », *Journal of Palestine Studies*, vol. 13, no. 2, 1984, p. 65–90.

¹⁴⁹ AHT 3 SG 5, note non datée sur l'OAPEP de Vincent Labouret.

¹⁵⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1761, télégramme n°2.226 de Jean-Luc Schweisguth au ministre de l'Economie intitulé « Boycott des produits américains, anglais et ouest-allemands » du 18 juin 1967.

¹⁵¹ *Ibid.*, 1754, note adressée au ministère de l'Economie intitulée « Encouragement de nos relations économiques avec la France » du 19 février 1968.

¹⁵² *Ibid.*, 1747, note de la sous-direction du Levant intitulée « Relations franco-irakiennes » du 6 juillet 1967.

Le général Aref manifesta son désir de resserrer les liens avec la France dans le domaine commercial, économique, militaire, pétrolier et culturel. Des conversations s'engagèrent dans ces différents secteurs et, en septembre 1967, un accord commercial fut conclu pour servir de cadre à l'accroissement des échanges. S'inspirant du protocole financier franco-iranien, il prévoyait l'octroi à l'Irak de facilités de crédit pour consolider l'accord entre l'ERAP et l'INOC, qui constitua le premier résultat appréciable dans ces négociations. Le nouveau contexte avait poussé le Quai Branly à lâcher du lest à ce sujet, d'autant plus que des négociations militaires posaient également des problèmes de financement¹⁵³. Dès 1966, le gouvernement irakien avait manifesté de l'intérêt pour l'acquisition de matériels de guerre français. Ce ne fut toutefois qu'après la guerre des Six Jours que les demandes irakiennes se concrétisèrent. En octobre 1967, Bagdad jeta les bases d'une coopération à long terme avec l'armée française. L'Irak voulut acheter en France une cinquantaine de *Mirages*, des hélicoptères *Alouette* et des engins blindés. L'ensemble du marché portait sur 700 MF. Pour faciliter les ventes des *Mirages*, il fut proposé de les payer grâce au pétrole qui serait tiré du sud du pays dans le cadre d'une formule d'association entre la CFP et l'INOC¹⁵⁴. Le général Choukri, ministre de la Défense, souhaitant établir une relation sur le long terme, signa en parallèle un accord de coopération technique dans le domaine militaire avec la France. Il s'agissait d'un accord-cadre, offrant au gouvernement irakien une série de garanties, sur l'exécution des futurs contrats pour les achats de matériels militaires et pour la formation des personnels¹⁵⁵.

En février 1968, le général Aref effectua un voyage officiel en France pour marquer cette nouvelle alliance. Le motif de cette visite était essentiellement politique. L'attitude adoptée par la France dans le conflit israélo-arabe conduisit à l'établissement de nouveaux rapports avec l'ensemble du monde arabe. Il était accompagné de M. Khairallah, ministre d'État chargé des Affaires de la présidence et ministre des Affaires étrangères par intérim, d'Ali Hussein, ministre du Pétrole, et du général al Irs, ministre d'État¹⁵⁶. Cette forte présence ministérielle attestait la volonté irakienne d'étendre la coopération à tous les secteurs. L'abondance des commentaires que les quotidiens irakiens, contrôlés par l'Etat, consacraient à cette visite manifestait également l'importance que Bagdad attachait à cet événement et surtout son souci d'en souligner le succès. L'accent était mis sur les aspects politiques d'une rencontre, qualifiée d'historique, entre les présidents français et irakien et qui représentait, selon eux, une victoire pour la nation arabe. Pour eux, la France avait fait siennes les positions arabes en estimant qu'il ne saurait y avoir de règlement de l'affaire palestinienne sans évacuation préalable des territoires occupés. Les éditorialistes insistèrent sur la nécessité de sauvegarder et de consolider l'amitié franco-arabe car la France avait prouvé la sincérité de son attitude, notamment en signant l'accord ERAP-INOC dont l'importance politique était considérée fondamentale à Bagdad. La France, ajoutaient-ils, avait démontré qu'elle accordait son assistance sans aucune condition politique¹⁵⁷. Dans l'ensemble, ils défendirent l'idée que l'Irak devait servir d'exemple aux pays arabes en saisissant la main tendue par la France, une grande puissance qu'ils ne considéraient plus comme impérialiste et dont ils partageaient les aspirations et les objectifs.

¹⁵³ *Ibid.*, note du ministre des Affaires étrangères pour l'ambassadeur de France à Bagdad de mars 1970,

¹⁵⁴ AHT 92326/339, lettre destinée à Vincent Labouret du 7 janvier 1967.

¹⁵⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1753, note de la sous direction du Levant intitulée « Négociations franco-irakiennes en matière d'armement » du 31 janvier 1968.

¹⁵⁶ *Ibid.*, circulaire n°51 de la sous direction du Levant du 19 février 1968.

¹⁵⁷ *Ibid.*, télégramme n°380/387 de l'ambassade de France en Irak du 12 février 1968.

La percée française en Irak ne doit cependant pas faire illusion. Si ce pays affirma fermement sa volonté de boycotter les amis d'Israël et de favoriser les pays soutenant les Arabes, le rapide rapprochement franco-irakien bénéficia moins de l'élément conjoncturel que fut la guerre que des facteurs structurels hérités de la coopération des années précédentes. Les relations avec l'Irak étaient déjà nombreuses, avant 1967, du fait de la participation française à l'IPC, mais n'avaient pas débouché sur une coopération aussi intensive qu'en Iran. Le pays avait pourtant fait l'objet de toutes les attentions dans les années 1950. Jean Rondot y focalisa l'attention du CDS et du CNPF en convainquant son président de l'époque, Georges Villiers, de s'y rendre pour informer les entreprises françaises de l'intérêt de ce pays¹⁵⁸. Georges Villiers noua à cette occasion des relations durables avec plusieurs dirigeants et entrepreneurs irakiens et devint un intermédiaire important entre le patronat français et l'Irak. Bien que mis partiellement en sommeil par la rupture diplomatique de 1956, ce réseau resta en place, notamment grâce au Comité d'études du Proche et du Moyen-Orient du CNPF, créé sur une proposition de Jean Rondot. Quelques mois après la guerre des Six Jours, le CNPF réactiva ce réseau en envoyant une mission à Bagdad, présidée par Georges Villiers, du 10 au 13 novembre 1967¹⁵⁹. L'héritage des années 1950 et de la diplomatie rondotienne constitua un solide socle sur lequel se reposer à la décennie suivante, malgré près de sept ans d'interruption. La solidité et l'influence de ce réseau furent mises en avant par les réactions des autorités et de l'opinion publique irakiennes qui considèrent l'initiative du CNPF comme la première manifestation tangible du désir de la France d'accroître ses relations économiques avec l'Irak depuis la reprise des relations diplomatiques¹⁶⁰. C'est pourquoi les autorités irakiennes lui réservèrent un accueil empressé. A l'exception du Premier ministre, empêché par la présence à Bagdad du Président de la République libanaise, toutes les audiences demandées furent accordées.

L'avènement à Bagdad d'un pouvoir baathiste, issu des coups d'Etat des 17 et 30 juillet 1968, n'apporta pas de changement sensible à cette tendance. Le nouveau gouvernement exprima rapidement son intention de maintenir les bonnes relations que son prédécesseur avait établies avec la France. Il poursuivit les négociations engagées et en ouvrit de nouvelles, concernant notamment le règlement des contentieux commerciaux franco-irakiens¹⁶¹. Le contrat ERAP fut exécuté et les opérations de géophysique se poursuivirent. Le Baath acheva les négociations sur les accords de coopération culturelle et de coopération technique. Un Institut franco-irakien d'études et de recherches fut créé à Bagdad. Des lecteurs français étaient affectés aux universités de Mossoul et de Bassora et l'ouverture d'un Centre culturel français était envisagée dans cette dernière. Un coopérant était mis à la disposition de l'académie militaire où 340 élèves sur 600 demandèrent à étudier le français. Enfin, le ministre de l'Education Nationale se déclara partisan de la réintroduction du français comme langue à option dans l'enseignement secondaire, ce qui était l'objectif majeur de la diplomatie culturelle française depuis 1963¹⁶². Deux déceptions notoires nuancèrent ce tableau : l'annulation du contrat *Mirage* signé par le général Aref et l'échec des négociations entreprises par la CFP pour obtenir un contrat d'agence portant sur l'exploitation du gisement de Roumeila Nord.

¹⁵⁸ Voir chapitre 2.

¹⁵⁹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1763, télégramme n°4201 de Jean-Luc Schweisguth au ministre de l'Economie intitulé « Visite à Bagdad d'une mission du CNPF » du 14 novembre 1967.

¹⁶⁰ *Ibid.*, télégramme n°689/DE de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, au ministre intitulé « Visite à Bagdad d'une mission du Conseil national du patronat français » du 20 novembre 1967.

¹⁶¹ *Ibid.*, 1747, note du ministre des Affaires étrangères pour l'ambassadeur de France à Bagdad de mars 1970.

¹⁶² *Ibid.*, 1753, note du directeur Afrique-Levant intitulée « Visite du ministre des Affaires étrangères d'Irak » du 25 septembre 1968.

Cet échec tenait à la volonté du gouvernement irakien de marquer sa souveraineté en assurant lui-même l'exploitation du principal gisement pétrolier découvert en Irak. Pour paraphraser Georges Corm, l'Irak cherchait à « réintégrer les puits dans l'espace juridique de leur souveraineté étatique »¹⁶³ alors qu'ils étaient jusque là sous la souveraineté des *Majors*. Il ne s'agissait aucunement d'une marque de défiance du Baath envers la France. Les renseignements du SDECE le confirmèrent. Le ministre des Affaires étrangères, Abdel Kerim Cheikhli, avait adressé à toutes les missions diplomatiques irakiennes en Europe une circulaire confidentielle demandant que la France bénéficie de la clause de la nation la plus favorisée, en reconnaissance de l'attitude du général de Gaulle et de son gouvernement vis-à-vis de la cause arabe. Cette circulaire spécifiait que les visas demandés par des journalistes français désirant se rendre en Irak leur soient accordés sur le champ, sans en référer à Bagdad, comme c'était la règle pour les autres journalistes. Le même traitement était appliqué aux hommes d'affaires français. En outre, cette circulaire insistait pour que les diplomates irakiens en poste à l'étranger aient des relations détendues et excellentes avec leurs collègues français, que les attachés commerciaux accordent la priorité aux offres françaises et que les attachés militaires renforcent leurs liaisons avec leurs homologues français¹⁶⁴. Cette circulaire n'avait rien de surprenant. Bagdad mettait en scène ses relations avec Paris car le resserrement des relations franco-irakiennes contribuait, de façon indirecte, à la consolidation du régime baathiste en quête de légitimité internationale. De plus, la France jouait un rôle important dans le renforcement de la puissance et de l'efficacité de l'armée irakienne et permettait à Bagdad de sortir du monopole soviétique en la matière.

L'exemple irakien montre ainsi parfaitement que si l'attitude française dans le conflit israélo-arabe favorisa la coopération franco-arabe, celle-ci s'appuyait également sur des intérêts politiques et matériels. Ces facteurs expliquent tout autant, si ce n'est plus, la durabilité de cette coopération. L'Irak se méfiait de l'URSS, surtout depuis que ce pays montrait qu'il n'entendait pas sacrifier sa politique de coexistence avec les Etats-Unis à la satisfaction des passions anti-israéliennes¹⁶⁵. De plus, les dirigeants irakiens avaient pris leurs distances avec les Anglo-Saxons et ne comptaient plus sur l'Egypte. Ils avaient besoin d'amis et espéraient que la France ferait pression sur Israël. Bagdad rencontrait également des difficultés à se procurer des armes auprès de ses fournisseurs soviétiques et ne voulait pas hypothéquer ses ressources pétrolières auprès d'un voisin trop puissant. A cette fin, ses dirigeants pensèrent que le recours aux entreprises françaises présentait à la fois l'avantage de briser le monopole de l'IPC et d'inciter le consortium pétrolier à réviser son attitude dans un sens plus conforme aux intérêts irakiens¹⁶⁶. Comme souvent, la politique extérieure avait des prolongements sur le plan intérieur. L'amitié avec la France était devenue une carte dans le jeu des dirigeants, qui espéraient se maintenir au pouvoir grâce au succès de ce rapprochement. Certains d'entre eux rivalisèrent de zèle à se dire profrançais, comme le général Yahia, Premier ministre, qui aspirait à la succession du général Aref et reprochait à ce dernier d'hésiter à s'engager à fond dans cette voie nouvelle. L'orientation profrançaise était combattue par d'autres milieux, qui reprochaient à l'équipe d'Aref de trop se focaliser sur un pays dont l'opinion publique continuait à passer pour favorable à la cause israélienne¹⁶⁷. Les

¹⁶³ Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté, 1956-2007*, Editions La Découverte, 4^{ème} éd., Paris, 2007, p. 314.

¹⁶⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1754, note du SDECE intitulée « Les relations franco-irakiennes » du 11 février 1969.

¹⁶⁵ Tareq Y. Ismael and Andrej Kreutz, « Russian-Iraqi relations: a historical and political analysis », *Arab Studies Quarterly*, vol. 23, no. 4, 2001, p. 87-115.

¹⁶⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1754, note de la sous direction du Levant intitulée « Relations franco-irakiennes » du 31 janvier 1968.

¹⁶⁷ *Ibid.*, télégramme n°158/AL de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Après la visite à Paris du général Aref » du 12 mars 1968.

relations franco-irakiennes avaient donc pris, de par leur extension même, un caractère qui les exposait aux remous intérieurs, attestant l'influence qu'avait gagnée Paris. Le Baath, qui avait critiqué ce rapprochement lorsqu'il était dans l'opposition à Aref, ne le remit non seulement pas en cause mais l'amplifia. La coopération franco-irakienne devint ainsi l'un des piliers de la politique étrangère irakienne et une constante poursuivie par Saddam Hussein jusqu'aux années 1980.

En Arabie saoudite, la presse se félicita du rapprochement franco-arabe, mais resta prudente. Alors qu'ils parlaient très peu de la France jusqu'alors, les journaux saoudiens suivirent avec attention le problème de la vente des avions de type *Mirage* aux pays du Moyen-Orient. Les craintes saoudiennes étaient ouvertement exprimées sous de grands titres lors de la visite en France du vice-ministre israélien de la Défense pour obtenir la levée de l'embargo. Son échec apaisa les Saoudiens dont les journaux affirmèrent que « l'ennemi avait perdu tout espoir d'obtenir des *Mirages* ». Malgré la pression exercée par Israël et le versement annoncé par le *Jerusalem Post* de la dernière tranche de paiement du matériel commandé, le gouvernement français continuait à interdire la sortie de ce matériel, pour des raisons d'Etat. La déclaration faite à ce sujet par la diplomatie française rassura l'opinion saoudienne, un instant perplexe, sinon inquiète. Maurice Couve de Murville confirma que l'embargo serait maintenu et annonça la fourniture d'avions à l'Irak. Les journalistes saoudiens exprimèrent leur satisfaction sur l'accord d'armement franco-irakien. Ils insistèrent particulièrement sur le fait que les négociations avaient abouti à un accord en dépit des protestations et des pressions du gouvernement israélien. Mais le renforcement des relations franco-arabes ne constitua pas, pour les éditorialistes saoudiens, le seul point positif de cette affaire. Comme l'écrit le *Nadoua*, en livrant des avions à réaction aux Arabes, la France sauva ceux-ci d'un autre danger : « Elle les empêche de se livrer aux Russes et l'Occident devrait lui en être reconnaissant »¹⁶⁸. On voit donc qu'autour des *Mirages*, dont la presse signala également la vente au Liban et dans lesquels l'opinion locale vit l'instrument essentiel de la victoire israélienne de juin 1967, se développa une campagne qui tint le public en haleine. Celui-ci fut très attentif à l'attitude française et les choix de Paris contribuèrent largement à renforcer le climat profrançais dans le Golfe.

Ce climat était fortement lié à la politique du général de Gaulle et son départ inquiéta les pays arabes qui craignirent l'abandon de la politique pro-arabe de la France. Ces craintes s'observèrent dès la crise de mai 1968. La presse arabe suivit avec attention le déroulement des événements, chose assez exceptionnelle pour l'époque, signe de l'intérêt des pays arabes pour la France. Dans la présentation qu'elle en fit, la presse se montra extrêmement prudente, la sympathie que ces pays portaient au gouvernement français lui interdisant toute critique ou allusion défavorable. Les éditoriaux consacrés à la question prenaient le parti du général de Gaulle, « ami des Arabes », contre les instigateurs des manifestations estudiantines et notamment contre « l'anarchiste allemand Cohn-Bendit », dans lequel ils voyaient un agent d'Israël. Pour les commentateurs, les troubles apparaissaient en effet comme directement inspirés par le « sionisme international » qui n'aurait pas hésité à fomenter un vaste complot pour abattre le pouvoir gaullien ou du moins l'obliger à reprendre les livraisons de *Mirages* à Israël¹⁶⁹. Dans le même esprit, la presse arabe suivit avec une intensité inédite les élections législatives françaises de juin 1968. Elle n'avait pas caché sa satisfaction face à la victoire du

¹⁶⁸ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1712, télégramme n°108/AL de Georges de Bouteiller au ministre des Affaires étrangères intitulé « La presse saoudienne et l'affaire des i » du 24 avril 1968.

¹⁶⁹ *Ibid.*, 1713, télégramme n°1259 de l'ambassade de France à Djeddah du 27 mai 1968 et télégramme n°134/AL de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La presse saoudienne et la situation intérieure française » du 28 mai 1968.

général de Gaulle. Ainsi dans le quotidien saoudien *Al-Madina*, Mohammed Tayar fit l'éloge du président français. Celui-ci ayant « déjà pleinement prouvé la noblesse de ses objectifs en acceptant l'indépendance de l'Algérie, et en refusant d'armer Israël, dont il désapprouve l'agression. Nous saluons de Gaulle, l'homme du siècle, partisan de la liberté, défenseur des pays opprimés et adversaire de la politique d'agression et d'impérialisme »¹⁷⁰. Le ton était similaire à Bagdad. Les quotidiens et les hebdomadaires irakiens déplorèrent unanimement les difficultés rencontrées par le général de Gaulle et se félicitèrent de les voir surmontées. Les événements de mai 1968 avaient toujours été rapportés sans commentaires péjoratifs, avec une compréhension et une modération dont s'étonnèrent les observateurs étrangers. Pour les expliquer, les commentateurs choisirent systématiquement de mettre en avant des influences étrangères diverses (sionisme international, CIA)¹⁷¹. Ils approuvèrent l'attitude du Président français et prirent clairement parti contre ses adversaires. Après le remaniement ministériel du 1^{er} juin, tous les journaux insistèrent sur la détermination française à poursuivre la même politique étrangère au Moyen-Orient.

La continuité pompidolienne

Dans ce contexte, l'opinion arabe accueillit avec stupeur la nouvelle du départ du général de Gaulle. Les chroniqueurs y virent les résultats d'un complot communiste et sioniste. Les journaux, la radio et la télévision lui consacrèrent de longs articles, commentaires ou séquences. Ainsi se manifestait une fois de plus l'immense prestige dont le général de Gaulle bénéficiait dans les pays arabes. La campagne présidentielle française occupa rapidement le premier plan de l'actualité internationale. Les commentateurs et observateurs arabes furent portés à juger les candidats en fonction de leurs déclarations sur le problème du Moyen-Orient et spécialement sur la question du maintien de l'embargo à destination d'Israël. Les déclarations d'Alain Poher furent amèrement commentées lorsqu'il déclara vouloir rompre avec la politique moyen-orientale précédente et lever l'embargo sur les armes françaises à destination d'Israël¹⁷². Les résultats du premier tour furent donc accueillis avec soulagement. La presse arabe faisait état de la victoire du candidat gaulliste qu'elle considérait comme certaine au second tour, ce dont elle se félicitait car elle y voyait un gage de continuité de la politique étrangère. Les élites koweïtiennes affichèrent leur soulagement. Jusqu'au dernier moment, ils avaient redouté la victoire d'Alain Poher qui se serait traduite, à leurs yeux, par une remise en cause de la politique française « au profit du sionisme »¹⁷³. Avec Georges Pompidou, considéré comme le dauphin du général, les Arabes étaient rassurés. Le journal saoudien *Okaz* consacra un long reportage à sa vie, ses amitiés, ses goûts littéraires et ses activités politiques. Sur le plan politique, le quotidien se montrait délibérément optimiste. « Sans aucun doute, le nouveau président connaît les intérêts de la France et ses nouvelles relations avec les pays arabes »¹⁷⁴. Cet optimisme était cependant mêlé d'inquiétude. « Les promesses faites au cours de la campagne électorale d'un réexamen de la politique de l'ex-Président de Gaulle en ce qui concerne le problème palestinien seront-elles seulement des paroles ? », se demandait l'éditorialiste d'*Al Joumhouriya*, journal irakien

¹⁷⁰ *Ibid.*, télégramme n°151/AL de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La presse saoudienne et les élections françaises » du 9 juillet 1968.

¹⁷¹ *Ibid.*, Irak, 1754, télégramme n°370/AL de Pierre Gorce intitulé « L'opinion publique irakienne et la crise française » du 12 juin 1968 et télégramme n°453/AL de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères intitulé « Après les élections françaises » du 10 juillet 1968.

¹⁷² AHT 92.26/13, télégramme de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, à Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, intitulé « Revue de presse irakienne du 1^{er} au 15 mai 1969 », du 21 mai 1969.

¹⁷³ AHT 92.26/29, télégramme n°161/AL de Paul Carton, ambassadeur de France à Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Réactions koweïtiennes à l'élection de Georges Pompidou » du 23 juin 1969.

¹⁷⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1713, article d'*Okaz* du 19 juin 1969.

proche du Baath. « La partie n'est pas gagnée et les Arabes doivent plus que jamais renforcer leur vigilance et suivre de près l'évolution de la politique française afin de n'être pas soudain surpris par une prise de position incompatible avec leurs propres intérêts »¹⁷⁵, conclut l'article.

Dans la formation du nouveau gouvernement, ce fut surtout l'attribution du poste de ministre des Affaires étrangères qui suscita le plus d'intérêts et de craintes. Le choix de Maurice Schumann, gaulliste de la première heure, rassura l'opinion arabe. Les déclarations du ministre sur la continuité de la politique étrangère française confirmèrent cette impression¹⁷⁶. Les Arabes insistèrent sur la continuité de la politique française en rappelant que le nouveau ministre avait été, comme président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, l'un de ses artisans¹⁷⁷. Cette continuité était marquée par le maintien de Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement Couve de Murville, à son poste dans le nouveau gouvernement. Pourtant, en dépit de l'euphorie affichée, il était certain qu'une crainte subsistait. La presse avait reproduit de manière interrogative certains bulletins d'agences sur une reprise possible des livraisons de *Mirages* à Israël. Les Irakiens croyaient savoir que des livraisons de pièces détachées de matériel militaire avaient lieu par des voies détournées. Ils attirèrent l'attention du président français sur ce trafic, qui nuisait au renom de la France dans le monde arabe. Georges Pompidou dut rassurer et affirma à plusieurs reprises qu'il poursuivrait la politique d'embargo inaugurée par de Gaulle. Il assura que les *Mirages* commandés par Israël ne seraient pas livrés¹⁷⁸. Les Saoudiens furent tout aussi méfiants. Le roi Fayçal déclara : « Nous modifierons notre position vis-à-vis de la France si la politique du général de Gaulle est modifiée ». Il rappela que 35 sociétés françaises avaient pris pied en Arabie saoudite et exécutaient différents projets de développement¹⁷⁹. Il était prêt à poursuivre cette coopération et même à l'amplifier à condition que le président Pompidou préserve la politique française du général de Gaulle au Moyen-Orient.

Pour les rassurer, Jean de Lipkowski se rendit en Arabie saoudite pour rencontrer le roi en novembre 1969. Il satisfait Fayçal en lui donnant l'assurance que le gouvernement français demeurerait fidèle à sa politique d'amitié à l'égard du monde arabe. Ce déplacement marqua la fin des doutes et la reprise de la coopération économique franco-saoudienne dans tous les domaines. Jean de Lipkowski confirma l'organisation d'une foire commerciale française à Djeddah et en profita pour soutenir, directement auprès du roi, la SODEIX en vue de la construction de plusieurs usines de traitement des dérivés du pétrole¹⁸⁰. Le climat profrançais survécut au changement de gouvernement et plusieurs groupes français surent en profiter pour gagner des parts de marché. Peugeot profita de l'absence de la concurrence allemande et américaine pour s'installer sur le marché automobile du Golfe. Le Quai d'Orsay espérait faire de même et accroître le nombre d'experts et techniciens français. Malgré de lourds besoins, les services irakiens n'étaient politiquement plus en mesure de recruter des ingénieurs provenant de pays visés par le boycott. La France apparut comme un pays de

¹⁷⁵ *Ibid.*, Irak, 1754, télégramme n°455/AL de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères intitulé « La presse irakienne au lendemain de l'élection présidentielle française » du 9 juillet 1969.

¹⁷⁶ *Ibid.*, entretien entre Maurice Schumann et l'ambassadeur d'Irak du 4 août 1969.

¹⁷⁷ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1713, télégramme n°164/AL de Georges de Bouteiller au ministre des Affaires étrangères intitulé « Réactions saoudiennes à l'élection présidentielle » du 1^{er} juillet 1969.

¹⁷⁸ *Ibid.*, Irak, 1747, note de la sous-direction du Levant intitulée « Visite de l'ambassadeur d'Irak à M. Pompidou » du 3 novembre 1969.

¹⁷⁹ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1713, télégramme n°938 intitulé « Article du Hayat : le roi Fayçal et la politique française au Moyen-Orient » du 4 juillet 1969.

¹⁸⁰ *Ibid.*, 1719, télégramme n°716/721 de l'ambassade de France en Arabie saoudite intitulé « Audience du roi Fayçal à M. de Lipkowski » du 5 novembre 1969.

substitution, d'où l'augmentation des demandes irakiennes. Les bureaux d'études français et des sociétés spécialisées virent les avantages de cette situation et proposèrent à l'Irak le concours de leurs services et de leurs experts. Des contacts directs furent établis avec succès par Renault-Engineering, la SOGREAH et le BRGM. Si la coopération technique bilatérale se maintint, la guerre des Six Jours favorisa l'assistance technique privée en créant une forte émulation au sein des entreprises françaises, qui virent un marché plus abordable avec l'absence d'une partie de leurs principaux concurrents¹⁸¹. Ce dynamisme nouveau attira des sociétés étrangères qui cherchèrent la collaboration des sociétés françaises pour tenter de bénéficier de la position de la France en Irak. Volvo s'associa ainsi à Citroën-Berliet pour ouvrir une chaîne de montage de camions, l'américain *Freeport* se lia à Elf-Aquitaine pour l'exploitation du soufre de Mishra et le groupe belge UCMAS rejoignit Five Lille Cail pour la construction de la sucrerie de Mossoul¹⁸².

La France profita également d'une remise en cause de l'aide des pays de l'Est, sur laquelle l'Irak avait beaucoup compté jusqu'alors. La lenteur de l'exécution de divers programmes et l'insuffisance de certaines réalisations provoquèrent une méfiance à l'égard des pays de l'Est¹⁸³. Que ce soit à cause des facteurs cités ci-dessus, du fait de la politique extérieure arabe ou grâce aux initiatives françaises, publiques et privées, les réalisations et les possibilités françaises étaient mieux connues. De hauts fonctionnaires arabes, pourtant de formation anglo-saxonne, se montrèrent bien avisés de certaines techniques françaises dans des domaines aussi divers que les postes et les communications ou l'aménagement du territoire. Si c'était là un fait nouveau, on ne peut l'expliquer par la seule guerre de 1967. On ne modifie pas les mentalités aussi rapidement et ce changement était le fruit d'un long processus structurel et non d'un simple évènement conjoncturel.

Profiter d'un contexte conjoncturel pour consolider la présence structurelle de la France

Malgré ces conditions favorables, Paris ne se berça pas d'illusions face aux discours profrançais qui n'étaient que conjoncturels. Pour obtenir des résultats structurels, la France décida de maintenir sa diplomatie traditionnelle, sans marquer de rupture, et profita de la situation pour étendre son influence. En dépit du climat profrançais, le manque de connaissances sur la France restait problématique dans les pays du Golfe. L'absence de correspondants de l'AFP, dans plusieurs pays, rendait toute coopération difficile et les initiatives demeuraient limitées. En dehors de l'Iran, on ne trouve trace que d'un seul projet en matière d'information dans le Golfe. En mai 1967, un bulletin d'information en langue arabe, dont la publication était assurée par la Nouvelle agence de presse, fut créé en Arabie saoudite. Son objectif était de contourner la non-distribution des dépêches de l'AFP, alors même que, faute de connaître le français, l'élite saoudienne, dans son ensemble, ignorait la presse française. La diffusion d'un bulletin en langue arabe permettait de mieux connaître la France ainsi que ses positions en se concentrant non pas sur les évènements internationaux de la

¹⁸¹ *Ibid.*, Irak, 1762, note d'Aimé Teyssier d'Orfeuil intitulée « Possibilités et limites de la coopération technique française en Irak » de juin 1968.

¹⁸² *Ibid.*, 1754, télégramme n°147 de l'ambassade de France en Irak intitulé « Contrat Volvo Citroën Berliet pour une chaîne de montage de camions en Irak » du 11 février 1970.

¹⁸³ *Ibid.*, 1762, note d'Aimé Teyssier d'Orfeuil intitulée « Possibilités et limites de la coopération technique française en Irak » de juin 1968.

semaine, dont la presse locale avait déjà eu connaissance, mais sur la politique intérieure française, sur laquelle le public saoudien demeurait mal informé¹⁸⁴.

La guerre des Six Jours créa un intérêt pour la France dans les médias locaux. Il se manifesta par l'organisation, pendant et après la visite du général Aref à Paris, d'une série d'émissions spéciales consacrées à la France, par la publication dans la presse d'un nombre important d'articles sur des personnalités et l'économie françaises et ses relations avec les pays arabes et par la parution d'un numéro spécial de l'hebdomadaire irakien *Les affaires économiques* consacré aux relations franco-irakiennes, rédigé en collaboration avec le service de presse de l'ambassade de France et publié grâce à la contribution financière de sociétés françaises travaillant en Irak¹⁸⁵. La décision de l'*Iraqi News Agency* (INA) de s'abonner, à partir du 1^{er} juin 1968, au service en langue anglaise de l'AFP contribua à augmenter la diffusion des nouvelles provenant de France, alors, qu'auparavant, la presse quotidienne était uniquement le reflet des agences égyptiennes, anglo-saxonnes et russes. A ce propos, les autorités irakiennes exprimèrent à plusieurs reprises le souhait qu'un service en langue arabe, comparable à celui qu'assurait l'agence Tass, puisse être mis sur pied par l'AFP¹⁸⁶. Un mouvement similaire s'observe en Arabie saoudite. En 1970, le pays signa un accord avec l'AFP, dont les nouvelles étaient désormais utilisées dans le bulletin d'information diffusé à la radio et à la télévision saoudiennes ainsi que dans la presse locale¹⁸⁷. Les informations étaient fournies en anglais par l'AFP, ce qui permettait leur utilisation rapide dans un pays où la plupart des fonctionnaires connaissaient l'anglais et fort peu le français.

Ce contrat représentait un nouvel élément du dispositif d'action dans le domaine de l'information et de la diffusion de la culture française dans ce pays, jusqu'ici soumis presque exclusivement à l'influence anglo-saxonne. L'AFP prenait pied, grâce à lui, en Arabie saoudite, mais ce n'était pour elle qu'un premier pas. Avec l'aide des services de la Coopération, elle s'intéressa à plusieurs perspectives de développement dans ce pays. L'AFP fut ainsi appelée à coopérer à la création et au fonctionnement technique d'une agence islamique d'informations. De plus, le roi accepta que le français soit émis et enseigné, quatre heures par jour, à la radio et à la télévision¹⁸⁸. Il ne s'agissait pas d'une rupture dans la politique française puisque le français était déjà enseigné dans les établissements secondaires saoudiens, ainsi que dans les deux centres audiovisuels créés à Djeddah et Riyad dans le cadre de l'accord de coopération culturelle franco-saoudien. De plus, ce projet était déjà en cours de négociation depuis 1966. Le cheikh Jamil el Houjailan, ministre de l'Information, avait alors proposé d'inaugurer une série de cours de français à la radio saoudienne et de faire une place à l'enseignement du français dans les programmes de télévision¹⁸⁹. Dans ce but, il demanda de lui faire parvenir une série de bandes magnétiques et films.

¹⁸⁴ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1711, télégramme n°208/IP de Pierre Revol au ministre des Affaires étrangères intitulé « Service arabe de la Nouvelle agence de presse » du 24 mai 1967.

¹⁸⁵ *Ibid.*, Irak, 1747, télégramme n°660/IP de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères intitulé « Compte rendu d'activités du service de presse et de l'information pendant l'année 1968 » du 6 novembre 1968.

¹⁸⁶ *Ibid.*, 1748, télégramme n°337IP de Pierre Gorce, ambassadeur de France en Irak, au ministre des affaires étrangères intitulé « Signature d'un accord entre l'AFP et l'Agence iranienne de presse » du 29 mai 1968.

¹⁸⁷ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1711, télégramme n°760/763 de l'ambassade France à Djedda intitulé « Entrée en vigueur du contrat par France-Presse avec l'Arabie saoudite » du 14 décembre 1970.

¹⁸⁸ *Ibid.*, télégramme n°315/321 de l'ambassade France à Djedda intitulé « Signature d'un contrat entre France-Presse et l'Arabie saoudite » du 18 mai 1970.

¹⁸⁹ *Ibid.*, télégramme n°181/ACT de Pierre Revol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Enseignement du français par radio et télévision » du 7 juin 1966.

La guerre permit de donner forme à ce projet et de lui donner une nouvelle ampleur. A ce niveau, il n'y avait également pas de rupture, mais une accélération des projets existants. Alors que les négociations traînaient en longueur depuis 1966, il ne fallut que quelques semaines pour parvenir à un accord à la suite du conflit. Au début de l'année 1969, deux producteurs-annonceurs de l'ORTF furent détachés au ministère de l'Information pour créer et animer quatre heures d'émissions quotidiennes¹⁹⁰. Les émissions en langue française de la radiodiffusion saoudienne furent inaugurées le 18 août 1969. Le retard dans le lancement rappelle le lien très fort qui unissait ce projet à la position française vis-à-vis d'Israël puisqu'aux inévitables problèmes techniques s'ajoutèrent les incertitudes de la conjoncture politique. Les Saoudiens, craignant une réorientation de l'attitude française vis-à-vis des problèmes du Moyen-Orient, attendirent l'élection de Pompidou et la confirmation de la politique gaullienne pour autoriser le lancement de l'émission. Néanmoins, il faut noter que les Français avaient parfaitement démontré l'intérêt de ce projet pour les Saoudiens, afin de ne pas le lier exclusivement à une conjoncture politique et de le pérenniser. En effet, indépendamment de l'aspect bilatéral franco-saoudien, ce projet offrait à Riyad un moyen efficace de faire entendre sa voix aux nombreux auditeurs musulmans francophones d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Lors de l'inauguration de l'émission, Cheikh Hujeilan, ministre de l'Information, n'avait pas dissimulé cet aspect des choses dans son discours.

Si en Arabie saoudite, la France sut placer son action dans un contexte politique plus large, en Irak, elle ajusta ses mesures selon le contexte économique qui présentait des signes certains de récession. La crise pétrolière avec l'IPC, en dépit du prêt de 14 M£ au gouvernement irakien octroyé par l'IPC pour compenser la diminution de ses revenus, avait laissé des traces. Plusieurs projets d'investissement furent annulés ou différés et des restrictions furent apportées à l'importation de produits non essentiels (articles de luxe, automobiles)¹⁹¹. Cette crise était à peine réglée que des inondations de l'Euphrate endommagèrent les récoltes. Les dommages, estimés à plus de 3 millions de dinars, devaient être compensés par une augmentation des taxes et par des réductions de traitements des fonctionnaires. Le conflit avec Israël, provoquant l'arrêt, le 5 juin 1967, des exportations de pétrole, n'arrangea pas la situation si bien que le ministère de l'Economie annula toutes les licences d'importation qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une ouverture de lettre de crédit, tandis que le Conseil du plan demanda à tous les ministères techniques de suspendre les nouveaux projets d'investissements¹⁹². Ces mesures d'austérité étaient une assurance visant à rassurer les créanciers, en montrant que l'Irak remplirait ses obligations financières internationales, mais limitaient les espérances françaises.

Si les possibilités du marché se révélèrent limitées, quelles étaient les chances de la France de combler le vide laissé par les trois grands fournisseurs de l'Irak ? Jean-Luc Schweisguth se montra très optimiste. Il avait anticipé le maintien des mesures de boycott sur une longue période. En effet, à la fin du mois d'août, une divergence survint entre l'Arabie saoudite et l'Irak au sommet de Khartoum. L'Irak poursuivit l'embargo alors que l'Arabie saoudite le leva et institua une aide financière aux pays "du champ de bataille"¹⁹³. Jean-Luc

¹⁹⁰ *Ibid.*, 1713, télégramme n°49/AL de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Synthèse : novembre et décembre 1969 » du 10 novembre 1970.

¹⁹¹ AHT 92.26/15, télégramme n°441 du conseiller financier pour le Proche et Moyen-Orient au ministre de l'Economie et des Finances, intitulé « Irak - Accord entre l'IPC et le gouvernement irakien » du 10 mai 1967.

¹⁹² AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1762, note d'Aimé Teyssier d'Orfeuil intitulée « Evolution économique et financière » de juin 1968.

¹⁹³ AHT 3SG5, note sur l'OAPEP de Vincent Labouret.

Schweisguth connaissait les pressions des pays de l'Est, spécialement la RDA¹⁹⁴, pour maintenir un climat hostile à ces trois pays. Selon lui, les mesures de boycott à l'encontre de la RFA avaient été prises sur la pression de la RDA qui ne cachait pas son intention de reprendre à son profit la place occupée par Bonn¹⁹⁵. Compte tenu de ces éléments et surtout du fait que la France bénéficiait sur le plan politique d'une position extrêmement favorable, il vit dans cette crise une chance d'améliorer l'influence économique française, mais le travail à réaliser demeurait important. Les exportateurs français n'avaient pas tous conscience de la chance que les circonstances géopolitiques leur donnaient pour s'imposer dans des secteurs où il leur avait été difficile de pénétrer. Cette occasion devait être rapidement saisie et il convenait que les firmes françaises fassent l'effort de répondre, dans les meilleurs délais, aux demandes qui leur seraient présentées. En bonifiant la situation et en insistant sur l'importance d'agir rapidement pour profiter de la conjoncture, Jean-Luc Schweisguth espérait pousser les entreprises à prospecter et Paris à dégager des crédits supplémentaires. Il alerta le ministère sur le manque de moyens dont il disposait pour assurer sa mission, notamment pour participer à la foire de Bagdad. Loin d'être une cause, la guerre était un moyen utilisé par Jean-Luc Schweisguth pour obtenir les crédits afin de mener la politique qu'il défendait depuis plusieurs années. Le temps était favorable, mais il fallait agir et vite. D'autres pays cherchèrent également à combler ce vide. Les Italiens et les Espagnols envoyèrent d'importantes missions économiques et techniques. En outre, à la fin du mois d'avril 1968, le gouvernement irakien décida officiellement d'assouplir le boycott quand l'intérêt national était en jeu¹⁹⁶.

Le ton était à l'offensive et l'objectif de faire, sur le plan économique, ce que Paris faisait déjà sur le plan politique en se présentant comme l'ami le plus fidèle des pays arabes. Dans ce but, Jean-Luc Schweisguth chercha à donner aux Irakiens l'impression que la France était en mesure d'assurer la relève des pays boycottés, mais la situation était plus complexe. En 1968, deux agents locaux exposaient du matériel français à la foire de Bagdad, mais cette présence passa inaperçue. Toutefois la progression des relations économiques militait en faveur d'une présence française. En effet, de 13^{ème} fournisseur de l'Irak en 1966, la France devenait le 8^{ème} en 1967 et le 5^{ème} en 1968. La signature d'importants contrats, avec le nouveau gouvernement issu de la révolution de juillet 1968, donnait un certain relief aux relations commerciales et l'absence française à la foire d'octobre 1969 aurait été assez difficilement acceptée. C'est ainsi qu'avec l'accord et l'appui de la DREE, Jean-Luc Schweisguth s'adressa aux exportateurs travaillant déjà sur le marché irakien pour leur demander d'assurer, pour la première fois, une présence française à la foire de Bagdad. Environ 200 circulaires furent envoyées aux sociétés en insistant plus particulièrement auprès de celles qui avaient récemment signé de gros contrats. Le déplacement à Paris de Jean-Luc Schweisguth fut décisif et permit d'arrêter la liste des participants¹⁹⁷. Il obtint une présence étoffée, reflétant l'ensemble des relations commerciales, faisant de cet effort collectif une action de relations publiques au service des exportateurs travaillant déjà en Irak.

La participation française à la foire de Bagdad couvrait plus de 1400 m². Les bons rapports avec l'Irak étaient illustrés par l'emplacement de la section française qui était bien située. Une des faces donnait sur l'allée menant à l'entrée officielle, l'autre donnait sur la place

¹⁹⁴ Amélie Régnault, « La coopération militaro-économique entre l'Égypte et la RDA pendant la Guerre froide (1969-1989) », *Monde(s)*, vol. 18, no. 2, 2020, p. 109-130.

¹⁹⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1761, télégramme n°2.226 de Jean-Luc Schweisguth au ministre de l'Economie intitulé « Boycott des produits américains, anglais et ouest-allemands » du 18 juin 1967.

¹⁹⁶ *Ibid.*, 1762, note d'Aimé Teyssier d'Orfeuillet intitulée « Possibilités et limites de la coopération technique française en Irak » de juin 1968.

¹⁹⁷ *Ibid.*, 1761, bulletin d'informations économiques « Irak » du Service d'expansion économique de Bagdad du 10 décembre 1969.

centrale de la foire. Des manifestations périphériques contribuèrent à renforcer ce succès. L'ambassade assura la publicité lors d'une conférence de presse tenue dans un grand restaurant de Bagdad. Première conférence de la foire, elle attira l'attention des journalistes qui y consacrèrent de longs articles. Au cours de cette conférence, Jean-Luc Schweisguth donna les raisons commerciales de la présence française et il présenta les matériels. A cette occasion, un numéro spécial du bulletin d'informations économiques du Poste, tiré à 1000 exemplaires, fut distribué en arabe aux journalistes, contenant la liste des exposants et un exposé reprenant les principaux thèmes de la conférence de presse. Les politiciens irakiens contribuèrent aussi à ce succès. Lors de la visite inaugurale, les exposants français reçurent le Vice-Premier ministre et le ministre de l'Economie. Le lendemain, la presse publia une photo du Vice-Premier ministre au pavillon français pour marquer l'importance de la coopération franco-irakienne. Ces actions furent poursuivies par l'interview de Jean-Luc Schweisguth et surtout par une demi-page de publicité prise par l'ambassade dans les principaux journaux locaux, avec des photos de locomotives françaises, du *Concorde* et du paquebot *France*. Au total, 12 articles, consacrés à la participation française, parurent dans la presse irakienne. Il faut y ajouter les 3 demi-pages publicitaires du service de Presse de l'ambassade et une quinzaine d'articles parus dans la presse économique et professionnelle française et libanaise. Il y eut aussi plusieurs comptes rendus à la radio et à la télévision¹⁹⁸. Le résultat de cette vaste action de relations publiques, étalée sur toute la durée de la foire, fut de donner l'impression que la participation française était très importante, notamment aux fonctionnaires et commerçants qui ne s'étaient pas dérangés pour visiter cette manifestation. Par ailleurs, la position que la France occupait dans le commerce extérieur irakien fut mise en relief et cela fut une surprise pour beaucoup d'interlocuteurs irakiens. En effet, ceux-ci considéraient les contrats passés avec des fournisseurs français comme une récompense pour l'attitude de Paris sur le problème israélien, mais Jean-Luc Schweisguth profita de la foire pour leur montrer que la France était devenue l'un de leurs principaux partenaires commerciaux, compte tenu de son potentiel industriel et commercial et pas uniquement de ses engagements politiques.

Les résultats de la foire dépassèrent les espérances. L'organisation de cette première participation française juste après la publication des résultats du commerce extérieur de l'Irak pour 1968, où la France apparaissait au cinquième rang des pays fournisseurs, arriva au bon moment et permit d'exploiter ce succès. Mais cette action de relations publiques se doubla d'une promotion des exportations. D'abord, grâce aux contingents dont Paris bénéficia et qui s'élevèrent à 1,7 MF, soit près de 2% du montant des exportations sur l'Irak en 1968. Ensuite, grâce aux commandes enregistrées aux exposants pour du matériel déjà entré en Irak. Le groupe Richer, grâce à son agent Salman al-Obeidi, vendit, en plus de son contingent-foire de 25.000 dinars, des bétonnières et des motopompes pour 5000 dinars. Le bilan des ventes, dressé par l'ambassade, était chiffré à plus de 2 MF pour un coût de 100.000 francs. Ce dynamisme s'observe par le développement des échanges commerciaux en 1970, qui passèrent de 100 à 140 MF, plaçant la France à la 4^{ème} place des fournisseurs de l'Irak¹⁹⁹. Enfin, il faut citer la publicité que certains exposants retirèrent de leur présence. Sur le plan des résultats commerciaux, l'effort publicitaire de Renault fut frappant avec 150 voitures vendues et 500 commandées pour plus de 10 MF. Le groupe Saviem profita de la foire pour faire son entrée en Irak et présenter ses camions. Il signa, en moins d'un an, un contrat de 100 M\$, comprenant l'installation d'une chaîne de montage de camions. Parmi les autres résultats de cette participation, il faut faire une place à part à l'action de la société Thomson-Médical qui envoya à Bagdad un matériel d'examen cardiologique. Ce matériel fut exposé au pavillon et

¹⁹⁸ *Ibidem*.

¹⁹⁹ *Ibid.*, note n°3678 de Service de l'expansion économique de l'ambassade de France en Irak intitulée « Compte-rendu de la participation française à la Foire internationale de Bagdad » du 3 décembre 1970.

remporta un vif succès. Il fut présenté, au cours de plusieurs conférences données par un ingénieur de Thomson, aux cardiologues des hôpitaux civils et aux médecins de la police et de l'armée. Plusieurs furent convaincus et équipèrent leurs hôpitaux. Le matériel exposé fut facilement vendu à l'issue de la foire et les commandes nombreuses²⁰⁰. Cette action montra l'efficacité de la formule type conférence-technique.

Fort de cette réussite, l'opération fut renouvelée en 1970 et le succès fut de nouveau au rendez-vous. Plusieurs ministres, dont ceux de la Défense et de l'Economie, visitèrent la section française à la suite du vice-président. Lors de la journée française, 350 invités répondirent à l'invitation du conseiller commercial, qui cibra les dirigeants irakiens, dont le ministre des Municipalités, le sous-secrétaire d'Etat à l'Economie, le sous-secrétaire d'Etat à l'Irrigation et plusieurs présidents et directeurs généraux de ministères et d'organisations d'Etat. Cette réception fut la plus courue de toutes celles des autres nations participantes, qui avaient imité la stratégie française initiée en 1969. Au niveau commercial, comme au niveau culturel, la France renforça sa présence et devint un modèle suivi par la concurrence. Grâce aux bonnes relations politiques franco-irakiennes, la section française fut à nouveau placée à l'entrée, permettant à tous les visiteurs d'observer les produits exposés. Cette visibilité était renforcée par une intense campagne de publicité. La conférence de presse révéla l'importance croissante de l'influence française puisqu'elle réunit plus d'une trentaine de journalistes, contre une vingtaine l'année précédente²⁰¹. De même, plusieurs représentants français des principales sociétés exposantes, le directeur général irakien des Foires et Expositions et l'ambassadeur de France avaient tenu à venir prendre contact avec les journalistes, alors que Jean-Luc Schweisguth était seul, en 1969, pour présenter la participation française. L'impact direct de cette foire sur les affaires françaises était sensible puisqu'elle permit aux exposants de bénéficier de 2 MF de contingents-spéciaux. Parmi les ventes enregistrées, notons Richier pour des matériels de travaux publics, Valcke pour des groupes électrogènes, Bernard pour des compresseurs, Thomson-Telco pour son appareillage de cathétérisation cardiaque et la Société générale de fonderie pour du sanitaire et du carrelage. Sept sociétés participantes en profitèrent pour procéder à des études de marchés et des recherches de nouveaux débouchés. Une dizaine de sociétés se présentèrent pour la première fois sur le marché irakien grâce à la foire et la plupart des matériels exposés furent achetés²⁰². Enfin une trentaine de demandes de représentations furent reçues par le bureau d'informations commerciales.

Si cette action était une franche réussite, elle était loin d'être suffisante pour pérenniser la pénétration du marché. A la fin du compte, on doit constater que le développement des relations franco-irakiennes, qui fut décidé en 1967 et qui demeurait un objectif politique, se heurtait toujours à certains obstacles. Les Irakiens allèrent moins loin dans les faits que dans les discours. Au niveau pétrolier, ils n'accordèrent ni à la CFP, ni à Elf, la concession géante de Roumeila-Nord et, au niveau militaire, le contrat d'achat de *Mirages* ne fut finalement pas exécuté. Le général Ammash, ministre de l'Intérieur, reconnut la supériorité de ces appareils sur ses concurrents et les avantages financiers accordés par Paris, mais dénonça les délais prévus pour leurs livraisons. Il affirma à l'ambassadeur :

²⁰⁰ *Ibid.*, bulletin d'informations économiques « Irak » du Service d'expansion économique de Bagdad du 10 décembre 1969.

²⁰¹ *Ibid.*, note n°3678 du service de l'Expansion économique de l'ambassade de France en Irak intitulée « Compte-rendu de la participation française à la Foire internationale de Bagdad » du 3 décembre 1970.

²⁰² *Ibid.*, 1739, bulletin mensuel des services d'expansion économique de l'ambassade de France d'octobre 1970.

« Je ne suis pas comme Aref, je pense à faire la guerre et je ne veux pas recevoir du matériel après la bataille. Nous prendrons des avions, même de qualité inférieure aux *Mirages*, s'ils nous sont délivrés plus rapidement »²⁰³.

Le régime baathiste, toujours en quête de légitimité internationale, était soumis à de puissantes influences étrangères pour faire échouer ce projet. Les Soviétiques, soucieux de conserver le monopole des fournitures d'armements, s'opposèrent à l'exécution du contrat *Mirages* et promirent de livrer rapidement une quantité importante d'appareils équivalents. Les Britanniques avaient également retrouvé une partie de leur ancienne influence depuis la reprise des relations diplomatiques, ce qui les ramena dans la course. Le général Ammash avait d'ailleurs été informé par les attachés militaires anglais et soviétiques que si les *Mirages* étaient excellents, il y avait assez d'agents sionistes en France pour que ceux livrés à l'Irak soient de qualité inférieure à ceux faisant l'objet d'autres commandes²⁰⁴. Ainsi, en jouant sur la peur, alors assez fréquente chez les Irakiens, d'une France soumise à l'influence d'agents sionistes, l'URSS et la Grande-Bretagne espéraient contrer, ou du moins limiter, la percée française dans le secteur, stratégique et très lucratif, des armements.

Dans un premier temps, cette stratégie connut un certain succès. Alors que les autres livraisons étaient confirmées, l'accord *Mirages* fut abandonné par le Baath. Les anciens négociateurs irakiens du contrat, fonctionnaires de l'ancien régime d'Aref, avaient d'ailleurs été presque tous éliminés. Les responsables baathistes se justifiaient en prenant prétexte des délais de livraison et des clauses relatives à la révision des prix. Pour ne pas compromettre l'ensemble de la coopération franco-irakienne, qui était maintenue, Bagdad fit savoir à la presse que c'était en raison de l'influence prépondérante de Dassault qui n'accorda pas des conditions plus satisfaisantes à l'Irak. Se référant aux origines juives de Marcel Bloch, elle sous-entendait que ses liens avec Israël, important client de l'entreprise jusqu'en 1967, expliquaient que Dassault ne tenait pas à la réalisation de ce contrat et que, pour cette raison, il avait imposé les longs délais prévus. Le gouvernement français refusant de livrer plus rapidement les *Mirages* en les prélevant sur ceux destinés à l'armée française, comme les Etats-Unis le firent pour les *Phantoms* au profit d'Israël, le contrat fut résilié par l'Irak²⁰⁵. Les archives de la CFP tendent à confirmer les propos d'Ammash. Plusieurs fonctionnaires français n'étaient pas enthousiastes à l'idée de vendre des *Mirages* à l'Irak. Bien que les militaires concernés prétendissent que ces réticences soient dues à leur sollicitude humanitaire à l'égard des Kurdes, Vincent Labouret était convaincu qu'Israël en était la cause. Les prix proposés par Dassault, 16 MF par appareil complet muni de rechanges, de radar et d'engins, étaient supérieurs de 40% à ceux proposés à l'armée française et israélienne²⁰⁶. De plus, la persistance de l'insurrection kurde et la tension des rapports avec l'Iran, auquel Paris était liée par une ancienne amitié, imposaient la prudence en matière de vente d'armes²⁰⁷.

La stratégie française devait s'intégrer dans une politique d'ensemble à l'échelle du golfe Arabo-Persique, mais la réalité butait sur la fragmentation régionale entre les ambassades. L'association de la coopération technique à la foire de Bagdad, qui fut une réussite, ne fut pas reprise par les autres postes du Golfe. Le succès des conférences Thomson-Médical avait pourtant prouvé que des actions spécialisées, moins générales que la

²⁰³ *Ibid.*, 1754, télégramme n°1615/1624 de l'ambassade de France en Irak du 10 décembre 1969.

²⁰⁴ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Relations franco-irakiennes » du 21 février 1969.

²⁰⁵ *Ibid.*, télégramme n°1615/1624 de l'ambassade de France en Irak du 10 décembre 1969.

²⁰⁶ AHT 92.26/39, lettre destinée à Vincent Labouret du 7 janvier 1967.

²⁰⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1966-1970), Irak, 1747, note du ministre des Affaires étrangères pour l'ambassadeur de France à Bagdad de mars 1970.

foire d'échantillons, rencontraient un auditoire intéressé et étaient plus rentables. Ces conférences spécialisées de matériels, qui n'étaient pas ouvertes au public, mais seulement à quelques ingénieurs et cadres des ministères, se généralisèrent en Irak. En plus de Thomson-Médical qui réitéra la formule, la Compagnie des compteurs invita une quinzaine d'ingénieurs du ministère du Pétrole pour leur présenter ses compteurs à fluides et un volucompteur *Aster*. Une délégation de l'INOC fut également reçue par les exposants pour tester leurs matériels²⁰⁸. En parallèle de la foire, la formule de la semaine technique se développa. Elle permettrait d'atteindre plus en profondeur les ingénieurs et les responsables des ministères techniques et sociétés d'Etat qui représentaient la plus grosse part du marché irakien. De plus, elle regroupait dans le centre de la ville une exposition pivot, présentant des matériels élaborés et des maquettes, avec l'organisation de conférences techniques dont les thèmes étaient illustrés dans l'exposition. Il faut aussi souligner que l'Irak, par l'évolution de son économie vers le socialisme, se rapprochait lentement des structures des pays de l'Est. Il n'était donc pas surprenant qu'une formule qui avait déjà réussi à Prague et à Varsovie soit appliquée à Bagdad²⁰⁹. La coopération technique était pleinement intégrée puisqu'elle sélectionna les thèmes de cette semaine technique. Elle tint compte, avant tout, des principales préoccupations irakiennes en matière d'industrialisation, de pétrochimie, d'aménagement hydraulique, de développement agricole, de transport et de techniques médicales et vétérinaires, préoccupation qu'elle connaissait parfaitement grâce à l'envoi d'experts français dans les ministères irakiens. Le CNCE et le Comité des Foires trouvèrent l'appui des organisations d'Etat et des fédérations professionnelles irakiennes pour mettre en place cette formule complémentaire à la foire. Cette collaboration permit d'approfondir la présence française en Irak et de lui donner un caractère de plus en plus durable.

Malgré ce succès la formule resta spécifique à l'Irak et aucune politique générale ne fut créée à partir de cette réussite commerciale. L'organisation des foires dans le Golfe restait différente selon les pays où chaque ambassade l'arrangeait conformément à la vision et la volonté du chef de l'Expansion. En dépit de ces divergences, plusieurs groupes français se montrèrent réactifs et réalisèrent d'importants progrès sur ces marchés. Néanmoins, l'étude de ces cas montre que cette percée fut rapide et efficace car ils avaient déjà entamé leur mouvement en direction du Golfe avant la guerre. Pour eux, le conflit ne fut qu'une heureuse providence qui facilita et amplifia un mouvement déjà engagé et qui fut conclu par les mêmes acteurs durant toute la décennie. La percée la plus spectaculaire fut réalisée en Arabie saoudite, qui stoppa pourtant rapidement son boycott, montrant parfaitement que le lien de cause à effet entre les deux n'était pas évident. Le marché saoudien, bien que numériquement limité, offrait des possibilités semblables à l'Iran. En effet, la production pétrolière atteignit 129,8 MT en 1967, faisant de l'Arabie saoudite le quatrième producteur mondial, au même rang que l'Iran. Grâce à la production pétrolière, le royaume disposait de ressources accrues. Ses revenus s'élevaient à 750 M\$ en 1966. Le budget de l'exercice 1967/68 s'élevait à 5 milliards de rials. Il prévoyait des dépenses importantes d'équipements (infrastructures routières et portuaires, aménagements urbains et équipements sociaux, développement de l'hydraulique, télécommunications) et marquait une forte croissance des crédits militaires, qui absorbaient plus du quart du budget. Malgré ce potentiel, la part de la France dans le commerce extérieur saoudien restait modeste à la veille du conflit. En 1967, ses achats

²⁰⁸ *Ibid.*, 1761, note n°3678 du service de l'Expansion économique de l'ambassade de France en Irak intitulée « Compte-rendu de la participation française à la Foire internationale de Bagdad » du 3 décembre 1970.

²⁰⁹ *Ibid.*, bulletin d'informations économiques « Irak » du Service d'expansion économique de Bagdad du 10 décembre 1969.

s'élevèrent à 389 MF (4,6% des exportations saoudiennes), alors que ses ventes n'atteignaient que 81 MF (9^{ème} rang des fournisseurs avec 3,3 % du total)²¹⁰.

Pour changer la donne et profiter du contexte favorable créé par la guerre, les entreprises françaises détachèrent, au début de l'année 1968, une mission d'hommes d'affaires dans le Golfe, conduite par l'ancien secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, Charles de Chambrun. La volonté d'inscrire l'action française dans la continuité ne pouvait pas être exprimée plus clairement. Il ne faut pas se méprendre sur le lien de cause à effet entre cette mission et la guerre des Six Jours. Si elle bénéficia largement des faveurs koweïtiennes et saoudiennes, ce fut tout autant grâce à Charles de Chambrun qu'à la position de Paris face à Israël. De plus, ce n'est pas la guerre qui créa cette opportunité. Avant même son déclenchement, un nombre croissant d'industriels français s'intéressait au Golfe, encouragés par les actions de coopération technique. Plusieurs missions avaient notamment été organisées à la demande du ministère des Communications et de la Radiotélévision saoudienne. Au total, 27 experts effectuèrent, en 1967, des missions en Arabie saoudite. Dans le domaine de la formation, la France accueillait une trentaine d'étudiants saoudiens lorsque éclata le conflit²¹¹. Le secteur des communications était le plus porteur. En vertu d'un accord signé à Paris, en février 1967, par les ministres français et saoudien des PTT, des techniciens du CNET et de SOFRECOM procédaient à l'étude de l'installation d'une station terrestre de télécommunications par satellite et d'un réseau international en Arabie saoudite. Cette étude permit l'adjudication d'un important marché de fournitures et de travaux aux firmes françaises²¹². L'ERAP avait également conclu un contrat de prospection pétrolière, comportant deux concessions sur la mer Rouge. D'importants périmètres avaient été confiés à la SOGREAH pour des recherches hydrauliques et au BRGM pour des recherches minières qui aboutirent à la découverte d'un gisement de cuivre. Le succès remporté par la SOGREAH mérite d'être souligné. Il est l'aboutissement de la stratégie française menée depuis les années 1950. L'entreprise ne se découragea pas, malgré les difficultés qu'elle rencontra pour prendre pied sur le marché saoudien. Elle sut s'imposer aux yeux des responsables saoudiens du ministère de l'Agriculture par le sérieux et la compétence de ses techniciens²¹³. Ce succès ouvrit de nouvelles portes aux entreprises françaises, notamment FOREX et FORENCO qui purent effectuer des travaux de forage. De même, fort de la qualité de ses techniciens, Thomson-Houston construisit une station de radiodiffusion à Riyad et, conjointement avec une firme allemande, se vit confier l'installation d'une station à ondes courtes²¹⁴. Là encore, la guerre des Six Jours ne fit que renforcer un mouvement déjà lancé.

Charles de Chambrun commença sa tournée au Koweït du 3 au 6 février 1968. Composée de représentants de différentes entreprises françaises, sa mission prit contact avec les autorités chargées de l'exécution des grands travaux et les milieux d'affaires de la principauté. Au cours d'un premier séjour à Koweït, en novembre 1966, lors de l'exposition française, il avait déjà eu l'occasion de nouer d'étroites relations avec les dirigeants de la principauté, qui le reçurent une fois de plus très cordialement et quasi-officiellement. Le séjour de la délégation française fut ainsi entièrement pris en charge par le ministre koweïtien du Commerce, Abdullah al Jaber.

²¹⁰ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1714, note de la DAEF intitulée « Situation économique - relations avec la France » du 6 juin 1968.

²¹¹ *Ibid.*, note intitulée « Coopération technique franco-saoudienne » du 5 janvier 1968.

²¹² *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Situation économique - relations avec la France » du 6 juin 1968.

²¹³ *Ibid.*, télégramme n°281/DE de Jean Bressot, chargé d'affaires, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Activité de la SOGREAH en Arabie saoudite » du 30 août 1966.

²¹⁴ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 14 janvier 1968.

Ces égards attestent l'importance qu'avait Charles de Chambrun dans le Golfe. Il était devenu un intermédiaire déterminant entre la France et cette région comme l'atteste les nombreux rapports de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït. Ces derniers montrent régulièrement l'intérêt que les autorités locales portaient à l'ancien ministre et l'efficacité de l'aide que Charles de Chambrun offrait aux entreprises françaises souhaitant s'implanter au Moyen-Orient. En février 1968, lors d'un séjour au Koweït, il fut tour à tour reçu par le prince héritier-Premier ministre, Jaber Al-Ahmed, le ministre du Commerce et de l'Industrie, le ministre des Travaux Publics, le ministre des Finances et du Pétrole, le ministre des PTT et le président de la chambre de commerce²¹⁵. De nombreuses réceptions furent parallèlement organisées en l'honneur de Charles de Chambrun, permettant aux représentants des entreprises qui l'accompagnèrent de nouer des contacts utiles à leurs affaires. Après avoir prospecté au Koweït, la délégation française arriva à Riyad, le 6 février 1968, pour une durée de six jours²¹⁶. Là aussi, elle fut reçue comme une délégation officielle. La presse saoudienne lui donna une large publicité. Bien qu'il s'agisse d'une mission privée, le lien entre diplomatie d'entreprise et diplomatie économique était évident et mis en avant. Charles de Chambrun insista sur la continuité de son action. Interrogé par le représentant du *Bilad*, principal quotidien saoudien, il déclara que l'objectif de sa mission était de renforcer les relations franco-saoudiennes dans les domaines industriel, économique et financier, et rappela qu'il avait déjà rendu visite au royaume comme ministre du Commerce extérieur. Profitant de son ancienne fonction et des liens qu'il créa avec les autorités saoudiennes, il fut reçu par Abed Cheikh, ministre du Commerce et de l'Industrie, s'entretint avec les ministres des Finances, des Communications et de l'Agriculture et visita l'Organisation générale des pétroles et des minerais et le Bureau central de planification²¹⁷. Son passage au ministère du Commerce extérieur avait favorisé le rapprochement avec les entrepreneurs français et saoudiens²¹⁸. L'ancien ministre permettait de faire la jonction entre la diplomatie privée et la diplomatie étatique, renforçant le caractère quasi-officiel de cette mission d'hommes d'affaires. Il semblait poursuivre son œuvre puisqu'il continua à se distinguer en multipliant les interventions dans les journaux et les déplacements à l'étranger. Cette connivence était publiquement mise en avant dans ses conférences de presse où il rappela qu'il avait, en tant que ministre, organisé l'exposition française prévue pour 1969 à Djeddah. Bien qu'ayant quitté le gouvernement, il se rendit en Arabie saoudite pour prendre contact à divers niveaux avec des fonctionnaires gouvernementaux et des hommes d'affaires, afin de coopérer avec eux dans la réalisation de son projet²¹⁹. Cette continuité s'observe également par le maintien du problème de la dépendance des PME à l'action étatique. Charles de Chambrun utilisait son statut et ses anciens contacts pour soutenir des entreprises françaises qui ne disposaient pas de représentants locaux²²⁰. En effet, à l'exception de la société Cordonnier et du Crédit commercial de France, aucun autre membre de la mission n'avait encore prospecté les marchés du Golfe.

²¹⁵ *Ibid.*, Koweït, 1809, télégramme n°37/DE de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite de M. de Chambrun à Koweït » du 19 février 1968.

²¹⁶ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1714, note de la sous direction du Levant intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 14 janvier 1968.

²¹⁷ *Ibid.*, télégramme 4/AL de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission de Chambrun » du 13 février 1968.

²¹⁸ Laurence Badel, *op. cit.*, p. 288.

²¹⁹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Arabie saoudite, 1714, télégramme 4/AL de Georges de Bouteiller au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission de Chambrun » du 13 février 1968.

²²⁰ *Ibid.*, Koweït, 1809, note du conseiller commercial pour l'Arabie saoudite, le Koweït et les principautés arabes du Golfe au ministre de l'Economie intitulée « Compte rendu de la mission de Monsieur de Chambrun » du 15 février 1968.

Cette mission pose également la question de la frontière entre expansion économique et politique. Bien que son objectif officiel fût d'accroître les relations économiques, cette visite eut un caractère qui déborda largement le cadre privé dans lequel elle était censée se dérouler. Son aspect politique n'échappa à personne. Il était visible par les contacts officiels du comte de Chambrun, qui dépassèrent le strict domaine économique. Après avoir été reçu à la table du ministre du Commerce et de l'Industrie, il fut l'hôte du roi Fayçal, du prince Fahd, ministre de l'Intérieur, héritier présumé du trône, du prince Michael, gouverneur du Hedjaz, et d'Omar Saqqaf, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui fit au comte l'honneur de le loger à sa résidence. Convie à ces repas, Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, constata les rapports personnels étroits qui existaient entre Charles de Chambrun et les principaux dignitaires et hommes d'affaires saoudiens, notamment avec Kamal Adam, beau-frère du roi et avec Adnan Rachoughi, représentant influent de nombreuses firmes²²¹. Le dynamisme marqué par la mission Chambrun n'était pas isolé et s'inscrivait dans un mouvement global. Au même moment, les journaux du Golfe faisaient également le plus large écho à la visite du général Aref, président irakien, en France du 7 au 10 février 1968²²².

L'inauguration de l'exposition française de Djeddah, en novembre 1969, paracheva l'action française initiée par Charles de Chambrun. L'exposition fut inaugurée par le prince Machaal Ben Abdel-Aziz. Assistaient à cette cérémonie, du côté saoudien, les émirs de la famille régnante, plusieurs ministres, dont le ministre du Commerce, de hautes personnalités civiles et militaires, ainsi qu'un grand nombre d'hommes d'affaires, et du côté français, Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères. L'exposition de Djeddah, organisée par le CNCE et le comité des foires, rassembla 60 entreprises, représentant plus de 100 marques françaises. Elles appartenaient pour la plupart aux secteurs des biens d'équipement mécanique, de la construction électrique, du matériel de travaux publics et du machinisme agricole. De même, l'Union des industries aéronautiques et spatiales était largement représentée²²³. L'impact de cette manifestation dépassa l'Arabie saoudite et s'étendit aux émirats, dont certaines personnalités étaient officiellement invitées.

*
* *

A la veille du premier choc pétrolier, la présence française dans le golfe Arabo-Persique connut donc une forte poussée. Si la guerre des Six Jours contribua à l'accélérer, notamment en Irak, celle-ci était déjà engagée depuis le milieu des années 1960. Paris reprit la stratégie développée en Iran, à la fin des années 1950, pour pénétrer l'ensemble des pays du Golfe. La France poursuivit donc son effort dans le domaine de la coopération technique et profita de l'organisation de foires pour faire connaître ses produits. La continuité marquait la diplomatie gaullienne dans cette région du monde et celle-ci perdura dans les années 1970. Le retrait britannique du Golfe et l'indépendance des émirats en 1971 ne firent que renforcer cette dynamique.

²²¹ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1714, télégramme 4/AL de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission de Chambrun » du 13 février 1968.

²²² *Ibid.*, Irak, 1753, note de la sous-direction du Levant intitulée « Visite du général Aref à Paris » du 13 février 1968.

²²³ AHT 90.4/3, « Inauguration solennelle de l'Exposition française de Djeddah », *Le commerce du Levant*, 5 novembre 1969.

Chapitre 8 : Accompagner les dernières indépendances dans le Golfe : la France face à l'ouverture des émirats

En 1963, la reprise des relations diplomatiques avec les pays arabes ne changea guère la situation de la France dans les émirats. De Bahreïn à la frontière orientale de la République démocratique et populaire du Yémen, la côte de la péninsule arabique restait complètement dépendante de la Grande-Bretagne. Bahreïn, Qatar et les sept autres émirats de la côte des Pirates demeuraient des protectorats britanniques. Oman, qui ne bordait pas directement le Golfe, mais faisait partie du même ensemble car il en commandait les accès, n'était théoriquement lié à Londres que par un traité d'amitié et de commerce. En fait, l'influence britannique y était aussi déterminante que dans les émirats. La présence de conseillers et d'experts, le maintien en activité de trois bases militaires à Bahreïn, Sharjah et sur l'île de Masirah à Oman et l'aide militaire (matériels, assistance technique, engagement direct) concrétisaient cette influence¹. Ces pays n'entretenaient aucune relation avec des Etats étrangers. Dans cette partie du golfe Arabo-Persique, la Grande-Bretagne demeurait l'arbitre dans les affaires locales. Les Etats-Unis refusant de supplanter la Grande-Bretagne dans cette tâche, Londres restait le gendarme du Golfe².

Cette présence perdura jusqu'au début des années 1970, bien après les grandes vagues de décolonisation, assurant la stabilité des émirats. La France et les Etats-Unis bénéficièrent de cette *Pax Britannica* qui garantissait la sécurité d'une région stratégique pour leurs approvisionnements pétroliers sans en payer le coût financier ou politique. La Grande-Bretagne fut ainsi accusée de contribuer au maintien de régimes d'un autre âge, notamment par les progressistes arabes menés par l'Egypte³. S'il est indéniable qu'elle fut l'acteur clé dans les émirats, il serait faux de penser que la situation resta gelée ou que les émirats n'étaient pas touchés par des mouvements plus larges. Dans les années 1960, ils offraient l'aspect d'une « ruche active et agitée » selon les termes de Paul Carton, consul de France à Aden⁴. La fièvre du pétrole s'était emparée des émirats, notamment d'Abu-Dhabi où la découverte, en 1958, d'un riche gisement eut sur les autres l'effet d'un coup de fouet⁵. De Koweït à Dubaï, les va-et-vient de banquiers, d'hommes d'affaires, d'entrepreneurs et de représentants se multipliaient. A Bahreïn et au Qatar des centaines d'ouvriers s'activaient sur les chantiers. Ils y construisaient de nouveaux quartiers, des aéroports, des quais, des avenues, des corniches, des routes de désert, autant de signes de l'ouverture des émirats.

Le Koweït avait ouvert la voie, le 19 juin 1961, en devenant indépendant⁶. Il fut ainsi l'un des cinq membres fondateurs de l'OPEP, créée le 14 septembre 1960, aux côtés de l'Arabie

¹ Frauke Heard-Bey, *Abu Dhabi, the United Arab Emirates and the Gulf Region: Fifty Years of Transformation*, Berlin, Gerlach Press, 2017.

² Steven G. Galpern, *Money, Oil, and Empire in the Middle East. Sterling and Postwar Imperialism, 1944-1971*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 276.

³ Brandon Friedman, *The End of Pax Britannica in the Persian Gulf, 1968-1971*, Palgrave Macmillan, Cham, 2020.

⁴ AMAE-La Courneuve, *Levant 1944-1965, pays du golfe Persique (ci-après PGP)*, 976, télégramme n°189 de Paul Carton, consul de France à Aden, au ministre intitulé « Golfe Persique fin 1961 » du 27 décembre 1961.

⁵ Nicolas Chigot, *La présence de la CFP dans l'émirat d'Abou Dhabi entre 1939 et 1977*, master d'histoire contemporaine dirigé par Pascal Griset, université Paris-Sorbonne, 2008, p. 124-128.

⁶ Steven G. Galpern, *op. cit.*, p.229-255.

saoudite, de l'Irak, de l'Iran et du Venezuela⁷. Les autres émirats, qui restèrent des protectorats, n'étaient pas isolés pour autant. Avant leurs indépendances, le Qatar et les Emirats arabes unis (EAU) rejoignirent à leur tour l'OPEP, respectivement en 1961 et en 1967. La présence française sut trouver des moyens d'action efficaces pour contourner le monopole britannique sur leurs relations extérieures. Grâce à cette présence, la France put se placer idéalement au moment des indépendances, malgré un contexte instable. L'équilibre avait été rompu en janvier 1968, lorsque le gouvernement travailliste d'Harold Wilson annonça la fin des protectorats et le retrait des troupes britanniques du Golfe⁸. Des impératifs financiers avaient dicté cette décision qui força les émirats à prendre en main leur destin. Cette annonce réveilla les visées de certains Etats riverains, principalement l'Iran, et posa sous un jour nouveau le problème de la présence des grandes puissances. Le Golfe était non seulement bordé par des Etats de nature et de force très diverses, mais il était aussi la plus riche zone pétrolière mondiale ainsi qu'un débouché vers l'océan Indien. La France ne pouvait pas rester en dehors de cette évolution. A la veille de leurs indépendances, elle s'approvisionnait pour 40% de ses besoins pétroliers dans cette région⁹ et avait donc intérêt à ce que le calme s'y maintienne et à y renforcer sa présence.

Entre rivalités et coopération : l'approche ambivalente de la France face à la présence britannique dans les émirats

La France voyait traditionnellement dans la Grande-Bretagne son principal rival. Londres maîtrisait les émirats et en avait fait une chasse gardée. Pourtant, l'affaiblissement progressif de la puissance britannique, si elle favorisa l'implantation des intérêts français, ne fut pas accueilli avec joie par le Quai d'Orsay. La présence britannique permettait à Paris de sécuriser ses intérêts pétroliers sans avoir à prendre parti dans les luttes de pouvoir et les conflits, ce qui lui permettait d'entretenir des relations cordiales avec l'ensemble des acteurs locaux. Le départ des Britanniques changea la donne.

Face à la propagande nassérienne, le recul de la présence britannique est peu exploité par la France

La politique britannique dans le Golfe restait dominée par le souci de s'assurer le plus longtemps possible le bénéfice de certaines conditions d'approvisionnement pétrolier. C'est de cette région que la Grande-Bretagne importait la majeure partie de son pétrole¹⁰. La BP était, de loin, la compagnie pétrolière qui disposait des intérêts les plus importants dans le Golfe. La Grande-Bretagne a longtemps cru à la nécessité d'assurer une protection militaire de ses bases d'approvisionnement pétrolier¹¹. C'est la raison pour laquelle elle avait garanti l'intégrité territoriale de chacun des émirats, établi différents points d'appui militaires, dont une base à Bahreïn, et procédé à l'encadrement des troupes locales¹². Pour maintenir sa prédominance, la

⁷ Giuliano Garavini, *The Rise and Fall of OPEC in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2019. p. 88-89.

⁸ Glen Balfour-Paul, *The End of Empire in the Middle East: Britain's Relinquishment of Power in her Last Three Arab Dependencies*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1991, p. 213-217.

⁹ AMAE, La Courneuve, Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ci-après DANMO) (1971-1972), PGP, 1971, note de synthèse du SGDN intitulée « Le golfe Persique » du 8 janvier 1971.

¹⁰ Frauke Heard-Bey, *op. cit.*, p. 19-21.

¹¹ J. C. Hurewitz, « The Persian Gulf: British Withdrawal and Western Security », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 401, 1972, p. 106-115.

¹² Uzi Rabi, « Britain's 'Special Position' in the Gulf: Its Origins, Dynamics and Legacy », *Middle Eastern Studies*, vol. 42, no. 3, 2006, p. 351-364.

Grande-Bretagne soutint la fragmentation politique de la région. Elle estimait que ses intérêts étaient mieux préservés par l'existence d'une poussière de petits Etats producteurs que par la concentration des richesses pétrolières entre les mains de producteurs importants qui pourraient exercer une pression sur le marché. Elle considérait au surplus que la faiblesse de ses partenaires lui permettait d'exercer sur eux une pression plus efficace¹³. Le principe du « diviser pour mieux régner » était donc parfaitement appliqué par Londres.

La Grande-Bretagne jouait les premiers rôles dans les émirats et laissait peu de marge de manœuvre aux intérêts français. Ainsi, au Koweït, le traité de 1899 stipulait que l'émir ne pouvait pas recevoir sur son territoire d'agent diplomatique ou consulaire d'un pays étranger et céder, aliéner ou donner location d'une partie de son territoire sans avoir l'accord des Britanniques¹⁴. Les Koweïtiens, tout comme les Bahreïnais, souhaitant séjourner en France, devaient s'adresser au consulat de Grande-Bretagne pour obtenir un visa¹⁵. A Oman, Londres conservait sa juridiction extraterritoriale sur les citoyens britanniques et, avec certaines réserves, sur les ressortissants des pays du Commonwealth. Dans le domaine des relations extérieures, bien que le *Foreign Office* se défendît d'assurer la conduite de la politique extérieure du pays, le ministre omanais des Affaires étrangères, Neil Innes, était britannique¹⁶. Dans ce contexte les possibilités d'expansion pour les entreprises françaises semblaient limitées. En 1954, un rapport de prospection sur Bahreïn, réalisé par le secrétaire commercial de l'ambassade de France en Irak, attestait un certain fatalisme du côté français. Bien qu'ayant présenté l'importance de Bahreïn, plaque tournante du golfe Arabo-Persique, il ne se faisait aucune illusion sur les chances françaises de participer à l'exécution du programme de grands travaux. De nombreux chantiers concouraient à l'équipement de l'émirat, mais ceux-ci étaient monopolisés par quelques sociétés anglaises et par des entrepreneurs locaux assistés de techniciens britanniques¹⁷. Le constat était identique au Qatar, où un vaste plan d'équipement et de modernisation, notamment autour de Doha, était lancé. L'ensemble du projet était piloté par un fonctionnaire britannique, qui avait été en poste au Soudan, M.G.H. Hancock, qui favorisa les entreprises anglaises¹⁸. Les possibilités demeuraient ainsi réduites, bien que le Qatar disposât de sommes importantes, les autorités britanniques s'assurant toujours la plus grande partie des montants disponibles comme à Koweït ou à Bahreïn.

Pourtant, si la place de la Grande-Bretagne était centrale, les perspectives françaises n'étaient pas nulles. La présence de vastes gisements de pétrole n'avait pas modifié la stratégie britannique. Comme dans le reste de son empire, elle s'appuyait sur les élites locales, les Al Thani à Qatar ou les Al Sabah à Koweït, afin de limiter sa présence, suivant la logique de l'*indirect rule*.¹⁹ L'autonomie laissée aux élites locales se renforça dans les années 1960. A Bahreïn, la Grande-Bretagne, sous l'impulsion de son Résident politique, s'engagea dans la voie d'une plus grande libéralité et entraîna l'émirat vers le *self-government*. Les

¹³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1832, note de la sous-direction du Levant intitulée « Déposition du cheikh Shakbut » du 11 août 1966.

¹⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, télégramme n°549/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Statut de Koweït » du 22 avril 1960.

¹⁵ *Ibid.*, 620, télégramme n°626/Vi de Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Des territoires de Koweït, de Bahreïn et de Mascate » du 31 mai 1956.

¹⁶ *Ibid.*, note du service du Levant intitulée « Evènements d'Oman » du 10 août 1957.

¹⁷ *Ibid.*, télégramme n°1036/AL du secrétaire commercial en Irak au Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques intitulé « De Bahreïn » du 16 juin 1954.

¹⁸ *Ibid.*, télégramme n°1040/AZ du secrétaire commercial en Irak au Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques intitulé « De Qatar » du 17 juin 1954.

¹⁹ James Onley, « Britain and the Gulf Shaikhdoms, 1820-1971: The politics of protection », *Center for International and Regional Studies*, Georgetown University School of Foreign Service in Qatar, 2009.

administrateurs formèrent des cadres bahreïnais pour la fonction publique car les municipalités, les douanes et les tribunaux étaient progressivement confiés à des fonctionnaires arabes²⁰. Les rapports quotidiens de la CFP confirment que l'interventionnisme britannique diminuait et que la liberté d'action interne des émirs était grande²¹. L'entreprise française profita de cette liberté d'action pour agir efficacement, attestant que des moyens d'actions existaient pour les groupes français. Dans une étude réalisée en janvier 1960, Daniel Dommel, conseiller diplomatique pour le Proche et le Moyen-Orient au Quai d'Orsay, prit la CFP comme exemple à suivre. Selon lui, malgré la domination britannique, les entreprises françaises n'étaient pas dépourvues de chances. En effet, contrairement à l'Irak ou à l'Arabie saoudite, le commerce français n'était l'objet d'aucune discrimination dans les émirats et le quasi-monopole britannique cédait de plus en plus devant les initiatives américaines et allemandes. Le chef adjoint du département d'Arabie au *Foreign Office* confirma à ses homologues français l'ouverture du Koweït et précisa que la situation ne concordait plus avec les textes anciens, qui régissaient le protectorat. Le fonctionnaire britannique fut très net et affirma que le Koweït possédait la plénitude des responsabilités de ses relations internationales. L'émirat pouvait donc adhérer à des conventions internationales et, s'il lui plaisait, faire partie de la Ligue arabe ou demander à être admis à l'ONU. Avant même son indépendance officielle, le pays avait gagné son autonomie sur le plan international, notamment grâce aux organisations internationales. Une circulaire du *Foreign Office*, datant de 1958 et ayant trait à la lutte antiacridienne dans le cadre de la FAO, précisait que le Koweït pouvait s'engager en son nom, mais non pas le Bahreïn et le Qatar, dont les relations extérieures étaient toujours confiées à la Grande-Bretagne²².

Gerald Fitzmaurice, principal conseiller juridique du *Foreign Office*, expliqua que la pleine souveraineté koweïtienne était devenue un fait depuis son adhésion à l'Union internationale des télécommunications et à l'Organisation maritime consultative internationale. Sous réserve de prendre un partenaire koweïtien, comme la loi locale en faisait obligation aux compagnies étrangères, les firmes françaises pouvaient donc espérer des résultats appréciables. Ce sentiment fut confirmé par le conseiller commercial adjoint à Beyrouth, M. Charreyron, qui se rendit au Koweït en 1959 pour étudier le marché des biens de consommation et qui aboutit aux mêmes conclusions²³. Les résultats des entreprises françaises prouvèrent que le monopole britannique, encore valable aux débuts des années 1950²⁴, était en perte de vitesse. En 1959, la Compagnie française d'entreprises, associée à la société égyptienne SOTRAC, enleva un marché important de 850 millions de francs (MF) pour la construction d'un ensemble de 130 maisons au Koweït, auquel s'ajouta le génie civil d'une centrale thermique pour 1 milliard. Les chantiers navals de La Ciotat avaient également soumissionné pour produire trois pétroliers et la Nouvelle compagnie havraise péninsulaire proposait une desserte régulière au Koweït et y était représentée²⁵.

L'affaiblissement de la présence britannique était visible dès 1956. L'affaire de Suez entraîna un recul politique de la Grande-Bretagne dans le monde arabe²⁶. En 1958, la chute de

²⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 976, télégramme n°285 de Paul Carton, consul de France à Aden, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Le golfe Persique » du 27 juillet 1960.

²¹ AHT 2 SG 17, voyage de M. Labouret au Moyen-Orient, avril 1965.

²² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, télégramme n°549/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Statut de Koweït » du 22 avril 1960.

²³ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Développement de nos relations avec Koweït » du 19 mars 1960.

²⁴ Voir chapitre 1.

²⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, note de la DAEF intitulée « Développement de nos relations avec Koweït » du 19 mars 1960.

²⁶ Giuliano Garavini, *op. cit.*, p. 89-101.

la monarchie hachémite en Irak la priva d'un autre bastion. Elle ne conserva ses positions qu'en Jordanie et sur le pourtour du Golfe. Le ressentiment perçu en Grande-Bretagne contre l'explosion du nationalisme arabe eut des effets psychologiques durables. Londres n'avait pas réussi à surmonter son hostilité contre Nasser et sa méfiance à l'égard de tous les régimes s'inspirant de tendances progressistes. La Grande-Bretagne restait, au contraire, liée aux régimes conservateurs et était devenue le bouc émissaire du monde arabe. Les difficultés de sa décolonisation en Afrique, notamment l'affaire de Rhodésie, lui valurent un surcroît de désagréments et donnèrent à Nasser un nouveau motif de se brouiller avec elle²⁷. De plus, elle continua à croire à la nécessité d'une implantation politique et militaire dans la région pour la défense de ses intérêts stratégiques mondiaux et de ses intérêts pétroliers locaux²⁸. Elle s'exposa ainsi à l'antagonisme des forces révolutionnaires. Ses espoirs de se maintenir, directement ou indirectement, à Aden polarisèrent cette hostilité.

Depuis 1956, la Grande-Bretagne voyait sa domination remise en cause²⁹. Ses difficultés étaient de plusieurs ordres. Il y avait dans le centre même d'Aden des mouvements de grève encouragés par des éléments saoudiens, mais qui étaient justifiés par la hausse des prix dans la colonie britannique. Il y avait également l'agitation de certains mouvements politiques, qui préconisaient soit l'intégration d'Aden au Yémen, soit une république indépendante comprenant la colonie et les territoires voisins sous protectorats. Plus grave était la situation dans ces dernières régions où les partisans yéménites et des bandes armées par l'Arabie saoudite se livraient à de constantes incursions³⁰. Aden se trouvait enclavée dans un lot d'établissements disparates hérités des conquêtes coloniales. Cette situation était d'autant plus problématique que la Grande-Bretagne avait fait de la base d'Aden le pivot d'un dispositif militaire destiné à préserver ses voies de communication avec l'Extrême-Orient et à lui offrir des moyens d'intervention pour la défense de ses intérêts politiques en Afrique et de ses intérêts pétroliers dans le Golfe³¹. Les entreprises françaises prirent véritablement conscience de cet affaiblissement britannique avec la crise à Oman en 1957. A la suite de la rébellion de l'émir Taleb, frère de l'imam Ghaleb d'Oman, contre le sultan Saïd ibn Taimour, les troupes omanaises réussirent à repousser les insurgés et à rétablir l'autorité du sultan avec l'aide de contingents britanniques³². Néanmoins, les chefs de la rébellion s'étaient réfugiés dans un massif montagneux, le djebel Akhdar, où les faibles effectifs du sultan n'étaient pas en mesure de les poursuivre³³. Incapables de mettre un terme à la menace, les Britanniques durent maintenir leurs forces sur place pour assurer la sécurité du sultanat.

A l'exemple de cette révolte, les troubles s'apparentaient aux révoltes tribales dont les émirats étaient le théâtre. Jusqu'en 1950, l'expédition d'Oman aurait simplement rappelé les nouvelles de Rudyard Kipling, mais en 1957, elle faillit provoquer une crise internationale et fut évoquée au Conseil de sécurité des Nations unies. Les beaux jours de l'impérialisme

²⁷ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la sous direction du Levant intitulée « Désengagement britannique du Moyen-Orient » d'avril 1967.

²⁸ F. Gregory Gause, « British and American Policies in the Persian Gulf, 1968-1973 », *Review of International Studies*, vol. 11, no. 4, 1985, p. 247-273.

²⁹ Tore Tingvold Petersen, « Crossing the Rubicon? Britain's Withdrawal from the Middle east, 1964-1968: A Bibliographical Review », *International History Review*, vol. XXII (2), 2000, p. 318-340.

³⁰ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 620, télégramme n°896/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Difficultés britanniques dans la péninsule arabique et dans le golfe Persique » du 2 mai 1956.

³¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la sous direction du Levant intitulée « Aden et la Fédération de l'Arabie du Sud » d'avril 1967.

³² « The Struggle for Liberation in Oman », *MERIP Reports*, no. 36, 1975, p. 10-27.

³³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 620, télégramme n°780AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre intitulé « Le sultanat de Mascate et la révolte d'Oman » du 5 juin 1959.

britannique étaient finis, même dans cette chasse gardée que constituait le Golfe. L'opinion britannique n'était, elle-même, pas unanime à applaudir l'intervention destinée à rétablir l'ordre dans ce secteur lointain de l'empire. En juillet 1957, les débats parlementaires et controverses dans la presse témoignèrent des scrupules provoqués par l'opération d'Oman. Ils prouvaient combien l'opinion s'interrogeait sur les méthodes à appliquer au Moyen-Orient. Les divergences d'appréciation portaient sur trois points : le droit d'intervention de la Grande-Bretagne en faveur d'Oman, la conduite des opérations militaires et l'attitude à adopter devant l'ONU. Le 22 juillet, deux députés travaillistes, MM. Benn et Paget, soulevèrent au Parlement la question de savoir si l'intervention britannique, dans un pays où se produisaient des troubles, n'était pas contraire à la loi internationale. Un incident de séance permit à Selwyn Lloyd, secrétaire d'État des Affaires étrangères, d'éviter toute réponse à cette question trop précise. Il se borna à indiquer que Londres répondait à la demande d'assistance du sultan d'Oman, non en application d'un traité, mais en raison d'une longue tradition d'amitié. Cependant, dans l'organe libéral le *Manchester Guardian*, James Morris estimait que « la situation légale était très incertaine » et laissait planer un doute sur la légitimité de l'aide armée apportée au sultan³⁴. Avec ces débats, il était clairement apparu que le retour au *statu quo ante* ne serait pas satisfaisant. Des études furent consacrées dans la presse à la nécessité d'une révision des statuts des sultanats et émirats de la côte des Pirates et des rapports que la Grande-Bretagne entretenait avec eux. Le caractère désuet des traités, légalement imprécis et politiquement compromettants, apparaissait clairement dans la presse. L'abstention du représentant américain au vote du Conseil de sécurité avait aussi marqué une divergence entre les puissances anglo-saxonnes³⁵. La solution n'était pourtant pas aisée. Si la Grande-Bretagne renonçait à garantir la stabilité intérieure et l'existence du sultanat d'Oman et des émirats, elle verrait aussi échapper son contrôle sur d'importants pays producteurs de pétrole.

Par ailleurs, l'appui donné à des souverains présentés comme étant de type féodal n'était pas sans risque. Les émirs n'avaient généralement d'autre souci que d'amasser de considérables fortunes à leur profit ou à celui de leurs familles et le spectacle de leur richesse excitait les revendications de leurs sujets et celles des pays arabes non producteurs de pétrole. Ces derniers s'indignaient, au nom de la solidarité arabe, de voir de telles ressources gaspillées en pure perte ou les convoitaient à leur profit. Le sultan d'Oman, Saïd ibn Taimour, et le cheikh d'Abu-Dhabi, Chakhbout ben Sultan al Nahyan furent les cas les plus problématiques pour la Grande-Bretagne. Depuis 1932, le sultanat de Mascate et d'Oman était gouverné par Saïd ibn Taimour, qui avait conservé une conception autoritaire du pouvoir. Son refus d'affecter à la modernisation du pays une partie des redevances pétrolières croissantes, versées depuis 1967 par la *Petroleum Development (Oman)*, convainquit la Grande-Bretagne de faciliter la prise du pouvoir par le prince héritier³⁶. Les Britanniques, les Saoudiens, les émirs du Golfe et les Iraniens reconnaissaient qu'il était temps qu'un ordre nouveau s'établisse au sud de la péninsule, faute de quoi la Fédération des Emirats, qu'à grand peine les uns et les autres cherchaient à édifier, serait exposée à un avenir sombre. En effet, l'incertitude qui planait sur la région favorisait l'éclosion et l'épanouissement de divers mouvements politiques se réclamant invariablement du droit d'affranchir le Golfe de ses maîtres³⁷. Le 26 juillet 1970,

³⁴ *Ibid.*, télégramme n°1412/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre intitulé « Après la crise d'Oman. Vers une révision du statut des Etats du golfe Persique » du 29 août 1957.

³⁵ *Ibid.*, 976, note de la sous-direction du Levant intitulée « Présence de la Grande-Bretagne dans la péninsule arabique » du 23 mars 1965.

³⁶ Paul Bonnenfant (dir.), *La péninsule arabique aujourd'hui. Tome II : Études par pays*, Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1982, p. 382-389.

³⁷ AHT 92.23/29, télégramme n°192/AL de Paul Carton, ambassadeur de France à Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mascate Oman » du 6 juillet 1970.

un coup d'Etat, fomenté avec l'aide des Britanniques, contraignit Saïd ibn Taimour à abdiquer en faveur de son fils unique Qabous ibn Saïd³⁸.

Qabous prit de court le frère du sultan déchu, Tarek ibn Taimour, lui aussi en exil, qui semblait prêt à agir. Il donna d'ailleurs une compensation à son oncle en le nommant Premier ministre. Tarek ibn Taimour s'était préparé à s'emparer du pouvoir en juin 1970, mais les services de renseignements britanniques firent échouer son projet³⁹. Paris était au courant de ces préparatifs car, en avril 1970, Tarek ibn Taimour rencontra, à Beyrouth, Jean Mariaud de Serres, représentant de la CFP au Moyen-Orient, pour solliciter l'aide de l'entreprise dans ses ambitions dynastiques. Il s'efforçait de réunir sur le plan international un certain nombre de concours, de diverses natures, propres à lui permettre de se substituer au sultan à la faveur d'une opération politique qui serait tout à la fois conservatrice dans sa philosophie et indépendante des manœuvres britanniques dans son aspect extérieur⁴⁰. Vincent Labouret se montra prudent face à cette proposition. Il voulait maintenir des rapports amicaux et privés avec lui, mais éviter tout ce qui pourrait être interprété comme un encouragement à un coup d'Etat. La CFP ne voulait pas se mêler activement à la politique dynastique d'Oman. D'ailleurs, la Shell, titulaire de la concession où les intérêts français ne dépassaient pas 10%, se déroba également aux sollicitations de Tarek ibn Taimour⁴¹. Enfin, il semblait malencontreux, à tout égard, que des intérêts français soient soupçonnés de gêner les modalités de l'action que poursuivait, au même moment, Londres en faveur de Qabous.

L'opération se déroula finalement sans encombre pour les Britanniques, qui avaient déjà acquis une expérience similaire à Abu-Dhabi quelques années auparavant. En 1965, Abu-Dhabi était l'un des territoires les moins peuplés du Golfe, 20.000 habitants, mais l'un des plus riches. L'*Abu Dhabi Petroleum Company* (ADPC), filiale de l'IPC, exploitait une concession terrestre et l'*Abu Dhabi Marine Areas* (ADMA), constitué pour un tiers par la CFP et pour deux tiers par la BP, exploitait une concession offshore. La production totale atteignait 14 MT et les royalties dépassèrent 20 M£⁴². Le cheikh Chakhbout régnait sur ce territoire depuis 1928. Seul bénéficiaire des revenus du pétrole, il s'était opposé à en affecter la moindre partie à la promotion et au bien-être de ses sujets. Son émirat restait à cet égard le plus déshérité du Golfe, tandis que sa fortune s'entassait dans des banques britanniques⁴³. Cette situation inquiétait aussi bien le gouvernement britannique que certains membres de la famille du cheikh Chakhbout, qui craignaient à la fois le mécontentement de ses sujets et les attaques de tous ceux qui, dans le monde arabe, dénonçaient dans l'exemple d'Abu-Dhabi la collusion du « capitalisme et du féodalisme »⁴⁴.

Finalement, le cheikh Chakhbout fut déposé, le 7 août 1966, par un conseil de famille et remplacé par son frère, le cheikh Zayed. Les Britanniques ne cachèrent pas leur satisfaction, d'autant plus que Londres en était à l'origine⁴⁵. Théoriquement la Grande-

³⁸ Calvin H. Allen et W. Lynn Rigsbee, *Oman Under Qaboos: From Coup to Constitution*, London, Frank Cass, 2000, p. 28-33.

³⁹ Jeremy Jones et Nicholas Ridout, *A History of Modern Oman*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 136-142.

⁴⁰ AHT 92.29/2, lettre de Vincent Labouret à Mr de Nanteuil, ministère des Affaires étrangères, du 20 avril 1970.

⁴¹ *Ibid.*, lettre de Vincent Labouret à Jean Mariaud de Serres du 21 avril 1970.

⁴² AHT documents sur l'exercice 1965.

⁴³ Miriam Joyce, « On the Road towards Unity: The Trucial States from a British Perspective », *Middle Eastern Studies*, vol. 35, n°2, 1999, p. 45-49.

⁴⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1832, note de la sous direction du Levant intitulée « Déposition du cheikh Shakhbut » du 11 août 1966.

⁴⁵ J. E. Peterson, « The Nature of Succession in the Gulf », *Middle East Journal*, vol. 55, n°4, 2001, p. 593-595.

Bretagne était responsable des affaires extérieures et de la défense d'Abu-Dhabi, mais elle était seule à pouvoir appuyer un mouvement interne. Le changement de pouvoir s'était effectué sous la protection des *Trucial Oman Scouts*, troupes commandées par des officiers britanniques et appelées à la rescousse par Zayed. La déposition du cheikh Chakhbout est à rapprocher de celle de l'émir de Sharjah intervenue, en juin 1965, dans des formes analogues⁴⁶. Londres reprochait à l'émir ses velléités d'indépendance politique, qui l'avaient porté à solliciter l'aide de la Ligue arabe. L'émir fut aussi déposé par un conseil de famille, réuni sous la protection de troupes commandées par des officiers britanniques. Ces deux interventions successives montrent que la Grande-Bretagne était décidée à intervenir plus directement que par le passé dans l'évolution politique des émirats. Le développement des ressources pétrolières, l'usage personnel de leurs richesses par les cheikhs et le développement de la propagande nassérienne avaient créé une situation nouvelle.

Le Quai d'Orsay observa avec inquiétude l'influence grandissante de la propagande nassérienne. Celle-ci prônait le renversement des émirats et une politique de redistribution des richesses. Cette tendance était renforcée par le fait que des émirats pauvres allaient à l'étranger et en revenaient avec des notions d'un nationalisme arabe revendicateur et antioccidental. Un certain mécontentement social risquait de se développer rapidement, d'autant plus que des influences étrangères, autres que britanniques, gagnaient de plus en plus les émirats. Dès 1956, on en observa les premiers effets à Bahreïn où le mécontentement de la population s'accrut. Malgré les conseils pressants qui lui étaient donnés par Londres, l'émir et son conseiller privé, Charles Belgrave, refusèrent de procéder à des réformes. La situation demeurait « explosive », selon les termes du chef du département oriental au *Foreign Office*⁴⁷. La question se compliquait du fait que le gouvernement britannique, qui avait des responsabilités générales vis-à-vis de ce territoire, n'avait pas en principe qualité pour intervenir directement dans les affaires intérieures de l'île. En 1965, de nouveaux troubles éclatèrent à Bahreïn. Pendant plusieurs jours consécutifs, 5000 ouvriers de la *Bahrain Petroleum Company* (BAPCO) se mirent en grève et manifestèrent pour protester contre le licenciement d'une centaine de leurs camarades⁴⁸. Le mouvement fut suivi par les commerçants et les dockers. Les écoles et certaines administrations cessèrent leurs activités, paralysant une grande partie de l'émirat. Le conflit initial servit rapidement de prétexte à des démonstrations qui prirent un caractère politique marqué. Des drapeaux de la République arabe unie (RAU) et des portraits de Nasser firent leur apparition au cours de diverses manifestations. Si l'enquête du *Foreign Office* ne permit pas de trouver des preuves solides confirmant l'implication des agents nassériens dans les désordres⁴⁹, les présomptions dans ce sens étaient très fortes. Pour les Britanniques, cette affaire constituait un avertissement. Nasser avait des visées sur les émirats et, sous le couvert de la Ligue arabe, cherchait à dresser les populations contre la Grande-Bretagne.

Les désordres à Bahreïn indiquaient que la propagande subversive du Caire commençait à produire un certain effet dans les émirats. Les moyens mis en œuvre entraient dans deux catégories. On retrouvait d'abord ceux employés à travers tout le monde arabe.

⁴⁶ Kristi N. Barnwell, « Overthrowing the Shaykhs: the Trucial States at the intersection of anti-imperialism, Arab nationalism, and politics, 1952-1966 », *The Arab Studies Journal*, vol. 24, no. 2, 2016, p. 72-95.

⁴⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 620, télégramme n°896/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Difficultés britanniques dans la péninsule arabique et dans le golfe Persique » du 2 mai 1956.

⁴⁸ Miriam Joyce, « On the Road towards Unity: The Trucial States from a British Perspective, 1960-66 », *Middle Eastern Studies*, vol. 35, no. 2, 1999, p. 45-60.

⁴⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 976, télégramme n°328/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Des troubles à Bahreïn » du 24 mars 1965.

L'idéologie nassérienne, reposant principalement sur le prestige personnel de Nasser et sur l'impression profonde causée par la nationalisation du canal de Suez, bénéficiait de la propagande radiophonique menée par *La Voix des Arabes*, écoutée dans les cafés du Golfe⁵⁰. La presse et les hebdomadaires illustrés du Caire se répandaient dans la région et complétaient l'œuvre radiophonique. A ces moyens généraux, s'ajoutaient des procédés propres aux pays du Golfe. Ceux-ci reposaient essentiellement sur l'influence des instituteurs, des techniciens et de la main-d'œuvre semi-qualifiée égyptienne qui y migraient. Les uns et les autres étaient, à part quelques Libanais et Palestiniens, presque tous Égyptiens. Parmi eux, beaucoup étaient pétris de l'idéologie nassérienne et la prêchaient. On comptait, en 1958, 400 instituteurs égyptiens au Koweït, une douzaine à Bahreïn et à Qatar⁵¹.

La propagande égyptienne remporta des succès. Il était moralement difficile et politiquement dangereux pour les émirs, notamment à cause d'une possible campagne de la *Voix des Arabes* contre eux, de démentir officiellement une information ou un thème de propagande en provenance du Caire. Il en fut ainsi lorsque Le Caire annonça que l'émir de Koweït adhérait à la Ligue arabe. Néanmoins, d'une façon générale, on peut dire que les résultats de cette propagande ne furent pas décisifs. La percée égyptienne dans les émirats rencontra de sérieux obstacles, limitant son emprise. On peut d'abord citer la dispersion des localités et le mode de vie profondément tribal. Le thème de l'unité et de la fraternité arabes n'avait qu'assez peu de résonance sur des gens habitués à vivre en petites entités éloignées et jalouses les unes des autres. Au Qatar et à Oman, on ne pouvait guère déceler de propagande efficace émanant du Caire⁵². La riposte britannique à la révolte d'Oman provoqua certes une action commune des États arabes, mais l'Égypte n'en était pas à l'origine. Les actions de l'Arabie saoudite et l'influence de certains groupes pétroliers constituèrent les éléments moteurs de cette révolte⁵³. Les populations n'étaient touchées que tardivement par les organismes de propagande de la capitale égyptienne, les postes récepteurs restant peu nombreux. Le danger était donc à moyen terme, mais l'émir du Qatar ne le sous-estimait pas. Il répondit aux sollicitations égyptiennes en se rendant à Alexandrie en septembre 1958, puis au Caire. Il déclara en quittant l'Égypte :

« Le Qatar n'hésitera pas à abroger ses accords avec la Grande-Bretagne si celle-ci venait à entraver son action en faveur de l'unification et de la libération du monde arabe »⁵⁴.

Ces propos flatteurs apportaient une satisfaction de principe au Caire, mais du point de vue de l'émir, ils étaient destinés à donner le change et à masquer sa volonté profonde de maintenir aussi longtemps que possible son autorité.

La distance constituait une autre limite. Le Caire était relativement éloigné des émirats. Pour le repos, les distractions et le transit, les notables du Golfe allaient plutôt à Beyrouth. L'Égypte ne disposait que d'une ligne aérienne jusqu'à Koweït, mais pas avec les autres émirats. Les diatribes contre l'impérialisme et le colonialisme avaient également peu de prise. La tutelle britannique étant légère, les émirs, restant maîtres chez eux, ne succombèrent

⁵⁰ Anas Alahmed, « Voice of the Arabs Radio: Its Effects and Political Power during the Nasser Era (1953–1967) », *Social Science Research Network*, n°78, 2011, p. 417-422.

⁵¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 620, note de l'ambassade de France en Grande-Bretagne intitulée « Pénétration égyptienne dans le golfe Persique » du 16 décembre 1958.

⁵² *Ibid.*, télégramme n°949/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Des sultans du golfe Persique » du 8 juillet 1958.

⁵³ *Ibidem.*

⁵⁴ *Ibid.*, note du service du Levant intitulée « La pénétration égyptienne dans le golfe Persique » du 24 décembre 1958.

pas à l'attrait de Nasser⁵⁵. Si, en ce qui concerne les émirats, la propagande égyptienne n'était que de pure façade, il n'en était pas de même au Koweït, qui offrait un meilleur terrain à l'essor des idées et des slogans nassériens. L'exploitation du pétrole avait créé des agglomérats de population. L'émir Salah Salem Sabah donna à celle-ci, et à titre gratuit, une certaine instruction. Grâce aux membres du corps enseignant, l'Égypte s'immisça au Koweït. Leur présence facilita la constitution d'un mouvement de la jeunesse arabe-nationaliste qui se rangea auprès de la RAU⁵⁶. Cependant la plupart des dirigeants et des fonctionnaires refusaient de s'y associer et c'était parmi eux qu'on trouvait les éléments les plus réfractaires à la propagande nassérienne.

Malgré l'impact limité de la propagande nassérienne, le milieu des années 1960 marqua le début de la fin de l'impérialisme britannique avec l'échec du projet de Fédération de l'Arabie du Sud. La Grande-Bretagne avait espéré maintenir sa principale base militaire régionale en créant un système politique qui noierait les tendances progressistes de la population d'Aden dans les tendances conservatrices des protectorats de l'intérieur⁵⁷. En 1959, Harold Macmillan, Premier ministre conservateur, rassembla les protectorats dans une Fédération de l'Arabie du Sud dans laquelle il fit entrer par la suite Aden. Il s'était engagé à accorder l'indépendance à la Fédération en 1968 sous réserve du maintien de la base. En 1965, Harold Wilson, Premier ministre travailliste, reprit cette politique sous une autre forme, en proposant la création d'un Etat unitaire de l'Arabie du Sud. Aucune de ces formules ne donna satisfaction aux intéressés et le terrorisme se développa aussi bien à Aden que dans certains protectorats. Lassé de ces échecs, le gouvernement britannique suspendit, en septembre 1965, la constitution d'Aden sans renoncer à sa promesse d'indépendance pour 1968⁵⁸. En février 1966, Harold Wilson renonça à la base d'Aden, jugée trop onéreuse, et avertit qu'il ne conclurait pas d'accord de défense avec le futur Etat indépendant. Néanmoins, la perspective d'évacuation de la base excita le zèle des nationalistes locaux au lieu de calmer leurs revendications⁵⁹. Ses tentatives pour organiser la succession paraissaient vouées à l'échec. La Grande-Bretagne était d'ailleurs décidée à sortir de cette impasse au plus tôt. Mais elle continuait à être hantée par le danger d'une mainmise nassérienne sur les pétroles du Golfe⁶⁰. Ces difficultés semblaient pouvoir bénéficier à la France. Pourtant l'étude des archives révèle que la position de la France était plus ambiguë, révélant l'intérêt que présentait pour elle la présence britannique dans le Golfe.

Un antagonisme franco-britannique entre rivalités et coopérations

La position de Londres freinait la progression des intérêts français, c'est ce qui explique le pessimisme du rapport de Daniel Dommel mentionné plus haut. Dans sa tournée dans les émirats, il rencontra les réticences des fonctionnaires britanniques qui ne l'aidèrent que fort peu. Ses conversations avec eux ne dépassèrent guère la zone des généralités. Malgré

⁵⁵ *Ibid.*, note de l'ambassade de France en Grande-Bretagne intitulée « Pénétration égyptienne dans le golfe Persique » du 16 décembre 1958.

⁵⁶ *Ibid.*, note du service du Levant intitulée « La pénétration égyptienne dans le Golfe » du 24 décembre 1958.

⁵⁷ Simon C. Smith, « Rulers and Residents: British Relations with the Aden Protectorate », *Middle Eastern Studies*, vol. 31, n°3, 1995, p. 517-520

⁵⁸ Tore Tingvold Petersen, *op. cit.*, p. 318-340.

⁵⁹ David McIntyre, *British Decolonization, 1946-1997: When, Why and How did the British Empire Fall ?*, New York, St. Martin's Press, 1998, p. 58-67.

⁶⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), note de la sous-direction du Levant intitulée « Désengagement britannique » d'avril 1967.

ses demandes, il ne fut reçu chez aucun Anglais en dehors de sa visite chez l'agent politique⁶¹. Celui-ci s'était également abstenu de le présenter aux Koweïtiens présents lors de la réception, rendant les contacts difficiles. Cette impression se confirma en mars 1960, lorsque la DAEF, dont l'attention avait été appelée sur le développement des relations commerciales avec le Koweït, demanda à la direction d'Afrique-Levant d'envisager la nomination d'un agent consulaire français sur ce territoire⁶². La réponse britannique ne fut pas favorable, gênant les échanges commerciaux. Ces pratiques se poursuivirent dans les émirats de la côte des Pirates jusqu'à leurs indépendances en 1971. C'est ainsi qu'en 1968, Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, en voyage dans le Golfe, ne put rencontrer l'émir Zayed d'Abu-Dhabi. L'agent politique britannique, James Treadwell, n'avait pas prévenu à temps l'émir de la venue du diplomate français et celui-ci était parti à la chasse au faucon. De même, lorsqu'il se rendit ensuite à Dubaï, il fut reçu par le cheikh Rashed, qui gouvernait l'émirat, en compagnie de Julian Bullard, agent politique britannique⁶³. Il ne put donc échanger que des lieux communs avec le Cheikh.

Face à cette situation, Paul Carton craignait que les voyageurs français ne trouvent point l'accueil désirable auprès de l'administration, dont les principaux services étaient dirigés par des sujets britanniques. Dubaï avait été, pendant plusieurs décennies, le seul Etat prospère de la côte des Pirates et Londres y concentra ses conseillers (Brian Kendall, directeur de l'Office de Développement, M. Duff, inspecteur général des Douanes et conseiller particulier du cheikh)⁶⁴. Les Britanniques pouvaient également utiliser les visas pour perturber les commerçants français. La procédure pour obtenir un visa d'entrée dans les émirats restait assez complexe. Celle-ci, établie à l'époque où ces territoires étaient considérés comme une chasse gardée britannique, était dépassée face à l'essor commercial provoqué par les découvertes pétrolières. Un Français, comme du reste tout étranger, devait, pour s'y rendre, bénéficier du parrainage d'un Emirati qui intervenait, auprès des autorités britanniques, pour lui obtenir un visa⁶⁵. Cette procédure présentait de nombreux inconvénients et freinait le développement des relations commerciales, en rendant difficile la prospection de ces marchés par les sociétés qui n'y étaient pas établies. Par ce système, Londres parvint à drainer, à son profit, la majeure partie des réserves financières des émirats. Ces dépôts représentaient jusqu'à 400 M£ dans les années 1960 et leur maintien constituait un facteur important de la stabilité de la livre sterling⁶⁶. La Grande-Bretagne estimait donc qu'elle possédait autour du Golfe des intérêts commerciaux et financiers d'une importance capitale qui touchaient aussi bien à la défense de sa monnaie qu'à l'autonomie d'une de ses sources d'énergie⁶⁷. Elle jugeait le fractionnement politique de la région favorable à ses intérêts.

Bien que contraignante, cette procédure n'empêcha pas les entreprises françaises, à force d'efforts et de ténacité, de s'introduire sur ces marchés et même de participer avec succès aux adjudications. Ce fut le cas de la Compagnie générale d'électricité (CGE) qui, entre 1959

⁶¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, lettre du conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient à M. Sébilleau, directeur général des Affaires économiques et financières, du 15 janvier 1960.

⁶² *Ibid.*, télégramme n°549/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne au ministre des Affaires étrangères intitulé « Statut de Koweït » du 22 avril 1960.

⁶³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Koweït, 1805, télégramme n°219/AL de Paul Carton au ministre intitulé « Compte-rendu de voyage dans le golfe Persique » du 4 décembre 1968.

⁶⁴ *Ibidem.*

⁶⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, note n°209 de Lucien Geoffroy pour le ministre des Finances intitulée « Facilités de visas entre le Koweït et la France » du 26 mai 1961.

⁶⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la sous-direction du Levant intitulée « Golfe Persique » d'avril 1967.

⁶⁷ Steven G. Galpern, *op. cit.*, p. 255-258.

et 1961, effectua plus de quinze voyages au Koweït. Grâce à ceux-ci, elle put, en connaissance de cause, choisir un bon agent, prendre contact avec les principaux clients et se faire des amitiés dans les administrations compétentes. Elle put ainsi remporter une adjudication officielle de 5 MF et réaliser divers contrats pour 750.000 francs. Un autre exemple mérite d'être souligné, celui de la Générale des matières colorantes qui, grâce à un effort de plusieurs années, permit au Spectrol de devenir la marque la plus populaire et la plus demandée au Koweït. Là aussi, la réussite était due au choix judicieux de l'agent et aux nombreux voyages qu'effectuait régulièrement le délégué de ce fabricant qui, à chaque séjour, visitait la clientèle et servait de démarcheur à son agent, ce qui impliquait des visites de plusieurs jours⁶⁸. Il s'agissait d'une preuve sensible que, lorsqu'une maison française s'en donnait les moyens, ses chances de réussite restaient entières. Malheureusement, ces exemples restèrent des cas isolés.

Bien que critiquant la position prépondérante de la Grande-Bretagne dans les émirats, la France voyait également dans cette présence certains intérêts. D'abord, Londres en assurait la sécurité. Paris y tirait donc l'essentiel de son pétrole sans en payer les coûts financiers. La Grande-Bretagne, qui tirait plus de la moitié de ses approvisionnements pétroliers de la région, ne pouvait rester indifférente à son évolution politique. Dans les années 1960, elle comptait plus sur les divisions du monde arabe pour défendre ses intérêts que sur le recours à la force, mais elle maintenait, à toutes fins utiles, une forte présence militaire dans les émirats. Après sa base d'Aden, Bahreïn était le point d'appui de la stratégie militaire britannique au Moyen-Orient et dans le Sud-Est asiatique. Ses autres bases étaient situées sur l'île de Masirah à Oman et à Sharjah⁶⁹. Il existait de nombreux postes secondaires de la RAF sur les territoires relevant de la Grande-Bretagne pour compléter ce réseau régional.

Au niveau politique, l'indépendance de l'Algérie avait permis d'écarter les critiques sur l'impérialisme français dans le monde arabe. Ces dernières se reportèrent sur la Grande-Bretagne qui maintenait des protectorats dans les émirats. Le pays devint la cible des indépendantistes arabes, qui multiplièrent les actions antibritanniques dans le Golfe. Le 19 mars 1960, à Oman, une mine sauta sous une voiture blindée transportant le lieutenant Keightley, fils du général Charles Keightley, ancien commandant en chef des forces britanniques au Moyen-Orient⁷⁰. Cet incident s'inscrivait dans une longue suite d'attentats du même ordre. Entre septembre et octobre 1961, trois attentats furent dirigés contre la présence militaire britannique. Le 22 septembre, une charge de plastique détruisit un avion de transport *Beverley*, quelques minutes après son décollage de Koweït. Le 8 octobre, sur l'aérodrome de Bahreïn, un autre *Beverley* fut détruit par une bombe. Le 29 octobre, une explosion frappa un dépôt de la RAF sur ce même aérodrome⁷¹. Ces attentats eurent lieu alors que la Grande-Bretagne n'entretenait qu'un faible dispositif militaire dans le Golfe, centré autour de la base de Bahreïn. Ses moyens d'intervention étaient à Aden. La fermeture annoncée de cette base, en 1966, provoqua un redéploiement d'une partie de ses troupes dans le Golfe, portant ainsi ses effectifs régionaux à plus de 6000 hommes. Londres comptait également renforcer les *Trucial Oman Scouts*, forces locales encadrées par des officiers britanniques. La stabilité en Iran et en Arabie saoudite étant indispensable à la sécurité du Golfe, la Grande-Bretagne

⁶⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, télégramme n°9/61 de Lucien Geoffroy pour le ministre des Finances intitulé « Principauté du Koweït » du 17 janvier 1961.

⁶⁹ *Ibid.*, 976, télégramme n°285 de Paul Carton, consul de France à Aden, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Le golfe Persique » du 27 juillet 1960.

⁷⁰ *Ibid.*, télégramme n°435/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Incidents dans le sultanat d'Oman et Mascate » du 25 mars 1960.

⁷¹ *Ibid.*, télégramme n°281/AL de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Sabotages antibritanniques dans le golfe Persique » du 31 octobre 1961.

accrut son assistance militaire à ces deux pays pour consolider leurs régimes. Elle contribua au renforcement des forces aériennes et navales de l'Iran et à la création de forces aériennes saoudienne et koweïtienne, qu'elle équipait et de formait⁷². Les Etats-Unis portaient un intérêt politique aux pays dans lesquels travaillaient leurs compagnies pétrolières, mais ils s'efforçaient de ne pas apparaître comme les protecteurs du Golfe et se retranchaient, sur plusieurs points, derrière la présence britannique. Catalyseur des critiques, Londres servait de fusible pour les puissances occidentales qui jouissaient de sa protection au niveau local.

Le redéploiement des forces militaires britanniques et l'intérêt que l'Arabie saoudite et l'Iran portaient aux concours de Londres pour la défense de la région, laissaient présager un renforcement de l'influence britannique sur le pourtour du Golfe et l'apparition de nouvelles tensions politiques. Pour y faire face et profiter de ce contexte, le Quai d'Orsay manifesta plus ouvertement sa présence politique et développa son implantation. L'ouverture d'une ambassade au Koweït, en novembre 1963, et le renforcement des moyens d'action économique français dans le Golfe allaient dans ce sens⁷³. La France profita également de sa rivalité traditionnelle avec la Grande-Bretagne pour gagner en influence. Au Qatar, Hassan Kamel, conseiller du roi et Premier ministre officieux, joua sur cette rivalité pour gagner en souveraineté en se rapprochant de la France. Diplomate égyptien de l'ancien régime, de formation française, il favorisa un rapprochement franco-qatari, bien avant l'indépendance du pays, révélant la marge d'autonomie dont disposaient les émirats sur le plan extérieur. Hassan Kamel demanda notamment l'aide de la France pour intervenir sur les problèmes de la région, faisant fi de la prédominance britannique. Il nomma un Français, le professeur Rousseau, pour arbitrer le conflit territorial qui l'opposait à Bahreïn⁷⁴. En reconnaissance de services et de son rôle dans le rapprochement franco-qatari, Paris le nomma commandeur de l'ordre national du Mérite en 1969 sur les conseils de Vincent Labouret⁷⁵.

De même, les bases de la politique française en matière de fournitures d'armes aux pays du Moyen-Orient se mirent en place durant ces années. Dans un premier temps, jusqu'en 1967, Paris souhaitait maintenir un certain équilibre des forces entre Israël et les Etats arabes. Ces considérations conduisirent le gouvernement français à adopter dans la pratique, à l'égard des demandes de fournitures d'armements dont il était saisi de la part des Etats du Moyen-Orient, une attitude bienveillante, mais prudente. Depuis la reprise des relations diplomatiques avec les pays arabes, plusieurs d'entre eux présentèrent des demandes de matériels militaires et notamment de *Mirages*. Dans le cas de l'Arabie saoudite et du Koweït, ces demandes étaient compatibles avec leurs ressources comme avec leurs besoins propres, ces pays étant dépourvus de moyens de défense aérienne. Dans le cas de la Jordanie et du Liban, elles répondaient au désir de ces pays de préserver leur indépendance tout en remplissant les engagements qu'ils avaient dû prendre sur le plan de la solidarité arabe dans le cadre du Commandement arabe unifié. Paris fit un effort particulier pour aider ces pays et leur offrit des conditions de crédit avantageuses. Un contrat fut signé, en janvier 1966, avec le Liban pour la fourniture de 12 *Mirages III*. Les pourparlers entamés avec les autres pays n'aboutirent pas. Des raisons financières conduisirent le roi de Jordanie à se procurer aux Etats-Unis les avions dont il avait besoin et des raisons politiques amenèrent le roi d'Arabie saoudite à

⁷² AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Généralités, 1653, note de la sous-direction du Levant intitulée « Golfe Persique » d'avril 1967.

⁷³ *Ibid.*, note de la sous-direction du Levant intitulée « Rapports politiques bilatéraux de la France avec les pays du Moyen-Orient » d'avril 1967.

⁷⁴ AHT 92.26/1, note non datée sur le golfe Persique.

⁷⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1933, note de la sous direction du Levant intitulée « Hassan Kamel, conseiller juridique du gouvernement de Qatar » du 1^{er} décembre 1970.

retenir une offre combinée anglo-américaine. Enfin, le Koweït donna sa préférence au matériel britannique⁷⁶.

Malgré ces ouvertures, la France hésitait à intervenir dans les émirats. On l'observe lorsqu'un représentant de l'émir de Qatar négocia avec la Société française de matériels d'armement (SOFMA) l'achat de chars légers en mars 1965. La SOFMA souhaitait, sauf objections politiques, pouvoir lui remettre sa proposition le plus tôt possible. Néanmoins, la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre se montra prudente et préféra consulter Londres au préalable, compte tenu des liens particuliers qui unissaient le Qatar à la Grande-Bretagne⁷⁷. Par ses interventions, Londres montra toujours un réel souci à préserver les structures politiques des émirats et à en assurer la stabilité⁷⁸. Evidemment, il ne s'agissait pas d'une action sans intérêt. Elle cherchait à assurer la sécurité des exploitations pétrolières, dont elle était la principale bénéficiaire. Il y avait néanmoins une convergence des intérêts français et britanniques puisque la CFP bénéficiait de la stabilité assurée par la présence britannique.

Les positions britanniques et françaises, bien que rivales, étaient souvent convergentes dans les affaires pétrolières, qui constituaient l'essentiel de la présence française. Ce rapprochement d'intérêts s'observe lors de la révolte en Oman de 1957. Si nous avons vu que cette crise provoqua de vifs débats à l'ONU, divisant les Anglo-Saxons, elle n'entraîna aucune tension avec la France. La possession de l'oasis de Buraymi et de ses réserves de pétrole était l'enjeu principal du conflit. Des intérêts considérables et contradictoires étaient aux prises sur deux plans. Au premier plan, deux potentats se disputaient les futures royalties : d'une part le sultan d'Oman, impatient de participer, comme la plupart de ses voisins, aux prodigieux bénéfices de l'or noir, d'autre part le roi Saoud. Le chef de la rébellion, l'émir Taleb, bénéficiait du soutien de l'Arabie saoudite qui espérait profiter de l'occasion pour régler à son profit la question de l'oasis de Buraymi. Si l'émir Taleb réussissait à faire reconnaître son indépendance à l'intérieur d'Oman, il se placerait sous la protection du roi Saoud. Or, l'oasis contestée faisait partie des territoires revendiqués par l'émir contre le sultan⁷⁹. A l'arrière plan de ce conflit, on retrouvait deux groupes pétroliers, l'ARAMCO et l'IPC, qui se disputaient le gisement de Buraymi. La position française s'inspira de ses intérêts pétroliers, qui étaient liés à ceux de l'IPC, donc des Britanniques, et non à ceux de l'ARAMCO. En effet, la *Petroleum Development Limited Oman*, étant une filiale de l'IPC, appartenait à 23,75% à la CFP. A ce titre, des équipes de Schlumberger procédaient depuis 1955 à des sondages préliminaires au forage⁸⁰. Un changement territorial risquait de porter atteinte aux droits de la CFP au profit de l'ARAMCO. La position française était renforcée par le fait que, lors de la crise de Suez de novembre 1956, la vulnérabilité du système de ravitaillement en carburant avait été accrue par la décision de l'ARAMCO de suspendre ses livraisons à la France, contrairement à l'IPC. Ainsi, bien que Paris optât pour un rôle effacé dans cette affaire, laissant s'opposer les intérêts britanniques et américains, elle prit la décision, en cas d'un vote au Conseil de sécurité, de soutenir Londres⁸¹. Tant qu'on n'arrivait pas à cette situation, la France n'avait pas besoin

⁷⁶ *Ibid.*, Généralités, 1653, note de la sous-direction du Levant intitulée « Fournitures d'armes aux Etats du Moyen-Orient » d'avril 1967.

⁷⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 976, note de la sous direction du Levant intitulée « Fourniture éventuelle de chars au Cheikh de Qatar » du 12 mars 1965.

⁷⁸ AHT 92.26/1, note du service des Relations extérieures du 9 mars 1964.

⁷⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 620, note du service du Levant intitulée « Evènements d'Oman » du 10 août 1957.

⁸⁰ *Ibid.*, télégramme n°637/AL de Pierre de Vaucelles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite du sultan de Mascate et d'Oman » du 10 août 1955.

⁸¹ *Ibid.*, note du service du Levant intitulée « Evènements d'Oman » du 10 août 1957.

d'agir puisque Londres le faisait très bien à sa place en concentrant sur elle les critiques. Paris ne cherchait donc pas directement à profiter de l'affaiblissement de la puissance britannique dans les émirats puisqu'il n'était pas forcément dans son intérêt.

De plus, la France n'avait alors pas les moyens d'assurer une politique active dans les émirats. Ses moyens étaient limités financièrement et elle peinait déjà à reconstruire son réseau diplomatique au Moyen-Orient, après sept années d'absence provoquées par la crise de Suez. Paris ne disposait pas d'une présence locale. Ses seuls moyens d'action étaient ses ambassades en Arabie saoudite et au Koweït, qui n'avaient déjà pas les moyens pour assurer pleinement l'ensemble de leurs missions. Le protectorat britannique, s'il bloquait la présence diplomatique française, avait l'avantage de la placer au même niveau que ses concurrentes, ce qui limitait la précarité de sa situation. En effet, le *Foreign Office* bloqua également la création des postes consulaires américains dans les émirats jusqu'au début des années 1970⁸². La position française était donc similaire à celle de la superpuissance américaine et même supérieure à celle des autres pays européens. Grâce à la CFP, Paris disposait d'une présence locale, limitée mais efficace, lui permettant d'avoir des contacts directs avec les autorités émiraties. La diplomatie d'entreprise trouvait dans les émirats un terrain d'action privilégié puisque les spécificités du système des protectorats interdisaient toute représentation étatique.

Les émirats : un terrain d'action privilégié pour la diplomatie d'entreprise

Les émirats offraient des marchés prospères où la plupart des transactions se traitaient au comptant, sans endettement extérieur et sans difficultés de transfert. Attirées par ces avantages et les failles dans le monopole britanniques, les entreprises précédèrent l'Etat et assurèrent une présence locale bien avant la création des ambassades. Pour accompagner ce renforcement de l'action privée, la CFP éleva le département des Relations extérieures (DRE) au rang de direction en 1972. Cette direction devait s'assurer que des relations appropriées soient établies et entretenues à l'étranger, veiller à ce que l'image de la France soit maintenue et correctement projetée, communiquer l'information aux audiences extérieures et donner à cette information un style, une forme et des supports adaptés à chaque audience⁸³. Cette réforme du DRE était l'aboutissement de la diplomatie d'entreprise menée dans les années 1960.

La prédominance des acteurs privés jusqu'au milieu des années 1970

A la veille des indépendances des émirats, les entreprises conservèrent une sorte de monopole des relations avec cette région du Golfe. Ainsi, en octobre 1968, lorsque Zayed ben Sultan al Nahyan, émir d'Abu-Dhabi, prépara son séjour à Paris, il passa par Philippe de La Rochefoucauld, attaché de direction à l'entreprise Pierre Mariotte. Celui-ci n'informa le Quai d'Orsay que quelques jours avant son arrivée. Pierre Mariotte, société d'expansion commerciale et industrielle, s'efforçait de prendre pied au Moyen-Orient et se présentait comme le correspondant en France de Zayed et de sa famille. Elle avait déjà organisé, en septembre 1968, le séjour à Paris du prince héritier d'Abu-Dhabi⁸⁴. Philippe de La

⁸² AHT 92.26/1, note non datée sur le golfe Persique.

⁸³ AHT 92.26/3, note de service de Vincent Labouret du 24 août 1972.

⁸⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1832, note de la sous-direction du Levant intitulée « Emir d'Abu-Dhabi » du 1^{er} octobre 1968.

Rochefoucauld organisa ainsi le séjour du cheikh Zayed. Il débuta, le 10 octobre, par une présentation d'hélicoptères organisée par Sud-Aviation à Marignane et se poursuivit par une visite au salon de l'automobile et par un rendez-vous avec Victor de Metz. Il se termina par une visite de l'usine SNECMA à Corbeil⁸⁵. Si l'organisation de Philippe de La Rochefoucauld fut validée par le Quai d'Orsay, ce dernier obtint que la CFP prenne le relais pour donner une ampleur semi-officielle à cette visite et pour empêcher le groupe Pierre Mariotte de monopoliser les contacts du cheikh Zayed. Malgré les délais courts, celui-ci, qui avait exprimé le désir de rencontrer un membre du gouvernement français, fut invité par André Bettencourt, ministre de l'Industrie, à un déjeuner⁸⁶. Néanmoins, cet exemple illustre bien la prédominance des acteurs privés dans les relations entre la France et les émirats, allant jusqu'à prendre en charge la logistique et l'organisation des séjours des émirats en France.

Cette prédominance des entreprises dans les relations franco-émiraties était ancienne. Dès mars 1960, alors que l'Etat était exclu de la majorité des pays arabes depuis la crise de Suez, le CNPF s'intéressa au développement des relations avec le Koweït et profita de la volonté d'indépendance de l'émirat pour placer les entreprises françaises sur ce marché. Pour soutenir son offensive, le CNPF poussa le ministère des Affaires étrangères à réfléchir sur l'opportunité d'installer à Koweït un agent consulaire, dont la présence faciliterait les efforts des milieux d'affaires et les relations avec la France. Cette présence était jugée vitale pour des raisons pratiques. Les commerçants koweïtiens avaient signalé leur gêne face à l'absence de chancellerie française à proximité depuis la fermeture du consulat de Bassora en 1956. Les intéressés étaient obligés d'aller à Téhéran ou à Beyrouth pour se livrer aux formalités nécessaires et obtenir des visas pour venir en France⁸⁷. Cette fermeture freina également les affaires françaises à Oman. En 1959, la société Gevelot, qui avait signé pour exporter dans le sultanat 5000 cartouches 577/454 Martiny-Henry, dut abandonner ce contrat⁸⁸. Cette livraison était subordonnée à la signature d'un certificat par le consul de France, attestant que les objets exportés étaient bien arrivés à Oman et y étaient déclarés aptes à la consommation. Or, depuis la rupture des relations diplomatiques avec l'Irak, le consulat de Bassora, sous la juridiction duquel se trouvait Oman, était fermé. L'entreprise Gevelot ne pouvait donc pas respecter l'engagement souscrit.

Face à cette demande, la diplomatie étatique se trouvait incapable d'agir directement. C'est pourquoi elle délégua sa mission d'accompagnement des entreprises à la diplomatie d'entreprise. La CFP était à l'avant-garde de la présence française dans les émirats. Associée à la recherche et à l'exploitation du pétrole à Abu-Dhabi et à Dubaï depuis 1953 et 1954, comme actionnaire des grandes sociétés concessionnaires qui opéraient dans ces émirats, la CFP y devint l'un des principaux producteurs de brut. A Abu-Dhabi, elle contribua, sous des formes diverses, au développement du potentiel pétrolier et gazier de l'émirat⁸⁹. La CFP y employa plus de 500 ingénieurs, cadres et techniciens français auxquels s'ajoutaient les effectifs français des sociétés de service auxquelles elle faisait appel. Sa situation montre comment une société pétrolière, qui n'était à l'origine qu'actionnaire des grandes coopératives de production anglo-saxonnes, put, tout en maintenant ses positions habituelles liées au régime concessionnaire, affirmer ses compétences d'opérateur pétrolier, établir avec un pays

⁸⁵ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Visite privée du cheikh d'Abu-Dhabi à Paris » du 4 octobre 1968.

⁸⁶ *Ibid.*, lettre de Paul Carton du 28 octobre 1968.

⁸⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, note de la DAEF intitulée « Développement de nos relations avec Koweït » du 19 mars 1960.

⁸⁸ *Ibid.*, 620, télégramme n°20070 du ministère des Finances au service du Levant intitulé « Exportation de matériel de guerre » du 11 novembre 1959.

⁸⁹ Nicolas Chigot, *La présence de la CFP dans l'émirat d'Abou Dhabi entre 1939 et 1977*, master dirigé par Pascal Griset, université Paris-Sorbonne, 2008, p. 93-101.

producteur des relations originales qui renouvellent les conditions de son accès au brut et diversifier ses activités industrielles en participant à la valorisation du gaz. En 1980, les tonnages, dont la CFP disposait à Abu-Dhabi, représentaient près de 9 MT de brut, soit environ 20% de ses ressources de base. La même année, la France importa 7 MT en provenance de l'émirat au titre des intérêts que la CFP, BP, Esso, Shell et Mobil y détenaient. Ces importations représentaient 6,3% des importations françaises de brut, plaçant Abu-Dhabi au 4^{ème} rang des fournisseurs⁹⁰.

La capacité à mettre en œuvre et à gérer des ensembles industriels complexes, dont la CFP avait témoigné dans le cadre de l'IPC, conduisit les autorités d'Abu-Dhabi à se tourner vers l'entreprise française, en association avec la BP, pour le développement et l'exploitation de l'important gisement de Zakum, découvert en 1963 et exploité à partir de novembre 1967⁹¹. Cette participation française survécut à la fin du système concessionnaire dans les années 1970. En effet, bien que l'*Abu Dhabi National Oil Company* (ADNOC), la compagnie nationale des pétroles d'Abu-Dhabi, hérita du développement du gisement de Zakum, elle se tourna vers la CFP pour lui demander l'assistance technique, logistique et humaine indispensable à la réalisation de toutes les phases du projet, de l'étude du gisement et de la conception des opérations au développement du champ et à son exploitation. Le 23 février 1977, un accord était ainsi conclu entre l'ADNOC et la CFP. Il confiait à une société commune, la ZADCO, le rôle d'opérateur délégué pour le développement et l'exploitation du gisement, moyennant une rémunération de 2 % des investissements à réaliser et de 11 cents par baril à produire⁹². L'importance de cet accord mérite d'être soulignée à plusieurs titres. Sur le plan politique, il consacra les efforts de la CFP poursuivis depuis le début des années 1960 pour occuper une place de premier rang dans le développement pétrolier et économique d'Abu-Dhabi. Grâce à une diplomatie d'entreprise active, des relations de confiance mutuelle purent, au cours de cette période, s'établir entre la CFP et les autorités locales, qui amenèrent progressivement ces dernières à se tourner vers le groupe français. Sur le plan industriel, au delà de ses participations dans les concessions d'ADMA et d'ADPC, la CFP devint, pour la première fois dans le golfe Arabo-Persique, opérateur d'un gisement de grande taille, démontrant ainsi sa capacité industrielle et de sa maîtrise technologique dans la première zone productrice d'hydrocarbures du monde. D'autre part, le fait d'être opérateur sur le gisement de Zakum supérieur permit à la CFP de soutenir les entreprises françaises et d'offrir des retombées positives pour l'industrie française, soit pour les contractants déjà établis à Abu-Dhabi, soit pour les sociétés industrielles françaises qui trouvèrent, à l'occasion du développement de Zakum, de nouveaux débouchés⁹³. L'implantation à Abu-Dhabi d'un noyau important d'ingénieurs français de la CFP aida fortement le développement de la présence française dans cet émirat.

Enfin, sur le plan du mode des relations des groupes pétroliers avec les Etats producteurs, devant la disparition progressive de l'ancien régime concessionnaire, la formule d'entrepreneur général, proposée à Zakum, renouvela et consolida l'accès aux sources de pétrole. En effet, elle offrait simultanément la possibilité d'échapper à la fiscalité mise au point par l'OPEP⁹⁴ et d'obtenir dans des conditions originales, au niveau de la production du pétrole brut, une rémunération jugée correcte par rapport à l'apport technologique et aux

⁹⁰ AHT, documents sur l'exercice 1980.

⁹¹ AHT 1 SG 3, note de la CFP intitulée « Intérêts de la CFP en Abu-Dhabi » du 20 juin 1975.

⁹² *Ibid.*, mémorandum de J.P. Brousseau à R. Granier de Lilliac intitulé « Contrats entre ADNOC et CFP » du 28 juin 1977.

⁹³ *Ibid.*, note de la CFP du 14 mars 1977.

⁹⁴ Giuliano Garavini, *op. cit.* p. 228-230

responsabilités d'opérateur de gisements⁹⁵. Ainsi, la CFP assura à la ZADCO la fourniture de services, de son savoir-faire et de la majeure partie de son personnel technique. Dans ce schéma d'un type nouveau où la société, sans participer aux investissements, fournissait et transférait sa capacité à concevoir et à réaliser une opération industrielle complexe, la CFP était rémunérée sous forme d'une commission d'intervention calculée sur le montant des travaux réalisés et d'une rémunération forfaitaire pour chaque baril produit. Elle se voyait assurer un accès à 20% de la production. De ce fait, sans investissement, la CFP accéda à une nouvelle source de pétrole à des conditions avantageuses puisque, pour ses enlèvements futurs, sa rémunération pouvait être assimilée à un rabais sur les prix officiels pratiqués au Moyen-Orient⁹⁶.

Conformément à sa politique traditionnelle, la CFP s'efforça de favoriser à Abu-Dhabi les chances de l'industrie française. Cette politique rencontra certaines limites, qui tenaient à de simples impératifs économiques, mais son intervention restait souvent déterminante. Concernant les seuls investissements consacrés au gisement de Zakum, on relève qu'en novembre 1981, sur un total de dépenses cumulées de 1,9 milliard de dollars, près de 34% des commandes et contrats engagés l'avaient été auprès d'entreprises françaises. Abu-Dhabi était également un terrain majeur de la politique culturelle de la CFP. L'entreprise s'efforça d'y constituer un vecteur de la présence culturelle et du rayonnement scientifique de la France. C'est ainsi qu'elle contribua à la création de l'école française et de l'Alliance française d'Abu-Dhabi. L'école française fut créée en 1971 à l'initiative de l'entreprise, qui finança sa construction, puis son extension. En 1981, son effectif était de plus de 600 élèves. Sur les quelques 450 élèves français, 200 étaient des enfants d'expatriés du groupe. Le développement de la colonie francophone conduisit l'ambassade à transformer l'école en lycée, le lycée Louis Massignon, dont la création s'inscrivit dans le vaste projet de la Maison de la culture franco-arabe⁹⁷.

A Dubaï, elle participa à la *Dubaï Marine Areas* (DUMA), un groupement à majorité européenne comprenant la *Continental Oil* (30%), la CFP (25%), l'*Hispanoil* (25%), la *Deutsche Erdoel AG* (10%), la *Sun Oil* (5%) et *Wintershall* (5%). Ce consortium obtint, en 1961, une concession recouvrant l'ensemble du plateau continental, près de la ligne de partage des fonds marins entre Dubaï et l'Iran. En 1969, le gisement de Fateh, à 100 km en mer, entra en production et atteignit le débit de 6,5 MT en 1971⁹⁸. Dubaï fit alors son entrée dans le club des pays producteurs de pétrole. Sa production, encore modeste mais croissante, lui permit de renforcer son rôle de plaque tournante commerciale du Golfe. Olivier Schloesing, diplômé d'histoire et civilisation britanniques de l'université de Birmingham et de Sciences Po Paris, participa activement à ce succès français. Comme chargé des études juridiques à la Direction centrale exploration-production de la CFP, il soutint les différentes décisions et mesures à prendre pour concrétiser les projets⁹⁹. Il rédigea l'essentiel du *Group Agreement* et des statuts. A ce titre, Olivier Schloesing accorda au directeur de la DUMA un rang assez élevé pour lui permettre de prendre des décisions dans ses relations avec l'émir. De même, il créa un poste de centralisateur-archiviste pour assurer le *dispatching* quotidien des documents et leurs réponses¹⁰⁰. Sur le plan politique, Olivier Schloesing négociait directement avec Mahdi Tajir,

⁹⁵ AHT 1 SG 3, note de la CFP du 14 mars 1977.

⁹⁶ AHT 90.13/5, note intitulée « Présence de la CFP aux EAU » de janvier 1982.

⁹⁷ *Ibid.*, note intitulée « Politique culturelle de la CFP dans les EAU » de décembre 1981.

⁹⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1973, note de la DAEF intitulée « Le pétrole dans l'émirat de Dubaï » du 15 décembre 1972.

⁹⁹ AHT 1 SG 6, lettre d'O. Schloesing à J. Benezit du 24 juillet 1969.

¹⁰⁰ *Ibid.*, note intitulée « DUMA : agenda – programme » du 24 juillet 1969.

Director of Ruler's Affairs and Petroleum Affairs, pour intégrer les Espagnols à la DUMA, après le retrait de la BP. Il convainquit Mahdi Tajir et l'émir d'intégrer *Hispanoil* au consortium en raison de la place privilégiée que cette entreprise avait sur le marché espagnol, dont l'expansion était supérieure à la moyenne européenne. *Hispanoil*, qui était à la recherche de concessions, offrait des débouchés assurés et constituait donc un élément dynamique à l'opération, aussi bien pour les enlèvements de brut de Fateh que pour le développement de nouvelles réserves¹⁰¹. Fort de ce rôle médiateur, il avait des contacts fréquents avec le palais, ce qui lui permit d'obtenir aisément une audience avec l'émir, lorsque Jean Mariaud de Serres séjourna à Dubaï en juillet 1969¹⁰². De même, il était régulièrement en contact avec l'agent politique britannique de Dubaï.

Depuis sa création, la CFP participait au rayonnement de l'influence française dans les pays où elle possédait des intérêts et contribuait, dans la mesure de ses moyens, au développement de ces pays. Elle devint un acteur clé du Moyen-Orient et la création du DRE¹⁰³ ne fit qu'institutionnaliser cette diplomatie d'influence qui prit son essor à partir des années 1960-70. Pour la conforter, la CFP disposait de représentants locaux, y compris dans les émirats où il n'y avait pas d'ambassade. Ses cadres, qui à l'origine devaient défendre les intérêts de l'entreprise, furent mis à contribution pour renforcer la présence française et jouèrent le rôle d'acteurs diplomatiques. Ainsi, lorsqu'une mission d'information de la commission des finances du Sénat séjourna au Qatar, en février 1966, pour examiner les possibilités d'intensifier les échanges commerciaux avec la France, ce fut la CFP qui s'occupa de l'organisation logistique¹⁰⁴. Le groupe proposa le programme de visite, organisa les rencontres avec les personnalités locales et s'occupa des réservations d'hôtels. Il s'agissait de tâches qui étaient normalement prises en charge par les ambassades, mais la France, n'ayant aucun représentant sur place pour les effectuer, ne pouvait compter que sur la CFP ou sur les Britanniques pour préparer ce type de rencontre.

Il ne s'agissait pas d'un acte isolé. François Lartigue, représentant de la CFP à Dubaï de 1970 à 1974, fut aussi chargé d'une mission de représentation et d'information vis-à-vis des autorités gouvernementales et des compagnies françaises. Contrairement à Jean Rondot, il n'était pas un ingénieur mais un généraliste¹⁰⁵. Par ses actions, il devint un ambassadeur officieux de la France. Plusieurs éléments permettent de l'affirmer. Lors de sa nomination, il se présenta à l'émir de Dubaï, Rashed bin Said al Maktum, avec une lettre du PDG de la CFP le remerciant d'autoriser une représentation permanente à Dubaï et délimitant sa mission¹⁰⁶. Par sa forme et son contenu, cette lettre et la cérémonie d'accueil étaient tout à fait similaires au protocole qui fut adopté après l'indépendance lorsqu'un ambassadeur apportait ses lettres de créances au souverain. Par ses fonctions, il jouait *de facto* le rôle d'ambassadeur sans en avoir le titre. C'est ainsi qu'il invita, au nom de Victor de Metz, l'émir de Dubaï à réaliser sa première visite officielle en France¹⁰⁷. De même, François Lartigue soutint activement l'Alliance française et se déplaça à Bahreïn, pour s'inspirer du fonctionnement de l'antenne locale, afin de faire de l'installation à Abu-Dhabi une réussite. Il suscita l'intérêt des autorités locales et convainquit Seif el Ghobash, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, d'en prendre

¹⁰¹ *Ibid.*, note d'O. Schloesing intitulée « Deuxième mission à Dubaï » du 18 juillet 1969.

¹⁰² *Ibid.*, mémorandum d'O. Schloesing intitulé « Paiements au Ruler de Dubaï : Sterling ou Dollars » destiné à P. Germes du 27 mai 1970.

¹⁰³ Voir chapitre 4.

¹⁰⁴ AHT 92.26/1, note destinée à Duroc Danner du 30 décembre 1965.

¹⁰⁵ AHT 2 SG 26, lettre de Vincent Labouret à Jean Basdevant du 29 décembre 1980.

¹⁰⁶ AHT 1 SG 6, lettre de Vincent Labouret à Cheikh Rashed bin Said al Maktum du 28 janvier 1970.

¹⁰⁷ *Ibid.*, note de F. Lartigue à Vincent Labouret intitulée « Entrevue avec Mahdi Tajir » du 3 mai 1970.

la présidence¹⁰⁸. La CFP pouvait jouer ce rôle déterminant car, à l'époque, la France n'avait pas encore de représentation diplomatique dans les émirats. Elle contribua substantiellement au financement de sa construction et participa à la constitution du premier fonds de la bibliothèque¹⁰⁹. Elle continua à lui verser une subvention annuelle de fonctionnement. Durant les années 1970, l'aide de la CFP restait indispensable à l'Alliance française pour faire face à ses échéances d'investissements. Paul Martin, ambassadeur de France aux EAU, demandait régulièrement à François Lartigue des contributions financières¹¹⁰. De ce fait, l'action culturelle de la CFP constituait un prolongement de l'action de la Direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay par la contribution significative qu'elle apportait au rayonnement de la langue, de la culture, de la science et des technologies françaises dans les émirats.

En ce qui concerne les boursiers, François Lartigue sous-traitait les demandes omanies et émiraties et n'hésitait pas à relancer le directeur de l'Education pour les dossiers les plus prometteurs. Ce rôle était reconnu par les autorités locales, qui le convoquèrent au VIII^e Congrès arabe des pétroles en Algérie du 28 mai au 3 juin 1972¹¹¹. Il seconda également plusieurs entreprises françaises à Dubaï. C'est ainsi qu'il aida Ph. Migeot, sous-directeur du Crédit Lyonnais, à y implanter une filiale, l'*Al Ahli Bank Ltd Dubai*. Pour encourager cette initiative, il noua des relations d'affaires avec cette banque¹¹². L'*Al Ahli Bank* était un établissement autonome de droit local au capital de 8,7 MF. Elle traitait toutes les opérations bancaires et était dirigée par Jacques Peters. Son conseil d'administration comportait deux représentants du Crédit Lyonnais, quatre Koweïtiens et deux Jordaniens. Jacques Peters entretenait des relations étroites avec François Lartigue. Etant la seule banque française opérant à Dubaï, François Lartigue y ouvrit, au nom de la CFP, un compte et initia des opérations dans l'intérêt commun des deux maisons¹¹³.

Ses relations étaient si étroites avec les élites émiraties que Mahdi Tajir, qui avait acquis un immeuble au 56 avenue Foch à Paris, lui demanda de s'occuper de son bien et lui fit donner les pouvoirs nécessaires par son notaire¹¹⁴. Si Mahdi Tajir désirait certainement pouvoir compter sur l'efficacité de l'organisation de la CFP en cas de difficultés administratives, cette demande atteste la proximité que François Lartigue parvint à tisser avec les élites locales. On peut insister sur l'importance que Mahdi Tajir joua dans les relations franco-émiraties puisqu'il fut nommé premier ambassadeur des EAU en France en 1974. Etablissant des liaisons efficaces, François Lartigue devint la principale source de renseignement de la France dans cet émirat et, officieusement, son représentant local. En juillet 1970, il fut le premier à informer Paris qu'une bombe avait explosé dans le *Majlis* du cheikh Rhaled de Sharjah et que le cheikh et sa suite étaient indemnes¹¹⁵. En janvier 1971, il informa Paris que des troubles sérieux avaient éclaté au nord de Ras el-Khaimah et qu'un maquis, semblable à celui du Dhofar, était en formation encadré par des conseillers chinois¹¹⁶.

¹⁰⁸ *Ibid.*, lettre de François Lartigue à Vincent Labouret du 20 décembre 1975.

¹⁰⁹ AHT 3 SG 12, note intitulée « Présence de la CFP aux EAU » de janvier 1982.

¹¹⁰ *Ibid.*, lettre de Vincent Labouret à Paul Martin, ambassadeur de France aux EAU, du 20 mai 1977.

¹¹¹ AHT 1 SG 6, aide mémoire de François Lartigue pour Vincent Labouret du 31 mars 1972.

¹¹² *Ibid.*, lettre de Vincent Labouret à Ph. Migeot, Sous Directeur du Crédit Lyonnais, du 13 juillet 1972.

¹¹³ *Ibid.*, lettre de Ph. Migeot, Sous Directeur du Crédit Lyonnais, de juillet 1972.

¹¹⁴ *Ibid.*, mémorandum de F. Lartigue intitulé « Demande de Mahdi Tajir » destiné à Vincent Labouret du 21 octobre 1970.

¹¹⁵ *Ibid.*, lettre de F. Lartigue à Vincent Labouret du 19 juillet 1970.

¹¹⁶ *Ibid.*, note de F. Lartigue à Vincent Labouret du 28 janvier 1971.

François Lartigue s'occupait également de la prise en charge des personnalités officielles visitant Dubaï, Abu-Dhabi et Oman. Lors de l'arrivée de l'équipage de *l'Etoile Polaire*, première unité navale française visitant les émirats, le Quai d'Orsay le chargea d'organiser leur visite et de les accueillir¹¹⁷. De même, lorsque Jean Lacouture, effectuant des recherches pour son livre *Les Émirats mirages*¹¹⁸, et son épouse firent un voyage d'information dans les émirats, en 1974, il fut chargé de leur montrer l'île de Das, les implantations pétrolières offshore de Dubaï et de leur fournir différents contacts locaux¹¹⁹. Etant donné le rayonnement de l'activité littéraire et journalistique de Jean Lacouture, l'enjeu était de taille. Il importait qu'il ait de la CFP l'idée la plus haute, afin de promouvoir sa diplomatie d'entreprise. A Oman, dans la mesure où François Lartigue était le seul Français à rencontrer régulièrement les notables et les négociants locaux, les autorités lui demandèrent s'il comptait rouvrir le consulat de France¹²⁰. Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, reconnaissait volontiers ce rôle semi-officiel. Il écrivit à Vincent Labouret :

« Vous avez vraiment là des collaborateurs qui font honneur à la CFP et à la France. Je tenais à vous le signaler comme à vous dire aussi toute ma reconnaissance pour les nombreux services que l'antenne de la CFP, qui est devenue également de par les qualités des Lartigue mon antenne à Dubaï, nous rend. Les relations personnelles, qu'a pu nouer François dans les milieux arabes et britanniques, peuvent nous être des plus utiles »¹²¹.

Face à l'ampleur de plus en plus officielle du travail demandé à François Lartigue, il fut envisagé d'en faire un consul honoraire. Celui-ci refusa l'offre, de crainte d'avoir une surcharge de travail face à l'essor des initiatives privées françaises, mais il fut nommé à l'Ordre du Mérite en reconnaissance de ses services¹²². Si ce rôle politique n'était pas recherché par la CFP, il en allait tout autrement de son rôle culturel.

Une diplomatie d'entreprise qui créa les fondements de la coopération culturelle franco-émirat

Pourquoi la CFP mena-t-elle, depuis les années 1950, une politique culturelle à l'étranger ? Dans les pays du Golfe, elle était présente par l'intermédiaire de consortiums de droit britannique. Elle chercha de façon continue à affirmer son individualité de diverses façons, notamment en choisissant d'être un vecteur de la culture et des techniques françaises dans des pays généralement soumis à l'influence prépondérante du monde anglo-saxon. Ainsi, la CFP se distingua de ses partenaires britanniques et américains. Cette action constitua un élément appréciable des relations politiques de la CFP avec les pays où elle était implantée. Elle entendait marquer que son rôle ne se réduisait pas à exploiter les matières premières, mais qu'il était, en même temps, de contribuer à leur développement économique, à la promotion humaine de leurs populations et à la formation de leurs élites¹²³. Dans les années 1960, les principaux aspects de cette diplomatie culturelle étaient une contribution financière aux organismes dirigés par des Français ou participant activement au développement de l'influence française dans les pays du Moyen-Orient et une participation directe à la formation de futurs cadres par l'octroi de bourses d'études et de facilités accordées à des universitaires

¹¹⁷ *Ibid.*, lettre de Lartigue à Vincent Labouret du 9 mai 1972.

¹¹⁸ Jean Lacouture et Gabriel Dardaoud, *Les Émirats mirages : voyage chez les pétrocrates*, Paris, éditions du Seuil, 1975.

¹¹⁹ AHT 92.26/4, lettre de Vincent Labouret à M. Lartigue du 5 mars 1974.

¹²⁰ AHT 1 SG 6, note de Lartigue à Vincent Labouret intitulée « Voyage en Oman » du 4 juin 1970.

¹²¹ *Ibid.*, lettre de Carton, ambassadeur de France au Koweït, à Vincent Labouret, du 6 janvier 1971.

¹²² *Ibid.*, lettre de Vincent Labouret à François Lartigue du 30 décembre 1975.

¹²³ AHT 90.13/5, note pour le Conseil d'Administration du 6 janvier 1983.

pour effectuer des voyages d'études en France¹²⁴. La CFP profita de la reprise des relations diplomatiques en 1963, et du retour des bourses du Quai d'Orsay, pour s'occuper plus particulièrement du problème de l'accueil en France. A cette fin, elle créa, en 1964, sur l'initiative du professeur Régis Blachère, acteur clé de la diplomatie archéologique française en Irak¹²⁵ et directeur de l'Institut d'études islamiques depuis 1956, le Centre d'accueil aux étudiants du Moyen-Orient. La CFP considérait que, pour exercer une action profitable auprès de la jeunesse, il était indispensable d'aider les boursiers à résoudre les problèmes matériels liés à l'organisation de leur séjour et de les introduire dans les milieux français pour qu'ils s'initient à la vie culturelle et sociale sans subir des « influences politiques opposées aux intérêts qui sont ceux de la compagnie et de la France au Moyen-Orient »¹²⁶. La CFP espérait tirer profit de son action culturelle pour renforcer son réseau local et, donc, ses intérêts.

Dans les Etats du Golfe, liés aux Britanniques par des accords de protectorat, l'influence culturelle française était à peu près nulle. La CFP ouvrit ainsi la voie au premier courant culturel qui, parti de Bahreïn, Abu-Dhabi, Mascate et Dubaï, se dirigea vers la France. Entre 1963 et 1983, plus de 500 étudiants bénéficièrent de bourses pour des études supérieures en France. Ces bourses avaient été appliquées aux disciplines les plus diverses, mais la CFP forma en grand nombre des ingénieurs, des médecins, des membres des professions juridiques et des architectes. Il faut également souligner l'importance des bourses consacrées aux études poursuivies à l'Institut international d'administration publique, contribuant à la formation des cadres et des hauts fonctionnaires des nouveaux Etats¹²⁷. S'agissant des émirats, la CFP dut tenir compte du retard dans l'éducation des populations et de leur ouverture récente vers l'extérieur. C'est la raison pour laquelle elle porta d'abord son effort sur les émirats les plus développés. L'entreprise a ainsi inclus Bahreïn, dès 1964, dans son programme de bourses, malgré son absence de ce territoire. Cette action servit indirectement ses intérêts aux EAU puisque, parmi ses anciens boursiers de Bahreïn, on trouve Ali Humaidan, futur représentant des EAU à l'ONU, Ahmed Baker, directeur au ministère de l'Education d'Abu-Dhabi et Rayad Zayani, futur directeur à l'Office du Pétrole d'Abu-Dhabi¹²⁸. La CFP développa ainsi une stratégie régionale efficace, ce qui renforça l'efficacité de son action culturelle.

Le succès de cette initiative dépassa les espérances. Parmi les tout premiers étudiants du Golfe qui furent accueillis en France dès l'année scolaire 1964-65, on dénombre plusieurs ministres ou hauts fonctionnaires. Saif Bin Ghobash devint sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des EAU¹²⁹. Ali Hassan Taqi fut chargé de la planification au ministère du Travail et des Affaires sociales de Bahreïn¹³⁰. Le succès de la CFP fut particulièrement visible à Oman. Parmi les anciens boursiers de la CFP, on retrouve Fahad bin Mahmoud Al-Said, ministre de l'Information, diplômé de la section diplomatique de l'Institut international d'administration publique. Ahmed Maki, étudiant à l'Institut d'études politiques de Paris, devint secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à son retour à Oman en 1970. En 1973, il fut nommé ambassadeur à Washington et représentant permanent du sultanat à l'ONU. Enfin, Salem Makki fut nommé directeur des Affaires pétrolières à son retour de Paris, puis directeur du département des Affaires économiques au ministère des Affaires

¹²⁴ AHT 90.13/1, note pour Labouret sur les questions culturelles du 12 décembre 1963.

¹²⁵ Voir chapitre 5

¹²⁶ AHT 90.13/1, note pour la politique culturelle de la CFP, 6 avril 1964.

¹²⁷ AHT 90.13/5, note pour le Conseil d'Administration du 6 janvier 1983.

¹²⁸ AHT 90.13/2, note sur l'action culturelle et technique de la CFP en faveur des EAU de décembre 1974.

¹²⁹ Alicia Cats, *La genèse de la coopération entre la France et les Émirats arabes unis dans les années 1970*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2015, p. 46-47.

¹³⁰ AHT 90.13/1, *Total Information*, n°52, 1972.

étrangères¹³¹. D'autre part, le jour où, pour la première fois dans l'histoire, les représentants de Bahreïn, des EAU et du Qatar prirent la parole à l'ONU, ils s'exprimèrent en français. L'évènement fut salué avec émotion dans les bureaux de la CFP. Ces pays s'étaient concertés au préalable pour chercher la meilleure façon de célébrer publiquement la fin du monopole britannique. Ce choix fut favorisé par le fait que les représentants de Bahreïn et des EAU, Ali Hamaidan et Salman Safar, s'étaient liés d'amitié à Paris. La CFP leur avait attribué une bourse d'études, conduisant le premier à un doctorat de sciences économiques et le second à un doctorat d'histoire contemporaine sous le patronage de Pierre Renouvin. De passage à Paris en juillet 1973, Ali Hamaidan informa la CFP que Salman Safar et lui-même s'étaient amusés de la surprise des délégations anglophones devant leur inconvenance¹³². De même, Hassan Kamel prononça son discours d'entrée à l'ONU en français pour marquer l'importance que le Qatar attachait à ses relations avec la France et pour montrer, en même temps, que le temps du protectorat britannique était bien clos¹³³.

En 1972, Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, reconnut ce rôle central pour l'influence française en écrivant :

« Les étudiants auxquels la CFP, avec clairvoyance, a accordé des bourses de formation en France occupent aujourd'hui des positions de responsabilités et apportent un appui inappréciable. Quelle position aurions-nous si sur ce plan aussi nous avons fourni depuis plusieurs années des bourses de langue ou de formation technique et si nous avons installé dans les émirats des centres culturels français ? »¹³⁴

Cette dernière phrase est intéressante puisqu'elle révèle les limites de l'action française en dehors de la CFP. De même, ces succès ne doivent pas faire oublier certains échecs. Sur le plan des bourses, les sociétés pétrolières anglo-saxonnes, grâce à une sélection opérée dans leurs écoles et leurs centres de formation, réussissaient à accueillir des étudiants capables de suivre l'enseignement de collèges techniques et même d'universités avec plus de succès et d'ampleur. La position de partenaire minoritaire de la CFP ne lui permettait pas de sélectionner toujours des candidats de qualité. A trois reprises, la CFP tenta des expériences qui se révélèrent malheureuses. Elle accueillit en France des Emiratis choisis par les autorités locales, selon, sans nul doute, des affinités familiales et tribales. Etant donné leur incapacité à s'adapter à la vie en France et à fournir un sérieux effort intellectuel, la CFP fut amenée à demander leur retour¹³⁵. Afin de faciliter leur adaptation à la vie occidentale, elle organisa pour ses futurs boursiers, à partir de 1972, une période transitoire de six mois à Beyrouth où ils étaient encadrés par sa filiale locale.

En dépit de l'ampleur du travail réalisé, la finalité de cette diplomatie restait de renforcer la position de l'entreprise. La politique culturelle de la CFP resta importante, mais se redirigea vers les pays où ses intérêts étaient les plus importants (EAU, Qatar et Irak), alors que, jusqu'aux années 1970, elle avait opté pour une approche régionale investissant dans les pays où elle n'avait aucun intérêt comme Bahreïn. Ciblant quelques pays, la CFP voulut contribuer au développement économique des pays producteurs de pétrole par le biais de l'assistance technique et de la coopération dans divers secteurs. Ainsi, pour mettre en valeur ses compétences et son expérience dans le domaine agricole, l'entreprise créa une filiale

¹³¹ AHT 1 SG 5, note pour M. d'Herbès du 25 novembre 1976.

¹³² *Ibid.*, lettre de Vincent Labouret à M. Rouillon du 19 juillet 1973.

¹³³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1972, note de la sous direction du Levant intitulée « Entretien du Secrétaire général avec le ministre d'Etat de Qatar » du 17 septembre 1971.

¹³⁴ *Ibid.*, Koweït, 1954, télégramme n°422/431 de M. de Lipkowski intitulé « Perspectives économiques à Koweït et dans le Golfe » du 14 avril 1972.

¹³⁵ AHT 90.13/2, note sur l'action culturelle et technique de la CFP en faveur des EAU de décembre 1974.

spécialisée dans les techniques agricoles en zone désertique, qui devait élargir les possibilités de coopération de la CFP. A l'origine de ce savoir-faire, il y eut la création et l'exploitation d'un centre agricole pilote en Abu-Dhabi en 1971¹³⁶. Pour répondre aux vœux de l'émir, la CFP créa le centre expérimental à Al Ain, à 200 km de la mer, destiné à l'étude et à la mise au point de méthodes de culture applicables en zone désertique tropicale. Elle assura sa conception, sa réalisation, sa gestion et son financement jusqu'en 1982¹³⁷. Il ne s'agissait pas de la première tentative française dans ce domaine. Dès 1962, à l'issue de la mission qu'il effectua en Arabie saoudite au titre de l'UNESCO, Michel Baumer, ingénieur agronome, rédigea un rapport dans lequel il présenta les perspectives offertes, tant en matière de vente de matériel que de recherche fondamentale, par la mise en valeur du patrimoine agricole saoudien. Michel Baumer proposa, dans le cadre de l'accord de coopération technique, la création d'un Institut de recherches des zones arides¹³⁸. Si ce projet n'aboutit pas, il inspira grandement la CFP. Conformément à sa politique de promotion des techniques françaises dans les pays où elle tirait ses ressources en brut, elle décida, en 1968, de contribuer par une action d'envergure au développement d'Abu-Dhabi et d'en faire bénéficier directement à la population locale¹³⁹.

Le choix d'Abu-Dhabi n'était pas neutre puisque la CFP y voyait ses activités bondir et voulait développer son action culturelle dans cet émirat pour renforcer sa position. Le cheikh Zayed cherchant à obtenir l'autosuffisance alimentaire, elle élabora des projets de coopération agricole et proposa la création d'une école de pêche, d'une ferme expérimentale et l'aménagement de points d'eau pour les bédouins. Le projet d'école de pêche retint l'attention de la CFP. Plusieurs arguments plaidaient en sa faveur. Avant la découverte du pétrole, la pêche constituait la principale ressource des habitants de la côte des Pirates. Etant donné le caractère très limité de la production agricole et de l'élevage, le poisson constituait la source essentielle de protéines. Mais le tonnage pêché par jour restait très faible, de l'ordre de la tonne, pour une population totale estimée 60.000 habitants à Abu-Dhabi. A la fin des années 1960, l'émirat importait la quasi-totalité de son alimentation carnée, alors qu'un marché de l'ordre de 6 à 7 tonnes par jour de poisson frais paraissait facilement assuré¹⁴⁰. Pour la CFP, il semblait évident qu'une industrie de la pêche, moderne et bien organisée, jouerait un rôle économique certain. Cette industrie procurerait un bon nombre d'emplois, mais demanderait la formation préalable des pêcheurs, d'où le projet d'une école de pêche.

En mai 1969, pour concrétiser ces projets, Jean Mariaud de Serres mit en relation la SOGREAH avec plusieurs hauts fonctionnaires du palais et du département des Affaires pétrolières d'Abu-Dhabi¹⁴¹. Ces entretiens montrèrent que le cheikh Zayed s'intéressait plus au domaine agricole qu'au domaine des pêches. Il était particulièrement intéressé par les nouvelles techniques de mise en valeur des sols arides. Des expériences avaient été faites à Koweït dans ce domaine et la CFP étudiait les nouveaux produits de stabilisation et d'amélioration des sols (lutte contre l'érosion éolienne, porosité pour l'air, rétention hydrique)¹⁴². A la suite de cette mission préliminaire et des entretiens avec les dirigeants d'Abu-Dhabi, la CFP décida de créer un centre expérimental agricole à Al Ain. Les objectifs généraux de ce centre étaient de participer à la promotion économique, sociale et culturelle de

¹³⁶ AHT 90.13/9, « Total Agrosystems », article de *Total Information*, n°73.

¹³⁷ *Ibid.*, note non datée sur les actions culturelles de la CFP.

¹³⁸ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, Arabie Saoudite, 868, télégramme n°37/ACT de Pierre Revol au ministre intitulé « Coopération avec l'Arabie saoudite en matière agricole » du 1^{er} février 1962.

¹³⁹ AHT 90.13/5, note intitulée « Présence de la CFP aux EAU » de janvier 1982.

¹⁴⁰ AHT 90.2/1, rapport de mission à Abu-Dhabi de la SOGREAH de juin 1969.

¹⁴¹ AHT 90.2/2, note de la SOGREAH sur l'avant projet du centre agricole d'Al Ain de mars 1970.

¹⁴² AHT 90.2/1, rapport de mission à Abu-Dhabi de la SOGREAH de juin 1969.

ce pays et de contribuer à la diffusion de la culture et des techniques françaises. A cet égard, la réalisation d'un projet qui offrirait aux habitants la possibilité de développer ou de faire revivre tel ou tel type d'activité traditionnelle en permettant l'adaptation de techniques modernes, dans la mesure où il correspondrait aux préoccupations du cheikh Zayed, paraissait particulièrement indiqué. Le centre projeté devait aider le gouvernement dans son effort de développement, d'amélioration et de modernisation de la production agricole¹⁴³. L'effort principal porta sur la recherche et l'expérimentation, mais il était accompagné d'une action de vulgarisation auprès des fermiers, d'assistance et d'enseignement.

Les expérimentations étaient conduites avec le double souci de dégager des applications concrètes transposables par l'agriculture locale et de définir des types de cultures et des conditions d'exploitation rentables. Les premiers travaux de construction du centre furent inaugurés par le cheikh Zayed en 1971. Le centre, mis en production à la fin de l'année 1972, s'étendit sur 20 hectares dans une plaine désertique. Il était financé et géré par une société anonyme de droit français, filiale de la CFP, et avait pour vocation principale la recherche des variétés végétales les mieux adaptées au climat et à la nature des sols. Il utilisa, pour l'irrigation des cultures, l'eau des nappes phréatiques par un système d'irrigation localisée, appelée aussi goutte à goutte, avec l'addition de solutions fertilisantes. Ce type d'irrigation permet d'obtenir des rendements élevés et d'importantes économies d'eau. Les expérimentations étaient menées sous serres réfrigérées, sous ombrières de grillage plastique et en plein champ. La production était remise à une coopérative d'Etat qui alimentait le marché local. Le personnel d'encadrement était constitué par cinq Français. La main d'œuvre, une soixantaine de personnes, était recrutée localement¹⁴⁴.

Cette expérimentation apporta la démonstration que ce type de culture était physiquement possible et économiquement rentable dans les conditions très sévères de la région. A la suite des rapports qui leur furent fournis par la CFP en 1973 et 1974, les autorités d'Abu-Dhabi décidèrent d'implanter 5 hectares de serres réfrigérées supplémentaires. La culture des produits maraîchers sur ces surfaces devait permettre d'assurer une bonne partie des besoins de la consommation locale dans des conditions de prix qui se comparaient avantageusement à celles des produits importés. Pour réaliser ce projet, les autorités locales cherchèrent un partenaire, de préférence français, pour mettre en oeuvre des solutions s'inspirant des techniques qui avaient fait leur preuve au centre d'Al Aïn. Une entreprise française, Les serres fleuries d'Orléans, emporta le marché. A cet effet, une société fut constituée en février 1975, conjointement par Abu-Dhabi (60% du capital) et Les serres fleuries d'Orléans (40%) pour la construction et la gestion des serres réfrigérées. Les autorités locales demandèrent à Jean Bellavoine, directeur du centre d'Al Aïn, de faire partie du conseil d'administration de la nouvelle société mixte en raison de ses compétences¹⁴⁵. En juin 1981, un premier supermarché ouvrit dans un faubourg d'Abu-Dhabi, à Khalidiya, avec l'assistance technique française de la société Prisunic¹⁴⁶. Le centre d'Al Aïn et les serres réfrigérées lui fournissaient les produits maraîchers à des prix compétitifs.

Au vu des résultats obtenus, les autorités d'Abu-Dhabi décidèrent de construire plusieurs hectares de serres et d'ombrières. L'entrée de la CFP dans les activités agricoles

¹⁴³ AHT 90.2/2, note de la SOGREAH sur l'avant projet du centre agricole d'Al Ain de mars 1970.

¹⁴⁴ AHT 90.2/30, note de la CFP intitulée « Le groupe Total et l'agriculture en zones tropicales sèches » du 7 décembre 1978.

¹⁴⁵ AHT 90.2/31, note du centre d'Al Ain intitulée « Transposition de l'expérimentation en matière de serres réfrigérées au stade l'exploitation » du 1^{er} décembre 1975.

¹⁴⁶ AHT 90.2/30, note de Jean Marot pour V. Labouret du 2 juillet 1981.

donna lieu à plusieurs projets de grande ampleur. L'idée était de lier plus systématiquement les activités de producteur pétrolier à une aide au développement agricole. Mais plusieurs raisons limitèrent ces perspectives de développement. La principale était l'incertitude qui persistait sur la nature et la durée des positions de la CFP dans certains pays, en particulier en Irak et en Iran, avec la remise en cause des concessions. La seconde raison était à chercher dans le caractère embryonnaire des structures administratives de la CFP dans le domaine agricole. Ces considérations conduisirent Vincent Labouret à valoriser l'expérience acquise à Abu-Dhabi pour créer un département spécialisé, regroupant toutes les activités du groupe qui avaient l'agriculture pour sujet et objet¹⁴⁷. Pour donner suite à ces réflexions, la CFP créa, en 1976, Total Agrosystems pour valoriser l'ensemble des expériences du centre d'Al Aïn en dehors du territoire des EAU. Cette filiale se proposait, en s'appuyant sur le savoir-faire du centre d'Al Aïn, de réaliser pour le compte de gouvernements ou d'investisseurs privés d'autres centres expérimentaux ou des centres de production proprement dits. En utilisant des méthodes de culture éprouvées aux EAU et applicables dans toutes les zones où se retrouvaient des conditions climatiques comparables, Total Agrosystems permit au groupe d'élargir sa coopération avec les pays producteurs de pétrole. Il négocia avec plusieurs d'entre eux dans la péninsule arabique (Oman, Arabie Saoudite) et en Afrique, où il signa un contrat d'assistance pour la création d'un centre de production au Niger¹⁴⁸.

L'existence du centre d'Al Aïn et sa réussite technique représentaient un élément important des bonnes relations entre la CFP et Abu-Dhabi. La réputation acquise dans toute la zone du Golfe constitua aussi un atout et une référence pour les relations que la CFP cherchait à développer avec les autres pays de la région. Cet atout était particulièrement précieux à l'heure où l'entreprise proposait à certains gouvernements son assistance technique sous des formes diversifiées, aussi bien en matière agricole que pétrolière. Pour ces raisons, il convient d'avoir à l'esprit que ce centre constitua un point d'appui pour ses différentes actions¹⁴⁹. Dès 1975, le sujet des activités agricoles et du parti financier, commercial et politique à en tirer était évoqué à intervalles réguliers par la CFP. L'expérience d'Al Aïn permit de rassembler une masse d'informations sur les techniques agricoles applicables en zone tropicale aride. La CFP se trouvait ainsi en possession d'un savoir-faire original et d'une vitrine où étaient présentés les résultats obtenus. Simultanément, les pays producteurs de pétrole montrèrent un intérêt croissant pour la mise en valeur de leur potentiel agricole. Les EAU n'étaient pas les seuls à rechercher l'autosuffisance alimentaire. Le monde arabe, bien que comptant plusieurs pays exportateurs de produits agricoles, restait déficitaire dans ce domaine. En 1978, il ne produisait que 54% de ses besoins en céréales, 52% de ses besoins en viande de mouton, 62% de sa consommation de poulets et 45% de ses besoins en œufs. Il devait importer 53% de sa consommation de lait, 86% de celle d'huile et 96% de son sucre. Fort du succès du centre d'Al Aïn, des investisseurs arabes, réunis en conférence à Taïf en Arabie saoudite, créèrent la Société Arabe pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire¹⁵⁰. Elle avait pour but de contrôler les sources d'approvisionnement en produits alimentaires et d'aboutir, à terme, à une autosuffisance régionale. Cette société négocia des concessions pour mettre en valeur des terres et contribua à la création d'industries agro-alimentaires.

Cette situation plaça la CFP dans une position favorable pour consolider ses positions, pour trouver un terrain original de coopération avec des pays où elle souhaitait s'implanter et

¹⁴⁷ AHT 92.26/4, note de Vincent Labouret pour M. Deny du 9 juillet 1975.

¹⁴⁸ AHT 90.2/30, note de la CFP intitulée « Le groupe Total et l'agriculture en zones tropicales sèches » du 7 décembre 1978.

¹⁴⁹ AHT 3 SG 12, lettre de Vincent Labouret à Jean Bellavoine du 22 avril 1976.

¹⁵⁰ AHT 08AH0883-45, note de l'ADRA du 14 avril 1982.

pour entamer une action de diversification industrielle, destinée à valoriser son expérience par la vente de services et de produits liés à l'activité agricole. Afin d'être en mesure de répondre aux demandes d'assistance agricole et dans le but d'évaluer le marché qui pourrait s'offrir à la commercialisation de ce type d'activité, Vincent Labouret chargea Jean-Pierre Bianchi, ingénieur agronome, de recenser les zones du globe où les conditions rendaient envisageable l'application des techniques mises au point à Al Ain. Jean-Pierre Bianchi devait également étudier les dispositions à prendre pour être en mesure de répondre rapidement à une demande d'assistance en constituant un noyau de personnels compétent, en préparant des documents synthétiques sur les résultats acquis et en créant un groupement de sociétés spécialisées capable de réaliser l'ingénierie des nouveaux centres¹⁵¹. L'expérience acquise à Al Ain conduisit également la CFP à s'associer au CNRS et à l'Institut national de la recherche agronomique pour développer les recherches sur la sélection et la multiplication à grande échelle de variétés de palmiers dattiers résistantes au bayoud¹⁵². Ce projet intéressait les pays arabes car il devait permettre la sauvegarde du palmier dattier menacé par le bayoud, qui ravageait les palmeraies d'Afrique du Nord et menaçait le Golfe. La sauvegarde du palmier dattier et la rénovation des palmeraies étaient d'une importance primordiale pour ces pays, tant du point de vue écologique que socio-économique. Les quelque trente pays phoenicicoles étaient répartis d'une manière inégale. Sur 96 millions de pieds-mères dans le monde, 60 millions se trouvaient au Moyen-Orient. Dans ces pays, la production de dattes faisait vivre plus de 4 millions d'habitants. L'intérêt économique était capital, d'autant plus que la production de la datte était souvent à la base d'une activité exportatrice, génératrice de rentrées en devises fortes. Pour préserver cet équilibre, il fallait non seulement lutter contre le bayoud, mais aussi trouver le moyen d'assurer la multiplication rapide et à grande échelle du palmier dattier. La CFP, disposant d'une longue expérience des techniques de culture en zone tropicale et subtropicale sèche, assura la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet¹⁵³. Les chercheurs français semblaient les mieux placés pour apporter des solutions et proposer des techniques indispensables à la rénovation des palmeraies.

Pour l'ensemble de ces actions agricole, la CFP disposait, en 1977, d'un budget global de 5,75 MF, dont 3,2 MF pour le seul centre d'Al Ain. Ce budget représentait environ un tiers du budget de la direction de l'Information et des Relations extérieures et 3% du budget des frais généraux de la CFP¹⁵⁴. Le 31 mars 1982, le centre d'Al Ain fut remis aux autorités de l'émirat. Il devint un centre de production maraîchère et non plus de recherche. L'ensemble des dépenses, depuis sa création en 1971, représentait une charge de 31,1 MF¹⁵⁵. Les travaux menés au cours de ces dix années permirent de démontrer la possibilité physique de productions maraîchères de masse dans les conditions très sévères qui prévalaient dans cette zone et à des prix de revient compétitifs¹⁵⁶. Parmi les expérimentations conduites avec succès par la CFP, on peut citer la mise au point de méthodes d'irrigation économiques en eau comme l'irrigation au goutte à goutte et de techniques de lutte contre les hautes températures comme les ombrières et serres réfrigérées qui permirent d'allonger la période de production. Attirés par ces résultats probants, des ministres et des agronomes, venus du Golfe, de Syrie, d'Afrique du Nord et de Malaisie, étudièrent l'adoption de ces nouvelles techniques françaises

¹⁵¹ AHT 92.26/4, note de service de Vincent Labouret intitulée « Valorisation de l'expérience de la CFP dans le domaine de l'agriculture » du 18 juillet 1975.

¹⁵² AHT 90.13/9, note non datée sur les actions culturelles de la CFP.

¹⁵³ *Ibid.*, note intitulée « Le projet de palmier dattier » de décembre 1974.

¹⁵⁴ AHT 90.13/3, note sur la politique culturelle de la compagnie française des pétroles de juillet 1977.

¹⁵⁵ AHT 90.2/30, note du Centre expérimental agricole d'Al Ain intitulée « Le coût du centre depuis sa création et jusqu'en 1981 » d'avril 1982.

¹⁵⁶ AHT 90.2/30, note de V. Labouret pour Jean Bellavoine du 16 juin 1982.

d'irrigation en plein désert¹⁵⁷. A ce titre, Vincent Labouret proposa la candidature de Gérard Binet au poste d'expert en cultures maraîchères sous serres en Jordanie. Gérard Binet avait participé à la création du centre d'Al Aïn en 1972¹⁵⁸. Par ses compétences techniques, sa connaissance du monde arabe et la réussite du centre, il n'eut aucun problème à être reclassé après la remise du centre aux autorités d'Abu-Dhabi.

En dehors des EAU, le principal effort de la CFP, pour diffuser son savoir-faire agricole, porta sur l'Arabie saoudite. Selon le prince Nayef ben Abdulaziz, ministre de l'Intérieur, le pays possédait tous les atouts pour devenir un grand producteur agricole. S'inspirant du centre d'Al Aïn, les Saoudiens lancèrent le projet Haradh. En 1982, plus de 2300 hectares de blé furent plantés et 500 hectares en fourrage. Quant au bétail, plus de 600 têtes bovines pour la production laitière étaient déjà sur place et la *National Agricultural Development Cy* prévoyait l'acquisition de 2000 bêtes supplémentaires pour satisfaire à la demande¹⁵⁹. Jean-Pierre Bianchi prépara un projet de mise en valeur de la ferme d'Al Henaki, située près d'Al Kharj à 70 km de Riyad, pour la production de blé irrigué sur 400 hectares¹⁶⁰. Un autre accord fut signé avec un groupement représentant d'importants propriétaires saoudiens. Ce vaste projet comprenait trois fermes de 1550 hectares chacune dans la région de Qassim. Il prévoyait la production de blé en hiver et des cultures mécanisées de légumes en été. A ces projets s'ajoutèrent une ferme laitière de 750 hectares, comprenant 500 vaches, dans le Kharj, et une ferme de 100 hectares, pour la production de légumes de plein champ, à Ochaiger. Ces projets réunissaient les élites saoudiennes, propriétaires de ces terres. Parmi les signataires, on peut citer le cheikh Suleiman al Dreby, prêtre-nom du ministre des Finances, le prince Mutaeb tin Abdul Azziz, le cheikh Ibrahim al Rashid, l'émir d'Ochaiger, le prince Abdullah et le cheikh al Rajahi¹⁶¹. Le financement de l'opération était fait à 80% par des prêts saoudiens, le Crédit Agricole finançant les 20% restants.

Jean-Pierre Bianchi s'intéressa également aux projets agricoles d'Oman. Il négocia avec Abdul Zawawi, ministre des Affaires étrangères et vice-président du conseil de Développement. Les Français pouvaient compter sur l'aide de Salem Makki, ancien boursier de la CFP et directeur des Affaires économiques au ministère des Affaires étrangères, pour intervenir auprès de son ministre et sur Bruno Lecour Grandmaison, Français détaché auprès du gouvernement d'Oman par la Banque Mondiale. Le sultanat était à la recherche de projets agricoles et étudiait la mise sur pied d'une école secondaire d'agriculture à Nizwa¹⁶². La coopération agricole permit donc à la CFP d'approfondir sa présence dans le Golfe, notamment dans les pays où elle développait sa production pétrolière. Cependant, lorsque l'entreprise renforça sa stratégie de diversification, à la fin des années 1970, elle réorienta sa politique culturelle. La redistribution géographique des intérêts pétroliers la conduisit à se tourner vers d'autres pays et des modes d'intervention différents. En 1982, profitant de la remise du centre d'Al Aïn aux autorités locales, elle réduisit ses dépenses culturelles. Dès 1979, elle avait profité de l'installation de l'Institut du monde arabe dans des locaux contigus au Centre d'accueil aux étudiants du Moyen-Orient pour proposer de lier les deux structures¹⁶³. Son objectif était de partager les coûts du Centre, afin d'éviter de couper dans le budget de celui-ci et de créer des tensions avec les pays du Moyen-Orient. Profitant de cette

¹⁵⁷ AHT 90.13/1, note sur le pétrole et la culture de Rossi du 8 avril 1974.

¹⁵⁸ AHT 90.2/30, note de V. Labouret pour la DGRCSST du 25 mai 1982.

¹⁵⁹ AHT 08AH0883-45, note de l'ADRA du 14 avril 1982.

¹⁶⁰ *Ibid.*, note de réunion du 17 avril 1981.

¹⁶¹ *Ibid.*, mémorandum de J.P. Bianchi à Mr d'Herbes du 27 novembre 1980.

¹⁶² AHT 1SG 5, note pour M. d'Herbès du 25 novembre 1976.

¹⁶³ AHT 3 SG 12, lettre de Vincent Labouret à Jean Basdevant, directeur de l'Institut du monde arabe, du 4 octobre 1979.

fusion, elle abandonna, en 1983, son soutien financier en faveur du Centre d'accueil¹⁶⁴. Ce retrait marquait paradoxalement le succès de la CFP. Au début des années 1980, les émirats étaient devenus des Etats indépendants et reconnus sur le plan international et le ministère des Affaires étrangères y avait déployé un solide réseau. L'importance de l'effort de la CFP, qui visait à compenser l'absence de l'Etat français, n'avait plus de raison d'être.

Le Koweït : un laboratoire pour préparer l'indépendance des émirats

Le premier émirat indépendant du Golfe

Parmi les émirats, le Koweït servit de modèle au déploiement du réseau français. Dès le début des années 1960, le Koweït affirma sa souveraineté sur les questions extérieures. En 1961, il critiqua Londres qui avait ouvert des négociations avec Le Caire en vue de l'ouverture d'un consulat de la RAU dans l'émirat. Un consulat américain avait déjà été ouvert, créant une faille dans le monopole britannique. Le gouvernement américain eut l'occasion d'éprouver l'intensité des aspirations indépendantistes koweïtiennes. Il fut amené, sous la pression du gouvernement koweïtien, à signer directement avec l'émirat un accord sur les visas, alors que Londres devait s'en charger. En outre, le consul des Etats-Unis ne présenta pas sa demande d'*exequatur* au gouvernement britannique. Il se borna à présenter à l'agent politique une autorisation d'exercer ses fonctions, qui était transmise pour approbation à l'émir. Le gouvernement koweïtien insistait auprès des Américains pour que ces demandes leur soient adressées sans intermédiaire¹⁶⁵. Cette évolution montre que les Koweïtiens voulaient être maîtres de la conduite de leurs affaires sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur. Le statut du protectorat leur apparaissait comme une survivance surannée du passé, dont ils devaient se débarrasser aussi rapidement que possible.

Cette situation laissait espérer une reprise des négociations sur la création d'un consulat français. En mars 1960, Londres avait refusé cette option, prétextant que l'émir n'y donnerait pas son agrément. L'indépendance du Koweït s'affirmant, il ne semblait plus possible aux Britanniques d'utiliser cet argument pour rejeter les demandes françaises. Cette conviction était renforcée par une dépêche de presse du 23 janvier 1961, selon laquelle les autorités britanniques abandonneraient le contrôle des relations extérieures¹⁶⁶. En mai 1961, Lucien Geoffroy, l'attaché commercial pour l'Irak, obtint un geste de la chambre de commerce koweïtienne sur la délivrance des visas pour faciliter l'accès du territoire aux représentants français. La chambre de commerce se chargea de l'obtention des visas pour les hommes d'affaires français à condition que leurs demandes soient faites par l'entremise d'une chambre de commerce française¹⁶⁷. Il était donc permis d'envisager l'hypothèse où de nouvelles représentations étrangères seraient autorisées à s'installer auprès de celles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Dès le mois de février 1961, Paris chercha un auxiliaire efficace sur le plan commercial, afin de lui confier les fonctions d'agent consulaire, et cibra Izzat Jaafar. Libanais d'origine, il parlait le français et était le secrétaire particulier de l'émir. Lors de négociations pétrolières, il joua un rôle important et fut récompensé aussi bien par l'émir

¹⁶⁴ AHT 90.13/5, note sur la politique culturelle de la CFP de décembre 1982.

¹⁶⁵ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, télégramme d'Hervé Alphand, ambassadeur aux Etats-Unis, au ministre intitulé « Le Département d'Etat et l'évolution politique au Koweït » du 1^{er} février 1961.

¹⁶⁶ *Ibid.*, note n°4/DE pour la direction d'Afrique-Levant intitulée « Koweït » du 7 février 1961.

¹⁶⁷ *Ibid.*, note n°209 de Lucien Geoffroy pour le ministre des Finances intitulée « Facilités de visas entre le Koweït et la France » du 26 mai 1961.

que par les intérêts pétroliers concernés. Grâce à ces fonctions, il était à la tête d'une fortune considérable et disposait au Koweït d'un important commerce¹⁶⁸. Les prises de contact avec Izzat Jaafar permirent au Quai d'Orsay d'être informé de l'intention du gouvernement koweïtien de créer un ministère des Affaires étrangères et d'ouvrir des missions diplomatiques. En vue de former un personnel diplomatique qualifié, quarante ressortissants koweïtiens effectuèrent un stage au *Foreign Office*. Dans un premier temps, des consulats devaient être ouverts dans les pays avec lesquels le Koweït entretenait des relations commerciales, ce qui excluait la France. De plus, le choix d'Izzet Jaafar comme consul de France au Koweït s'écartait puisqu'il devait diriger la mission établie à Londres. La porte n'était pour autant pas fermée. Izzet Jaafar précisa que l'Égypte, le Liban, le Pakistan et l'Inde avaient également manifesté le désir d'ouvrir des représentations consulaires au Koweït et que leurs demandes seraient rapidement accordées. Si la France faisait une demande similaire, il confirma qu'elle serait accueillie positivement¹⁶⁹.

Un accord, signé le 19 juin 1961 au Koweït par l'émir Abdallah Ben Salem et le Résident politique britannique dans le Golfe, abrogea l'agrément du 23 janvier 1899 qui avait placé l'émirat sous le contrôle de Londres. L'indépendance du Koweït permettait l'ouverture de consulats¹⁷⁰. Maurice Couve de Murville donna son accord à l'établissement d'un consulat. Les considérations économiques avaient contribué pour une large part à cette décision, qui était souhaitée depuis deux ans par la DAEF et par les milieux d'affaires. Pays riche en voie d'équipement, le Koweït offrait d'importants débouchés. En 1960, la France acheta 7,5 MT de pétrole à la *Kuwait Oil Company* (KOC), mais n'avait exporté que fort peu vers l'émirat. Du point de vue politique, la crise de Suez et la rupture avec les capitaux arabes avaient fait de ce territoire un des centres les plus attractifs des intrigues interarabes. Il constituait donc un poste d'observation intéressant. Les circonstances paraissaient favorables à la réalisation de ce projet. Le 3 août 1961, le secrétaire d'État koweïtien exprima le désir de l'émirat d'établir d'amicales et cordiales relations avec la France. De plus, la Grande-Bretagne était disposée à faciliter les choses. Londres, qui avait assuré la protection des intérêts français dans l'émirat, désirait savoir si Paris souhaitait lui demander de poursuivre ce mandat ou, au contraire, profiter des circonstances nouvelles pour établir des relations directes avec Koweït¹⁷¹. Le *Foreign Office*, qui accepta de prendre contact avec l'émir à ce sujet, était enclin à penser que celui-ci ne verrait que des avantages à l'établissement d'un consulat de France, dans son désir de consolider sa position internationale.

Les Britanniques, qui restèrent influents malgré l'indépendance, ne gênèrent plus l'expansion française. Ils avaient intérêt à pousser un maximum de pays à reconnaître le Koweït pour le préserver des velléités annexionnistes irakiennes¹⁷². Or, la position internationale de l'émirat tardait à se consolider. En décembre 1961, une première tentative d'admission à l'ONU échoua en se heurtant au veto soviétique, en dépit de l'appui apporté à

¹⁶⁸ *Ibid.*, télégramme n°353/AL de Robert de Boisseson, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Projet d'installation d'une agence consulaire à Koweït » du 1^{er} mars 1961.

¹⁶⁹ *Ibid.*, télégramme n°893/AL de Robert de Boisseson, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du Koweït » du 2 juin 1961.

¹⁷⁰ Simon C. Smith, « The Making of a Neo-Colony? Anglo-Kuwaiti Relations in the Era of Decolonization », *Middle Eastern Studies*, vol. 37, no. 1, 2001, p. 159–172.

¹⁷¹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 977, note n°111/AL du service du Levant intitulée « Ouverture d'un consulat à Koweït » du 27 novembre 1961.

¹⁷² A. H. H. Abidi, « Origins and Dimensions of the Iraqi Claim Over Kuwait », *India International Centre Quarterly*, vol. 18, no. 1, 1991, p. 129–143.

cette candidature par les puissances occidentales¹⁷³. Les pays arabes hésitaient à s'y faire représenter, même s'ils acceptaient de recevoir les envoyés de l'émir. D'autres pays, comme le Japon, la RFA ou l'Irak, restaient sur la réserve de peur d'indisposer l'Irak. En effet, le général Kassem avait averti qu'il demanderait le rappel des ambassadeurs des pays qui échangeraient des représentants avec le Koweït, considéré comme une province irakienne¹⁷⁴. Cette crainte poussa Paris à gagner du temps, afin de ne pas gêner la reprise des relations avec l'Irak, où elle avait des intérêts plus importants qu'au Koweït. La fin de la guerre d'Algérie laissant espérer la réouverture des ambassades dans les pays arabes, la France évita de faire un geste qui risquerait d'exclure toute possibilité de retour à des relations normales avec l'Irak. Elle préféra attendre que ses rapports avec l'ensemble du monde arabe soient clarifiés pour régler cette question qui restait, malgré tout, secondaire par rapport à ses relations avec l'Irak. Face aux préoccupations des entreprises françaises devant l'absence d'une représentation française au Koweït, une solution de fortune fut trouvée en rattachant au consulat général de Beyrouth les ressortissants établis au Koweït¹⁷⁵. Ce compromis semblait d'autant plus important que des groupes français avaient précédé la décision politique et étaient partis à la conquête du marché koweïtien avec succès. Ainsi, Forenco avait obtenu un contrat de forage de 14 mois pour le compte de la KOC. Les travaux commencèrent le 15 avril 1961 et nécessitèrent la présence de 16 techniciens français et de leur famille. D'autre part, une quinzaine d'ingénieurs français, au service de la société Schlumberger et de la CGE, s'y trouvaient déjà¹⁷⁶.

Cette situation transitoire perdura jusqu'en 1963. Le général Kassem ayant été renversé en février 1963 et le nouveau gouvernement irakien ayant normalisé ses relations avec les Etats qui entretenaient des relations diplomatiques avec le Koweït, le moment paraissait venu de réviser l'attitude française. Ce même mois, Jasim al Ghaniù, qui avait été chargé par l'émir Jaber, ministre des Finances, d'une mission tendant au développement des relations diplomatiques de l'émirat, insista auprès du Quai d'Orsay pour voir enfin l'installation d'un consulat français. Dans le même temps, l'ambassadeur du Koweït à Tunis remettait à son collègue français un mémorandum exposant les précédentes démarches de son gouvernement et sollicitant une réponse. Le principe de l'établissement de relations diplomatiques était déjà acquis puisque le chargé d'affaires à Bagdad avait informé Paris que l'Irak avait renoncé à s'opposer au développement des relations diplomatiques de l'émirat¹⁷⁷. Dans ces conditions il n'y avait plus d'inconvénients à accepter la demande koweïtienne. Le Koweït tenait surtout à envoyer un ambassadeur à Paris et n'insistait guère pour une réciprocité immédiate. Le 13 juin 1963, la France donna satisfaction à cette demande et accrédita un ambassadeur à Paris. Toutefois, pour des raisons économiques liées à la réouverture de son réseau diplomatique dans les pays arabes, elle ne pouvait pas encore envoyer de représentant au Koweït. La solution envisagée par Paris était, dans un premier temps, d'accréditer auprès du Koweït un ambassadeur résidant dans une capitale voisine. La France voulut d'abord confier le Koweït à la charge de son ambassadeur en Irak, comme c'était le cas avant 1956. Ce choix fut mal accepté par les Koweïtiens, qui avaient peiné à affirmer leur indépendance face à Bagdad. Mohammed Ahmad Al-Ghanem, leur ambassadeur en Irak, informa les Français que cette décision ne faciliterait pas les relations commerciales. Tenant probablement à justifier sa

¹⁷³ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 978, note du service Levant intitulée « Etablissement de relations diplomatiques avec Koweït » du 4 février 1964.

¹⁷⁴ *Ibid.*, Irak, 879, télégramme n°1435/AL de Gabriel Rosaz, chargé d'affaires de France, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Interview d'Hachem Jawad » du 2 août 1962.

¹⁷⁵ *Ibid.*, PGP, 977, télégramme n°17/AL du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Beyrouth intitulé « Protection consulaire des Français résidant à Koweït » du 27 avril 1962.

¹⁷⁶ *Ibid.*, télégramme n°677/AL de Robert de Boisseson, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Protection consulaire des Français résidant à Koweït » du 12 avril 1962.

¹⁷⁷ *Ibid.*, 978, note du service du Levant intitulée « Relations avec Koweït » du 26 février 1963.

position par des arguments d'ordre non politique, il insista sur le fait que du simple point de vue des communications, les liaisons aériennes entre Bagdad et le Koweït étaient beaucoup moins faciles qu'entre Beyrouth et Koweït¹⁷⁸.

Informé de cette réaction, le Quai d'Orsay ne pouvait pas ne pas en tenir compte. La décision était maladroite. La récente réconciliation entre l'Irak et le Koweït était plus apparente que réelle et elle ne fut obtenue par l'émirat que moyennant un prêt sans intérêt de 30 M£. Les dirigeants koweïtiens, lorsqu'ils révélaient le fond de leur pensée sur les ambitions irakiennes, exprimaient toujours de fortes craintes. Dans ces conditions, il paraissait douteux qu'ils soient enclins à manifester une confiance totale à un diplomate qui, en sa qualité d'ambassadeur à Bagdad, serait tenu de ménager les intérêts irakiens. De plus, les Koweïtiens n'apprécieraient guère, lorsqu'il s'agirait d'accomplir certaines formalités, d'être obligés de se rendre dans un pays à l'égard duquel ils nourrissaient toujours une certaine méfiance¹⁷⁹. Face à ce tollé, la France revint sur sa décision et confia cette mission à son ambassadeur au Liban pour tenir compte des réticences koweïtiennes à l'encontre de tout accréditement d'un diplomate résidant en Irak. L'éloignement du consul, installé à Beyrouth, ne régla pas les problèmes des groupes français qui souhaitaient une présence locale pour accompagner leurs efforts de prospection. Pour répondre partiellement à cette demande, un consul honoraire, délégué du consulat général, fut nommé au Koweït pour délivrer des visas pour la France et des actes administratifs. Le poste fut offert à Francis Guérin, directeur d'Entrepose, importante entreprise française au Koweït pour la vente de charpentes métalliques. Les qualités qui poussèrent le ministère des Affaires étrangères à s'intéresser à Francis Guérin étaient typiquement celles d'un diplomate. Le consul de France insista sur son vaste réseau, qui lui permettait d'entretenir des rapports nombreux. Ses bureaux étaient idéalement situés au centre de la ville et son adjoint, M. Mella, pouvait le remplacer en cas d'absence ou de maladie¹⁸⁰. Du fait de son poste de directeur d'Entrepose à Koweït, il était fréquemment appelé dans les autres émirats pour y surveiller l'exécution de contrats conclus par la firme française. Ses fonctions s'étendirent ainsi officieusement, *de facto* et non *de jure*, à l'ensemble des émirats.

Francis Guérin contribua à faire du Koweït une porte d'entrée pour les entreprises françaises vers l'ensemble des émirats. Ce rôle clé était dû au fait que, pour consolider son indépendance fraîchement acquise, le Koweït utilisa sa rente pétrolière pour mener une politique active d'aide financière pour le monde arabe par l'intermédiaire du *Kuwait Fund for Development of Arab Countries*, qui finançait des projets économiques par des prêts assortis d'un taux d'intérêt très faible¹⁸¹. Chaque Etat du Golfe avait donc intérêt à voir l'émirat consolider les assises de son indépendance. Le Koweït devint ainsi le grand argentier de la région. L'Irak, la Syrie et l'Egypte dilapidaient leurs revenus nationaux en dépenses à caractère politique (propagande, achats de matériel de guerre, financement de campagnes subversives, entretien de services de police et de renseignements). Ils avaient donc, de plus en plus, recours au Koweït pour le financement de leurs grands travaux de modernisation et de développement. L'Irak, par exemple, comptait sur l'émirat pour d'importants projets à Bassora,

¹⁷⁸ *Ibid.*, note de R. Létondot, conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient du 13 novembre 1963.

¹⁷⁹ *Ibid.*, note du service Levant pour Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, du 17 janvier 1964.

¹⁸⁰ *Ibid.*, télégramme n°274/PL du consul de France à Beyrouth au ministre des Affaires étrangères intitulé « Ouverture d'une agence consulaire à Koweït » du 23 juillet 1964.

¹⁸¹ Yasmina Aziki, *L'expertise multilatérale pour le développement de la région MENA. Pratiques de coopération, crises régionales et défis nationaux, 1964-1981*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2019, p. 196-198.

Bagdad et Mossoul¹⁸². La puissance financière de l'émirat permettait à sa diplomatie de jouer un rôle non négligeable dans les réunions interarabes. En juin 1967, le Koweït n'avait pris qu'une part symbolique au conflit israélo-arabe, marquée par l'intervention d'une petite unité qui ne participa pas aux combats, mais, après le cessez-le-feu, il proposa une assistance aux pays arabes victimes de la guerre. Depuis la conférence de Khartoum, à la fin du mois d'août 1967, il participait financièrement, avec l'Arabie saoudite et la Libye, à un important programme d'aide financière au profit de l'Égypte et de la Jordanie pour la durée de l'occupation israélienne¹⁸³. Avoir un collaborateur bien placé au Koweït permettait donc de toucher l'ensemble des pays du Golfe.

En prévision du retrait des forces britanniques du Golfe, le gouvernement koweïtien s'intéressa à son organisation politique et à sa défense contre les ingérences extérieures. Tout en proclamant le caractère arabe du Golfe, le Koweït s'attacha à aplanir la rivalité entre l'Arabie saoudite et l'Iran. Il s'efforça également d'aider les émirats de la Côte des Pirates à se rassembler au sein d'une fédération. Contrairement à ses voisins plus importants, il n'était pas suspecté de nourrir des ambitions politiques ou territoriales et bénéficiait d'une audience plus grande auprès des émirs. C'est pourquoi, indépendamment du Fond de développement, l'émir Abdallah al Sabah institua un organisme spécial d'aide aux émirats. Une somme de 200.000 £ fut affectée à ce bureau en 1962, qui fut portée à 600.000 £ pour l'exercice 1963-64. Enfin, Jaber al Sabah, ministre des Finances, versa 5,5 M£ à la Ligue arabe pour aider à l'exécution des résolutions de la conférence du Caire relatives au détournement des eaux du Jourdain. L'action du Koweït ne s'arrêta pas là car pour la réalisation de grands projets à l'intérieur de l'émirat, il faisait appel aux services d'ingénieurs et ouvriers arabes¹⁸⁴.

Parallèlement, l'État koweïtien participait, par le biais de deux sociétés d'investissements, d'une banque koweïtienne à Londres et de la Banque franco-arabe de financement international, à la vie financière internationale. Cette banque franco-arabe fut inaugurée par Jaber al Ahmed, prince héritier et Premier ministre, le 17 avril 1969. Elle était d'une conception nouvelle puisqu'elle appliquait le principe de la participation, aussi bien dans la gestion que dans la constitution du capital, donnant ainsi aux Arabes la possibilité d'exercer un contrôle sur l'emploi de leurs fonds, bien que ceux-ci soient déposés en France. D'autre part, un accord de coopération technique, conclu entre le Crédit lyonnais et la banque koweïtienne Al Ahli, permit à l'établissement français d'apporter la collaboration de ses experts à l'administration de cette institution¹⁸⁵. En disposant d'un poste au Koweït, la France pouvait donc s'intéresser à des programmes de développement à l'échelle régionale. C'est à ce titre que le père Louis-Joseph Lebreton, créateur de l'Institut international de recherche et de formation éducation et développement (IFRED), organisme qui exerçait les fonctions de conseiller du ministère du Plan libanais, fit un voyage au Koweït avec l'un de ses collaborateurs, M. Debono, qui était chargé des problèmes financiers¹⁸⁶.

¹⁸² AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 978, télégramme n°18 de Paul Carton au ministre intitulé « Entretien avec M. Strong, ambassadeur des États-Unis à Bagdad, sur les problèmes de la péninsule arabique » du 25 février 1964.

¹⁸³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Koweït, 1805, note de la direction des Affaires économiques intitulée « L'état de Koweït » du 22 novembre 1969.

¹⁸⁴ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 978, télégramme n°15 de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Le Koweït, grand argentier du Moyen-Orient » du 22 février 1964.

¹⁸⁵ AHT 92.23/29, « Le Koweït et la France », article non datée de Paul Carton pour *Al Syassa*.

¹⁸⁶ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 978, télégramme n°222/DE de Robert de Boissésou, ambassadeur de France au Liban, au ministre intitulé « Voyage du RP Lebreton au Koweït » du 10 février 1964.

En dehors de ses avantages régionaux, le Koweït était, en lui-même, un marché intéressant malgré sa petite taille. En 1969, son revenu *per capita* était le deuxième plus élevé du monde, derrière des Etats-Unis. Sa croissance économique était assurée par ses richesses pétrolières. Il détenait un septième des réserves pétrolières connues, le plaçant au 4^{ème} rang des producteurs du Moyen-Orient et au 7^{ème} rang mondial, avec une production de 130 MT en 1968¹⁸⁷. Grâce à cet attrait, les échanges commerciaux entre l'émirat et la France, d'un niveau modeste dans la première partie des années 1960, ne cessèrent de croître, passant de 11 MF en 1957 à 37 MF en 1963. Ce dynamisme s'explique d'abord par l'intérêt des principaux fabricants français de biens d'équipement pour ce pays riche, qui ne posait aucun problème en matière de paiement et dont l'influence, grâce au fonds koweïtien de développement, était déterminante sur l'orientation du marché dans les autres états arabes. Dès 1965, les initiatives prises dans le domaine de la coopération financière interarabe par le fonds favorisèrent la création d'une organisation assurant les investissements interarabes contre les risques politiques. En 1967, un projet préliminaire était élaboré. Il fut adopté par la seconde réunion des experts financiers arabes en mars 1970. S'inspirant des systèmes d'assurances-investissements, le fonds koweïtien créa une société à capital variable. Les Etats arabes qui y participaient émettaient des polices d'assurances aux investisseurs désireux de placer leurs fonds dans un des pays membres. Les polices couvraient les risques d'expropriation, de non-transfert du capital et des revenus, ainsi que les risques se rapportant à la guerre ou à des conflits sociaux¹⁸⁸. Le Koweït espérait favoriser les investissements dans les pays arabes, en les mettant à l'abri d'éventuelles secousses politiques ou sociales. Il y parvint, comme en témoigne l'essor des échanges dans le Golfe.

Ce dynamisme entraîna la création d'un poste de conseiller commercial français itinérant pour la péninsule arabique, confié à un fonctionnaire de la DREE. Celui-ci ouvrit un bureau au Koweït au mois de septembre 1964. Si sa compétence s'étendait également à l'Arabie saoudite et aux émirats, il séjournait au moins un mois chaque trimestre au Koweït où il installa, en février 1965, un auxiliaire permanent¹⁸⁹. Les premiers résultats de son activité étaient prometteurs et de nature à remédier, au moins sur le plan commercial, aux inconvénients posés par l'absence d'un représentant permanent.

Un avant-poste diplomatique français dans les émirats : la nomination de Paul Carton

Lorsque les émirats accédèrent à l'indépendance, le Koweït constitua pour la France la meilleure des introductions auprès des riches émirs auxquels il était étroitement associé économiquement et politiquement. Avec l'indépendance du Koweït, la France disposa pour la première fois de son histoire d'une représentation dans un émirat, mais le processus fut laborieux. La France avait certes reconnu le Koweït, dès son accession à l'indépendance en 1961, mais les relations diplomatiques entre les deux pays n'avaient été instaurées que progressivement. En 1964, elle y accrédita son ambassadeur au Liban, Pierre-Louis Falaize, puis installa un consul présenté comme chargé d'affaires *ad intérim* et relevant de l'ambassade de Beyrouth. Il fallut attendre mars 1966 pour que Gaston Gleizes s'installe sur place en qualité de consul pour s'occuper des affaires diplomatiques en complément de Pierre Rozek,

¹⁸⁷ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Koweït, 1805, note de la DAEF intitulée « Koweït » du 20 novembre 1969.

¹⁸⁸ AHT 92.26/27, dépêche d'actualité n°23/DA intitulée « Création de l'organisation de garantie des investissements interarabes » de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït du 9 juin 1971.

¹⁸⁹ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 978, lettre du ministre des Affaires étrangères à André Bettencourt, vice-président de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, du 6 avril 1965.

secrétaire commercial qui avait remplacé Francis Guérin¹⁹⁰. Cette nomination était avant tout politique puisque Francis Guérin et Pierre Rozek avaient su accompagner les entreprises souhaitant s'implanter sur place. Pierre Rozek avait attiré l'attention du CNCE, à plusieurs reprises, sur le mouvement de sympathie envers la France et ses produits qui se développait dans les milieux d'affaires et commerciaux koweïtiens. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Abdallah Al Jaber Al Sabah, le ministre des Finances et du Pétrole, Abdel-Rahman Atiqi, le président de l'Assemblée Nationale, Ahmad Al-Sarhan et le président de la chambre de commerce, Abdel Aziz Al Saquer, avaient fait part de leur désir de voir s'amplifier les relations commerciales entre les deux pays¹⁹¹.

La nomination d'un consul était donc une reconnaissance par Paris des efforts de médiation que ne cessaient de fournir les responsables de la diplomatie koweïtienne. Néanmoins, si les autorités koweïtiennes accueillirent la création d'un consulat de France avec satisfaction, ils la trouvèrent trop tardive. Selon eux, cette mesure aurait dû être prise trois ans auparavant, dès la reprise des relations diplomatiques françaises avec les pays arabes. Malgré ces regrets, le tournant politique des relations franco-koweïtiennes se fit, en juillet 1968, avec la nomination de Paul Carton comme ambassadeur de France au Koweït¹⁹². L'élévation de la représentation française au rang d'ambassade acheva la normalisation des relations entre les deux pays. L'expérience acquise par ce poste servit de référence lors de l'indépendance des émirats en 1971. Comme pour le Koweït en 1961, Paris n'avait pas les finances pour ouvrir des ambassades dans l'ensemble de ces pays, ce qui explique que Paul Carton fut nommé consul pour l'ensemble des émirats en attendant la création de postes spécifiques. La situation qu'il y rencontra était très proche de celle qu'il avait connue au Koweït. A la fin des années 1960, ce pays offrait l'archétype des relations économiques de la France avec les émirats. Récentes et en plein essor, elles présentaient un net déséquilibre à cause des achats de pétrole. En 1968, le montant des ventes françaises au Koweït ne dépassa pas 60 MF, alors que les achats étaient d'une valeur de 621 MF. L'exiguïté du marché ne permettait pas d'espérer combler ce déficit, mais, après une période de tâtonnements, les efforts des exportateurs français s'orientèrent vers une participation active à l'équipement du pays pour réduire le déficit de la balance commerciale. D'importants contrats furent passés avec des entreprises françaises, notamment pour la fourniture de cinq usines de dessalement de l'eau de mer (106 MF) et la livraison de 514 km de tubes pour le réseau de distribution d'eau de la ville de Koweït (165 MF)¹⁹³. En l'espace de trois ans, comme le montre le tableau ci-après, les exportations françaises au Koweït ont plus que doublé, passant du 10^{ème} rang des pays fournisseurs en 1968 au 5^{ème} rang en 1970. Cette progression est d'autant plus spectaculaire qu'elle s'est effectuée durant une période de baisse des importations koweïtiennes. Ainsi, la percée française a été nettement plus marquée que celle de ses concurrents, dont la position s'est dégradée (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Italie, RFA) ou est restée stationnaire (Japon)¹⁹⁴.

¹⁹⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Koweït, 1805, télégramme n°269/PL de Pierre-Louis Falaize, ambassadeur de France au Liban, au ministre intitulé « Ouverture d'un consulat au Koweït » du 5 mars 1966.

¹⁹¹ *Ibid.*, 1806, télégramme de Pierre Rozek au directeur général du CNCE intitulé « Développement des échanges franco-koweïtiens » du 25 juin 1967.

¹⁹² *Ibid.*, 1805, note de la direction des Affaires économiques intitulée « Relations franco-koweïties » du 22 novembre 1969.

¹⁹³ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Koweït » du 20 novembre 1969.

¹⁹⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Koweït, 1955, note du service d'Expansion économique au Koweït intitulée « Le commerce extérieur du Koweït en 1970 » de septembre 1971.

Tableau 1 : Evolution des exportations françaises au Koweït

	Exportations françaises en millions de dinars koweïtiens	Rang de la France parmi les pays fournisseurs
1968	4,7	10ème
1969	7,2	9ème
1970	10,7	5ème

Source : AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Koweït, 1955, note du service d'Expansion économique au Koweït intitulée « Le commerce extérieur du Koweït en 1970 » de septembre 1971.

Le modèle de partenariat économique, mis en place par les Koweïtiens, se généralisa à l'ensemble des émirats. Ce modèle reposait sur la création de *joint-ventures* associant des entreprises françaises et koweïtiennes¹⁹⁵. Ce fut le cas de la société *Arabian Drilling Company* qui exécuta des travaux de forage en mer dans la zone neutre du Koweït. Le groupe était constitué par l'association d'une organisation minière du gouvernement saoudien, cogérant de la zone neutre, et de deux entreprises françaises de forage¹⁹⁶. Pour les contacts locaux, il reposait sur le système du *sponsoring*. Pour faire des affaires au Koweït, les groupes devaient recruter un *sponsor* koweïtien, jouant le rôle d'homme de paille indispensable pour ouvrir toute entreprise commerciale¹⁹⁷. Ces emplois, passifs et rémunérateurs, étaient particulièrement recherchés par les émiratis.

Le dynamisme des échanges commerciaux s'observe à travers l'évolution de la colonie française. En 1966, le nombre de Français présents dans les émirats du Golfe s'élevait seulement à une centaine, mais il connut une forte augmentation à la fin de la décennie. L'arrivée d'équipes de forage de la Languedocienne des pétroles, de Forex et de Neptune au large de la zone neutre porta la colonie française de Koweït à plus de 300 personnes en 1967¹⁹⁸. La présence, parmi ces familles françaises, de près de 40 enfants en âge d'être scolarisés, entraîna la création de la première petite école française dans les émirats. Cette même année, l'arrivée de 15 professeurs de français, que l'Education nationale de Koweït avait demandé, consolida cette présence et marqua la première percée significative de la diplomatie culturelle française dans les émirats, hors du cadre de la CFP. Voulant se dégager de l'emprise britannique et de l'influence qu'exerçaient les Egyptiens sur l'enseignement, le ministre koweïtien de l'Education entama des discussions sur un accord culturel avec la France¹⁹⁹. Néanmoins, l'absence d'un attaché culturel, jusqu'en 1968, retarda ces projets dont la réalisation devait affirmer la présence française.

Comme dans les autres émirats, le français n'occupait dans les programmes scolaires koweïtiens qu'une place infime. Il n'était enseigné qu'au cours des deux dernières années du cycle secondaire et dans les sections littéraires, à raison de cinq ou six périodes hebdomadaires. Le personnel enseignant français exerçant à Koweït était peu nombreux, six professeurs, mais constitua l'avant-garde de la présence culturelle. C'est dans ce pays que s'ouvrit le premier centre culturel français des émirats, en 1967, et la première petite école

¹⁹⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Koweït, 1806, entretien entre M. Couve de Murville et le cheikh al Ahmed al Jaber al Sabah du 16 avril 1969.

¹⁹⁶ *Ibid.*, 1809, télégramme de Gaston Gleizes, consul de France à Koweït, à Pierre Louis Falaize, ambassadeur de France au Liban, du 25 mai 1966.

¹⁹⁷ AMAE-La Courneuve, Levant 1944-1965, PGP, 978, télégramme n°226/AL du consul général de France à Beyrouth au ministre des Affaires étrangères intitulé « La population du Koweït » du 23 juin 1964.

¹⁹⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Koweït, 1805, télégramme de Gaston Gleizes, consul de France à Koweït au ministre des Affaires étrangères du 2 février 1967.

¹⁹⁹ *Ibid.*, télégramme n°186 de Gaston Gleizes à Pierre-Louis Falaize du 28 juillet 1966.

française. Le centre culturel Voltaire rencontra un succès rapide et il fallut limiter le nombre d'étudiants à 160, répartis en sept classes, le centre ne disposant que d'un jeune coopérant qui devait assurer à lui seul 21 heures de cours hebdomadaire. La liste d'attente s'allongeant, un nouveau coopérant fut demandé et obtenu en 1968. Lors de sa prise de fonctions, les effectifs montèrent à 360 étudiants répartis en 14 classes. A titre de comparaison, cette même année, le *British Institute*, fondé en 1955, comptait seulement 260 étudiants. Les États-Unis disposaient d'une école internationale, fondée en 1948, qui comptait près de 500 élèves, du jardin d'enfants à la fin des études secondaires. Un grand nombre de demandes restait néanmoins toujours sur liste d'attente pour la rentrée 1969, ce qui amena le service culturel à solliciter l'envoi de professeurs supplémentaires. Parmi les étudiants, on trouvait plusieurs dizaines de personnalités de haut rang, y compris un membre de la famille régnante, ce qui contribua au succès du centre²⁰⁰. Celui-ci était aussi dû à l'utilisation des méthodes audiovisuelles, alors que les autres établissements similaires, tels que le *British Institute*, en étaient restés au traditionnel tableau noir.

Un accord de coopération culturelle et technique, négocié entre 1967 et 1969, renforça la position occupée par le français. Les autorités locales envisagèrent d'étendre son enseignement aux quatre années du cycle secondaire, en l'incluant dans les programmes des sections scientifiques, et d'autoriser les élèves à choisir le français comme première langue au lieu de l'anglais obligatoire. Pôles d'influence culturelle, les missions exploratoires vers les émirats partirent de cet Etat. Pilotés par l'attaché culturel au Koweït, elles démontrèrent que l'introduction du français dans les programmes scolaires des émirats ne pouvait être raisonnablement envisagée dans un avenir proche sans installation d'un poste local, comme l'avait prouvé l'exemple koweïtien. En revanche, une fois celui-ci installé, l'enseignement du français pourrait se développer assez rapidement. C'est dans cet esprit et à la suite des demandes de l'attaché culturel que fut créé un centre de l'Alliance française à Bahreïn²⁰¹. Le Koweït servit également de vitrine à l'influence française dans les émirats en invitant des universitaires français. Le premier fut Jacques Berque, professeur au Collège de France, qui joua un rôle déterminant dans la diplomatie archéologique française en favorisant le rapprochement franco-irakien²⁰². Invité par l'université de Koweït du 5 au 11 novembre 1968, son programme chargé attestait de l'ampleur de la demande koweïtienne (séminaires avec les professeurs et les étudiants, conférences publiques, invitations chez diverses personnalités dont le ministre des Finances et du Pétrole)²⁰³. Pour renforcer l'aspect régional de cette visite, Paul Carton offrit un déjeuner en son honneur auquel assista l'ensemble du corps diplomatique arabe.

Cette visite contribua au renom et au prestige de la France dans les émirats, pays tournés, jusqu'ici, exclusivement vers la culture anglo-saxonne. Le courant créé perdura. Comme il s'y était engagé auprès des responsables de l'université de Koweït, Jacques Berque effectua des séjours annuels dans ce pays les années suivantes. En 1969, l'aspect régional de ses conférences fut renforcé par l'organisation d'une conférence publique et d'interviews radiodiffusées dans l'ensemble des émirats²⁰⁴. Cette seconde visite resserra les liens universitaires. Elle aboutit à la création d'un département de français à l'université de Koweït,

²⁰⁰ *Ibid.*, 1809, rapport d'activité de la mission culturelle au Koweït pour 1968.

²⁰¹ *Ibid.*, 1806, note de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques intitulée « Relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et le Koweït » du 3 avril 1969.

²⁰² Voir chapitre 5.

²⁰³ *Ibid.*, 1809, télégramme n°214/DGRC de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite de Jacques Berque à l'université de Koweït » du 4 décembre 1968.

²⁰⁴ *Ibid.*, télégramme n°143/DGRCST de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite du professeur Jacques Berque à l'université de Koweït » du 10 juin 1969.

patronné par Jacques Berque. De plus, pour la première fois depuis sa création, l'université de Koweït accueillit un étudiant-chercheur étranger en 1969. Cette première était effectuée par un Français, François Pourcelet, détaché du musée de l'Homme et du CNRS pour des études de géographie humaine. Le mérite en revenait principalement au professeur Berque qui, dès sa première visite, avait amené les responsables koweïtiens à envisager avec faveur une telle mission²⁰⁵. Le succès de cette initiative ouvrit la voie à d'autres échanges fructueux entre étudiants et chercheurs. En 1970, le succès du séjour du professeur Berque se confirma. Six ambassadeurs arabes suivirent ses conférences et Abdel Rahman Attiqui, ministre des Finances et du Pétrole, convainquit son homologue saoudien, Zaki Yamani, d'accueillir exceptionnellement pendant quatre jours Jacques Berque en Arabie saoudite pour donner une conférence publique à Djeddah²⁰⁶. Ce rôle de tremplin du Koweït fut déjà observé, le mois précédent, lors de la visite du professeur Simon Jargy, directeur des études arabes à l'université de Genève et collaborateur de la CFP. Du Koweït, muni de lettres d'introduction délivrées par Paul Carton, il poursuivit son voyage vers Bahreïn, Qatar et Abu-Dhabi pour y réaliser des conférences²⁰⁷.

Le contexte était propice au rapprochement. La prospérité du Koweït et la sympathie que ses dirigeants témoignaient envers la France, en raison de la position qu'elle adopta durant la guerre des Six Jours, renforcèrent les liens entre les deux pays. Le Koweït joua un rôle prépondérant dans le courant profrançais qui gagna les pays arabes. C'est de ce pays que partit la première campagne de soutien aux intérêts français, lancée par M. Fulaij, directeur de *Kuwait Airways*. Il invita les sociétés aériennes arabes à donner la priorité à Air France. Cette campagne fut poursuivie et amplifiée par le communiqué d'Abdelaziz Saqr, président des chambres de commerce arabes, qui régionalisa ce mouvement en invitant les Etats arabes à intensifier leur commerce avec la France. Cet appel fut repris par le bureau de boycott d'Israël à Doha²⁰⁸. Simultanément, les journaux arabes réservèrent des pages entières à la publicité des marques et produits français²⁰⁹. De nombreuses visites marquèrent ce rapprochement. L'émir Sabah al Salem al Sabah séjourna à Paris, en septembre 1967, et fut reçu en audience par le président de Gaulle²¹⁰. Le ministre de la Défense et de l'Intérieur, Saad al Abdallah al Salem, effectua une visite officielle en France en janvier 1968. Le Premier ministre et Prince héritier, qui apparaissait comme le véritable détenteur de la réalité du pouvoir à Koweït, Jaber al Ahmed al Jaber al Sabah, fut reçu à Paris du 15 au 19 avril 1969. Le ministre du Commerce fut invité à deux reprises à Paris et le ministre de l'Eau et de l'Electricité vint en France, en septembre 1969, sur l'invitation de François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel²¹¹.

Plusieurs de ces visites s'inscrivaient dans une diplomatie de grands contrats. Ce fut le cas pour la visite du ministre de la Défense, en janvier 1968, qui ouvrit les négociations pour

²⁰⁵ *Ibid.*, télégramme n°144/DGRCST de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Séjour de François Pourcelet, détaché du CNRS, à l'université de Koweït » du 10 juin 1969.

²⁰⁶ *Ibid.*, télégramme n°114/DGRCST de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite du professeur Jacques Berque » du 13 avril 1970.

²⁰⁷ *Ibid.*, télégramme n°94/DGRCST de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Passage à Koweït du professeur Simon Jargy » du 17 mars 1970.

²⁰⁸ *Ibid.*, 1806, télégramme n°37/AL de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite de M. Messmer au Koweït du 20 au 23 janvier 1969 » du 4 février 1969.

²⁰⁹ *Ibid.*, télégramme n°33/AL de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Publicité en faveur des marques et produits français dans la presse koweïtienne » du 4 février 1969.

²¹⁰ *Ibid.*, télégramme n°126/AL de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « La France et le Koweït. La visite privée de l'émir à Paris » du 17 septembre 1967.

²¹¹ *Ibid.*, 1805, note de la direction des Affaires économiques intitulée « Relations franco-koweïties » du 22 novembre 1969.

l'acquisition de matériel militaire français. Le Koweït venait d'entreprendre la modernisation de son armée. A son indépendance, en 1961, il avait conclu un accord de défense avec la Grande-Bretagne par lequel celle-ci s'engageait à le secourir en cas d'attaque extérieure ou de subversion interne. Cet accord avait pris fin en 1968, d'où la visite de Saad al Abdallah al Salem en France. Le Koweït s'était d'abord adressé à la Grande-Bretagne en raison des liens privilégiés qu'il entretenait avec ce pays sur le plan politique. Il achetait essentiellement du matériel britannique et faisait instruire ses officiers dans les écoles militaires anglaises. La venue du ministre de la Défense, neveu de l'émir, manifestait l'intention de sortir de ce monopole et de passer des commandes militaires à des sociétés françaises. Il exprima le désir d'accueillir une mission de techniciens français, afin de recueillir une information plus complète sur les produits français²¹². Les discussions se poursuivirent avec l'envoi au Koweït de cette mission militaire en mai 1968. Elles aboutirent en janvier 1969, à l'issue de la visite à Koweït de Pierre Messmer, ministre des Armées. Ce voyage jeta les bases de la coopération militaire franco-koweïtienne pour les ventes d'armements, mais aussi pour l'instruction et l'entraînement de stagiaires koweïtiens en France. Afin de rendre officiers et soldats koweïtiens plus aptes à s'initier au matériel français, Pierre Messmer affecta un coopérant à l'académie militaire koweïtienne et suggéra l'enseignement du français aux militaires appelés à se servir de ce matériel²¹³. En avril 1969, le Koweït signa des contrats pour la fourniture de 50 automitrailleuses Panhard armées de missiles SS1 et SS12, de 36 mortiers rayés de 120 mm, de 18 obusiers de 155 mm, de quantités importantes de munition, d'équipements de rechanges indispensables à la mise en œuvre de ces armements et différents matériels d'instruction. Le montant global du marché était de 100 MF. La SOFMA et Hotchkiss-Brandt vendirent respectivement des mortiers (16 MF) et des canons, ainsi que des véhicules à chenilles (60 MF)²¹⁴. Ce modèle servit de base, quelques années plus tard, à la coopération militaire avec les autres émirats.

Pour la coopération technique et scientifique, compte tenu de l'aisance financière du Koweït, les relations avec la France s'établirent principalement sur un plan privé. Cette coopération, fondée sur des contrats directement conclus entre l'Etat et les sociétés françaises, répondait aux besoins exprimés par le Koweït et avait l'avantage de limiter l'engagement financier de la coopération technique publique, dont les moyens étaient insuffisants pour satisfaire l'ensemble des demandes dans le Golfe. Des bureaux d'étude signèrent des contrats avec les administrations koweïtiennes. Le bureau d'études Cordonnier obtint la réalisation d'un centre de radiotélévision. La Société centrale pour l'équipement du territoire coopération (SCET-COOP) réalisa des études pédologiques et la mise en valeur agricole. La Compagnie générale de géophysique prospecta des ressources en eau. Les ministères français des Affaires étrangères et des Finances apportèrent leur appui à ces entreprises en prenant en charge l'envoi des experts et en mettant à la disposition du Koweït de jeunes techniciens dans le cadre du service national²¹⁵. Des diplômés des grandes écoles françaises furent ainsi affectés auprès de la banque *Al Ahli* pour préparer des études de marchés afin de faciliter l'implantation des entreprises françaises dans les émirats. Cette banque, qui était le fruit de la coopération technique accordée par le Crédit lyonnais, devint la troisième du Koweït par le volume de ses

²¹² *Ibid.*, 1806, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Relations militaires franco-koweïtiennes » du 9 avril 1969.

²¹³ *Ibid.*, télégramme n°37/AL de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite de M. Messmer au Koweït du 20 au 23 janvier 1969 » du 4 février 1969.

²¹⁴ *Ibid.*, 1805, note de la DAEF intitulée « Koweït » du 20 novembre 1969.

²¹⁵ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Relations franco-koweïties » du 22 novembre 1969.

opérations, grâce à l'action dynamique du personnel français qui la dirigeait²¹⁶. Elle facilita l'insertion des entreprises françaises en ouvrant des succursales au Koweït et dans les émirats, lui donnant une ampleur régionale.

Fort de ce succès, le Premier ministre koweïtien renforça la Banque franco-arabe en l'associant à un groupe européen, conduit par la Société Générale, et à diverses banques arabes. Bénéficiant du patronage du Conseil économique de la Ligue arabe, le nouvel établissement, renommé FRAB-Bank, avait pour objectif le développement économique des pays arabes. Sur le plan pratique, il facilita le financement des dépenses locales des projets auxquels la France s'intéresserait²¹⁷. Le surplus financier des émirats en faisait une cible privilégiée du secteur bancaire. La force d'expansion était telle que le Koweït devint une source importante de capitaux pour le monde. Dès 1958, l'émir du Koweït devint actionnaire du FMI et de la Banque mondiale. En août 1968, la Banque mondiale lança un emprunt de 42 M\$ au Koweït²¹⁸. Ainsi, en 1970, les banques koweïtiennes avaient investi à l'étranger des sommes supérieures aux dépôts reçus. En 1971, le Koweït contribua aux trois-quarts des souscriptions faites en eurodollars et la Banque mondiale y réalisa l'emprunt le plus important émis hors des Etats-Unis pour 440 MF²¹⁹. C'est dire l'importance que représentaient pour l'équilibre monétaire mondial les fluctuations originaires de ce pays.

Les responsables koweïtiens étaient parfaitement conscients de cette force et souhaitaient investir dans des affaires industrielles, ce qui leur permettrait de diversifier l'origine de leurs revenus. Le développement rapide des flux financiers avait des conséquences nombreuses. Sur le plan commercial, l'amélioration des revenus individuels entraîna un accroissement de la demande de biens de consommation d'origine étrangère. Il en résulta un développement des opérations bancaires classiques liées à ce commerce (crédits documentaires, découverts) dont bénéficièrent les établissements installés sur place. Sur le plan industriel, le nombre accru et le rythme plus élevé de réalisation des projets rendaient plus fréquente l'intervention des banques dans l'examen des modalités de financement de ces opérations. Enfin, sur le plan financier, l'accumulation de l'épargne donna naissance à un volume important de flux financiers sur les principales places financières occidentales. Leur destination finale dépendait de considérations politiques, monétaires et financières au rang desquelles figuraient en premier lieu la sécurité et la rentabilité²²⁰. Cette situation explique le nombre élevé d'établissements bancaires étrangers qui disposaient de guichets ou qui s'étaient associés sous des formes diverses à des intérêts locaux. Les banques britanniques conservaient le premier rôle, en raison de leur présence ancienne et longtemps protégée, avec la *British Bank of the Middle East*, filiale de la HSBC, la *Chartered Bank* et la *National and Grindlays Bank Limited*. Toutefois, les banques françaises commençaient à s'imposer. Suivant le modèle de la Société Générale avec la FRAB-Bank, le Crédit lyonnais participa à 40% du capital dans l'Union des banques arabes et françaises (UBAF). La croissance rapide de la FRAB-Bank et de l'UBAF montra la réussite de la stratégie française de développement de ses relations financières dans le Golfe à partir du Koweït. La législation koweïtienne avait

²¹⁶ *Ibid.*, 1806, télégramme n°144/DE de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Bilan des activités françaises au Koweït dans le domaine industriel de juillet 67 à juin 68 » du 7 juillet 1968.

²¹⁷ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Relations économiques entre la France et le Koweït » du 8 avril 1969.

²¹⁸ AHT 89.16/58, note du CDS intitulée « La péninsule Arabique », tome 3, les émirats du golfe Persique, décembre 1968.

²¹⁹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Koweït, télégramme n°422/431 de M. de Lipkowski intitulé « Perspectives économiques à Koweït et dans le Golfe » du 14 avril 1972.

²²⁰ AHT 92.26/15, télégramme n°174 du conseiller financier pour le Proche et Moyen-Orient au ministre de l'Economie intitulé « Aspects bancaires de la croissance des revenus pétroliers au Moyen-Orient », 18 mai 1972.

créé cette stratégie d'association, l'émirat imposant une majorité koweïtienne au capital des banques sur son territoire. Enfin, le Koweït avait montré l'importance de l'assistance technique directe aux autorités financières et aux établissements bancaires locaux. En effet, des résultats satisfaisants furent enregistrés dans ce domaine où un agent de la Banque de France était responsable, depuis 1970, du département étranger de la *Central Bank of Kuwait*. Ces efforts furent poursuivis dans le reste des émirats, où une réorganisation monétaire était prévue dans le cadre de la création de la fédération des EAU, avec un soutien actif des banques françaises à la gestion des banques privées locales par le détachement d'agents dans leur direction générale²²¹.

Cette action dynamique permit de contrebalancer l'influence britannique. Il s'agissait d'une technique souple et peu onéreuse pour faire dériver vers des établissements bancaires en France une fraction des opérations qui y étaient traitées. Si cette d'assistance, par sa nature même, était limitée dans le temps, elle comportait toutefois des effets durables par les liens qu'elle permettait d'établir aussi bien sur le plan humain que sur celui des opérations. Ces liens financiers étroits expliquent que la dévaluation du franc d'août 1969 ne surprit pas les milieux d'affaires koweïtiens. Coopérant avec les Français et habitués aux transactions et aux manipulations financières à l'échelle internationale, cette mesure leur apparaissait inévitable. Sur le plan commercial, cette dévaluation n'influa pas sensiblement sur l'économie de l'émirat. Le gouvernement koweïtien éprouva, quant à lui, une certaine satisfaction. Les contrats signés avec les sociétés françaises, pour lesquels Paris avait exigé que le franc soit la monnaie de compte et de paiement, revenaient 12,5% moins cher²²². C'était le cas notamment pour Alstom qui construisait une usine de dessalement. Profitant de cette collaboration financière, la France disposa d'un solide atout pour pénétrer les marchés des autres émirats, qui s'ouvrirent pleinement avec leurs indépendances.

La mise en place d'un réseau consulaire embryonnaire dans les émirats

Le développement spectaculaire que connaissait le golfe Arabo-Persique attirait un nombre croissant de diplomates et hommes d'affaires étrangers vers les émirats, jusqu'alors encore peu connus du monde extérieur. D'importants contrats étaient signés à Qatar, Abu-Dhabi et Dubaï et de grands travaux étaient projetés, méritant l'intérêt accru des entreprises françaises. Dans ce contexte, Paul Carton préféra agir dès 1968, avant l'indépendance officielle des émirats prévues pour 1971. Le moment lui semblait venu de chercher à nouer des liens dans des pays appelés à un avenir aussi prospère que celui du Koweït. C'est pourquoi il demanda et obtint du Quai d'Orsay de partir en mission, en décembre 1968, pour réaliser sa première visite aux principaux responsables de la région et de prendre contact avec la centaine de Français qui participaient aux recherches et à l'exploitation pétrolière dans les émirats²²³.

Des indépendances préparées en amont par Paul Carton

Au moment où le Golfe connaissait des développements importants, en raison des immenses richesses pétrolières qui y furent découvertes dans les années 1960, et de l'accession à l'indépendance des émirats, il parut indispensable à Paul Carton d'y effectuer une

²²¹ *Ibidem*.

²²² AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Koweït, 1806, dépêche d'actualité n°8/DA de l'ambassade de France au Koweït intitulée « Koweït et la dévaluation du franc » du 3 septembre 1969.

²²³ *Ibid.*, télégramme n°305-306 de l'ambassade de France au Koweït du 14 octobre 1968.

première mission officielle afin d'y prendre contact avec la réalité du terrain et de faire connaissance avec les élites locales. La France était restée politiquement absente des émirats. Si elle avait établi des relations diplomatiques avec le Koweït depuis son accession à l'indépendance, elle ne chercha pas à s'introduire auprès des émirats liés à la Grande-Bretagne par des traités. Seuls le conseiller commercial et le conseiller financier à Beyrouth, les consuls à Beyrouth et à Aden y effectuèrent des visites de courtoisie²²⁴. Pourtant la France y possédait des intérêts pétroliers importants. La CFP détenait une participation de 23,75% dans le capital de la QPC et de l'ADPC, filiales qatarie et aboudhabienne de l'IPC, et une participation de 33,33% dans le capital de l'ADMA, qui opérait sur le plateau marin à Abu-Dhabi.

L'intervention de Paul Carton était d'autant plus urgente que les rapports de la CFP révélaient que les émirats étaient de plus en plus visités par des Allemands, des Yougoslaves, des Anglais et des Italiens, des Grecs, des Japonais et des Indiens. La France devait donc agir avant qu'il n'y ait plus de place pour ses entreprises et sa technique. Les perspectives qui s'ouvraient aux industries françaises n'étaient pas négligeables. Avant même la visite de Paul Carton, plusieurs compagnies françaises opéraient avec succès à Dubaï (ETPM) et à Abu-Dhabi (Entrepose, Sadepose, Saint-Rapt & Brice, SOGREAH). L'émir de Bahreïn négociait avec la SOGREAH un projet de reboisement. Le BRGM obtint un contrat pour une étude géologique au Qatar, dont la réussite poussa le Bureau des affaires du pétrole qatari à lui proposer de nouvelles prospections pétrolières. De plus, en 1968, une voiture sur trois portait la marque Peugeot à Doha²²⁵. Nombreux étaient les projets qui pourraient être confiés à des maisons françaises à Oman, Abu-Dhabi, Dubaï, Qatar et Bahreïn.

Fort de ses succès antérieurs, l'initiative française rencontra la bienveillance des élites locales. A Abu-Dhabi, bien que le représentant britannique n'ait pas jugé bon d'informer les autorités locales, Paul Carton fut accueilli par le prince héritier, son fils et le chef du Cabinet de l'émir, Ahmed al Soueidi, homme de confiance du souverain qu'il accompagnait dans tous ses voyages à l'étranger. Le prince héritier et Ahmed al Soueidi étaient reconnaissants aux autorités françaises de les avoir reçus, durant leur visite à Paris l'été précédent, et de leur avoir ainsi donné l'occasion d'évoquer les possibilités de coopération franco-aboudhabiennes, avant l'indépendance de l'émirat. Paul Carton rencontra également Mahmoud Hassan Jumaa, ancien ministre irakien. Ce fonctionnaire dirigeait à Abu-Dhabi les services des Travaux publics et ceux du Plan. Il était aussi un homme de confiance de l'émir Zayed. Mahmoud Hassan Jumaa avait déjà accordé des facilités à certaines sociétés françaises travaillant pour le compte du gouvernement local. Il octroya à Entrepose l'adjudication pour la construction d'un pipeline, à Sadepose un contrat pour la pose d'égouts à Abu-Dhabi, à Saint-Rapt & Brice des travaux de dragage et à Schlumberger les travaux pétroliers sur l'île de Das²²⁶.

Les cheikhs du Golfe, reconnaissants à la France de l'attitude qu'elle adopta dans la crise israélo-arabe, étaient disposés à favoriser l'effort de pénétration entrepris par l'industrie française. Cheikh Issa fut heureux d'accueillir la délégation du CNPF à Bahreïn et guida ce premier contact du patronat français avec son émirat. L'accueil chaleureux et l'hospitalité qui avaient été réservés aux représentants français reflétaient les bonnes dispositions des émirats vis-à-vis de la France. Le séjour de Paul Carton montra clairement que les différents émirats étaient favorables au développement de leurs relations avec Paris, tant sur le plan économique

²²⁴ *Ibid.*, PGP, 1832, note de la DAEF intitulée « Visite du cheikh d'Abu-Dhabi à Paris » du 4 octobre 1968.

²²⁵ *Ibid.*, PGP, 1832, télégramme n°60/AL de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission dans le golfe Persique du 18 février au 3 mars 1969 » du 4 mars 1969.

²²⁶ *Ibid.*, Koweït, 1805, télégramme n°219/AL de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Compte-rendu de voyage dans le golfe Persique » du 4 décembre 1968.

que sur le plan culturel. En effet, des personnalités bahreïnes et qatariennes avaient fait état de leur désir d'introduire l'enseignement du français comme troisième langue dans les écoles publiques. Cependant, cette bienveillance ne dispensait pas les entreprises françaises de faire preuve de la même rigueur que dans le reste du Golfe et les doléances à l'encontre de la France étaient nombreuses. Dans les domaines économique et technique, l'effort de prospection, bien qu'unanimement souhaité par les dirigeants locaux, devrait être activement soutenu et irréprochable. Mahmoud Hassan Jumaa critiqua ainsi la SOGREAH qui, par maladresse, s'était présentée à Abu-Dhabi en compagnie d'intermédiaires libanais, et non émiratis²²⁷. La situation devint si précaire que lorsqu'une entreprise française se présentait accompagnée d'un intermédiaire libanais, Paul Carton la priait de retourner en France et de revenir seule si elle voulait avoir la moindre chance de réussir son affaire dans les émirats²²⁸. Jean Mariaud de Serres et les autres représentants de la CFP confirmèrent cette perte d'influence des Libanais dans le Golfe. Le groupe français, qui voulait créer une école française à Abu-Dhabi, rejeta l'idée d'une école franco-libanaise. Ce projet avait l'avantage financier de partager les frais, tout en étendant la clientèle à l'ensemble de la base francophone des EAU. Malgré ces avantages, Jean Mariaud de Serres ne voulait pas mêler la CFP à une réputation libanaise qui se dégradait. En effet, les scandales provoqués par des ressortissants libanais se répandirent dans l'ensemble de la société. En 1972, par exemple, Mustafa Zein, Libanais et conseiller privé de l'émir Zayed, essaya de détourner 800.000£ par un versement urgent à un compte suisse à son nom, en imitant la signature du souverain. Face à ces scandales, Jean Mariaud de Serres recommanda aux entreprises d'éviter qu'une action française soit associée à des Libanais²²⁹. La SOGREAH en avait fait l'expérience, ce qui retarda ses projets. Cette erreur ne lui fut heureusement pas fatale²³⁰. Grâce à l'action de Paul Carton, Zayed revint sur sa décision d'annuler son contrat. Par ce geste, il avait fourni une nouvelle preuve de sa sympathie envers la France et ouvrit la porte à une plus large coopération. A cette fin, il finança la chambre de commerce franco-arabe, présidée par Michel Habib-Deloncle, pour faciliter les contacts sans intermédiaire extérieur²³¹.

Cette initiative visait également à sortir les investisseurs français de leur léthargie relative dans les émirats. En effet, selon plusieurs personnalités influentes du monde des affaires, la France faisait figure de « *sleeping partner* »²³². Selon eux, les représentants français devraient venir plus souvent et prospecter plus longtemps les marchés du Golfe. Si la mission du CNPF, qui s'était rendue du 7 au 17 février 1969 au Koweït et dans chacun des principaux émirats, avait permis des contacts utiles, ils s'attendaient à ce qu'elle soit suivie d'une action efficace. Dirigée par Jean Gibert, vice-président directeur général de la Banque de Suez et de l'Union des mines et président du comité Proche et Moyen-Orient, cette mission économique releva l'importance des chambres de commerce du Golfe dans les affaires et le commerce local. Elles étaient, sur le plan privé, les seuls organismes pouvant constituer des interlocuteurs cohérents et organisés. Les cheikhs leur accordèrent une importance qui dépassait celle des chambres de commerce des pays occidentaux. Leurs directeurs furent ainsi présents à toutes les audiences accordées à la mission par les émirats. Par l'entremise de ces chambres, des contacts intéressants avaient été pris avec les importateurs, ce qui permit de

²²⁷ *Ibid.*, télégramme n°219/AL de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Compte-rendu de voyage dans le golfe Persique » du 4 décembre 1968.

²²⁸ AHT 1 SG 34, note de Jean Mariaud de Serres intitulée « Golfe » de juin 1971.

²²⁹ AHT 1 SG 34, note de Jean Mariaud de Serres intitulée « Ecole franco-libanaise » de juillet 1972.

²³⁰ Alicia Cats, *op. cit.*, p. 97-98.

²³¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1833, télégramme n°75/AL de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite du cheikh d'Abu-Dhabi au Koweït » du 18 mars 1969.

²³² *Ibid.*, compte-rendu d'une mission économique du CNPF dans le golfe Arabique du 24 février 1969.

relever les difficultés qui nuisaient au développement des échanges avec la France. Les principales difficultés relevées furent l'obtention des visas pour les hommes d'affaires et commerçants, l'absence de la présence française dans le domaine de l'assistance technique, alors que les Britanniques disposaient de sociétés d'ingénieurs-conseils, et l'insuffisance des visites d'agents français dans le Golfe, contrairement à l'attitude de leurs concurrents dont la fréquence des voyages de prospection et des visites à leur clientèle expliquait le succès de leurs ventes²³³. La question du boycott arabe des entreprises commerçant avec Israël fut également évoquée à Doha.

Pour répondre à ces problèmes, les émirats donnèrent des instructions aux autorités britanniques pour que des visas soient accordés, sur demande et sans consultation préalable, aux hommes d'affaires français désireux de venir dans les émirats. Sur le plan administratif, Paul Carton s'appuya sur ces demandes pour demander la nomination d'un conseiller commercial, dont la juridiction s'étendrait exclusivement au Koweït et aux émirats. Il avait été encouragé par les autorités de Bahreïn à ouvrir un bureau commercial français et avait obtenu l'accord du Résident politique britannique. Cette percée était d'autant plus importante que la France n'était guère présente à Bahreïn. Elle n'y possédait aucun intérêt pétrolier. Aucun marché d'importance n'y avait été conclu et aucune entreprise française n'y disposait d'une représentation permanente. Sur le plan commercial, les échanges restaient très limités. Les exportations françaises n'étaient que d'une dizaine de millions de francs par an. Elles ne représentaient que 2,84% des importations de Bahreïn, plaçant la France au douzième rang de ses fournisseurs, après le Pakistan, la Chine, Hong-Kong et le Kenya ! Pourtant, Bahreïn constituait un marché non négligeable pour des biens d'équipement moyen (moteurs, matériels électriques, fournitures pour l'industrie pétrolière) et pour des produits de consommation courante (voitures automobiles, postes de radio, produits alimentaires, produits pharmaceutiques). Aucune discrimination n'y était pratiquée, aucune restriction contingente n'existait et les droits de douane étaient très modérés²³⁴. Cette situation ne s'explique que par l'éloignement et l'absence, pendant longtemps, de toute prospection commerciale.

Depuis que la tutelle britannique sur les émirats s'était desserrée, Paul Carton s'efforçait, avec succès, d'avoir des contacts plus fréquents avec les autorités et les milieux d'affaires locaux et d'y développer l'assistance technique française. Sur le plan de la coopération, Yusuf Shirawi, secrétaire du Conseil du gouvernement de Bahreïn, demanda l'envoi d'experts français dans les domaines de l'enseignement technique, de la géophysique, de l'agriculture, de l'hydraulique et de l'archéologie. Les spécialistes français appelés à servir dans l'archipel seraient partiellement pris en charge par le gouvernement bahreïni, lequel était disposé à participer annuellement jusqu'à 5000 dinars à leurs émoluments²³⁵. Néanmoins, les discours d'amitié et coopération ne doivent pas faire illusion sur la francophilie des émirats. On l'observe bien à Dubaï, où François Lartigue reçut fréquemment des autorités locales, notamment de Mahdi Tajir, des demandes pour renforcer la coopération française. Derrière ces déclarations d'intention, il y avait principalement le désir de Mahdi Tajir, à la veille de la création de la fédération des EAU qui allait déplacer le centre d'influence des émirats vers Abu-Dhabi, de voir la France renforcer sa position officielle et matérielle à Dubaï. La CFP ne se faisait aucune illusion sur la francophonie proclamée de Mahdi Tajir. Elle avait parfaitement conscience que celui-ci, malgré ses propos, ne faisait rien pour favoriser les

²³³ *Ibidem.*

²³⁴ *Ibid.*, 1832, note de la DAEF intitulée « Relations économiques avec Bahreïn » du 12 septembre 1969.

²³⁵ *Ibid.*, télégramme n°60/AL de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission dans le golfe Persique du 18 février au 3 mars 1969 » du 4 mars 1969.

affaires françaises à Dubaï²³⁶. Les sociétés françaises devaient faire preuve de compétitivité si elle voulait avoir la moindre chance d'emporter une adjudication. La mission Carton se révéla en définitive des plus utile, mais elle montra également l'importance de ne pas relâcher les efforts dans cette région en plein développement, où la politique de la présence s'avérait être la plus rentable.

Paris ne pouvait se permettre aucun faux-pas à un moment où la Grande-Bretagne préparait sa succession. L'édifice patiemment érigé depuis le XIX^e siècle, qui assura la *Pax Britannica* dans le Golfe, devait être rapidement détruit et la sécurité régionale sérieusement menacée. Il suffit pour cela qu'Harold Wilson annonçât, à la surprise générale, le 16 janvier 1968, que la Grande-Bretagne abandonnerait ses bases militaires dans la région²³⁷. Inquiets des menaces qui pourraient en résulter pour la stabilité régionale, où ils possédaient d'importants intérêts pétroliers, les Britanniques avaient fixé un délai à ce retrait, le 31 décembre 1971, afin de permettre aux émirats de se regrouper au sein d'une fédération à laquelle ils accorderaient l'indépendance²³⁸. Un traité d'amitié devait consacrer l'établissement de relations officielles entre Londres et le nouvel Etat. Néanmoins, certains petits émirats accusèrent la puissance protectrice de faillir à ses obligations et lui reprochèrent de les exposer aux entreprises annexionnistes de voisins plus puissants²³⁹. Mu par l'instinct de conservation, Abu-Dhabi, le plus riche de ces Etats mais aussi le plus vulnérable, offrit à Londres une contribution annuelle de 25 M£ pour le maintien de ses forces dans le Golfe²⁴⁰. La Grande-Bretagne souhaitait que les émirats se réforment et offrent un meilleur visage en consacrant, à l'instar du Koweït, une partie de leurs ressources au développement local. La Grande-Bretagne s'efforça de leur inculquer un certain sens de la solidarité en cherchant à les regrouper dans une fédération qui préserverait l'autonomie de ses membres et inciterait les plus favorisés à aider ceux qui étaient les moins pourvus. Cette tentative était également destinée à détourner ces derniers de la tentation de rechercher l'aide et l'appui de la Ligue arabe²⁴¹. Ces efforts n'aboutirent qu'à la constitution d'un Fonds économique commun, d'une dimension très modeste, et ne débouchèrent pas sur le plan politique, l'individualisme des souverains locaux l'emportant généralement sur leur intérêt à long terme²⁴².

Dans le même temps, les négociations, entamées à l'instigation de la Grande-Bretagne en vue de la création d'une Fédération des Emirats arabes du Golfe, piétinaient. Divers organismes fédéraux provisoires existaient sur le papier, mais aucun arrangement définitif n'avait encore été conclu. Hassan Kamel fut chargé d'en élaborer la constitution. Il s'inspira de la constitution de la confédération helvétique pour faire du futur Etat une « confédération avec la division des pouvoirs d'une fédération »²⁴³. Seuls l'armée, la représentation diplomatique et les services techniques et judiciaires seraient du ressort de l'autorité fédérale. Mais, le projet de fédération se heurtait aux particularismes locaux et aux rivalités de prestige entre les

²³⁶ AHT 1 SG 34, note de Jean Mariaud de Serres intitulée « Dubaï » de décembre 1971.

²³⁷ Tore Tingvold Petersen, « Crossing the Rubicon? Britain's Withdrawal from the Middle East, 1964-1968: A Bibliographical Review », *The International History Review*, vol. 22, no. 2, 2000, p. 318-340.

²³⁸ Saul Kelly and Gareth Stansfield, « Britain, the United Arab Emirates and the Defence of the Gulf Revisited », *International Affairs*, vol. 89, no. 5, 2013, p. 1203-1219.

²³⁹ Pradip Sarbadhikari, « The United Arab Emirates in international relations », *The Indian Journal of Political Science*, vol. 38, no. 2, 1977, p. 143-151.

²⁴⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1832, télégramme n°22-28 de l'ambassade de France au Koweït intitulé « Situation dans le golfe Persique » du 7 février 1968.

²⁴¹ F. Gregory Gause, « British and American Policies in the Persian Gulf, 1968-1973 », *Review of International Studies*, vol. 11, no. 4, 1985, p. 247-273.

²⁴² AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1832, note de la sous direction du Levant intitulée « Déposition du cheikh Shakbut » du 11 août 1966.

²⁴³ *Ibid.*, 1831, télégramme n°179-181 de l'ambassade de France à Koweït du 16 mai 1968.

émirs²⁴⁴. Un des problèmes en cause était le rôle qui serait réservé à Bahreïn. L'archipel était, de loin, le plus peuplé des émirats et le taux de scolarisation y était le plus élevé de la région avec ses 41.000 écoliers et étudiants grâce à une éducation gratuite²⁴⁵. Ces données lui assureraient un rôle éminent au sein de la future fédération des émirats.

Au Koweït, la décision britannique de se retirer provoqua également de la stupeur. Le vide laissé par les Britanniques était susceptible de créer des conflits locaux, d'autant plus que les frontières étaient contestées. Les plus importants conflits frontaliers concernaient la frontière irako-koweïtienne et l'oasis de Buraymi, dont l'Arabie saoudite contestait l'appartenance à Abu-Dhabi. Ces conflits avaient nécessité des démonstrations militaires britanniques grâce auxquelles le *statu quo* fut maintenu²⁴⁶. De plus, la plupart des îles du Golfe faisaient l'objet de contestations. Celles qui avaient une importance stratégique, notamment celles qui commandaient l'entrée du détroit d'Ormuz, étaient revendiquées par l'Iran²⁴⁷. L'incertitude sur l'avenir des émirats créa une atmosphère de méfiance qui se concrétisera dans une course aux armements. Les trois Grands (Iran, Irak et Arabie saoudite) virent leurs budgets militaires s'accroître rapidement après l'annonce du retrait britannique.

Tableau 2 : Taux d'accroissement des budgets dans le Golfe entre 1968 et 1971

	1968/69	1969/70	1970/71
Iran	+ 34%	+ 19 %	+ 28%
Irak	+ 18%	+ 42%	- 16%
Arabie Saoudite	+ 25%	+ 11%	+ 11%

Source : AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1971, note de synthèse du Secrétariat général de la Défense Nationale intitulée « Le golfe Persique » du 8 janvier 1971.

Les forces armées des émirats et d'Oman, bien que moins importantes, suivirent ce mouvement. Cheikh Zayed créa une petite force aérienne encadrée par d'anciens officiers britanniques des bases de Bahreïn et Sharjah pour se prémunir contre toute entreprise saoudienne d'annexer l'oasis de Buraymi. Selon Paul Carton, sur l'initiative d'Ahmad bin Ali al Thani, émir de Qatar, des rencontres secrètes eurent lieu dans le désert entre les émirats de Dubaï, d'Abu-Dhabi, de Qatar et de Ras el Khaimah pour régler les problèmes frontaliers et faire avancer le projet de fédération. Cheikh Zayed et cheikh Rashed de Dubaï, en présence de cheikh Ahmad, agissant en médiateur, signèrent, le 18 février 1969, un accord par lequel Abu-Dhabi cédait à Dubaï une bande de 10 km de large sur toute l'étendue de sa frontière maritime avec Dubaï²⁴⁸. Zayed consentait à des sacrifices en faveur de la cause fédérale.

Certains chefs locaux demeuraient cependant pessimistes quant à l'avenir de la fédération. Le temps pressait et il importait qu'elle voie le jour et qu'elle soit en mesure de prendre ses responsabilités avant l'échéance de 1971. Selon Mahdi Tajir, la fédération ne se ferait jamais. Les cheikhs et leurs suppléants s'étaient réunis pour constater chaque fois qu'ils ne pouvaient se mettre d'accord sur aucun point. Les communiqués rassurants se succédaient sans qu'il soit possible de mettre en œuvre les décisions du conseil fédéral provisoire. En ce qui concerne Bahreïn, le cheikh Issa était disposé à patienter encore six mois. Faute de progrès substantiel et passé ce délai, il envisagerait de se diriger seul vers l'indépendance. Il

²⁴⁴ *Ibid.*, 1832, note de la DAEF intitulée « Emirats d'Abu-Dhabi » du 10 octobre 1968.

²⁴⁵ *Ibid.*, 1831, note de la sous direction Levant intitulée « La principauté de Bahreïn » du 13 septembre 1969.

²⁴⁶ AHT 11AH0166/169, note d'Elf intitulée « L'équilibre politico-militaire du golfe Persique » de juillet 1968.

²⁴⁷ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1831, télégramme n°485/495 de l'ambassade de France en Grande-Bretagne intitulé « Golfe Persique » du 24 janvier 1968.

²⁴⁸ *Ibid.*, 1832, télégramme n°60/AL de Paul Carton, ambassadeur de France au Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Mission dans le golfe Persique du 18 février au 3 mars 1969 » du 4 mars 1969.

demeurait surtout inquiet de l'attitude de Téhéran. L'Iran revendiquait l'archipel, en vertu de droits anciens et controversés. Le Chah exigeait, avant de renoncer à ses prétentions, qu'une consultation populaire soit organisée sur le rattachement à l'Iran²⁴⁹. Bahreïn devint ainsi le centre de l'actualité régionale, les inquiétudes des émirats se trouvant accentuées par la controverse arabo-iranienne autour de l'archipel. Les propagandes du Caire et de Bagdad entretenaient une agitation sporadique et s'efforçaient de faire de Bahreïn une tête de pont du nationalisme arabe dans le Golfe²⁵⁰. Dans ce contexte déjà tendu, le roi Fayçal reconnut solennellement le caractère arabe de l'archipel, provoquant une violente campagne de presse en Iran contre Bahreïn et l'Arabie saoudite.

Toutefois, les rapports de Paul Carton montrent qu'une intense activité diplomatique se mit en place en faveur de la stabilité du Golfe. Depuis 1969, plus particulièrement depuis les arrangements avec l'Iran sur le partage du plateau continental, l'Arabie saoudite multiplia les gestes prévenants à l'égard des émirats. Cette politique se manifesta par des contacts plus fréquents, par des échanges de visites et par une intervention continue et uniforme du gouvernement de Riyad, notamment du ministère de l'Éducation, dans le domaine culturel. Pour le seul mois d'avril 1969, le roi Fayçal reçut en audience particulière le cheikh Mohammed bin Ali Khalifa, directeur du Bureau des passeports à Bahreïn et le cheikh Duaij bin Ali Khalifa, directeur du port de Salman. En retour le ministre saoudien de l'Éducation et son secrétaire général furent invités à Bahreïn du 25 au 28 avril. Ils y furent reçus en grande pompe par l'émir Issa bin Hamad al Khalifa. Des commissions mixtes étaient instituées pour mettre en œuvre des projets culturels, notamment la création dans l'émirat de Ras Al Khaimah d'un institut d'enseignement islamique. Pour couronner cette offensive culturelle, Riyad annonça, le 26 avril, la ratification, par décret royal, de l'accord culturel conclu entre le royaume et le Qatar. L'article premier de cet accord prévoyait que les étudiants qataris auraient accès à tous les établissements saoudiens et qu'ils y bénéficieraient des facilités et privilèges accordés aux ressortissants saoudiens. Le Qatar pouvait également envoyer des missions d'enseignement à l'université de Riyad, aux collèges de Riyad et de la Mecque, à la faculté de Jurisprudence de la Mecque, à l'université islamique de Médine, à l'Institut technique royal de Riyad et dans les divers établissements privés d'enseignement²⁵¹. L'Arabie saoudite s'adjudicait ainsi un droit de regard privilégié en direction des émirats. Ceux-ci, étant donné leur situation géographique et les rapports étroits entretenus dans tous les domaines avec l'Arabie saoudite, faisaient partie de la sphère d'influence de cette dernière. Un excellent réseau routier reliait les villes saoudiennes de Dhahran, de Dammam et d'Al Hofouf aux principaux centres émiratis. S'y ajoutaient des liaisons aériennes commerciales quotidiennes entre Riyad et Dhahran, d'une part, Bahreïn et les principaux émirats, d'autre part. Certaines sociétés françaises avaient d'ailleurs senti cet état de choses. Le meilleur exemple en est la SOGREAH qui gérait ses activités dans les émirats depuis Riyad en raison des facilités de liaison avec la capitale saoudienne.

Si l'Arabie saoudite soutenait la formation d'une fédération, sa constitution, sans les émirats de Bahreïn et du Qatar, qui fut finalement décidée le 18 juillet 1971 à l'issue d'une conférence tenue par les émirats à Dubaï, fut retardée pendant plusieurs mois par l'attitude de

²⁴⁹ *Ibid.*, télégramme n°3540/44 de l'ambassade de France à Londres intitulé « Visite du cheikh de Bahreïn en France » du 15 septembre 1969.

²⁵⁰ *Ibid.*, télégramme n°22-28 de l'ambassade de France au Koweït intitulé « Situation dans le golfe Persique » du 7 février 1968.

²⁵¹ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1715, télégramme n°110/AL de Georges de Bouteiller, ambassadeur de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Des relations avec les Emirats » du 6 mai 1969.

l'Iran²⁵². Téhéran s'était lancé dans une nouvelle campagne de revendications territoriales qui visait trois îles du détroit d'Ormuz : les îles de la Petite et Grande Tomb et Abou-Moussa, qui appartenaient respectivement aux émirats de Ras al Khaimah et de Sharjah²⁵³. Le Chah estimait l'établissement d'un contrôle iranien sur ces îles nécessaire pour préserver la stabilité politique et économique dans le Golfe. A l'aide de menaces de plus en plus pressantes, il obtint de l'ensemble des émirats leur accord pour la réalisation de ce dessein. Toutefois, si tel fut bien le cas de l'émir de Sharjah, qui céda à l'Iran moyennant des compensations financières le contrôle d'Abou-Moussa, il n'en alla pas de même pour celui de Ras al Khaimah qui possédait les deux îles Tomb et dont l'opposition déterminée devait, avec le soutien de l'Irak, faire échouer cette solution. Le 30 novembre 1971, ces îles furent occupées de force par l'Iran²⁵⁴, ce qui provoqua de sanglants incidents et une vive tension. S'il est vrai qu'au bout du compte, cette affaire n'empêcha pas que la fédération soit proclamée deux jours plus tard, elle marqua profondément ses premiers mois d'existence. L'émirat de Ras al Khaimah, qui avait caressé l'espoir de voir aboutir certaines prospections pétrolières sur son territoire, retarda son adhésion jusqu'au 10 février 1972. Par ailleurs, l'émirat de Sharjah, où les Britanniques possédaient une importante base militaire, fut le théâtre de violentes réactions nationalistes qui débouchèrent sur une tentative de coup d'Etat. Le 24 janvier 1972, l'émir, accusé d'avoir trahi la cause arabe en concluant avec le Chah un accord sur l'île d'Abou-Moussa, fut assassiné par son cousin. Le coup d'Etat ne dut d'échouer qu'à l'intervention énergique du gouvernement des EAU qui, montrant pour l'occasion qu'il entendait bien exercer la réalité de son pouvoir, envoya sur le champ ses troupes rétablir l'ordre dans l'émirat et désigna, en la personne de son frère, un successeur à l'émir assassiné²⁵⁵.

Une autre crise géopolitique retarda la formation des EAU : la guerre civile en Oman. Le sultanat de Mascate et d'Oman, au coin sud-est de la péninsule arabique, occupait une position stratégique de première importance. Ses côtes s'étendaient le long de l'océan Indien et du golfe d'Oman. Trait d'union entre le détroit d'Ormuz et la côte d'Aden, Oman représentait un enjeu stratégique. Pourtant, les perspectives pétrolières y furent longtemps décevantes. A l'origine, une concession coïncidant avec le territoire du sultanat fut attribuée en 1937, pour une durée de 75 ans, à l'IPC²⁵⁶. En raison de la guerre, les recherches ne commencèrent de façon active qu'à partir de 1954. Devant le caractère décevant des résultats obtenus et le coût élevé des investissements, 12 M£ furent dépensés en vain de 1954 à 1959, les partenaires de l'IPC, à l'exception de la Shell et de Partex, groupe Gulbenkian, décidèrent de se retirer. Ces deux groupes prirent respectivement 85 % et 15 % du capital de la *Petroleum Development (Oman) Limited*. Ce n'est qu'en 1964 que fut découvert le pétrole en quantité commerciale, et en août 1967 que fut chargé le premier pétrolier²⁵⁷. En mai 1967, la CFP décida de s'introduire à nouveau dans la *Petroleum Development (Oman) Limited* en rachetant les 2/3 des parts de Partex. Le capital de la société opérant en Oman était donc réparti entre Royal Dutch Shell

²⁵² Frauke Heard-Bey, « The United Arab Emirates: Statehood and Nation-Building in a Traditional Society », *Middle East Journal*, vol. 59, no. 3, 2005, p. 357-375.

²⁵³ Richard A. Mobley, « The Tunbs and Abu Musa Islands: Britain's Perspective », *Middle East Journal*, vol. 57, no. 4, 2003, p. 627-645.

²⁵⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1971, note de la sous-direction du Levant intitulée « La situation dans le Golfe et son évolution récente » du 4 juillet 1972.

²⁵⁵ *Ibid.*, 1970, note de la sous-direction du Levant intitulée « Etat des Emirats Arabes Unis » du 15 décembre 1972.

²⁵⁶ Jeremy Jones and Nicholas Ridout, *A history of modern Oman*, New York, Cambridge University Press, 2015, p. 102.

²⁵⁷ John E. Peterson, *Oman in the twentieth century: political foundations of an emerging state*, New York, Barnes & Noble books, 1978, p. 32-33.

(85 %), la CFP (10%) et Partex (5%)²⁵⁸. De plus, la CFP participa à un groupe international d'origine allemande, pour 12,5%, qui poursuivait des recherches offshore. En 1969, la production de pétrole du sultanat n'en était qu'à ses débuts, mais atteignait déjà 18 MT²⁵⁹.

En 1920, par le traité de Sib, le sultan de Mascate avait reconnu une certaine autonomie à l'imam d'Oman, élu en 1913 lors d'une révolte tribale²⁶⁰. Ce dernier ayant revendiqué son indépendance en 1955, les forces britanniques étaient intervenues pour empêcher l'éclatement du sultanat. L'imam Ghaleb ibn Ali s'enfuit à l'étranger, où il anima, avec l'appui des Etats de la Ligue arabe, un Conseil de la révolution de l'imamat d'Oman. La question d'Oman fut depuis lors régulièrement évoquée par les Etats arabes devant les instances des Nations unies. Elle fut portée pour la première fois devant l'ONU en 1957, à la suite de l'intervention engagée par les troupes britanniques aux côtés du sultan de Mascate, pour l'aider à rétablir sa souveraineté sur le territoire d'Oman²⁶¹. La question dont fut alors saisi le Conseil de sécurité, à l'initiative des pays arabes, portait sur l'interprétation du traité de Sib. Selon l'imam, ce traité avait consacré l'indépendance d'Oman et c'est en violation de ses dispositions que le sultan maintenait, avec l'appui de la Grande-Bretagne, sa juridiction sur ce territoire. Londres soutint au contraire que Mascate et Oman ne constituaient qu'un seul Etat et que le traité de Sib était un simple accord de féodalité liant un suzerain et ses vassaux, aux termes duquel l'imam d'Oman s'était vu reconnaître une certaine autonomie assortie de privilèges fiscaux. A la majorité de ses membres, dont la France, le Conseil de sécurité refusa d'en débattre²⁶². Considérant que l'ONU n'avait pas compétence pour intervenir dans un processus de décolonisation et jugeant par ailleurs que le sultanat n'était pas un territoire non autonome au sens du chapitre XI de sa Charte, Paris vota contre l'inscription à l'ordre du jour de la question d'Oman puis, à partir de 1963, adopta une attitude d'abstention²⁶³.

En 1963, l'Assemblée générale des Nations unies adopta une résolution créant un comité *ad hoc* de cinq membres chargés d'examiner la situation du territoire. Son rapport, publié en janvier 1965, qualifia la question d'Oman de « problème international grave engendré par des politiques impérialistes et des interventions étrangères »²⁶⁴. Sur la base de ce rapport, l'Assemblée générale adopta chaque année des résolutions qui, sous des formes diverses et dans des termes de plus en plus sévères, dénonçaient la présence coloniale de la Grande-Bretagne à Oman et l'accusaient d'y avoir établi et d'y soutenir un régime non représentatif, empêchant la population du sultanat d'exercer ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la résolution 1514 des Nations unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés²⁶⁵. En outre, ces résolutions exigeaient la cessation de la domination politique de la Grande-Bretagne, le retrait de ses troupes et l'évacuation de ses bases militaires. En juillet 1970, Saïd ibn Taimour dut céder le pouvoir à

²⁵⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1933, télégramme n°93 du conseiller financier pour le proche et le Moyen-Orient intitulé « Sultanat d'Oman et Mascate. Perspectives nouvelles » du 6 mars 1968.

²⁵⁹ AHT, documents sur l'exercice 1969.

²⁶⁰ Jeremy Jones and Nicholas Ridout, *op. cit.*, p. 94-96.

²⁶¹ Anna Rita Coppola, « Oman and Omani Identity during the 'Nahdahs': A Comparison of Three Modern Historiographic Works », *Oriente Moderno*, vol. 94, no. 1, 2014, p. 55-78.

²⁶² AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1972, rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 2702 (XXV) du 14 décembre 1970.

²⁶³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1832, note de la sous-direction du Levant intitulée « Sultanat de Mascate et Oman. Relations avec la France » du 11 août 1970.

²⁶⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1972, rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 2702 (XXV) du 14 décembre 1970.

²⁶⁵ *Ibidem*.

son fils, Qabous Ben Saïd, à la suite d'une révolution de palais²⁶⁶. Celui-ci décida, avec l'appui des Britanniques, de sortir son pays de l'isolement et de l'engager sur la voie de la modernisation de ses institutions et de son économie. Il annonça également son intention de faire reconnaître son gouvernement sur le plan international et de mener une politique de coopération avec tous les pays. C'est ainsi que, le 2 août 1970, Qabous fit parvenir un message assurant le gouvernement français de son intention « d'instaurer d'étroites relations et de développer l'amitié et la coopération entre les l'Oman et la France »²⁶⁷. Pour marquer ses bonnes dispositions à l'égard du nouveau gouvernement, le Quai d'Orsay chargea Paul Carton, auquel les autorités britanniques avaient reconnu, à la suite d'un arrangement verbal, une compétence consulaire dans les émirats, de se rendre dans le sultanat pour rencontrer les responsables. Il s'agissait de sa première mission à Oman, qui avait été exclu de son précédent séjour dans les émirats. Rencontrant le sultan en octobre, Paul Carton informa les entreprises françaises qu'un effort considérable était en cours de réalisation pour développer le pays. La collaboration des grandes puissances, dont la France, était sollicitée²⁶⁸. D'ores et déjà, le nouveau sultan venait en aide aux moins favorisés et avait établi une liste des priorités. L'éducation venait en premier. Il demanda de lui attribuer des bourses scolaires pour ses jeunes ressortissants parachevant leurs études. La CFP fut la première à répondre à ces demandes avec le succès que nous avons vu plus haut.

Le Premier ministre, Tarek ibn Taimour, confirma la position du sultan à Paul Carton. Il voulait nouer de nouveaux liens avec les puissances occidentales. Pour ce qui est de la France, Tarek ibn Taimour espérait voir des commerçants français à Oman et demanda des bourses universitaires et des docteurs. Il attendait également que les grandes écoles militaires françaises accueillent les jeunes Omanis qui se destinaient au métier des armes pour remplacer progressivement les officiers britanniques dans les forces du sultanat. Enfin, il annonça son intention de faire appel à des experts français et allemands pour diversifier la panoplie des conseillers techniques des différents départements de son administration. Le sultanat souhaitait donc relâcher peu à peu ses liens avec la Grande-Bretagne, afin de ne plus donner prise aux critiques du monde arabe. Cette politique porta rapidement ses fruits. Les relations avec l'Arabie saoudite s'améliorèrent rapidement. Le roi Fayçal estima que le nouveau sultan était moins sensible que son père à l'influence britannique. Une sourdine fut donc mise aux vieilles revendications saoudiennes sur l'oasis de Buraymi. Les retours d'opposants à l'ex-sultan, résidant en Arabie saoudite, avaient été acceptés par le sultan Qabous, bien que la réapparition à Oman de l'imam Ghaleb ait été jugée indésirable. L'Arabie saoudite décida d'autre part de reconnaître officiellement le sultanat d'Oman, considéré comme une pièce maîtresse dans le rôle que la diplomatie saoudienne s'appropriait à jouer dans le Golfe. Le premier ambassadeur omani en Arabie saoudite, le cheikh Hilal Bin Ali Al Khalil, remit le 12 avril 1971 ses lettres de créance au roi Fayçal. D'autre part, une mission officielle saoudienne composée de représentants des ministères des Finances, de la Santé, de l'Education, de l'Agriculture et des Travaux Publics, se rendit à Oman le 18 mai 1971²⁶⁹.

Les Allemands profitèrent grandement de ce changement de régime. Le gouvernement d'Oman signa un contrat de 9 M£ avec *Strabag Bauab* pour la construction d'une route

²⁶⁶ Jeremy Jones and Nicholas Ridout, *op. cit.*, p. 146-147.

²⁶⁷ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1832, note de la sous direction du Levant intitulée « Sultanat de Mascate et Oman. Relations avec la France » du 11 août 1970.

²⁶⁸ *Ibid.*, télégramme n°253/AL de Paul Carton au ministre des Affaires étrangères intitulé « Première mission à Oman » du 25 octobre 1970.

²⁶⁹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1972, dépêche n°7/DA/ANL de l'ambassade de France en Arabie saoudite intitulée « Des relations omano-saoudiennes » du 24 mai 1972.

principale reliant Mascate à Sohar, localité située à 200 km au nord de la capitale. Le Premier ministre déclara à cette occasion que l'élaboration de ce tronçon routier était le premier pas dans la réalisation d'un vaste réseau de communications modernes qui sillonneraient toutes les régions du sultanat. Ce marché était extrêmement prometteur puisque le pays ne comptait que six kilomètres de routes goudronnées. Un autre marché non moins important fut, par ailleurs, enlevé par la firme allemande *Hochtief AG* pour l'extension du port de Matrah, qui se trouve à proximité de Mascate. D'une valeur de 17 M£, le contrat fut signé par le Premier ministre²⁷⁰. Tout semblait confirmer que, dans la compétition qui s'ouvrait pour le développement d'Oman, la RFA était appelée à se tailler la part du lion. Les Français devaient donc, sans plus tarder, donner une impulsion nouvelle à leurs rapports avec ce pays appelé à connaître un développement rapide. Paul Carton fut mobilisé pour effectuer une nouvelle mission, en mars 1971, afin d'organiser une première prise de contact entre les exportateurs français, notamment les sociétés de grands travaux, et les services officiels et les compagnies privées d'Oman. Cette action dépassa le simple secteur du BTP. Claude François, représentant de France Technique, prit contact avec les autorités locales pour connaître les chances offertes aux entreprises françaises dans le projet de construction de l'aéroport international de Mascate²⁷¹. De même, le bureau d'études Cordonnier et le bureau d'architectes Lopez s'intéressèrent au projet omani de construction d'une station de radiotélévision. Cette intense activité économique et l'indépendance imminente des émirats posaient ouvertement la question de la mise en place du réseau diplomatique français dans ces nouveaux Etats.

Des contraintes budgétaires limitant la représentation française

Une note de la sous-direction du Levant, en date du 9 décembre 1968, esquissa, dans les grandes lignes, le schéma de ce que devrait être la représentation française dans le Golfe lorsque les émirats auraient acquis leur indépendance, à partir de 1971. Jusqu'à cette date, Paris n'entretenait qu'une ambassade auprès du gouvernement du Koweït. Son ambassadeur, Paul Carton, avait une compétence consulaire *de facto*, sans *exequatur*, dans les différents émirats non indépendants du Golfe et à Oman. Cette compétence reposait sur un simple accord verbal des autorités britanniques. Le conseiller financier pour le Moyen-Orient et Guy Girod, conseiller commercial pour le Golfe et la péninsule Arabique, installés à Beyrouth, avaient également compétence, dans leurs domaines d'actions, dans les mêmes conditions. Pour les questions d'ordre économique, Paul Carton était secondé par un attaché commercial contractuel dépendant du conseiller commercial à Beyrouth. Il disposait, en outre, d'un attaché culturel dont la compétence se limitait au Koweït. Le développement rapide de certains émirats nouvellement exportateurs de pétrole, comme celui d'Abu-Dhabi, et l'importance appréciable des intérêts français dans l'exploitation de leur sous-sol conduisirent Paris à penser qu'il aurait avantage à étoffer sa représentation locale sans attendre l'instauration d'un nouvel ordre politique que préparaient les Etats riverains dans la perspective du terme fixé, par la Grande-Bretagne, à sa présence militaire²⁷². Toutefois, les demandes d'ouverture de postes consulaires se heurtaient au refus courtois des Britanniques. Londres n'entendait pas renoncer avant l'heure aux responsabilités politiques que lui avaient reconnues les émirats et que ceux-ci ne se jugeaient pas encore en mesure d'assumer. Le Quai d'Orsay envisagea l'installation d'un agent commercial, dont la présence faciliterait les démarches des entreprises

²⁷⁰ *Ibid.*, dépêche n°5/DA de l'ambassade de France au Koweït intitulée « Activités de l'Allemagne de l'ouest en territoire d'Oman » du 25 janvier 1971.

²⁷¹ *Ibid.*, télégramme n°77/DE de Paul Carton, ambassadeur de France à Koweït, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Aéroport international de Mascate » du 14 mars 1971.

²⁷² AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1831, note de la sous-direction Levant intitulée « Représentation française dans le golfe Persique » du 6 février 1969.

françaises qui s'intéressaient à ces marchés en expansion, mais qui souvent s'en détournèrent devant la difficulté d'y trouver un correspondant. Il fallait malheureusement s'attendre à ce que ce projet suscite de sérieuses réticences de la part des Britanniques. Face à ces réticences, le ministère des Affaires étrangères préféra d'abord créer, auprès de l'ambassade au Koweït, un poste autonome d'Expansion économique pour Koweït, les émirats et le sultanat d'Oman. Les Britanniques ne firent pas de difficultés pour lui reconnaître la même compétence que celle accordée *de facto* au conseiller commercial de Beyrouth et à son délégué au Koweït. Ce poste devait être confié à un agent confirmé, disposant des crédits nécessaires pour se rendre dans les émirats aussi souvent que cela serait jugé utile²⁷³. En attendant sa nomination et l'accord du ministère de l'Economie et des Finances, le Quai d'Orsay accrut les moyens d'action de Paul Carton.

Par une note du 15 avril 1970, le directeur adjoint des Affaires politiques demanda au ministère de l'Economie la création d'un consulat de France à Bahreïn. Une représentation locale devenait plus pressante depuis que les Américains avaient affirmé vouloir établir, d'ici 1972, une représentation consulaire à Bahreïn et dans la capitale de la future fédération des émirats. Ils étaient également prêts à ouvrir un poste à Oman, si la possibilité leur en était offerte²⁷⁴. Néanmoins, les disponibilités budgétaires n'autoriseront l'ouverture que d'un seul consulat en 1971. Depuis 1969, la direction d'Afrique-Levant avait exposé les raisons qui militaient en faveur de l'ouverture, dès que possible, d'un consulat de France à Bahreïn, dont le titulaire seconderait l'ambassadeur à Koweït dans sa tâche de représentation et serait en mesure de conseiller et d'assister sur place les représentants des sociétés françaises. Elle avait fait valoir qu'il convenait de mettre en place ce consulat au plus tard dans le courant de l'année 1971. Néanmoins, le choix se porta sur Leningrad, reportant à une date indéterminée l'installation d'un consulat de France à Bahreïn²⁷⁵. Cette décision fut critiquée par le Quai d'Orsay. Dans la perspective de l'indépendance prochaine des émirats, il s'était engagé dans une politique de rapprochement avec ces pays dont les dirigeants, désireux de diversifier leurs relations et de s'affirmer sur le plan international, demandaient la création de consulats en attendant leur élévation au rang d'ambassades, après leur indépendance respective. Cette situation était d'autant plus problématique que le ministère des Affaires étrangères avait promis son soutien local aux industriels et commerçants français pour les pousser à s'intéresser aux émirats et les convaincre de faire face à la concurrence internationale, déjà vive, qui s'y exerçait librement. Plusieurs d'entre eux avaient d'ailleurs obtenu d'importants contrats de fournitures ou de travaux à Bahreïn, Abu-Dhabi, Qatar et Dubaï. Deux établissements financiers s'étaient également associés avec des banques locales. Malgré certains mécomptes, que l'existence sur place d'une représentation permanente de la France aurait peut-être permis d'éviter, les intérêts français dans le Golfe n'étaient donc plus limités, comme dans le passé, aux participations de la CFP. La présence française prenait un caractère plus concret, ouvrant au développement de son influence les perspectives les plus favorables, ce qui nécessitait des représentations locales.

Cette implantation devait s'accompagner d'un renforcement de la représentation commerciale, mais, là aussi, la situation était problématique. Aucun agent n'était présent sur place. Le conseiller commercial chargé de la péninsule arabique était en résidence à Beyrouth et il était secondé par des attachés commerciaux basés à Djeddah, à Koweït et à Sanaa. Le

²⁷³ *Ibidem*.

²⁷⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2010, compte-rendu des conversations franco-américaines sur le Moyen-Orient de Washington du 23 février 1971.

²⁷⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), PGP, 1831, note de la sous direction Levant pour le secrétaire général intitulée « Représentation française dans le golfe Persique » du 18 septembre 1970.

caractère irrationnel, sur le plan pratique, de cette organisation fut signalé à plusieurs reprises. Cette situation ne correspondait plus à l'importance économique des émirats. Il devenait essentiel pour la France d'avoir un représentant permanent, avec un service étoffé, qui puisse faire les études nécessaires, prendre les contacts, suivre les affaires et résoudre les problèmes qui se posaient aux sociétés françaises. Des considérations politiques rendaient également indispensables une complète restructuration des services commerciaux dans cette zone. Les émirats, affirmant leur indépendance récente, avaient du mal à admettre la subordination des postes économiques installés dans leur pays à un conseiller commercial résidant à Beyrouth. Pourtant, l'importance économique de la zone justifiait un renforcement de cette présence. Les émirats qui bénéficiaient de ressources pétrolières engagèrent un vaste effort d'équipement dans tous les domaines (ports, routes, aérodromes, hôpitaux, écoles)²⁷⁶. L'industrialisation avait déjà commencée avec les usines d'ammoniaque et d'urée à Qatar et les cimenteries d'Abu-Dhabi. En matière d'échanges économiques, le Golfe présentait des possibilités exceptionnelles, notamment dans le domaine des biens d'équipement. Dans ces conditions, il apparut urgent de reconsidérer, dans son ensemble, le problème de l'implantation économique française dans la péninsule arabique. Il fut envisagé de supprimer le poste de conseiller régional pour la péninsule arabique et d'ouvrir de nouveaux postes locaux.

En matière culturelle, un effort devait être également fait. En 1972, il n'y avait qu'une petite école, à Koweït, dans l'ensemble des émirats. Elle réunissait plus de 200 élèves. A Bahreïn, il y avait un centre de l'Alliance française qui se développait bien. Paris ne cherchait pas à concurrencer l'anglais, mais voulait répondre à certaines demandes émanant de milieux arabes désireux de s'émanciper de la tutelle britannique, de diversifier leur source de connaissances et d'accéder aux techniques françaises²⁷⁷. Enfin, il était nécessaire de s'occuper des enfants des ressortissants français. Il fallait éviter que, faute des moyens les plus élémentaires d'instruction pour leurs enfants, des ingénieurs, des financiers ou des techniciens travaillant dans les émirats renoncent à leur emploi et condamnent les sociétés françaises au repli en laissant leur place à des étrangers plus favorisés.

Pourtant les contraintes financières perdurèrent et retardèrent l'instauration d'un réseau diplomatique local dense. Entre août et septembre 1971, les indépendances du sultanat d'Oman et des émirats de Bahreïn et de Qatar marquèrent une rupture. Elles posèrent concrètement le problème de l'établissement de relations diplomatiques entre ces différentes capitales. Certes, les nouveaux membres de l'ONU n'étaient pas en mesure, avant quelque temps, d'ouvrir une ambassade à Paris, mais ils n'en désiraient pas moins voir, d'ores et déjà, la France déclarer publiquement son intention de nouer des liens diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Les trois souverains avaient informé Paul Carton qu'ils souhaitaient voir consacrer leurs bons rapports avec la France par l'établissement rapide de relations diplomatiques. La Grande-Bretagne, l'Iran, le Koweït, le Pakistan, l'Inde et la plupart des pays arabes avaient déjà normalisé leurs rapports avec ces trois Etats²⁷⁸. Dès octobre 1971, Paul Carton appela l'attention du Quai d'Orsay sur la nécessité d'organiser sans retard sa représentation diplomatique auprès des émirats. La direction d'Afrique-Levant avait déjà évoqué ce problème et souligné combien il lui paraissait nécessaire d'établir rapidement des relations officielles avec ces territoires. Elle avait, dans cette perspective, proposé que Paul

²⁷⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Koweït, 1954, note intitulée « Représentation commerciale dans la péninsule arabique » du 27 mars 1972.

²⁷⁷ AHT 1 SG 5, note de la Direction des Affaires Politiques intitulée « Visite au Koweït, à Oman et dans les Emirats du golfe Persique » du 5 février 1972.

²⁷⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1970, télégramme n°283/286 de l'ambassade de France au Koweït intitulé « Futures relations avec les Emirats indépendants du Golfe » du 13 octobre 1971.

Carton soit, dans un premier temps, accrédité auprès de Bahreïn et de Qatar et que soit installé auprès de chacun d'eux un agent du grade de conseiller ayant le statut de chargé d'affaires. Les suggestions de Paul Carton étaient différentes. Au lieu de Qatar, il mentionna Abu-Dhabi et ne prévoyait pour les chargés d'affaires dans le Golfe que des fonctions d'ordre consulaire et commercial²⁷⁹. Sur le premier point, la direction d'Afrique-Levant estimait que l'installation d'une représentation à Abu-Dhabi restait subordonnée à l'évolution du projet de fédération entre les émirats de la côte des Pirates. En revanche, le Qatar, que la direction d'Afrique-Levant avait proposé, était déjà indépendant et entretenait des relations économiques fructueuses avec la France. Quant à la nature des fonctions attribuées aux chargés d'affaires, la direction d'Afrique-Levant pensait qu'elles devaient être d'ordre politique et non point seulement consulaire et commercial. Ces pays, jaloux de leur indépendance récente, souhaitaient établir, comme leurs émirats l'avaient manifesté, des relations diplomatiques pleines. Le Quai d'Orsay estimait donc qu'ils ne se satisferaient pas d'une représentation diplomatique assurée seulement par l'ambassadeur à Koweït.

Si le Quai d'Orsay se montrait volontariste et souhaitait répondre rapidement aux demandes des émirats, il ne parvint pas à obtenir des crédits supplémentaires pour la création des postes de Bahreïn et de Qatar. Etant dans l'impossibilité d'ouvrir des ambassades dans l'ensemble de ces nouveaux Etats, Paris nomma finalement Paul Carton comme ambassadeur itinérant auprès des EAU, du Qatar, de Bahreïn et d'Oman, tout en conservant son poste au Koweït²⁸⁰. Dans une région où le contact personnel et la relance quasi-journalière des affaires demeuraient les meilleurs garants du succès, il était clair que cette solution épisodique ne constituait pas l'adjuvant idéal pour le développement des affaires françaises. Cette situation révéla le manque de coordination entre le Quai d'Orsay et le ministère des Finances pour dégager les crédits nécessaires à l'ouverture de nouveaux postes, alors que l'indépendance des émirats était annoncée depuis 1968. La France ne disposait pas de moyens financiers à la dimension de la tâche que ses dirigeants lui avaient fixée. Il fallut attendre le 19 février 1973 pour qu'un ambassadeur permanent, Bernard Lopinot, donne ses lettres de créance à Khalifa bin Hamad al Thani, émir du Qatar, agacé devant le peu d'empressement de la France, alors que cet émirat était un marché porteur²⁸¹.

Ces retards étaient d'autant plus problématiques que l'enjeu économique des émirats devenait de plus en plus important. Profitant de sa manne pétrolière, le Qatar se lançait dans un vaste projet d'industrialisation, qui devait aboutir à la création d'une raffinerie, d'une aciérie, d'un complexe pétrochimique, d'une unité de dessalement, d'une usine d'aluminium et à l'agrandissement de l'aéroport international de Doha. Les entreprises françaises avaient su gagner plusieurs de ces marchés. Le BRGM y effectuait des études sur les ressources minéralogiques du pays. La Société internationale de dessalement (SIDEM), filiale de la Compagnie électromécanique et du groupe Pont-à-Mousson, y construisait des unités de dessalement d'eau de mer pour un montant de 36 MF, après une lutte très âpre avec la concurrence britannique. D'autre part, par l'intermédiaire de la SIDEM, le Qatar engagea des pourparlers avec une filiale de Schneider, en vue de lui confier la réalisation d'une raffinerie de pétrole²⁸². Enfin, le Qatar présentait un marché potentiel pour les armements qui était loin d'être négligeable, compte tenu de ses ressources. Des tractations s'ouvrirent pour donner

²⁷⁹ *Ibid.*, note de la sous direction du Levant intitulée « Représentation française dans le Golfe » du 18 octobre 1971.

²⁸⁰ AHT 90.4/23, note du CDS du 22 avril 1972.

²⁸¹ AHT 1 SG 5, télégramme diplomatique n°18 de Lopinot du 20 février 1974.

²⁸² AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1971, note n°95/AL de la sous-direction du Levant intitulée « Séjour à Paris du Prince héritier, Premier ministre de Qatar » du 6 juillet 1971.

suite à l'intérêt manifesté par l'émir du Qatar pour les hélicoptères *Alouette III* et les missiles SS11 et SS12²⁸³. De tous les émirs, le cheikh Khalifa était, avec Zayed, l'un de ceux qui maintenaient les meilleures dispositions envers la France. Il le manifesta en accordant la construction d'une usine de dessalement des eaux de mer à la SIDEM, alors que ses concurrents britanniques avaient proposé des conditions plus avantageuses, et en s'opposant à l'ambassadeur britannique qui effectua des démarches pressantes pour l'obliger à revenir sur leur décision²⁸⁴. De même, sur le plan pétrochimique, il tenait à voir un consortium français prendre le marché et contacta directement Charbonnage de France-Chimie, faute d'ambassadeur sur place²⁸⁵.

Le Qatar, qui ne disposait pourtant pas d'un réseau diplomatique comparable au Quai d'Orsay, se montra assez réactif en nommant, dès 1972, Ibrahim Hamad el Nasser comme ambassadeur à Paris²⁸⁶. Cette nomination montrait son intérêt pour la France et l'impact positif de la politique gaullienne. L'ambassade du Qatar à Paris était également stratégique puisqu'elle était, en 1971, la seule en Europe, hors de Grande-Bretagne, et devait gérer les relations avec les pays de la CEE. On peut parler d'une occasion manquée de la part de la France. Le pays bénéficiait de l'héritage gaullien et aurait pu accompagner davantage le Qatar si la France s'y était préparée. Le départ du général de Gaulle n'avait pourtant pas ébranlé la confiance du Qatar, à la différence du Koweït. L'émir estimait que Charles de Gaulle avait été défait sur sa politique intérieure et que Georges Pompidou ne remettrait pas en cause sa politique extérieure, qui avait rencontré tant de soutien au Moyen-Orient²⁸⁷.

Il s'agissait d'un retard général qui toucha tous les émirats. Ainsi, au cours de la cérémonie ayant marqué la création des EAU, l'absence d'un représentant officiel français fut remarquée et dénoncée par les autorités locales. Paris y était représenté par les diplomates de la CFP. Jean Mariaud de Serres et François Lartigue furent les premiers à présenter leurs félicitations au président Zayed et au vice-président Rashed pour le compte de la France²⁸⁸. Constituée le 2 décembre 1971 sous le nom d'Etat des Emirats Arabes Unis, la fédération des émirats du Golfe rassembla les sept émirats de l'ancienne Côte de la Trêve (Abu-Dhabi, Dubaï, Sharjah, Ajman, Umm al Quwain, Ras al Khaimah et Fujairah). Alors que le jour même de la proclamation de leur indépendance, les EAU furent reconnus par plusieurs Etats arabes ainsi que par d'autres puissances, notamment le Japon, Paris attendit le 15 décembre. Paul Carton fut également chargé de cette représentation et ne présenta ses lettres de créances au cheikh Zayed que le 28 mai 1972²⁸⁹. Un chargé d'affaires, Jean Bellivier, n'arriva sur place que le 2 novembre pour assurer une représentation permanente. Faute de bâtiment officiel, il vécut à l'hôtel jusqu'à la fin de l'année et installa son bureau chez Saint-Rapt & Brice²⁹⁰, matérialisant ainsi la dépendance de la diplomatie française aux entreprises tricolores présentes sur place.

²⁸³ *Ibid.*, 1970, note de la sous-direction du Levant intitulée « Qatar » du 12 juillet 1971.

²⁸⁴ *Ibid.*, 1972, note de la sous direction du Levant intitulée « Entretien du souverain de la principauté de Qatar avec le Secrétaire général » du 14 septembre 1971.

²⁸⁵ AHT 1 SG 5, télégramme diplomatique n°18/20 de Paul Carton du 16 février 1974.

²⁸⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1970, télégramme n°265 de l'ambassade de France au Koweït du 11 mai 1972.

²⁸⁷ AHT 92.26/18, note sur les Arabes et la succession du général de Gaulle de Pierre Rossi du 5 mai 1969.

²⁸⁸ AHT 1 SG 6, note de François Lartigue pour Vincent Labouret du 10 décembre 1971.

²⁸⁹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1971, note de la sous-direction du Levant intitulée « Etat des Emirats Arabes Unis » du 30 mai 1972.

²⁹⁰ AHT 1 SG 6, note de François Lartigue pour Vincent Labouret du 7 novembre 1972.

La création du nouvel Etat, qui disposait de ressources pétrolières considérables, mais très inégalement réparties entre les différents émirats, s'était effectuée dans des conditions particulièrement difficiles qui expliquaient à la fois le caractère encore fragile du regroupement et le souci de ses dirigeants d'affermir l'existence de la Fédération. Conçu et encouragé par les Britanniques pour parer aux menaces que leur départ faisait peser sur la stabilité de la région, le projet de fédération devait, à l'origine, comprendre également les émirats de Bahreïn et du Qatar²⁹¹. Mais, après plus de deux années de difficiles négociations entre les émirs, ce projet devait finir par échouer tant à cause des vives rivalités qui opposaient traditionnellement les émirs que du fait de la longue crise provoquée par les revendications de l'Iran sur Bahreïn. De la sorte, cet émirat et celui du Qatar préférèrent proclamer séparément leur indépendance, en août et en septembre 1971²⁹². Avec ces indépendances, la nécessité d'une représentation diplomatique plus locale se faisait particulièrement sentir. En son temps et faute de mieux, la création d'un poste diplomatique régional à Koweït avait été une excellente initiative. Mais il apparaissait que les divers émirats dépendant du Koweït, très susceptibles sur la reconnaissance de leur indépendance respective, se sentaient diminués et ne comprenaient pas de voir la résidence diplomatique française de la région fixée dans un pays aussi petit. Avec ce retard, la France risquait de perdre le bénéfice du capital de sympathie que les émirats lui portaient. L'URSS et la Chine prenaient déjà leurs dispositions pour se créer aux EAU un nouveau point d'appui dans le Golfe, après le Koweït et Bahreïn. Le Pakistan avait également déjà sur place un représentant²⁹³. La France était donc largement à la traîne des autres puissances.

Le choix de Mahdi Tajir, comme premier ambassadeur des EAU en France, semblait partiellement confirmer la déception de Zayed devant les tergiversations françaises. Certes l'homme était réputé pour sa forte personnalité et fut l'intermédiaire principal de la France à Dubaï avant l'indépendance des EAU, mais il était aussi connu pour posséder un sens aigu de ses intérêts personnels qu'il avait occasionnellement tendance à confondre avec ceux de l'Etat. Eminence grise du cheikh Rashed, émir de Dubaï, dont les relations avec le cheikh Zayed se détérioraient, Mahdi Tajir avait été précédemment nommé ambassadeur à Londres au lendemain de l'admission des EAU à l'ONU. Par ce biais, le cheikh Zayed pensait éloigner du Golfe un personnage dont le rôle et l'influence risquaient de nuire à la bonne entente entre les deux plus importants émirats de la fédération²⁹⁴. C'est dire que l'ancien conseiller du cheikh Rashed ne jouissait ni de la sympathie, ni de la confiance du président des EAU.

Pourtant les EAU, sous l'impulsion de l'émir Zayed, s'ouvraient à la France. L'expansion économique française fut facilitée par le détachement d'un expert de la SODETEG auprès de l'administration du Plan²⁹⁵. Ce renforcement des relations économiques s'observe par la croissance des exportations françaises et, sur un autre plan, par les échanges de visites entre les deux gouvernements. Du côté français, Jean de Lipkowski se rendit à Abu-Dhabi et à Dubaï, en avril 1972, et transmit à l'émir, de la part du président de la République, une invitation officielle à venir en France dans le courant de l'année 1973. Du côté des EAU, une délégation, comprenant le ministre et le vice-ministre des Affaires étrangères, fit, le 1^{er} juin 1972, une visite à Paris. Cette visite fut l'occasion d'échanges de vues approfondies sur la

²⁹¹ Frauke Heard-Bey, «The United Arab Emirates: Statehood and Nation-Building in a Traditional Society », *Middle East Journal*, vol. 59, no. 3, 2005, p. 357-375.

²⁹² AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1970, note de la sous-direction du Levant intitulée « Etat des Emirats Arabes Unis » du 15 décembre 1972.

²⁹³ AHT 1 SG 34, note de Jean Mariaud de Serres intitulée « Abu-Dhabi » de décembre 1971.

²⁹⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1970, télégramme n°513/516 de l'ambassade de France au Koweït du 14 octobre 1972.

²⁹⁵ Alicia Cats, *op. cit.*, p. 29.

politique étrangère des EAU et sur les perspectives de développement de la coopération. Dans le domaine culturel, plusieurs bourses d'étude furent ainsi attribuées à des ressortissants d'Abu-Dhabi. Cette visite permit également la création d'une commission mixte pour renforcer la coopération entre la France et les EAU. Enfin, en juillet 1972, le cheikh Khalifa, Premier ministre et ministre de la Défense de l'émirat d'Abu-Dhabi, fut reçu à Paris par Michel Debré, ministre de la Défense²⁹⁶. C'est à l'issue de son séjour que fut signé le contrat pour la vente de *Mirages*.

Sur le plan militaire, Abu-Dhabi devint un client privilégié pour Paris. Alors que l'armée d'Abu-Dhabi était exclusivement équipée de matériel britannique, la volonté de l'émir de se doter d'un armement moderne et diversifié dans son origine permit la l'obtention de deux marchés importants. Le premier, signé en 1971, portait sur la vente de 3 hélicoptères *Puma* et de leur équipement (32 MF) et le second, conclu en 1972, sur 14 *Mirages* (322 MF)²⁹⁷. Indépendamment de son intérêt propre, le marché d'Abu-Dhabi permit à la France de prendre pied dans les émirats dans le domaine de l'armement. Après avoir provoqué quelques réactions timides, la vente des *Mirages* suscita un grand intérêt et provoqua l'ouverture de négociations avec l'Arabie saoudite, le Qatar et le Koweït. L'industrie française marqua ainsi son entrée dans les émirats. Le Pakistan, qui fournissait une assistance militaire aux EAU, apporta un appui efficace aux premières affaires françaises. Les conseillers militaires pakistanais, qui utilisaient déjà du matériel français, en effectuaient la promotion auprès des émiratis²⁹⁸. Tout comme en Arabie saoudite au milieu des années 1950²⁹⁹, les Pakistanais jouèrent un rôle décisif pour soutenir les exportations françaises d'armes dans les émirats. A plusieurs reprises, le cheikh Zayed rappela à Paul Carton que le Pakistan avait toujours très activement encouragé Abu-Dhabi à acheter du matériel français, des *Mirages* et des hélicoptères en particulier. Le cheikh demanda d'ailleurs une coopération triangulaire entre son pays, la France et le Pakistan dans le domaine militaire³⁰⁰. En réponse à cette demande, le groupe Dassault assura l'entretien des *Mirages* et la formation des personnels émiratis en association avec la Pakistan³⁰¹. Cette dynamique se poursuivit et se renforça dans les années 1970. En 1974, la France vendit à Abu-Dhabi des missiles tactiques à courte portée, produits par la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), pour 110 MF. Ces missiles étaient destinés aux hélicoptères *Alouette-III* et *Puma*, également acquis en France. D'autres missiles antichars à télécommande infrarouge furent achetés à la SNIAS pour équiper des automitrailleuses légères et des véhicules chenillettes transports de troupes Panhard. Selon *Le Monde*, en 1975, Abu-Dhabi disposait d'environ 2000 missiles français SS-11 et SS-12³⁰². Par cette association avec l'ambassade du Pakistan aux EAU, la France put ainsi limiter les effets de son manque de moyens financiers et affirmer l'intérêt que Paris avait à développer sa présence sur un marché aussi porteur.

²⁹⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1972, note de la sous-direction du Levant intitulée « EAU : relations avec la France » du 15 décembre 1972.

²⁹⁷ *Ibid.*, 1970, note de la DAEF intitulée « Fédération des Emirats et ventes de matériel aéronautique et d'armement » du 13 décembre 1972.

²⁹⁸ *Ibid.*, 1971, télégramme n°18/ANL de Jean Bellivier, chargé d'affaires de France, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Premier anniversaire de la création des EAU » du 4 décembre 1972.

²⁹⁹ Claire Lebrun, *op. cit.*, p. 50-53.

³⁰⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1972, télégramme n°333/42 de l'ambassadeur de France au Koweït intitulé « Entretien avec Cheikh Zayed, président de l'Etat des EAU » du 10 juin 1972.

³⁰¹ *Ibid.*, 1973, note de la sous direction du Levant intitulée « Entretien avec le ministre et le vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération des Emirats » du 31 mai 1972.

³⁰² AHT 90.4/22, « Des armes modernes servies par des conseillers étrangers » , article de Jacques Isnard, *Le Monde*, 4 juillet 1975

*
* *

Malgré des moyens contraints, la percée économique, militaire et culturelle de la France dans les émirats, après leurs indépendances, apparaît remarquable. Ce résultat s'explique largement par l'action menée par les entreprises françaises, depuis le début des années 1960, pour pénétrer ces marchés, dont l'augmentation de la production pétrolière attira les convoitises. La CFP joua un rôle moteur dans cette dynamique en soutenant les sociétés françaises qui souhaitaient s'implanter dans les émirats et en remplaçant, à plusieurs reprises, l'Etat, dont l'absence aurait pu freiner les ardeurs des exportateurs. En dehors du rôle positif joué par la CFP et du volontarisme de Paul Carton, il faut noter l'impact de la politique étrangère gaullienne qui contribua à créer incontestablement un climat favorable aux affaires françaises et facilita l'entente avec le Pakistan. De plus, la politique gaullienne fit que les émirats apparurent finalement plus demandeurs de la coopération française que Paris. Ainsi, ils n'hésitèrent pas à se rendre en France, en visite semi-officielle, avant même d'avoir obtenu leur indépendance, pour créer des liens diplomatiques. Malgré cet enthousiasme, la France ne disposa toujours pas des moyens de sa politique de « grandeur » lors de l'indépendance des émirats, ce qui suscita quelques déceptions du côté des émirats. Pour contrebalancer ses faiblesses, le Quai d'Orsay devait, encore et toujours, compter sur la diplomatie d'entreprise pour parvenir à ses fins. Cette situation perdura jusqu'au milieu des années 1970, le premier choc pétrolier changeant la donne et permettant un accroissement significatif des moyens alloués aux postes diplomatiques dans l'ensemble du Golfe.

Chapitre 9 : Limiter le choc pétrolier en renforçant l'intervention étatique

Evènement majeur du XX^e siècle, marquant la fin des Trente Glorieuses dans les mentalités occidentales, le premier choc pétrolier eut des conséquences multiples touchant aussi bien la France, le golfe Arabo-Persique, que le reste du monde. Grâce à l'arme du pétrole et surtout aux revenus conséquents qu'ils en tiraient, les pays du Golfe firent brutalement leur entrée comme acteurs majeurs dans le jeu des relations internationales¹. Dans le domaine des relations pétrolières, le rapport de force se modifia au profit des pays producteurs avec la fin du système des concessions². Les hommes politiques français ne pouvaient plus sous-estimer les enjeux de cette région et les visites officielles aux plus hauts niveaux s'y multiplièrent. Jusqu'en 1974, si plusieurs dirigeants locaux se rendirent à Paris, on ne comptait qu'un seul déplacement présidentiel dans le Golfe, celui du président de Gaulle en Iran en octobre 1963³. La reconnaissance de la puissance des pays du Golfe s'observe par la multiplication des voyages présidentiels dans la région sous Valéry Giscard d'Estaing, qui se poursuivit sous François Mitterrand dans les années 1980. Ce mouvement s'observe également à l'échelle ministérielle. Du 30 novembre au 2 décembre 1974, Jacques Chirac fut ainsi le premier chef de gouvernement français à se rendre en Irak. Les grands contrats signés à l'occasion de ces déplacements officiels médiatisèrent les relations avec le Golfe et les relations privilégiées entre Valéry Giscard d'Estaing et Mohammad Reza Pahlavi ou entre Jacques Chirac et Saddam Hussein leur donnèrent une importance particulière.

Pourtant, on ne peut pas véritablement parler d'une rupture dans les rapports entre la France et les pays du Golfe, mais d'une conclusion d'un long processus. Le premier choc pétrolier ne fit qu'accélérer un mouvement préexistant de renforcement des relations interétatiques depuis les années 1960. L'intérêt des plus hautes autorités de l'Etat en était l'aboutissement et permit le passage de relais d'une diplomatie d'entreprise, qui avait jusqu'alors joué un rôle de premier ordre, à une diplomatie plus traditionnelle, portée par l'Etat. L'Etat prit ouvertement en charge la gestion de la présence française dans cette région stratégique pour l'approvisionnement français et délégua moins aux entreprises en renforçant sa présence locale. La création d'un réseau diplomatique complet dans l'ensemble des Etats du Golfe, à partir de 1971, permit de faire de l'échelon interétatique la norme, laissant aux entreprises les aspects techniques d'une coopération envisagée davantage sur un plan politique. Cette stratégie, reposant sur une action commerciale offensive, symbolisée par la signature de grands contrats, afin de réduire le déficit de la balance commerciale, fut conceptualisée par l'administration sous le terme de « néo-bilatéralisme »⁴. Elle connut un essor rapide grâce aux difficultés rencontrées par la diplomatie d'entreprise face à l'OPEP au début des années 1970, puis aux pressions de l'opinion publique face à la crise pétrolière. Le gouvernement français tenta alors de capitaliser ses bonnes relations politiques avec le monde

¹ David S. Painter, « Oil and Geopolitics: The Oil Crises of the 1970s and the Cold War », *Historical Social Research*, vol. 39, no. 4 (150), 2014, p. 186-208.

² Philippe Pétriat, *Aux pays de l'or noir. Une histoire arabe du pétrole*, Paris, Gallimard, collection « Folio Histoire », 2021, p. 221-229.

³ Sébastien Fath, « De Gaulle en Iran (octobre 1963). Le voyage oublié », *revue de la Fondation Charles-de-Gaulle*, n° 125, décembre 2000.

⁴ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 349-350.

arabe pour tisser des relations d'Etat à Etat avec les pays producteurs afin de s'assurer de la stabilité de ses approvisionnements. Néanmoins, ce renforcement de l'intervention étatique ne supprima pas la diplomatie d'entreprise, mais il la fit évoluer pour s'adapter à un nouveau contexte.

Un affaiblissement relatif de la diplomatie d'entreprise au début des années 1970

Les médias occidentaux insistèrent sur la surprise créée par le choc pétrolier d'octobre 1973, le présentant comme un événement conjoncturel liée à la guerre du Kippour. Pourtant les archives remettent en cause cette idée et présentent un phénomène structurel que plusieurs signes avant-coureurs permettaient d'entrevoir, notamment l'affaiblissement de la diplomatie d'entreprise dans les négociations avec l'OPEP.

L'instabilité pétrolière : un échec médiatique de la diplomatie d'entreprise

Le choc pétrolier de 1973, s'il révéla l'importance de l'OPEP dans la formation des prix du pétrole, fut le fruit d'un mouvement de fond plus ancien amorcé en Libye en 1970. Ce premier acte vit les Etats occidentaux rester en retrait, laissant à la diplomatie d'entreprise la charge des négociations. Ils voulaient rester en dehors du conflit initié par Mouammar Kadhafi, qui, après avoir renversé le roi Idriss le 1^{er} septembre 1969, exigea une hausse substantielle des prix du pétrole pour financer la modernisation du pays⁵. Le 3 mai 1970, l'*Occidental*, compagnie indépendance américaine, céda en augmentant les prix de 14% et en relevant le taux d'imposition à 55%. Pour parvenir à ses fins, la Libye s'était attaquée au maillon faible des compagnies pétrolières. En effet, l'*Occidental* accepta plus facilement de satisfaire aux revendications libyennes puisqu'en dehors des Etats-Unis et de la Libye, elle ne disposait d'aucune autre source de pétrole⁶. L'aspect le plus important de l'accord de Tripoli résidait dans le précédent qu'il créait en justifiant les futures revendications sur l'augmentation des prix et l'accroissement du taux d'imposition. Il ne s'agissait que de la première phase qui ne concernait que la Libye et qui fut suivi d'une seconde, qui vit l'intervention de l'OPEP, à l'échelle du Golfe.

A la suite de la victoire de Mouammar Kadhafi, les pays membres espérèrent obtenir un accord similaire. L'effet domino fut rapide. Dès septembre 1970, le Nigeria obtint les mêmes avantages et l'Iran, le 14 novembre. Les émirats attendirent l'intervention de l'OPEP. Ils acceptèrent d'être représentés, lors des négociations, par Saadoun Hammadi, ministre irakien du Pétrole, par Jamshid Amouzegar, ministre iranien des Finances et par Ahmed Zaki Yamani, ministre saoudien du Pétrole. Par ce choix commun, les émirats favorisèrent la mise au point d'un accord général pour l'ensemble du golfe Arabo-Persique, l'OPEP les remplaçant comme négociateur. L'OPEP n'était pas sur une ligne radicale car le rapport de forces, contrairement à ce que prétendaient les médias, aussi bien occidentaux qu'arabes, n'était, à l'époque, pas aussi favorable à cette dernière⁷. Lors des négociations, elle privilégia une attitude souple, réaliste et pragmatique. Elle jugeait les réactions à ses demandes et en modulait le contenu pour les rendre acceptables aux *Majors* sans perdre la face vis-à-vis de l'opinion publique. Ce pragmatisme s'inspirait de la théorie juridique anglo-saxonne que les

⁵ Philippe Pétriat, *op. cit.*, 2021, p. 211-217.

⁶ Anthony Sampson, *Les Sept Sœurs*, Paris, Alain Moreau, 1976, p. 318-319.

⁷ AHT 89.16/65, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part II : les réalisations de l'OPEP, p. 1.

négociateurs de l'OPEP avaient étudiée lors de leurs études dans les universités anglaises et américaines. Ils cherchaient avant tout à créer un précédent, dont pourraient se réclamer les autres pays membres pour faire aboutir leurs revendications. Cette stratégie explique le succès que fut la signature de l'accord de Téhéran, le 14 février 1971. Cet accord reposait sur trois piliers : la majoration des prix postés de 0,35 \$ par baril, l'accroissement de l'imposition de 50 à 55% des bénéficiaires et une augmentation annuelle des prix pour tenir compte de l'inflation⁸. Cet accord marqua une rupture dans l'histoire pétrolière. Pour la première fois, le front des compagnies pétrolières céda devant les revendications de l'OPEP. Elles durent accepter d'augmenter les prix en tenant compte de l'inflation mondiale, afin d'obtenir l'assurance de l'OPEP de ne plus procéder à de nouvelles hausses. Ce recul atteste un affaiblissement de la puissance des *Majors* qui ne maîtrisent plus seules le marché pétrolier. La victoire de Kadhafi avait suscité la crainte d'une hausse généralisée des prix, qui se concrétisa avec les négociations à Téhéran. L'échec des *Majors* à l'empêcher fut un révélateur d'une inversion du rapport des forces. La capacité à fixer les prix sur le marché international était passée des entreprises aux pays producteurs⁹. L'importance donnée à la stabilité de l'accord révèle l'appréhension des *Majors* de devoir sans cesse renégocier, si un pays tiers obtenait de meilleures conditions. Elles étaient prêtes à faire des concessions significatives pour retrouver une stabilité temporaire.

Un tel changement ne fut pas obtenu sans heurts. La rupture des négociations fut évitée de justesse, ce qui inquiéta plusieurs Etats consommateurs qui s'interrogèrent sur la conduite à suivre. Fallait-il laisser la diplomatie d'entreprise gérer les négociations, comme elle l'avait fait avec succès depuis les années 1950, ou faire intervenir les Etats ? La Grande-Bretagne fut la première à réagir. En cas de rupture des discussions, le *Foreign Office* proposa la mise en place d'un front commun des pays importateurs de pétrole, en réunissant les chefs de gouvernement de l'OCDE pour mettre en garde l'OPEP contre les conséquences d'une action unilatérale. La France se rallia à cette idée et proposa de l'étendre aux pays du Tiers Monde¹⁰. Cette extension visait à ne pas créer uniquement un front de pays développés face à l'OPEP et à souligner que les premières victimes des hausses de prix seraient les pays pauvres ne disposant pas de pétrole. Toutefois, Paris ne croyait pas en l'efficacité immédiate de cette action, mais y voyait un intérêt à long terme. Si elle jugeait inévitable la hausse des prix du pétrole, la France voulait jeter les bases d'une action concertée des pays consommateurs pour empêcher cette première concession d'être suivie de nouvelles exigences.

En signant l'accord de Téhéran, les *Majors* stoppèrent ces pourparlers interétatiques et le front commun des consommateurs resta un serpent de mer des années 1970-1980. Toutefois, on observe que, dès janvier 1971, les Etats étaient prêts à prendre le relais en cas de défaillance de la diplomatie d'entreprise. Le jour même de la signature de l'accord de Téhéran, le Premier ministre britannique, Edward Heath, invita Eric Drake, PDG de la BP, pour faire le point sur la situation. Le gouvernement britannique avait anticipé un réajustement du rapport des forces entre les *Majors* et les producteurs, mais pas la gravité de la défaite des compagnies pétrolières à Téhéran. Eric Drake ne put rassurer les appréhensions du Premier ministre et l'avertit : « la question des approvisionnements et des prix du pétrole en Europe est devenue un problème politique pour les gouvernements, et non un problème commercial pour les entreprises ». Il reconnut son impuissance et celle de la diplomatie des entreprises à faire face à cette nouvelle donne : « les compagnies pétrolières ne pouvaient pas

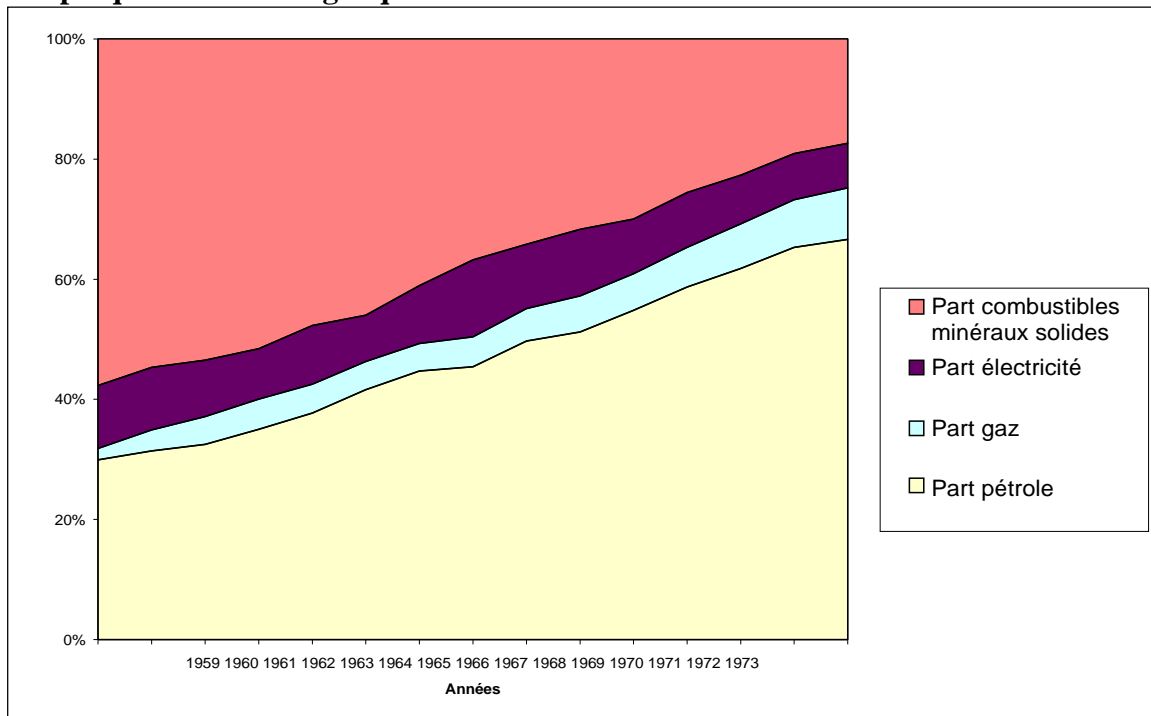
⁸ Jean Devaux-Charbonnel, « Les Accords de Téhéran et de Tripoli », *Annuaire français de droit international*, Vol. 17, 1971, p. 132-135.

⁹ Philippe Pétriat, *op. cit.*, p. 215-220.

¹⁰ AHT 92.26/20, télégramme de l'ambassadeur de France en Grande Bretagne du 30 janvier 1971.

voir ce qu'elles pouvaient faire de plus »¹¹. Bien avant le premier choc pétrolier, les Etats avaient donc conscience du risque d'une flambée des prix du pétrole. S'ils laissèrent le premier rôle aux entreprises pour négocier avec les producteurs, ils élaborèrent des contre-mesures. En France, le président Pompidou encouragea la diversification énergétique pour limiter la dépendance vis-à-vis de l'OPEP¹². Le pétrole qui ne représentait que 29,9% de la consommation énergétique française en 1959, était de 66,6% en 1973¹³. La croissance des Trente Glorieuses, reposant sur l'abondance de pétrole à bas coût, avait considérablement renforcé la dépendance pétrolière française et l'accord de Téhéran révéla brutalement les risques de cette faiblesse.

Graphique : Bilan énergétique de la France entre 1959 et 1973



Source : graphique construit à partir des données statistiques figurant sur les documents sur l'exercice de la CFP aux années correspondantes.

Il faut toutefois relativiser cette première phase d'affirmation de l'Etat face à la diplomatie d'entreprise. La mise en place de cette diversification énergétique nécessitait du temps pour être opérationnelle, ce qui limitait, à moyen terme, son efficacité. De plus, cette politique était élaborée en étroite collaboration avec les entreprises et aucunement imposée par l'Etat¹⁴. La stratégie pétrolière française était toujours une coproduction entre les services de l'Etat, de la CFP et d'Elf. De même, la diplomatie d'entreprise resta également très active et influença la politique des Etats. La proposition du *Foreign Office* de créer un front de consommateurs avec les pays de l'OCDE suivait les recommandations de la BP et de Shell¹⁵. Cette intervention étatique n'était pas opposée à l'action des entreprises, mais devait la

¹¹ Jonathan Kuiken, « Caught in Transition: Britain's Oil Policy in the Face of Impending Crisis, 1967-1973 », *Historical Social Research*, Vol. 39, n°4, 2014, p. 273-274.

¹² Laurence Badel, *op. cit.*, p. 349.

¹³ AHT SC 89/5, lettre du délégué général à l'énergie destinée au président de la CFP du 22 mai 1974.

¹⁴ AHT SC 88 / 17, note intitulée « Situation présente et évolution probable du problème de l'énergie ; rôle de la France » du 11 décembre 1975.

¹⁵ Jonathan Kuiken, *op. cit.*, p. 281-282.

renforcer en leur donnant un soutien ferme dans les négociations avec l'OPEP en fixant des objectifs au-dessus desquels ils refuseraient de signer un accord.

Enfin, les *Majors* surent s'adapter pour tenir compte du nouvel équilibre avec les producteurs. Elles changèrent leur attitude vis-à-vis de l'OPEP. Elles faisaient jusqu'alors tout pour empêcher l'OPEP de devenir un instrument de négociation, préférant appliquer le principe du diviser pour mieux régner. À la suite de l'accord de Téhéran, l'OPEP devint un intermédiaire recherché par la diplomatie d'entreprise pour limiter les surenchères de certains pays membres¹⁶. En ce sens, on peut considérer l'accord de Téhéran comme une semi-réussite pour les *Majors*, leur action diplomatique isolant les membres les plus radicaux dans le cadre plus large qu'était l'OPEP. De plus, alors qu'on notait un déclin des *Majors* au profit des Indépendants à la fin des années 1960, les pays producteurs jouant sur la concurrence pour renégocier les concessions pétrolières, les négociations de Téhéran permirent de leur redonner leur prééminence puisqu'elles les dirigèrent. A l'inverse, c'était la faiblesse d'un Indépendant, l'*Occidental*, qui avait déclenché la crise, d'où leur mise sur le côté.

La CFP, qui ne pouvait être ni considérée comme un Indépendant, ni comme une *Major*, se trouva impuissante et incapable de faire entendre sa voix, ce qui la contraignit à subir les événements. Malgré tout, le groupe était satisfait par la portée générale de l'accord de Téhéran. La CFP préférait accepter un accord qu'elle jugeait peu satisfaisant, mais reconnu par l'OPEP, que de voir les pays producteurs agir au moyen de législations unilatérales, risquant d'entraîner des charges plus élevées pour les consommateurs¹⁷. Néanmoins, son absence durant les négociations témoigna de ses faiblesses dans le nouveau rapport de forces qui s'installait. L'entreprise demeurait toujours dépendante du Moyen-Orient et de l'Algérie, alors que les *Majors* pouvaient compter sur d'autres sources hors de l'OPEP. Cette faiblesse structurelle explique que la CFP se montra plus circonspecte que ses partenaires. Elle craignait le déséquilibre des engagements issus de Téhéran. Les promesses faites par l'OPEP n'étaient valables que cinq ans, ce qui poussa la CFP à considérer l'accord comme un moule juridique justifiant une modification unilatérale de l'exploitation des gisements pétroliers par les Etats producteurs contre la promesse de ne pas les modifier pour une durée limitée¹⁸. Elle ne voyait pas l'intérêt d'obtenir des garanties juridiques puisqu'elle considérait les avoir déjà avec les accords de concession. Ce faisant, en négociant une confirmation juridique, les *Majors* jetaient davantage le doute sur la validité des droits dont elles étaient déjà titulaires. Si l'accord de Téhéran montra l'importance de la diplomatie des *Majors*, il révéla les limites de celle de la CFP, ce qui inquiéta l'Etat français.

Le gouvernement, rapidement informé par Victor de Metz que les négociations de Téhéran auraient des conséquences importantes sur l'économie française, chercha à consolider la position française en créant une stratégie commune avec la CFP et Elf pour défendre l'intérêt national¹⁹. Il ne s'agissait pas encore de suppléer à la défaillance de la diplomatie d'entreprise, mais de la soutenir en agissant de concert avec elle. Toutefois, si l'Etat français intervint aux côtés des groupes pétroliers, notamment en renforçant le programme de diversification énergétique, il modéra ses initiatives par rapport à ce que souhaitait la CFP. Les craintes exprimées par l'entreprise sur l'instabilité structurelle de l'accord de Téhéran furent relativisées par les autorités françaises en raison du rôle décisif joué par le Chah dans les négociations. L'accord de Téhéran était pour le souverain iranien un

¹⁶ AHT 89.16/65, note du service juridique de la CFP de novembre 1971.

¹⁷ AHT 92.26/20, mémorandum de la CFP du 7 février 1971

¹⁸ AHT 89.16/65, note du service juridique de la CFP de novembre 1971.

¹⁹ *Ibid.*, télégramme de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne du 30 janvier 1971.

succès à l'échelle régionale. Pour le gouvernement français, le leadership assumé par l'Iran dans la conduite des pourparlers était un gage de stabilité, le Chah ayant lui-même publiquement promis que les majorations ultérieures de prix, concédées en d'autres zones, n'auraient aucune incidence sur les exigences des pays du Golfe décidés à respecter les engagements qu'ils prendraient²⁰. Le Chah était perçu par Paris comme le garant de l'application d'un accord, qui renforçait le rôle de l'Iran comme un pivot du Golfe. Ces espérances furent rapidement déçues et les craintes de la CFP se concrétisèrent encore plus rapidement que l'entreprise ne l'aurait cru. L'OPEP lança une nouvelle offensive provoquée par la dévaluation du dollar, les producteurs de pétrole étant dépendants de cette monnaie puisque les prix postés étaient exprimés en dollar. Les émirats, nouvellement indépendants, étaient également soumis au problème de la dévaluation de la livre sterling. Les concessions obtenues à Téhéran trouvaient leur contrepartie dans la stabilité des prix. Or, la dévaluation du dollar, annoncée par Richard Nixon le 15 août 1971, remit en cause cette stabilité et poussa l'OPEP à exiger une nouvelle hausse pour compenser les pertes issues de la dévaluation²¹. La diplomatie d'entreprise devait gérer les conséquences d'une décision politique qui lui était extérieure.

L'exigence de l'OPEP était une entorse à l'accord de Téhéran qui prévoyait des ajustements annuels suivant l'inflation, mais ne stipulait pas de tels ajustements pour les dévaluations. Si le service juridique de la CFP avait anticipé que l'accord de Téhéran ouvrait la voie à d'autres modifications unilatérales du fait du changement du rapport de forces, personne n'avait prévu que cette dénonciation arriverait aussi rapidement, même dans les pires scénarios envisagés. Pourtant le problème de la dévaluation était connu et ancien. Le Qatar fut ainsi victime, en 1967, de la dévaluation de la livre sterling qui réduisit son pouvoir d'achat en devises étrangères²². En 1971, le passage du sterling au dollar pour fixer les prix du brut ne modifia pas ce problème, ce qui explique la détermination de l'OPEP à agir vite, afin de ne plus être dépendante d'éléments extérieurs. Elle lança son offensive lors de sa XXV^e conférence extraordinaire à Beyrouth avec l'adoption de la résolution XXV.140, le 22 septembre 1971. Reprenant la démarche suivie pour l'accord de Téhéran, elle autorisa ses membres à négocier en groupe. Les six pays membres du Golfe (Iran, Irak, Qatar, Koweït, Abu-Dhabi et Arabie saoudite) se rassemblèrent pour négocier les problèmes monétaires à l'échelle régionale. Les négociations étaient menées par Jamshid Amouzegar, et Abd al Rahman al Atiqi, ministre koweïtien des Finances et du Pétrole²³. L'approvisionnement des pays consommateurs n'étant pas directement menacé et le peu d'intérêt pour les problèmes monétaires expliquent cette désaffection. Néanmoins, les diverses confrontations des années 1971-1972 placèrent les questions pétrolières dans l'actualité courante. Si l'OPEP chercha à trouver des solutions négociées, elle sut également utiliser l'opinion publique à son avantage en utilisant la peur de l'arrêt des approvisionnements en pétrole. L'OPEP, déclarant être non pas opposée aux consommateurs, mais aux *Majors*, chercha à diviser les consommateurs pour que l'opinion fasse pression sur ces dernières. Pour les Etats, la mise en avant de la diplomatie d'entreprise dans ces négociations avait l'avantage de tourner vers elle les regards et surtout les critiques. Ils suivirent donc à nouveau les discussions sans intervenir directement.

²⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Iran, 1924, télégramme n°318/AL de François Charles-Roux au ministre intitulé « L'accord pétrolier de Téhéran et ses conséquences pour l'Iran » du 18 février 1971.

²¹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 12, note de B. Passerat de la Chapelle intitulée « Les perspectives du rôle international de l'Arabie saoudite » de juin 1981.

²² AHT 82.9/105, note de J. H. Font Reaulx destinée à Victor de Metz du 21 décembre 1967.

²³ AHT 89.16/65, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part III : L'OPEP et l'opinion, p.14.

Dans cette négociation, la CFP apparut à nouveau comme un acteur secondaire puisqu'elle ne participa pas à la délégation des compagnies pétrolières conduite par George Piercy, vice-président de la *Standard Oil of New Jersey*, qui avait acquis une solide réputation de négociateur avec les représentants de l'OPEP. Les négociations furent tendues, mais les menaces de l'OPEP contraignirent les compagnies à céder rapidement et à signer l'accord de Genève, le 20 janvier 1972²⁴. Ces négociations révélèrent la solidarité des pays du Golfe puisqu'ils maintinrent un front uni alors qu'ils étaient divisés à la suite de l'occupation, le 30 novembre 1971, par l'Iran des îles d'Abou Masa et de Thumbs. Face à ce front commun, les *Majors* firent tout leur possible pour situer l'accord dans la ligne de celui de Téhéran. Alors qu'elles jugèrent, dans un premier temps, les revendications sur la dévaluation comme contraires à l'esprit de Téhéran, elles tentèrent de définir le nouvel accord comme un complément à celui de Téhéran pour maintenir ses assurances sur la stabilité des prix pour les années suivantes. La tâche n'était pas aisée puisque les revendications de l'OPEP n'étaient pas claires. Lors de la réunion d'Abu-Dhabi, elle semblait pencher pour une augmentation des prix de 12%, mais des pays membres firent remarquer l'intérêt qu'ils auraient à indexer les revenus pétroliers sur le coût des équipements industriels que nécessitait leur développement. À l'inverse, les compagnies pétrolières tentèrent de limiter cette hausse pour ne pas remettre en cause l'accord de Téhéran et proposèrent un accroissement de seulement 3,25% puis de 6,2% devant le refus de l'OPEP, avant d'aboutir à un compromis à 8,49%²⁵. Ces différentes étapes confirment la marge de manœuvre des *Majors* dans les pourparlers. Elles ne subissaient pas les injonctions de l'OPEP, mais négociaient avec efficacité une solution viable pour les deux parties.

Tout comme l'accord de Téhéran, l'accord de Genève était donc une solution de compromis. L'analyse des médias, qui célébrèrent une nouvelle victoire de l'OPEP, doit donc être nuancée. L'augmentation des prix consentie, bien que non négligeable, restait éloignée de l'objectif initial de l'OPEP. La révision prévue des prix postés ne compensait pas en totalité la diminution du pouvoir d'achat, due aux effets combinés de la dévaluation et de l'inflation. De même, l'accord de Genève pouvait toujours paraître inéquitable puisque, entre le moment où se produisait un événement monétaire et le moment où le mécanisme s'enclenchait, un laps de temps de quatre mois pouvait s'écouler, laissant l'OPEP être affectée par les fluctuations monétaires²⁶. Enfin, l'OPEP ne parvint pas à imposer l'idée d'indexation des prix sur le coût des équipements industriels. L'index qui fut mis en place était purement monétaire. Les prix devaient être modifiés proportionnellement à l'évolution trimestrielle d'un indice de base, qui était la moyenne arithmétique de la valeur des monnaies de neuf pays²⁷, vis-à-vis du dollar. Si les variations trimestrielles de l'indice étaient inférieures à deux points par rapport à la moyenne de départ, alors les prix affichés ne seraient pas modifiés²⁸. Néanmoins, on ne peut pas parler non plus d'un franc succès pour les *Majors*. Bien qu'elles soient parvenues à présenter l'accord de Genève comme un prolongement de Téhéran, la fixation des prix était de plus en plus variable. En ce sens, on peut considérer les nombreuses références à l'accord de Téhéran comme un signe de la faiblesse des compagnies face à l'OPEP et une tentative de les camoufler en le réintroduisant, alors que les pays producteurs l'avaient dénoncé. La diplomatie des *Majors* parvenait à limiter les revendications des producteurs à des niveaux

²⁴ AHT 1 SG 4, télégramme n°824/826 de l'ambassade France à Djeddah intitulé « L'Arabie saoudite et la dévaluation du dollar » du 18 décembre 1971.

²⁵ *Ibid.*, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part II : les réalisations de l'OPEP, p. 30-32.

²⁶ AHT 1SG 8, note sur l'application de l'accord de Genève et ses perspectives du 2 février 1973.

²⁷ AHT 89.16/65, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part II : les réalisations de l'OPEP, p. 32.

²⁸ AHT 89.16/65, *Pétrole information* du 28 janvier 1972.

raisonnables, mais elle était sur la défensive. Cet affaiblissement s'accroît lorsque l'OPEP exigea une prise de participation dans les consortiums internationaux exploitant le pétrole.

La participation : une politique de transition annonçant un renforcement des relations pétrolières à un niveau interétatique

Bien qu'apparue tardivement comme revendication, la participation était une question ancienne avec de forts enjeux politiques. On en trouve pour la première fois trace lors de la XVI^e conférence de l'OPEP, en juin 1968, avec la résolution XVI.90²⁹. Zaki Yamani s'était fait le champion de l'idée, tant au cours des débats de l'OPEP que lors de ses contacts avec l'ARAMCO³⁰. Selon lui, l'évolution vers le contrôle par les pays producteurs de leurs richesses pétrolières était irréversible car elle répondait à une très forte pression des opinions publiques. Le processus en était même achevé ou largement amorcé dans plusieurs pays comme le Mexique, le Venezuela, l'Indonésie et l'Algérie. Le ministre saoudien du Pétrole présenta également la participation comme une solution avantageuse pour les compagnies internationales car elle éloignait le spectre des mesures hâtives de nationalisation. D'autre part, sur le plan économique, Zaki Yamani voyait dans la participation l'occasion d'assurer la formation d'un plus grand nombre de jeunes cadres saoudiens dans les domaines technique et commercial. A ses yeux, la participation ne devait pas se limiter à la production et apparaître uniquement comme un moyen de gagner quelques cents supplémentaires par baril. Elle devait s'étendre, autant que possible, à l'ensemble du processus. Dès lors, il invita les compagnies à faire participer les organismes des pays producteurs à tous les stades de l'exploitation pétrolière (formation des cadres, prospection, production, raffinage et produits dérivés, transport, commercialisation). La France avait déjà partiellement répondu à ces attentes. L'organisme d'Etat Petromin avait entrepris, avec des moyens limités, d'être présent aux différents stades de la production pétrolière avec la création du Collège des pétroles de Dhahran, qui reçut le soutien de l'IFP, et avec des contrats de *joint-venture*, dont le prototype fut celui passé avec Elf-ERAP³¹, qui impliquaient une large participation de personnels saoudiens, notamment parmi les postes de cadres qui étaient traditionnellement monopolisés par les Occidentaux.

Malgré les initiatives saoudiennes, la participation resta, dans le cadre de l'OPEP, un principe vague. Elle fut longtemps mise en sommeil en raison des divergences entre les pays membres qui n'arrivèrent pas à définir une conception précise des formes et des mécanismes de la participation. De plus, la crise monétaire avait fait passer cette question au second plan de l'actualité pétrolière. Malgré ces difficultés, les Saoudiens ne perdirent jamais de vue leur objectif. Les initiatives du gouvernement algérien, nationalisant à hauteur de 51% les avoirs des sociétés françaises en février 1971, redonnèrent au problème son actualité³². Le roi Fayçal, pour des raisons politiques, ne désirait pas être devancé, aux yeux de l'opinion publique arabe, par des pays progressistes comme l'Algérie ou la Libye. Une fois réglé le problème du réajustement des prix posé par la dévaluation du dollar, une délégation des pays du Golfe, présidée par Zaki Yamani, rencontra, les 21 et 22 janvier 1972, les représentants des

²⁹ Michael Field, « Oil: OPEC and Participation », *The World Today*, vol. 28, no. 1, 1972, p. 5–13.

³⁰ Giuliano Garavini, *The Rise and Fall of OPEC in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 203-204.

³¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Arabie saoudite, 1899, télégramme n°448/AL de Jacques Rouquette, chargé d'affaires de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Du pétrole saoudien - la participation cheval de bataille ou cheval de Troie ? » du 19 octobre 1971.

³² Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien*, Paris, La Découverte, « Poche / Essais », 2012, p. 157-173.

compagnies pétrolières pour engager les pourparlers sur la participation³³. Si la résolution saoudienne n'aboutit qu'à l'élaboration d'une conception générale, lors de la XVIII^e conférence de l'OPEP, elle fit de la participation un objectif de l'organisation à la XIX^e conférence de Doha. L'Arabie saoudite proposa un accroissement de la participation des Etats producteurs aux opérations de production, en amont, mais également en aval avec une volonté de participer également à la distribution³⁴. Pendant que l'OPEP débattait de la question, le Qatar prit des mesures et ne limita pas ses revendications à l'amont du secteur pétrolier. Poursuivant l'oeuvre de modernisation engagée par l'émir, Khalifa bin Hamad al Thani, ministre des Finances, créa une compagnie nationale de transport, la *Qatar National Shipping Company*³⁵. Cette compagnie avait pour double but de promouvoir l'industrie et le commerce qatari en gérant les exportations et les importations du pays et d'acquérir une flotte de tankers pour participer à l'aval du secteur. En créant cette compagnie, l'émirat espérait, à terme, vendre et livrer du pétrole aux consommateurs comme les groupes pétroliers dits intégrés. Cette évolution pouvait inquiéter les compagnies pétrolières car elle risquait de voir les Etats producteurs les suppléer dans les secteurs les plus rentables de l'industrie pétrolière.

Les négociations engagées par l'OPEP aboutirent à l'accord de New York, le 5 octobre 1972, sur la participation des Etats producteurs de pétrole dans le capital des sociétés concessionnaires³⁶. Elles furent à nouveau longues et complexes étant donné les enjeux et la révolution qu'impliquait la participation. La première étape, du 13 juillet 1971 au 10 mars 1972, fut marquée par les premières approches du concept de participation. L'OPEP n'imposa pas la solution de la participation directement aux compagnies, mais chargea un comité ministériel de travailler sur la question et d'en analyser les effets puisque l'organisation n'avait pas, jusqu'alors, clairement défini ce concept. Ce comité proposa une participation limitée aux opérations de production et une indemnisation des compagnies en fonction de la valeur nette comptable des investissements réalisés dans les installations. Cette offre conforta les compagnies, en excluant le transport, le raffinage et la distribution du pétrole de la participation. Cette modération rassura également les autorités américaines qui, redoutant un nouvel affrontement avec les pays producteurs³⁷, avaient décidé d'appuyer les compagnies par des mises en garde auprès des gouvernements iranien, koweïtien, et saoudien. Sans avoir renoncé à ces projets, les autorités américaines les écartèrent, jugeant ces démarches inopportunes alors que l'OPEP avait modéré ses prétentions³⁸. Néanmoins, cette pondération ne soulagea pas totalement les compagnies puisque le pourcentage de participation n'était pas fixé. Cette absence s'explique par les divergences au sein de l'OPEP. Selon les sources de la CFP, l'opposition était principalement centrée autour de pays modérés, comme l'Arabie saoudite et le Qatar, qui auraient voulu 20% et les plus radicaux, comme la Libye, 51%³⁹.

Ainsi, si l'accord de New York fut, à nouveau, une solution de compromis négociée par la diplomatie d'entreprise, les enjeux politiques influencèrent, plus qu'auparavant, les

³³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Arabie saoudite, 1899, télégramme n°92/ANL de Georges de Bouteiller au ministre des Affaires étrangères intitulé « Négociations pétrolières. La participation dans l'impasse » du 22 février 1972.

³⁴ AHT 89.16/65, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part II : les réalisations de l'OPEP, p. 37-39.

³⁵ AHT 82.6/54, lettre de M. S. Mis'Hal destinée à la QPC du 6 février 1969.

³⁶ Jean Devaux-Charbonnel, « L'accord de New York sur la participation des Etats producteurs de pétrole dans le capital des sociétés concessionnaires », *Annuaire français de droit international*, volume 19, 1973. p. 740-751.

³⁷ FRUS 1969-1976, vol. XXXVI, Energy Crisis, 1969-1974, Memorandum from Secretary of State Rogers to President Nixon, Petroleum Developments and the Impending Energy Crisis, March 10, 1972.

³⁸ AHT 1 SG 8, télégramme n°6975/77 de l'ambassadeur de France à Washington intitulé « Les Etats-Unis et la participation des pays producteurs de pétrole dans les actifs des compagnies » du 19 novembre 1971.

³⁹ AHT 89.16/65, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part II : les réalisations de l'OPEP, p. 40.

discussions. Les pays du Golfe confièrent les négociations au cheikh Zaki Yamani. Il avait accueilli, dès le début du mois de février 1972, à Djeddah, les représentants de l'ARAMCO pour négocier les modalités de la participation⁴⁰. Ces discussions servirent de référence pour l'ensemble du Golfe, l'Arabie saoudite offrant des modalités que les autres Etats étaient libres de suivre. Elles n'avancèrent guère durant le mois février. Bien que la prétention saoudienne ne soit pas jugée déraisonnable à Washington, l'ARAMCO considérait cette revendication comme prématurée alors que l'encre des accords précédents était à peine sèche. De même, sur le problème de l'indemnisation des sociétés, les grandes compagnies américaines considéraient la participation comme une spoliation pure et simple. Peu familiarisées avec les notions de contrats d'entreprise ou d'association pratiqués surtout par les Européens et les Japonais, elles firent preuve d'une réticence marquée vis-à-vis de la participation. Mais les pressions du Département d'Etat et les propositions modérées de Zaki Yamani purent les faire changer d'avis⁴¹. Le ministre saoudien proposa de se référer aux valeurs figurant dans le bilan des sociétés (*net book value*) et d'échelonner le remboursement sur une longue période. Grâce à cette volonté de rechercher le consensus, l'ARAMCO accepta l'idée d'une participation, à hauteur de 20%, en mars 1972. Cette proposition marqua la fin de la première phase de négociation. La signature d'un accord de principe par l'ARAMCO attesta du succès de la stratégie de Zaki Yamani, qui permit de maintenir l'unité de l'OPEP en dépit des conceptions divergentes de ses membres. En effet, les négociations donnèrent lieu à l'opposition entre les modérés et les progressistes. La conception de la participation variait selon les situations économiques. L'Iran, qui cherchait à se moderniser et avait lancé un vaste programme d'industrialisation, pouvait difficilement admettre qu'une partie de ses finances soit utilisée pour acquérir une part dans le consortium⁴². A l'inverse, l'Arabie saoudite, pays peu peuplé, avait un programme d'industrialisation plus limité, qui ne mobilisait pas l'essentiel de ses revenus pétroliers. Riyad voyait donc le placement de capitaux dans l'industrie pétrolière comme un investissement sûr et efficace, renforçant son contrôle sur le marché pétrolier⁴³. L'accord signé à New York resta donc imprécis pour laisser à chaque pays la possibilité de l'interpréter à sa guise selon ses objectifs. Il s'agissait d'un accord général dont les clauses devaient être négociées par les pays signataires.

Malgré ces imprécisions, cet accord marquait la victoire des modérés puisque la participation leur était apparentée. L'OPEP était le théâtre de deux conceptions opposées pour s'assurer pleinement les revenus du pétrole. La première, portée par l'Irak, proposait la nationalisation pour que l'indépendance politique s'accompagne de l'indépendance économique. La seconde considérait la participation comme la solution la plus propice. Cette lutte se matérialisa lors d'une conférence au *Middle East Research Center* à Beyrouth, où Zaki Yamani opposa la participation à la nationalisation. Pour lui, la nationalisation était périlleuse et pouvait avoir des conséquences néfastes alors que la participation correspondait aux aspirations politiques de l'OPEP sans risquer des conséquences désastreuses sur le marché⁴⁴. A New York, les compagnies négocièrent avec les modérés et semblaient éloigner le spectre de la nationalisation en assurant la transition ordonnée d'un système à un autre. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France poussèrent leurs compagnies à accepter la participation pour renforcer la position des modérés et reporter le risque de nationalisation des

⁴⁰ Giuliano Garavini, *op. cit.*, p. 208-209.

⁴¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Arabie saoudite, 1899, télégramme n°92/ANL de Georges de Bouteiller au ministre intitulé « Négociations pétrolières. La participation dans l'impasse » du 22 février 1972.

⁴² Farrokh Najmabadi, « Government Policy and Evolution of the Iranian Oil Industry » dans Robert E. Looney (ed.), *Handbook of Oil Politics*, New York: Routledge, 2012, p. 264-265.

⁴³ AHT 89.16/65, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part II : les réalisations de l'OPEP, p. 51-52.

⁴⁴ *Ibid.*, *Petroleum Press Service*, novembre 1972.

concessions. La participation n'excluait pas les *Majors* du système. Elle mettait en place une période de transition durant laquelle l'OPEP espérait que les compagnies nationales apprendraient progressivement les réalités commerciales du marché pétrolier. En attendant, les compagnies internationales conservaient le contrôle sur la logistique du commerce pétrolier, la protection des approvisionnements et le raffinage.

Cette période de transition créa des opportunités pour certaines entreprises françaises, notamment Technip, puisque les groupes parapétroliers virent leur rôle considérablement renforcé avec la participation. Les clients principaux de Technip étaient jusqu'alors les compagnies pétrolières occidentales, et surtout américaines⁴⁵, participant aux consortiums internationaux dans le Golfe. Ainsi, en 1969, le consortium iranien des pétroles fit appel à Technip pour participer à l'appel d'offres pour la construction d'une raffinerie de Chiraz⁴⁶. Avec la participation, les compagnies pétrolières nationales des pays producteurs de pétrole prirent de plus en plus le relais. En effet, les participations aux consortiums par les pays producteurs ne masquèrent pas leur incapacité à gérer et à mener seuls des processus plus techniques et dépendant de savoir-faire spécifiques aux installations pétrolières. La participation, tout comme la nationalisation, ne supprima pas la dépendance des pays producteurs et l'asymétrie technique entre pays développés et pays émergents⁴⁷. Ainsi Technip profita-t-elle de l'évolution du rapport de forces entre les *Majors* et les pays producteurs de pétrole, les sociétés nationales des pays du Golfe faisant appel à son expertise. Une nouvelle forme de partenariat fut initiée avec la création de sociétés mixtes, Technip apportant son savoir-faire, le pays producteurs ses ouvriers⁴⁸.

Cette stratégie, qui permit à l'entreprise française d'accroître sa présence dans le Golfe, fut initiée et encouragée par l'Etat français. En effet, Technip était une entreprise d'Etat fondée en 1958 dans un objectif de rattrapage technologique vis-à-vis des Etats-Unis⁴⁹. La participation des pays producteurs à l'exploitation des gisements pétroliers créa une opportunité pour Technip que le Quai d'Orsay sut exploiter dans le cadre de la diplomatie économique française. Dès le début de l'année 1971, la DAEF demanda à Technip de rejoindre une mission d'industriels français en Irak. Cette mission comprenait déjà une vingtaine d'entreprises et couvrait des secteurs industriels variés, notamment Renault, Saviem, SOFRELEC, Thomson-CSF, Le matériel téléphonique (LMT), la société Besnard, spécialisé dans la vente de biens de consommation, la société Francexpa, spécialisée dans la commercialisation de produits alimentaires, l'Union des industries textiles et la Fédération des industries mécaniques⁵⁰. Elle devait satisfaire le désir exprimé par les Irakiens, lors de la visite, en octobre-novembre 1970, du général Salih Mahdi Ammash, vice-président de la république irakienne, à Paris, d'explorer les possibilités de coopération économique⁵¹. La présence de Technip, aux côtés d'autres firmes d'ingénierie et de matériel pétrolier, devait

⁴⁵ Julien Brault, « Technip ou l'émergence d'un champion national de l'ingénierie pétrolière », *Entreprises et histoire*, vol. 71, no. 2, 2013, p.46.

⁴⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1966-1970), Iran, 1740, note n°821 du conseiller commercial de l'ambassade de France en Iran intitulé « Iran - Affaires en cours » du 2 avril 1969.

⁴⁷ Julien Brault, *op. cit.*, p.50.

⁴⁸ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 180, note du ministère de l'Industrie intitulée « Evolution des relations industrielles entre l'Irak et la France » du 4 juillet 1979.

⁴⁹ Julien Brault, *op. cit.*, p.39.

⁵⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1925, note pour le ministre intitulée « Coopération franco-irakienne » du 23 mars 1971.

⁵¹ *Ibid.*, (1966-1970), Irak, 1754, télégramme n°825/828 de l'ambassade de France en Irak intitulé « Entretien avec le vice-président de la République » du 31 octobre 1970.

montrer au gouvernement irakien que l'industrie française s'intéressait aux projets de développement des richesses pétrolières de l'Irak et avait le savoir-faire nécessaire⁵².

Technip devenait ainsi la vitrine de l'ingénierie pétrolière française et devait permettre à la France de s'affirmer comme un géant industriel afin de gagner des parts de marché à l'international et de limiter le déficit de la balance commerciale avec les pays du Golfe. Les succès du groupe français furent importants et dynamisèrent la présence économique française dans l'ensemble de la région. La réussite de Technip perdura tout au long des années 1970 et ne fut pas remise en cause par le second choc pétrolier. En Irak, en 1979, l'entreprise gagna un contrat de 950 MF pour construire une usine de traitement du gaz à Zubair⁵³, entraînant le déplacement sur place d'une centaine d'ingénieurs français⁵⁴. De plus, avant la guerre Iran-Irak, qui interrompit les chantiers de la plupart des grands travaux⁵⁵, Technip participa également à la construction, avec Creusot-Loire, de la raffinerie de Baiji⁵⁶, à la liquéfaction des gaz de pétrole avec l'IFP et fournit son assistance pour la mise en exploitation de plusieurs gisements⁵⁷. En dehors de l'Irak, Technip développa ses activités dans les EAU, en ouvrant notamment un centre opérationnel à Abu-Dhabi⁵⁸, et au Qatar, face à la concurrence américaine d'*Air-Products*, en vendant son procédé *Tealarc* pour la liquéfaction du gaz du gisement de North West Dome⁵⁹. L'Arabie saoudite devint également un marché important pour l'entreprise française. Après avoir prospecté le marché saoudien et développé son réseau local durant les années 1970, Technip signa, le 4 septembre 1981, un important contrat pour la construction clé en main d'une raffinerie à Jubail⁶⁰. Cette participation de Technip à un grand projet pétrochimique d'Arabie saoudite était une première française qui constitua une référence utile pour les affaires postérieures. En effet, elle incita plusieurs sociétés françaises, notamment Creusot-Loire et les Constructions métalliques de Provence, à répondre avec succès aux appels d'offres lancés par les autorités saoudiennes⁶¹, créant un effet d'entraînement positif pour l'ensemble des entreprises françaises.

Malgré les nouveaux débouchés créés pour les entreprises françaises, dont Technip fut l'un des principaux bénéficiaires, la participation posa trois problèmes principaux à la CFP, celui du taux, de l'indemnisation et du prix de reprise dit *buy back*, qui aboutirent à un recul de la diplomatie d'entreprise et au renforcement des relations pétrolières à un niveau interétatique. L'accord de New York fixa la participation des pays producteurs à 25% dès 1973. Ce taux devait rester stable jusqu'au 31 décembre 1978. Au-delà, il devait augmenter de

⁵² *Ibid.*, (1971-1972), Irak, 1925, note pour le ministre intitulée « Coopération franco-irakienne » du 23 mars 1971.

⁵³ *Ibid.*, (1973-1982), Irak, 180, télégramme n°50/ANL de l'ambassadeur de France en Irak au ministre des Affaires étrangères intitulé « Voyage de M. Stirn à Bagdad » du 21 janvier 1980.

⁵⁴ *Ibid.*, 203, télégramme n°518 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Français d'Irak (2ème partie) » du 10 juillet 1982.

⁵⁵ Julien Brault, *op. cit.*, p.47.

⁵⁶ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 180, note du ministère de l'Industrie intitulée « Evolution des relations industrielles entre l'Irak et la France » du 4 juillet 1979.

⁵⁷ *Ibid.*, note du ministère de l'Industrie intitulée « Relations pétrolières avec l'Irak » du 21 juin 1979.

⁵⁸ Julien Brault, *op. cit.*, p.51.

⁵⁹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Qatar, 32, note de l'attaché commercial à Qatar intitulée « Le gisement de gaz de North West Dome » de juin 1981.

⁶⁰ *Ibid.*, Arabie saoudite, 17, note de synthèse de la DREE intitulée « Visite officielle du Président de la République en Arabie saoudite, dossier économique » du 15 septembre 1981.

⁶¹ *Ibid.*, 13, télégramme n°803/ANMO de Pierre Boillot, Chargé d'affaires en Arabie saoudite, à Claude Cheysson, ministre des Relations Extérieures, intitulée « Relations bilatérales franco-saoudiennes. Synthèse mensuelle pour le mois de juillet, août et septembre » du 21 octobre 1981.

5% par an jusqu'en 1982 et de 6% en 1983 pour atteindre le chiffre clé de 51%⁶². L'évolution de la participation apparaissait lente, progressive et adaptée à la durée des accords de concession. Rien n'était fait pour prendre les concessionnaires au dépourvu, en dépit de la pression subie avec la nationalisation de l'IPC. Le règlement de la question des indemnités fut à l'avantage de l'OPEP en imposant le capital investi comme référence au calcul, alors que les compagnies auraient souhaité effectuer le calcul sur le potentiel des bénéfices susceptibles d'être atteints par les gisements. L'accord de New York, s'il fut accepté, ne recueillit pas le complet assentiment des compagnies européennes (BP, Shell, CFP), ni celui de la compagnie américaine *Gulf*, tandis que Koweït et Abu-Dhabi demandèrent qu'il soit aménagé de façon à mieux répondre à leurs préoccupations. Le point d'achoppement se situait au niveau de la reprise du brut de participation. Les pays du Golfe disposaient de 25% de leur production alors que leur consommation était faible et qu'ils ne disposaient d'aucun service de distribution. Les *Majors* n'avaient pas intérêt à les laisser seuls chercher des débouchés au risque de générer des perturbations sur les prix du marché. C'est pourquoi elles acceptèrent de racheter une partie du brut de participation à hauteur de 75% en 1973, 50% en 1974 et 25% en 1975, avant d'abandonner ce type de reprise. Les pays du Golfe disposaient librement du reste de ce brut et pouvaient le vendre selon les lois du marché. Ils n'étaient pas contraints de vendre cette part aux compagnies internationales, mais ces dernières devaient obligatoirement l'acheter s'ils le réclamaient⁶³.

Avec cette évolution, les concessions de type traditionnel, déjà très touchées par le développement du contrat d'agence et les nationalisations en Irak⁶⁴, étaient en train, par le biais de la participation, de se transformer profondément, ne laissant aux compagnies qu'un rôle d'opérateur et d'acheteur en gros. Ce changement interrogea sur l'avenir des consortiums internationaux dans le Golfe et sur la place des compagnies pétrolières étrangères. En France, le secrétariat général de la Défense nationale s'inquiéta de voir, à moyen terme, la CFP perdre la sécurité que lui donnait la possession des sources de production. Pour faire face à risque, il lui paraissait vital d'agir dorénavant au niveau étatique. Plutôt que de laisser les grandes compagnies pétrolières négocier avec les producteurs, il préconisa l'instauration de rapports d'Etat à Etat, ce qui permettrait d'ajouter aux critères économiques des facteurs politiques dans le choix de leurs décisions⁶⁵. Paris espérait ainsi faire fructifier ses bonnes relations avec le monde arabe au niveau pétrolier. Cet esprit anima le gouvernement français lors de la signature de l'accord décennal du 18 juin 1972 avec l'Irak. En effet, l'intérêt de cet accord était plus politique qu'économique. La CFP, par ses relations avec les *Majors*, pouvait aisément acheter du pétrole. Les prix imposés par les Irakiens, conjugués à l'érosion de la remise concessionnaire qui permettait à la CFP de bénéficier d'une remise par rapport aux prix du marché, réduisirent rapidement l'intérêt financier du contrat. Durant les années 1970, les conversations intergouvernementales réduisirent ainsi la marge de la CFP, provoquant l'accroissement du coût d'accès au brut au-delà du prix du marché⁶⁶. Paris faisait payer à la CFP le coût d'une relation privilégiée avec Bagdad dans l'espoir de renforcer la présence commerciale française sur le marché irakien.

⁶² AHT 1 SG 8, télégramme de la DAEF n°440 intitulé « Négociation sur la participation des pays producteurs de pétrole au capital des sociétés concessionnaires » du 6 octobre 1972.

⁶³ AHT 89.16/65, note de la CFP sur l'OPEP de février 1973, part II : les réalisations de l'OPEP, p. 48-49.

⁶⁴ Voir chapitre 6.

⁶⁵ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), PGP, 1971, note de synthèse du Secrétariat général de la Défense Nationale intitulée « Le golfe Persique » du 8 janvier 1971.

⁶⁶ AHT 2 SG 26, note de Vincent Labouret sur la « Situation de la compagnie française des pétroles en Irak » du 27 juin 1979.

En effet, la participation offrit à la France des possibilités plus offensives en ouvrant de nouveaux débouchés. Le gouvernement français lança des opérations politiques, reposant sur des rapports d'Etat à Etat, pour renforcer ses parts de marché. Depuis l'accord de Téhéran, les pays producteurs avaient obtenu des avantages financiers substantiels qui étaient perçus par Paris comme une source supplémentaire de débouchés. Le Quai d'Orsay évalua pour la période 1971-1973 à 2 milliards de dollars le supplément de rentrées pour l'Arabie saoudite, à 1,6 milliard pour l'Iran et à 1,3 milliard pour Koweït⁶⁷. Cette augmentation se concrétisa par des dépenses d'équipement et des investissements importants, d'où la volonté française de profiter de la situation pour renforcer sa percée commerciale dans la région. La DAEF comptait jouer sur les sommes colossales, mises à la disposition des Etats producteurs du Golfe, pour encourager de nouvelles entreprises à prospector ces marchés et y faire preuve de plus d'agressivité en jouant sur l'image positive qu'avait obtenue la France gaullienne.

Avant le choc pétrolier, la France mit ainsi en place un redéploiement de son dispositif commercial en privilégiant les pays producteurs de pétrole. Cet effort reposait sur une présence économique renforcée, seul gage d'une certaine durée, et sur une action en faisceaux des efforts français pour l'emporter face à une concurrence bien organisée. Face à leur efficacité, plusieurs marques françaises avaient délégué la distribution de leurs produits à des intermédiaires étrangers. De nombreux produits alimentaires étaient ainsi distribués sous des marques allemandes et américaines⁶⁸. Le Quai d'Orsay, disposant de l'expérience acquise dans les années 1960, avait conscience que ces possibilités nouvelles ne dispensaient pas les entreprises françaises de maintenir leurs efforts. S'il montra aux industriels français le champ d'activité très vaste qui s'ouvrait à leurs initiatives, le ministère des Affaires étrangères insista sur la nécessité de bien prospector ces pays avant d'agir et sur les spécificités des conditions de travail. Il dénonça l'absence de délégués français permanents spécialisés par branche d'industrie. Très souvent, les entreprises françaises se contentaient d'envoyer une mission pendant quelques jours, tandis que leurs concurrentes créaient plus facilement une antenne sur place pour suivre, au jour le jour, le développement de la situation avec les autorités locales. Cette différence expliqua l'échec de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) en Iran. En 1972, l'entreprise ne disposait que d'un représentant qui résidait à Beyrouth et se rendait occasionnellement à Téhéran, où il était accueilli avec beaucoup de réserve, venant d'un pays arabe. La *British Aircraft Corporation* emporta le marché grâce à l'action de ses trois représentants permanents en Iran, à la tête desquels on retrouvait un *Air vice marshal* qui avait ses entrées dans les ministères⁶⁹.

Pour éviter ces écueils, les initiatives individuelles furent plus soigneusement préparées et renforcées par des missions d'industriels chargées de prospector les secteurs d'intervention et de présenter des projets auxquels les entreprises françaises pourraient concourir. C'est ce type de mission que le ministère de l'Economie soutint en Irak, au Koweït et en Arabie saoudite dans les années 1971-1973. En Arabie saoudite, ces missions permirent une percée rapide dans le secteur aéronautique. *Saudi Airlines* signa avec la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA) un contrat lui confiant l'entretien des moteurs des appareils *Boeing* dont disposait la compagnie saoudienne et des sociétés

⁶⁷ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Généralités Proche-Orient, 2002, note de la DAEF intitulée « Réunion des ambassadeurs, problèmes économiques » du 28 juin 1971.

⁶⁸ *Ibid.*, Arabie saoudite, 1896, note de la DAEF intitulée « Relations économiques franco-saoudiennes » du 18 octobre 1972.

⁶⁹ *Ibid.*, Iran, 1917, télégramme n°1433/ANL de François Charles-Roux, ambassadeur de France en Iran, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Rapport de fin de mission » du 24 août 1972.

françaises réalisèrent le balisage des aéroports de Médine et de Jizan⁷⁰. Cette offensive commerciale n'explique pas à elle seule ces succès. Elle ne fit que compléter le dispositif préexistant. L'exposition française de Djeddah en 1969 avait déjà suscité un grand intérêt de la part des autorités saoudiennes et du public et plusieurs nouveaux contrats y avaient été signés⁷¹. Ce mouvement, initié par Charles de Chambrun, se poursuivit avec l'organisation d'une exposition de biens de consommation en 1973. L'action commerciale française du début des années 1970 s'appuyait ainsi largement sur l'héritage, même si elle présentait plusieurs traits innovants, notamment pour stimuler les investissements privés.

Les autorités françaises favorisèrent la constitution de comités mixtes pour la promotion des investissements français en liaison avec les personnalités du secteur privé. La réalisation de ces projets devait favoriser l'implantation des sociétés françaises dans le Golfe, ce qui se répercuterait sur le développement des échanges commerciaux. L'idée de créer un tel comité n'était pourtant pas française. Elle fut lancée par Hushang Ansary, ministre iranien de l'Economie. En mai 1970, face au succès d'une conférence pour étudier les possibilités offertes par l'économie iranienne aux investissements américains, Hushang Ansary proposa d'organiser une réunion analogue avec des représentants des milieux industriels et bancaires français⁷². Les discussions autour de la finalisation de ce comité étaient effectuées au plus haut niveau. Côté français, elles étaient abordées par Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre de l'Economie, montrant ainsi le renforcement de l'acteur étatique dans une affaire qui concernait pourtant des investissements privés. Mais, là aussi, cette action innovante reposait sur les acquis des années précédentes. Les investissements français avaient déjà été encouragés dans les années 1960 par des protocoles financiers franco-iraniens qui facilitaient l'octroi de crédits. Dès sa prise de fonction, Valéry Giscard d'Estaing avait renouvelé ce système pour poursuivre la percée française. Ainsi, le protocole financier franco-iraniens qui supporta les entreprises françaises en Iran au début des années 1970 fut signé le 25 juillet 1969. Les crédits disponibles s'élevaient à 61 MF⁷³. Ils permirent notamment de soutenir l'action du groupe Merlin-Gerin dans la fourniture d'équipements électriques destinés au barrage de Reza Chah Kabir et d'Alsthom pour la commande de deux turbines à gaz pour la centrale de Meched.

Ainsi, si l'Etat français affirmait davantage sa présence dans les relations économiques avec les pays du Golfe au début des années 1970, il s'agissait d'un processus structurel engagé depuis les années 1960. Malgré cette évolution, les compagnies pétrolières continuèrent à jouer un rôle majeur et leur affaiblissement demeurait relatif. Le cycle de négociations, amorcé par l'accord de Téhéran, confirma leur utilité internationale. En négociant avec les pays producteurs, elles évitèrent les confrontations directes entre Etats producteurs et Etats consommateurs. En effet, il est intéressant de noter que les critiques de l'OPEP, si elles concernaient de façon sous-jacente les pays industrialisés, ne les ciblaient pas frontalement. L'OPEP se focalisait sur les *Majors*. Les Etats pouvaient ainsi éviter des crises graves au niveau diplomatique en concentrant l'attention sur les compagnies pétrolières, ce qui explique leur absence relative durant ces négociations, malgré les intérêts stratégiques en jeu. L'accord de New York reconnut *de facto* l'utilité des compagnies pétrolières en ne les

⁷⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 29, note de la DAEF intitulée « Arabie saoudite : Situation économique et relations avec la France » du 13 avril 1973.

⁷¹ Voir chapitre 7.

⁷² AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Iran, 1920, note de la DAEF intitulée « Comité de promotion des investissements français en Iran » du 22 mars 1971.

⁷³ *Ibid.*, note intitulée « Réunion de la Commission franco-iranienne de coopération économique et financière » du 29 décembre 1971.

excluant pas et prévoyant la reprise du brut revenant aux pays producteurs. Zaki Yamani voulait les maintenir sur place pour conserver leurs ressources, leurs savoir-faire et leurs débouchés. Les accords de 1971-1972 bouleversèrent donc profondément, mais pas radicalement, les structures pétrolières. Il s'agissait d'une révolution progressive qui devait s'étaler sur plus d'une décennie. Le choc pétrolier de 1973 ne fit qu'accélérer brutalement cette transformation actée aussi bien par les pays producteurs que par les pays consommateurs, mais la désunion de ces derniers affaiblit leur position.

Malgré ses atouts, la France peine à s'imposer face à la crise pétrolière

Le cycle de discussions amorcées par l'accord de Téhéran devait assurer la stabilité du marché pétrolier. En ce sens, le premier choc pétrolier de 1973 pourrait être analysé comme l'échec de la diplomatie d'entreprise, incapable de faire respecter les accords signés. Il s'agit pourtant d'une vision simplifiée des choses et d'autres éléments sont à prendre compte. Alors que les compagnies pétrolières étaient parvenues à mettre en place un front commun pour négocier avec les pays producteurs, le choc pétrolier attesta la division des pays consommateurs⁷⁴. Pourtant les Etats occidentaux avaient vu la crise venir. La hausse des prix du pétrole était déjà en route, avant le déclenchement du conflit israélo-arabe. Dès les neufs premiers mois de l'année 1973, les cours du brut, exprimés en dollars, avaient augmenté sur une base indexée sur le coût de la vie, conformément à l'accord de Téhéran, et par le mécanisme de revalorisation monétaire, à la suite de l'accord de Genève. Cette augmentation fut plus rapide que celle prévue par les économistes en raison de l'accroissement de la demande américaine⁷⁵. Cette situation créa une psychose de semi-pénurie. Pour parer à leurs craintes, plusieurs groupes nationaux acceptèrent d'acheter du pétrole aux pays producteurs du Golfe, qui disposèrent pour la première fois de quantités importantes de brut à écouler avec l'accord de New York, à des prix plus élevés que ceux du marché. Les Etats producteurs constatèrent la différence entre la valorisation des quantités qu'ils vendaient directement aux Indépendants et les prix de vente du pétrole de participation aux sociétés membres des consortiums gérant les gisements. Sans surprise, ils exigèrent une revalorisation des quantités rachetées au titre de la participation au niveau des Indépendants et une augmentation de leur part de brut.

On parle généralement du choc pétrolier comme d'un évènement unique, mais il fut le fruit de deux actions distinctes initiées par l'OPEP, pour la première, puis par l'OPAEP pour la seconde. L'OPEP ouvrit des négociations à Vienne le 8 octobre 1973⁷⁶. Jusqu'au 16 octobre, le conflit israélo-arabe n'y fut pas mentionné. L'un des objectifs des pays producteurs était, durant cette première phase, de s'assurer à terme des débouchés dans les pays consommateurs. Toutefois, après des déclarations de Zaki Yamani, l'Arabie saoudite et l'Iran mirent l'accent sur un autre objectif, l'industrialisation, auquel ils donnèrent une priorité sans remettre en cause le premier. Profitant de l'inversion du rapport de forces, l'Arabie saoudite voulut intensifier son développement industriel et l'Iran espérait élaborer des produits pétroliers et pétrochimiques sur son territoire. A cette fin, ils exigèrent la cession d'une participation de 50% dans le raffinage et la distribution du pétrole⁷⁷. L'association, dans la

⁷⁴ G. John Ikenberry, *Reasons of State: Oil Politics and the Capacities of American Government*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1988, p. 1-20.

⁷⁵ AHT 1 SG 8, note de la CFP intitulée « Données générales sur les 9 premiers mois de 1973 » d'octobre 1973.

⁷⁶ Anthony Sampson, *op. cit.*, p. 378-380.

⁷⁷ AHT 1 SG 8, note de la CFP intitulée « Problèmes des cessions de participations aux Etats producteurs dans le raffinage/distribution » du 8 octobre 1973.

transformation du brut et le commerce des produits raffinés, semblait être une solution attirante dans un contexte difficile où les ressources pétrolières étaient de plus en plus contrôlées par les Etats producteurs. Mais une telle association avait ses limites et ses inconvénients. Comment convaincre les producteurs à investir leurs ressources financières en dehors de leurs pays ?

Afin de répondre à l'idée d'association, la CFP invita le gouvernement français à intervenir en intensifiant son assistance technique pour aider les pays producteurs à mettre en valeur leurs richesses naturelles autres que pétrolières (agriculture, irrigation) et à développer leurs industries. Cette proposition s'appuyait sur les bonnes relations politiques et sur les acquis de la présence française, qui avait su se renforcer en proposant une politique volontariste de coopération, principalement technique, dans les années 1960⁷⁸. Les *Majors* jouèrent également la carte française en nommant, pour les négociations d'octobre 1973, André Bénard, administrateur français de la Shell, aux côtés de George Piercy⁷⁹. La nomination d'un Français pour représenter les *Majors* anglo-saxonnes n'était pas due au hasard. Elles comptaient sur l'*a priori* favorable des pays arabes envers la France. Néanmoins, cette désignation ne permit pas à la France de jouer un rôle important dans les discussions. André Bénard et George Piercy, prisonniers des instructions des *Majors*, avaient peu de marges de manœuvre pour négocier. Le 12 octobre, ils obtinrent l'ajournement des négociations pour que les *Majors* puissent examiner les demandes de l'OPEP. Cet ajournement se révéla fatal et amorça la deuxième phase qui aboutit au choc pétrolier. La guerre israélo-arabe se poursuivit et Israël, menaçant d'utiliser la bombe atomique, obtint d'importantes livraisons d'armements des Etats-Unis, qui organisèrent un pont aérien, le 14 octobre. L'arrivée du matériel américain coïncida avec le renversement de la situation et l'échec de l'offensive égyptienne. Face à cette situation, l'OPAEP se réunit au Koweït pour envisager l'utilisation de l'arme pétrolière dans le conflit⁸⁰. Le 16 octobre 1973, les pays du Golfe augmentèrent unilatéralement les prix de 70%. Le 19 octobre, ils étaient rejoints par la Libye, le 20 par le Nigeria et par l'Algérie en novembre⁸¹. Cet événement marqua une rupture puisque les pays producteurs décrétèrent pour la première fois une augmentation des prix sans négocier avec les compagnies pétrolières, comme ce fut le cas à Téhéran. Pourtant la nouvelle de cette rupture historique, qui transforma l'économie mondiale, ne fit pas les gros titres de la presse. Elle était noyée parmi les informations liées au conflit israélo-arabe et reléguée dans les pages économiques. Même le *Financial Times* ne lui accorda que sa treizième page⁸².

Cette première action, visant les prix, fut suivie d'une seconde, le 17 octobre. Il ne s'agissait pas d'augmenter à nouveau les prix, mais de réduire tous les mois de 5% les exportations de brut, par rapport à la moyenne des neuf premiers mois de l'année, « jusqu'à ce qu'Israël se soit retiré des territoires occupés depuis 1967 »⁸³. La conjugaison de ces deux mesures restrictives, hausse des prix et limitation de l'offre, explique l'ampleur sans précédent de la crise qui déboucha sur le premier choc pétrolier. Pourtant, la coïncidence de ces deux facteurs était « purement accidentelle »⁸⁴. Si la limitation de la production avait été adoptée comme stratégie à suivre en cas de conflit israélo-arabe, l'augmentation des prix

⁷⁸ Voir chapitre 5.

⁷⁹ Philippe Tristani, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-Sorbonne, octobre 2015, p. 565-566.

⁸⁰ Giuliano Garavini, *op. cit.*, p. 217-219.

⁸¹ AHT SC 89/15, note non datée de la CFP intitulée « Une date historique : le 16 octobre 1973 ».

⁸² Anthony Sampson, *op. cit.*, p. 381.

⁸³ AHT SC 89/15, note non datée de la CFP intitulée « Une date historique : le 16 octobre 1973 ».

⁸⁴ Anthony Sampson, *op. cit.*, p. 383.

s'expliquait par des raisons structurelles. Cette situation mit l'OPEP dans une position de force inédite. Certains pays arabes voulurent en profiter pour relancer la stratégie de l'embargo, qui avait été supplantée par celle de la limitation de la production. Cette question fut abordée à la réunion de l'OPAEP du 17 octobre. A l'origine, le communiqué commun mentionnait expressément un embargo des exportations de pétrole sur les Etats-Unis, mais ce passage fut supprimé à la demande de l'Arabie saoudite, qui n'avait pas encore pris de décision à ce sujet. Pour être effectif, l'embargo devait être soutenu par l'Arabie saoudite. Le refus du président Nixon d'abandonner les livraisons d'armes à Israël, malgré les demandes pressantes du roi Fayçal, poussa Riyad à changer d'attitude et à accepter l'embargo⁸⁵. Cette décision, d'un allié jusqu'alors fidèle à Washington et qui était dans le camp des modérés, atteste de la rancœur des Arabes qui estimaient que les livraisons d'armes américaines à Israël les privaient d'une victoire éclatante.

Malgré la signature d'un cessez-le-feu, le 23 octobre, l'embargo fut maintenu pour obtenir le retrait des forces israéliennes. Le 4 novembre, les pays du Golfe décidèrent de porter la réduction de leur production à 25% et classèrent les pays consommateurs en trois catégories, créant un embargo sélectif. Les pays étaient divisés entre pays amis, neutres et ennemis⁸⁶. Les pays ennemis (Israël, les Etats-Unis et les Pays-Bas) étaient victimes d'un embargo total. Les pays neutres étaient touchés par les réductions de la production et devaient satisfaire leurs besoins avec les tonnages disponibles. Les pays musulmans et les pays africains qui avaient rompu leurs relations diplomatiques avec Israël ne furent théoriquement pas touchés par la réduction de la production pétrolière et étaient considérés comme des pays amis⁸⁷. Plusieurs pays n'avaient pas attendu la définition de ces critères pour agir. Ainsi, le gouvernement du Qatar suspendit, dès le 21 octobre, toute livraison de pétrole à destination des Etats-Unis suivant ainsi la décision similaire prise par le gouvernement saoudien. Certains ministres, parmi les plus modérés, ne craignaient plus de dire que le roi Fayçal avait été trompé par les Américains et que la communauté arabe, ayant retrouvé sa cohésion, pourrait aller jusqu'à la rupture avec le gouvernement des Etats-Unis⁸⁸.

La France se trouvait dans une position ambiguë, elle était touchée par l'augmentation des prix, mais était classée parmi les pays « amis ». Dès le 22 octobre 1973, le cheikh Mohamed Ibrahim Mesaoud, vice-ministre saoudien des Affaires étrangères, le confirma à l'ambassadeur de France. Il lui assura que Paris n'avait pas à craindre d'être gêné dans ses approvisionnements en provenance d'Arabie saoudite, sous réserve que le pétrole saoudien ne soit pas réexporté aux Etats-Unis sous forme de produits raffinés. Il avait déjà ordonné aux sociétés américaines d'assurer intégralement les livraisons destinées à la France et proposa aux Français d'acheter davantage de pétrole saoudien par des achats directs dit de participation auprès de Petromin⁸⁹, la société pétrolière nationale. Signe de la bonne entente franco-saoudienne, cette proposition n'était pas la seule proposée et les Saoudiens montrèrent, à plusieurs reprises, leur détermination à ne pas pénaliser la France. Par exemple, le 31 octobre, Mohamed Ibrahim Mesaoud contacta l'ambassadeur de France pour s'assurer que les sociétés américaines aient bien livré le pétrole promis aux groupes français. Il lui enjoignit

⁸⁵ AHT 1 SG 8, télégramme n°1054/1056 de l'ambassade de France au Koweït intitulé « Application de la décision de l'OPAEP » du 21 octobre 1973.

⁸⁶ Giuliano Garavini, *op. cit.*, p. 219.

⁸⁷ AHT 1SG 8, note de la DAEF du MAE du 10 décembre 1973.

⁸⁸ *Ibid.*, télégramme n°54/55 de l'ambassade de France à Doha du 23 octobre 1973.

⁸⁹ *Ibid.*, télégramme n°779/80 de l'ambassade de France à Djedda intitulé « Approvisionnement de la France en pétrole de l'Arabie saoudite » du 22 octobre 1973.

d'avertir les autorités saoudiennes à la moindre difficulté⁹⁰. L'ARAMCO confirma les instructions saoudiennes. Zaki Yamani avait bien ordonné au consortium américain de charger les tankers à destination de la France sans diminuer les chargements de 25%, conformément à la volonté affirmée de ne pas affecter les « pays amis »⁹¹. Cette mesure était contrôlée de façon stricte au stade du chargement des navires par des représentants du gouvernement saoudien.

On serait tenté de considérer cette place favorable comme le fruit de la seule politique gaullienne, mais la France partageait cette position privilégiée avec la Grande-Bretagne et l'Espagne. Il ne s'agissait donc pas d'une exception. Néanmoins, elle se trouvait dans une situation plus avantageuse que la RFA et put maintenir ses enlèvements de brut dans le Golfe, alors qu'une partie de ceux-ci, une fois raffinée, était réexportée vers la RFA qui subissait la baisse de 25% des livraisons. La situation au Qatar était également favorable. La radio avait, dès le premier jour de l'embargo, annoncé que la décision de l'OPAEP ne serait pas appliquée à la France et qu'elle pourrait bénéficier, si elle le souhaitait, de livraisons supplémentaires, alors que le pays avait annoncé une baisse de sa production de 25%⁹². Le Qatar pouvait fournir ce surplus en raison de l'embargo touchant les Etats-Unis et les Pays Bas, qui libérait 31,5% de sa production. Ainsi, malgré la crise, les enlèvements de la CFP connurent-ils une progression de 15% au Qatar en 1973. Suhaim bin Hamad Al Thani, ministre qatari des Affaires étrangères, justifia ce traitement privilégié comme une reconnaissance du Qatar à l'égard de la France pour son influence au sein de l'Europe en faveur « d'une meilleure compréhension des problèmes arabes »⁹³. Ces propos, qu'on retrouve dans la plupart des pays arabes, incitèrent les autorités françaises à favoriser le bilatéralisme pour bénéficier au niveau économique de ses bonnes relations politiques avec les pays du Golfe.

Toutefois, la situation n'était pas aussi favorable dans l'ensemble de la région, notamment à Abu-Dhabi. Il existait une contradiction dans les termes mêmes des résolutions de l'OPAEP entre la décision de réduction de 25% de la production et la volonté affirmée de ne pas affecter les « pays amis ». A Abu-Dhabi, la réduction de la production imposée aux compagnies concessionnaires, ADPC et ADMA, diminuait le bénéfice de celles-ci et lésait sensiblement les intérêts de la CFP qui participait au capital de ces sociétés. Il était impossible pour la CFP de demander aux autorités d'Abu-Dhabi de moduler la réduction de la production en fonction de la nationalité des compagnies membres des consortiums producteurs, ce qui aurait créé un contentieux inextricable entre les associés de ces consortiums. La réduction de 25% de la production abouhabienne annulait les effets positifs de l'embargo sélectif sur le niveau des disponibilités en pétrole brut. Pour contrebalancer cette perte, la CFP demanda aux autorités locales qu'elles complètent, comme en Arabie saoudite, leurs livraisons de manière à ce que les enlèvements de la CFP ne soient pas diminués⁹⁴. La situation ne plaçait donc pas la France à l'abri du risque de pénurie. Elle risquait de ne pouvoir pas acheter le pétrole dont elle avait besoin, alors que l'hiver arrivait et devait s'accompagner d'un pic de consommation saisonnier.

⁹⁰ *Ibid.*, télégramme n°806 de l'ambassade de France à Djedda intitulé « Approvisionnement de la France en pétrole de l'Arabie saoudite » du 31 octobre 1973.

⁹¹ *Ibid.*, télégramme n°811/12 de l'ambassade de France à Djedda intitulé « Approvisionnement de la France en pétrole de l'Arabie saoudite » du 1^{er} novembre 1973.

⁹² *Ibid.*, télégramme de l'ambassade de France à Doha du 8 novembre 1973.

⁹³ *Ibid.*, télégramme de Pierre Vermel, chargé d'affaires à Qatar, au ministre des Affaires étrangères du 23 novembre 1973.

⁹⁴ *Ibid.*, télégramme de la DAEF intitulé « Réduction de la production pétrolière » du 9 novembre 1973.

Ce problème semblait confirmer, pour l'Etat français, le choix du bilatéralisme face à la crise car il trouvait son origine dans l'association de la CFP avec les *Majors* anglo-saxonnes. Toutefois, il s'agit d'une analyse simpliste qui oublie que la CFP ne disposait pas à l'époque des moyens pour agir seule et qu'elle profita du système multilatéral que représentaient les consortiums pétroliers pour renforcer ses intérêts durant les Trente Glorieuses. Mais c'était justement ce système qui était dénoncé depuis l'accord de Téhéran et qui semblait, dorénavant, gêner la présence française. Pour l'Etat, le contrat décennal avec l'Irak⁹⁵ avait montré que la CFP pouvait prendre son autonomie des *Majors* et travailler avec les pays producteurs dans le cadre des relations d'Etat à Etat. Le gouvernement français profita ainsi des ouvertures saoudiennes pour affirmer au plus haut niveau son rôle dans les relations économiques avec le Golfe. En novembre 1973, le cabinet du Premier ministre négocia, pour le compte d'Elf-ERAP, un contrat d'Etat à Etat à long terme d'approvisionnement pétrolier comparable à celui passé avec l'Irak, portant sur la fourniture de 12 MT de pétrole par an⁹⁶. Après le contrat décennal avec l'Irak, ces discussions attestèrent de la volonté affichée de l'Etat français de s'affirmer sur le marché pétrolier en négociant directement avec les autorités saoudiennes un contrat d'approvisionnement à long terme. Ce choix était renforcé par l'échec des solutions européennes. Plusieurs journalistes évoquèrent l'hypothèse de développer les gisements de mer du Nord pour sortir de la dépendance de l'OPEP. Trygve Bratteli, Premier ministre norvégien, coupa court à ces espoirs. Les autorités norvégiennes n'avaient nullement l'intention d'accélérer le rythme de mise en exploitation de cette source d'énergie et de revenus au delà de ce qui était nécessaire aux besoins de l'économie nationale et à la satisfaction des droits déjà acquis par les compagnies étrangères⁹⁷. Ce faisant, il répondait aux vœux de la majorité de l'opinion publique norvégienne, soucieuse de ménager avant tout les intérêts nationaux et d'éviter que l'aventure pétrolière norvégienne ne soit que passagère.

La situation n'était pas meilleure au niveau multilatéral. Les 25 et 26 novembre, le comité du pétrole de l'OCDE passa en revue la situation des approvisionnements pétroliers après les mesures d'embargo et de réduction de la production prises par l'OPAEP. En dépit de la gravité de la crise, aucune délégation ne demanda la mise en application du plan de répartition des produits pétroliers dans la zone européenne de l'OCDE. Plutôt que de convoquer officiellement le comité consultatif des compagnies pétrolières comme le demandait la délégation néerlandaise, l'OCDE avait seulement chargé son président de s'assurer que cet organisme pouvait être réuni sans délai et de recueillir, auprès des compagnies pétrolières, des renseignements sur la situation des approvisionnements⁹⁸. Il peut sembler surprenant que le comité du pétrole de l'OCDE n'ait pris aucune décision concernant les dispositions à réaliser pour faire face à cette situation. Certains journaux s'en étonnèrent. Ce souci s'explique par la volonté de la plupart des délégations, en particulier celle de la RFA⁹⁹, de ne prendre aucune décision pouvant apparaître aux pays arabes comme une tentative de contrecarrer les mesures qu'ils avaient mises en œuvre et donc de ne pas risquer de provoquer l'extension à d'autres pays de l'embargo limité aux Etats-Unis et aux Pays-Bas. Les Etats européens comptaient jouer la carte des relations bilatérales pour préserver leurs intérêts au lieu de former un bloc uni.

⁹⁵ Voir chapitre 6.

⁹⁶ AHT 1SG 4, mémorandum sur les négociations en Arabie saoudite du 29 octobre 1973.

⁹⁷ AHT 1SG 8, télégramme de l'ambassade de France en Norvège intitulé « De la crise pétrolière et des moyens d'y parer » du 21 décembre 1973.

⁹⁸ *Ibid.*, télégramme n°642 de la DAEF intitulé « Réunion du comité du pétrole de l'OCDE » du 26 octobre 1973.

⁹⁹ *Ibid.*, télégramme n°645 de la DAEF intitulé « Réunion du comité du pétrole de l'OCDE » du 27 octobre 1973.

Enfin, les pays du Golfe jouèrent sur les divisions occidentales. A la suite du sommet d'Alger, du 26 au 28 novembre 1973, ils proposèrent une offre arabe de coopération aux Européens, qui marqua l'ouverture d'un dialogue euro-arabe, pour isoler les Américains¹⁰⁰. Cette offre fut discutée par les ministres des Affaires étrangères des Neuf lors du sommet européen de Copenhague en décembre. Ce projet alarma Henry Kissinger qui convoqua les Européens et les Japonais à Washington. Les Européens se mirent difficilement d'accord sur une position en vue de cette réunion, la pression diplomatique américaine contre cette attitude commune ayant été très forte. A la conférence de Washington de février 1974, Henry Kissinger défendit la création d'une Agence Internationale de l'Energie entre pays industriels, reprenant une proposition américaine à l'OCDE de mai 1972. A la différence de ses partenaires européens, la France se distingua de la position américaine en affirmant que les intérêts des Etats-Unis, grands producteurs d'énergie, étaient trop différents des intérêts de ceux des autres pays industriels. Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères, critiqua le principe de l'agence voulue par Kissinger et dénonça une politique de confrontation entre consommateurs et producteurs¹⁰¹. Paris se trouva ainsi isolée de ses partenaires européens qui décidèrent de se joindre aux Etats-Unis.

La France n'abandonna pas l'idée d'un dialogue exploratoire euro-arabe et joua un rôle déterminant dans sa mise en place. La France ne participa donc pas aux rencontres entre pays consommateurs, car elle craignait d'indisposer les pays producteurs. En revanche, elle prit l'initiative d'organiser des rencontres groupant pays consommateurs et pays producteurs¹⁰². La diplomatie française s'était fixée l'objectif ambitieux de parvenir à faire s'établir un dialogue entre les pays producteurs de pétrole et les pays consommateurs, d'où son refus de participer à l'Agence Internationale de l'Energie. Grâce à ses efforts, le dialogue euro-arabe démarra réellement en mai 1976, lors de la réunion de la Commission générale à Luxembourg, et connut une période d'activité intense entre 1977 et 1979 avant de se voir freiné, puis interrompu, par la décision du sommet de Bagdad, du 3 mars 1979, d'exclure l'Egypte de la Ligue arabe, à la suite de la signature du traité égypto-israélien¹⁰³. Ce volontarisme français servit le néo-bilatéralisme, Paris se distinguant par des solutions originales, jugées plus favorables aux Arabes, et indépendantes de Washington. En juillet 1975, lors d'une visite en France, l'émir Zayed des EAU soutint officiellement la politique suivie par la France pour le règlement du problème mondial de l'énergie et félicita, dans sa conférence presse, Valéry Giscard d'Estaing pour ses efforts dans la poursuite du dialogue euro-arabe¹⁰⁴. Ahmed Soueidi, ministre des Affaires étrangères des EAU, dénonça l'opposition de Washington au projet de dialogue euro-arabe, qui était jugée responsable de l'hésitation de certains pays européens à aller au delà des positions américaines dans leur attitude vis-à-vis des pays arabes¹⁰⁵. Ainsi Paris s'affirmait, devant Londres, comme le principal représentant de la cause arabe en Europe. Saddam Hussein salua également le rôle joué par la France dans le dialogue euro-arabe qu'il voyait comme un nouveau témoignage de

¹⁰⁰ Yasmina Aziki, *L'expertise multilatérale pour le développement de la région MENA. Pratiques de coopération, crises régionales et défis nationaux, 1964-1981*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2019, p. 121-152. Ignace Dalle, « Les relations entre la France et le monde arabe », *Confluences Méditerranée*, vol. 96, no. 1, 2016, p. 13-28.

¹⁰¹ Georges Fischer, « L'Agence internationale de l'énergie », *Annuaire français de droit international*, volume 20, 1974, p. 734-735.

¹⁰² AHT 1 SG 30, note sur la visite de MM. Brondel et Andretta de la CEE du 20 mars 1975.

¹⁰³ Ignace Dalle, *op. cit.*, p. 18-19.

¹⁰⁴ AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), EAU, 154, note intitulée « Visite officielle en France du Cheikh Zayed des Emirats Arabes Unis » du 8 juillet 1975.

¹⁰⁵ *Ibid.*, télégramme n°58ANL de Paul Martin, ambassadeur des France aux EAU, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Entretien avec M. Soueidi » du 19 février 1975.

sa « volonté de contribuer au rétablissement de la paix dans la région »¹⁰⁶. Il fit un vif éloge de la politique d'indépendance nationale inaugurée par le général de Gaulle et invita les pays arabes à confirmer cette action en établissant avec la France des rapports privilégiés.

L'initiative française était perçue comme un manque de solidarité entre Occidentaux et ouvertement dénoncée par Michael Getler dans le *Washington Post*. Selon lui, « le rôle des alliés ouest-européens de l'Amérique au cours de la présente crise a été une cause de souci considérable ». Le journaliste rapporte que, selon un responsable du Pentagone, « il n'y a pas un pays en Europe de l'Ouest qui, mis au pied du mur, empêcherait qu'Israël ne soit jeté à la mer, et ceci comprend certains pays qui ont aidé à l'établissement d'Israël il y a vingt ans ». Michael Getler expliquait cette attitude par la question des approvisionnements en pétrole, l'Europe dépendant beaucoup plus du pétrole du Moyen-Orient que les Etats-Unis. Mais le journaliste évoqua d'autres facteurs qui influencèrent les décisions européennes, en particulier le commerce des armes. Il cibra spécifiquement la France :

« Les Français qui vendent des avions *Mirages* partout où ils peuvent ont apparemment été incapables ou n'ont pas voulu arrêter le transfert de ces avions de Libye en Egypte au cours des combats actuels. En dépit des démentis français, des officiels américains disent ici qu'il n'y a pas de doute sur la réalité de tels transferts »¹⁰⁷.

Cette critique n'était pas sans fondement. Le premier choc pétrolier augmenta considérablement la rente pétrolière des pays producteurs, offrant de nouveaux débouchés aux produits français. Cette rente explique l'intérêt qu'avaient pris les pays du Golfe dans la diplomatie française avec le néo-bilatéralisme. Un élément moteur de cette stratégie commerciale offensive reposait sur la vente d'armes dans une région où l'émulation entre les différents pays ne favorisait pas la modération. Entre 1972 et 1974, la France s'imposa comme le troisième fournisseur d'armes de la région¹⁰⁸, derrière les Etats-Unis et l'URSS. La valeur des exportations françaises d'armement fut multipliée par trois, passant d'un à plus de trois milliards de dollars.

Tableau : Valeur des exportations d'armements dans le golfe Arabo-Persique

Pays exportateur	Montant des exportations d'armements en milliards de dollars en 1973
Etats-Unis	8,1
URSS	5,5
France	3,3
Grande Bretagne	1,5
Italie	0,24
RFA	0,11

Source : SC 89/5, note de la CFP non datée intitulée « Les exportations françaises d'armement ».

¹⁰⁶ *Ibid.*, Irak, 181, télégramme n°1171/1184 de l'ambassade de France en Irak intitulé « Audience avec Saddam Hussein » du 16 novembre 1975.

¹⁰⁷ AHT 1SG 8, télégramme n°6809/16 de l'ambassade de France à Washington intitulé « Conséquences du conflit du Moyen-Orient selon le *Washington Post* » du 25 octobre 1973.

¹⁰⁸ AHT SC 89/5, note de la CFP non datée intitulée « Les exportations françaises d'armement ».

L'essentiel de cette progression était dû aux ventes d'avions, la guerre des Six Jours ayant démontré la qualité des appareils français, comme le *Mirage F1*. La presse arabe, ne préférant pas aborder l'incapacité des états-majors arabes à agir de façon concertée, préféra expliquer la victoire israélienne par la supériorité des armes françaises, dont disposait Israël, et en fit ainsi la publicité.

Le premier choc pétrolier permit d'intensifier la dynamique amorcée depuis 1967 par les industries françaises de l'armement. La France continua d'utiliser indirectement des conseillers militaires pakistanais pour effectuer sa percée dans le Golfe, ces derniers jouant le rôle de conseillers techniques ou d'agents commerciaux pour les industries françaises¹⁰⁹. Cette action fut une des constantes de la politique française, malgré les alternances politiques. Les ventes d'armements contribuèrent fortement à réduire le déficit de la balance commerciale française. En 1984, la France fournissait environ 80% des armements lourds (blindés, canons, hélicoptères, *Mirages III* et *V*) aux forces armées fédérales des EAU¹¹⁰. Néanmoins, ces succès demeuraient toujours fragiles, étant donné la très vive concurrence du secteur. Pour maintenir sa présence, Paris sut efficacement renforcer sa coopération avec la plupart des pays du Golfe dans le cadre du néo-bilatéralisme.

Le golfe Arabo-Persique : une région « prioritaire » pour le néo-bilatéralisme développé par le Quai d'Orsay

En rejetant l'Agence internationale de l'énergie (AIE) proposée par Henry Kissinger, le gouvernement français paria sur le bilatéralisme pour profiter de ses relations amicales avec les pays du Golfe initiées par la politique gaullienne. Si le dialogue euro-arabe n'aboutit pas à des projets concrets majeurs, il permit à la France de s'imposer comme un acteur politique de premier plan dans le Golfe. Ce nouveau rôle politique devait conforter l'action commerciale engagée au début des années 1970. La région fut ainsi qualifiée de « cible prioritaire » par la direction des Affaires économiques extérieures (DREE), qui y renforça les postes d'Expansion économique.

L'intensification de la politique de coopération pour stimuler les exportations françaises

La politique de coopération fut l'un des piliers de la présence française dans le Golfe depuis les années 1960. Malgré des succès importants, elle était restreinte par ses moyens financiers, d'où l'importance de la coopération portée par les entreprises pour épauler les services de l'Etat. Avec le premier choc pétrolier, les pays du Golfe devinrent des pays prioritaires pour les autorités françaises et les moyens qui leur étaient alloués s'accrurent sensiblement, permettant une expansion sans précédent de la coopération. Elle se concrétisa par la signature de nombreux accords de coopération, qui fournirent au gouvernement français un cadre pour la mise en œuvre de sa politique néo-bilatérale¹¹¹. Trois facteurs essentiels justifiaient la nécessité d'accorder aux pays du Golfe un caractère prioritaire pour les exportations françaises : la solvabilité de ces Etats, la dépendance de la France pour son approvisionnement en hydrocarbures qui favorisait son déficit commercial sur ces marchés et les bonnes relations politiques qu'elle entretenait avec eux. En matière de bâtiment et de

¹⁰⁹ AHT 90.4/23, « Les vendeurs d'armes s'affrontent dans le golfe Persique », *Le Monde*, 12 janvier 1974.

¹¹⁰ AMAE-La Courneuve, DANMO (1983-1989), EAU, 5, note intitulée « L'Etat des Emirats Arabes Unis : politique extérieure et relations avec la France » de février 1984.

¹¹¹ Laurence Badel, *op. cit.*, p. 351.

travaux publics, le Moyen-Orient était devenu, au cours des années 1970, l'une des zones les plus importantes du monde pour les exportations françaises. C'est ainsi que la part des marchés traités par les entreprises françaises au Moyen-Orient passa de 10% des exportations en 1973 à plus de 20% en 1976¹¹².

Dans les pays du Golfe, ces accords étaient systématiquement matérialisés par la création de commissions mixtes, servant de supports juridiques à la coopération bilatérale sans que des accords préalables ne soient venus l'instituer. Paris en créa avec l'Arabie saoudite, Bahreïn, les EAU, le Koweït, l'Oman, le Qatar, l'Irak et l'Iran¹¹³. Dans ces commissions mixtes, les ministres jouèrent un rôle important, témoignant du renforcement de la mainmise de l'Etat dans les relations avec les pays du Golfe. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat, puis ministre au Commerce extérieur de 1974 à 1976, joua un rôle décisif dans ce processus. Au Qatar, pour intensifier la coopération entre les deux Etats, il signa un accord de coopération économique et financier le 16 décembre 1974. Cet accord devait principalement accompagner l'application d'un projet industriel commun soutenu par les deux Etats. Les sociétés françaises Gazocéan et CDF-Chimie avaient créé une société franco-qatarie pour la construction et la gestion de deux complexes pétrochimiques. Le premier site fut bâti à Umm Saïd et fabriqua 300.000 tonnes d'éthylène par an et 140.000 tonnes de polyéthylène. Le second site, nommé Copenor, était installé à Dunkerque. Parallèlement, Suhaim bin Hamad Al Thani, ministre qatari des Affaires étrangères et frère de l'émir, signa avec Gazocéan un protocole pour la formation d'une société commune de transport maritime de gaz et de produits chimiques liquéfiés¹¹⁴. Malgré une participation active des autorités qataries, Norbert Ségard était à l'origine de ces projets. Il poussa Gazocéan et CDF-Chimie à prendre contact avec le Qatar et négocia le protocole d'accord entre les entreprises françaises et la *Qatar General Petroleum Company* (QGPC), qui fut conclu le 3 avril 1975¹¹⁵. Nommé à ce poste par Valéry Giscard d'Estaing pour jouer le rôle de « super-VRP », il se présentait lui-même comme « un commis voyageur au service de l'exportation »¹¹⁶. Avec le projet Copenor, il voulait proposer un modèle de coopération équilibré avec les pays du Golfe. Cette volonté s'observe par la mise en place d'un système de participations croisées par lequel la QGPC, Gazocéan et CDF-Chimie étaient associés dans la réalisation de deux complexes pétrochimiques. Ainsi, l'entreprise française finança 16% du site d'Umm Saïd, tandis que la QGPC prit une participation de 40% dans Copenor.

Le caractère politique du projet fut renforcé par la visite officielle en France, en octobre 1975, de Khalifa ben Hamad al Thani, émir de Qatar. Elle ouvrit les portes à une plus vaste coopération. Portées aux plus niveaux des deux Etats, les relations franco-qataries connurent un progrès rapide dans plusieurs domaines, notamment avec la signature, le 22 octobre 1977, d'un accord de coopération culturelle et technique. Ainsi, les projets Copenor et Umm Saïd devinrent les vitrines de la coopération franco-qatarie, d'où le déplacement d'Abdul Aziz ben Khalifa, ministre des Finances et du Pétrole de Qatar, et d'André Giraud,

¹¹² AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), 44, note n°7 ANL/AEB du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie intitulée « Détermination des pays prioritaires au Moyen-Orient et de programmes d'action vers ces pays » du 9 mai 1979.

¹¹³ AMAE-La Courneuve, DANMO (1983-1989), Irak, 5, note de la direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient intitulée « Réflexions sur les commissions mixtes » du 30 juin 1983.

¹¹⁴ AHT 1 SG 5, télégramme n°64 de Bernard Lopinot, ambassadeur de France au Qatar, au ministre des Affaires étrangères du 27 juin 1974.

¹¹⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Qatar, 21, discours de cheikh Abdul Aziz ben Khalifa, ministre des Finances et du Pétrole de Qatar, du 14 mai 1979.

¹¹⁶ Laurence Badel, *op. cit.*, p. 361.

ministre français de l'Industrie, à l'inauguration du site de Dunkerque en mai 1979¹¹⁷. Plus généralement, cette action servit de modèle aux relations avec les pays arabes. La Chambre de commerce franco-arabe, créée en 1970 en partenariat avec les chambres des pays membres de la Ligue arabe et des entreprises françaises pour faciliter les exportations vers les Etats arabes, s'en servit comme référence pour développer la coopération avec les pays du Golfe, afin de proposer des investissements mutuellement bénéfiques pour placer les revenus excédentaires tirés de la rente pétrolière. A l'occasion de l'inauguration de Copenor, elle prit contact avec la Chambre de commerce et d'industrie de Dunkerque pour créer un comité régional dans le Nord-Pas-de-Calais, où il y avait une forte implantation arabe dans le cadre de Copenor, et étendre la coopération franco-arabe à d'autres secteurs¹¹⁸. Les investissements qataris à Dunkerque intéressèrent également l'Arabie saoudite. Depuis 1974, les autorités saoudiennes demandèrent à un accès plus large au marché de capitaux des pays occidentaux. Les Saoudiens distinguaient le marché américain, très ouvert, et les places européennes, beaucoup plus fermées et réglementées. Ils reprochèrent plus particulièrement à la France son manque de diversification des instruments de placement et réclamèrent, à l'image de la pratique américaine, la rémunération des dépôts à vue et la mise en place de certificats de dépôts¹¹⁹. Sur ces deux questions, ouverture du marché et diversification des instruments de placement, le gouvernement français opta pour des conversations bilatérales avec Riyad en proposant des opérations conjointes d'investissements industriels sur le modèle de Copenor.

Pour la France, l'opération Copenor illustre sa volonté de nouer avec les pays du Golfe une coopération multiforme puisque le projet avait des dimensions techniques, culturelles, économiques, sociales et politiques. Cet ensemble industriel représentait un investissement global d'environ 1450 MF. A ce chiffre s'ajoutaient les investissements nécessaires à la construction du complexe d'Umm Saïd pour près de 2000 MF¹²⁰. En liant les intérêts français et qataris sur des projets communs, Paris profitait d'approvisionnements privilégiés. En vue d'améliorer les résultats financiers du complexe pétrochimique de Dunkerque et pour répondre aux demandes du gouvernement français, Abdul Aziz ben Khalifa imposa à la QGPC de donner la priorité aux besoins de Copenor en pétrole brut qatari. Cet ordre se concrétisa le 6 mai 1980 avec la signature d'un protocole de fourniture de 0,5 MT de brut par la QGPC à Copenor¹²¹. Sur le plan intérieur, à une époque où l'économie française était confrontée à la désindustrialisation, la mise en service dans la région Nord-Pas-de-Calais, particulièrement frappée par la crise, d'un tel investissement était présentée par le gouvernement de Raymond Barre comme une action de lutte contre le chômage¹²². De plus, la ligne de production de polyéthylène de Copenor renforçait les capacités industrielles françaises puisqu'elle pouvait fournir à elle seule 150.000 tonnes par an.

Pour Doha, la coopération pétrochimique franco-qatarie était intéressante par l'ampleur du transfert de technologies qu'elle permettait. En effet, CDF-Chimie transféra au Qatar son savoir-faire le plus moderne à l'occasion de la construction des nouvelles installations. La

¹¹⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Qatar, 32, télégramme n°203/ANL de Jean Bellivier, ambassadeur de France à Qatar, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite officielle en France du ministre des Finances et du Pétrole de l'Etat de Qatar » du 21 mai 1979.

¹¹⁸ AHT 1 DMO/ZONE2-1, réunion du bureau de la Chambre de commerce franco-arabe du 16 mai 1979.

¹¹⁹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 12, note n°29/CE de la DAEF intitulée « L'Arabie saoudite et les relations Nord-Sud » du 17 janvier 1977.

¹²⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Qatar, 32, télégramme n°203/ANL de Jean Bellivier, ambassadeur de France à Qatar, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Visite officielle en France du ministre des Finances et du Pétrole de l'Etat de Qatar » du 21 mai 1979.

¹²¹ *Ibid.*, note n°312 DE/AG de la DAEF intitulée « Qatar : hydrocarbures » du 13 novembre 1980.

¹²² *Ibid.*, 21, discours du ministre de l'Industrie à l'occasion de l'inauguration de Copenor du 14 mai 1979.

capacité de production et la technologie des ateliers de polyéthylène de Copenor et d'Umm Saïd étaient rigoureusement identiques. La seule différence entre les deux sites concerne la matière première. Le site qatari utilisait le gaz naturel de la QGPC, autrefois brûlé en pure perte, tandis que le complexe de Dunkerque était basé sur le pétrole et le gazole¹²³. Si les deux sites étaient traités de la même façon, l'opération ne se limita pas à la simple réalisation des installations. Elle s'étendit, sous la responsabilité de la QGPC et dans le cadre d'accords franco-qataris, à la sélection et à la formation des personnels. Plus de 500 Qataris furent ainsi formés aux techniques pétrochimiques françaises¹²⁴. Cette opération ne fut pas un cas isolé et atteste de l'ampleur de l'action française dans le cadre du néo-bilatéralisme. Par ce biais, la coopération technique française dans le Golfe s'étendit et servit de support à la signature de grands contrats soutenus par l'Etat français dans les années 1970.

Dans ces différents contrats, on constate à chaque fois l'importance des commissions mixtes intergouvernementales dans le processus de décision et d'application. En Iran, la commission mixte pour la coopération économique fut créée en février 1972, lors de la visite de Valéry Giscard d'Estaing à Téhéran. C'est dans ce cadre que les grands contrats franco-iraniens étaient discutés d'Etat à Etat. En effet, elle s'était donnée pour tâche d'établir une stratégie commune aux fins de coordonner le développement des économies iranienne et française¹²⁵. Son but était donc de renforcer les relations franco-iraniennes et de cerner les possibilités offertes à l'industrie française en Iran. Le champ d'application de la coopération bilatérale fut défini au niveau ministériel, par Hushang Ansary et Valéry Giscard d'Estaing, dès la première commission mixte franco-iranienne. Elle aboutit à la signature d'un protocole, le 8 février 1974, qui couvrait un vaste champ d'interventions (problèmes énergétiques, coopération industrielle et création d'un comité des investisseurs)¹²⁶. Il fut précisé et élargi par les commissions mixtes suivantes. La presse internationale souligna l'importance de ce protocole et la réussite de la commission mixte franco-iranienne. L'importance des projets négociés frappa les quotidiens anglais. Le *Sunday Telegraph* qualifia le protocole franco-iranien de « plus grand accord jamais conclu par un pays industriel avec un pays producteur depuis le début de la crise pétrolière »¹²⁷, mettant en regard le caractère limité de l'accord anglo-iranien. Mais le haut niveau technologique de cette nouvelle coopération retint encore plus l'attention des journaux. En ce sens, le protocole du 8 février 1974 peut être considéré comme le point de départ officiel d'une relance des affaires françaises et de l'entrée du Golfe dans la période des grands contrats.

Les contrats les plus médiatisés furent liés à l'achat de centrales nucléaires et la mise en place des structures de formation professionnelles nécessaires dans le cadre de la coopération franco-iranienne. Du 8 au 13 juin 1974, une mission, dirigée par EDF et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), explora les perspectives ouvertes en matière d'énergie nucléaire par le protocole du 8 février 1974. Un projet de coopération ambitieux fut élaboré à l'issue de cette mission. Le protocole de la première session de la commission mixte franco-iranienne envisageait seulement la fourniture par la France à l'Iran d'une capacité de production d'électricité nucléaire pouvant atteindre 5000 mégawatts. Le projet EDF-CEA alla beaucoup plus loin. Il prévoyait des engagements précis en matière de fourniture d'uranium

¹²³ *Ibid.*, télégramme n°337/ANL de Jean Bellivier, ambassadeur de France au Qatar, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Interview du ministre des Finances et du Pétrole » du 18 août 1979.

¹²⁴ *Ibid.*, discours du ministre de l'Industrie à l'occasion de l'inauguration de Copenor du 14 mai 1979.

¹²⁵ *Ibid.*, Iran, 245, note de la DAEF intitulée « Relations économiques franco-iraniennes » du 12 juin 1974.

¹²⁶ *Ibid.*, 248, bulletin d'information économique de l'ambassade France en Iran de juin 1974.

¹²⁷ *Ibid.*, 245, télégramme n°482/487 de l'ambassade de France à Londres intitulé « La presse britannique et l'accord franco-iranien » du 11 février 1974.

naturel et enrichi et d'accès direct de l'Iran à l'industrie de l'enrichissement. Assurer un accès direct à la technologie de l'enrichissement de l'uranium était une première pour un pays non européen. Paris avait écarté des demandes analogues formulées par la Libye et l'Arabie saoudite et refusé aux Brésiliens une participation à Eurodif, société spécialisée dans l'enrichissement de l'uranium¹²⁸. Néanmoins, l'Iran était un pays jugé prioritaire où la France avait exercé une profonde influence culturelle. Il était considéré comme le pays le plus stable et le plus occidental du Golfe. De plus, ayant ratifié le Traité de non-prolifération, le développement d'une politique de coopération industrielle dans le domaine de l'électronucléaire paraissait sans danger.

L'élection à la présidence de Valéry Giscard d'Estaing renforça ce sentiment. Il avait déjà contribué, comme ministre, à intensifier la coopération franco-iranienne, y compris dans le domaine nucléaire, par le protocole de février 1974 et lié une relation privilégiée avec le Chah. Jean-Pierre Dutet, son conseiller au ministère des Finances, qui encouragea ce rapprochement, le suivit à l'Élysée et fut nommé conseiller technique à la Présidence de la République¹²⁹. Il encouragea Valéry Giscard d'Estaing à intensifier les interventions techniques françaises en Iran et à faire du secteur nucléaire une vitrine de cette coopération¹³⁰. En donnant satisfaction aux Iraniens dans le domaine nucléaire, la France comptait améliorer l'ensemble de ses relations économiques, l'accord nucléaire déverrouillant plusieurs projets industriels en Iran. De plus, l'accord nucléaire était en lui-même un contrat profitable dans un domaine stratégique pour l'industrie française. Il était évalué par la Délégation de l'énergie entre 10 et 20 milliards de francs sur 15 ans¹³¹. Paris comptait sur ses exportations de centrales nucléaires pour rentabiliser son propre programme de développement, qui devait permettre de limiter la dépendance pétrolière française. L'Iran était le premier pays en développement à donner ses préférences à la technologie française. Si Paris tentait de réduire la portée de l'accord nucléaire à un aspect strictement commercial (fourniture de centrales) et de renvoyer à plus tard la question de la fourniture des combustibles, il était à craindre que le Chah ne se montre plus intéressé et se tourne vers d'autres fournisseurs. Pour l'Élysée, le choix était donc clair. Mieux valait signer l'accord nucléaire complet que faire tout échouer.

Le gouvernement français suivit donc le projet EDF-CEA. Il fut officiellement approuvé, le 27 juin 1974, lors de la visite en France du Chah, par la signature entre les deux gouvernements d'un accord de coopération scientifique, technique et industrielle pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dont les dispositions avaient un caractère secret. La France mettait à la disposition de l'Iran son potentiel technologique dans le domaine de l'énergie nucléaire par la fourniture de centrales atomiques, l'approvisionnement en uranium enrichi, la mise en place des dispositions de sûreté nucléaire, la formation de techniciens et le développement en commun de techniques et d'installations nucléaires¹³². Il fut complété par un accord cadre et des conventions particulières avec le CEA et EDF pour établir les modalités de la formation du personnel iranien. Le 18 novembre 1974, l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran (OEAI) et le CEA signèrent un protocole destiné à donner aux Iraniens la maîtrise de l'ensemble de la technologie atomique à partir de la recherche minière

¹²⁸ *Ibid.*, note pour le Cabinet du ministre intitulée « Coopération avec l'Iran dans le domaine nucléaire » du 17 juin 1974.

¹²⁹ Laurence Badel, *op. cit.*, p. 360.

¹³⁰ CARAN, 5 AG 3/1010, note de Jean-Pierre Dutet intitulée « Visite du shah d'Iran : principaux problèmes bilatéraux d'intérêt commun entre la France et l'Iran » du 21 juin 1974.

¹³¹ *Ibid.*, note de F. de Combret, conseiller technique à la Présidence de la République, intitulée « Projet d'accord franco-iranien dans le domaine de l'énergie » du 22 juin 1974.

¹³² AMAE-La Courneuve, DANMO (1973-1982), Iran, 265, accord de coopération scientifique, technique et industrielle pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire entre la France et l'Iran du 26 juin 1974.

ainsi que la formation du personnel nécessaire par la construction d'un centre de recherche nucléaire¹³³. Pour assurer à Téhéran une source fiable d'approvisionnement en uranium, l'OEAI fut associée à Eurodif par l'intermédiaire d'une participation au capital assurant à l'Iran 10 % de la production d'uranium enrichi. Cette décision créa de vifs débats au sein de l'administration française. Le CEA rejetait la participation iranienne à Eurodif, mais l'Elysée trancha en faveur de Téhéran. Pour Valéry Giscard d'Estaing, une participation iranienne à Eurodif ne présenterait pas d'inconvénient, la France, ayant repris la part suédoise, ne perdrait pas la maîtrise de l'opération¹³⁴. En contrepartie, le gouvernement iranien consentit au CEA un prêt d'un milliard de dollars pour le financement de la construction de l'usine Eurodif. Ainsi, la participation iranienne facilitait le financement de l'opération et le volume des prêts iraniens dépassa la proportion de la participation iranienne au capital. L'Elysée avait également obtenu une contrepartie pétrolière à ce projet intergouvernemental. Le protocole d'accord sur l'énergie prévoyait un accroissement des ressources en hydrocarbures dont disposaient déjà, en Iran, la CFP et Elf¹³⁵. Durant ces discussions, la France était donc parvenue à atteindre un double objectif : s'assurer une nouvelle source d'approvisionnement pétrolier à long terme et exporter ses biens d'équipement et son savoir technologique pour contrebalancer ses importations accrues de pétrole.

Le contrat nucléaire était en soi une réussite commerciale pour Paris, mais ses conséquences débordèrent du cadre iranien. Les dirigeants irakiens furent particulièrement intéressés par cette forme de coopération. Ils avaient déjà, à plusieurs reprises, évoqué avec leurs interlocuteurs français qu'échanges commerciaux et transferts de technologies étaient étroitement liés. La vision irakienne des transferts de technologies était exigeante. Le temps n'était plus à la livraison d'usines clés en main. Taha Jazrawi, ministre de l'Industrie, critiqua la formule de l'usine d'assemblage, qui n'était, selon lui, qu'une « variante de l'importation »¹³⁶. En effet, elle ne permettait pas à la main d'œuvre irakienne d'acquérir des compétences nouvelles et ne favorisait donc pas le développement du pays. Saddam Hussein voulait disposer rapidement d'une main d'œuvre locale compétente et de technologies avancées pour industrialiser le pays avec un minimum d'interventions extérieures dans une logique d'indépendance nationale, qui s'inspirait de la politique gaullienne. L'accord nucléaire franco-iranien répondait à cette demande puisqu'il comprenait la formation des ingénieurs, d'où l'espérance des Irakiens d'en signer un similaire. Dès juillet 1974 l'ambassade d'Irak à Paris indiqua au Quai d'Orsay l'intérêt qu'attachait son gouvernement au développement de la coopération scientifique et technique franco-irakienne, notamment en matière nucléaire. Saddam Hussein envoya, du 22 au 31 octobre 1974, une mission à Paris auprès du CEA pour s'enquérir des possibilités d'achat que pourrait présenter la France. Les Irakiens désiraient acquérir une centrale à uranium naturel, graphite-gaz. Bien que l'Irak disposât d'un petit centre d'études nucléaires situé près de Bagdad, comprenant 400 personnes et équipé, depuis 1964, d'un réacteur piscine de 2 mégawatts d'origine soviétique, son gouvernement n'avait jusqu'alors recherché aucune coopération avec le gouvernement français en matière nucléaire. Dans les années 1960, le Quai d'Orsay avait recensé moins d'une dizaine de boursiers irakiens au CEA et une visite au Centre de Saclay du Directeur du Centre

¹³³ *Ibid.*, 262, note de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques du 9 septembre 1976.

¹³⁴ CARAN, 5 AG 3/1010, note de F. de Combret, conseiller technique à la Présidence de la République, intitulée « Projet d'accord franco-iranien dans le domaine de l'énergie » du 22 juin 1974.

¹³⁵ *Ibid.*, compte rendu des entretiens élargis ayant eu lieu lors de la visite officielle du Chah d'Iran à Paris (24-26 juin 1974) du 2 juillet 1974.

¹³⁶ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 194, télégramme n°2/ANL de Jacques Morizet, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Déclarations de Taha Jazraoui, ministre de l'Industrie sur l'avenir du secteur industriel irakien » du 7 janvier 1976.

d'études nucléaires de Bagdad¹³⁷. Il semble évident que cet intérêt soudain de Bagdad soit lié à l'accord nucléaire franco-iranien. Paris avait donné à Téhéran des avantages que Moscou refusait jusqu'alors de fournir à Bagdad.

La demande irakienne posa plusieurs dilemmes au gouvernement français. D'un côté, il était ravi de voir un nouveau marché s'ouvrir à la technologie nucléaire française, mais, de l'autre, l'Irak était le premier pays sensible à faire une telle demande, d'où des hésitations. Contrairement à l'Iran, l'Irak était un pays jugé instable. Il avait connu quatre coups d'Etat depuis 1958. Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie, se montra prudent, mais ne ferma pas les portes aux négociations. Il soumit aux Irakiens un projet d'accord de coopération gouvernementale, assorti d'une esquisse de programme de réalisation. Néanmoins, l'entente ne put être alors réalisée, les Irakiens renouvelant leur demande de centrale graphite-gaz, ce que Paris ne pouvait accepter. En effet une telle vente aurait soulevé de graves difficultés politiques, car elle aurait permis aux Irakiens de produire, sans possibilité de contrôle efficace, du plutonium utilisable militairement. Bien entendu, pour préserver les relations franco-irakiennes, cet argument ne fut pas mentionné. Les autorités françaises se justifiaient en expliquant qu'elles avaient définitivement abandonné en 1969 la construction de ce type de centrales pour des raisons économiques et que sa reprise n'était pas à envisager¹³⁸. En contrepartie, Paris proposa une centrale de même puissance, à uranium légèrement enrichi, construite par Framatome. Chacun restant sur ses positions, les négociations n'avancèrent pas jusqu'en mai 1975.

Les espérances irakiennes de voir la France accepter de vendre une partie de sa technologie de pointe aboutirent à la suite du séjour à Paris de Saddam Hussein du 8 au 11 septembre 1975. Le 18 novembre 1975, Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie, se rendit à Bagdad pour signer un accord de coopération nucléaire prévoyant la création d'un centre de recherches à application civile avec la construction du réacteur Osirak¹³⁹. Parallèlement, un accord secret établissait un programme de coopération nucléaire en deux phases. La première phase prévoyait la formation de spécialistes irakiens et la garantie de fourniture de combustible pendant 15 ans. Ainsi, dès le mois de décembre, le CEA fut saisi par l'Irak d'une demande d'accueil de 24 stagiaires¹⁴⁰. La deuxième phase concernait la réalisation d'une centrale à neutrons rapides. Le programme de cette seconde phase devait être établi en prenant en considération l'expérience acquise par les techniciens irakiens au cours de la première phase. L'engagement conditionnel envisagé à la seconde phase de ce programme avait été pour les Irakiens la condition *sine qua non* de leur acceptation d'achat de la centrale¹⁴¹. L'Agence internationale de l'énergie atomique valida cet accord, qui marqua un nouveau succès commercial français. Entre l'Iran et l'Irak, le Golfe devint, dans les années 1970, un débouché important pour la technologie nucléaire française qui s'imposait sur le marché international.

¹³⁷ *Ibid.*, 201, note du service des Affaires scientifiques intitulée « Coopération franco-irakienne dans le domaine nucléaire » du 22 novembre 1974.

¹³⁸ *Ibid.*, télégramme n°2819 de la sous direction des Questions atomiques intitulé « Coopération nucléaire franco-irakienne » du 23 janvier 1980.

¹³⁹ *Ibid.*, 179, télégramme n°3296/3313 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Visite de M. Maarouf à Paris. Problèmes politiques et militaires » du 19 décembre 1978.

¹⁴⁰ *Ibid.*, 201, télégramme n°620/25 de la direction des Affaires scientifiques intitulé « Coopération nucléaire avec l'Irak » du 5 décembre 1975.

¹⁴¹ *Ibid.*, note de la sous direction des Affaires scientifiques intitulée « Coopération nucléaire franco-irakienne » du 10 décembre 1976.

Ces différents succès furent obtenus dans le cadre d'accords de coopération interétatique et des commissions mixtes. Ils furent largement médiatisés et symbolisèrent la diplomatie des grands contrats portée par l'Etat. Alors que, dans les années 1950-1960, les entreprises avaient bien souvent précédé l'action politique dans le Golfe, les PDG français suivaient dorénavant les délégations ministérielles ou présidentielles pour signer leurs contrats. La diplomatie d'entreprise avait cédé le pas à la diplomatie économique. Le système des commissions mixtes avait pérennisé et renforcé le rôle moteur de l'Etat. Avec cet outil, l'Etat disposait d'un moyen efficace pour coordonner, contrôler et stimuler l'action des ministères techniques. S'il n'y avait pas de commission, le ministère des Finances, par le biais des protocoles financiers, ferait sans contrepartie suffisante triompher ses points de vue, comme dans les années 1950-1960. La préparation des commissions donnait l'occasion de recenser auprès de divers départements ministériels les projets, les réalisations, l'état d'avancement des dossiers. Un état d'esprit commun se dégageait ainsi souvent à l'issue des rencontres entre les différents partenaires français. Etant souvent présidée par des ministres, cette formule attestait enfin de la politisation accrue de la présence française dans le Golfe. Elle permettait d'insérer une dimension politique dans l'action commerciale française.

« Notre ami Saddam » : la politisation de la présence française et ses limites à travers l'exemple irakien

De 1945 à 1967, la présence française se limitait quasi-exclusivement au domaine économique et avait ponctuellement connu des succès sur le plan culturel. Les enjeux politiques étaient peu abordés et laissés à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et à l'URSS. Paris concentra son action politique sur le Proche-Orient. La politique arabe du général de Gaulle changea la donne et marqua le retour de la France dans les luttes géopolitiques dans le Golfe. Dans les années 1970, le rapprochement entre l'Irak et la France était lié à ce contexte singulier et fut donc, dès l'origine, politisé. En effet, il n'était pas lié au poids d'une histoire et d'une culture communes, Bagdad regardant traditionnellement vers Londres plutôt que vers Paris, ni à des raisons économiques, l'Irak pouvant se procurer les produits et services nécessaires à son développement auprès d'autres grands pays industriels. Le rapprochement franco-irakien était le produit d'une convergence d'analyses, partant du jugement des dirigeants baathistes sur la politique gaullienne et de la volonté du gouvernement français de jouer le jeu du « grand dessein national » irakien¹⁴², c'est-à-dire du développement dans l'indépendance. La coopération franco-irakienne était abordée avec une perspective stratégique par les dirigeants irakiens, qui voulaient associer la France à leur développement et à la défense de leur indépendance¹⁴³. La France était vue comme un partenaire politique lui permettant d'échapper à un tête-à-tête, alors quasi-exclusif, avec l'URSS. Au moment de la signature de l'accord franco-irakien de juin 1972¹⁴⁴, l'URSS jouissait d'une place privilégiée en Irak et la France arrivait avec un temps de retard. Sur les plans économique et financier, Moscou avait déjà signé une série d'accords qui firent de l'URSS l'un des premiers partenaires commerciaux de l'Irak et son premier fournisseur de crédits. Sur le plan militaire, l'URSS était quasiment devenue l'unique pourvoyeuse d'armes de l'armée irakienne et elle lui prodiguait

¹⁴² *Ibid.*, 178, note n°13/ANL de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes. L'Irak et la France » du 13 juillet 1978.

¹⁴³ *Ibid.*, 176, note intitulée « Entretien du Président de l'Assemblée Nationale avec M. al Wayess, ambassadeur d'Irak en France » du 13 octobre 1978.

¹⁴⁴ Voir chapitre 6.

une importante assistance technique¹⁴⁵. Ainsi disposait-elle à Bagdad d'un certain nombre de leviers d'influence.

Les Occidentaux, et quelques pays riverains comme le Koweït, craignaient de voir l'Irak devenir la plaque tournante de l'ancrage soviétique dans le Golfe. Après l'élimination de l'aile prosoviétique du régime égyptien, en mai 1971, et la défaite des communistes soudanais, en juillet, l'URSS s'attacha à diversifier ses rapports avec les pays arabes¹⁴⁶. L'Irak, qui était le pays arabe le plus proche de ses frontières, constituait une voie de pénétration tout indiquée pour s'introduire dans le Golfe. Elle voyait dans le régime baathiste un nouveau point d'appui de nature à lui permettre de contrecarrer l'influence de Washington et de Pékin¹⁴⁷. Les échanges de visites se multiplièrent entre les deux pays. Saddam Hussein se rendit une première fois en URSS en août 1970. Il était suivi du secrétaire d'Etat à la Réforme agraire. Ces visites aboutirent à la signature, en septembre 1970, d'un nouvel accord sur la pêche, aux termes duquel l'URSS accrut son assistance par l'envoi d'un contingent de techniciens à Bassora et surtout par la conclusion, en avril 1971, d'un accord général de coopération économique et technique, assorti d'un crédit soviétique de 222 M\$ destiné au financement d'importantes réalisations industrielles (raffinerie de Mossoul, usine de superphosphates) ou de travaux civils (oléoduc Bagdad-Bassora, exploitation de gisements de phosphates, barrage sur l'Euphrate, construction d'un port de pêche sur le Golfe)¹⁴⁸. Ce texte, même s'il n'apporta pas de changements fondamentaux dans les rapports entre les deux pays, symbolisa l'aboutissement de la constante amélioration des relations entre l'Irak et l'URSS et constitua un élément important de la situation générale dans cette région puisque, avec l'Egypte, l'Irak fut le seul pays arabe à avoir signé avec Moscou un accord de ce genre.

Dans le domaine militaire, le rapprochement irako-soviétique n'était pas moins net. Avant la guerre des Six Jours et l'avènement du Baath au pouvoir, l'Irak pratiquait un certain équilibre entre l'Est et l'Ouest dans ses approvisionnements en armements¹⁴⁹. Depuis la révolution de juillet 1968, les Occidentaux n'étaient pratiquement plus sollicités, à l'exception de la France qui livra 150 AML, 300 mortiers et 16 hélicoptères *Alouette III* en 1969¹⁵⁰. Les pays de l'Est, au contraire, avaient reçu de nombreuses commandes et fournissaient une assistance non négligeable. En 1971, l'armée irakienne était presque entièrement équipée par du matériel soviétique. Selon les informations de l'ambassade de France, l'Irak disposait de plus de 800 chars de modèle *T54* et *T55*, d'environ 200 avions (*Mig 17*, *Mig 21*, *IL 28*, *Sukhoï 7*, *Antonov 24*), de plus de 700 véhicules de transport de troupes (*Topaz* et *Skot*), et de plusieurs vedettes soviétiques¹⁵¹. Cette dynamique se poursuivait puisque des négociations pour la fourniture de nouvelles armes par l'URSS, notamment des hélicoptères et des missiles SAM III, avaient été amorcées par le général Chéhab, ministre irakien de la Défense, lors de sa visite en URSS en septembre 1971, à la tête d'une importante délégation, comprenant le

¹⁴⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1928, note de la sous-direction du Levant intitulée « Les relations soviéto-irakiennes » du 13 novembre 1971.

¹⁴⁶ Y. Ismael, Tareq and Andrej Kreutz, « Russian-Iraqi relations: A historical and political analysis », *Arab Studies Quarterly*, vol. 23, no. 4, 2001, p. 87-115.

¹⁴⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1930, télégramme n°169/ANL de Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Le rapprochement politique de l'Irak avec l'URSS, et ses limites » du 15 mars 1972.

¹⁴⁸ *Ibid.*, note de la sous-direction du Levant intitulée « Le traité d'amitié et de coopération soviéto-irakiennes » du 17 avril 1972.

¹⁴⁹ *Ibid.*, note de la sous-direction du Levant intitulée « Les relations soviéto-irakiennes » du 7 avril 1972.

¹⁵⁰ *Ibid.*, 1926, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Politique extérieure » du 29 décembre 1971.

¹⁵¹ *Ibid.*, 1928, note de la sous-direction du Levant intitulée « Les relations soviéto-irakiennes » du 13 novembre 1971.

chef d'état-major général adjoint et les commandants de l'armée de l'air et de la Marine. Il fut reçu par le maréchal Gretchko, ministre soviétique de la Défense, qui se rendit lui-même à Bagdad, en décembre 1971, où il signa un nouvel accord militaire¹⁵².

Le point culminant de ce processus fut la signature d'un traité d'amitié et de coopération, le 9 avril 1972, par Alexis Kossyguine et le président Bakr¹⁵³. L'intention d'établir un tel document avait été proclamée dans le communiqué faisant suite à la visite officielle à Moscou, en février 1972, de Saddam Hussein. Sur le plan militaire, Bagdad obtenait l'assurance que l'URSS l'aiderait à renforcer son potentiel de défense¹⁵⁴, mais sa motivation idéologique, à savoir le soutien aux guerres de libération nationale, avait perdu de sa crédibilité depuis l'accession à l'indépendance des territoires arabes sous tutelle étrangère. Toutefois, la contribution que l'URSS apportait à l'édification des forces armées irakiennes continuait de revêtir une importance considérable dans la mesure où elle aidait les dirigeants baathistes, d'une part, à affermir leur propre régime contre ses ennemis de l'intérieur, et, d'autre part, à affirmer leur souveraineté contre les menaces venant de l'étranger. Pour l'URSS, l'intérêt du traité était loin d'être négligeable. En donnant une forme contractuelle à des relations déjà très étroites, Moscou légalisait et consolidait son influence en Irak en obtenant des moyens d'action supplémentaires lui permettant d'accroître sa présence. En outre, par le développement des liaisons maritimes entre les deux pays qu'il prévoyait, le traité irako-soviétique témoignait du souci du Kremlin d'assurer davantage sa présence dans le Golfe. L'URSS cherchait à prendre de vitesse la Chine et à contrebalancer l'influence américaine. En essayant d'obtenir des Irakiens des facilités à Bassora, comme les Américains en avaient obtenues à Bahreïn, Moscou visait manifestement à faire prendre conscience à Washington que la flotte américaine ne pourrait faire seule la loi dans le Golfe. Le voyage de Jean de Lipkowski dans les émirats, en 1971, avait déjà montré les vives préoccupations qu'éprouvaient les dirigeants de ces pays devant la coopération irako-soviétique¹⁵⁵. Ces inquiétudes ne pouvaient qu'être renforcées par la signature de ce traité.

Si le traité d'amitié et de coopération du 9 avril 1972 ne constitua pas véritablement une rupture, les conversations pour l'accroissement de l'assistance soviétique ne s'étant jamais interrompues¹⁵⁶, il fut exploité par la France, qui joua sur les craintes qu'il suscita en Occident, pour justifier un rapprochement politique avec l'Irak, afin de ne pas isoler ce pays dans une relation exclusive avec l'URSS. Les négociations du traité soviéto-irakien du 9 avril 1972 furent particulièrement surveillées par la France, ce qui lui permit de comprendre que la porte n'était pas fermée aux initiatives françaises. En effet, à plusieurs reprises, l'URSS chercha à freiner les demandes irakiennes. En avril 1972, Bagdad attendait toujours la livraison, reportée d'année en année, des vedettes lance-missiles *Komar*, commandées en 1968, et des 56 hélicoptères promis pour le deuxième semestre 1971. L'URSS hésitait à livrer des vedettes qui risquaient de mettre en danger la suprématie de la flotte iranienne dans le Golfe et de compromettre ses rapports avec Téhéran. De même, Moscou différa la livraison

¹⁵² *Ibid.*, 1930, note de la sous-direction du Levant intitulée « Les relations soviéto-irakiennes » du 7 avril 1972.

¹⁵³ Alvin Z. Rubinstein, « The Soviet Union and the Arabian Peninsula », *The World Today*, vol. 35, no. 11, 1979, p. 442-452.

¹⁵⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1971-1972), Irak, 1930, télégramme n°193/ANL de Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'aide militaire de l'URSS à l'Irak » du 29 mars 1972.

¹⁵⁵ *Ibid.*, note de la sous-direction du Levant intitulée « Le traité d'amitié et de coopération soviéto-irakien » du 29 mai 1972.

¹⁵⁶ *Ibid.*, note de la sous-direction du Levant intitulée « Les relations soviéto-irakiennes » du 7 avril 1972.

des hélicoptères à la demande des chefs du Parti démocratique du Kurdistan (PDK)¹⁵⁷. Moscou avait le souci de mesurer soigneusement, pour en garder le contrôle, ses appuis au gouvernement de Bagdad. Ces hésitations se retrouvaient dans le traité d'amitié et de coopération. Le texte était en retrait par rapport au paragraphe correspondant du traité égypto-soviétique, qui mentionnait expressément la participation des Soviétiques à l'entraînement des forces militaires égyptiennes et laissait prévoir la présence de conseillers militaires soviétiques en Egypte. Ces clauses étaient absentes de l'accord soviéto-irakien. Ces éléments poussèrent le Quai d'Orsay à considérer ce traité comme une opportunité, d'autant plus que les dirigeants baathistes étaient également tentés de se rapprocher de la France par souci d'équilibre et pour sortir de leur tête-à-tête avec Moscou¹⁵⁸. Le moment semblait donc propice à une offensive française.

Celle-ci débuta dans le domaine pétrolier. Ayant souffert longtemps de son contentieux avec l'IPC, l'Irak était favorable à une entente avec la France puisque Jean Duroc Danner, directeur à la CFP, avait joué un rôle déterminant d'intermédiaire pour régler la crise, qui empêchait son décollage économique et créait dans l'opinion locale un ressentiment profond à l'encontre de l'Occident¹⁵⁹. Saddam Hussein ayant, lors de cette crise, accepté la médiation de la France, il était facile pour Paris de partir de ce biais pour fonder un partenariat privilégié. La visite officielle en France de Saddam Hussein, du 14 au 18 juin 1972, marqua un tournant décisif. Au centre de cette visite se trouvait la définition de la formule qui permit d'assurer la sauvegarde des intérêts pétroliers français, c'est-à-dire des 23,75 % que détenait la CFP dans l'IPC nationalisée. Ce fut l'objet du communiqué commun publié à cette occasion, lequel ouvrit aux entreprises françaises de nouvelles possibilités de participer à la réalisation de grands projets industriels¹⁶⁰. Les premiers résultats de la visite de Saddam Hussein ne se firent pas trop fait attendre. La CFP put obtenir, le 9 février 1973, la signature d'un protocole lui garantissant, pendant dix ans, l'enlèvement de sa part au sein de l'IPC à des conditions avantageuses¹⁶¹. Si les entretiens de Saddam Hussein, à Paris en juin 1972, aboutirent principalement dans le secteur pétrolier, les dirigeants irakiens marquèrent déjà leur intérêt pour la conclusion de contrats d'armements. Georges Pompidou avait répondu qu'il était ouvert à cette possibilité, mais il ne désirait pas poser la question des *Mirages* en raison aussi bien de la position irakienne sur le règlement du conflit israélo-arabe que par égard pour l'Iran¹⁶².

Les incertitudes françaises à élargir la coopération franco-irakienne s'expliquaient principalement par l'instabilité politique du régime irakien. En effet, l'Irak restait périodiquement troublée, quoique moins gravement que naguère, par les dissensions entre civils et militaires. La conspiration qui conduisit, le 30 juin 1973, à l'assassinat du général Chehab, rappela que la menace était toujours présente. Le gouvernement procéda à une répression rapide, marquée par l'exécution de Nazim Ksar, chef des services de sécurité, officiellement désigné comme le coupable, et par l'arrestation, la condamnation et l'éviction

¹⁵⁷ *Ibid.*, télégramme n°193/ANL de Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'aide militaire de l'URSS à l'Irak » du 29 mars 1972.

¹⁵⁸ *Ibid.*, note de la sous-direction du Levant intitulée « Le traité d'amitié et de coopération soviéto-irakiennes » du 17 avril 1972.

¹⁵⁹ Voir chapitre 6.

¹⁶⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 180, note de synthèse politique intitulée « Voyage de M. Jobert en Irak » du 1^{er} février 1974.

¹⁶¹ *Ibid.*, 178, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Relations franco-irakiennes » du 31 juillet 1974.

¹⁶² *Ibid.*, 180, note de synthèse politique intitulée « Voyage de M. Jobert en Irak » du 1^{er} février 1974.

des principaux dirigeants de l'aile gauche du Baath¹⁶³. Après avoir passé un accord avec le parti communiste irakien dans le cadre d'un Front national, Saddam Hussein put, à la suite de l'élection, en janvier 1974, des membres de la nouvelle direction politique du Baath, reprendre en main l'essentiel des rouages du parti. Mais, il dut alors faire face au retour du problème kurde. Saddam Hussein proposa au PDK l'ouverture d'un dialogue en prenant comme base de discussion le projet de loi sur l'autonomie du Kurdistan préparé par le Baath, mais sa tentative échoua. Mustafa Barzani et les principaux dirigeants kurdes refusèrent d'adhérer au Front national et rejetèrent le statut d'autonomie préparé par le Baath qui ne mettait pas, selon eux, en évidence le problème essentiel : l'inclusion dans le territoire autonome du Kurdistan de la zone pétrolifère de Kirkouk. Saddam Hussein décida d'appliquer unilatéralement ce statut, le 11 mars 1974, et demanda à Barzani de se prononcer en faveur de l'unité irakienne¹⁶⁴. Le chef kurde n'ayant pas donné suite, l'épreuve de force s'engagea. Les forces kurdes, composées de 100.000 hommes dont 35.000 Peshmergas aguerris et bien équipés, enregistrèrent quelques succès au printemps, mais la vaste offensive lancée en août 1974 par l'armée irakienne, qui engageait plus de 60.000 hommes appuyés par l'aviation et les blindés, les contraignit à se replier dans un réduit montagneux d'accès difficile¹⁶⁵. La rébellion n'avait pu cependant être liquidée avec le début de l'hiver et les autorités irakiennes s'inquiétèrent de voir leurs offres d'amnistie constamment repoussées par les Kurdes.

Dans ce contexte de guerre civile, le matériel soviétique, notamment les blindés et les avions, avait fait preuve de son efficacité et donné à l'armée irakienne un net avantage. La position soviétique risquait de se renforcer, d'autant plus que les pourparlers militaires franco-irakiens piétinaient depuis juin 1972. En 1974, Saddam Hussein se plaignit que les négociateurs français subordonnaient la fourniture de canon de 155, pour laquelle des assurances lui avaient été données, à l'achat de chars *AMX 30*. D'une manière générale, les armes sophistiquées étaient refusées à l'Irak si le volume global de ses contrats n'atteignait pas un montant déterminé et la livraison de ces matériels était assortie de délais excessivement longs¹⁶⁶. Pour faire pression sur Paris, Saddam Hussein lia sa participation au dialogue euro-arabe, portée par la France, à la conclusion d'un accord intergouvernemental relatif à l'équipement des forces armées irakiennes¹⁶⁷. Cette démarche confirma l'importance stratégique qu'il attachait à la coopération avec Paris. Saddam Hussein avait besoin du partenariat français pour obtenir un rééquilibrage de son jeu vis-à-vis de Moscou à l'heure où l'évolution de la conjoncture régionale et la situation au Kurdistan contraignaient le régime baathiste à freiner le mouvement de rapprochement avec l'Ouest, amorcé au lendemain du règlement du contentieux avec l'IPC, afin d'obtenir le soutien moral et matériel du camp socialiste¹⁶⁸. La signature d'un contrat d'armement avec la France lui offrait le moyen d'échapper au tête-à-tête excessif dans lequel l'URSS tentait de l'enfermer.

Malgré les risques internes, les autorités françaises considéraient que les gains substantiels, qu'un rapprochement avec l'Irak permettrait d'obtenir, étaient trop importants pour rater cette occasion. Elles signèrent donc l'accord le 1^{er} septembre 1974. Les dirigeants

¹⁶³ *Ibid.*, 179, note de synthèse politique de la direction des Affaires politiques intitulée « Voyage officiel en France de Saddam Hussein » du 28 août 1975.

¹⁶⁴ Adel Bakawan, « Kurdistan : l'indépendance en balance », *Politique Étrangère*, vol. 82, no. 4, 2017, p. 41-52.

¹⁶⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 178, note de synthèse politique intitulée « Voyage en Irak de la Commission des Finances du Sénat » du 27 février 1975.

¹⁶⁶ *Ibid.*, 181, télégramme n°672/678 de l'ambassade de France en Irak intitulé « Entretien avec Saddam Hussein » du 9 juin 1974.

¹⁶⁷ *Ibid.*, 178, note de la direction ANMO intitulée « Historique des relations franco-irakiennes » du 5 janvier 1978.

¹⁶⁸ *Ibid.*, 180, note de synthèse politique intitulée « Voyage de M. Jobert en Irak » du 1^{er} février 1974.

irakiens virent dans cet accord la preuve irréfutable de l'acceptation française de l'irréversibilité du régime baathiste alors qu'ils ne cessèrent de soupçonner les Etats-Unis et la Grande-Bretagne de travailler à sa perte en soutenant en sous-main la rébellion de Barzani¹⁶⁹. Cette situation avait placé la France dans une position favorable liée à l'élimination de certains concurrents. L'Irak n'entretenait plus de relations avec la RFA, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il avait rompu ses relations diplomatiques avec la RFA en 1965, lorsque Bonn reconnut Israël, avec les Etats-Unis après la défaite de 1967, et avec la Grande-Bretagne en 1973 parce qu'il considérait que l'occupation par l'Iran des îles du détroit d'Ormuz résultait d'une collusion entre Londres et Téhéran¹⁷⁰. Ce contexte géopolitique ne pouvait pas perdurer longtemps, poussant la France à prendre rapidement une décision. Les conséquences de l'accord du 1^{er} septembre 1974 ne se firent pas attendre. Après sa signature, le maréchal Bakr et Saddam Hussein exprimèrent à de nombreuses reprises leur espoir d'arriver à lier le destin de leur pays à celui de la CEE. Le désir irakien de renforcer la position française conduisit Bagdad à participer au dialogue euro-arabe et à nommer un représentant de formation française à la Commission générale euro-arabe¹⁷¹. De plus, pour aider la France à affermir sa position internationale, les dirigeants irakiens s'efforcèrent d'aider Paris, spécialement par l'octroi de marchés pour renforcer sa position « d'Etat-pilote » au sein de la CEE¹⁷². Il s'agissait, dans leur esprit, de réduire l'ampleur du déséquilibre des échanges franco-irakiens et d'exciter la convoitise des autres puissances européennes, afin de les amener à aligner leur comportement sur la France à l'égard de la crise énergétique et des conflits du Proche-Orient.

Malgré ce succès diplomatique et les pressions de Saddam Hussein, Paris hésita et analysa longuement le contexte géopolitique régional avant de signer l'accord de 1974. Valéry Giscard d'Estaing avait accepté de fournir des armes modernes à l'Irak, mais il ne voulait pas bousculer le rapport de force avec l'Iran. De plus, en septembre 1972, le président Pompidou avait donné son engagement au Chah que la France ne s'engagerait pas dans la voie de la livraison d'avions à l'Irak¹⁷³. Or, Saddam Hussein avait fait part de son intérêt pour les *Mirages F1*. Remettre en cause cet engagement risquait d'avoir de graves conséquences sur le marché iranien. L'Iran était en train de se forger un puissant appareil militaire, non seulement pour assurer sa sécurité vis-à-vis de l'URSS, mais aussi pour acquérir une suprématie militaire incontestable dans le Golfe. Cette politique était conduite au prix d'un effort financier considérable qui représenta entre 1965 et 1973 plus de la moitié du budget de l'Etat. Pour l'exercice 1973-74, les dépenses militaires s'élevaient à plus de 2000 M\$ et représentaient encore 28,8% de la masse budgétaire¹⁷⁴. Néanmoins, cet effort d'armement profita surtout aux Américains qui enregistrèrent pour près de 6000 M\$ de commandes, parmi lesquelles 600 hélicoptères et 300 avions de combat supersoniques dont 130 *F15* et le *F14*. Dans une moindre mesure, les Britanniques, avec des commandes de 1400 chars ou véhicules blindés, et les Italiens, avec l'achat de 200 hélicoptères *Agusta Bell*, profitèrent de cet essor. La France, jusqu'en 1974, dut se contenter de l'exécution de contrats anciens d'un montant

¹⁶⁹ *Ibid.*, 178, note de la direction ANMO intitulée « Historique des relations franco-irakiennes » du 5 janvier 1978.

¹⁷⁰ *Ibid.*, 180, note de synthèse politique intitulée « Voyage de M. Jobert en Irak » du 1^{er} février 1974.

¹⁷¹ *Ibid.*, 179, note de synthèse politique de la direction des Affaires politiques intitulée « Voyage officiel en France de Saddam Hussein » du 28 août 1975.

¹⁷² *Ibid.*, 178, note de la direction ANMO intitulée « Historique des relations franco-irakiennes » du 5 janvier 1978.

¹⁷³ CARAN, 5 AG 3/1010, lettre de Robert de Souza à Maurice Ultrich du 20 novembre 1974.

¹⁷⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Iran, 253, note n°506/IRN du colonel Jean-Marc Bancelin, attaché des forces armées, au général d'armée chef d'état-major des Armées intitulée « Rapport de fin de mission » du 12 août 1978 et Bulletin particulier de renseignement intitulé « La croissance des dépenses militaires de l'Iran » du 8 février 1973.

total de 100 MF (livraison de 2000 missiles tactiques *SS11* et la construction de la poudrerie de Partchin)¹⁷⁵. L'accord d'armement franco-irakien était présenté comme la conséquence de l'échec des propositions françaises en Iran, Bagdad acceptant des produits que Téhéran avait rejeté. Toutefois, Paris joua habilement sur les offres irakiennes pour progresser sur certaines affaires iraniennes. Les autorités françaises informèrent Téhéran qu'elles pourraient à l'avenir limiter leurs ventes à l'Irak à condition de voir l'Iran acheter du matériel français pour compenser les pertes financières. L'enjeu portait principalement sur la signature du contrat d'achat par l'Iran de six patrouilleurs *Combattantes II*¹⁷⁶. Même si elle jouait sur la concurrence entre les deux Etats, la France comptait conserver une politique d'équilibre entre l'Iran et l'Irak. Un partage des tâches fut ainsi établi entre le Premier ministre, qui géra les affaires irakiennes, et le Président de la République, qui poursuivit son rapprochement avec l'Iran.

Ainsi, Jacques Chirac incarna le rapprochement franco-irakien, mais il s'agissait d'une politique réfléchie, faisant l'objet d'un consensus au sein du gouvernement français. Son séjour en Irak, du 30 novembre au 2 décembre 1974, fut marqué par la signature des premiers gros contrats avec Bagdad. En dehors des affaires militaires, la télévision en couleurs irakienne adopta le système français Secam et de nombreux projets furent confiés à des firmes françaises (2 usines de production d'éponge de fer à Zubair pour 900 MF, une aluminerie à Nassiriyah pour 500 MF et 2 usines d'assemblage de voitures et camions par le groupe Berliet-Renault pour 800 MF)¹⁷⁷. Sa visite médiatisa l'importance des relations franco-irakiennes aux yeux de l'opinion française et leur donna une nouvelle ampleur. On ne peut pas la limiter au domaine économique. En l'espace de 48 heures, Jacques Chirac eut trois entretiens avec Saddam Hussein d'une durée totale de sept heures. Les deux chefs de gouvernement se focalisèrent sur les enjeux politiques internationaux et régionaux et non sur les questions économiques. Ils abordèrent notamment les principes d'une diplomatie fondée sur la liberté et l'indépendance nationale, le dialogue euro-arabe, la crise de l'énergie et des produits alimentaires due à l'explosion démographique et la conférence pétrolière tripartite. L'objectif était de mettre en évidence la volonté des deux gouvernements de replacer leurs problèmes économiques dans une perspective de commun développement basée sur l'idée que des pays animés du même souci de préserver leur indépendance nationale avaient tout intérêt à s'appuyer mutuellement¹⁷⁸. Saddam Hussein aborda également le différend irako-iranien. Il stigmatisa le comportement des autorités iraniennes à l'égard de Bagdad. Après avoir rappelé l'abrogation unilatérale du traité de 1937 par le Chah, il dénonça l'immixtion de ce dernier dans les affaires intérieures de l'Irak par le biais du soutien militaire apporté ouvertement à la rébellion de Barzani et demanda le soutien de la France pour parvenir à un règlement du contentieux et à l'établissement de relations de bon voisinage avec l'Iran¹⁷⁹. Jacques Chirac n'aborda donc pas directement les questions économiques et se limita aux relations politiques.

¹⁷⁵ CARAN, 5 AG 3/1010, note du général Thenoz, Chef d'Etat-Major particulier à la Présidence de la République, intitulée « Ventes d'armes à l'Iran » du 14 juin 1974.

¹⁷⁶ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Iran, 254, lettre de Robert de Souza à Jean-Bernard Raimond, Conseiller diplomatique au palais de l'Elysée du 19 mars 1973 et télégramme n°172/77 de l'ambassade de France à Téhéran intitulé « Signature du contrat d'achat par l'Iran de six patrouilleurs *Combattantes II* » du 21 février 1974.

¹⁷⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1983-1989), Irak, 6, télégramme n°791 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Chronologie des dates importantes dans les relations commerciales et politiques franco-irakiennes » du 30 octobre 1986.

¹⁷⁸ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 180, télégramme n°1232/1245 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Voyage du Premier ministre en Irak » du 28 novembre 1974.

¹⁷⁹ *Ibid.*, télégramme n°1264/1272 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Visite du Premier ministre en Irak (30 novembre-2 décembre) » du 3 décembre 1974.

Les négociations économiques furent menées par Norbert Ségard. Les discussions économiques aboutirent à un relevé de conclusions qui précisa les domaines dans lesquels les dirigeants irakiens avaient décidé de confier des réalisations aux entreprises françaises et ceux pour lesquels les deux parties avaient convenu d'accroître leurs efforts pour qu'une solution française puisse être retenue. Les projets d'usine d'éthylène et d'hôpital militaire furent ainsi virtuellement accordés aux entreprises françaises. Par ailleurs, le principe d'un accord de coopération pour l'informatique fut retenu et les Irakiens reconnurent l'importance qu'ils attachaient à une participation française dans les projets concernant l'assemblage des automobiles, la production d'aluminium, la création d'un chantier naval, la fabrication de carbonate de soude, les télécommunications, l'agriculture, l'irrigation et l'aéronautique civile¹⁸⁰. Grâce à ces négociations et aux contrats qui en découlèrent, les exportations françaises vers l'Irak connurent un dynamisme inégalé dans le Golfe et dans le reste du monde. Elles augmentèrent de 650% entre 1973 à 1976. En 1977, les entreprises françaises contrôlaient 8% du marché irakien, contre 4,5% en Iran et 2,5% en Arabie saoudite¹⁸¹.

Ces avancées ne doivent cependant pas être exagérées. La politisation de la relation franco-irakienne, poursuivie, amplifiée et symbolisée par Jacques Chirac, n'ouvrit pas le marché irakien aux entreprises françaises sans contrepartie. Ces dernières devaient toujours faire face à une solide concurrence, dont les Irakiens savaient jouer à leur avantage. Les entreprises françaises devaient présenter des offres concurrentielles, afin de mettre à profit les bonnes dispositions exprimées par les dirigeants irakiens. A niveau égal de prix, elles profitaient des relations politiques pour emporter le marché, mais en cas de fortes différences, elles n'avaient aucune chance de l'emporter. De plus, les conversations avaient buté à diverses reprises sur la volonté de la délégation irakienne de faire adopter le principe d'un engagement général des sociétés françaises à traiter avec les organisations irakiennes sur la base de prix fermes et non révisables en contrepartie d'une application automatique des facilités offertes aux investissements présentant un intérêt prioritaire pour le développement du pays¹⁸². Désireuse de réduire les incidences locales de l'inflation internationale, la partie irakienne s'était refusée à admettre les clauses de révision de prix et s'était finalement rangée à l'idée d'examiner les projets de coopération économique au cas par cas. De plus, la méconnaissance mutuelle et profonde de la France et de l'Irak, liée à la faiblesse historique des liens unissant ces deux pays en dehors du pétrole, et le fait que la quasi-totalité de l'intelligentsia irakienne fut de formation et d'expression anglaises créaient des difficultés non négligeables. Celles-ci étaient accentuées, du côté français, par les difficultés de la vie à Bagdad. Le niveau des prix et le problème du logement freinèrent ainsi l'enthousiasme des entreprises françaises et restreignirent le développement de la colonie française en Irak. Cette dernière était de 3000 personnes contre 5000 en Iran, 2500 en Arabie saoudite et 2000 dans les EAU¹⁸³.

Malgré ses réserves, la visite officielle de Jacques Chirac en Irak se solda par un éclatant succès attesté par l'évidente volonté des dirigeants irakiens de prouver par leurs actes la sincérité de leur amitié à l'égard de la France. Cette visite eut un large écho à l'échelle internationale. Les médias libanais lui accordèrent un vif intérêt. La radio, la télévision et la

¹⁸⁰ *Ibid.*, télégramme n°1273/1280 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Visite du Premier ministre. Conversations économiques » du 3 décembre 1974.

¹⁸¹ *Ibid.*, 178, note n°13/ANL de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes. L'Irak et la France » du 13 juillet 1978.

¹⁸² *Ibid.*, 180, télégramme n°1273/1280 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Visite du Premier ministre. Conversations économiques » du 3 décembre 1974.

¹⁸³ *Ibid.*, 178, note n°13/ANL de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes. L'Irak et la France » du 13 juillet 1978.

presse soulignèrent « le grand succès de la visite » que traduisait l'importance et le nombre des projets qui devaient concrétiser la coopération entre Paris et Bagdad. Du communiqué franco-irakien, les quotidiens retenaient la réaffirmation de la politique française à l'égard de la crise du Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne « la nécessité d'un retrait des forces israéliennes des territoires occupés » ainsi que « le respect des droits du peuple palestinien »¹⁸⁴. Sur le plan économique, c'était principalement l'adoption par l'Irak du procédé Secam qui attira l'attention. Mais, pour les éditorialistes, l'intérêt de la présence en Irak de Jacques Chirac était d'abord politique. Le quotidien *Beyrouth* considérait que la France entendait par cette visite marquer son appréciation de la politique d'indépendance nationale de l'Irak. Le journal ajouta que des relations fondées sur une « compréhension profonde des aspirations des peuples orientées vers d'ambitieux objectifs nationaux » l'emportaient sur les « transactions commerciales ». Seul le *Mouharrer* cita comme un modèle de coopération équilibrée les projets retenus par les deux pays au cours des conversations de Bagdad¹⁸⁵. Il accorda une valeur particulière à ces accords réalisés directement d'Etat à Etat, et non par l'intermédiaire des banques et des courtiers.

La nouvelle orientation de la politique extérieure irakienne, vers la France, n'avait pas manqué d'inquiéter l'URSS qui constatait que le rapprochement franco-irakien consacrait une baisse de son influence au Moyen-Orient. Craignant de voir leur influence décroître, les Soviétiques lancèrent une campagne de presse, menée contre la France par les milieux prosoviétiques irakiens, au lendemain de la visite du Premier ministre français¹⁸⁶. La méfiance soviétique profita à la France puisqu'elle confirma l'intérêt de ce rapprochement pour les Irakiens. Ces derniers n'étaient plus enfermés dans un tête-à-tête avec Moscou et pouvaient utiliser l'entente avec Paris comme un moyen de pression dans les prochaines négociations avec Moscou¹⁸⁷. Ils intensifièrent donc les discussions franco-irakiennes dans les semaines qui suivirent. Izzat Al Douri, ministre de l'Intérieur et président du Haut Comité de l'Agriculture, et le docteur Joumaa, ministre de l'Agriculture, furent reçus en France du 6 au 11 mars 1975. Ce séjour permit de traiter des projets agricoles franco-irakiens et de la coopération, souhaitée à Bagdad, entre les services français et irakiens de police et de sécurité, laquelle offrit d'importants débouchés à l'industrie française de l'électronique. En avril 1975, un accord intergouvernemental relatif à l'équipement informatique du ministère irakien de l'Intérieur était signé par Izzat Al Douri et Norbert Ségard, tandis que la CGA était choisie pour la fourniture des prestations et des ordinateurs¹⁸⁸.

Cependant, cet essor des relations franco-irakiennes ne doit pas faire illusion. Pour Saddam Hussein, l'entente avec la France n'était pas une fin en soi, mais un moyen de pression et de développement. Grâce à elle, la diplomatie irakienne mettait fin à un certain isolement sur la scène internationale et à un tête-à-tête exclusif avec l'URSS. Bagdad, en recherchant une certaine ouverture dont la France était le moyen privilégié, tenait à récuser toute tutelle et à tenir compte des réalités géopolitiques. En jouant sur la concurrence entre la France et l'URSS, Saddam Hussein pouvait plus facilement obtenir ce qui lui était jusqu'alors refusé par Moscou et négocier des baisses substantielles de prix. Ainsi, si les relations

¹⁸⁴ *Ibid.*, 180, télégramme n°1722/1727 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Visite officielle de M. Chirac en Irak » du 3 décembre 1974.

¹⁸⁵ *Ibidem.*

¹⁸⁶ *Ibid.*, 178, note de la direction des Affaires politiques intitulée « Relations politiques entre la France et l'Irak » du 26 février 1975.

¹⁸⁷ *Ibid.*, 179, note de synthèse politique de la direction des Affaires politiques intitulée « Voyage officiel en France de Saddam Hussein » du 28 août 1975.

¹⁸⁸ *Ibid.*, 179, note de la DAEF intitulée « Visite en France de Saddam Hussein (aspects économiques) » du 24 septembre 1975.

politiques avec Paris restèrent à un niveau élevé et constant, la coopération économique et commerciale connut de fortes variations. Si, à la suite de la visite de Jacques Chirac, les exportations françaises progressèrent durant les six premiers mois de 1975, la seconde partie de l'année fut plus morose. Dans de nombreux secteurs, tels l'agriculture et le nucléaire, les négociations piétinaient et l'on assista à un ralentissement du rythme des signatures des contrats d'équipement. Sur le plan agricole, les espérances données lors du voyage du Premier ministre n'arrivaient pas à se concrétiser. La concurrence emporta certains marchés tandis que le projet de Nahr-Saad, sur lequel des assurances avaient été fournies à Jacques Chirac, faisait l'objet d'un appel d'offre international. Le domaine nucléaire était au point mort. Les propositions françaises ne paraissaient pas attirer les Irakiens qui s'intéressaient exclusivement aux surrégénérateurs. De nombreux contrats d'équipement étaient en attente. Ainsi la construction d'un hôpital militaire de 2000 lits, dont il avait été entendu en décembre 1974 que la France se verrait attribuer l'affaire, fut-elle remise à plus tard. De même, la signature des contrats de rénovation du centre de Bagdad par Dumez et l'installation d'un complexe pétrochimique à Bassora par Creusot-Loire butaient sur les clauses de révision des prix¹⁸⁹. Les autorités irakiennes étaient sollicitées de toutes parts, aussi bien du côté soviétique que du côté occidental (Européens, Japonais et même Américains).

La France était officiellement présentée comme l'interlocuteur privilégié parmi les nations européennes, celle dont les Irakiens attendaient une action déterminante pour convaincre les Européens de se lancer dans la voie d'un rééquilibrage politique et économique des relations entre l'Europe et le monde¹⁹⁰. Néanmoins, si elle disposait d'une position avantageuse sur le plan politique, celle-ci demeurait fragile et n'était pas à l'abri d'un refroidissement des relations franco-irakiennes. C'est ce qui arriva dans le courant de l'année 1976. Les dirigeants baathistes avaient alors marqué leur désappointement en croyant qu'ils ne trouvaient plus en la France l'appui escompté¹⁹¹, entraînant un gel du dialogue politique. Si cette évolution avait plusieurs causes, les plus importantes étaient liées à l'orientation générale de la politique extérieure irakienne et à l'action diplomatique française. En effet, les efforts déployés du côté français pour soutenir la recherche d'une solution pacifique au Moyen-Orient n'avaient pas été compris par Bagdad et avaient éveillé la suspicion. Le malaise remontait au malentendu créé par l'interprétation, donnée par la presse américaine, des déclarations faites par Valéry Giscard d'Estaing à la Nouvelle-Orléans au printemps 1976 sur la participation éventuelle de la France à la création d'une force d'intercession au Liban¹⁹². Malgré les apaisements donnés par Jean François-Poncet, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, et Raymond Barre, ministre du Commerce extérieur, lors de leur passage à Bagdad en mai 1976, l'impression ne s'était jamais dissipée que pour rétablir l'ordre, Paris avait voulu intervenir militairement au Liban, en accord avec la Syrie¹⁹³. De plus, les Irakiens reprochèrent à Paris de seconder les efforts de Damas et du Caire pour obtenir une paix partielle, jugée préjudiciable à la cause arabe par Bagdad, et de donner l'impression de relayer l'action américaine¹⁹⁴. En parallèle, la situation économique de l'Irak se dégrada, renforçant le

¹⁸⁹ *Ibid.*, note de synthèse politique de la direction des Affaires politiques intitulée « Voyage officiel en France de Saddam Hussein » du 28 août 1975.

¹⁹⁰ *Ibid.*, 177, rapport de fin de mission de Pierre Rocalve, ambassadeur de France en Irak d'avril 1980 à décembre 1981.

¹⁹¹ *Ibid.*, 180, note n°13/ANL de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes. L'Irak et la France » du 13 juillet 1978.

¹⁹² *Ibid.*, télégramme n°886/903 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Relations franco-irakiennes » du 12 juin 1977.

¹⁹³ *Ibid.*, note de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes » du 20 juin 1977.

¹⁹⁴ *Ibid.*, télégramme n°886/903 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Relations franco-irakiennes » du 12 juin 1977.

ralentissement de la coopération avec la France. La convergence de ces deux facteurs se répercuta dans le comportement des autorités irakiennes. Les entreprises françaises furent rappelées à l'ordre pour leurs dépenses de fonctionnement, notamment Elf. Sur le plan général, de nombreux projets franco-irakiens furent différés ou restèrent sans réponse, comme avec Mérieux pour la création d'un centre de vaccins anti-aphteux ou Dumez pour la construction de 6000 logements sociaux¹⁹⁵.

En dépit du contexte économique, Paris payait surtout le coût de la politisation de sa relation avec Bagdad. Le départ de Jacques Chirac et le changement de gouvernement intervenu en août 1976 renforcèrent l'équivoque dans les rapports franco-irakiens, non pas sur le fond, mais dans la forme. Jacques Chirac avait incarné le rapprochement entre les deux pays et Valéry Giscard d'Estaing lui avait laissé une grande marge de manœuvre dans ce domaine. Alors qu'en Irak, le pouvoir se rassemblait toujours davantage dans les mains de Saddam Hussein, celui-ci craignait de ne plus trouver en face de lui un interlocuteur unique sous l'égide duquel les affaires franco-irakiennes auraient été traitées¹⁹⁶. De plus, le Quai d'Orsay considérait qu'il y avait dans ces soupçons irakiens une grande part de frustration, résultant d'une sensation d'isolement liée au fossé idéologique qui séparait l'Irak des pays de la Péninsule arabique, qualifiés « d'Etats conservateurs » par la presse irakienne¹⁹⁷. En effet, le laïcisme de l'Etat irakien se démarquait et les Baathistes laissaient volontiers entendre qu'ils ne croyaient pas à l'avenir des pouvoirs établis dans le Golfe sous leur forme politique. L'Irak avait également des problèmes frontaliers avec l'Arabie saoudite et surtout avec le Koweït, dont les îles de Boubian et Warba obstruaient sa sortie, déjà étroite, sur la mer¹⁹⁸. De plus, l'Irak s'était partiellement isolé au sein de l'OPEP. Le pays était accusé, notamment par l'Algérie, d'avoir rompu la solidarité des pays membres et de jouer un jeu individuel¹⁹⁹. En effet, contrairement à bien d'autres pays de l'OPEP, les enlèvements de pétrole irakien avaient augmenté de 25% en 1975²⁰⁰. Enfin, les relations entre l'Irak et le camp socialiste s'étaient également dégradées. L'intention des Soviétiques de s'assurer le contrôle de certains secteurs stratégiques en Irak (le pétrole, l'eau, les armements) avait trahi aux yeux des Baathistes le souci de l'URSS de se servir de leur pays plutôt que de jouer loyalement le jeu de son « grand dessein national »²⁰¹. Saddam Hussein craignait également que les Soviétiques ne mettent en danger l'indépendance et l'unité irakiennes en utilisant, à leur profit, la minorité kurde. Enfin, l'incapacité du camp socialiste à satisfaire les demandes irakiennes en matière d'achat de brut et de développement industriel et de technologie, avait conduit Bagdad à prendre du champ par rapport aux pays de l'Est.

Face à cet isolement sur la scène internationale, l'Irak qui avait vécu pendant plusieurs années dans l'illusion de relations privilégiées avec la France assistait sans plaisir à la multiplication des visites françaises en Arabie saoudite, en Iran et dans les émirats. En effet, la France était perçue par l'Irak comme une puissance mondiale moyenne, ce qui le mettait à

¹⁹⁵ *Ibid.*, 178, télégramme n°283/ANL de Jacques Morizet, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Situation de l'Irak à la fin du premier semestre 1976 » du 30 juillet 1976.

¹⁹⁶ *Ibid.*, 180, note de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes » du 20 juin 1977.

¹⁹⁷ *Ibid.*, 178, télégramme n°286/ANL de Jean-Bernard Ouvrieu au ministre des Affaires étrangères intitulé « L'Irak et l'évolution de la situation régionale : résurgence de vieux réflexes ? » du 24 août 1976.

¹⁹⁸ *Ibid.*, note de la direction ANMO intitulée « La politique étrangère de l'Irak » du 4 janvier 1979.

¹⁹⁹ *Ibid.*, télégramme n°372/ANL de Jacques Morizet au ministre des Affaires étrangères intitulé « Quelques réflexions sur la politique extérieure de l'Irak à la veille du lancement de son plan de développement et à quelques semaines du débat du Conseil de sécurité sur la question palestinienne » du 18 décembre 1975.

²⁰⁰ AHT, documents sur l'exercice 1975.

²⁰¹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 178, note de la direction des Affaires politiques intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes » du 21 juin 1977.

l'abri de toute pression²⁰², contrairement à ses relations avec l'URSS. Cette perception explique pourquoi Bagdad avait accepté d'ouvrir avec Paris une coopération dans le domaine politique, alors qu'il se limitait soigneusement au domaine économique avec les autres pays occidentaux. Ayant l'impression d'avoir ainsi créé une relation privilégiée avec la France, Saadoun Hammadi, ministre irakien des Affaires étrangères et numéro trois du régime, souligna l'amertume créée en Irak par la publication par l'agence de presse du Koweït de nouvelles annonçant la visite officielle dans l'émirat de Valéry Giscard d'Estaing. Au regard des tensions dans les relations koweïto-irakiennes, cette initiative lui paraissait mal venue si elle n'était précédée, pour le moins, d'une visite du président de la République en Irak²⁰³. Conscient que Bagdad utilisait les relations franco-irakiennes à son avantage, Paris voulut sortir de cette relation privilégiée en l'utilisant, avec succès, comme modèle pour les autres pays de la région. Ainsi, le courant des visites officielles entre la France et l'Irak eut tendance à se tarir au profit de ses voisins. En particulier, l'Irak était le seul pays important du Proche et Moyen-Orient où aucun dirigeant français ne s'était rendu, hormis le secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, entre juin 1976 et juin 1977²⁰⁴. En sens inverse, l'Iran, l'Arabie saoudite, la Jordanie, la Syrie, l'Egypte, le Liban et Israël avaient reçu, durant cette période, la visite, soit du président de la République, soit du Premier ministre, soit du ministre des Affaires Etrangères²⁰⁵. Au final, le dialogue politique entretenu au plus haut niveau par les gouvernements français et irakien se trouva contrarié. Situation fâcheuse dans la mesure où elle pouvait être à l'origine de malentendus entre les deux gouvernements et, en Irak, mettre en difficulté Saddam Hussein qui avait engagé, et non sans risques pour lui, son autorité personnelle pour emporter l'adhésion des instances dirigeantes du Baath à une politique de coopération avec la France.

Cette dégradation profonde des relations franco-irakiennes eut des conséquences économiques néfastes pour les entreprises françaises. En avril 1977, le conseiller commercial de l'ambassade de France à Bagdad fut convoqué par le directeur-général de la *State Organization for Oil Projects* (SOOP) pour l'informer que Technip avait perdu le contrat de construction d'une unité de production d'huile de lubrification au profit de la compagnie italienne *Snam Progetti*. Ce contrat, de 650 millions de francs, était symbolique puisqu'il s'agissait du plus important de l'année proposé par la SOOP. La raison de ce choix était évidente puisque le directeur de la SOOP reconnaissait lui-même que les offres étaient équivalentes et que la décision ne pouvait être que politique²⁰⁶. Sur le plan économique et commercial, la dégradation des relations politiques risquait de faire perdre à la France le bénéfice des efforts initiés par Jacques Chirac. Pour accroître leurs pressions sur la France, les Irakiens lièrent la passation des contrats civils avec les entreprises françaises à la progression des négociations franco-irakiennes sur les matériels sensibles (nucléaire, armements). En effet, malgré la levée de l'hypothèque Osirak avec la signature du contrat final en août 1976, les aléas et les lenteurs de la négociation sur le matériel aéronautique alourdirent le climat des relations économiques, ce qui se traduisit notamment par l'annulation de la semaine franco-irakienne sur l'équipement, prévue du 23 au 30 mai 1977. De plus, le 12 avril 1977, le Conseil irakien de planification décida de soumettre à l'avis préalable de Saddam Hussein toute offre de construction d'usines ou de services d'ingénierie présentée par des sociétés françaises, les

²⁰² *Ibid.*, note de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes » du 20 juin 1977.

²⁰³ *Ibid.*, 180, télégramme n°886/903 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Relations franco-irakiennes » du 12 juin 1977.

²⁰⁴ *Ibid.*, 178, note de la direction des Affaires politiques pour le cabinet intitulée « Relations franco-irakiennes » du 25 avril 1977.

²⁰⁵ *Ibid.*, 180, note de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes » du 20 juin 1977.

²⁰⁶ *Ibid.*, télégramme n°601/13 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Détérioration des relations franco-irakiennes » du 28 avril 1977.

sociétés de pays tiers étant exemptées de cette mesure²⁰⁷. Sans que l'on puisse précisément mesurer la portée de ces décisions, on peut constater leurs impacts psychologiques puisqu'elles rendaient plus difficile la présence des commerçants et des industriels français en Irak. Par exemple, en avril 1977, une mission de la SNIAS venue présenter à Bagdad l'avion de transport *Transall*, ne se déroula pas avec la facilité habituelle. L'armée irakienne, pourtant toujours soucieuse de manifester sa sympathie à l'égard de la France, n'était pas présente à la réception de l'ambassade. Plus symptomatique, M. Hamdani, ministre du Plan, et Tarek Aziz, ministre de l'Information, se déroberent aux demandes d'audience qu'ils avaient toujours accordées sans difficultés jusqu'ici à Philippe Esper²⁰⁸, adjoint au directeur des Affaires internationales au ministère de la Défense.

Cette situation était d'autant plus regrettable que l'Irak avait pourtant été, depuis le début des années 1970, l'un des marchés du Moyen-Orient où les espérances françaises s'étaient le plus concrétisées et où ses positions s'étaient consolidées face à la concurrence américaine, allemande et japonaise. En 1976, la France avait accru ses ventes vers l'Irak de 35%, exportant pour 2,5 milliards de francs, et portant de ce fait la couverture des achats, principalement pétroliers, à près de 40%²⁰⁹. Parallèlement, un gros effort avait été accompli pour fournir à l'Etat irakien l'aide dont il avait besoin pour la formation professionnelle des cadres²¹⁰. Ainsi, malgré des discours officiels affirmant la volonté irakienne de donner une place privilégiée à Paris dans l'industrialisation du pays, la position française demeurait fragile et soumise aux aléas politiques. Pour y faire face et maintenir ses positions acquises, la France encouragea ses entreprises à renforcer leur compétitivité et les soutint par une promotion des technologies françaises et par une politique globale d'assistance technique²¹¹. Autant d'éléments qui n'étaient pas mentionnés par les médias et les discours officiels célébrant le partenariat politique franco-irakien, mais qui jouèrent un rôle déterminant pour préserver les positions françaises. En effet, la dégradation des positions françaises, entre 1976 et 1977, n'était pas uniquement le résultat pur et simple d'une décision politique irakienne. Lorsque les entreprises françaises se montraient compétitives, elles purent continuer leur expansion. Par exemple, la coopération dans le secteur pétrolier, qui était pourtant à la base des rapports économiques et politiques de la France et de l'Irak, se poursuivit normalement²¹². En 1976, l'Irak était devenu le second fournisseur de brut de la France, grâce à l'exécution du contrat décennal de 1972 par la CFP et la révision du contrat d'agence d'Elf²¹³.

La politisation de la relation franco-irakienne, malgré les discours d'amitié franco-irakiens et les promesses de partenariats privilégiés, ne fit donc pas disparaître la compétition commerciale. Si les séjours récurrents de Jacques Chirac, puis de son successeur, Raymond Barre, à Bagdad permirent de soutenir les projets français, elles n'étaient pas des gages de succès. Ainsi, la visite en Irak de Raymond Barre, en juin 1977, n'empêcha pas plusieurs groupes français de perdre un certain nombre d'affaires importantes, qui avaient pourtant bénéficié d'un large soutien administratif et gouvernemental. Technip perdit l'étude de projets

²⁰⁷ *Ibid.*, note de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes » du 20 juin 1977.

²⁰⁸ *Ibid.*, 178, télégramme n°533/40 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Relations franco-irakiennes » du 18 avril 1977.

²⁰⁹ *Ibid.*, 180, télégramme n°601/13 de l'ambassade de France à Bagdad intitulé « Détérioration des relations franco-irakiennes » du 28 avril 1977.

²¹⁰ *Ibid.*, télégramme n°283/ANL de Jacques Morizet, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Situation de l'Irak à la fin du premier semestre 1976 » du 30 juillet 1976.

²¹¹ *Ibid.*, 177, rapport de fin de mission de Pierre Rocalve, ambassadeur de France en Irak d'avril 1980 à décembre 1981.

²¹² *Ibid.*, 178, note de la direction ANMO intitulée « L'Irak et les relations franco-irakiennes » du 20 juin 1977.

²¹³ Voir chapitre 6.

de raffinerie et de liquéfaction de gaz au profit de firmes italiennes et japonaises. Coyne et Bellier se vit préférer une firme suisse pour l'ingénierie du barrage de Mossoul. Un groupe polonais fut préféré à Creusot-Loire pour l'assistance technique du complexe sidérurgique de Khor al Zubair²¹⁴. A chaque fois, les offres françaises étaient trop élevées face à la concurrence et les bonnes relations politiques franco-irakiennes ne justifiaient pas de payer un surcoût sur le plan économique. Face à leur manque de compétitivité, les entreprises françaises devaient limiter leurs marges pour gagner des parts sur ce marché concurrentiel. C'est ce que fit l'Omnium technique de l'habitat (OTH) pour s'imposer en Irak, puis au Koweït et en Arabie saoudite. Il s'agissait néanmoins d'un succès en demi-teinte puisque, pénalisée par des coûts salariaux très supérieurs à la concurrence, l'OTH n'y dégagait que des marges réduites, la contraignant, à partir de 1984, à se replier sur le marché métropolitain²¹⁵. En Irak, comme dans les autres pays du Golfe, qui avaient pour politique de payer comptant leurs achats à l'étranger, les entreprises françaises avaient du mal à s'aligner sur les bas prix du Tiers Monde et sur les prix d'attaque des Japonais ou des Italiens. Selon les informations du conseiller commercial en poste à Bagdad, les offres des groupes français étaient souvent supérieures de 25% à 30% à celles de ses principaux concurrents et le coût de leurs services dépassait de 35 à 40% ceux des Britanniques et des Italiens²¹⁶. Face à ces difficultés, la bonne tenue de la coopération pétrolière franco-irakienne invite à s'interroger sur le maintien et l'intérêt d'une diplomatie d'entreprise dans les pays du Golfe, celle-ci étant moins soumise aux fluctuations politiques.

Une rénovation réussie de l'action diplomatique de la CFP

L'affirmation du rôle de l'Etat français dans le Golfe posait la question de l'évolution de la diplomatie d'entreprise. Elle avait pris son essor pour compenser la faiblesse structurelle créée par l'absence de ce même Etat dans les années 1950. Quel avenir pouvait-elle avoir avec son retour en force ? De plus, l'effacement progressif du régime concessionnaire entraînait une redéfinition des relations qui unissaient les pays producteurs de pétrole et les compagnies pétrolières. Il signifiait que la CFP ne pourrait plus compter sur le brut de participation et devrait acheter son brut sur le marché libre, ouvert à toutes les compagnies. C'était la fin d'un système que les services de la CFP considéraient comme ses « canaux normaux »²¹⁷ d'approvisionnement dans le Golfe. L'entreprise ne se faisait pas d'illusion sur son avenir dans la région. Dès les premiers jours de 1974, elle ne voyait que deux possibilités d'évolution de ses rapports : se cantonner au rôle d'opérateur ou à celui d'acheteur en gros²¹⁸. La CFP devait donc revoir son fonctionnement et s'adapter à cette nouvelle donne qui devait générer un accroissement des coûts d'approvisionnement, une perte de sécurité avec le risque de surenchère entre les acheteurs et un transfert d'opérations industrielles qui devaient donner plus de place aux producteurs en aval du secteur. Dans le cadre de ces nouveaux rapports, les activités de recherche et de développement ainsi que les contrats d'achat de brut étaient liés à l'assistance que les compagnies devaient être à même d'apporter, sous ses formes les plus diverses, au développement économique et technologique de ces pays. Pour y faire face, la CFP créa, en février 1974, une nouvelle filiale, Total Assistance Technique, afin de permettre

²¹⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 178, note de la direction ANMO intitulée « Relations bilatérales franco-irakiennes » du 27 décembre 1978.

²¹⁵ Dominique Barjot, « Existe-t-il un modèle français de l'ingénierie ? », *Entreprises et histoire*, vol. 71, no. 2, 2013, p. 22.

²¹⁶ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 178, note de la direction ANMO intitulée « Relations bilatérales franco-irakiennes » du 27 décembre 1978.

²¹⁷ AHT SC 88/9, note intitulée « Situation actuelle de l'économie du pétrole » du 15 octobre 1973.

²¹⁸ *Ibid.*, note intitulée « Situation pétrolière au Moyen-Orient » du 7 janvier 1974.

la mise en œuvre d'une politique plus large d'assistance technique aux Etats qui en exprimaient le besoin. Cette assistance, proposée aux pays producteurs de pétrole à prix coûtant, leur permettrait de bénéficier des concours technologiques nécessaires à leur développement et de nouer avec eux une nouvelle coopération²¹⁹. La création de cette filiale était un signe des temps changeants. Total Assistance Technique visait à s'assurer une présence locale en apportant le concours de la CFP au développement de l'industrie pétrolière et des autres secteurs dans les pays producteurs. Malgré ces initiatives, l'intervention étatique se fit de plus en plus forte, y compris dans le pré carré de la CFP : les négociations pétrolières et la coopération agricole.

Face aux perturbations provoquées par le premier choc pétrolier, la France modifia sa stratégie pétrolière. La politique nationale du pétrole, depuis la création de la CFP en 1924, visait à laisser l'entreprise acquérir des parts en amont du secteur pétrolier pour assurer la sécurité énergétique du pays. Cette mission étant remplie sans accroc par la CFP, l'Etat laissa l'entreprise développer ses relations avec les pays du Golfe sans intervenir directement. Avec la crise pétrolière, l'Etat, critiqué par l'opinion publique pour son incapacité à enrayer l'inflation, ne pouvait plus rester sur cette ligne. A la fin de l'année 1973, la signature du contrat pétrolier franco-saoudien illustra sa volonté d'agir directement dans le cadre d'Etat à Etat, mais, également, ses difficultés à faire cohabiter son interventionnisme affiché et la diplomatie d'entreprise. En négociant ce contrat pour le compte d'Elf, l'Etat français torpillait les efforts effectués par la CFP pour pénétrer le marché saoudien. Les représentants de l'entreprise, M. Dupouy-Camet et M. Fernet, avaient rencontré Zaki Yamani, le 18 août 1973 à Taïf, pour négocier l'achat de pétrole de participation à Petromin. Le ministre saoudien du Pétrole avait demandé à la CFP d'investir dans le raffinage en Arabie saoudite et d'y créer des sociétés mixtes²²⁰. Ce modèle, qui reposait sur l'association dans le cadre de *joint-venture* où les Saoudiens étaient majoritaires, n'était pas nouveau pour la France. Depuis 1966, la société franco-saoudienne Argas avait rencontré plusieurs succès dans la coopération pétrolière. Elle était constituée par la Compagnie générale de géophysique (CGG) et Petromin, cette dernière détenant 51% du capital et la majorité du conseil d'administration. La CGG fournissait, à prix coûtant, du personnel et du matériel pour des campagnes de sismique, de géodésie et de topographie en Arabie saoudite. Argas bénéficia de contrats pour le compte de l'ARAMCO, du ministère saoudien des Pétroles, d'Elf et du BRGM²²¹. Ce modèle se développa et devint la norme de la participation française à l'équipement saoudien. La coopération par *joint-venture* permettait aux entreprises françaises de s'implanter plus facilement ce pays d'accès difficile, où les procédures administratives étaient lourdes et où les intérêts américains étaient solidement installés. Ce modèle étant bien connu des groupes français, la CFP accepta de s'associer avec Petromin et fit acte de candidature, tant pour des recherches et exploitations que pour des achats de brut.

Le soutien de l'Etat à Elf risquait de réduire ses chances, ne serait-ce que par le fait que l'Arabie saoudite pouvait mal comprendre qu'à une négociation déjà entamée vienne s'ajouter l'intervention d'une société d'Etat française. La CFP, qui avait pris l'initiative des contacts avec l'Arabie saoudite, attira l'attention du gouvernement, et particulièrement celle du ministre des Affaires étrangères, sur le danger de voir ruiner ses efforts par une mission

²¹⁹ AFT 90.13/2, note non datée sur l'assistance technique dans le domaine pétrolier en Irak.

²²⁰ AHT 1SG 4, télégramme n°614/19 de l'ambassade France à Djedda intitulé « Entretiens des représentants de la CFP avec Zaki Yamani. Politique pétrolière de l'Arabie saoudite » du 20 août 1973.

²²¹ AMAE-La Courneuve, DANMO (1971-1972), Arabie saoudite, 1899, télégramme n°14/AL de Jacques Rouquette, chargé d'affaires de France en Arabie saoudite, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Avatars d'une société franco-saoudienne » du 14 décembre 1971.

parallèle patronnée par l'Etat. Pour répondre aux inquiétudes, l'Etat accepta la proposition de la CFP d'envoyer une mission officielle explorer les possibilités d'élargir la coopération pétrolière en Arabie saoudite en se reposant sur les résultats de la CFP, tout en cherchant à obtenir des avantages additionnels dont pourrait bénéficier Elf-ERAP. Cette entente aboutit à la mise en œuvre d'un contrat d'achat triennal de brut, passé le 15 décembre 1973 par l'ERAP et la CFP, avec Petromin²²². Ce contrat était moins le fruit de la diplomatie d'entreprise que de l'intervention étatique. Il fut d'ailleurs signé par Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères, lors de son séjour en Arabie saoudite. La presse saoudienne ne s'y trompa pas. Le rédacteur du quotidien *Okaz* insista sur la dimension politique d'un accord présenté comme le résultat de la politique française d'amitié avec les Arabes. En faisant état des propos de Zaki Yamani, selon lesquels un contrat de 200 millions de barils avait déjà été signé, il insista sur la place privilégiée occupée par la France puisque que rien de similaire n'avait été conclu jusqu'alors avec un autre pays²²³. Ces propos ne doivent pas masquer les enjeux commerciaux de l'accord pour les Saoudiens. Riyad n'avait aucunement l'intention de créer une situation privilégiée au profit de Paris. Si la politique arabe de la France lui avait permis d'être la première à conclure un tel accord, elle ne fut pas la seule. Plus qu'un avantage exclusif, cet accord servit de modèle. La France avait seulement ouvert la voie à une nouvelle forme de partenariat pétrolier promu par les Saoudiens. Néanmoins les rapports d'Etat à Etat devinrent la norme des relations pétrolières franco-saoudiennes et étaient négociés au plus haut niveau.

En novembre 1974, elles étaient menées par le prince héritier Fahd et Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie. L'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait de renouveler l'accord pétrolier de 1973 sur une période s'étalant de 1977 à 1986. En contrepartie, le gouvernement français s'engageait à renforcer la coopération industrielle franco-saoudienne, notamment en investissant dans le raffinage. Par l'entremise des compagnies qui investiraient en Arabie saoudite dans les projets industriels, la France fournirait les connaissances techniques nécessaires ainsi que les débouchés pour les produits manufacturés ou transformés dans les entreprises industrielles communes²²⁴. On retrouve le modèle élaboré dans le cadre de Copenor avec le Qatar. Une raffinerie de 200.000 barils par jour devait être construite en Arabie saoudite, avant la fin de 1977, en commun par les deux pays. Ces discussions pétrolières étaient menées par les gouvernements et non par les entreprises car elles s'inscrivaient dans la coopération à long terme entre l'Arabie saoudite et la France. Ce renforcement visait, côté français, à atténuer le déséquilibre de la balance commerciale et, côté saoudien, à améliorer la compétitivité de leurs industries. Ainsi, l'essor de la coopération avec l'Arabie saoudite dépendait de la conclusion de l'accord pétrolier. Etant donné les enjeux, l'Etat ne pouvait plus laisser la diplomatie d'entreprise gérer les négociations. Pour marquer cette prépondérance étatique, les affaires pétrolières furent dorénavant abordées dans le cadre de la commission mixte intergouvernementale franco-saoudienne, créée en janvier 1974 par les ministres des Affaires étrangères²²⁵. Comme pour les autres, cette commission mixte était compétente pour l'ensemble de la coopération franco-saoudienne, dans laquelle elle jouait un rôle d'animation et d'orientation. Le gouvernement français comptait ainsi donner aux relations franco-saoudiennes l'impulsion décisive qui leur permettraient de déboucher sur des réalisations d'envergure et de grands contrats.

²²² AHT 1SG 4, note du ministère de l'Industrie intitulée « Constitution par l'ERAP et la CFP d'une filiale commune » du 15 mars 1974.

²²³ *Ibid.*, télégramme n°34/40 de l'ambassade France à Djeddah intitulé « Négociation franco-saoudienne dans le domaine pétrolier » du 13 janvier 1974.

²²⁴ *Ibid.*, note du ministère de l'Industrie pour le délégué général à l'Energie intitulée « Coopération franco-saoudienne » du 17 septembre 1974.

²²⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 29, note de la DAEF intitulée « Relations économiques franco-saoudiennes » du 8 juillet 1975.

La position de la CFP était tout aussi équivoque en Irak. Ce pays restait un partenaire stratégique pour l'entreprise. Elle y préleva 22 MT de brut en 1973, soit 30% de sa production mondiale²²⁶. Dans le cadre des bonnes relations franco-irakiennes, le gouvernement irakien avait consenti par l'accord décennal, signé en février 1973, d'assurer à la CFP des livraisons de pétrole équivalentes, en quantité et en prix, à celles que le groupe français aurait obtenu de l'IPC si la nationalisation n'était pas intervenue²²⁷. Cette entente, vantée au niveau politique, posait des problèmes économiques sérieux à la CFP. Les points d'achoppement portaient à la fois sur les quantités de brut que la CFP pourrait enlever et sur les conditions de prix résultant de l'application des clauses de rachat du pétrole appartenant à l'Irak. De plus, Bagdad comptait utiliser les services de la CFP pour son programme de transport et d'évacuation du brut. L'Irak voyait cette participation comme la contrepartie à la position privilégiée dont jouissait la France en Irak, l'accord décennal impliquant une participation française à l'industrialisation du pays. Cela revenait à faire payer à la CFP l'essentiel du coût de la coopération promise par le gouvernement français. Or, l'entreprise, qui devait financer un important programme de diversification de ses approvisionnements pour sortir de sa dépendance au Moyen-Orient, n'en avait pas les moyens. Elle avait une autre conception de son rôle. Tout en apportant son concours, sous forme de conseil technique et financier, et en mettant les firmes françaises et le gouvernement irakien en contact, elle se refusa à prendre la responsabilité complète d'opérations qui n'entraient pas dans ses attributions traditionnelles. Les entreprises françaises perdirent ainsi d'importants marchés tandis que le gouvernement irakien ne cachait pas sa déception face à l'attitude de la CFP. La construction du terminal en eau profonde de la BPC fut enlevée par le groupe américain *Brown & Roots*, concurrent d'Entrepose, et l'oléoduc stratégique Nord-Sud, confié à la *SNAM Progetti* italienne, échappa aux entreprises françaises qui avaient néanmoins vendu les tubes nécessaires à sa construction²²⁸. En définitive, les relations entre la CFP et les autorités irakiennes s'étaient assombries. A une période d'euphorie des relations pétrolières franco-irakiennes succéda une certaine méfiance. L'Irak reprocha à la CFP de ne pas avoir rempli tous les engagements prévus par les accords intergouvernementaux.

L'Etat français jugea sévèrement le refus de la CFP de jouer le rôle d'intermédiaire demandé par Bagdad et rendit l'entreprise responsable de l'échec des contrats cités plus haut. En dehors des échecs économiques, la décision de la CFP avait des répercussions politiques. Le traitement privilégié réservé à la CFP s'inscrivait, pour Bagdad, dans le cadre plus large de la coopération entre les deux pays, coopération dont le développement découlait d'options politiques (volonté de ne pas se couper du monde occidental et prise en considération de la politique arabe de la France). La CFP voyait ce partenariat sur le plan économique et sa rentabilité devint douteuse lorsque la situation se calma sur le marché pétrolier. En raison du décalage apparu, à partir de l'automne 1974, entre les prix des bruts méditerranéens, dont le pétrole irakien provenant des gisements de Kirkouk, et ceux des bruts du Golfe, l'exécution du contrat décennal posa, au cours de l'hiver 1974-1975, des problèmes financiers à la CFP²²⁹. L'entreprise ne pouvait accepter de payer durablement un prix supérieur à la concurrence pour un pétrole qui lui était théoriquement livré à des conditions préférentielles. Elle envisagea de rompre ce contrat si la situation restait inchangée. Pour maintenir son entente avec Paris, les

²²⁶ AHT documents sur l'exercice 1973.

²²⁷ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 198, note de la DAEF intitulée « Le pétrole en Irak » du 4 février 1974.

²²⁸ *Ibid.*, note de la DAEF intitulée « Politique pétrolière de l'Irak et relations avec la France » du 22 novembre 1974.

²²⁹ AHT, documents sur l'exercice 1975.

autorités irakiennes ramenèrent leurs prix à un niveau concurrentiel, ce qui permit l'exécution normale du contrat décennal²³⁰. Toutefois, les relations franco-irakiennes se refroidirent. Si le gouvernement irakien continuait à attacher beaucoup d'importance à de bonnes relations avec la France, il trouvait que Paris n'exerçait pas une pression suffisante sur la CFP pour l'amener à observer une attitude plus compréhensive envers ses exigences. Les relations pétrolières qu'entretenait la CFP avec le gouvernement irakien risquaient d'avoir des répercussions politiques graves sur le plan bilatéral et Bagdad demandait à Paris d'intervenir. Saddam Hussein comptait obtenir du Quai d'Orsay ce que la diplomatie d'entreprise lui avait refusé. Ce faisant, il joua habilement sur la rivalité entre les deux acteurs pour obtenir gain de cause.

Le point de vue irakien reçut un accueil d'autant plus favorable à Paris qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé. Les critiques visant la CFP se multiplièrent, notamment de la part du ministère de l'Industrie. On les retrouve à Abu-Dhabi. Mana al Otaiba, ministre du Pétrole et de l'Industrie, avait fait connaître ses craintes face aux retards de la CFP pour débiter le forage du champ offshore d'Abu Al Bu Koosh. La CFP avait laissé un peu trop hâtivement entendre qu'elle avait un ambitieux projet de forage comparable par les dimensions de sa plate-forme flottante à celui d'Ekofisk en mer du Nord, mais elle devait faire discrètement machine arrière et proposer un forage de type classique et d'un coût très réduit²³¹. Vincent Labouret devait traiter avec délicatesse le recul de la CFP. L'émir d'Abu-Dhabi et ses collaborateurs comptaient sur l'entreprise pour mener à bien ce projet auquel ils attachaient une importance sans relation avec la valeur économique du champ. Cet intérêt s'explique par plusieurs facteurs. Au niveau international, l'exploitation du champ d'Abu Al Bu Koosh permettrait aux EAU de marquer leurs droits vis-à-vis de l'Iran²³². A la suite de l'occupation par l'Iran des îlots commandant le détroit d'Ormuz, cette préoccupation était primordiale. Sur le plan intérieur, l'émir Zayed était sensible aux critiques faites sur ses dépenses somptuaires et voulait marquer que rien n'était négligé pour développer les ressources de l'émirat. Enfin, au niveau de la politique interarabe, il voulait rivaliser avec l'activité de développement de son voisin de Dubaï.

La décision de la CFP gênait personnellement Zayed et risquait d'avoir des conséquences néfastes sur les relations franco-émiraties, d'autant plus que l'émir tenait à voir des Français être opérateurs d'un de ses gisements dans une région où la prépondérance anglaise et américaine, sur ce plan, embarrassait les Arabes modérés. L'émir avait d'ailleurs informé François Lartigue, représentant local de la CFP, que la réussite de l'entreprise ouvrirait la porte à d'autres projets. Renoncer à Abu Al Bu Koosh mettrait en jeu, et pour un certain temps, la crédibilité de la CFP, tant à Abu-Dhabi que dans le reste des EAU. C'est pourquoi la CFP ne proposa pas un retrait, mais un rééquilibrage du projet²³³. Malgré ces tensions, la position française restait privilégiée. La CFP obtint pour l'exploitation d'Abu Al Bu Koosh un régime extrêmement favorable qui lui assura le maintien d'une marge d'exploration confortable. Pour permettre le développement de ce gisement, l'émir Zayed admit que le taux de la fiscalité soit inférieur à celui prévu par le régime général OPEP. Cet avantage était justifié par les investissements élevés qui nécessitaient en contrepartie des

²³⁰ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 198, note de la DAEF intitulée « Politique pétrolière de l'Irak et relations avec la France » du 27 août 1975.

²³¹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), EAU, 167, dépêche d'actualité n°7/DA de l'ambassade de France aux EAU intitulée « Entretien avec le Ministre du Pétrole : activités de la CFP à Abu-Dhabi » du 17 juin 1973.

²³² AHT 1 SG 3, note de Vincent Labouret à l'intention de R. Granier de Lilliac du 2 avril 1973.

²³³ *Ibid.*, note de François Lartigue pour Vincent Labouret intitulée « Abu al Bu Koosh » du 30 mars 1973.

avantages fiscaux²³⁴. L'intérêt que Zayed portait à ce projet le poussa à accepter cette concession. Il étendit ce système au gisement Saat al raz Boot. Découvert sur la concession de l'ADMA, l'ADNOC décida d'en assumer le développement pour son compte et à ses frais. En juillet 1976, elle confia à la CFP le rôle d'opérateur²³⁵. La CFP intervenait pour l'évaluation de ce gisement et l'ADNOC s'était engagée, au cas où elle déciderait la mise en production du gisement, à confier à la CFP le rôle d'opérateur pour le développement et l'exploitation.

Ces tensions poussèrent l'Etat français à remettre en cause l'efficacité de la CFP à gérer certains projets stratégiques et à la supplanter sur d'autres. Le cas le plus flagrant fut celui de la coopération agricole. Dans ce domaine, la CFP profitait de ses investissements dans la recherche agronomique en milieu aride pour vendre son savoir-faire et généralisa son action agricole, initiée à Al Aïn, à l'ensemble de la région pour renforcer sa présence. En Irak, elle constitua un consortium avec trois compagnies européennes (ENI, VEBA, Shell). Ce projet visait à valoriser, sur un plan pétrolier, les bonnes relations politiques que l'Irak entendait développer avec les pays de la CEE par l'intermédiaire de la France. Son originalité était de lier l'exploration pétrolière à une contribution au développement agricole. Le groupe européen se verrait confier la prospection dans un important périmètre dont la production serait, par priorité, destinée aux pays de la CEE. En contrepartie, il mettrait sur pied une série d'actions de développement de l'agriculture irakienne (désalinisation des terres, irrigation, élevage, culture, formation professionnelle, industries alimentaires, commercialisation des produits agricoles). Une mission d'experts agricoles discuta avec les hauts fonctionnaires du ministère du Plan du domaine et de la nature de cette assistance. Cette première série d'entretiens définit quatorze projets de mise en valeur agricole intégrée et de développement de production animale sur lesquels porterait l'assistance. Les compagnies constituèrent des équipes d'experts pour étudier l'ensemble des conditions et des moyens nécessaires à la réalisation de ces projets. En tout, une vingtaine était à l'œuvre à Bagdad. Pour le choix des experts, la CFP s'assura l'appui et le conseil de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc. Toutes ces actions furent lancées avant même la création d'une agence, chargée d'animer et de coordonner l'ensemble de l'assistance, pour répondre au désir pressant des autorités irakiennes d'interventions rapides et concrètes²³⁶. Il s'agissait d'une opération traditionnelle pour la diplomatie d'entreprise dans un domaine qu'elle maîtrisait.

Cette agence avait à Bagdad des bureaux et des moyens de transport étaient mis à la disposition des experts pour l'accomplissement de leur mission. Par son intermédiaire, les compagnies européennes mirent à la disposition de l'Irak des ressources techniques et des savoir-faire substantiels pour favoriser le développement continu et rapide du potentiel agricole du pays. L'agence avait accès à un large éventail d'informations et de savoir-faire. Elle disposait de l'expérience et de l'expertise de la CFP et de ses partenaires en matière de gestion de projets, ainsi que de leurs contacts, à l'échelle mondiale, avec des entrepreneurs, des consultants et des organismes scientifiques. Ses tâches étaient variées d'un projet à l'autre, selon les exigences du gouvernement irakien. Le plus souvent, elle planifiait la mise en œuvre et les études préliminaires des projets, mais ses tâches couvraient parfois les négociations contractuelles, la supervision des travaux, la fourniture de services de vulgarisation agricole, l'organisation des exploitations agricoles, l'évaluation et la mise en place d'industries de procédés agricoles, les installations de stockage et la commercialisation. Enfin, elle pouvait

²³⁴ AHT 92.26/4, lettre de Vincent Labouret à M. Froment-Meurice, directeur des Affaires économiques et financières du ministère des Affaires étrangères, du 16 juillet 1975.

²³⁵ AHT 1 SG 3, note de la CFP intitulée « Intérêts pétroliers de la CFP en Abu-Dhabi et problèmes actuels » du 2 septembre 1976.

²³⁶ AHT 1 SG 14, note de la CFP du 18 février 1974.

être chargée de former le personnel de gestion et d'exploitation en Irak ou en Europe²³⁷. Par ce système, Bagdad liait le développement pétrolier à l'assistance technique agricole, favorisant la diversification de son économie. L'effort de la CFP était soutenu et accompagné par l'Etat français, qui y voyait un moyen pour améliorer son accès au pétrole tout en renforçant la présence française sur le plan local. C'est pourquoi les représentants de la France en Irak furent pleinement informés de cette liaison, dont l'importance s'observe par l'abondance des archives traitant de la coopération agricole. Ces projets stratégiques étaient suivis par les plus hautes autorités gouvernementales, ce qui provoqua un conflit d'usage.

Etant donné leur importance pour l'avenir de la coopération franco-irakienne, l'Etat s'imposa de plus en plus, puis prit la relève de la CFP. Michel Jobert évoqua personnellement ce projet avec ses interlocuteurs irakiens lors de sa visite officielle à Bagdad en février 1974. Il appuya les démarches de la CFP à ce sujet en leur donnant l'appui officiel du gouvernement français. Le ministre était très clair sur l'importance nationale de cette coopération et en avertit la CFP en déclarant : « Mais attention ! Il faut prendre cette affaire très au sérieux ; la CFP ne peut pas se permettre d'échouer dans cette affaire ». Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, et les principaux collaborateurs de Michel Jobert eurent exactement les mêmes propos. Cette coopération agricole n'était plus du domaine de la seule CFP, mais rentrait dans le cadre de la coopération d'Etat à d'Etat, étant donné ses conséquences pour l'approvisionnement pétrolier de la France. Face à l'enjeu, la CFP dut céder le premier rôle à l'Etat français et se cantonner aux aspects techniques. Les projets agricoles firent l'objet de longues discussions intergouvernementales. Jacques Chirac aborda cette question lors de sa visite à Bagdad. A la suite de sa visite, Pierre Cerles déclara aux représentants locaux de la CFP : « nous allons enfin prendre tout cela en main » et ajouta « nous allons prendre ces affaires en mains car elles sont trop importantes pour être laissées à des gens incompetents ! »²³⁸. Le message était clair, le temps où la diplomatie d'entreprise préfigurait les relations franco-irakiennes n'était plus qu'un lointain passé. Critiquée pour ne pas avoir précédemment accepté le rôle d'intermédiaire demandé par Bagdad, la CFP était progressivement écartée. L'Etat français décida que la CFP interviendrait uniquement comme maître d'œuvre pour la réalisation de projets agricoles. La SATEC, société d'Etat créée pour la réalisation de projets agro-industriels dans les pays en voie de développement, prit en charge l'opération²³⁹. La CFP se concentra ainsi sur les questions techniques. Pour s'assurer de la réussite de cette coopération, elle s'intéressa au réseau hydraulique de l'Irak. Le développement de l'agriculture irakienne nécessitait de trouver des solutions à l'accroissement de la salinité des sols. Tout réseau d'irrigation ou de drainage consommait de l'eau et mobilisait en le rejetant en aval une certaine quantité de sel, soit par drainage naturel, soit par drainage artificiel. Ainsi, le projet de mise en valeur agricole du périmètre de Kirkouk, voulu par les Irakiens, consommerait près de 4 milliards de mètres cubes d'eau par an et rejetterait dans le Tigre, à Bagdad, l'équivalent de 3 camions de dix tonnes de sel par minute pendant les mois d'été et d'automne, ce qui risquait d'entraîner la mort des agrumes et des cultures maraîchères. Pour éviter cela, la CFP prit la précaution de séparer les eaux de drainage salées et de les envoyer dans les dépressions de Haur Shari²⁴⁰. La CFP n'était pas seulement un opérateur pétrolier, mais proposait, en s'appuyant sur le savoir-faire du centre agronomique d'Al Ain, des services

²³⁷ *Ibid.*, note non datée intitulée « Scope of proposed corporation for the development of Iraq's agriculture ».

²³⁸ *Ibid.*, note de la CFP intitulée « Visite de Michel Jobert à Bagdad » du 16 février 1974.

²³⁹ *Ibid.*, lettre de L. Deschamps, directeur adjoint à la Satec, à M. Van Den Perre du 3 mars 1974.

²⁴⁰ *Ibid.*, note non datée de Jean Marot.

agricoles reconnus dans l'ensemble du Golfe et même au-delà²⁴¹. La création de la filiale Total Agrobusiness, en 1976, témoigna de l'ampleur de cette coopération.

Malgré cette reconnaissance, la volonté politique de reprendre la main dans ce domaine stratégique poussa les autorités françaises à privilégier la SATEC. Ainsi, la commission mixte franco-irakienne favorisa la coopération entre la SATEC et la *State Organization for Industrial Design and Construction* (SOIDC). Les deux délégations s'étaient mises d'accord pour privilégier ce cadre afin d'accroître le nombre de stages pour les ingénieurs et techniciens irakiens envoyés en France et pour donner des conseils techniques ou organiser des colloques spécialisés²⁴². L'action privilégiée de la SATEC dépassa le cadre des relations franco-irakiennes. En Arabie saoudite, elle étudia l'aménagement et l'irrigation de 10.000 hectares destinés à la culture du blé²⁴³. De même, elle s'associa à Elf dans le cadre d'une *joint-venture* qui avait pour objet la prise en location de domaines royaux pour y faire pousser des céréales²⁴⁴. Cette coopération interétatique était politiquement assumée par l'interruption de la mission du consortium européen. Bagdad mit ainsi brutalement un terme à la politique de *package deal* liant l'attribution de périmètres de recherches pétrolières à l'octroi de contreparties industrielles ou agricoles²⁴⁵. Les opérations de développement agricole étaient désormais confiées à des sociétés spécialisées, comme la SATEC. Bagdad n'attendait plus des compagnies pétrolières qu'elles poursuivent leurs efforts dans le domaine agricole. Saadoun Hammadi, ministre irakien du Pétrole, expliqua clairement à Jean Duroc-Danner, directeur de la CFP, les nouveaux rapports entre l'entreprise française et l'Irak. L'INOC s'adresserait désormais à des sociétés de services pour tous ses travaux d'exploitation et de développement. La rémunération de ces contrats ne comporterait plus de droits à certaines quantités de brut. Pour obtenir du pétrole, les compagnies devraient s'adresser directement au service de commercialisation de l'INOC²⁴⁶.

L'échec du consortium européen dans le domaine agricole ne fut pourtant pas vain pour les intérêts français. Ce projet permit à la SATEC d'initier des rapports fructueux avec l'Irak. La CFP, qui disposait d'une société de services agricoles avec Total Agrobusiness, continua à participer activement au développement agricole du pays. De plus, malgré l'abandon du consortium européen, l'administration irakienne avait reçu instruction de demander aux bureaux d'études agricoles précédemment recrutés par celui-ci, s'ils entendaient poursuivre leurs travaux dans un cadre bilatéral. C'est ainsi que les deux projets confiés à des sociétés françaises se poursuivirent dans ce cadre²⁴⁷. Enfin, l'agence européenne d'assistance au développement agricole de l'Irak, conçue, mise en place et animée par les compagnies pétrolières européennes, fut, *mutatis mutandis*, réutilisée dans la perspective plus vaste d'un ensemble euro-arabe²⁴⁸. Les réussites agricoles de la CFP continuèrent donc à jouer un rôle

²⁴¹ AHT 90.2/30, note de la CFP intitulée « Le groupe Total et l'agriculture en zones tropicales sèches » du 7 décembre 1978.

²⁴² AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Irak, 189, procès verbal de la commission mixte franco-irakienne du 6 au 9 novembre 1973.

²⁴³ *Ibid.*, Arabie saoudite, 13, note de la Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient intitulée « Relations économiques franco-saoudiennes » du 10 juin 1981.

²⁴⁴ *Ibid.*, 17, note non datée du ministère de l'Agriculture intitulée « Relations dans le domaine agricole, du développement rural et de l'agroalimentaire avec l'Arabie saoudite ».

²⁴⁵ AHT 1 SG 14, télégramme n°692/694 de Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, intitulé « Démarche de la communauté auprès des pays de l'OPEP et entretien avec le ministre du Pétrole » du 15 juin 1974.

²⁴⁶ *Ibid.*, télégramme n°669/671 de Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, intitulé « Négociations pétrolières » du 7 juin 1974.

²⁴⁷ *Ibid.*, télégramme n°991/996 de Pierre Cerles, ambassadeur de France en Irak, intitulé « Les suites du consortium pétrolier européen » du 11 octobre 1974.

²⁴⁸ *Ibid.*, lettre de Vincent Labouret à M. Rocalve du 5 novembre 1974.

moteur pour la présence française dans les années 1970-1980, même si l'entreprise cédait progressivement sa place à un cadre interétatique.

Les succès de la CFP dans les émirats poussèrent ainsi les gouvernements locaux à amplifier leurs coopérations agricoles avec la France. Dès le 7 juillet 1975, Saïd Salman, ministre par intérim de l'Agriculture et des pêcheries des EAU, négocia avec des représentants du ministère français de l'Agriculture pour obtenir l'envoi d'experts pour examiner les conditions dans lesquelles pourrait être entreprise une étude d'évaluation des ressources en eau des EAU. L'importance de cette demande était réaffirmée par Mana al Otaiba qui rencontra Christian Bonnet, ministre de l'Agriculture, le 17 juillet. Le ministre était spécialement venu à Paris pour traiter ce problème. Il avait été chargé par l'émir Zayed de demander au gouvernement français non seulement dans le domaine de l'évaluation des ressources en eau mais, d'une façon générale, dans celui de la mise en valeur des équipements des sols, le concours de spécialistes français pour l'aménagement des zones désertiques²⁴⁹. Reconnaissant les succès rencontrés par la CFP, les autorités des EAU voulaient renforcer leurs relations avec la France dans le secteur agricole en lui donnant une dimension intergouvernementale dans le cadre de relations bilatérales.

La CFP, qui investissait massivement dans l'exploration de gisements hors OPEP et dans l'activité gazière et pétrochimique, espérait limiter sa coopération agricole en la transférant partiellement à l'Etat. Elle profiterait toujours des bienfaits d'une coopération stratégique privilégiée avec les EAU, qu'elle avait initiée et dont elle contribua au succès, mais sans en payer le coût financier. Rappelons que pour l'ensemble de ces actions agricole, la CFP disposait, en 1977, d'un budget global de 5,75 MF, dont 3,2 MF pour le seul centre d'Al Ain. Ce budget représentait environ un tiers du budget de la direction de l'Information et des Relations extérieures et 3% du budget des frais généraux de la CFP²⁵⁰. La visite officielle de Valéry Giscard d'Estaing aux EAU officialisa ce passage de relais. A cette occasion, Jean-François Deniau, ministre du Commerce extérieur et Saïd al Rakabani, ministre de l'Agriculture et des pêcheries, signèrent, le 6 mars 1980, un accord organisant les futurs développements des relations agricoles franco-émiraties. Conformément à cet accord, le gouvernement français mettait à la disposition des EAU des techniques et du personnel pour le développement de l'irrigation, des cultures et de l'élevage²⁵¹. Même si l'Etat s'imposait comme le principal responsable de la coopération franco-émiratie dans ce domaine, l'accord reposait explicitement sur la réussite de la coopération initiée par la CFP à Al Ain.

Cette affirmation du rôle de l'Etat ne signifia pas la fin de l'action agricole de la CFP, ni que l'Etat devint l'unique acteur de cette coopération. L'entreprise française en avait fait un atout reconnu dans le Golfe et poursuivit son œuvre, malgré un budget en recul. Elle focalisa simplement sa coopération sur les pays où elle avait des intérêts importants et utilisa son expertise agricole comme arme dans les négociations pour renforcer sa position en s'associant à divers projets locaux. Ainsi, en 1980, la CFP constitua aux EAU une société commune avec l'ADNOC dans le domaine des engrais, la *Ruwais Fertilizer Industriés Ltd*, pour produire, à partir des gaz associés des gisements terrestres de l'émirat, environ 1500 tonnes par jour d'urée et 1000 tonnes par jour d'ammoniac²⁵². La coopération agricole restait un atout pour la

²⁴⁹ AHT 1 SG 3, télégramme n°143/46 de la DAEF à l'ambassade de France aux EAU intitulé « Etude de mise en valeur agricole » du 18 juillet 1975.

²⁵⁰ AHT 90.13/3, note sur la politique culturelle de la compagnie française des pétroles de juillet 1977.

²⁵¹ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), EAU, 154, télégramme n°212 de l'ambassade de France aux EAU intitulé « Visite présidentielle - Accord de coopération dans le domaine agricole » du 7 mars 1980.

²⁵² AHT 90.13/5, note intitulée « Présence de la CFP aux EAU » de janvier 1982.

CFP et sa réputation était une référence dans l'ensemble du Golfe. Cet atout était particulièrement précieux à l'heure où la CFP proposait aux gouvernements son assistance technique sous des formes plus diversifiées. Cette situation plaça l'entreprise dans une position favorable pour consolider ses positions et entamer une action de diversification industrielle²⁵³. Cette percée était facilitée par le fait qu'Oman, le Qatar et l'Arabie saoudite étaient prêts à payer plus cher des productions locales afin de limiter leur dépendance agricole et industrielle.

Malgré l'originalité de la coopération agricole, la coopération pétrochimique fut la plus importante pour la CFP, d'autant plus que la flambée des prix du pétrole et la recherche d'énergies de substitution rendirent l'exploitation du gaz de plus en plus attractive. A la diversification géographique des activités de l'entreprise, principalement en Indonésie et en mer du Nord, s'ajouta donc une diversification de la production. Le gaz n'était pas le seul concerné. La CFP renforça à la même époque sa position dans l'industrie du plastique, du polystyrène ou du PVC. Autant d'industries qui intéressaient les pays producteurs de pétrole en quête d'une diversification de leurs activités pétrolières. Pour effectuer cette percée, la CFP pouvait compter sur le soutien de son ancien personnel d'Algérie, qui avait été rapatrié en France à la suite de la décision du gouvernement algérien de nationaliser les intérêts français dans le gaz, le 24 février 1971. Cette équipe fut le noyau dur de la cellule gaz à la CFP, dont les travaux furent reconnus par la création, en 1972, de la direction gaz pour négocier et gérer les différents projets²⁵⁴.

Les EAU et le Qatar offrirent d'importants débouchés dans ce secteur. Étant donné l'importance des investissements nouveaux à effectuer dans les émirats pour y exploiter le gaz, la CFP participa à ces projets aux côtés de ses partenaires traditionnels de l'IPC. A Abu-Dhabi, le projet d'utilisation du gaz naturel *on shore* fut rédigé conjointement par des experts des sociétés concessionnaires de l'ADPC (BP, Shell, NEDC et CFP). Ils proposèrent au gouvernement d'Abu-Dhabi de créer et de financer un groupe d'usines de séparation des divers types de gaz légers et de liquéfaction²⁵⁵. L'exploitation de ces gaz fit l'objet d'un contrat le 1^{er} avril 1976. En association avec l'ADNOC, qui détenait un intérêt de 60%, les actionnaires de l'ADPC mirent au point leur programme d'exploitation de ces gaz. La CFP détenait un intérêt de 7,6% dans le projet. La capacité des installations était de 5 MT/an de liquides extraits, dont 3 MT/an de butane et de propane et 2 MT/an de condensats. Chacun des actionnaires, autres que l'ADNOC, était maître d'œuvre d'une partie des travaux. La CFP, pour sa part, fut responsable de la construction d'une usine d'extraction sur les trois gisements d'Asab, de Bab et de Sahil²⁵⁶. De même, la CFP participa au projet de liquéfaction des gaz associés à la production offshore de la concession d'ADMA. Ce projet démarra à la fin de l'année 1976 et portait sur la production, le transport et la vente à la *Tokyo Electric Power Company* d'environ 3 millions de tonnes/an de gaz liquéfiés. La participation de CFP dans le consortium était de 8,16% aux côtés de BP (16,33%) et Mitsui-Bridgestone (24,5%)²⁵⁷.

Par ce biais, la CFP permit à la France de profiter du développement de l'industrie pétrochimique dans les EAU. La CFP ouvrit la voie à une participation importante de

²⁵³ AHT 90.13/9, note non datée sur les actions culturelles de la CFP.

²⁵⁴ AHT, archive orale, entretien avec Pierre Bourgoing, ancien directeur du gaz chez Total du 2 juillet 2002, p.10-11.

²⁵⁵ AHT 1 SG 3, télégramme n°8 de l'ambassade de France aux EAU intitulé « Projet pétrochimique du consortium français » du 9 janvier 1974.

²⁵⁶ *Ibid.*, note de la CFP intitulée « Intérêts pétroliers de la CFP en Abu-Dhabi et problèmes actuels » du 2 septembre 1976.

²⁵⁷ *Ibid.*, note de la CFP intitulée « Le problème du gaz en Abu-Dhabi » du 23 juin 1975.

l'industrie française à la fourniture de services et d'équipements. Lors de la visite à Paris de l'émir Zayed à l'été 1975, la délégation des EAU comprit trois ministres à compétence économique. Si l'émir traita avec Valéry Giscard d'Estaing des questions politiques, notamment du dialogue euro-arabe²⁵⁸, ses ministres abordèrent sur un plan bilatéral le renforcement de la coopération pétrochimique entre les deux pays en s'inspirant du modèle initié par l'entreprise. Les discussions se focalisèrent sur trois projets : la construction d'une industrie pour la fabrication d'engrais azotés par SOFRAPADL, la mise en place de quatre unités de dessalement dans le complexe hydroélectrique d'Umm en Naar par Sidem pour 250 MF et la création d'une société de transports maritimes pour le gaz liquide et les produits de la pétrochimie par Gazocéan²⁵⁹. A ces projets s'ajoutaient des demandes à CDF-Chimie pour la production d'ammoniaque à partir de gaz associé (500 M\$). Par cette politique volontariste, les EAU étaient devenus, en quelques années, le premier partenaire commercial de la France dans les émirats du Golfe. Au moment de la visite de l'émir Zayed en France, les statistiques du Quai d'Orsay dénombrèrent plus de 800 Français travaillant dans les EAU²⁶⁰.

La CFP conserva son expertise et joua donc toujours un rôle moteur dans l'assistance pétrolière avec sa filiale, Total Assistance Technique. Au Qatar, malgré la nationalisation de la QPC en 1976, la CFP participa au fonctionnement de la *Dukhan Service Company* (DSC). Cette compagnie avait pour objectif d'accompagner le Qatar dans la phase de transition en prenant en charge l'exploitation des hydrocarbures²⁶¹. Il ne s'agissait plus d'une compagnie concessionnaire, mais d'une compagnie de services qui avait la charge de faire tourner la production. La DSC n'était qu'un simple opérateur qui dépendait des ordres de la QGPC. Ses missions étaient de produire, transporter, stocker et charger pour l'exportation le brut produit au Qatar, de gérer les installations et équipements nécessaires à cette mission. Sur le plan technique cela signifiait conduire au jour le jour les opérations en accord avec les objectifs de la QGPC, d'accomplir les opérations de maintenance, la programmation des activités de production, d'exploration, de stockage et des opérations d'enlèvement à Umm Saïd. La DSC reprit donc les activités et le personnel de la QPC. La seule différence, de taille, était le changement de statut de la compagnie. La DSC était payée pour ces services par le Qatar et n'avait plus de droit sur le pétrole extrait. La compagnie recevait 15 cents de dollars par baril produit²⁶².

Aux EAU, la CFP recentra sa coopération dans la recherche pétrolière. Le 25 juillet 1976, l'ADNOC lui confia l'étude estimative du gisement offshore de Satah al-Razboot et la définition des meilleures méthodes d'exploitation. Ce gisement faisait partie du domaine concédé au groupe ADMA qui, après quelques opérations de prospection, s'en était désintéressé pour des raisons financières. L'ADNOC couvrit les frais de recherche et rémunéra les travaux de la CFP. Mana al Otaiba était l'artisan de cet accord dont la négociation avait été engagée au lendemain de la visite de l'émir Zayed à Paris. Il s'agissait d'un enjeu majeur car l'arrangement conclu avec la CFP était le premier par lequel le gouvernement d'Abu-Dhabi affirmait ses droits de propriétaire exclusif sur ses ressources pétrolières en signant un contrat de service avec une société étrangère²⁶³. La réussite de ce

²⁵⁸ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), EAU, 154, note de la DAEF intitulée « Réunion à l'Elysée avec cheikh Zayed » du 11 août 1975.

²⁵⁹ *Ibid.*, télégramme n°152156 de l'ambassade de France aux EAU intitulé « Visite en France du cheikh Zayed » du 16 juin 1975.

²⁶⁰ *Ibid.*, note d'entretien de la DAEF du 26 juin 1975.

²⁶¹ AHT 01AH030-1, agreement made the 16 day of September 1976, part I, Schedule I, Article 3.

²⁶² *Ibid.*, agreement made the 16 day of September 1976, part I, Schedule II, Clauses B et D.

²⁶³ AHT 1 SG 3, télégramme n°287/288 de l'ambassade de France aux EAU intitulé « Gisement pétrolier de Saath al Raaz Booth » du 26 juillet 1976.

projet facilita les négociations entre la CFP et l'ADNOC pour le développement du champ pétrolifère offshore de Zakum supérieur. Le 23 février 1977, la CFP devint opérateur exclusif du champ pétrolier de Zakum et fut chargée de la conception et de l'exécution des travaux de mise en production. Elle n'avait aucun titre de propriété sur le brut et n'y était que prestataire de services. En contrepartie, l'ADNOC rémunérait la CFP pour ses services et lui proposait d'acheter 20% de la production de Zakum Supérieur aux prix du marché²⁶⁴. Néanmoins, grâce à la présence de la CFP, plusieurs sociétés françaises de services s'implantèrent sur le marché des EAU. Ils travaillaient pour la *Zakum Development Cy (Zadco)*, association 50/50 de l'ADNOC et de la CFP, constituée le 1^{er} janvier 1978²⁶⁵.

L'accord sur Zakum Supérieur fut un important succès pour la France. Sur le plan politique, il consacra les efforts de la CFP, poursuivis durant plus de quinze ans, pour occuper une place de premier rang dans le développement pétrolier et économique de l'émirat. Des relations de confiance mutuelle avaient pu s'établir entre la CFP et les autorités locales, qui amenèrent progressivement ces dernières à se tourner vers le groupe français. Après l'Algérie où depuis 1971 s'étaient établis des liens privilégiés de coopération entre la CFP et la Sonatrach, Abu-Dhabi était le second exemple d'une politique de coopération industrielle menée avec persévérance et qui déboucha sur des résultats positifs. Sur le plan industriel, au delà de ses participations dans les concessions marines d'ADMA et à terre d'ADPC, la CFP était, pour la première fois dans le Golfe, opératrice d'un gisement de grande taille et pouvait ainsi faire la preuve dans la première zone productrice d'hydrocarbures du monde de sa capacité industrielle et de sa maîtrise technologique. Enfin, sur le plan des relations entre les groupes pétroliers et les Etats producteurs, l'accord de Zakum supérieur proposait un renouvellement du mode des relations contractuelles. Devant la disparition progressive de l'ancien régime concessionnaire, la formule d'entrepreneur général consolidait l'accès aux sources de pétrole. Simultanément, elle offrait la possibilité d'échapper à la fiscalité mise au point par l'OPEP et d'obtenir à nouveau dans des conditions originales, au niveau de la production du pétrole brut, une rémunération jugée correcte de l'apport technologique et des responsabilités d'opérateur de gisements²⁶⁶.

Sur la question des transferts de technologie, on observe une légère variation des positions entre Elf et la CFP. Lors d'une réunion chez Paul Mentré, délégué général à l'énergie, Pierre Guillaumat, PDG d'Elf, se montra plus réservé sur l'ensemble des problèmes de transfert et insista sur la valeur de la technologie. Vincent Labouret, pour la CFP, nuança cette position en soulignant l'importance de cet atout qui était une des modalités du maintien des compagnies pétrolières sur les gisements et une arme utile dans les négociations avec les Etats producteurs. Vincent Labouret demanda donc à ne pas gêner ou dévaloriser ces transferts par des interventions gouvernementales intempestives²⁶⁷. On retrouve ce même conflit d'intérêt entre Technip, qui voyait un intérêt technique à la collaboration avec des entreprises locales, et l'Etat français, qui souhaitait éviter le transfert de techniques stratégiques²⁶⁸. D'une façon générale, on observe que l'Etat français chercha à limiter les transferts de technologie avec les pays du Golfe, mais la CFP accepta ce risque. Elle avait tiré les leçons des propos de Mana al Otaiba à la revue *Middle East Economic Survey* de mai 1975

²⁶⁴ AHT 3 SG 11, lettre de Vincent Labouret à M. Honnorat, ambassadeur de France à Abu-Dhabi du 10 mars 1983.

²⁶⁵ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), EAU, 167, note du ministère de l'Industrie intitulée « Evolution récente des relations industrielles entre la France et les EAU : principaux projets en cours de négociation » du 26 juin 1978.

²⁶⁶ AHT 92.26/4, note de Vincent Labouret du 14 mars 1977.

²⁶⁷ *Ibid.*, note de Vincent Labouret pour le Président intitulée « Réunion chez M. Mentré » du 11 février 1976.

²⁶⁸ Julien Brault, *op. cit.*, p.51.

sur l'incapacité des EAU à exploiter seuls leur pétrole et comptait utiliser leur avance technologique dans les négociations²⁶⁹. À la suite du premier choc pétrolier, les compagnies pétrolières avaient réduit leurs enlèvements de brut à Abu-Dhabi. Philippe Simonnot, dans *Le Monde*, résuma bien la situation :

« Bien que la révolution pétrolière ait poussé les États à accroître leur participation dans le capital des sociétés opérant sur leur territoire, ces dernières ne sont pas obligées d'avalier n'importe quel prix, et peuvent faire jouer, dans une certaine mesure, les lois du marché pour faire respecter la structure des prix relatifs. En d'autres termes, bien que le pourcentage de la participation soit passé à 60%, les sociétés gardent une certaine maîtrise, au moins indirecte, du rythme de production lui-même »²⁷⁰.

Depuis 1975, l'OPEP n'était plus en position de force. Les pays du Golfe devaient faire face à une concurrence plus poussée hors OPEP et avaient toujours besoin de l'assistance technique des compagnies pétrolières internationales pour la maintenance, le développement et l'exploration des gisements, mais aussi pour la commercialisation de leurs bruts. La situation financière des pays pétroliers les plus peuplés n'était pas brillante du fait de la baisse des ventes et de la hâte avec laquelle ils avaient investi le produit de la hausse. L'Iran dut ainsi ralentir son programme de développement²⁷¹.

La recherche de nouvelles formes de relations avec les compagnies opératrices était donc tout aussi importante pour les Etats producteurs. Elle était commandée par la nécessité de tirer partie de leurs grandes réserves de gaz et de pétrole. La partie supérieure du champ de Zakum contenait 50% des réserves connues d'Abu-Dhabi, mais l'émirat seul ne pouvait l'exploiter. De tels projets demandaient une technologie très complexe qui nécessitait l'assistance technique des compagnies pétrolières internationales. La fin du système des concessions ne signifiait que les Etats producteurs étaient capables d'assurer la marche de leur industrie pétrolière. Cette dépendance technique et technologique permit aux compagnies pétrolières de rester en contact avec les pays producteurs en créant un nouveau partenariat fondé sur des logiques d'association. Compte tenu de cette évolution des rapports entre les pays producteurs et les compagnies pétrolières et pour s'adapter aux nouvelles situations, la CFP jugea nécessaire de créer, en février 1975, Total Services Golfe, filiale dont l'activité s'exerçait dans les EAU. Son but était d'entreprendre directement des activités liées au développement et à l'exploitation des champs d'hydrocarbures, à la réalisation de projets de raffinage, pétrochimique ou gaziers. De plus, pour satisfaire aux demandes des pays producteurs, elle pouvait prendre part, par association ou par la création de filiales communes, à toutes activités à caractère industriel, commercial et/ou financier²⁷². A ce titre, Total Services Golfe géra la participation de la CFP dans la Zadco. Ainsi, malgré la gestion de la coopération agricole à l'échelon intergouvernemental, la CFP demeurait pour les EAU un partenaire stratégique dans le domaine pétrolier devant l'Etat français.

Il en alla de même au Qatar. Les anciens actionnaires de la QPC continuèrent à jouer un rôle en apportant leur assistance technique dans la DSC. La CFP conserva ce rôle en maintenant son avance technique et technologique sur les compagnies nationales. Cet avantage lui servait de contrepartie pour obtenir un accès privilégié au brut. En plus de cet

²⁶⁹ AHT SC 88/17, note intitulée « Situation présente et évolution probable du problème de l'énergie » du 11 décembre 1975.

²⁷⁰ AHT 90.4/22, « Les limites de la révolution pétrolière », article de Philippe Simonnot, *Le Monde*, 4 juillet 1975.

²⁷¹ AHT SC 88/17, note intitulée « Situation présente et évolution probable du problème de l'énergie » du 11 décembre 1975.

²⁷² AHT 1 SG 3, note de la CFP intitulée « Intérêts de la CFP en Abu-Dhabi » du 20 juin 1975.

avantage technique, les compagnies pétrolières comptaient maintenir leur position de partenaire privilégié grâce à leur maîtrise de l'aval du secteur. En dépit des développements de contrats d'Etat à Etat, la majorité du marché restait contrôlée par les grandes compagnies. Elles étaient les seules capables d'apporter aux producteurs les marchés pour écouler leur production. Ainsi, si, au milieu des années 1970, les pays du golfe Arabo-Persique étaient maîtres de la quasi-totalité de leurs productions sur leur territoire national, le pouvoir des *Majors* restait une donnée incontournable du marché pétrolier. Elles contrôlaient encore 60% de la production mondiale, 56% du raffinage et le système de distribution²⁷³.

*
* *

Loin de s'opposer, la coopération bilatérale et celle de l'entreprise se complétaient toujours. Le recul de la CFP doit donc être relativisé. En effet, la position exceptionnelle dont jouissait le groupe était due à la faiblesse de la présence étatique dans le golfe Arabo-Persique jusqu'aux années 1970. Le groupe jouait le premier rôle pour compenser cette faiblesse, mais cette action n'avait pas vocation à être durable. Le retour de l'Etat ne signifiait pas une défiance vis-à-vis de l'entreprise. De nombreuses dépêches diplomatiques saluèrent, au contraire, l'action du groupe jusqu'à la fin des années 1980 et s'opposèrent aux critiques du ministère de l'Industrie. Ce recul relatif était la conséquence directe de la mise en place de relations conventionnelles entre la France et cette région du monde, une normalisation qui était espérée par la CFP depuis le lancement de sa diplomatie d'entreprise au début des années 1950. Même si elle n'était plus seule, l'action de la CFP restait reconnue. Elle était citée en exemple dans la coopération avec les pays en voie de développement dans le rapport publié le 4 décembre 1979 à Genève par la CNUCED²⁷⁴. L'entreprise continua de jouer un rôle important dans le Golfe, mais elle laissa l'Etat se mettre en avant pour se concentrer uniquement sur des projets qui lui seraient utiles.

²⁷³ Philippe Tristani, *op. cit.*, p. 581.

²⁷⁴ AHT 3 SG 10, note pour Vincent Labouret sur « La participation de la CFP à des programmes d'assistances technique internationale » du 15 février 1979.

Conclusion

En 1945, la France n'était qu'une puissance secondaire en perte de vitesse dans le golfe Arabo-Persique avec la perte de ses points d'appuis traditionnels, à la suite des indépendances de ses anciens mandats de Syrie et du Liban. Son influence politique était en recul en Iran et à peu près nulle dans les émirats, pays liés aux Britanniques par des accords de protectorat, en Irak et en Arabie saoudite. Disposant de peu de personnel qualifié pour occuper des postes diplomatiques dans le Golfe, le Quai d'Orsay réemploya, dans un premier temps, d'anciens agents consulaires pour favoriser un rapprochement informel, précédant le rétablissement officiel des relations diplomatiques, par l'intermédiaire d'agents locaux francophones, comme Thomas Rassam, Aziz Kas Yusuf et Albert Asfar. Souvent anciens drogmans et/ou riches commerçants, ces agents jouissaient d'une influence auprès des élites locales. Ils disposaient non seulement d'une connaissance approfondie de la langue arabe, des cultures et des politiques locales, que toute personne recrutée à l'extérieur du Golfe pouvait difficilement posséder, mais pouvaient aussi obtenir, par l'intermédiaire de leurs familles et de leurs réseaux commerciaux, des renseignements que les Français avaient besoin. La France imita ainsi le modèle britannique d'un « pouvoir collaboratif triangulaire »¹ mis en place entre le *Foreign Office*, ses agents locaux et les dirigeants du Golfe pour favoriser le rapprochement entre les pays du Golfe et la France après la Seconde Guerre mondiale. L'enjeu était de maintenir une présence, afin que la France ne soit pas perçue par les Britanniques et les Américains comme un intrus dans ce qu'ils considéraient être leur chasse gardée. N'ayant, à leurs yeux, plus aucune légitimité à exercer un rôle politique auprès des pays arabes, elle ne fut pas invitée aux sommets internationaux sur le Proche et le Moyen-Orient qui se tinrent entre 1945 et 1951. Pour les Américains et les Britanniques, l'absence d'une contribution militaire de la France dans les pays arabes rendait les revendications françaises, à prendre part aux négociations, illégitimes. Ainsi, ils gèrent les affaires régionales en voyant la France comme « une anomalie structurelle dans la politique occidentale au Moyen-Orient »², d'où son exclusion de la conférence de Malte en janvier 1951.

Cette situation poussa la France, pour éviter son exclusion d'une région où elle disposait d'importantes concessions pétrolières, par le biais de la Compagnie française des pétroles (CFP), à chercher rapidement à rétablir ses relations diplomatiques avec les pays du Golfe afin de se faire reconnaître comme le troisième Grand aux côtés de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. La fin des mandats de Syrie et du Liban permit au Quai d'Orsay de procéder à un rééquilibrage géostratégique de son réseau extérieur vers le golfe Arabo-Persique, jusqu'alors négligé au profit du Proche-Orient. La France étoffa ainsi sa présence à partir de la fin des années 1940. L'après-guerre fut l'occasion de rétablir une représentation politique française mise en sommeil durant le conflit avec la rupture de ses relations diplomatiques avec l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite en 1941. Mais, ce retour rencontra un succès mitigé, principalement en raison des contraintes budgétaires et des moyens limités alloués à la politique étrangère. La France se concentra sur les domaines économiques et culturels pour asseoir sa présence, laissant l'essentiel des questions politiques à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Il fallut l'arrivée au pouvoir de Pierre Mendès-France, en 1954,

¹ James Onley, « Britain's Native Agents in Arabia and Persia in the Nineteenth Century », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, n°24 (1), 2004, p. 129.

² Keith Kyle, *Suez*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1991, p. 109-110.

pour la voir se tourner politiquement vers les pays arabes. En effet, le président du Conseil élaborait une politique arabe, avant le général de Gaulle, pour trouver des appuis politiques, valoriser la position française et souligner son importance dans l'organisation de la défense de la région. Par cette action, la France put politiquement exister dans le Golfe, notamment en Arabie saoudite où elle posa les bases de sa coopération militaire dès les années 1950. En ce sens, les années 1950 sont essentielles pour comprendre l'enracinement français dans le Golfe, car elles lui servent de matrice pour les décennies suivantes. La recherche de l'amitié des pays du Moyen-Orient, la préservation du statu quo, la diffusion de la culture française, tels étaient déjà les principaux éléments de la politique française.

La crise de Suez et la guerre d'Algérie freinèrent cette dynamique et il fallut attendre le retour au pouvoir du général de Gaulle pour voir la France s'imposer comme une puissance d'influence dans le Golfe. Pour symboliser cet objectif politique, Charles de Gaulle effectua le premier voyage officiel d'un chef d'État français dans le Golfe, en Iran, du 16 au 20 octobre 1963. La recherche gaullienne de l'indépendance nationale fut appréciée, servant de modèle en Iran et en Irak, et sa position équilibrée dans le cadre du conflit israélo-arabe, à partir de la guerre des Six Jours, accéléra le rapprochement. La politique gaullienne permit à la France d'apparaître comme un interlocuteur tout désigné, pour plusieurs pays du Golfe, afin de diversifier leurs relations extérieures. Les relations franco-irakiennes furent ainsi utilisées par Saddam Hussein pour sortir l'Irak d'un tête-à-tête avec l'URSS et pour se rapprocher du camp occidental. Il en alla de même pour l'Arabie saoudite qui, tout en restant un allié solide des États-Unis, vit dans la France une force d'appoint pour se soustraire à un tête-à-tête, parfois jugé compromettant, avec Washington, à cause de l'appui des Américains à Israël. La France était ainsi devenue, d'une certaine manière, une caution politique pour Riyad à l'égard des Arabes progressistes.

Les années 1970 marquèrent l'aboutissement d'un long processus, amorcé dès la fin des années 1940 et le début des années 1950. La France entretint, pour la première fois de son histoire politique, des relations diplomatiques avec l'ensemble des États du Golfe. Forte de cette influence nouvelle, elle initia un dialogue euro-arabe pour aboutir à une entente et à un rapprochement, dictés par la complémentarité des intérêts, entre les pays arabes et la Communauté européenne. Dans ce cadre, elle sut s'imposer, aux yeux des dirigeants arabes, comme un partenaire privilégié. Ils avaient l'espoir de la voir affirmer l'indépendance et l'originalité de la Communauté européenne face aux États-Unis. Ainsi, tout en insistant pour assurer la sécurité d'Israël, la France plaida, notamment à travers la déclaration de Venise de 1980 faite par le Conseil européen, en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien, passant nécessairement par la création d'un État, ce qui lui a valu la sympathie des pays arabes, y compris de ceux du Golfe³. En parallèle, sur le plan économique, les entreprises françaises réalisèrent une percée commerciale significative, au-delà du secteur pétrolier, dans des domaines aussi divers que l'armement, la médecine, le BTP, l'agriculture ou l'automobile. La technologie française trouva également un marché important dans le Golfe avec le nucléaire ou la télévision couleur grâce à l'adoption du procédé SECAM par l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran. Cette dynamique était symbolisée par la signature de grands contrats, médiatisée par les autorités françaises. Elle était soutenue, au niveau culturel, par un vaste programme de coopération qui permit la diffusion des procédés et savoir-faire français. Enfin, sur le plan culturel, le français s'imposa graduellement comme seconde langue étrangère, derrière l'anglais, et les conseillers et ingénieurs français prirent une place significative dans les administrations locales aux côtés des cadres arabes et anglo-saxons.

³ Denis Bauchard, « La France et les émirats et monarchies du Golfe. Un partenariat d'intérêt mutuel », *Pouvoirs*, vol. 152, no. 1, 2015, p. 107-120.

Cette dynamique se prolongea dans les années 1980 et ne fut pas remise en cause par l'alternance politique provoquée par la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle, le 10 mai 1981, malgré les craintes affichées par plusieurs dirigeants arabes. A travers diverses initiatives diplomatiques, Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures, les rassura et insista sur la continuité de la politique française vis-à-vis du monde arabe et de la réponse aux problèmes palestiniens⁴. Afin de confirmer l'importance prise par les pays du Golfe, François Mitterrand, après avoir reçu le roi Khaled, dès le 13 juin 1981, réserva à l'Arabie saoudite son premier déplacement à l'étranger, dans un cadre bilatéral du 26 au 28 septembre 1981⁵. Ainsi, la présence française dans le Golfe se caractérisa par une continuité politiquement assumée.

Il serait tentant d'interpréter cette continuité comme une conséquence des chocs pétroliers, les enjeux économiques supplantant les autres logiques et enfermant les relations entre la France et le golfe Arabo-Persique dans la *Realpolitik*. En effet, le premier choc pétrolier eut pour conséquence de pousser les ministères français des Affaires étrangères, de l'Economie et des Finances, et de l'Industrie à faire des Etats du Golfe des « pays prioritaires » de leurs actions⁶. Néanmoins, notre étude a mis en avant la continuité de la stratégie française dans le Golfe depuis 1945. Une rupture relative apparaît sur la forme, avec l'affirmation du rôle de l'Etat français après les indépendances des émirats en 1971, mais pas sur le fond. La percée des intérêts français dans le Golfe s'est accélérée dans les années 1970, mais ce mouvement a débuté bien avant. La réussite de l'implantation française et sa rapidité s'expliquent par une action de longue durée reposant sur les actions et les réseaux mis en place par plusieurs entreprises, encouragées par le Quai d'Orsay, dès les années 1950-1960. Ainsi, l'établissement des relations diplomatiques ne fit que poursuivre et approfondir une coopération initiée par les entreprises françaises.

Face au manque de moyens du réseau diplomatique, les entreprises françaises jouèrent un rôle déterminant dans l'expansion économique et commerciale de la France dans le golfe Arabo-Persique et pallièrent, partiellement, les faiblesses étatiques. Dès 1946, la Société d'étude et de réalisations industrielles, agricoles et commerciales (SERIAC), créée par René Busson, PDG de la Banque de Syrie et du Liban, conçut un modèle coopératif, regroupant les entreprises commerciales françaises intéressées par le Moyen-Orient, pour mutualiser leurs moyens et faciliter la pénétration économique et financière d'un marché historiquement dominé par les Britanniques. A cette fin, René Busson fonda un réseau local de succursales, dont l'influence potentielle inquiéta le Département d'Etat, afin de soutenir une offensive commerciale française en direction des pays du Golfe. L'objectif était d'accroître les exportations françaises en participant à l'effort d'équipement de ces pays, afin d'y gagner, à moyen terme, une clientèle pour l'industrie française. Grâce à la SERIAC, le Quai d'Orsay et les services de l'Expansion limitèrent leurs dépenses dans le Golfe puisque ce système était autofinancé par les sociétés membres. En Arabie saoudite, la Banque de l'Indochine joua un rôle tout aussi déterminant et soutint les premières entreprises françaises à prospecter ce

⁴ AMAE, La Courneuve, DANMO (1973-1982), Arabie saoudite, 17, note de la Direction d'Afrique du nord et du Moyen-Orient intitulée « La visite du Président de la République en Arabie saoudite (la dimension politique) » du 16 septembre 1981.

⁵ *Ibid.*, note de l'ambassade de France en Arabie saoudite intitulée « Relations franco-saoudiennes » du 6 septembre 1981.

⁶ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats : l'Etat français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010, p. 351-355.

marché. Ainsi, les contraintes budgétaires, importantes après la Seconde Guerre mondiale, étaient partiellement contrebalancées par l'effort des acteurs privés.

Aux côtés de ces acteurs privés, notre étude a également souligné le rôle essentiel des acteurs parapublics. Le Quai d'Orsay, s'inspirant de la stratégie britannique et américaine, encouragea ces initiatives en cherchant à placer des experts français sur le terrain afin de secondier efficacement les entreprises françaises auprès des gouvernements locaux. Ces intermédiaires n'étaient pas issus du corps diplomatique, mais étaient des ingénieurs dont les activités témoignaient de la qualité des industries françaises. Au début des années 1950, ces rôles étaient principalement tenus par Albert Caquot, président de l'Office national d'études et de recherches aéronautiques, et Daniel Boutet, vice-président du conseil supérieur des Ponts et chaussées, en Iran, et par Jean Goutail, polytechnicien spécialisée dans la construction d'usines de produits chimiques, en Irak. Jacques Tarbé de Saint-Hardouin joua un rôle déterminant dans l'élaboration de cette stratégie en établissant un lien entre l'aide technique et l'expansion économique par la création d'un Bureau français d'assistance technique pour les pays de Levant. Dès la création de ce Bureau, il chercha le concours des milieux patronaux pour coordonner les efforts français et affirmer sa présence contre la concurrence internationale. Ainsi, Jacques Tarbé de Saint-Hardouin fit progresser l'idée de faire travailler ensemble des diplomates et des experts issus des entreprises françaises pour faire avancer les intérêts économiques de la France. Après 1945, le Moyen-Orient servit donc de laboratoire au Quai d'Orsay pour tester des pratiques innovantes, faisant des experts des médiateurs clés au service de l'expansion économique de la France.

En dehors de ces initiatives novatrices, une entreprise, la CFP, se démarqua au point d'incarner la présence française dans le golfe Arabo-Persique. Son action s'apparenta à une action diplomatique privée au sens large du terme. Limitée dans ses marges de manœuvre et contrainte par la faiblesse, voire l'absence, de l'Etat français dans les pays du Golfe, la CFP créa des structures originales afin de mener avec succès une véritable diplomatie d'entreprise qui permit au groupe, et plus généralement aux entreprises françaises, de s'imposer avec succès dans une zone d'influence anglo-saxonne. Dès 1946, à l'initiative de Jean Rondot et de Victor de Metz, la CFP participa activement au développement du rayonnement de l'influence française dans les pays du Golfe, où elle possédait des intérêts importants avec ses participations aux consortiums pétroliers internationaux en Irak, en Iran, dans les émirats de Qatar, d'Abu-Dhabi et de Dubaï, et dans le sultanat d'Oman. Sans formation diplomatique, Jean Rondot contribua, dans la mesure de ses moyens, au développement des relations entre les pays du Golfe et la France. Sa mission était similaire à celle d'un diplomate en poste. Il devait connaître les points de vue des personnalités avec qui il était en contact, diffuser la pensée française et faciliter les contacts entre les personnalités françaises, arabes et iraniennes. Une véritable mission de représentation diplomatique privée lui était ainsi confiée, faisant de lui un diplomate d'entreprise à part entière. Dès son installation à Beyrouth, en février 1946, il établit une liaison permanente et directe entre la CFP et le réseau diplomatique français afin que l'unité de vue entre les deux acteurs soit constante et leurs actions concordantes. Grâce à ses notes et à ses rapports, systématiquement envoyés aux ambassades et au Quai d'Orsay, il incita les autorités françaises à prendre davantage part aux problèmes géopolitiques, géoéconomiques et culturels du Golfe.

Face aux faiblesses structurelles de la représentation politique française dans le golfe Arabo-Persique, il lui devint rapidement évident qu'il ne pouvait pas effectuer seul cette mission et qu'il devait organiser une structure au sein de la CFP pour l'épauler et renforcer l'efficacité de son action, en la faisant reconnaître par ses partenaires anglo-saxons et par les

pays du Golfe. Dans ce but, Jean Rondot créa le Centre de documentation et de synthèse (CDS), filiale de la CFP, en 1952. Selon lui, les entreprises avaient trop longtemps cru pouvoir ignorer la politique étrangère, alors que son expérience prouvait qu'une telle attitude n'était plus possible dans le Golfe. Cette conception le poussa à créer une structure capable de suivre, outre les questions techniques et financières, tous les problèmes humains dont les répercussions pourraient se révéler considérables sur les initiatives françaises. En créant le CDS, Jean Rondot donna à la CFP un rôle inédit de soutien aux exportations françaises et d'intermédiation. Il accompagna les entreprises françaises dans la prospection et la connaissance des marchés du Golfe, notamment par la création de la Compagnie industrielle et financière pour le Moyen-Orient qui stimula et coordonna les investissements français en Irak. Son action peut être assimilée à un lobbying actif pour faire découvrir le potentiel du Golfe aux investisseurs français afin d'y créer un courant économique qui renforcerait la présence française. Profitant de son fonds documentaire unique en France et de sa maîtrise des questions moyen-orientales, Jean Rondot orienta le CDS vers une mission d'intelligence économique et de soutien aux exportations françaises en accord avec le Quai d'Orsay. Le cas du CDS montre que la CFP connaissait parfaitement les rouages et la logique de la diplomatie et pouvait engager des synergies avec la puissance publique. Dès les années 1950, on observe, à travers lui, le rôle précurseur des entreprises internationales dans le développement de l'internalisation des pratiques de l'intelligence économique avec des cellules de veille en interne. Autant de pratiques qui sont devenues la norme pour les firmes multinationales à partir des années 1990-2000⁷, mais qui étaient à l'époque exceptionnelle, faisant de la CFP un laboratoire de la diplomatie d'entreprise en France.

L'action diplomatique de Jean Rondot ne se limita pas au domaine économique. Il comprit également l'importance des opérations culturelles pour renforcer les actions économiques. Alors que les initiatives culturelles françaises se concentraient sur le Liban et l'Iran, il mit en place les fondements de la coopération avec les pays du Golfe qui étaient, jusqu'alors, en dehors du champ d'action du Quai d'Orsay (Irak, Emirats et, dans une moindre mesure, Arabie saoudite). La CFP ouvrit ainsi la voie aux premiers échanges culturels entre la France et les émirats de Bahreïn, du Qatar, d'Abu-Dhabi et de Dubaï et du sultanat de Mascate. L'entreprise fixa les bases de la stratégie culturelle française, le Quai d'Orsay reprenant une politique qui avait déjà fait ses preuves. Dès la fin des années 1950, la CFP participa à la formation des futurs cadres du Moyen-Orient par l'octroi de bourses d'études et de facilités accordées à des universitaires pour effectuer des voyages d'études en France et finança des organismes dirigés par des Français ou participant activement au développement de l'influence française. Le succès de cette initiative privée dépassa les espérances et fut l'un des principaux vecteurs de la percée française. Plusieurs boursiers de la CFP occupèrent des fonctions clés dans les administrations locales, comme ministres ou hauts fonctionnaires. Parmi ceux-ci on peut citer Saif Bin Ghobash, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des EAU, Ali Humaidan, premier représentant des EAU à l'ONU, Ahmed Baker, directeur au ministère de l'Education d'Abu-Dhabi et Rayad Zayani, directeur à l'Office du Pétrole d'Abu-Dhabi et Ali Hassan Taqi, chargé de la planification au ministère du Travail et des Affaires sociales de Bahreïn. Mais ce fut en Oman que le succès de cette diplomatie culturelle privée fut le plus spectaculaire. Jusqu'aux années 1970, la France n'y disposait d'aucun intermédiaire local. Les séjours ponctuels du représentant de la CFP à Dubaï dans le sultanat étaient la seule présence visible de la France à Oman. Néanmoins, les anciens boursiers de la CFP, principalement Fahad bin Mahmoud Al-Said, ministre de l'Information, Ahmed Maki, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères qui devint

⁷ Jean-François Fiorina, « Géopolitique et diplomatie d'entreprise : entretien avec Didier Lucas », *Comprendre Les Enjeux Stratégiques, Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur*, n°18, octobre 2012, p. 3.

le représentant permanent du sultanat à l'ONU en 1973, et Salem Makki, directeur du département des Affaires économiques au ministère des Affaires étrangères, initièrent un rapprochement franco-omani afin de marquer l'indépendance du sultanat et de le sortir de la tutelle de Londres. De leur point de vue, le rapprochement avec Paris marquait publiquement la fin du monopole britannique et le début d'une nouvelle ère.

Ainsi, dans l'ensemble du Golfe, la France laissa une grande place aux acteurs privés qui purent compenser la faiblesse du réseau diplomatique et jouèrent un rôle central dans l'expansion politique, économique et culturelle française. Tranchant avec l'image d'Epinal des chefs d'entreprises suivant le président de la République dans le cadre d'une diplomatie des grands contrats, ces derniers jouèrent les premiers rôles et compensèrent l'absence de visites officielles jusqu'aux années 1960. Les séjours de Victor de Metz, de Pierre Guillaumat, de Georges Villiers, de Robert Lemaignan, dans le Golfe, bien qu'étant réalisés dans un cadre privé, donnèrent lieu à des réceptions, à des cérémonies, et à une médiatisation comparables aux voyages officiels. Les autorités locales utilisèrent ces canaux privés pour faire connaître à Paris leurs désirs d'amplifier la coopération politique avec la France en leur donnant un faste et une ampleur incommensurables par rapport à leur objet. Les procès-verbaux de leurs entretiens en témoignent puisque l'essentiel des sujets discutés entre les chefs d'entreprise et les ministres traitèrent de questions politiques ou d'affaires qui n'étaient pas directement liées aux activités de leur groupe. Les questions techniques étant principalement laissées aux représentants locaux des firmes et aux experts, les déplacements des chefs d'entreprise avaient donc avant tout une finalité politique. Ils permettaient aux hommes politiques du Golfe d'affirmer une orientation nouvelle vis-à-vis de leur opinion publique, à l'instar des contrats d'agence, signés par Pierre Guillaumat en Iran et en Irak dans les années 1960, qui étaient présentés par les médias officiels comme une reconnaissance *de facto* de la fin programmée du système des concessions par le gouvernement français, Elf étant une entreprise publique.

Malgré le développement progressif de la représentation diplomatique française, notamment des postes d'Expansion économique, les entreprises françaises conservèrent cette fonction tout au long de la période. La CFP, de par sa forte présence locale et l'ampleur de ses moyens, demeura un acteur clé dans le Golfe. Ses réseaux d'informations, discrets et variés, furent pleinement mis à profit à différentes occasions. Durant la crise iranienne, bien que peu visibles en surface, ils permirent à la France d'affirmer sa présence dans le Golfe. Utilisant parfaitement ses différents réseaux de renseignement, publics et privés, le gouvernement français forma une véritable communauté française du renseignement pour élaborer sa stratégie et son intervention. Bien informée, la France évita, contrairement aux Italiens et aux Japonais, de s'embourber dans un conflit juridique avec la Grande-Bretagne pour acquérir le pétrole iranien. Sur la base de leurs renseignements, elle opta pour une position neutre, qui lui permit de maintenir l'équilibre entre Londres et Téhéran et de jouer les intermédiaires au moment propice. A l'issue du conflit anglo-iranien, la CFP, jusqu'alors exclue d'Iran, fut associée au consortium international des pétroles et gagna une nouvelle source de pétrole, sa première en dehors de l'IPC, à moindre coût. De même, le gouvernement français gagna en influence. Il fut reconnu comme un partenaire incontournable par les Anglo-Saxons sur les questions pétrolières, alors qu'il était, jusqu'alors, mis sur le côté par Londres et Washington. Jean Rondot contribua fortement à cette évolution de par ses voyages outre Atlantique, en s'imposant comme un fin connaisseur du Golfe aux Etats-Unis. Il y était régulièrement invité pour faire connaître son point de vue, permettant ainsi à la présence française de s'affirmer dans les milieux d'affaires et politiques américains.

Par ces différentes initiatives, la CFP était un cas unique au Moyen-Orient. Aucune autre entreprise française n'y créa une diplomatie d'entreprise aussi aboutie et complète. Grâce à elle, les résultats de la politique commerciale française, avant la crise de Suez, étaient en forte croissance. Les exportations françaises gagnaient des parts de marché dans des pays qui étaient restés jusqu'alors une chasse gardée britannique. Dans le domaine militaire, dominé par les Anglo-Saxons, des succès furent emportés, notamment en Arabie saoudite avec la construction de la cité industrielle d'Al Khardj. La France conservait son influence dans les armées libanaise et syrienne, mais gagnait également en influence au sein de l'armée saoudienne avec la signature de plusieurs contrats et l'arrivée de techniciens français aux côtés des américains. Dans le Golfe, la diplomatie d'entreprise permit ainsi de, partiellement, compenser le manque de moyens alloués au Quai d'Orsay, et de favoriser une expansion inédite des exportations françaises à partir du début des années 1950.

A la suite de la crise de Suez, la diplomatie de la CFP prit une nouvelle ampleur. Elle permit à la France, privée de ses moyens d'actions traditionnels avec la fermeture de son réseau diplomatique, d'assurer la continuité de sa présence dans le Golfe entre 1956 et 1963. Cette crise diplomatique donna la preuve du crédit dont jouissaient certaines entreprises, qui jouèrent le rôle d'intermédiaire et qui, à plusieurs occasions, remplacèrent l'Etat dans ses fonctions pour assurer la pérennité des intérêts français. Pour compenser la fermeture des centres culturels français, la CFP accrut le budget de son action culturelle, considérant que l'action culturelle était l'antichambre de l'économie et du politique. Ainsi, alors qu'en théorie le boycott culturel de la France était total, la CFP put maintenir des relations culturelles avec le Golfe par voie de relations privées. Le domaine culturel semblait être un vecteur plus aisé pour renouer des contacts, alors que les appels au boycott des produits français paraissaient restreindre les possibilités économiques. Les gouvernements locaux laissèrent ainsi l'entreprise disposer de marges de manœuvres pour agir dans ce domaine et créer un système de bourses universitaires destinés aux étudiants souhaitant effectuer leurs études en France. Si la CFP joua le rôle le plus important, de par l'importance de ses moyens et le développement de son service diplomatique, elle n'était pas la seule entreprise mobilisée. En Arabie saoudite, la Banque de l'Indochine joua le rôle d'agent diplomatique officieux et permit de maintenir des relations avec Paris.

Ce fut dans cette période de crise diplomatique que l'action diplomatique des entreprises prit sa véritable ampleur. La France, ne disposant plus de ses moyens traditionnels d'intervention, laissa une plus grande autonomie aux acteurs privés. Dans le cas de la CFP, la rupture des relations diplomatiques avec les pays arabes du Golfe ne créa pas sa diplomatie d'entreprise, mais provoqua sa mue. Face à l'ampleur de ses nouvelles missions, la CFP institutionnalisa sa pratique diplomatique et lui donna un caractère professionnel. Là où la CFP se distingua significativement des autres entreprises, ce fut par la constitution d'un véritable service diplomatique dirigé, non pas par des diplomates retraités, mais par des agents de carrière, détachés par le ministère des Affaires étrangères pour occuper ce nouveau poste. Après la rupture diplomatique de 1956, le besoin se fit sentir de créer une structure capable de mener à bien les nouvelles missions confiées à la CFP. C'est pourquoi fut institué, en 1957, le département des Relations extérieures (DRE) avec pour mission d'informer les représentants de la CFP, de permettre l'exploitation des renseignements qu'ils recevaient et de gérer les relations avec les organes gouvernementaux ainsi que la coordination de la politique culturelle. Il s'agissait d'un véritable service diplomatique privé. La volonté de professionnalisation diplomatique fut affichée avec la nomination à sa tête, non pas de Jean Rondot, mais de François Lefebvre de Laboulaye, diplomate en milieu de carrière. Nommé à l'ambassade de France à Moscou en 1962, cette expérience inédite fut un tel succès qu'elle fut

renouvelée avec son remplacement par Vincent Labouret, lui-même diplomate, qui occupa ce poste jusqu'à la fin des années 1980. Ces nominations étaient des cas uniques parmi les entreprises françaises, attestant de l'efficacité et de l'importance stratégique de l'action diplomatique menée par la CFP pour défendre les intérêts français.

La création du DRE institutionnalisa une diplomatie d'influence qui prit son essor à partir des années 1960-1970, mais qui avait déjà fait ses preuves dans les années 1950. Pour la conforter, la CFP disposait de représentants locaux. Ces cadres français, qui à l'origine devaient défendre les intérêts de l'entreprise, furent mis à contribution pour renforcer la présence française et y jouèrent le rôle d'acteurs diplomatiques, à l'image de Jean Mariaud de Serres en Irak, de François Lartigue aux EAU ou de Roland de Metz en Iran. Par leurs actions, leur statut et leurs réseaux, ils étaient assimilés à des diplomates sans en avoir le titre. Etablissant des liaisons efficaces avec les autorités et les élites locales, ils devinrent la principale source de renseignement de la France jusqu'à la finalisation du réseau diplomatique au début des années 1970. Profitant de l'absence de réseaux diplomatiques dans la plupart des Etats du Golfe ou de leurs faiblesses, la diplomatie d'entreprise bénéficia d'un cadre idéal pour se développer sans concurrencer la diplomatie étatique. Ce contexte unique explique l'importance qu'elle prit, dans cette région du monde, contrairement à d'autres, comme l'Afrique du Nord, où la CFP était également présente avec ses concessions sahéliennes.

Les années 1970, avec la fin du régime concessionnaire dans le Golfe et l'indépendance des émirats, entraînèrent une redéfinition des relations qui unissaient les pays producteurs de pétrole à la CFP. Dans le cadre de ces nouveaux rapports, les activités de recherche et de développement ainsi que les contrats d'achat de brut furent liés à l'assistance que l'entreprise était à même d'apporter, sous ses formes les plus diverses, au développement économique de ces pays. On ne peut donc pas véritablement parler d'un recul de la diplomatie d'entreprise, mais d'une évolution. La CFP demeura, à l'aube des années 1980, un outil important de la présence française dans le Golfe. En Irak, dans le cadre de l'accord commercial signé le 3 février 1973 avec l'*Iraqi National Oil Company*, elle mit en œuvre un vaste programme de formation professionnelle d'ingénieurs et de techniciens du pétrole. L'affirmation du rôle de l'Etat français dans les relations avec les pays du Golfe ne s'opposait donc pas à la diplomatie d'entreprise. Cette dernière n'a d'ailleurs jamais cherché à concurrencer ou même remplacer l'Etat dans ses fonctions internationales. Elle fut créée pour compenser une faiblesse structurelle du réseau diplomatique officiel et se développa toujours en étroite collaboration avec les services afférents du Quai d'Orsay. Le service des bourses de la CFP fut ainsi mis en place par Pierre Rossi, ancien directeur du centre culturel de Bagdad, qui avait été détaché au sein de l'entreprise par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères.

On ne peut donc pas véritablement parler d'une privatisation de l'action diplomatique dans le Golfe. La diplomatie d'entreprise disposait de structures, avec le CDS et la DRE, de réseaux efficaces et d'hommes de terrain, mais aucune formation n'était prévue pour l'organiser. Elle restait fortement tributaire de fonctionnaires détachés ou à la retraite. Les hommes issus de l'entreprise, qui y jouèrent un rôle déterminant, se formèrent sur le terrain sans aucune formation diplomatique. De même, les diplomates détachés au sein de l'entreprise n'avaient pas été préparés à jouer ce rôle, ce qui leur nécessita un temps d'adaptation. Dans sa correspondance personnelle, Vincent Labouret avoua à plusieurs de ses homologues restés au Quai d'Orsay, lors de sa prise de fonction à la CFP, qu'il ne connaissait rien au monde pétrolier. Il fut chapeauté par René Granier de Lilliac, directeur de la CFP, qui géra les affaires de la DRE durant une période de transition et de formation accélérée aux

enjeux de l'entreprise. Les difficultés à trouver des diplomates aptes à s'adapter à l'entreprise et à ses enjeux expliquent que Vincent Labouret, contrairement à François Lefebvre de Laboulaye, resta à ce poste jusqu'à la fin de sa carrière. Bien qu'étant toujours un diplomate détaché, il devint l'un des piliers de la CFP et en fut nommé secrétaire général en 1966, puis membre du comité exécutif. Vincent Labouret symbolisa parfaitement le contact entre le Quai d'Orsay et la CFP. Ces liens furent renforcés avec le premier choc pétrolier lorsqu'il fut nommé conseiller au Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères en parallèle de ses activités au sein de l'entreprise. Néanmoins, l'activisme et la réussite de Vincent Labouret comme diplomate d'entreprise ne doit pas nous tromper. Les projets de stages pour renforcer la coopération entre la diplomatie étatique et privée restèrent limités et ne permirent pas de créer un *habitus* commun entre les futurs diplomates officiels et les diplomates d'entreprises. C'est à l'échelle locale, sur le terrain, que ces contacts se nouèrent, ce qui les rendait tributaires des relations interpersonnelles. Les plus grandes réussites de la diplomatie d'entreprise dans le Golfe étaient toutes conditionnées à une bonne entente entre l'ambassade et le représentant local de la CFP. A plusieurs reprises, la coopération public-privé fut perturbée par des querelles personnelles et des conflits d'ego, l'ambassade voyant parfois l'action de l'entreprise comme un empiétement sur ses prérogatives, principalement dans le domaine culturel.

A l'échelle internationale, l'Etat français se concentra sur le soutien que pouvait lui apporter la diplomatie d'entreprise. Il encouragea, lorsqu'il ne les créa pas, les initiatives privées, dont plusieurs ne purent se réaliser que grâce au soutien de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE). En 1956, à la suite de la rupture des relations diplomatiques avec les pays arabes, c'est le Quai d'Orsay qui encouragea le maintien d'une présence française privée sur le plan local afin de faciliter son retour. Pour favoriser la réconciliation franco-arabe, Guy Mollet, président du Conseil, chargea la CFP de s'occuper de l'action culturelle française dans le Golfe. Cette dernière, gérée par une entreprise privée et non plus par l'Etat, risquait moins d'être attaquée et put ainsi se poursuivre dans des conditions proches de la normalité. Dans ce cadre, l'Etat finança la création par la CFP de la revue *Orient*. Au nom de cette revue scientifique, la CFP pouvait s'entretenir facilement avec les personnalités politiques, ce qui permettait à la France de poursuivre des contacts et des échanges non officiels. Ainsi, malgré de nombreux facteurs adverses, l'influence française resta importante grâce à cette diplomatie d'entreprise encouragée par l'Etat.

Ce rôle moteur de l'Etat ne signifiait pas pour autant que la diplomatie de la CFP n'était qu'un vecteur de la diplomatie économique de la France. Celle-ci se distingua à plusieurs reprises de l'Etat et sut marquer une certaine autonomie. Afin d'assurer la sécurité de ses investissements dans le Golfe, la CFP encouragea, avec l'Association internationale pour la promotion et la protection des investissements privés à l'étranger (APPI), une vaste réflexion sur la procédure d'arbitrage en cas de conflit entre un Etat et une entreprise. Par une action de lobbying efficace, menée par l'ambassadeur René Massigli, elle inversa la position du gouvernement français, qui était contre ce type de procédure, et le convainquit de défendre l'arbitrage dans les institutions internationales. De même, la diplomatie française s'inspira largement de la diplomatie d'entreprise pour définir sa propre stratégie. Reprenant les concepts de Jean Rondot, le Quai d'Orsay mit ainsi le culturel au service de l'économique en lançant un véritable tournant technique dans sa politique de coopération au début des années 1960.

Au niveau politique, la diplomatie d'entreprise pouvait également influencer directement la politique étrangère française. On l'observe notamment lors de la crise

provoquée par la guerre civile entre le Nord et le Sud Yémen. Le Quai d'Orsay exploita les renseignements fournis par la CFP pour gagner en influence à Riyad, en ne reconnaissant pas le Nord Yémen, et créa ainsi un climat favorable au rapprochement franco-saoudien. Pour marquer leur mécontentement face à la reconnaissance américaine du régime nord yéménite et leur reconnaissance à la position française, les autorités saoudiennes se montrèrent plus ouvertes aux entreprises tricolores et leur accordèrent plusieurs programmes d'exploitations (fer et chrome) et d'équipements (routes, voies ferrées, forages, écoles, hôpitaux). La diplomatie de la CFP put ainsi orienter la diplomatie économique française dans des pays où l'entreprise n'avait aucun intérêt.

Ce dynamisme public-privé constitua l'originalité de la présence française dans le Golfe. La France se démarquait des autres puissances européennes grâce à la CFP. Elle créa une véritable diplomatie d'entreprise qui ne se limitait pas à l'expansion économique, mais s'étendit au domaine culturel et politique, dépassant les seuls intérêts pétroliers. Seule l'ARAMCO avait une action diplomatique aussi aboutie⁸. C'est d'ailleurs elle qui avait servi de modèle à la CFP. Par ce biais, la France disposait d'un outil original, face à ses concurrents, qui lui assura à plusieurs reprises des avantages lui permettant d'accroître son influence et sa présence locale. Mais, contrairement à l'ARAMCO, qui était un véritable Etat dans l'Etat, la CFP n'inquiétait pas les hommes politiques locaux. L'entreprise n'était pas une *Major* et semblait un partenaire plus souple. Elle le confirma à plusieurs reprises dans les négociations internes des consortiums internationaux auxquels elle participait. Alors que les *Majors* voyaient le Golfe comme une variable d'ajustement par rapport à leurs autres champs dans le reste du monde, la CFP, qui n'avait alors pas d'autres gisements, adopta une position proche des Etats producteurs. Elle fit systématiquement pression pour développer la production du Golfe afin de disposer de suffisamment de ressources en brut à prix coûtant. Cette action allait dans le sens des Etats producteurs qui voulaient accroître la production pour doper leurs revenus et ainsi développer rapidement leur pays. De par sa petite taille par rapport aux *Majors*, la CFP bénéficia d'une convergence d'intérêts avec les Etats producteurs. Ainsi, sa faiblesse, à l'échelle mondiale, sur le marché pétrolier était devenue une force, à l'échelle régionale, dans le golfe Arabo-Persique et devint l'atout majeur et la matrice de la présence française.

⁸ Robert Vitalis, *Americas Kingdom: Mythmaking on Saudi Oil Frontier*, Stanford, Stanford University Press, 2007.

Annexes

Annexe 1 : Listes des représentants de la France dans les pays du golfe Arabo-Persique

Les représentants de la France en Arabie Saoudite

- **Jacques Maigret**, délégué du Comité national français (1942 - 1945)
- **Max Rageot**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (1945 - 1947)
- **Saadeddine Bencheneb**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (1947 - 1949)
- **Georges Gueyraud**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire nommé ambassadeur en octobre 1952 (1949 - 1955)
- **Jean-Jules François Filliol**, ambassadeur (février 1955 - novembre 1955)
- **Georges Cassin**, ambassadeur (1955 – 1956)

Rupture des relations diplomatiques du 6 novembre 1956 à octobre 1962

- **Jean-Louis Soulié**, ambassadeur (octobre 1962 – 1964)
- **Pierre Revol**, ambassadeur (1964 - 1967)
- **Georges de Bouteiller**, ambassadeur (1967 - 1975)
- **Robert Richard**, ambassadeur (1975 - 1979)
- **Michel Drumetz**, ambassadeur (1979 - 1981)
- **Pierre Rocalve**, ambassadeur (1981 - 1985)
- **Bernard Lopinot**, ambassadeur (1985 - 1986)
- **Jacques Bernière**, ambassadeur (1986 – 1991)

Les représentants de la France à Bahreïn

- **Paul Carton**, ambassadeur (1972 - 1974)
- **Jacques Bourgoïn**, ambassadeur (1974 - 1977)
- **Maurice Fougerouse**, ambassadeur (1977 - 1981)
- **René Molinari**, ambassadeur (1981 - 1984)
- **Pierre Justinard**, ambassadeur (1984 - 1988)
- **Pierre Boillot**, ambassadeur (1988 - 1992)

Les représentants de la France au Émirats arabes unis

- **Paul Carton**, ambassadeur (1972 - 1974)
- **Paul Martin**, ambassadeur (1974 - 1977)
- **Jean-Claude Guisset**, ambassadeur (1977 - 1981)
- **Jean Honnorat**, ambassadeur (1981 - 1985)
- **Charles Crettien**, ambassadeur (1985 - 1987)
- **Hubert Colin de Verdière**, ambassadeur (1987 - 1991)

Les représentants de la France en Irak

- **M. Rémérand**, chargé d'affaires *ad interim* (1946 - 1947)
- **Georges Balaÿ**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (1947 - 1950)
- **Claude-Achille Clarac**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (1950 - 1953)
- **Ludovic Chancel**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, puis premier ambassadeur en 1953 (1953 - 1954)
- **Pierre de Vaucelles**, ambassadeur (1954 - 1956)

Rupture des relations diplomatiques de 1956 à 1963

- **Pol Le Gourrierec**, chargé d'affaires (février à septembre 1963)
- **Jacques Dumarçay**, ambassadeur de France en Irak (1963 - 1967)
- **Pierre Gorce**, ambassadeur (1967 - 1970)
- **Pierre Cerles**, ambassadeur (1970 - 1975)
- **Jacques Morizet**, ambassadeur (1975 – 1980)
- **Pierre Rocalve**, ambassadeur (1980 - 1981)
- **Paul Depis**, ambassadeur (1981 - 1984)
- **Maurice Courage**, ambassadeur (1984 - 1990)

Les représentants de la France en Iran

- **Pierre Lafond**, délégué du GPRF, puis ambassadeur à partir du 5 septembre 1946 (1944 - 1950)
- **François Coulet**, ambassadeur (1950 - 1955)
- **Jacques-Émile Paris**, ambassadeur (1955 - 1956)
- **Henri Roux**, ambassadeur (1956 - 1961)
- **Renaud Sivan**, ambassadeur (1961 - 1969)
- **François Charles-Roux**, ambassadeur (1969 - 1972)
- **Robert de Souza**, ambassadeur (1972 - 1977)
- **René de Saint-Légier de La Sausaye**, ambassadeur (9 mars 1977 - 28 octobre 1977)
- **Raoul Delaye**, ambassadeur (1977 - 1980)
- **Guy Georgy**, ambassadeur (1980 - 1981)
- **Jean Perrin**, chargé d'affaires (1982 - 1985)
- **Pierre Lafrance**, chargé d'affaires (1986 - 1987)

Rupture des relations diplomatiques entre le 17 juillet 1987 et le 16 juin 1988.

- **Christian Graeff**, ambassadeur (1988 – 1991)

Les représentants de la France au Koweït

- **Pierre-Louis Falaize**, ambassadeur de France au Liban, accrédité au Koweït de 1964 à 1968
- **Paul Carton**, ambassadeur de France au Koweït (1968 - 1975)
- **José Paoli**, ambassadeur (1975 - 1979)
- **Pierre Blouin**, ambassadeur (1979 - 1982)
- **Jean Bressot**, ambassadeur (1982 - 1986)
- **Marcel Laugel**, ambassadeur (1986 - 1988)
- **Jean Bellivier**, ambassadeur (1988 - 1991)

Les représentants de la France en Oman

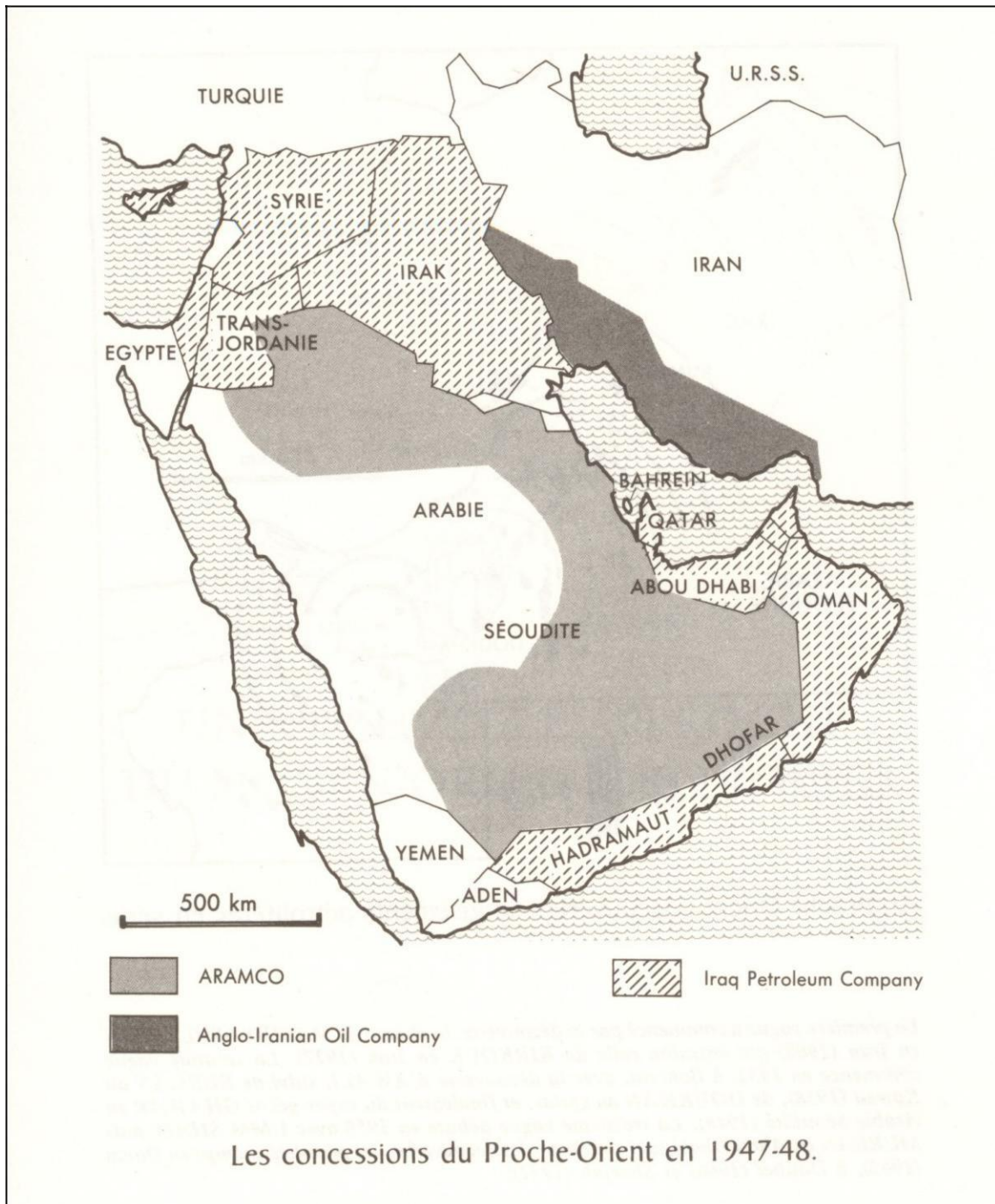
- **Paul Carton**, ambassadeur (1972 - 1974)
- **Abdelmejid Kebaili**, ambassadeur (1974 - 1976)
- **Robert Oddos**, ambassadeur (1976 - 1980)
- **Pierre Morizot**, ambassadeur (1980 - 1983)
- **Jacques Homo**, ambassadeur (1983 - 1987)
- **Charles Jeantelot**, ambassadeur (1987 - 1990)

Les représentants de la France au Qatar

- **Paul Carton**, ambassadeur (1972 - 1974)
- **Bernard Lopinot**, ambassadeur (1974 - 1978)
- **Jean Bellivier**, ambassadeur (1978 - 1981)
- **Henri Piot**, ambassadeur (1981 - 1984)
- **Fernand Brejon de Lavergnée**, ambassadeur (1984 - 1988)
- **Pierre Ariola**, ambassadeur (1988 - 1991)

Sources : *Annuaire diplomatique et consulaire de la République française* de 1942 à 1991

Annexe 2 : Carte des concessions pétrolières au Moyen-Orient en 1947-1948



Source : Emmanuel Catta, *Victor de Metz. De la CFP au groupe Total*, Paris, Total Édition Presse, 1990, p147.

Annexe 3 : Note de Jean Rondot du 5 mars 1947

Vu au Quai le 3 mars dans le bureau de Lescot. Saadeddin Benchenneb part dans peu de jours pour Djeddah où il a été nommé ministre de France. Il s'arrêtera sans doute à Alger sur son chemin. Il m'a fait un bon effet et le seul moyen de le prendre est de jouer franc-jeu avec lui et de le traiter maintenant comme on traiterait un Français métropolitain. Il est assez renseigné sur les affaires des pétroles, sur les projets de oléoducs, mais ne voit pas le danger qu'il y aurait à laisser porter devant l'ONU le débat sur le partage des pétroles du Moyen-Orient. Il pense que si la France pouvait avoir quelque 18 % dans l'ensemble des pétroles du Moyen-Orient, ceci équivaldrait bien à 23,75 % dans les seuls pétroles d'Irak. Je lui dis que si on laisse amorcer le débat, la France risque de se retrouver non avec 18 % mais avec 8 % ou même moins, car ils viendront nombreux à la curée, les Russes d'abord, et tous les autres ensuite.

AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Saadeddin Benchenneb » du 5 mars 1947.

Annexe 4 : Note de Jean Rondot du 24 mars 1947

La note de M. Thorp du Département d'État du 10 avril 1947 en réponse à une note de l'ambassade de France à Washington relative au pétrole du Proche-Orient ne paraît donner qu'une satisfaction partielle aux revendications françaises. Si le Département d'État affirme son désir de voir la France disposer de « fournitures de pétrole lui permettant la reconstruction rapide et sur une base saine de l'économie française », il n'en refuse pas moins de reconnaître la validité du *Group Agreement* de 1928 et fait toutes réserves quant à sa reconnaissance d'un nouvel *Group Agreement* qui serait substitué à l'ancien. Ceci revient à dire que le partage des pétroles du Moyen-Orient, même de ceux situés sur les concessions de l'IPC, ne se fera plus nécessairement suivant les proportions indiquées au *Group Agreement* de 1928, mais que les États-Unis se réservent d'imposer plus tard telle autre formule qui leur paraîtra mieux assurer « la prospérité économique des nations consommatrices de même que celle des pays dans lesquels se trouve le pétrole ».

L'intention des Américains d'imposer un jour telle répartition qui leur conviendra se reconnaît aussi à leur nouvelle affirmation des principes de l'*open door* et de la libre compétition qui, dans l'état actuel du monde ne peuvent se traduire que par l'hégémonie américaine car longtemps encore les États-Unis auront sur les autres peuples d'Occident une écrasante supériorité industrielle, financière et politique. Pour le Département d'État parler du caractère strictement commercial et privé des contrats passés par les sociétés pétrolières américaines et prétendre que ces contrats résultent du jeu de la libre concurrence entre nations, c'est perpétuer l'habituelle tricherie démocratique que caractérise si bien le choix de certaines expressions : on ne parle pas, par exemple, des nouveaux accords passés par les trusts américains, mais des obligations additionnelles assurées par les associations américaines dans le Moyen-Orient.

Donc pas d'illusions à avoir sur les intentions vraies du Département d'État : il est disposé à accorder à la France les quantités de pétrole qu'il jugera nécessaire à son relèvement économique mais se refuse à lui reconnaître le droit d'en tirer davantage, jusqu'à concurrence d'un quart des réserves des concessions de l'IPC par exemple. Il ne faut pas en être surpris car les accords de 1928 n'avaient pas été faits dans l'hypothèse d'une production quasi illimitée de pétrole. Un quart d'une production finie avait une signification précise. Un quart d'une production illimitée n'a plus de sens à moins qu'on ne fasse intervenir l'estimation des réserves contenues dans le sol, estimation encore trop aléatoire.

Mais la base que semblent vouloir faire adopter les Américains pour le partage des pétroles, celle des besoins de consommation, semble être peu avantageuse pour nous ; elle consolide en effet la répartition actuelle des marchés et fait des firmes américaines et anglaises les pourvoyeurs du monde entier, Russie exceptée. La France n'a pas de politique mondiale des pétroles, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a de politique mondiale ; elle assiste inerte à l'organisation du monde par les Russes d'une part et par les Anglo-Saxons de l'autre et demeure isolée, flottante, sans programme. Peut-être même n'a-t-elle pas conscience de ce qui se passe autour d'elle, repliée quelle est sur ses querelles et rivalités intérieures. Son rôle évident serait pourtant, dans le domaine pétrolier comme dans les autres, de faire bloc avec l'Europe continentale intéressée comme elle à ne pas se trouver impliquée dans le conflit entre Anglo-Saxons et Russes. Cette fusion des intérêts français avec les intérêts européens aurait l'effet immédiat de permettre aux groupes européens de revendiquer une plus large

participation au pétrole du Moyen-Orient puisque ces pétroles tendront de plus en plus à être répartis au prorata des besoins de consommation.

La fusion des intérêts pétroliers français avec les intérêts européens permettrait en outre d'envisager avec plus d'ampleur les mesures à prendre pour l'éventualité d'un conflit qui laisserait l'Europe continentale coupée pour un temps indéterminé des sources de pétrole actuellement exploitées. L'Afrique française, belge et portugaise n'a jamais été sérieusement étudiée pour le pétrole cependant que certains pays d'Europe ne manquent pas de capitaux pour financer les recherches. Il ne s'agit pas là de visions nébuleuses reposant sur de très vagues conjonctures : les Anglo-Saxons qui ne sont pas tous des rêveurs ont compris la nécessité de faire des prévisions à quelques années de distance et ont un plan concerté pour la production et la répartition mondiale du pétrole ; ce plan ne pouvait pas ne pas exister et le fait que la France n'en ait pas été informée ne prouve rien, car les Anglo-Saxons se méfient d'elle à cause de ces tendances communistes, sans compter qu'ils la tiennent pour quantité économiquement négligeable.

L'existence du plan anglo-saxon est d'ailleurs confirmée par certaines informations qui parviennent Extrême-Orient ; à la suite du voyage du docteur Lan en Grande-Bretagne et aux États-Unis, il a été décidé que l'AIOC établirait une base à Hong Kong pour laquelle un budget de 1.600.000 £ a été prévu. La Shell serait d'accord. Quant à la Standard qui jusqu'ici partageait avec la Shell le monopole de la vente en Chine, elle aurait donné son consentement en contrepartie du contrat de fourniture de brut par l'AIOC à la Standard. Le docteur Lam lui-même ne cache pas que ces opérations lui paraissent faire partie d'un plan stratégique de distribution des ressources pétrolières anglo-saxonnes en vue de constituer des stocks en des points déterminés en prévision d'une guerre contre la Russie. [...]

En somme, il semble qu'à l'arrière-plan de tout ce qui se discute et se convient sur le plan commercial en matière de pétrole, il existe un vaste plan stratégique prévoyant l'approvisionnement en pétrole de certaines parties du monde particulièrement importante dans l'éventualité d'un nouveau conflit mondial. Anglais et Américains travaillent en étroite union, mais sont trop peu sûrs de la France pour lui confier leurs secrets. Il serait instructif de noter toutes les manifestations du plan stratégique anglo-américain relatif au pétrole. Il serait utile aussi de réfléchir sur la position de la France dans le monde et de définir sa ligne de conduite en matière de pétrole notamment, car le pays risque de se retrouver paralysé par le manque de cas de carburant, d'huiles de graissage et de pneus. Il serait préférable d'aborder ces études en commun avec les pays d'Europe continentale qui sont appelés à se trouver dans la même position que la France.

AHT 89.14/32, note de Jean Rondot intitulée « Accords commerciaux et plan stratégique » du
24 mars 1947.

Annexe 5 : Lettre de Jean Rondot à René de Montaignu du 30 novembre 1949

Je suis rentré hier de Téhéran où j'ai vu M. Lafond qui se prépare à rentrer définitivement en France dans une huitaine de jours. Il m'a fait rencontrer les gens de l'AIOC ainsi que M. Pirnia, un Persan polytechnicien chargé des affaires de pétrole de son pays. Je n'ai rien appris de précis sur les négociations entre l'AIOC et le gouvernement et on attribue à M. Gidel la responsabilité de l'échec de l'accord projeté. Le gouvernement était en faveur de cet accord, mais l'opposition du parlement a fait de l'obstruction et la ratification n'a pas eu lieu. Maintenant, il semble que l'attitude de l'AIOC soit de dire qu'ils ne sont pas pressés. Je ne vois personnellement aucune raison pour que l'IPC attende la conclusion d'un accord en Iran pour traiter elle-même avec l'Irak et la Syrie. Il me semble même que les derniers à conclure un accord sont toujours les moins favorisés car chaque gouvernement veut obtenir des avantages plus grands que ceux obtenus par des pays voisins. Je constate pourtant qu'à l'IPC on est encore d'avis, sans en donner les motifs, d'attendre les résultats des conversations iraniennes : M. Gibson avec qui j'ai déjeuné hier à Damas à l'air d'en faire un dogme. Il n'y a sans doute pas intérêt à reprendre dès maintenant des négociations avec l'Irak concernant le réajustement des royalties ou l'uniformisation des termes des diverses concessions, car il faut mieux traiter séparément de la reprise du pompage sur Haïfa par le 12 pouces et du détournement du 16 pouces sur Saïda, mais aussitôt ces résultats obtenus il y aurait sans doute avantage à régler avec le gouvernement irakien les autres questions pendantes. L'opinion générale à Bagdad est que le gouvernement est maintenant très désireux de régler de façon durable les conditions d'exploitation des diverses concessions.

Je vous écrirai plus longuement concernant la situation générale en Iran. Pour en revenir à Bagdad, il me semble que l'IPC manque de contacts directs avec le gouvernement d'Irak : la politique de Skliros d'éviter ces contacts à fin de ne pas être assailli de demandes a sans doute du bon mais il en résulte aussi que des questions aussi importantes que la reprise du pompage sur Haïfa ne sont pas suivies de près et que l'on peut ainsi laisser échapper une occasion favorable. M. Page ne paraît pas suffisant pour établir une liaison au niveau voulu : M. Herridge ne vient que rarement à Bagdad. Finalement les questions importantes de l'IPC se traitent par l'ambassadeur de Sa Majesté à Bagdad et lorsque les informations parviennent à l'IPC à Londres, via le *Foreign Office*, elles risquent d'être fortement teintées de considérations étrangères à la compagnie. Il y aurait peut-être intérêt à avoir pour quelque temps à Bagdad une personne qualifiée pour traiter de la reprise du pompage par le 12 pouces et ayant assez de liberté d'action pour pousser rapidement les conversations jusqu'à obtention d'une décision. Si chaque phase de la discussion doit être soumise à un group meeting, il est probable que les choses traîneront en longueur et qu'avant qu'un résultat positif ait été atteint de nouvelles complications interviendront. Sans doute faut-il être patient en Orient, mais il faut aussi être prêt à sauter sur l'occasion. C'est le pays des miracles mais il n'y a rien de moins administratif qu'un miracle. Je n'ai pas eu de précisions sur ce qu'avaient fait les ambassadeurs du Venezuela en Iran. Chacun suppose qu'en effet ils redoutent la concurrence du Moyen-Orient, mais personne n'a pu me dire qu'elle avait été leurs activités auprès du gouvernement.

Annexe 6 : Note de Jean Rondot du 22 juin 1950

Le 15 juin 1950, M. Bonnet, ambassadeur de France à Washington signalait au Quai d'Orsay l'inquiétude du gouvernement américain concernant les rapports entre l'IPC et le gouvernement irakien. La raison mise en avant par le Département d'État pour s'immiscer dans ses affaires est son souci de voir régner le calme et la prospérité au Moyen-Orient afin que la propagande communiste n'y rencontre pas un terrain favorable. Au cours de conversation qu'ont eue des attachés pétroliers du Département d'État avec certains membres de l'ambassade de France à Washington, les compagnies de pétrole du Moyen-Orient en général et l'IPC en particulier ont été accusées de manquer totalement de sens politique et de traiter sans équité les pays d'où elles tirent leur pétrole. Le Département d'État considère que les revendications irakiennes sont parfaitement justifiées et que l'IPC aurait dû depuis longtemps relever le taux de ses redevances en fonction de la dépréciation de la monnaie et développer sa production parallèlement à celle des autres entreprises du golfe Persique.

Le Département d'État accuse en outre l'IPC de traiter ses ouvriers de façon insuffisamment humaine et de n'avoir à peu près rien fait pour former des cadres indigènes. Il préconise une large participation d'ingénieurs et de spécialistes irakiens à la gestion de l'exportation l'exploitation. Il ressort de la lettre de M. Bonnet que des conversations, similaires à celles qu'il relate, ont eu lieu entre le Département d'État et l'ambassade d'Angleterre et que les groupes américains de l'IPC ont été admonestés de la même façon.

Aux conversations de Washington rapportées par M. Bonnet ont correspondu à Paris, diverses communications à la CFP de M. Sundt, attaché pétrolier. M. Sundt paraît avoir exprimé avec quelques aigreurs les griefs déjà mentionnés et aurait été jusqu'à dire que si l'IPC trouve les termes de la concession de Bassora trop onéreux pour justifier un rapide développement de la production, la compagnie n'a qu'à renoncer à cette concession qui ne manquera pas de trouver de nouveaux acquéreurs parmi les sociétés américaines.

L'attitude du Département d'État correspond sans doute à une conviction sincère que les compagnies pétrolières du Moyen-Orient se montrent trop rapaces et usent de méthodes « coloniales » envers les pays qu'elles exploitent. Le Département d'État semble d'ailleurs établir une gradation dans sa réprobation, attribuant les plus mauvaises notes aux compagnies anglaises (AIOC en particulier) et de moins mauvaise aux américaines (l'ARAMCO est même presque félicité). Le groupe français de l'IPC n'est pas particulièrement maltraité et même on reconnaît qu'il a toujours poussé au développement de la production. Le souci du Département d'État de faire supporter par les compagnies pétrolières une part importante du programme de relèvement économique du Moyen-Orient s'explique facilement.

On peut se demander toutefois si d'autres motifs ne sont pas intervenus. Il a été fait allusion dans les conversations de Washington aux redevances élevées payées par les compagnies de pétrole au gouvernement vénézuélien et à la concurrence injuste faite par le pétrole du Moyen-Orient à celui du Venezuela. Le département d'État ne souhaite-t-il pas de voir se relever les prix de revient des pétroles du Moyen-Orient en un temps où l'industrie pétrolière américaine, et pas seulement la vénézuélienne, se voit obligée de restreindre sa production. Il a été fait allusion à Paris, à l'abandon par l'IPC de Bassora. Ceci n'indique-t-il pas une certaine rancœur du gouvernement américain à voir une trop large part des riches terrains du Moyen-Orient entre les mains de compagnies non américaines alors que ce sont les États-Unis qui assurent la défense du Moyen-Orient, ou prétendent l'assurer. Il ne semble pas

toutefois que ce sentiment ait pu intervenir, tout au plus consciemment, dans les récentes initiatives du Département d'État car la manœuvre serait trop grossière, qui consisterait à s'approprier le bien d'un confrère aussitôt celui-ci évincé, sous des prétextes hautement moraux.

AHT 89.14/32, note de Jean Rondot du 22 juin 1950.

Annexe 7 : Note de la DAEF du 11 février 1953

Saadeddin Benchenneb est le premier Algérien indigène à occuper des fonctions officielles dans le corps diplomatique français. On peut se demander si une telle innovation ne présente pas des dangers. Si la personne désignée manquait de loyauté, elle pourrait en effet se laisser circonvenir par les milieux arabes dans lesquels elle est appelée à vivre et finalement trahir les intérêts qu'elle est chargée de défendre. Du choix des personnes dépend donc le succès de l'application du nouveau principe. De l'avis de tous le choix de Saadeddin Benchenneb est heureux et permet d'espérer de bons résultats. La direction d'Afrique-Levant et la direction Economique ont, d'un commun accord reconnu que nos efforts pour nous concilier le monde arabe seraient sensiblement plus efficaces si nous pouvions créer, dans le domaine économique des liens durables entre les pays du Proche-Orient et la France. Le Département s'est donc attaché, depuis quelque temps, à convaincre le gouvernement, français de la nécessité de faire, à chacun des Etats en cause, une proposition d'un intérêt fondamental pour son économie, qui porterait :

- pour le Liban, sur les agrumes ;
- pour la Syrie, sur le coton ;
- pour l'Egypte, sur la création d'une industrie sidérurgique et, peut-être aussi, sur des livraisons de matériel militaire.

Il semble que, jusqu'à présent, nos initiatives n'aient pas eu beaucoup d'écho en haut lieu. A la lettre que lui avait adressée Maurice Schumann (et non point, ce qui est regrettable, M. Bidault), M. Buron n'a pas encore répondu. Le lettre n'a pas été perdue, mais il semble que le ministre des Affaires économiques se soit contenté de le remettre à ses services. En ce qui concerne le coton, la réaction a été un peu plus marquée. M Clappier en aurait entretenu les professionnels, qui ne se seraient pas montrés, en principe, hostiles notre projet (la direction Economique savait que le Président du Syndicat général de l'industrie cotonnière y était favorable), mais souhaiteraient, sous une forme quelconque, une garantie du Trésor. Pour ce qui est de l'Egypte, les pourparlers entre Schneider et l'envoyé du gouvernement égyptien, Mamdouh Riaz, semblent en bonne voie ; la question du financement reste à résoudre. Le directeur de la Banque de l'union européenne, M. de Boissieu, hésite à s'engager, estimant incertain l'avenir de l'Egypte. Guindey serait très favorable et, d'autre part, M. Bidault, à qui la direction Economique a fait tenir une note sur la question, a accepté de recevoir M. Mamdouh Riaz et a paru intéressé.

Reste la question des livraisons de matériel militaires à l'Egypte ; le Département, à cet égard, a adopté une attitude prudente à l'excès. Craignant une réaction britannique, il a jusqu'à présent réservé ses réponses aux projets de livraison de matériel de fournitures militaires qui lui ont été présentés par diverses maisons françaises. A la veille de la conférence de Londres, la direction Economique croit devoir appeler l'attention de la direction d'Afrique-Levant sur le préjudice que les Anglais nous causent en s'opposant la conclusion de tels marchés. M. Mayer et M. Buron se rendent à Londres pour tenter de faire comprendre, entre autres choses, au gouvernement britannique combien, dès à présent, les restrictions qu'ils imposent à nos importations pèsent sur notre économie. Il est inadmissible que, pour épouser les griefs politiques de l'Angleterre à l'égard de tel ou tel pays du Proche-Orient, nous soyons obligés de nous priver des débouchés qu'il offre à une partie de notre production et de la possibilité qu'ont nos usines de maintenir, grâce à ces commandes, leur activité.

On objectera, dans certains milieux, que l'avenir de l'Egypte est incertain, que des troubles sont à craindre et qu'il serait imprudent de les alimenter en donnant aux Egyptiens des moyens de se battre entre eux et contre l'étranger. Mais, si telle est véritablement l'opinion du gouvernement français, on peut se demander pourquoi il encourage ouvertement Schneider à s'engager en Egypte dans une difficile et, du moins pour quelque temps, très onéreuse entreprise qui suppose par définition une longue période de stabilité. La direction Economique estime que la question d'une politique économique, précise et cohérente, à l'égard des Etats arabes, devrait être examinée par le Conseil des ministres. Le Département ne parviendra jamais à convaincre les différents ministères intéressés (Finances, Affaires Economiques, Industrie, etc.) de prendre certaines mesures et d'accorder au secteur privé certaines facilités, si le gouvernement n'est pas convaincu que, d'une part, ces initiatives prises dans leur ensemble, soit à longue échéance, rentables, et que, de l'autre, elles sont la condition indispensable de la défense de nos intérêts politiques et moraux dans le monde musulman.

MAE, série Levant 1944-1965, Généralités, 545, Relations franco-arabes, note de la DAEF intitulée « Relations économiques de la France avec le monde arabe » du 11 février 1953.

Annexe 8 : Note de la DAEF intitulée « Mesures à prendre pour sauvegarder l'influence française au Levant » du 4 janvier 1954.

Cette direction, dans sa note du 23 novembre dernier, a décrit l'état actuel des relations économiques entre la France et les Etats du Proche-Orient. Ce bilan pourrait être considéré comme satisfaisant s'il ne s'agissait pas d'une région où la France entend sauvegarder l'influence politique qu'elle exerce traditionnellement aux côtés de l'Angleterre et, depuis la guerre, des États-Unis. À cette fin, elle se doit de prendre, à bref délai, des mesures faute desquelles les efforts de nos représentants et de nos hommes d'affaires ne pourront prévenir notre lente éviction au profit non seulement des Anglais et des Américains, mais aussi des Allemands, des Italiens et demain les Japonais. Ces mesures, dont l'objet serait plus politique économique, sont toutes d'ordre financier. Les voici :

Syrie. Double subvention destinée à permettre à nos autorités militaires de proposer aux Syriens du matériel à un prix qui leur paraisse acceptable : subvention de 20 % au titre de l'aide au commerce extérieur, difficile à obtenir parce que les paiements seraient faits en francs et non en devises appréciées ; subventions de caractère exceptionnel, analogue à celle qui avait été demandée pour les « ouragans ». La décision doit être prise sur le principe et le montant de ces deux subventions avant l'arrivée à Paris de l'envoyé du gouvernement syrien chargé d'étudier l'utilisation des avoirs excédentaires en francs que détient son pays.

Liban. Modification de l'assiette des droits de douane imposés aux oranges libanaises à leur entrée en France : une lettre, dont copie ci-jointe, a été adressée à ce sujet le 14 décembre dernier au ministère des Finances ; une réponse rapide de ce dernier est d'autant plus nécessaire que l'ambassade du Liban nous a rappelé la question à plusieurs reprises.

Syrie et Liban. Reliquat des comptes du mandat : cette question devrait être soulevée, ainsi que celle de notre participation à la foire de Damas, dans le cas où il n'aurait pas été possible, à la date de la réunion envisagée, d'obtenir l'accord du ministère des Finances.

Irak. Création d'une banque française à Bagdad en vue d'alléger les frais trop élevés qu'entraîne, pour les entreprises françaises désireuses de travailler dans ce pays, le recours au crédit.

Arabie saoudite. Création d'un poste d'attaché commercial.

Yémen. Paiement des contrats de travaux publics par le gouvernement yéménite au moyen, non pas de francs de Djibouti, mais du produit de la vente en France d'un certain contingent de café. Ce procédé a été admis par le ministère des Finances, à concurrence de 25 millions de francs, pour le règlement des travaux du port de Moka. Les entreprises françaises (EMC et Batignolles) désiraient obtenir les mêmes facilités pour la route de Moka à Tuez que le gouvernement yéménite les presse d'entreprendre. Jusqu'à présent, elles se sont heurtées à un refus catégorique du ministère des Finances. Celui-ci répondit : « je vous précise toutefois que cette autorisation, pour le port de Moka vous est donnée à titre tout à fait exceptionnel, et n'implique nullement une attitude de principe favorable à un règlement, sur des bases analogues, d'autres projets éventuels d'exportation de biens d'équipement au Yémen, ainsi que vous l'aviez envisagé au cours de la conversation que vous aviez eue avec les services le 29 octobre 1953 ».

Iran. Extension du crédit de 5 milliards : le groupe français dirigé par Billiard vient, dans des conditions difficiles que l'on sait, d'enlever la commande du barrage de Seifid-Roud. Mais il est bien évident qu'un pareil travail ne peut être entrepris dans les limites du crédit de 5 milliards déjà trop restreint pour contenir tous les projets envisagés par nos sociétés en Iran. La rallonge devrait être de deux ou 3 milliards. Une décision doit être prise d'urgence. La note ci-jointe donne tous éclaircissements sur cette suggestion.

Toutes les mesures ci-dessus proposées, à l'exception de la dernière, ont déjà fait l'objet d'échanges de vues, écrits ou oraux, entre le département, le ministère des Finances et le secrétariat d'État aux Affaires économiques : il ne serait pas de bonne tactique de leur adresser de nouvelles communications sur ces différents points. La portée des lettres que nous adresserions aux ministères techniques diminuerait au fur et à mesure que nous les multiplierions. Au surplus certaines des décisions souhaitées, si le principe en est admis, doivent être prises de toute urgence et ne peuvent l'être qu'au cours d'une réunion à laquelle participeraient, outre les ministères cités plus haut, celui de la Défense nationale.

Il reste à savoir si cette réunion doit se tenir au quatrième étage ou si, pour souligner l'importance politique souvent méconnue rue de Rivoli, il convient d'attacher aux initiatives proposées, il y aurait avantage à organiser la réunion dans le cadre de la direction politique.

MAE, série Levant 1944-1965, Généralités, 545, Relations franco-arabes, note de la DAEF intitulée « Mesures à prendre pour sauvegarder l'influence française au Levant » du 4 janvier 1954.

Annexe 9 : Note intitulée « Influence de notre œuvre culturelle au Levant sur les délibérations du comité de la Ligue arabe du 21 décembre » du 20 janvier 1953

A la suite des récents événements d'Afrique du Nord et de leur évocation à la tribune des Nations-Unies plusieurs manifestations hostiles à la France ont eu lieu dans le Proche-Orient, notamment à l'Université al Azhar du Caire, qui ont laissé craindre un boycottage général de nos intérêts économiques et culturels dans cette région. On pouvait alors supposer, à la veille de la réunion du comité politique de la Ligue arabe et de la conférence des pays du bloc asiatique, qu'une proposition dans ce sens aurait les plus grandes chances d'être adoptée, par les deux assemblées, à la faveur de l'excitation générale de l'opinion. La menace apparaissait plus grave et immédiate dans le domaine culturel, davantage soumis aux variations de l'opinion, que dans celui des affaires où les considérations sentimentales s'effacent plus facilement devant les exigences des intérêts privés ou les habitudes commerciales anciennes.

Cependant le Comité politique de la Ligue et le Bloc arabo-asiatique ont évité, l'un et l'autre, de se prononcer pour le boycottage de la France. Ils se sont bornés à inviter les gouvernements des états membres à formuler une protestation auprès des représentants de la France accrédités chez eux. Pour qu'une relative modération ait pu prévaloir dans les résolutions finales de ces assemblées, il a fallu que des voix se fissent entendre avec fermeté en faveur de la France. Les informations que notre ambassade au Caire a fait parvenir au Département établissent clairement que les délégations syrienne et libanaise ont agi dans ce sens et ont réussi à faire écarter, non sans s'attirer de vives critiques, les solutions hostiles préconisées par d'autres Etats de la Ligue.

Il est particulièrement intéressant de noter que l'argumentation des représentants de la Syrie, du Liban et même de l'Egypte, a mis en lumière, avec une remarquable netteté, l'importance que ces pays attachent au maintien de leurs relations culturelles avec la France. Le délégué syrien a déclaré qu'il ne pouvait s'associer, pour sa part, à un boycottage de la France, les circonstances dans son pays étant telles que tous les éducateurs étaient de formation française. Le gouvernement syrien devait tenir compte de cet état de fait. Il lui serait impossible de poursuivre le développement de son programme d'instruction publique s'il rompait les liens culturels qui unissent la Syrie à la France. Les délégués libanais et égyptiens ont exprimé la même préoccupation, ces derniers ayant même reconnu que la fermeture des écoles françaises en Egypte serait un désastre qui mettrait tous leurs élèves à la rue.

Ces renseignements ne doivent certes pas nous incliner à des considérations trop optimistes. Le ressentiment qui existe en ce moment à l'égard de la France dans les pays arabes a déjà porté des conséquences regrettables même en l'absence de toute décision formelle de boycottage. Notre ambassade au Caire signale que les cours des professeurs français ont dû être momentanément suspendus à l'université Fouad du Caire et à la mission laïque de Mansourah en raison de l'attitude ouvertement hostile des étudiants, à Amman le centre culturel français, après des débuts très favorables est déserté depuis deux mois par les professeurs et les élèves des collèges gouvernementaux. Il est à craindre que cette situation ne

vienne contrarier, de la même manière, le démarrage de notre centre culturel à Bagdad dont le gouvernement irakien tarde à autoriser l'ouverture.

Les délibérations du Caire n'en font pas moins ressortir toute l'importance de l'action intellectuelle de la France au Levant, C'est pour une bonne part grâce aux efforts accomplis dans ce domaine qu'ont pu être évitées des mesures de boycottage dont les conséquences auraient été très graves pour l'ensemble de nos intérêts au Proche-Orient, ces résultats doivent nous inciter à accorder un intérêt soutenu à la protection de notre patrimoine culturel dans cette région et à poursuivre, malgré les difficultés de l'heure, une œuvre dont les faits ci-dessus rapportés viennent de démontrer toute la valeur. [...] La direction d'Afrique-Levant a pensé que les observations qui précèdent, inspirées par des soucis strictement politiques, pourraient être de quelque intérêt pour la direction des Relations culturelles. Jamais la contribution que les positions culturelles de la France au Proche-Orient peuvent apporter à la sauvegarde de la présence française en Afrique du Nord n'était en effet apparue de manière aussi claire.

MAE, série Levant 1944-1965, Généralités, 545, note de la sous direction du Levant intitulée
« Influence de notre œuvre culturelle au Levant sur les délibérations du comité de la Ligue arabe » du 20 janvier 1953.

Annexe 10 : Fiche de l'état-major intitulée « Eléments d'une politique militaire française au Moyen-Orient » du 1^{er} décembre 1954

D) Participation française à une organisation défensive du Moyen-Orient.

L'espace occupé par les pays du Proche et du Moyen-Orient constitue un théâtre d'opérations dont l'importance tient à deux ordres de faits : sa valeur économique due à ses ressources en pétrole et sa valeur stratégique, due à sa situation au carrefour de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique où s'élaborent et s'affrontent des idéologies différentes. Ce théâtre se caractérise actuellement par son vide politique, dû au fait que les problèmes d'évolution interne des différents états et certaines rivalités d'intérêts leur interdisent une adhésion sans réticence à l'un ou l'autre bloc, et rendent malaisées des ententes régionales susceptibles d'aboutir à la réalisation d'une 3^{ème} force. Ce vide politique se traduit, sur le plan de l'organisation de la défense européenne, par un vide stratégique, à l'aile droite de l'OTAN. Du côté de l'Occident différentes méthodes peuvent être envisagées pour combler à son avantage ce vide menaçant :

- L'Angleterre, instruite par l'échec de ses démarches de 1951 semble favoriser les initiatives arabes, les suivant avec une extrême attention tout en se tenant discrètement dans la coulisse. Cette politique est concrétisée par l'activité diplomatique de Noury Saïd, Premier ministre d'Irak résolu à une intégration au système de défense européen, et à une alliance avec la Turquie, l'Iran et le Pakistan. La Jordanie suivrait, et plus tard l'Egypte.

- Les Etats-Unis , de leur côté cherchent à fortifier la volonté et la capacité de résistance des gouvernements des pays du Moyen-Orient par une aide massive économique et militaire, assortie de l'envoi de missions d'assistance technique, d'instruction et de contrôle. L'emprise américaine sur l'armée turque est totale. Elle s'accroît chaque jour sur l'armée iranienne. Un MAAG (*Military Aid and Advisory Group*) est installé en Irak, auquel les Etats-Unis ont promis l'équipement moderne de deux divisions. Le Pakistan a signé le 25 février 1954 un pacte d'assistance avec les Etats-Unis et commence à recevoir du matériel de guerre. Enfin, les Etats-Unis viennent d'accorder à l'Egypte une aide économique de 40 millions de dollars.

Certains renseignements indiquent que des conversations relatives à la défense du Moyen-Orient auraient eu lieu très récemment à Ankara entre Anglais, Américains et Turcs. Leur teneur nous est encore inconnue. Quelle que soit l'évolution des conversations en cours, il est nécessaire que la France, puissance musulmane, dont les intérêts traditionnels au Moyen-Orient sont connus, soit présente dans la future organisation. Cela implique :

- Que nous fassions valoir auprès de nos alliés notre droit et notre devoir de participer à la défense du Moyen-Orient.

- Que nous nous présentions à la table de conférence munis d'atouts suffisants, à savoir, au minimum : apport d'experts du Moyen-Orient, indispensables à un état-major commun ; influence sur certains pays, susceptible de vaincre leur réticence à adhérer à une politique commune (Liban, dès maintenant, Syrie, dans un proche avenir). Cette influence peut être obtenue et entretenue par une aide économique, technique et militaire appropriée ; possibilité de coopérer effectivement aux opérations sur le théâtre du Moyen-Orient.

II) Attitude de la France vis-à-vis des forces armées des pays du Proche et du Moyen-Orient.

Trois ordres de considérations permettent de définir ce que doivent être les relations militaires de la France avec ces pays .Elles ont trait :

- à nos problèmes d'Afrique du Nord et à la position des milieux militaires orientaux devant ces problèmes.
- au rôle des forces armées dans l'évolution ou les révolutions possibles de ces pays ;
- au degré d'influence que nous possédons ou sommes susceptibles d'acquérir dans ces milieux, compte tenu des influences étrangères (anglaises ou américaines qui s'y exercent).

Les populations d'Afrique du Nord, politiquement et économiquement liées au territoire métropolitain n'en ont pas moins au Moyen-Orient des racines ethniques, culturelles et religieuses qui les rendent sensibles aux propagandes pan-arabe ou pan-islamique. D'autre part, elles participent aux grands courants d'évolution, nés en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles, et qui s'expriment aujourd'hui en Orient par le nationalisme politique, le réformisme religieux et une tendance au socialisme. Sentimentalement, ce qui n'est pas sans importance, elles sont déchirées entre leur fidélité à la France et leur attirance vers le mirage oriental. Les relations de la France, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient se compliquent du fait des difficultés internes avec lesquelles sont aux prises les gouvernements instables des pays arabes qui cherchent un dérivatif pour leurs opinions publiques dans une politique extérieure agressive.

Enfin, le communisme international ne fait pas mystère d'une tactique qui consiste, dans la phase actuelle de sa lutte contre le capitalisme, à promouvoir des nationalismes locaux dans les territoires coloniaux ou dépendants. En ce qui concerne les pays arabes, nos attachés militaires au Moyen-Orient sont unanimes à constater :

- le décalage entre les manifestations extérieures allant jusqu'à des actes d'hostilité (propagande radiophonique, appui matériel à nos adversaires) et la politique réelle vis-à-vis de la France, la plupart de ces pays ayant un intérêt majeur à conserver le contrepois que nous formons aux appétits anglo-saxons ;
- l'attitude de la plupart des cadres supérieurs des armées égyptienne, syrienne, libanaise, iranienne et turque, beaucoup plus modérée que celle des hommes politiques.

MAE Série Levant 1944 1965, Généralités, 545, fiche de l'état-major intitulée « Eléments d'une politique militaire française au Moyen-Orient » du 1er décembre 1954.

Annexe 11 : Note intitulée « Esquisse d'une politique musulmane » du 28 novembre 1957

Une politique musulmane française doit s'inspirer d'un double souci :

- contribuer, aux côtés des puissances occidentales à la défense du Moyen-Orient aujourd'hui, du continent africain demain, contre l'emprise grandissante de l'URSS.
- maintenir les positions françaises et tenter, le cas échéant, d'étendre notre influence à des pays nouvellement promus à l'indépendance.

La réponse à apporter au premier de ces deux impératifs dépend toutefois, en premier lieu, du degré d'influence que nous aurons pu acquérir ou retrouver dans tout l'univers arabe musulman. Il convient donc d'examiner tout d'abord la situation où nous nous trouvons à cet égard, et les possibilités éventuelles de l'améliorer.

La défense des positions et des intérêts strictement français se présentent sous un jour nettement défavorable. Au début de 1955, notre influence au Proche-Orient, dans tous les domaines était non seulement intacte mais tendait à prendre le pas sur celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne : nos établissements culturels fonctionnaient à souhait avec un succès croissant ; nous contrôlions pratiquement l'armée libanaise et l'armée syrienne dont les cadres, acquis à notre cause, orientaient en notre faveur la politique de Beyrouth et de Damas ; en outre, l'occasion s'offrait à nous d'étendre ce contrôle à l'armée saoudienne ainsi qu'à l'armée et surtout à la marine égyptienne, grâce à la fourniture de matériels et de techniciens ; enfin, nos échanges commerciaux avec tous les pays de la région progressaient de façon satisfaisante.

Ces résultats ont été gravement compromis par l'expédition de Suez. Aujourd'hui, cinq pays arabes ont rompu les relations diplomatiques avec la France ; notre influence culturelle en Égypte et en Syrie est durement atteinte ; nous avons perdu irrémédiablement le contrôle de l'armée syrienne, de plus en plus engagée dans l'orbite soviétique. Seul le Liban est demeuré fidèle à sa politique traditionnelle d'amitié pour la France ; encore se trouve-t-il soumis à la pression de plus en plus marquée de l'opposition qui oblige ses dirigeants à donner certains gages à l'arabisme conformiste. Le bilan de ces deux dernières années se révèle donc désastreux. Pourtant nous possédons encore, semble-t-il, les éléments d'un redressement, au moins partiel. Mais trois hypothèses doivent, au préalable, être levées :

1) L'hypothèque anglo-saxonne :

Nous ne menons pas actuellement de politique spécifiquement française nous contentant d'aligner notre attitude sur celle de Londres et de Washington. Cependant, nous aurions avantage à affirmer plus nettement nos vues à l'égard de ces deux capitales quand la politique qu'elles préconisent nous apparaît hasardeuse et maladroite ; ainsi nous avons eu raison d'adopter une attitude très réservée à l'égard du pacte de Bagdad, cette attitude, aujourd'hui justifiée d'ailleurs par les événements, nous ayant valu la position privilégiée dont nous jouissons au début de 1955.

2) L'hypothèque nord-africaine :

La prolongation de la guerre d'Algérie a non seulement fait contre la France l'unanimité du monde arabe, mais elle nous attire aussi la réprobation de pays musulmans comme l'Iran ou le Pakistan, par ailleurs bien disposés à notre égard. La création d'un complexe franco-maghrébin, quoique encore combattu au Caire et à Damas, serait vraisemblablement accueillie avec satisfaction dans les autres capitales afro-asiatiques.

3) L'hypothèque israélienne :

Nos relations trop étroites avec Israël ont soulevé, contre la France, dans le monde arabe, plus de rancœurs encore que les événements d'Afrique du Nord et nous sommes d'autant plus compromis que les Anglo-Saxons se tiennent sur une prudente réserve vis-à-vis du jeune État juif, dont l'existence leur est cependant imputable. Sans pour autant refuser toute assistance à Israël, l'intérêt de la France exige que les relations franco-israélienne perdent tout caractère d'entente militaire et s'entourent de la plus grande discrétion. Si nous voulons être une puissance musulmane il importe en effet que, dans une certaine mesure au moins, nous tenions compte des points de vue ou des affinités de nos partenaires éventuels.

Ces trois hypothèques étant supposées levées, comment pourrait-on dégager les grandes lignes d'une politique française à l'égard de l'islam en général et des pays arabes en particulier ? Il est essentiel de rétablir au plus tôt, au prix de certaines concessions matérielles, et de sacrifice de prestige, des relations diplomatiques normales avec l'Égypte, la Syrie, l'Irak et l'Arabie saoudite. La Jordanie présente un moindre intérêt. Il serait, dans l'avenir, nécessaire de multiplier les contacts officiels par l'envoi dans les pays arabes de personnalités marquantes : parlementaire, hommes d'affaires, techniciens, etc. Nos hommes politiques se sont en effet trop désintéressés dans un passé récent de ces pays, en plein essor et en proie à une crise de croissance qui les rend d'une susceptibilité malade. Or, nous bénéficions encore dans la région, en dépit des erreurs passées, d'un capital non négligeable de sympathies qu'il est possible de faire fructifier et les hommes politiques arabes ne manquent pas, même en Égypte, qui s'inquiètent de voir le Proche-Orient devenir le théâtre principal du conflit États-Unis-URSS et qui déplorent notre effacement d'une scène politique où notre profonde expérience peut s'exercer dans le sens de la modération et du retour à l'équilibre.

Un des atouts majeurs de la diplomatie soviétique réside dans l'attraction qu'elle exerce sur les jeunes générations. Il semble que nous soyons en mesure d'entreprendre une action du même genre. Les structures périmées des états du Proche-Orient, représentées par des monarchies féodales, disparaîtront sans doute plutôt qu'on ne le pense généralement et notre intérêt devrait se porter sur les générations montantes qui seront demain au pouvoir plutôt que sur de vieux politiciens à leur déclin. Pour les jeunes arabes intellectuels et officiers, la France conserve malgré tout le prestige de sa vieille tradition révolutionnaire : la présence à Paris de 200 étudiants irakiens clandestins hostiles au régime de Bagdad, est significative à cet égard. Une distribution plus généreuse de bourses d'études encouragerait ce courant de sympathie. Vision opposée aux Anglais, mais qui explique l'importance des francophones au gouvernement Kassem.

En dehors des programmes d'assistance multilatérale, il serait intéressant que la France développe des projets d'assistance technique unilatérale, analogues à celui mis en application au Liban, et sans réserver cette assistance aux « bons arabes » seulement. Il conviendrait, d'autre part, d'encourager des investissements privés susceptibles de renforcer les liens économiques entre la France et le Proche-Orient. De même, rien ne doit être négligé pour accroître nos échanges commerciaux. D'ores et déjà, nous avons pris une place de choix en

Syrie pour nos achats de coton, et en Égypte. Cet aspect de nos relations devrait autant que possible être développé indépendamment de la conjoncture politique existant dans les pays en question.

Parallèlement au pan-arabisme dont les tendances nous sont défavorables, se développe un panislamisme qui ne peut nous être hostile a priori. Ce pan-islamisme, s'incarne en la personne du roi Saoud, protecteur des lieux saints. Si nous pouvions procurer à ce souverain quelques succès de prestige, il nous en saurait certainement gré. Il devrait nous être possible, d'autre part, de marquer l'estime en laquelle nous tenons la religion de l'islam : participation officielle aux grandes fêtes musulmanes ; organisation de manifestations religieuses internationales à la mosquée de Paris ; nomination de français musulmans à des postes en vue, etc.

Notre effort de propagande, par la presse et par les ondes est insuffisant et mal coordonné. Des réformes substantielles s'imposent dans ce domaine. Ces diverses actions risquent de demeurer infructueuse si la France, plus encore que la Grande-Bretagne continue de représenter, aux yeux des afro-asiatique, le colonialisme. Il nous faut donc hâter la transformation de notre ancien empire heureusement amorcée par le système des lois cadres de M. Defferre en comprenant bien entendu l'Algérie. Le continent africain forme un tout dont l'évolution s'annonce rapide et dont le destin demeure encore indéterminé. Au projet imprécis concernant l'Eurafrique s'opposent en effet les tendances qui se sont dégagées de la conférence afro-asiatique de Bandoeng. Celles-ci risquent de l'emporter si les puissances européennes, la France en particulier, qui dominent encore l'Afrique, ne réalisent très rapidement de radicales réformes de structure.

La restauration de notre crédit, ou la levée même partielle des hypothèques qui entravent actuellement notre action, nous mettraient sans aucun doute en position d'exercer une influence beaucoup plus grande auprès de nos alliés en ce qui concerne les grands problèmes que pose la pénétration soviétique au Moyen-Orient. Il est évident en effet que nous tendons de plus en plus, par suite de nos handicaps et aussi de notre faiblesse croissante, à être mis à l'écart des discussions, quelque intérêt que présenterait une action conjuguée dans une région où la division de l'Occident a toujours fait sa perte.

Certes, nous ne pouvons prétendre modifier du tout au tout les vues de nos alliés, ni encore moins bousculer, par notre seule diplomatie, les données essentielles de la situation dans cette région. Du moins pouvons-nous exercer notre influence dans le sens d'une politique qui tienne compte davantage des aspirations des peuples de cette région, trop souvent méconnues par les experts de la diplomatie occidentale, et dont l'ignorance explique pour une large part les succès récents enregistrés par l'URSS.

C'est ainsi qu'il n'est nullement sûr que la politique de résistance à tout prix, basée sur l'application de la doctrine Eisenhower n'aille pas précisément à l'encontre des résultats escomptés, comme le fit il y a deux ans le pacte de Bagdad. Il est probable, en revanche, que ce monde arabe se rallierait à une politique originale, dont nous pourrions prendre l'initiative, qui le délivrerait à la fois de sa hantise d'un retour de l'impérialisme et de sa crainte de se trouver au centre d'un conflit opposant le bloc soviétique au pays de l'OTAN. On pourrait même envisager, à la limite, une sorte de neutralisation du Proche-Orient, sinon proclamée, du moins traduite dans les faits et qui se fonderait sur l'adoption d'un généreux programme d'assistance économique occidentale, ne comportant aucune contrepartie politique. Le ministre des Affaires étrangères italien, M. Pella, a développé à cet égard un certain nombre

de suggestions intéressantes qui pourraient être reprises par nous, soit dans un cadre mondial, en conjugaison avec les États-Unis, soit même seulement dans le cadre européen.

Le succès d'une telle politique pourrait être enfin le prélude à une offre de règlement général de la situation dans cette région, auquel les Russes pourraient être associés. Il est évident, en effet, que nous n'échapperons un jour ou l'autre à une conversation de ce genre qui ne fera que consacrer une situation de fait malheureusement d'ores et déjà établie. Certes, il n'est pas possible ni concevable, pour de multiples raisons, que cette discussion ait mieux dès maintenant. Elle pourrait toutefois présenter dans quelque temps des avantages, si le monde occidentale l'abordait après avoir rétabli son prestige au Proche-Orient. Elle en comporterait également pour la France en nous replaçant dans un circuit d'où nos alliés ont souvent tendance à nous écarter.

L'application d'un programme tel qu'il vient d'être décrit embrasse certes un champ immense. Il rencontrera de sérieux obstacles car notre opinion publique et parlementaire, sensibilisée, à l'excès, ne semble pas disposée à abandonner certaines préventions pour envisager la situation avec toute l'objectivité désirable. Le gouvernement français dispose toutefois, semble-t-il, des moyens suffisants pour obtenir la coopération de la RTF et d'une partie de la presse. Éclairer d'abord l'opinion française, c'est peut-être le premier pas qui nous conduira vers un renouveau de notre politique à l'égard de l'islam.

MAE, série Levant, 1944-1965, Généralités, 545, note intitulée « Esquisse d'une politique musulmane » du 28 novembre 1957.

Annexe 12 : Télégramme intitulé « Défense stratégique du Proche-Orient et maintien des intérêts français » du 12 janvier 1950

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le compte rendu de la conversation de notre ambassadeur à Washington avec M. Mac Ghee, que le Département a bien voulu me transmettre par sa communication du 15 janvier. J'en retire l'impression que les Etats-Unis ne nous estiment pas en état de prendre part à la défense stratégique du Proche-Orient et qu'ils se résignent à ce que, dans les circonstances présentes, l'Angleterre, mieux placée que nous à leur sens, assume seule la responsabilité de la protection de cette région.

Un observateur attentif à toutes les rumeurs qui courent à l'heure actuelle pouvait, à la vérité, s'en douter ! Il n'est pas de jour, en effet, où la presse de ce pays ne parle de la dévolution à la Grande-Bretagne, par les puissances occidentales, du soin de la sécurité du Moyen-Orient. A titre d'exemple, entre cent autres, j'annexe à cette lettre un article paru dans un journal de Beyrouth où l'on relate l'opinion d'un membre du parti national démocrate irakien qui tient pour acquis que les pays arabes sont dans la sphère d'influence anglaise.

En dépit de cette campagne de presse, je ne trouve cependant pas au Liban d'unanimité à l'égard du rôle que l'Angleterre s'estime en mesure de jouer dans le Proche-Orient. Laissons, bien entendu, de côté les sphères communistes qui restent hostiles à tout espèce de rapprochement avec les puissances occidentales : mais il est des milieux modérés pour estimer que les puissances arabes n'ont pas à rallier, sans condition, le camp des démocraties. D'autres, tels que le journaliste Errant, s'ils sont pour l'adhésion à ce camp, vont jusqu'à dire que la cause de l'Occident serait bien plus populaire au Liban si elle était représentée par des troupes françaises plutôt que par celles de ses alliés.

Ceci posé, il est évident que l'on pense de plus en plus ici que les pays arabes n'ont pas le choix, et que la neutralité, si elle est préférable en principe, n'est plus possible en fait. Nous ne pouvons d'ailleurs pas nous plaindre de ce que ces Etats, laissant de côté leur amertume à l'égard de l'Occident, amertume causée surtout par les déboires de l'affaire palestinienne, songent à se rapprocher de nous. C'est en définitive l'abandon d'une politique de bascule qui est en jeu : la prise de position anti-neutraliste qui se précise est adoptée par le gouvernement du Beyrouth comme j'ai eu l'occasion de le signaler par ma communication du 18 janvier relative à l'attitude du Liban à l'égard de la Chine communiste. L'article également joint d'un des meilleurs journalistes de Beyrouth Nabih Abi Zeyd, résume bien les opinions adverses émises ici sur la neutralité, pour conclure que « le problème a un caractère implacable », et qu'il va donc falloir répondre si l'on est « pour ou contre l'armement du communisme ». A cela, ajoute Abi Zeyd, les Etats du monde arabe répondront avec d'autant moins de résistance que « toutes ces indépendances arabes ne sont en fait que des mandats nationalisés ».

Encore une fois, ce n'est certes point nous qui pouvons regretter de voir notre cause mieux appréciée ! Mais ce que je voudrais marquer fortement c'est que, pour des éventualités qui ne se produiront peut-être pas, nous perdriions beaucoup à nous effacer devant nos alliés britanniques lorsqu'il sera question du problème de la défense du Proche-Orient. Nous avons tout avantage à maintenir que rien ne peut être tramé en dehors des intéressés et que ce n'est point une conférence du Commonwealth ou une conférence de Malte qui peut décider de la sécurité dans ces régions. Il y faut d'abord le consentement des pays arabes ; ceci obtenu, les intérêts de la France nous commandent d'être présents, notamment en Syrie et au Liban. Je ne

pense pas que nos possibilités militaires soient tellement inférieures à celles des Anglais qu'elles puissent nous empêcher de prendre cette position, d'autant que, sans risque de me tromper, je puis avancer que la plupart des gens, dans les deux pays anciennement sous notre mandat tout au moins, nous verraient associés à leur défense, dans l'éventualité d'un conflit, d'un œil favorable. Pour ce qui est du Liban, il n'est presque pas besoin d'insister sur les sentiments que nourrit à notre égard la majorité de la population. Mais pour ce qui est de la Syrie, les confidences qu'ont faites dernièrement le colonel Chichakli et le lieutenant-colonel Choucair à note attaché militaire, et que celui-ci a rapportées à son Département, illustrent bien le désir que l'on aurait de prendre point d'appui sur la France, préférablement à tout autre de ses alliés. Mais il ressort également de tout ce qui se dit dans ces pays (et que les propos des colonels syriens ont nettement mis en lumière) que l'on craint que nous ne soyons pas à même de faire partager notre manière de voir par nos alliés. En Orient, on est sensible aux résultats et à la présence. Si le résultat de l'abandon du concept de la neutralité et de l'intégration des pays arabes au bloc occidental est le renforcement de l'autorité britannique, nos amis seraient peut-être désolés, mais ils en tireraient la conclusion que nous nous sommes effacée.

Ce serait, à mon avis, d'un tel danger pour nos intérêts dans ces régions, pour aussi notre prestige dans le monde en général et dans les pays arabes en particulier, que nous devons tout faire pour ne pas nous laisser évincer d'aucun plan concerté de défense du Moyen-Orient et pour rappeler que nous tenons essentiellement à agir dans ce domaine sur un pied d'égalité avec l'Angleterre.

MAE, série Levant 1944-1965, Généralités. Levant, 9, télégramme n°61/AL d'Armand du Chayla, ministre de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères intitulé « Défense stratégique du Proche-Orient et maintien des intérêts français » du 12 janvier 1950.

Annexe 13 : Note sur le CDS du 23 avril 1952

Longtemps les industriels ont cru pouvoir ignorer la politique, la politique étrangère aussi bien que la politique intérieure. L'expérience a prouvé qu'en ce siècle une telle attitude n'était plus possible. On ne saurait concevoir une industrie prospère dans une nation délabrée ni de grandes entreprises industrielles d'envergure mondiale tant que les relations de peuple à peuple ne reposeront sur aucune base ferme mais menaceront à tout moment d'entraîner des conflits sanglants. C'est ainsi que des industriels aux vues larges ont senti la nécessité de suivre de près, outre les questions techniques et financières qui constituent leur domaine propre, tous les problèmes humains dont les répercussions sur leurs affaires se révélaient considérables.

Né d'un souci pratique, le Centre de documentation et de synthèse n'est pas pour cela un organisme de défense d'intérêts particuliers. Il part au contraire d'une vue saine de la place de l'industrie dans le monde. Il ne prétend nullement que cette place doive être la première ni même que l'économique doive primer le politique, mais il constate que pour jouer son rôle utile l'industrie requiert une certaine harmonie tant à l'intérieur de chaque pays que dans les relations des pays entre eux. Ces conditions n'étant pas remplies à notre époque, force est aux industriels de se préoccuper de leur réalisation et de chercher des solutions aux conflits qui opposent entre eux les individus et les peuples. Seuls des esprits prévenus pourraient considérer *a priori* de telles études comme entachées de partialité. La défense d'intérêts particuliers trop étroitement compris n'a-t-elle pas mené à de suffisants déboires pour que l'on sache enfin que la solution aux problèmes de notre temps ne peut se trouver que dans la subordination des intérêts particuliers au bien général ?

Le Centre de documentation et de synthèse n'a pas la prétention d'apporter des solutions toutes prêtes et définitives. Son rôle est plus modestement de rechercher ces solutions, et avant tout de déblayer le terrain afin de rendre possible la découverte de telles solutions. L'Occident accuse en effet volontiers de fanatisme tous les peuples dont les vues diffèrent des siennes mais il est un certain nombre de points sur lesquels il est lui-même d'une intransigeance absolue. Il est plein de principes dont il n'admet pas la discussion et c'est là sans doute un des principaux obstacles à toute détente des relations. Afin de ne pas s'enliser dans de stériles discussions, le CDS se propose d'écarter de ses réunions toutes personnes animées de préjugés, inféodées à des doctrines intangibles, intransigeantes sur certains principes. Il cherchera à grouper au contraire des personnes désirant voir objectivement les choses, jugeant les doctrines aux fruits de leur application et ne rejetant *a priori* aucune conception honnêtement pensée.

Les problèmes du XX^e siècle sont innombrables mais ils se tiennent tous, aussi ne nous proposons-nous pas de limiter nos études à un secteur déterminé. On ne saurait toutefois aborder simultanément tous les problèmes. On ne peut d'autre part dresser dès le départ un tableau rationnel de toutes les questions à étudier pour les aborder ensuite systématiquement dans un ordre qui voudrait être logique. Ceci supposerait une vue d'ensemble du monde actuel que nous sommes loin d'avoir encore et qui n'est même que le but lointain vers lequel nous devons tendre.

Il est d'autre part des problèmes, précis, urgents, qui exigent une action immédiate sous peine de voir les positions de l'Occident continuer de tomber une à une à un rythme accéléré. Nous nous proposons donc de traiter les problèmes au fur et à mesure des

circonstances, dans l'ordre même où ils se présenteront à nous et de temps à autre nous nous efforcerons de regrouper ces études afin d'en dégager des vues moins limitées. Ainsi se fera peu à peu la synthèse d'une doctrine constructive dont le besoin apparaît chaque jour plus clairement. Aux doctrines néfastes qui mènent le monde à sa perte on n'oppose en effet jusqu'ici que des doctrines négatives : anti-communistes, antifascistes, antiracistes, etc... qui paralysent l'Occident plutôt qu'elles ne l'incitent à l'action et qui en aucun cas ne sauraient créer la confiance et l'enthousiasme nécessaires à un redressement de la situation.

Les circonstances font qu'un des premiers problèmes qui nous soient posés soit celui des relations entre l'Occident et les pays orientaux, particulièrement ceux du Moyen-Orient. Fidèles à notre méthode nous prendrons donc ce problème pour point de départ. Beaucoup d'excellentes études ont paru dernièrement sur le Moyen-Orient, qui nous dispenseront de traiter à nouveau de la situation et nous nous bornerons ici à pousser un peu plus loin les conclusions que n'ont pu le faire eux-mêmes les auteurs de ces études.

Comme nous l'avons dit, notre Occident du XXe siècle, tout en affichant un grand mépris pour le fanatisme, est en effet lui-même tout imprégné de fanatisme. Il parle volontiers de principes imprescriptibles, de progrès sociaux définitivement acquis, de constitutions inviolables, créant ainsi un certain nombre de tabous intangibles. Aussi voit-on souvent des hommes intelligents aborder un problème avec compétence et le traiter jusqu'aux abords de la conclusion, mais s'arrêter là sans avoir le courage de conclure logiquement et sincèrement : ils ont aperçu les tabous et se retirent prudemment.

Parmi les auteurs ayant récemment écrit sur le Moyen-Orient, Charles Malik, le délégué du Liban à l'ONU paraît être un de ceux qui ont exprimé les vues les plus profondes et les plus courageuses, quoique encore enveloppées dans une forme prudemment abstraite. Il dit notamment que si nous voyons aujourd'hui l'Orient se dresser tout entier contre l'Occident, c'est que celui-ci n'a pas su conserver les valeurs spirituelles qui faisaient son prestige : l'Orient a constamment reflété l'Occident et le mal dont souffre aujourd'hui l'Orient n'est autre que celui qui sévit dans l'Occident. Que l'Occident retrouve les valeurs spirituelles qui l'animaient jadis et aussitôt le conflit avec l'Orient s'apaisera. Malik n'hésite d'ailleurs pas à affirmer sa foi dans la vitalité spirituelle de l'Occident dont les ressources sont aussi grandes qu'elles l'ont jamais été mais subissent une éclipse momentanée.

Puisque nous n'avons pas ici de tabous à respecter, passons de l'abstrait au concret et voyons ce qu'implique la conclusion de Malik : en quel sens d'abord l'Orient reflète-t-il l'Occident et ses malaises ? Il est certain que dans des dernières décades nous assistons à une transformation de l'Orient traditionnel. Dès le début de ce siècle et le mouvement jeune turc, une évolution politique considérable s'y est dessinée et toute la tendance de ces pays à la modernisation était bien le reflet des transformations qu'avait subies l'Occident. Peu importe que cette évolution ait été directement provoquée par l'Occident, comme ce fut le cas après la première guerre mondiale à l'époque des mandats, ou qu'elle ait résulté de la lente diffusion des idées des philosophes occidentaux, donnant l'apparence d'une évolution spontanée, c'est bien de toute façon sous l'influence des idées occidentales que l'Orient s'est transformé.

Le monde musulman, avec sa profonde croyance en Dieu, sa grande estime pour le Croyant qui vit selon les règles de Mohammed et met toute sa confiance en Allah, ce croyant fût-il le plus misérable des hommes, matériellement parlant, aurait été incapable d'en arriver par lui-même aux conceptions matérialistes de l'Occident moderne, qu'il soit capitaliste ou communiste. S'il a accepté ces conceptions, ou paru les accepter, c'est qu'il a été attiré par

leurs conséquences les plus superficielles : l'énorme développement de la richesse matérielle, la domination des forces de la nature grâce aux progrès techniques. Mais au fond et quasi dans son subconscient l'Orient n'accepte pas la religion de l'Occident moderne, qui est en somme celle de la productivité, ni ses conséquences sociales et politiques.

L'Occidental s'est habitué au cours de trois siècles à une société cartésienne où tout voudrait être rationnel mais dont le point de départ, l'égalité des hommes, est un postulat que contredit chaque jour l'expérience. Lorsque l'Orient prend contact avec une telle société, les absurdités de celle-ci ne lui apparaissent pas clairement mais provoquent en lui un malaise. Il ne tarde pas non plus à constater que les sociétés occidentales sont loin d'avoir atteint une harmonie satisfaisante : ce ne sont partout que luttes et même haines de classes, scandales, misères et ruines et dans le domaine de la politique extérieure les nations occidentales ne donnent pas l'exemple d'une meilleure harmonie : constamment en guerre entre elles, elles font douter de la sagesse de ceux qu'elles placent à leur tête.

Il est bien certain que si l'Occident présentait une autre image, s'il y régnait cette « douceur de vivre » dont on parlait encore comme d'un souvenir récent au début du XIX^e siècle, l'Orient aurait pour lui plus de respect et en cherchant à l'imiter n'introduirait pas chez lui la haine et la discorde comme il le fait aujourd'hui. A noter que par « douceur de vivre », il ne faut pas entendre une vie facile ni une certaine mollesse. Corneille parle de la « douceur de venger ses parents » et Bossuet de la « douceur d'exercer la tyrannie » ; douceur signifiait donc plutôt satisfaction, la douceur de vivre était sans doute le sentiment d'appartenir à une société harmonieuse où chacun se trouvait sensiblement à sa place et avait conscience de son rôle utile.

Ainsi transposée dans le concret, l'idée de Malik garde toute sa justesse et sa force et il paraît bien certain que le remède lointain au mal qui empoisonne les relations entre Orient et Occident est dans une réforme de l'Occident lui-même, de ses doctrines d'abord, puis de ses institutions politique, et de la structure de sa société. De ces réformes il résultera naturellement un nouvel essor de la pensée occidentale dans ce qu'elle a de plus élevé et son rayonnement dans le monde. C'est en effet à la structure sociale actuelle, fondée uniquement sur la richesse matérielle, qu'est dû le discrédit où est tombée la pensée désintéressée le professeur d'université le plus réputé jouit en Occident d'un moindre prestige que le fabricant d'automobiles ou de bottes de conserves.

Le Centre de documentation et de synthèse sera donc nécessairement amené à étudier les problèmes de l'Occident aussi bien que ceux des pays où la civilisation occidentale se heurte à des résistances qui peuvent aller jusqu'à des crises aiguës. Il s'efforcera de le faire sans idée préconçue, sans même cette nostalgie du passé dans laquelle tombent trop souvent ceux qui ont cessé de croire au progrès nécessaire et continu de l'humanité. Celle-ci a connu diverses belles époques dont chacune nous laisse quelque enseignement.

Cependant s'il fallait attendre une transformation profonde de l'Occident pour que celui-ci rétablisse sa position dans le monde et assure sa défense, il y aurait peu d'espoir qu'une telle évolution ne porte ses fruits qu'après d'immenses désastres, aussi convient-il de chercher en même temps que la solution lointaine les mesures immédiates susceptibles d'écartier les désastres. Actuellement le camp occidental se trouve divisé en deux partis : celui qui préconise le maintien d'une tutelle sur les pays peu évolués (les colonialistes) et celui qui préconise l'affranchissement complet et quasi immédiat de ces populations qui, dotées d'un régime parlementaire démocratique, devraient se gouverner elles-mêmes (les

anticolonialistes). Les colonialistes se rencontrent surtout dans les milieux conservateurs d'Europe et parmi ceux qui ont longtemps vécu aux colonies ou y vivent encore.

Les anticolonialistes se trouvent en majorité parmi ceux qui n'ont pas vécu parmi des populations arriérés et voient le problème sous sa forme abstraite et sous l'angle de doctrines que l'on qualifie généralement de démocratiques mais en entendant par là des conceptions fort éloignées les unes des autres. L'Américain qui se dit démocrate ne songe généralement pas à rejeter le régime capitaliste libéral fondé sur la libre entreprise et qui chez lui a permis à un grand nombre l'accès à un niveau de vie élevé. L'Européen qui se dit démocrate penche au contraire volontiers vers le socialisme et même lorsqu'il ne rejette pas en bloc le régime capitaliste marque du moins vis-à-vis de toute grande entreprise une aversion peu raisonnée mais violente. Certains vont même jusqu'à une sympathie ouverte pour le régime communiste. Aucun ne se soucie en tous cas de livrer les populations libérées aux initiatives des grandes entreprises occidentales.

Cette situation fait que souvent anticolonialistes européens et américains se détestent et ne se rencontrent que sur le point de libérer immédiatement toutes les populations peu évoluées de toute tutelle politique occidentale. Au point où en sont les choses, le mouvement d'émancipation des peuples arriérés étant fortement lancé, il ne saurait être question de lui opposer brutalement le retour au système colonialiste qui exigerait d'ailleurs un prestige de l'Occident que celui-ci a perdu. Le fait que certaines populations et pas toujours les moins arriérées ont déjà obtenu leur autonomie crée d'ailleurs un précédent qu'invoquent toutes les autres nations encore sous tutelle.

Il importe pourtant de limiter les désastres que ne peut manquer de produire une émancipation brutale des populations arriérées, désastres qui consisteraient soit dans le rétablissement dans ces pays de régimes féodaux plus ou moins anarchiques accompagnés d'une grande misère des masses, soit dans l'implantation dans ces pays de dictatures inspirées par Moscou et qui tout en développant l'exploitation des ressources matérielles du pays réduiraient la population en esclavage. Pour éloigner de telles perspectives, il n'est pas de recette universelle et chaque cas mérite d'être traité en particulier. Certaines peuplades sont tellement éloignées de pouvoir se suffire à elles-mêmes que leurs prétentions à l'indépendance peuvent être provisoirement négligées et qu'il suffira de les administrer avec équité et bienveillance et de les protéger contre les agitateurs qui voudraient les inciter à la révolte.

AHT 80.3/3, note sur le CDS du 23 avril 1952.

Annexe 14 : Lettre de Jean Rondot au gouverneur Valluy du 29 septembre 1954

Votre implantation Bagdad étant maintenant chose faite et vos relations avec la CIFMO étant maintenant définitivement réglées, nous serions heureux de pouvoir pour la bonne règle fixer tout au moins dans leurs grandes lignes les bases sur lesquelles le CDS vous a aidé jusqu'ici et compte continuer de le faire. Nous croyons bon de rappeler ici que notre intention a toujours été et demeure de favoriser le développement des exportations françaises vers le Moyen-Orient et l'obtention par l'entreprise française de contrats de grands travaux dans la même région.

Nous avons accepté de participer à la prise des premiers risques et avons considéré que l'aide financière que nous vous apportions n'avait nullement le caractère d'un prêt en ce sens que, en cas d'échec de votre tentative d'installation à Bagdad, nous ne vous réclamions le remboursement d'aucune partie des pertes. Il n'a pourtant jamais été convenu entre nous que les avances qui vous étaient faites l'étaient à fonds perdus et ne nous donnaient droit à aucune contrepartie même en cas de succès total de vos tentatives. C'est d'ailleurs ce qui ressort de toute notre correspondance sur ce sujet et des projets de contrat émanant de vous-même ou de nous. Il s'agit donc maintenant de trouver quelque arrangement qui permette au CDS de rentrer dans une partie de ses avances au cas où l'ensemble de ceux qui participent à la CIFMO tireraient de leur activité dans le Moyen-Orient des bénéfices substantiels. Sur les 12.000 de francs qui doivent constituer finalement le montant de notre aide, nous considérons que 4.500.000 francs vous sont dès maintenant acquis et continueront de vous être versés à raison de 600.000 frs par trimestre, la prochaine échéance tombant le 1^{er} octobre de cette année.

En contre partie, vous nous avez promis de nous tenir informés, pendant, la durée de votre séjour à Bagdad, des événements économiques et politiques de la région. Les 7.500.000 francs restante ont été utilisés par vous pour acheter 750 actions de 10.000 frs chacune de la CIFMO. L'arrangement le plus simple ne serait-il pas que ces 750 actions soient considérées comme appartenant au CDS, étant entendu que :

- 1) 250 actions seraient dès maintenant nominativement transférées au CDS et demeureraient définitivement sa pleine et entière propriété.
- 2) 500 actions demeureraient nominativement enregistrées à votre nom. Vous exerceriez tous les droits afférents à ces actions et vous toucherez les dividendes distribués.

En outre, à tout moment antérieur au 31 décembre 1960 où vous jugeriez avantageux de devenir légalement propriétaire de ces 500 actions il vous suffirait de nous le faire savoir et nous vous les céderons à leur prix d'émission. Après le 31 décembre 1960, les 500 actions en question deviendraient la pleine propriété du CDS et devraient être transférées à son nom. Si vous étiez d'accord sur les grandes lignes de cet arrangement et vouliez bien nous le faire savoir par écrit, il nous serait ensuite facile de le faire mettre sous une forme plus juridique.

AHT 80.3/3, lettre de Jean Rondot au gouverneur Valluy du 29 septembre 1954.

Annexe 15 : Lettre de Jean Rondot à Guy des Clousières du 28 mars 1955

Comme suite à la conversation que nous avons eue le 23 mars courant, je suis heureux de vous préciser par écrit la position de la CFP par rapport à la Compagnie industrielle et financière pour le Moyen-Orient, d'une part, et par à Maurice Algrin, d'autre part. A vrai dire, la CFP ne connaît ni l'une ni l'autre de ces personnes mais seulement le gouverneur Valluy. En mars 1952, la CFP, consciente de la disproportion croissante entre les importations françaises de pétrole du Moyen-Orient et les exportations de la France vers ces même pays, chercha le moyen de développer ces exportations. Comme toujours en pareil cas, la difficulté principale était de trouver un premier commerçant acceptant de s'établir à Bagdad et d'y amorcer quelques affaires : vente de matériel français ou prise d'adjudications de grands travaux.

Il se trouva que le gouverneur Valluy songeait alors à demander sa mise à la retraite par anticipation. Valluy disposait par ailleurs d'excellentes introductions auprès des autorités irakiennes (Madame. Valluy est une demoiselle Abdeni d'Alep, et plusieurs de ses frères ont de gros intérêts à Bagdad, notamment dans des manufactures de cigarettes). Il sembla donc à la CFP que le gouverneur Valluy était le personnage idoine pour présider au lancement à Bagdad d'un Bureau commercial français. Afin d'encourager Valluy dans cette voie, la CFP décida de partager avec lui les premiers risques de l'entreprise. En même temps, la CFP suggérait à Valluy de prendre pour collaborateur Maurice Algrin dont elle connaissait les qualités mais qui lui paraissait mieux fait pour les postes demandant de l'initiative que pour l'expédition des affaires courantes d'une grande société. C'est en toute bonne foi que le CFP recommanda Algrin au gouverneur, considérant que les deux hommes devaient se compléter admirablement.

Nous avons d'autre part mis le gouverneur Valluy en relations avec M. Dhavernas de la STEIC qui nous avait été signalé comme particulièrement intéressé par les affaires d'exportation vers le Moyen-Orient. Il semble que par la suite, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1953, Valluy se mit d'accord avec M. Dhavernas pour la constitution d'une société nouvelle, la CIFMO, Compagnie industrielle et financière pour le Moyen-Orient, qui vit effectivement le jour au début de 1954.

Sur quelles bases Valluy et Dhavernas s'entendirent et dans quelle mesure Maurice Algrin fut tenu informé, la CFP l'ignore, n'ayant conclu de pacte qu'avec le gouverneur Valluy et laissant celui-ci libre d'agir au mieux des intérêts de son entreprise. Actuellement, il semble qu'un grand malentendu se soit élevé entre Valluy et la CIFMO d'une part, Algrin de l'autre, malentendu dû principalement, à notre avis, au manque de précision des accords intervenus entre Valluy et Algrin.

La CFP n'a aucune qualité pour trancher le débat et ne désire incriminer personne : elle regretterait seulement de voir ses efforts de plusieurs années pour le développement des exportations françaises vers le Moyen-Orient (efforts appuyés d'un certain nombre de millions de francs risqués tout hasard) n'aboutir qu'à un procès spectaculaire qui se déroulerait à Bagdad même pour la plus grande joie des concurrents Anglais, Américains, Allemands, Japonais et autres, trop heureux de voir une fois de plus les Français se déchirer entre eux. J'ai rappelé ces faits vendredi matin à M. Lescuyer, ambassadeur de France, Président de la

CIFMO, ne comptant plus que sur une intervention de ce diplomate toujours soucieux des intérêts français pour amener à la raison les antagonistes dont il a été question. Il s'agirait pas d'établir entre eux une nouvelle alliance pour une collaboration permanente mais seulement de les amener à s'entendre pour la réalisation d'un projet bien défini : celui des ateliers d'entretien et de réparation mis au point avec M. Chellebi de Bagdad.

AHT 80.3/3, lettre de Jean Rondot à Guy des Clousières (PDG Intec Fiat) du 28 mars 1955.

Annexe 16 : Note sur la réorganisation du CDS du 29 mai 1956

Le CDS limitera désormais son activité à l'observation de la situation politique et économique du Moyen-Orient. Cette activité se traduira par la tenue à jour de la documentation et la rédaction d'un bref *Bulletin de quinzaine* (3 à 5 pages), de notes confidentielles et rapports de voyages d'études, le tout destiné à l'usage exclusif des dirigeants de la CFP. Le CDS maintiendra les contacts personnels (Quai d'Orsay, Présidence du Conseil, Affaires économiques, ambassades, personnalités s'intéressant au Moyen-Orient) nécessaires à son information. Celle-ci sera complétée par le dépouillement systématique de la presse, les voyages d'études, les liaisons avec des correspondants au Moyen-Orient et à l'étranger. Le CDS recevra des services compétents de la CFP communication de tous les renseignements et informations susceptibles d'enrichir sa documentation.

La mise en œuvre de ce programme suppose l'attribution d'un budget annuel de 12 millions, non compris les appointements de messieurs Jean Rondot et Jean Vigneau et les frais de direction générale (réceptions, déplacements, etc.) évalués à 1 million. Il conviendrait également de faire prendre en charge par le budget des subventions à la presse de la CFP les sommes (150.000 frs par mois) que le CDS alloue à l'Agence parisienne d'informations pour participation aux frais de son correspondant, à Damas, Jacques Rastier. Il est hors de doute que la présence de ce dernier au Moyen-Orient pendant au moins un an encore est, dans la conjoncture présente, du plus haut intérêt. Du fait de la réduction massive de son budget, le CDS devra se séparer de la plupart de ses collaborateurs.

M. Chevalier, de son côté, attend depuis deux ans une situation à la CFP. Le CDS ne pourra plus à partir du 30 juin lui fournir les moyens d'attendre encore une autre affectation. Il y aura donc lieu de prévoir les indemnités de délai de congé de M. Chevalier (3 mois à 90.000 frs). D'autres indemnités devront éventuellement être prévues dans le cas où n'aboutiraient pas les pourparlers en cours avec la Présidence du Conseil en vue de la création d'une revue trimestrielle ou d'un centre d'études consacrés au Moyen-Orient.

AHT 80.3/3, note pour R. Montaigu sur la réorganisation du CDS du 29 mai 1956.

Annexe 17 : Assemblée générale ordinaire du CDS du 11 juillet 1958

Lors de notre dernière AG du 14 janvier 1958, nous vous avons signalé que le CDS avait sensiblement réduit son activité dans le domaine de la politique moyen-orientale. Nous avons notamment suspendu la publication de nos études. Nous n'avons pas regretté cette mise en veilleuse qui coïncidait avec une époque où l'Amérique, à la suite de l'expédition de Suez, était décidée à mener seule le jeu de l'Occident au Moyen-Orient. A la même époque, la décomposition de l'Etat Français laissait peu d'espoir de voir la France suivre une politique raisonnable et constante.

Les conditions ont maintenant changées ; l'échec de la politique américaine au Moyen-Orient est flagrant. La confiance du peuple américain dans son gouvernement est atteinte et le lancement par les Russes de leurs satellites y a grandement contribué. Par contre, la France donne des signes de renaissance et tout doit être tenté pour éviter au nouveau gouvernement français certaines erreurs sur des points que, du fait des circonstances, nous connaissons bien. Le CDS se devait donc de reprendre un rôle plus actif. Il s'est efforcé de le faire, participant aux débats d'un grand nombre de comités et y faisant entendre son point de vue. Il se tient en liaison étroite avec l'équipe de la revue *Orient*. Cette revue s'est vue renouveler pour 1958 les subventions gouvernementales qui lui avaient été accordées pour 1957.

La défense des intérêts français en Afrique du Nord prenant une part de plus en plus importante, et ces intérêts n'étant pas sans relations avec les événements du Moyen-Orient, le CDS a commencé, dès février 1957, à suivre les affaires sahariennes et à publier chaque mois un bulletin intitulé *Sahara*. De même un service d'études législatives a été créé pour suivre la préparation ou la promulgation des lois nouvelles pouvant avoir une incidence sur les opérations de la CFP. Le CDS s'efforce de s'adapter constamment aux besoins du groupe. Il souhaiterait voir son activité mieux coordonnée avec celle des différents services de la CFP. Ceci conduirait à une plus grande efficacité, le rôle de chacun étant mieux défini.

AHT 80.3/2, Assemblée générale ordinaire du 11 juillet 1958

Annexe 18 : Lettre de Jean Vigneau à Jean Rondot du 8 août 1958

Votre lettre du 29 juillet m'est parvenue hier matin, c'est vous dire qu'il y a quelques perturbations dans le courrier entre la France et le Liban. Vous en avez vous-même l'expérience malheureuse à l'occasion de votre détour à Ankara à tous égards fâcheux puisqu'il vous a valu une grippe. J'espère que vous être maintenant tout à fait remis. Tout ce que vous me dite de la situation à Beyrouth et au Moyen-Orient en général m'a vivement intéressé. Il est encore bien difficile de se faire à travers les nouvelles qui filtrent laborieusement une opinion claire sur les évènements du 14 juillet à Bagdad. Il apparaît toutefois vu d'ici que le coup d'état a consolidé sa situation et qu'on est en présence d'un régime qui ne reviendra pas en arrière.

En ce qui concerne le remplacement éventuel de Caporal à Beyrouth, je partage entièrement votre manière de voir. Je m'en suis ouvert ce matin à Van den Broek qui n'a pas fait de commentaire mais qui est certainement au courant de ce qui se prépare. Je n'ai pas cru devoir en parler à Montaigu que j'ai vu très souvent mais avec lequel il a surtout été question des affaires d'Irak. En effet depuis votre départ, je me suis surtout appliqué à amener, dans la mesure de mes moyens, le gouvernement français à reconnaître dans les plus brefs délais possibles le nouveau gouvernement irakien, ce qui suppose évidemment la reprise préalable des relations diplomatiques. Et comme corollaire de cette action, j'ai travaillé du mieux que j'ai pu à faciliter le départ de notre ami Rossi à Bagdad.

En ce qui concerne la reconnaissance du gouvernement irakien, il y a eu dès l'origine une opposition, tantôt ouverte, tantôt larvée, de la part des services compétents du Quai d'Orsay où l'absence de Maillard et de Chayla s'est particulièrement fait sentir. Nous étions néanmoins parvenus à convaincre les bureaux et même Couve de Murville qui s'était fait lui-même l'avocat de notre cause auprès du général. Là il y a eu arrêt, le général a estimé en effet que les rapports de la France avec l'Irak devaient prendre leur place dans un règlement beaucoup plus général des rapports de la France avec les pays arabes. D'où les voyages que vous avez certainement appris dans les journaux de Joxe et Couve de Murville et la toute récente visite de Mme Golda Meir et du Signor Fanfani. Inutile de vous dire que ces vastes constructions me paraissent un peu utopiques et que je crains les conséquences du projet que l'on prête au général de Gaulle de lancer publiquement un grand plan français pour le Moyen-Orient. Dès le retour de Maillard, il y a quatre jours, les choses se sont accélérées dans le sens que nous souhaitons. Une demande officieuse a été faite par le canal de la Suisse pour sonder le gouvernement irakien sur ses dispositions quant à la reprise des relations diplomatiques avec la France. On attend une réponse dimanche ou lundi.

Egalement dès le retour de Maillard, notre projet d'envoyer Rossi à Bagdad est entré dans la phase constructive. Lundi dernier le départ de Rossi était décidé au titre d'envoyé spécial de la revue Orient puisque la décision du général de surseoir à toute demande officielle coupait cours à toute mission de Rossi en tant qu'envoyé du Quai d'Orsay. Hier matin, les choses étaient remises en cause, dès 8 heures du matin par coup de téléphone de Montaigu qui me déclarait tout net qu'il n'était plus question pour nous de faciliter le voyage de Rossi vu que Sébilleau, que Mariaud de Serres avait fait dîner la veille au soir avec Montaigu, avait déclaré à celui-ci qu'il était absolument opposé au départ de Rossi. Celui-ci vous expliquera tout de vive voix et comment dès la journée d'hier nous avons de haute lutte rétabli la situation et avons convaincu Sébilleau, ensuite Montaigu, de se rallier à nos vues. Donc Rossi part dimanche soir et vous rencontrera dès votre arrivée lundi à Beyrouth. L'avion arrive je crois à 6h du matin et il vous verra immédiatement au Saint-Georges. Il vous

expliquera les détails de sa mission et pourquoi il lui a été demandé d'attendre à Beyrouth des instructions officielles avant de prendre avec vous le chemin de Bagdad.

En ce qui concerne l'IPC, au *group meeting* de la semaine dernière, Montaigu avait insisté pour que Herridge parte le plus tôt possible pour Bagdad et qu'il attendait que Stoakes puisse l'accompagner et d'autre part d'avoir déniché l'oiseau rare susceptible de remplacer Sir Herbert Todd, lequel a eu le nez creux de prendre ses vacances avant le 14 juillet. Ce matin pourtant Montaigu m'a avisé qu'ayant téléphoné à Grouchy pour connaître les derniers développements de sa proposition, Grouchy l'a informé que Herridge se disposait à partir dimanche pour Beyrouth où il resterait quelques temps, qu'ensuite il se rendrait à Damas, puis à Kirkouk, puis à Bassora pour finir enfin son périple à Bagdad où il compte se trouver le 21. Ce calendrier me parait convenir à merveille à nos propres projets puisque vous pourrez rencontrer Herridge à Beyrouth et vous trouver avec Rossi avant lui à Bagdad.

Un mot encore pour préciser la position que prendra Herridge vis-à-vis du gouvernement irakien. En ce qui concerne la demande des 4 millions de £, reprendre la discussion où elle avait été laissée avec Noury Said et dans un esprit de large conciliation. En ce qui concerne la restitution d'une partie des terrains, même esprit de conciliation, en faisant ressortir que l'essentiel pour le gouvernement irakien est de retirer le plus haut prix possible de ces terrains, dans mettre le moins possible sur le marché. Ce qui revient à échelonner dans le temps la restitution volontaire de l'IPC. Pour ce qui est du 50/50 dont le principe selon certains bruits pourrait être remis en cause, la position est très ferme et se résume à ceci : les conventions sont toujours valables, elles ne seront éventuellement réexaminées que lorsque jouera la clause de révision prévue dans la lettre qui accompagnait les conventions et qui stipule que lorsque un gouvernement arabe touchera une compagnie, une redevance par tonne extraite supérieure à celle résultant du 50/50, l'IPC s'alignera.

Par ailleurs, j'ai été agréablement surpris d'entendre Montaigu me dire qu'il faudrait avec le nouveau gouvernement irakien aller au-delà de ce qu'on était disposé à faire avec le précédent, et qu'il faudrait même envisager des mesures audacieuses qu'il m'a exposées tout au long et que j'ai écouté avec d'autant plus de plaisir que se sont celles que je préconise depuis cinq longues années, c'est-à-dire la nationalisation des pétroles avec contrat de longue durée au profit des compagnies qui deviendraient de simples entrepreneurs au service des gouvernements. J'ai fait remarquer à Montaigu que j'avais toujours préconisé ces formules, mais à condition que ce changement radical soit assorti d'un nouveau droit international positif qui suppose des sanctions matérielles sévères et immédiates en cas de manquement par les gouvernements aux nouvelles conventions. Ici l'Association de droit minier et pétrolier aurait du pain sur la planche et l'occasion de se distinguer. Montaigu est d'ailleurs tout à fait de cet avis et a donné des instructions dans ce sens à Piffault. Je dois ajouter d'ailleurs qu'il m'a dit ce matin au téléphone que dans sa conversation avec Grouchy, à qui il s'était ouvert hier de ses mirifiques projets, il a appris que Herridge les a repoussés avec horreur en disant qu'il ne fallait surtout pas parler de ça ! Nos amis britanniques n'ont rien appris le 14 juillet. Ils s'appêtent à dormir sur leurs deux oreilles sur leurs conventions pétrolières comme ils le faisaient sur le dévouement et la pérennité de la dynastie Hachémite et de leur vieux complice Noury Said. Mais de cela nous en reparlerons longuement à votre retour.

Annexe 19 : Note pour Victor de Metz sur la réorganisation du CDS du 22 octobre 1959.

Dans l'optique d'une réorganisation du CDS qui maintienne cet organisme avec une structure propre, les mesures suivantes pourraient être prises :

1) Définition du rôle, du Service Législatif.

Le Service législatif (Mr Vigneau) serait séparé du CDS, lequel ne s'occuperait plus que des problèmes Moyen-Orient, Sahara et Afrique Noire. Du Service législatif serait sortie la partie Sahara et M. Goddard qui s'en occupe serait rattaché au CDS réorganisé. Le rôle du Service législatif serait alors essentiellement :

- a) de suivre toutes les questions intéressant la compagnie au Conseil économique,
- b) d'entretenir toutes relations utiles avec les assemblées et les organismes tels que le Conseil de l'Europe qui seraient amenés à connaître et à discuter de projets économiques. Un exemple typique du point « a » est le rapport sur le pétrole au Conseil économique, du « b » les questions relatives à la coordination de l'énergie dont s'occupent ou s'occuperont à des degrés divers à la fois le Conseil Economique, les assemblées et sans doute un certain nombre d'organismes européens.
- c) à la demande de CFP ou CFR, de s'occuper de toutes questions intéressant les Assemblées parlementaires.

2) Fonctionnement du Service législatif.

a) Direction et personnel

Aujourd'hui la direction du Service législatif est assurée en pratique par M. Vigneau. Le Service législatif rémunère M. Grosfilley qui est au cabinet de M. Lecourt. De plus M. Vigneau, à la demande de M. de Montaigu, a établi un projet de budget additionnel qui prévoit l'engagement d'une secrétaire et le paiement d'un conseiller extérieur. Ainsi le Service législatif comprendrait : un directeur, un secrétaire et deux collaborateurs payés sur honoraires

b) Budget

Rappelons que le budget du Service législatif (qui est distingué de celui du CDS) se monte à près de 10 millions. Le budget additionnel proposé par M. de Montaigu atteint 4,5 millions. La CFR paye la moitié du premier et s'est déclarée prête à partager le second. Il est à noter que le budget de 10 millions comprend le fonctionnement de la section saharienne mais pas le traitement de M. Vigneau. Deux questions doivent être résolues :

- le montant du budget annuel qui comporterait le traitement entier de M. Vigneau,
- la détermination de la responsabilité du budget. Mon avis serait qu'il faudrait en confier la supervision à M. de Montaigu puisqu'aussi bien ce nouveau Service législatif sera au fond son instrument de travail.

c) Local

Le problème d'un local pour la secrétaire prévue au budget additionnel se pose de toute façon. Il serait utile de séparer physiquement CDS et Service législatif. Le local Champs Elysées fait l'objet d'un procès et le loyer risque fort de devenir prohibitif (le propriétaire demande 4,5 millions/an). Il faudrait donc examiner s'il n'est pas avantageux de renoncer aux Champs Elysées et de trouver 2 locaux plus modestes : un petit local pour le Service législatif et un local dans le quartier des Universités pour le CDS.

Il apparaît que le Président actuel ne désire pas continuer ses fonctions. Il est donc nécessaire qu'une solution soit apportée au changement de direction assez rapidement et que la situation soit claire à ce point de vue.

AHT 80.3/3, note pour Victor de Metz sur la réorganisation du CDS du 22 octobre 1959.

Annexe 20 : Télégramme n°1/AL intitulé « Possibilités d'action culturelle en Arabie saoudite » du 2 janvier 1963

Par sa lettre n°13/207 ACT/3/f, le Département a bien voulu me demander des précisions sur les problèmes d'ordre culturel et technique qui se posent en Arabie saoudite. J'ai déjà eu l'occasion par ailleurs, de faire part des espoirs suscités dans les milieux dirigeants de ce pays par la reprise des relations diplomatiques avec la France, principalement en matière d'assistance technique. Quant à l'assistance culturelle, elle pourrait logiquement faire l'objet d'une clause particulière dans un accord d'ensemble, si celui-ci pouvait être négocié. Mais même en excluant cette hypothèse, une certaine forme d'action culturelle doit être envisagée, tout en tenant soigneusement compte des données particulières de la situation en Arabie saoudite. La donnée essentielle à considérer est l'absence d'une culture étrangère dominante, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres pays arabes. La langue anglaise, tout en étant bien établie comme principale langue auxiliaire, est nettement moins répandue que dans le reste du Proche-Orient. L'arabe a gardé la prédominance dans tous les domaines. La seconde donnée dont il faut tenir compte est l'absence totale, jusqu'à présent, de toute action culturelle française. La langue française est presque ignorée, et la quasi-totalité de ceux qui la connaissent ne sont pas Saoudiens. Enfin, il y a lieu de mentionner, comme troisième donnée, le très faible niveau culturel et technique d'ensemble. En particulier, l'Arabie saoudite est pratiquement tributaire de l'étranger en ce qui concerne l'enseignement supérieur (malgré la récente fondation d'une Université à Riyad) et presque complètement dépourvue de cadres techniques. De ces trois caractéristiques, l'on peut dégager, semble-t-il, les directions générales dans lesquelles notre aide culturelle à l'Arabie saoudite pourrait s'orienter:

- diffusion d'ouvrages français sélectionnés traduits en langue arabe ou de revues françaises en langue arabe.
- assistance pour l'enseignement du français. Cet enseignement vient d'être théoriquement rendu obligatoire dans les établissements de Riyad, nouvelle preuve de l'intérêt qui se porte vers notre pays. Mais il est douteux que le gouvernement dispose du personnel enseignant nécessaire pour le mener à bien.
- octroi de bourses d'études supérieures ou techniques après formation linguistique accélérée (telle qu'elle est pratiquée, par exemple, au centre de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud).

L'action par le cinéma pose des problèmes particuliers, vue l'interdiction dont celui-ci est encore l'objet pour des raisons religieuses. Toutefois, la projection en séance privée de films doublés en arabe pourrait être envisagée si l'ambassade disposait du matériel nécessaire. Je remercie enfin le Département d'avoir bien voulu me faire parvenir quelques exemplaires du *Bulletin de nouvelles brèves* édité par la Direction générale des Affaires culturelles et techniques. J'aimerais pouvoir compter sur une douzaine d'exemplaires de chaque numéro, de façon pouvoir en assurer une diffusion régulière à divers services officiels Saoudiens.

MAE, série Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, télégramme n°1/AL de Jean-Louis Soulié intitulé « Possibilités d'action culturelle en Arabie saoudite » du 2 janvier 1963.

Annexe 21 : Note de la direction des Affaires politiques intitulée « Proposition saoudienne en vue d'un accord de coopération » du 9 janvier 1963

Le gouvernement saoudien vient de nous proposer la conclusion d'un accord de coopération, portant sur la fourniture d'une assistance technique et sur des livraisons d'armements, dont il assumerait intégralement la charge financière. D'après les propos qu'il a tenu à notre ambassadeur le prince Fayçal, Premier ministre et régent du royaume, compterait avant tout sur l'aide de notre pays pour réaliser l'œuvre qu'il veut entreprendre en vue du développement économique et du renforcement militaire de l'Arabie saoudite. Cette demande paraît marquer un aspect nouveau dans la politique de ce pays, qui a entretenu jusqu'ici avec les Etats-Unis des liens particulièrement étroits dans les domaines économique et militaire. Elle s'explique évidemment par la menace que constitue l'intervention égyptienne au Yémen et par la déception provoquée chez les dirigeants saoudiens par l'attitude américaine à l'égard de Nasser et de Sallal.

Nous avons sans doute avantage à ne pas laisser sans réponse la démarche de l'émir Fayçal, car ses propositions peuvent présenter pour nous un réel intérêt sur le plan économique. Cependant celles-ci demeurent trop vagues pour qu'il soit possible de prendre position à leur égard. Sans assumer, au stade actuel, aucun engagement, il paraît possible de manifester notre intérêt pour la demande saoudienne en envoyant à Riyad une mission d'étude qui comprendrait un représentant du service de Coopération technique, notre conseiller commercial à Beyrouth, ainsi qu'un officier qui pourrait discuter des problèmes d'armements. Les informations rapportées par cette mission nous permettraient de définir le cadre d'un accord éventuel.

En ce qui concerne les fournitures d'armes qui paraissent être l'un des objectifs prioritaires des Saoudiens, il faut noter que nous avons été l'objet, au cours des derniers mois, de plusieurs demandes portant notamment sur des avions et sur des chars. En ce qui concerne les premiers, les Saoudiens ont effectué des démarches préliminaires en vue d'acquérir des barrages et des *Fougas*. La société Marcel Dassault a été approchée en vue d'une commande portant sur 12 *Mirages III*. Les Saoudiens auraient également l'intention d'acheter une vingtaine de *Fougas*.

Les demandes de Riyad portent également sur la formation des pilotes. D'après l'état-major de la Défense nationale, une quinzaine d'élèves saoudiens pourraient être admis dès maintenant en vue de recevoir leur formation de base (six ou huit mois) ; mais il serait beaucoup plus difficile d'admettre des élèves supplémentaires dans les cours de spécialisation. En ce qui concerne les chars, le gouvernement saoudien paraît à la veille de passer commande de 50 *AMX* dont la vente a déjà été autorisée par les instances compétentes.

MAE, série Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, Relations avec la France (1960-1965), note de la direction des Affaires politiques intitulée « Proposition saoudienne en vue d'un accord de coopération » du 9 janvier 1963.

Annexe 22 : Note intitulée « Missions d'experts en Arabie saoudite » du 6 mars 1963

Le 18 décembre, l'émir Fayçal, régent du royaume et Premier ministre, exprimait à notre ambassadeur le vœu de passer avec la France un accord de coopération pouvant servir de cadre à l'envoi de techniciens et à des investissements français. Cette intention était confirmée quelques semaines après dans un message que l'émir avait chargé le docteur Pharaon de remettre au Président de la République. Répondant à ce message, le général de Gaulle annonçait le 8 février que le gouvernement français se proposait d'envoyer très prochainement en Arabie saoudite « une mission d'experte particulièrement qualifiée en ce qui concerne les problèmes de développement économique et technique ».

Les mobiles qui ont incité l'émir Fayçal à effectuer cette démarche ne sont pas connus avec précision. Vraisemblablement il s'y mêle à la fois le désir de se libérer dans une certaine mesure de l'interlocuteur unique américain et de faire appel à une nation pour laquelle l'on porte à nouveau un intérêt croissant. La mission aura donc principalement un caractère exploratoire. Après avoir tenté de mesurer le degré de sincérité des autorités saoudiennes dans leurs approches, elle devra définir les secteurs vers lesquels pourraient s'orienter certaines de nos actions. Si le gouvernement français est décidé à répondre favorablement aux demandes saoudiennes d'assistance, il ne pourra toutefois s'agir que d'un effort limité. Le rôle de la mission est donc de tracer un cadre général de nos futures activités qui, tout en prouvant aux autorités locales notre souci de coopération, ne devrait pas nous engager au-delà de limites raisonnables. Si au cours des conversations les représentants du gouvernement de Riyad reprenaient l'idée d'un accord de coopération, ou tout au moins d'un communiqué conjoint faisant suite aux discussions qui vont avoir lieu, la mission est habilitée à donner son accord à ces procédures. L'accord pourrait être paraphé par l'ambassadeur de France.

La dette extérieure de l'Arabie saoudite est pratiquement nulle, ses finances sont bonnes, sa monnaie est forte et des crédits de l'ordre de 55 millions de francs sont prévus dans le budget de cette année pour les investissements. Dans ces conditions, l'incidence financière de nos interventions devrait être réduite au minimum et ne concerner que quelques actions destinées soit à amorcer des opérations de plus longue portée, soit à faciliter l'implantation de notre influence dans des secteurs jugés intéressants.

L'étude des possibilités de développement économique et technique de l'Arabie saoudite est l'objet principal de la mission. En procédant à l'examen des projets qui lui seront soumis, elle ne devra pas perdre de vue les règles de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Elle se souviendra, en particulier, de la répugnance de cette dernière à étendre le bénéfice de l'assurance-crédit à une part excessive des dépenses locales. Toutefois, en raison de l'intérêt particulier que les autorités saoudiennes paraissent porter au développement de leur réseau routier, la mission n'écartera pas, a priori, les propositions qui lui seraient faites à ce sujet.

La mission devra tenir compte dans ses conversations des discussions déjà engagées par certaines entreprises françaises dans le domaine hydrogéologique et de possibilités qui s'offrent à la suite de la création récente de la Société d'études et de développement agricoles. Cet organisme qui groupe la plupart des sociétés d'économie mixte spécialisées dans le

développement agricole vient de faire savoir qu'il était prêt à intervenir immédiatement en Arabie saoudite sous la forme qui semblera la plus souhaitable.

Dans le domaine de l'assistance technique proprement dite, la mission devra s'efforcer de rechercher s'il semble opportun de consentir un effort de formation, soit localement, soit par l'octroi d'un nombre limité de bourses. C'est également la préoccupation de n'agir que dans un cadre adapté à cet effet qui orientera les activités de la mission dans le domaine culturel. L'installation d'un groupe audiovisuel, la formation de professeurs de français ou même l'envoi d'un lecteur ne se conçoivent que si ces différentes activités correspondent à des nécessités et permettent une implantation durable de notre influence.

Enfin la mission n'est pas habilitée à discuter de problèmes militaires. Elle pourra cependant recueillir toutes demandes de fournitures de matériels qui lui seraient transmises par les autorités saoudiennes. En cas d'urgence, elle pourra faire connaître au Département par le télégraphe toute proposition qui présenterait un intérêt spécial. La mission sera assistée, dans la seconde partie de son séjour par M. Carrière, attaché financier pour le Moyen-Orient.

MAE, série Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, note intitulée « Missions d'experts en Arabie saoudite » du 6 mars 1963.

Annexe 23 : Rapport de la mission d'Hubert Dubois en Arabie saoudite du 9 au 29 mars et du 8 au 19 avril 1963

La mission d'experts, dont l'envoi avait été annoncé à l'émir Fayçal, Premier ministre et régent du royaume, par le général de Gaulle, le 8 février, a séjourné en Arabie saoudite du 9 au 29 mars. Composée d'Hubert Dubois, conseiller des Affaires étrangères, et de Jean Rigotard, chargé de mission au Commissariat général au plan, cette délégation fut rejointe, au cours de son séjour, par Jean Carrière, attaché financier pour le Proche et le Moyen-Orient. De caractère exploratoire, elle était cependant habilitée, pour répondre aux vœux exprimés dès le 18 décembre 1962 par l'émir Fayçal, à négocier un accord de coopération culturelle et technique qui permette de jeter les bases d'une future coopération entre les deux pays. Cet accord fut définitivement mis au point dans les premiers jours d'avril lors d'une seconde mission de M. Dubois en Arabie saoudite. Il fut paraphé le 18 avril.

En réservant aux experts un accueil allant au-delà des règles traditionnelles de l'hospitalité, les autorités de Riyad tinrent à marquer l'estime et la considération qu'elles portent à notre pays, ainsi que l'intérêt que représentait à leurs yeux la venue de cette délégation. Lorsqu'il la reçût, conduite par l'ambassadeur de France, M. Soulié, l'émir Fayçal a d'ailleurs tenu à souligner combien il était reconnaissant au Président de la République Française de ce geste, interprété comme la manifestation du désir de la France de coopérer au développement économique et social du royaume. Car ce dernier, comme l'a souligné l'émir Fayçal lui-même, est un « pays arriéré » qui a surtout besoin de conseillers compétents et désintéressés. Pour jouer ce rôle, la France lui semble tout particulièrement désignée puisqu'elle n'a en Arabie ni intérêts politiques ni intérêts économiques directs et qu'elle n'a plus dans le monde d'ambitions territoriales. Que faut-il retenir de ces propos et de cet attachement soudainement réaffirmé à notre pays ? Tenter de discerner les mobiles qui animent les dirigeants de l'Arabie et sonder la sincérité de leurs approches, explorer les possibilités d'action de notre assistance technique et culturelle et les concrétiser par un accord, telles étaient les directives qui, à son départ, avaient été données à la mission.

Peuplée de 5 à 7 millions d'habitants, l'Arabie, jusqu'à ces dernières années, ne semblait pas se soucier des remous qui agitaient ses voisins. Un monarque de droit absolu, aux fastes trop complaisamment étalés, se reposait sur le soutien des nomades attachés par mysticisme à la couronne et largement rétribués grâce aux subsides puisés directement dans le trésor royal. Si l'émir Fayçal, dès son retour au pouvoir, en octobre 1962, est conscient de la nécessité d'agir et d'agir vite, il ne décide de le faire qu'en harmonie avec la loi coranique à laquelle il ne manque jamais de se référer. Il y a là un facteur de ralentissement dans le développement économique et social du Royaume qui n'est pas négligeable. Toute évolution qui paraît contraire aux principes du « Livre Saint » rencontre l'hostilité des ulémas et est mal comprise des bédouins qui sont le plus sûr garant du régime. Il faut beaucoup de patience et de courage à l'émir Fayçal et à sa poignée de conseillers pour tenter au milieu de toutes ces difficultés de faire sortir le Royaume de son cadre médiéval. Ces efforts font de plus trop souvent appel à un certain pragmatisme qui nuit à leur efficacité.

Les lignes directrices de l'action entreprise sont consignées dans deux documents : d'une part, un rapport fait par une mission d'experts internationaux envoyés par la BIRD en 1960, et, d'autre part, le discours programme prononcé par le régent le 9 novembre 1962. S'il peut apparaître dépassé sur de nombreux points, le rapport de la BIRD est cependant le seul

texte qui ait tenté d'analyser la situation économique de ce pays et de préciser les secteurs vers lesquels une intervention serait nécessaire. Le Bureau du plan du gouvernement saoudite ne s'y est pas trompé qui, sans se soucier d'aller au-delà, se contente d'inscrire son action dans le cadre trop général de cette analyse. Contrôlé en fait par deux experts américains et par un égyptien (sur le point d'obtenir sa naturalisation américaine), le Bureau du plan reçoit des différents ministères les projets que ceux-ci leur présentent, sans s'être jusqu'ici préoccupé de voir les opérations envisagées s'inscrire dans un programme, fût-il annuel. L'on aboutit à la conséquence suivante : l'Arabie saoudite consacre cette année 550 millions de francs à son budget d'investissement, sans qu'il soit possible à quiconque de dire, plusieurs mois après la publication de ce budget, comment seront utilisés ces crédits. Si l'on envisage la création d'une usine sidérurgique et d'une usine de pétrochimie, peu nombreux sont ceux qui semblent se soucier du secteur agricole. Or, l'Arabie saoudite importe la plupart des produits alimentaires de base servant à la nourriture de ses habitants et il est vraisemblable, malgré l'absence de statistique et quelques efforts isolés, que la production agricole a diminué au cours des dix dernières années. De cette carence l'émir Fayçal est conscient et la vive mise en garde qu'il aurait adressée à ses ministres lors d'un dernier conseil suffira-t-elle à faire prendre à ceux-ci une conscience plus claire de leurs responsabilités ?

Le discours prononcé par le régent le 9 novembre 1962 constitue suivant sa propre expression « une véritable loi fondamentale réglementant les divers pouvoirs de l'Etat, les relations entre les divers services, les droits fondamentaux des citoyens, ceci dans les limites de la doctrine islamique et de l'ordre public ». Cette loi fondamentale touche à tout puisqu'elle traite de domaines aussi divers que la réforme du Conseil consultatif, une nouvelle réglementation du gouvernement des provinces dans un sens décentralisateur, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'installation d'un ministère de la Justice pour faire discrètement opposition à la police religieuse, la création d'un Conseil supérieur de juristes, la défense de la cause de l'Islam, l'abolition totale de l'esclavage. A côté de ces mesures d'ordre politique qui feront l'objet de lois spéciales pour leur application, l'émir annonçait ou confirmait certaines décisions d'ordre culturel, social ou économique. Il semble utile de les rappeler ici pour illustrer, d'une part, le désir des autorités locales de « faire quelque chose » et, d'autre part, pour montrer que dans certains domaines leur retard n'est pas toujours à l'image de ce que d'autres supposent : l'assistance médicale gratuite est de nouveau affirmée, les médicaments sont également gratuits. La délégation a visité l'hôpital principal de Riyad aux portes duquel, le matin, près de 4000 consultants se pressent dans un désordre pittoresque. L'enseignement bénéficie également de la gratuité : 160.000 élèves (contre 104.000 en 1961) fréquentent 939 écoles primaires ; 13.000 élèves (contre 7500 en 1961) suivent les cycles moyens et secondaires dans 83 écoles. Depuis deux ans, des établissements techniques ont été ouverts ainsi que 5 facultés où sont inscrits environ 1.000 étudiants.

Une loi d'assistance sociale vient d'être promulguée, qui met à la charge de l'Etat les vieillards, les infirmes, les orphelins et les femmes sans ressources. Une loi du travail est actuellement à l'étude, prévoyant le versement d'allocations de chômage. Enfin, parmi les mesures ayant un caractère plus particulièrement économique, l'émir a annoncé dans son discours la publication d'un code de l'exploitation minière (paru le 6 février 1963), d'une loi sur les investissements (sur le point de paraître) et un programme de construction de routes, de recherches dans le domaine hydraulique, d'implantation d'industries, ainsi que la création d'une banque industrielle et d'une banque agricole.

Au cours de ses audiences avec les ministres du gouvernement qui ont tous tenu à la recevoir, la délégation a évidemment interrogé ces responsables sur leurs projets immédiats,

en rappelant les déclarations du Premier ministre. Si la bonne volonté ne manque pas, les méthodes utilisées pour atteindre le but recherché sont trop souvent empiriques. Mais ce qui fait totalement défaut à l'Arabie dans la lutte qu'elle a engagée contre le sous-développement, c'est le matériel humain. A l'heure actuelle, ce pays n'a pratiquement pas de cadres. Le goût du lucre et la vénalité sont courants. Aux échelons de responsabilité, à part le ministre et le vice-ministre et quelques directeurs, le véritable maître est trop souvent l'étranger. Celui-ci sert quelquefois bien la cause, pour laquelle il est fort bien payé, mais peut-on lui demander un attachement semblable à celui qu'aurait un Saoudite décidé à lutter pour la renaissance de son pays ?

A côté de l'aide américaine, l'aide multilatérale dispensée par les Nations-Unies a dans ce pays une importance considérable. Mais le plus remarquable est la présence, au titre de l'aide bilatérale dans les administrations saoudites, notamment à la Santé et à l'Enseignement, d'environ 5.000 égyptiens mis par la RAU à la disposition de l'Arabie depuis 1956 et payés totalement par celle-ci. 80 % des professeurs de l'université sont égyptiens et 2, seulement, saoudites sur 50. Sur les 5.000 instituteurs, les 3/5ème sont d'origine égyptienne. Le royaume s'efforce, mais trop lentement, de remplacer ces cadres, pour la plupart restés fidèles à Nasser et qui ne cachent pas leur désir de voir ce pays rallier à son tour la cause du panarabisme, tel qu'il est conçu sur les bords du Nil.

Définir l'Arabie saoudite est donc tenter d'expliquer des contrastes : un régime dont le soutien le plus sûr repose sur des nomades réfractaires à toute idée d'évolution. Un peuple qui est cependant condamné, presque contre lui-même, à aller de l'avant, mais qui n'a pas le matériel humain nécessaire pour mener à bien cette œuvre. Enfin, un pays qui est probablement le seul parmi les Etats sous-développés à avoir les moyens financiers de sa transformation. Quelle est, en effet, celle des nations sous-développées qui peut consacrer chaque année 550 millions de francs à cette action, et même aller au-delà si cela s'avérait nécessaire. La force de l'Arabie réside dans son homogénéité tribale et la faiblesse voulue de son Armée. Ses 12.000 hommes sont tenus loin des points sensibles. En tous lieux, la garde nationale dite « armée blanche » recrutée parmi les tribus et armée par le régime veille, prête à faire opposition à toute manœuvre subversive. Il faudrait vraisemblablement, de l'avis de notre ambassadeur à Djeddah, un solide appui extérieur pour qu'un mouvement de dissidence, prenant naissance à l'intérieur du royaume, finisse par s'imposer. Il reste cependant qu'une classe moyenne (commerçants bourgeois - étudiants diplômés à l'étranger) commence à prendre conscience de sa force relative. Des mouvements de résistance à la dynastie, pas toujours d'obéissance nassérienne, naissent et pourraient se préciser. Si demain Fayçal disparaissait, nul ne peut à coup sûr dire ce qu'il adviendrait de la dynastie et quelle orientation politique prendrait ce pays.

Le régime étant ce qu'il est et ses composantes analysées, l'on peut maintenant tenter de trouver une explication à l'appel adressé à la France par l'émir. Le prestige de notre pays dans le Moyen-Orient a considérablement augmenté depuis la fin de la guerre d'Algérie. L'œuvre accomplie en Afrique du Nord est connue et appréciée. Le régent n'est sans doute pas resté insensible à ces données. Mais conscient de la fragilité de son pays, il aurait pu, comme certains le lui conseillent, s'adresser aux Etats-Unis pour l'aider dans sa lutte pour le progrès. Or, les Américains sont déjà omniprésents ; l'armée est instruite, équipée et entraînée par eux. L'ARAMCO étend sa toute puissance sur toute la côte est. L'émir, plus que tout autre, sait qu'il a besoin des Américains et que du jour où leur soutien lui serait retiré son régime serait condamné à terme. C'est vraisemblablement pour tenter de sortir de ce dilemme, pour ne pas être seul devant cet allié tout puissant, et quelquefois trop pressant, que Fayçal, qui sait plus

que tout autre l'effort accompli par la France dans l'aide aux pays sous-développés, souhaite lui réserver une place privilégiée dans ce domaine. De ce fait, si le paraphe de l'accord de coopération culturelle et technique ne doit avoir d'autre signification qu'une simple « carte de visite », il est à craindre que rapidement une équivoque ne naisse. Ce que les dirigeants actuels de l'Arabie attendent de la France, ce n'est pas quelques conseils, c'est une aide réelle pour se dégager de plusieurs siècles d'obscurantisme. Il ne s'agit pas pour les autorités de Riyad de se soustraire à l'influence des Etats-Unis dans le secteur du développement économique et social. Mais de tenter d'empêcher que dans ce domaine elles ne dépendent exclusivement, comme c'est le cas militairement et politiquement, de la volonté de leur allié américain. C'est pourquoi si l'Arabie demande des conseillers, des ingénieurs, des experts, le concours de sociétés françaises ; elle est prête à en payer le prix. Si son attente était déçue, elle se retournerait vraisemblablement vers d'autres nations, et notamment vers l'Angleterre qui prépare d'ores et déjà un retour qu'elle souhaite brillant si l'on se fie à l'importance numérique de sa mission diplomatique à Djeddah.

Les faiblesses évidentes du Royaume, les contradictions qu'il n'arrive pas toujours à surmonter et l'incertitude sur l'avenir de la Couronne ne devraient cependant pas nous empêcher de tenter d'exercer dans cette région du monde une influence qui s'offre à nous. Il importe seulement de choisir avec soin les secteurs d'intervention de façon à ce que ceux-ci puissent échapper aux vicissitudes politiques ou subsister à travers celles-ci. Le champ d'application est assez vaste pour que puissent être tentées dès maintenant quelques opérations-tests auxquelles notre coopération culturelle et technique apporterait son concours et dont le gouvernement saoudite est prêt à supporter la quasi totalité des charges. Il y a également un domaine, jusqu'ici négligé, et pour lequel un effort particulier devrait dès maintenant être tenté. C'est le secteur commercial. Un pays qui achète chaque année à l'étranger l'équivalent de 250 millions de dollars, c'est-à-dire la plupart de ses biens de consommation et d'équipement, auxquels il faut ajouter les investissements de l'ARAMCO qui s'élèvent en 1963 à 43 millions de dollars, ne peut laisser indifférents les exportateurs français. La France n'occupe actuellement que le 16ème rang des pays vendeurs (20 millions de francs par an). La nomination près de l'ambassadeur d'un attaché commercial, à l'image de ce que tous les autres pays industrialisés représentés à Djeddah ont fait, permettrait sans aucun doute d'améliorer rapidement une situation anormale.

Dans l'esprit des suggestions qui viennent d'être présentées, M. Rigotard a rédigé une note qui, analysant les différentes demandes présentées par les ministres saoudites, trace les grandes lignes de ce que pourrait être une intervention française dans certains secteurs économiques ou sociaux. Hubert Dubois a tenté le même travail sur le plan culturel. Enfin, M. Carrière, analysant les difficultés financières d'une action française, précise les remèdes à appliquer et les précautions à prendre. [...]

Annexe III : Note sur les possibilités d'introduction des entreprises françaises sur le marché saoudite.

La délégation française en Arabie saoudite a eu le sentiment que les entreprises françaises pourraient obtenir des marchés substantiels et rémunérateurs, en prenant des risques limités.

I) Les entreprises françaises peuvent s'introduire sur le marché saoudite

On peut retenir, à l'appui de cette affirmation, plusieurs arguments :

- La France occupe parmi les fournisseurs de l'Arabie saoudite un rang anormalement bas : nous arrivons en effet à la seizième place dans le commerce d'importation du pays.

- Les quinze pays qui nous précèdent comprennent pratiquement tous les pays industriels, et notamment tous nos partenaires du Marché commun, qui connaissent cependant les mêmes préoccupations que la France et se heurtent aux mêmes difficultés.

- Pour autant que le marché du pétrole ne subisse pas de bouleversement profond, l'Arabie saoudite est assurée de voir ses ressources croître régulièrement chaque année d'au moins 10%. Les pays fournisseurs installés sur le marché saoudite peuvent donc compter sur un flux croissant de commandes portant aussi bien sur des produits de consommation, alimentaires notamment, que sur des biens d'équipement.

Cette dernière donnée fait l'originalité du pays : l'Arabie saoudite, qui est dans sa structure économique et sociale l'un des moins développés du monde, est cependant l'un de ceux qui disposent de ressources financières relativement les plus abondantes et les plus stables; il serait regrettable que nos entreprises restent à l'écart d'un tel marché, alors que les risques à prendre peuvent être somme toute limités.

II) Les risques à prendre sont indéniables

1) Risques concernant les structures politiques et administratives

Les risques proprement politiques qui pèsent sur le pays sont évidents. Le régime royal, même s'il est animé d'une sincère volonté de réforme et de promotion économique, offre des sujets de critiques. L'absence quasi-totale de cadres politiques, administratifs et techniques rend plus fragile encore un édifice qui repose finalement sur la seule personne du régent et sur les tribus fidèles au régime. Le désir de promouvoir le développement du pays qui est sans doute réel chez le prince Fayçal se heurte à l'inertie et à la vénalité de l'administration. Cette paralysie administrative est d'ailleurs un élément d'insécurité supplémentaire pour les entreprises étrangères. La situation est encore aggravée par l'absence de tout appareil juridique susceptible de permettre une défense efficace des intérêts étrangers. Faute d'un « corpus » juridique laïc, faute aussi d'organisation judiciaire, les relations privées ou publiques restent régies par un droit coranique incertain dans sa formulation et aléatoire dans son application. Ceci n'encourage guère l'étranger à se lancer dans des activités qui normalement doivent s'appuyer sur un réseau de relations juridiques précises.

2) Risques inhérents au contrat lui-même

Le risque de non-paiement n'est pas nié encore que beaucoup de marchés soient passés par les pouvoirs publics ou par des démembrements de la puissance publique. Le risque de non-paiement, dans ce cas, ne peut se distinguer du risque politique général qui pèse sur les marchés passés avec l'Arabie saoudite. C'est d'ailleurs pourquoi l'exigence de garanties, et notamment de la signature de l'Agence monétaire saoudite, n'apporte pas en fait beaucoup d'éléments supplémentaires de sécurité par rapport à la simple signature des services ou des onanismes maîtres d'œuvre. En effet, si l'on accepte la thèse que le non-paiement est essentiellement d'origine politique, il est clair que ce risque apparaîtrait aussi bien au niveau du co-contractant gouvernemental qu'à celui de l'Agence monétaire saoudite soumise, malgré une indépendance théorique, aux exigences politiques du gouvernement. Bien entendu cette manière de voir ne vaut que dans les contrats où la puissance publique paraît valablement engagée. Dans les autres contrats, la nécessité d'obtenir la garantie de la

SAMA ou d'une banque acceptable demeure entière. En ce qui concerne le risque de non transfert, les Saoudites paraissent intransigeants sur l'emploi du rial non seulement comme monnaie de compte mais aussi comme monnaie de paiement. Une clause contraire, même limitée au paiement en devises d'une fraction du total, serait jugée incompatible avec la dignité nationale.

III) Ces risques peuvent être limités de façon substantielle

A première vue, les risques résultant de la fragilité du régime et de l'indétermination de règles juridiques et administratives seraient de nature à décourager les exportations françaises en Arabie saoudite. Cependant on peut imaginer que même dans le cas de bouleversements intérieurs l'attitude du nouveau régime ne serait par nécessairement défavorable aux intérêts français ; les motifs qui incitent l'actuel gouvernement à souhaiter la coopération culturelle, technique et économique de la France devraient, semble-t-il, être aussi valables pour la nouvelle équipe dirigeante qui, plus ou moins rapidement, ressentira elle aussi le besoin de diversifier l'assistance étrangère dont le pays a besoin. Il faudrait cependant, dans une telle éventualité, pour que les contrats soient respectés par les nouvelles autorités, qu'ils soient inattaquables sur plan de la moralité, et qu'ils s'appliquent à des projets répondant à des besoins réels du pays.

En ce qui concerne d'autre part le risque de non paiement et de non transfert, il semble que l'on puisse, dans la plupart des cas, en réduire sensiblement la portée en exigeant des règlements au comptant substantiels ainsi qu'un important acompte à la commande. Les fournitures font en général l'objet d'accréditifs irrévocables. Quant aux travaux, ils sont réglés sur situations mensuelles. Enfin des acomptes de l'ordre de 20 à 30% permettent normalement de couvrir une fraction appréciable, voire dans certains cas la totalité de la part rapatriable du marché. Ces conditions, qu'il ne devrait pas être difficile d'obtenir même d'acheteurs publics, jointes à la transférabilité du rial, cautionnée par l'abondance des ressources saoudites en devises, permettent d'envisager sans trop d'appréhension le risque de non-paiement, et celui de non-transfert inhérent au paiement en monnaie locale.

En définitive, tous les risques évoqués se ramènent donc au seul risque politique dont les chances de réalisation sont grandes mais dont nous avons la possibilité de limiter les conséquences lors de l'établissement du contrat. La question est donc de savoir si les services français jugent possible de mettre ce risque à charge de la COFACE en vue de permettre l'implantation des produits et des services français en Arabie saoudite. L'objectif paraît valoir cet effort, au demeurant limité en valeur absolue. Si les autorités françaises se ralliaient à cette manière de voir, il serait alors nécessaire d'autoriser les exportateurs à souscrire sans réserve aux conditions des cahiers des charges proposées par les différents services publics, sans exiger de clauses monétaires ou bancaires que les autorités saoudites jugent inacceptables et qu'au demeurant les autres pays industrialisés n'ont pas encore exigées. Pour autant que les conditions de paiement évoquées plus haut puissent être obtenues, une politique positive de la Commission des garanties vis-à-vis de ce pays permettrait de prendre pied sur un marché solvable, en expansion, et de sur croit bien disposé envers les productions et les techniques françaises.

MAE, série Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 869, rapport de la mission d'Hubert Dubois en Arabie saoudite du 9 au 29 mars et du 8 au 19 avril 1963.

Annexe 24 : Accord de coopération culturelle et technique entre le gouvernement du royaume d'Arabie saoudite et le gouvernement de la République française du 18 avril 1963

Le gouvernement du royaume d'Arabie saoudite, d'une part, et le gouvernement de la République française, d'autre part, désireux de resserrer leurs relations amicales et de fixer, sur la base de l'égalité entre les parties contractantes, le cadre général de leur coopération dans les domaines culturel et technique, afin de contribuer au développement économique et social du royaume d'Arabie saoudite, sont convenues des dispositions suivantes :

Article 1^{er} : Les deux gouvernements décident d'organiser la coopération culturelle et technique entre les deux états dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, de la formation des cadres administratifs et techniques, du développement du royaume selon les modalités qui pourront être ultérieurement définies par le moyen d'arrangements complémentaires, en application du présent accord qui leur servira de base.

Article 2 : Afin de mettre en œuvre cette coopération, le gouvernement français s'efforcera d'assurer, au cas où le gouvernement du royaume d'Arabie saoudite en formulerait la demande :

- la mise à la disposition du gouvernement du royaume d'Arabie saoudite d'enseignants et d'experts chargés soit de participer à des études, soit de donner des avis techniques sur des problèmes particuliers, soit d'organiser des actions de formation.

- l'aide à l'Arabie saoudite pour la réalisation de ses programmes de recherche scientifique et technique notamment par la collaboration d'établissements ou d'organismes spécialisés en ces méthodes.

Article 3 : En vue d'assurer cette coopération, le gouvernement français s'efforcera, au cas où le gouvernement saoudien en formulerait la demande, de mettre en œuvre les moyens suivants :

- l'octroi de bourses et l'organisation de stages d'études ou de perfectionnement.
- la participation de ressortissants d'Arabie saoudite à des cycles d'études et à des stages de formation professionnelle.
- l'envoi de documentation ou de tous autres moyens de diffusion d'informations culturelles et techniques.
- la collaboration des organismes spécialisés dans les études visant au développement économique et social.

Article 4 : Afin de faciliter entre les deux états le développement de la coopération culturelle et technique, les deux gouvernements favoriseront, dans toute la mesure du possible, la mise en œuvre des moyens qu'ils jugeront nécessaires pour promouvoir en Arabie saoudite l'enseignement de la langue française.

Article 5 : Une commission paritaire, dont les membres sont désignés par les deux gouvernements et à laquelle peuvent être adjoints des experts, se réunit au moins une fois par an, à Paris ou à Riyad. Elle examine à la lumière des résultats déjà obtenus le programme de

l'année suivante et le soumet à l'assentiment des deux gouvernements. Le programme peut être modifié d'un commun accord en cours d'année.

Article 6 : Les experts, ingénieurs, enseignants et autres techniciens français envoyés en Arabie saoudite dans le cadre du présent accord et des arrangements complémentaires qui pourraient intervenir, sont placés pendant leur séjour sur le territoire de cet Etat sous le régime suivant :

- le gouvernement d'Arabie saoudite exonère de tous droits de douane, ou autre taxes à l'importation ou à la réexportation ainsi que de toute autre espèce de charges fiscales, les meubles et effets personnels introduits sur le territoire de cet Etat par les personnels désignés au présent article, ainsi que par les membres de leur famille. Ces personnels sont exemptés dans le Royaume d'Arabie saoudite, de tous impôts sur la portion de leur traitement versée par le gouvernement français.

- A l'issue de leur mission, les personnels désignés au présent accord peuvent effectuer la conversion en francs français et le transfert des fonds leur appartenant.

- Le gouvernement d'Arabie saoudite applique à ces personnels et leur famille, leurs biens, fonds et traitements, le statut dont bénéficient en Arabie saoudite les experts des Organisations Internationales.

Article 7 : Les arrangements complémentaires prévus à l'article 1 du présent accord précisent, dans chaque cas, la nature et la durée des missions d'experts et d'enseignants. Ils déterminent également la répartition des frais et charges entre les deux gouvernements.

Article 8 : Dans le cas où le Gouvernement de la République française fournit au gouvernement du royaume d'Arabie saoudite, ou à des collectivités ou organismes désignés d'un commun accord, des machines, instruments ou équipements, le gouvernement d'Arabie saoudite autorise l'entrée de ces fournitures en les exemptant des droits de douane et d'autres charges à l'importation, ou à la réexportation, ainsi que de toute espèce de charges fiscales.

Article 9 : Le gouvernement d'Arabie saoudite désigne les techniciens saoudites qui assistent les experts français. Ceux-ci s'emploient, dans le cadre de leur mission, à donner à leurs assistants les informations nécessaires.

Article 10 : Chacune des parties contractantes notifiera à l'autre l'accomplissement des procédures requises par son droit interne pour la mise en vigueur du présent accord. Celui-ci prend effet à la date de la dernière de ces notifications.

Article 11 : Le présent accord, ainsi que tous arrangements complémentaires conclus en application de ses dispositions, peut être modifié d'un commun accord entre les deux gouvernements.

Article 12 : Chacun des deux gouvernements peut dénoncer le présent accord.

MAE, série Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 869, Accord de coopération culturelle et technique entre le gouvernement du royaume d'Arabie saoudite et le gouvernement de la République française du 18 avril 1963.

Annexe 25 : Note pour le ministre intitulée « Aide militaire à l'Arabie saoudite » du 30 octobre 1963

En décembre 1962, un mois à peine après la reprise des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite, le prince Fayçal exprimerait à notre ambassadeur son désir de faire appel à notre assistance dans tous les domaines et, en premier lieu, dans le domaine militaire. L'évolution du conflit yéménite, le bombardement de certaines villes saoudiennes par l'aviation égyptienne, la déception causée par l'appui apporté par les Etats-Unis au Caire n'étaient certes pas étrangers à cette initiative.

C'est dans ces conditions qu'en janvier dernier le Dr. Pharaon, chargé par le prince d'exposer ses vues au gouvernement français, nous confirmait que son pays avait décidé de s'adresser à la France pour étudier l'ensemble de ses problèmes de défense et demandait l'envoi rapide en Arabie saoudite d'une mission d'officiers pour mener à bien cette étude et déterminer les matériels dont nous pourrions envisager la livraison.

A la suite de cette démarche, le Conseil des Affaires étrangères a pris, le 19 janvier 1963, la décision : « Toutes dispositions seront prises pour que satisfaction soit donnée, dans la mesure du possible, aux demandes de fournitures de matériel militaire qui nous sont présentées par l'Arabie saoudite, compte tenu de ce qu'il s'agit de fournitures à titre onéreux. Des réponses favorables seront également faites aux demandes de ce pays portant sur la formulation de pilotes ».

Aucune suite n'a cependant pu être donnée à cette décision, la position saoudienne s'étant transformée dans l'intervalle. Le prince Fayçal avait en effet déclaré dès le mois de mars 1963 à notre ambassadeur qu'il n'envisageait pas de recourir à la France pour une assistance dans le domaine militaire ou pour la fourniture d'armement. Trois mois plus tard, l'attitude de l'Arabie saoudite changeait une nouvelle fois. Le Dr. Pharaon, qui venait d'être nommé ambassadeur à Paris, demandait le 11 juin au Département et nous étions disposés à fournir des armes à son pays. Dans le même temps, les autorités de Riyad précisaient à notre ambassadeur qu'il s'agissait surtout pour elles d'obtenir d'urgence l'envoi d'une unité aérienne de défense avec tout son personnel.

Quelques jours après, la demande saoudienne prenait un caractère à la fois plus vague et plus général et s'orientait vers l'étude de l'ensemble des besoins du royaume, en matière de défense. A cet égard, la première visite à Riyad de notre attaché militaire, au début du mois d'août, a permis de préciser un peu ce que les Saoudiens attendaient de nous. Ils souhaiteraient que nous procédions à une étude critique de leur plan de défense, établi au demeurant en étroite collaboration avec les Etats-Unis, et qu'à la suite de cette étude nous leur fassions connaître la liste des matériels que nous étions disposés à leur fournir pour la mise en œuvre du plan ainsi révisé.

Cependant, cette question devait connaître de nouvelles fluctuations, qui ne sont peut être pas étrangères à l'amélioration des rapports entre l'Arabie saoudite et les Etats-Unis au cours du mois de septembre dernier. On sait notamment que Washington vient de mettre à la disposition de Riyad une escadrille d'avions de chasse, pilotés par des américains, pour assurer la protection aérienne du royaume. C'est dans ces conditions qu'à son retour à Djeddah au début de ce mois, notre ambassadeur a eu l'impression que ses interlocuteurs habituels étaient moins soucieux d'obtenir notre assistance dans le domaine militaire. Aux toutes

dernières nouvelles, il semblerait cependant que, revenant à sa position primitive, le prince Fayçal confirme son désir d'un examen d'un plan de défense par des experts français. L'impression demeure malgré tout que ses collaborateurs font preuve de moins d'empressement à solliciter notre assistance.

Il semble bien, en définitive, que les fluctuations des Saoudiens sont fonction de deux éléments : le premier est le caractère plus ou moins pressant de la menace égyptienne, notamment dans le domaine aérien ; le second est plus ou moins grand degré de satisfaction que les Américains accordent aux demandes présentées par Riyad. A cet égard la tactique du prince Fayçal paraît être de nous utiliser pour nous mettre en concurrence avec les Américains. Toute la question est de savoir si les dernières demandes de l'Arabie saoudite sont sincères ou si elles constituent une nouvelle manœuvre saoudienne pour faire pression sur Washington.

MAE, série Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, note pour le ministre intitulée « Aide militaire à l'Arabie saoudite » du 30 octobre 1963.

Annexe 26 : Rapport de voyage de Labouret au Moyen-Orient du 13 mai 1964

Irak, séjour à Bagdad du 12 au 20 avril, y compris 36 heures à Kirkuk.

Personnalités rencontrées : l'ambassadeur de France et ses conseillers politique, culturel et commercial, le chargé d'affaires d'Angleterre, le conseiller d'ambassade des Etats-Unis et son premier secrétaire, M. Wattari, ministre des Pétroles, M. Aboussi, ministre des Finances, M. Hassib, gouverneur de la Banque centrale, le Dr Douri, Président de l'université, le Dr. Ernest, professeur à l'université, M. Kubba, Président de l'INOC, M. Ukkaili, directeur général de l'INOC, les dirigeants de l'IPC à Bagdad et à Kirkuk

I) Situation économique de l'Irak

La grande affaire qui, sur le plan économique, paraît préoccuper les autorités responsables et l'opinion est l'échec de la réforme agraire. La disparition d'un régime de tenure quasi féodal a eu pour effet une massive émigration paysanne vers la ville, aggravant ainsi le sous-emploi des masses urbaines. La production agricole est en baisse ; les importations de denrées alimentaires se sont généralisées. L'Irak est importateur de blé américain et a cessé d'être exportateur de riz.

Après plusieurs années de gouvernement révolutionnaire et une suite de coup d'Etat, le vœu de la population paraît être le calme et la stabilité en vue d'améliorer le niveau de vie. Les milieux d'affaires et bourgeois paraissent, depuis l'élimination du Baath en novembre, manifester à nouveau une certaine confiance dans les possibilités de prospérité future et de développement économique du pays. On juge communément comme un symptôme satisfaisant de reprise économique des soumissions en nombre accru aux adjudications de travaux publics. Le ministre des Finances déclare n'être pas à court de fonds et disposer des capitaux nécessaires aux investissements ; il n'est pas favorable à l'arrivée du capital étranger.

II) Situation politique de l'Irak.

La question décisive est de savoir qui est véritablement le maître du pays. Le Conseil de la Révolution qui appuie le maréchal Aref est un organisme militaire anonyme dont la composition n'est pas connue. Aref lui-même, auteur des diverses révolutions qui se sont déroulées dans le pays depuis 1958, vit dans un grand isolement et sous étroite protection. L'homme a trop de sang sur les mains pour avoir dans le pays une position véritablement solide dans l'opinion. Ses adversaires bassistes ou communistes sont désarmés. Nul n'affirme qu'ils soient totalement impuissants. La masse chiite reste un terrain de recrutement toujours possible pour une opposition virtuelle à un régime somme toute conservateur dans son orientation et dont les dirigeants sont presque tous sunnites. Le chef de l'Etat manœuvre entre ce qui subsiste de l'influence du Baath et la pénétration égyptienne. Quoique lui-même en termes excellents avec Nasser et désireux semble-t-il de renforcer avec Le Caire les liens commerciaux et culturels, Aref doit tenir compte des réactions que produirait une tutelle égyptienne trop ostensible. L'armée, en particulier, supporte mal certaines formes d'ingérence égyptienne et n'hésite pas à cet égard à manifester son sentiment à l'ambassadeur d'Egypte. Le Gouvernement est faible et divisé ; des remaniements ministériels sont à tout instant présentés comme imminents.

En somme le régime est fragile, à la merci d'une désaffection de l'armée ou d'un mouvement « gauchiste » d'étudiants . Mais aucune solution de remplacement ne se dessine, quelle que soit l'envie que puissent en avoir certaines représentations étrangères. Ceci dit, on parle dans les milieux d'affaires de stabilité retrouvée et de détente. Il est certain que par rapport au régime de Kassem et à celui du Baath la situation actuelle est favorable à la bourgeoisie. Les capitalistes affectent la confiance, prétendent avoir l'oreille de l'armée et la conseiller sur les affaires économiques.

Il n'en reste pas moins que ce gouverneront n'a pas réglé le problème kurde. Si les hostilités sont pour l'instant suspendues, les Kurdes interprètent l'état de choses actuel comme consacrant partiellement leur succès. Lorsque l'on-se rend de Bagdad à Kirkuk par la route, on ne peut qu'être frappé par le régime de contrôle militaire des voies de communication. Le spectacle de la ville de Kirkuk est celui de la base arrière d'une armée en campagne.

III) Problèmes pétroliers.

Le gouvernement irakien peut-il et veut-il régler le contentieux ouvert avec l'IPC par la promulgation de la Loi 80 ? Il faut dire, d'abord, qu'une abrogation ou une modification profonde des dispositions de cette loi ne sont pas pensables. Le maintien de la Loi 80 paraît une condition sine qua non de survie de tout gouvernement à Bagdad. Les diplomates étrangers et les responsables sur place de l'IPC ont la conviction que le gouvernement irakien est encouragé dans cette voie par le gouvernement du Caire. Les uns et les autres pensent que la Loi n° 11 créant la société nationale a été une conséquence de la conférence au sommet tenue en Egypte en janvier et qu'elle a été promulguée sur les conseils nassériens. Dans ces conditions, un règlement d'ensemble qui irait assez loin dans la réparation des dommages causés par cette législation à l'IPC aurait une portée politique qui comporterait pour le gouvernement irakien des risques considérables. Ce serait en effet consolider une position occidentale majeure dans des conditions qui ouvriraient la voie aux dénonciations les plus virulentes du gouvernement égyptien. Les dirigeants locaux de l'IPC qui m'ont paru désabusés et peu confiants dans l'avenir, sont convaincus qu'au fond rien n'est acceptable au gouvernement de Bagdad qui ne remette fondamentalement en cause la philosophie et les mécanismes de base de la concession. Il faudrait actuellement à Bagdad, pour remonter pareil courant, une autorité politique et un homme d'Etat de grand courage. Ni l'un ni l'autre ne se trouvent actuellement en Irak. L'on s'accorde à considérer que Wattari, très discuté au sein du gouvernement, assez bon technicien mais politicien sans envergure, est surtout désireux de ne pas porter la responsabilité, de la recherche et de la mise au point du règlement et que son vœu profond est d'être déchargé des fonctions qui sont actuellement les siennes.

Quoiqu'il en soit, la situation actuelle n'est pourtant pas entièrement satisfaisante pour le gouvernement irakien. Si, depuis deux ans, la production pétrolière a augmenté et, par voie de conséquence, les revenus fiscaux de l'Etat, le « blocus » que le titre juridique de l'IPC instaure autour du territoire irakien n'a, à ce jour, été encore forcé par aucune compagnie étrangère. Le gouvernement irakien en est déçu. Il multiplie les contacts avec les indépendants américains. Les représentants de la Continentale et de la Sinclair, par exemple, se trouvaient à Bagdad au moment de mon passage. L'on multiplie les appels du pied lorsque l'on s'adresse à des Français. Le Président de l'INOC, le gouverneur de la Banque centrale, ont l'un et l'autre cherché assez lourdement à me faire dire que les intérêts de la CFP se distinguaient de ceux de ses associés. Dans la même perspective, j'ai trouvé mes interlocuteurs irakiens très critiques des dirigeants anglais de l'IPC, reprochant notamment à cette compagnie, d'une part de choisir

ses conseils et ses amitiés dans les éléments réactionnaires de la société irakienne (le contexte de la conversation m'a donné à penser que l'on visait là M. Pachachi), et, d'autre part, de travailler à diviser sur le plan politique l'Irak de l'Egypte. Cette dernière observation, dont ni M. Stewart ni moi-même n'avons compris à quel élément précis elle faisait allusion, a du moins pour intérêt de souligner l'importance attachée à Bagdad aux réactions du Caire.

Ce tableau assez sombre doit être complété par une opinion divergente qui est celle de l'ambassade des Etats-Unis. Cette mission diplomatique conseille, comme les autres, la fermeté et l'union dans la conduite des conversations avec le gouvernement irakien. Mais elle ne pense pas qu'un accord soit, en définitive, hors de portée. Les diplomates américains estiment que les Irakiens ne disposent ni dû temps, ni de la longueur de vues nécessaires à l'usure des positions de l'IPC et à une implantation sérieuse, parce que nécessairement longue, de l'INOC, dans la production et sur les marchés. D'autre part, et c'est une conviction très forte chez eux, le « blocus » ne sera pas forcé étant donnée la puissance des arguments juridiques, des moyens de droit, dont dispose l'IPC. Enfin, l'intérêt de l'Irak est de conclure pour améliorer ses ressources financières, pour accroître sa production et pour rester en bonne place dans la course au développement. Selon mes interlocuteurs, une base d'accord serait à rechercher dans la reconnaissance par l'IPC de la Loi 80, le gouvernement de son côté restituant à la compagnie 5% du territoire en plus de ce que la loi maintient à la compagnie ou lui permet de retrouver (1%).

Outre que cette formule est très sévère pour l'IPC, il reste à démontrer me semble-t-il, que les considérations d'intérêts peuvent aujourd'hui l'emporter chez les Arabes sur les objectifs politiques.

IV) Relations avec la France.

Les Français sont incontestablement très bien reçus aujourd'hui en Irak. Notre pays bénéficie d'un réel succès de curiosité et de nouveauté. La personne du général de Gaulle impressionne et séduit : l'on se laisse aller au plaisant espoir de trouver en lui un défenseur des droits des Arabes. Cependant, il ne faudrait pas se faire trop d'illusions. Nos positions économique et culturelles sont d'une extrême faiblesse. L'ambassade et les rares français installés sur place estiment que ni le souvenir de la défaite de 1940 ni celui de l'épisode de 1956 ne sont effacés. L'attitude de la France à l'égard du problème de Palestine sera une pierre de touche sur laquelle on nous jugera. Jusqu'au vote de la délégation française aux Nations Unies sur l'affaire du Yémen, la presse irakienne est restée indifférente à l'orientation nouvelle de notre politique extérieure. Ce vote a été brusquement salué comme une révolution de notre comportement et interprété comme la fin de l'alliance des grandes puissances occidentales. C'est dire qu'en réalité l'on paraît surtout s'intéresser à la France en tant qu'élément de division des intérêts de l'Occident, aussi bien sur le plan politique que sur le plan pétrolier. Les vieux réflexes francophobes conditionnés naguère par la Grande-Bretagne, et dont les Etats-Unis savent se servir à l'occasion, ne sont pas morts. Sur le plan du commerce extérieur de l'Irak, la position de l'Angleterre reste prépondérante et les liens économiques entre les deux pays ne sont pas contestés. Les exportations grandissantes de la Grande-Bretagne vers l'Irak sont mises en valeur. Quant aux Etats-Unis, si aucune occasion n'est perdue de les vilipender, même par brochure officielle, malgré leur position favorable à Nasser, leur concours, notamment en matière alimentaire, est accepté sans réserve.

Quelles que soient les raisons qui poussent les Irakiens à rechercher leur contact avec la France, la conjoncture est, en ce qui nous concerne, favorable, soit pour conclure certaines

affaires bien déterminées comme le prouve le contrat Sofragaz, soit pour établir sur un plan personnel des relations dont incontestablement les irakiens sont aujourd'hui friands.

Iran, séjour à Téhéran du 20 au 26 avril dont 48 heures à Awaz et Abadan.

Personnalités rencontrées à Téhéran : l'ambassadeur de France et ses conseillers politique et commercial , l'ambassadeur d'Angleterre, le Dr. Eghbal, Président de la NIOC, le Dr Fallah, directeur de la NIOC, M. Naficy, de la NIOC, M. Pennel, directeur adjoint du Consortium (M. Warder était à Londres), M. Poozechi, directeur des Relations publiques du Consortium ; à Awaz : le directeur du champ et son chef des Relations publiques et à Abadan : le directeur général adjoint de la raffinerie et le directeur des Services administratifs.

I) Situation politique.

De l'avis unanime, le Chah est actuellement maître et seul maître du pays : toute décision vient de lui. Aucune initiative n'est concevable sans son consentement. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine des affaires pétrolières. Le souverain contrôle toute l'activité du pays par l'intermédiaire de l'armée et d'une série de polices diverses et juxtaposées. Tout l'édifice repose donc sur sa personne ; rien n'est actuellement concevable en dehors de lui c'est à la fois la force mais aussi la fragilité du système. Il n'y a pas de personnalités dans son entourage ou dans le pays auxquelles on pourrait avoir recours si le Chah venait à disparaître ou si des difficultés très sérieuses, économique ou politique, venaient à battre en brèche son autorité. Or, Mohammed Rezza Chah Pahlevi n'est pas sans adversaires : l'intelligentzia lui est unanimement hostile ; l'ancienne classe des propriétaires fonciers très durement touchée par la réforme agraire ne lui est pas davantage favorable et les ministres du culte islamique également dépouillés d'une partie de leurs biens seraient en mesure, en cas de troubles, d'orienter contre la personne du souverain le fanatisme religieux de certaines masses. Il ne faut pas enfin négliger certains éléments marxistes à l'œuvre dans le prolétariat. Ainsi donc, derrière une imposante façade de stabilité et d'autorité qui contraste de façon saisissante avec la débilité et le caractère chaotique de la vie politique de ses voisins syriens et irakiens, l'Iran est peut-être plus fragile qu'une première et superficielle impression ne conduirait à le penser.

II) Problèmes pétroliers.

Dans le domaine des affaires pétrolières il est certain que le Chah a besoin d'un accord pour mener à bon terme l'exécution du plan de développement économique de son pays. Publiquement il a déjà assigné l'objectif de 100 millions de tonnes à la production, nationale iranienne.

Mais la question qui se pose est celle de savoir si le gouvernement de Téhéran, dans les circonstances présentes, peut risquer un conflit l'opposant aux Arabes unanimes. Déjà, les relations de la Perse et du monde arabe sont difficiles en raison des relations officieuses mais bonnes qui existent entre Téhéran et Tel-Aviv. Alors que les relations s'aggravent entre les Arabes et l'Angleterre, la politique iranienne est alignée de très près sur la politique générale de l'Occident. De toute cette zone, le gouvernement de Téhéran est le seul à conserver des rapports diplomatiques avec Formose. L'intimité des liens politiques et militaires avec les Etats-Unis s'est manifestée ces jours derniers encore de manière éclatante par des manœuvres combinées irano-américaines le long du golfe Persique de troupes aéroportées venues par pont aériens des Etats-Unis .

Dans le même temps, les rapports avec les Etats arabes empirant, le voyage du ministre des Affaires étrangères Iranien dans le golfe Persique et en Arabie saoudite se solde par un échec. L'Iran et l'Egypte sont toujours en état de rupture des relations diplomatiques. Une campagne de presse est actuellement déclenchée en Irak, faisant valoir les droits des arabes sur la province iranienne du Khûzistân. Enfin, les circonstances dans lesquelles se sont déroulées la dernière réunion de l'OPEP et le voyage de Wattari à Téhéran ont portés au comble l'irritation contre les Arabes. Aussi, la possibilité d'un accord séparé, dont on me disait à l'ambassade de France qu'il était impensable il y a quelques mois, ne parait plus comme tout aussi déraisonnable.

Da leur côté, mes différents interlocuteurs de la NIOC ont fait valoir successivement les arguments suivants :

1) L'expérience prouve que l'on ne peut rien faire sans les Arabes et qu'il ne faut rien attendre d'eux. Le problème pétrolier est devenu pour eux exclusivement politique. Les Arabes ne sont pas capables de le traiter sur une base économique. Au demeurant, ils ne réussissent aucune des conditions nécessaires à un véritable règlement des problèmes en cours puisqu'ils vivent dans l'instabilité politique et dans l'ignorance des sujets qu'ils abordent.

2) Le gouvernement iranien, qui a fait l'expérience d'une révolution pétrolière, n'est pas disposé à sacrifier ses intérêts en s'alignant sur les positions extrémistes des Arabes.

3) Il faut néanmoins maintenir la conversation ouverte avec les Arabes et singulièrement avec l'Irak. Une action diplomatique est d'ailleurs nécessaire pour voir si d'ici la prochaine réunion de l'OPEP, le 6 juillet, l'Iran ne peut découvrir certaines possibilités de manœuvre du côté de Koweït et de l'Arabie saoudite. Mais il faut bien admettre, dit-on à la NIOC, que les Arabes producteurs de pétrole ne peuvent rien faire sans ou contre Nasser.

4) L'on insiste sur l'influence désastreuse pour les intérêts occidentaux et par conséquent défavorable un règlement pétrolier qu'exercent dans toute cette région du monde les réfugiés palestiniens. Elle se conjugue à celle que développe parallèlement Tariki.

5) Il faudra donc, conclut-on du côté iranien, que le 6 juillet prochain l'Iran détermine ce que seront ses intérêts et fixe définitivement la direction où il veut s'engager.

Ce langage extrêmement ferme qui m'a été tenu en conversation privée a été, pour l'essentiel, repris publiquement dans le discours prononcé par M. Mansour, Premier Ministre, aux *Majlis*, le 22 avril.

Sera-t-il suivi dans les faits ? L'ambassadeur d'Angleterre, pour sa part, constate que les relations de l'Iran avec les Arabes ont atteint un point critique et que jamais l'exaspération des Iraniens n'a été portée à ce point, ni les intentions de Téhéran, si fortement affirmées. Mais il reste néanmoins douteux que le Chah et le gouvernement de Téhéran veuillent aggraver les relations qu'ils ont avec leurs voisins et se résignant à subir une propagande dénonçant leur complaisance pour les intérêts de l'impérialisme occidental.

III) Questions franco-iraniennes

La présence du Dr. Eghbal à la tête de la NIOC, qui n'utilise que la langue française et qui s'entretient avec MM. Warder et Pennel au moyen d'un interprète, pose de nouveau la question de la présence d'un français dans un emploi de rang élevé du Consortium à Téhéran. L'ambassadeur d'Angleterre se complait à en souligner les nécessités, soucieux qu'il est, m'a-t-il dit, de diversifier le recrutement du personnel dirigeant du Consortium. En vérité, les Anglais sont en conflit ouvert avec le Dr. Eghbal. Le souhait de voir renforcer la présence française dans le Consortium est bien entendu également exprimé du côté de l'ambassade France, où l'on se plaint d'être insuffisamment informé des problèmes pétroliers, du fait de l'absence dans l'organisation d'un « correspondant national » avec lequel des rapports réguliers et de confiance pourraient s'établir.

Conclusion.

La constatation essentielle que l'on peut faire aujourd'hui tient à la nature du règlement que les compagnies pétrolières espèrent faire avec les pays producteurs du Moyen-Orient. Pour des raisons diverses, dont les unes sont de circonstance mais les autres de fond, le problème pétrolier n'est pas considéré par les Etats arabes comme un problème économique mais avant tout comme une affaire politique. Il s'ensuit que l'exposé technique que les compagnies sont amenées à faire de leurs points de vue suscite finalement plus de méfiance qu'il ne provoque d'adhésion, passée l'étape préliminaire et courte où nos interlocuteurs sont satisfaits de montrer qu'ils peuvent suivre les Occidentaux sur un terrain complexe. En réalisation, l'argumentation économique et technique que l'on peut développer est soupçonnée de receler des pièges ou de n'être autre chose qu'une nouvelle tentative pour consolider ce que l'opinion arabe considère communément comme des positions privilégiées héritées de la période coloniale.

A cet égard, il est sans doute dangereux de sous-estimer le rôle de Tariki dans la formation du sentiment public au Moyen-Orient. Certes, on est parfois gêné du côté arabe par l'éclat qu'il donne aux thèses les plus radicales et l'on affecte de dire que son opinion n'engage que lui-même. Il n'en reste pas moins, et du côté iranien on insiste sur ce point, que la dénonciation permanente à laquelle Tariki se livre de l'action des compagnies pétrolières laisse des traces profondes. L'échec des dernières conversations de l'OPEP est propre à renforcer l'autorité de l'ancien ministre saoudien. Au demeurant, Tariki entretient les relations les plus étroites avec Le Caire : il insuffle sa conception des choses au gouvernement d'Alger pour lequel il effectue des travaux de conseil et de préparation législative.

Il est donc difficile de penser que l'on puisse parvenir à un règlement pétrolier abstraction faite du contexte politique qui prévaut actuellement dans les pays arabes. Cette affaire sera traitée par nos interlocuteurs en fonction de préoccupations et d'ambitions où l'impératif économique n'a pas nécessairement la priorité.

Or, le phénomène politique fondamental dans le monde arabe reste la personne de Nasser. Il ne faut pas poncer que le Président de la République égyptienne puisse en tous lieux et en toutes circonstances imposer sa volonté, ni que son action ne soit pas marquée d'une certaine prudence. Plusieurs expériences ont montré qu'il existait une limite à son action et qu'il pouvait connaître des revers. Successivement, la Syrie, le Liban, l'Arabie saoudite, la Jordanie ont infligé des coups d'arrêt à l'action égyptienne. Les cadres politiques et surtout les cadres militaires des pays arabes montrent qu'ils entendent conserver des possibilités d'existence autonome. Ce sont autant d'obstacles à l'hégémonie de Nasser. Enfin, son prestige a certainement été atteint par l'affaire du Yémen où ses troupes n'ont pas marqué de succès

décisifs. Cela dit, il faut également constater qu'une fois de plus, grâce au problème israélien, Nasser a marqué depuis six mois un très réel rétablissement diplomatique. La conférence du sommet au Caire a mis un terme aux querelles qu'il avait avec la Tunisie et le Maroc ; l'Algérie apparaît plus que jamais son allié. Un terrain d'entente a été trouvé avec les Etats du Proche-Orient. Dans le même temps le prestige qu'exerce Nasser sur l'homme de la rue dans tous les Etats arabes reste immense. Par la radio il reste le maître des émotions de la foule : aux yeux de celle-ci il est encore le personnage tutélaire qui travaille à faire rendre justice à la nation arabe lésée dans ses droits et ses intérêts. Il s'ensuit que les gouvernements arabes doivent agir ou réagir en fonction de ce que pense ou de ce que veut Nasser. Il est meneur du jeu et, inversement, on pourrait presque dire qu'il dispose d'une manière de veto sur le comportement des autres Etats arabes, la Syrie faisant pour l'instant violemment exception. Mais on ne peut s'empêcher d'être frappé par l'inlassable patience avec laquelle Nasser, malgré revers ou échecs, revient constamment à la charge et, par la propagande, l'action directe ou la subversion, tend à exercer une action de contrôle et de coordination de l'ensemble du monde arabe.

Or, il est clair que Nasser est actuellement lancé dans une politique anti-anglaise susceptible de prendre les formes les plus brutales. Au secrétariat général de la Ligue arabe on en conçoit certaines inquiétudes, notamment si les rapports anglo-égyptiens venaient à un point de crise qui ne pourrait pas laisser indifférentes les autres puissances occidentales. Cette politique, dans la mesure où elle se donne pour objectif la disparition des derniers protectorats européens en terre arabe, apparaît comme le complément naturel de l'action anticolonialiste de l'Egypte. A ce titre elle constitue un terrain d'élection pour permettre à Nasser de tenir sa clientèle. En même temps, cette campagne anti-britannique lui est utile pour détacher provisoirement l'opinion des affaires de Palestine où le détournement des eaux du Jourdain va constituer un succès israélien que les Arabes seront bien en peine d'empêcher. La manœuvre contribue également à faciliter les choses au Yémen où il devient facile d'expliquer les difficultés par la présence prolongée de l'Angleterre à Aden. D'autre part, le gouvernement égyptien a été ulcéré par les démarches qu'aurait faites Londres pour tenter d'obtenir de Washington une suspension de l'aide américaine à l'Egypte. Les affaires économiques deviennent de ce fait un terrain sur lequel Nasser entend porter des coups à la Grande Bretagne. La nationalisation des derniers intérêts pétroliers anglais en Egypte est officiellement présentée sous ce jour. Le discours de Nasser du 1^{er} mai constitue un avertissement d'autant plus remarquable que le Président de la République égyptienne évoque des ressources pétrolières que contrôlent d'autres gouvernements que le sien et ceci n'a soulevé aucune protestation.

En bref, on peut douter que le gouvernement égyptien favorise dans les circonstances présentes un règlement des questions pendantes entre les compagnies pétrolières et les Etats producteurs, singulièrement lorsqu'il s'agit, en Irak, d'une compagnie qui est anglaise dans sa forme juridique et pour la moitié de ses actionnaires. Le gouvernement arabe d'un pays producteur qui conclurait à l'heure présente un accord avec les compagnies serait dénoncé comme trahissant les intérêts de la nation arabe au profit du pire impérialisme de l'Occident. Il est à craindre que Nasser ne détienne la clef qui permettrait de régler les problèmes posés à Bagdad.

Dans la situation actuelle du Levant, la question se pose de la position propre à la France et du rôle qu'elle peut y jouer. Il n'est pas douteux que la fin de la guerre d'Algérie et le rétablissement de relations diplomatiques normales avec tous les Etats du Moyen-Orient ouvre de nouvelles et solides perspectives à notre action. La hargne et la pugnacité des Arabes

sont actuellement mobilisées contre l'Angleterre. Il y a un évident dessein de nous ménager et notamment de taire, provisoirement sans doute, les liens de la France avec Israël.

La personne du Président de la République française séduit. Les difficultés qui existent dans les rapports de la France avec les Etats-Unis rendent la France sympathique en même temps que les Arabes se réjouissent de n'avoir plus à subir le poids d'une politique occidentale concertée. Il existe incontestablement et de la manière la plus authentique un appétit pour notre culture et nos techniques. Partout l'on souligne que notre présence n'est pas à la dimension du rôle que nous pouvons et devons jouer. Tout n'est pas sain dans cette attitude où l'on discerne très vite le désir de jouer d'une puissance occidentale contre l'autre. En même temps certaines illusions sont entretenues sur ce que la France peut ou veut faire au Moyen-Orient. Les espoirs que l'on place actuellement en nous vont sans doute très au delà des réalisations possibles. Nous devons dès à présent tenir compte des effets de certaines déceptions possibles. De cette action de la France au Moyen-Orient, la présence et l'activité de la Compagnie française des pétroles est une des formes auxquelles les gouvernements arabes, et c'est une des rares manières de voir qu'ils partagent avec le gouverneront iranien, attachent un très grand prix.

En de nombreuses circonstances la modestie de notre participation en hommes à la vie de l'IPC comme du Consortium a été déplorée et l'on souhaite qu'un effort soit entrepris par la Compagnie pour être davantage présente et davantage connue. Dans les vœux exprimés à ce sujet, il y a bien entendu, à côté d'un désir authentique, une arrière-pensée plus cynique tendant à diviser les intérêts français de ceux auxquels ils sont associés. Mais tout en prenant garde à cet aspect des choses il reste qu'en Irak notamment, cet état d'esprit nous offre des possibilités d'action tout fait normales et dont nos partenaires ne peuvent pas se formaliser.

Il faut conclure par une brève observation sur le comportement des Etats-Unis dans le monde arabe et singulièrement en Egypte. L'on s'étonne souvent en Occident de l'appui et du concours apportés sans discontinuité par les Etats-Unis à Nasser (en tous cas depuis la fin 1956) et aux dépens parfois des intérêts d'autres occidentaux. La politique du gouvernement américain s'inspire de trois considérations dont l'une rejoint très clairement les préoccupations pétrolières.

En premier lieu, les Etats-Unis considèrent que les Etats arabes, et singulièrement l'Egypte, constituent un terrain privilégié de la guerre froide où peuvent se placer les épisodes décisifs de celle-ci. Ils redoutent par conséquent que toute absence des Etats-Unis ne soit immédiatement relevée par une présence soviétique. Dans cette perspective et quelles que soient les dénonciations dont ils peuvent être l'objet de la part de Nasser et des Etats arabes, la consolidation de l'ordre établi en Egypte et de l'influence nassérienne dans les autres Etats arabes apparaissent une garantie contre l'immixtion soviétique, l'essentiel étant non point la défense d'un certain ordre économique et social mais la non-inféodation à Moscou. En second lieu, le soutien décisif, sur le plan économique et financier notamment, que les Etats-Unis apportent à Israël est équilibré si l'on peut dire par le concours apporté à l'Egypte. Enfin et en troisième lieu, les Etats-Unis sont très conscients de pratiquer par l'assistance à Nasser une sorte d'assurance de leurs investissements pétroliers dans toute la zone arabe.

AHT 2 SG 17, rapport de voyage de Labouret au Moyen-Orient (8 avril - 4 mai 1964)
du 13 mai 1964.

Annexe 27 : Procès-verbal de la commission mixte franco-saoudienne de coopération culturelle et technique (Novembre 1964)

La première réunion de la commission mixte prévue à l'article 5 de l'accord de coopération culturelle et technique entre la France et l'Arabie saoudite s'est tenue à Djeddah les 15 et 16 novembre 1964. En conclusion de ses travaux la commission mixte a arrêté les grandes lignes d'un programme de coopération culturelle et technique pour l'année 1965.

Coopération culturelle

Les deux gouvernements s'efforceront d'améliorer la position de la langue française dans le programme d'enseignement saoudien. D'ailleurs, le gouvernement saoudien qui réexamine les programmes des écoles moyennes et secondaires se propose de prendre toutes dispositions qu'il estime susceptibles de garantir ce résultat. A cette fin, la délégation française a accédé à la demande formulée par la délégation saoudienne et tendant à mettre à la disposition de son gouvernement trois professeurs de français pour Ryad, Djeddah et si possible Daman. La délégation saoudienne a indiqué qu'elle était prête à prendre en charge le traitement de trois autres professeurs de français. Elle a précisé que les frais de logement des professeurs ainsi que leurs frais de déplacement à l'intérieur du royaume seraient pris en charge par son gouvernement.

Le professeur affecté à Ryad assurera le fonctionnement du Centre audiovisuel installé au collège El-Yamama. Seul ce professeur sera habilité à utiliser ce matériel qui est réservé à l'enseignement du français et qui ne peut être confié qu'à des personnes agréées par le Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français (CREDIF). La délégation saoudienne a exprimé le vœu que ce professeur puisse être aidé par un ou plusieurs assistants saoudiens. La délégation saoudienne a demandé à la délégation française d'étudier la possibilité de faire suivre un stage du CREDIF par un ou plusieurs assistants saoudiens à qui serait éventuellement confiée la responsabilité d'autres centres audiovisuels d'enseignement du français.

Le centre de Ryad devra être en priorité destiné à la formation des étudiants et des stagiaires appelés à se rendre en France. Pour faciliter la formation des professeurs de français, la délégation française a proposé l'organisation de stages pédagogiques encadrés par des professeurs français. La délégation saoudienne envisagerait que le premier de ces stages ait lieu en 1965 à Taïf pendant les vacances d'été. En outre la délégation française a offert de mettre à la disposition du ministère de l'Education saoudien des cours de français enregistrés sur bande magnétique, ainsi que des ouvrages pédagogiques. La délégation saoudienne attache la plus grande importance à l'équivalence des diplômes donnant accès aux universités. La délégation française a indiqué que la mise au point d'un arrêté de principe était à l'étude, mais que dès maintenant il serait statué sur chaque cas individuel.

Coopération technique

La délégation saoudienne a souligné l'importance particulière qu'elle attache à la collaboration d'experts français et à la formation de cadres saoudiens en France.

Enseignement technique

La délégation française a indiqué que le gouvernement français était disposé à accueillir trente stagiaires saoudiens pour une durée de deux ans à partir d'octobre 1965, dans les mêmes conditions que les stagiaires actuellement en cours de formation. Elle a confirmé son intention d'envoyer en mission en Arabie saoudite dès que possible, trois spécialistes de l'enseignement technique.

Experts

La délégation française a pris note des demandes saoudiennes figurant en annexe I. Ces demandes seront étudiées avec la plus grande attention par le gouvernement français qui s'efforcera de les satisfaire. Les frais de mission des experts seront pris en charge soit par le gouvernement français, dans la limite des crédits dont il dispose, soit par le gouvernement saoudien. Chacune des missions fera l'objet d'un accord particulier.

Bourses et stages

La délégation française a précisé qu'en 1965 douze bourses d'études ou de stages seraient mises à la disposition du gouvernement saoudien (trois bourses universitaires et neuf bourses de coopération technique dont trois renouvellements pour le ministère de l'Éducation nationale). Les bourses seront destinées en priorité à satisfaire les demandes figurant en annexe II. La délégation saoudienne a demandé qu'en outre le gouvernement français s'efforce d'accueillir les étudiants et stagiaires boursiers du gouvernement saoudien. En tout état de cause les deux délégations sont d'accord pour que les candidats aient une connaissance suffisante de la langue française.

MAE, série Levant 1944-1965, Arabie saoudite, 867, procès-verbal de la commission mixte franco-saoudienne de coopération culturelle et technique (Novembre 1964).

Annexe 28 : Rapport de voyage de Labouret au Moyen-Orient du 7 mai 1965

Golfe Persique du 7 au 21 avril.

Les problèmes du golfe Persique se présentent sous un jour très différent selon qu'on les examine depuis l'Arabie saoudite et du point de vue des intérêts américains tels qu'ils sont exposés à Dhahran, ou dans les émirats sous tutelle britannique.

Dhahran -ARAMCO

Vu de Dhahran, le gouvernement saoudien apparaît comme fort et sûr de lui. Depuis le changement de souverain et la mise en route d'un programme de réformes économiques et sociales en 1962, il semble que la confiance en soi et la bonne conscience caractérisent le roi Fayçal et son équipe. Les structures tribales et les commodités gouvernementales qui en découlent ne sont pas mises en cause pour autant. On note toutefois une évolution en faveur du régime de la partie évoluée de l'opinion à laquelle les insuccès égyptiens ou les déboires de l'Irak et de la Syrie auraient quelque peu décollé les yeux sur les mérites de l'action révolutionnaire. Au demeurant, aucune agitation sociale n'est tolérée, aucune organisation syndicale n'est permise. L'armée ne constitue pas un foyer d'activisme ou de modernisme politique. Aussi, devant les attaques de la propagande égyptienne et dans l'affaire du Yémen, le gouvernement peut-il, sans soulever d'opposition, présenter sa cause et celle du régime comme l'expression de l'intérêt national.

Il faut observer, parce que cette situation n'est pas fréquente dans le monde, que les relations sont excellentes entre les représentations américaines, sous leur forme politique et industrielle, et l'administration et les populations saoudiennes. On apprécie du côté saoudien le comportement de l'ARAMCO dont les prodigieux efforts dans le domaine de l'assistance technique, de la scolarisation et de l'équipement hospitalier sont évidemment impressionnants. Au demeurant, tout est fait pour éviter entre Américains et Saoudiens des contacts générateurs d'incompréhension et de conflits aux niveaux inférieurs de la hiérarchie industrielle et sociale.

Si l'on se sent sûr de la péninsule, c'est en revanche avec inquiétude que Dhahran observe la situation du Golfe. L'Arabie saoudite est désireuse actuellement de ne rien faire qui nuise à l'autorité et aux moyens d'action de la Grande-Bretagne dans les émirats. C'est ainsi que l'affaire de Buraimi est pour l'instant gelée. Mais, dans l'évolution que l'on escompte, on ne peut négliger un élément apparent d'ambition saoudienne. Si une solution de fédération des émirats est très ouvertement envisagée, l'on n'exclut pas que certains puissent naturellement trouver leur place dans le royaume saoudien. Ce dernier n'est donc pas dénué d'une forme d'expansionnisme que les Américains ne décourageront pas et qui pourrait un jour chercher à s'exercer même au Yémen. L'auto-détermination que l'on proclame la politique saoudienne dans cette dernière région n'a évidemment aucun sens dans un pays de structure tribale ; elle ne vise en réalité qu'à couvrir l'éviction égyptienne et à provoquer un vide qui laisserait le champ libre à l'action de Ryad.

Les émirats.

Le golfe Persique depuis Bahreïn jusqu'à l'océan Indien constitue une des dernières zones du monde où survit à l'état pur une situation de type colonial. Des structures politiques et sociales archaïques subsistent, moyennant la tutelle d'une puissance européenne, l'Angleterre, qui dispose sans partage du contrôle politique de la région et des moyens militaires qui lui permettent les interventions nécessaires. L'action de la Grande-Bretagne est d'ailleurs délibérément limitée. Une liberté d'action interne somme toute assez étendue est abandonnée aux émirs, l'Angleterre se réservant la représentation extérieure, l'encadrement des polices locales et l'usage d'une force mobile les *Trucial Oman Scouts* susceptible d'être utilisée à tout moment dans les conflits locaux. En outre, mais c'est l'essentiel, le golfe Persique reste un des points où l'Angleterre entretient des bases stratégiques d'importance internationale et reliées au système d'Aden, de l'océan Indien et de la Malaisie. Il s'ensuit que des différences très réelles existent dans la réaction des émirats, d'une part aux problèmes posés par le développement économique et social entraîné par la richesse pétrolière, et, d'autre part, à l'action subversive qui, depuis le Koweït indépendant, est menée dans des perspectives différentes mais convergentes dans ses effets par les Egyptiens, les Irakiens et les Russes.

Bahreïn

A Bahreïn, place de négoce et d'entrepôt assez prospère où existe une classe sociale de marchands relativement évolués, le régime colonial tend, sous pression britannique, à évoluer vers une manière de despotisme éclairé. Mais le problème de la "démocratisation" des modes de gouvernement et d'administration est posé dans un climat profondément affecté par des troubles politiques et sociaux endémiques et marqué par la désaffection de la population pour l'émir et sa famille. Il est frappant de trouver partout dans les cafés et lieux publics des portraits de Nasser.

Siège des bases militaires anglaises dans le Golfe et de la principale représentation politique britannique, Bahreïn est un point sensible où l'action égyptienne est à l'œuvre. L'enseignement était jusqu'à présent entre les mains de professeurs venus de la RAU qu'à la suite des dernières émeutes, qui ont fait quatre morts et qui ont eu un point de départ scolaire, l'émir serait décidé à renvoyer. Au surplus, l'émir comme les Britanniques se sont trouvés mis dans une situation très délicate par la façon dont la compagnie pétrolière américaine a brusquement renvoyé son personnel excédentaire, lequel est venu fournir aux mécontents la masse de manœuvre des chômeurs. Si les émeutes ont pu être contenues par la police locale, mercenaires recrutés à Oman, il est certain que la technique consistait à les porter à un point de difficulté tel que les troupes anglaises soient amenées à intervenir.

Abu-Dhabi

Les problèmes politiques sont simplifiés par le petit nombre de la population, mais caricaturés par la personnalité de l'émir qui, envers et contre tous, maintient une situation de type médiéval. Seigneur de village confronté avec les problèmes du XXe siècle, Shakhboub vit, comme six de ses prédécesseurs morts assassinés, dans une crainte très fondée pour sa personne. Sa conviction profonde est que le développement de sa principauté et sa formidable richesse potentielle ne peuvent qu'accroître les appétits les plus malsains. Son idée directrice paraît être à tout instant de limiter l'influence étrangère que l'abondance de richesses entraîne inexorablement. L'exemple de Koweït lui fait redouter que ses caisses bien garnies ne soient l'objet de sollicitations menaçantes. Aussi, le développement d'Abu-Dhabi n'est-il fait que de modestes compromis avec les exigences les plus élémentaires du progrès. Une école vient d'être ouverte, confiée à trois institutrices jordaniennes. Un comptable jordanien assure le

minimum de régularité dans les comptes, confondus d'ailleurs, de l'émir et de son petit Etat. Enfin, une distribution généralisée et gratuite d'eau potable vient d'être assurée à tous les habitants : c'est là le pas principal accompli. Mais il n'existe toujours aucun équipement hospitalier, ni de système central de production d'électricité. La solde des forces de police est payée par intermittence.

L'attitude de Shakhbout n'est sans doute pas entièrement dépourvue de justifications locales. Il eut été absurde de faire passer en quelques mois une misérable population de pêcheurs à un niveau de vie du type occidental. Au demeurant, certains projets soumis à Shakhbout, comme celui de transformer Abu Dhabi en un vaste port de 60.000 habitants (pour me contraindre à reloger des réfugiés palestiniens ? a-t-il demandé) avaient de quoi l'inquiéter. Mais pourra-t-il échapper longtemps à un mouvement général d'émancipation, dès lors qu'un embryon de système éducatif existe et que déjà sa population munie de transistors est à l'écoute de la *Voix des Arabes*. La pression égyptienne se fait évidemment sentir. La visite faite l'an dernier dans le golfe Persique par une mission politique de la Ligue arabe n'a pas recueilli à l'époque à Abu Dhabi d'échos très favorables. Mais les choses changeront. Déjà l'émirat voisin de Sharjah, est entièrement passé sous l'emprise égyptienne.

Mais, plus grave, Shakhbout est soumis à une très vive pression britannique. Il est clair que l'Angleterre éprouve un profond embarras à voir son autorité internationale et sa réputation dans le monde arabe compromises par la défense de certaines formules archaïques et le soutien de gouvernants aussi peu évolués que Shakhbout. On ne peut qu'être frappé par une campagne de presse qui, prenant vivement à partie ce dernier, s'est exprimée en particulier par un article de *l'Observer* le 11 avril et du *Financial Times* le 26. Jusqu'ici Shakhbout, qui limitait au détriment de ses sujets l'évolution de son domaine, restait impeccable sur le plan personnel, puisque rien n'était changé à ses modes d'existence. Soudain, l'achat du yacht du Prince de Monaco et le projet envisagé de construction d'un palais peuvent pousser les Anglais à hâter les choses. Mais que faire ? Le frère de Shakhbout, qui réside comme son lieutenant à Buraimi, paraît jouir de la confiance des Anglais. En même temps, l'idée de pousser plus activement les projets de fédération avec les émirats voisins est dans l'air : cette formule paraît d'autant plus tentante à un moment où l'émirat de Dubaï, qui avait connu par le commerce d'entrepôt et la contrebande une très grande prospérité, entre dans une phase de crise commerciale dont on ne voit guère l'issue. Or, l'émir est un homme actif et intelligent qui serait sans doute volontiers candidat au rôle de fédérateur.

Qatar

L'émirat de Qatar constitue le cas typique où l'extravagance d'un émir brusquement enrichi est une cause sérieuse d'embarras pour l'Occident. Or, la phase délirante de la construction des palais et de l'achat des voitures américaines n'est pas encore surmontée. Et cependant l'avenir pétrolier de Qatar n'est pas sans limite. Les conseillers financiers de l'émir en sont pleinement conscients. La banque Baring de Londres qui gère ses ressources a déjà constitué un fonds de réserves de 20 millions de livres, qui doit être porté à 100 millions. Tout repose sur le support britannique et sur la police.

La situation comporte néanmoins certains éléments réconfortants. Il y a d'abord la présence à Doha de M. Hassan Kamel, diplomate égyptien de l'ancien régime, qui constitue à lui seul le gouvernement et l'administration de l'émirat. C'est un homme de formation toute française, bon juriste, énergique et compétent, et vraisemblablement intègre. Il n'y a pas de

doute que les résultats déjà acquis dans le domaine de l'urbanisation, de la distribution de l'eau, des systèmes scolaire et hospitalier, l'un et l'autre entièrement gratuits, sont assez brillants. Mais la difficulté consiste à recruter des fonctionnaires qui ne soient pas autant d'agents de la Ligue arabe ou de l'organisation palestinienne déjà représentée sur place par un bureau permanent. Actuellement, un programme de développement est mis au point, qui comporte quatre rubriques : la construction d'une usine de ciment ; la construction d'une usine d'engrais à partir du gaz dont les débouchés se trouveraient en Inde, cette dernière participant au capital de l'usine ; la construction d'une raffinerie pour la consommation locale ; et enfin, l'expansion agricole. D' autre part, à une action subversive égyptienne ou irakienne s'oppose très fortement une influence saoudienne qui va au-delà des liens d'amitié et de services réciproquement rendus entre les deux dynasties.

Il est certain que, pour l'ensemble de la région du golfe Persique, le problème posé est celui de la transformation du système politique qui y prévaut et par conséquent celui des formes que prendra le désengagement britannique. Les agents politiques anglais n'en font d'ailleurs aucun mystère et posent le problème dans ces termes mêmes. Etant donné les ambitions rivales des Etats riverains, par exemple de la Perse sur Bahreïn, de l'Arabie saoudite sur Buraymi, étant donné les contestations territoriales des émirats entre eux, l'action subversive de l'Egypte et de l'Irak, un retrait pur et simple de l'Angleterre est difficile à concevoir pour l'instant : ce serait aller au chaos. Il est vraisemblable que des opérations de fédération, voire de pur et simple regroupement, seront, dans une phase préliminaire, tentées. Or, il est remarquable que, dans une région aussi vaste où la France, par l'intermédiaire de ses participations dans les compagnies pétrolières, a des investissements si importants, notre pays ne dispose d'aucun moyen d'action, ni même d'information, sérieux. Les Etats-Unis, fortement installés en Arabie saoudite et qui disposent d'une importante représentation consulaire sur la côte à Dhahran, seront sous une forme ou sous une autre associés à tout travail préparatoire à la transformation du statut politique de la région, ne serait-ce qu'en raison de ses répercussions stratégiques et des études actuellement poursuivies avec les Américains par les Anglais sur leur établissement militaire dans l'océan Indien. Jusqu'ici le *Foreign Office* a obtenu du Département d'Etat l'ajournement de la création de postes consulaires américains dans les émirats. Mais cette situation ne se prolongera pas très longtemps. Seule des trois grandes puissances directement intéressées par ses investissements au sort de cette région, la France court actuellement le risque de ne pouvoir en suivre l'évolution ou contribuer à la formation de celle-ci. A cet égard, la demande faite par le Dr. Hassan Kamel au professeur Rousseau d'arbitrer le conflit territorial entre Qatar et Bahreïn pourrait constituer une première occasion de manifester l'intérêt que la France doit politiquement porter au golfe Persique.

Irak, séjour du 21 au 26 avril.

La situation politique à Bagdad apparaît essentiellement paradoxale. Malgré l'impossibilité pour le gouvernement du maréchal Aref de se donner une base institutionnelle solide, la stabilité de son gouvernement n'est pas plus sérieusement menacée qu'il y a un an, bien au contraire. En même temps, ce pouvoir est sans nul doute fragile. L'armée étant la seule source de l'autorité et, au demeurant, le seul moyen de l'exercer, il s'ensuit que toute faction militaire bien organisée pourrait théoriquement faire un coup d'Etat. L'assise populaire du régime est inexistante. La création envisagée d'un Conseil d'Etat consultatif s'est soldée par un échec, toutes les personnalités civiles pressenties s'étant dérobées. La création d'un parti politique, l'Union socialiste arabe, n'existe que sur le papier. Ce qui subsiste des milieux d'affaires ralliés l'an dernier au gouvernement Aref mais sabré par les nationalisations de juillet 1964, est à l'écart et, bien entendu, hostile. Aucune opposition civile ne peut s'organiser

: elle serait, au surplus, écrasée sur le champ. Enfin, les épurations faites en septembre dernier aux dépens de certains éléments bassistes survivants ont probablement consolidé le régime.

Cependant, ce même régime est peut-être plus libéral dans ses procédés qu'il ne l'a été lui-même naguère et que ne l'ont été ses prédécesseurs. Les propos critiques de professeurs ou de fonctionnaires sont tenus sans crainte apparente. On affirme que beaucoup de prisonniers politiques ont été relâchés. Certes, la crise est toujours latente et le coup de force, la maladie endémique du pays, est toujours vraisemblable, encore que la lassitude et le scepticisme grandissant érodent l'ambition de ceux qui voudraient le tenter.

En ce qui concerne les rapports avec l'Égypte, l'on traverse, semble-t-il, une phase de bouderie et de profondes divisions au sein du cabinet irakien sur la conduite à tenir. Nasser, pour sa part, multiplie depuis un an les préalables à l'unification des deux pays. Sur le plan des structures économiques, les nationalisations de juillet 1964 ont, en partie, répondu à une suggestion du Caire qui visait à la fois l'alignement des structures irakiennes sur celles de l'Égypte et le démantèlement d'une opposition virtuelle disposant de moyens d'action. Mais, le secret dans lequel ces mesures ont été préparées par le Dr. Hassib, gouverneur de la Banque centrale et nassérien convaincu, donne bien la mesure des réactions que l'on redoute devant une ingérence égyptienne trop affirmée. De même, l'affaire kurde est clairement désignée par Le Caire comme un obstacle à une véritable union des deux pays.

Mais on touche ici à une difficulté de base qui met en cause toute l'orientation de l'Irak. Si le choix, comme c'est apparemment celui d'Aref, reste celui d'une politique d'unité arabe subordonnée au Caire, aucune normalisation de la vie irakienne n'est possible puisqu'il s'agit d'une politique convenant à la seule minorité dirigeante sunnite, imposée à une majorité chiite et, par définition, sans intérêt pour les Kurdes. Si, en revanche, une politique de nationalisme irakien prend le pas sur une idéologie pan-arabe, un règlement politique kurde est peut-être possible, au prix d'un relâchement des liens avec Le Caire.

Or, les deux éléments sont constamment présents côte à côte dans la vie politique du pays. Ce sont depuis un an les Nassériens qui ont marqué tous les points, mais des limites existent à leur action, qui sont à chercher dans les hésitations de Nasser lui-même et dans les réactions du public irakien. Il est remarquable, par exemple, que les troupes égyptiennes aient des consignes de grande discrétion, que leurs officiers ne puissent se promener à Bagdad qu'en civil.

Dans les relations de l'Irak avec les puissances étrangères, il faut noter une réanimation des liens avec les Soviétiques. Les accords de 1959, qui étaient restés pratiquement lettre morte, doivent être réactivés à la suite du voyage en Union Soviétique du ministre de l'Économie : leur contribution au développement irakien figure dans le Plan. D'autre part, on ne peut constater sans inquiétude l'admiration qu'éprouvent certains jeunes technocrates pour les démocraties populaires de l'Europe centrale qui les impressionnent par leurs réalisations économiques mais surtout par le « haut degré de conscience politique » de leurs cadres dirigeants.

Avec la Grande-Bretagne, clouée tous les jours au pilori, les liens de toutes natures restent extrêmement forts. Tout compte fait, c'est vers l'Angleterre que l'on continue spontanément à se tourner et c'est chez elle que l'on puise l'essentiel de la vie culturelle du pays. Dans l'ambiguïté de cette situation, l'on continue à prêter à Londres des moyens d'action

et des desseins qui sont sans doute imaginaires, mais auxquels la présence anglaise d'Aden à Bahreïn, ceinturant la péninsule arabique, donne une ombre de réalité.

La France, on ce qui la concerne, dispose aujourd'hui en Irak d'une position morale de tout premier ordre. L'Irak est peut-être le pays où le règlement algérien a eu le retentissement le plus profond. La distance marquée par notre pays vis-à-vis des Anglo-Saxons et notamment de l'Amérique entraîne une bruyante approbation. Cependant, les réalisations concrètes restent faibles. L'Irak ne tire de la France que 1,5% de ses importations. Notre position culturelle est embryonnaire, encore que nous disposions de trois excellents atouts sous forme d'un Centre Culturel qui connaît des débuts brillants, de l'appui que l'Institut français du pétrole doit donner à la création d'un Institut irakien du pétrole et de l'important contingent de bourses que, par l'intermédiaire du Musée Social, la CFP met à la disposition d'étudiants irakiens. Il reste qu'aux yeux des Irakiens l'essentiel de l'action de la France dans leur pays reste pétrolière. Aussi, s'attend-on, après le règlement avec l'IPC, dont on reconnaît que ce sont les Français qui l'ont rendu possible, à une présence française en titre et non plus seulement par participation. Enfin, l'on souhaite vivement que la France prenne une initiative en matière de prêts à long terme.

Avec l'Algérie, l'Irak entretient des relations qui ont grandi en intimité depuis un an. Les Irakiens ont, semble-t-il, beaucoup de considération pour Alger. Tout ce qui s'y fait excite au plus haut point leur intérêt. En même temps, l'œuvre française en Algérie, qu'ils viennent seulement de découvrir, les impressionne. De ce fait, le règlement pétrolier qui interviendra entre la France et l'Algérie ne manquera pas d'orienter les réflexions des dirigeants de Bagdad déjà très intéressés par les accords passés par le BRP avec l'Iran et par la RAP avec l'Arabie saoudite. L'intérêt grandissant, sur le plan intellectuel à tout le moins, que l'on exprime pour des compagnies pétrolières d'Etat auxquelles on prête la possibilité de se constituer des marchés captifs, sera certainement renforcé par un accord franco-algérien.

Ceci n'est pas pour dire que l'accord avec l'IPC puisse être mis en cause par ces idées nouvelles. Il faut, au contraire, bien constater que tout se passe comme si, dans l'esprit des dirigeants de Bagdad, l'accord était acquis : il est caractéristique que l'on en ait anticipé les résultats dans l'établissement du budget de 1965. A moins d'une offensive politique remettant en cause un règlement qui consolidera les liens de l'Irak avec l'Occident, on peut aujourd'hui penser que les principaux obstacles, y compris celui de la présentation de l'accord, sont à peu près franchis.

Impressions d'ensemble.

1) L'action politique égyptienne et la personnalité de Nasser restent bien entendu les éléments déterminants de ce qui se passe au Moyen-Orient. Mais cette évidence ne mérite d'être rappelée que par les limites qu'il faut lui tracer et par les nuances et les correctifs qu'il faut lui apporter. C'est sans doute en fonction des positions du Caire ou des vues présumées de Nasser que les gouvernants arrêtent leur position et déterminent leurs propos. Mais il est frappant de constater, non point l'existence, relevée de longue date, mais la permanence des principaux môles de résistance à l'Egypte. En Syrie, quoi qu'on en ait, la démagogie et le nationalisme du régime du Baath apportent aux populations des satisfactions concrètes qui ne laissent guère de place à la surenchère du Caire. En Irak, les limites à l'influence égyptienne sont marquées par les divisions naturelles de la population : au delà d'un point, la pénétration égyptienne ne peut que provoquer des réactions de violence et Nasser en est, semble-t-il, conscient. Enfin, en Arabie saoudite, le système tribal encore pratiquement inentamé, comme

certains résultats obtenus par le régime en place, la ferme conduite du roi Fayçal et enfin l'appui américain, ne laissent pas un champ d'action bien considérable à l'action du Caire.

Parmi les deux zones vulnérables présentement, on pourrait peut-être faire figurer, pour des raisons de circonstances, le Liban, et, pour des raisons de fond, le golfe Persique. D'une manière générale, les éléments favorables aux menées nassériennes n'ont évidemment pas changé. Il s'agit de l'exploitation sans vergogne du sentiment de frustration nationale arabe devant Israël, frustration d'autant plus amère qu'elle est sans cesse attisée par la propagande et par le double sentiment de l'impuissance et de la crainte. Il s'agit simultanément de l'exploitation du sentiment de frustration sociale de masses misérables auxquelles la *Voix des Arabes* rappelle sans cesse que leur malheur est le fait des riches, alliés honteux de l'Occident impérialiste. Il est clair que ces éléments conjugués rejoignent bien des aspects de l'action soviétique, encore qu'il faille souligner que celle de Nasser ne s'identifie en aucune façon à un programme systématiquement marxiste. Au demeurant, tout se passe comme si l'action égyptienne était bornée par un accord tacite avec les Etats-Unis, impliquant de la part du Caire le triple engagement de geler militairement l'affaire israélienne, de ne pas intervenir dans la navigation du golfe d'Aqaba et enfin de fermer le plus souvent les yeux sur les cargaisons qui transitent à travers le canal de Suez. Dans cette perspective, le comportement d'Israël apporte, il faut le dire, bien souvent un concours précieux au gouvernement du Caire. Les propos sur la guerre préventive, sur les représailles militaires automatiques aux travaux (d'ailleurs symboliques) sur les affluents du Jourdain, créent au bénéfice de Nasser cette atmosphère de branle-bas de combat, condition nécessaire à son entreprise.

2) C'est dans le golfe Persique que la situation coloniale et les structures archaïques fournissent ses meilleurs thèmes et d'ailleurs sa justification à l'action subversive. Il est évident que la Grande-Bretagne et ses représentants sont pleinement conscients de la situation et à la recherche de formules d'évolution. Le problème du dégagement anglais est posé. Devant cette situation, la France ne dispose d'aucun moyen d'action ni même d'information sérieux. or, les intérêts français dans cette région du monde sont énormes. Le quart des investissements à Qatar et Abu-Dhabi sont français, le tiers dans *Abu Dhabi Marine*, et nul ne sait si d'autres émirats ne réservent pas d'heureuses surprises. Ces richesses partiellement nôtres pourront être affectées par la transformation d'un statut politique dont nous ne serions rien et sur lequel seuls, dans l'état actuel des choses, les Américains seront consultés : l'importance de leur établissement en Arabie saoudite peut fort bien préjuger de certains aspects de ladite évolution.

Ce qui est vrai du point de vue des investissements ne l'est pas moins touchant les débouchés commerciaux. Le tiers ou le quart, selon les cas, des ressources dont disposent les Etats locaux par le jeu des redevances et de la fiscalité est d'origine française. Les positions commerciales prépondérantes sont celles de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Mais celle de l'Allemagne sont également considérables pour un pays qui n'a dans cette zone du monde ni tradition politique, ni investissements de longue durée. Le contraste est donc impressionnant entre le crédit politique de notre pays, le prestige toujours grandissant du général de Gaulle, l'intérêt et même la cote d'amour qu'il y a pour tout ce qui touche à la France, d'une part, et, d'autre part, la petitesse de nos moyens et de nos réalisations.

3) Dans l'ensemble de la région, la tension psychologique créée par l'affaire palestinienne n'a pas diminué, bien au contraire. Elle est beaucoup plus vive au Liban qu'il y a un an, et elle reste une pierre de touche de l'attitude sentimental et politique des Arabes à l'égard des puissances étrangères. Il n'est pas douteux que dans le regain d'autorité de la

France au Moyen-Orient, il y a la conviction que les différences de vues entre la France et ses alliés anglo-saxons sur un certain nombre de problèmes mondiaux auront leur effet inéluctable dans l'affaire palestinienne où Anglais et Américain sont tenus pour alliés d'Israël. La position française est donc en partie fondée sur une espérance grosse de désillusions inévitables. A cet égard, l'accueil fait au Moyen-Orient au communiqué franco-britannique publié à la suite des conversations du Général de Gaulle et du Premier Ministre britannique et faisant état de l'identité de vues de la France et de l'Angleterre au Moyen-Orient a provoqué de la gêne.

4) L'affaire allemande n'est qu'un épisode. Les relations diplomatiques seront, pour une période qui peut ne pas être très longue, interrompues entre Bonn et un certain nombre de capitales. La reconnaissance de l'Allemagne de l'Est n'est envisagée dans aucun des Pays où j'ai passé. Les relations culturelles et commerciales seront maintenues. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'en Irak, par exemple, du jour où les affaires pétrolières seront dégagées des difficultés juridiques actuelles par le règlement IPC, le contexte politique germano-arabe ne permettra sans doute pas aux pétroliers allemands de négocier cette année l'octroi de terrains d'exploration. Mais, dans l'ensemble, la fièvre anti-allemande est tombée.

AHT 2 SG 17, rapport de voyage de Labouret au Moyen-Orient (avril 1965) du 7 mai 1965.

Annexe 29 : Note pour Vincent Labouret de René Massigli du 6 février 1969

Je me suis entretenu le 5 février avec M. Piffault. Il m'a donné spontanément sa version des « incidents » qui sont à l'origine de la cession de sa collaboration avec la CFP. La cause première serait à rechercher dans les « événements de mai » et les répercussions néfastes qu'ils ont eus. D'après lui, d'ailleurs, les dernières traces de ces incidents seront à bref délai effacées. Cela étant, Piffault fait valoir qu'il a été, avec l'Association de droit minier et pétrolier aux origines de l'APPI, et qu'à ce titre, il peut être considéré comme occupant dans celle-ci une position (il préside le comité consultatif) qui ne dérive pas de son rôle à la CFP. Si cette thèse n'est pas admise, il veut espérer que le temps affaiblira certains ressentiments et qu'un délai lui sera laissé pour rompre ses liens avec l'APPI. Cette coupure devrait se faire « dignement. Le comité consultatif qu'il préside doit se tenir en mars, il tiendrait beaucoup à pouvoir y participer et n'avoir à rompre avec l'APPI que dans les mois suivants. J'ai dit à Piffault que notre conversation n'avait d'autre objet que de me permettre de me rendre compte de sa position et que je n'avais aucune qualité pour lui notifier une décision du Président de Metz. Il devait donc s'attendre à être convoqué par vous à une date très prochaine, car j'avais le sentiment que le Président avait hâte de voir la question définitivement réglée. Mon avis personnel est que, si en effet la situation de Piffault est bientôt épurée, il n'y aurait pas d'inconvénient majeur à lui accorder le délai qu'il souhaite.

AHT 1 SG 41, note pour Vincent Labouret de R. Massigli du 6 février 1969.

Annexe 30 : Note de Jargy intitulée « Projet d'action culturelle en direction du Golfe » de décembre 1969

Une action culturelle en direction du Golfe peut prendre plusieurs formes, mais ne doit en rien paraître comme une implantation directe sur place, pouvant faire croire à une pénétration néocoloniale quelconque. Elle peut à mon sens prendre deux formes différentes :

1) Aider à la pénétration de la langue et de la culture française dans cette région entièrement anglicisée. Le but est ici d'avoir progressivement des sympathisants et des interlocuteurs parmi les jeunes du Golfe.

2) Démontrer par quelque publication d'ordre littéraire, bilingue le cas échéant, l'intérêt et l'estime que la France porte à la culture arabe : ici, il s'agit plutôt d'une sorte de carte de visite très efficace auprès des dirigeants et fonctionnaires de ces pays qui sont extrêmement sensibles à leur culture, étant le plus souvent eux-mêmes écrivains ou artistes. L'expérience que nous avons eue avec *Orient* m'a démontré que cet instrument de travail donnait accès auprès des responsables même pétroliers, beaucoup plus que ne l'aurait fait n'importe quel autre moyen de relations publiques. Mes propositions visent donc deux plans différents qui sont plutôt complémentaires, mais peuvent aussi être mis en œuvre séparément.

D) Création d'un petit centre de langue et littérature française

La présence de la langue française étant absolument nulle dans les pays du Golfe, il faut essayer de préparer le terrain à la formation d'un noyau de francophones parmi les cadres de cette région. Trois problèmes sont à résoudre : 1) Le lieu de l'implantation ; 2) Le genre de centre qu'on veut créer et son statut ; 3) Le fonctionnement.

1) Le lieu le plus indiqué me paraît Koweït : cette ville, par son Université et ses autres possibilités, tend à devenir la plaque tournante culturelle et politique du Golfe.

2) On peut imaginer la création d'un centre culturel au Quai d'Orsay, donc à l'ambassade de France. La solution la plus souple serait sans doute d'aider à la création de ce centre au sein même de l'Université de Koweït : la portée et l'efficacité en seraient plus grandes, il s'agirait en somme de créer une section de français (inexistante actuellement) avec un enseignement de la langue et littérature, et une bibliothèque. Les modalités et le fonctionnement d'une telle section devront être discutés avec les responsables de l'université par l'intermédiaire de nos amis de là-bas. Le problème restera de savoir qui, du côté français patronnera l'offre faite à l'Université de Koweït ? La question est à étudier avec nos amis.

3) Fonctionnement et prévisions budgétaires : l'université de Koweït étant une université d'état qui a donc des moyens financiers suffisants, le problème le plus difficile à résoudre ne sera pas celui de l'argent mais plutôt celui de l'aide apportée côté français : c'est-à-dire de la personne qui pourra assumer l'enseignement. Pourra-t-on trouver un français assez compétent et mûr pour s'installer à Koweït ? L'exemple récent des 13 instituteurs envoyés là bas et qui n'ont pas tenu le coup est assez inquiétant. La seule possibilité sera de trouver un français arabisant ou alors de recourir à un arabe de la région, mais connaissant parfaitement le français : on en trouve parmi les libanais ou les syriens.

Pour donner de l'efficacité à cette implantation, il faut prévoir chaque année une petite série de conférences ou de cours temporaires donnés par une personnalité venant de l'extérieur : ces conférences peuvent, pour attirer le grand public, être données en arabe. Leur thème général pourrait être la littérature et la civilisation française, mais aussi les relations culturelles et historiques entre la France et le monde arabe. Récemment, ayant donné des conférences sur la littérature et la musique arabe contemporaine, j'ai été amené à parler de la situation de la culture et des arts en France et l'on m'a exprimé le désir d'avoir d'autres conférences.

II) Publications littéraires

Le projet est de créer une collection française d'œuvre littéraire. Celle-ci présentera une certaine périodicité, à raison de quatre ouvrages par an, édités en souscription ordinaire ou de soutien : un ouvrage classique ancien, trois concernant les lettres et les arts contemporains. Cette collection sera mise sous contrôle d'un petit comité d'universitaires français et arabes, et sera prise en charge sur le plan de la fabrication par un éditeur avec lequel j'ai déjà discuté du principe.

AHT 1 SG 5, note de Jargy intitulée « Projet d'action culturelle en direction du Golfe » de décembre 1969.

Annexe 31 : Note de la CFP du 22 mai 1970

Les intérêts pétroliers français au Proche et au Moyen-Orient connaissent actuellement sur trois points des difficultés qui appellent l'attention du gouvernement et vraisemblablement, sur le plan diplomatique, certaines consultations. Les premières concernent les problèmes des frontières de l'émirat d'Abu-Dhabi ; les secondes l'extension de la raffinerie de Tripoli au Liban.

Frontières d'Abu-Dhabi

L'exploitation pétrolière d'Abu-Dhabi est confiée, pour l'essentiel, à terre à l'ADPC, réplique de l'IPC ; en mer, l'ADMA, la BP et la CFP étant seuls actionnaires pour 2/3 et 1/3 respectivement. A la suite d'un récent voyage de l'émir Zayed en Arabie Saoudite et des conversations qu'il a eues avec le Roi Fayçal, le contentieux territorial entre les deux Etats a pris brusquement un tour plus aigu. Il semble tout d'abord que le roi Fayçal ait remis sur le tapis la vieille question de l'oasis de Buraimi. Mais, plus précisément, il a mis l'émir Zayed en présence d'une importante revendication territoriale concernant la frontière Sud de l'émirat et une zone en forme conique remontant nord-sud jusqu'à la mer, qui ampute sensiblement l'émirat dans sa partie occidentale. En même temps, le roi Fayçal a exigé l'arrêt des forages sur la structure de Zarrara prolongement dans l'émirat d'une structure pétrolière découverte en territoire saoudien dans le courant de l'hiver dernier par l'ARAMCO. L'émir s'est incliné devant cette exigence, encore qu'il ait permis la poursuite d'un second forage situé 15 km au nord du premier (Zarrara 2). Simultanément, la revendication saoudienne portant sur l'Ouest de l'émirat touche une zone susceptible d'intéresser les gisements en exploitation.

L'objectif du roi d'Arabie paraît double. Il s'agit, d'une part, de compléter les richesses pétrolières déjà considérables du royaume ; d'autre part, sur le plan politique, de créer un problème majeur de frontière au moment où s'ébauche la Fédération des Emirats et où Abu-Dhabi pose sa candidature à la direction de cet ensemble. Comme le projet de fédération bénéficie de l'appui du gouvernement impérial iranien, on voit également que la pression saoudienne sur Abu-Dhabi vise, au-delà de l'émirat, à faire obstacle aux visées iraniennes dans le golfe Persique et singulièrement par rapport à la Côte des Pirates. La BP doit saisir de la question le *Foreign Office* puisque la couronne britannique conserve encore la responsabilité des Relations extérieures de l'émirat.

Etant donné l'importance des intérêts français en cause, il serait normal que des échanges de vues interviennent entre Paris et Londres sur la question, ne serait-ce que pour déterminer les conditions d'une intervention à Washington. Au-delà des liens étroits qui unissent le roi Fayçal au gouvernement américain, il est en effet frappant de constater qu'en l'espèce le bénéficiaire immédiat des revendications territoriales saoudiennes se trouverait être l'ARAMCO. Il convient de rappeler, pour mémoire, que le *Foreign Office* avait leur consulté sur l'implantation des forages et avait donné son bon été accord.

Rectification de frontière marine entre Abu-Dhabi et Sharjah

Par deux dispositions réglementaires en forme de décret pris respectivement le 10 septembre dernier et le 5 avril de cette année, l'émir de Sharjah a porté à 12 miles marins la limite des eaux territoriale. de ses Etats. La souveraineté de l'émir s'étend sur l'île de Sir Abu Nu'air, sise dans la zone du plateau continental d'Abu-Dhabi et dont l'exploitation pétrolière

est confiée à ADMA. La décision prise par l'émir a un effet non négligeable sur la concession d'ADMA puisqu'elle entraîne une perte d'environ 1400 km². La BP, opératrice d'ADMA, doit saisir le *Foreign Office*. Il semble que le gouvernement britannique hésite à faire usage de ses possibilités d'intervention, l'émir d'Abu-Dhabi n'ayant pas, semble-t-il, élevé jusqu'ici d'objection à l'encontre de la décision prise par son voisin. L'affaire ne prendrait évidemment un caractère sérieux que dans l'hypothèse où l'émir de Sharjah refuserait de reconnaître les droits d'ADMA dans les eaux dont il vient de se proclamer souverain et où peuvent se trouver des structures. En tout état de cause, il y aurait intérêt à interroger le *Foreign Office* sur la façon dont peuvent être protégés les intérêts du concessionnaire.

Il est rappelé que l'ensemble de la production de l'émirat d'Abu-Dhabi s'est élevé en 1969 à près de 30 millions de tonnes, tant en mer que sur terre. Les enlèvements de la CFP sont de l'ordre de 10 millions de tonnes. En 1972, la production des deux concessions sera de 60 millions de tonnes, dont, pour la CFP 22 à 23 millions de tonnes d'enlèvements, c'est-à-dire une masse de pétrole supérieure à celle de toute autre de ses zones productrices. Ces chiffres donnent la mesure de l'importance d'Abu-Dhabi dans les intérêts pétroliers français.

II) Extension de la raffinerie de Tripoli

Le développement de l'industrie du raffinage au Liban est source de difficultés permanentes. Tantôt le gouvernement favorise la construction d'une troisième raffinerie, tantôt il s'y oppose ; ou, inversement, il permet l'extension de la raffinerie de Tripoli ou, contrairement aux accords qui le lient à l'IPC il y met obstacle. C'est dans cette dernière situation qu'on se trouve aujourd'hui. Il semble que le gouvernement de Beyrouth se dérobe devant la nécessité de prendre une décision avant l'élection présidentielle.

La situation mérite d'être évoquée sur le plan diplomatique. En effet, du point de vue industriel, le gouvernement libanais, en bloquant les travaux commandés, condamne à l'entrepôt dans des conditions de grande précarité un matériel spécifique et coûteux. Sur le plan juridique, le gouvernement libanais ne dispose d'aucun argument pour frapper d'interdiction l'extension d'une usine dont les modalités avaient été longuement discutées avec lui. En réalité, cette affaire reflète les difficultés que connaît le Liban dans ses relations avec les autres Etats arabes et en particulier l'exigence qu'il rencontre chez le gouvernement saoudien de réaliser une troisième raffinerie avec des concours roumains dont, pour sa part, le gouvernement saoudien ne veut pas sur son territoire national. Les difficultés récentes entre la Syrie et l'Arabie saoudite ne font que compliquer les choses.

En attendant, l'IPC d'une manière générale est frappée d'une mesure qui gêne son développement naturel ; singulièrement ce sont les intérêts français en matière de distribution de produits finis qui vont être le plus freinés. Cet aspect des choses a déjà été souligné à Beyrouth. Il mériterait de l'être à nouveau à un niveau élevé.

AHT 1 SG 3, note de la CFP du 22 mai 1970.

Annexe 32 : Lettre de l'ambassadeur de France à Koweït à Vincent Labouret du 11 juin 1970

Je rentre à l'instant d'Abu-Dhabi où j'étais allé régler l'affaire Sainrapt & Brice. J'ai profité de mon séjour dans l'émirat pour présenter Lartigue au cheikh Zayed. L'accueil du prince a été franchement chaleureux, les offres que Lartigue lui a faites de votre part l'ont beaucoup touché ainsi que vous l'a sans doute indiqué votre représentant à Dubaï. Je vous communique, si vous ne l'avez déjà, une carte très confidentielle des régions en litige entre l'Arabie saoudite et l'émirat d'Abu-Dhabi. Par télégramme en date de ce jour, que le Département pourra aisément vous communiquer, je l'espère, je fais le point de la situation. Cheikh Zayed, en tout cas, n'a point l'intention de se laisser impressionner par son puissant voisin. Il n'a pas donné l'ordre à l'ADPC de cesser les travaux dans la zone interdite aux recherches et entend bien, en ce qui concerne les territoires situés entre Qatar et Djebel Dhana, fournir au Roi Fayçal la preuve de leur caractère authentiquement abu-dhabien.

AHT 1 SG 3, lettre de l'ambassadeur de France à Koweït à Vincent Labouret du 11 juin 1970.

Annexe 33 : Note de François Lartigue intitulée du 30 mars 1973

J'ai résumé ci-dessous :

- les quelques points ou impressions que j'ai enregistrés depuis l'époque à laquelle j'ai commencé à être mêlé à cette affaire, fin octobre 1972, cependant, les négociations étaient d'ores et déjà engagées entre CFP, Sunningdale et BP. Le gouvernement d'Abu-Dhabi savait par BP que CFP envisageait de rester dans l'offshore.

- Mes interlocuteurs : Mana al Otaiba et Abdallah Ismail, secrétaire d'Etat au Pétrole.

- Dès notre première rencontre, j'ai remarqué le désir de Mana Al Otaiba de voir l'accord conclu rapidement : m'apportez-vous la réponse de la CFP ? Nous voulons mettre ce champ en production au plus vite, si vous n'êtes pas intéressés, j'ai des candidats Japonais et Roumains.

- L'importance qu'y attachent l'émir et son ministre n'est pas proportionnelle à la valeur économique du champ, pourquoi ?

A) Raison politique étrangère

Son Altesse veut formellement marquer son droit vis-à-vis des Iraniens sur la partie abudhabienne de la structure. Elle ne veut pas voir le pétrole s'en aller de l'autre côté ; chaque jour d'attente est un jour perdu.

B) Raison politique intérieure

L'émir veut que son peuple réalise qu'il consacre les revenus pétroliers au développement du pays. Il y a eu des critiques récentes à propos de palais, cadeaux somptueux. Lorsque la compagnie a suggéré comme possibilité la construction du réservoir dans un autre pays, ordre nous a été communiqué d'avoir à l'ériger dans l'île d'Abu-Dhabi de façon à ce que chacun le voie.

C) Raison sentimentale

Elle compte. Cheikh Rachid a fait construire chez lui, à grand renfort publicitaire, les trois Khazzans de Chicago Bridge. Cheikh Zayed ne serait pas fâché d'en faire autant et même un peu mieux ; d'où son insistance à voir la structure édiflée au plus vite.

D) Dernière raison

La côte de la CFP étant au plus haut, et dans un désir de balance entre les compagnies, Mana al Otaiba est assez heureux de voir les Français opérateurs en Abu-Dhabi à côté des Britanniques ou des Japonais. Il m'a dit lui-même, en cas de succès de l'entreprise, nous en envisagerions d'autres avec vous. Donc, d'une part l'émirat attache une grosse importance à ce projet, d'autre part, nous nous sommes engagés dans une faible mesure, formellement, et dans une large mesure, verbalement et par des démarches. Formellement, une lettre de Sunningdale à l'émir confirmant le désir des partenaires de développer le champ. Des lettres de moi demandant l'agrément des consultants et de leurs contracteurs, l'octroi d'un terrain dans le port pour servir de base lors de la construction du réservoir, l'octroi d'un permis de séjour en Abu-Dhabi pour m'occuper du projet, les documents permettant de définir la ligne médiane de partage des eaux. Nos intentions ressortent de ce qui précède : juridiquement, la concession

est encore en fait au nom d'ADMA. Mana al Otaiba a annoncé (à l'avance) la création de la société et la mise en exploitation du champ par le groupe CFP, Sunningdale, Nepco, dans la presse locale *Al Ittihad* et *Abu Dhabi News*.

Dans la pratique, il y a eu l'entrevue initiale de M. Madinier, moi-même et des représentants de Sunningdale avec le ministre, au cours de laquelle une plaquette de présentation du projet lui a été remise. Cette plaquette contenait un chiffre provisoire des investissements (4 décembre 1972). Visites et conversations répétées avec le ministre, A. Ismail, avec le ministre des Communications (pour le Port) : contracteurs, fournisseurs, toutes concernant la construction de la structure Doris, et sa mise en place à l'occasion des missions Doris et TEP. Visite récente de M. Van den Perre à Mana al Otaiba au cours de laquelle des terrains lui ont été demandés tant dans les eaux du port que dans l'île, autorisation de louer une drague gouvernementale, problème de l'eau qui a été abordé, etc. en dehors des aspects de nos relations générales. A l'heure actuelle, toute personnalité un peu qualifiée de l'émirat sait que la CFP doit construire une structure et partant exploiter le champ d'ABK.

Financièrement, en dehors des études et des travaux de *surveys* décidés de Paris, dans le cadre du budget approuvé entre la CFP et ses associés, quel que soit le futur de l'opération, je suis, à Abu-Dhabi, peu engagé. J'ai loué deux appartements pour les bureaux pour 4.700 dinars. J'ai recruté un employé libanais qui travaille en ce moment avec les gens de Doris sur place pour 300 dinars/mois. J'ai commandé, verbalement, des meubles, téléphone, machine à écrire à Beyrouth, etc. par l'entremise d'un contracteur local d'Abu-Dhabi (*Arabian Constructing Company*) pour environ 10.000 dinars. Rien n'a encore été réglé et j'espère que la plupart des commandes pourront être stoppées dès que je connaîtrai la décision finale.

Renoncer à ABK dans l'état d'avancement actuel des choses mettra en jeu, et pour un certain temps, la crédibilité de la Compagnie, tant à Abu-Dhabi que dans le reste des émirats et rendra difficile notre rôle dans les *Joint Management Committees* ou face à d'autres interlocuteurs arabes dans le Golfe. Je crois en une réaction de colère du ministre, allant jusqu'à exiger compensation pour perte de production. On ne peut pas lui annoncer un retrait mais plutôt lui présenter les pièces du dossier, les comptes et lui demander son avis. Après nos efforts de bonne entente, les sommes dépensées pour la ferme, il serait bien triste de voir tout d'un coup la réputation de la compagnie recevoir un coup sévère.

AHT 1 SG 3, note de F. Lartigue pour V. Labouret intitulée « Abu al Bu Koosh » du 30 mars 1973.

Annexe 34 : Note de Vincent Labouret au ministre de l'Economie nationale et des Finances de janvier 1974

I) Contrats de brut.

a) Dans le cadre du Consortium.

Le premier objectif de la collaboration franco-iranienne devrait être la mise en œuvre et la préservation des avantages acquis dans le cadre du nouvel accord entre le Consortium et l'Iran. Par l'ampleur des volumes de brut en cause (près de 20 MT/an) et la durée du contrat (20 ans), la participation de la CFP dans le Consortium constitue la principale ressource énergétique dont dispose actuellement la France en Iran. L'accord conclu entre les compagnies du Consortium et l'Iran en 1973 prévoit en effet de porter la capacité de production des champs de 5 millions de b/j en 1973 à 8 millions de b/j à fin 1976. Après déduction des volumes réservés soit à la consommation intérieure, soit à l'exportation propre de la NIOC, il restera au Consortium environ 5 millions de b/j en 1974 croissant à plus de 6 millions de b/j à partir de la fin de 1976. Sur ce total, la CFP reçoit 300.000, puis 400.000 b/j soit de 15 à 20 Mt/an (sur lesquels 1 million est à raffiner dans la raffinerie d'Abadan). La durée de l'accord conclu en 1973 est de 20 ans avec possibilité de prolongation. Le prix d'achat du brut est calculé selon une formule qui ajoute au prix de revient fiscal les avantages financiers que l'Iran aurait obtenu en optant pour la formule de participation en vigueur dans le golfe Persique.

b) En dehors du cadre du Consortium.

L'Iran dispose, en dehors du Consortium, de sa part dans les diverses associations entre NIOC et des partenaires européens, américains, japonais, etc., soit en mer soit sur terre. L'ensemble de ces groupements produit actuellement environ 500 000 b/j dont la moitié revient en principe à l'Iran. Nous ignorons les programmes de développement de ces divers champs, mais sur la base des réserves exploitables actuellement connues (entre 6 et 7 milliards de barils), on peut admettre que cette production pourrait être triplée d'ici 1980. NIOC disposerait ainsi de quelque 250.000 b/j en 1974, croissant à 750.000 b/j en 1980.

c) Total des ressources NIOC disponibles à l'exportation.

NIOC a donc à sa disposition d'une part les ressources que lui assure le nouvel accord avec le Consortium (300.000 b/j en 1974, augmentant de 150.000 b/j par an jusqu'à un plafond de 1.500.000 b/j en 1981), et d'autre part les volumes provenant de sa part dans les autres associations (soit environ 250.000 b/j en 1974 devenant environ 750.000 b/j en 1981 à environ 2.250.000 b/j en 1981). Pour disposer à long terme de ces ressources, l'Iran a donné à ce jour la priorité aux clients qui acceptaient de raffiner leur brut en Iran. Trois projets de raffineries, chacune de 500.000 b/j sont actuellement en discussion avec trois groupes de compagnies (allemand, japonais et américain). A cet ensemble il faut ajouter les volumes réservés à l'association NIOC/Ashland dans le raffinage et la distribution aux Etats-Unis (probablement entre 150.000 et 200.000 b/j). Enfin, il faut rappeler que l'Iran était déjà engagé dans plusieurs contrats de ravitaillement (raffinerie de Madras, etc.).

Récemment, une mission envoyée par le gouvernement anglais aurait fait à Téhéran des propositions pour un accord bilatéral portant sur environ 200.000 b/j en 1974 et pouvant être prolongé. En attendant que les projets mentionnés ci-dessus soient réalisés, l'Iran a procédé par voie d'enchères à la vente des tonnages dont il disposait pour les six premiers mois de 1974. Le prix de 1/7 \$/b a été mentionné à cette occasion.

Si tous les projets ci-dessus aboutissent, il ne devrait pas rester de brut disponible à moyen terme pour d'autres contrats. Mais comme certains projets peuvent être retardés, modifiés ou abandonnés, il reste dans ce domaine une chance que l'on peut tenter, à condition de respecter les priorités iraniennes ou de leur substituer des avantages équivalents et attrayants pour l'Iran.

II) Contrats d'exploration.

L'Iran envisage actuellement un développement complet de ses ressources d'huile et de gaz et il est probable que les projets actuellement retenus à Téhéran sont à la limite, sinon la dépasse, des possibilités offertes par les réserves connues. Il est donc impératif pour l'Iran d'intensifier l'exploration. Aussi, la NIOC a-t-elle décidé d'augmenter l'effort d'exploration dans la zone du Consortium qui de trois appareils de forage/an dans le passé a été porté et cinq appareils/an en 1974 et à six à partir de 1975.

Corrélativement, l'Iran a ouvert à la compétition internationale un certain nombre de zones dont une partie des territoires rendus par le Consortium. La CFP qui s'intéressait à plusieurs de ces régions espérait pouvoir négocier à leur sujet un accord direct avec la NIOC ; la compagnie est aujourd'hui confrontée à la concurrence acharnée des nombreuses sociétés qui s'intéressent à ces régions. Selon toute probabilité, il est à craindre que la compétition ne conduise à des offres de bonus considérables venant, en particulier du côté japonais. La CFP estime que plutôt que d'entrer dans une surenchère incontrôlée il conviendrait d'étudier avec l'Iran des avantages d'une toute autre nature conduisant à des formes attrayantes et tout à fait originales de coopération économique et industrielle, propres, les unes et les autres, à établir des liens de complémentarité entre l'économie des deux pays et susceptibles d'atténuer ce qu'ont de précaire dans la conjoncture internationale actuelle les formules communément utilisées.

AHT 92.29/4, note de Vincent Labouret à l'attention du ministre de l'Economie nationale et des Finances intitulée « Collaboration franco-iranienne dans le domaine des ressources énergétiques » de janvier 1974.

Annexe 35 : Rapport d'activité du contrat de formation CFP/ICOO du 12 novembre 1974

1) Compte-rendu d'exécution du contrat

Depuis la signature du contrat en mai 1974 jusqu'au 31 décembre 1974, 47 stagiaires auront bénéficié de stages de formation demandés par l'ICOO ; 69 fiches de stages à la date du 4 novembre sont déjà parvenues et par conséquent 22 autres stages sont en cours de préparation pour début 1975. Cela correspond au total à 1766 jours de formation auxquels s'ajoutent 581 jours pour deux boursiers de longue durée; l'ensemble représentera pour 1974, 78 hommes/mois en 7 mois d'activité, soit un rythme de 120 hommes/mois par an, ce qui assure la cadence maximum prévue par le contrat et cela dès les premiers six mois d'activité.

En cours de séance la question est posée de savoir si l'on ne pourrait pas faire d'avantage appel à des organismes de formation ou à des entreprises ou fournisseurs français. Il est répondu qu'un effort a été fait dans ce sens, sur la demande de TRDI et grâce à ses interventions, par l'envoi de stagiaires chez Entrepose et les Constructions métalliques de Provence. Il faut toutefois réaliser que l'on se heurte dans ce domaine à la barrière de la langue ; il reste souhaitable, dans la mesure du possible et dans l'intérêt national, de faire un effort dans cette voie.

2) Valeur des programmes et de la formation

S'il est trop tôt pour porter un jugement de valeur sur les programmes de formation, il est sûr que le grand nombre de stagiaires et la courte durée des stages, en moyenne 5 semaines mais en fait 3 semaines dans la plupart des cas, conduisent à des stages d'information ou à des visites d'entreprises plutôt qu'à des stages de formation. En outre, dans nombre de cas, le découpage des stages en tranches très courtes (1 semaine) renforce cet aspect de simple visite asse: superficielle. Le grave est que cette multiplication du nombre des bénéficiaires entraîne deux conséquences fâcheuses :

- d'abord un alourdissement de la charge des directions recevant ces visiteurs et obligées de leur consacrer un nombre notable d'ingénieurs les accompagnant en un véritable "préceptorat".
- en second lieu, une charge lourde pour le Service Formation dans tous les aspects matériels des stages.

Il faut ensuite insister sur la difficulté de communication due à la langue lorsqu'il s'agit de stages en France. Pour remédier à cet inconvénient majeur, il serait souhaitable de convaincre la Direction de l'ICOO de la nécessité d'une formation en langue française, en Irak avant de partir et en France en arrivant, qui permettrait aux stagiaires de s'insérer dans la vie quotidienne durant leur stage en France; il s'agirait donc d'une formation de base. En revanche, il paraît difficile d'exiger une connaissance suffisante du français sur le plan professionnel sauf s'il s'agissait de stases de plus longue durée (3 mois ou plus), cas où l'on pourrait demander l'ICOO de faire un effort dans ce domaine. A ce sujet, DRE prendra contacte avec les autorités françaises en vue de faire examiner la possibilité de créer un centre de formation au français à Kirkuk, notamment dans les discussions qui auront lieu lors de la

visite du Premier ministre en Irak. Il est sûr que les stagiaires seraient, d'après leurs déclarations, d'accord pour faire un effort dans ce sens.

Du point de vue de la préparation des programmes, nous avons jusqu'à présent procédé au coup par coup ; il ne pouvait, en vérité, en être autrement pour ce démarrage étant donné le faible délai que nous avons eu pour préparer chaque stage et le peu d'informations reçues de l'ICOO au sujet de chaque stagiaire et de ses besoins. Mais à l'avenir, il est hautement désirable que l'accueil et les programmes soient planifiés et standardisés. Il faudrait aboutir à la mise sur pied de stages-types qui s'appliqueraient systématiquement à chaque catégorie de stagiaires, comme cela peut être fait avec la raffinerie de Normandie.

Dans un premier temps, cela va être étudié dans les services de Total Construction car l'expérience montre que cette direction va devenir une des principales unités concernées par les stages. Il serait souhaitable d'obtenir quelque chose d'équivalent dans les autres services et directions. Enfin, pour faciliter la tâche des stagiaires, nous pensons qu'il faudrait traduire en anglais une documentation de base à tout stage: Dans cette voie, nous avons par exemple passé un accord avec la raffinerie de Flessingue pour établir une brochure en anglais décrivant les unités et les opérations de l'Entreprise.

3) Coût des stages 1974 et budget 1975

Le projet de budget 1975 est présenté et fait l'objet d'une discussion; TMO le remettra à la Direction Générale sous les réserves suivantes :

- a) indication du montant des facturations internes groupe.
- b) incorporation d'une provision pour la traduction en anglais des textes et documents techniques

Au cours d'un échange de vues sur les problèmes de facturation interne, l'accent est mis sur la nécessité, en particulier avec TC/ST, d'arriver à un accord satisfaisant sur des montants forfaitaires acceptable. Le coût des stages en 1974 s'élève en moyenne à un montant de 15.360F/mois/stagiaire. Pour 1975, il s'élèverait à 19.350F/mois/stagiaire.

4) Visite de M. Nazhat, ICoo personnel manager and administration, et négociations à conduire

M. Nazhat nous avait informé de sa visite pour le début novembre 1974 et nous étions convenus avec lui des dates précises du 5 au 8 novembre ; le jour même où il devait arriver, M. Nazhat nous a demandé de reporter son voyage au 8 novembre. Compte tenu de nos obligations, il a été constaté que M. Nazhat ne pourrait être accueilli à la CFP avant le 19 novembre et nous l'en avons aussitôt informé. Son arrivée devait coïncider avec celle de M. Sarjono, chargé de la formation à la direction des Carburants indonésienne. Nous venons de recevoir maintenant de M. Nazhat information qu'il différerait sa venue. Ou bien nous rencontrerons M. Nazhat prochainement, ou bien nous lui enverrons un rapport en vue de négocier sur les points évoqués à la réunion du 4 novembre :

- Réduction du nombre des stagiaires à recevoir chaque année et constitution de groupes de 2 à 3 stagiaires pour alléger l'accueil.
- Allongement de la durée moyenne des stages.
- Mise sur pieds de programmes de stages-types, peut-être à des dates fixes.

- Respect des délais de préavis nécessaires pour la préparation de chaque stage
- Etude d'un plan de formation de base à la langue française à Kirkouk (en liaison avec les autorités françaises et peut-être avec Entrepose) et à l'arrivée en France.
- Systématisation de l'établissement de rapports de stage et communication de ces rapports à CFP.

Conclusion

Grâce à la bonne volonté et à la gentillesse individuelle des responsables et des ingénieurs du groupe accueillant les stagiaires, il a été possible d'individualiser chaque stage et un résultat appréciable quant au nombre a pu être obtenu dans les premiers mois. Il faut maintenant mieux rationaliser les programmes et l'accueil dans les unités. Il restera toujours à concilier les nécessités contradictoires d'une part, d'une formation adaptée aux besoins individuels de chacun, et d'autre part, de programmes-types répétés par groupes pour alléger la charge des unités.

AHT 1 SG 14, rapport d'activité du contrat de formation CFP/ICOO du 12 novembre 1974.

Annexe 36 : Lettre de Pierre Rossi à Vincent Labouret du 2 mars 1975

Le ministre des Affaires étrangères, cheikh Mohammed Moubarrak al Khalifa, m'ayant invité à Bahreïn, j'y ai séjourné entre le 17 et le 27 février. Outre la conférence que j'ai donnée à l'Alliance Française sur « l'unité culturelle de l'Orient et de l'Occident », l'hebdomadaire de langue arabe *Sada al esbou (Echo de la Semaine)* a publié l'entretien que j'ai eu avec son rédacteur en chef Ibrahim Bashmi sous le titre « Les clefs de la politique franco-arabe » comportant surtout des réflexions culturelles et littéraires.

La cité de Bahreïn est une très ancienne république marchande dont la souveraineté (ou du moins l'autonomie interne) s'est maintenue au cours des siècles depuis les premiers empires sumériens. Bahreïn n'est donc pas, comme Koweït ou Abu-Dhabi, un lieu dit transformé soudainement en Etat par la magie de l'économie moderne. Les structures historiques, politiques et sociales y sont anciennes et solides ; les ambitions déterminées. Ce petit peuple gai, laborieux, intelligent et habile ne manque ni d'ironie ni de scepticisme. Il a tendance à regarder les voisins du haut de sa grandeur. A l'exception toutefois de l'Irak dont il partage la langue, la conscience révoltée, la culture et l'histoire. Il n'oublie pas qu'entre le VIIIe et le Xe siècle de notre ère Bahreïn fut avec l'Irak méridional - le foyer du très important mouvement qarmate, insurrection populaire où faillit sombrer l'empire abbasside. Entre Bahreïn et l'Irak se sont donc maintenues en profondeur des relations et des échanges qui font de Bagdad la clé du présent et de l'avenir. Ce sont mes amitiés irakiennes qui m'ont valu l'accueil chaleureux des marchands, des intellectuels et des responsables politiques. Alors que la défiance est extrême à l'égard de l'Egypte ou de l'Arabie saoudite, source d'hommes se répandant en diaspora fort active dans tous les émirats du Golfe, résidence d'un peuple fidèlement attaché à sa terre, lieu de villégiature et de vacances agréables pour les gens du Koweït, de Qatar, de la fédération des Emirats, Bahreïn est, de plus, largement ouverte aux étrangers de tous les horizons, Iraniens, Indiens, Pakistanais ou Anglo-Saxons (on chiffre à 10.000 le nombre de ces derniers sur une population totale de quelque 250.000 habitants). Autant de conditions qui désignent Bahreïn comme un carrefour politique et culturel de choix où notre pays aurait intérêt à s'établir solidement.

Pour l'heure nous jouissons de la bienveillance du gouvernement et de la sympathie de la population. Notre ambassade est bien considérée ; on parle avec affection de notre ambassadeur Jacques Bourgouin. L'Alliance française exerce une telle séduction qu'on exige d'elle plus qu'elle ne peut donner encore. Paris demeure le rêve de tout étudiant. La faillite de la culture anglo-saxonne est ici patente ; bouillonnant d'impatience et de désirs nouveaux la jeunesse bahreïni, si elle tient encore à la langue anglaise pour des nécessités vitales, ne parle plus qu'avec mépris de « la défroque vétuste » d'une culture britannique qui lui paraît vidée de toute substance vivante. Sans doute les Britanniques sont-ils nombreux à Bahreïn et leur journal le *Gulf Weekly Mirror* est-il tiré à 8000 exemplaires contre les 2000 exemplaires du journal arabe ; sans doute les clubs, les sociétés de danse et les comités sociologiques inspirés par le British Council sont-ils toujours là ; mais on s'y ennuie à mourir. Ce ne sont guère plus que des façades menaçant ruine. Les Bahreïnins ne s'y trompent guère et il faut les entendre juger de la décadence britannique; ils s'expriment sans pitié. La présence d'un prolétariat anglais nombreux, l'impudeur de jeunes femmes se livrant ouvertement à la prostitution ajoutent à un douloureux discrédit. Le retour des Britanniques à Bahreïn ne doit donc pas faire illusion.

« Nous portons la France dans notre cœur », telle est la déclaration d'amour que j'ai souvent entendue à Bahreïn, dans les souks et les salons, dans la rue et dans les veillées intellectuelles. Mais le gouvernement, dit-on, est acquis aux Anglo-Saxons. Mes visites au ministère des Affaires étrangères me font croire que le pays est plus indépendant qu'on ne l'imagine. L'accueil du ministre est beaucoup plus amical que ne l'exige le protocole. Se souvenant de m'avoir vu à Paris il y a quelques années, il s'étonne que je ne sois pas venu le voir plus tôt ; il remercie de l'aide que nous avons apportée aux étudiants (ces mêmes étudiants que son gouvernement avait emprisonnés à l'époque du protectorat britannique) et insiste pour que nous augmentions le nombre des bourses. Rendant hommage à la politique arabe de la France, il me dit compter sur elle pour maintenir la paix et l'équilibre dans la région. La voix s'anime : « la position de Bahreïn est difficile car notre pays est bien petit sous le poids des grandes puissances. Mais nous ne pouvons tolérer l'intervention de l'étranger chez nous pas plus que nous ne prétendons intervenir dans les affaires des autres. Dites le de ma part aux autorités françaises ». Je l'informe des efforts entrepris chez nous en faveur de l'enseignement et de la culture arabes, de la mission exploratoire qui a été confiée à M. Georges Gorse. Le ministre se déclare disposé à rencontrer à Bahreïn des personnalités françaises, il souhaite que de tels contacts se multiplient ; il me presse aussi de revenir le voir. Ayant appris que M. Couve de Murville se rendrait à Abu-Dhabi à la fin du mois de mars, il me dit son vif désir de le recevoir à Bahreïn.

La visite que je fais ensuite au directeur des Affaires politiques, au directeur des Services administratifs et consulaires, aux divers bureaux du ministère me confirme dans l'impression que, malgré les apparences, les autorités restent solidaires de la volonté populaire et que cette dernière est attachée au nationalisme arabe. Je rencontre dans les couloirs le ministre des Affaires étrangères de N. Sihanouk, hôte officiel du gouvernement de Bahreïn. Le pays a décidément une double face et le badigeon anglo-saxon s'effrite manifestement. Je suis frappé du nombre extraordinaire d'anciens prisonniers politiques, d'opposants déclarés qui tiennent des postes importants. Le ministre des Affaires sociales ne sort-il pas de prison ? N'était-il pas inscrit au parti communiste ! Ses proches collaborateurs continuent de militer dans les partis de gauche. Un honorable parlementaire, M. Rasul al Jishi, tient dans une arrière boutique des souks des réunions politiques où la diplomatie de l'émir est dépecée ; le Président de la Chambre ne se gêne pas pour déclarer à qui veut l'entendre que le « régime n'en a plus pour longtemps ». Singulier climat. La conspiration se fait ici à ciel ouvert. Le ministre de l'Intérieur emprisonne deux opposants le lundi et les libère le mardi. Le gouvernement ne paraît plus en mesure d'en imposer à une opinion publique dont la puissance est souveraine. Je me crois revenu vingt ans en arrière, dans l'Irak de Nouri Saïd où plus personne ne croyait en la pérennité du régime. Il y a là indiscutablement une situation favorable aux desseins de la politique française. On voit mal comment les Etats-Unis pourraient, sans risques graves, asseoir ici une domination si contraire à l'évolution des esprits. La crise du Golfe est latente mais grave de conséquences ; les implications asiatiques et mésopotamiennes qu'elle comporte incitent à des réflexions qui ne doivent pas se limiter à l'exiguïté du territoire et de la population. De Bahreïn pourrait bien partir l'étincelle qui allumera le brasier.

Le nombre relativement important des usines et des entreprises de travaux publics, l'essor économique sans précédent assorti d'inflation, de spéculations vertigineuses, de scandales financiers, de la ruine de l'agriculture tout cela conduit à une incohérence dangereuse. En même temps que les ouvriers croissent en nombre et en puissance politique, les intellectuels connaissent le chômage et l'exil. Leur révolte trouve dans le monde des

ouvriers mal payés et des paysans dépossédés des partisans dociles. On ne peut manquer d'être impressionné par l'énormité des réussites obtenues par le génie civil, par la conquête de la terre sur la mer réalisée à la façon hollandaise, par la digue qui, partie du bourg de Hedd dans l'île de Muḥarraq, atteindra l'an prochain les abords de l'île de Sitra pour constituer une remarquable rade fermée et complétée par un nouveau pont unissant désormais les trois îles de Manama, Muḥarraq et Sitra. Il est fort regrettable que les entreprises françaises ne se soient pas davantage intéressées à des projets qui font le bonheur des groupes allemands, hollandais ou anglo-saxons. Pour qui et pour quoi tant d'efforts et d'argent. Telle est la question que se posent tous les chefs de l'opposition politique et avec eux chaque habitant de Bahreïn dont la prospérité ne va pas sans angoisse. Les débats parlementaires témoignent éloquemment du désarroi et le docteur Saleh Diaddine l'éminent juriste égyptien qui sert de conseiller aux élus a souvent du mal à apaiser les vives querelles mettant aux prises ministres et députés.

Les étudiants bahreïnais qui rentrent de France munis de diplômes universitaires sont à présent bien accueillis et choyés. Le ministre des Affaires étrangères les tient en particulière estime. L'un, Salman Saffar, représente Bahreïn aux Nations-Unies ; un autre Ali Taqui est directeur des Affaires sociales; Saleh Madani est directeur des Services juridiques ; sa belle-sœur Bibi Alawi est employée au ministère des Affaires étrangères; Al Doy - qui vient de rentrer de Paris - avec un doctorat de géographie vient d'être engagé aux Affaires étrangères. Chaouki Dallal termine ses études ; c'est un garçon remarquable et le président de la Chambre, son oncle, le destine à la politique intérieure. Tous ont bénéficié ou bénéficient de bourses de longue durée octroyées par la CFP.

L'importance des diplômés français de Bahreïn dépasse de loin les limites du territoire. Ils font partie d'un groupe très cohérent que j'avais moi-même accueilli à Paris et auquel j'avais donné le nom de "groupe irakien" parce qu'il m'avait été recommandé par les professeurs de l'université de Bagdad où ils avaient bénéficié d'une bourse. De ce groupe font partie, outre Salman Saffar et Ali Taqui déjà cités, Ali Humaidan, Bahreïni, actuellement représentant d'Abu-Dhabi aux Nations-Unies, Fared, cousin du sultan d'Oman et naguère ministre des Affaires étrangères à Mascate, Salem Makki, ministre à Mascate et Ahmed Makki représentant de l'Oman aux Nations-Unies. Nous avons donc à New-York trois représentants du Golfe (Salman Saffar, Ali Humaidan et Ahmed Makki) qui sortent de nos écoles. Font partie de la même « confrérie », M. Saïd al Attar, ministre du Yémen du Nord, M. Abdul Karim Mohsin, directeur à la compagnie Shell de Qatar, un technicien de tout premier ordre. A la tête de ce groupe, dont il est l'inspirateur et l'idole, se trouve M. Seif Ghobasch, actuellement ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères d'Abu-Dhabi, personnage de grande classe et de culture internationale. Lui aussi a profité à Paris d'une bourse de la CFP. Cette liste est précieuse et mérite d'être communiquée à nos représentants dans le Golfe. Elle montre que nous disposons dans cette région d'un réseau sérieux et, qui plus est, fort influent dans les milieux populaires et proches des sources irakiennes. Il devrait être possible de mener, grâce à eux et à leurs amis, une politique concertée dans le Golfe.

J'ai fait part à notre ambassadeur à Mascate et à Jacques Bourgoïn de l'existence de ce « parti français ». Encore faudrait-il que Bahreïn ne soit pas à ce point négligée par les personnalités de notre pays. Alors qu'elles se déplacent volontiers au Koweït, à Qatar ou à Abu-Dhabi, elles évitent Manama, non sans y susciter d'amères déceptions. Un voyage de M. Sauvagnargues serait accueilli avec une grande allégresse ; à défaut, M. Couve de Murville ne pourrait-il s'y rendre. Michel Jobert y a été invité du temps où il dirigeait le Quai d'Orsay ; l'invitation a été maintenue à titre privé ; vainement semble-t-il. Bahreïn se plaint d'être tenue à l'écart. M. Segard est allé partout, sauf à Bahreïn... Il est tout aussi dommage que notre

ambassade ne dispose pas d'un premier secrétaire expérimenté capable de seconder M. Bourgoïn pris entre les nécessités de sa fonction et les innombrables devoirs qu'imposent en pays arabe les relations sociales ou publiques. Ses deux jeunes collaborateurs tout frais émoulus de leurs études et enthousiastes pour leur métier ne sont pas encore en mesure d'assumer certaines responsabilités, alors que les succès mêmes de notre ambassade rendent sa tâche plus lourde. Si le Koweït, Abu-Dhabi et Qatar sont propices aux rendez vous d'affaires, Bahreïn est un haut lieu politique dont le rayonnement porte loin. Il est impossible et en tous cas imprudent de ne pas tenir compte de cette situation privilégiée. Plus de 2000 étudiants bahreïni poursuivent leurs études dans les universités étrangères ; près de 400 d'entre eux - à Bagdad. Ils ne tarderont guère à rentrer. Ce jour là sera tournée une nouvelle page de l'histoire du pays.

Je ne suis pas sûr que l'Alliance française, malgré le dévouement de son président M. Mourad et le zèle industriel de son directeur soit à la hauteur de nos responsabilités culturelles. Les locaux sont insuffisants, le caractère par trop commercial des activités est gênant, la bibliothèque est pauvre, la discothèque absente, l'enseignement terne. On y retrouve tous les défauts propres aux établissements de ce type : le directeur condamné à faire payer par les gens du pays le fonctionnement de l'Alliance se doit de ne pas être trop exigeant, moyennant quoi il est contraint au numéris clausus ; vivre de quêtes n'est guère glorieux en pays arabe. Il eût été certainement préférable à Bahreïn de disposer d'un centre culturel associé à l'enseignement public. Le premier festival du cinéma français donné au théâtre national de Jufair - du 22 au 26 février- a proposé un programme des plus étranges et peu conforme à la mentalité du pays ; sans doute a-t-on voulu montrer que la France était un pays déluré ; sans complexe, anarchiste et nouvelle vague. Un premier film de Chabrol, *La Muette*, ouvrait la série: scènes de ménage sordides, un enfant plein de mépris pour sa famille, des bordées de « salaud, salope ». Suivit un film ahurissant de dévergondage bohème *Jules et Jim* dont la brochure de présentation vantait « le total amoralisme ». Puis le public a eu droit au *Feu follet* dont le héros est un bourgeois déclassé, désespéré et ivrogne ; à *La tête contre les murs* signalé comme « un film de fou sur les fous, donc d'une beauté folle ». Ensuite fut projeté *Mouchette* histoire lamentable d'une enfant, fille d'un ivrogne abruti et violent. Enfin, pour clore le spectacle, *Les Carabiniers* de Jean-Luc Godard dont la notice explicative dit que « tout y s'y passe au niveau de l'animal ». Nous étions fort loin du génie français et de Racine ! De telles initiatives amènent à s'interroger sur les vrais motifs qui déterminent nos intellectuels à défigurer systématiquement notre culture traditionnelle à l'étranger ; désir de provoquer, de forcer les consciences ? Les commentaires que j'ai entendus sur ce festival mémorable ne laissent guère de doute sur la gêne, voire le scandale qu'il a provoqué dans la bonne société de Bahreïn Le ministre des Affaires étrangères qui aurait désiré assister à une séance s'en est abstenu sitôt connues les réactions de la première soirée. Mais les gens de Bahreïn sont polis et il est possible que les organisateurs français aient tout ignoré du trouble qu'ils avaient causé. Si de telles erreurs devaient se reproduire, elles nuiraient grandement à nos affaires, en réveillant des craintes, en engendrant des répugnances.

L'installation de l'UTA a suscité, en revanche, beaucoup d'intérêt. Le retour de Paul Depis a été salué par la population et le gouvernement avec une joie non dissimulée comme le retour de l'enfant prodige. La popularité de bon aloi de notre ancien chargé d'affaires est un atout non négligeable pour la compagnie. Il reste que les horaires qu'elle propose ne sont pas commodes, que les accords qu'elle négocie ne s'obtiennent pas du jour au lendemain étant donné la concurrence et les intérêts établis. Mais la sympathie est réelle et le climat est bon. Du moment que la cause à défendre est française, elle a des chances de l'emporter, dit-on ici.

Une circonstance précise m'avait amené à Bahreïn : le choix d'un ambassadeur pour Paris. Salman Saffar, étant discrètement candidat à ce poste, avait souhaité que je profite du voyage pour exposer de vive voix à son ministre et aux services du Personnel les conditions de la vie et du travail d'un ambassadeur arabe à Paris, conditions qui naturellement le désignaient. Je crois savoir qu'effectivement cheikh Mohammed, le ministre des Affaires étrangères, songe à lui. Toutefois il estime que sa présence à New-York est encore nécessaire pendant un an. Entre temps pourrait être nommé un chargé d'affaires qui aurait pour mission de louer et d'installer l'ambassade, avant la fin de l'année. J'ai informé Jacques Bourgoïn de l'évolution de ces démarches.

Pays charmant, pays inquiet, ceinturé de dangers et tentant d'y échapper par un rassemblement national, telle est la dernière impression que j'emporte de l'archipel. La mer est en train d'y mourir sous les rouleaux compresseurs. De petites tragédies s'y préparent dans les coulisses. Les pêcheurs de perles sont devenus des ouvriers de l'aluminium. La camelote indienne et japonaise a chassé des souks l'ancien artisanat. Ce microcosme est un miroir de notre temps. Mais pour étroit qu'il soit, le pays est un carrefour où s'engouffrent les grands courants de l'histoire moderne qui nous appellent et nous commandent.

AHT 1 SG 36, lettre de Pierre Rossi à Vincent Labouret du 2 mars 1975.

Annexe 37 : Lettre de Pierre Rossi à Vincent Labouret intitulée « Voyage à Koweït et Abu-Dhabi à l'invitation des gouvernements locaux » du 13 avril 1975.

Villes à ciel ouvert ; peuples gais et sereins ; mer calme ; il fait très beau ces jours ci sur les rivages du Golfe. L'antiquité et le futurisme arabes s'y mêlent et s'y confondent. L'ordre nouveau n'y jure nullement avec la tradition religieuse, bancaire, affairiste et maritime qui, depuis l'aube des temps, depuis Sumer, a vu prospérer ici autant de cités saintes que de comptoirs indo-européens. L'histoire y est d'une exceptionnelle profondeur. Il ne faut donc pas se fier aux simples apparences. En ces pays, si la politique se borne à des échanges monétaires sans se doubler d'une action culturelle très vivante et soucieuse des sources originelles, elle ne sera qu'une politique épisodique et somme toute misérable malgré son brillant.

Jacques Posier et moi-même nous sommes ici pour répondre à une double invitation, celle du gouvernement des émirats grâce à l'intervention de Seif Ghobash, ministre d'Etat chargé des Relations extérieures; celle du gouvernement du Koweït qui a confié à Son Excellence Abdel Aziz Hussein, ministre d'Etat, président du Haut comité d'action culturelle, le soin d'organiser notre voyage. Nous séjournons à Abu-Dhabi, à l'hôtel Hilton, du dimanche 30 mars au 5 avril, puis à Koweït, à l'hôtel Sheraton, du 5 au 9 avril. L'amabilité de nos hôtes est extrême. Le professeur Jacques Berque sera durant deux jours notre compagnon à Abu-Dhabi. Il donnera le dimanche soir, en langue arabe, une belle conférence suivie d'un débat sur l'avenir du monde arabe, en présence de M. Ghobash, de notre ambassadeur et de hauts fonctionnaires. Un grand dîner nous réunit ensuite auquel prennent part les représentants des Affaires étrangères, du ministère de l'Education et des Affaires économiques.

Le lendemain matin nous sommes reçus par le ministre des Affaires étrangères et Premier ministre de facto, M. Sweidi dont le nom signifie "l'homme du désert". Léopard superbe, M. Sweidi n'est point de famille illustre; les siens occupent un rang modeste dans l'importante tribu des Beni Yas. Après ses études secondaires à Qatar c'est comme boursier de Nasser qu'il a terminé au Caire des études supérieures d'économie politique. Il y a milité dans les cercles révolutionnaires avec lesquels il a conservé des relations. Il reste, par exemple, le protecteur de M. Ali Humaidan, actuellement représentant des émirats aux Nations-Unies et dont les idées réformatrices et francophiles sont de notoriété publique.

Long entretien mercredi matin 2 avril dans le bureau de M. Ghobash, en présence de notre ambassadeur et de M. Hamoudi, conseiller politique de la Fédération, de famille irakienne ; il est avec M. Al Omari, ancien ambassadeur d'Irak à Paris, un de ces réfugiés en désaccord avec les autorités de Bagdad, qui ont pris du service dans le Golfe ; un autre irakien, ancien ministre, Adnan Pachachi a le titre de "représentant du chef de l'Etat" ; tel autre, Ziad Askari, neveu de Nouri Pacha Saïd y mène une vie dorée d'exilé. Tous ces irakiens rendent certes des services à la Fédération des émirats, mais on les tient en lisière et leur crédit, comme leur avenir, est grevé de trop de défiance pour qu'on puisse voir en eux autre chose que des serviteurs provisoires et quelque peu suspects... Au cours de l'entretien du mercredi 2 avril, M. Ghobash accepte le principe d'une filière française dans l'enseignement secondaire et de l'octroi de bourses à des étudiants français. Je lui expose, pour ma part, l'idée et les avantages d'une Maison arabe à Paris dont l'installation tout en favorisant la

connaissance du monde arabe en France rassemblerait ce même monde arabe en une seule demeure et assurerait son rayonnement sur l'Europe entière. Je suggère à M. Ghobash de précéder d'un jour ou deux le voyage de cheikh Zayed à Paris pour y préparer un programme où serait inclus un chapitre culturel comportant notamment le projet de Maison arabe dont l'acquisition serait entièrement à la charge des émirats. Ainsi opération immobilière et fondation culturelle se confondraient. Je donne, en note annexe, des précisions sur cet entretien.

Quant au voyage de cheikh Zayed à Paris tout le monde à Abu-Dhabi conseille d'en écarter les manifestations théâtrales ou artistiques ; cheikh Zayed aime les chevaux, les carrousels et les concours hippiques ; notre école de Saumur pourrait lui présenter des spectacles propres à le ravir. Il aime aussi les parcs et les jardins, les navires et les installations portuaires. Outre le matériel militaire il s'intéresse beaucoup à l'équipement hospitalier, aux appareils chirurgicaux et aux constructions sanitaires modernes. Viendra-t-il avec son épouse ? Ce n'est point impossible.

La présence dans les émirats d'une importante colonie française, la seconde en nombre après celle des Britanniques, pose plus de problèmes qu'elle n'en résout et je n'en traiterais pas si, d'une certaine manière, elle ne concernait les Arabes eux-mêmes, qu'ils soient ou non originaires des émirats. Il n'est pas bon en effet que l'école française constitue un petit monde retranché. L'ambassadeur du Maroc, M. Al Fassi, s'inquiète de ne pouvoir y faire admettre ses enfants ; de même qu'il trouve anormal que l'arabe n'y soit point enseigné. L'arrivée d'une douzaine d'ingénieurs algériens francophones avec leur famille va encore compliquer les choses, car ils tiendront naturellement à ce que leurs enfants aillent à l'école française sans être pour autant isolés de la culture arabe. La formule actuelle d'école de sociétés ne pourra guère être maintenue longtemps, mais on ne voit comment la remplacer dans l'immédiat. Plus tard il faudra bien trouver le moyen de collaborer d'une façon ou d'une autre avec l'enseignement officiel des émirats. De même qu'il faudra, au plus tôt, disposer à Abu-Dhabi d'un centre culturel de caractère tout à la fois pratique, publicitaire et prestigieux, destiné davantage aux Arabes qu'à la colonie française. Les déboires que connaît l'Alliance française de Bahreïn, les défaillances et l'indifférence de la Maison mère de l'Alliance à Paris, devraient conduire à ne pas rééditer dans le richissime émirat d'Abu-Dhabi des erreurs qui se sont révélées ailleurs plus coûteuses que rentables. A moins de ne disposer à Abu-Dhabi de sources de financement privé régulières et abondantes ; et encore, même dans ce cas, faudrait-il que le Quai d'Orsay assure le contrôle culturel et administratif de l'établissement. En vérité seule une initiative gouvernementale assortie d'une collaboration avec les entreprises françaises locales et les autorités officielles d'Abu-Dhabi aurait des résultats heureux. Tout autre formule semble problématique.

La partie touristique de notre séjour n'est pas la moins passionnante. Après la visite des installations portuaires flambant neuf d'Abu-Dhabi, Dubaï et Chardja, un hélicoptère nous promène le long de la côte et nous dépose dans la cité d'Al-Aïn, impressionnante de calme et de verdure où un déjeuner nous est servi à l'hôtel Hilton, somptueux, désert, miroitant d'eaux et de mosaïques. Le lendemain une voiture mise à notre disposition par le Protocole nous conduit le long de la mer jusqu'au petit émirat d'Ajman, célèbre par ses timbres précieux, sa vétusté et les étendues argentées de ses plages piquées de palmeraies. Il fait un temps merveilleux. Dans les souks de Charja nous avons découvert quelques thalers de Marie-Thérèse d'Autriche, une monnaie qui avait cours encore il y a une douzaine d'années. Nous aurions aimé visiter la ferme expérimentale créée à Al-Aïn par la Compagnie française des pétroles. Un horaire trop serré nous en a empêchés. Nous devons beaucoup de gratitude à

notre ambassadeur qui n'a cessé de nous aider dans nos démarches ; un protocole défailant avait en effet perturbé notre arrivée à Abu-Dhabi ; M. Ibrahim Ibrahim un Palestinien fonctionnaire aux Affaires étrangères et chargé de l'accueil avait « oublié » notre voyage et celui de Jacques Berque. Il est vrai que la disparition brutale du roi Fayçal avait plongé les services dans le désarroi.

A l'aéroport de Koweït en revanche nous sommes accueillis à la passerelle le vendredi matin 4 avril par le conseiller culturel auprès de notre ambassade M. Lamand-Delecour et par le directeur du Cabinet du ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, M. Farid al Ajeel. Les bureaux étant fermées, nous attendrons les audiences promises jusqu'au dimanche. En attendant, après un court passage au ministère de l'Information, nous visitons l'Atelier libre, fondation destinée à encourager et à subventionner les jeunes peintres et sculpteurs arabes, puis le grand hôpital Al Sabah. Dès le dimanche matin 6 avril notre première rencontre est pour le recteur de l'université, un Egyptien docteur en pharmacie, M. Abdulwahab Al Borolossi qui parle parfaitement notre langue, fait partie des instances arabes à l'UNESCO et fait, à ce titre de fréquents voyages à Paris. Nous nous entretenons avec lui sous le regard bienveillant de M. Anouar Nouri, secrétaire général du ministère de l'Education nationale et de l'université ; 5000 étudiants, 350 professeurs telle est la richesse de cette université inaugurée en 1966. Il existe certes une section française mais elle est limitée aux lettres et au droit; et encore est il difficile d'obtenir la collaboration de professeurs-visiteurs qui viendraient de France pour exercer ici quelques semaines par an ; il n'y a point de licence de français ; le barème des équivalences avec l'enseignement supérieur français n'a pas encore été établi ; mais les universités de Montpellier, Paris, Amiens s'appêtent à conclure des protocoles avec le Koweït ; le passage récent du recteur Mallet a suscité des espoirs. Il apparaît bien au bout du compte qu'il ne saurait y avoir d'enseignement supérieur en français si l'enseignement secondaire koweïtien continue à privilégier l'anglais au point d'en faire la seule langue scientifique, au détriment de l'arabe même. Les Koweïtiens semblent compter beaucoup sur la réunion à Paris de la Commission mixte pour mettre au point une réforme profonde des habitudes acquises. En octobre 1976 devrait être inaugurée à Koweït une faculté de médecine ; M. al Borolossi insiste pour que la médecine française y soit représentée.

Nous quittons l'université pour l'Institut des infirmes, sourds, muets, aveugles, paralytiques ou arriérés ; fondation admirable et exemplaire ; les locaux en sont remarquables, la discipline affectueuse la façon dont vit, travaille et s'instruit cette petite population de quelque 2000 élèves sous la direction de monitrices ou de moniteurs inspire une émotion souvent poignante. il est à l'honneur du Koweït d'avoir tenté et réussi une telle expérience. L'essentiel de l'entretien que nous avons ensuite avec Bargis al Bargis, secrétaire d'Etat à la Santé, est donné dans la note jointe en annexe. Il espère beaucoup de son voyage à Paris le 17 avril.

C'est un personnage aux gestes vifs et au franc parler qui nous reçoit en fin de matinée dans son bureau vaste comme une agora : Son Excellence Saleh Al Ghonein est président du Parlement. Il se dit fâché de l'indifférence de la France à son égard. N'a-t-il pas été reçu avec sa délégation parlementaire dans la plupart des grandes capitales. A Moscou ? à Pékin ? L'assemblée nationale française continue pourtant de l'ignorer. M. Saleh Al Ghonein est fort désireux d'être l'invité de M. Edgard Faure, encore faudrait-il que l'invitation soit faite en bonne et due forme, que l'on parle d'égal à égal, que le président français aille accueillir lui-même le président koweïtien qui, de son côté, se dit prêt à héberger au Koweït une délégation parlementaire française, si nombreuse soit-elle. Saleh Al Ghonein se montre déçu que des parlementaires parisiens aient séjourné récemment à Beyrouth sans se donner la peine de

pousser jusqu'à Koweït. Nous promettons d'informer Paris et notre ambassade des sentiments de M. Ghonein. « Citoyen » de Cannes où il réside chaque été, connaisseur de notre pays et de la Suisse voisine, M. Ghonein voudrait que la France l'accueille autrement que comme un simple particulier.

La journée du lundi 7 avril est particulièrement fructueuse. La rencontre au début de la matinée de cheikh Jaber al Ali al Sabah, vice premier ministre et ministre de l'Information est particulièrement insolite et réjouissante; car, entre deux rires, il dénonce aimablement une France « patrie de l'élucubration et du désordre », « enfilant des rêves sur des rêves » pendant que les Américains eux travaillent et « vont dans la lune ». Le ministre va jusqu'à nous accuser d'être les auteurs de toutes les révolutions de par le monde ; « dès que vous quittez la sérieuse Angleterre, sitôt mis le pied à Calais, dit-il, la pagaille orientale commence ». Nous n'avons aucune peine à le suivre dans ce raisonnement, le remerciant de reconnaître lui-même combien Arabes et Français sont parents. Pouffant de rire, heureux d'avoir réussi son numéro, cheikh Jaber s'attarderait volontiers avec nous à élucubrer à perte de vue si nous n'étions pressés par des rendez-vous plus sérieux. Nous nous quittons au bout d'une heure sur de très cordiales poignées de main.

Le ministre des Affaires étrangères cheikh Sabah al Ahmed Al Sabah qui nous reçoit ensuite est d'une tout autre trempe. Il est le frère du Premier ministre, prince héritier. Son vice ministre Rached al Rached est tout aussi attentif que lui à « pousser à fond » (sic) l'entente avec la France. Tous deux affirment la nécessité d'un accord sans réserve avec Paris ; cheikh Sabah ne semble pas nourrir beaucoup d'illusions sur une entente entre Arabes et Européens ; « qu'à cela ne tienne, dit-il, nous nous satisferons d'accords bilatéraux avec la France seule », Lui aussi estime qu'il faut accorder aux relations culturelles une place de choix, la première ; il attend beaucoup de réunion de la Commission mixte.

Jassem al Marzouk, ministre de l'Education, nous réserve un accueil des plus aimables, ayant été informé de notre arrivée par une lettre personnelle de l'ambassadeur de Koweït à Paris, Fayçal al Mutawa. Longuement il se fait expliquer par M. Posier la situation de l'enseignement de l'arabe en France et se montre fort intéressé par le projet d'un organisme gouvernemental français destiné à rénover et à fortifier la coopération linguistique franco-arabe. Il répond oui au projet de filière française que lui soumet M. Posier pour l'enseignement secondaire koweïtien; il demande au secrétaire général de son ministère, qui assiste à l'entretien, d'en prendre bonne note. Nous expliquons qu'il ne s'agit pas seulement d'exporter la culture française en pays arabes, mais aussi d'acclimater en France la culture arabe ; qu'une telle coopération conçue dans un esprit neuf est une sauvegarde pour tout le monde et le seul moyen d'équilibrer les diverses civilisations. L'entrevue se termine sur la promesse formelle du ministre de mettre quelques bourses d'études à la disposition des jeunes arabisants français.

Promenade en mer durant toute l'après-midi ; le ministère de l'Information a mis à notre disposition un grand boutre qui nous conduit à l'île sainte de Failaka, qui faisait autrefois partie du royaume sumérien de Dilmun .avec Bahreïn et peut-être Qatar. En compagnie du directeur des antiquités nous nous attardons au musée de Failaka et dans les champs de fouilles révélant des vestiges de l'âge de bronze, des époques babyloniennes et hellènes. C'est à Dilmun que les Grecs situaient un des paradis homériques ; à Dilmun que se réfugia Gilgamesh, que vint aborder Ziu-Udra, le Noé de la bible sumérienne. C'est dire l'étrangeté de Failaka qu'un pèlerinage musulman maintient aujourd'hui encore dans l'antique tradition.

Je profite d'un moment de liberté pour rendre visite le lendemain mardi 8 avril à Tarek Razzouki naguère chargé d'affaires du Koweït à Paris et actuellement directeur du département juridique au Ministère des Affaires étrangères. Il parle parfaitement notre langue et m'interroge sur l'équilibre des partis politiques en France. Il me fait part de la fondation prochaine d'un Institut d'études politiques, de l'envoi à Paris de jeunes diplomates stagiaires ; il m'annonce, le prochain départ de Fayçal al Mutawa qui sera remplacé à Paris par un nouvel ambassadeur, l'actuel directeur des Affaires politiques, ignorant tout malheureusement de notre langue. Selon les dernières nouvelles, Eric Rouleau, journaliste au *Monde*, arriverait prochainement à Koweït.

Tarek Razzouki se dit satisfait des événements d'Arabie saoudite. La disparition du roi Fayçal a été saluée par les milieux progressistes de la péninsule arabe comme un signe de temps nouveaux ; « il était un obstacle à l'indépendance et au modernisme » déclare Tarek. Le prince Fared conduira, selon lui, l'Arabie saoudite dans des voies plus conformes aux aspirations de la jeunesse arabe. Invités dans la matinée à assister à une séance au Parlement nous avons pu apprécier la qualité des débats et surtout une liberté d'expression allant jusqu'à la violence verbale la moins contenue. Point de doute : la démocratie est ici présente.

Du Koweït se dégage, à l'évidence, une grande impression d'ordre et de rigueur. Il s'y ajoute la certitude désormais partagée par tous que les Arabes sont à présent invincibles et n'ont besoin de personne pour leur salut. Les accords diplomatiques, économiques ou financiers conclus avec de nombreux pays réputés industriellement avancés, avec le Brésil par exemple, donnent aux responsables une haute idée de leur savoir faire. L'espoir porte ce pays qui prétend parler haut et témoigner de la fortune arabe. Il sait que les autres émirats s'inspirent de son exemple, dans le domaine culturel notamment. C'est pourquoi tout ce que la France réussira au Koweït aura sa résonance en tous les points de la péninsule, y compris à Ryad.

De tout cela nous avons parlé à maintes reprises avec notre nouvel ambassadeur José Paoli qui nous aurait volontiers accompagnés en certaines de nos démarches s'il n'avait pas été lié par les exigences protocolaires dues à la présentation des Lettres de créance. Le compte rendu de ce voyage serait incomplet si je ne mentionnais le crédit peu commun que s'est acquis auprès des autorités koweïtiennes notre conseiller culturel, M. Lamand-Delecour ; il n'est de ministre ou de secrétaire d'Etat qui ne nous ait vanté ses mérites, voyant en lui un interlocuteur de choix, un ami privilégié par lequel devrait passer toute négociation culturelle. N'étant nullement désigné pour porter un jugement quel qu'il soit sur les activités du conseiller culturel, je ne peux manquer, par honnêteté, de rapporter un tel concert de louanges comme nous aimerions en entendre plus souvent en pays arabes.

Les conditions paraissent réunies pour que la prochaine visite de l'émir du Koweït à Paris soit placée sous le signe de la culture et de la coopération franco-arabe parce qu'il est à présent évident que toute action de la France en pays arabes appelle une contrepartie en terre de France. Peu de nations au monde disposent sur leur sol et dans leur tradition de quoi accorder aux Arabes cette contrepartie sans laquelle les relations risquent d'être fictives, passagère ou aléatoires.

AHT 1 SG 35, lettre de Pierre Rossi à Vincent Labouret intitulée « Voyage à Koweït et Abu-Dhabi à l'invitation des gouvernements locaux » du 13 avril 1975.

Annexe 38 : Note de la DAEF intitulée « Dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Position de l'Arabie saoudite » du 8 septembre 1975

I) Position générale

L'Arabie saoudite a apporté un soutien sans réserve à l'initiative française de conférence entre pays industrialisés et pays en voie de développement sur l'énergie et les problèmes économiques qui s'y rattachent, qui, comme l'a récemment déclaré le cheikh Yamani est une « idée saoudienne », présentée par le royaume à la session de l'ONU d'avril 1974. La France avait par la suite, demandé à l'Arabie saoudite de prendre cette idée à son compte et de lancer un appel pour que le dialogue put s'engager. Le roi Fayçal avait alors approuvé cette suggestion et le Président avait lancé une invitation pour la conférence préparatoire sur l'énergie, à Paris. L'attitude constante des autorités saoudiennes est d'insister sur l'urgence du dialogue notamment après l'ajournement de la réunion préparatoire de Paris, que le cheikh Yamani considère plutôt comme un point de départ que comme une fin. L'inquiétude du royaume devant les risques de confrontation que recèlent la situation politique et économique internationale. Les situations d'affrontements sont en effet nombreuses :

a) Le conflit du Proche-Orient « si nous le résolvons pas il y aura une nouvelle forme et nouvelle interruption dans Les livraisons de pétrole ». Or ce sont les nations occidentales qui auront le plus à en souffrir (propos tenus par M. Yamani).

b) la crise économique du monde occidental qui joue en faveur du communisme.

c) l'interdépendance des économies des pays développés et des pays en voie de développement : « nous savons que si notre économie s'effondre, la nôtre s'effondrera aussi. Votre désastre est notre désastre. Si les pays industrialisés ne sont pas prospères nous ne pouvons plus importer votre industrie et votre technologie ».

Le dialogue entre les deux groupes de pays constitue donc la seule chance d'éviter la confrontation et comme il correspond aux intérêts de tous, doit être objectif. Le dialogue doit se tenir le plus rapidement possible pour des raisons stratégiques. Il y a des pays qui veulent saboter la conférence (Algérie) ; l'Arabie saoudite est le seul pays qui puisse jouer un rôle d'arbitre entre les producteurs et les consommateurs : « nous pouvons ruiner les membres de l'OPEP si nous produisons le plus possible et ruiner les consommateurs si nous produisons moins (interview de M. Yamani du 22 août) ». La relance du dialogue est la condition *sine qua non* de la politique de modération du gouvernement saoudien. Il importe donc que la relance soit amorcée avant la conférence extraordinaire de l'OPEP le 24 septembre (« sans réunion de Paris il y a affrontement ») et s'il y a affrontement nous ne lancerons plus l'appel à la modération. Les autorités saoudiennes estiment toutefois que le dialogue ne peut s'engager que sous certaines conditions :

- la conférence doit être représentative et restreinte ;
- la conférence devra traiter de l'énergie, des matières premières, du développement et des autres problèmes économiques auxquels doit faire face le monde ;
- les problèmes financiers doivent être explicitement mentionnés. Le prince Saoud est à l'origine de la proposition relative à la constitution de la quatrième commission consacrée aux problèmes financiers.

L'Arabie saoudite approuve l'approche globale et différenciée du dialogue et M. Yamani a déclaré récemment à M. Wischnewski que son pays restait très ouvert sur les questions de procédure et n'avait pas d'idées bien arrêtées sur la substance même des futures discussions.

II) Position sur la procédure

a) Réunion Préparatoire

Composition de la réunion sur la base de la liste Yamani. Les Saoudiens auraient préféré que la nouvelle réunion préparatoire, de même composition et au même niveau que celle d'avril, ait lieu en août.

b) Composition de la Conférence

Le Roi Fayçal estimait que la conférence devait être « représentative mais restreinte » (15 à 20 participants). Les autorités saoudiennes restent sceptiques sur la tenue d'une conférence élargie et imaginaient plus volontiers une reprise du dialogue sous la forme d'une réunion à 10 au niveau ministériel si nous le voulions (entrevue entre M. Taher et notre ambassadeur à Djeddah).

c) Commissions

Les Autorités saoudiennes sont d'accord pour que les thèmes de l'énergie, des matières premières et du développement soient étudiés au sein de trois commissions distinctes. Le prince Saoud a particulièrement insisté pour la constitution d'une quatrième commission consacrée aux problèmes monétaires et financiers non pour discuter d'une réforme du système monétaire international (contrairement à l'Algérie) mais pour examiner les problèmes financiers du développement et de l'énergie. Selon les Américains, les autorités saoudiennes auraient préféré des commissions très restreintes (5 à 9) mais se seraient mis d'accord pour le chiffre de 15 membres. Les participants aux groupes de travail devraient provenir des 27 pays prévus lors de la réunion préparatoire, dont 19 seraient choisis par les 77 et les autres par l'OCDE.

d) Observateurs

M. Taher a indiqué à notre Ambassadeur à Djeddah que son pays était opposé à la participation d'un observateur de l'AIE à une nouvelle réunion préparatoire. Il suffirait à cette organisation d'être représentée au sein de la délégation de l'OCDE. La position de l'Arabie saoudite, sur ce point, s'est récemment durcie. Le prince Saoud s'est affirmé très hostile à toute présence de l'Agence internationale de l'énergie, « organe de confrontation » mais a finalement accepté la formule contenue dans notre aide-mémoire.

e) Résultats des travaux

Lors d'un entretien du 17 mars avec M. de Guiringaud le cheikh Yamani devait observer que si l'on aboutissait qu'à des recommandations assez vagues, il suffirait de communiquer celles-ci aux Nations-Unies. En revanche, si comme il l'espérait, on pouvait conclure un accord, il faudrait qu'il soit ouvert à la signature des intéressés, comme un vrai traité international.

III) Position sur le fond

1) Prix du pétrole

L'Arabie saoudite n'est pas partisane d'un relèvement substantiel du prix du pétrole. Le cheikh Yamani a déclaré le 9 juin « qu'aussi longtemps que son pays estimerait qu'il pouvait y avoir un dialogue sérieux entre producteurs et consommateurs, il continuerait à jouer un rôle de modération ». « S'il doit y avoir augmentation du prix du pétrole, elle doit être faible et très graduelle ». Le cheikh Yamani a récemment déclaré : « l'Arabie saoudite fera de son mieux pour maintenir le gel du prix du pétrole si les pays industrialisés abaissent le prix des produits exportés. Autrement, ils décideront d'une majoration d'une ampleur limitée ». Le ministre du Pétrole a également déclaré que « le royaume allait étudier avec objectivité, une proposition faite par certains membres de l'OPEP visant à augmenter les prix en vue d'adopter, à ce sujet, une proposition conclutive pendant la réunion de l'OPEP du 24 septembre ».

2) Surplus financiers

Les pays arabes disposant de surplus monétaires vont se rencontrer afin d'étudier les meilleurs moyens de les utiliser « aussi bien pour leurs propres bénéfices que pour l'intérêt de la nation arabe ».

MAE, direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1973-1982), Arabie saoudite, 52, note de la DAEF intitulée « Dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Position de l'Arabie saoudite » du 8 septembre 1975.

Annexe 39 : Lettre de Pierre Rossi à Vincent Labouret intitulée « Pour une action culturelle dans le Golfe » du 10 mars 1976

Il est évident que les foyers économiques et politiques se sont déplacés en direction de l'océan Indien et que la région du Golfe devient un des grands carrefours de l'activité internationale. Aussi les arabes océaniques prennent le pas sur les arabes méditerranéens. Conjoncture de plus en plus défavorable à l'influence culturelle française. En effet, à la domination linguistique anglo-saxonne traditionnelle est venue s'ajouter un courant commercial japonais, indonésien, pakistanais et indien porteur lui aussi de la langue et des manières anglo-saxonnes. Car c'est, bien entendu, en anglais que se traitent les affaires à Tokyo ou Calcutta.

Il n'en demeure pas moins que la France est désormais présente en ces régions par son économie, par sa politique, par sa culture. Elle attire à elle non seulement l'élite princière ou marchande mais aussi la jeunesse désireuse de secouer le joug anglo-saxon. Elle trouve sur place une nouvelle population d'émigrés définitifs ou provisoires venus de zones francophones telles le Liban, la Syrie, l'Algérie, l'ancienne Palestine. Que le climat français ne puisse pas se substituer au règne anglo-saxon est une certitude. Il n'en a pas moins la faveur de beaucoup de gens parce qu'il est un climat politique et qu'il apporte un air nouveau. C'est peut être une erreur d'avoir voulu, en ce pays, concurrencer la langue anglaise dans les domaines scientifiques et techniques, là où sa suprématie est à ce point incontestée que nos partenaires européens et nous mêmes l'utilisons communément. Mais il n'y a pas que les techniciens ; il y a l'autre monde, celui du droit, de la pensée, du savoir vivre, de la politique. Et là nous gardons une certaine souveraineté, c'est à dire partout où l'affairisme n'a pas radicalement ruiné l'édifice central, partout où survivent les valeurs culturelles nationales et confessionnelles. Ce qui signifie que l'influence française appelle et implique une alliance et une collaboration avec l'arabisme. Or l'arabisme ne demeure vivace que dans les pays authentiques et souverains, ceux qui sont nés et se sont constitués en nations bien avant la ruée pétrolière : l'Irak, Bahreïn, Oman, l'Arabie saoudite. Quant aux autres : Koweït, Qatar, Emirats arabes unis, ils ne sont que des satellites ou des suiveurs. Trop faibles et artificiels pour lancer le français, ils l'adopteraient aisément une fois qu'il aura acquis droit de cité ailleurs. Prenons le Koweït, par exemple ; on université est florissante mais totalement américanisée par de jeunes professeurs égyptiens diplômés des Etats-Unis alors que naguère le corps professoral égyptien contribuait à répandre notre culture, il travaille aujourd'hui à l'effacer.

Une action culturelle d'envergure que nous mènerions à Bagdad, Manama, Mascate et Ryad serait certainement payante, surtout si elle est conduite en même temps qu'une action culturelle arabe en France. Parmi ces capitales, Bagdad a une autorité toute particulière, d'abord parce que la France y est déjà fortement présente, ensuite parce qu'elle rayonne sur toute l'étendue de la péninsule arabique et singulièrement dans le Golfe. C'est donc par Bagdad, qui héberge plus d'un millier d'étudiants du Golfe (dont 400 bahreïnais) que passe en premier lieu toute l'action en direction du Golfe. Je sais très bien que les intérêts français en Irak commencent à être gangrenés ; mais si nous perdions l'Irak, que resterait-il ? Comme nous l'avons déjà fait nous pourrions conclure une entente avec différents départements et professeurs de l'université irakienne pour qu'ils orientent vers la France, une fois la licence obtenue, des étudiants de valeur pris dans les contingents du Golfe. Il appartient à nos services culturels en place en Irak d'attirer dans nos centres culturels ces étudiants là. Le même devoir revient à nos services culturels du Caire qui n'ont malheureusement pas

conscience que Le Caire est une cité (je devrais dire un univers) internationale arabe et qu'on ne doit pas se borner à s'intéresser aux seuls égyptiens. Le Caire est un énorme vivier où la pêche est aisée. Une autre capitale, malgré son apparence exiguë, peut tenir un rôle important dans le Golfe, c'est Amman. D'abord parce que ses écoles et son université forment encore beaucoup de Palestiniens qui se dispersent ensuite dans le Golfe et ailleurs ; ensuite parce qu'Annam s'est spécialisé dans la formation professionnelle et que c'est précisément cela dont ont besoin tout particulièrement l'Oman, le Yémen, mais aussi Koweït, les émirats, Bahreïn. Une double action culturelle française est ici nécessaire qui porterait sur l'enseignement universitaire mais aussi sur les méthodes d'alphabétisation et de formation d'artisans et de techniciens. Oman par exemple est, pour l'heure, presque entièrement soumis au système éducatif jordanien.

La grande affaire demeure l'Arabie saoudite. L'installation à Ryad d'une base opérationnelle culturelle aurait des répercussions immédiates non seulement sur le Golfe mais sur la zone occidentale de l'océan Indien, sur le Pakistan, l'Inde, indirectement sur l'Iran. Autrement nous n'aurons que des miettes.

Mais que faire sur place du Koweït à Mascate ? Augmenter le quota des bourses certainement. Mais ils faudrait qu'elles touchent tous les grands secteurs : travaux publics, banques, chimie, administrations, etc. C'est à dire que nos grandes entreprises, nos entreprises navales et aériennes offrent des stages de travail en France et pas seulement des promenades. Quant aux journalistes, aux avocats, aux médecins du Golfe, il faudrait s'intéresser à eux mais pas sur place directement, mais par l'intermédiaire de grandes associations interarabes qui rassemblent ces professions hautement puissantes dans tous les domaines. Les bureaux de ces associations échappent à notre attention.

J'ai appris que trois jeunes filles de la famille régnante de Bahreïn, les Khalifa, ont rejoint en France le groupe des étudiants bahreïnis. Voilà une bonne nouvelle. Nous ne nous intéressons pas suffisamment au destin des futures dames du Golfe. Les anglo-saxons ont des clubs et des associations féminines, nous pas. Il est dommage que des ordres religieux français tels la Présentation de Tours ou les carmélites enseignantes soient absentes du Golfe et de la péninsule où pourtant la netteté de leur discipline s'accorderait avec la rigueur islamique.

D'une enquête déjà longue je tire la conclusion que nos services culturels et nos ambassades en général travaillent comme des bureaux et manquent cruellement du sens des relations humaines ; aucune comparaison avec les représentants du British Council dont l'organisation dans ce domaine est parfaite. Une fois rentré chez lui, dans le Golfe, le diplômé français est perdu, coupé de ses sources françaises, réintégré rapidement aux réseaux anglo-saxons ; il découvre avec stupeur qu'en leur quasi-totalité les représentants de la France y sont intégrés eux mêmes. Cette remarque concerne aussi, hélas, les diplômés irakiens de retour dans leurs foyers. Ce qui nous manque, c'est la vigilance permanente qui devrait être la notre en des pays où les effets de notre culture seraient considérables, mais où les résistances étrangères sont déterminées. Il convient de saluer avec d'autant plus de plaisir l'installation de notre Alliance Français à Abu-Dhabi et Manama, dans cette dernière ville surtout, traditionnel foyer culturel d'une nation bien vivante. Il est souhaitable que cette présence s'accompagne d'une diffusion gratuite de journaux et de revues françaises dans les grands hôtels, les aéroports, les clubs, les établissements scolaires et universitaires ; cette diffusion serait assortie de l'abonnement gratuit à de belles revues d'art à servir régulièrement aux femmes des notables du Golfe. Si seulement nous disposions d'une revue de prestige en langue arabe ! Je

travaille là dessus à un projet déjà fort avancé dont je parlerai prochainement. Car dans le Golfe, comme dans toute la péninsule arabique, il ne peut plus y avoir d'action culturelle française qui ne soit pas combinée à une action culturelle arabe de réciprocité. la clé du succès n'est pas ailleurs.

AHT 1 SG 36, lettre de Pierre Rossi à Vincent Labouret intitulée « Pour une action culturelle dans le Golfe » du 10 mars 1976.

Bibliographie

Outils de travail et dictionnaires

ATTAR Frank, *Dictionnaires des relations internationales de 1945 à nos jours*, Seuil, Paris, 2009.

ARNOULD M., ZUBINI F., *Les termes pétroliers*. Dictionnaire anglais-français, Dunod-Total presse, Paris, 1981.

DOUGHERTY B., GHAREEB E. A., *Historical Dictionary of Iraq*, Scarecrow Press, 2004.

GERSHONI I., SINGER A., ERDEM Y. H. (ed.), *Middle East Historiographies. Narrating the Twentieth Century*, Seattle, London, University of Washington Press, 1984.

GLASSÉ, Cyril, *Dictionnaire encyclopédique de l'Islam*, Paris, Bordas, 1991.

HAHN P., *Historical dictionary of United States-Middle East Relations*, Lanham, Md. : Scarecrow Press, 2007.

LANSFORD T., *Historical Dictionary of U.S. Diplomacy since the Cold War*, Md. : Scarecrow Press, 2007.

LEMARCHAND P., *Atlas géopolitique du Moyen-Orient et du monde arabe*, Paris, Ed. Complexe, 1994.

MALEKIAN F., *Oil and Gaz Field Dictionary*, Téhéran, Farhangan Publications, 1990.

MIOSSEC, Jean-Marie et MORSY, Magali, *Lexique du monde arabe*, Paris, Dalloz, 1986.

MOUREAU M., BRACE G., *Dictionnaire du forage et des puits, Anglais-Français*, Paris, Éditions Technip, 1990.

PECK, Malcolm, WORONOFF, Jon, *Historical dictionary of the Gulf Arab states, Asian/Oceanian historical dictionaries*, Lanham, Scarecrow Press, 2008.

PECK, Malcolm, WORONOFF, Jon, *The A to Z of the Gulf Arab States*, Plymouth, Scarecrow Press, 2010.

SELA, Avraham, *The Continuum political encyclopedia of the Middle East*. New York, Continuum International Publishing Group, 2002.

THUAL, François, *Abrégé géopolitique du Golfe*, Paris, L'Orient politique, Ellipses, 1997.

Manuels et ouvrages généraux

BADEL Laurence, *Diplomaties européennes. XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2021

BALZACQ Thierry, CHARILLON Frédéric et RAMEL Frédéric (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

BEAUJEU-GARNIER J., *L'économie du Moyen-Orient*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1969.

BONIFACE, Pascal, *Relations internationales*, Paris, Dunod, 1995.

BOZO F., *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Nouvelle édition, Paris, Flammarion, 2012.

CLOAREC V., LAURENS H., *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2000.

CORM, Georges, *Le Proche-Orient éclaté (1956-2012)*, Vol. 1 et Vol. 2, Collection Folio, Histoire, Paris, Gallimard, 2012.

CORM Georges, *Le Moyen-Orient : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, 1996.

CORM, Georges, *Conflits et identités au Moyen-Orient : 1919-1991*, Paris, Arcantères, 1991.

CORM, Georges, *Histoire du Moyen-Orient : de l'Antiquité à nos jours*, L'État du monde, La Découverte-poche, Paris, La Découverte, 2007.

DUFOUR P., *La France au Levant : des Croisades à nos jours : Liban, Syrie, Palestine, Egypte, Israël*, Pygmalion, 2001.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours, Études politiques économiques et sociales*, Paris, Dalloz, 1993.

FRANK Robert, *Pour l'histoire des relations internationales. Histoire et théories des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

GIRAUD André et BOY DE LA TOUR Xavier, *Géopolitique du pétrole*, Paris, Technip, 1987.

HOURANI, Albert Habib, *Histoire des peuples arabes*, Points Histoire, Paris, Seuil, 1993.

LAURENS Henry, *Le grand jeu. Orient arabe et rivalités internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1991.

LAURENS, Henry, *Paix et guerre au Moyen-Orient. L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2005.

LAURENS Henry, *L'Orient arabe à l'heure américaine*, Hachette littératures, Collection Pluriel, Paris, 2008.

MIHAÏLOVITCH L., PLUCHART J.-J., *Les compagnies pétrolières internationales*, Paris, coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 1981.

MUTIN, Georges, et BARGE Olivier, *Géopolitique du monde arabe*, Carrefours, Paris, Ellipses, 2012.

NOUSCHI André, *Pétrole et relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1999.

RENOUVIN, Pierre, DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Pocket, 2010.

SAID Edward W., *L'orientalisme, l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 2003

SEBILLE-LOPEZ Philippe, *Géopolitiques du pétrole*, Paris, Armand Colin, 2007.

VAÏSSE Maurice, *La grandeur. Politique étrangère du général De Gaulle, 1958-1969*, Fayard, France, 1998.

ZORGBIBE C., *Géopolitique et histoire du Golfe*, Paris, coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 2e éd., 1995.

Histoire de la diplomatie économique et de la diplomatie des entreprises

ADELMAN M. A., « The Multinational Corporation in World Petroleum », dans KINDLEBERGER C. F. (ed.), *The International Corporation*, Cambridge, London, The MIT Press, 1970.

AKIRA K., « International cartels in business history », dans *The international conference on business history*, Tokyo, University of Tokyo press, 1992.

ASQUER Alberto, « What is corporate diplomacy? And, why does it matter ? », *Journal of Multidisciplinary Research*, 2012/4, 3, pp. 53-63

BADEL Laurence, « Les acteurs de la diplomatie économique de la France au XXe siècle : les mutations du corps des attachés commerciaux (1919-1950) », *Relations internationales*, n° 114, 2003, p.169-185.

BADEL Laurence, *Diplomatie et grands contrats : l'État français et les marchés extérieurs au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 2010.

BADEL Laurence, « Milieux économiques et relations internationales : bilan et perspectives de la recherche au début du XXI^e siècle », *Relations Internationales*, n°157, 2014, pp. 3-23.

BADEL Laurence, *Diplomaties européennes. XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2021.

BARNES R., « International Oil Companies Confront Governments: a Half-Century of Experience », *International Studies Quarterly*, vol. 16, n° 4, « Multinational Corporations and World Order », p. 454-471, Dec. 1972.

BARNET R., *Roots of War*, Baltimore, Penguin Books, 1973.

COHEN Samy, « Les États face aux nouveaux acteurs », *Politique internationale*, n°107, printemps 2005, pp. 409-424

CORLEY T. A. B., « Oil Corporations and Public Policy: A US-UK Comparison, 1900-1975 », *Business and Economic History, Second Series*, Volume Twenty-one, 1992.

CORLEY T. A. B., « Oil Companies and the Role of Government: The Case of Britain 1900-75 », dans Jones G. and Kirby M. W. (eds), *Competitiveness and the State*, Manchester, 1991.

FIORINA Jean-François, « Géopolitique et diplomatie d'entreprise : entretien avec Didier Lucas », *Comprendre Les Enjeux Stratégiques*, Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur, n°18, octobre 2012, pp.1-5.

FITZGERALD Edward P., « Business Diplomacy: Walter Teagle, Jersey Standard, and the Anglo-French Pipeline Conflict in the Middle East, 1930-1931 », *The Business History Review*, vol. 67, n° 2, p. 207-245, Summer 1993.

FITZGERALD Edward P., « Compagnie Française des Pétroles and the Defense of the Red Line Regime in Middle Eastern Oil, 1933-1936 », *Business and Economic History*, Second series, vol. Twenty, p. 117-126, 1991.

FLEURY A., SOUTOU (G.H.), « Les nouveaux outils de la diplomatie au XX^e siècle », *Relations internationales* 2005/1 (n° 121), pp. 3-7.

GIRAUD A. (organisateur), « Les dialogues pétroliers », colloque de géopolitique de l'énergie et des matières premières, *cahier 111*, Université Paris Dauphine, juin 1982.

HARIT Intakanok, *Industry: The Emergence of Private Authority in the Oil Industry: the Case of Oil Concession Agreements*, Durham theses, Durham University, 2010.

HARTSHORN Jack E., *Oil Companies and Governments. An Account of The International Oil Industry in its Political Environment*, London, Faber and Faber, 1967.

HOGAN M. J., « Informal Entente: Public Policy and Private Management in Anglo-American Petroleum Affairs, 1918-1924 », *Business History Review*, Volume 48, 1974.

JEANNESSON Stanislas, « Jacques Seydoux et la diplomatie économique dans la France de l'après-guerre », *Relations internationales* 2005/1 (n° 121), p. 9-24.

KABBANJI Jad, *L'IPC vs la Syrie et le Liban durant les années 1950. Les négociations entre l'Irak Petroleum Company, le Liban et la Syrie durant les années 1950*, Sarrebruck, Éditions Universitaires européennes, 2011.

KESSLER Marie-Christine, *Les ambassadeurs*, Académique, mai 2012.

LOROT Pascal, « Les diplomates d'entreprise, pôles d'influence de la géo-économie de demain : le décryptage de Pascal Lorot », *Communication & Influence*, n°44, mai 2013, pp. 1-3.

LUCAS Didier (dir.), *Les Diplomates d'entreprise. Pouvoir, réseaux, influence*, Paris, Choiseul éditions, 2012.

MORAN T. H., « Managing an Oligopoly of Would-be Sovereigns: The Dynamics of Joint Control and Self-Control in the International Oil Industry Past, Present, and Future », *International Organization*, vol. 41, n° 4, p. 575-607, Autumn 1987.

NASH G. D., *United States Oil Policy, 1890-1964. Business and Government in Twentieth Century America*, Pittsburg, University of Pittsburg Press, 1968.

NOUSCHI André, « Un tournant dans la politique pétrolière française : les Heads of agreement de novembre 1948 », Paris, *Relations internationales* n° 44, p. 379-389, 1985.

ORDEIX-RIGO Enric et JOÃO Duarte, « From Public Diplomacy to Corporate Diplomacy: Increasing Corporation's Legitimacy and Influence », *American Behavioral Scientist*, 2009, n° 53, pp. 549-563.

PITTI François, « La diplomatie économique des entreprises », *Géoéconomie*, 2011/1 n° 56, pp. 105-118.

ROBIN Thierry, *Le Coq et le Dragon. La France face à la Chine : des relations économiques sous contrôle (1944-1964)*. Genève, Droz, 2012.

SHEIKH A., *Saudi Arabia and Oil Diplomacy*, New York, Washington, London, Frederick A. Praeger Publishers, 1976.

SHERMAN Richard, ELIASSON Johan, « Privatizing Commercial Diplomacy: Institutional Innovation at the Domestic-International Frontier », *Current Politics and Economics of Europe*, 2007/3-4, 18, pp. 355-351.

STRANGE Susan, *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

TURNER L., *Oil Companies in the International System*, The Royal Institute of International Affairs, George Allen & Unwin, 1978.

TURNER L., « The Oil Majors in World Politics », *International Affairs*, vol. 52, n° 3, p. 368-380, Jul. 1976.

VALMAGE François, « La vision stratégique du diplomate d'entreprise », *Géoéconomie* 2015/1 (n° 73), p. 163-176.

VENN Fiona, *Oil diplomacy in the twentieth century*, Macmillan, London, 1986.

WILKINS Mira, *The Maturing of Multinational Enterprise, American Business Abroad from 1914 to 1970*, Harvard University Press, 1974.

WURM Clemens, *Business, politics and international relations. Steel, cotton and international cartels in british politics, 1924-1939*, Cambridge, Cambridge university Press, 1993.

WURSTHORN Kévin, « La Compagnie française des pétroles au Moyen-Orient : une diplomatie d'entreprise à l'avant-garde de la présence française dans les années 1950 », *Relations internationales*, 2017/3 (n° 171), pp. 85-96.

WURSTHORN Kévin, « Les compagnies pétrolières et le développement des pays du golfe Arabo-Persique dans les années 1950 », *Relations internationales*, 2019/1 (n° 177), pp. 45-58.

WYLER E., « La protection des intérêts étrangers : origines et signification de l'institution », *Relations internationales*, 2010, vol. 143, no 3, p. 23-39.

Histoire du pétrole et de l'OPEP

ALLEN L., *OPEC Oil*, Gunn & Hain, 1979.

AL-OTAIBA M. S., *OPEC and the Petroleum Industry*, London, Croom Helm, 2nd ed., 1976.

AMUZEGAR Jahangir, *Managing the Oil Wealth: OPEC's Windfalls and Pitfalls*, Londres, I.B. Tauris, 2001.

ANTONIN, Céline, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », *Revue internationale et stratégique*, n°91, mars 2013.

AUZANNEAU, Matthieu, *Or noir : la grande histoire du pétrole*, Paris, Cahiers libres, Broché, 2015.

BELTRAN Alain (dir./ed.), *Le pétrole et la guerre*, « Enjeux internationaux » n° 21, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, P.I.E. Peter Lang, 2012.

BERREBY, Jean-Jacques, *Fondements historiques et politiques des conflits pétroliers contemporains*, Paris, Fondation nationale de sciences politiques, centre d'étude des relations internationales, 1972.

BLIN, Louis, *Le pétrole du Golfe : guerre et paix au Moyen-Orient*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.

BOURGEY, André, « Le pétrole et ses incidences géographiques dans le Moyen-Orient arabe », *Revue de Géographie de Lyon*, Vol 46 n° 3, 1971, p. 233–284.

CATTAN H., *The Evolution of Oil Concessions in the Middle East and North Africa*, New York, Oceana Publications, 1967.

CHALABI Fadhil, *Oil Policies, Oil Myths: Analysis and Memoir of an OPEC "insider"*, Londres, I.B. Tauris, 2010.

CHEVALLIER A., *Le pétrole*, Paris, La Découverte, 1986.

CITINO Nathan, « Internationalist oilmen, the Middle East, and the Remaking of American Liberalism, 1945-1953 », *Business History Review*, vol. 84, n°2, 2010, pp. 227-251.

DALEMONT E., *Le pétrole*, Paris, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, 1979.

DALEMONT E., *L'industrie du pétrole*, Paris, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, 2e éd., 1982.

DALEMONT E., CARRIE J., *Histoire du pétrole*, Paris, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, 1993.

DEVAUX-CHARBONNEL J., « Les Accords de Téhéran et de Tripoli », Paris, *Annuaire français de droit international*, volume 17, 1971, p. 131-145.

DURAND Daniel, *La politique pétrolière internationale*, Paris, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, 1962.

EZRAN, Maurice, *Histoire du pétrole*, Paris, Inter-National, l'Harmattan, 2010.

ENGDAHL William, *Pétrole une guerre d'un siècle. L'ordre mondial anglo-américain*, Jean-Cyrille Godefroy, 2007.

FARVADIN, Fereidoon, *L'OPEP et le marché mondial du pétrole (1980-2000)*, Thèse de doctorant en sciences économiques sous la direction de Jean-Marie Chevalier, Université de Paris-Nord, 1986.

FIELD Michael, « Oil: OPEC and Participation », *The World Today*, vol. 28, n° 1, p. 5-13, Jan. 1972.

FRANK H. J., *Crude oil prices in the Middle East. A study in oligopolistic price behavior*, New York, Washington, London, Frederick A. Praeger Publishers, 1966.

FRANKEL P.H., *L'économie pétrolière, Structure d'une industrie*, Paris, Lib. De Médicis, 1946.

FRASER T. G., *The USA and the Middle East since World War 2*, New York, St. Martin's Press, 1989.

GANNAGÉ E., « Le problème des redevances pétrolières au Moyen-Orient : un exemple de blocage régional du développement », *Tiers-Monde*, vol. 7, n° 26, p. 371-383, 1966.

GANTZEL K. J. et MEJCHER H. (eds.), *Oil, the Middle East, North Africa and the Industrial States*, Paderborn, F. Schöningh, 1984.

GARAVINI Giuliano, *The Rise and Fall of OPEC in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2019.

GEMIGNANI-SAXSTAD Pascale, *La France, le pétrole et le Proche-Orient de 1939 à 1958*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Université Paris IV-Sorbonne, 4 tomes, 1997.

GRAF Rudiger, « Making use of the 'Oil Weapon?': Western industrialized Countries and Arab Petropolitics in 1973-1974 », *Diplomatic History*, vol. 36, n°1, 2012, p. 185-208.

HAMILTON James D., « Historical Oil Shocks », dans *Routledge Handbook of Major Events in Economic History*, , Randall E. Parker and Robert Whaples, New York: Routledge Taylor and Francis Group, 2013, p. 239-265.

HAWDON D. (ed.), *The Changing Structure of the World Oil Industry*, London, Sydney, Dover, Croom Helm, 1985.

HEARN A., *Oil and the Middle East, International Affairs* (Royal Institute of International Affairs), vol. 24, n° 1, p. 63-75, Jan. 1948.

HIRST David, *Oil and public opinion in the Middle East*, London, Faber and Faber, 1966.

HUNTER Shireen, *OPEC and the Third World: The Politics of Aid*, Bloomington, Indiana University Press, 1984.

KEATING A., *Mirage: Power, Politics, and the Hidden History of Arabian Oil*, Amberst, N.Y.: Prometheus Books, 2005.

KNEISSL, Karin, « L'OPEP à 45 ans : moins puissante mais toujours présente », *Confluences Méditerranée*, n°53, février 2005, p.39-49.

KOBRIN S. J., « Diffusion as an Explanation of Oil Nationalization: Or the Domino Effect Rides Again », *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 29, n° 1, p. 3-32, Mar. 1985.

LEVEAU R., RIFAI Tarik, « L'arme du pétrole », Paris, *Revue française de science politique*, 24e année, n° 4, p. 745-769, 1974.

LEVY Walter J., *Oil Strategy and Politics, 1941-1981*, Boulder, Westview Press, 1982.

L'HUILLIER Hervé, « Pétrole et relations internationales depuis 1945 », in *Le pétrole : ordre ou désordre mondial*, Paris, coll. « Questions internationales », La documentation Française n° 2, juillet-août 2003.

LITTLE D., *American Orientalism. The United States and the Middle East since 1945*, Chapel Hill and London, University of North Carolina Press, 3rd ed., 2008.

LONGRIGG Stephen H., *Oil in the Middle East, Its Discovery and Development*, London, Oxford University Press, 1961.

MABRO J., « Les dimensions politiques de l'OPEP », Paris, *Politique étrangère*, vol. 66, n° 2, p. 403-417, 2001.

MIHAILOVITCH L., PLUCHART J.J., *L'OPEP*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1980.

MIKDASHI, Zuhayr, « The OPEC Process », *Daedalus*, Vol. 104 n° 4, Octobre 1975, p. 203–215.

MOSLEY Leonard, *Power Play, Oil in the Middle East*, Hardcover, Random House, 1973.

NOËL P., *Le régime juridique international des investissements pétroliers : de la souveraineté nationale au marché mondial*, Institut d'Economie et de Politique de l'Energie, Université Pierre-Mendès-France (Grenoble, France), septembre 2000.

NOUSCHI André, *Luttés pétrolières au Proche-Orient*, Paris, coll. « Questions d'histoire », Flammarion, 1970.

NOUSCHI André, « Le Golfe et le pétrole : d'un impérialisme à l'autre », Paris, *Relations internationales* n° 66 : Le Golfe, p. 141-162, été 1991.

NOUSCHI André, *Pétrole et relations internationales depuis 1945*, Paris, coll. « U », Armand Colin, 1999.

NOUSCHI, André, *La France et le pétrole de 1924 à nos jours*, Paris, Signes du temps, Picard, 2001.

ODELL Peter, *Oil and Gas: Crises and Controversies 1961-2000, vol 2: Europe's Entanglement*, Brentwood, Multi-science Publishing, 2002.

PAINTER David S. « Oil and Geopolitics: The Oil Crises of the 1970s and the Cold War », *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, vol. 39, no. 4 (150), 2014, pp. 186–208.

- PARRA, Francisco, *Oil politics: a modern history of petroleum*, Londres, I.B Tauris, 2003.
- PETRIAT Philippe, *Aux pays de l'or noir. Une histoire arabe du pétrole*, Paris, Gallimard, collection « Folio Histoire », 2021.
- PODEH E., « Making a Short Story Long: The Construction of the Suez-Mediterranean Oil Pipeline in Egypt, 1967-1977 », *The Business History Review*, vol. 78, n° 1, p. 61-88, Spring 2004.
- ROUHANI Fuad, *A History of OPEC*, New York, Frederick A. Praeger Publishers, 1971.
- RUSTOW D. A., *Oil and Turmoil. America Faces OPEC and the Middle East*, New York, London, W. W. Norton, 1982.
- SARKIS Nicolas, *Le pétrole et les pays arabes*, Paris, Stock, 1962.
- SARKIS Nicolas, *Le pétrole et les économies arabes*, Paris, Librairie de droit et de jurisprudence, 1963.
- SARKIS Nicolas, *Le pétrole à l'heure arabe*, Paris, Stock, 1975.
- SECCOMBE I. J., LAWLESS R. I., « Foreign Worker Dependence in the Gulf, and the International Oil Companies: 1910-50 », *International Migration Review*, vol. 20, n° 3, p. 548-574, Autumn 1986.
- SEDILLOT R., *Histoire du pétrole*, Paris, Fayard, 1974.
- SHIHATA Ibrahim, *Un autre visage de l'OPEP : l'aide financière au Tiers Monde*, Londres, Longman, 1982.
- SID AHMED A., *L'OPEP : passé, présent et perspectives*, Paris, Economica, 1980.
- SKEET Ian, *OPEC: Twenty-Five Years of Prices and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- STARKER A., *Des concessions aux concentrations pétrolières dans les pays du Moyen-Orient, thèse d'économie politique*, Université de Lausanne, Ecole des Sciences sociales et politiques, 1974.
- STEVENS P., « Pipelines or Pipe Dreams ? Lessons from the History of Arab Transit Pipelines », *Middle East Journal*, vol. 54, n° 2, p. 224-241, Spring 2000.
- STEVENS P., *Joint Ventures in Middle East Oil, 1957 1975*, Beirut, Middle East Economic Consultants, 1976.
- STORK J., *Middle East Oil and the Energy Crisis*, London and New York, 1975.

TERZIAN Pierre, *L'étonnante histoire de l'OPEP*, Paris, Les Editions Jeunes Afrique, 1983.

VENN F., *Oil Diplomacy in the Twentieth Century*, Basingstoke, London, MacMillan, 1986.

VITALIS Robert, « Britain and the politics of modernization in the Middle East 1945-1958 », in : *Review of Paul W.T. Kingston, American Political Science Review* 92, p. 751-752, 3 September 1998.

WILFORD Hugh. *America's Great Game: The CIA's Secret Arabists and the Shaping of the Modern Middle East*. New York, NY: Basic Books, 2013.

YERGIN D., *The Prize. The Epic Quest for Oil, Money, and Power*, New York, London, Toronto, Sydney, Tokyo, Singapore, Simon and Schuster, 1991.

La politique française dans le golfe Arabo-Persique

ABITBOL, Michel, *France and the Middle East: past, present, and future*, Truman research institute, World powers and the Middle East, The Hebrew University Magnes Press, Jerusalem, 2004.

AHAMDI, Driss, *Les grandes orientations politiques et stratégiques de la diplomatie française au Proche et au Moyen-Orient au cours du premier septennat de François Mitterrand*, Thèse de doctorat en science-politique sous la direction de Jean Baudouin, Université Rennes I, Atelier national, 1990.

ALMEJFEL F., *Les relations entre la France et l'Arabie saoudite : de 1967 à 2012*, Paris, L'Harmattan, 2014.

BALTA P. et RULLEAU C., *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, Paris, Sindbad, 1973.

BARNAVI E. et FRIEDLÄNDER S. (dir.), *La Politique étrangère du général de Gaulle*, 1ère éd., Paris, Presses universitaires de France, 1985.

BEAUCHAMP, Damien, « La politique française au Moyen-Orient : Un examen critique. », *Politique Étrangère*, Vol. 52 n° 4, 1987, pp. 973-978.

BELTRAN Alain, « La question énergétique en France de 1960 à 1974 : dépendance, crise et rôle de l'Etat », dans BUISSIÈRE Eric, *Georges Pompidou face à la mutation économique de l'Occident, 1969-1974*, Presses Universitaire de France « Politique d'aujourd'hui », 2003.

BLÉD, Jean-Paul, *Le Général de Gaulle et le monde arabe*, Beyrouth, Liban, Dar An-Nahar, 2009.

CERNY P.G., *Une politique de grandeur : aspects idéologiques de la politique extérieure de De Gaulle*, Paris, Flammarion, 1986.

CHIGOT Nicolas, *La présence de la CFP dans l'émirat d'Abou Dhabi entre 1939 et 1977*, mémoire de master dirigé par Pascal Griset, université Paris-Sorbonne, 2008.

CHUBIN, Shahram, « La France et Le Golfe : Opportunisme Ou Continuité ? », *Politique Étrangère*, Vol. 48 n°4, 1983, pp. 879–887.

DALLE I., *La Ve République et le monde arabe : le désenchantement*, Paris, Fayard, 2014.

DALLE I., « Les relations entre la France et le monde arabe », *Confluences Méditerranée*, 2016/1 (N° 96), p. 13-28.

DEMAGNY A., « La présidence française face à la mutation du marché pétrolier, 1969-1974 », dans BUISSIÈRE Eric, *Georges Pompidou face à la mutation économique de l'Occident, 1969-1974*, Presses Universitaire de France « Politique d'aujourd'hui », 2003.

DIALLO Thierno, *La politique étrangère de Georges Pompidou*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1992.

FITZGERALD Edward P., « The Power of the Weak and the Weakness of the Strong: Explaining Corporate Behaviour in Middle Eastern Oil after the Second War », *Business and Economic History*, vol. XXIII, n° 2, Winter 1994, pp. 108-127.

FREMEAUX J., « La France et les exportations d'armements au Proche-Orient de la fin de la guerre d'Algérie à la première guerre du Golfe », *Revue historique des armées*, n°246, 2007, pp. 110-119.

SAINT-PROT, Charles, *La France et le renouveau arabe*, Paris, Copernic, 1980.

KLEIN J., « Commerce des armes et politique : le cas français », *Politique étrangère*, année 1976, volume 41, numéro 6, pp. 563-586.

KODMANI-DARWISH, Bassma, « La France et Le Moyen-Orient : Entre Nostalgie et Réalisme. », *Politique Étrangère*, Vol. 60 n° 4, 1995.

MIKAÏL, Barah, « La France et les mutations arabes. », *Confluences Méditerranée*, Vol. 79 n° 4, Décembre 2011, p. 37–46.

MILLER Rory, « The Euro-Arab Dialogue and the limits of European External Intervention in the ME, 1974-1977 », *Middle Eastern Studies*, 2014, pp. 936-959.

MOUSTAOUÏ (el), Fatima, CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, et EL-EZZI Ghassan, *Mitterrand et le Moyen-Orient*, La Librairie des humanités, Paris, l'Harmattan, 2011.

NEVAKIVI, Jukka, *Britain, France and the Arab Middle East 1914-1920*, University of London historical studies, Londres, Athlone P, 1969.

PAPASTAMKOU Sofia, *La France au Proche-Orient (1950-1958) : Un intrus ou une puissance exclue?*, thèse rédigée sous la direction de Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avril 2007.

PAUTREMAT Pascal, et AGERON Charles-Robert (dir.), *La politique musulmane de la France au XXe siècle : de l'hexagone aux terres d'Islam*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003.

PRATER, Frédéric, « La France et la crise du Golfe. », *Politique Étrangère*, Vol. 56 n° 2, 1991, p. 441–453.

ROUILLON, Fernand, « La politique française au Moyen-Orient et ses relations avec la politique américaine. », *Politique Étrangère*, Vol. 36, n° 5, 1971, p. 647–655.

STYAN David, *France and Iraq: Oil, Arms and French Policy Making in the Middle East*, London, New York, Library of international relations (25), I. B. Tauris, 2006.

TANENBAUM, Jan Karl, *France and the Arab middle East 1914-1920*, Transactions of the American Philosophical Society, Philadelphia, The American philosophical society, 1978.

WURSTHORN Kévin, *La CFP au Qatar de 1935 à nos jours*, mémoire de master dirigé par Robert Frank, Université Paris 1, 2011.

Histoire du golfe Arabo-Persique

Approches régionales à l'échelle du Moyen-Orient

ADELSON Roger et Michael J. Cohen. « Strategy and Politics in the Middle East, 1954–1960: Defending the Northern Tier », *The American Historical Review*, vol. 110, n° 5, p. 1494-1495, December 2005.

ADELSON Roger, *London and the Invention of the Middle East: Money, Power, and War, 1902-1922*, New Haven, Yale University Press, 1995.

BAHGAT G., *American Oil Diplomacy in the Persian Gulf and Caspian Sea*, University Press of Florida, 2000.

BALFOUR-PAUL G., *The end of empire in the Middle East: Britain's relinquishment of power in her last three Arab dependencies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

BARLOW R., « Economic Growth in the Middle East, 1950-1972 », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 14, n° 2, p. 129-157, May 1982.

BENNIGSEN A., « Le front national dans la nouvelle stratégie communiste au Moyen-Orient », Paris, *Politique étrangère*, vol. 21, n° 5, p. 614-624, 1956.

BERREBY Jean-Jacques, « La Grande-Bretagne et l'Arabie », Paris, *Politique étrangère*, vol. 21, n° 6, p. 718-729, 1956.

BERREBY Jean Jacques, « La situation politique des émirats du golfe Persique », Paris, *Politique étrangère* n° 6, p. 567-580, 1962.

BERRY J. A., « Oil and Soviet Policy in the Middle East », *The Middle East Journal*, vol. 26, n° 2, p. 149-160, spring 1972.

BESANCON J., « L'année pétrolière 1958 au Moyen-Orient », Lyon, *Revue de géographie de Lyon*, vol. 35, n° 35-2, p. 183-212, 1960.

BOUQUET Olivier, PÉTRIAT Philippe et VERMEREN Pierre, *Histoire du Moyen-Orient de l'Empire ottoman à nos jours. Au-delà de la question d'Orient*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

BOURGEY A., « Le pétrole et ses incidences géographiques dans le Moyen-Orient arabe », Lyon, *Revue de géographie de Lyon*, vol. 46, n° 46-3, p. 233-284, 1971.

BROWN L. Carl, *Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers*, I.B. Tauris Publishers London New York, 2001.

CAPDEPUY, Vincent, « Proche ou Moyen-Orient ? Géohistoire de la notion de Middle East », *L'Espace géographique*, Vol. 37, n° 3, Septembre 2008, p. 225–238.

CHELKOWSKI P., PRANGER R., *Ideology and Power in the Middle East. Studies in Honor of George Lenczowski*, Durham and London, Duke University Press, 1988.

COHEN M., KOLINSKY M., *Demise of the British Empire in the Middle East. Britain's Responses to Nationalist Movements, 1943-1955*, London, Portland, Frank Cass, 1998.

COOKE H., *Challenge and Response in the Middle East. The Quest for Prosperity, 1919-1951*, New York, Harper and Brothers, 1952.

CROUZET Guillemette, *Genèses du Moyen-Orient. Le Golfe persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Champ Vallon, 2015.

CROUZET Guillemette, « A Golden Harvest : exploitation et mondialisation des perles du Golfe Arabo-Persique (vers 1870-vers 1910) », *Revue Historique*, n° 658, septembre 2011, pp. 327-356.

CROUZET Guillemette, « Rivalités et utopies impériales en Perse : les Britanniques et la « Karun River » au XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 47, 2013, pp. 133 - 152.

DAWISHA A. and K. (eds.), *The Soviet Union in the Middle East. Policies and Perspectives*, Holmes & Meier Publishers, 1982.

DENOEL, Yvonnick, 1979 : *Guerres secrètes au Moyen-Orient*, Paris, Histoire, Nouveau Monde, 2009.

DEVREUX David. R., *The Formulation of British Defense Policy Towards the Middle East, 1948–56*, London, Macmillan, 1990.

EHTESHAMI A., *Dynamics of change in the Persian Gulf: Political economy, war and revolution*, London, Routledge, 2013.

ENSALACO M., *Middle Eastern terrorism; from Black September to September 11*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2008.

FARTACHE M., « Le développement économique et les problèmes politiques du Moyen-Orient », Paris, Politique étrangère, vol. 18, n° 1, p. 23-34, 1953.

FAWCETT L. (ed.), *International Relations of the Middle East*, Princeton, 2004.

FRANKEL J., « The Middle East in Turmoil », *The Year Book of World Affairs*, p. 84-109, 1956.

GALPERN S. G., *Money, Oil, and Empire in the Middle East. Sterling and Postwar Imperialism, 1944-1971*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

GARAVINI Giuliano, *After Empires European Integration, Decolonization, and the Challenge from the Global South 1957-1986*, Oxford Studies in Modern European History, Oxford, 2012.

GAUSE F. Gregory, *The International Relations of the Persian Gulf*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010

GLASSMAN J. D., *Arms for the Arabs. The Soviet Union and War in the Middle East*, Baltimore, London, Johns Hopkins University Press, 2nd ed., 1977.

HALLIDAY F., *The Middle East in The International Relations. Power, Politics and Ideology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

HODGE Joseph M., « British Colonial Expertise, Post-Colonial Careering and the Early History of International Development », *Journal of Modern European History*, vol. 8, n° 1, 2010, p. 24-46

ISMAEL T., *International Relations of the Contemporary Middle East. A Study in World Politics*, New York, Syracuse University Press, 1986.

ISMAEL T., *The Communist Movement in Arab world*, London, Routledge Curzon, 2005.

ISSAWI C., *An Economic History of the Middle East and North Africa*, New York, Columbia University Press, 1982.

KINGSTON P., *Britain and the Politics of Modernization in the Middle East, 1945-1958*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

KYLE Keith, *Suez: Britain's End of Empire in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 2011.

LAQUEUR W. Z., *Communism and Nationalism in the Middle East*, New York, Frederick A. Praeger Publishers, 1956.

LAURENS Henry, *Paix et guerre au Moyen-Orient : l'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1999.

LEARSY Raymond J, *Over a barrel: breaking the Middle East oil cartel*, New York, London, Encounter Books, 2007.

LENCZOWSKI G., « The Soviet Union and the Persian Gulf: An Encircling Strategy », *International Journal*, vol. 37, n° 2, Soviet foreign policy, p. 307-327, Spring 1982.

McGHEE G., *The US-Turkish-NATO Middle East Connection. How Truman Doctrine Contained the Soviets in the Middle East*, New York, St. Martin's Press, 1990.

PETERSEN T. T., *The Middle East Between the Great Powers: Anglo-American Conflict and Cooperation, 1952-1970*, New York, St. Martin's Press, London, MacMillan, 2000.

PETRIAT Philippe, *Le négoce des Lieux Saints : négociants hadramis de Djedda, 1850–1950*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

RODOLFO C., « Le Golfe Persique (II). Situation actuelle et perspectives d'avenir », *Paris, Politique étrangère* n°5, p. 547-586, 1970.

ROGER William Louis, *British Empire in the Middle East, 1945-51: Arab Nationalism, the United States and Postwar Imperialism*, Oxford, Oxford university press, 1985.

RONDOT Jean, « Les intérêts pétroliers français dans le Proche-Orient », *Paris, Politique étrangère* n° 4, 17e année, p. 267-291, 1952.

RONDOT P., « Introduction aux problèmes actuels du Moyen-Orient », *Paris, Politique étrangère* n° 3, p. 330-349, 1965.

ROUILLON F., « La politique française au Moyen-Orient et ses relations avec la politique américaine », *Paris, Politique étrangère*, vol. 36, n° 5-6, p. 647-655, 1971.

SABLIER E., « La tension en Proche-Orient et la politique des grandes puissances », *Paris, Politique étrangère*, vol. 21, n° 1, p. 21-26, 1956.

SHWADRAN Benjamin, *Middle East oil crises since 1973*, Boulder: Westview, 1986.

SHWADRAN Benjamin, *Middle East oil issues and problems*, Cambridge, Schenkman, 1977.

TABUTIN, Dominique, et SCHOUMAKER, Bruno, « The Demography of the Arab World and the Middle East from the 1950s to the 2000s. », *Population*, Vol. 60, n° 5, Octobre 2005.

TROUTBECK Sir J., « Stresses Within the Arab World », London, *The year book of world affairs*, Stevens & Sons, p. 74-95, 1958.

WHEELER G., « Soviet Interests in Iran, Iraq, and Turkey », *The World Today*, vol. 24, n° 5, p. 197-203, May 1968.

Histoire des entreprises dans le golfe Arabo-Persique

ANDERSON I. H., *ARAMCO, the United States and Saudi Arabia. A study of the Dynamics of Foreign Oil Policy 1933-1950*, Princeton, Princeton University Press, 1981.

BAMBERG J. H, *The history of the British petroleum company. The Anglo-Iranian years 1928-1954*, Cambridge university press, Cambridge, 1994.

BAMBERG J., *British Petroleum and Global Oil, 1950-1975, The Challenge of Nationalism*, Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 2000.

BARJOT, Dominique, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006.

BARJOT, Dominique, *Travaux publics de France : un siècle d'entrepreneurs et d'entreprises (1883-1992)*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1993.

BELTRAN Alain, CHAUVEAU Sophie, *Elf Aquitaines des origines à 1989*, Paris, Fayard, 1998.

BELTRAN Alain et CHAUVEAU Sophie, « Destins croisés, aperçu de l'histoire du groupe Elf-Aquitaine et de la CFP-Total », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, n°84, 2004, pp. 20-29

BELTRAN Alain (ed.), *A Comparative History of National Oil Companies*, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, « International Issues » n° 8, P.I.E. Peter lang, 2010.

BERTHIAUME M., *La Stratégie de la CFP, 1945-1973*, mémoire de maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, UFR d'Histoire, 1986.

BLACK Edwin, *British Petroleum and the Redline Agreement. The West's Secret Pact to Get Mideast Oil.*, Whasington, DC, Dialog Press, 2011.

CATTA Emmanuel, *Victor de Metz. De la CFP au groupe Total*, Paris, Total Édition Presse, 1990.

CHATAIN P., *La CFP et la société nationale Elf-Aquitaine*, thèse de 3e cycle, Université des sciences sociales de Grenoble, Institut Economique et Juridique de l'Energie, mai 1983.

CHURCH F., « The Importance of Oil Companies », *Foreign Policy*, n° 27, p. 27-51, Summer 1977.

FERRIER R.W., *The History of the British Petroleum*, 3 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1982-1990.

FRANKEL J., « The Anglo Iranian Dispute », London, *The year book of world affairs*, Stevens & Sons, 1952.

FRANKEL P.H., *Mattei, Oil and Powers Politics*, London, Faber and Faber, 1986.

GEOFFREY J. (ed.), *Banking and Oil. The History of the British Bank of the Middle East*, Cambridge, London, New York, New Rochelle, Melbourne, Sydney, Cambridge University Press, 1987.

GRAYSON L. E., *National Oil Companies*, Chichester, New York, Brisbane, Toronto, John Wiley and Sons, 1982.

HOWARTH S., JONKER J., *A History of Royal Dutch Shell. Powering the Hydrocarbon Revolution, 1939-1973*, vol. 2, Oxford, Oxford University Press, 2007.

HUBIN Constance, *Stratégie industrielle de la Compagnie française des pétroles (1945-1975)*, Doctorat d'Histoire du monde contemporain, Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense, École doctorale économie, organisations, société, 11 avril 2012.

KELLNER, Thierry, et DJALILI Mohammad-Reza, « Au centre pétrolier du monde : le golfe Persique. », *Outre-Terre*, Vol. 14 n° 1, Avril 2006, p. 341-375.

LARSON H. M., KNOWLTON E. H., POPPLE C. S., *History of Standard Oil Company (New Jersey)*. New Horizons, 1927-1950, vol. 2, New York, Evanston, San Francisco, London, Harper & Row, 1971.

L'HUILLIER H., « La stratégie de la Compagnie Française des Pétroles durant la Seconde Guerre mondiale : sauvegarder l'essentiel », Paris, *Histoire Economie & Société*, vol. 11, n° 11-3, p. 463-478, 1992.

L'HUILLIER H., « Réponses de la Compagnie française des pétroles à la montée des risques politiques dans le monde pendant les Trente Glorieuses. Avancées et limites », *Les cahiers Irice*, n° 6, 2010/2, pp.79-92.

LONGHURST H., *Adventure in Oil. The Story of British Petroleum*, London, Sidgwick and Jackson, 1959.

MEULEAU M., *Des pionniers en Extrême-Orient, histoire de la Banque de l'Indochine, 1875-1975*, Fayard, Paris, 1991.

PIQUET, Caroline, « La Compagnie universelle du canal maritime de Suez en Égypte : concession rime-t-elle avec colonisation ou modernisation ? », *Entreprises et histoire*, avril 2002, n°31, p. 38-53.

RONDOT Jean, *La compagnie Française des Pétroles, du franc-or au pétrole-franc*, Paris, « Histoire des grandes entreprises » n° 7, Plon, 1962.

SAMPSON Anthony, *The seven sisters*, London, Holder and Stoughton, 1975.

SASSI M., « Compagnie Française des Pétroles and its contribution to the re-establishment of France's position among the oil countries after the Second World war », *Business and Economic History on-line*, vol. 4, 2006.

TARBELL I., *The History of Standard Oil Compagny*, New-York, Harper & Raw, 1966.

TRISTANI Philippe, *L'Iraq Petroleum Company de 1948 à 1975 : Stratégie et déclin d'un consortium pétrolier occidental pour le contrôle des ressources pétrolières en Irak et au Moyen-Orient*, thèse de doctorat d'histoire dirigé par Alain Beltran, université Paris-Sorbonne, 2015.

TRISTANI Philippe, « Groupes pétroliers et stratégies nationales en Europe : le cas de Total dans les années 1960. », colloque international organisé par Università di Padova, FIRB « *Engines of Growth* » et Total : *L'Europe et l'énergie : Des années 1960 aux années 1980*, 18 et 19 octobre 2013.

VITALIS Robert, « Aramco World: Business and Culture on the Arabian Oil Frontier », in Karen Merrill (ed.), *The Modern Worlds of Business and Industry: Culture, Technology, Labor*, Brepols, p. 3-28, 1999.

WALL B. H., CARPENTER C. G., *History of Standard Oil Company (New Jersey) Exxon Corporation. Growth in a Changing Environment, 1950-1975*, vol. 3, New York, Evanston, San Francisco, London, Harper & Row, 1988.

WURSTHORN Kévin, « La France et les enjeux pétroliers dans le golfe Persique de 1974 aux années 1980 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 35, 2012, pp. 137-148.

ZANDEN JAN Luiten et JONKER Joost, *A history of Royal Dutch Shell*, Oxford University press, Oxford, 4 volumes, 2007.

Arabie saoudite

AARTS Paul et NONNEMAN Gerd (dir.), *Saudi Arabia in the Balance: Political Economy, Society, Foreign Affairs*, Londres, Hurst and Company, 2005

ALMEJFEL Faisal, *Les relations entre la France et l'Arabie saoudite de 1967 à 2012*, Paris, L'Harmattan, 2014.

AL-RASHEED Madawi, *A History of Saudi Arabia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2nd edition, 2010.

BENOIST-MÉCHIN, Jacques, *Ibn-Séoud ou la naissance d'un royaume*, Bruxelles, Complexe, 1999.

BERREBY, Jean-Jacques, *La péninsule arabique. Terre sainte de l'islam et empire du pétrole*, Paris, bibliothèque historique, Payot, 1959.

Bin HETHLAIN N., *Saudi Arabia and the US since 1962: allies in conflict*, London, SAQI, 2010.

BONNENFANT Paul (dir.), *La Péninsule arabique d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1982.

BRONSON Rachel, *Thicker Than Oil. America's Uneasy Partnership with Saudi Arabia*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2006.

CHAMPENOIS, L, et SOULIE G. J.L, « La Politique Extérieure de l'Arabie Saoudite. », *Politique Étrangère*, Vol. 42, n° 6, 1977, p. 601–622.

CHAPIN METZ H., *Saudi Arabia: a country study*, Washington, The Division, 1993.

CHARILLON Frédéric, « La diplomatie saoudienne à l'épreuve de la turbulence », *Études*, tome 400, 2004, pp. 153-165.

CITINO N. J., *From Arab Nationalism to OPEC. Eisenhower, King Sa'ud, and the Making of U.S.-Saudi Relations*, Bomington, Indianapolis, Indiana University Press, 2nd ed., 2010.

COMMINS David, *The Wahhabi Mission and Saudi Arabia*, London, I.B. Tauris, 2006.

COOPER Andrew Scott, *Oil Kings: How the US, Iran and Saudi Arabia Changed the Balance of Power in the Middle East*, New York, Simon & Schuster, 2012.

CREED John et MENKHAUS Kenneth, « The rise of Saudi regional power and the foreign policies of Northeast African states », *Northeast African Studies*, vol. 8, 1986, pp. 1-22.

DALAGE O., *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Bruxelles, Editions Complexe, 1996.

DE BOUTEILLER Georges, *L'Arabie saoudite : cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.

HELMUT M., « King Faisal Abdul Aziz al Saud in the Arena of World Politics: A Glimpse from Washington, 1950 to 1971 », *British Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 31, n°1, May 2004.

LITTLE D, « Pipeline Politics : America, TAPLINE, and the Arabs », *The Business History Review*, vol. 64, n° 2, American Business Abroad, p. 255-285, Summer 1990.

MENORET P., *L'énigme saoudienne : les Saoudiens et le monde, 1744-2003*, Paris, Découverte, 2003.

NONNEMAN G., « Saudi-European Relations 1902-2001 : A Pragmatic Quest for Relative Autonomy », *International Affairs*, 2001, vol. 77, no 3, pp. 631-661.

PETERSON J., *Saudi Arabia and the illusion of security*, London, Oxford University Press for the International Institute for Strategic Studies, 2002.

RIGOULET-ROZE D., *Géopolitique de l'Arabie saoudite*, Paris, Armand Colin, 2008.

PÉTRIAT Philippe, « D'une histoire locale à une histoire mondiale du massacre de Djedda (1858) », *Hypothèses*, 2014/1 (17), pp. 115-128.

PÉTRIAT Philippe, *Le négoce des Lieux Saints : négociants hadramis de Djedda*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

ROSE Augustin, *Le pays des Lumières et la « Dictature protégée ». La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973)*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2017.

SOULIE J.L. et CHAMPENOIS L., « La politique extérieure de l'Arabie saoudite », *Politique étrangère*, 1977, vol. 42, no 6, pp. 601-622.

STEGNER Wallace, *Discovery! The Search for Arabian Oil*, Beyrouth, Middle East Export Press, 1971.

SULLIVAN R., « Saudi Arabia in International Politics », *The Review of Politics*, 1970, vol. 32, no 4, pp. 436-460.

VASSILIEV A., *The history of Saudi Arabia*, New York, New York University Press, 2000.

VITALIS Robert, *America's Kingdom: Mythmaking on the Saudi Oil Frontier*, Stanford University Press, 2007.

WESTON M., *Prophets and Princes: Saudi Arabia from Muhammad to the Present*, New York, John Wiley & Sons, 2008.

Emirats et sultanats du golfe Arabo-Persique

ANTHONY, John Duke. « The Union of Arab Emirates. », *Middle East Journal*, Vol. 26 n°3, juillet 1972, p. 271-287.

AUZIAS, Dominique, *Émirats arabes unis*, Paris, Nouvelles éditions de l'Université, 2008.

BARAH Mikail, « Le paradoxe diplomatique du Qatar comme moyen d'accès à la consécration », *Revue Internationale Et Stratégique*, vol. 69, n°1, 2008, pp.31-42.

BEGUIN BILLECOCQ, Xavier, *Les sept dynasties souveraines des Émirats arabes unis*, Collection relations internationales & culture, Paris X, Beguin Billecocq, 2000.

BEGUIN BILLECOCQ, Xavier, *Les Émirats ou La fabuleuse histoire de la Côte des perles*, Paris, Relations Internationales & Culture, 1995.

BELKADI, Bedredine et LE COUEDIC, Daniel (dir.), *Morphogenèse de la moderne Abu-Dhabi : ambition planétaire & obstination identitaire*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2012.

BOURGEY, André, « L'histoire des émirats arabes du Golfe », *Hérodote* n° 133, juin 2009, p. 92–99.

BOZ, Matthieu, et GEISSER Vincent, *Les Emirats arabes unis, recomposition fédérale d'une société tribale*, Aix-en-Provence, 2003.

BRADFER, Alain, *Émirats arabes unis : l'avenir en face*, Courbevoie, Orientalisme, A.C.R, 2010.

BRUCHON, Mathieu, et MOURLEVAT, Pierre, *S'implanter dans les pays du Golfe*, Paris, Ubifrance, 2010.

CATS Alicia, *La genèse de la coopération entre la France et les Émirats arabes unis dans les années 1970*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel, université Paris 1, 2015.

CHRISTIN, Pierre, *Chez les Cheikhs*, Paris, Dargaud, 1998.

CLEMENT, Franck, *United Arab Emirates*, Santa Barbara, Clio Press, 1983.

CRYSTAL Jill, *Oil and politics in the Gulf rulers and merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge, Cambridge university press, Cambridge, 1990.

CRYSTAL Jill, *Kuwait, the Transformation of an Oil State*, Boulder, Westview Press, 1992.

CRYSTAL Jill et JOYCE Miriam, *Kuwait 1945-1996: An Anglo-American Perspective*, Londres, Franck Cass, 1998.

FROMHERZ A.J, *Qatar: A modern history*, London, I.B. Tauris, 2012.

GAUSE G.F., « British and American Policies in the Persian Gulf, 1968-1973 », *Review of International Studies*, 1985, vol. 11, no 4, pp. 247-273.

GAUSE G.F., *The international relations of the Persian Gulf*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

GHANEM, Shihab, *Industrialization in the United Arab Emirates*, Avebury, Brookfield, 1999.

GOY R., « L'affaire de l'Oasis de Buraïmi », Paris, *Annuaire français de droit international*, vol. 3, n° 3, p. 188-205, 1957.

HASBANI, Nadim, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis au sein des enjeux géopolitiques du Golfe arabo-persique*, Thèse de doctorat de géopolitique sous la direction de Laurent Carroué, Université de Paris VIII, 2011.

HAY R., « The Impact of the Oil Industry on the Persian Gulf Shaykhdoms », *Middle East Journal*, vol. 9, n° 4, p. 361-372, Autumn 1955.

HUMAIDAN, Ali, *Les princes de l'or noir : évolution politique du golfe Persique*, Paris, Hachette, 1974.

JONES Jeremy et RIDOUT Nicholas, *A History of Modern Oman*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

JOULIÉ Jean-Louis, *Le Qatar*, Paris, Édifra, Collection À connaître, 1994.

KRAUSE, Wanda, *Women in civil society: the state, Islamism, and network in the UAE*, New-York, Palgrave Macmillan, 2008.

LAVERGNE M. et DUMORTIER B., *L'Oman contemporain : Etat, territoire, identité*, Paris, L'Harmattan, 2007.

LEVEAU, Rémy, et CHARILLON, Frédéric, *Monarchies du Golfe : les micro-États de la péninsule arabique*, Paris, la Documentation française, 2005.

LOEW Guy, « Bahreïn et Qatar : étude comparée », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 49, n°4, 1974, pp. 355-367.

MONROE Elizabeth, « The Shaikhdom of Kuwait », *International Affairs*, Volume 30, Issue 3, 1 July 1954, pp. 271–284.

NAFI Zuhair, *Economic and social development in Qatar*, London, Pinter, 1983.

NORMAND, Alexis, *Les Émirats du Golfe, au défi de l'ouverture : le Koweït, le Bahreïn, le Qatar et les Émirats Arabes Unis*, Comprendre le Moyen-Orient, Paris, l'Harmattan, 2011.

ONLEY James, « Britain's Native Agents in Arabia and Persia in the Nineteenth Century », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, n°24 (1), 2004, pp. 129-137.

ONLEY James, *The Arabian Frontier of the British Raj. Merchants, Rulers, and the British in the Nineteenth-Century Gulf*, Oxford University Press, Oxford, 2007.

ONLEY James, « Britain's Informal Empire in the Gulf, 1820-1971 », *Maghreb-Machrek*, n°187, 2006, pp. 101-113.

PEAN P., SERENI J-P., *Les émirats de la République. L'aventure du pétrole tricolore*, Paris, Editions du Seuil, 1982.

PETERSEN Tore Tingvold, « Crossing the Rubicon? Britain's Withdrawal from the Middle east, 1964-1968: A Bibliographical Review », *International History Review*, vol. XXII (2), 2000, pp. 318-340.

PIQUET, Caroline, *Les pays du Golfe de la perle à l'économie de la connaissance*, Les nouvelles terres du libéralisme, Paris, Comprendre le monde, Broché, 2013.

POTTER Lawrence G, *The Persian Gulf in history*, Palgrave Macmillan, New York, 2009.

RABI, Uzi, « La présence britannique dans le Golfe : de la genèse au retrait de 1971. », *Maghreb – Machrek*, n° 205, septembre 2010, p. 123– 138.

SALEM AL-JABIR, Sabah, *Les émirats du Golfe : Histoire d'un peuple*, Paris, Fayard, 1980.

SALAME, Ghassane, « Les monarchies arabes du golfe », *Politique Étrangère*, Vol. 45, n° 4, 1980, p. 849–865.

SOUCEK Svat, *The Persian Gulf*, Mazda Publishers Costa Mesa, 2008.

WURSTHORN, Kévin, « La France et les enjeux pétroliers dans le golfe Persique. », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, Vol. 35 n° 1, Mai 2012, p. 137–148.

ZAHLAN ROSEMARIE Said, *The creation of Qatar*, London, Croom Helm New York Barnes and Noble, 1979.

ZAHLAN ROSEMARIE Said, *The making of the modern Gulf States: Kuwait, Bahrain, Qatar, the United Arab Emirates and Oman*. London, Unwin Hyman, 1989.

ZAOUK, Rassem, « Les effets de la rente pétrolière sur les économies des pays du golfe Arabo-Persique (1972-1992). » Thèse de doctorat en sciences économiques sous la direction de Raymond Barre, Institut d'études politiques, 1992.

Irak

ADAMS W., BROCK J. W., BLAIR J. M., « Retarding the Development of Iraq's Oil Resources: An Episode in Oleaginous Diplomacy, 1927-1939 », *Journal of Economic Issues*, vol. 27, n° 1, p. 69-93, Mar. 1993.

AL-HASHEME Waleed, *L'Irak et son pétrole depuis 1968. Aspects politico-économiques*, thèse de doctorat, Université Montpellier I, Faculté de droit et de sciences économiques, décembre 1985.

AL-HITI Abduljalil, *Le pétrole en Irak et les relations pétrolières irako-françaises*, thèse de doctorat, Université Lyon II, UER des sciences de l'homme et de son environnement, section géographie, juin 1977.

AL-KHALIL S., *Republic of Fear. The Politics of Modern Iraq*, Berkeley - Los Angeles, University of California Press, 1989.

AMIN S., *Irak et Syrie, 1960-1980. Du projet national à la transnationalisation*, Paris, Editions de Minuit, 1982.

BADUEL P. R., « Irakisme, arabisme, islamisme ou d'un nationalisme sans nation et de ses effets pervers », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol 62, n° H-S, p. 57-63, 1991.

BAKKA Karima, *ELF/ERAP en Irak de 1968 à 1977*, mémoire de Master, Université de Montréal, 2009.

BARAM A., « The Ruling Political Elite in Ba'thi Iraq. 1968-1986: the Changing Features of a Collective Profile », *International Journal of Middle East Studies* n° 4, vol. 21, Cambridge University Press, p. 447-493, November 1989.

DANN U., *Iraq Under Kassem. A Political History, 1958-1963*, Tel Aviv University, Frederick A. Praeger Publishers, 1969.

ELLIOT M., *Independent Iraq : the Monarchy and British Influence : 1941-1958*, London, New York, Tauris Academic Studies, 1996.

GALLMAN Waldemar J., *Iraq Under General Nuri. My Recollections of Nuri al-said, 1954-1958*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1964.

GERKE G., « The Iraq Developmental Board and British Policy, 1945-50 », *Middle Eastern Studies*, vol. 27, n° 2, p. 231-255, Apr. 1991.

GUERREAU Alain et GUERREAU-JALABERT Anita, *L'Irak, développement et contradictions*, Paris, Le Sycomore, 1978.

GIBSON Bryan R., *U.S. Foreign Policy, Iraq, and the Cold War, 1958-1975*, A thesis submitted to The London School of Economics and Political Science, Department of International History, for the degree of Doctor of Philosophy, 30 avril 2013.

GRAZ, Liesl, *Mon dîner chez Saddam et autres histoires du Proche-Orient*, Paris, Comprendre le Moyen-Orient, l'Harmattan, 2005.

HABERMANN S. J., « The Iraq Development Board: Administration and Program », *Middle East Journal*, vol. 9, n° 2, p. 179-186, Spring 1955.

HAJ S., *The Making of Iraq, 1900-1963. Capital, Power, and Ideology*, Albany, State University of New York Press, 1997.

HASEEB K., « The National Income of Iraq, 1953-1961 », *Middle Eastern Studies*, vol. 1, n° 4, p. 406, July 1965.

ISMAEL T., *The Rise and Fall of the Communist Party of Iraq*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

KIMBALL Lorenzo, *The Changing Pattern of Political Power in Iraq, 1958 to 1971*, New York, R. Speller, 1972.

LANDO B. M., *Web of Deceit. The History of Western Complicity in Iraq, from Churchill to Kennedy to George W. Bush*, New York, Other Press, 2007.

LONGRIGG Stephen H., *Iraq, 1900 to 1950: A Political, Social and Economic Survey*, Beirut : Librairie du Liban, 2nd ed., Oxford university press, 1968.

LUIZARD Pierre-Jean, *La question irakienne*, Paris, Fayard, 2e éd., 2004.

LYELL Thomas, *Iraq and imperialism, The Ins and Outs of Mesopotamia*, Cambridge, 2001.

MAJID A. M., *L'émergence d'un état à l'ombre d'un empire : Irak-Grande-Bretagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

MARR Phebe, *The Modern History of Iraq*, Boulder, Col. London: Westview Longman, 3rd ed., 2011.

MEHDI F., « Les limites du développement : remarques sur l'État et la société en Irak », *L'Irak, le pétrole et la guerre, Peuples méditerranéens* n° 40, juillet-septembre 1987.

NEUMANN R. G., « L'Irak de Kassem », Paris, *Politique étrangère*, vol. 25, n° 5, p. 476-483, 1960.

NIBLOCK Tim, *Iraq: The Contemporary State*, Groom Helm, 1982.

ROSSI P., « Le 14 juillet 1958 ne fut-il en Irak qu'un coup d'Etat ? », Paris, *Politique étrangère*, vol. 26, n° 1, p. 63-70, 1961.

REY Matthieu, « Domestiquer la guerre froide au Moyen-Orient (1945-1961) : dynamiques externes et trajectoires irakienne et syrienne », *Relations internationales*, n° 171, 2017, pp. 69-89.

SAEED A. M.K., O'SULLIVAN C., *Iraq Between Two Occupations. Observations on Iraq and the Great Powers (1933-2003)*, Zurich, International relations and security network, ETH, 2006.

SILVERFARB D., *The Twilight of British Ascendancy in the Middle East. A Case Study of Iraq, 1941-1950*, New York, St Martin's Press, 1994.

STANSFIELD G., *Iraq: People, History, Politics*, Cambridge, Malden MA: Polity, 2007.

STEVENS P., « Iraqi Oil Policy: 1961-1976 », dans NIBLOCK T., *Iraq: The Contemporary State*, Groom Helm, 1982, p. 168-190.

STOAKES F., « Les tendances nationalistes dans l'Irak d'après-guerre », Paris, *Politique étrangère*, 1958, n° 1, 23^e année, p. 25-44.

TRIPP Charles, *A History of Iraq*, Cambridge, Cambridge University Press, Third Edition, 2000.

Iran

ABBASSI R., *L'Iran et le golfe Arabo-Persique*, Montreuil, R. Abassi, 1993.

ABRAHAMIAN, Ervand, *A History of Modern Iran*. Cambridge, UK, Cambridge University Press, 2008.

ALVANDI Roham, « Nixon, Kissinger, and the Shah: the origins of Iranian primacy in the Persian Gulf ». *Diplomatic History*, n°36, 2012, pp. 337-372.

BERTUCAT Arthur, *Diplomatie culturelle et coopération éducative française en Iran au prisme de la Révolution islamique, 1973-1986*, mémoire de master dirigé par Laurence Badel et de Bernard Hourcade, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, juin 2018.

BERTUCAT Arthur, « La coopération éducative franco-iranienne au prisme de la révolution islamique », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2019/1 (N° 49), pp. 149-160.

BILL James A et WILLIAM Roger Louis, *Mussadiq, Iranian Nationalism, and Oil*, Austin, University of Texas Press, 1988.

BYRNE Malcolm et MARK J Gasiorowski, *Mohammad Mosaddeq and the 1953 Coup in Iran*, Syracuse, Syracuse University Press, 2004.

CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène, « Le conflit anglo-iranien, 1951-1954 », *Revue française de science politique*, n°4, 1965, p. 731-753.

COOPER Andrew Scott, *Oil Kings: How the US, Iran and Saudi Arabia Changed the Balance of Power in the Middle East*, New York, Simon & Schuster, 2012

DEVAUX-CHARBONNEL Jean, « L'accord pétrolier franco-iranien conclu le 27 août 1966 entre la Société nationale iranienne des pétroles (SNIP) et le Groupe de l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP) », Paris, *Annuaire français de droit international*, vol. 12, n° 12, p. 798-805, 1966.

DJALILI Mohammad-Reza et KELLNER Thierry, *Histoire de l'Iran contemporain*, Paris, Éditions La Découverte, 2017.

Farrokh Kaveh, *Iran at War: 1500-1988*, Oxford; Long Island City (N.Y.): Osprey publication, 2011.

GASIOROWSKI M. J., « The 1953 Coup d'État in Iran », *International Journal of Middle East Studies* n° 3, vol. 19, Cambridge University Press, p. 261-286, august 1987.

GHASIMI, Reza, « Iran's Oil Nationalization and Mossadegh's Involvement with the World Bank », *Middle East Journal*, vol. 65, no. 3, 2011, pp. 442-456

HELLOT-BELLIER, Florence, *France-Iran. Quatre cents ans de dialogue*, Louvain, Peeters, coll. « Cahiers de Studia Iranica », 2008.

HERAVI, Mehdi, *Iranian-American diplomacy*, New-York, Ibex Publishers, 1999.

KECHICHIAN J.A, *Iran, Iraq and the Arab Gulf States*, New York, Palgrave, 2001.

LAMBTON Ann K. S., *Qajar Persia: Eleven Studies*, Austin, University of Texas Press, 1988.

MARSH S., *Anglo-American Relations and Cold War Oil: Crisis in Iran*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2002.

NAHAVANDI, Houchang, *Réza Mohammad Pahlavi, le dernier shah : 1919-1980*, Paris, Perrin, 2013.

RAHNEMA-ROODPOSHTI Hassan, *Les relations de la France et de l'Iran de 1954 à 1979*, thèse sous la direction de Jacques Thobie de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1988.

RAZOUX Pierre, *La Guerre Iran-Irak 1980-1988. Première guerre du Golfe*, Paris, Perrin, 2013.

RICHARD Yann (dir.), *L'Iran au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2003.

SABLIER E., « La signification de l'affaire du pétrole iranien », Paris, *Politique étrangère* n° 1, 18e année, p. 17-22, 1953.

Sources utilisées

Sources privées

Archives historiques du groupe Total, Paris, La Défense

Fonds 80.3 : Centre de documentation et de synthèse

- 80.3/1 à 84 : CDS, vie sociale, documentation et publication
- 80.3/129 : Mission Clapp 1949, Economic developments in the Middle East, supplément au World Economic Survey, Voyage M. Labouret au Moyen-Orient 1965.
- 80.3/131 : Documentation sur l'Iran

Fonds 82.5 : Direction général - Relations internationales (Irak)

- 82.5/ 1 : Voyages et mission de Victor de Metz (1947-1972)

Fonds 82.6 : Relations de la CFP avec le Qatar

- 82.6/ 1 à 7 : Relations de la CFP avec le Qatar, rapports mensuels (1950-1976)
- 82.6/ 8 : Conseils d'administration, copie des procès verbaux (1936-1978)
- 82.6/ 9 : Assemblées générales extraordinaires, copies des procès verbaux (novembre 1936, décembre 1972 et décembre 1976)
- 82.6/ 10 : Assemblées générales ordinaires, copies des procès verbaux (novembre 1936 et décembre 1978)
- 82.6/ 11 à 13 : Droits à l'huile dans le cadre de sa participation à l'IPC, la CFP reçoit des offres trimestrielles représentant sa quote-part (22.75%) des tonnages offerts par la QPC (1950-1976)
- 82.6/ 14 à 20 : Enlèvement à Umm Saïd, Etats récapitulatifs et nomination de bateaux au terminal d'Umm Saïd. Problème de remorquage des pétroliers dans ce terminal. Calcul des prix de rachat de l'huile (1949-1978)
- 82.6/ 21 : Loi de Qatar, correspondance, loi sur les participations des sociétés étrangères dans le commerce et l'industrie, loi sur l'inscription au registre du commerce (1962-1970)
- 82.6/ 22 : Création d'un journal officiel (1961)
- 82.6/ 23 : Décrets et projets de loi (1955-1970)
- 82.6/ 24 : Création d'un service de réclamation faisant suite à la promulgation des lois n°5 sur les professions médicales et paramédicales et n°3 sur l'entrée et le séjour des étrangers à Qatar (1964-1965)
- 82.6/ 25 à 29 : Petroleum Development Qatar Ltd, budgets et notes relatives (1949-1966)
- 82.6/ 30 : Facturation de QPC à CFP de la part d'huile revenant à la CFP et enlevée par elle, documents comptables (1955-1973)

- 82.6/ 31 : Facturation de la QPC à CFP de la part due à Partex sur les enlèvements d'huile faits par CFP (1955-1973)
- 82.6/ 32 et 33 : Documents financiers, *annual accounts, report and accounts* (1936-1969)
- 82.6/ 34 : *Income tax*, problèmes liés au paiement de l'impôt au *Ruler* (1949-1965)
- 82.6/ 35 : *Income tax degree*, négociations sur l'assujettissement aux taxes qataries, version préparatoire d'un *income tax degree* (1952)
- 82.6/ 36 : Projet d'accord sur la révision de la *royalty* (1951-1952)
- 82.6/ 37 : *Qatar tax route*, documents préparatoires à l'accord du 29 mars 1955, correspondance avec les avocats-conseils (1953-1955)
- 82.6/ 38 : *Qatar tax route*, documents signés entre les groupes le 29 mars 1955 (1955)
- 82.6/ 39 : *Qatar tax route*, traitement fiscal et modalités de paiement (1956-1965)
- 82.6/ 40 : *Qatar tax route*, jeux supplémentaires des accords de 1955 (1955)
- 82.6/ 41 : Généralités, documents divers, concession de Qatar, documents sur les négociations (1932-1974)
- 82.6/ 42 : Statut de la QPC, *articles of association* (1938-1972)
- 82.6/ 43 : Augmentations de capital, décisions prises au cours des assemblées générales extraordinaires (1936-1972)
- 82.6/ 44 : Procès verbaux des réunions des groupes, étude technique sur les champs de Dukhan n°3 et 4 (1941-1968)
- 82.6/ 45 : Rapports de forage des puits de Qatar, tests de production, programmes de mise en production (1939-1963)
- 82.6/ 46 : Construction d'unités, projets divers (1944-1962)
- 82.6/ 47 : Projet n°46 d'accord sur la création d'une unité de fractionnement (1950-1968)
- 82.6/ 48 : *Border value* et paiements divers au *Ruler*, projet de révision de la *border value*, projet de modification de l'accord du 14 septembre 1952 (1952-1957)
- 82.6/ 49 : Problèmes fiscaux, divers impôts sur les bénéfices, paiement au *Ruler* (1958-1962)
- 82.6/ 50 à 52 : OPEP, négociations et correspondance avec l'IPC (1963-1967)
- 82.6/ 53 : rapports sur les enlèvements à Qatar (1961-1970)
- 82.6/ 54 : documents d'informations divers, réception du *Ruler* sur Doha, abdication du cheik Ali (1952-1970)
- 82.6/ 55 : Coûts divers de production et de commercialisation, reproduction des prix postés,, *border cost...* (1960-1970)
- 82.6/ 56 : Divers, grèves à Qatar, implantation d'un bureau CFP, accident à Umm Saïd, construction d'une route (1952-1976)
- 82.6/ 57 : Rapports annuels (1961-1975)
- 82.6/ 58 : Accords sur la production de gaz (1954-1970)
- 82.6/ 59 : Taxation et fiscalité du gaz naturel (1969-1970)
- 82.6/ 60 : Tractations relatives à la production de gaz (1969-1970)
- 82.6/ 61 : Etudes sur l'utilisation des surplus de gaz associés (1966-1970)
- 82.6/ 62 : Caractéristiques des bruts de Qatar (1951-1973)
- 82.6/ 63 : Production mensuelle de pétrole à Qatar, statistique émise par la QPC (1952-1961)
- 82.6/ 64 : Développement de la production de Qatar, évacuation du brut (1956-1969)

- 82.6/ 65 : Construction de réservoirs à Umm Saïd pour le compte de CFP (1952-1974)
- 82.6/ 66 : Sinistre au puits Dukhan n°35, le 28 mars 1953 (1953)
- 82.6/ 67 : Coûts opératoires, statistiques émises par l'IPC (1962-1970)
- 82.6/ 68 : Production mensuelle de pétrole à Qatar, statistiques émises par QPC (1962-1970) » »
- 82.6/ 69 : *Meetings of directors*, copies des procès verbaux (1955-1968)
- 82.6/ 70 : Taxe additionnelle, tableaux et documents émis par l'IPC (1967-1970)
- 82.6/ 71 : Estimation du prix de l'huile, tableaux et documents émis par l'IPC (1955-1969)
- 82.6/ 72 : *Income Tax*, montant à payer à Qatar, correspondance avec l'IPC relative à l'impôt sur le revenu (1956-1961)
- 82.6/ 73 à 76 : *Income Tax*, correspondance entre l'IPC et la succursale de Doha (1962-1970)
- 82.6/ 77 : Succursale de Doha (1955-1965)
- 82.6/ 78 : Divers commercialisation, distribution de produits raffinés à Qatar, arrêt des ventes à l'Afrique du Sud (1954-1965)

Fonds 82.7 : Relations de la Compagnie Francaise des Pétroles avec l'Iraq Petroleum Company (1948-1972)

- 82.7/4 : Règlement de l'année 1953. Projet du 28 mai 1956 entre le gouvernement irakien et l'IPC : correspondance IPC et avocats-conseils. Février 1956-octobre 1958.
- 82.7/5 : Relations Irak/Syrie. Proposition de création d'une nouvelle compagnie. Questions politiques irakiennes Prévisions de production, exportations en Irak.
- 82.7/6 : Projet de construction d'un pipe-line du nord de l'Irak à la Méditerranée. Correspondance IPC. Etude faite par Shell sur la protection des installations de pipe-lines au Moyen-Orient.
- 82.7/23 : Projets d'accord pour le règlement du contentieux irakien, relations gouvernement/IPC, relations gouvernement/INOC/Compagnies du groupe IPC.
- 82.7/33 : Comptes rendus de discussions entre l'IPC et l'Irak pour le règlement du litige Irak/IPC. Janvier-août 1970
- 82.7/34 : Accord signé le 13 octobre 1970 entre l'Irak et l'IPC.
- 82.7/42 : Correspondance IPC relatant la conférence de presse du Premier Ministre irakien présentant un projet de loi pour la création d'une compagnie nationale : INOC « Irak National Oil Company ». Synthèse faite par CFP sur l'INOC et la loi 80. Octobre 1962-décembre 1964
- 82.7/43 : Correspondance des groupes faisant partie de l'IPC. Janvier-avril 1965
- 82.7/44 : Projet d'accord Irak/IPC du 26 mai 1965. Aide-mémoire et comptes rendus de réunions Irak/IPC. Mai 1965
- 82.7/46 : Notes de synthèses faites par CFP sur les négociations en cours. Mai-juillet 1965
- 82.7/50 : Calcul du prix de l'huile et droits à l'huile. Offres de l'IPC à CFP : correspondance. 1956-1960. Et correspondance relative aux événements de Suez et à leur incidence sur les enlèvements de CFP en Irak. 1956.
- 82.7/122 : Statistiques mensuelles de production concernant l'IPC. Documents émis par l'IPC. Mars 1952, mai 1952, juillet à octobre 1952, décembre 1952. 1953-1958.

- 82.7/154 : Montant des revenus à percevoir par le gouvernement irakien sur les montants dus à l'Irak ; comptes rendus de réunions. Correspondance IPC. Juillet 1960-juin 1961.
- 82.7/180 : Sécurité dans les zones pétrolières : aspects de la politique irakienne.
- 82.7/208 : Lettre relative à l'accord de Téhéran signé le 14 février 1971. Correspondance IPC et notes CFP. Janvier à mars 1971.
- 82.7/211 : Effets financiers des négociations entamées avec l'Irak, la Syrie, le Liban.
- 82.7/216 : Négociations sur la compensation à obtenir par l'IPC après la nationalisation de ses biens ; correspondance IPC et notes CFP. Juillet-décembre 1972. Correspondance IPC relative à la médiation suite à la loi 69.
- 82.7/221 : Discussions entre le gouvernement irakien et l'INOC ; développement de Nord Rumaila et de Jambur par l'INOC ; compte rendu des activités de l'INOC.

Fonds 82.8 : Secrétariat général administratif

- 82.8/ 529 : Bureaux de Qatar
- 82.8/ 530 Bureaux de Doha, constitution et pouvoirs, notes de M. de Montaignu à M. de Metz, reçus d'impôts, *income tax*, rapport d'audit

Fonds 82.9 : Correspondance avec l'IPC

- 82.9/39, 40 à 42 : Small committee meeting, 1964-1970.
- 82.9/ 58 : Brochure IPC sur les problèmes de logement du personnel IPC, brochure QPC pour le logement du personnel à Dukhan (1952-1956)
- 82.9/ 86 : Relations publiques (1953-1957)
- 82.9/87 : Symposium : réunions entre les compagnies pétrolières intéressées au Moyen-Orient.
- 82.9/88 : Symposium : réunion entre les compagnies pétrolières intéressées au Moyen-Orient.
- 82.9/ 96 : Instructions de facturation, vente et facturation de nos *requirements* IPC, MPC, QPC (novembre 1961-novembre 1972)
- 82.9/ 104 : Taux d'amortissement QPC, ADPC, perspectives d'avenir de la MPC, effet de l'augmentation des prix postés en Méditerranée sur les prix de revient des bruts irakiens (1970)
- 82.9/ 105 : Incidence sur les paiements dus au titre du 50/50, paiement supplémentaire à l'Irak, Qatar et Abu Dhabi au 4^{ème} trimestre 1967 à la suite de la dévaluation de la livre sterling (1967-1972)
- 82.9/110 : Fonctionnement du pipe Kirkuk/Méditerranée à 42 millions de tonnes par an. Plan à 5 ans IPC et notes CFP.
- 82.9/ 113 : Programme de développement, prévision de production et d'investissements nécessaires à Qatar et Abu Dhabi (1966-1969)
- 82.9/ 115 : Liste des directeurs et de leur remplaçants au sein des compagnies du groupe IPC, nomination du président, réorientation de l'IPC (1958-1961)
- 82.9/ 116 : Liste des directeurs et leur remplaçants au sein des compagnies du groupe IPC, installation dans de nouveaux locaux à Londres, pouvoir du directeur (1962-1963)
- 82.9/ 118 : Correspondance avec le groupe IPC concernant les concessions IPC, PC, QPC et ADPC (1947-1973)

- 82.9/ 120 : Note d'information sur le groupe expatrié, condition de vie des employés et ouvriers, enquête menée par l'institut Pasteur d'Alger (1958-1961)
- 82.9/137 : Situation fiscale de la CFP, opérations CFP sur les bruts d'Irak et de Qatar (1951-1952)
- 82.9/ 157 : Relations publiques, visites officielles au Moyen-Orient (1958-1965)
- 82.9/ 162 : Traitement fiscal, installation de la CFP au Moyen-Orient, création d'une succursale en Irak et à Qatar soumise à l'impôt (1953-1972)

Fonds 83.5 : Relations de la CFP avec la BPC.

- 83.5/4 : Politique de la BPC en Irak : rapport sur la politique d'intégration de la BPC, 1953.

Fonds 83.13 : Brochures des accords et conventions des opérations de l'IPC et des compagnies associées

- 83.13/ 4 : Collections et accords des opérations de l'IPC et des compagnies associées. Volume 2 concerne Chypre, Aden, Arabie Saoudite et golfe Persique (1931-1967)
- 83.13/6 : IPC. Heads of Agreement & supplemental documents. Décembre 1948

Fonds 85.2 : Moyen-Orient

- 85.2/ 10 : Memorandum and articles of association of petroleum development (Qatar) Ltd (1936)
- 85.2/28 : Qatar, copy of note from d'Arcy exploration company Ltd on the Qatar concession (1928-1964)

Fonds 86.12 : Archives historiques d'Etienne Dalemont :

- 86.12/33 : Documents sur le Moyen-Orient, IPC, Iraq, Rapport de missions, lettres, études, correspondances (1964-1971)

Fonds 89.10 : Archives de Jules Leveugle.

- 89.10/16 : Moyen-Orient : M. Duroc Danner : synthèse sur intérêts CFP au Liban et en Irak

Fonds 89.14: Notes diverses sur la constitution de la CFP, historique de le CFP et de l'IPC

- 89.14/8 : Notes à Victor de Metz de DMO. Aide mémoire. Analyse concernant l'ex-groupe IPC.
- 89.14/ 17 : Rapport de Victor de Metz, moyens financiers du développement de la CFP (1929-1954)
- 89.14/ 20 : Historique de la CFP en Iran
- 89.14/ 23 : Historique de la CFP au Moyen-Orient
- 89.14/ 24 : Notes générales relatives à l'IPC (1938-1945)
- 89.14/ 25 : Historique de l'IPC (1890-1959)

- 89.14/ 32 : Notes de M. Rondot, divers éléments d'information sur le Moyen-Orient et la CFP rassemblés pour la rédaction de son livre (1946-1952)

Fonds 89.16 : Rapports annuels et filiales, études du Centre de documentation et de synthèse (CDS)

- 89.16/ 39 : CDS, conférences sur l'énergie (1974)
- 89.16/ 40 : CDS, chronologie pétrolière (1970-1973)
- 89.16/ 41 : CDS, chronologie pétrolière (1974)
- 89.16/ 42 : CDS, Le pétrole saoudienne, 1970.
- 89.16/ 58 : CDS, la péninsule Arabique, tome 3, les émirats du golfe Persique (1968)
- 89.16/ 65 : L'organisation des pays exportateurs de pétrole (1973)

Fonds 90.1 : Centre agricole d'Al Aïn

- 90.2/1 : Centre agricole d'Al Aïn. Rapport de mission 1969
- 90.2/2 : Centre agricole d'Al Aïn. Avant projet
- 90.2/30 : Centre agricole d'Al Aïn, correspondance

Fonds 90.4 : CDS, économie et politique dans le monde

- 90.4/ 19 : Arabie saoudite.
- 90.4/ 19 : Emirats du golfe Persique, économie
- 90.4/ 20 : Emirats du golfe Persique, pétrole
- 90.4/ 22 : Emirats du golfe Persique, politique intérieure
- 90.4/ 23 : Emirats du golfe Persique, politique extérieure
- 90.4/25 : Irak : Politique pétrolière, nationalisation
- 90.4/26 : Irak : Politique intérieure : vie politique de 1952 à 1962
- 90.4/27 : Irak : Politique intérieure : vie politique à partir de 1963
- 90.4/29 : Irak : Economie : le « Development Board »
- 90.4/31 : Irak, pétrole
- 90.4/ 94 : Ligue arabe
- 90.4/95 : Projet de Fédération arabe
- 90.4/99 : Le conflit israélo-arabe. Juin 1967 (2)
- 90.4/ 103 : L'Europe et les pays arabes
- 90.4/ 104 : Les Etats-Unis et le Moyen-Orient
- 90.4/ 105 : OPAEP
- 90.4/ 106 : Moyen-Orient, pétrole, politique pétrolière généralités (1952-1969)
- 90.4/ 107 : Moyen-Orient, pétrole, politique pétrolière, OPAEP, concessions, redevances, exportations
- 90.4/ 108 : Moyen-Orient, pétrole, gaz, production, réserves, pipelines, tankers, raffineries, syndicats, statistiques de l'OPEP
- 90.4/ 109 : Moyen-Orient, politiques, généralités
- 90.4/ 110 : Moyen-Orient, économie, généralités
- 90.4/ 111 : OPEP, structures et activités
- 90.4/ 112 : OPEP
- 90.4/ 114 : Pays arabes
- 90.4/ 115 : OPEP, chronologie des principaux événements relatifs aux augmentations du prix du brut (1978-1979)

- 90.4/242 : Irak, législation pétrolière

Fonds 90.7 : Notes sur le Proche-Orient

- 90.7/ 1 à 2 : Personnalités du monde arabe classées par ordre alphabétique
- 90.7/ 3 : Informations sur le Moyen-Orient, gouvernements, partis politiques, journaux, sociétés, fiches signalétiques (1977-1985)
- 90.7/ 4 : Informations relatives à certains pays, notes de synthèse, rapports de mission au Liban, Egypte, Arabie et golfe arabo-persique (1980-1984)
- 90.7/7 : Documentation relative à l'Irak : négociations IPC/gouvernement irakien. 1960-1962
- 90.7/8 : Irak : négociations IPC/gouvernement irakien, 1959-1962
- 90.7/9 : Irak : négociations IPC/gouvernement irakien, 1961-1963 : commentaires de la presse : loi 80, création de la Compagnie nationale irakienne des pétroles.
- 90.7/10 : Irak : négociations IPC/gouvernement irakien, 1959-1960 : commentaires de la presse
- 90.7/11 : Irak : négociations IPC/gouvernement irakien, 1965-1967 : commentaires de la presse
- 90.7/12 : Irak : négociations IPC/gouvernement irakien, 1968-1972 : commentaires de la presse
- 90.7/13 : Fermeture des pipes de l'IPC : commentaires divers. 1966-1967
- 90.7/14 : Fermeture des pipes de l'IPC : commentaires divers. 1967

Fonds 90.13 : Action culturelle

- 90.13/1 : Actions culturelles de Total, Notes (1959-1964)
- 90.13/2 : Actions culturelles de Total, Notes (1972-1975)
- 90.13/5 : Action culturelle (1982-1983)
- 90.13/9 : Actions culturelles de Total.

Fonds 91.6 : Action culturelle

- 91.6/5 : Lycée franco-iranien de Téhéran
- 91.6/ 130 : Ecole française de Doha (1981)
- 91.6/205 : Actions culturelles. Association France-Iran.

Fonds 91.8 : correspondance CFP

- 91.8/74 : Correspondance CFR et ministère des Finances. Correspondance Victor de Metz et *Mobil Standard Oil Company*.
- 91.8/75 : correspondance CFP et les ministères.

Fonds 92.22 : CFP, Moyen-Orient, IPC, textes anglais Syrie, Qatar, Oman, Dubaï

- 92.22/ 1 : CFP, Moyen-Orient, textes anglais, *the validity of the red line agreement, antitrust laws in the matter of the Sherman act* (1946-1947)
- 92.22/ 12 : CFP, IPC, *Heads of Agreement* (1946)
- 92.22/ 24 : CFP, IPC, *Qatar continental shelf dispute* (1949-1950)
- 92.22/ 25 à 28 : CFP, IPC, Qatar (1950-1955)
- 92.22/33 : CFP - Basrah Deal-Textes anglais IPC/ENI. 1967-1968

- 92.22/41 : Iraq negotiations. 1956.
- 92.22/ 55 : CFP, Moyen-Orient, IPC, *facts & figures about oil policy* (1954-1957)
- 92.22/65 : Bagdad meetings. Septembre-octobre 1964-1965.
- 92.22/ 71 : CFP, Moyen-Orient, QPC, *planning proposals I & II* (1973)
- 92.22/79 : Mise en place du GIE, comptes rendus de réunions, constitution de Total Moyen-Orient.
- 92.22/80 : Négociations Irak 1968. Projet Rumaila.

Fonds 92.26 : Archives Vincent Labouret.

- 92.26/2 : Archives Labouret. Chronologie (1968-1971)
- 92.26/3 : Archives Labouret. Chronologie (1972-1973)
- 92.26/4 : Archives de Labouret. Chronologie (1974-1978)
- 92.26/13 : Archives de Vincent Labouret, SG, documents en provenance de l'ambassade de France en Irak (1966-1972).
- 92.26/14 : Archives Labouret, documents en provenance de l'ambassade de France au Liban.
- 92.26/15 : Archives de Vincent Labouret, documents en provenance de l'ambassade de France au Liban (1970-1973)
- 92.26/17 : Archives de Vincent Labouret, documents en provenant de l'ambassade de France à Koweït
- 92.26/18 : Archives Labouret. Notes de Rossi et Jargy
- 92.26/21 : Archives Vincent Labouret, négociations de Tripoli et de Bagdad.
- 92.26/23 : Archives de Vincent Labouret. Symposium de Washington (1960)
- 92.26/26 : Archives Labouret. Irak. Négociations
- 92.26/28 : Archives Labouret. Irak. OPEP. NIOC
- 92.26/29 : Archives de Vincent Labouret. SG. Koweït (1970)
- 92.26/30 : Archives Labouret. SG. Koweït (1970-1971)
- 92.26/32 : Chronologie de Mr de Laboulaye (1959-1932)
- 92.26/37 : Archives de Vincent Labouret. Questions européennes
- 92.26/38 : Archives de V. Labouret. SG. Moyen-Orient
- 92.26/39 : Archives de Mr Labouret. Moyen Orient. Voyages de Mr Laboulaye
- 92.26/41 : Archives de Mr Labouret - SG : ADELA - CELPOM - CDS - Revue Orient (1959-1974)
- 92.26/42 : Archives de Vincent Labouret. Centre de politique étrangère, rencontre franco-américaine de Beaulieu, mars 1971
- 92.26/48 : Archives Labouret, rapports de missions aux Etats-Unis et au Moyen-Orient
- 92.26/57 : Archives Labouret - DRE - Actions culturelles.
- 92.26/58 : Archives Labouret. DRE. Total Information

Fonds 92.36: IPC et compagnies associées

- 92.36/ 1 : Suivi de l'IPC et des compagnies associées par le bureau de la direction du Moyen-Orient à Londres, actes de constitution des compagnies associées à l'IPC et statuts (1932-1938)
- 92.36/ 85 : Relations politiques, économiques et financières avec les gouvernements du Moyen-Orient, aides financières aux gouvernements du Moyen-Orient, avance sur les royalties de l'IPC, notes et correspondances avec le Qatar (1971)

- 92.36/ 143 : Relations entre la CFP et les partenaires de l'IPC, renseignement sur l'organisation de Royal Dutch Shell et de l'Anglo-saxon Petroleum Company Limited, notes et rapports (1948-1964)
- 92.36/ 320 : Infrastructures de transport et de stockage du pétrole, projet de développement des infrastructures, Petroleum development (Qatar) Limited (1951-1955)
- 92.36/ 350 : Personnel et directions, nominations et remplacements des directeurs, notes, correspondance, pouvoirs, lettres de nomination, directeurs exécutif représentant le gouvernement qatari au sein de la QPC (1953-1963)
- 92.36/ 373 : Personnel, troubles sociaux au Moyen-Orient , notes et correspondance de Qatar (1956-1963)
- 92.36/ 385 : menaces de nationalisation de la part de la CFP dans l'IPC
- 92.36/ 439 : IPC, opérations financières, notes sur les crédits accordés à la QPC et la ADPC (1962-1963)

Fonds 92.39 : Archives APPI

- 92.39/2 : APPI : Correspondances diverses
- 92.39/4 : APPI - Bulletins première série (décembre 1959-août 1960)
- 92.39/12 : APPI - Comité de direction - réunions des 2 et 3 octobre 1959.
- 92.39/13 : APPI, rapport du comité de travail pour la constitution d'un fonds de garantie international
- 92.39/15 : APPI - Association suisse – constitution
- 92.39/17 : APPI, Arbitrage, généralités, correspondances
- 92.39/18 : APPI, Arbitrage, comité de travail
- 92.39/19 : APPI, relations avec les organisations gouvernementales
- 92.39/22 : APPI, notes et études sur le fonds international de garantie
- 92.39/23 : APPI - communications et conférences
- 92.39/24 : APPI, études et projets.
- 92.39/25 : APPI, Presse, correspondances et extraits
- 92.39/34 : APPI - relations avec les ONG

Fonds 92.39 : Relations de la CFP avec l'Iran

- 92.37/29 : Visites et relations publiques en Iran : comité des relations publiques relatif au pétrole

Fonds 1 PRES : Président Victor de Metz

- 1 PRES/ 1 à 6 : Correspondance et note du président (1948-1974)

Fonds 3 PRES : Président René Granier de Lillac

- 3 PRES/ 1 à 16 : Courrier personnel (1971-1986)

Fonds SC88 : Archives arrivées ou récupérées en 1988

- SC88/ 4 : Politique énergétique de la France, rapport Hugon, note de synthèse de Louis Dénay aux membres du comité exécutif (18 septembre 1981)
- SC88/ 7 : Situation pétrolière internationale (1961)

- SC88/ 8 : Politique pétrolière de la France (1964)
- SC88/ 9 : Situation pétrolière internationale (1970-1974)
- SC88/ 10 : Perspectives du groupe TOTAL (1973-1975)
- SC88/ 12 : Politique énergétique française (1974)
- SC88/ 13 : Politique pétrolière, généralités (1974-1975)
- SC88/ 14 : Relations des compagnies avec les pays producteurs (1974)
- SC88/ 17 : Politique française de l'énergie (1974-1978)
- SC88/ 18 : Généralités sur le pétrole, le rôle futur des compagnies pétrolières (1979)
- SC88/ 22 : Politique de la CFP
- SC88/ 24 : Note sur l'augmentation de capital de janvier 1937 (1937)
- SC 88 32 : La situation du marché pétrolier français à la fin mai 1981
- SC88/ 35 : Résultats de la CFP (1973-1975)
- SC88/ 36 : Politique pétrolière (1978-1979)
- SC88/ 37 : Situation du groupe TOTAL (1976)
- SC88/ 39 : Archives de Massigli, ambassadeur de France (1957-1960)
- SC88/ 40 : Réunions avec le président de la République et le Premier Ministre (1975-1976)
- SC88/43 : Notes du Secrétariat Général
- SC88/ 44 : Notes de services et notes d'organisation diverses, organisation de la direction Moyen-Orient (1955-1959)

Fonds SC 89 : Archives arrivées ou récupérées en 1989

- SC89/ 4 : Notes historiques sur la CFP, présence pétrolière de la France au Proche-Orient (1919-1973)
- SC89/ 5 : Divers, Moyen-Orient, notes de politique étrangère (1952-1974)

Fonds SC90 : Archives arrivées ou récupérées en 1990

- SC90/ 8 : CFP, charges exceptionnelles, crise du Moyen-Orient (1967-1969)
- SC90/ 20 : IPC et associées, dossier de M. de Montaigu, *memorandum articles of association of QPC* (1908-1955)
- SC90/ 22 : Moyen-Orient, dossier de M. de Montaigu (1955-1957)
- SC90/ 44 : Moyen-Orient, notes diverses de M. Rondot, échanges correspondances avec M. de Montaigu (1947-1949)
- SC90/ 82 : Relations de la CFP avec Exxon, Shell, Mobil, Partex et BP (1974-1978)
- SC90/ 97 : Rapport de la politique pétrolière française (1965-1970)

Fonds SC 92 : Archives arrivées ou récupérées en 1992

- SC92/158 : TOTAL in the Middle East, activities in Qatar (1992)

Fonds 1SG : Secrétariat général, diplomate détaché auprès du président-directeur général de la CFP

- 1SG/ 3 : Politique énergétique à Abu-Dhabi
- 1SG/ 4 : Politique énergétique. Arabie Saoudite
- 1SG/ 5 : Politique énergétique golfe Persique

- 1SG/ 6 : Dubaï, notes politiques et correspondance de F. Lartigue
- 1SG/ 8 : Moyen-Orient. Crise pétrolière (1973-1975)
- 1SG/ 12 : Irak, nationalisation et règlement Irak/IPC
- 1SG/ 14 : Assistance technique. Contrat de formation en Irak et EAU
- 1SG/ 30 : Politique énergétique européenne
- 1SG/ 35 : Situation Moyen-Orient - Dossier Vincent Labouret.
- 1SG/ 36 : Note de Monsieur Jargy et Monsieur Rossi.
- 1SG/ 39 : Réunion franco-iranienne organisée par le Centre d'étude de politique étrangère de Paris et le Centre des hautes études internationales de l'Université de Téhéran.
- 1SG/ 41 : Dossiers associations. Mission Alphanand
- 1SG/ 44 : France CFP, recherche, colloque, groupe d'étude

Fonds 2SG : Secrétariat général. archives de Vincent Labouret

- 2SG/ 2 : Foreign Reports
- 2SG/ 3 : Consultant américain Wolff
- 2SG/ 4 : Fondation Rockefeller – Conant
- 2SG/ 10 : Groupe géopolitique des hydrocarbures
- 2SG/ 12 : Relations avec Qatar, télégramme du Quai d'Orsay (1978-1980)
- 2SG/ 17 : Voyage au Moyen-Orient de M. Labouret (1964-1965)
- 2SG/ 26 : Chronologie de Vincent Labouret (1978-1981)

Fonds 3SG : Secrétariat général. archives de Vincent Labouret

- 3SG/ 2 : Création du second groupe national pétrolier
- 3SG/ 5 : Conférences de Mr Labouret
- 3SG/ 10 : Correspondance Labouret
- 3SG/ 11 : Chronologie courrier envoyé à V. Labouret
- 3SG/ 12 : Chronologie courrier DIRE.

Fonds 92AA060 : Direction des relations extérieures

- 92AA060/ 140 : TOTAL et Qatar (1976-1989)
- 92AA060/205 : Six sociétés pétrolières internationales de 1958 à 1964 (Shell-Texaco-Mobil-Gulf-Socal) : mémoire de J. Dunand 1966.
- 92AA060/ 209 : La CFP et la politique nationale du pétrole (1913-1968)
- 92AA060/ 210 : Vue d'ensemble des filiales du groupe (1920-1966)
- 92AA060 / 213 : CPF/TOTAL, plan d'un historique (1924-1969)
- 92AA060/ 337 à 339 : Document TOTTAL-GAZ
- 92 AA060/390 : Dossier DIRE. La CFP au Proche-Orient. Portée et signification de l'accord IPC-Irak.

Fonds 92AA091 : Direction des relations extérieures

- 92AA091/3 : Evolution des principaux résultats des compagnies pétrolières de 1965 à 1972.
- 92AA091/10 : Situation des compagnies pétrolières.
- 92AA091/24 : Structure de la demande d'énergie et de la consommation de produits pétroliers pour chacun des pays européens de 1965 à 1980.

- 92AA091/29 : *The Soviet, The Institute for Strategic Studies*. Octobre 1969.
- 92AA091/66 : Documentation de la DIRE. Relations avec l'Etat, CDS, M. de Montaigu.
- 92AA091/135 : Documentation DIRE-groupe Total : ressources du groupe.
- 92AA091/ 171 : Grouper TOTAL, participations et filiales au Moyen Orient, Qatar Petroleum Company (1966-1987)
- 92AA091/ 175 : Activités commerciales, collaboration CFP-BP (1969-1979)
-

Fonds 00TE131: Historique des activités du groupe

- 00TE131/ 5: Bahrain, Dubai, Qatar
- 00TE131/ 11: Moyen-Orient, pipes, politique et situation financière

Fonds 03AA180 : Photographies

- 03AA180/ 45 : Dukhan, Umm Saïd et Doha

Fonds 04AH030 : Proche-Orient

- 04AH030/ 1 : Koweït, Qatar, Oman, Iran (1964-1974)
- 04AH030/ 11 : *Planning proposals* IPC/BPC/QPC/ADPC (1970-1972)

Fonds 08AH00833 : Arabie saoudite

- 08AH0883/44 : Coopération Arabie Saoudite
- 08AH0883/49 : Arabie saoudite, serres climatisées du centre de recherche

Fonds 08AH0883-1 : Coopération agricole

- 08AH0883/1 : Oman sun farms
- 08AH0883/45 : ADRA. Société française d'aménagement et de développement rural et agro-industriel. Arabie Saoudite.

Fonds 10AH0787 : Archives du groupe Elf Aquitaine

- 10AH0787-16 : chronologie du groupe Elf Aquitaine

Fonds 11AH0166 : Elf - Irak

- 11AH0166-178 : Elf en Irak (1967-1975).

Fonds 6 ECO : Direction carburant

- 6 ECO / 4 : Irak et Qatar

Sources publiques

Centre des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, La Courneuve

Série Asie, sous-série Iran (1944-1955 ; 13000/n° de carton)

- 1 : Corps diplomatique et corps consulaire français.
- 4 : Corps diplomatique et consulaire iranien en France
- 10 : Réforme constitutionnelle ; crise ministérielle ; mémoire du parti Toudeh
- 11 : Attentat contre le Chah
- 12 : Crise ministérielle, conflit entre l'administration
- 13 : Nationalisation des pétroles ; émeutes d'Abadan ; nomination du Dr. Mossadegh
- 15 : Conflit Mossadegh
- 22 : Réforme agraire
- 23 : Notes de synthèse sur la question du pétrole au Moyen-Orient
- 25 : Développement du conflit anglo-iranien
- 26 : Evacuation des personnels britanniques d'Abadan
- 27 : Report de la question devant la Cour de La Haye
- 28 : Contacts de la CFP avec l'AIOC
- 30 : Relations avec la Grande-Bretagne
- 39 : Relations avec la France
- 42 : Ecoles et instituts français en Iran
- 44 : Assistance technique à l'Iran
- 45 : Français en Iran dossiers individuels

Série Afrique-Levant (1944-1965)

Généralités Proche-Orient (1944-1952 ; 214 QO/n° de carton).

- 5 : Bulletins d'information. Questions politiques d'Afrique-Levant.
- 7 : Résumés des dépêches parvenues à la sous-direction du Levant (bulletin hebdomadaire, bimensuel ou mensuel).
- 9 : Organisation de Défense du Moyen-Orient.
- 10 : Conférence tripartite des ministres des Affaires étrangères à Washington et réunion du Conseil atlantique.

Généralités (1953-1965 ; 214QONT/n° de carton).

- 531 : Corps diplomatique et consulaire. Protocole et questions administratives. Conférence des chefs de poste au Moyen-Orient (dossiers documentaires : questions politiques, économiques, culturelles, administratives, sociales, information et presse).
- 531b : Conférence des chefs de poste au Moyen-Orient.
- 532 : Généralités, chronologies, notes documentaires. Conférence de renseignement sur le Moyen-Orient.
- 545 : Relations franco-arabes : généralités sur la position de la France au Moyen-Orient avant et après l'opération de Suez, visites de délégations parlementaires, projet de voyage de Christian Pineau (mars — avril 1956), rapports franco-britanniques, franco-américains,. Relations économiques. Relations militaires.
- 547 : Entretiens franco-britanniques et franco-américains.

- 549 : Relations américano-arabes. Généralités, visites de personnalités américaines au Moyen-Orient. Assistance technique, militaire, économique et financière américaine. American Friends of the Middle East.
- 551 : Relations anglo-arabes.
- 553c : Economie, commerce : généralités, statistiques, plan Hammarskjöld sur l'organisation économique du Proche-Orient, assistance technique. Pétrole (révision des accords de San Remo, documents de base).
- 830 : Représentations diplomatiques française et étrangère. Reprise des relations diplomatiques franco-arabes. Déplacement du sous-directeur d'Afrique-Levant au Proche-Orient. Conseillers, attachés divers (réorganisation des postes d'attachés militaires, comptes-rendus de réunions des conseillers culturels, Mission culturelle au Liban).
- 831 : Bulletins d'information. Bulletins mensuels et bimensuels " Moyen-Orient " (SGDN, Centre d'exploitation du Renseignement).

Arabie saoudite (1944-1965 ; 212 QONT/n° de carton).

- 459 : Représentation diplomatique française.
- 460 : Rapports avec la France.
- 462 : Questions économiques et financières.
- 463 : Questions administratives. Curateur des hôtelleries de La Mecque et de Médine. Escales de navires.
- 592 : Représentation diplomatique française (rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes, dossiers des ambassadeurs, agents du Département, conseillers, attachés et auxiliaires, questions administratives et immobilières).
- 595 : Economie et commerce. Politique économique, commerce extérieur, agriculture, coton, lutttes contre les criquets, propriété foncière ; industries de base ; pétrole.
- 865 : Reprise des relations diplomatiques avec la France. Conseillers, attachés. Questions administratives. Questions financières. Questions diverses. Ministère saoudien des Affaires Etrangères, représentation du pays à l'étranger.
- 867 : Relations avec la France. Négociations diverses. Relations politiques.
- 869 : Questions économiques et financières.

Irak (1944-1965 ; 377 QONT/n° de carton).

- 449 : Représentations française et étrangère. Représentation irakienne en France.
- 450 : Questions politiques. Rapport avec la France. Rapport avec la Grande-Bretagne
- 451 : Rapports avec les pays étrangers
- 453 : Presse et information
- 455 : Questions religieuses (généralités, tribunaux religieux, honneurs liturgiques, patriarcat assyro-chaldéen, visite en France de Mgr Ghanina) Questions culturelles. Questions militaires. Fournitures de matériel militaire, embargo sur les armes.
- 456 : Questions financières et économiques. Dossier général.
- 457 : Questions financières et économiques (pétrole - navigation - chemin de fer)
- 458 : Questions administratives. Œuvres françaises. Intérêts français.
- 563 : Représentations française et étrangères. Questions militaires.
- 564 : Affaires intérieure
- 565 : Politique intérieure

- 566 : Politique intérieure. Relations du pays avec la France.
- 568 : Economie et Commerce. Finances. Relations culturelles.
- 569 : Questions sociales, hygiène et assistance publique. Intérêts français dans le pays. Questions administratives.
- 871 Corps diplomatique. Représentations diplomatiques étrangères. Corps diplomatique. Représentation française.
- 872 : Information et presse. Information générale. Presse nationale. Agence France Presse. Journalistes du pays en France. Questions militaires.
- 874 : Situation intérieure du pays
- 875 : Reprises des relations politiques avec la France. Relations économiques franco-irakiennes. Relations financières franco-irakiennes. Relations militaires franco-irakiennes.
- 879 : Questions économiques. Coopération économique internationale.
- 880 : Questions culturelles. Intérêts Français dans le pays. Principaux intérêts. Défense des intérêts. Ressortissants irakiens en France.

Iran (1953-1965 ; 367 QO/ n° de carton).

- 1 : Représentation diplomatique française Dossier général. Propositions de rattachement de l'Iran à la Direction d'Afrique- Levant.
- 2 : Représentation du pays à l'étranger. Généralités documentation générale sur le pays.
- 3 : Généralités. Rapport passant en revue les questions politiques, économiques et culturelles concernant l'Iran
- 11 : Relations politiques, économiques, militaires, intérêts français en Iran.
- 12 : Politique étrangère iranienne.
- 18 : Développement économique de l'Iran. Investissements étrangers en Iran ; accord commercial franco-iranien.
- 19 : Industries et mines.
- 20 : Agriculture et réforme foncière. Foires, congrès commerciaux. Quinzaine technique française à Téhéran.
- 23 : Dossiers personnels des ambassadeurs.
- 26 : Questions militaires
- 38 : Coopération franco-iranienne (scientifique, technique).
- 40 : Assistance technique.
- 41 : Relations militaires.
- 52 : Relations avec les pays arabes.
- 54 : Généralités, statistiques, commerce extérieur. Négociations commerciales avec la France.
- 55 : Notes et rapports sur la situation économique de l'Iran.
- 56 : Mines et pétrole.
- 62 : Questions culturelles.
- 64 : Visites de personnalités françaises dans le pays, colonie française.
- 67 : Défense des intérêts français contentieux franco-iraniens.

Pays du golfe Persique (1953-1965 ; 374 QONT/ n° de carton)

- 620 : Généralités septembre. Bahreïn. Koweït. Mascate et Oman. Qatar. Cheikhats de Trucial Coast. Livraisons d'armes.

- 976 : Généralités (présence britannique et américaine, questions pétrolières, ventes d'armes, etc.). Bahreïn. Mascate et Oman (accession à l'indépendance, travaux de l'ONU). Qatar. Côte des Pirates, Sharjah, Dubaï
- 977 : Koweït, indépendance, reconnaissance de l'Etat par la France.
- 978 : Koweït, admission aux Nations Unies. Etablissement de relations diplomatiques entre la France et le Koweït.

Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1966-1970 ; 2038 INVA/ n° de carton).

Généralités Proche et Moyen-Orient.

- 1653 : Représentations française et étrangères. Conférences des Ambassadeurs.
- 1654 : Presse étrangère : bulletins d'information. Propagande officielle.
- 1655 : Questions militaires. Armée en général.
- 1654 à 1658 : Questions militaires. SGDN. OTAN.
- 1672 : Communisme. Ligue du monde musulman.
- 1674 : Syndicats. Espionnage. Relations avec la France.
- 1674 Bis : Relations financières et politiques. Missions militaires. Escales de navires et avions.
- 1680 : ONU, négociations. Négociations bilatérales France - Grande-Bretagne et France - Allemagne.
- 1701 : Questions sociales. Economie et commerce. Pétrole.
- 1702 : Electricité. Euratom. Agriculture. Foires. Emigration. Boycottage. Politique financière.
- 1703 : Relations culturelles avec la France.
- 1704 : Français au Proche-Orient. Voyages de personnalités françaises. Plan d'évacuation des français.

Arabie saoudite

- 1711 : Représentations française et étrangères.
- 1712 : Questions militaires. Budget.
- 1713 : Relations avec la France. Voyages de personnalités françaises en Arabie et de personnalités saoudiennes en France.
- 1714 : Relations économiques, coopération technique et culturelle.
- 1715 : Relations Extérieures. Politique extérieure.
- 1718 : Travaux Publics et communication. Education et relations culturelles.
- 1719 : Français en Arabie Saoudite. Intérêts français en Arabie Saoudite.

Irak

- 1747 : Représentations française et étrangères.
- 1748 : Représentation de l'Irak à l'étranger.
- 1753 : Relations avec la France. Visites de Ministres irakiens et de Ministres français.
- 1754 : Relations avec la France. Relations politiques. Relations économiques. Relations économiques (contentieux franco-irakien).
- 1755 : Relations militaires.
- 1759 : Economie et Commerce. Situation économique Coopération technique.
- 1760 : Pétrole.

- 1761 : Pétrole. Industries de base. Electricité. Barrage. Textiles. Foires. Expositions commerciales. Boycottage
- 1762 : Finances. Relations culturelles avec la France. Commission mixte. Accords culturels et de coopération franco-irakiens.
- 1763 : Education et Relations culturelles. Colonie française. Irakiens en France. Personnalités irakiennes de passage ou en séjour en France.

Iran

- 1720 : Représentations française .Fiches de poste
- 1721 : Rapport d'activité du poste de l'Expansion Economique.
- 1722 : Représentation consulaire française.
- 1727 : Politique intérieure.
- 1728 : Relations avec la France.
- 1729 : Relations Economiques. Coopération technique et culturelle.
- 1738 : Economie. Commerce. Bulletins économiques.
- 1739 : Bulletins économiques.
- 1740 : Iran. Economie. Commerce. Situation économique. Assistance technique étrangère.
- 1741 : Pétrole.
- 1742 : Electricité. Politique financière.
- 1743 : Relations culturelles.
- 1744 : Voyages de personnalités françaises en Iran
- 1745 : Visite de Pompidou (mai 68). Voyages de personnalités iraniennes en France.

Koweït.

- 1805 : Représentation diplomatique française.
- 1806 : Relations du Koweït avec la France.
- 1807 : Relations militaires avec la France.
- 1809 : Relations culturelles avec la France.

Pays du golfe Persique.

- 1831 : Représentations diplomatique française et étrangères.
- 1832 : Chef d'Etat et sa famille. Relations avec la France. Visites officielles.
- 1833 : Relations extérieures. Rapports des pays du Golfe avec l'ONU. Foires.
- 1834 : Relations culturelles avec la France. Coopération culturelle et technique.

Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1971-1972 ; 2040 INVA/n° de carton).

Généralité Proche et Moyen-Orient

- 1995 : Représentation diplomatique française.
- 1996 : Questions militaires.
- 1998 : Commission interministérielle d'exportation de matériels de guerre. Exportations d'armes.
- 1999 : Vente d'armes dossier général, embargo mirages israéliens. Marine de guerre. Expériences nucléaires.

- 2000 : Sommets arabes.
- 2002 : Politique de la France au Proche et Moyen-Orient. Conférence des Ambassadeurs de France au Moyen-Orient.
- 2003 : Politique de la France au Proche et Moyen-Orient. Relations économiques, Commissions mixtes, missions. Missions militaires. Relations militaires.
- 2010 : Conversations franco-britanniques sur le Proche-Orient.
- 2018 : Hydrocarbures. Office des Pays Exportateurs de Carburants. Négociations de Téhéran.
- 2019 : Economie et commerce. Politique financière. Pétrole.
- 2020 : Education et relations culturelles. Chambre de commerce franco-arabe.

Arabie saoudite.

- 1896 : Représentation diplomatique française.
- 1897 : Relations avec la France.
- 1898 : Questions militaires. Accords militaires.
- 1899 : Relations extérieures. Politique étrangère.
- 1900 : Education et relations culturelles.

Irak

- 1926 : Représentation diplomatique française.
- 1927 : Visites de Saddam Hussein (14-18 juin 1972).
- 1928 : Visites officielles en France.
- 1930 : Pétrole - politique pétrolière de l'Irak.
- 1931 : Pétrole - conflit IRAK-IPC, activités de l'ERAP.
- 1932 : Relations culturelles avec la France - Coopération culturelle et technique.

Iran.

- 1917 : Représentation diplomatique française, dossier personnel de l'Ambassadeur.
- 1918 : Chef de l'Etat et sa famille, discours, déplacements, succession.
- 1920 : Visite de V. Giscard d'Estaing. Visites officielles iraniennes en France.
- 1923 : Commerce extérieur
- 1924 : Rapports économiques. Pétrole: coopération franco-iranienne et relations avec différents pays dans le domaine pétrolier.
- 1925 : Relations culturelles avec la France.

Koweït.

- 1953 : Représentation diplomatique française.
- 1954 : Relations avec la France. Visites officielles.
- 1955 : Relations diplomatiques, politiques, économiques, financières et militaires.

Pays du golfe Persique.

- 1970 : Représentation diplomatique française.
- 1971 : Relations avec la France.
- 1972 : Visites officielles.
- 1973 : Relations politiques, économiques, financières et militaires.

Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1973-1982).

Arabie Saoudite (1428 INVA/n° de carton).

- 1 : Notes d'information de la Division du Renseignement du SGMN.
- 9 : Déplacements de personnalités ou de fonctionnaires.
- 10 : Représentation française, ambassadeurs français en Arabie Saoudite.
- 12 : Politique étrangère saoudienne.
- 13 : Relations politiques franco-saoudiennes.
- 15 : Visites saoudiennes en France.
- 17 : Visite du Président de la République en Arabie Saoudite.
- 18 : Visite française en Arabie Saoudite.
- 21 : Missions saoudiennes en France et françaises en Arabie Saoudite. Commission mixte franco-saoudienne. Comptes-rendus d'entretiens politiques.
- 29 : Relations économiques, financières et commerciales franco-saoudiennes.
- 34 : Relations bilatérales : généralités. Aide saoudienne aux PVD. Coopération trilatérale avec la France : généralités. Coopération trilatérale avec la France sur l'Afrique.
- 44 : Relations bilatérales avec la France.
- 45 : Participation de sociétés françaises au développement industriel et à l'aménagement de l'Arabie Saoudite.
- 46 : Coopération franco-saoudienne dans le domaine de la construction, de l'urbanisme. Coopération franco-saoudienne dans le domaine postes et télécommunications.
- 47 : Visites de personnalités officielles saoudiennes en France et de français en Arabie Saoudite.
- 49 : Coopération dans le domaine du transport ferroviaire et routier. Tourisme.
- 50 : Pétrole - hydrocarbures : Politique pétrolière du pays. Déclarations et interviews du Cheikh Yamani,
- 51 : Pétrole - hydrocarbures : Relations bilatérales avec la France dans le domaine pétrolier. Recherches pétrolières (CFP.ERAP). Experts pétroliers.
- 52 : Questions scientifiques. Questions atomiques. Commissariat de l'énergie atomique. Energie solaire. Station météorologique. Satellites.
- 53 : Education - affaires culturelles et scientifiques. Relations bilatérales avec La France :
- 59 : Intérêts français dans le pays. Colonie française, immatriculation, statistiques.

Emirats arabes unis (1838 INVA/n° de carton).

- 151 : Représentation française dans les Emirats Arabes Unis
- 153 : Relations bilatérales avec la France : Relations politiques entre la France et les Emirats Arabes Unis.
- 154 : Relations bilatérales avec la France. Visites de personnalités officielles des Emirats Arabes Unis en France.
- 159 : Banques. Sociétés du pays, fusion de sociétés. Hommes d'affaires du pays. Chambres de commerce du pays.
- 160 : Rapports des Conseillers commerciaux et financiers. Correspondance générale de ces Conseillers.

- 161 : Banques françaises et participation de banques françaises dans les banques du pays. Crédits privés. Investissement français.
- 167 : Pétrole. Relations bilatérales avec la France.
- 168 : Relations culturelles avec la France.
- 169 : SECAM. Colonie française.

Irak (1460 INVA/n° de carton).

- 176 : Représentation du pays en France.
- 177 : Représentation française dans le pays.
- 178 : Relations politiques entre la France et l'Irak : La France dans La presse irakienne.
- 179 : Visites de personnalités irakiennes officielles en France. Groupe parlementaire d'amitié.
- 180 : Visites de personnalités officielles françaises en Irak.
- 181 : Visites de fonctionnaires, d'experts irakiens en France. Visites de fonctionnaires, d'experts français en Irak.
- 189 : Mission du CNPF à Bagdad. Réunion de travail de fonctionnaires français au sujet de questions économique ou financières concernant l'Irak. Commissions mixtes économiques et financières. Comptes rendus d'entretiens économiques. Rapports des Conseillers commerciaux.
- 190 : Economie - commerce - finances : Relations bilatérales avec la France : rapports des conseillers commerciaux et financiers.
- 192 : Questions atomiques et spatiales d'ordre militaire.
- 193 : Questions militaires. Ventes d'armements.
- 194 : Questions militaires. Comptes rendus d'entretiens à caractère militaire.
- 198 : Politique pétrolière de l'Irak.
- 199 : Relations du pays avec l'IPC, l'OPEP, les organisations internationales et régionales intergouvernementales et non gouvernementales. Relations bilatérales avec la France.
- 201 : Questions scientifiques. Questions atomiques, uranium, coopération française. Centrales nucléaires à usage pacifique, coopération de la France.
- 203 : Colonie française
- 204 : Intérêts français dans le pays.

Iran (1610 INVA/n° de carton).

- 205 : Notes de base. Situation politique.
- 216 : Représentation diplomatique.
- 218 : Grandes lignes de la politique étrangère de l'Iran.
- 220 : Relations bilatérales avec la France : Visites de personnalités officielles françaises en Iran.
- 221 : Visites de personnalités officielles françaises en Iran. Visites de fonctionnaires, d'experts iraniens en France. Visites de fonctionnaires, d'experts français en Iran. Réunions de travail de fonctionnaires français au sujet de l'Iran. Commissions mixtes entre la France et l'Iran.
- 222 : Relations bilatérales avec la France : Comptes-rendus d'entretiens à caractère politique. Groupes d'amitié parlementaires.
- 234 : Conflit Iran – Irak : Dossier général : Situation militaire.
- 239 : Conflit Iran - Irak Positions des pays du Proche et Moyen-Orient.

- 242 : Situation économique de l'Iran
- 245 : Relations avec la France. Relations économiques, participation française aux foires et expositions.
- 246 : Relations avec la France. Relations financières.
- 248 : Relations avec la France. Rapports des Conseillers commerciaux et financiers. Correspondance générale de ces Conseillers.
- 253 : Questions militaires.
- 254 : Questions militaires. Relations avec la France.
- 257 : Relations bilatérales avec la France. Participation de sociétés françaises au développement industriel et à l'équipement de l'Iran.
- 261 : Relations bilatérales avec la France : Voyages de personnalités officielles du pays en France (Ministres des Affaires Pétrolières).
- 262 : Accords culturels. Voyages de personnalités.
- 263 : Relations avec la France : Commissions mixtes.
- 264 : Relations avec la France : Diffusion et échanges culturels.
- 265 : Relations avec la France : Questions scientifiques. Questions atomiques, uranium, coopération française. Centrales nucléaires à usage pacifique, coopération de la France.
- 267 : Relations bilatérales avec la France. Eurodif.
- 274 : Intérêts du pays en France et aide française aux ressortissants iraniens.

Oman (1734 INVA/n° de carton).

- 1 : Situation politique, régime politique.
- 3 : Gouvernement omanais, administration omanaise, omanais en France, français en Oman.
- 4 : Grandes lignes en matière de relations diplomatiques : représentation omanaise en France, ambassadeurs omanais en France.
- 5 : Représentation française.
- 7 : Relations politiques franco-omanaises, relations politiques franco-omanaises.
- 11 : Relations économiques, financières et commerciales franco-omanaises.
- 12 : Service d'expansion économique, banques, investissements, sociétés françaises en Oman, boycott de Renault, chambres de commerce mixtes.
- 13 : Questions militaires. Relations franco-omanaises.
- 14 : Visites de personnalités militaires en France.

Qatar (1734 INVA/n° de carton).

- 20 : Situation géographique – documentation.
- 21 : Emir du Qatar. Cheikh Khalifa ben Hamad al Thani.
- 22 : Diplomatie, représentation qatarie, grandes lignes en matière de relations diplomatiques, représentation qatarie en France, ambassadeurs qataris en France. Représentation française. Comptes rendus d'activité.
- 23 : Politique étrangère. Politique étrangère qatarie. Relations politiques franco-qataries, dossier général. Visites qataries en France.
- 28 : Service d'expansion économique, banques, investissements, sociétés françaises au Qatar.
- 29 : Questions militaires – armements
- 32 : Pétrole et hydrocarbures. Relations avec la France.

Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1983-1989).

Arabie Saoudite (2116 INVA/n° de carton).

- 3 : Représentation du pays. Représentation française.
- 7 : Visite du roi Fahd
- 8 : Visite officielle du prince héritier Abdallah Ibn Abdel Aziz al Saoud.

Emirats arabes unis (2127 INVA/n° de carton).

- 1 : Documentation politique
- 5 : Politique étrangère
- 7 : Comptes rendus d'entretiens entre la France et le pays.

Irak (2152 INVA/n° de carton).

- 1 : Notes ANMO. Synthèses du poste, chronologies
- 3 Représentation diplomatique d'Irak. Comptes rendus d'entretiens de l'ambassadeur.
- 4 : Représentation diplomatique d'Irak. Membres de l'Ambassade de France
- 5 : Représentation consulaire française
- 6 : Politique étrangère de l'Irak. Orientation, déclarations
- 10 : Voyages de personnalités officielles françaises en Irak
- 16 : Note d'ensemble. Relations économiques et commerciales statistiques
- 24 : Accords militaires avec la France. Coopération militaire avec la France
- 27 : Coopération militaire. Voyages de personnalités. Comptes rendus d'entretiens militaires entre la France et l'Irak

Iran (2160 INVA/n° de carton).

- 1 : Documentation sur l'Iran. Notes de la Direction ANMO
- 13 : Représentation diplomatique française en Iran. Ambassadeurs et chargés d'affaires
- 19 : Politique étrangère de l'Iran
- 28 : Relations politiques entre la France et l'Iran

Fonds Direction économique. Série Affaires économiques et financières (14 OO/ n° de carton)

- 3 : Emirats. Généralités. Relations avec les Pays arabes. Situation économique. Projet d'organisation économique du Proche et du Moyen-Orient ; pacte de Bagdad ; conseil économique de la Ligue arabe ; programme d'aide économique : politique française du crédit ; création d'une banque interarabe au cours du congrès économique interarabe du Caire de janvier 1959.
- 49 : Arabie Saoudite. Relations diplomatiques. Situation économique. Accords franco saoudiens
- 50 : Arabie Saoudite. Questions financières et commerciales. Relations économiques avec d'autres pays. Biens et intérêts français et saoudiens.
- 340 : Irak. Relations diplomatiques. Accords franco-irakiens. Questions financières. Questions commerciales.

- 341 : Irak. Généralités (janv. 56 – fév. 58) ; entreprises françaises en Irak ; urbanisation et assainissement de Bagdad. Biens et intérêts français en Irak.
- 342 : Iran. Relations diplomatiques. Situation Economique
- 343 : Iran. Situation Economique Généralités.
- 344 : Iran. Accords franco-iraniens.
- 345 : Iran. Questions financières.
- 346 : Iran. Questions commerciales.
- 347 : Iran. Accord commercial Iran États-Unis ; grands travaux.
- 348 : Iran. Relations économiques avec d'autres pays. Biens et intérêts français en Iran. Biens et intérêts iraniens en France.

Fonds Direction économique. Sous Série Directeur Wormser (23 OO/ n° de carton)

- 18 : Arabie Saoudite, Iran, Irak, Yémen
- 85 : Pétrole, dossier général

Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine

Archives de la présidence de la République (1974-1981 ; AG/5(3)/n° de carton)

- 979 : EAU, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1975-1981).
- 1009 : Irak, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981).
- 1010 : Iran, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1976).
- 1011 : Iran, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1977-1981).
- 1020 : Koweït, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1975-1981).
- 1036 : Moyen-Orient, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1945-1980).
- 1044 : Oman, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1980).
- 1056 : Qatar, archives des conseillers diplomatiques de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981).
- 1121 : missions à l'étrangers de Norbert Ségard.

Archives du Premier ministre ; Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique (1959-1974 ; 20060288/n° de carton)

- 3 : Rapports et mémoire de l'Institut international d'administration publique

Archives du ministère de l'Industrie ; Direction générale de l'énergie et des matières premières ; Direction des hydrocarbures (19890566/n° de carton)

- 1 et 2 : Correspondance du service de documentation avec le cabinet du ministre, texte des conférences de presse du ministre relatives au pétrole, notes de synthèse préparées à la DICA pour les discours, pour les réponses aux questions parlementaires (1952-1973)

- 3 : Correspondance avec le cabinet : notes hebdomadaires d'information et rapports mensuels établis par le service de documentation.
- 8 et 9 : Relations internationales, relations publiques.
- 12 : Crise de Suez.
- 52 : Arabie saoudite (1960-1969).
- 60 : Irak. (1955-1963) et Iran : nationalisation des pétroles (1951-1954)
- 61 : Iran (1948-1963)
- 62: Iran (1965)
- 64 : Koweït (1946-1962).
- 65 : Moyen-Orient (1949-1957).
- 70 : Arabie saoudite (1949-1969) et Bahreïn (1964-1965)
- 72 : Emirats arabes unis (1964-1970)
- 74 : Iran (1964-1976) et Irak (1964-1971)
- 75 : Koweït (1963-1970)
- 76 : Moyen-Orient (1964-1967)
- 77 : Oman (1964-1965) et Qatar. (1961-1970).

Archives du ministère de l'Industrie ; Direction générale de l'industrie ; Direction industries chimiques, textiles et diverses ; Département international et technique (1966-1986 ; 19910036/n° de carton)

- 1 : Arabie Saoudite (1975-1977)
- 4 : Emirats arabes, Qatar, Abu-Dhabi, Koweït, Oman (1973-1977)
- 6 : Irak (1974-1977) et Iran (1971-1977).

Sources électroniques

Archives Foreign Relations of the United States (FRUS)

FRUS, 1948, Volume V: Part 2, The Near East, South Asia, and Africa.
 FRUS, 1951, Volume V: The Near East and Africa.
 FRUS, 1952–54, Volume IX: Part 1, The Near and Middle East.
 FRUS, 1952–54, Volume IX: Part 2, The Near and Middle East.
 FRUS, 1952–54: Volume X: Iran.
 FRUS, 1955–57, Volume XII: Near East Region; Iran; Iraq.
 FRUS, 1955–57, Volume XIII: Near East: Jordan-Yemen.
 FRUS, 1955–57: Volume XVI: Suez Crisis.
 FRUS, 1955–1957, Volume XVII: Arab-Israeli Dispute.
 FRUS, 1958–60: Volume XII: Near East region; Iraq; Iran; Arabian Peninsula.
 FRUS, 1961–63: Volume XVII: Near East, 1961–1962.
 FRUS, 1961–63: Volume XVIII: Near East, 1962–1963.
 FRUS, 1964–68: Volume XII: Western Europe.
 FRUS, 1964–68: Volume XXI: Near East region; Arabian Peninsula.
 FRUS, 1964–68: Volume XXII: Iran.
 FRUS, 1964–68: Volume XXXIV, Energy Diplomacy and Global Issues.

Index

A

Abs Hermann, 330, 334
Abu Dhabi Marine Areas (ADMA), 6, 480, 518, 529, 555, 594, 623, 628, 629, 630, 720, 721, 724
Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC), 6, 529, 623, 627, 628, 629
Adham Kamal, 215, 391
Air France, 47, 81, 104, 308, 314, 370, 551
Algozaibi Khalifa, 490, 491
Alqatand Ahmed, 491
Amini Ali, 220, 234, 263, 349, 364
Ammash Salih Mahdi, 441, 506, 507, 586
Anglo-Iranian Oil Company (AIOC), 6, 17, 24, 60, 78, 123, 142, 144, 148, 150, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 165, 166, 173, 179, 183, 187, 220, 221, 223, 224, 226, 227, 228, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 264, 285, 653, 654, 655, 789
Ansary Hushang, 589, 601
Anthoine-Milhomme Paul, 304, 305, 394
Arabian American Oil Company (ARAMCO), 6, 10, 22, 82, 135, 142, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 158, 160, 161, 163, 170, 171, 189, 190, 200, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 217, 219, 236, 262, 281, 302, 303, 304, 318, 319, 352, 392, 393, 409, 411, 413, 431, 526, 582, 584, 593, 620, 643, 655, 692, 709, 720, 721, 763
Aref Abdel Salam, 313, 347, 371, 378, 434, 435, 436, 438, 439, 467, 489, 493, 494, 495, 496, 501, 506, 510, 699, 713
Association internationale pour la promotion et la protection des investissements (APPI), 6, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 643, 717, 784, 785
Attlee Clement, 224
Auxiliaire de la régie autonome des pétroles (Auxirap), 430, 431, 447

B

Bakr Hassan al, 453, 607, 610
Balay Georges, 33, 45, 46, 47, 82, 83
Banque de l'Indochine, 12, 26, 90, 205, 206, 210, 211, 212, 213, 215, 217, 304, 305, 306, 321, 345, 363, 396
Banque de Paris et des Pays-Bas, 194, 195, 206, 266, 330, 363
Banque de Syrie et du Liban (BSL), 6, 133
Banque nationale pour le commerce et l'industrie (BNCI), 6, 196, 247, 248, 298, 306, 313, 315, 316, 363
Barre Raymond, 600, 615, 618, 771
Barzani Mustafa, 372, 609, 610, 612
Basrah Petroleum Company (BPC), 6, 85, 124, 161, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 378, 621, 780, 788
Belgrave Charles, 519
Bellavoine Jean, 538, 539, 540
Bencheneb Saadeddine, 33, 89, 90, 91, 210, 647
Berbigier Frédéric, 425, 434, 438
Berge Marc, 465
Berque Jacques, 89, 369, 550, 551, 736, 738
Bettencourt André, 371, 527, 547
Bevin Ernest, 99, 100, 101, 156, 178
Bianchi Jean-Pierre, 539, 540, 541

Blachère Régis, 369, 384, 386, 467, 534
Blancard Jean, 172, 324
Bonnet Henri, 142, 143, 144, 149, 152, 153, 154, 159, 164, 185, 268, 269, 626, 655
Botta Paul-Émile, 368, 369
Bouez Emile, 210
Bouteiller Georges de, 421, 487, 497, 498, 499, 502, 510, 562, 583, 584, 647
Brasseur Léon, 443
British Middle East Office (BMEO), 6, 100, 101, 104
British Petroleum (BP), 6, 10, 282, 318, 443, 491, 513, 519, 528, 530, 577, 579, 587, 628, 720, 721, 723, 786, 788
Bureau de recherche de pétrole (BRP), 6, 397, 427, 428, 714
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), 6, 419, 429, 448, 472, 481, 500, 508, 556, 569, 620
Busson René, 66, 105, 133, 134, 636

C

Carton Paul, 215, 219, 435, 436, 498, 509, 512, 515, 518, 522, 524, 527, 533, 545, 546, 547, 548, 551, 552, 553, 555, 556, 557, 558, 560, 561, 564, 565, 566, 568, 569, 570, 572, 573, 647, 649
Centre de documentation et de synthèse (CDS), 6, 23, 67, 69, 70, 71, 75, 99, 100, 102, 129, 147, 151, 152, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 221, 223, 224, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 242, 243, 245, 246, 249, 251, 252, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 282, 285, 286, 287, 290, 309, 320, 325, 326, 336, 337, 340, 343, 344, 362, 372, 376, 382, 399, 406, 407, 409, 410, 420, 430, 447, 477, 494, 553, 569, 638, 642, 671, 675, 676, 678, 679, 680, 682, 683, 684, 775, 781, 784, 788
Centre National du Commerce Extérieur (CNCE), 6, 63, 64, 127, 128, 131, 207, 357, 477, 479, 486, 507, 511, 548
Cerles Pierre, 440, 452, 454, 606, 607, 624, 626, 648
Chambrun Charles de, 459, 472, 473, 477, 480, 486, 490, 508, 509, 510, 589
Chirac Jacques, 575, 611, 612, 613, 614, 615, 617, 618, 625
Clarac Claude-Achille, 63, 81, 82, 83, 121, 126, 127, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 168, 171, 172, 210, 240, 248, 253, 255, 268, 269, 276, 286, 648
Clayton William, 153
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE), 6, 63, 210, 236, 266, 307, 328, 329, 333, 345, 363, 481, 484, 485, 642, 694
Compagnie générale de géophysique (CGG), 6, 429, 447, 451, 619
Compagnie industrielle et financière pour le Moyen Orient (CIFMO), 6, 194, 195, 196, 197, 198, 202, 212, 237, 248, 382, 477, 675, 677
Conseil national du patronat français (CNPF), 6, 106, 188, 196, 197, 198, 201, 257, 284, 288, 300, 301, 311, 315, 320, 395, 412, 477, 489, 490, 494, 495, 527, 556, 557, 796

Coulet François, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 66, 68, 69, 70, 72, 109, 115, 119, 120, 193, 221, 222, 225, 226, 229, 231, 232, 233, 235, 261, 284, 648
Couve de Murville Maurice, 203, 373, 497, 499, 543, 549, 681, 732, 733
Crédit Lyonnais, 72, 195, 206, 266, 316, 363, 532

D

Dauphin Jacques, 314
de Gaulle Charles, 36, 53, 86, 139, 238, 312, 313, 361, 367, 369, 372, 390, 399, 402, 421, 422, 423, 424, 425, 428, 432, 459, 466, 467, 471, 477, 493, 496, 497, 498, 499, 552, 570, 575, 596, 605, 635, 681, 687, 689, 701, 716, 757, 758
de Metz Roland, 284, 309, 442, 641
de Metz Victor, 9, 18, 19, 23, 25, 76, 77, 78, 79, 80, 136, 138, 139, 140, 141, 145, 156, 159, 162, 172, 173, 187, 193, 194, 195, 200, 228, 318, 320, 329, 330, 339, 340, 344, 352, 355, 425, 434, 438, 527, 531, 579, 580, 637, 639, 650, 682, 684, 764, 775, 780, 782, 785
Debré Michel, 359, 498, 572
Delaby Christian, 90, 206, 207, 208, 209, 210
Delpy Louis, 52, 116, 119
Département des relations extérieures (DRE), 7, 23, 341, 342, 343, 344, 387, 388, 467, 527, 531, 641, 642, 728, 784
Deterding Henri, 136
Deutsche Bank, 136, 322, 330
Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (DANMO), 6, 51, 52, 54, 102, 108, 117, 405, 413, 414, 415, 417, 420, 421, 423, 424, 425, 428, 431, 433, 436, 437, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 459, 461, 462, 464, 465, 466, 468, 469, 470, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 480, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 488, 489, 492, 493, 494, 495, 496, 499, 503, 507, 510, 513, 514, 516, 519, 522, 523, 524, 525, 527, 530, 535, 546, 547, 548, 549, 553, 555, 557, 559, 560, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 580, 582, 583, 584, 585, 586, 588, 589, 596, 597, 598, 599, 600, 602, 603, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 616, 618, 620, 621, 622, 625, 627, 629, 630, 636
Direction des Affaires économiques et financières (DAEF), 6, 62, 70, 72, 73, 157, 159, 163, 164, 165, 219, 234, 240, 241, 242, 245, 246, 247, 248, 249, 258, 259, 260, 262, 281, 282, 284, 287, 308, 312, 313, 314, 316, 317, 321, 323, 324, 325, 363, 395, 405, 413, 414, 417, 423, 424, 427, 428, 432, 433, 435, 437, 439, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 452, 454, 471, 477, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 487, 488, 508, 515, 516, 522, 527, 528, 530, 543, 547, 548, 553, 555, 558, 560, 572, 585, 587, 588, 589, 592, 594, 595, 600, 601, 613, 621, 622, 627, 629, 657, 658, 659, 660, 741, 743
Direction des Affaires économiques extérieures (DREE), 7, 62, 90, 128, 504, 547, 586, 598
Dommel Daniel, 302, 305, 306, 324, 350, 515, 522
Dubai Marine Areas (DUMA), 7, 530
Dukhan Service Company (DSC), 7, 629, 632
Dumarçay Jacques, 94, 95, 375, 376, 378, 382, 386, 405, 416, 417, 418, 426, 464, 465, 466, 467, 468, 486, 545, 648
Duroc Danner Jean, 416, 418, 446, 455, 531, 608, 626, 780
Dutet Jean-Pierre, 602

E

Eghbal Manoutchehr, 349, 353, 443, 702, 704
Eisenhower Dwight, 152, 220, 229, 230, 267, 372, 668, 766
Emirats arabes unis (EAU), 7, 513, 529, 530, 532, 534, 535, 536, 538, 539, 540, 554, 557, 558, 562, 563, 569, 570, 571, 572, 586, 596, 597, 598, 613, 622, 623, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 638, 641, 787, 799
Ente Nazionale Idrocarburi (ENI), 283, 401, 402, 416, 424, 426, 430, 432, 448, 623, 783
Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP), 7, 25, 402, 417, 420, 421, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 437, 438, 439, 441, 443, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 480, 481, 483, 484, 493, 494, 495, 508, 582, 594, 620, 771, 774, 794, 796
Ernest Jean, 337, 338, 339, 340, 467
Eurodif, 601, 602, 797
Export-Import Bank, 71, 251, 266

F

Fives-Lille, 310
Fléchet Max, 361
Flichy François, 321
Fuji Oil Company, 411, 413

G

Ghobash Saif Bin, 531, 535, 638, 736
Gibson Horace Stephen, 162, 163, 164, 165, 171, 172, 654
Gillani Rachid Ali al, 35, 37, 41
Giscard d'Estaing Valéry, 575, 599, 602, 610, 614, 615, 616, 627, 628
Godard André, 26, 52, 53, 58, 61, 118, 119, 734
Goutail Jean, 129, 130, 300, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 314, 637
Granier de Lilliac René, 339, 341, 343, 344, 385, 386, 444, 445, 529, 623, 642
Guérin Francis, 545, 548
Gueyraud Georges, 90, 91, 92, 97, 647
Guillaumat Pierre, 25, 80, 144, 164, 423, 455, 630, 639
Gulbenkian Calouste, 135, 136, 139, 140, 141, 143, 146, 162, 387, 563

H

Habib-Deloncle Michel, 557
Hammadi Saadoun, 440, 444, 452, 576, 616, 626
Heath Edward, 577
Herrenschmidt Jean-Pierre, 33, 90
Herridge Geoffrey, 159, 162, 165, 654, 681, 682
Hoover Herbert, 193, 202, 231, 235, 269
Hotchkiss-Brandt, 91, 216, 217, 288, 394, 464, 472, 492, 552
Hoveida Amir Abbas, 357, 442, 443
Hussein Saddam, 444, 445, 453, 454, 455, 497, 575, 596, 603, 604, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 613, 614, 615, 616, 617, 622, 635, 794
Hydraulique-Afrique, 218, 219, 297, 396

I

Iraq National Oil Company (INOC), 7, 405, 416, 417, 423, 426, 431, 432, 433, 434, 437, 438, 439, 440, 441, 448, 449, 450, 451, 452, 454, 455, 493, 494, 507, 626, 699, 701, 778, 779
Iraq Petroleum Company (IPC), 7, 8, 9, 18, 22, 23, 24, 25, 32, 36, 37, 46, 48, 49, 50, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 102, 121, 122, 123, 124, 125, 131, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 179, 181, 184, 187, 191, 192, 193, 194, 236, 241, 245, 255, 275, 281, 282, 286, 299, 301, 313, 315, 319, 323, 324, 325, 327, 329, 331, 332, 340, 350, 369, 378, 402, 403, 404, 405, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 422, 423, 424, 425, 426, 430, 431, 432, 433, 434, 437, 438, 439, 440, 441, 444, 445, 446, 447, 450, 454, 455, 464, 480, 490, 494, 496, 502, 518, 526, 528, 555, 563, 587, 608, 609, 621, 628, 640, 652, 654, 655, 656, 681, 682, 699, 700, 701, 706, 714, 715, 716, 720, 722, 751, 776, 777, 778, 779, 780, 782, 783, 784, 786, 787, 788, 794, 797

J

Jaber al Ahmed al Jaber al Sabah, 546, 549, 552
Jargy Simon, 188, 551, 718, 719, 783, 787
Jawad Hachem, 370, 415, 543
Jobert Michel, 460, 595, 608, 609, 610, 620, 624, 625, 733
Jomard Abduljabbar, 312, 313
Jumaa Mahmoud Hassan, 556

K

Kadhafi Mouammar, 576
Kamel Hassan, 64, 524, 525, 535, 559, 712, 713
Kassem Abdel Karim, 305, 306, 311, 312, 313, 315, 327, 328, 337, 338, 340, 347, 360, 369, 370, 414, 415, 416, 543, 544, 667, 700, 771, 773
Kern Harry, 342, 372, 373
Khashoggi Adnan, 473, 474
Kuwait National Petroleum Company (KNPC), 7, 435
Kuwait Oil Company (KOC), 7, 85, 543, 544

L

Labouret Vincent, 339, 342, 386, 388, 389, 411, 418, 444, 445, 467, 490, 491, 493, 494, 503, 507, 515, 518, 525, 527, 531, 532, 533, 534, 535, 538, 539, 540, 541, 570, 588, 622, 623, 626, 630, 632, 641, 642, 699, 707, 709, 716, 717, 718, 722, 723, 725, 727, 730, 735, 740, 744, 746, 775, 783, 784, 787
Lagier Raymond, 300, 301, 307, 308, 309, 310
Lajugie François de, 315, 316
Lamine-Guèye Amadou, 92
Lartigue François, 531, 532, 533, 558, 570, 623, 641, 722, 723, 725, 787
Le Matériel Téléphonique (LMT), 7, 215, 442, 586
Leenhardt Francis, 331
Lefebvre de Laboulaye François, 95, 342, 641, 642
Lemaignan Robert, 197, 639
Lerède Jean-Paul, 344
Lescuyer Jean, 43, 46, 195, 677
Liddell Hart Basil Henry, 174, 175, 177, 179, 183
Lipkowski Jean de, 499, 500, 511, 535, 553, 571, 607

Loftus John, 143, 145
Lopinot Bernard, 461, 569, 599, 647, 649

M

Macmillan Harold, 74, 103, 192, 220, 512, 521, 752, 761, 769, 770
Makki Salem, 224, 535, 541, 639, 733
Maktum Rashed bin Said al, 531
Manurhin, 91, 216, 217, 288, 394, 397, 464, 472, 492
Marchegay Jacques, 316
Mariaud de Serres Jean, 39, 196, 300, 309, 310, 326, 392, 396, 460, 491, 518, 530, 537, 557, 559, 570, 571, 641, 681
Massigli René, 46, 84, 100, 101, 175, 179, 228, 330, 332, 335, 341, 643, 717, 718, 786
Massignon Louis, 21, 39, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 155, 387, 388, 530
Massoudi Abbas, 353, 354
Maussion de Favières Jacques-Ghislain de, 383, 388, 463, 464
Mayer René, 246, 658
McGhee George, 151, 153, 154, 164, 225
Mechari Hassan, 385, 393
Meir Golda, 313, 681
Mendes-France Pierre, 79
Mény Jules, 76, 138, 139, 172
Mercier Ernest, 92, 137, 138, 139, 147, 214, 304
Messerschmidt Ernst, 377, 379
Messmer Pierre, 552
Middle East Center of Arab Studies (MECAS), 7, 103, 104, 105, 106
Middle East Emergency Committe (MEEC), 7, 318
Middle East Supply Center (MESOC), 7, 36, 99, 100
Mirow Eduard, 378, 379, 381
Mollet Guy, 320, 336, 642
Montaigu René de, 138, 139, 140, 144, 146, 172, 173, 181, 195, 197, 247, 288, 311, 320, 337, 654, 655, 679, 680, 681, 682, 683, 779, 786, 788
Mossadegh Mohammad, 10, 60, 69, 148, 166, 193, 205, 221, 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 251, 263, 264, 275, 323, 324, 349, 406, 411, 415, 416, 417, 440, 774, 789

N

Nahyane Chakhboub ben Sultan al, 517, 519
Nahyane Zayed ben Sultan al, 519, 522, 527, 536, 537, 556, 557, 560, 569, 570, 571, 572, 596, 623, 626, 628, 629, 720, 722, 724, 736, 737
Nasser Gamal Abdel, 54, 245, 295, 296, 297, 300, 367, 368, 372, 374, 379, 390, 465, 516, 520, 521, 570, 686, 691, 700, 702, 703, 705, 706, 707, 710, 713, 714, 715, 736
National Iranian Oil Company (NIOC), 7, 226, 227, 231, 233, 234, 264, 336, 364, 365, 406, 407, 409, 412, 427, 428, 429, 430, 443, 448, 449, 480, 483, 702, 703, 704, 726, 727, 783
Near East Development Corporation (NEDC), 7, 18, 32, 75, 78, 136, 141, 142, 144, 145, 153, 155, 157, 158, 162, 164, 165, 628
Neyrpic, 218, 260, 300, 314, 327, 362

O

Ojeh Akram, 215, 216, 261, 394, 473, 474
Orosdi-Back, 41, 298, 306, 313, 314, 327

Otaiba Mana al, 622, 626, 629, 631, 723, 724
Owen Garry, 304

P

Pachatchi Nadim al, 276
Pahlavi Reza Chah, 14, 34, 51, 52, 54, 58, 66, 107, 108,
119, 126, 219, 220, 229, 230, 231, 251, 260, 283, 295,
296, 297, 348, 349, 353, 355, 357, 358, 361, 363, 372,
384, 405, 406, 409, 412, 428, 429, 449, 471, 476, 483,
561, 562, 575, 580, 590, 602, 603, 610, 611, 702, 703,
704, 773, 774, 789
Parrot André, 117, 118, 368, 465
Partex, 444, 563, 776, 786
Pasteur Institut (l'Institut Pasteur), 51, 87, 96, 203, 261,
339, 340, 779
Pellenc Marcel, 375
Pharaon Ghaith, 473
Pharaon Rachad, 86, 87, 88, 261, 262, 385, 390, 393,
473, 687, 697
Piercy George, 75, 581, 591
Piffault Pierre, 330, 335, 682, 717
Pleven René, 79, 217
Poher Alain, 498
Poincaré Raymond, 9, 80, 136, 147
Pompidou Georges, 484, 498, 499, 502, 570, 578, 608,
610, 757, 758, 793

Q

Qatar Petroleum Company (QPC), 7, 24, 73, 124, 404,
555, 583, 629, 632, 776, 777, 779, 783, 784, 786, 788

R

Rahnema Zein Al-Abidine, 53, 55
Rassam Thomas, 38, 39, 40, 42, 43, 45, 113, 634
Régie Autonome des Pétroles (RAP), 417, 419, 420, 427,
428, 714
Remérand Gabriel, 47
Renault, 442, 481, 482, 488, 500, 505, 585, 611, 798
Repton-Préneuf Paul, 194, 406, 407
Reyre Jean, 330, 332
Rondot Jean, 23, 66, 104, 106, 129, 130, 133, 135, 136,
145, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 166,
172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182,
183, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194,
195, 196, 197, 200, 201, 202, 204, 205, 221, 225, 233,
245, 246, 257, 259, 284, 288, 311, 319, 320, 321, 336,
337, 338, 342, 343, 344, 345, 372, 373, 377, 382, 392,
399, 406, 407, 409, 410, 477, 494, 531, 637, 638, 640,
641, 643, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 675, 676, 677,
678, 680, 682, 781, 786
Rossi Pierre, 200, 255, 298, 338, 339, 344, 383, 385, 463,
540, 570, 641, 681, 730, 735, 740, 744, 746, 783, 787
Roux Henri, 54, 71, 73, 94, 117, 251, 255, 257, 258, 296,
348, 349, 352, 353, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 364,
365, 412, 580, 589, 648
Ryken Paul, 321

S

Sabah Abdallah al, 546
Sabah al Salem al Sabah, 552
Sabah Jaber al, 546, 549, 552

Saïd Nouri, 41, 46, 144, 159, 160, 161, 162, 163, 165,
172, 299, 310, 413, 732
Saïd Qabous ibn, 518, 564, 565
Saint-Hardouin Jacques Tarbé de, 101, 105, 115, 134,
637
Saint-Rapt & Brice, 316, 556, 570
Saoud Fayçal ben Abdelaziz al, 35, 45, 86, 88, 112, 113,
215, 253, 303, 367, 372, 373, 374, 390, 391, 392, 393,
395, 420, 466, 473, 499, 500, 510, 561, 565, 583, 592,
593, 686, 687, 689, 690, 691, 692, 693, 697, 698, 709,
715, 720, 721, 722, 738, 739, 740, 741, 742
Saqqaf Omar, 374, 385, 510
Sattar al Hussein Abdul, 433, 434, 437
Saviem, 441, 505, 586
Schmidt-Horix Hans, 375, 376
Schweigsuth Jean-Luc, 478, 479, 486, 488, 490, 491,
493, 495, 503, 504, 505
Ségard Norbert, 598, 612, 613, 800
Seyrig Henri, 117, 368
Shawcross Hartley, 329, 330, 334
Shell, 17, 18, 24, 32, 77, 104, 136, 142, 179, 181, 234,
282, 318, 324, 329, 350, 406, 422, 444, 518, 528, 563,
579, 587, 591, 623, 628, 653, 733, 764, 766, 778, 784,
786, 787
Sirinelli Jean, 385
Skliros John, 75, 76, 77, 80, 137, 176, 654
Société d'étude et de réalisations industrielles, agricoles
et commerciales (SERIAC), 7, 66, 68, 105, 131, 133,
134, 194, 196, 209, 210, 213, 214, 215, 218, 219, 237,
261, 263, 286, 306, 354, 363, 395, 396, 399, 636
Société Française de Matériels d'Armement (SOFMA), 7,
391, 397, 473, 474, 525, 552
Société Grenobloise d'Études et d'Applications
Hydrauliques (SOGREAH), 7, 362, 385, 393, 396,
397, 472, 481, 492, 500, 508, 509, 537, 556, 562
Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA), 8,
423, 435, 436
Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), 8,
572, 589, 617
Soheili Ali, 55
Soueidi Ahmed al, 163, 165, 248, 268, 556, 596
Soulié Jean-Louis, 367, 374, 390, 391, 396, 647, 685, 689
Souvestre Albert, 49, 124
Spillmann Georges, 41, 44, 113
Spofford Charles, 177, 190, 191, 329, 330, 373
Srour Mohamed, 304, 394
Standard Oil of California (SOCAL), 7, 17, 82, 141, 330
Standard Oil of Indiana, 17, 412
Standard Oil of New Jersey, 16, 82, 154, 324, 330, 581

T

Taimour Saïd ibn, 516, 517, 564
Taimour Tarek ibn, 518, 565
Tajir Mahdi, 530, 531, 532, 558, 561, 571
Taleb Naji, 371, 375, 376, 516, 526
Technip, 17, 389, 397, 585, 586, 587, 616, 618, 630, 747,
749
Techniques d'avant-garde (TAG), 8, 473, 474
Teyssot Léo, 85, 124, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172,
315, 350
Truman Harry, 69, 148, 178, 261, 265, 267, 757, 762
Turkish Petroleum Company (TPC), 8, 9, 122, 136, 147

U

Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF), 8, 554

V

Valluy Claude, 195, 675, 676, 677
Vaucelles Pierre de, 194, 242, 243, 244, 257, 283, 284,
296, 298, 307, 308, 514, 526, 648
Villiers Georges, 196, 197, 198, 201, 284, 287, 300, 301,
311, 314, 315, 320, 495, 639

W

Wallenberg Marcus, 330
Wilson Harold, 98, 103, 513, 521, 559

Wormser Olivier, 316, 324, 799

Y

Yahya Tahir, 87, 91, 240, 434
Yamani Zaki, 385, 396, 420, 431, 551, 576, 582, 583,
584, 585, 590, 591, 593, 619, 620, 741, 742, 743, 795

Z

Zahedi Fazlollah, 69, 70, 228, 230, 231, 232, 234, 236

Table des matières

REMERCIEMENTS	5
LISTE DES ACRONYMES	6
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : L'EMERGENCE D'UNE DIPLOMATIE HYBRIDE POUR ENRACINER ET CONSOLIDER LA PRESENCE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE (1945-1956).....	29
CHAPITRE 1 : LE DESERT ARABIQUE DE LA PRESENCE POLITIQUE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE : LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE ET LIMITEE DES RESEAUX EXTERIEURS APRES 1945.....	31
CARTOGRAPHIE DES RESEAUX DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE	35
L'IRAK : NOUVEAU CENTRE DES INTERETS ECONOMIQUE FRANÇAIS DANS LE GOLFE	36
<i>L'héritage de la diplomatie consulaire au service de la reprise du dialogue franco-irakienne</i>	<i>36</i>
<i>La question des mandats de Syrie et du Liban : un enjeu politique au cœur d'une crise franco-irakienne pilotée par la Grande-Bretagne.....</i>	<i>40</i>
<i>Une lente reconnaissance des intérêts économiques par le Quai d'Orsay.....</i>	<i>45</i>
L'IRAN : UN POINT D'APPUI TRADITIONNEL DE LA PRESENCE FRANÇAISE DANS LE GOLFE	48
<i>Un retour à l'entente cordiale franco-irakienne d'avant guerre ?</i>	<i>49</i>
<i>La présence culturelle française en Iran : une tradition ancienne menacée.....</i>	<i>56</i>
UN PROJET D'EXPANSION AMBITIEUX POUR L'IRAN SERVANT DE MODELE A LA PENETRATION ECONOMIQUE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE.....	60
<i>Les faiblesses de la présence économique française</i>	<i>60</i>
<i>Un bilan contrasté face à l'influence des bureaux d'ingénieurs-conseils américains.....</i>	<i>64</i>
LE DESERT ARABIQUE : DES INTERETS ECONOMIQUES EN DEVENIR DANS LES ZONES GRISSES DU RESEAU DIPLOMATIQUE FRANÇAIS	71
<i>L'action déterminante de la CFP au Qatar : naissance des intérêts français dans les émirats.....</i>	<i>71</i>
<i>Une extension sous contrôle de la circonscription consulaire de Bassora aux émirats</i>	<i>78</i>
<i>Le poste de Djeddah : un observatoire politico-religieux en Arabie saoudite</i>	<i>83</i>
LE GOLFE D'APRES GUERRE : UNE MARE NOSTRUM BRITANNIQUE QUI S'OUVRE LENTEMENT AUX INTERETS FRANÇAIS PAR UNE ACTION DE TERRAIN.....	94
UNE PRESENCE BRITANNIQUE DENSE SERVANT DE MODELE A LA FRANCE SUR LE PLAN LOCAL	95
LES MISSIONS RELIGIEUSES : UN PILIER TRADITIONNEL DE LA PRESENCE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE.....	103
LES EXPERTS : DES INTERMEDIAIRES NEGLIGES AU SERVICE DES INTERETS FRANÇAIS.....	110
CHAPITRE 2 : L'EMERGENCE D'UNE DIPLOMATIE D'ENTREPRISE INEDITE.....	129
LES PREMICES DE LA DIPLOMATIE D'ENTREPRISE DE LA CFP	131
UNE DIPLOMATIE DEFENSIVE FACE A LA REMISE EN CAUSE DES DROITS DE LA CFP	132
<i>L'exclusion de la CFP du Moyen-Orient après la débâcle de mai-juin 1940.....</i>	<i>133</i>
<i>La remise en cause de l'accord de la ligne rouge par les Américains.....</i>	<i>136</i>
UN OBJECTIF CONSTANT : ACCROITRE LA PRODUCTION PETROLIERE POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE DE LA FRANCE	142
<i>Favoriser le développement des pays du Golfe en augmentant leurs revenus pétroliers</i>	<i>143</i>
<i>Une conjonction franco-américaine d'intérêts pour accroître la production irakienne</i>	<i>149</i>
<i>Les conséquences du 50-50 sur la stratégie française en Irak</i>	<i>154</i>
<i>Léo Teyssot : un ingénieur français face aux enjeux du développement de Bassora.....</i>	<i>161</i>

JEAN RONDOT : LE PREMIER DIPLOMATE D'ENTREPRISE DE LA CFP AU MOYEN-ORIENT	165
UN INFORMATEUR DE PREMIER PLAN QUI INFLUENCE LE POLITIQUE	166
LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE SYNTHÈSE : UN PREMIER OUTIL AU SERVICE DE LA DIPLOMATIE D'ENTREPRISE POUR PALLIER LES FAIBLESSES DE L'ÉTAT.....	179
<i>Une diplomatie préventive pour sauvegarder les intérêts pétroliers français</i>	179
<i>Une action d'intelligence économique au service des exportations françaises</i>	185
L'AMORCE DE L'ACTION CULTURELLE DE LA CFP	191
LE RÔLE MEDIATEUR DES ENTREPRISES : PORTE-ETENDARD DES INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS LE GOLFE.....	196
INFORMER ET RASSURER LES INVESTISSEURS FRANÇAIS : LE RÔLE DÉTERMINANT DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE EN ARABIE SAOUDITE.....	196
LE CONSORTIUM INTERNATIONAL DES PÉTROLES EN IRAN : UN SUCCÈS SYMBOLISANT LE DYNAMISME DE LA DIPLOMATIE D'ENTREPRISE FRANÇAISE DANS LE GOLFE.....	210
CHAPITRE 3 : GAGNER DES PARTS DE MARCHÉ. UNE EXPANSION CONTINUE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE JUSQU'À LA CRISE DE SUEZ	227
REDEFINIR LA POLITIQUE ARABE FRANÇAISE SOUS LA IV^E RÉPUBLIQUE APRÈS LA FIN DES MANDATS.....	228
REAGIR FACE À UNE PHASE NOUVELLE DU NATIONALISME ARABE	228
LA DIFFICILE DÉFINITION D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ARABE.....	233
GENÈSE DE LA COOPÉRATION MILITAIRE AU MOYEN-ORIENT SOUS LA IV ^E RÉPUBLIQUE	237
CONCEVOIR UNE POLITIQUE CULTURELLE EXTERIEURE POUR LE MOYEN-ORIENT : UN NOUVEAU DÉFI.....	241
ENRACINER LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE.....	241
RENFORCER LA PLACE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA POLITIQUE CULTURELLE.....	246
L'ÉSSOR D'UNE DIPLOMATIE D'INFLUENCE S'INSPIRANT DE SES CONCURRENTS	250
LES MIRAGES DU NOUVEL ÉLDORADO MOYEN-ORIENTAL	251
UN PARADIGME AMÉRICAIN INSPIRANT LA STRATÉGIE FRANÇAISE.....	255
LA RÉSISTANCE BRITANNIQUE FACE À LA CONCURRENCE.....	261
UNE ACTION EFFICACE DES AUTRES PUISSANCES EUROPÉENNES	264
LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE FRANÇAISE	268
L'AFFIRMATION DU PÉTROLE MOYEN-ORIENTAL DANS L'APPROVISIONNEMENT FRANÇAIS	268
S'INSPIRER DE SES CONCURRENTS POUR MENER SA PROPRE POLITIQUE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE.....	271
DEUXIÈME PARTIE : S'ADAPTER À UN MILIEU HOSTILE : L'ÂGE D'OR D'UNE DIPLOMATIE D'ENTREPRISE ADOUBÉE PAR L'ÉTAT (1956-1971).....	279
CHAPITRE 4 : REMPLACER UN ÉTAT ABSENT : INSTITUTIONNALISATION ET PROFESSIONNALISATION DE LA DIPLOMATIE D'ENTREPRISE AU LENDEMAIN DE LA CRISE DE SUEZ.....	281
DU CONJONCTUREL AU STRUCTUREL : LE REPLI DURABLE DE LA PRÉSENCE ÉTATIQUE	282
UNE RUPTURE POLITIQUE RAPIDE MAIS SANS ACCROC POUR LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES FRANÇAIS	282
ACTEURS PRIVÉS FRANÇAIS ET RÉSEAUX LOCAUX	288
LA RÉVOLUTION IRAKIENNE DU 14 JUILLET 1958 : UN TOURNANT MANQUÉ PAR LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ?	293
LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS LE GOLFE PAR LA CFP	303
GÉRER LES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE DU CANAL DE SUEZ	303

UN OBJECTIF STRUCTURANT : ELOIGNER LE SPECTRE DE LA NATIONALISATION DES PARTS FRANÇAISES DANS LES CONSORTIUMS PETROLIERS INTERNATIONAUX.....	308
PRESERVER UNE PRESENCE FRANÇAISE EN TEMPS DE CRISE : L’AFFIRMATION DU ROLE DIPLOMATIQUE DE LA CFP.....	314
CONSTRUIRE UNE SECURITE JURIDIQUE : LA CREATION DE L’APPI.....	314
LA PROFESSIONNALISATION DE LA DIPLOMATIE DE LA CFP.....	320
CHAPITRE 5 : RETABLIR LA FRANCE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE APRES 1963.....	331
LE <i>TECHNICAL TURN</i> DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE : UN NOUVEAU MODELE POUR REBATIR SA PRESENCE	332
LIMITES D’UNE DIPLOMATIE CULTURELLE CLASSIQUE MENACEE PAR LA CONCURRENCE ANGLO-SAXONNE.....	332
LES FOIRES ET EXPOSITIONS TECHNIQUES : UN SUPPORT DECISIF AU CŒUR DE LA REORIENTATION DE LA PRESENCE FRANÇAISE DANS LE GOLFE.....	338
REPRENDRE LES AFFAIRES DANS LE GOLFE APRES SEPT ANS D’ABSENCE	349
MEDIATION SENEGALAISE ET PARADIPLOMATIES AU SERVICE DE LA REPRISE DU DIALOGUE	349
LE RETOUR DE LA FRANCE A LA FAVEUR DE LA GUERRE CIVILE YEMENITE ET DE LA RECONNAISSANCE D’ISRAËL PAR LA RFA	355
L’APPLICATION COMPLEXE DU MODELE IRANIEN AUX PAYS ARABES.....	365
VERS UNE PRIVATISATION DE LA DIPLOMATIE CULTURELLE AU MOYEN-ORIENT ?	366
UNE DIPLOMATIE CULTURELLE AU SERVICE DE L’EXPANSION ECONOMIQUE	371
CHAPITRE 6 : S’ADAPTER A LA FIN DES CONCESSIONS : LA CFP ET L’ÉTAT FACE AUX MODIFICATIONS DU MARCHE PETROLIER	383
UN RENFORCEMENT DES TENSIONS AVEC LES PAYS PRODUCTEURS DE PETROLE DES LES ANNEES 1960	384
L’EHEC DE LA MISE EN PLACE D’UNE STRATEGIE DE RELATIONS PUBLIQUES PAR LES MAJORS.....	384
LA LENTE REMISE EN CAUSE DU SYSTEME CONCESSIONNAIRE	392
LA QUETE D’AUTONOMIE DES PAYS DU GOLFE : UNE OPPORTUNITE POUR LA FRANCE EN IRAK ET EN ARABIE SAOUDITE	398
VERS UNE NOUVELLE DIPLOMATIE PETROLIERE FRANÇAISE INCARNEE PAR ELF	403
LA REMISE EN CAUSE RELATIVE DE LA CHASSE GARDEE DE LA CFP PAR L’ÉTAT	403
L’OFFENSIVE D’ELF-ERAP DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE : UNE STRATEGIE GAULLIENNE POUR SE DEMARQUER DES MAJORS	408
LES LIMITES DE LA NOUVELLE DIPLOMATIE PETROLIERE FRANÇAISE.....	416
LA CONTRE-OFFENSIVE DE LA CFP DANS LE GOLFE.....	417
EN DEPIT DE LA MEDIATISATION ET DE LA POLITISATION DES ACCORDS PETROLIERS, LA PRESENCE DE L’ERAP DANS LE GOLFE RESTE SECONDAIRE.....	426
TROISIEME PARTIE : UNE NORMALISATION DIPLOMATIQUE FAVORISANT L’EXPANSION ECONOMIQUE DANS LES ANNEES 1970.....	435
CHAPITRE 7 : DE LA CONTINUTE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE APRES 1967	437
UNE ACTION DIPLOMATIQUE OFFENSIVE POUR PASSER D’UNE PRESENCE A UNE INFLUENCE.....	438
UNE DIPLOMATIE CULTURELLE REDEFINIE, MAIS TROP RESTREINTE PAR RAPPORT AUX AMBITIONS AFFICHEES	439
LA DIPLOMATIE CULTURELLE AU SERVICE DU « MADE IN FRANCE » ET DES GRANDS CONTRATS	448

L'EXPANSION ECONOMIQUE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE : UNE OMNIPRESENCE ETATIQUE DISCUTABLE	454
LA MODERNISATION DES STRUCTURES PARAPUBLIQUES HERITEES DE LA IV ^E REPUBLIQUE.....	454
LES FRAGILITES DE LA DIPLOMATIE ECONOMIQUE GAULLIENNE	462
LA GUERRE DES SIX JOURS, UN ACCELERATEUR DE L'EXPANSION ECONOMIQUE FRANÇAISE DANS LES PAYS ARABES.....	468
LE RESSERREMENT DES LIENS AVEC L'IRAK.....	469
LA CONTINUITÉ POMPIDOLIENNE.....	474
PROFITER D'UN CONTEXTE CONJONCTUREL POUR CONSOLIDER LA PRESENCE STRUCTURELLE DE LA FRANCE.....	476
CHAPITRE 8 : ACCOMPAGNER LES DERNIERES INDEPENDANCES DANS LE GOLFE : LA FRANCE FACE A L'OUVERTURE DES EMIRATS	487
ENTRE RIVALITES ET COOPERATION : L'APPROCHE AMBIVALENTE DE LA FRANCE FACE A LA PRESENCE BRITANNIQUE DANS LES EMIRATS.....	488
FACE A LA PROPAGANDE NASSERIENNE, LE RECU DE LA PRESENCE BRITANNIQUE EST PEU EXPLOITE PAR LA FRANCE.....	488
UN ANTAGONISME FRANCO-BRITANNIQUE ENTRE RIVALITES ET COOPERATIONS	496
LES EMIRATS : UN TERRAIN D'ACTION PRIVILEGIE POUR LA DIPLOMATIE D'ENTREPRISE	501
LA PREDOMINANCE DES ACTEURS PRIVES JUSQU'AU MILIEU DES ANNEES 1970.....	501
UNE DIPLOMATIE D'ENTREPRISE QUI CREA LES FONDEMENTS DE LA COOPERATION CULTURELLE FRANCO-EMIRATIE	507
LE KOWEÏT : UN LABORATOIRE POUR PREPARER L'INDEPENDANCE DES EMIRATS	515
LE PREMIER EMIRAT INDEPENDANT DU GOLFE	515
UN AVANT-POSTE DIPLOMATIQUE FRANÇAIS DANS LES EMIRATS : LA NOMINATION DE PAUL CARTON	520
LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU CONSULAIRE EMBRYONNAIRE DANS LES EMIRATS	527
DES INDEPENDANCES PREPAREES EN AMONT PAR PAUL CARTON	527
DES CONTRAINTES BUDGETAIRES LIMITANT LA REPRESENTATION FRANÇAISE.....	537
CHAPITRE 9 : LIMITER LE CHOC PETROLIER EN RENFORÇANT L'INTERVENTION ETATIQUE	545
UN AFFAIBLISSEMENT RELATIF DE LA DIPLOMATIE D'ENTREPRISE AU DEBUT DES ANNEES 1970	546
L'INSTABILITE PETROLIERE : UN ECHEC MEDIATIQUE DE LA DIPLOMATIE D'ENTREPRISE.....	546
LA PARTICIPATION : UNE POLITIQUE DE TRANSITION ANNONÇANT UN RENFORCEMENT DES RELATIONS PETROLIERES A UN NIVEAU INTERETATIQUE.....	552
MALGRE SES ATOUTS, LA FRANCE PEINE A S'IMPOSER FACE A LA CRISE PETROLIERE.....	560
LE GOLFE ARABO-PERSIQUE : UNE REGION « PRIORITAIRE » POUR LE NEO-BILATERALISME DEVELOPPE PAR LE QUAI D'ORSAY	567
L'INTENSIFICATION DE LA POLITIQUE DE COOPERATION POUR STIMULER LES EXPORTATIONS FRANÇAISES.....	567
« NOTRE AMI SADDAM » : LA POLITISATION DE LA PRESENCE FRANÇAISE ET SES LIMITES A TRAVERS L'EXEMPLE IRAKIEN.....	574
UNE RENOVATION REUSSIE DE L'ACTION DIPLOMATIQUE DE LA CFP.....	587
CONCLUSION.....	601
ANNEXES	611
ANNEXE 1 : LISTES DES REPRESENTANTS DE LA FRANCE DANS LES PAYS DU GOLFE ARABO-PERSIQUE.....	613
<i>Les représentants de la France en Arabie Saoudite</i>	<i>613</i>

<i>Les représentants de la France à Bahreïn</i>	613
<i>Les représentants de la France au Émirats arabes unis</i>	613
<i>Les représentants de la France en Irak</i>	614
<i>Les représentants de la France en Iran</i>	614
<i>Les représentants de la France au Koweït</i>	615
<i>Les représentants de la France en Oman</i>	615
<i>Les représentants de la France au Qatar</i>	615
ANNEXE 2 : CARTE DES CONCESSIONS PETROLIERES AU MOYEN-ORIENT EN 1947-1948.....	616
ANNEXE 3 : NOTE DE JEAN RONDOT DU 5 MARS 1947.....	617
ANNEXE 4 : NOTE DE JEAN RONDOT DU 24 MARS 1947.....	618
ANNEXE 5 : LETTRE DE JEAN RONDOT A RENE DE MONTAIGU DU 30 NOVEMBRE 1949.....	620
ANNEXE 6 : NOTE DE JEAN RONDOT DU 22 JUIN 1950.....	621
ANNEXE 7 : NOTE DE LA DAEF DU 11 FEVRIER 1953.....	623
ANNEXE 8 : NOTE DE LA DAEF INTITULEE « MESURES A PRENDRE POUR SAUVEGARDER L'INFLUENCE FRANÇAISE AU LEVANT » DU 4 JANVIER 1954.....	625
ANNEXE 9 : NOTE INTITULEE « INFLUENCE DE NOTRE ŒUVRE CULTURELLE AU LEVANT SUR LES DELIBERATIONS DU COMITE DE LA LIGUE ARABE DU 21 DECEMBRE » DU 20 JANVIER 1953.....	627
ANNEXE 10 : FICHE DE L'ETAT-MAJOR INTITULEE « ELEMENTS D'UNE POLITIQUE MILITAIRE FRANÇAISE AU MOYEN-ORIENT » DU 1 ^{ER} DECEMBRE 1954.....	629
ANNEXE 11 : NOTE INTITULEE « ESQUISSE D'UNE POLITIQUE MUSULMANE » DU 28 NOVEMBRE 1957.....	631
ANNEXE 12 : TELEGRAMME INTITULE « DEFENSE STRATEGIQUE DU PROCHE-ORIENT ET MAINTIEN DES INTERETS FRANÇAIS » DU 12 JANVIER 1950.....	635
ANNEXE 13 : NOTE SUR LE CDS DU 23 AVRIL 1952.....	637
ANNEXE 14 : LETTRE DE JEAN RONDOT AU GOUVERNEUR VALLUY DU 29 SEPTEMBRE 1954.....	641
ANNEXE 15 : LETTRE DE JEAN RONDOT A GUY DES CLOUSIERES DU 28 MARS 1955.....	642
ANNEXE 16 : NOTE SUR LA REORGANISATION DU CDS DU 29 MAI 1956.....	644
ANNEXE 17 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CDS DU 11 JUILLET 1958.....	645
ANNEXE 18 : LETTRE DE JEAN VIGNEAU A JEAN RONDOT DU 8 AOUT 1958.....	646
ANNEXE 19 : NOTE POUR VICTOR DE METZ SUR LA REORGANISATION DU CDS DU 22 OCTOBRE 1959.....	648
ANNEXE 20 : TELEGRAMME N°1/AL INTITULE « POSSIBILITES D'ACTION CULTURELLE EN ARABIE SAOUDITE » DU 2 JANVIER 1963.....	650
ANNEXE 21 : NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES INTITULEE « PROPOSITION SAOUDIENNE EN VUE D'UN ACCORD DE COOPERATION » DU 9 JANVIER 1963.....	651
ANNEXE 22 : NOTE INTITULEE « MISSIONS D'EXPERTS EN ARABIE SAOUDITE » DU 6 MARS 1963.....	652
ANNEXE 23 : RAPPORT DE LA MISSION D'HUBERT DUBOIS EN ARABIE SAOUDITE DU 9 AU 29 MARS ET DU 8 AU 19 AVRIL 1963.....	654
ANNEXE 24 : ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE DU 18 AVRIL 1963.....	660
ANNEXE 25 : NOTE POUR LE MINISTRE INTITULEE « AIDE MILITAIRE A L'ARABIE SAOUDITE » DU 30 OCTOBRE 1963.....	662
ANNEXE 26 : RAPPORT DE VOYAGE DE LABOURET AU MOYEN-ORIENT DU 13 MAI 1964.....	664
ANNEXE 27 : PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION MIXTE FRANCO-SAOUDIENNE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (NOVEMBRE 1964).....	672
ANNEXE 28 : RAPPORT DE VOYAGE DE LABOURET AU MOYEN-ORIENT DU 7 MAI 1965.....	674
ANNEXE 29 : NOTE POUR VINCENT LABOURET DE RENE MASSIGLI DU 6 FEVRIER 1969.....	682
ANNEXE 30 : NOTE DE JARGY INTITULEE « PROJET D'ACTION CULTURELLE EN DIRECTION DU GOLFE » DE DECEMBRE 1969.....	683
ANNEXE 31 : NOTE DE LA CFP DU 22 MAI 1970.....	685
ANNEXE 32 : LETTRE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A KOWEÏT A VINCENT LABOURET DU 11 JUIN 1970..	687
ANNEXE 33 : NOTE DE FRANÇOIS LARTIGUE INTITULEE DU 30 MARS 1973.....	688
ANNEXE 34 : NOTE DE VINCENT LABOURET AU MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES DE JANVIER 1974.....	690
ANNEXE 35 : RAPPORT D'ACTIVITE DU CONTRAT DE FORMATION CFP/ICOO DU 12 NOVEMBRE 1974.....	692
ANNEXE 36 : LETTRE DE PIERRE ROSSI A VINCENT LABOURET DU 2 MARS 1975.....	695
ANNEXE 37 : LETTRE DE PIERRE ROSSI A VINCENT LABOURET INTITULEE « VOYAGE A KOWEÏT ET ABU-DHABI A L'INVITATION DES GOUVERNEMENTS LOCAUX » DU 13 AVRIL 1975.....	700
ANNEXE 38 : NOTE DE LA DAEF INTITULEE « DIALOGUE ENTRE PAYS INDUSTRIALISES ET PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. POSITION DE L'ARABIE SAOUDITE » DU 8 SEPTEMBRE 1975.....	705
ANNEXE 39 : LETTRE DE PIERRE ROSSI A VINCENT LABOURET INTITULEE « POUR UNE ACTION CULTURELLE DANS LE GOLFE » DU 10 MARS 1976.....	708

BIBLIOGRAPHIE	711
OUTILS DE TRAVAIL ET DICTIONNAIRES	711
MANUELS ET OUVRAGES GENERAUX	712
HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE ECONOMIQUE ET DE LA DIPLOMATIE DES ENTREPRISES.....	713
HISTOIRE DU PETROLE ET DE L'OPEP	716
LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE	721
HISTOIRE DU GOLFE ARABO-PERSIQUE.....	723
<i>Approches régionales à l'échelle du Moyen-Orient</i>	723
<i>Histoire des entreprises dans le golfe Arabo-Persique</i>	727
<i>Arabie saoudite</i>	729
<i>Emirats et sultanats du golfe Arabo-Persique</i>	731
<i>Irak</i>	734
<i>Iran</i>	737
SOURCES UTILISEES	739
SOURCES PRIVEES	739
ARCHIVES HISTORIQUES DU GROUPE TOTAL, PARIS, LA DEFENSE	739
SOURCES PUBLIQUES	750
CENTRE DES ARCHIVES DU MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES, LA COURNEUVE.....	751
ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, PIERREFITTE-SUR-SEINE	761
SOURCES ELECTRONIQUES.....	762
<i>Archives Foreign Relations of the United States (FRUS)</i>	762
INDEX	763
TABLE DES MATIÈRES	768